

L'Année Révisionniste

2000

AAARGH

Table des Matières

Les actualités mensuelles

Actualités de janvier.....	3
Actualités de février	18
Actualités de mars.....	41
Actualités d'avril	83
Actualités de mai	118
Actualités de juin	131
Actualités de juillet	144
Actualités d'août.....	165
Actualités de septembre	204
Actualités de novembre.....	278
Actualités de décembre	320

Les Articles

The Konrad Kalejs Affair	375
Lettre d'Henri Lewkowicz à l'ambassadeur d'Allemagne	388
L'affaire Plantin: suite	391
Proposition de loi: une extension de la gaysotine	394
Procès Berger.....	398
Le Professeur Berger condamné.....	400
Procès Amaudruz.....	401
L'affaire "Golias"	413
My genocide is bigger than yours: Links about Genocide.....	419
"L'Affaire Camus" par Claude Durand	424
Alexander Solzhenitsyn Interview	449
Le livre de V. Igounet: l'histoire d'une pauvre malheureuse (S. Thion)	453
Création d'une nouvelle infraction en cas de contestation du crime d'esclavage.	459
Création d'une nouvelle infraction en cas de contestation du crime d'esclavage.	466
Robert Faurisson v. France: the Judgment of the UN Human Rights Commission ..	469
Le Dossier d'un faux-témoin: Jan Karski	492
<i>Mirrors of Destruction: A Review</i> by M. Marrus	496
Quelques commentaires bien-pensants sur le film <i>Mr. Death</i>	499
Censure: Nouvelles obligations pour les acteurs de l'Internet.....	507
Pas de prescription pour l'internet: quand la LDH tire contre son camp	509
Holocaust Film Festival: The Holocaust July Event in Great-Britain !!.....	516
Entretien avec le professeur Polacco de Ménasce	522
Révisionnisme antillais	557
Révisionnisme et rumeurs: Ponsonby	565
Judaism: Gilgul Neshamot - Reincarnation of Souls.....	576
Commentaires sur <i>Jakob le menteur</i>	581
Affaire Berclaz: le jugement.....	584
La tragédie palestinienne: légitimer ses propres oppresseurs (M. Sfar)	592
La revanche de Jospin (S. Thion)	596

Actualités de janvier

PROCÈS IRVING-LIPSTADT

Notre dossier, mis à jour très souvent, se trouve à [la page David Irving](#). [mise à jour le 31 janvier 2000 à 16h].

L'AFFAIRE KALEJS

Ce Letton d'origine, âgé actuellement de 86 ans, citoyen australien depuis la fin de la guerre, est pourchassé depuis des années par la haine des associations juives qui l'accusent d'avoir été membre d'un commando d'exécution en Lituanie. Les preuves, c'est le moins qu'on puisse dire, semblent manquer. Nous vous donnerons prochainement un dossier sur cette affaire. En attendant, nous avons lu dans le journal anglais *The Guardian* un point de vue qui accuse le charivari lituanien d'être destiné à dissimuler les exactions israéliennes et nous vous le donnons en avant-première. ([version anglaise](#) et [notre traduction française](#)).

PROCÈS IRVING-LIPSTADT

Le procès que David Irving, l'historien spécialiste de Hitler, intente à Deborah [Lipstadt](#) qui l'accuse dans un de ses livres de solliciter les sources, va bientôt s'ouvrir. Divers journaux anglo-saxons en parlent. Le *Los Angeles Times* annonce l'événement avec un article résumant l'affaire révisionniste (7 janvier 2000). Il contient entre autres ces deux perles:

- "Van Pelt, who is considered one of the world's leading authorities on Auschwitz, prepared an 800-page report on the death camp for the trial." "The whole idea of trying to prove the Holocaust is, for me, a kind of ridiculous exercise. But in some ways, it forces historians to show what they can do. I think the case has forced me . . . to look at things I preferred not to look at in the past," he said." [...] "I can deal with Himmler. I can deal with Hoess. There's a certain kind of naive honesty in what they do, however evil it is," Van Pelt said. "But the contortions and complete fabrications of these deniers is obscene. (Van Pelt, qui est considéré comme un des meilleurs spécialistes mondiaux d'Auschwitz, a préparé un rapport de huit cents pages pour le procès. "La seule idée d'essayer de prouver l'Holocauste est, à mes yeux, un exercice ridicule. Mais, par certains côtés, cela force les historiens à montrer ce qu'ils peuvent faire. Je pense que le procès m'a obligé à considérer des choses que je préférerais ne pas considérer autrefois. [...] « Je peux m'occuper de Himmler. Je peux m'occuper de Hoess. Il y a une sorte d'honnêteté naïve dans ce qu'ils ont fait, même si c'est très mal », dit Van Pelt. « Mais les contorsions et les inventions pures et simples de ces négateurs est [*sic*] obscène. »)

- "Since when, Lipstadt wants to know, does anyone in the name of academic inquiry have the right to claim there is "another side" to the Holocaust debate? And why is there even a debate? (« Depuis quand, demande Lipstadt, a-t-on le droit, au nom de l'enquête universitaire, de prétendre qu'il y a "une autre partie" au débat sur l'holocauste ? Et pourquoi, d'ailleurs, y a-t-il un débat ? »)

Un historien qui déclare que la seule idée de devoir prouver que l'objet historique dont il est "un des meilleurs spécialistes mondiaux" est un exercice ridicule est-il un historien ou un idéologue ? Un humain qui préfère les assassins aux critiques est-il sain d'esprit ? Nous avons l'article du *Los Angeles Times* ([en version originale anglaise](#) et en dans [notre traduction française](#)) et il faut le lire parce qu'il est très modéré, ce qui est rare dans la grande presse, et aussi parce qu'il fait état des derniers arguments exterminationnistes: la preuve de l'extermination des juifs n'existe que si l'on admet que toutes les décisions ont été prises dans le plus grand secret, c'est désormais officiel (on le savait depuis la thèse du *nod* de Christopher Browning, mais on aime bien lire ça dans la presse), et c'est faire preuve de mauvaise foi, nous dit-on, que de faire semblant de l'ignorer... C'est ce que l'on appelle un *testimonium e silentio* et les historiens, en général, ont HORREUR de ça...

Nous avons aussi l'article paru dans le journal de « gauche » anglais, *The Guardian*, le 8 janvier 2000, ainsi que [deux articles du Sunday Times](#) du 9 janvier 2000, qui font le point sur la personnalité de David Irving et les enjeux du procès.

Toute l'affaire Irving est détaillée sur le site de David Irving, dont l'adresse est <http://www.fpp.co.uk/>. Et nous avons par ailleurs sur le site le livre où Lipstadt accuse Irving, *Denying the Holocaust...* (avec le passage exact, p. 161.)

DEUX MILLE

Est-ce que les 2000 ans à venir seront aussi plein de conneries et d'absurdités que les 2000 ans qui viennent de s'écouler? Si oui, on pourrait tirer le rideau tout de suite.

GROS DANGER

Le B'nai Brith australien, qui est une sorte de franc-maçonnerie exclusivement juive et qui se veut instrument de pouvoir, et surtout son Anti-Defamation Commission, qui en est une Gestapo virtuelle, ont déterminé que "trois formes de haine" seront les plus menaçantes pour l'avenir de la communauté: la négation de l'Holocauste, le racisme New Age et le Mouvement d'identité chrétienne (*Australian Jewish News*, Sydney, 10 décembre 1999). Nous ne savons rien des second et troisième. "La logique de la négation de l'Holocauste est aussi simple qu'absurde. En niant la Shoah, les antisémites peuvent dire que la haine des juifs est une affaire mineure et relativement sans dommage." Devant de telles affirmations, peut-on dire de quel côté se trouve la haine et le racisme?

LA BANALITÉ DU BIEN

Une maison d'édition italienne vient de publier le fameux discours de Martin Walser où il disait gentiment mais nettement que l'holocauste, il en avait, comme des millions d'Allemands, plein les bottes. A quand l'édition française?

Gentile lettore, in questi giorni le Edizioni di Ar hanno pubblicato -- in traduzione italiana, accompagnata dal testo tedesco -- un libro che in Germania ha suscitato moltissime polemiche:

Martin Walser, "La banalità del bene". Edizione italiana e traduzione a cura di F. Coppelotti. Con un elogio di F. Schirrmacher e una considerazione critica di F. Coppelotti. L. 10.000.

Con il titolo "La banalità del bene" si presenta la predica critica che l'Autore ha tenuto l'11 ottobre 1998 nella Paulskirche di Francoforte. La predica era incentrata sullo sfruttamento politico della memoria dell'olocausto.

[...] Da: Libreria AR <ar@xcom.it>

Justement les Allemands publient aussi les éléments de la controverse entre Walser et l'ignoble Bubis, qui s'est ensuite hâté d'aller mourir et se faire enterrer en Israël, "pour qu'on laisse sa tombe tranquille":

Die Walser-Bubis-Debatte, eine Dokumentation. Hersg. Frank Schirrmacher, Suhrkamp, 1999, ISBN 3-518-41073-3.

PETITESSE

Le professeur Ratajczak, dont nous avons déjà parlé, a été relaxé pour un court chapitre de son livre "Sujets dangereux" qui résumait le point de vue des révisionnistes. Le tribunal d'Opole a considéré que la diffusion de son livre était trop restreinte (500 ex.) pour présenter un danger. Faites des livres mais ne les vendez pas. On se demande si la suspension des cours de cet enseignant à l'université est aussi suspendue. Il paraît que les responsables de la communauté juive ont protesté. Il y a donc une communauté juive en Pologne?

AGITATION DANS LE LANDERNEAU DU GÉNOCIDE

Le génocide est un truc qui se vend de mieux en mieux. Si vous avez un livre à fourguer, genre "La cuisine de ma tante", intitulez-le "La cuisine de ma tante et le génocide des patates". Succès assuré.

Voyez quelques ouvrages récents:

Nuits serbes et brouillards occidentaux, introduction à la complicité de génocide, par Jean-Franklin Narodetzki, aux éditions de l'Esprit frappeur; quatrième de couverture: "La "purification ethnique" n'aurait jamais pu se produire en Bosnie sans la complicité des États occidentaux et de leur bras armé, les casques bleus de l'ONU. Les manoeuvres diplomatiques n'ont servi qu'à donner du temps aux agresseurs. L'embargo sur les armes imposé par l'ONU a garanti une écrasante supériorité militaire aux États serbes et croate. Les troupes internationales ont pratiquement assisté ces derniers dans leur stratégie d'extermination. L'État français, loin d'oeuvrer pour la paix comme il le prétendait, a en réalité soutenu systématiquement la politique grand-serbe génocidaire. L'Association internationale contre le génocide, dont l'auteur de ce livre est le secrétaire, a demandé au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de considérer le général français Bernard Janvier comme complice du général Mladic et de M. Karadzic."

Il va se faire des amis. C'est pas tout. Voir aussi:

Coquio Catherine, (textes réunis par) : *Parler des camps, penser les génocides*, Albin

Michel, 1999, 680 p.

Ce livre qui se donne le ridicule de vouloir "penser" les génocide (mais sûrement pas de les "panser") donne la parole à des luminaires tout à fait extravagants, qui parlent de ce qu'il ne connaissent évidemment que par quelques misérables lectures, comme Catherine Coquio, Imre Kertesz ("Le XXe siècle est une machine à liquider permanente"), Yves Ternon, un chirurgien fou dont nous reparlerons, Enzo Traverso, belle âme lugubre dont on peut lire quelques élucubration sur le site des tsahalistes anti-révisionnistes (Fingerhut), Georges Bensoussan ("Pour une lecture politique de la Shoah-ah-ah"), Tzvetan Todorov ("La morale des historiens", il s'en fout, il n'est pas historien), Marek Sliwinski, psychologue polonais qui ayant interrogé dix-huit familles au Cambodge, vingt ans après les événements, prétend tout vous expliquer sur le Cambodge, et beaucoup d'autres, parfaits inconnus, probables deugistes en mal de DES, tartinant des pomposités sous les titres affolants de "Après Auschwitz: quel régime possible?", "Le sang du ciel de Piotr Rawicz ou la littérature comme <composition sur une décomposition>" (on vous le recommande), "Le code poétique de l'extermination" et autres billevesées de pantouflards, suçotant leur gâteaux au cholestérol et se recopiant les uns les autres. Ces gens-là n'ont jamais vu un cadavre de leur vie... mais ils pontifient.

LA PHILO DANS LES MANUELS DU KGB

(EXTRAIT D'UN JUGEMENT DU TRIBUNAL DE PARIS)

SUR L'ACTION CIVILE:

En application de l'article 48-2 de la loi du 29 juillet 1881, l'Association des professeurs de philosophie qui n'a pas pour objet d'entretenir le souvenir et de défendre la mémoire des déportés n'est pas recevable à agir, sur le fondement de l'article 24 bis du même texte. [DIT LOI GAYSSOT]

Il en est de même des sept professeurs, destinataires des propos de M.r GUILLAUME, qui se sont constitués parties civiles; leur préjudice ne découle pas directement du délit de contestation de crimes contre l'Humanité, même si l'envoi de telles correspondances leur a causé un désagrément certain; leur demande sera donc déclarée irrecevable. [ILS AVAIENT REÇU DE LA CORRESPONDANCE...]

PAR CES MOTIFS

Le tribunal statuant publiquement, en matière Correctionnelle, en premier ressort et par jugement contradictoire à signifier à l'encontre de Pierre Noël Charles GUILLAUME, prévenu ; **par jugement contradictoire** (art. 424 du CPP) à

Page n° 7

A l'égard d'Edith FUCHS, Annie-Claude GOLSE, Jean-Michel MUGLIONI, Martine VERLAHC, Geneviève LAUNAY. Pierre GARINO, Charles COUTEL, l'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE, parties civiles;

À l'audience du 12 avril 1999, 17e CHAMBRE....

RECHERCHE

Si vous avez perdu des parents pendant la guerre, adressez-vous à:
International Tracing Service -- Internationaler Suchdienst
Grosse Allee 5-9
34454 Arolsen
Germany
Téléphone 0049-5691-6037;
fax 0049-5691-5525
et allez voir les banques suisses. Votre fortune est faite.

TEREZIN - ZIN - ZIN

Il paraît qu'aucun juif français n'a été déporté à Terezin (Theresienstadt).
C'était un endroit pour les bourgeois, les richards, les gens bien... Les Français n'étaient pas assez bien, peut-être. C'était donc une bonne raison pour que le gouvernement français subventionne un livre d'art, avec des centaines de photos en couleur pleine page:

LE MASQUE DE LA BARBARIE, Le ghetto Theresienstadt 1941-1945 Préface de Milan Kundera, Ouvrage réalisé sous la direction de Sabine Zeitoun et Dominique Foucher, avec un CD de compositeurs ayant vécu à Terezin, Éditions de la Ville de Lyon et du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation. Formidable comme cadeau de Noël!

UN SUISSE GONFLÉ

Le *Sonntag Zeitung*, un canard assez peu lu en dehors de Zurich, nous apprend le 5 décembre 1999 qu'un étudiant zurichois en histoire, du nom de Palomino Schulz, s'est attiré l'ire d'une procureuse de Berlin qui l'accuse d'avoir violé "la norme pénale anti-raciste". La justice helvétique, surprise dans son sommeil, s'est empressée de lancer une enquête. Il y avait de quoi. Ce Palomino avait entrepris de nier l'extermination des juifs et, abomination suprême, de la nier sur le site pour "les juifs d'Europe Centrale qui parlent allemand", Ha Galil Online (ce qui, entre nous veut dire La Galilée en ligne) qui propose un "forum" de discussion. Le journal dit que l'étudiant s'est révélé "acribique" (*akribisch*) sur les sources révisionnistes, dans les livres et sur Internet. Le gérant de HaGalil a déclaré que sous le court manteau de la scientificité on apportait une négation massive de l'ôlocoste et qu'il s'agissait d'une stratégie des "néo-nazis" pour "dominer" Internet. L'université de Zurich a "condamné" ces agissements qui portent atteinte "à sa bonne réputation". Il est assez rare, notons-le, que les Suisses soient aussi rigolos.

Voir le texte de Palomino Schulz.

Sur ce même site, on remarque un appel de jeunes juifs polonais:
Dear Friends,
we, post-war Jews from Poland, diving in the web-ocean in our Jewish Submarine under the command of Captain Chaim Piast, would like to pay your attention to our web-site, where one can watch and hear the 2 hours of Shoah-Film of Claude Lanzmann.

Blajbt gezond and Shalom
Julian S. Bielicki
pierwyj starszyj lejtenant of the Jewish Submarine

Ce qui veut dire qu'ils ont réussi à réduire à deux heures les neuf longues heures de salmigondis lanzmannesque. Mieux que les Jivaros.

"Vorschläge, Kritik, Kommentare? We'll be happy to hear from you!
Europa@hagalil.com"

PENTE SAVONNEUSE

Dans le n°1 de la nouvelle série de *L'Événement du Jeudi* (du 18 au 24 novembre 1999), page 7, M. Maurice Szafran, au début de son éditorial intitulé "A propos d'influence et de responsabilité", écrit, en parlant du film *Fight club* : "Un réalisateur, aussi doué soit-il -- et Fincher déborde de talent -- a-t-il le droit de jouer au niais en prétendant ignorer qu'à Auschwitz les nazis récupéraient la graisse humaine pour la transformer en savon, alors que son héros fabrique du savon à partir de résidus de liposuction ?..."

La presse a relaté, en effet, que le réalisateur "ignorait" que les nazis fabriquaient du "savon juif" mais que, maintenant, dûment chapitré par les détenteurs officiels du savoir garanti, il allait s'excuser.

C'est bien le fonctionnement de ce qu'il faudrait appeler le "Mythe d'Ariane" parce qu'il comporte, comme la belle fusée du même nom, plusieurs étages: Premier étage: toutes les grosses conneries de la propagande de guerre sont maintenues telles quelles, y compris chambres à gaz, savon, camps de la mort, usines de la mort et tout le toutim.

Deuxième étage de la fusée: les historiens et autres universitaires reconnaissent bien volontiers que cette histoire de savon n'a pas lieu d'être, que les chambres à gaz, il vaut mieux éviter le sujet, que les six millions, c'est du vrai de vrai mais que dans le détail, il peut y avoir eu des erreurs de compte, comme à Auschwitz où on corrige le chiffre du premier étage (quatre millions) en un chiffre du deuxième étage (un à 1,5 million).

Enfin, troisième étage, entièrement privé, dans lequel tel ou tel universitaire de haut niveau, du Collège de France ou d'ailleurs, veut bien reconnaître que tous ces éléments sont très douteux, que la propagande a tout bousillé, qu'une chatte n'y reconnaîtrait pas ses petits, que 6 millions est absurdement symbolique, mais qu'il importe surtout de se taire, de ne pas faire de peine aux anciens déportés et, mais là on ne peut plus du tout parler, on expire presque dans un simple regard qui dit: "il ne faut pas faire de la peine aux juifs" -- chose indicible mais pensée avec une force qui suinte d'une trouille verdâtre. Rassurez vous, valeureux athlètes de la pensée, dormez sur vos bulletins de salaire, nous ne ferons pas d'outing. Vous êtes trop nombreux...

PIÈCE POUR UN PROCÈS

On sait que le procès de Lewkowicz, qui avait osé téléphoner à France-Inter pour dire à Le Pen que les chambres à gaz n'étaient qu'un "bobard" a été fixé au 2 mars 2000. On remarque, à ce propos, que si procès il y a, c'est que quelqu'un a dénoncé ledit Lewkowicz à la police. Le seul qui était en mesure

de le faire, connaissant le numéro de téléphone du perturbateur, était le journaliste Stéphane Paoli. Il faut donc afficher le fait que S. Paoli est un auxiliaire de la police, déontologie et blablatique mises à part. Nous avons retrouvé dans nos pharamineuses archives une lettre de ce perturbateur dont une copie avait circulé en 1993. La voici.

Chef d'oeuvre d'imbécillité

Nous avons reçu LE PETIT BOUQUET No 600, mardi 21 Dec 1999, <info@le-petit-bouquet.com> . Nous y avons ajouté un titre:

C'est l'histoire d'une photo, d'un homme, d'une époque. Trois ouvriers, en bleu de travail, posent devant un mur de boîtes de conserve. Celui du centre porte un de ces antiques masques à gaz, le second a entre les mains l'une de ces boîtes de fer si banales d'apparence. Le troisième se contente de regarder l'objectif. On ne distingue pas ce qui est écrit sur l'étiquette de la conserve. Avec une loupe, on y lirait le mot "Poison" écrit en gras, et puis aussi "Zyklon B". Le gaz mortel des camps de concentration nazis. Cette photo a été prise en 1942 à l'intérieur de l'usine Ugine de Villiers-Saint-Sépulchre (Oise) par un ingénieur chimiste, François Copie, qui y travaillait. Ce dernier a fait d'autres clichés des stocks de Zyklon B, arraché les étiquettes et caché ces preuves avant de prendre le maquis. Plus de 50 ans après, *L'Humanité* publie ces photos et l'enquête qui les accompagne. Oui, "la France a bien fourni les camps nazis". Oui, le groupe Ugine a "massivement produit dans son usine de Villiers-Saint-Sépulchre le gaz utilisé pour exterminer les déportés dans les camps de concentration nazis". La Libération venue, François Copie a tenté de transmettre ses documents, pour que l'on sache. "Ils n'intéressèrent personne". C'est une historienne, Annie Lacroix-Riz, professeur d'histoire à l'université de Paris VII, qui a dévoilé la vérité. "Cette universitaire a découvert qu'en février 1941 le groupe Ugine avait "aryanisé" et réorganisé dans l'Oise, une entreprise devenue franco-allemande dont 49% des parts étaient contrôlées par la Degesch, filiale du trust allemand IG-Farben, principal producteur du Zyklon B. Le capital de cette société fut rapidement multiplié par dix, puis par cinq en un an et demi, ce qui ne laissait pas de doutes sur l'importance de sa production". Publiée une première fois en 1996 dans les colonnes de *L'Humanité*, cette révélation avait fait l'effet d'un pavé dans la mare. Confrontée à de violentes attaques, Annie Lacroix-Riz n'a pas pour autant abandonné son sujet, et des preuves supplémentaires sont venues confirmer ses propos. En mars 1997, elle met la main sur des documents nazis, noyés dans les archives de l'hôtel Majestic qui abritait à Paris le commandement de l'administration militaire allemande. "Dans un rapport daté du 24 février 1941, le délégué nazi à la chimie, par ailleurs directeur d'IG-Farben, le nommé Kolb, annonçait qu'une des sociétés fondées avec Ugine sera spécialisée dans la fabrication et la réalisation de moyens de gazage et de bases d'acide cyanhydrique pour gazage". "Aucun ambiguïté" possible, conclut *L'Humanité*. "La responsabilité française est incontournable. A la Libération, le PDG d'Ugine, M. Painvin, "présentait comme un acte de quasi-résistance le fait d'avoir conservé la direction du site de Villiers". En 1996, un autre historien alimente la polémique en reprenant l'argument avancé par le groupe Ugine : "le Zyklon B, gaz peu stable, était difficilement transportable et, même s'il y

ent livraison, c'était sur réquisition". "Comme si les Allemands devaient réquisitionner ce dont ils étaient copropriétaires", s'exclame *L'Humanité*. "Tant qu'il s'agit de compter les morts, l'historien ne rencontre guère de problèmes", explique Annie Lacroix-Riz. "Mais s'il s'agit de compter l'argent, stop! Tabou. La polémique sur mes travaux s'est focalisée sur le Zyklon B, mais ce n'est qu'un révélateur. Je n'ai jamais eu de sympathie pour les concierges qui ont dénoncé les juifs de leurs immeubles mais ce que j'ai découvert est d'une toute autre dimension: Vichy n'a pas eu besoin de pousser le patronat à collaborer avec les nazis". Il aura fallu un courrier adressé par les enfants de François Copie à Annie Lacroix-Riz pour que l'on découvre ces incroyables photos, aujourd'hui publiées dans son ouvrage consacré aux *Industriels et banquiers sous l'Occupation* (publié chez Armand Colin).

Notre grain de sel: Cette connerie est consternante. On devrait féliciter les industriels d'avoir ainsi contribué à l'assainissement des conditions de vie des gens d'Europe centrale, et en particulier la vie de ceux qui étaient internés dans les camps, il y en avait plus de mille, petits et grands, pour qui les mesures sanitaires strictes, comme la désinsectisation des baraques, des vêtements et des lieux publics permettaient d'échapper aux grandes épidémies. Quand on n'a pas pu faire ces traitements, pour des raisons matérielles liées aux bombardements alliés de la fin de la guerre, on a eu Bergen-Belsen, et les scènes cauchemardesques que les Anglais ont (complaisamment) filmées et qui sont reprises dans maints films, comme *Nuit et Brouillard*. Cette Riz-Lacroix est sûrement une historienne mais avant tout une militante communiste. Son travail a une portée essentiellement idéologique. Nous l'avons repérée depuis longtemps, c'est une professionnelle du KGB universitaire. Le Zyklon-B n'a jamais été utilisé pour tuer des gens et il n'aurait d'ailleurs pas permis de le faire à grande échelle. Vive le Zyklon B et les pommes de terres frites !!!

LE COLOSSE DU VERMONT

Signalons la parution d'un livre de Jürgen Graf consacré à une étude de l'opus magnum de Raul Hilberg, *La Destruction des juifs européens*. C'est en allemand, ça s'appelle "Un géant aux pieds d'argile", *Ries auf tönernen Füßen*; *Raul Hilberg und sein Standardwerk über den "Holocaust"*, paru chez Castle Hill Publishers, (PO Box 118, Hastings TN34 3ZQ, Royaume uni) pour la somme de 20 DM, dans les 70 à 80 F. Ce petit livre (160 p.) se termine par un chapitre sur "la débâcle de Hilberg" au procès de Toronto, en 1985. Il se trouve justement que l'AAARGH a produit une traduction inédite en français du résumé de l'intervention de Hilberg. C'est un morceau de choix pour les amateurs qui nous entourent.

Il faut signaler une adaptation française de l'étude de Carlos Porter sur le procès de Tokyo, beaucoup moins bien connu des historiens que celui de Nuremberg, auquel il prétendait faire pendant.

Carlos Porter et Vincent Reynouard, *Délire au procès de Tokyo, ou De la valeur des témoignages et des procès d'après-guerre*, 40 p., 1999, VHO, (PB 60, B-2600 Berchem 2, Belgique), 40 FF.

VIDÉO

Des étudiants allemands ont reconstitué en images virtuelles des synagogues détruites par les nazis. Voir le site internet.

Évidemment, le gouvernement allemand subventionne grassement. "Ils veulent reconstruire les synagogues que leurs pères ont brûlées" dit Salomon Korn, membre du conseil central des juifs allemands. A quand le génocide virtuel?

PHOTOS

Le Net procure de plus en plus de renseignements, de documents et de photos. Une entreprise américaine s'est donné pour tâche de fabriquer une sorte de couverture encyclopédique des connaissances: **about.com** (*about dot com*, comme ils disent, les Yankees). Sur chaque domaine du savoir, cette boîte engage une sorte de modérateur-documentaliste qui doit répondre aux questions et accumuler des données. Et il était inévitable que le fameux Olocoste soit perçu comme un élément du paysage médiatique. Ils ont donc engagé une certaine Jennifer Rosenberg pour faire le cicerone. Tout y est évidemment politiquement très clean. Mais on y trouvera toutes sortes de documents, de liens et de photos, de Nuremberg, des camps, etc.

AUDIO

On peut se procurer d'intéressantes cassettes audio -- en anglais -- chez un original américain, fort cultivé, doué d'une plume acerbe, qui s'appelle Michael Hoffman. Par exemple: "The Scientist and the Gas Chambers", "Victor's Justice", "Overcoming Holocaust Newsspeak", et beaucoup d'autres. Il publie aussi une *Revisionist History Newsletter*, qui touche à toutes sortes de sujets. Michael Hoffman est un artisan qui vit de ses productions et donc il les vend. Demandez son catalogue à **Independent History & Research**, Box 849 Coeur d'Alène, Idaho 83816, USA. "Coeur d'Alène" est le nom que des Jésuites français donnèrent, au XVII^e siècle, à une tribu amérindienne. Elle a disparu mais le nom est resté. C'était l'époque où l'Amérique du Nord a failli être française. Imaginez la catastrophe... Michael possède un site Internet: <www.hoffman-info.com/bookstore.html> Donnez lui le bonjour de notre part.

ROUGE-BRUN

Nous comprenons très bien les Rouge-Brun, ceux, du moins, qui ne sont pas des inventions de journalistes ou des étiquettes pour ostraciser les gens. Ce que nous comprenons est la chose suivante: on ne peut pas abandonner l'exigence d'une véritable justice sociale dans un monde dominé par ce que le capitalisme produit de plus absurde et de plus ignoble: la finance, surtout la haute finance. C'est pour le côté **rouge**. On ne peut pas abandonner non plus le rôle fédérateur et vaguement protecteur qu'avaient les États, avant même d'être des Etats-Nations, en laissant le domaine du politique à des fantoches manipulés par la dite haute-finance. Le politique doit rester aux mains des politiques qui sont censés représenter le bien commun. Toute ânerie libérale qui prétend le contraire doit être immédiatement mise à la poubelle. C'est le

côté **brun**, encore que ce soit une appellation très exagérée puisque, pour s'en tenir à l'échiquier français, cette mouvance regrouperait les "souverainistes", les "républicains" et autres "nationalistes" qui proviennent, comme chacun sait de la gauche, du centre, de la droite et, quelques uns, de l'extrême droite. Ce champ politique n'a en vérité qu'une existence potentielle. Il est loin d'être unifié, structuré, pensé, mais quelques individus s'agitent, comme Alain de Benoît, Bové, Pasqua, Garaudy, Debré, les opposants aux bombardements américains sur Pétaouchnok, et quelques autres. En face, le pouvoir de l'argent, symbolisé par le gouvernement anonyme de la Banque Centrale Européenne, siégeant symboliquement à Francfort, la place des changeurs depuis quatre cents ans, est garantie par l'effacement des politiques, la désision qu'ils encourent justement par leur pusillanimité et leur suffisance. Parmi les individus qui sont montés au créneau, il faut compter Horst Mahler. Inconnu en France, il est très connu en Allemagne; il provient de la Fraction armée rouge. En tant qu'avocat de la Bande à Baader, assassiné par l'Etat allemand, il a fait de longues années de prison. Il a créé un petit mouvement ("Unser Land" -- Notre Pays) et tient maintenant un discours radicalement critique vis-à-vis de l'Allemagne et des pouvoirs qui y sont établis. En conséquence, il a été attaqué et brutalisé à Francfort par une bande de nervis le 21 novembre dernier. Comme on s'en doute, ces nervis au service du grand capital se proclament "antifascistes". Qui est le brun? Nous avons, dans son texte original allemand, une remarquable "lettre" envoyée par Horst Mahler au chancelier sozi Gerhard Schröder. Les textes de Mahler se trouvent en ligne.

LETTRE OUVERTE DE H. MAHLER A G. SCHRÖDER

L'auteur, cherchant à éliminer les causes de ce qu'il appelle la vassalisation de l'Allemagne, est amené à réviser l'histoire, ou plus exactement, il demande aux autorités politiques de dire que les événements du passé ont une tout autre signification que celle qui est couramment acceptée par eux. Et à la racine, Mahler voit le Traité de Versailles, le désir des Anglo-Saxons et des banques juives américaines de détruire l'Allemagne comme concurrent économique. Dès lors, tout s'enchaîne: le traité de Versailles provoque, par un jeu de bandes, le déclenchement de la deuxième guerre mondiale, qui, elle-même pourrait préluder à la troisième.

On voit par là à quel point le révisionnisme général, et la question des chambres à gaz n'est qu'un de ses éléments, est nécessaire à la libération des Européens du joug américain, imposé par des moyens militaires, politiques, financiers, culturels, sociaux: l'*american way of life*, dont Mahler voudrait qu'on la répudie.

Il termine en conseillant à Schröder de refuser cette vassalité et de partir en exil pour organiser la résistance. On voit que Baader et Meinhof ne sont pas complètement morts... Lisez l'original allemand, il est là.

MONSIEUR PLUME

Une de nos nouilles idolâtres professionnelles, P. Kéchichian n'a pas encore atteint l'âge béni de la retraite. C'est à lui qu'incombe évidemment de dire tout le mal qu'une rédaction composée principalement de jeunes veaux croit devoir

penser d'un livre de "dialogue" entre des collabos durs à cuire, Lucien Rebatet et Pierre-Antoine Cousteau. Notre brave nouille dit bien que *Les Décombres* fut un best-seller antisémite en 1942 et reconnaît que le même Rebatet, sortant de prison en 1952, publia chez Gallimard un roman, *Les Deux Étendards* "dont même quelques uns de ses ennemis politiques penseront du bien"; (*Le Monde*, 12 novembre 1999). Parce qu'il ne peut pas dire, la nouille, que **c'est un des plus grands romans de notre temps**. Voilà. Il faut le dire, même si la rédaction du *Monde* tremble sur ses bases. Et nous le disons en tant qu'ennemis politiques de Rebatet, qui est mort, en 1972.

UN PLAGIAIRE AU REBUT

Antoine Spire était un petit fanatique parmi les cadres "culturels" du Parti communiste dont il fut longtemps permanent. Comme il voulait briller malgré sa profonde médiocrité, il alla s'inscrire à l'université de Bordeaux et prétendit soutenir on ne sait quelle thèse qui lui aurait donné un parchemin. Las! On flaira vite la supercherie. Le petit enfoiré avait recopié une autre thèse déjà écrite et soutenue par un autre quidam. Il fut donc condamné, *more sorbonico*, comme plagiaire, menteur et voleur.

Rendu gaillard par cette petite aventure, il est entré aux Éditions sociales, puis à France-Culture, d'abord comme représentant "culturel" du PCF à l'émission *Panorama*. Les années passèrent. Il s'était fait une spécialité de couper ses interlocuteurs et de parler avec assurance de livres qu'il n'avait pas lus, de tous les livres, mêmes les plus obscurs publiés à Bratislava ou en Patagonie; le faiseur total. Ayant quitté le Parti, il s'était rallié à une sorte de socialisme sioniste passe-muraille. Un hasard ayant amené à la tête de France Culture un pseudo-historien venu de l'extrême-droite et qui cherche toujours à se blanchir, Patrice Gélinet, Spire négocia et obtint une émission à une heure de bonne écoute. Cela s'est appelé "Staccato", la façon de Spire de parler. Les parti pris de ce prétentieux devinrent alors omniprésents. Relas! Un autre coup d'Etat amena un changement de direction. Spire dut prendre la porte. Que fit-il? Il organisa des pétitions pour son retour, signées d'Elie Wiesel, de Michel Zaoui, d'Henri Leclerc, de Jacques Derrida, Noël Mamère, bref, tout le gotha socialo-fabiusien qui se mit à chialer en chœur qu'ils voulaient le retour du plagiaire. (*Le Monde*, 3 sept. 1999) -- publicité **payée**, intitulée "La cadence de la Liberté". Les plagiaires ont de l'estomac...

YIDDISH UBER ALLES

William Safire est certainement l'un des plus fins observateurs des usages que les Américains imposent, plus ou moins brutalement, à leur langue, à leur idiome (*lingo*). Ses chroniques valent leur pesant de roueries diverses. Le 11 octobre 1999 (*International Herald Tribune*) il mentionne la formule "*go figure*" (aller figurer = va savoir), en usage chez certains jeunes électeurs que les partis veulent séduire. En anglais, dit son informateur Sol Steinmetz, il faut mettre un "et" entre deux verbes, comme dans "*go and eat something*" (va manger quelque chose). Mais les immigrants yiddish ont laissé tomber le "et". Ils ont dit: "*go eat something*" pour traduire "*gey es epes*". (*Geh essen etwas*, en hochdeutsch). Et ainsi de suite; Safire remarque que la proportion de juifs aux Etats-Unis est passée de 5 à 2% et que le nombre de locuteurs du yiddish

est devenu très petit. "Et pourtant les yiddishismes (*Big Deal, For sure*, etc.) ont coulé à flot dans l'anglais parlé en général". Les Américains ne s'en rendent même plus compte. Bizarre, non?

QUI DÉCIDERAIT DES DÉCIDEURS?

Tout en d'engageant sans le dire sur les traces du crypto-révisionniste Nolte, les historiens français essaient de slalomer en douceur. Henry Rousso dirige un ouvrage intitulé *Stalinisme et nazisme, histoire et mémoire comparées*. Beaucoup de ses collègues n'auraient jamais voulu entendre parler d'un sujet aussi sacrilège, il y a seulement dix ans. Mais il faut parfois aborder des sujets brûlants, comme celui qui revient toujours: mais qui a bien pu décider d'exterminer les juifs? Burrin a son truc: la décision fut prise dans un cadre interministériel (*Le Monde*, 10 décembre 1999, p. VI). Mais lequel? Où sont les éléments? Sûr Burrin, il va pas nous refaire le coup de Wannsee, quand même? On en est pas là?

Pour les amateurs de comparaison, c'est soudain l'inflation: après Ian Kershaw et Moshe Lewin, *Stalinism and Nazism*, Cambridge University Press, 1997, voici *Nazisme et communisme*, présenté par Marc Ferro, Hachette. Et même un zigoto pas triste, fumiste de naissance, Thierry Wolton, *Rouge-brun, le mal du siècle*, Lattès. Ne lisez ces âneries que si vous êtes vraiment obligés. Sinon, plongez-vous plutôt dans Tarzan ou Alexandre Dumas...

LA REINE DU SABBAT

Mme Ségolène Royal, qui mériterait certes de s'appeler plutôt Mme Prudhomme, a solennellement rappelé que les écoliers ne pouvaient pas justifier leur absence le samedi matin par des raisons religieuses. Elle a pris pour ce faire le cas d'un lycéen de Versailles qui avait demandé une dispense du samedi. Coup de chance: c'est un adventiste du septième jour... (*Le Monde*, 10 décembre 1999) On a frôlé l'accident...

AUTOCROATE

La mort d'un tyran, ancien général communiste, instigateur d'une affreuse guerre balkanique, permet de débarrasser la planète d'un malfaisant sanguinaire. "Père de la nation" croate, Franjo Tudjman était un type sinistre. Pour ajouter à tous ses agréments, on nous dit qu'il était révisionniste. Il aurait voulu réhabiliter l'Etat oustachi, de fâcheuse mémoire. Et bien, nous en concluons qu'il y a des révisionnistes qui le sont pour de fort mauvaises raisons, des raisons aussi mauvaises que celles de nos adversaires, fondées sur le sentiment communautaire par-dessus tout, sur le mépris de la réalité, sur certaines formes de fanatisme... Nous voyons cela très bien chez nos adversaires et nous le voyons aussi dans ce qu'une vaine gloriole nous ferait appeler "nos rangs". Nous n'en tirons aucune satisfaction.

LE CONTRE-NETTOYAGE ETHNIQUE

Un digne universitaire de New York, qui s'appelle Henry R. Huttenbach, fait un petit bulletin qui s'appelle *The Genocide Forum*. Bon. Vous voyez le genre.

Dans son numéro de sept.-oct 99, il fait le raisonnement suivant: imaginons qu'après la guerre, les Alliés fassent revenir en Allemagne les 250.000 juifs allemands en exil, munis de leurs droits à récupérer leurs biens, qu'ils ferment les yeux sur l'existence de bandes juives armées et qu'elles sèment la terreur. On ne sait pas ce qui ce serait produit.

Et bien, dit Huttenbach, c'est ce qui arrive au Kossovo.

Le parallèle est plus intéressant que ne le croit Huttenbach lui-même. Car dans les armées alliées, il y avait un grand nombre de juifs, dont la majorité venait des pays occupés par l'Allemagne ou étaient allemands eux-mêmes: 500.000 dans l'armée rouge et 450.000 dans l'armée américaine. Lorsqu'il s'est agi ensuite d'administrer l'Allemagne vaincue, les Alliés ont fait appel en priorité aux juifs allemands et autrichiens qui avaient pris anciennement refuge chez eux. N'importe quel petit écrivain juif allemand se retrouvait à la direction d'une province ou d'un *gau*. Il est assez curieux qu'aucune étude des attitudes et des actes de revanche commis par ces juifs de retour n'ait encore été réalisée. Nous en proposons gratuitement le sujet à tous ces étudiants en histoire qui se battent les flancs pour trouver des sujets originaux. Celui-la est garanti vierge. Et la doc ne manquera pas.

LE JUSTE PRIX

Parmi les milles choses qu'il faudrait réviser dans ce bas-monde, il y a, en priorité la Justice, ou plutôt l'Administration de la Justice. Par exemple en Belgique. L'abominable affaire Dutroux a permis de soulever un peu le couvercle sur des histoires totalement écoeurantes de sadiques qui torturent et tuent des enfants, sport raffiné d'une certaine élite belge. Un livre hallucinant rend compte de la façon dont les enquêtes policières ont à la fois mis au jour des histoires monstrueuses et contribué à les écarter de l'action de la loi, ce qui revient à protéger les coupables avérés. L'explication par le complot serait assez dérangeante, mais l'explication par l'incapacité complète de tous les appareils judiciaires et policiers de l'Etat est encore beaucoup plus inquiétante. Voir le livre de Annemie Bulté, Douglas De Coninck et Marie-Jeanne Van Heeswyck, *Les dossiers X -- Ce que la Belgique ne devrait pas savoir sur l'affaire Dutroux*, 1999, Éditions EPO, Chaussée de Haecht 255, B-1030 Bruxelles, Tel: 32 (0)2/215 66 51; Fax 32 (0)2/215 66 04 Email: <editions@epo.be>

Comme le dit un enquêteur: "La gendarmerie ne demandait pas mieux que de démanteler un grand réseau de pédophiles, mais de préférence un réseau sans gendarmes" (p. 252).

CARRIÈRE D'UNE RATÉE

Comment peut-on faire carrière, devenir "docteur en histoire" en s'épargnant le labeur long et pénible de l'historien? En recopiant les journaux. Pas bête. Une certaine Igounet s'est taillé une petite spécialité en faisant une "Histoire du négationnisme en France". Histoire bidon. L'Histoire, la vraie, la difficile, consisterait à travailler sur ce qui s'est passé pendant la deuxième guerre mondiale. Mais il faut du temps, énormément de travail, des compétences linguistiques, etc. Quand on est médiocre, provinciale et paresseuse, on n'a

rien de tout ça. On fait comme Chirac, des Sciences Po. Pas fatigant. Et donc, en recopiant des coupures de presse, on arrive à distiller toute une série d'articles dans des revues qui paient, on passe un "doctorat en histoire" et on va publier un livre, au Seuil. Mazette! C'est la gloire. On va passer à la radio, on va faire des signatures, on va passer chez Pivot (il va falloir prévoir la robe). C'est le paradis 2000.

Nous qui sommes les animaux en cage que cette zoologue vient observer, nous n'aimons pas beaucoup cette façon d'éviter l'essentiel (les questions soulevées -- légitimement -- par les auteurs révisionnistes) pour ne traiter que de l'accessoire (ce que font les révisionnistes, qui ne relève que de la petite histoire). Igounet se contente de croire ou d'affecter de croire que les historiens bien-pensants ont tout résolu. Elle ne se salit pas les mains avec les vrais documents, toujours poussiéreux. Elle se contente d'inventer un sens, une motivation à ce qu'elle croit qu'ont fait ou pas fait les révisionnistes. Elle colle des chevilles partout pour donner un aspect cohérent à ce qui ne l'était sûrement pas dans la réalité des individus, chez qui le maître mot a longtemps été "la politique". Mais la politique, à Sciences Po, on ne peut pas savoir ce que c'est puisque par définition on n'en fait pas. Et ce qu'elle appelle imbécilement le négationnisme n'est pas un mouvement, donc il n'a pas d'archives, de concertation qui lui donnerait une sorte de corps social que l'historien tâcherait de cerner. Elle n'a donc pas d'objet constitué à décrire. L'objet, il va falloir qu'elle l'invente pour faire et vendre un livre. Ce qui est sûr est que nos objections n'auront pas droit de cité. Elle navigue dans l'impunité.

Alors, nous aussi nous apprendrons sans doute quelques détails dérisoires d'une histoire qu'elle raconte et dont nous sommes au moins certains qu'elle n'est pas la nôtre puisque nous ne sommes pas agis par elle. Nous la faisons. Cf. de Valérie Igounet, qui répète sans arrêt qu'elle est "docteur en histoire", "Le cas Faurisson. Itinéraire d'un négationniste", *L'Histoire*, n° 238, décembre 1999, p. 73-77. La rubrique "Pour en savoir plus", qui complète l'article, ne comporte, comme d'habitude, aucun ouvrage révisionniste. Nous n'existons pas. Mais elle fait notre histoire... La revue publie une photo d'une page du site Zündel, mais on a maquillé la photo pour faire disparaître l'adresse du site. Voilà où ils en sont de leurs petits tripatouillages...

RELAXE, MAX

Vincent Reynouard a été relaxé en appel à Rennes, le 10 décembre 1998; il avait été condamné à Nantes à trois mois de prison ferme et 10.000 Francs d'amende pour avoir diffusé un livre de chimie consacré à Auschwitz, le rapport Rudolf [[texte intégral sur le site.](#)]. A Nantes, ce n'est pas tous les jours qu'on peut manier la gayssotine. Reynouard a bénéficié du laxisme des tribunaux parce qu'en matière de presse la prescription est de trois mois et que le délai avait été dépassé.

En revanche, l'avocat de Reynouard et de la plupart des révisionnistes, Maître Delcroix a été suspendu, avec sursis, par la commission de discipline du Conseil de l'Ordre des avocats. Poursuivi pour avoir écrit des choses indicibles dans *La Police de la pensée contre le Révisionnisme. Du jugement de Nuremberg à la loi Fabius* --Gayssot [[texte intégral sur le site.](#)] Me Delcroix,

attirait en justice par diverses judéo-ligues, avait été condamné à payer une amende de 20.000 F, d'où saisine du Conseil de l'Ordre puisqu'un de leurs membres avait "fait l'objet d'une condamnation pénale pour contestation de crimes contre l'humanité". La liberté de penser ou de s'exprimer est évidemment totalement étrangère à ces gens-là. Il faut citer le passage moliéresque où le Conseil des baveux reprochent à Delcroix les termes d'une plaidoirie:

"Considérant que Monsieur Delcroix [on ne donne plus du "cher maître"] a déclaré à la barre du Tribunal être révisionniste "individus au nombre desquels je me flatte de compter" et a "revendiqu[é] même cette appellation"

Que cette déclaration qui ne procède pas d'un droit de critique en elle-même, mais qui constitue une provocation, fait injure au serment de l'avocat [le serment d'Hypocrite?] quand bien même ce propos n'aurait-il pas été tenu dans le cadre de l'activité de l'avocat, le comportement d'un avocat étant indivisible pour le juge disciplinaire..."

Le reste est de la même eau. Il y a **énormément** de coups de pieds au cul qui se perdent.

BOGUE

L'affaire du bogue de l'an 2000 aura coûté cher à beaucoup d'entreprises. Mais dans leur zèle réparateur, les informaticiens auront encore gardé leur côté mesquin. Ils ont converti les dates en écriture à 4 chiffres. Mais que va-t-il se passer le 31 décembre 9999 aux alentours de minuit?

Actualités de février

Pire que Jospin, ça n'existe pas

Les pantins qui gouvernent la France ne sont pas à un ridicule près: les imbéciles déclarations de Jospin en Palestine le jeudi 24 février 2000 l'attestent. S. Thion nous a envoyé un texte qui résume bien nos positions.

Information capitale

Le *Jewish Journal* du 4 février 2000 rapporte que l'historien de l'art Van Pelt, qui a été conseiller à la reconstruction d'Auschwitz, a déclaré à l'audience: **"En résumé, dit Van Pelt, il est désormais possible d'avoir la certitude morale qu'Auschwitz était un camp d'extermination où les Allemands ont tué environ un million de personnes à l'aide de chambres à gaz."** ("In short," Van Pelt said, "it has become possible to assert as moral certainty the statement that Auschwitz was an extermination camp where the Germans killed around 1 million people with the help of gas chambers.") (rapporté par le *Jewish Journal* du 4 février 2000)

Traduit en langage du bon sens, cela signifie que Van Pelt, auteur d'un rapport de quatre cents pages destiné à convaincre Irving de faux, a reconnu devant le juge qu'il n'existait aucune preuve qu'Auschwitz ait été un camp d'extermination, que des chambres à gaz y aient fonctionné et qu'un million de victimes y soient mortes.

Notre dossier, mis à jour très souvent, se trouve à [la page David Irving](#). [mise à jour le 2 février 2000 à 16h]. Ce procès est le premier intenté par un historien révisionniste (ou non-conformiste, puisque ni l'un ni l'autre des auteurs concernés ne se qualifiait de révisionniste) depuis celui de Rassinier contre Lecache de la LICA qui avait gagné son procès, car il avait été statué par le tribunal qu'il avait diffamé Rassinier, ex-torturé de la Gestapo et ex-déporté esclave de Dora et de Buchenwald, en le traitant de nazi mais qu'il l'avait fait de bonne foi; elle est belle la loi française... Contrairement au procès Zündel et aux autres procès révisionnistes, le procès Lipstadt, malgré ce que la défense cherche à faire, n'est pas le procès de l'extermination des juifs par les nazis mais celui de la diffamation de Lipstadt à l'égard d'Irving. Nous mettons [notre dossier à jour à peu près tous les jours](#).

Affaire Plantin

L'audience d'appel du procès Plantin a eu lieu à Lyon le 9 février 2000. [Nous avons un article de Lyon Figaro qui en rend compte](#).

AUTRI -- CHIENS

Soudainement, les guignols européens font semblant de paniquer. Il se pourrait qu'entre dans le strudel gouvernemental un parti, dit populiste, que d'aucuns appellent néo-nazi, dirigé par un jeune premier, Jörg Haider. Tous ces braves socedem, y compris Chirac plus socedem que nature, comme toujours excessif et brouillon, oublient fort opportunément que ce même parti, tout aussi populiste et néo-nazi, a déjà participé au *strudel* gouvernemental viennois; mais à l'époque, c'était sous la houlette de Bruno Kreisky, juif et socedem pure pomme. Personne n'avait protesté et l'Autriche avait survécu.

Imaginons que Haider devienne chancelier. Imaginons qu'il veuille se mêler des affaires des autres (comme les autres sont en train de le faire dans les affaires autrichiennes). Par exemple, il pourrait juger que ce qui se passe en Poldévie ex-yougoslave, à 12 minutes d'avion de chez lui, ne lui plaît pas. Imaginons qu'il envoie la puissante aviation autrichienne bombarder nuit et jour les gens, les routes, les ponts, les chemins de fer, les cinémas, les hôpitaux, et tout le reste avec des pétards laser et autres cochonneries volantes électroniques. Alors là, nous en serions bien d'accord, là, vraiment, il serait temps de crier au fasciste et de prendre des mesures de rétorsion.

LES ANTIFASCISTES HITLÉRIENS

Communiqué diffusé sur Infozone : (sic et resic)

Depuis quelques mois, plusieurs associations du 11^e arrondissement -- dont la section locale de la LDH -- tentent de faire fermer la librairie révisionniste "La Licorne Bleue". Un nouveau rassemblement aura lieu le Samedi 5 février, 14h

Rassemblement devant le gymnase Japy, à hauteur du 160 bd Voltaire M· Voltaire ou Charonne.

"Pas de racisme en vente libre !

Le 20 novembre, le comite de vigilance appelait à protester contre la diffusion par la librairie "La Licorne bleue", rue Jules Vallès, d'ouvrages xénophobes et antisémites.

En choisissant de se rassembler devant le gymnase Japy, il voulait ainsi rappeler que des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants du 11·, arrachés à leur foyer par les rafles, y furent regroupés pour être livrés aux camps de la mort nazis.

C'est donc au symbole autant qu'aux personnes rassemblées que s'en est pris ce jour-là un commando fasciste qui n'hésitera pas à jeter à terre et frapper d'anciens résistants et déportés du XI·. Un commando dont le rapport avec La Licorne bleue ne souffre pas le doute. [En fait, il semble que des agresseurs de la librairie soient tombés un jour sur un bec...]

Des plaintes ont été déposées, des nervis ont été identifiés, qu'en advient-il ? Et en dépit d'une pétition signée par plus de 1500 citoyens du 11·, la Licorne bleue poursuit son ignoble commerce.

Chers petits camarades antifascistes, vous faites TRÈS EXACTEMENT ce que faisaient les SA et les SS en Allemagne (et que font maintenant les gouvernements chrétien-social-démocrates): fermer les librairies et brûler les livres. Nous vous félicitons d'adhérer si étroitement à votre modèle... HEIL DUPONT-LA-JOIE!!!

Génocides en tout genre en Espagne

L'Espagne poursuit Pinochet en justice, et s'apprête dans la foulée à inculper également les généraux argentins qui ont assassiné de nombreux citoyens espagnols. Les chefs d'accusation sont formulés ainsi : génocide, tortures et terrorisme. Sur le premier point, voici les informations données par le journal ABC :

"Quant au génocide -- le point le plus important parce que de son existence dépend l'attribution juridictionnelle à l'Espagne -- la Cour refuse que la définition comme persécution contre "un groupe national, ethnique, racial ou religieux" impose une interprétation restrictive de la conduite génocidaire, ce qui accorderait l'impunité à des actions "aussi odieuses que l'extermination systématique par le pouvoir ou par une bande quelconque soit de malades du sida, en tant que groupe distinct, soit des vieillards, également en tant que groupe bien différencié, soit encore des étrangers qui résident dans un pays donné".

Le tribunal suprême défend une "conception sociale" du génocide, dans l'esprit de ce qu'entend la communauté internationale, selon laquelle il s'agit d'un "crime consistant en l'extermination, totale ou partielle, d'une race ou d'un groupe humain, par la mort ou la neutralisation de ses membres". Sans distinguos, insiste-t-elle, c'est un crime contre l'humanité que l'exécution d'actions destinées à exterminer un groupe humain, quelles que soient les caractéristiques qui différencient le groupe".

En outre, la cour n'admet pas que la Convention pour la prévention et la sanction du délit de génocide, que l'Espagne a souscrite en 1968, limite les agissements d'aucun des États signataires alors que dans son article 6 (invoqué par le procureur pour refuser la juridiction espagnole) elle établit que les faits seront jugés par un "tribunal compétent de l'Etat sur le territoire duquel l'acte a été commis". [...]

Il s'agit donc simplement pour l'Espagne d'exercer la juridiction que lui attribue le principe des poursuites internationales de délits comme le génocide qui, dans le cas particulier, a été commis non seulement contre des Argentins, mais aussi contre cinq cents Espagnols. (ABC du 5 novembre 1998)

Le journal *El País* développe ces réflexions, citant plus largement la position élaborée en séance plénière à la chambre pénale de la "Audiencia Nacional". Selon le tribunal suprême de la nation espagnole, c'est la loi organique du pouvoir judiciaire en son article 23, paragraphe 4 qui donne la définition du délit de génocide ci-dessus, ajoutant :

"C'est ainsi que le génocide est entendu socialement sans qu'une formulation typique soit nécessaire". "C'est en 1964 que l'Assemblée générale des nations unies (résolution No 96) a accepté la recommandation de la sixième commission et a reconnu que le génocide est un crime relevant du droit des gens. [...] En 1984 les nations ont été conviées à signer la convention pour la prévention et la sanction du délit de génocide. La convention considère le

génocide comme un délit relevant du droit international, contraire à l'esprit et aux objectifs des Nations Unies, et condamné par le monde civilisé".

Les opposants à l'idée que ce serait là un chef d'inculpation pour les généraux argentins soulignent que ceux-ci ont tué massivement et sans viser vraiment une communauté ethnique, religieuse ou politique précise. Les tenants des poursuites rétorquent qu'il s'agissait bien d'un groupe différencié, quoique très hétérogène,

"composé des citoyens qui ne correspondaient pas au type imaginé par les mandataires de la répression comme approprié à l'ordre nouveau qu'ils instaurent dans le pays. Le groupe réunissait des citoyens opposés au régime, mais aussi des citoyens indifférents. La répression ne visait pas à modifier l'attitude du groupe, mais à sa destruction."

Et le journal d'ajouter :

"Nous savons pourquoi dans la convention de 1948 les persécutions [ne mentionnent que les groupes définis par la race et la religion,] excluant le terme "politique" ou l'expression "ou autres" (du texte de 1948), dans son article 2 [sur les caractéristiques des groupes qui font l'objet de la destruction proprement génocidaire]. Mais le silence n'équivaut pas à une exclusion indéfectible [de groupes de gens assassinés en secret comme les Argentins et les Espagnols par ordre de gouvernements militaires, par exemple]."
Caractéristique de la situation génocidaire est "la production d'insécurité, de trouble ou de peur affectant un groupe ou l'ensemble de la population, à caractère téléologique (c'est à dire en conflit avec l'ordre juridique en vigueur lorsque la bande armée prit le pouvoir)".

On ne peut que souhaiter que le terrorisme d'Etat soit condamné, et que justice soit rendue à ceux qui en ont été victimes, en Argentine, au Chili, en Palestine ou ailleurs, jadis, en ce moment même et à l'avenir. En général les États savent se doter de lois qui garantissent l'impunité à leurs dirigeants, avec ou sans inculpation de génocide. En tout cas, les puissants de ce monde sauront se défendre, et il ne leur sera pas difficile de montrer que les termes "crime contre l'humanité" ou "génocide" ne correspondent pas à des concepts fondés en droit. Mais pour les particuliers, la situation est différente, et il faut savoir que tout suspect de révisionnisme peut parfaitement se retrouver un beau matin inculpé de génocide!

Le tribunal de Barcelone s'entraîne déjà à manier l'inculpation de génocide dans son acception la moins restrictive, puisque le libraire Pedro Varela est accusé du délit de génocide pour avoir vendu des publications révisionnistes, qui, si on en croit l'analyse des juristes qui ont pris cette initiative, auraient pour but l'extermination et/ou la neutralisation d'un groupe différencié, et qui ne se compose probablement pas seulement de citoyens espagnols, mais peut-être de millions de gens répartis sur toute la planète.

Tous les juristes sérieux sont d'accord pour regretter cet usage aussi arbitraire que dangereux d'un mot entré récemment dans le dictionnaire, aux acceptions élastiques, et grâce auquel on peut aussi se permettre une justice rétroactive, comme avec l'expression que nous préférons en France, le "crime contre l'humanité". Cependant, si

les tribunaux instaurent l'habitude de s'en servir pour faire condamner des révisionnistes, pourquoi les révisionnistes ne s'en serviraient-ils pas?

Ils constituent un groupe qui traverse les frontières, et dont on ne peut pas prétendre qu'ils tombent sous le coup d'une législation contre les sectes ou les partis politiques incitant à la violence, au crime ou au terrorisme, puisque leur seul lien est d'être victimes de persécutions, sans qu'ils partagent la même religion, ni la même origine ethnique, ni des projets politiques subversifs. Nul ne contestera que tout soit fait pour les neutraliser en tant que tels -- les proclamations officielles de nombreux groupes de pression le reconnaissent bien volontiers -- et qu'il y ait de la part des inquisiteurs une intention téléologique, c'est à dire d'éradication définitive, au delà de ce que les lois en vigueur permettent de sanctionner. Les plus aimables de nos opposants qualifient les révisionnistes de "petite bande de cinglés", ce qui nous rapprocherait, par la maladie mentale, des malades du sida donnés comme exemple par ABC. Dans les pays qui ont été dotés d'une loi comparable à la loi Gayssot, loi profondément raciste, une cour internationale pourrait bien donner suite aux plaintes des révisionnistes victimes de génocide caractérisé, par voies légales et intimidations concomitantes, le lien entre actions officielles et parallèles devant être tenu secret, comme en Argentine.

... A suivre.

Note de lecture : Dans une interview donnée à un journal argentin, *La Nacion* du 23 août 1998, Vidal-Naquet, toujours prêt à sortir une ânerie pseudo-historique, affirme - et c'est repris en titre -- que les juifs argentins sont les seuls à s'être opposés à la dictature des généraux. (*El historiador francés, que asegura que los judios fueron la base de la resistencia a la ultima dictadura en la Argentina ...*) On peut s'attendre que la prochaine fois, quelqu'un lui souffle que les juifs ont été les seules victimes des généraux argentins.

L'ADN JUIF

Autrefois, il y avait des vilains racistes. Ils disaient que les juifs sont une race. C'était par pure malveillance. On a appris ensuite que les juifs ne formaient pas du tout une race. Ils formaient des communautés. Bon, comme ça, c'était clair. Les racistes avaient tort et les communautaristes avaient raison. C'était clair.

Et puis voilà t'il pas qu'en écoutant ce qui se dit aux States dans certains milieux, on serait près d'identifier un ADN juif. Un de ces trucs génétiques qu'il faut absolument avoir, les juifs en aurait un et les autres un autre... Comme un machin racial, quoi. Seulement, la nouvelle vient de certains milieux juifs des States, d'un certain Charles Bronfman, que certains qualifierait d'héritier d'une dynastie de gangsters, mais que, dans ces milieux-là, on appelle un philanthrope. Évidemment, il y des gens pour pousser de hauts cris et dire que tout ça est inepte et que ça sent le racisme. Mais il en faudrait plus pour arrêter les tordus bétaroïdes fanatiques qui sont très nombreux et très influents dans les synagogues des States. Ils cherchent une explication au fait que les juifs se sentiraient reliés aux autres juifs sans avoir à faire appel à cette vieille baderne de Yahveh qui manquent d'attraits hollywoodiens. Parler de race, aux States, c'est normal, courant et ça ne mange pas de pain. Alors pourquoi pas nous? se disent-ils. Tête des autres.

ESCLAVE, UN BOULOT D'ENFER

Tirer du pognon aux Allemands, est un sport auquel se livrent certains depuis cinquante ans. Mais ils trouvent régulièrement de nouvelles raisons d'extraire de bons et gras deutschemark des coffres de la vieille Germanie. Si vous voulez savoir comme marche le commerce des (anciens) esclaves du travail forcé, allez voir : Vous y trouverez une liste des 130 entreprises qui ont accepté de raquer. Le but du jeu est de leur extorquer 5 milliards de Marks. A 4 F le mark , vous faites le calcul. Pour l'instant, ils n'en sont encore qu'à la moitié. Les Allemands sont très radins, on le voit bien, ils ont de ces réticences suspectes.

ÉPURÉS ILS TOURNENT

Dans le livre de Kurt Tauber, *Beyond Eagle and Swastika*, Vol. 2, [notes], 1372, n. 66, on trouve des statistiques provenant du ministère fédéral de la justice (c'est-à-dire de la servilité imposée):

De 1945 à juillet 1964, Les Alliés ont condamné 5.025 accusés nazis, dont 806 à mort, dont 486 ont été exécutés. Les autres peines ont été commuées.

Jusqu'en janvier 1964, les tribunaux allemands ont jugé 12.882 cas de nazisme. Il y a eu 5.445 procès avec 42% de condamnations, 4033 acquittements (31%). Sur ces 5455 condamnations, il y a eu 88 peines de mort. Elle a ensuite été abolie.

En ce qui concerne les atrocités et les crimes contre l'humanité commis par les armées françaises au Maroc, en Indochine, à Madagascar et en Algérie, le nombre de procès devant la justice militaire a été strictement égal à zéro, le nombre de condamnés aussi. En Israël, c'est pareil. C'est parce que les Arabes, un peu feignants, n'ont pas encore gagné la guerre.

ÉTAT DÉSESPÉRÉ

Nos amis berlinois qui font l'excellente revue qui s'appelle *Sleipnir* sont victimes de toutes sorte de harassements judiciaires, quand ce ne sont pas tout simplement des voyous envoyés par la police pour voler les papiers et les ordinateurs. Il doivent à nouveau passer en procès les 6, 16, 23 février, les 1er, 8 et 15 mars, toujours au tribunal du Zoo (ça ne s'invente pas), Turmstrasse 91, à 9 h. le matin. Entrée gratuite. Ne pas jeter de cacahuètes.

Comme ils avaient constaté un nombre effarant d'irrégularités dans les procédures employées contre eux, et en particulier des atteintes très précises aux droits garantis par les lois sur la presse, nos amis de *Sleipnir* ont porté leurs doléances devant la cour constitutionnelle fédérale. Ils avaient à se plaindre des agissements du procureur local, M. Feuerberg ("Montagne de feu", ça ne s'invente pas non plus). Il faut savoir qu'en Allemagne il n'existe pas de juge d'instruction et que les enquêtes sont dirigées directement par le procureur. Alors pour parer à l'embarras d'avoir à se justifier devant la haute cour, Feuerberg re-poursuit *Sleipnir* pour, tenez-vous bien, "diffamation de l'Etat" (c'est-à-dire pour avoir porté plainte contre lui!!!). La Justice allemande, c'est comme les fourmis de 18 mètres, ça n'existe pas.

Vous pouvez demander des explications au procureur: Staatsanwaltschaft I press office ou: Landgericht Berlin-Tiergarten (Moabit), dossier (215) 81 Js 2701/96 Ls (61/97). (la dernière fois que quelqu'un en a demandé de vive voix, il a fait plusieurs mois de prison... Cf infra.)

Un autre procureur qui mériterait une petite croix de fer: c'est le petit Klein de Mannheim: après la sortie de prison de Töben et le procès grotesque qui l'avait précédée, où Töben et son avocat avaient refusé d'ouvrir la bouche, Klein a dit à un journaliste qu'il n'avait pas de sympathie pour eux: "S'ils avaient répété devant le tribunal des choses qui sont contre la loi, je les aurais à nouveau mis en accusation". (*Sydney Morning Herald*, 13 Nov. 99) C'est le secret du mouvement perpétuel. Même chez les talibans, la justice doit être plus juste.

GAYSSOT NO

L'estimable Agence télégraphique juive nous apprend que les Grands Bretons ne jouiront pas de notre excellent gayssotine. Blair la voulait férocement. Mais le milieu politique lui a fait savoir qu'il paraissait "difficile de maintenir un équilibre entre la mise hors-la-loi de déclarations [révisionnistes] offensantes tout et l'assurance que la liberté d'expression n'en subisse pas des restrictions anormales". En France, par exemple, on n'a pas de ces cas de consciences. On met hors-la loi et on déclare que la liberté d'expression est pleine et entière. Ces Anglais sont d'un lourdingue! Ce n'est certainement pas un hasard si cette décision, que l'on attendait depuis longtemps, intervient au moment du procès Irving.

Pour compenser un peu la peine que cette décision pourrait faire à certains groupes de lamentation, le gouvernement de sa Majesté a décidé de fabriquer un Jour de l'Holocauste, qui est à peu près exactement ce que l'Anglais Orwell, qui s'appelait lui aussi -- mais un peu plus tôt -- Mr Blair, avait prévu, dans son livre *1984* sous le nom de "Jour de la Haine". On est donc bien dans la continuité.

Britain to reject Holocaust law

By Douglas Davis

LONDON, Jan. 23 (JTA) The British government has rejected plans to make Holocaust denial a criminal offense, the country's home office minister told Parliament last week. Mike O'Brien said such legislation, which had been supported by Prime Minister Tony Blair, could not easily "strike a balance between outlawing such offensive statements while ensuring that freedom of speech is not unduly restricted." "Therefore, while the government is following carefully the current debates on this issue within the Jewish community and elsewhere, we have no immediate plan to introduce legislation." The announcement came during a trial involving Holocaust revisionist David Irving, who is suing U.S. historian Deborah Lipstadt for libel in a British court for labeling him a Holocaust denier. Holocaust denial is an offense in several European countries, including Germany, Austria and Lithuania. In Britain, it is an offense under the 1986 Public Order Act to incite racial hatred, but Jewish groups say that the law has proved ineffective and has provoked very few prosecutions. While material denying the Holocaust might

be considered offensive and untruthful, prosecutors say it is difficult to define incitement. The decision not to legislate against Holocaust denial came just one week before the British government is expected to announce plans to institute an annual Holocaust memorial day on Jan. 27, the anniversary of the liberation of Auschwitz, beginning in 2001. The formal announcement was expected to be made by Foreign Secretary Robin Cook on Wednesday at an international Holocaust conference in Sweden. The liberation of Auschwitz is already marked on Jan. 27 each year in Germany and Sweden. The European Union also marks genocide remembrance day on that date. (Jewish Telegraphic Agency)

GARAUDY DIT

Devant une trentaine de professeurs sereins et respectueux, Roger Garaudy a offert, le 15 janvier 2000, une conférence publique sur le thème de la mondialisation, dans une université publique belge, où il a développé entre autres idées exprimées dans la revue *A contre-nuit*, la nécessité d'organiser, à partir de la base, le boycott des produits américains, typique arme des faibles, utilisée avec grand succès par Gandhi, qui réussit à ruiner l'industrie textile de Manchester. Comme on s'étonnait des louanges qu'il exprimait à propos d'organes comme *Le Monde Diplomatique* ou *Marianne*, il a expliqué qu'il y avait toujours lieu de travailler avec des gens qui ne partagent pas les mêmes opinions, l'enjeu principal étant la définition de deux camps: celui des collaborateurs et celui des résistants à l'"américanisme". Comme on insistait sur la piètre reconnaissance de ces médias quant à son apport à la cause palestinienne et à la reconquête d'une histoire désaliénée pour tous les occidentaux, il a répondu que les organisations juives qu'il dérange ne représentent que 10% des juifs de France, et 1% de ceux des Etats-Unis, et que les propos d'Edward Said ne lui avaient jamais paru avoir la moindre importance. Il continue donc à donner l'exemple d'une pratique qui concilie générosité humaniste, religiosité "symphonique", lucide analyse des rapports de force, de la logique de guerre et des objectifs néo-coloniaux de l'américanisme, qui est le véritable fond de la mondialisation. Aux antipodes de toute pensée cynique ou rancunière, il a insisté sur l'autre mondialisation possible, souhaitable dans la mesure où elle peut réaliser plus de justice sociale.

SOUS LE SIGNE DE SATAN

On apprend dans le livre d'Israël Shahak et Norton Mezvinsky, *Jewish Fundamentalism in Israel*, 1999, pp. 154-155, que les autorités qui régissent l'enseignement israélien ont jugé que le signe *plus* "+" représentait une croix et donc qu'il risquait de corrompre les petits Israéliens qui entraient à l'école et qui devaient, évidemment, apprendre à compter. On a donc remplacé le signe "+" par un "T" majuscule. Les auteurs font remarquer que si une telle colossale ânerie avait été le fait d'un régime genre Taliban, ou Chine en Révolution culturelle, toute la presse en aurait parlé. Mais comme c'est en Israël, motus et bouche cousue.

COURRIER D'UN LECTEUR

Il a lu le résumé du livre de James Bacque concernant le traitement de l'Allemagne dans l'immédiat après-guerre:

Having only read his article, which is obviously a mere extract of his work, I can add a little to this story. Food unavailability was mostly in cities. Many a farmer was well fed, well housed, well dressed and shod. In the cities food available in the countryside was deliberately withheld from the cities. This resulted in huge hordes of starving city folk, largely women, scouring the countryside for food in exchange of some possession or labour, returning every few days to bring something to eat home. People without such supplements simply withered away. To hasten the process of population decrease, there was "Bauverbot" a strictly enforced prohibition against building. Considering that most cities were in ruins, and that the winters 45-46 and 46-47 were among the coldest on record, coupled with no fuel, it was only because of the resourcefulness and ingenuity of especially the Hausfrau that so many people lived. I, then 8 years old and badly wounded, was tucked with five siblings under a feather bed to keep warm and to conserve energy. I am not whining here for "victim status", much less for compensation, only some basic decency and honesty of government officials, but especially the academic historian. As a professional historian trained at the U of California (MA, PhD), and formerly quite active, **I can say categorically that vast majority of academic historians are either ignorant or simply dishonest when it comes to Germany** in the first half of the 20th Century.

Just in case you think I am a Zündel fan, my mother's paternal uncle Karl Staub and one of his sons were captured in March 1933 and eventually beaten to death in a concentration camp. Aunt Alli spend twelve years in various KZ. My maternal grandmother came from an Hassidic family in Vienna. Need I say more?

Frank A. Lojewski

Sointula, Colombie britannique, Canada, <lulin@island.net>

12 Jan 2000 20:06:20.

Merci, Monsieur.

PARITÉ

On nous bassine sérieusement avec la parité hommes-femmes. Il semble même que certaines mesures soient bientôt transcrites dans les règlements des élections. C'est tomber dans l'absurde. Imaginons que l'on étende ce principe de la parité. Par exemple, à ceux qui se reconnaissent dans le vocable "juif" ou "musulman". La proportion de ces personnes dans la population totale serait de l'ordre, respectivement, de 1% et de 5%. L'Assemblée nationale par conséquent devrait comporter un maximum de 6 juifs (3 hommes, 3 femmes) et un minimum de 30 musulmans... (15 hommes et 15 femmes) Et si on appliquait ces sages mesures aux fonctionnaires, au monde professionnel, etc., on voit tout de suite où ça mènerait... La parité est à l'exact opposé de ce que la république appelait l'Égalité, quantité bien oubliée, jamais pratiquée, mais dont le principe nous semblait bon. Les juifs crieraient au *numerus clausus*. Ils émigreraient en masse. Ce serait un gros malheur.

DISCRÉTION DE LA PRESSE

Le 11 janvier s'est tenu l'une des plus grandes manifestations jamais tenues en Israël avec la participation de près d'un demi-million de personnes. Le but était de demander

à Barak, premier ministre socedem et assassin notoire, de ne pas signer d'accord avec les Syriens. Certes, la droite y était majoritaire, mais les observateurs ont relevé la présence de très nombreuses composantes de la vie politique israélienne, y compris de nombreux électeurs de Barak, les plus fanatiques étant peut-être les néo-Israélien venus de Russie qui "ne veulent pas quitter le Golan"! Ils remplaceront peut-être les néo-Israéliens américains sur les marges du fanatisme meurtrier.

Dans la presse extérieure à Israël, on n'a pas du tout parlé de cette manifestation non politiquement correcte. Pour pas faire de peine à Clinton?

Il paraît qu'on peut en voir une vidéo sur à cette adresse.

LE SYNDROME WEIZMAN

Nous avons, de source israélienne, une nouvelle contribution à ce qui pourrait être la chronique du début de la fin. C'est une analyse de ce que représente l'image du personnage qui occupe actuellement le poste de président de la république, et de sa dégradation irréversible. Israël n'est plus ce qu'il était...

THE WEIZMAN SYNDROME

by Jay Shapiro

THE QUINTESSENTIAL ISRAELI

President Ezer Weizman is a genuine, bona-fide Israeli war hero. He was one of the few pilots that Israel had for the few available planes in the 1948 War of Independence.

Trained in the British Army, he was involved in two historic battles in that war. In May, 1948, Israel dispatched four Messerschmidt airplanes to stop the advance of the Egyptians, who had almost reached Ashdod and were proceeding towards Tel Aviv. Two of the Israeli planes were piloted by foreigners and two by natives of Palestine. Ezer Weizman was one of the latter. Our "fleet" won that battle, and there is a bridge at the farthest point of the Egyptian advance, dubbed "Ad Halom" - which means "Till Here."

Then, in January 1949, British planes and British pilots set out from the area of the Suez Canal to fight Israeli planes. Ezer Weizman was one of the Israeli pilots in the dogfight. Five British planes were shot down and several British pilots were killed. Later, Weizman was one of those responsible for preparing the Israeli Air Force for the brilliant Six Day War victory. Ezer Weizman is the quintessential Israeli. A child of the Yishuv, not of the Diaspora - the best that Israel has produced. The best that secular Zionism has produced. Brash, confident, handsome, a pilot, a hero of several wars, outspoken, charming. A card-carrying member of the Israeli elite. One of the beautiful people. And now, in addition to all these wonderful qualities, it appears that while holding public office in Israel, in the Knesset and in the Government, he was also a paid employee of a French millionaire with business interests in the Middle East.

It appears that Weizman is ending his public career on a tragic note - tragic because it is unnecessary: Weizman, with his pensions from the army and

public service, is not in need of money. But even more sad is that he doesn't even understand why he is in trouble.

PARTING COMPANY WITH THE FOUNDERS

President Weizman's behavior and now, perhaps, his downfall, is symbolic of something deeper and greater and more tragic. It symbolizes the collapse, the downfall, of secular, political Zionism. The fact that he doesn't even understand what is wrong is indicative of a character deficiency of his generation, and hints at something even worse.

Somewhere along the way, the generation produced by the founders parted company with the Jewish people and took upon itself an agenda different from that of the Jewish people.

One can disagree with the methods of people like David Ben-Gurion and Golda Meir. The former politicized everything. He even wanted to have political commissars in the army and the schools just as in the Soviet Union. And in 1948, when the state was founded, it was Golda Meir, who uttered the call, "Socialism in our day." And yet, despite their flaws, those two personalities undoubtedly wanted a Jewish country.

They were interested in Jewish continuity and they thought that a socialist Jewish state was the way to do it. Their agenda was Jewish.

FLAWS

Ben Gurion and Golda had a Jewish agenda, but they gave birth to a generation which suffers from several character faults - flaws that could be potentially fatal to the nation if we do not do something about it.

The first character fault is that there is very little Jewish about the new generation. It believes that living in Israel is enough to make you Jewish. To be an Israeli means to be a Jew. You don't have to keep any Jewish traditions. You need not believe that this land is holy, meaning that you need not believe that the Jewish people's covenant with G-d relates to the land. You only have to have "Israeli" stamped on your identity card. There was a time when another condition was that you had to have served in the army, but that condition has lost popularity in the last twenty years, as many people have become draft dodgers and make no bones about it.

The second character deficiency is that many people no longer consider themselves part of a specific community.

They comprise, instead, a community that does not share the same emotions and whose emotions are not triggered by the same events.

A community in which people are not ashamed to say that their sons should not have to serve in the army in order to defend others.

A community in which people feel that the people on the borders are not the responsibility of the people in Tel Aviv.

A community that doesn't get up from in front of the television set to go to a demonstration against transfer of Jews from their homes and ethnic cleansing of Jews in the Golan, and that is not moved to hear of a terrorist attack in Judea or Samaria. It is this kind of community that is represented by a President who takes a salary to push forward his own agenda or that of his patron - even if that agenda may not be in the best interests of the Jewish

people. It may be a business agenda, a lucrative agenda, but it is not necessarily the agenda of a historical community.

L'ETAT, C'EST MOI

There is a final flaw - possessed by only a select few - which I would call "the Louis XIV Syndrome." Its motto is "L'etat, c'est moi" - in English: "I am the State." I am speaking of the Israeli elite - the self-chosen few in the media, government, the arts, business, and academia, the "opinion makers" and the "style setters." If you are a member of this elite, you generally view the country as your own private fiefdom. You view yourself as above the law, the courts, and the police. This attitude explains why Moshe Dayan was permitted to steal priceless archaeological treasures that belong to the entire nation, and to make them his own private property. This is also why the Rabin family had private dollar accounts in Washington banks when it was against the law. Leah Rabin seems to have learned nothing from that episode twenty years ago and the political price her husband had to pay. In recent years, the Rabins took expensive gifts that were given to her husband when he was Prime Minister and sold them and kept the money although that, too was illegal. She brazenly broke the law because she felt that the law was simply not applicable to her. Former Prime Minister Netanyahu and his wife, who are not members of the elite, have been interrogated by the police over alleged receipt of gifts - while the Rabin family has been ignored for the same actions. The "untouchability" of the elite is the reason why Ezer Weizman was not held accountable when he illegally met with the PLO in the late 1980's. This is also why Shimon Peres and Yossi Beilin and friends met with the PLO, when it was still illegal, and signed the Oslo Agreement without later being held accountable. This is also how government ministers and Jewish Agency officials charge thousands of dollars, which they pocket, to give speeches.

THE PERSONAL FACTOR

However, a new element has been introduced into the equation with the discovery that Ezer Weizman was a public servant getting a private salary from a foreign millionaire. This now means that Ezer Weizman would behave in a way that would please and serve those who were paying him. His agenda was now a private agenda, and he used his public office to further this private agenda. It was bad enough when the Arab MKs struck a deal with Weizman that they would vote for him for a second Presidential term if he agreed to pardon a terrorist relative of one of those Knesset members. This episode was conveniently hushed up by Weizman's friends in the media. Perhaps we should have realized at that time that Weizman's private agenda may be directly contrary to the Jewish agenda of the state. Millionaire Eduard Sarousi was reportedly interested in purchasing the Davar newspaper and the Ata textile plant, and wanted to start an English language newspaper to compete with the Jerusalem Post. Why did Weizman make all those trips to Egypt to meet with Hosni Mubarak and Egyptian business? Was it in the interests of Israel, or in the interests of his benefactor? The case of Ezer Weizman has opened up a Pandora's box that we never expected was even there. And heaven only knows what we will find when we look more

closely. That is the shocking and frightening thing about the Weizman affair. It may be the tip of the iceberg, an iceberg which could cause real damage to a ship called the State of Israel.

=====

Jay Shapiro <jay@a7.org> is the author of several books on Israel, and is a former Aliyah representative in the U.S.

Arutz Sheva Israel National Radio <<http://www.arutzsheva.org>>

Broadcast on Jan. 13, 2000

LÉGÈRE CORRECTION DE TIR

Dans un texte consacré au faussaire Willkomirski Serge Thion avait écrit la phrase suivante:

"Bruno Dössekker est un faussaire doublé d'un escroc. Le faussaire écrit le livre, ce qui peut être après tout une bonne farce -- pensons à Romain Gary écrivant sous le nom d'Émile Ajar -- mais l'escroc profite matériellement et socialement de la réussite du faussaire."

Il s'est attiré les remarques d'une lectrice américaine que cette comparaison a choquée.

I understand that Gary was not on the same lines as the author you speak of (who, by the way, I believe is more an actor and liar than self delusional... -- there was a one hour program on tv's Arts & Entertainment Network last week called "Survivor" which was very interesting -- really showed absolutely how he fabricated the whole thing..) BUT -- Your article did NOT differentiate between Gary who did write under another name, and this horrible man. And while I am familiar with Gary's work, and so can make the distinction, others who may not be will definitely be left with the impression that there is some author named Romain Gary who wrote under another name and hoodwinked people (true) much along the lines of this guy (NOT TRUE). And that is why I feel that you were wrong to mention Gary as casually as you did, without the qualifying statements in your last e mail...

From: Dnalatacmz@aol.com, 5 janvier.

Thion affirme qu'il n'y a rien de commun entre les deux personnages, et qu'il voulait simplement dire que, dans certains cas, l'usage d'un pseudonyme relevait d'une farce conçue et réalisée pour l'amusement. Ce qui n'est pas le cas de ce misérable Suisse. Mais en France, on peut espérer que les lecteurs connaissent Romain Gary ET Émile Ajar et sachent qu'à un certain moment, l'un a caché l'autre.

Il convient de noter à ce propos que, convaincu de la falsification, l'éditeur allemand Suhrkamp n'a retiré, à regrets, que quelques centaines d'exemplaires cartonnés de la vente; les brochés sont encore vendus. "Nous sommes très déçus d'avoir à prendre cette décision, déclare Nadine Meyer, directrice de la collection "Jüdischer", nous sommes tristes et désolés". Mais pas un mot d'excuse pour avoir pris les lecteurs-acheteurs pour des demeurés. Suhrkamp ne parle pas de rembourser ceux qu'il a dupés. (*The New York Times*, 14 octobre 1999)

L'INDUSTRIE DU MENSONGE

Les visiteurs, (un million par an) qui vont dans le camp de Dachau, rencontrent habituellement, près de la "chambre à gaz" un vieillard, un survivant du camp, Martin Zaidenstadt, 83 ans, qui, sans être guide officiel, accoste les visiteurs et les adjure de ne pas croire au petit panneau qui indique que la chambre à gaz n'a jamais fonctionné. Il leur dit qu'il a lui-même entendu les râles des gazés.

Un journaliste américain s'est toqué de ce vieillard insistant. Il a voulu raconter sa vie, écrire un livre, il a enquêté un peu, et il a fini par s'apercevoir que tout était faux, que le Martin n'avait jamais été interné à Dachau, et tout ça était du pipeau, mais aussi que lui, le journaliste américain n'était pas tellement innocent parce que son grand-père avait quitté son village autrichien de Förolach en 1909, que ce village avait bien accueilli les nazis et que donc... complétez la phrase!

Il raconte ce tissu d'âneries dans un livre: *The Last Survivor, In Search of Martin Zaidenstadt*, de Timothy W. Ryback, New York, Pantheon, 1999, 196 p., 21 \$. Mais il faut avoir de l'argent à jeter par les fenêtres.

Pour les autres faussaires qui ont monté l'exposition sur la Wehrmacht qui a circulé quatre ans en Allemagne, repliée en catastrophe, voir le magazine allemand *Focus* 45, 1999 sous le titre "Demontage der Dilettanten", p. 20-24. Et le grand article de l'historien polonais Bogdan Musial, qui a réussi là où les révisionnistes avaient échoué, dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 30 octobre 1999. Beaucoup de photos de cadavres, devant lesquels se trouvent des soldats allemands, viennent de massacres opérés par le KGB pendant la retraite des troupes soviétiques, face à l'offensive allemande. Accablant.

DROIT DE RÉPONSE

From: Sylvain Tirreau <stirreau@club-internet.fr>
To: aaarghinternational@hotmail.com
Subject: Sylvain Tirreau - Droit de réponse
Date: Fri, 07 Jan 2000 02:21:52 +0100

Bonjour mon p'tit bonhomme,

Mon nom est Sylvain Tirreau. J'ai participé activement au forum fr.soc.politique, en particulier en me prenant la tête avec des négationnistes, et surtout un dénommé Robert Etienne.

Toutefois l'extrait que tu cites dans ta page (<http://www.abbc.com/aaargh/fran/actu/actu99/actu9906.html>) n'est pas de moi (il suffit d'aller vérifier quand on veut faire de l'info).

Je dément [sic] donc les propos que tu m'attribues sur ta page et je te saurais gré de la publication de ce droit de réponse en lieu et place de l'article actuel. Je suis également en droit de porter plainte (mais ça, tu le sais...)

Alors avant de t'en prendre à la délation, vérifie tes infos avant de la pratiquer

! Ass Hole !

Sylvain Tirreau

Lyon, France, UE.

Or nos archives produisent le document suivant, que nous avons par ailleurs trouvé sur le serveur déjànews, à l'adresse
[http://x33.deja.com/\[ST_rn=bg\]/getdoc.xp?AN=486129923&CONTEXT=949758575.191168530&hitnum=51](http://x33.deja.com/[ST_rn=bg]/getdoc.xp?AN=486129923&CONTEXT=949758575.191168530&hitnum=51)

>From stirreau@aol.com Sat Jun 05 23:48:50 1999
>Newsgroups: fr.soc.politique
>Subject: Re: Reponse a Euthydeme et Dionysodore
>From: stirreau@aol.com (STirreau)
>Date: 5 Jun 1999 21:48:50 GMT

>La vengeance privée n'est pas la justice, c'est tout ! et un meurtre
>reste un meurtre ! et un délit un délit, le négationnisme est un délit
>et en tant que négationniste vous méritez d'être poursuivi et jugé
>conformément aux lois de la République. S'il n'y avait pas la loi
>Gayssot, vous tomberiez encore sous le coup de la loi Pleven ! Faire en
>sorte que vous subissiez les conséquences de vos actes dans ce cadre
>relève pour moi de l'application du simple sens civique.
>
>xmd@worldnet.fr

Je propose à tout ceux qui sont d'accord avec ça d'envoyer un email à Wanadoo (et AOL, puisqu'il dit être abonné à AOL aussi) en se plaignant des propos ouvertement antisémites et négationnistes de Robert Etienne qui sont autant d'appel à la ségrégation religieuse et raciale (il reconnaît être lui-même révisionniste et il diffuse sur les news volontairement des informations sur les bouquins négationnistes, sans compter son obsession des juifs).

Je le fais ce dimanche en ce qui me concerne.

Sylvain Tirreau

--Fin de l'archive --

Ce Tirreau est impoli, il dément à tort; aurait-on tort de le juger dément? En tout cas, c'est un drôle d'internaute, s'il ne sait pas que tout est archivé ! On voit comment procède ces gens-là: ils accusent les autres de ne pas vérifier leurs sources, quand elles sont là, publiques et accessibles de n'importe quel endroit du monde.

JUDEO-BOLCHEVIKS

Ceux qui voudraient avoir des nouvelles de Frederik Töben devaient aller visiter le site de l'Institut d'Adelaide qui a une nouvelle adresse.

On y trouve un récit des quelques jours qui ont suivi sa sortie de prison. Et dans la lettre (newsletter) parue pendant son emprisonnement, No 96-97 une tentative de démonstration que le communisme et le bolchevisme sont des inventions démoniaques juives. Des listes de responsables politiques doivent en fournir la preuve. Il nous semble que ces listes, mêmes si elles étaient indiscutables, ne

prouveraient rien d'autre que la présence de nombreux juifs dans le mouvement révolutionnaires de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, ce que chacun sait.

Mais puisqu'il est *grosso modo* interdit de traiter de ces choses, sous peine d'accusations infamantes, qui se chargera d'étudier ces questions avec pertinence? Faut-il attendre que tous les survivants aient disparu? Ne pas peiner les mémémoires?

PRISONNIER POLITIQUE

En novembre dernier, cela a fait quatre ans que Günter Deckert est en prison pour crime d'opinion. Il a été d'abord condamné pour avoir traduit, au cours d'une réunion privée, les propos de Fred Leuchter qui expliquait en anglais ce qu'il avait vu et fait à Auschwitz. Deckert est professeur d'anglais et a participé à la vie publique dans un petit parti de droite. Les juges allemands ont ensuite régulièrement ajouté des mois de prison supplémentaires sous des prétextes tous aussi ridicules les uns que les autres. Sortira-t-il cette année? Au prochain millénaire?

Il existe une petite publication de soutien. Vous pouvez vous abonner pour 20 DM par an à *Deckert-Depesche*, Postfach 101 117, D-69451 Weinheim. Vous pouvez aussi lui écrire, il connaît bien le français.

LE DANGER NORMAND

Nos livres d'histoire nous apprennent que les invasions normandes ont fait d'effroyables ravages. Ces livres exagèrent. Ces histoires sont racontées par des moines qui possédaient de grandes richesses dans leurs abbayes et qui voyaient d'un mauvais oeil ces salauds de Norvégiens et de Suédois qui raflaient les trésors. Mais les révisionnistes sont intervenus.

Pendant la deuxième guerre mondiale, la Suède était neutre. On pourrait se dire qu'ils étaient beaucoup moins stupides que les autres puisqu'ils ont pu échapper à cette gigantesque tuerie. C'est maintenant seulement qu'ils ont honte. En effet, on a décidé en haut lieu que les Suédois ne s'en sortiraient pas comme ça, et qu'il fallait voir à ce qu'ils crachent aus bassinet et qu'ils rendent aux Israéliens les trésors des abbayes normandes. Enfin, vous voyez, des masses de pognon. Parce qu'on a trouvé qu'il y avait deux ou trois cents gugusses qui, pendant la guerre, étaient allés subrepticement se faire enrôler dans les SS. Il est donc évident que "la classe politique suédoise est en train de réaliser qu'elle ne peut plus demeurer aveugle et sourde à ce qui s'est passé dans le royaume pendant la Seconde Guerre mondiale. 'La Suède doit s'attaquer à la période nazie", a déclaré Alf Svenson. Celui-ci, président du parti chrétien-démocrate, est le premier à avoir lancé cet appel mardi au gouvernement, faisant écho au centre Simon Wiesenthal de Jérusalem qui vient de demander à la Suède de régler ses comptes avec son passé."

Voilà, il suffisait de le dire: les racketteurs professionnels ont des fins de mois difficiles. Ils présentent l'addition, l'arme au poing. C'est plus simple comme ça.

(*Libération*, samedi et dimanche 9 janvier 2000, p. 11.)

SAPINS DE NOËL

"Comment se fait-il que tout le monde ne soit pas décoré? Où est l'homme qui oserait dire: 'Je ne connais aucun ministre'?" (Jules Renard, *Journal*, 2 juillet 1902)

Dans la liste des légions d'honneur parue dans le *Monde* du 311299, on trouve, par exemple, celle qui nous assène régulièrement la gayssotine, l'exquise Martine Ract-Madoux, de la 17e chambre, et d'autres... S'attaquer aux révisionnistes qui ne peuvent pas se défendre, c'est comme participer à un combat de boxe où l'adversaire aurait les mains liées derrière le dos. Mais il y a des gens pour en profiter; c'est non seulement une source d'emplois (centres wiesenthaliens, polices variées, chercheurs genre nadines frescos) mais aussi de titres universitaires (Brayard, Igounet, Mostovoy, etc.) et de rubans de la Légion d'honneur (Vidal-Naquet, Lanzmann, Ract-Madoux, et beaucoup d'autres). Ce n'est pas sans une énorme rigolade qu'on apprend que Brayard et Igounet vont apparaître comme "experts" au procès que fait Henri Roques à Vidal-Naquet qui l'a accusé de ne pas avoir écrit sa thèse lui-même et de ne pas savoir l'allemand. Des experts de cet acabit, on en trouve plein les paquets de Bonux.

FRIC FASTOCHE

Jacques Baynac, un ancien de la Vieille Taupe première manière traîne ce lourd passé comme une casserole. Il s'est donc fait traiter de "révisionniste" par quelques minables plumitifs de *l'Express*, Éric Conan et le directeur Denis Jeambar. Il a suivi l'exemple de Bernard Lugan. et comme lui il a touché le jackpot, dommages et intérêts, la rondelette somme de 150.000 Francs. Nous conseillons donc à tous nos amis, qui ont eu un jour affaire avec nous, comme ce pauvre Baynac, de se faire traiter dans les journaux. Rien de plus facile. Quelques mots de travers, des opinions juste un peu borderline. Et hop, vous poursuivez, drelin, drelin, par ici la monnaie. Il paraît que Baynac a promis le champagne.

Rappelons que Baynac avait écrit, en septembre 1996, dans *Le Nouveau Journal* de Genève,

A partir de là, reconquérir le terrain scientifique sera possible dans le respect de la lente, laborieuse et difficile méthode scientifique. Car établir que les négationnistes ont tort est possible. Ils ont en effet oublié un "détail": si l'histoire scientifique ne peut, faute de documents, établir la réalité d'un fait, elle peut, avec des documents, établir que l'irréalité de ce fait est elle-même irréal.

En établissant que l'inexistence des chambres à gaz est impossible, on liquidera définitivement la prétention du négationnisme à se poser comme une école historique parmi d'autres, et on la contraindra à apparaître pour ce qu'il est depuis le début: une idéologie, celle d'une secte promouvant une utopie réactionnaire et dont le moyen et la fin sont de changer le passé en en excluant le réel au profit du virtuel.

Ce succès de Baynac contre *L'Express* (où Conan avait d'ailleurs écrit "A Auschwitz-I, tout est faux") est la preuve qu'on peut dire qu'il est impossible de prouver l'existence des chambres à gaz sans être traité comme un paria. C'est d'ailleurs ce qu'a fait Van Pelt à Londres en janvier 2000, devant le tribunal qui juge Lipstadt...

HAINE

Il y a toujours un livre de John Le Carré sur le point de sortir. On ressort donc souvent les propos qu'il tint le 3 mai 1993 devant l'association du barreau de Boston: "[...] Dans mon pays, et peut-être également dans le vôtre, les industries de prestation de la critique ont presque noyé la magie de la création. Nos intellectuels sont trop pleins de haine: notre presse fait ses délices des exécutions publiques. Nous nous empoisonnons de malveillance. Cependant nous ne prenons pas de risques. Nous ne sommes pas courageux. Notre orthodoxie ne nous offre aucune issue".

LOURDAUD

De tous les absurdes pantins qui ont succédé à l'ineffable faiseur qu'était André Malraux, le plus bas-de-képi a sûrement été le frère d'un superbe ivrogne de cinéma, Léotard, mais le plus amusant puceau aura été Douste-Blazy qui a voulu nous faire payer le prix de sa conversion à la politique -- parce que la médecine l'emmerdait. La Culture lui allait comme une mitre à un cochon. En novembre 1996, il a participé ès-qualités à un colloque organisé par le Centre de Documentation Juive Contemporaine, une officine bien connue dans la fabrication des vérités politiques en histoire. Pris d'un élan sublime, le Doudouste s'est écrié:

"Ce serait bien sûr effectivement la victoire ultime des bourreaux -- qui voulurent que leur meurtre collectif reste caché -- que de voir triompher ceux que, dans le beau livre qu'il a consacré aux *Assassins de la mémoire* Pierre Final-Baquet a justement qualifié (1) d'"Eichmann de papier". Faut-il rappeler qu'il n'y a pas de vérités révélées [Faut-il rappeler qu'il est catholique, maire de Lourdes?], qu'il n'y a pas de dogmes? [Il parle à des juifs...] **Il y a la vérité historique, qui ne se discute pas plus que l'on ne discute les faits scientifiquement établis**".

Sainte Mère!! Il a dit ça? Heureusement qu'il a abandonné la médecine. Cette nouille informe ignore donc que la science est justement la discussion des faits établis? Et il croit qu'en histoire, il y aurait des "vérités" qu'on ne discute pas? Mais de quel trou à rat sort un type pareil? Pourquoi cette nullité atterrante? promu Sinistre de la Culture...

(1) Il faut écrire "qualifiés". Les auteurs de l'ouvrage remercient une certaine Murielle Ohnona Weizman "de son travail de "rewriting" des textes en langue française". Any comment?

MAUVAIS BERGER

Nous avons récupéré un récit de l'affaire du professeur Berger. Il avait montré à ses élèves une photo de *l'Express* (des tas de morts dans un camp allemand) en leur montrant que la légende était mensongère. Il a été aussitôt dénoncé, arrêté, interrogé, gardé à vue, relâché, convoqué et suspendu. Franchement, il vaut mieux voler quelques milliards à Elf, à l'ARC ou ailleurs, que de dire à des élèves qu'une légende fausse est une légende fausse. L'institution ne supporte pas. La revue V.H.O. France Informations lui a consacré un long article, que nous reproduisons.

STAL DU NIL

Les hasards de la navigation sur Internet nous ramènent un document de célébration du vingtième anniversaire de la mort d'Henri Curiel, le 4 mai 1998. Curiel était un communiste égyptien indépendant, stalinien, qui avait monté un réseau de soutien aux militants anti-colonialistes, totalement inféodé à Moscou, vaguement sioniste, et surtout truffé d'indicateurs de police. Un jour, il a été assassiné, probablement par une police parallèle. Ce froid manipulateur avait su s'entourer d'une cour de crétins naïfs qui soutenaient des entreprises plus ou moins clandestines dont Curiel cachait soigneusement la réalité miteuse. Beaucoup de gens ont été tués ou mis en prison pour satisfaire à la vanité de ce Béria de salon. Depuis sa mort, son rôle a été largement éclairci, en dépit des menaces de poursuites régulièrement agitées par les cohortes d'égéries qu'il a laissées derrière lui.

Dans la liste des signataires, on relève, outre beaucoup d'anciens du réseau et de communistes bon teint, la plupart des juifs égyptiens de Paris et quelques trotskystes infiltrés, les noms d'Alexandre Adler, porc à casquette multiple, Lucie et Raymond Aubrac, agents d'on ne sait quels communismes, Julien Brunn, pseudo-gauchiste qui fut taliban (non! qui fut à *Libé*), Henri Bulawko, plaisantin biscornu, Monique Chemilier-Gendreau, qui veut contrôler l'Internet (c'est le moment!) Mgr Jacques Gaillot, toujours *in partibus*, Ilan Halevy, olpiste parisien, Albert Jacquard, prêcheur, Claude Julien, toujours plus à la retraite, Marcel-Francis Kahn, âne bâté, Claude Lanzmann, immortel copain de Mitterrand, Charles Malamoud., copain de Vidal-Naquet (curieusement absent de cette liste), René Monzat, dénonciateur professionnel, Claude Mutaïan, algébriste devenu Arménien militant sur le tard, Maurice Rajsfus, policier trotskyste (ou trotskyste policier, au choix), Madeleine Rebérioux, gallinacée dans les ligues, Antoine Spire, plagiaire, et beaucoup d'autres, connus et inconnus, pour faire masse.

PURIFICATEURS

On a vu une nouvelle expression faire florès récemment dans *Le Monde* du 15 janvier, sous la plume d'un échappé de Roumanie, un certain Edgar Reichmann qui s'est fait une spécialité des hymnes dithyrambiques à la gloire des juifs roumains, une spécialité que personne ne semble lui disputer. Il rend compte du numéro de la revue *Les Temps Modernes* (nov-déc. 1999) qui "publie un dossier sur le vent de révisionnisme qui souffle en Europe centrale. La période de la Shoah y est l'objet d'une réécriture inquiétante dont le nationalisme et l'antisémitisme ne sont pas absents." Quelle horreur! Un certain Braham, professeur à New York dénonce un certain nombre de "personnalités respectables" de Hongrie qui font des choses affreuses: "relativisation de la Shoah, amalgame entre les pertes de la communauté juive et celles de la population civile durant la guerre [Un vrai scandale en effet...], mise en parallèle des crimes nazis et des crimes communistes [shocking!], etc. Et en Roumanie il y aurait un conflit entre "des intellectuels démocrates [qui] s'apposent à la minimisation de la Shoah en Roumanie" et d'autres dont Reichmann oublie de développer le point de vue. Ces intellectuels démocrates, il faut les chercher à la loupe.

Pour attaquer David Irving et se lamenter à son tour de ces affreux événements balkaniques, le romancier péruvien et *politicamente corretto* Mario Vargas-Llosa intitule son article dans *El Pais*, Los Purificadores. [Note de l'AAARGH: texte

intégral sur le site.] C'est du plagiat. On peut être un excellent romancier et un politicien vraiment nul. Varga-Llosa en a déjà donné maintes preuves.

PAS DE SALADE EN BATAVIA

Nos lecteurs n'auront sans doute pas besoin que nous apportions la preuve que nous ne sommes pas de bons journalistes. Il va falloir qu'ils acceptent une certaine élasticité dans le concept d'actualité. Par exemple, nous avons laissé passer une nouvelle aussi importante que réjouissante, il y a un peu plus d'un an, en décembre 1998. Il s'agissait de l'ahurissante décision d'un tribunal d'Amsterdam qui consiste à interdire le texte de Faurisson sur le *Journal* d'Anne Frank, "ainsi que tout autre matériel contenant les mêmes idées", sous peine d'une amende de 75.000 Francs; ça se trouve dans un article de *Libération*, bourrées d'idioties diverses et variées, signée par une pauvre cruche nommée Sophie Perrier, que nous ne trouvons guère pétillante. Par exemple, tout en déplorant que les Pays-bas ne disposent pas de la gaysotine, elle dit que la législation batave a des lois très strictes sur le racisme. Si on veut bien nous démontrer qu'il y a un rapport quelconque entre le racisme et l'analyse littéraire du *Journal* d'Anne Frank semblable à celui qui existerait, par exemple, entre les phases de la lune et la cuisson des lentilles, alors nous accepterions volontiers ce point de vue pataphysique.

Les vampires du nom d'Anne Frank (les bureaucrates de la fondation du même nom) espèrent "que ce jugement servira de base pour empêcher toute remise en question du *Journal* à l'étranger". Ils voient grand. Mais ils ne volent pas loin. (*Libération*, 11 décembre 1998, p. 45: c'est la page "culture", oui, oui.)

THERMINATOR ET CINÉMAS

Les journaux ont fait tout un foin pour un des ces lamentables navets qui se multiplient pour tirer un petit profit rapide de la shoanisation générale. Un incertain Najman a filmé sa mère, Solange, rescapée des camps; rescapée depuis plus de 50 ans, ça pèse lourd. (Documentaire sur Arte) Mais le plus drôle c'est qu'elle va chaque année en cure aux frais des Boches. En effet, comme le dit le journaliste du *Monde* **qui n'en croit pas ses oreilles**, les Allemands, (Adenauer, le valet des Alliés) ont signé un accord en 1952 qui offre une cure thermique à tous les juifs qui ont survécu à la déportation [Note de l'AAARGH: sur cet accord, cf l'annexe de L'Opération vicaire. Le rôle de Pie XII devant l'Histoire texte intégral sur le site.]. Il trouve cet accord "tout à fait sidérant". Nous aussi. Parce que si vous n'êtes pas juif mais que vous avez survécu à la déportation, tintin la cure. Une seule chose est rassurante, c'est la réflexion du caissier du palace: "S'il manque un seul papier, avec les schleus, on est foutu!". Et pourtant, des papiers schleus, il en manque quelques tonnes pour remplir les dossiers de la LICRA...

Toujours pour exploiter la même veine, on nous a refilé *Jakob le menteur*. Tiens, mais au fait, pourquoi "le menteur"? Il a fallu que *Le Monde* du 10 octobre donne deux articles sur le même film, médiocre, à leurs dires, signés Mandelbaum et Blumenfeld, à deux pages d'écart. Goy s'abstenir. "Toujours plus haut" disait le baron de Coubertin. Il devait penser aux sommets de la connerie.

LE BEAU NET A POIL

Le 8 décembre dernier, le tribunal de Nanterre a condamné des sociétés faisant fonction de *provider* pour des dizaines de milliers sites web. L'un d'entre eux donnait des photos d'une fille mannequin, Lynda Lacoste, nue. Ce n'est pas la première de ces salopes qui se font photographier à poil et qui vont réclamer ensuite des sommes faramineuses aux journaux ou aux sites web qui publient ces photos qu'ils n'ont pas dû trouver sur un banc dans le métro. C'est la nième tentative de la justice pour forcer les *providers* à se transmuter en flics. Les pauvres, ils voudraient bien mais il n'y arrivent pas. Jospin le Grand, lui, il a promis une loi.

SUR LES DENTS

La police juive de l'Anti Defamation League est sur les dents. Le révisionniste Bradley Smith propose à des journaux estudiantins, fabriqués sur les campus, de passer une publicité concernant l'Holocauste ou son récent journal qui s'appelle *The Revisionist*. Au cours des années ces annonces sont parues à Brandeis (une grande université judaïque), Georgetown, Notre-Dame, Duke, Cornell, refusées en Caroline du Sud, à Rice, Delaware, Georgia, quand les sbires de l'ADL arrivent assez vite et avec des moyens de chantage assez fort localement pour faire taire les étudiants qui sont en général assez révoltés par l'idée qu'on leur impose une censure. Le dernier hurvari a eu lieu à Hofstra University, dans l'Etat de New York. Voir *The New York Times* du 17 novembre 1999.

VERT-DE-GRIS

Toute personne raisonnablement instruite des affaires du siècle sait que les premiers mouvements écologistes sont nés en Allemagne, vers les débuts du XXe siècle, surtout après la première guerre mondiale, et que, pour une bonne part, ils se sont fondus dans le creuset où a bouillonné ce qui devait devenir le parti national-socialiste dirigé par Adolf Hitler.

Seuls les Verts, qui sont souvent des gauchistes reconvertis, l'ignorent ou affectent avec véhémence de l'ignorer. Il faut donc saluer l'effort de réflexion dont témoigne un article paru dans le canard gauchiste américain, *Z Magazine*, d'octobre 1999: Steve Chase: *Green Stormtroopers in the Streets of Berlin? Confronting the eco-fascist tradition in the German experience*. Il y aurait beaucoup à rajouter pour peindre un tableau complet, sans pour autant tomber dans les accusations imbéciles à la Jean-Luc Ferry qui veulent faire de l'écologie un simple avatar du nazisme et de ses projets (supposés) de destruction. Cet article témoigne au moins du fait que certains Verts peuvent, outre Atlantique, envisager sans panique le bouillon de culture dont ils sont les produits actuels. Mais en France?

VERBOTEN

Ceux qui ne lisent pas chaque jour le *Journal officiel de la République française* auront raté celui du 16 janvier 2000 et son annonce, p. 811, d'un arrêté du 12 janvier 2000 "portant interdiction de circulation, de distribution et de mise en vente d'une publication étrangère" (NOR: INTD0000042A) Il s'agit du bulletin fait par Vincent Reynouard *Nouvelle Vision, bulletin confidentiel d'information révisionniste*, "rédigé à l'aide d'une documentation étrangère et imprimé à l'étranger, est un écrit étranger." Ensuite, blabla sur propagande pro-hitlérienne dont nous extrayons cette phrase

curieuse: [cette publication] "présente les promoteurs de l'idéologie nazie ainsi que les chefs militaires allemands comme des victimes d'historiens dits 'exterminationnistes'".

Voici une phrase qui ne veut strictement rien dire et qui est manifestement d'origine étrangère. Un arrêté qui comporte des phrases d'origine étrangère est manifestement lui-même d'origine étrangère. Nous le déclarons donc nul et non avenu sur l'ensemble du territoire.

Colloque sur l'antisémitisme organisé par le MRAP

organisé par le MRAP **le samedi 5 février**, de
13 h 30 à 17 h 30 (Pour le lieu et pour obtenir une invitation, téléphoner
au 01 53 38 99 99) :

"L'antisémitisme est loin d'avoir disparu.

L'antisémitisme est loin d'avoir disparu, bien au contraire. Aujourd'hui avec les nouveaux moyens de communication, il se manifeste souvent aux travers de certaines publications, et ouvertement sur les sites internet néo-nazis et paléo-républicains.

La Shoah est de nouveau remise en cause, les juifs accusés de tous les maux.

Les mouvements extrémistes font école dans les universités. Un devoir de vigilance et de mémoire s'impose.

C'est pour faire le point sur cette situation, nous informer de son danger et des moyens de le contrer, que le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples organise une DEMI-JOURNÉE D'ÉTUDE (Une journée entière serait trop fatigante)

" Comment la falsification de l'Histoire conduit à la renaissance de l'antisémitisme sous toutes ses formes "

Le SAMEDI 5 FEVRIER DE 13 H 30 à 17 H 30

Au programme :

Pourquoi-pas cette journée ? par Pierre KRAUSZ - Professeur à l'Université de Limoges Membre du Bureau National - Président de séance.

Première partie " Histoire et conséquence du négationnisme "

-- Histoire du négationnisme, par Nadine FRESCO - Historienne, si on veut, et chargée de recherche au CNRS

-- Le négationnisme hier, aujourd'hui et demain, par Claude BURGELIN - Professeur de Lettres, Université Lyon II

-- Quand le négationnisme s'invite à l'Université, par Didier DAENINCKX -- Écrivain

-- Un négationnisme en échec : la reconnaissance du 17 octobre 61 - Ce que dit la Loi et ce qu'elle peut, par Maître Pierre MARANT - Avocat et Président du MRAP

Deuxième partie " L'antisémitisme et ses conséquences "

- L'antisémitisme sous ses divers aspects, par François de FONTETTE - Historien, juriste, que sais-je.
- Les conséquences du procès Papon, par Maître Alain LÉVY - Avocat

Troisième partie " L'antisémitisme aujourd'hui "

- L'antisémitisme et le négationnisme dans les moyens de communications ultra-modernes, par Gilles KARMASYN

Invitation obligatoire à retirer au MRAP - 43, bd Magenta - Paris 10ème
Tel 01 53 38 99 99 - Fax 01 40 40 90 98 avant le 3 février 2000

Actualités de mars

BIGOUNET

Sensation au siège social de la vidal-naquetterie: un livre commandé par Vidal-Naquet, objet d'une "thèse" de la dénommée Valérie Igounet, va enfin sortir. Il s'agit (rait?) d'une *Histoire du révisionnisme*, publiée sous le nom d'*Histoire du négationnisme* en France. L'événement, dont l'importance capitale à l'heure du procès Lipstadt à Londres, n'échappera à nul d'entre nous, fait la une du *Monde des Livres* date du 24 mars 2000. Un des membres du jury de cette thèse, spécialiste de la forteresse juive de Massada, violant une fois de plus toutes les règles déontologiques, s'en fait l'apologue et le promoteur. Nous avons, bien sûr, l'article de Vidal-Naquet qui résume de façon saisissante l'affaire Vidal-Naquet-Thion-Faurisson. Il semble en effet bien que toute l'affaire révisionniste soit pour Vidal-Naquet, au moins, une affaire strictement personnelle: d'une part, l'histoire d'une relation d'admiration teintée de jalousie envers S. Thion, auteur d'analyses politiques de qualité irréprochable, en même temps qu'acteur engagé jusqu'au cou dans la guerre d'Algérie, l'apartheid, la guerre de libération du Vietnam, les affaires cambodgiennes puis la lutte antisioniste, terrains sur lesquels Vidal-Naquet essaie poussivement d'affirmer sa présence en signant des pétitions du fond du VI^e arrondissement; d'autre part, l'histoire aigre des relations entre deux Normaliens ratés, Vidal et Faurisson, qui se rencontrent sur les bancs de la khâgne la plus prestigieuse de France, dont les qualités ne suffiront pas à les porter dans le sanctuaire de la rue d'Ulm, mais qui n'oublieront pas l'antipathie, doublée sans doute de la rancœur de l'échec, qui les unissait alors.

Pour Vidal-Naquet, le révisionnisme, qui avait obtenu son plus grand succès en 1960 date à laquelle Rassinier, ancien résistant déporté qui n'a jamais vu de chambres à gaz avait obligé l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, en 1960, à reconnaître qu'en dépit de tous les témoignages contraires au sien, c'était lui qui avait raison, commence en... 1979, c'est-à-dire lorsque son maître en combat libertaire sacrifie sa carrière pour adopter son ennemi de jeunesse, c'est-à-dire défendre le droit, pour tout chercheur, de chercher, y compris lorsqu'il s'agit de continuer à contester les chambres à gaz. Là, Vidal-Naquet, fidèle à ses engagements de jeunesse, descend dans l'arène et fait signer une pétition qui est pour lui, visiblement, le début d'un combat, alors qu'elle n'est qu'une étape grotesque dans une vieille guerre déjà remportée par Rassinier (on peut penser qu'il n'a jamais lu Rassinier, sinon il aurait appris à se méfier des affirmations sans preuves qui amènent à des rétractations humiliantes): c'est ainsi que naît l'"affaire Faurisson", qui absorbe depuis vingt ans les faibles forces de Vidal-Naquet et ne cesse de le couvrir de ridicule: ainsi, au moment où toute la presse anglo-saxonne s'étend sur le procès qui oppose David Irving, qui s'affirme victime d'une campagne de boycott des organisations juives parce qu'il a contesté l'existence d'un ordre de Hitler pour exterminer les juifs, au moment où les organisations juives dépensent plusieurs millions de dollars pour financer des rapports d'experts destinés à prouver qu'Irving est le plus dangereux des "Holocauste deniers", que fait notre Vidal franchouillard: non seulement il affirme (sans la moindre preuve) que Faurisson est le

"**centre du révisionnisme mondial**", mais en plus il avoue franchement que la publication du livre qu'Igounet et lui-même avait conçu a été interdite par les organisations "antiracistes", qui les ont contraints à en retirer certains passages qu'elles jugeaient contraires à la loi Gayssot! Et que dit notre signeur de pétition droitsdel'hommesque? "**Je le déplore**" ! Dans un pays qui se prétend encore une démocratie, voici que la publication de livres est soumise à la censure préalable, et de qui? Même pas d'une institution contrôlée par les autorités démocratiques du pays, mais d'une "association antiraciste", c'est-à-dire un groupement qui n'est peut-être que de quelques individus que personne n'a jamais envisagé de charger de la police morale et intellectuelle du pays. C'est donner raison à Irving, qui affirme que les organisations juives ont interdit aux éditeurs de publier ses livres... Espérons que le juge Gray saura tirer profit de cet aveu imbécile (on comprend pourquoi, avec un tel sens de la diplomatie, le candidat Naquet n'a pas franchi l'obstacle du concours d'entrée à Normale!).

L'admiration cachée de Vidal-Naquet pour Thion, de son côté, continue de faire des ravages. C'est ainsi que nous apprenons que "**Thion s'est fait le porte-parole et l'expert** [de la négation du génocide hitlérien]". Chacun le sait, Thion n'a jamais effectué la moindre recherche sur la question, et, loin de se poser en "expert", il s'est toujours cantonné dans le rôle de défenseur de la liberté de recherche qu'il avait adopté en 1979 et qu'il a développé dans les deux livres qu'il a consacrés à l'affaire, *Vérité historique, vérité politique?*, (référence explicite aux buts atteints par Rassinier, puisque c'est le titre de la conférence qui a contraint Broszat à ses aveux de 1960) et *Une Allumette sur la banquise*. Vidal doit prendre ses désirs pour des réalités et ne peut imaginer que Thion, contrairement à lui, défende une cause sans en être partie prenante: la seule cause, en effet, dans lequel Vidal soit allé, plus loin que la pétition, jusqu'à écrire des livres, est en effet la lutte contre "l'assassinat de la mémoire", parce que là, ce n'était plus des Noirs ou des Algériens qu'il s'agissait, mais de lui, lui, lui...

Quant à la pétition de 1979 contre le débat sur les chambres à gaz, qui avait recueilli non moins de trente-quatre signatures, dans un pays de près de soixante millions d'habitants, Vidal-Naquet, comme Broszat en 1960, dut finalement la rétracter en avouant "**Nous avons assurément tort, au moins dans la forme, même si le fond de notre interrogation était juste**" (*L'histoire*, juin 1992). Ajoutons qu'on chercherait vainement dans cette pétition une "interrogation"...

PROCÈS BERGER

Ce procès a commencé le 20 mars. L'AFP en donne compte rendu absolument mensonger. Nous avons un dossier complet sur l'affaire, que nous vous engageons à consulter.

LE COUP DES ARAIGNÉES

2 mars, dix-septième chambre, TGI, Paris. C'est notre Place de Grève à nous. Nous y sommes habituellement exécutés par un grand diable cagoulé de rouge que les midinettes appellent "mon fort". Aujourd'hui, c'est une remplaçante, bon chic bon genre, certainement lectrice de l'*Observateur* et avec sa carte de la LICRA. Quand elle

avise Me Korman qui représente cette auguste institution de la IIIe République, elle se trémousse de plaisir.

Avant notre affaire, Pierre Bergé, ancien PDG de Dior, pote à Mitterrand et homme de l'ombre à tout faire, poursuit un connard de journaliste du *Figaro* qui l'a traité de "connard" à la télévision. M. Bergé, qui a participé à toutes les horreurs culturelles du mitterrandisme finissant, qui a financé "Globe - le journal des globuleux", qui n'a pas relevé que certains dans la presse l'accusaient d'être mêlé à l'assassinat du pasteur Doucé, poursuit parce qu'on l'aurait traité de connard. Le connard de journaliste répond qu'il pensait à d'autres gens et qu'il n'a certainement pas voulu donner à penser qu'il croyait que M. Bergé était un connard. Il est prêt à venir lécher le paillason de M. Bergé, tous les matins à huit heures. Me Thierry Lévy ne brille pas, il a l'air fatigué par ces histoires de connards. Jugement plus tard.

Alors s'avance Henri Lewkowicz. La présidente ne peut pas prononcer son nom. Peu importe. Il est fagoté comme l'as de pique. Il n'a pas d'avocat et il n'en a pas besoin parce qu'il est innocent, dit-il. La présidente (peut-être une Mme de Tourvel) lit l'acte d'accusation. Soudain Lewko bondit: "vous avez oublié un mot!". Elle est ahurie.

"Oui, insiste l'énergumène, vous avez dit "contestation de crimes contre l'humanité", c'est contestation de l'existence de crimes..." qu'il faut dire." Estomaquée la gonzesse. Il a raison. Elle bredouille, "non je n'ai pas supprimé de mot -- Si vous l'avez fait", insiste le malpoli. Bref, elle glisse, elle veut pas reconnaître, elle veut pas admettre qu'il sait, lui, de quoi il parle et pas elle. C'est mal barré. Elle lui dit de se taire.

"Vous avez fait l'objet de différents procès-verbaux". Il dresse l'oreille. Elle confesse qu'elle en a connaissance par "l'enquête de personnalité". Il re-bondit: "Mais c'est une pièce que je n'ai pas eue". Petit vent de panique. Les trois Erinnyes se concertent.

Elles veulent joindre au fond. Lui se débat comme un beau diable, il râle qu'il a pas eu le document, que c'est très grave. Alors la présidente est obligée d'expliquer que cette enquête a été jointe seulement le 23 septembre 99 sur décision du chef de la quatrième section du parquet de Paris, qu'on lui a envoyé des pièces mais que s'il voulait celle-là il fallait qu'il se pointe au greffe et qu'il la réclame (alors qu'évidemment il n'avait pas connaissance de son existence). Bref, que tout ça est légal et tout et tout. Elle n'en est peut-être pas si sûre, mais elle veut surtout qu'il la boucle. Alors elle se fait humaine: "Racontez-nous votre parcours", pauvre homme (c'est moi qui rajoute "pauvre homme" mais si elle ne l'a pas dit, elle l'a pensé), dites-nous pourquoi vous avez adhéré aux thèses négationnistes et pourquoi vous avez tenu à exprimer publiquement votre opinion."

-- "Ce n'est pas une opinion, rétorque l'inculpé sur un ton mauvais, c'est une constatation. Sur l'existence des chambres à gaz, il n'y a ni preuves, ni témoins.

-- La loi Gayssot vous interdit de proférer cette opinion.

-- C'est pas une opinion qu'il rinsiste, le type. La loi Gayssot est une merveille, c'est un cadeau pour les révisionnistes. Je suis à fond pour la loi Gayssot. mais je suis innocent."

Il l'interloque. Elle a du mal à suivre.

-- "La loi Gayssot interdit de contester les crimes qui ont existé, dit ce paysan du Danube. Mais elle n'interdit évidemment pas de contester des crimes qui n'ont pas existé. Or pour les chambres à gaz il n'y a ni preuves ni témoins."

-- "C'est trop tard, c'est dans le jugement de Nuremberg", qu'elle le rembarre. "Votre combat est un combat d'arrière-garde", qu'elle lui assène.

-- "Non, je suis d'avant-garde", qu'il lui fait en réponse. Il plie pas. Et il se met à râler qu'on ne lui a pas communiqué non plus le jugement de Nuremberg, qu'il manque beaucoup de pièces décidément.

Elle en a sa claque. Elle donne la parole aux parties civiles. Le Mrap a délégué un avocat noir. C'est rusé. "Dans notre pays il y a des lois qui balisent", dit le gars, qu'on entend à peine. Il parle frileusement de l'autorité de la chose jugée, comme si une telle ânerie existait en dehors des prétoires. Il ajoute: en tant que descendant de déportés, il (l'accusé) croit qu'il est à l'abri des foudres de la loi." Il abrège, il crachote, il s'arrête. Ensuite Korman intervient, de façon parfaitement illégale puisque la LICRA n'est pas (encore) constituée. Mais la trémoussante lorgne Korman avec délice. Il a un ruban rouge et un ruban bleu sur sa robe noir. C'est vachement seyant, elle trouve. Il dit que les faits sont indéniablement constitués. Et il entonne une petite chanson: je constate que son histoire est triste, que Lewko a souffert, forcément, et que tout ça est bien triste, ma pauvre dame. "Je ne suis pas là pour plaider l'indulgence" mais enfin... La brèche est ouverte: la proque s'y engouffre. Elle se met à baver sur ce malheureux inculpé. Elle utilise son dossier de personnalité qui est "très intéressant, très bien fait". Elle doit s'habiller chez Frank et Fils et se parfumer chez Yves Rocher. On sent que certains criminels sont "très intéressants" pour elle quand, après un coup de déodorant, elle rentre dans son 16e. Elle a tout compris: Lewkowicz est à la recherche du père. C'est pour ça qu'il est malheureux. Et le seul truc qu'il ait trouvé comme famille, ce sont les négationnistes; ils sont d'ailleurs ici, ils emplissent la salle. Et il ne veut pas les décevoir. Le négationnisme est devenu sa raison de vivre. C'est un drame de la vie. Elle délire pendant un moment, avec sa psychanalyse de bazar. Penser que la société est défendue par de telles gourdes beauvoiriennes donne froid dans le dos. Ce qui est terrible, -- elle en rajoute -- c'est que chez lui il y a des araignées. Et il ne veut pas les tuer pour ne pas faire de peine à son propriétaire qui aime bien les araignées. L'idée que ce pauvre type vit au milieu des toiles d'araignées la porte au comble de l'émotion. Elle ne sait plus quoi demander, la proque, peut-être d'aller elle-même faire le ménage chez ce pauvre type, le débarrasser enfin une fois pour toutes de ses toiles d'araignées.

Il a droit encore une fois à la parole. Il insiste sur le fait qu'il n'a pas eu en main cette enquête de personnalité. Il a été convoqué pour parler à une femme psychiatre pour enfant. Il a trouvé cette conversation très enrichissante. Il voudrait bien voir ce rapport, dont il sait seulement qu'il a été rédigé par des gens qu'il n'a jamais vus et qui ne lui ont jamais parlé.

C'est un innocent, comme on les trouve dans les romans russes, une sorte de folenchrist, qui vit avec 2342 F par mois, dans une maison charentaise avec des araignées et un poste de radio.

Après l'audience, il s'en veut de n'avoir pas répondu au sujet des araignées.

Jugement le 30 mars.

POUSSEZ FORT

Nous relevons dans le numéro de février 2000, No 240, de *L'Histoire*, à la p. 4 les échanges suivants:

[[L'article d'Igounet se trouve sur le site](#)]

Lettre d'Henri Roques:

"Dans votre numéro 238, de décembre 1999, je lis à la page 76 un encart intitulé "La nébuleuse négationniste" où quelques lignes me sont consacrées.

Je relève une erreur dans la dernière phrase. Vous écrivez: "En juillet 1986, la soutenance de cette thèse [...] a été annulée pour irrégularités administratives et faux

en écritures publiques." S'il est exact que la soutenance de ma thèse a été annulée pour deux irrégularités administratives dont je ne peux évidemment être rendu responsable, en revanche, il n'est pas vrai d'ajouter que l'annulation a été due à un faux en écritures publiques.

Il n'y a pas eu de faux en écritures publiques, mais seulement une maladresse voulue qui n'était certainement pas innocente mais qui n'eut aucune conséquence par la suite."

Lettre de Robert Faurisson:

Dans votre livraison de décembre 1999 est paru un article intitulé: "Le cas Faurisson. Itinéraire d'un négationniste" (pp. 72-77). Je ne peux en relever ici toutes les erreurs, fautes, omissions et tentatives d'amalgame.

Pas une seule fois ces accusations ne sont fondées sur des preuves ou illustrées d'exemples qu'on puisse tenir pour probants. D'ailleurs, dans aucun des procès qui m'ont été intentés je n'ai été condamné pour "dommage par falsification de l'histoire" puisque, aussi bien, jamais la partie adverse n'a pu prouver que j'avais commis la moindre falsification. Le 26 avril 1983, la cour d'appel de Paris a prononcé que, dans mes travaux sur "le problème des chambres à gaz", il n'y avait ni légèreté, ni négligence, ni ignorance délibérée, ni mensonge.

En réplique à mes arguments, vous produisez une photographie de ce que vous appelez "la chambre à gaz homicide du crématoire I d'Auschwitz" (sic) et, dans une note, vous précisez: "Le crématoire I a été partiellement reconstitué par les autorités polonaises après 1945: les quatre ouvertures percées au plafond ne correspondent pas aux trois ouvertures d'origine par lesquelles était introduit le Zyklon B". La vérité est que ledit emplacement a été outrageusement maquillé après la guerre par les communistes polonais.

Vous rapprochez mon nom de celui d'un personnage qui aurait publié *Les Protocoles des Sages de Sion*. Or, en 1980, j'écrivais: "Je n'aurais garde d'oublier qu'un des faux les plus célèbres a été fabriqué contre les juifs. Il s'agit des *Protocoles des Sages de Sion*."

Vous écrivez: "Dans *L'Histoire*, nous n'avons jamais été partisans de la loi Gayssot," loi prise contre les révisionnistes. J'en prends bonne note."

La réponse de L'Histoire :

Si nous n'avons jamais été, à *L'Histoire*, partisans de la loi Gayssot qui considère comme un délit la négation de crimes contre l'humanité, c'est parce que nous estimons que la vérité historique ne se décrète pas au Parlement.

Pour reprendre les termes de François Bédarida (*L'Histoire* No 220), il revient aux historiens de "combattre les élucubrations des assassins de la mémoire".

Cela aura peut-être été le paradoxe de la poussée négationniste qui a culminé à la fin des années 1970: faire accomplir un progrès décisif aux recherches sur le génocide.

Commentaire de l'aaargh sur cette réponse:

Si la vérité historique "ne se décrète pas" au Parlement, où se décrète-t-elle ? A la Sorbonne? Huit siècles de sorbonneries rendent cette idée plutôt effrayante...

Bédarida, plus fort en slaloms de couloirs qu'en recherche historique emploie un curieux vocabulaire pour un "scientifique": "combattre, élucubrations, assassins, mémoire". Quel fatras quasi religieux!

La "poussée négationniste" aurait fait faire un progrès à la recherche? Hilberg nous a déjà fait ce compliment. Mais alors faudrait-il supposer qu'il y avait quelque chose de **vrai** dans ces élucubrations? Car enfin, s'il n'y avait pas de vrai, il n'y aurait pas eu de "progrès".

Enfin, dernier point, et non le moindre: *L'Histoire* nous dit qu'on aurait accompli un progrès décisif. Mais nous voudrions ardemment savoir LEQUEL? Pour le moment, nous n'avons à faire qu'à des versions relookées, décorées de jolis mots nouveaux comme "génocide", "holocauste", "shoah" de ce qui n'est, pour tout observateur ayant un peu navigué, que la bonne vieille version polonaise en surface, soviétique sur le fond, exposée encore une fois par le doux van Pelt au procès Irving, à Londres, en janvier 2000. Van Pelt a dû bredouiller que non, il n'avait pas lu le Rapport Rudolf, qu'il avait commencé à lire ces 20 pages, il y longtemps, mais qu'il n'avait pas fini sa lecture... Décisif? Ce qui semble être décisif, c'est la volonté de rester frileusement à l'intérieur de la forteresse holocaustique, garantie par Israël et le garantissant en retour, alors que les vagues révisionnistes viennent battre les murs...

CINÉMA

Le réalisateur Claude Autant-Lara est mort. On a en fait pas mal de tartines dans les journaux. Toutes ces tartines se terminent par quelques lamentations sur le fait qu'Autant-Lara avait été député européen sur la liste du Front national. Pas de commentaires sur ses pamphlets déplorant la fin du cinéma français ou le naufrage de la culture. Pas un mot non plus sur le fait qu'il était un révisionniste convaincu.

On a entendu un certain Samuel Blumenfeld, judéocentrisme au *Monde*, tenir le propos suivant sur les antennes de France Inter, le 10 février:

"On ne peut pas distinguer, chez Autan-Lara, le cinéaste de la crapule nazie". Ce Blumenfeld, c'est la crapule quoi?

L'EUROPE ET LA CLOWNOCRATIE

Il nous a semblé nécessaire de recourir à ce néologisme: clownocratie. En effet, aucun autre terme connu des sciences politique ne pouvait suffire à décrire l'état de l'Europe au moment et au lendemain de la formation du nouveau gouvernement autrichien, avec la participation du parti libéral dirigé par Jörg Haider. Voici un gouvernement issu des urnes. Personne ne conteste que la démocratie fonctionne en Autriche. Cette coalition se met en place après que les sociaux-démocrates aient fait échouer une reconduction de leur alliance avec le parti conservateur. Ces sociaux-démocrates, vomis par une énorme majorité des électeurs autrichiens, gouvernent depuis des décennies; ils auraient pu continuer s'ils avaient accepté de partager un peu la soupe. Ce sont donc eux qui sont les responsables directs d'une alliance qu'ils auraient volontiers contractée eux-mêmes avec Haider si la coalition conservateurs-libéraux avait échoué.

Tous ces cris d'orfraie permettent à ces clowns genre jospin, aubry, chirak et autres de se croire en 1932 et de montrer qu'ils sont, bien carrés dans leurs pantoufles, des héros

d'un jour. Mais la presse bavaroise montre des photos de Chirak serrant la main de Haider en 1998... L'Europe de Maastricht est celle de la banque allemande; on le sait. Elle est aussi celle de l'orthodoxie social-démocrate dont le clown Chirak s'est fait le héraut.

Nos correspondants autrichiens -- c'est-à-dire les révisionnistes, nombreux et actifs -- trouvent que Haider est une sorte de lopette opportuniste qui contre-signera tout et n'importe quoi pour arriver au pouvoir.

Pendant qu'on crache sur les Autrichiens ébaubis, Védérine, l'ancien valet de chambre de Mitterrand et bombardeur de Belgrade, va lécher les orteils du gros flic corrompu et sadique qui met la Tunisie en coupe réglée, Ben Ali. Ce Védérine a vraiment un sale boulot. C'est sûrement au nom des "valeurs" qui animent "l'Europe".

La démonisation de l'Autriche est très exactement semblable à ce que George Orwell évoquait dans sa prophétie intitulée "1984". Orwell pensait décrire l'avenir du communisme. C'était la version simplifiée. La version détaillée, c'est maintenant, c'est le libéralisme.

Tous les matamores qui avaient annoncé à son de trompe qu'ils allaient boycotter l'Autriche ont trouvé, après réflexion, que le son du shilling n'était pas si insupportable et reviennent en loucedé sur leurs fanfaronnades. C'est bien le monde de la clownerie.

PETIT BUSINESS

Le Musée de l'Holocauste à Washington vient d'ouvrir une boutique en ligne. On peut acheter toutes sortes de souvenirs. Et la Mémoire se nourrit de souvenirs, c'est bien connu. N'hésitez pas à faire vos courses mémorielles à
<<http://www.holocaustbooks.org/main.html>>

SORTIR DE L'OUBLI

Même chez les militants anticolonialistes, on ne savait presque rien. Quelques articles de Stibbe ou Guérin, dans des livres enfouis bien loin; on savait juste qu'il y avait eu une répression terrible à Madagascar en 1947. Des massacres pour rétablir l'ordre colonial, qui n'avait plus guère été troublé jusqu'à l'octroi des indépendances-bidon vers 1960. Un de ces petits massacres qui avaient été menés par les dirigeants de l'administration coloniale issus ou parrainés par la Résistance, comme à Sétif, en Algérie, vers le même temps. Et puis, quelques livres confidentiels, quelques thèses, quelques articles, un film, passé un soir à la télé. On a parlé de 90.000 morts. Ça compte, tant de morts. Le ministre des Colonies était un socialiste, Marius Moutet, nous le rappelons juste pour la mémé-moire. C'est surtout que l'affaire avait sombré dans l'oubli officiel. On n'en parlait jamais. Un chape de plomb était tombé sur ces atrocités inavouées qui rendent si sanglant et si ignoble l'héritage colonial. Certes, ce qui a suivi n'est pas mieux, on en convient. Mais ce n'est pas une raison. L'imposition du régime colonial, entre 1870 et 1910 avait aussi coûté dans les 100.000 morts, à une population beaucoup moins nombreuse.

Voici un livre, issu d'un colloque. Des universitaires ont travaillé. Certes, ce livre est sous une forte égide communiste, mais dans ce dossier-là les communistes ne sont pas à blâmer. Les meilleures études sont dues à la plume de quelques prêtres qui

connaissent bien le terrain et les archives. Il semble qu'il faille baisser les chiffres des morts. Baissons-les si on se rapproche ainsi de la vérité.

Attendons de voir comment les Jospino-chirakiens vont transmettre leurs excuses au peuple malgache martyrisé, dépouillé de ses richesses essentielles, esclavagisé (4 millions de jours de corvée en 1943), comment ils vont entretenir la flamme vacillante d'une Mémoire jusqu'ici défaillante en imprimant dans chaque petite cervelle scolaire qu'on a holocaustiqué ces Malgaches pour la plus grande gloire de notre mission civilisatrice. Il est sûr que ça va venir et que Tibéri va donner des sous pour créer un Mémorial au Malgache inconnu. Allons, tout va rentrer dans l'ordre...

Madagascar 1947, la tragédie oubliée, colloque de 1997 à Paris VIII, éd. par Francis Arzalier et Jean Suret-Canale, Le Temps des cerises, (1999), 6 av. Edouard Vaillant, 93500 Pantin (Tel 01 49 42 99 11).

QUATRE VOLUMES

Un de nos lecteurs a lu pour vous les quatre volumes de R. Faurisson, *Écrits révisionnistes, 1974-1998*, parus en janvier 1999:

L'ouvrage est un recueil d'articles rédigés par Robert Faurisson depuis le début de son Affaire -- au milieu des années 70 -- jusqu'en 1998. Quatre volumes et 1996 pages retracent en un même temps le **combat** de l'auteur pour faire connaître ses recherches historiques sur les chambres à gaz des camps de concentration nazis et les **principaux développements** et **conclusions** des recherches en question. Un cahier d'illustrations photographiques est en préparation, qui doit compléter le texte. Aspects politiques et historiques sont intimement liés, puisque ce livre nous renseigne autant sur le système concentrationnaire allemand que sur la répression de la liberté d'expression qui s'exerce en France et dans d'autres démocraties occidentales sous de multiples formes: répression judiciaire; pressions de la classe politique; censure et intoxication médiatiques; violence verbales et physiques répétées; silence, auto-censure et passivité de la part des universitaires dont la responsabilité scientifique est engagée.

Le premier tome contient les écrits relatifs à la période 1974-1983 ainsi qu'une introduction générale à l'ouvrage, qui permet de relier une quantité d'articles disparates dans une perspective d'ensemble. (472 p.).

Rappelons-en les grandes lignes: le but recherché par l'auteur est d'exposer sereinement l'ensemble de ses thèses relatives à la question des chambres à gaz homicides et du génocide des juifs, alors même que l'avalanche de procès dont il fut la cible -- ou dans lesquels il prit la défense d'autres révisionnistes -- ne lui avait pas permis jusqu'alors "de rédiger l'exposé démonstratif qu'on était en droit d'attendre d'un universitaire qui, pendant de longues années, aura consacré ses recherches à un point et un seul de l'histoire de la seconde guerre mondiale l'"Holocauste" ou la Schoah".

Rappelons-en la méthode: le révisionnisme historique, qui "ne nie pas mais vise à affirmer avec plus d'exactitude". "Les révisionnistes ne sont pas des "négateurs" ou des "négationnistes"; ils s'efforcent de chercher et de trouver là où, paraît-il, il n'y avait plus rien à rechercher ni à trouver". Le révisionniste "cherche à démêler le vrai d'avec le faux. L'histoire est, par essence,

révisionniste; l'idéologie est son ennemie. Comme l'idéologie n'est jamais aussi forte qu'en temps de guerre ou de conflit, et comme elle fabrique alors du faux à profusion pour les nécessités de sa propagande, l'historien sera, en la circonstance, conduit à redoubler de vigilance: passant au crible de l'examen ce qu'on a pu lui asséner de "vérités", il s'apercevra sans doute que, là où une guerre a provoqué des dizaines de millions de victimes, la première des victimes aura été la vérité vérifiable: une vérité qu'il s'agira de rechercher et de rétablir. L'histoire officielle de la seconde guerre contient un peu de vrai combiné avec beaucoup de faux".

Rappelons la position de thèse de Robert Faurisson: sa principale contribution au révisionnisme est d'avoir formulé "l'argument physico-chimique, c'est-à-dire les raisons physiques et chimiques pour lesquelles les prétendues chambres à gaz nazies étaient tout simplement inconcevables". A partir du développement de cet argument et de l'analyse de l'ensemble du dossier, il propose un certain nombre de conclusions: les Allemands ont effectivement fabriqué des camions fonctionnant au gaz (Gaswagen) mais n'ont jamais fabriqué de camions homicides; les Allemands ont effectivement employé du Zyklon pour la désinsectisation des camps mais ils n'ont jamais utilisé ce produit pour tuer qui que ce soit, encore moins pour opérer des meurtres de masse; la "solution finale de la question juive" envisagée par les Allemands était territoriale et non pas homicide: "Il s'agissait de pousser ou, si nécessaire, de forcer les juifs à quitter l'Allemagne et sa sphère d'influence en Europe pour établir, en accord avec les sionistes, un foyer national juif, à Madagascar ou ailleurs". C'est précisément le sens de la réunion de Wannsee du 20 janvier 1942 où la déportation des juifs fut envisagée; les camps de concentration possédaient des fours crématoires pour l'incinération des cadavres aux fins de mieux combattre les épidémies et non d'incinérer des êtres vivants. Si les juifs ont effectivement connu "les souffrances de la guerre, de l'internement, de la déportation, des camps de rétention, des camps de concentration, des camps de travail forcé, des ghettos, des épidémies, des exécutions sommaires pour toutes sortes de raisons", "il est également vrai que toute ces souffrances ont été le lot de bien d'autres nations ou communautés pendant la guerre et, en particulier, des Allemands et de leurs alliés" à tel point que "les souffrances des vaincus pendant la guerre et **après la guerre** ont été, en nombre et en qualité, pires que celles des juifs et des vainqueurs, surtout pour ce qui est des déportations; il n'a jamais existé "un ordre quelconque de Hitler ou de l'un de ses proches d'exterminer les juifs; le chiffre probable de victimes juives et non juives pour toute la durée de l'existence du complexe d'Auschwitz est de 150.000 personnes, mortes principalement d'épidémies. Le chiffre total des victimes juives du nazisme n'a jamais été calculé scientifiquement alors qu'il pourrait l'être, si certaines sources officielles (allemandes, polonaises, russes, israéliennes) étaient d'accès libre. En tout hypothèse, ce chiffre reste de beaucoup inférieur aux supputations des historiens officiels. On sait que "d'après une estimation du statisticien suédois Carl O. Nordling, à qui [Robert Faurisson a] soumis [une] évaluation du gouvernement israélien [environ 900.000 survivants de l'Holocauste encore vivants], il est possible, à partir de l'existence de [ces] neuf cent mille "survivants" en 1997, de conclure à l'existence, en 1945, d'un peu plus de trois millions de "survivants" au sortir de la guerre". Le calcul des victimes reste donc à établir.

Cette position de thèse vient étayer ou explique une conception globale de la seconde guerre mondiale également révisionniste quant aux responsabilités du déclenchement de la guerre et quant aux torts imputés à tel ou tel peuple, en particulier la prétendue barbarie des vaincus *versus* la prétendue vertu des vainqueurs, mythe institutionnalisé par le procès de Nuremberg. Et de rappeler qu'""il est pourtant facile de démontrer, preuves à l'appui, que les vainqueurs ont, en six années de guerre et en quelques années de l'après-guerre, accumulé plus d'horreur que les vaincus en fait de massacres de prisonniers de guerre, de massacres de populations civiles, de déportations gigantesques, de pillages systématiques et d'exécutions sommaires ou judiciaires". Du reste, aucune juridiction internationale n'a jamais rendu compte de ces faits. Il y a là une façon de faire deux poids deux mesures singulièrement inacceptable. D'autant plus inacceptable lorsque l'on sait le rôle de la propagande de guerre Alliée dans la diffusion du mythe de l'extermination des juifs, relayées par les organisations juives qui imposèrent par la suite le credo de "l'Holocauste". L'introduction s'achève sur une proposition de stratégie révisionniste qui tient en une phrase: "pour un révisionnisme sans complexe". "Une bien longue expérience du combat révisionniste me donne à penser que la meilleure stratégie, la meilleure tactique peuvent consister en une succession d'attaques frontales; l'adversaire ne s'y attendait pas; il s'imaginait qu'on n'aurait jamais l'audace de le défier ainsi il découvre qu'il ne fait plus peur; il est décontenancé". Et ce quand bien même la répression contre les révisionniste s'aggrave, en vertu d'un devoir de résistance: "quelles que puissent être les tempêtes et les vicissitudes présents ou à venir, l'historien révisionniste doit maintenir le cap". "De cette manière, sans même l'avoir voulu, il rendra justice aux **vraies** souffrances de **toutes** les victimes de la seconde guerre mondiale". Le second tome réunit les écrits relatifs à la période 1984-1989 (p. 473 à 935), le troisième ceux de la période 1990-1992 (p. 937 à 1474), le quatrième et dernier tome ceux de la période 1993-1998 (p. 1475 à 1996). En outre, il contient un index des ouvrages cités (pp. 1897-1942) et un index général des noms (p. 1943-1980) ainsi qu'une table des matières générales (p. 1981-1996). L'auteur doit sans doute à son parcours littéraire -- voir à ce propos *l'Affaire Rimbaud* -- l'approche particulière qu'il applique à la question historique des chambres à gaz nazies. La méthode employée dite "méthode Ajax", parce qu'elle récurse vite et bien, propose une lecture du problème historique posé aux ras des sources, sans se soucier *a priori* de ce que l'on sait ou de ce que l'on pense savoir du problème par ailleurs. Le texte, rien que le texte, la bonne vieille méthode du commentaire de document qui consiste à en établir le sens unique, celui de son auteur, avant que de laisser libre cours aux interprétations. A cela rien d'extraordinaire, la chose est pratiquée chaque jour par les historiens qui connaissent leur métier. Ce qui est exceptionnel c'est d'avoir appliqué une telle méthode basique au domaine de recherche tabou des chambres à gaz. L'auteur peut alors réviser la vision forcément mythique que se font les contemporains de leur propre passé. Et la méthode paye. La démarche est simple et logique. Si l'historiographie classique affirme l'existence de chambres à gaz homicides, elle doit pouvoir en fournir des preuves historiques. Examinons donc les preuves fournies par ces historiens ou par les tribunaux qui furent chargés d'établir les faits. L'auteur examine les sources officielles mais ne trouve aucune preuve. Mieux, il va chercher lui-même d'autres sources laissées en friche par les historiens

officiels mais revient bredouille, sans preuves. C'est donc que le fait n'est même pas établi dans la version officielle. Les témoignages -- qui ne sont nullement des preuves historiques mais des matériaux, des sources qui doivent être pris en compte et faire l'objet de recoupements -- sont examinés par l'auteur et s'avèrent tour à tour faux, rédigés sous la torture, invraisemblables, réécrits, contradictoires ou infirmant la thèse de l'existence de chambre à gaz homicide. Dès lors, la thèse classique de l'extermination massive des juifs et des tziganes au moyen de chambres à gaz homicides paraît caduque, puisque tous les éléments apportés jusqu'à présent par l'historiographie classique le sont eux-mêmes.

Mais le summum de la démonstration réside dans les fameux arguments techniques de Faurisson, arguments auxquels les historiens officiels n'ont pas su répondre à ce jour. A partir de l'observation des chambres à gaz homicides américaines qui servent pour la peine capitale, Faurisson recense un certain nombre d'impératifs techniques nécessaires au gazage et transpose ces impératifs techniques au contexte des chambres à gaz des camps de concentration nazis. Les conclusions de ces investigations sont l'impossibilité technique de l'emploi de cet instrument pour un meurtre de masse. Après la première démonstration de Paul Rassinier qui s'appuyait sur les mensonges ou les exagérations de certains témoignages de rescapés des camps (cf. *Le Mensonge d'Ulysse*) et sur les statistiques de la déportation (cf. *Le Drame des juifs européens*), Robert Faurisson nous livre donc la synthèse de ce qui restera comme l'argument physico-chimique.

On retiendra entre autres choses de ce recueil les réactions d'historiens français reconnus dans leur profession aux travaux révisionnistes de Robert Faurisson. Ainsi, on n'oubliera pas que Jean Tulard, spécialiste de la Révolution française, a reconnu le sérieux des recherches de Faurisson, de même que l'historien René Rémond, spécialiste de l'histoire de la Seconde guerre mondiale, bien qu'il se soit rétracté par peur de s'afficher pro-révisionniste dans un contexte de chasse aux sorcières.

Il y a aussi les intempestifs, qui jugent et condamnent sans connaître, d'autorité: la déclaration des 34 historiens, à cet égard, est édifiante. Il y a encore ceux qui, devant les contradictions insoutenables de la thèse officielle mise à l'index par les révisionnistes, doivent assumer les reculades de l'ensemble de la profession, souvent dans la plus grande mauvaise foi, sans bien sûr jamais mentionner les travaux révisionnistes: François Furet et Raymond Aron admettent qu'il n'existe pas d'ordre d'extermination des juifs lors du colloque de la Sorbonne en 1982; Jacques Baynac découvre à contrecœur qu'il n'existe aucune preuve de l'existence des chambres à gaz en 1996, etc...

EHUD BARAK NÉGATIONNISTE

Barak nie avoir participé à des opérations de financement de sa campagne électorale. On l'a pourtant vu participer à des banquets chez Chaim Sabban, milliardaire de Beverly Hills, ou des dizaines d'invités devaient cracher au minimum 10.000 \$ au bassin électoral, selon l'agence télégraphique juive du 2 février. Barak, rappelons-le, est un "travailleuse".

LE BEAU DANUBE BLEU

Au cours de sa conférence de presse du 1er février, Jörg Haider a été questionné par le représentant de la radio israélienne à propos de l'Holocauste. Haider a répondu que c'était le plus grand crime du vingtième siècle (*als er den Holocaust als das groesste Verbrechen des 20. Jahrhunderts" bezeichnete*).

A quoi sert donc Jörg Haider? A remplir les poches de M. Edgar Bronfman et de ses semblables qui se sont précipités pour réclamer des fonds à tout un tas de malheureux juifs qu'ils ont affolés par leurs ululements.

Ainsi, le Congrès juif mondial a besoin de votre pognon pour (on cite):

- *** Cut through Jörg Haider's carefully crafted public denials to expose his extremist views and radical national agenda, which pose a serious risk to the Austrian Jewish community;
- *** Monitor the volatile situation in Austria and prepare for any potential threat to the security of the Jewish community there;
- *** Undertake far-reaching diplomatic efforts that will urge nations to reconsider their relations with Austria, should Joerg Haider become a member of that country's government now or in the future;
- *** Lobby international organizations such as the United Nations and the European Parliament to publicly condemn and thereby isolate and neutralize anti-Semitic political leaders in Austria, Switzerland and other countries; and
- *** Partner with Jewish communities in Europe to launch a coordinated campaign that will help protect Jews from politically motivated violence and anti-Semitism.

Cette lettre est signée d'Edgar M. Bronfman, Président.

Cette lettre comporte en outre un PS qui dit qu'un boutiquier juif de Vienne a été menacé par un homme qui l'a averti: "Hitler vous a oublié, mais Haider va vous éliminer maintenant.

Il y a un PS qui dit:

"So that you will be extra generous with your gift, I will personally match any contribution you make to the World Jewish Congress at this critical time. That means your gift can literally mean twice as much. There is a check-off tax-deductible donation slip that says,

YES, EDGAR! You can count on me to help the World Jewish Congress combat Austria's Joerg Haider and new ultra-nationalist political movements threatening Jewish communities across Europe.

(...) The check-off boxes give the following choices to make it easier to decide:

\$ 36 \$50 \$54 \$100 \$500 _____\$ (Other)

ON REPORT POUR UN TOUR

Le budget militaire américain est en pleine augmentation. Le Congrès en rajoute: on en est à 308 milliards de dollars pour l'année 2000. Du coup Clinton ne se sent plus pisser et propose de nouvelles hausses. Pendant ce temps, les Chinois augmentent aussi leur déjà considérable budget militaire. Et Poutine aussi qui cherche manifestement à s'appuyer sur l'armée. Ça promet. Le bon génocide, ça se mitonne longuement à l'avance.

Si vous n'êtes pas content, vous pouvez le dire (en anglische):

<<mailto:president@whitehouse.gov>>

CHANCE OU MALCHANCE?

La *Montreal Gazette* du 10 février évoque une manifestation qui se tient devant l'ambassade d'Autriche. Elle cite un Hollandais de 77 ans, John Franken, qui a été envoyé comme "esclave" dans une mine de charbon par les Japonais trois mois avant Hiroshima: "Je suis là pour ma femme, dit-il. Elle était à Auschwitz et a été envoyée trois fois à la chambre à gaz. Elle s'en est tirée parce qu'à chaque fois ils manquaient de gaz".

("I am here for my wife" said Dutch veteran John Franken, 77, who was captured and forced into slave labour in a Japanese coal mine three months before the atomic bomb was dropped Hiroshima. "She was at Auschwitz and got sent to the gas chamber three times. She survived because they kept running out of gas.") C'est un détail qui fait vrai. Il a échappé à van Pelt et à Eichmann.

EX ORIENTE LUX

On sait que le journal syrien *Tichrin* a récemment écrit (31 janvier) que les justifications qu'Israël tirait de l'Holocauste étaient bidon parce que l'Holocauste lui-même était un mythe et que les Israéliens étaient pires que les Nazis, ce qui est l'évidence même. Les Syriens sont assez bien placés pour observer tout le dispositif verbal derrière lequel les Israéliens cachent leurs méthodes de gangsters.

Les néo-nazis israélo-américains qui forment l'organisation ZOA (Zionist Organization of America) en ont profité pour faire signer une pétition contre les Syriens. Se sont joints à cet appel, l'inénarrable Elie Wiesel, le richard pleurnichard, le rabbin Irving Greenberg, pressenti pour la direction du Holocaust Museum de Washington, et beaucoup d'autres qui n'aiment pas que l'on touche à leur holocauste.

<<http://jta.virtualjerusalem.com/index.exe?0002092>>

GALETTE DE ROIS

En début d'année, le grand cirque est à Davos, où se rencontrent les riches et les puissants. Un livre de Lewis Lapham, *La Montagne des vanités*, en donne une description faite sur place. On n'est pas peu surpris de voir évoluer dans les gens que Jörg Haider appelle "die da oben" (ceux qui sont là-haut) un fabulateur bien connu, Elie Wiesel. Ce cumulard qui doit frôler les 200 doctorats *honoris causa* peut bien donner des cours de Talmud ou d'esthétique de la chambre à gaz invisible, il sait aussi renifler la bonne galette. Il fut jadis lancé par ce sombre idiot de Mauriac. Maintenant il vole tout seul.

LE VATICAN, COMBIEN DE KILOMÈTRES?

Au sommet des holocaustiqueurs de Stockholm, le président de la fondation Kovcheg, Boris Kahit, est venu de Moscou pour expliquer que tous les détails de l'action des nazis en Europe se trouvent dans un ensemble de 60 km (soixante kilomètres) de rayonnages d'archives allemandes saisies par l'Armée rouge dans sa marche sur Berlin en 1944-45. Ces archives sont encore aujourd'hui marquées du "top secret" et n'ont pas été fouillées par les historiens. Si un historien peut absorber, par exemple, 20 cm d'archive par journée de travail, il aura dévoré en un an, en soustrayant les weekends, environ 53 mètres. En une vie professionnelle de 41 ans, il aura examiné un peu plus de 2 km d'archives. Il suffirait par conséquent de nommer 30 historiens et d'attendre 40 ans pour connaître les détails de l'activité des nazis en Europe et particulièrement en Europe de l'Est. La situation est donc excellente. Bientôt nous saurons. En attendant, on devra considérer comme prématurés, hypothétiques et coupablement légers les travaux des historiens qui n'ont pas consulté ces "archives spéciales" de Moscou, à ne pas confondre avec d'autres archives de Moscou, qui ont été ouvertes ou entrouvertes depuis 10 ans. Qui est le spécialiste mondial incontesté des archives allemandes? C'est David Irving. Pas de bol.

ABONNÉS ABSENTS

Dans *Le Monde* du 30-31 janvier, un article d'un type de France 3, Robert Minangoy. Il est allé dans des régions où les gens du *Monde* ne vont pas. Ils ne veulent pas risquer un accroc à leurs beaux costards. Ce Minangoy est allé traîner dans le nord-est du Congo-Kinshasa. Là, aux dires des missionnaires qui connaissent la région, il se passe d'épouvantables massacres "ethniques". Les cultivateurs sédentaires, appelés Walendu (ce qui veut probablement dire "les hommes") attaquent et massacrent les Bahimas, qui sont des pasteurs. Ce qui a déclenché ces massacres, en cours depuis six mois, c'est l'irruption des milices interhamwe qui ont lancé le génocide au Rwanda et qui ont été chassées par le Front patriotique rwandais en 1994-95. Une sorte de sous-génocide découlant du génocide rwandais. Le journaliste parle de 8000 morts. Ce qui est curieux, dans cette horrible affaire, c'est que les Nations Unies ne pipent pas mot, que l'OTAN n'est pas déjà en train de bombarder la région, que Bernard-Henri Lévy et André Glucksmann se soient inscrits aux abonnés absents. Pas de Médecins sans frontières, pas de Kouchner, roi du Kosovo, pas de Védrine ou de Cohn-Bendit, pas de Chirak ni de Socodém, pas d'Elie Wiesel ni de Congrès juif mondial, pas de LICRA ou de MRAP avec ses faux-nègres et ses faux arabes, pas l'ombre d'un juif survivant de l'Holocauste, pas de Spielberg, pas de caméras, pas de Lanzmann, pas de Foutrai-Caquet, pas de nazis, pas de Höss, pas d'Eichmann, rien, rien que quelques malheureux curés, et beaucoup, beaucoup de morts. C'est vrai qu'on les tue à la machette, pas à la chambre à gaz. C'est de leur faute après tout; ils n'ont qu'à se débrouiller. Se faire mettre le gaz.

L'AVIS D'UNE EXPERTE

2. Les «révisionnistes» négateurs de la Shoah

Par Nadine Fresco

Il convient de noter l'ambiguïté lexicologique du terme «révisionnisme», qui ne dit pas d'emblée s'il désigne tel courant idéologique dissident d'une doctrine majoritaire ou une nouvelle interprétation de faits historiques précédemment analysés, et qui ne précise pas non plus quels critères sont censés déterminer pourquoi le révisionnisme de type idéologique est jugé vice ou vertu par qui fait usage de ce terme. On voit bien, par exemple, que d'autres auteurs eussent pu écrire différemment l'article auquel fait suite le présent texte. Et que ceux qui continuent inlassablement de demander la révision du procès du maréchal Pétain sont fort éloignés politiquement, même à des décennies de distance, de ceux à propos de qui on utilisa au tournant du XXe siècle le terme de «révisionnistes» parce qu'ils demandaient la révision du procès qui avait fabriqué un coupable en la personne du capitaine Dreyfus.

Les années quatre-vingt ont vu le développement puis la stagnation d'un prétendu révisionnisme, de nature paroxystique, animé par des militants peu nombreux mais très actifs, qui ont tiré profit de l'ambiguïté qu'on vient de mentionner. En France, partis d'engagements politiques contraires, ils ont abouti en quelques années à une entreprise semblable, et souvent commune, de négation d'un des faits marquants de l'histoire contemporaine: le génocide perpétré contre les juifs par le régime hitlérien pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les historiens préfèrent souvent qualifier de «négateurs» ou de «négationnistes» ceux qui, aujourd'hui, prétendent ainsi se parer des vertus légitimes de la révision historique lorsqu'ils décrètent que les chambres à gaz d'Auschwitz et des autres camps d'extermination nazis n'étaient en fait que des lieux de désinfection des vêtements des déportés et lorsqu'ils dénoncent ce qu'ils appellent le prétendu génocide comme étant une escroquerie politico-financière, d'origine essentiellement sioniste, dont le principal bénéficiaire serait l'Etat d'Israël et dont le peuple palestinien et le peuple allemand seraient les victimes.

Une telle «révision» n'est pas nouvelle. Elle apparaît dès le lendemain de la défaite allemande, notamment sous la plume de celui qui allait devenir le chef de file du néo-fascisme français, le directeur de la revue *Défense de l'Occident*, Maurice Bardèche. Jusque-là professeur de littérature, celui-ci explique son entrée en politique par la condamnation à mort de son beau-frère, Robert Brasillach, fusillé à la Libération pour avoir été l'éditorialiste de l'organe central de la presse collaborationniste, le sinistre *Je suis partout*. En 1948 et 1950, Maurice Bardèche publie deux pamphlets aux titres éloquentement antisémites (*Nuremberg ou la Terre promise*, puis *Nuremberg II ou les Faux Monnayeurs*), dans lesquels il accuse les juifs d'avoir été à l'origine du déclenchement de la guerre. Commentant le travail de la délégation française au procès de Nuremberg, où viennent d'être jugés certains des principaux responsables du régime national-socialiste, il jette les bases de l'argumentation révisionniste en s'exerçant à l'analyse littérale des camouflages de l'*Amtsprache* (langue administrative) nazie sur les modalités du meurtre industrialisé: «Si la délégation française trouve des factures de gaz nocifs, elle se trompe dans la traduction et elle cite une phrase où l'on peut lire que ce gaz était destiné à l'*extermination*, alors que le texte allemand dit en réalité qu'il était destiné à l'*assainissement*, c'est-à-dire à la destruction des poux dont tous les internés se plaignaient en effet» (*Nuremberg ou la Terre promise*, 1948, p. 133).

A la même période, parti d'un engagement politique contraire, un instituteur de Belfort, Paul Rassinier (1906-1967), écrit le premier (*Passage de la ligne*, 1948) d'une série de livres, dont plusieurs devaient d'ailleurs être publiés par Maurice Bardèche, qui allaient faire de lui la figure emblématique des révisionnistes français de la fin du siècle. Membre du Parti communiste jusqu'en 1932, Rassinier adhère à la S.F.I.O. en 1934. «Munichois» acharné, de la tendance de Paul Faure, opposée à celle de Léon Blum, rédacteur en chef jusqu'à la guerre de l'hebdomadaire socialiste belfortain, il manifeste dans ses éditoriaux un pacifisme intégral qui, trois ans plus tard, lui fait encore écrire -- dans le journal qu'avec la bénédiction de Pierre Laval publie l'ancien socialiste Charles Spinasse -- que «des millions de Français se sont trouvés jetés dans l'absurde guerre de 1939 par fidélité à l'esprit de parti ou par discipline de parti» (*Le Rouge et le Bleu*, 7 mars 1942). Ayant néanmoins contribué à la publication en octobre 1943 du premier numéro d'un bulletin de résistance, Rassinier est arrêté puis déporté en Allemagne, où il est interné treize mois au camp de Dora. A son retour de déportation, ayant échoué dans ses ambitions politiques locales, il devient et demeure jusqu'à sa mort un plumitif de la dénonciation. Dénonciation du comportement des détenus communistes dans les camps allemands, bientôt suivie par celle, monomaniaque, du complot juif international, responsable du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale et artisan de l'escroquerie du prétendu génocide. Exclu de la S.F.I.O. en 1950, Rassinier adhère à la Fédération anarchiste, où l'«anticonformisme» de ses vues sur l'univers concentrationnaire lui assure, auprès de certains en tout cas, le bénéfice d'un aveuglement libertaire qui ne se démentit pas chez tous quand on découvre que, sous un pseudonyme, c'est lui qui signe dans l'hebdomadaire d'extrême droite *Rivarol* en 1960 le compte rendu, singulièrement anticonformiste en effet, du procès à Francfort des gardiens du camp d'Auschwitz.

Mais, dans les premières décennies de l'après-guerre, ni les écrits de Bardèche, ni ceux de Rassinier ne rencontrent un véritable écho, sauf à l'intérieur d'un cercle essentiellement composé d'anciens de la collaboration et de militants d'extrême droite. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1978 que le révisionnisme fait son entrée en France sur la scène publique, avec la parution dans la presse d'articles de Robert Faurisson, un universitaire né en 1929, proche de l'extrême droite, notamment dans les années soixante, mais sans engagement public majeur jusqu'à la réussite médiatique de sa percée «révisionniste». Lui aussi professeur de littérature à l'université de Lyon, il s'était spécialisé dans une conception ultra-littérale de l'analyse de textes, qui le conduisit finalement, après un travail de «démystification» systématique d'oeuvres littéraires (Rimbaud, Nerval, Lautréamont), à la dénonciation publique de «l'imposture du vingtième siècle», ainsi que s'intitule le principal ouvrage révisionniste publié aux Etats-Unis. Reprenant, en les radicalisant, les arguments et les méthodes de Bardèche et de Rassinier, Robert Faurisson focalise son entreprise de négation de la réalité du génocide sur les chambres à gaz, conscient qu'il est de se trouver là devant une originalité absolue du système nazi. Il lui faut donc démolir celle-ci, s'il veut parvenir à aligner l'hitlérisme sur la banale série des conséquences fâcheuses de la guerre en général, cet alignement constituant le premier pas de l'entreprise de dédouanement de ce système nazi, injustement accusé, selon les révisionnistes, de crimes somme toute moins répréhensibles que ceux des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale.

Les circonstances qui favorisent la diffusion de la rhétorique révisionniste à cette période sont de deux ordres. En premier lieu, la parution des articles de R. Faurisson

est immédiatement précédée en France d'une série de petits événements qui contribuent à réveiller un «syndrome de Vichy» (H. Rousso) aux épisodes singulièrement contrastés depuis 1945: interview dans *L'Express* de l'ancien commissaire général aux Questions juives du gouvernement de Vichy, Louis Darquier «de Pellepoix» (cet octogénaire proclame depuis son exil espagnol qu'«à Auschwitz on n'a gazé que des poux» et que le génocide est «une invention pure et simple, une invention juive, bien sûr»); projection à la télévision française, qui s'y était jusque-là refusée, de *Holocauste*, une fiction télévisée américaine sur le sort des juifs pendant la guerre, qui a été vue par des centaines de millions de gens à travers le monde et dont la forme autant que le fond déclenchent des polémiques; inculpation pour crimes contre l'humanité de Jean Leguay, responsable français de la déportation des juifs, une inculpation qui précède et annonce celles de Maurice Papon, de Paul Touvier et de Klaus Barbie.

En second lieu, dès qu'il connaît l'existence de Robert Faurisson et de ses thèses, un certain Pierre Guillaume -- qui avait affûté ses premières armes théoriques au sein du mouvement Socialisme ou Barbarie avant d'ouvrir au quartier Latin une librairie, La Vieille Taupe, où les étudiants de Mai-68 venaient s'approvisionner en littérature révolutionnaire passée et présente -- attire à lui pour la circonstance une poignée d'anciens militants avec qui il partage, beaucoup plus encore que d'autres dans une certaine tradition d'extrême gauche, une haine de l'antifascisme. A ses yeux, celui-ci est un autre opium du peuple, inventé par les gouvernements impérialistes pour duper les masses prolétariennes en établissant une opposition fictive entre démocraties et régimes fascistes, et ce afin de maintenir et de rendre plus efficace l'oppression capitaliste sur la classe ouvrière. Ce qui fait s'engouffrer le petit groupe de Pierre Guillaume dans le révisionnisme, c'est que, l'antifascisme ayant occulté la théorie révolutionnaire, il faut, pour reconstruire cette dernière, en finir avec le premier. Et, en radicalisant, mieux que Bardèche et Rassinier, la dénonciation de l'imposture du génocide par la destruction théorique des chambres à gaz, Faurisson offre du même coup aux théoriciens révolutionnaires de La Vieille Taupe l'audace conceptuelle qui leur permet d'abandonner la dénonciation de l'antifascisme comme alibi du capitalisme et de se consacrer à une oeuvre autrement plus radicale de démolition des fondements mêmes de cet antifascisme. Quant à Rassinier, dont La Vieille Taupe entreprend aussitôt de rééditer les oeuvres, ses états de service d'ancien communiste, socialiste, résistant et déporté sont chargés d'apporter une caution imperturbablement révolutionnaire à cette branche, la plus active, du révisionnisme français.

La jonction des réseaux d'ultra-gauche et d'extrême droite du révisionnisme français est parachevée lorsque, en 1985, le même Pierre Guillaume exploite les ressources d'un militantisme éprouvé dans une opération qui consiste à tenter, grâce à un jury de complaisance réuni pour la circonstance à l'université de Nantes, de faire décerner à un ingénieur agronome en retraite, Henri Roques, ancien dirigeant du mouvement fasciste La Phalange française, un titre de docteur d'université pour sa lecture «révisionniste» d'un témoignage important sur l'utilisation des chambres à gaz dans un camp nazi de Pologne. La tentative de reconnaissance universitaire échoue, la trop complaisante soutenance ayant été annulée par le ministre des Universités. C'est dans la même perspective que P. Guillaume publie entre 1987 et 1989 une revue, intitulée *Annales d'histoire révisionniste*, qui essaie sans succès de donner une forme académique et respectable à l'entreprise.

L'intérêt d'une étude historique du phénomène spécifique que constitue ce révisionnisme français réside dans l'analyse du parcours intellectuel et politique qui, en une vingtaine d'années, a conduit des militants de l'ultra-gauche, acteurs notamment du combat anticolonialiste et du mouvement étudiant de Mai-68, à se joindre à la réécriture de l'histoire du nazisme entreprise dès 1945 par les anciens collaborateurs du régime de Vichy.

Extrait d'un article "révisionnisme", *Universalis* sur CD-ROM, 1999.

ENFIN UN PEU DE LECTURE

L'institut de l'Holocauste et du Génocide à Jérusalem est heureux d'annoncer la parution d'un ouvrage tant attendu, *L'Encyclopédie du Génocide*, dirigée par le professeur Israel W. Charny, Executive Director de l'institut. Il paraît qu'il y a toute une section sur la négation du génocide. Avec des photos, des tableaux pour "faciliter la compréhension intellectuelle **et émotionnelle**".

On peut avoir un petit rabais en s'adressant à Marc I. Sherman, Bibliographic Editor, Encyclopedia of Genocide, Institute on the Holocaust and Genocide, Jerusalem, Israel
E-mail: <marcs@post.tau.ac.il>

DANS LES OFFICINES Voir l'Affaire Golias

LES ESPIONS QUI VIENNENT DU CHAUD

Le 6 février, une célèbre émission de la télévision américaine, "60 minutes" a mis en ébullition le landerneau des lobbies. Des membres haut placés de la CIA sont en effet venus dire à l'écran que l'on avait dû révoquer le statut de certains employés de la Centrale de renseignements parce qu'ils étaient des juifs religieux et que "Israël recrute régulièrement des juifs religieux pour espionner les Etats-Unis à son profit". Cette histoire dite de "double loyauté" ne semble plus plaire tellement aux chefs de la CIA. Il semble par exemple que les "stages" effectués par de jeunes juifs américains en Israël soient mis à profit par le Mossad pour effectuer des recrutements. Le lobby hurle au maccarthysme. Cependant la droite israélienne fait campagne pour obtenir la libération de Jonathan Pollard, convaincu d'espionnage au profit d'Israël et lourdement condamné aux Etats-Unis. On lui a donné la nationalité israélienne et on parle de lui comme d'un héros. Barak a promis d'intervenir. Israël n'est pas le seul pays régulièrement gouverné par des agents de renseignements, voir Poutine, mais c'est le seul où les agences peuvent dicter la politique.

QUI EST DEBORAH LIPSTADT ? OU LA CARRIÈRE D'UNE JUDÉO-JUIVE.

voir fichier associé

RACAILLE

En octobre 1987, Jean-Pierre Allali et Haim Musicant ont publié *Des hommes libres. Histoires extraordinaires de l'histoire de la L.I.C.R.A.* (Ed. Bibliophane, Paris, 274 p.), ouvrage qui consacre un chapitre aux "faussaires de l'Histoire" où il est beaucoup question de Paul Rassinier. A la p. 175, sans faire allusion à la qualité de résistant de

Rassinier, ils écrivent que ce dernier a été "arrêté par la Gestapo" et ajoutent en note: "L'extrême-droite présente généralement Rassinier comme un "résistant de la première heure". Selon Jean Pierre-Bloch il a été condamné pour trafic pendant la Deuxième Guerre mondiale (entretien avec les auteurs, 26 Octobre 1986)". Cet ignoble bobard est bien dans la tradition de la LICRA. Le trafic était celui de faux papiers d'identités; certains ont permis à des juifs de se réfugier en Suisse. Voilà le trafic. Le vieux Pierre-Bloch était une canaille impunie tout à fait dans la lignée de Lecache.

VAILLANTE COUTURIÈRE

Il a été question de Mme Vaillant-Couturier et de son témoignage à Nuremberg (l'une de seules Françaises, sinon la seule). Van Pelt, dans le rapport d'expertise qu'il a donné au procès Irving, reproche à Rassinier de ne pas avoir pris au sérieux celle qui était, à Nuremberg, la porte-parole du Parti communiste français et une stalinienne vibrante. Dans un message sur la liste H-Holocaust, un Australien, Michael Mills a fait les remarques suivantes:

Mme. Vaillant-Couturier was most certainly not telling the truth when she stated in her testimony at the IMT on 28 January 1946 that about 700,000 Jews arrived from Hungary in 1944. Her first reference to this figure was:

"There was also, in the spring of 1944, a special block for twins. It was during the time when large convoys of Hungarian Jews about 700,000-arrived. Dr. Mengele, who was carrying out the experiments, kept back from each convoy twin children and twins in general, regardless of their age, so long as both were present. So we had both babies and adults on the floor at that block. Apart from blood tests and measuring I do not know what was done to them."

Later Dr Hanns Marx (who was not the defence attorney for the SS; as the transcript plainly shows, he was acting for Dr Babel, the actual counsel for the SS) questioned her about that figure, as follows:

"DR. MARX: How can you explain your very precise statistical knowledge, for instance, that 700,000 Jews arrived from Hungary?

MME. VAILLANT-COUTURIER: I told you that I have worked in the offices; and where Auschwitz was concerned, I was a friend of the secretary (the Oberaufseherin), whose name and address I gave to the Tribunal.

DR. MARX: It has been stated that only 350,000 Jews came from Hungary, according to the testimony of the Chief of the Gestapo, Eichmann.

MME. VAILLANT-COUTURIER: I am not going to argue with the Gestapo. I have good reasons to know that what the Gestapo states is not always true."

Note the fairly weak response given to the question about where she got her "precise statistical knowledge". She does not say, for example, that she saw lists of arrivals, or totals, or that her supposed friend the SS-Oberaufseherin (why on earth would the SS-Oberaufseherin have been a friend to a French Communist prisoner?) told her the figures. She merely implied those things, thereby avoiding possible perjury, perhaps. Furthermore, her implication of having derived her statistical information through working in the Auschwitz offices differs from an earlier answer she gave, as follows:

"M. DUBOST: In the Revier did you see any pregnant women?

MME. VAILLANT-COUTURIER: Yes. The Jewish women, when they arrived in the first months of pregnancy, were subjected to abortion. When their pregnancy was near the end, after confinement, the babies were drowned in a bucket of water. I know that because I worked in the Revier and the woman who was in charge of that task was a German midwife, who was imprisoned for having performed illegal operations. After a while another doctor arrived and for 2 months they did not kill the Jewish babies. But one day an order came from Berlin saying that again they had to be done away with. Then the mothers and their babies were called to the infirmary. They were put in a lorry and taken away to the gas chamber.

M. DUBOST: Why did you say that an order came from Berlin?

MME. VAILLANT-COUTURIER: Because I knew the internees who worked in the secretariat of the SS and in particular a Slovakian woman by the name of Hertha Roth, who is now working with UNRRA at Bratislava.

M. DUBOST: Is it she who told you that?

MME. VAILLANT-COUTURIER: Yes, and moreover, I also knew the men who worked in the gas kommando."

The above excerpt shows that when Mme. Vaillant-Couturier was running through her script with the French prosecutor Dubost, she attributed her knowledge of what was happening to information gained from internees who worked in the SS secretariat, one of whom she named, and also from men who worked in the gas kommando.

By the time she came to answer Dr Marx' question about the origin of her statistical knowledge, she appears to have forgotten her lines. She said "I told you that I have worked in the offices". Wrong! She had actually said that she "knew the internees who worked in the secretariat of the SS", not that she had worked in the secretariat herself. Furthermore, she seems to have become confused about "Helga Roth"; in her script this person was a Slovakian who had worked in the secretariat and was at the time of the trial working for UNRRA, but in her reply to Dr Marx this person had become an SS-Oberaufseherin of all things!

In fact, the origin of the figure of 700,000 Hungarian Jews supposedly sent to Auschwitz in the spring of 1944 should be quite obvious to Professor Friedlander. It is derived from the total number of Jews in the enlarged Hungary of 1941, as recorded in the census of that year (the total was something like 740,000). However, nothing like the whole Jewish population of Greater Hungary was sent to Auschwitz. Mme Vaillant-Couturier, or whoever prepared her script, must have looked up the census figures and copied them.

The figure of 350,000 derived from Eichmann, and quoted by Dr Marx, was also stated by Eichmann in the interviews he gave to Sassen in Argentina in the late 50s, and was also quoted in the excerpts of those interviews published in "Life" shortly after Eichmann's capture. It also appears in the edited version of the interviews published in the book "Ich, Adolf Eichmann" by Rudolf Aschenauer.

Eichmann provided Sassen with logistical details that fully supported his claim that only 350,000 Hungarian Jews were deported to Auschwitz. These details were:

1. He had at his disposal 300 German police officers and men to provide the escorts for the deportation trains;

2. In accordance with regulations, he provided an escort of 30 officers and men with each train; and

3. The duration of the round-trip Hungary-Auschwitz-Hungary for the deportation trains was four days.

Since the total escort force was 300 men, and 30 were sent with each train, once 10 trains had been despatched, no more could be sent until the first train had returned with its escort. Since the round-trip lasted four days, a maximum of 10 trains could be sent every four days.

One way to send 10 trains in four days is to alternate three trains on one day and two trains on the next. Such a 3-2-3-2 pattern receives independent confirmation in one of the confessions by Hoess, in which he claimed that Eichmann had originally wanted to send six trains per day, but that he (Hoess) had managed to have the rate of despatch reduced to three and two trains on alternate days. Since six trains per day was logistically impossible, Hoess' claim to have had the rate of deportation reduced must be seen as a false claim designed to make him appear as someone who had tried to reduce the scale of the extermination.

An escort of 30 men per train implies 30 cars carrying deportees, with one guard per car (Eichmann does not explicitly say this, but it is implicit in his figures). If an average of 100 Jews was transported in each car, then each train carried on average 3,000 deportees (that figure is generally accepted). Accordingly, an average of 30,000 Jewish deportees was transported every four days on 10 trains, yielding an average of 7,500 per day.

The daily average of 7,500 multiplied by the 52 days of the deportation from mid-May to early July 1944 yields a total of 390,000. That incidentally is the total accepted by Reitlinger in 1953.

However, the above total would only have been achieved if everything had gone according to plan, if every train had left on schedule, and the turn-around time had in fact been only four days. In reality, survivor testimony shows that quite often it took a full four days for the trains to reach Auschwitz, let alone the return journey to Hungary. Furthermore, survivors quite often give 80 as the total number of persons stuffed into each freight-car.

Accordingly, the total number of Hungarian Jews who reached Auschwitz before the suspension of the deportation in early June must have been substantially less than the theoretical maximum.

Eichmann's total of 350,000 is therefore entirely credible, and totally consistent with the logistical realities. It is certainly more credible than the "blue-sky" figures given in the reports by the Hungarian gendarmerie and the German plenipotentiary Edmund Veesenmayer that have been uncritically accepted by many historians.

Finally, Professor Friedlander has entirely missed the most intriguing element in the whole cross-questioning of Mme. Vaillant-Couturier by Dr Hanns Marx. The latter attributed the 350,000 figure to "the testimony of the Chief of the Gestapo, Eichmann". However, Eichmann never gave any testimony prior to his interviews with Sassen in the late 50s; he had disappeared at the end of the war, and at the time of the IMT he was missing and believed dead.

So how did the 350,000 figure get from Eichmann to Dr Marx? Had Eichmann communicated this figure to some other person, who later gave it to Marx? In all my reading about the Eichmann trial, I have never come across anyone who stated that the 350,000 had been given to him by Eichmann before his disappearance.

The means by which the 350,000 figure reached the IMT would I suggest be a good topic for further research. Perhaps it is one that Professor Friedlander could usefully concern himself with, **rather than raising the bogey of "deniers" penetrating this discussion group and making their reports (to whom? The world-wide Denial**

Conspiracy?).

Michael Mills, Canberra, Australia
Date: Mon, 14 Feb 2000 10:00:41 -0600
From: Michael Mills <michael.mills@dofa.gov.au>
The deniers are there!!! watching you!!!

COMMENT ÉVITER LES MAUVAISES RENCONTRES?

Un holocaustiqueur suédois se plaint de tomber souvent sur des sites révisionnistes. Des Floridiens viennent à sa rescousse. Notre conseil: si vous voulez éviter les sites révisionnistes, débranchez-vous.

I just got the second CD-ROM Edition of A TEACHER'S GUIDE TO THE HOLOCAUST that is an overview of the people and events of the Holocaust through photographs, documents, art, music, and literature.

CD-ROM is prepared by The Florida Center for Instructional Technology, College of Education, University of South Florida.

This CD gives a unique possibility to study **legitimate** Holocaust sites.

When students/teachers use "search engines" on Internet, they often find sites that are **produced by Holocaust deniers**. We discussed this matter on the recent international meeting in Stockholm.

I think that one of the possibilities **to avoid deniers sites** and false information it is to produce CD-ROMs like A TEACHER'S GUIDE TO THE HOLOCAUST and distribute them directly to the schools and other institutions.

Romuald Wroblewski, <romuald.wroblewski@medcellbiol.uu.se>
Swedish Holocaust Memorial Association (SHMA)

PERSÉCUTÉS PERSÉCUTEURS

Extrait du *Monde* du 2 février 2000:

Une lettre de Michel Junot

A la suite de nos informations faisant état d'une plainte, pour "complicité de crimes contre l'humanité" déposée contre Michel Junot (nos éditions datées 16-17janvier), celui-ci nous a adressé les précisions suivantes:

Les onze procès en diffamation que j'ai intentés et gagnés au cours des années passées contre ceux qui m'avaient attaqué pour mon rôle de sous-préfet de Pithiviers en 1942 n'ont pas suffi. Le frère d'une enfant tragiquement morte en déportation porte plainte contre moi pour complicité de crime contre l'humanité en s'appuyant sur un document récemment découvert qui prouverait, affirme-t-il, que j'ai pris mes fonctions avant le départ des convois de déportés (en juin) et non après (fin août), comme je l'ai affirmé, ce qui impliquerait, d'après lui, une responsabilité de ma part.

Quoi que puisse en prétendre un "historien" qui aurait découvert ma présence à Orléans, le 16 juin, où je me suis présenté au préfet, j'ai continué à assurer

jusqu'à la mi-août mes précédentes fonctions au ministère de l'intérieur à Vichy, comme en témoignent les documents officiels, et je n'ai pris mes fonctions à Pithiviers que le 26 août, ainsi que le relate la presse locale de l'époque. De plus, et surtout, il est avéré que je n'avais aucun pouvoir sur le camp, comme cela a été jugé tant par les tribunaux que par la cour d'appel et comme vient encore de le déclarer, le 15 janvier, Me Serge Klarsfeld, dont l'autorité et l'objectivité en cette triste matière sont reconnues par tous.

Je porte plainte, bien entendu, contre ceux qui se permettent à nouveau, au mépris de l'autorité d'une chose onze fois jugée, de lancer une monstrueuse accusation contre moi alors que j'ai prouvé dès 1940 mon opposition à l'occupant et mon aide aux juifs persécutés.

Note de l'aaargh: Nous n'avons ici aucun avis particulier sur cet ancien sous-préfet. Nous ne fréquentons pas les sous-préfets. Mais ne voit-on pas un signe dans ces onze procès en diffamation, tous gagnés? N'est-on pas devant une tentative typique de détruire quelqu'un dont les revanchards juifs ont décidé qu'il allait faire le paponnant bouc émissaire de leurs infortunes? Et peut-être une source de revenus pour l'avenir? En enjambant, s'il le faut, le cadavre de Klarsfeld? Qui voudra bien dire clairement qu'on en a marre, de ces gens-la?

LE MONDE ARABE SAISI PAR LE RÉVISIONNISME

La propagation se fait toute seule, de plus en plus massive, de plus en plus profonde. Voyez:

SYRIA ON THE HOLOCAUST, ZIONISM

Middle East Media and Research Institute (MEMRI) reports of ever-increasing anti-Semitic statements and Holocaust denial in the Syrian press. Comparisons between the Holocaust and "the Zionist massacres" comprise a consistent thread running through the articles of all the Syrian writers, according to a recent MEMRI release. As examples, a Feb. 2 article in *Al-Thawra* by Fayez Al-Sayegh, a member of the Syrian negotiating team at Shepherdstown and Director-General of the Syrian News Agency, stated:

"Israel... was established on Arab land following the banishment of its original inhabitants, their expulsion, and their murder in a series of horrible massacres... What is the Holocaust in comparison with these massacres?" The article referred to "the problematic historical nature of the Holocaust, whose terrorizing spectacles and the stories about its magnitude have been denied by writers and historians, including Israelis."

More directly anti-Semitic, Dr. Ali Aqleh Ursan, the Chairman of the Arab Writers Association in Syria, wrote in *Al-Ussbu Al-Adabi*, on Feb. 5:

"The covetous, racist, and hated Jew Shylock, who cut the [pound of] flesh from Antonio's chest with the knife of hatred, invades you with his money, his modern airplanes, his missiles, and his nuclear bombs. You must face a hard question: 'Do you, Christians and Muslims, wish to live, survive and fulfill

your convictions...? Or are you Abraham's bleating lambs on the threshold of the Jewish altar, who are led to be sent to the Hereafter?' You will always be the 'Goyim' [gentiles], that the sons of snakes [i.e. the Jews] despise and permit their blood, their belongings, and their land..."

Recent samples of other Syrian press articles denying the existence of the Holocaust and comparing Zionism to Nazism can be seen at the MEMRI website at <http://www.memri.org/>.
Survey, at <<http://www.a7.org/english/newspaper/arabpress/arab.htm>>

CEUX QUI BALISENT

Le Monde, conférence de Stockholm

Shoah: le temps des témoins et celui des historiens

En 1963, Fernand Braudel cosigne un manuel d'histoire qui paraît sous le titre *Le Monde actuel, histoire et civilisation*. La seconde guerre mondiale vient de faire son apparition dans les programmes scolaires. Dans la partie de l'ouvrage consacrée au conflit, le génocide des juifs occupe en tout et pour tout une demi-ligne, dans la phrase suivante: "Le nombre de tués, militaires ou civils, est très élevé, surtout en Europe centrale et spécialement parmi les groupes ethniques pourchassés par les nazis: juifs, Gitans..." Le régime de Vichy est évoqué en quelques paragraphes, mais aucune mention n'est faite du statut des juifs adopté par l'Etat français.

Pendant les quarante ans qui ont suivi la seconde guerre mondiale, les juifs déportés ont été les "victimes invisibles" du conflit, pour reprendre une formule de Marc Ferro. Comment expliquer cette amnésie collective? Dès la fin de la guerre, une affiche publiée par le Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés (MNPGD) donnait le ton: elle représentait un travailleur requis par le STO, un prisonnier de guerre et un déporté. Et la légende précisait: "Ils sont unis. Ne les divisez pas." La France de la reconstruction n'a pas voulu dissocier l'extermination des juifs des souffrances, endurées par les autres victimes du nazisme. Cette attitude a contribué à occulter la spécificité du génocide. Et les rescapés des camps de la mort (2.500 pour 75.000 juifs déportés), incapables de parler ou de se faire entendre, n'ont pas eu la possibilité de rompre cette conspiration du silence.

[Aaargh: On voit poindre la judéomanie: la prétendue "spécificité" n'est qu'une invention tardive et tout à fait politique. Quant au chiffre des rescapés, il est totalement faux. Ce sont les définitions du trafiquant Klarsfeld. Seuls les naïfs et les fourbes utilisent ce genre de chiffres.]

Il est un autre silence qui a pesé beaucoup plus lourd. C'est celui de l'Université française. A cet égard, les lacunes des manuels scolaires n'étaient qu'un symptôme. Comme l'explique aujourd'hui Dominique Borne, doyen de l'inspection générale d'histoire-géographie, "on ne peut reprocher aux manuels d'histoire et aux professeurs de ne pas aborder un thème que la recherche historique n'a pas encore étudié". De fait, l'historiographie française s'est intéressée tardivement au génocide des juifs et au régime de Vichy. Les premiers ouvrages de référence ont été rédigés par des chercheurs étrangers (à l'exception notable de *Bréviaire de la haine* de Léon Poliakov,

publié en 1951). Les travaux de l'Américain Robert Paxton (*La France de Vichy*, publié au Seuil en 1973, et *Vichy et les juifs*, avec Michaël Marrus chez Calmann-Lévy en 1981) ont fait date, mettant en évidence les responsabilités de l'Etat français dans la persécution et la déportation des juifs. Les travaux de la mission Mattéoli sur la spoliation des juifs en France, qui devraient être rendus publics dans un mois, pourraient donner encore une nouvelle impulsion à l'historiographie française sur cette période. ***[Tout ça est de la pure mythologie. On savait parfaitement à quoi s'en tenir sur Vichy avant Paxton parce que les Français avaient vécu sous Vichy, pauvre noix! Et il y avait des tripotées de bouquins. Ce qui est venu plus tard c'est la machine lacrymale, la pompe à culpabiliser, le chantage aux réparations, la Guerre des Six Jours et la bombe atomique donnée par les Français à Israël. La mission Mattéoli va relancer l'historiographie? CES TYPES SONT MABOULS.]***

Pour l'historienne Annette Wievorka, c'est le procès Eichmann, en 1961, qui a joué un rôle de déclencheur, en permettant un déblocage de la mémoire collective et en ouvrant la voie à la publication de toute une série de témoignages sur la Shoah. En 1978, Serge Klarsfeld édite son *Mémorial de la déportation des juifs de France*. La même année, la polémique éclate autour des thèses négationnistes de Robert Faurisson et des déclarations de Louis Darquier, ancien commissaire aux questions juives de Vichy, dans *L'Express*: "A Auschwitz, on n'a gazé que les poux". **Depuis cette date, le rappel de la Shoah n'a pas cessé en France. *[Nous soulignons ce petit aveu.]***

Selon Serge Klarsfeld, le premier manuel du secondaire à traiter véritablement de la législation antisémite de Vichy et de sa responsabilité dans les déportations est publié chez Bordas en 1980. Un passage sur "l'extermination des juifs" figure dans les programmes officiels à partir de la fin des années 80 (le mot "Shoah" n'a pas été retenu par les textes). Aujourd'hui, la seconde guerre mondiale est étudiée en troisième et en terminale. L'enseignement est souvent appuyé par des visites de musées, par des témoignages d'anciens déportés [et autres bourreurs de crânes]. L'éducation nationale et le Fonds social juif unifié remettent chaque année le prix Corrin, qui récompense un projet pédagogique portant sur l'enseignement de la Shoah.

Ouverture des archives

Le Forum international sur l'enseignement, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste, qui s'est tenu à Stockholm du 26 au 28 janvier (*Le Monde* des 27 et 29 janvier), a mis en évidence l'écart existant entre des pays tels que la France ou l'Allemagne, qui ont accompli -- non sans mal -- ce retour sur les heures sombres de leur passé, et d'autres, tels que la Pologne, qui n'en sont encore qu'aux prémices de cette démarche. Les premiers sont à la recherche d'un nouveau souffle, d'une culture de la mémoire qui permette de passer le flambeau aux jeunes générations, sans faire peser sur elles le poids de la culpabilité. Le chancelier Schröder a ainsi plaidé pour un enseignement qui prenne en compte non seulement "l'horreur de l'Holocauste", mais aussi le courage de quelques figures ayant résisté aux nazis: "Personne ne peut ni ne veut tenir la jeunesse allemande pour coupable d'actes dans lesquels elle ne porte aucune responsabilité. Mais nous devons lui présenter les crimes du passé et lui désigner des exemples de résistance à l'injustice." **[Ce n'est pas sûr que cette affaire tourne bien pour les judéocentristes...]**

L'enseignement de la Shoah repose aujourd'hui sur deux types de discours, dont le Forum de Stockholm a permis d'entendre tout à la fois les différences et la complémentarité: la parole des témoins et le travail des historiens. Devant un auditoire bouleversé, un survivant a lancé un appel déchirant: "Si, dans dix ans, une autre conférence se tient sur le même sujet, la plupart d'entre nous ne seront plus de ce monde. Ne nous oubliez pas! Vous ne devez jamais oublier ce qui arrive quand le nazisme prend racine!" **[Cette jérémiade n'est pas très déchirante. Nous aussi, dans xx années, nous ne serons plus là. Ne nous oubliez pas!!!]**

Confronté au cri des survivants, le travail universitaire risque de paraître froid, cynique et désacralisateur. Dans un atelier du Forum, un historien s'est trouvé déstabilisé de devoir intervenir au milieu de l'émoi presque palpable qu'avaient soulevés les témoignages de trois survivants. **[Des professionnels, évidemment, recrutés pour la circonstance, de ces types qui vous proposent leurs tripes toutes les semaines, d'école en école. C'est dégoûtant.]** Pourtant le Canadien Michaël Marrus a rappelé que l'historien se devait d'utiliser, pour aborder la Shoah, "les mêmes méthodes qu'on applique à la Renaissance, à la Révolution française ou à la première guerre mondiale", que la mémoire des survivants ne pouvait se substituer "à une démarche historique, objective, professionnelle, scientifique". **[C'est ce que se tuent à dire les révisionnistes depuis 50 ans!!!!]** Dominique Borne ne disait pas autre chose quand il cadrait l'enseignement de la Shoah à l'école, dans un entretien au mensuel *L'Histoire*: "La démarche doit être celle de l'histoire, de la connaissance avant d'être celle de la compassion. [...] Quand d'anciens déportés viennent dans les classes -- c'est une pratique que nous encourageons --, c'est en témoins qu'ils doivent apparaître et non en historiens." [Ce qui n'empêche pas ceux qui portent une appréciation critique sur ces témoignages de se faire chasser de l'enseignement, Monsieur Borné.]

A Stockholm, il semblait évident qu'une ère allait bientôt s'achever, celle des témoins. Il apparaissait aussi que le travail des historiens ne faisait que commencer, à mesure que s'ouvraient les archives. Ce qui, pour la mémoire, est une assez bonne garantie d'être transmise aux générations futures.

Xavier Ternisien.

[D'où sort cet emplâtre?]
Le Monde, 9 février 2000.

+++++

Quel délai de prescription pour la diffamation sur Internet?
Alain Hazan

LES ACTIONS résultant des infractions commises par voie de presse (telles que la diffamation publique, la provocation à la haine raciale, etc.) et prévues par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (et certaines lois annexes) se prescrivent par trois mois. Au delà de ce délai, ces actions s'éteignent définitivement, et la ou les victimes ne sont plus recevables à agir en justice pour s'en plaindre.

Il s'agit là d'une prescription particulièrement courte, que l'on interprète traditionnellement comme une garantie essentielle de la liberté de la presse et de la liberté d'expression. En effet, le législateur avait estimé que ces libertés fondamentales ne devaient pas être exagérément limitées, y compris dans la durée pendant laquelle les victimes d'infractions par voie de presse pourraient s'en plaindre.

Au fil du siècle, la jurisprudence a fait application de cette règle à tous les supports de presse, et il est considéré de façon unanime que cette courte prescription commence à courir à partir du premier acte de publication, à savoir -- généralement -- la date de publication d'un journal ou sa distribution, la date de mise à disposition du public pour un livre ou encore la date de diffusion pour une émission de télévision ou de radio. Logiquement, Internet devrait être considéré comme un support comme un autre, et la même solution devrait s'appliquer.

Pourtant, la cour d'appel de Paris a rendu, le 15 décembre 1999, une décision qui semble remettre en cause ces principes. M. Jean-Louis Costes, se proclamant "artiste", avait reproduit, sur son site Web, des textes de chansons violemment racistes, ce qui avait donné lieu à des poursuites à la requête de l'UEJF (Union des étudiants juifs de France).

Le tribunal correctionnel de Paris avait relevé que ces textes avaient été mis en ligne, la première fois, plus de trois mois avant la mise en oeuvre des poursuites et avait donc dû constater la prescription de l'action. Or, en appel, la cour a estimé que, "si la mise en oeuvre du principe du point de départ de la prescription au premier jour de la publication était aisément applicable à des messages périssables, voire furtifs, dès lors qu'ils ont fait l'objet d'une publication sur support papier ou audiovisuel, il n'en va pas de même lorsque le message a été publié par Internet, qui constitue un mode de communication dont les caractéristiques techniques obligent à adapter les principes posés par la loi sur la presse". La cour a retenu que "la publication résulte de la volonté renouvelée de l'émetteur qui place le message sur un site, choisit de l'y maintenir ou de l'en retirer comme bon lui semble; l'acte de publication devient ainsi continu".

Ainsi, tant qu'un message est disponible sur un site et tant qu'il n'a pas été retiré, la prescription de trois mois ne commence pas à courir, puisque l'émetteur, qui maintient

ce message accessible, marque par là sa volonté sans cesse renouvelée de commettre l'infraction. Si la solution retenue par cette décision était consacrée par la Cour de cassation, elle aurait une portée considérable sur plusieurs aspects du droit la presse, et conduirait à s'interroger sur la responsabilité des hébergeurs de sites ou des fournisseurs d'accès.

Cet arrêt, marqué par une fine analyse du fonctionnement d'Internet, n'est pourtant pas à l'abri de toutes critiques: en effet, en quoi la présence continue de propos délictueux sur un site Internet diffère-t-elle de la présence de tels propos contenus dans un livre toujours mis en vente chez des libraires?

Alain Hazon est avocat à la cour.

M <http://www.juriscom.net/espace2/%20delit2.htm>

(*Le Monde*, 9 février 2000)

**Extrait de l'arrêt du 15 décembre 1999
Cour d'Appel de Paris, 11ème chambre
Jean-Louis Costes**

[NOTE :Le chanteur Jean-Louis Costes, sujet de cette condamnation, n'a aucun rapport avec son homonyme, le restaurateur Jean-Louis Costes. L'aaargh connaît cette onzième chambre. Elle en a observé le fonctionnement au moment de l'appel de Garaudy. Le niveau intellectuel de ses membres s'est révélé consternant. Ces sont des débiles en robe noire. La suite va le prouver.]

Le texte du jugement du 15 décembre 1999 rendu par la 11ème chambre de la cour d'appel de Paris contre Jean-Louis Costes:

Il résulte de la procédure et des différentes dépositions que les textes visés dans la prévention sont toujours accessibles au public sur le site que celui-ci a créé à cette fin et ce, depuis 1996. Le jugement qui est intervenu le 10 juillet 1997 à la suite de l'assignation qui lui a été délivrée le 8 avril 1997 par l'UEJF fait état de ce que Monsieur Costes a invoqué pour sa défense, entre autres moyens, le fait que les textes en cause avaient été publiés sur le réseau internet le 14 septembre 1996 et qu'en conséquence, au cas où ils seraient constitutifs d'une infraction à la loi de 1881, ils ne sauraient faire l'objet de poursuites pénales, l'action publique étant prescrite.

L'application des dispositions de l'article 65 qui pose le principe de trois mois à dater du premier jour de publication au-delà duquel l'action publique est atteinte fait l'objet d'une jurisprudence constante, s'agissant d'écrits ou d'images diffuses sur support papier ou audiovisuel pour lesquels la détermination du premier jour de publication est aisée ne serait-ce que parce qu'elle résulte du support lui-même soit parce que le moment de mise à disposition du public correspond à un acte précis. **[On remarquera que cette phrase est écrite en patagon et non en français. Cette nullité nous afflige.]**

Si la mise en oeuvre de ce principe est aisément applicable à des messages périssables voir furtifs dès lors qu'ils ont fait l'objet d'une publication sur support papier ou

audiovisuel, **[Ils ignorent le sens du mot furtif. dans un Palais de justice...Grands dieux!]** il n'en va pas de même lorsque le message a été publié par Internet qui constitue un mode de communication dont les caractéristiques techniques obligent à adapter les principes posés par la loi sur la presse qui visent tout à la fois à protéger la liberté de penser et d'expression et à en condamner les excès dès lors qu'ils portent atteinte à des valeurs consacrées par ladite loi et le cas échéant à des intérêts particuliers ou collectifs.

Pour appliquer l'article 65, il est nécessaire de déterminer la date de première mise à disposition du public, le principe étant ainsi posé par le législateur qu'au delà du délai de trois mois, dérogatoire du droit pénal commun, le ministère public et les parties civiles n'ont plus vocation à déclencher l'action publique concernant des écrits dont le trouble à l'ordre public censé en être résulté ou le préjudice causé à des tiers devait être considéré comme éteint ou apaisé. Dans une telle hypothèse, la publication résulte de la volonté renouvelée de l'émetteur qui place le message sur un site, choisit de l'y maintenir ou de l'en retirer comme bon lui semble. L'acte de publication devient ainsi continu. Cette situation d'infraction inscrite dans la durée est d'ailleurs une notion de droit positif en droit pénal où elle s'applique dans l'incrimination de plusieurs délits.

Dès lors, il y a lieu de considérer qu'en choisissant de maintenir accessible sur son site les textes en cause aux dates où il a été constaté que ceux-ci y figuraient et en l'espèce le 10 juillet 1997, Jean-Louis Costes a procédé à une nouvelle publication ce jour là et s'est exposé à ce que le délai de prescription de trois mois coure à nouveau à compter de cette date. Il y a donc lieu de considérer que contrairement à l'appréciation des premiers juges, c'est à une nouvelle mise à disposition du public que s'est livré le prévenu en modifiant l'adresse de son site et que c'est à compter du 10 juillet 1997, date du constat d'huissier fondant la prévention que le délai de prescription de l'article 65 a couru. Le premier acte de procédure ayant été effectué le 27 septembre, l'action publique n'est pas éteinte à cette date.

**Les infractions de presse commises sur Internet prennent un caractère continu
A propos de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 15 décembre 1999, affaire
Jean-Louis C.**

**Par Alexandre Braun
email : abraun@pacific.net.sg**

La Cour d'appel de Paris a rendu une décision très importante à plusieurs points de vue, le 15 décembre 1999, dans l'affaire Jean-Louis Costes.

Rappelons que ce dernier, artiste autoproclamé, avait mis en ligne sur son site web quelques textes de chansons violemment racistes. Le TGI de Paris avait fondé une décision de relaxe sur la prescription de l'action publique. En effet, les textes litigieux avaient été mis en ligne plus de trois mois avant le déclenchement des poursuites, ce qui constitue le délai de prescription en matière de presse.

La Cour d'appel réforme cette décision. Son raisonnement (assez proche de celui que nous développons dans notre commentaire critique de la décision de première instance) est le suivant: si la date de première mise à disposition du public, point de départ de la prescription des infractions de presse, correspond à un acte précis en matière audiovisuelle et résulte du support en matière d'écrits, il n'en va pas de même

lorsque "le message a été publié sur Internet qui constitue un mode de communication dont les caractéristiques techniques obligent à adapter les principes posés par la loi sur la presse". Sur le réseau, le trouble causé à l'ordre public ou le préjudice causé à des tiers ne s'éteint pas du fait de l'écoulement du temps. Surtout, "la publication résulte de la volonté renouvelée de l'émetteur qui place le message sur son site, choisit de l'y maintenir ou de l'en retirer comme bon lui semble. L'acte de publication devient ainsi continu".

En d'autres termes, tant que l'émetteur maintient le message, sa volonté délictueuse est constamment réitérée. L'infraction n'est donc pas instantanée, puisqu'elle ne s'exécute pas en un trait de temps, mais bien continue. En conséquence, le délai de prescription est gelé tant que le texte litigieux est maintenu sur le site.

L'arrêt, enthousiasmant tant, sur le fond, par sa compréhension du réseau, que sur la forme, par sa limpidité, suscite trois nouvelles réflexions.

En premier lieu, on peut se demander quelle est son incidence sur l'auteur d'un texte mis en ligne sur un site dirigé par un tiers. Dans une première analyse, on pourrait être tenté de penser que l'auteur, n'ayant pas la maîtrise du site, épuise sa volonté délictueuse lors de la mise en ligne et, donc, qu'à son égard la computation du délai de prescription prend en compte cette date. En sens inverse, il semble peu soutenable de distinguer le régime de poursuite d'une même infraction entre l'auteur principal de l'infraction (le webmaster, directeur de la publication) et son complice (l'auteur du texte). Ainsi, en matière de port illicite de décoration (art 433-14 du NCP), la situation du complice qui, par exemple, fournirait une décoration à l'auteur principal, serait certainement régie par le système de prescription des infractions, continues quand bien même sa volonté délictueuse s'épuiserait par la remise de la décoration. Au surplus, on peut considérer que l'auteur, titulaire d'un droit de retrait sur ses textes au titre de son droit d'auteur, conserve sur eux une certaine maîtrise.

En second lieu, cette décision est un élément à prendre en compte dans le débat toujours très animé relatif à la responsabilité des prestataires techniques. En effet s'agissant d'une éventuelle complicité par aide et assistance d'un hébergeur avec un webmaster qui mettrait en ligne des données illicites, un point d'achoppement important est l'élément intentionnel de la complicité, qui se définit comme "l'intention de contribuer à l'acte délictueux consommé ou tenté par autrui". Appliqué au cas de l'hébergeur, qui fournit de l'espace disque à son client, cette intention est la connaissance du caractère illicite des informations. Elle doit s'apprécier au moment où les faits ont été commis. Concrètement, si l'infraction est instantanée, un hébergeur qui prend connaissance de la teneur d'une information illicite, mise préalablement en ligne par un de ses clients, ne peut pas être inquiété pénalement puisque, au moment où les faits ont été commis, il en était ignorant. La situation est différente si l'infraction est continue: au moment où l'hébergeur en prend connaissance, les faits sont en effet encore en train d'être commis! Il doit donc cesser d'apporter ses moyens techniques à l'auteur principal pour ne pas être inquiété (sur point voir Sébastien Canevet, "Fourniture d'accès à l'Internet et responsabilité pénale", Canevet.com, <http://www.canevet.com/doctrine/resp-fai.htm>).

Enfin, l'arrêt dépasse le cadre du droit de l'Internet pour opérer une petite révolution en droit pénal général. Jusqu'ici, la qualification d'infraction instantanée ou continue ne dépendait pas des modalités de commission de l'infraction mais était recherchée uniquement dans le texte de l'incrimination. La Cour d'appel y fait allusion en soulignant que la "situation d'infraction inscrite dans la durée est d'ailleurs une notion de droit positif en droit pénal ou elle s'applique dans l'incrimination de plusieurs délits" (Rappelons que le terme d'incrimination désigne la description légale d'un

comportement répréhensible, ce que certains auteurs visent sous le vocable "d'élément légal de l'infraction", alors que le terme d'infraction désigne plutôt le comportement concret de celui qui enfreint l'interdit pénal). Pourtant, aucun texte ne fait obstacle à la recherche du régime de prescription dans la teneur des faits poursuivis et, bien que triomphant d'une tradition bien établie en la matière, les juges ne font qu'exercer leur souveraine appréciation.

C'est certainement sur ce point que se cristallisera le débat devant la Cour de cassation (Jean-Louis Costes annonce sur son site l'intention de former un pourvoi). La haute Juridiction appréciera la légalité de l'extension du contrôle des juges du fond. Espérons qu'elle entérinera cette innovation car, en superposant à la conformité des poursuites pénales avec une norme abstraite leur adéquation à des agissements concrets, la Cour d'appel de Paris fait plus que satisfaire le juriste avide de logique: elle comble le citoyen soucieux des libertés publiques.

Droit et Internet, numéro 118.

LE QUOTIDIEN DE TOUS LES JOURS

Prenons un journal au hasard. Disons le *New York Times*. Prenons une date au pif; par exemple le 16 février 2000. Quelles sont les nouvelles?

1) German President Addresses Israel (le Président allemand se lamente sur l'Holocauste); 2) Nazi War Criminal Indictment Sought, il s'agit d'un supposé coupable d'avoir été nazi en Lettonie; 3) NYC Rabbi To Head Holocaust Museum, on va nommer un rabbin de New York à la tête du Musée de l'Holocauste; 4) Holocaust Claims Being Accepted, les compagnies d'assurances déclarent qu'elles vont cracher au bassinet.

C'est toujours intéressant de lire les journaux.

HALTE A L'ALIYA

C'est terrible. Il n'y a eu que 1323 Américains pour s'installer en Israël en 1999 contre 7000 vers 1971. Les autres viennent de l'ex-union soviétique. On sait bien que près de la moitié d'entre eux ne sont pas juifs. Mais Israël ferme les yeux: on préfère les Blancs (Russes et autres) aux Noirs (juifs marocains, yéménites, et Arabes...) Ensuite, ce qui se passe est scandaleux aux yeux de beaucoup, et même de maints visiteurs juifs: on voit se multiplier les mariages mixtes. Sur la terre sainte elle-même, ils font ça. Les cochons!!!

ACHARNEMENT RABIQUE

Un juge américain a donné le feu vert à une nouvelle procédure contre John Demjanjuk, qui a échappé de peu à la peine de mort et aux geôles israéliennes, après que la preuve ait été faite qu'il n'était pas Ivan le Terrible, un tueur réputé de Treblinka. Après 18 ans de procédures et cinq ans de prison. (Case Against Alleged Nazi Guard OK'd, By M.R. Kropko, Associated Press Writer, Friday, Feb. 18, 2000; 6:30 p.m. EST). Non seulement le gouvernement américain s'est conduit comme la dernière des salopes en expédiant Demjanjuk en Israël et en collaborant avec les Soviétiques qui ont fourni de faux documents, mais il a dû accepter la réintégration de Demjanjuk dans la nationalité américaine. Et maintenant ça recommence, sous un

nouveau prétexte ridicule. "Obviously we're pleased, and we are looking forward to going to trial on March 26 of next year as the judge has ordered," said Eli Rosenbaum, director of the department's Office of Special Investigations." Cette gestapo américaine (OSI) s'est mise à traquer le nazi (ou supposé tel) 40 ans après la fin de la guerre. Les revanchards juifs ont carte blanche. Ils contribuent à donner des juifs une image répugnante. Pour qui travaillent-ils?

PAS DE COMPLAISANCE

"We are plagued by despicable Holocaust deniers, neo-Nazis, racist groups, and ultra right-wing political parties. Can we afford to remain complacent?" -- Israeli prime minister Ehud Barak at Stockholm's Holocaust Conference, February 18, 2000, BBC News.

"Nous sommes entourés de méprisables négationnistes, de néo-nazis, de groupes racistes et de partis politiques d'extrême-droite", a dit le premier ministre israélien, qui n'a pas fait l'amalgame entre ces différentes mouvances. "Pouvons-nous nous cantonner dans la complaisance?" a demandé Barak, plus habitué au poignard et la grenade qu'au verre de blanc sur le comptoir.

PETITS GESHEFT

A new exhibit of artifacts is part of a growing debate over what some say is **the commercialization of the tragedy**

CLAUDIA CORNWALL | Special to The Globe and Mail | February 22, 2000
Vancouver -- "I knew it was important the moment I saw it," said Alex Buckman, referring to the small notebook he found in a drawer in his aunt Rebecca's apartment in Ottawa. It contained about 100 recipes written in French on lined, brown paper. [...] But it was neither the age of the recipes nor their grand style that made the book so special. It was their provenance: Rebecca Teitelbaum had created the book while she was imprisoned for 17 months at Ravensbruck concentration camp in Germany during the Second World War. [...] Teitelbaum, who worked in an office in the camp, was able to steal some paper while on the night shift. She then wrote the recipes down -- since most of the women were from Belgium, she used French. Later, the prisoners comforted themselves by reading the book aloud to each other. [...] Teitelbaum's recipe book is one of a collection of artifacts on display at a new show called *Fragments* which opened last week and runs through April 14 at the Vancouver Holocaust Education Centre. They are documents, photographs, letters and objects of various kinds that survivors of the Holocaust managed to preserve and bring with them when they immigrated to Canada. This exhibition is occurring at a particularly febrile time in the history of the Holocaust, and not just because of the presence of Joerg Haider's Freedom Party in the new Austrian government, **the libel trial in Britain of Holocaust denier David Irving**, or the debate over the merits of the films *Life is Beautiful*, *Mr. Death* and *Train of Life*. **The Holocaust** -- an event which some have deemed to be all but inexpressible in its horror -- **has been undergoing a kind of commercialization**, particularly in the last 15 years. Recently, for example, a postcard written by Anne Frank before the Second World War and her death in a Nazi camp was sold at an

auction for **hundreds of thousands of dollars** to a museum in Los Angeles. Fifty-five years after the liberation of the death camps, the relative scarcity of these Holocaust objects and the creation of Holocaust memorial centres in cities like Washington, Berlin and Jerusalem have created **tremendous pressure for authentication**. The Vancouver education centre, for instance, includes a **counterfeit** Star of David armband in its current exhibition. Roberta Kremer, director of the VHEC, says the armband, found in an antique store in Bellingham, Wash., with other seeming Holocaust "memorabilia," has been artificially aged, probably with shoe polish. Moreover, authentic Holocaust artifacts are rare and those not in institutions are usually in the possession of survivors or their families.

Competition for authentic artifacts also has become a fact of life. Rebecca Kremer was disturbed when she read a column by the prominent Toronto rabbi W. Gunther Plaut in which he appealed to the readers of Canadian Jewish News to donate Holocaust artifacts to the Museum of Jewish Heritage in New York City. "The survivors in Vancouver are part of this community," she argues. "They have made unique contribution to it. If these things go out of the country, **it diminishes our sense of Canadian history**. Many survivors also have descendants in this community, children and grandchildren. If they come here and want to see the actual material, it can -- and should be -- available for them."

Alex Buckman had no idea of the existence of Rebecca Teitelbaum's recipe book until he stumbled across it three years ago, even though he described his relationship with Aunt Rebecca as being a close one. [...] Last year, while attending an international child-survivors conference, he was approached by representatives from both Yad Vashem, the Holocaust memorial in Israel, now the world's largest, and the Holocaust Memorial Museum in Washington. **They urged him to donate** the recipe book to them. Buckman eventually decided to donate it to the centre in Vancouver, where he lives.

Elliot Dlin, a director of The Valley of the Communities, one of the sites at Yad Vashem, who is currently writing a doctoral dissertation at the University of British Columbia, admitted that the quest to acquire Holocaust objects is "**on the edge of bad taste**. Sometimes people put prices on items, and there are negotiations and deals." Still, Kremer would like other survivors to do what Alex Buckman did -- **donate** locally rather than to the large Holocaust museums outside the country. [...] Roberta Kremer observes that "**Holocaust tourism**" is not necessarily "Holocaust education. Just what "Holocaust education" is or should be, will probably be debated for a long time. But it must at least partly consist in an instilled receptivity to the powerful narratives of the Holocaust, something which *Fragments* clearly succeeds in arousing.

[...] *Fragments* runs to April 14 in the Vancouver Holocaust Education Centre at 950 West 41st Ave., Vancouver. For information, call 604-264-0499. <end>

<<http://www.globeandmail.ca/gam/TopGlobeReview/20000222/TAHOLO.html>>

Hitler's limousine for sale?

After the director of the Canada War Museum in Ottawa, Dr. Jack Granatstein, told a newspaper that he thought Hitler's black Mercedes-Benz limousine could raise 20 million Canadian dollars in an auction, the public protested. Though Ralph Engelstad (owner of the Imperial Palace Hotel and Casino in Las Vegas and who was fined \$1.5 million for hosting a party with a Nazi theme in 1988) had expressed interest in purchasing it, the museum has decided not to sell Hitler's car because of the extreme negative reaction of the public.

RECHERCHONS SURVIVANTS PROFESSIONNELS

(formation assurée)

The Museum of Jewish Heritage - A Living Memorial to the Holocaust in Battery Park (New York) is looking for motivated volunteers to participate in the Museum's Speakers Bureau. The Museum is seeking individuals who **are Holocaust survivors** or **children of survivors**, to address school and community groups about their own, or their family's, personal experiences during the Holocaust. Speakers also will introduce the themes of the Museum's exhibitions and programs. Candidates should enjoy working with diverse audiences, students of all ages, and have a flexible schedule. **Training** will take place Sunday, March 12 for new speakers. Registration is required and spaces are limited. For more information on the program, please call the Museum at (212) 968-1800 ext. 136. The registration deadline is March 3.

CADEAUX UTILES

Au titre des réparations dues au souffrances des malheureux juifs tyrannisés par les nazis, l'Allemagne vient de donner à Israël trois sous-marins. Israël en paiera peut-être la moitié d'un.

LE DRAME D'UN ÉPICIER MAROCAIN

Dans la subtile balance des antagonismes politiques d'Israël, il faut toujours donner un os aux idiots de sépharades. D'habitude, on colle David Lévy aux affaires étrangères. Lévy est un épicier marocain émigré en Israël et les affaires étrangères, c'est le poste le moins encombrant: il ne se mêle pas des affaires sérieuses à l'intérieur et les dossiers importants restent dans les mains du premier ministre, David Lévy ne manque pas de loisirs.

Après les récentes attaques du Hezbollah, il a pris la mouche. Il est monté à la tribune de la Knesset et le visage "déformé par la passion" (dit *le Monde*) ou plutôt, il faut traduire, déformé par la haine, il a appelé à la loi du talion en terminant sur "sang contre sang, âme contre âme, enfant contre enfant". C'est peut-être la première fois qu'un ministre appelle directement à tuer les enfants d'un pays voisin. Même les affreux "fascistes" n'avaient pas fait ça. Les bourreaux de l'apartheid non plus. Mais que David Lévy, ministre des affaires étrangères des juifs le fasse, ça passe très bien. On ne le met pas en première page, évidemment, on ne peut pas non plus le cacher entièrement, alors on l'excuse par la "passion". Elle a pourtant un nom: la folie meurtrière. Barak lui a apporté son soutien en disant que les propos de Lévy étaient "appropriés". Voilà un joli sens des nuances.

<http://www.newsday.com/ap/rnmpin13.htm>

LÉGION D'HORREUR

On nous signale qu'il n'a pas seulement Ract-Madoux a bénéficié du cordon rouge de l'an 2000. On note aussi la promotion de Pierre Milza, le patron de la petite Igounet, qui nous condamne toujours devant les caméras, sans le moindre argument, , Serge Klarsfeld, paponologue distingué, Emile Kacmann, "coordinateur de cérémonies de la mémoire". Voilà un taf qu'il est beau.

ENFIN LES ROSBIFS

L'Imperial War Museum, cet auguste institution située au coeur de l'Empire britannique va, enfin, ouvrir en juin une galerie consacrée à l'Holocauste.

Further info can be obtained at their Website

<http://www.iwm.org.uk/lambeth/holoc.htm>

Pour fêter cette événement, il y aura une grande java, sous le titre générique de: "Se souvenir pour l'avenir 2000" (Remembering For The Future 2000). Voici le programme:

Are you a Holocaust Survivor?

Were you in the camps or in hiding?

Were you a Partisan or Rescuer?

Are you a "Kind" or victim of Nazi persecution?

Are you Second Generation?

If so, make a note in your diary to attend RFTF 2000 International Holocaust Survivors' and Second Generation Gathering

Sunday 16 July 2000 at the Imperial War Museum, London

Petits fours, pince fesses, c'est la rave des Holos!

UNE PYRAMIDE DE MENSONGES PLUS HAUTE QUE LA TOUR EIFFEL

Faux et usage de faux témoignage

Le Monde: Au-delà de l'enquête sur la douloureuse « affaire Wilkomirski »

Elena Lappin s'interroge sur la signification de l'imposture

L'HOMME QUI AVAIT DEUX TÊTES (*The Man With two Heads*) d'Elena Lappin. Traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Ed. de l'Olivier, 128 p., 79 F .

Personne ne veut être trompé. Mais lorsque le sujet de la tromperie touche un événement comme celui de la Shoah, au mécontentement s'ajoutent l'amertume et le sentiment d'une sorte de sacrilège. Cet événement -- la destruction programmée et en partie accomplie des juifs d'Europe -- impose une exigence particulière et toujours pressante de vérité. Toute dissimulation, ou relativisation, de celle-ci constitue une atteinte à la mémoire. Autant qu'il est possible, cette vérité demande, aujourd'hui encore, à être dite. Obéissant à cet impératif, les témoins parlent, écrivent, cherchent à reconstituer une part de cette mémoire. Là, le mensonge est un scandale. Là, toute négation ou révision de la vérité devient intolérable.

Le principal dommage -- le plus visible -- de ce qu'il est convenu d'appeler l'"affaire Wilkomirski" est précisément d'apporter un secours inespéré aux négationnistes.

Rappelons brièvement les faits. En 1995, chez l'éditeur Jüdischer Verlag de Francfort paraît *Bruchstücke*, un livre de souvenirs sur la Shoah signé par Benjamin Wilkomirski, citoyen suisse. [*Ce type parle par oui-dire. L'éditeur est Suhrkamp et "Jüdischer" n'est qu'une collection. D'autre part, les révisionnistes n'ont pas besoin de "secours inespéré". Ils sont servis tous les jours par une gigantesque bande de baratineurs et de marchands d'orviétans mémoriaux.*] Très vite, l'ouvrage est traduit dans une douzaine de pays. En France, il est publié en janvier 1997, chez Calmann-Lévy, [*On se demande bien pourquoi, justement, chez cet éditeur-là, et combien ça lui a coûté...*] sous le titre: *Fragments. Une enfance 1939-1948*. L'accueil de la critique est unanimement favorable et ému (*Le Monde des livres* du 31 janvier 1997). L'auteur, qui se voit attribué le prix Mémoire de la Shoah (en France) et le National Jewish Book Award (aux Etats-Unis), est invité à des colloques internationaux.

Fragments est le récit de la persécution d'un jeune enfant né en 1938 ou 1939 à Riga, fuyant par bateau le massacre des juifs en 1941, déporté au camp de Maidanek, puis dans un autre, probablement Auschwitz, et se retrouvant après la guerre dans un orphelinat à Cracovie. Le livre, constitué de brèves séquences présentées comme des réminiscences, épouse la mémoire fragmentée de l'adulte liée à ses premières années. Le texte est composé d'éclats subjectifs de souvenirs. Tant que sa véracité n'était pas mise en cause, le livre pouvait apparaître bouleversant

PROBLÈME D'IDENTITÉ

Durant l'été 1998, un hebdomadaire suisse publie une enquête de Daniel Ganzfried, jeune juif suisse (*Le Monde* du 23 octobre). Les conclusions du journaliste sont: accablantes: Wilkomirski s'appelle en fait Bruno Grosjean, n'est pas juif, est né dans le canton de Berne en février 1941; abandonné par sa mère, il est confié à une riche famille de Zurich, les Dössekker. Toute l'histoire du livre est donc inventée et le périple de l'enfant ne l'a jamais conduit que d'un canton suisse à un autre. Ganzfried souligne cependant que l'auteur de *Fragments* a rassemblé une documentation considérable sur les camps, qu'il s'est rendu sur les lieux de déportation. Des historiens de la Shoah comme Raul Hilberg et Yehuda Bauer dénoncent à leur tour des incohérences. Wilkomirski se défend maladroitement. En octobre 1999, l'éditeur allemand retire le livre de la vente; [*faux: il ne retire que les éditions cartonnées.*] on fait de même dans les autres pays. [*Mensonge: Calmann-Lévy le vend toujours, au 27 février 2000, vérification faite sur Electre.*] Un rapport indépendant de l'historien suisse Stephan Machler doit être prochainement rendu public [il est annoncé depuis près d'un an...]

D'abord publié dans le magazine *Granta* au printemps 1999, l'essai d'Elena Lappin, qui a dirigé la *Jewish Quarterly* à Londres, [ce qui veut dire qu'elle est "autorisée" à parler] développe -- sans céder à l'hostilité comme le faisait Ganzfried --, l'enquête en deux directions. D'une part celle des faits eux mêmes, en donnant plus amplement la parole à Wilkomirski. [C'est plutôt lui qui refuse de parler aux plumitifs] D'autre part, et c'est le plus intéressant, le plus troublant, Elena Lappin [c'est une autre graphie pour "rabbin"] s'interroge, sobrement, avec retenue, sur la signification de ce mensonge. Pour ce qui est de l'enquête, le doute ne semble plus permis: Grosjean-Wilkomirski a bel et bien menti. Mais c'est justement en ce point de quasi certitude que tout commence vraiment.

La, première question soulevée est bien sûr celle de la psychologie du "faux témoin", une fois écartées les hypothèses du cynisme et de l'appât d'un gain honteux -- la personnalité visible et les réactions de l'intéressé ne laissant pas supposer une telle malignité. *[C'est vite dit: il s'est fait inviter aux Etats-Unis à grands frais par les musées juifs...]* Comme un amputé qui souffre de sa jambe absente, Wilkomirski *[pourquoi continuer à appeler ainsi M. Grosjean?]* a souffert au nom de l'enfant juif déporté qu'il ne fut pas. Il s'est identifié à lui, substituant - c'est l'explication d'Elena Lappin -- à une identité suisse décevante, l'identité juive *[qui "intéresse" beaucoup plus, il faut bien le reconnaître; parce qu'en fait dans l'histoire, les Suisses doivent payer et les juifs toucher.]* Par ce subterfuge, il devenait l'héritier imaginaire, presque le témoin, d'une communauté à laquelle l'attache une mystérieuse affinité élective. *[on est en plein délire mystico-électif, pour ce qui n'est, après tout, qu'un roman.]* Finalement, c'est un sentiment de commisération, plus que de colère, que l'on éprouve à son égard. *[Autrement dit et en résumant, si vous faites le juif, en pleurnichant énormément, vous devenez un vrai juif. Cette constatation éclaircit beaucoup de mystères...]*

Mais une autre question, autrement grave, n'engageant pas seulement la personne troublée d'un homme, se trouve posée. Celle de la vérité elle-même, et du statut de tout témoignage. Entre ce qui a été vécu et la tentative de mise par écrit de ce vécu, il n'y a aucune naturalité, aucun passage ménagé d'avance. *[Que veut dire cette phrase en français?]* Entre les deux, la vérité circule, se modifie, échappant toujours à notre prise directe. *[Peut-être s'agit-il là d'une spécificité juive? Car pour les autres, la vérité n'échappe pas toujours à la prise directe.]* Bien sûr, il serait vulgaire d'avoir recours ici à la vague notion d'"autofiction". "Je ne suis pas poète, pas écrivain. Je ne puis que tenter de restituer par des mots, aussi exactement que possible, ce que j'ai vu et vécu", écrivait Wilkomirski, inaugurant un genre nouveau et désolant de "mentir-vrai."

PK (Patrick Kéchichian, nouille idolâtre).

=====

Libération du 2 mars fait aussi un dossier sur le livre de Lappin. On peut en extraire ces récits proprement miraculeux: "Elena Lappin nous montre son obsession pour la Shoah, sa rencontre avec des psychothérapeutes, des historiens, des éditeurs. Elle nous montre comment les gens qui ont voulu croire à son récit ont contribué à construire son personnage, jusqu'à ce qu'il forme un tout cohérent où la traçabilité de chaque élément devient définitivement impossible. Avec une mention spéciale à son ami, le psychologue israélien Elitsur Bernstein, qui l'a aidé à «retrouver» ses souvenirs et qui affirme que, encore sous anesthésie après une opération, «Wilkomirski a marmonné en yiddish». Et à sa traductrice américaine qui, pour plus d'efficacité, «améliore» le texte. Dans la version originale allemande, quand des enfants se moquent du jeune Benjamin, ils lui crient: «Der Bettelbub, er hat noch immer nicht genug» (le petit mendigot, il n'en a jamais trop). En anglais, c'est devenu: «Beggar kid, there's never enough for the yid» (le petit mendiant, il n'y en a jamais assez pour le youpin)." (Nathalie Levisalles).

Ajoutons ce demi-aveu de la lugubre Wieworka:

"Or, un livre comme *Fragments* trouble tout: il interroge la vérité, le réel, la notion de témoignage. Parmi les témoignages sur la Shoah, on avait un ancien déporté qui prétendait avoir été dans les Sonderkommandos. Or, ses camarades savaient qu'il n'y avait pas été. Mais le témoignage qu'il racontait était d'une vérité totale. On avait un vrai témoin délivrant un faux témoignage. Là, on a un faux témoin qui raconte des choses dans lesquelles les survivants se reconnaissent. Parce que les survivants se sont reconnus! " Fantastique, non?

C'est sans doute ça qu'il faut retenir de cette affaire, qui rappelle aussi les "témoignages" identifiant formellement Demjanjuk: les survivants s'y sont reconnus. Cela veut dire que la pauvre Annette devrait perdre son gagne-pain: les témoignages des survivants; un demi-siècle après, ne valent plus tripette, ce sont des fragments reconstruits, délirants, tripotés par des générations de psys, d'historiens véreux, de profiteurs de la mémoire des autres. C'est bien triste.

Relevons aussi ce commentaire du psy Boris Cyrulnik: "J'ai ainsi eu des patients qui se sont convertis au judaïsme qui n'est pourtant pas une religion accueillante , au moins dix en dix ans. Ils voulaient devenir juifs, parce que la tragédie est un destin merveilleux. Une femme qui avait eu une vie très fade disait: "C'est merveilleux d'être juif. Le simple fait de naître juif vous donne un destin. Tout devient une épreuve, une aventure. Tout prend un sens, le banal disparaît." Où est la maladie mentale? Dans le besoin ou dans le remède?

Ce qui est encore plus désolant, ce sont toutes ces tentatives de "sauver" le faussaire, ce spécialiste du "mentir-faux": car enfin, il n'a rien vu et rien vécu. C'est du bidon à l'état pur. Mais les Kéchichian, Lappin, Deborah Lipstad, Wieworka, et autres, dont le métier est d'inventer chaque jour un peu plus ce qu'ils appellent idiotement l'Holocauste, ne peuvent pas se séparer si facilement de ce qu'ils ont pris eux-mêmes pour une révélation, un message issu des enfers, en toute crédulité; ils ne peuvent pas reconnaître que ce pur baratin ressemble comme deux gouttes d'eau aux récits dits authentiques qu'ils disposent tous le jours à l'étalage de leur pseudo-souvenirs et de leurs douleurs sans cesse refabriquées. Tous ces faussaires se soutiennent entre eux et quand l'un d'eux se fait prendre, ils vont pleurer sur son sort et demander pour lui la protection sociale des faussaires démasqués.

Le Monde, 25 février 2000. *Libération*, 2 mars 2000.

BOURRAGE DE CRÂNES

<http://www.newsday.com/ap/rnmpin0e.htm>

France To Publish Holocaust Textbook

AP-NY-02-24-00 1554EST

By MARILYN AUGUST Associated Press Writer

PARIS (AP) -- For the first time, French high school students soon will have a special textbook about the Holocaust -- with graphic photos of Nazi barbarism and France's role in the persecution and extermination of Jews.

The Holocaust hardly figured in French textbooks until the late 1980s. When it did,

the Vichy government's collaboration with the Nazis was glossed over -- a sign of France's reluctance to face one of the darkest chapters in its recent history. Since then, the Holocaust has been studied as a subchapter of World War II, coming at the end of the school year and often neglected.

At an international symposium on the Holocaust last month in Stockholm, French Prime Minister Lionel Jospin said a translation of the English-language "Tell Ye Your Children," would soon become available to French students.

French Nazi hunter and historian Serge Klarsfeld has written a preface to the book in which he describes Vichy's collaboration. "I'm very pleased to see that the book will be widely distributed in French schools," Klarsfeld said in an interview, confirming the decision to publish the book -- which went unnoticed in France. "It is important for European children to have access to the same body of information about the Holocaust," he said. "It can be the foundation for a harmonious political reaction to a man like Austria's Joerg Haider, a man who defends the policies of the Third Reich." Millions of copies of the book already are used in schools in Sweden, Germany and Norway. Finland and Russia plan to publish it as well.

For years, Klarsfeld has fought to set the record straight about the Vichy regime's role in deporting Jews from France.

Vichy passed laws banning Jews from many professions, owning property and businesses. The laws -- often more repressive than similar measures in Nazi Germany -- led to the confiscation of all Jewish personal property. About 76,000 Jews were deported from France to Nazi death camps, including about 12,000 children. Only about 2,500 people survived. [THIS IS A BIG LIE]

Publisher Jean-Claude Gawsewitch said the book will be available to sixth-graders but is geared to older students because of the graphic nature of the photos. [...]

Le Monde:

Pédagogie de la Shoah

Jean-Claude Gawsewitch, directeur général des éditions Ramsay, le déclare d'emblée: "C'est une histoire romanesque." Lors d'un séjour à Cracovie (Pologne), il y a un peu plus d'un an, il entre dans une librairie et trouve un ouvrage intitulé *Tell Ye Your Children... A book about the Holocaust in Europe 1933-1945*. Intéressé pour des raisons "personnelles et d'engagement", [Lesquelles? Doit-on lire "solidarité ethnique"?] il passe à la caisse et se voit répondre: "Monsieur, cet ouvrage est gratuit". interloqué, il apprend alors la singulière histoire de ce livre.

En juin 1997, Göran Persson, le premier ministre suédois, lançait un vaste programme sous le nom de "Living History", visant notamment à combattre le négationnisme et à délivrer des informations sur l'Holocauste. [Délivrer serait le mot, en effet.] Dans ce cadre, le gouvernement demandait à deux historiens, Stéphane Bruchfeld et Paul A. Levine, d'écrire un livre sur la Shoah pour les jeunes de la troisième et de la quatrième génération. [sic] L'ouvrage, très didactique, comprend documents, cartes, photographies, repères chronologiques, ainsi qu'une importante bibliographie. Ce sont quelque 800.000 exemplaires du livre qui, mis à la disposition des écoles, circulent en Suède. [Bel hommage rendu aux travaux de notre ami et voisin Ahmed Rami, qui s'est spécialisé dans le nettoyage des cerveaux suédois.] Il est, de la même façon,

disponible en Allemagne, Finlande, Norvège, Pologne, et devrait l'être prochainement en Russie et aux Etats-Unis. [*Le catéchisme universel, un rêve romain...*]

Jean-Claude Gawsewitch -- qui en a acquis les droits pour 100.000 francs -- écrit alors au ministère de l'éducation nationale, au ministère de la culture ainsi qu'au cabinet de Lionel Jospin. Le premier ministre, lors de la conférence internationale sur la Shoah qui a eu lieu à Stockholm du 26 au 28 janvier, annonçait: « Nous allons également mieux encore développer l'enseignement de la Shoah à l'école. Je sais qu'un éditeur français se propose de distribuer dans l'ensemble des écoles un ouvrage consacré à la Shoah. Il bénéficiera du soutien de l'Etat » (*Le Monde* du 28 janvier).

Le livre, qui devrait sortir au plus tard en septembre, sera mis en vente à moins de 100 francs et distribué gratuitement dans les écoles. Pour Jean-Claude Gawsewitch, "ce n'est pas un travail d'éditeur mais un acte de mémoire et de vigilance en direction des générations d'aujourd'hui et de demain." Il précise que seront ajoutés au texte une préface ainsi qu'une dizaine de pages rédigées par Me Serge Klarsfeld [*historien d'origine roumaine bien connu*] sur la période 1940-1945, en France. Il n'est pas inutile, au vu de la situation autrichienne et des résultats d'un sondage publié dans *Le Nouvel Observateur* du 3 février (1), de rappeler que le titre de l'ouvrage *Tell Ye Your Children* est une citation de la Bible -- Livre de Joël, 1: 2-3: "

Écoutez ceci, les anciens,
prêtez l'oreille, tous les habitants du pays!
Est-il votre temps survenu rien de tel, ou du temps de vos pères?
Racontez-le à vos fils,
et vos fils à leur fils,
et leurs fils à la génération qui suivra!"

E. G.

(1) L'enquête menée par la Sofres pour *Le Nouvel Observateur* montre que 76% des adolescents français sont incapables de donner une réponse quand on leur demande ce qu'est l'Holocauste, et que seuls 13 % d'entre eux savent qu'il s'agit de l'extermination des juifs.

(*Le Monde*, 25 février 2000)

L'aaargh commente:

"Sondage sur l'Holocauste dans *Le Nouvel Observateur* (3 février). Malgré le matraquage de la propagande télévisuelle, seuls 13% des jeunes Français connaissent vaguement le rapport du mot "Holocauste" avec la Seconde Guerre mondiale (76% n'en savent rien), 49% n'ont jamais entendu parler d'Auschwitz, Dachau ou Treblinka et 43% sont opposés à la loi antirévissionniste Gayssot, estimant que "chacun est libre de penser ce qu'il veut". (Extrait de *Faits et documents*, du 15 février)

Bien évidemment, il ne faut pas croire un mot de ce que racontent ces sondeurs fous ou le *Nouvel Obs*, spécialiste de la sous-traitance idéologique bas de gamme. Si on veut nous faire avaler ces âneries, c'est pour préparer un coup. Par exemple, la commande et la distribution aux enseignants, par le gouvernement, d'une brochure sur l'Holocauste rédigée par Paul Lévine et Stéphane Brunschfeld (éd. Ramsay) pour,

justement, pallier cette effrayante ignorance des jeunes générations. On nous avait déjà fait le coup, il y a une dizaine d'années, avec un insipide bavardage, sous forme de catéchisme, de François Bédarida, homme à tout faire, intitulé *Le nazisme et le génocide* (Nathan, 1989). Cette brochure avait "pu être diffusée auprès des professeurs d'histoire des lycées et des collèges grâce au concours de quelques entreprises françaises". On ne nous a pas dit lesquelles. Il s'agissait certainement d'abus de biens sociaux. Que fait le pôle financier?

Si on lit ce *livre de Joël*, on s'aperçoit que l'événement annoncé est une grande sécheresse envoyée par l'Eternel leur dieu, parce qu'ils se sont mal conduits encore une fois, et qu'ensuite l'Éternel leur dieu va se repentir et leur envoyer l'abondance -- sans demander pardon. Et cela se termine par cette phrase qui annonce Fabius: "Et je nettoierai leur sang, que je n'avais point nettoyé"...

Le livre se trouve, en différentes langues sur un site du gouvernement suédois:

<www.levandehistoria.org/boken/main.html> C'est long à charger en <pdf> à cause des photos.

Il est facile de voir que ce livre est intellectuellement vide, absolument vide. Quelques brefs baratins, quelques phrases tirées de ci de là et des images qui visent à susciter l'émotion, mettre le lecteur mal à l'aise. Des photos d'horreurs et de supposées horreurs. C'est un renoncement complet à comprendre quoi que ce soit. Il n'est pas étonnant que l'éditeur français, qui se va se faire un pognon monstrueux, ait éprouvé le besoin de recourir à un grand spécialiste des choses de l'esprit, le néo-officier de la légion d'honneur, d'origine roumaine, Serge Klarsfeld. Dix page avant, dix pages après. Pour encadrer le vide. Merci Jospin.

LAMPOON

On se moque des révisionnistes sur un site parodique que nous avons trouvé assez drôle. Allez voir comment on détourne les sites du Codoh, de Zündel et des autres à:

<<http://www.reptiles.org/~madrev/The-Mad-Revisionist.htm>>

LA MONTAGNE DES JEUX

Rencontre avec un jeune homme qui a travaillé avec les équipes Spielberg qui ont filmé les "survivants" (ou leurs enfants pour faire bonne mesure); en France, on a enregistré 1800 personnes. Plan fixe. Au début limite de deux heures, et puis ensuite on a débordé. Si les gens se souviennent? Ils ont répété, rafraîchi leurs souvenir, ils ont fait tout un travail avant l'enregistrement. C'est très lourd; moi je n'en ai fait que 300 mais je n'en pouvais plus. On en faisait deux ou trois par jour! Tout ça va aller dans une base numérisée, on aura des mots clés et on pourra consulter; ils vont faire des copies pour stocker aussi à Paris, dans quelques années. En tout? plus de 40.000...

LES CAVES SE R'BIFFENT

Au Canada, il y a eu plusieurs affaires récentes où des gens qui avaient attaqués par la LICRA locale, le Bn'ai brith et autres, pour les raisons habituelles, ont poursuivi leurs

tourmenteurs et obtenu des dommages-intérêts. Grand émoi dans les communautés. Le B'nai Brith fait plancher des avocats sur une proposition de loi qui exempterait le B'nai Brith de poursuites au nom d'un "privilège qualifié" qui dirait que le B'nai Brith agit pour une bonne cause. Cela rappelle le papier du Cardinal, extorqué par d'Artagnan: "C'est pour le bien de l'Etat que le porteur des présentes a fait ce qu'il a fait". Comme le dit le *Globe and Mail* du 9 février: "The league noted one disturbing trend: the increase in libel suits by hate mongers which, if successful, would result in 'libel chill' on human rights activists." Les persécuteurs frissonnant de peur? On veut voir.

REGAIN D'ANTISÉMITISME

Notre auguste Parlement vient de décider de faire du 16 juillet une "Journée" de la lutte contre le nazisme et toutes ces choses racistes. Nous trouvons qu'il y a là une attitude singulièrement restrictive. Ce n'est pas une journée par an, mais tous les jours qu'il faudrait lutter, du soir au matin, contre l'antisémitisme qui relève sa tête hideuse. Le Parlement se déshonore à fixer ainsi une sorte de limite à l'action des antiracistes conséquents qui pourchassent la bête immonde, au delà des 35 heures légales. Il faudrait en parler dans les journaux, à la radio, à la télévision, en insistant davantage, il faudrait en parler dans les écoles, tous les matins, par exemple, à la première heure, rappeler à nos bambins qu'ils ne possèdent le privilège de respirer qu'aux sacrifices consentis par nos résistants, ceux qui refusent d'aller gagner des gros sous en Autriche avec leurs livres et leurs pièces de théâtre.

Ils devraient prendre exemple sur Léon Weintraub qui va dans les écoles (suédoises) et qui raconte. Par exemple, qu'il était à Auschwitz et qu'il a entendu des soldats français, venus le libérer, lui dire "bonjour", en français. N'est-ce pas une extraordinaire histoire que celle du déporté Léon Weintraub, libéré par les troupes françaises, alors que tous ses camarades l'ont été par des troupes russes? (*Le Monde*, 29 janvier 2000, p. 4, qui publie sans sourciller.) Ils en ont de la chance, les écoliers suédois.

Cependant, le gouvernement belge a trouvé une solution radicale: interdire l'extrême-droite. (*Le Soir*, 25 février 2000). "Les superministres ont examiné une note de Laurette Onkelinx préconisant la mise hors la loi des partis non démocratiques". Il fallait y penser.

Actualités d'avril

David Irving a perdu son procès; il prépare l'appel. Nous sommes de tout coeur avec lui car une grande injustice a été commise envers lui aujourd'hui, qui ne fait que parachever une ignoble campagne. Qu'il soit d'extrême droite ou d'ailleurs ne nous intéresse pas: c'est un homme libre que l'on a cherché à atteindre.

L'historien britannique Keegan

Cet historien conservateur, figure de l'*establishment* anglais, avait refusé de témoigner volontairement au procès Lipstadt; David Irving avait dû le contraindre manu militari à venir (procédure classique en Angleterre). Il avait émis, à plusieurs reprises, des jugements très favorables au travail d'Irving. Son témoignage avait été, malheureusement, très peureux. Dans un article publié dès le lendemain du jugement (et que nous avons ainsi que nos commentaires à la page Irving), il déclare que Lipstadt était inconnue des historiens avant le procès et que la plupart d'entre eux voudront l'oublier immédiatement, qu'il est heureux qu'on ne l'ait pas interrogé sur ce qu'il pense du travail de Lipstadt et qu'en revanche, Irving a encore beaucoup de choses à dire. Si l'on avait besoin de la moindre preuve de l'existence du complot des organisations terroristes sionistes menées par Lipstadt contre Irving, on l'aurait là: visiblement, M. Keegan a été intimidé à la barre...

Keegan est, après Hobsbawm, le second historien anglais à condamner le travail de Lipstadt et défendre celui d'Irving... (cf infra pour Hobsbawm.)

IGOUNET

Le livre d'Igounet, petite nana de Sciences po, est sorti la semaine dernière. Il fait l'histoire d'une chose qui s'appellerait le négationnisme en France. Un de nos lecteurs nous a en donné un compte rendu qui va au coeur du sujet.

ARTICLE DE L'HISTORIEN ANGLAIS HOBSBAWN

Eric Hobsbawm, le célèbre historien britannique, vient de faire une tournée du monde médiatique français à l'occasion de la sortie de son livre sur le XXe siècle, qui a soulevé des controverses assez aiguës -- au point que la parution du livre a longtemps paru improbable. Il vient de donner un texte sur le procès Irving. Il est paru dans le journal "de gauche" italien *La Repubblica* le 29 mars: pour la première fois, un historien se penche objectivement sur la nature du débat entre révisionnistes et exterminationnistes; malgré ses positions nettement exterminationnistes, Hobsbawm dénonce le fanatisme, l'idéologie et l'incompétence qui arment les exterminationnistes. Il remarque que Lipstadt n'est aucunement historienne et qu'aucun historien véritable ne s'est déplacé pour le procès à part sans doute Irving qui, malgré ses sympathies nazies évidentes (dit Hobsbawm), connaît le dossier, les archives et le régime politique

nazi, ce qui n'est pas le cas de Lipstadt. A marquer d'une pierre rouge. Nous avons la traduction française de l'article, ainsi que l'original italien et la traduction espagnole.

PROCÈS IRVING

Nous avons reçu la nouvelle suivante de Londres: le jugement dans le procès Lipstadt-Irving sera rendu le 11 avril à 10h30; ce n'est pas une date certaine, il y aura peut-être un retard.

CULTURE

Il faut toujours citer la Bible. Ça fait cultivé.

Par exemple, Michée, III, 9-12

"Écoutez maintenant ceci, chefs de la maison de Jacob, et vous, conducteurs de la maison d'Israël, qui avez la justice en abomination et qui pervertissez tout ce qui est droit.

On bâtit Sion de sang, et Jérusalem d'iniquité.

Ses chefs jugent pour des cadeaux; les sacrificateurs enseignent pour un salaire, et ses prophètes prophétisent pour de l'argent; cependant ils s'appuient sur Éternel, en disant: Éternel n'est-il pas parmi nous? Il ne viendra point de mal sur nous.

C'est pourquoi, à cause de vous, Sion sera labourée comme un champ; Jérusalem sera réduite en ruines et la montagne du temple en haute forêt."

Bien vu, Michée!

LES TAUPES VOUS SALUENT BIEN

On se souvient de l'article du *Monde*, "Une taupe révisionniste à Berlin" (*Le Monde*, 13 février 1998) qui dénonçait la présence du chercheur G. Rittersporn au Centre Marc Bloch à Berlin, sous l'accusation de révisionnisme. Ayant fait son *mea culpa* ("un livre -- non identifié -- a résolu la question des chambres à gaz") et "légèrement" insisté sur sa famille juive, Rittersporn a successivement obtenu une pétition de soutien de ses chers collègues, la condamnation du journaliste allemand qui avait rapporté ses propos en toute bonne foi, des dommages et intérêts payés par le journal berlinois, une démarche de A. Kaspi, à l'époque directeur des sciences humaines au CNRS, auprès du Quai d'Orsay pour obtenir la réintégration du chercheur au centre Marc-Bloch à Berlin. Ce qui fut fait. Par conséquent, les petits malins qui se sont servi des crétins lyonnais de *Golias* et du SNCS ont perdu sur toute la ligne. Il est des cas où le révisionnisme peut rapporter gros. Se rapporter au dossier Rittersporn de l'aaargh pour l'ensemble de l'affaire pas très brillante, avec tous les textes.

GRENOUILLE BELGE

Titre du *Monde* : "La Belgique se veut en pointe dans la défense des droits de l'homme à l'échelle planétaire". On pense aussitôt à cette fameuse grenouille qui voulait se faire plus grosse que le boeuf. Avec les gamelles qu'ils trimballent, tueurs du Brabant, assassinats politiques, affaire Dutroux et affaires de pédophiles meurtriers, avortement de la justice, déconsidération de la gendarmerie, luttes des

services, déglissement général des institutions en triple, lâcheté rwandaise, les dirigeants belges ont de quoi balayer devant leur porte. Ou alors ils sont pris dans un excès de trappiste...

Ils n'ont pas aimés que Haider qualifie le gouvernement belge de "pourri". C'est pourtant l'évidence même.

On annonçait le 26 janvier (*Le Soir*) que trois libraires allaient passer devant le 55e chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles (ce qui montre qu'il y a au moins 54 autres chambres à Bruxelles...) pour avoir vendu une revue, qui nous est inconnue (*Final Combat*), comportant un article niant la réalité du "génocide juif". "Il s'agit, ajoute le canard vespéral, du premier examen d'un dossier de négationnisme sur base de la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation (mais non pas la maximisation), la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale", pouvant aller jusqu'à un an de prison. Le fait qu'une loi vieille de 5 ans n'ait pas encore été appliquée montre la prudence, pour ne pas dire la cautèle de la grenouille belge. Et puis le procès a été remis *sine die*. Déçus, nous sommes. Mais l'espoir renaît quand on apprend que des délégations de futurs policiers belges sont envoyés à Mauthausen et Dachau, pour entretenir le "devoir de mémoire" (*Le Soir*, 7 février). Grâce à ces instructives visites, les flics sauront maintenant comment on monte un camp de concentration en moins de deux.

LE KANGOUROU FANTÔME

Vers 1994, un roman eut un vif succès en Australie, *The Hand that Signed the Paper*. Écrit par une Hélène Demidenko, d'origine ukrainienne, il relatait les aventures d'un jeune paysan ukrainien, pris dans les tourmentes de la deuxième guerre mondiale, tueur de juifs, amoureux, jeune chien fou dans la débâcle. Le livre a reçu plusieurs prix littéraires. Il a aussi soulevé une polémique car il semblait dire que les juifs d'Ukraine n'avaient eu que ce qu'ils méritaient, que leur participation massive aux pouvoirs bolcheviks les avaient rendus très impopulaires. Après de violents débats, le président de la communauté juive en vint à rencontrer le président de la communauté ukrainienne et une sorte d'armistice ambigu et momentané fut trouvé. Quand, patatras, une journaliste nommée Bone découvrit que l'auteur n'était ni juive ni ukrainienne, mais une bonne fille wasp, étudiante en littérature à l'université du Queensland, Hélène Darville. Les Ukrainiens n'étant plus directement en cause, la presse se déchaîna contre cette Darville qui fut aussitôt décrite comme anti-sémite, fascisante et tutti quanti.

Le scandale fut entretenu par les professionnels de la chose. Il y en a là-bas comme ici. Darville publia quelques textes qui parlaient d'autre chose. Le temps passa. Et puis soudain son fantôme sembla se matérialiser au procès de David Irving. Un grand magazine de Sydney, *Style*, dirigé par un certain F. Marx, annonça un prochain article de Darville sur le sujet. Les tambours se mirent aussitôt à rouler. Des chroniqueurs de la presse juive crurent la reconnaître. Le *Sydney Morning Herald* publia (28 février) une violente attaque de Robert Manne contre l'article avant même sa parution, lui reprochant bruyamment de pencher du côté d'Irving, sacrilège d'autant plus grand qu'Irving avait proprement mouché ce Robert Manne au cours d'une émission de télévision en Australie, avant d'y être interdit de séjour. DD Guttenplan qui ambitionne d'écrire un livre sur le procès Irving a identifié Darville et l'a consciencieusement espionnée, rendant compte de ses renseignements aux pantins de Nizkor, une vieille officine financée par les Hommes de Néowiesenthal. Il semble que

la Darville, qui n'est pas à un pseudo près, aurait envoyé des messages sur alt.revisionism sous le nom de Chas Stavros qui montrait que quelqu'un espionnait Guttenplan. Tout ceci prouve que les faussaires ne sont pas tous du même côté, bien que l'écrasante majorité soient des thuriféraires de l'Holocauste-toujours. Et qu'une jeune femme rousse, avec des lunettes, peut encore s'amuser à Londres, malgré la sinistrose blairiste.

Un premier article est paru: "The high price of free speech," dans le *Courier-Mail* australien, 4 mars 2000, affiché sur le site de D. Irving, <www.fpp.co.uk/online.html>. Elle y dit: "Je crois que les démocraties devraient subir le test de la présence de D. Irving" (Il est interdit d'entrée au Australie, au Canada, en Allemagne, grâce aux effort d'une lobby international qui n'existe pas et qui n'a pas de nom prononçable.)

Nous avons l'article publié par Darville dans *Australian Style* en mars 2000 et l'éditorial de F. Marx d'avril, faisant état des tentatives de censure.

L'ARGENT DE LA CAME

Le projet de budget américain, pour l'année à venir, refuse de financer l'effacement des dettes ou les opérations des Casques bleus, mais alloue 1,6 milliard de dollars pour "étendre la guerre contre la drogue en Colombie". Les USA sont donc engagés dans une "guerre" en Colombie. Qui coûte déjà un gros tas de fric. Et nous, ici, on n'est pas au courant. On doit pas lire les bons journaux.

ATLAS ASSEZ MOYEN

L'un des plus grands voleurs de l'Afrique est enfin mort. Hassan II et son sourire sarcastique quand il évoquait ses ennemis torturés ont disparu. L'accession de son fils au trône est enveloppée de maintes questions. La tyrannie va-t-elle continuer?

Parmi les petits signes d'ouverture, on peut compter le dialogue-affrontement qui a opposé, en février, sur la chaîne de télévision qatarie Al-Jazira, très populaires dans tout le monde arabe, Abderrafie Jawhari, responsable de l'USFP, la soi-disant "gauche" marocaine, actuellement au pouvoir, et notre ami et collègue Ahmed Rami, exilé politique depuis bientôt 30 ans pour sa participation à une tentative de coup d'Etat contre le sultan rouge, rouge du sang du peuple. Le moins qu'on puisse dire est que Rami a balayé ce pâle opportuniste. Il a insisté à plusieurs reprises en réclamant "pour les Marocains les mêmes droits que les juifs ont au Maroc". Aussitôt la meute se déchaîne. Robert Assaraf, chef autoproclamé des juifs marocains, se répand en lamentations. (Voir *Jeune Afrique - l'idiot*, 7-13 mars 2000, numéro 2043) "Ne faudrait-il pas aujourd'hui mobiliser les Juifs du Maroc, dispersés à travers le monde, afin de lancer un procès public contre Ahmed Rami, devenu fasciste et antisémite pour gagner le soutien des islamistes?"

Toujours ces procédés de basse police. L'article est intitulé "Maroc: de l'islamisme à l'antisémitisme". L'islamisme est le seul mouvement politique que ces gens-là ne peuvent ni acheter, ni infiltrer, ni briser. Comme ils tirent des bénéfices immenses du régime actuel, on comprend qu'ils redoutent ceux qui veulent le faire tomber. Pour notre part, il est absolument clair que seuls les islamistes, au Maroc et dans beaucoup de pays musulmans, ont une capacité d'opposition à la domination américaine-européenne-israélienne. Il suffit, pour s'en convaincre de lire leurs analyses et leurs propositions, qui se trouvent rarement exposées dans les journaux, et

pour cause. Il nous est donc agréable de donner la parole à l'un des principaux leaders islamistes du Maroc, le cheikh Abdessalam Yassine. On soulignera la hauteur de vues dont il témoigne.

On nous reproche déjà une prétendue alliance brun-rouge. En fait, nous sommes pour une alliance arc-en-ciel, en ajoutant le vert (islamiste), le jaune (bouddhiste), le noir africain, et toute le reste des peuples qui gémissent sous le joug, toujours et partout le même.

NOSTRADAMUS

"Papon, qui n'a pas le sou, loge dans une écurie. Il y invite des gens à déjeuner. Il a une table et deux bancs. Il a laissé les araignées: ça orne".

Ce passage étrangement prémonitoire -- du *Journal* de Jules Renard pour 1903 (Bouquins, p. 679) -- donne à penser qu'il existe une connivence cachée entre Papon et Lewkowicz.

A propos de Lewkowicz, le tribunal devait rendre sentence au 30 mars. Et puis, comme il avait braillé qu'il n'avait pas vu toutes les pièces (il n'a pas d'avocat), la donzelle mondragon qui préside le tribunal a eu chaud aux fesses, lui a promis la pièce et a renvoyé en juin.

SANGLOTS LONGS

Le dimanche après midi, sur France Inter, il y a une émission appelée "Cosmopolitaine", animée par Paula Jacques, juive égyptienne, détail qu'elle n'oublie pas de nous faire connaître, et ancienne de la mouvance Action directe, détail qu'elle oublie de nous faire connaître. Elle avait invité ce jour-là, fin février, une greluche qui parlait de la maison d'Anne Frank à Amsterdam. On sait que l'affaire Anne Frank agite le monde merdique avec un dessin animé japonais nippon ni mauvais avec lequel de petits malins ont voulu se faire un petit abus de bien sociaux. La greluche a dit qu'à Amsterdam, la maison d'Anne Frank était facile à trouver: il n'y a pas de pancartes mais, en s'approchant, on rencontre de plus en plus de gens qui sanglotent. Elle l'a dit.

LE POINT DE VUE DE SOLJÉNITSINE

On nous interroge sur les événements de Russie et de Tchétchénie. Nous croyons que les Russes devraient laisser le Caucase aux Caucasiens mais que les Tchétchènes -- au moins ceux qui ont relancé les actions militaires au Daghestan -- sont des gens qui veulent instaurer des dictatures nouvelles et qui se servent de la population tchétchène dans ce but; nous pensons aussi que l'indépendance de la Tchétchénie est rigoureusement inenvisageable dans le contexte de prise d'hégémonie que les États-Unis infligent à tous les petits pays. Pour le reste, nous partageons l'essentiel des vues de Soljénitsine qu'il nous est agréable d'accueillir sur nos pages. Nous avons reçu ce texte le 19 mars 2000. Il semble que l'interview ait été donnée à Fritjof Meyer, Jorg R. Mettke and Martin Doerry pour l'hebdomadaire *Der Spiegel*.

BABILLARD

Prenant la parole devant le sommet holocaustique mondial à Stockholm, le 27 janvier, Victor Youchenko, le premier ministre de l'Ukraine a annoncé que son gouvernement allait appuyer l'initiative prise par la Confédération juive d'Ukraine d'ériger un monument pour l'Holocauste à Kiev. Il a dit que le peuple ukrainien comprenait les souffrances des juifs parce qu'il avait souffert aussi sous Staline. Il a dit qu'à Babi Yar avaient péri plus de 100.000 victimes de plusieurs nationalités, la majorité étant des juifs. Il n'a pas mentionné les geysers de sang bien connu de l'historiographie respectueuse. Il a ajouté qu'il y avait actuellement 480.000 juifs en Ukraine, 300 organisations juives et 70 synagogues. On comprend l'urgent besoin d'un monument zolo. D'ailleurs pourquoi un seul? [cf les articles Ehrenburg et Grosman du dictionnaire de l'AAARGH.]

CARNAVAL A L'ITALIENNE

Trento, 11 mars. La police a confisqué un char de Mardi-Gras dans la ville de Storo sur lesquels dansaient ensemble des détenus en vêtement rayé et des gardes nazis, sous une bannière représentant une poignée de mains et des colombes sortant à tire d'aile d'un crématoire. Ce char s'appelle "la vie est plus belle que jamais", a dit le maire de Storo, Pippo Scaglia. Il s'est trouvé des organisations juives à Rome pour trouver que ce char heurtait des sensibilités juives et que sa stupidité et son antisémitisme heurtait tous les Italiens. La presse en avait fait toute une histoire, allant jusqu'à inventer un slogan pour ce char: "Arbeit Macht Frei - Hauswitz 2000" (en all: *Haus* maison, *witz*: astuce, jeu de mot.) Les célèbres carabinieri sont arrivés en avance et ont mis le char sous équestre. Depuis, ils se grattent la tête sous le bicorne pour savoir si ce char est à la base d'un délit quelconque.

LA BÊTE DE CIRQUE EST FATIGUÉE

Le 26 septembre 1998, le *Spiegel* publiait une "interview" donnée à un journaliste soi-disant indépendant, Bruno Schirra, par un octogénaire, ex-médecin dans les camps aux côtés, paraît-il, du célèbre Dr. Mengele, le Dr. Münch. Cette vieille bête de retour avait été jugée et acquittée dès le lendemain de la guerre. Des détenus avaient plaidé sa cause! Il a ensuite été de tous les procès comme bouffon à charge de ses anciens camarades. Son cas est donc très connu.

Mais, toujours avides de sensation, des journalistes sont venus extraire des propos incendiaires. Nous avons soulevé cette affaire à l'époque. Après le *Spiegel*, Daniel Mermet, clown de gauche à la radio d'Etat, en avait fait un énorme pataquès, pendant huit jours, comme s'il avait trouvé le dernier des mohicans nazis et que ce nazi était directement responsable des pires choses. Le fils de Münch avait écrit poliment pour dire que ces propos l'étonnaient et que son père n'avait plus toute sa tête. Le raffut était tel que le parquet de Francfort ouvrait une information. Dix-huit mois plus tard, une dépêche de l'Associated Press du 11 mars 2000 nous apprend que le parquet abandonne les poursuites, faute de preuves et en raison de l'état de santé de l'interviewé, atteint, en fait, de la maladie d'Alzheimer. Personne ne songe à demander des comptes aux salopards du genre Schirra ou Mermet qui vont voir un vieillard malade, sénile, lui font dire ce que leurs phantasmes -- ou leurs intérêts -- leur dictent, qui poussent les flics et les procureurs à persécuter leur "source, et qui, après s'être taillé une réputation d'antinazi de carton-pâte, ramassent le pognon et continuent à faire l'intéressant, en cherchant d'autres victimes à racketter. En toute impunité. Et les mines de sel, on les rouvre quand?

JUDICIEUX

C'est l'avis de Robert Paraz. Dans un de ses polars argotiques qui étaient à la mode vers 1952 et qu'il écrivait pour rester libre d'écrire le reste, *Une fille du tonnerre*, on relève, p. 204 de la réédition du Sycomore, préfacé par Léo Mallet (mazette!):

"[...] Quand on cherche avec du dollar au bout des doigts, on trouve.

-- C'est comme la chambre à gaz qu'on fait visiter à Dachau, qui a été construite d'après les indications de la Radio de Londres...

-- Touche pas à ça, Lévy, tu vas passer pour un ennemi des lumières. On ne pourra savoir la vérité historique que quand il ne restera plus aucun survivant."

Il prévoyait ça en 1951, le gars. Il avait été gazé, le gars. Il en connaissait un bout, ce Paraz-là.

NOUVELLES DU MONDE ARABE

Trois dépêches:

1/Anti-Defamation League, la Gestapo juive américaine.

Anti-Semitism and Demonization of Israel in the Arab Media

January - February 2000

In recent weeks, there has been a dramatic increase in Holocaust denial and incendiary analogies between Israel and the Nazis in the Arab media. From Syria and Lebanon to the Gulf States, articles and caricatures have denied or diminished the Holocaust and have depicted Israeli leaders as Nazis and Israeli policy as equal to or more brutal than the Third Reich.

Unfortunately, anti-Semitism and demonization of Israel have long been present in the Arab media. Such articles and caricatures appear in newspapers in countries and entities with whom Israel has peaceful relations or who are negotiating partners -- Egypt, the Palestinian Authority, Syria, Lebanon and Jordan -- and those countries not engaged in negotiations -- Saudi Arabia, the Gulf States and others. While such manifestations are more prevalent during times of Arab-Israeli crisis, they also appear during periods of calm or progress in the peace process.

The most recent explosion of anti-Jewish anti-Israel depictions have mostly been connected with the escalation of tensions in Lebanon. However, the first salvo was lobbed just before the outbreak of fighting, with the appearance of an article in the official Syrian newspaper *Tishreen*, that described the Holocaust as a myth propagated by Israel. The article appeared during the breakdown in Israel-Syria negotiations.

Below is a compilation of recent manifestations of anti-Semitism in the Arab media:

"Zionism created the Holocaust myth to blackmail and terrorize the world's intellectuals and politicians. Israel now is dealing with Arabs in occupied Syrian Golan Heights, Palestine and South Lebanon in the same way by

burning any chance to realize the just and comprehensive peace that returns rights to their owners... Why does Israel insist on bringing up this alleged Holocaust policy? I believe Israel and Zionist organizations have two aims. The first is to receive more money from Germany and other Western establishments on the pretext of compensation for the Holocaust. The second aim is to invest the myth of the Holocaust and accuse anyone opposed to Zionism and its expansionist policies of anti-Semitism." -- *Tishreen*, government-owned Syrian daily, January 31, 2000 (editorial by Editor-in-Chief Mohamed Kheir al-Wadi)

[Les Syriens ont manifestement tout compris.]

"Israel does not want to forget Holocaust stories and all the exaggerations they contain and does not want the whole world to forget." -- *Al-Madina*, Jeddah-based, conservative Saudi daily, February 3, 2000

"All those who saw Levy on television threatening Lebanon were reminded of the Nazi period." -- *Al-Baath*, government-owned Syrian daily, February 10, 2000

"At the same time that Israel is engaged in organizing international conventions to commemorate the Holocaust, the Zionists are trying to gag the world and prevent it from stating the truth on the subject, Israel is itself pursuing a 'Holocaust Policy' against Lebanon. I think there is no greater distortion of facts and history than this." -- *Tishreen*, government-owned Syrian daily, February 21, 2000 (editorial by Editor-in-Chief Mohamed Kheir al-Wadi)

A political cartoon depicts Israeli Prime Minister Ehud Barak as Adolph Hitler dressed in a Nazi uniform with a swastika armband. In the background is an Israeli warplane bombing Lebanon, and a caption reading "In Lebanon, Israel is behaving like the Nazis." -- *Al-Watan*, semi-independent Qatari daily, February 21, 2000.

[N'est-ce pas la pure vérité ? L'occupation israélienne dure depuis beaucoup plus longtemps que les occupations hitlériennes...]

"Israel has revealed itself as an entity steeped in racism, hate, and state-sponsored terrorism, which has surpassed even the Nazis in its criminal acts of murder, destruction and devastation, and in its disdain for humanity." -- *Al-Thawra*, government-owned Syrian daily, February 22, 2000 (editorial by Editor Muhammed Ali Bouzha)

"The same Nazi David Levy, who recently threatened to burn Lebanon, reiterated the same Nazi statements against a country which is only fighting the tyranny of Nero to end the occupation and live in peace... This Levy and his Nazi general Ehud Barak will carry on making threats until the Arabs adopt a practical position to put an end to Zionist arrogance." -- *Al-Khaleej*, Sharjah-based influential United Arab Emirates daily, February 24, 2000

"He [Israeli Foreign Minister David Levy] repeated his threats this time from the rostrum of the Knesset, copying Hitler, with the same stance, the same gestures, the same voice, the same manner and the same threats. Levy's threats to kill children and burn Lebanon reveal the mentality of Israel, which is playing the role of the Nazi executioners who burned the Jews in Auschwitz, according to the Zionists." -- State-owned Syrian radio, February 24, 2000 (daily commentary report)

Israeli Foreign Minister David Levy's statements "proved that Zionism was the descendant of Nazism." -- *Al-Ittihad*, United Arab Emirates daily, February

25, 2000

A television ad shows footage from Israeli Foreign Minister David Levy's speech to the Knesset in which he threatened to "burn the soil of Lebanon" alongside black-and-white footage from Hitler's Nazi rallies. The words "same speech" are written at the bottom of the screen which then shows a Nazi swastika with the word "original" written under it, and Israel's Star of David symbol above the word "copy." The next images are of footage of casualties from IDF attacks on Lebanon and Nazi concentration camps, followed by the words: "Same hatred. Same racism. Same criminality. Same history." The ad ends with the words: "They are killing the children of Lebanon. They are burning its soil." -- State-run Lebanese television, February 28, 2000 <end>

Date: Mon, 13 Mar 2000.

http://www.adl.org/frames/front_demonization.html

2/MEMRI Special Dispatch - No. 77 - February 16, 2000.

Middle East Media and Research Institute (MEMRI) 1815 H Street, NW Suite 404
Washington, DC 20006 Phone: (202) 955-9070 Fax: (202) 955-9077 E-mail:

MEMRI@erols.com Website: <http://www.memri.org/>

[MEMRI holds copyrights on all translations. Materials may only be cited with proper attribution.]

Anti-Semitism in the Egyptian Media

Part I: Holocaust Denial

Recent international events relating to the memory of the Holocaust, the election of Joerg Haider in Austria, and Israel's reaction to Hizbullah's activity in South Lebanon have significantly increased the anti-Semitic rhetoric in both the government and opposition Egyptian press.

Crematoriums Never Existed

In an article in the government daily *Al-Gumhuriya*, columnist Dr. Lutfi Nasef denies that crematoriums ever existed. He blames Zionism for cooperating with Nazism, and Israel for committing atrocities far greater than the Nazi crimes:

"Zionist propaganda continues, even today, to raise the issue of the Nazi crematoriums for Jews, although the historical evidence, revealed by renowned German, British, and French historians, proved that claims that such crematoriums existed in the Nazi detention camps are jokes... [They were] used by the Zionist movement for two purposes: first, to terrify the European countries during WWII so that the Jews would flee from Europe to Palestine, because the Zionist movement realized that the Jews ignored its call to immigrate to Palestine."

Zionists Helped the Nazis

[...] "There is no comparison between [all] the Nazi crimes and even one of the many massacres suffered by Arabs and Muslims throughout the world. We do not deal [here] with the history of Israeli massacres in Deir Yassin and other places. However, it suffices to mention recent history -- the Qana massacre

and many other massacres continuing to this very day against the brave Lebanese people."

> "The European countries talk these days about the Holocaust... But none of them think about the Iraqi people who are being annihilated through starvation, disease, and missiles by the US and its allies." (1)

Holocaust Numbers are a Myth

Columnist Muhammad 'Abd Al-'Azim writes in the government daily *Al-Gumhuriya*: "The purpose of Israel is to remind Europe and the US of the crematoriums in which, according to Israeli claims, six million Jews were killed. Yet, in their historical research, scholars emphasize that this figure is greatly exaggerated. Records published by Jewish organizations in the US mentioned that during Hitler's time, there were only three million Jews in Europe, as was determined by the great French intellectual, Roger Garaudy. Israel's purpose in commemorating the Holocaust is to keep these countries under the weight of a guilt complex in order to continue to extort millions of dollars from them. This is, in addition to the political blackmail, especially of Germany, the US, Switzerland and other countries." (2)

Columnist Muhammad Al-Sammak of *Al-Ahram*, a government daily, also states that the Jewish "crematorium theory" was only meant to extort from Europe and "force on it, generation by generation, the complex of its uncommitted sins."

"The Treblinka camp may have been real, but the Al-Khiyam camp in South Lebanon is also real. It is possible that the Auschwitz camp witnessed a great massacre, but so did Qana in South Lebanon. Furthermore, all of Lebanon has become a constant scene for Israeli massacres. what is the difference, then, between Zionism and anti-Semitism?" (3)

Nazism Includes Clinton and Jospin

In the [Islamic] opposition "Labor party," daily *Al-Sha'ab*, columnist Dr. Hilmi Mahmoud Al-Qa'oud writes: "the Nazism of the Jews and the Nazism of the Crusaders" [meaning, the US and the West]:

"The Crusaders' Nazism does not see any fault in the deeds of Jewish Nazism. Rather, it gives ['Jewish Nazism'] support, because it created it and nurtured it as a base... in the land of the Muslims... The Nazism of the Crusaders is not represented by Hitler or Joerg Haider alone, but also by Clinton and Jospin -- they are all of the same dynasty and Jewish Nazism is no different from the Nazism of the Crusaders. Both believe in racism and the supremacy of the European race over other races." The columnist later proposes Jihad as "the ideal way to deter both kinds of Nazism, that of the Crusaders and that of the Jews." (4)

Israel is the Second Nazi State

Columnist Dr. Hassan Rajab writes in the government daily *Al-Akhbar*:

"Israel is the second country, after Nazi Germany, that has a clear Nazi basis and carries out a policy of ethnic cleansing, from Deir Yassin to Sabra and Shatila. Israel is unique in its corrupt and base political and social system that discriminates between people based on their religion or ethnicity... Israel, with the help of the international Zionist octopus, forced its new democratic political thought on many European countries and legislated laws prohibiting free thought and scientific research about the legends that founded the Zionist state..." (5)

In the government weekly *Akhbar Al-Youm*, columnist Jalal 'Aref asks: "Is

Nazism in Austria or in Israel?" and blames Israel for operating "by the same Nazi logic that they are above everyone else and they have a right to rob peoples, exploit their treasures, force their will on others, and scorn UN resolutions. Is it not what Israel has done since its inception as stateless gangs and until it became a state that thinks with the logic of gangs? The only difference [between Israel and the Nazis] is that the world fought Nazism until it collapsed, but now, the victims are required to give up."⁽⁶⁾ [...]

Endnotes:

- (1) *Al-Gumhuriya* (Egypt), March 4, 2000. [retour](#)
- (2) *Al-Gumhuriya* (Egypt), February 22, 2000. [retour](#)
- (3) *Al-Ahram* (Egypt), February 16, 2000. [retour](#)
- (4) *Al-Sha'ab* (Egypt), March 3, 2000. [retour](#)
- (5) *Al-Akhbar* (Egypt), February 8, 2000. [retour](#)
- (6) *Akhbar Al-Youm* (Egypt), February 12, 2000.

3/

Le grand mufti de Jérusalem discute l'ampleur de l'Holocauste

ROME (Reuters) samedi 25 mars 2000 - A la veille de sa rencontre avec le pape, le principal dignitaire religieux musulman de Jérusalem déclare dans un entretien publié samedi qu'Israël a exagéré l'ampleur de l'Holocauste pour gagner la sympathie de la communauté internationale.

"Six millions ? C'était beaucoup moins", a dit le grand mufti Ikrima Sabri au quotidien italien *La Repubblica*. "Ce n'est pas ma faute si Hitler haïssait les Juifs. De toute façon, ils sont haïs presque partout dans le monde", a-t-il ajouté. [...] Interrogé par Reuters à propos de son entretien à *la Repubblica*, le grand mufti a précisé qu'il ne remettait pas en cause l'Holocauste mais pensait "que les chiffres avaient été exagérés."

"Nous dénonçons tous les massacres, mais nous ne voyons pas pourquoi un massacre serait utilisé à des fins politiques ou comme une forme de chantage", a-t-il poursuivi.

Interrogé par Reuters, le ministre de la Sécurité publique israélien, Schlomo Ben-Ami, a estimé pour sa part que Sabri faisait écho à "l'attitude ésotérique d'historiens sans importance."

"Je recommanderais aux porte-parole musulmans de ne pas se référer à des interprétations ou des écrits historiques dénués de sens", a-t-il ajouté.

On voit qu'il y a de l'ambiance dans les pays arabes. Les ésotériques vous saluent bien.

PIAPIA

La treizième conférence révisionniste de l'Institute of Historical Review se tiendra du 27 au 29 mai en Californie, dans cette partie de Los Angeles qui s'appelle le Comté d'Orange. L'Institut renoue ainsi avec une sorte de tradition, interrompue pendant plusieurs années à cause des démêlés judiciaires et financiers qu'il a eus avec son ancien fondateur, Willis Carto, escroc assez connu mais qui court toujours. Ceux qui veulent y assister doivent remplir un formulaire que l'on trouve sur le site de l'IHR.

Vous pourrez y voir en chair et en os Robert Faurisson, John Sack, Ernst Zündel, Mark Weber, Greg Raven, Bradley Smith et quelques autres. 150 \$ si vous vous inscrivez avant le 31 mars, 195 ensuite. Y aura-t-il du nouveau ? On ne sait pas. Ce sera la surprise. Ce seront en tout cas des retrouvailles. Pour ne pas rester en reste, David Irving convoque les amateurs à une deuxième conférence de Cincinnati (nous avons eu un compte rendu de la première en anglaise) pour le week-end des 22-24 septembre. Les détails vont suivre, sur le site Irving (<http://www.fpp.co.uk/>). Le piapia repart, les actions remontent. Depuis l'oukaze bouffon de Videl-Baquet, a-t-on jamais parlé autant des révisionnistes? Alors pourquoi les révisionnistes ne prendraient-ils pas la parole?

PAS SARTRIEN

Eichmann's manuscript reveals him to have been a voracious reader and amateur philosopher. He tucked a paperback copy of Kant into his army jacket. He knew not only Plato's doctrines, but of his failed attempt to go from philosopher to politician. He was reading thinkers then just coming to prominence. "I cannot share Sartre's point of view," Eichmann wrote, "that life, like death, is meaningless."

IDOLATRES

On trouve maintenant le texte d'Eichmann, qu'il avait intitulé "Idoles" (*Götzen*) sous plusieurs formats et sur plusieurs sites: <http://www.nizkor.org/whats-new.html> où l'on trouve des liens. Voir aussi <http://www.mazal.org/various/Eichmann.htm>. Nous le reproduirons aussi bientôt.

DÉMONISME ET NEGACRATIE

Une histoire intellectuelle de la démocratie 1918-1989, soixante-dix ans de débats et de combats démocratiques, Philippe BUTON, ed. Seli Arslan, 255 p., 2000. "Philippe Buton, agrégé d'histoire, est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Reims. Il appartient au comité de rédaction de *Communisme*, du *Mouvement Social* et de la *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*."

Deuxième partie, démocratie et totalitarisme (1945-1989)
Chapitre 8 : Les corrupteurs, pp. 171 à 174 :

Négationnisme et démocratie

"L'épisode négationniste est intéressant à analyser, car il apporte un certain nombre d'informations, à la fois sur les faiblesses de la démocratie et sur ses adversaires.

A chaque fois qu'une étude, aussi difficile que fastidieuse, est menée, elle démontre, quel que soit le pays, que tous les groupes négationnistes y compris ceux qui se présentent comme le regroupement de simples chercheurs désintéressés, partagent de fortes motivations politiques. Cette réalité, évidente dans tous les pays -- il s'agit soit de cercles d'extrême-droite, soit de groupes

islamistes intégristes --, a longtemps été obscurcie en France par une double particularité: la présence de quelques universitaires parmi les négationnistes, et le constat apparemment paradoxal que le négationnisme recrutait aussi bien à l'extrême-droite qu'à l'extrême gauche. En fait, la motivation réelle de leurs investigations historiques demeure strictement et exclusivement politique, à l'extrême-droite comme à l'extrême-gauche.

Pour l'extrême-droite, il est clair que depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, une chape de plomb bloque les possibilités d'expansion de ce courant. A chaque fois qu'une opinion raciste leur échappe, et c'est naturellement fréquent, ces militants se trouvent confrontés à l'imparable argumentaire: nous savons où cela mène. D'où, leur tentation de desserrer l'étau en effaçant, grâce à la suppression de la dimension criminelle du racisme, la portée criminogène de leurs discours. La disparition du génocide des consciences occidentales réintroduirait l'extrême-droite, le racisme et l'antisémitisme dans le champ légitime de la lutte politique.

Du côté de l'extrême-gauche, le processus se révèle similaire. Les fractions les plus extrémistes et dogmatiques de l'extrême-gauche ont toujours eu du mal à intégrer la Shoah dans leurs analyses, essentiellement pour deux raisons.

Celle-ci contredisait leur économicisme simpliste faisant du taux de profit le seul moteur des décisions politiques. Certes, le groupuscule bordiguiste (1) a bien tenté de rationaliser économiquement la Shoah le génocide n'aurait été que le moyen trouvé par le capital pour éliminer, plus rapidement qu'à l'accoutumée, la petite bourgeoisie devenue inutile à la production (2). Mais l'exercice demeure spécieux. Le plus simple encore est de nier l'existence de ce génocide. Par ailleurs, l'existence de la Shoah rend moralement difficilement acceptable le b.a.ba de tous ces groupes: le refus de choisir un impérialisme contre un autre, un capitalisme démocratique contre un capitalisme fasciste. Si un pouvoir capitaliste est assez criminel pour accomplir les actes les plus barbares, comment ne pas le distinguer des autres capitalistes qui eux, au moins, apparaissent civilisés? Certes, un contre-feu est allumé en rappelant le caractère également barbare des capitalismes démocratiques, par exemple en évoquant le génocide perpétré contre les Indiens, contre les Vendéens, contre les Algériens, voire contre les Corses ou les Occitans. Mais le plus simple est encore d'étouffer le débat en tuant magiquement ce qui ne rentre pas dans le cadre coutumier de l'analyse, ce que fait en 1970 "la Vieille Taupe", une scission de "Pouvoir ouvrier", lui-même scission de "Socialisme ou Barbarie", lui-même scission du Parti communiste internationaliste.

En définitive, quelle que soit la posture campée -- le technicisme du rapport Leuchter, la rhétorique faurissonnienne ou l'éruption antisémite d'Olivier Mathieu --, le fondement idéologique demeure identique: relégitimer la contestation antidémocratique en niant la supériorité ontologique de la démocratie au regard des entreprises exterminatrices des totalitarismes. Cependant, malgré ce fondement politique, tous ces groupes avancent masqués. Ils utilisent le Cheval de Troie de la démocratie et ne parlent jamais - du moins dans un premier temps -- que de liberté d'expression. De telle sorte que les démocrates se trouvent pris au piège. Ils peuvent laisser ces publications répandre leurs mensonges qui constituent autant d'injures aux victimes. Mais ces propos, de plus en plus provocateurs, envahissent progressivement la scène médiatique, deviennent audibles: leur opinion

devient une opinion parmi d'autres, la principale raison de leur disqualification politique s'efface progressivement.

Seconde option des démocrates: interdire ces écrits divers. Dès lors, leurs auteurs se drapent d'une nouvelle virginité démocratique et, surtout, de nombreux non-spécialistes s'étonnent de ces mesures attentatoires aux libertés, se disent qu'il n'y a pas de fumée sans feu, que "certains" lobbies sont très/trop puissants, etc., toutes réflexions dont les extrémistes font leur miel.

Progressivement, toutefois, les démocraties parviennent à gérer ce défi complexe. La seule solution reste de démontrer que ces écrits ne sont pas des recherches historiques, mais bien des polémiques politiques. Aussi, malgré le manque d'intérêt initial -- peu d'historiens sont aujourd'hui motivés pour démontrer au grand public que Jeanne d'Arc était bien une femme, même si un marginal affirme le contraire -- des historiens ont réalisé les publications scientifiques qui s'imposaient (3) et, surtout, ont traité la négationnisme pour ce qu'il est: une représentation politique du passé qui, comme toute représentation politique, éclaire ceux qui représentent et non ce qui est représenté (4). Désormais, ne restent plus de l'intervention négationniste que des sectes politiques et quelques phénomènes pathologiques qui ne constituent plus de danger véritable pour la démocratie: pas plus que les ouvrages, régulièrement édités depuis un siècle, qui continuent, imperturbables, de nier l'innocence de Dreyfus, pas plus que les communistes niant la réalité du Goulag pendant des décennies, ou les maoïstes affirmant dans les années 1970 la culpabilité des accusés des procès de Moscou des années 1930. Désormais, après une longue bataille civique et historique, la démocratie française a, pour l'essentiel, gagné son combat contre les falsificateurs de l'Histoire, et la France ne se distingue plus, sur ce point, des Etats-Unis ou des autres pays européens."

[Ce type rêve debout ou bien alors -- et c'est le plus vraisemblable -- c'est un crétin ordinaire, comme il en abonde dans les universités, et pas seulement en province ou aux États-Unis.]

(1) L'inspirateur de ce groupe, Amadeo Bordiga, était le rival de Gramsci au sein du Parti communiste italien.

(2) Parti Communiste international, *Auschwitz ou le grand alibi*, (il s'agit à l'origine d'un article publié en 1960 dans la revue du PCI, *Programme communiste*).

(3)[en abrégé] Kogon, 1983 ; Aron et Furet, 1985 ; Bédarida, 1989 ; Pressac, 1993.

(4) [en abrégé] Les études pionnières ont été celles de Fresco, 1980 et de PVN, 1987. Ah! Ah!

SOMMES NOUS TOUS DES JUIFS ALLEMANDS?

La communauté juive allemande se reconstitue énormément. Elle reçoit une très grosse transfusion de "juifs" ex-soviétiques. S'il faut en croire les chiffres qui courent en Israël même, la moitié de ces juifs ne le sont d'aucune façon. Mais ça facilite le départ d'un pays en ruine. *Le Soir* de Bruxelles (10 janvier 2000) explique que 90% des "immigrants juifs [en Allemagne] vivent en outre de l'aide sociale et attendent un

soutien financier des communautés juives. Or ces dernières sont elles-mêmes surendettées [grâce à la folie des grandeurs de Bubis]. A ces difficultés s'ajoutent des problèmes d'ordre linguistique et surtout identitaires. Ainsi, selon Michael Liokumowitsch, membre de la communauté juive de Berlin, un océan sépare les anciens membres des nouveaux. Les premiers sont souvent restés en Allemagne avec mauvaise conscience et se sont construits une identité fragile. Les nouveaux arrivants espèrent au contraire mener en Allemagne une vie plus facile et digne qu'avant." Se la couler douce aux dépens des autres juifs déjà sur place. Formidable combine. Le plus amusant, si l'on peut dire, est que dans cette histoire ce sont des juifs qui se font couillonner par des goyim qui jouent au juif. Plus on y joue, plus on gagne, c'est évident.

LE DEBUT DE LA FIN

Nombreux sont les signes qui annoncent le début de la fin d'Israël. Il faudrait, un jour, en faire la chronique. Mais il vient de s'en produire un qui fait souffrir les sionistes au plus profond d'eux-mêmes. Un rabbin de droite (si cette qualification a un sens), Aharon Dov Halperin, directeur d'un hebdomadaire appelé *Kfar Chabad*, expose une décision récente de la Cour Suprême israélienne. Elle a décidé, début mars, que l'Agence juive avait eu tort de refuser à une famille arabe (israélienne) le droit d'acheter une terre dans une "communauté" juive à Katzir. Le rabbin Halperin note qu'il ne s'agit pas seulement d'un conflit privé. Cette décision remet en cause le fonctionnement et le but même de l'Agence juive qui est l'instrument que le mouvement sioniste a créé dès son origine pour acheter et s'emparer par tous les moyens de la terre palestinienne avec une règle absolue: ne jamais en aliéner la moindre parcelle à des non-juifs. Les surfaces acquises avant 1948 n'étaient pas très considérables. La victoire militaire qui allait réellement fonder Israël en 1948 permettait de récupérer, au profit de l'Agence juive, toutes les terres, communales ou communes, qui ne faisaient pas l'objet d'une appropriation privée enregistrée dans le cadastre ottoman puis britannique. Cette dépossession s'est poursuivie activement pendant plus de cinquante ans, en utilisant l'expropriation judiciaire, la confiscation administrative, les nécessités supposées de la défense ou de la sécurité, etc. L'Agence juive est un monstre juridique qui n'a d'équivalent nulle part. C'est la machine du vol systématisé de la terre des autres.

Son existence et sa pratique étaient au fondement de la résolution des Nations Unies qui ont condamné le sionisme comme un "racisme" le 17 octobre 1975. Les Israéliens se sont démenés comme des diables trempés dans l'eau bénite pour obtenir des Nations Unies l'annulation de cette résolution en 1991. Elle s'appuyait sur le fait que l'Agence juive confisquait des terres au seul profit des juifs et sur la Loi du Retour, qui permet à n'importe quel juif du monde entier d'être reconnu comme citoyen israélien, qualité déniée aux autochtones arabes.

La Cour suprême vient ainsi de renverser un siècle de jurisprudence sioniste. Elle s'apprête même à retirer tout fondement légal à la fameuse politique des installations juives (*settlements*) car elle a dit, dans son jugement, que si elle ne traitait pas la question de manière rétroactive, c'est uniquement parce que le requérant n'avait pas demandé à la cour de se prononcer sur cette question.

La porte est ouverte. Si cette décision est maintenue, si l'appareil politique de l'Etat n'entre pas en conflit avec son propre sommet judiciaire, les demandes vont pleuvoir. La politique d'apartheid menée par l'administration, via l'Agence juive et sa politique d'airain, va être submergée. Les Israéliens, qui exercent à l'encontre des Arabes un des

racismes les plus virulents de notre planète, vont devoir leur faire une place au sein même des communautés organisées comme des forteresses avec patrouilles en armes et territoires réservés. Cela prendra du temps, mais le rabbin Halperin prévoit que le prochain assaut judiciaire visera la Loi du Retour, elle aussi intensément raciste, et qu'elle ne résistera pas plus que la loi sur la terre. C'est le début de la fin, le rabbin le voit bien, lui aussi, et tous les sionistes avec lui. Ce pauvre rabbin essaie de comprendre la logique de cette décision. S'agit-il d'un pas en avant vers une démocratie plus grande? Il a sous la main une autre décision de la même Cour suprême qui interdit à un juif de s'installer dans un lieu prévu pour y installer des bédouins.

Parce qu'il appartient au vieux monde des sionistes qui règne encore sur les communautés extérieures, il n'arrive pas à se représenter le pari pascalien que font obscurément certains dirigeants de l'entreprise Israël: démanteler Israël, renoncer progressivement à toutes ses institutions particulières de protection d'un mythique "peuple juif" pour pouvoir rester dans la région. Car, très franchement, quel pays, à part le Birobidjan, serait disposé à accueillir quatre ou cinq millions de juifs d'un seul coup?

Voir aussi l'article du juriste franco-israélien Claude Klein, "La fin de l'Agence juive?", *Le Monde*, 29 mars 2000, p. 17. qui se termine ainsi: "Déjà, le ministre de la justice a fait savoir qu'il exigerait le démantèlement pur et simple de l'Agence juive." Avant le démantèlement pur et simple d'Israël? Patience.

SONDAGE OU CLYSTÈRE ?

D'après l'un de ces sondages grotesques financé par une institution bidon dépendant du premier ministre et qui serait supprimée d'un trait de plume si les sondages sollicités allaient dans le sens inverse, les Français seraient "racistes". Voici ce qu'en dit un commentateur moyen: "L'image que la France se donne d'elle-même fait froid dans le dos. 69% des Français se déclarent «plutôt racistes», «un peu racistes» ou «pas très racistes». Les «pas racistes du tout» sont seulement 29%, soit 7 points de moins que l'an dernier, et une sorte de record: c'est le pourcentage le plus faible depuis dix ans. 63 % jugent qu'il y a trop d'Arabes en France (12 points de plus que l'an dernier) et 21% estiment même qu'il y a trop de juifs (plus 7 points)." "Au total, 61 % des sondés estiment qu'il y a trop de personnes d'origine étrangère en France.... 31% des Français jugent que les juifs ont trop de pouvoir dans le pays."

Ça ne se explique pas simplement, ajoute l'empafé. "Pour Nonna Mayeur, chercheuse au Cevipof, le centre d'études de la vie politique française, il s'agit là d'un événement conjoncturel qui déborde l'antisémitisme ordinaire. «Peut-être la fuite de Maurice Papon en Suisse a-t-elle été vécue par une partie de l'opinion comme de l'acharnement sur un vieillard, analyse la chercheuse, et la médiatisation des indemnités des biens juifs confisqués sous l'Occupation a sans doute renforcé les préjugés sur les juifs et l'argent. Cette poussée antisémite retombera sans doute aussi vite qu'elle est montée et n'apparaîtra plus dans le baromètre.»" Le Cévipopof a parlé. Les gens pensent que les juifs ont trop de pouvoir parce qu'ils ont vu qu'ils avaient trop de pouvoir; ça leur passera; ils s'habitueront.

Passons sur le reste. Ce qui est monstrueux dans ce nouvel accès de politiquement correct c'est évidemment d'attacher arbitrairement une connotation raciste à une observation aussi banale que: "il y a trop d'étrangers". Il n'y a rien d'extraordinaire ni rien relatif à une quelconque notion de "race" à penser qu'une société peut vouloir

perdurer et constater qu'un afflux d'étranger, au delà d'un certain seuil, change sa nature. Lévi-Strauss l'a magistralement démontré, Mitterrand l'a dit explicitement, et presque tout le monde le pense. La vraie discussion commencerait sur la hauteur à laquelle on place la barre. Assimiler ce genre de réflexion à du racisme est un amalgame qui ressortit au terrorisme. Trois délégués de l'institution qui a commandé le sondage étaient sur France Inter l'autre soir (30 mars): Ils n'ont qu'un mot à la bouche: réprimer. On croirait entendre le Guépéou. Ils veulent changer le mode d'administration de la preuve devant les tribunaux. Ils veulent faire la chasse au "raciste". Mais, nous dira-t-on, qu'est-ce qu'un raciste? Le sondage répond à cette question. "Louis-Harris a classé les sondés en quatre types: les assiégés (19 %), les inquiets (32 %), les intégrationnistes (28 %), les militants antiracistes (21 %). Les assiégés sont plutôt âgés, habitent dans des communes rurales, leur niveau de diplôme est sensiblement inférieur à la moyenne et ils appartiennent plutôt aux classes populaires. Ils sont très majoritairement catholiques, nettement à droite, ont le sentiment que la société fonctionne mal et pensent à 98 % qu'il y a trop d'étrangers en France. (Par Franck Johannes, jeudi 16 mars 2000)

Voilà. Il suffit de désigner la cible: il n'y a que 21% de citoyens qui sont corrects; les autres, il n'y a qu'à les éliminer pour obtenir un pays purifiés, enfin débarrassés de tous les relents de racisme. Ces commissaires de la pensée antiraciste correcte raisonnent exactement comme Pol Pot.

Quand les Français manifestaient un racisme virulent, tout au long de la guerre d'Algérie (1954-1962), on n'en parlait pas. Le racisme, c'était l'Amérique, avec sa ségrégation. Maintenant, le nombre de racistes n'a jamais été aussi bas. Mais on nous bassine de plus en plus fort tous les jours. Quant à l'Amérique, c'est positivement un paradis...

CARNET MONDAIN

Deborah Lipstadt will be in St. Louis May 19-20 for three appearances at Congregation Temple Israel, Saint Louis.

Call (314) 432-8050 for information. Trois apparitions, ça va être palpitant.

FAUSSAIRE OUI, MAIS EN PLUS PLAGIAIRE

Un certain Jacob Tsur a fait sur Internet la révélation suivante: <Je suis tombé sur un livre qui s'appelle "Le Cinquième champ", je savais que c'était le nom d'une section de Maidanek. Je l'ai comparé avec *Fragments* (de Grosjean alias Wilkomirski) et j'ai vu que *Fragments* est un plagiat de ce livre. L'auteur en est Chawa Kaufmann, qui vit dans une maison de retraite.>

Si vous voulez en savoir plus, demandez à Jacov Tsur <[jmailto:jak_lois@naan.org.il](mailto:jak_lois@naan.org.il)>

La course au Nobel du faux est engagée: Le NASDAQ de la connerie holocaustique a passé la barre des 3000 points. Voici un écho qui nous arrive de la Sillyshoah Valley: While Wilkomirski pretended to write history and lied, what do you guys make of Tova Reich's short story in the March issue of *The Atlantic Monthly*, which was admittedly fiction?

It deals with two Holocaust survivors, who live on the proceeds of a company called Holocaust Connections, Inc., and whose daughter has not only converted to Roman Catholicism but has become a nun at the Carmelite monastery in Auschwitz.

All the illustrations of the article feature people wearing yellow stars, including the Jewish nun, whose image is made to appear as if she has a halo.
You can read it and look at the pictures on the web site of the magazine:
<http://theatlantic.com/issues/2000/03/reich.htm>

LETTRE

From: "mills family" <emills@dynamite.com.au>
To: "Russ Granata" <russgranata@hotmail.com>
Subject: Re: Carlo Mattogno answers Robert Faurisson
Date: Sun, 13 Feb 2000 22:47:38 +1100

Thank you for sending me a copy of the item by Carlo Mattogno.
I had previously read an article by him on cremation capacity at Auschwitz, and found it very informative. I note that orthodox historians such as Professor Van Pelt now seem to regard the work by Mattogno as the main challenge to the establishment history of Auschwitz.

It appears that revisionist historiography has now matured to the point where it is possible for researchers like Mattogno to criticise the flaws in earlier revisionist writings that were too dogmatic in their rejection of establishment history. That is a welcome development, since in my opinion it has been those very flaws, as for example in the Leuchter Report, that have allowed orthodox historians to dismiss all revisionist writing as extremist and unworthy of consideration.

Michael Mills

L'auteur, Mills, s'est fait écharper parce qu'il a donné des avis à Irving pour sa défense, tout en participant à la liste H-Holocaust. Comme il a une adresse internet qui désigne un ordinateur de la fonction publique australienne, plusieurs participants de la liste ont suggéré, comme une sorte de routine, de le dénoncer au gouvernement australien et de le faire foutre à la porte. Ils commencent toujours par là.

DROIT ET NÉGATIONNISME

Il y a dix ans, quand la loi Gayssot est passée, il y a eu comme un voile de honte qui s'est étendu sur le monde intellectuel. Nombreux furent ceux qui n'ouvrirent pas le bec. Quelques uns dirent que la loi était mauvaise, pour cacher la part qu'ils avaient eue dans son inspiration. Rares furent ceux qui approuvèrent, en dehors des ligueurs habituels. Il y a cinq ans, il fut question de la refaire. Mais si certains voulaient l'atténuer ou la supprimer, d'autres, en nombre égal, voulaient la durcir. Aujourd'hui, on voit apparaître une nouvelle génération de bon vrais libéraux qui rejoignent les communistes pour penser que cette loi est vraiment excellente et oser le dire. Voici un exemple de ce que l'on peut faire avec un jeu de Légo où les cubes sont remplacés par des concepts juridique. Ce document est à verser dans votre dossier de tétatologie maoïste (nous soulignons quelques phrases). Malheureusement, nous devons ajouter qu'il a été publié dans les *Annales* Mais que peut-ton attendre de sérieux de cet ex-phare de la pensée historienne reconvertie depuis bien des années dans la mode du boulevard Raspail? Ainsi nous découvrons que la liberté d'expression est limitable, puisque c'est prévu par la loi. Imaginez-vous Descartes ou Voltaire admettant la censure sous prétexte qu'elle était légale et que l'homme qui affirmait que «le bon sens est la chose du monde la mieux partagée» aurait reconnu aux «grandeurs

d'établissement» le droit de distinguer entre le public conscient et le public inconscient ? Il y a bien longtemps que les historiens se sont désabonnés des *Annales*. Symboliquement, je raconterai que je me suis désabonnée après y avoir lu un article totalement imbécile sur l'histoire des larmes... Aujourd'hui, les *Annales* vont beaucoup plus loin: voici que pour discuter une loi qui limite la liberté de la recherche historique, objet des *Annales*, elles convoquent non pas un historien mais un juriste. Bientôt sans doute elles fusionneront avec la *Revue de droit public* et la *Gazette des prisons*.

JEAN-PAUL SENIUS

Dans *Le Monde* du 20 mars, une photo du Pape: il a une croix sur une tige qui lui sert peut-être de crosse épiscopale. Sur cette croix d'allure moderne, le Christ est crucifié les bras en V. Il nous semblait avoir appris à l'école que ces croix en V étaient jansénistes, qu'elles indiquaient que seule une partie de l'humanité, touchée par la grâce divine, serait sauvée. Alors que le Christ traditionnel, ayant les bras à l'horizontale, embrasserait ainsi la totalité des êtres. Doit-on en conclure que Jean-Paul II est au fond un janséniste caché? Justifierait-il les pires suppositions des sédévacantistes?

LA PIPE AU PAPA DU PAPE PIE PUE

Avant d'aller faire sa tournée du West-Birobidjan, le pape avait serré quelques boulons. Il avait fait une grosse excuse générale et absolutoire, sans mentionner spécifiquement les Zolocaustiques. Et il avait mis en marche le processus de béatification de Pie XII, qui est la cible d'une incessante et violente campagne des mêmes Zolos. C'est pourquoi un solide jésuite allemand avait été chargé de donner le la. Il a dit, en gros, qu'on pouvait tourniquer la question autant qu'on le voulait, il restait que les juifs, de l'époque, avaient fait tuer le Christ. Qu'il ne démordait pas. Que c'est écrit là. Qu'il n'y avait pas de quoi en faire un plat avec les juifs d'aujourd'hui. Mais il a provoqué une explosion de haine et de fureur chez les Zolos: Wiesel, honoris causa de tout et de rien, a gémi encore plus fort que d'habitude ("I am amazed. I'm shocked and outraged," Holocaust expert Elie Wiesel said in a Canadian Press story Friday.)

On remarquera qu'il est promu "spécialiste de l'Holocauste", lui qui a pu écrire tout un livre (*La Nuit*) sur Auschwitz sans voir les chambres à gaz! Exploit typiquement révisionniste! On notera les procédés scandaleux mais absolument typiques et revendiqués des journalistes. Ils cherchent toujours "la petite phrase" qui fera mouche. Les heures de non-phrase, ils les mettent à la poubelle.

Le Vatican reste ferme sur ses positions. Les Zolos veulent faire abolir. Ils veulent obliger l'Eglise à abandonner ce qu'elle sait de son propre passé. Abolition de la mémoire. Remplacement de la mémoire catholique par une autre mémoire de fabrication juive. Voilà le programme que se sont fixés quelques groupes d'intellectuels juifs depuis plus de cinquante ans. Nous y reviendrons car cette affaire dépasse le sort de l'Eglise, dont nous ne sommes nullement chargés et qui, à vrai dire, nous est plutôt indifférent. Qu'elle se débrouille.

Vatican City (By Frances d'Emilio, Associated Press Writer <info@ap.org>) -- A prominent Jesuit insisted Saturday that his remarks that "the Jews have killed Christ" were taken out of context and he expressed dismay that he was made to sound anti-

Semitic.

Jewish organizations have been outraged at the comments by the Rev. Peter Gumpel, who was appointed by the Vatican to lead the cause for beatification of Pius XII, the wartime pontiff accused by many Jews of not speaking out against the Holocaust. The Vatican, which defends Pius XII as a man who pursued peace discreetly, is considering him for beatification, the last formal step before the process toward sainthood can begin.

Pope John Paul II, who on Monday begins a week's pilgrimage to the Holy Land, including Israel, has made improving relations with Jews a priority of his papacy. Much of the ground for better ties was laid in 1965 under Paul VI, with a Vatican statement that said the Jews cannot be collectively blamed for the crucifixion of Jesus. In an interview broadcast on Thursday on CBC television and also aired Friday on "CBS Evening News," Gumpel said it is "an undeniable historical fact" that Jews killed Christ.

"I have discussed this with a Jewish colleague, a university professor, and he said, 'Well, my dear professor,' he said, 'what do you want? Our forefathers found out that Christ was a false prophet, so we killed him.'"

Moshe Ronen, president of the Canadian Jewish Congress, denounced what he called "anti-Semitic calumny."

"I am amazed. I'm shocked and outraged," Holocaust expert Elie Wiesel said in a Canadian Press story Friday.

Gumpel, a German based in Rome, told The Associated Press on Saturday that he was particularly pained by the idea that some might think him an anti-Semite because the Nazis killed several members of his family who had spoken out against them.

Gumpel said he spent two hours with the Canadian crew and "they take one sentence, leaving out the context," he said. "I don't think this is honest journalism."

Gumpel said the thrust of his remarks on the subject to the journalists went like this: "The Jews pressed Pilate to crucify him (Jesus). This has never been denied by Jewish scholars. However, this doesn't mean that the Jews of then or of this time were responsible" for Jesus' death, Gumpel said, contending that his context was deliberately ignored.

"We feel very strongly that quote was not taken out of context and we stand by our story," said spokeswoman Sandy Genelius, who added that CBS News officials had read the full transcript. <end>

ILS SE TIRENT LA BARBICHETTE

Rappelons que Peter Novick est l'auteur d'un livre à succès, assez ravageur, *The Holocaust in American Life*, Houghton Mifflin, New York, 1999, qui analyse le triotage de l'Holocauste aux Etats-Unis. Il ne fait pas plaisir à tout le monde. Il dit, en passant, beaucoup de mal des révisionnistes (p. 270 sq.). Il est l'auteur d'un livre sur l'Épuration en France, traduit en français (*L'Épuration française, 1944-1949*, Balland, 1985, 364 p.)

Date: Mon, 20 Mar 2000

<H-HOLOCAUST@H-NET.MSU.EDU>

From: Peter Novick <pnovick@midway.uchicago.edu>

I write to protest strenuously against the decision of the moderator to post D. G. Myers' slanderous allegations against me.

In his most recent posting Prof. Myers directs readers to his web page where, he says, one will find a refutation of "the claim by some revisionists [sic]" that Purim, and the commandment to blot out the memory of Amalek, "offer justification... for a policy of racial extermination."

He goes on to say that the refutation in question considers only the views of Albert S. Lindemann. But, he goes on, "I am confident that my criticisms could be easily extended to some other principal spokesmen for Holocaust revisionism [sic], including Peter Novick, David E. Stannard, and Norman G. Finkelstein.

I am not familiar with the views of Lindemann, Stannard, and Finkelstein with respect to Purim and blotting out the memory of Amalek, or the alleged relationship of these to "a policy of racial extermination." Nor am I aware of what, in their writings, qualifies them as "principal spokesmen for Holocaust revisionism." They may answer for themselves.

I do know that I have myself never written a line about Purim or Amalek which asserts any such connection, however remote. But this falsehood pales in comparison with Prof. Myers' claim that I am a "principal spokesmen for Holocaust revisionism."

As Prof. Myers -- along with everyone on the list -- realizes, this is as vile an allegation as can be imagined. If believed, it is (rightly) sufficient to expel the person so designated from any civilized community of discourse. Sophistic distinctions between "Holocaust denier" and "Holocaust revisionist" may have their place in courts of law. In common parlance -- and, again, this is well known to Prof. Myers -- they are, effectively, synonyms.

[...]

Peter Novick, University of Chicago

Traduisons la phrase centrale: *If believed, it is (rightly) sufficient to expel the person so designated from any civilized community of discourse.* <Si on accorde créance [à l'accusation de révisionnisme], elle suffit (à juste titre) à expulser la personne ainsi désignée de toute communauté de discours civilisée.> C'est un bel aveu d'intolérance. Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que nous n'appartenons ni à cette communauté ni à cette civilisation de fanatiques qui excluent le questionnement comme base du savoir. Mais pour puissants qu'ils soient encore aujourd'hui, ces pseudo-civilisés ne sont qu'une petite minorité.

TRUCHEMENT

Pierre Truche, celui qui a tordu le coup à la jurisprudence française en matière d'imprescriptibilité, revient, à la radio, sur le procès Barbie où il faisait les parquets. Il dit qu'il fallait condamner sur des preuves individuelles. Des gens avaient vu Barbie sur le quai d'une gare; ils l'avaient bien reconnu. Il y avait un document (trafiqué mais là n'est pas la question) signé Barbie. Comment prouver que cette signature engageait bien la responsabilité de Barbie et qu'elle n'était pas un simple paraphe administratif de couverture? La preuve, d'après Truche, a consisté à faire venir des juges allemands qui ont dit, oui, oui, une signature engage son auteur. Le Truche c'est la triche. Voilà quel genre de conneries on entend dans la bouche de l'un des magistrats les plus

emplumés de France. (*France Cul*, 25 mars 2000, le matin).

VACHERIE

Dans *Le Monde* du 24 mars, notre ami Gilles Perrault donne des verges pour se faire battre. Il rend compte d'un livre de mémoire d'enfance écrit par Dominique Jamet, fils d'un collabo notoire et lui-même écrivain de droite qui a toujours essayé de se faire adopter à gauche. Il s'est calmé quand Mitterrand l'a nommé à la tête de la nabuchodonosorienne Bibliothèque de France. En montrant ainsi de la sympathie pour ces remugles de Vichy, Perrault va encore une fois exciter le malheureux ahuri des poubelles, Dédé Denainxxx qui dispose maintenant d'un site où il peut étaler ses dénonciations furibardes des amis cachés des révisionnistes -- qui sont encore beaucoup plus nombreux que ne le croit dans ses pire cauchemars le néo-gestapiste Denainxxxx. Voir <http://www.amnistia.net/news/articles/plusnews/dossnega.htm>
On y relève les traces des activités policières des ces intellectuels casqués:

Yahoo.fr et les sites négationnistes
Par Corrado Balocco, mercredi 8 mars 2000

Yahoo est le portail le plus fréquenté sur le net. C'est le point de départ de millions de recherches. C'est le site où tout internaute va se connecter. Yahoo est incontournable sur le Web, ses responsabilités aussi. En poursuivant notre enquête sur les négationnistes (se définissant quant à eux "révisionnistes"), qui propagent impunément la négation du génocide des juifs par les nazis et notamment l'existence des chambres à gaz, nous sommes allés tester le service offert dans sa version française par cette jeune multinationale du réseau. Nous avons donc tapé le mot "revisionnisme"... (Tout comme pour "Voilà", voir notre article "France Télécom et les sites négationnistes"). La première réponse que propose Yahoo nous oriente vers des sites répertoriés à l'intérieur de "son disque". Les sites référencés ont été préalablement testés par les services de Yahoo et toute publication ayant un caractère raciste ou xénophobe n'a pas le droit de citation. Mais, si on accepte de s'aventurer en cliquant sur l'option "Autres pages Web"... il nous est proposé d'aller acheter des livres chez une librairie négationniste en ligne, résidente dans une boîte postale à "Berchem 2, Flandre, Belgique", dont le responsable est la "Castle Hill Publishers", qui réside dans une boîte postale à "Hastings, TN34 3ZQ, UK". Ainsi de France, où une loi interdit toute publication de thèse niant la vérité de tout crime contre l'humanité [cet insipide ignare n'a même pas lu la loi Gayssot!!!] on peut aisément commander un bouquin, en français, niant l'existence des camps de la mort, tout comme le massacre d'Oradour. Yahoo France met les mains en avant. Prudence! Quand un internaute demande "Autres pages Web", il est aiguillé sur une page de Yahoo où, en tout petit, on peut lire dans le haut de l'écran "un avertissement". C'est écrit en rouge. Ensuite, encore en plus petit et à "l'encre noire", il est dit que Yahoo se dégage de toute responsabilité concernant les résultats de la recherche... car les données qui vont apparaître sur l'écran proviennent du stock d'informations détenu par la société Inktomi, prestataire de services de Yahoo. Ainsi faisant, Yahoo France revendique-t-il donc le rôle de receleur et diffuseur d'informations illégales? C'est Inktomi le moteur de recherche. Il est accessible

par Yahoo, mais ce n'est pas du Yahoo. Inktomi est une société américaine qui offre une vaste gamme de services pour les professionnels du web, dont un puissant moteur de recherche. Il est très performant, dommage, que "cette merveille technologique" soit dépourvue de toute fonction de "filtrage". Et c'est ainsi que les assassins de l'histoire peuvent aisément s'afficher dans les données accessibles par n'importe quel utilisateur... De AAARGH à CODOH (voir l'article "L'internationale négationniste sur le Net", par Gérard Panczer), de Faurisson à Garaudy, tout est là. C'est disponible. Partout. Y compris dans un pays où les lois interdisent de tels mensonges. Nous avons testé d'autres recherches: "chambres a gaz", tout comme "2e guerre mondiale". Les sites négationnistes prolifèrent. Yahoo France est une société installée en France et de droit français. Monsieur Landy en est le responsable juridique et il nous affirme que la seule possibilité existante pour le service Yahoo de sortir les sites nazis, xénophobes et racistes s'affichant sur ses pages après une recherche via Inktomi, est celle de le prévenir immédiatement. Yahoo ne dispose donc pas d'un budget nécessaire pour effectuer tout seul la vérification des données qui s'affichent sur ses pages? Inktomi dispose aussi d'un bureau à Paris. Il se trouve dans les beaux quartiers, avenue Hoche. C'est là que nous avons téléphoné en demandant à parler avec un responsable. Une voix masculine nous a répondu en se présentant, d'abord, comme étant le directeur général. Mais, dès que nous lui avons précisé l'objet de notre appel (la divulgation de sites négationnistes par leurs services), tout à coup, le "directeur général", s'est empressé de nous préciser qu'il s'était trompé sur ses attributions. En réalité il nous explique qu'il n'est pas "directeur général" car Inktomi en France, bien que disposant de bureaux, n'aurait strictement aucune existence juridique...

ou encore ceci

France Télécom et les sites négationnistes
Par Enrico Porsia, mardi 29 février 2000

Le directeur du portail "Voila", de France Télécom ne souhaite pas nous recevoir avant qu'il se soit entretenu avec son service juridique. "Nous ne sommes pas responsables des contenus que nous indexons" nous répond-il au téléphone, quand nous lui nous posons la question relative à l'indexation du site négationniste AAARGH sur son service. En effectuant une simple requête sur le portail "Voila", l'internaute risque d'avoir la soudaine surprise de se retrouver face à face avec un lien le renvoyant sur un site négationniste. Il lui aura suffi de lancer une recherche sur "chambres a gaz" pour voir apparaître l'hypertexte de l'Association des Anciens Amateurs de Récits de Guerre et d'Holocauste (AAARGH). Ce site, qui propage impunément la "quintessence" des thèses négationnistes de tout bord, est gracieusement hébergé par "Radio Islam". Une publication antisémite, multilingue, ayant sa résidence en Suède, mais dont le serveur se cache opportunément derrière la société Crawford domiciliée à Atlanta, aux Etats-Unis. Connaissant les lois en vigueur en France, qui interdisent la propagations des thèses niant la vérité historique de la "Shoah", les assassins de l'histoire se rabattent sur le pays où, sous couvert de liberté d'expression, même le Ku Klux Klan a son droit de parole... et de prosélytisme. En France, la loi Gayssot a été votée en 1990. Elle interdit toute publication de thèse ayant comme but de falsifier la vérité historique de tout

crime contre l'Humanité, et donc des camps de la mort hitlériens. Dommage que, à notre grand étonnement, elle ne puisse pas être appliquée par le principal opérateur téléphonique de l'Hexagone. Il suffit de demander le terme "revisionnisme" à "Voila" et... voilà que le site AAARGH est tout en haut sur votre écran. C'est la première réponse qui vous est proposée par le moteur de recherche. Comment se fait-il que ce site (qui serait lui-même "alimenté" de France, selon l'enquête effectuée par Gérard Panczer, enseignant-chercheur à Lyon - "Les faussaires de l'histoire", *Golias*) puisse trouver sa place dans les services de France Télécom? Pourtant, AAARGH est répertorié dans différentes rubriques, telles que "société" ou "sciences". "Yahoo" USA s'est excusé officiellement pour avoir hébergé des newsgroups racistes et antisémites (voir notre flash-info du 28.02.2000). Mais, selon monsieur le directeur de "Voila", la principale préoccupation de l'ancien opérateur du service public serait celle de fournir à tout internaute une recherche "efficace, la plus exhaustive possible..." Comprenant aussi les thèses chères aux faussaires de l'histoire, aux nazis, aux xénophobes? Nous n'aurons pas la réponse. Le responsable du service "Voila" de France Télécom, que nous avons sollicité à maintes reprises, ne souhaite pas nous rencontrer avant d'avoir l'avis de... son conseil juridique!

Directeur de la rédaction: Enrico Porsia
Secrétaire général de la rédaction: Corrado Balocco

amnistia: 70 rue Myrha 75018. Ce site s'appelle "amnistia" parce que les auteurs, anciens brigadistes, c'est-à-dire anciens assassins, ont été condamnés en Italie. Ce qui leur donne évidemment le droit de venir nous seriner leur interprétation de la loi!!! Poveretti...

On trouve aussi là l'image de la couverture d'une sorte de cahier qui s'intitule:
Pour la mémoire: contre-rapport. Les dix affaires qui ébranlèrent le monde universitaire lyonnais (1978-1999)
Par le Collectif Cercle Marc Bloch, Golias, Ras-Le-Front, SOS-Racisme
Livre rouge pour en finir avec le négationnisme et les contre-vérités du "rapport Comte", décembre 1999

On ne sait si cette brochure existe vraiment, mais on trouve l'aveu ingénu qu'elle a été paraphrasée par l'affreux DD Denainxxx sous forme de livre:
Le Poulpe. *Ethique en toc*, publié (???) par Baleine, en 2000, commandable avec Alapage. Nous n'avons pas vérifié, malgré l'approche du 1er avril...

L'AHURI DES POUBELLES -- RETOUR RATÉ

L'Humanité du 17 Mars 2000 publie cette petite mise au point:

NOTA BENE. Didier Daeninckx parle de censure à son endroit dans nos colonnes (voir le compte rendu dans *L'Humanité Hebdo* du 11 mars de la réunion d'Aubervilliers). Le rappel des faits infirme cette thèse. Parmi nombre de points de vue, on a pu lire ici sa tribune libre sur Lyon-II et Lyon-III et le danger révisionniste intitulée *Les Poux, l'éthique...*
En revanche, nous nous sommes refusés à publier un texte (cosigné par Valère

Staraselski et Frédéric Fajardie), qualifiant de révisionniste un écrivain, Régis Debray, auteur d'une "Lettre d'un voyageur au président de la République", publiée dans *le Monde*, et qui exprimait un point de vue très critique sur la guerre du Kosovo. Nous avons fait de même avec une chronique qui, à l'inverse, avait pris à partie Didier Daeninckx. Il n'est pas inutile de signaler d'ailleurs que deux autres textes n'ont pas été publiés, marqués à nos yeux par une proximité avec les manoeuvres du révisionnisme. [Nous serions partout...?] Les lecteurs de *l'Humanité* connaissent bien la constante vigilance antifasciste de leur journal. [surtout en 1940...] Notre tribune libre reste dans sa définition de départ: " La rédaction de *l'Humanité* assumera la responsabilité de la réalisation de cette tribune" et toute contribution au débat d'idées sera la bienvenue à condition qu'elle ne porte pas atteinte au "respect des personnes". C'est le cas du point de vue que viennent de nous faire parvenir Didier Daeninckx et Valère Staraselski et, dans ces conditions, on le lira ci-dessus.

JOURNALISME ET COMPLICITÉ DE GÉNOCIDE

On n'a pas entendu les journalistes faire tellement de battage. Pourtant, *Le Monde* vient de se faire condamner pour une sorte de complicité de génocide. Vous serez surpris: des journalistes qui s'appliqueraient à massacrer? Non, ils couvrent; ils taisent; ils déforment, ils désinforment. Par goût du sang? Non, par complicité avec les services secrets français, avec le pouvoir français, avec la politique française, avec le président français qui incarne cette belle et bonne politique, qui consiste, en Afrique, à maintenir d'une main de fer des régimes assassins, corrompus jusqu'à la moëlle, tortionnaires, exacteurs, bien pires que les régimes fascistes dont ils ont copié les méthodes de politique de masse, parce qu'ils durent éternellement et qu'ils sont cachés à l'opinion modiale par une flotte de journalistes véreux, pourris par leur complicité avec les régimes banano-policiers. L'Afrique est une grande dégoûtation quand on la regarde de près. Mais ce qu'on y voit au premier coup d'oeil c'est le pullulement des agents de tous poils, des réseaux Foccart, Mitterrand, Chirac, Pasqua et autres manitous de la pompe à phynance. L'à-fric. L'Afrique à fric. Et la soupe au sang. Pour maintenir ces régimes ignobles, il faut les armer, les encadrer, les entraîner et les faire massacrer. C'est ce qui s'est passé au Rwanda en 1994 et ce n'était pas la première fois. Mais là, ça s'est vu. Il a fallu le dire. Plus de 500.000 morts d'un seul coup, peut-être davantage. Ça commence à faire des chiffres. On n'est pas loin des méthodes industrielles. Pourtant tout s'est fait de manière artisanale. Il s'agissait de tuer tous les opposants présumés ou supposés d'un régime qui avait l'heur de plaire à la clique Mitterrand, c'est-à-dire à la France. Il n'y a eu que *Le Monde* pour s'empêcher pendant plusieurs mois de parler de "génocide". On est délicat sur les mots chez ces gens-là. Ils nous donnent des leçons de vocabulaire politique. Ils nous appellent "négationnistes" plutôt que "révisionnistes" pendant qu'eux, ils planquent un petit génocide rwandais sous le tapis. Ils ont eu le front de poursuivre un malheureux entomologiste qui avait écrit un livre pour les mettre à nu, devant le monde. Ils ont réclamé des sous pour diffamation. Mal leur en a pris; le tribunal les a condamnés. Plaf!!! *Le Monde* condamné pour complicité de génocide! Beuve-Méry doit se retourner dans sa tombe. Nous avons le jugement. Et l'introduction du petit livre de Jean-Paul Gouteux qui raconte comment *Le Monde* se fait le docile serviteurs des services. Et une petite biblio en prime. Evidemment, ils ont fait appel. Mais la claque est sonore. On l'entend de loin.

Rappelons que pendant plus de vingt ans, le spécialiste au *Monde* des affaires africaines était Philippe Decraene, un type totalement pourri, qui se faisait payer ses voyages par les dictateurs africains à qui il passait toujours de la pommade, qui s'est retrouvé, quand *Le Monde* a fini par le virer, directeur du CHEAM, une officine destinée à former les informateurs français des services spéciaux, parce que Paulette, sa femme était secrétaire de Mitterrand, peut-être la seule du harem élyséen qui ne taillait pas des flûtes.

Et puis on a eu un exercice d'un rare cynisme: la Commission d'enquête parlementaire, imitée des Belges, en moins bien, mais présidée par un mince paltoquet: Paul Quilès, ancien factotum de Mitterrand et vaguement ex-ministre des armées. Le cambrioleur nommé président d'une commission d'enquête sur le vol. Ce faquin a dit: "Dans tous les cas, il ne sera pas question pour la France d'aller faire repentance à Kigali". Les choses étaient claires. On a noyé le poisson. Devant tout le monde. La LICRA et le MRAP n'ont pas ouvert leurs foutus clapets. Les nègres peuvent bien crever en masse du moment que flotte le drapeau français dans l'azur africain... Et tous ces hystériques du Zolo et du "plus jamais ça", ils sont absents, à la piscine Deligny, en train de se faire dorer. Dégeulbif.

Ce qui s'est passé au Rwanda et ce qui se passe ailleurs, hier comme aujourd'hui, dans l'Afrique dite francophone, est totalement répugnant, et dans un monde où l'on croit qu'il faut traîner devant les tribunaux un type qui a mis des gens dans un train pour Paris, il y a plus de 50 ans, il faudrait passer en jugement la totalité de la classe politique française, la très grosse majorité de la haute administration française, l'ensemble des patrons de grandes entreprises nationalisées, la totalité des agents payés par les services dans différents milieux d'affaires et dans toutes les administrations, y compris le Bureau des recherches géologiques et minières, etc., des milliers de gens qui gèrent la France aujourd'hui et qui sont mouillés jusqu'au cou dans le grand complot qui consiste à faire le silence sur les atrocités qui se commettent partout pour maintenir les "équilibres politiques", l'"influence de la France", la résistance à la "pression américaine", pour ne rien dire de la digue opposée à l'ex "pénétration sino-soviétique". Cinquante-cinq ans après la mort de Hitler, on commet des crimes semblables tous les jours en Afrique, payés, encadrés et cachés par le gouvernement de la France. Ils appellent ça "coopération". Nous appelons ça: "Crimes contre l'humanité". Le dossier est très épais. Nous attendons seulement les procureurs, les juges d'instruction et les tribunaux. Là, pour le moment, que dalle. *Le Monde* s'est fait pincer. Les autres suivront un jour. Nous les épinglerons sur Internet.

Comme pour confirmer son rôle de simple extension des services secrets français, *Le Monde* du 29 mars 2000 publie un extraordinaire article sur un mystérieux rapport, non-officiel, rédigé en 1997 par un certain Michael Hourrigan, ancien enquêteur pour le tribunal international d'Arusha, qui doit juger les responsables rwandais du génocide. Manifestement intoxiqué, ce Hourrigan a rédigé trois feuillets accusant Paul Kagamé, l'actuel chef du parti qui a reconquis le Rwanda à l'issue des événements terribles de 1994, d'avoir fait abattre l'avion du président de l'époque, Habyarimana, fantoche du mitterrandisme africain. Pour accréditer cette ânerie vraiment incroyable, *Le Monde* ressort les ahurissantes déclarations faites à l'époque par un ex-gendarme aventurier, Paul Barril, faux dénonciateur et vrai manipulé, qui était au service, à cette époque-là, du clan le plus dur des massacreurs, celui qui entoure la femme de Habyarimana, protégée et exfiltrée par lesdits services français. Ce rapport n'avait pas été pris en considération par le Tribunal. Il ressort, dit le journal, à la demande de Kofi Annan, actuel secrétaire général des Nations Unies, mais, surtout, à l'époque,

directeur des opérations de l'ONU pour l'Afrique, et l'un des principaux responsables du désastre, par sa politique imbécile et criminelle de retrait des Nations Unies au moment où le génocide prenait de l'ampleur. Toutes ces manipulations donnent le tournis. *Le Monde*, dans les main d'une équipe d'affairistes et de trozkystes (ce qui est souvent synonyme) sans scrupules est devenue une officine utilisées pour les basses besognes. Totalement répugnant, quand on pense aux naïfs -- genre Gouteux -- qui croient à la mythologie de ce canard, qui a toujours été infiltré par les services. Pensez à Edouard Sablier et à quelques autres.

"Dans ces pays-là, un génocide, c'est pas trop important", a dit Mitterrand, pendant l'été 1994 (propos tenu à des proches et rapporté par Patrick de Saint-Exupéry dans une série d'articles publiés dans *Le Figaro*, 12-15 janvier 1998.) Il avait bien raison: aucune instance français ou internationale ne lui en a fait reproche. On applaudit à l'arrestation de Pinochet, mais personne ne réclame celle de Balladur, premier ministre français à l'époque des faits, ni celle de Léotard, ministre de la défense. Citons encore un livre qui s'emploie à documenter l'action de la vingtaine de réseaux d'influence, de corruption, d'assassinats et de trafics en tous genre qui forment le fonds de la politique française en Afrique, dynamisée par la collusion des socialistes et des gaullistes: François-Xavier Vershave, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998-99, 380 p.
En voici le liminaire:

"Au début des années quatre-vingt dix, un capitaine français séjournant aux Comores où il avait été, à l'origine, détaché au titre de la coopération militaire, fut effaré par les trucages électoraux. Des Français étaient au coeur de la manipulation qui avait permis l'élection du président Djohar. Le capitaine rédigea un rapport. Il le remit à Jean-Michel Belorgey, qui présidait alors la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale et, surtout, l'intergroupe des parlementaires membres de la Ligue des droits de l'homme. Le député avait quelques entrées à l'Elysée [c'est l'époque Mitterrand]. Il y transmit le rapport, en ajoutant le compte rendu de son entretien avec l'officier. Quelques semaines plus tard, la famille du capitaine apprenait son assassinat dans des conditions particulièrement sauvages, qu'il est impossible de décrire ici sans ajouter à l'horreur du crime. Elle n'a jamais pu obtenir le rapport d'autopsie, ni bien sûr de suite judiciaire, que ce soit aux Comores ou en France." (p.11.)

N'y a t'il pas de quoi aller déterrer la momie de Jarnac, et celle de la mère Rebérioux, subitement muette?

Vershave, animé des meilleures intentions, celles que nous partageons, à savoir l'irrépressible besoin de savoir la vérité vraie, ("ceux qui se sont efforcés de regarder en face cette réalité, en ressortent brûlés", p. 25) de la dire et de la défendre contre les menteurs de tous acabits, ne peut manquer de dénoncer ceux qui cherchent à camoufler ces atroces noirceurs et en particulier les responsabilités écrasantes de l'Etat français dans la mise en place et le déclenchement du génocide au Rwanda. Pour qualifier ces tentatives de jeter un voile pudique sur ces montagnes de crimes, il emploie le mot "révisionnisme". Il fait, comme certains auteurs, Prunier et d'autres, des comparaisons avec la politique des nazis envers les juifs. Mais comme toujours,

les spécialistes de l'Afrique devraient se cantonner à leur domaine d'excellence. Ils ne connaissent rien à l'histoire européenne, sauf ce qu'ils en lisent dans les journaux et qui est rédigé sous l'emprise et l'influence des partisans du génocide des Palestiniens. "Le révisionnisme est consubstantiel au génocide" écrit-il. Il n'est qu'une nécessité du travail de l'historien qui doit démêler les mensonges. Mais dans le contexte des attaques de tout genre contre le révisionnisme qui s'attache à éclaircir la question de ce qui s'est réellement passé dans les camps et celle de l'instrumentalisation d'une certaine mythologie qui entoure ces événements uniformément atroces, on ne s'étonne pas de voir le révisionnisme décrit comme un instrument de génocide. C'est l'inversion de sens propre aux coups de force idéologiques. La confusion atteint son comble quand Verschave parle, p. 25, "d'occultation-révision" alors que nous croyons avoir montré, par un énorme travail publié depuis vingt ou trente ans, que la révision est une désoccultation. Ce qui s'est passé devant un tribunal londonien, pendant les deux premiers mois de cette année, le prouve encore une fois, et abondamment [cf notre dossier Irving]

A ce détail conceptuel près, ce livre nous paraît excellent: il est à lire d'urgence. C'est un gourdin que vous pouvez asséner sur la tête d'un gaulliste ou d'un socialiste, si vous en rencontrez -- ce qui ne nous arrive pas. On ne sait pas où ils nichent.

LA LICRA CENSURE LES ANTI-RÉVISIONNISTES

L'inénarrable Videl-Baquet n'a pas pu écrire la préface du livre d'Igounet sur l'histoire du révisionnisme: il était au jury de la thèse. Alors il fait ce que personne n'oserait faire dans le monde universitaire: il fait le compte rendu dans *Le Monde* (24 mars). Et il dénonce la censure. Une ligue a retardé la parution du livre pendant trois mois. Elle ne voulait pas de l'interview de Faurisson, annexée au texte. Il aura fallu réimprimer les 700 pages, ce qui aura coûté bonbon aux andouilles du Seuil. Cette ligue, Videl-Baquet n'ose pas la nommer. Il a les chocottes. Il se dégonfle sérieux. C'est un mou. Or, qui dit chantage dit LICRA. C'est connu. C'est constitutif. Lecache était un maître-chanteur. Son successeur, Jean Pierre-Bloch, était un autre maître-chanteur. Les auteurs, les éditeurs, les universitaires, les journalistes doivent savoir qui est le patron dans ce Paris pourri. C'est la LICRA qui décide ce qu'on publiera et comment on le publiera. Grâce au chantage. Ils devront tous coucher avec cette vieille Anastasie, nymphomane déplumée. Welcome dans la république banano-licraïque. Finalement le livre est sorti le 29 mars. On ne l'a pas encore lu. Mais la bête a souffert pendant l'accouchement. Les 246 premières pages sont imprimées sur un papier légèrement bleuté. Les 455 suivantes sur un papier plus blanc. On a dû arracher des pages du premier tirage, recomposer et tirer à nouveau. Un vrai massacre. Décidément, le révisionnisme est un luxe.

Encore plus dégonflée que ses mentors, la pauvre avoue, piteusement, dans une note, p. 28, que ses entretiens (avec Bardèche, Faurisson, Garaudy, Guillaume, Roques) n'ont pas été retranscrits dans cet ouvrage "pour des raisons juridiques".

UN GAYSSOTIN SIMPLE ET HEUREUX

Dans *Le Figaro* du 22 mars, à la page Société (9), un historien très establishment commente l'actualité révisionniste. Il fait comme beaucoup d'autres: il invente un révisionnisme à sa sauce personnelle qu'il rejette comme absurde. Ce type-là, Jean-Pierre Azéma, se fatigue pas les méninges: "A partir de quelques informations inexactes glanées ici ou là sur les camps de concentration -- par exemple, l'affirmation

selon laquelle il y avait des chambres à gaz dans *tous* les camps de concentration -- ils trouvent un angle d'attaque: puisque l'on ne saurait prouver l'existence des chambres à gaz, c'est donc que tout ce qui a été dit et écrit sur l'extermination des juifs est faux. Ce raisonnement suit la théorie des dominos: une thèse tombe, toutes les thèses tombent". On comprend l'effroi de ce pauvre mec. Et ils nous refile tout son vieux bazar, les Allemands ont tout détruit, *Sonderbehandlung* et *Endlösung*, Gerstein et tout le toutim. Il a pas honte de bluffer une pauvre fille comme cette Véziane de Vezins (un nom qui fait plutôt maison close...) et qui recopie ce radotage. Elle l'interroge sur la loi Gayssot. Il lui sort: "La loi Gayssot interdit la propagation des thèses négationnistes mais elle permet les travaux historiques". En tout cas, les siens sont sûrement à l'abri. Au moment même où les ligueurs, en utilisant la loi Gayssot, censurent une thèse universitaire!!! C'est pourtant visible, ça, non? "Elle ne m'enchant pas pour autant -- ajoute-t-il avec des mines de curé -- car elle peut donner l'impression qu'il existe une vérité historique d'Etat". Il ne l'ignore donc pas mais ça ne l'empêchera pas de continuer à écrire avec son casque à pointe bic.

LIVRE

On peut signaler la parution d'un livre intitulé *Holocaust Affirmers*, "ceux qui affirment l'existence de l'H." En somme, les opposants de ceux qui, de leur côté, tendraient à nier l'existence de l'H. Sous-titré: *Their ideologies, their methodologies, their antecedents, their raison d'être*.

Il est écrit par Alexander Baron, auteur indépendant et inclassable de la droite britannique: 257 p., 1998, pas d'ISBN; On peut le commander à InfoTextManuscripts, 93 c Venner Road, Sydenham, London SE265HU ou <itma@baron.demon.co.uk>
Sur la 4ème de couverture, on lit:

This book examines the major proponents of Holocaust Affirmation: Organised Jewry, the Organised Left, supposedly distinguished academics, self-styled skeptics, and on-line "educators", methodically and painstakingly, uncovering an international web of vested interests, intrigue, self-deception, outright lies, and at times, naked tyranny.

Il dit aussi que chaque médaille a son revers: there are two sides to every coin.

ARDENNES

Brochure de Herbert Verbeke, du 15 mars 2000, intitulée *L'histoire, la vraie, sera écrite par les révisionnistes*.

On y parle de la "tentative révisionniste sur le concours de la Résistance", concours organisé comme instrument de bourrage des crânes. La VHO, fondation belge révisionniste, avait proposé de fournir des documents aux collèges pour ce concours. Un certain Philippe Comby a tout de suite compris que la patrie était en danger. Président de la section châlonnaise de la LICRA, il a fait ce qu'un licraïste doit toujours commencer par faire, porter plainte à la police. L'inspecteur d'académie, Daniel Salines, en a fait dans sa culotte; il a pondue une lettre circulaire -- ces pontes sont toujours douloureuses -- appelant à une extrême vigilance. Mais les divisions blindées de la VHO n'ont pas franchi les Ardennes. Pour cette fois.
Verbeke commente: "Lorsque les révisionnistes diffusent des textes anonymes, on les

accuse de lâcheté; lorsqu'ils les signent et qu'ils proposent de venir s'expliquer, on les accuse d'adopter une attitude inqualifiable... et on saisit la justice."
La brochure traite aussi de divers sujets, les calomnies de certains journaux de déportés, l'affaire Wilkormirski, etc. VHO, BP 60, B-2600 Berchem-2, Belgique.

LES CRIMES PRÉVUS PAR ORWELL

Dans 1984, notre ami George Orwell avait prévu la chose. Jospin le caillassé devait l'illustrer à Yad Vashem le 24 février dernier en déclarant: "... ceux qui essaient de falsifier l'histoire [c'est nous, of course], commettent un nouveau crime. Pas un crime contre les corps, pas un crime physique, mais un crime de la pensée". (Venant de Jospin, toute opinion, de quelque nature qu'elle soit, sur "la pensée", fait mourir de rire... ou frémir de pitié, suivant qu'on est gauchiste ou chrétien).

Merci Tonton George, d'avoir tout prévu.

STARMANIA

D'après les journaux, le site web de la "star" de la chanson Mylène Farmer reçoit 4000 visites par semaines. Le site AAARGH, qui est aussi une vedette dans son genre, reçoit, en moyenne, sur un mois, 4400 visites par jour. Nous sommes donc 7,7 fois plus populaires que la star. Bientôt les Oscars.

LE DUR SORT DES CAILLASSEURS

29 février, reçu le deux mars. L'auteur enseigne à Bir Zeit, là où les étudiants ont caillassé cette andouille de Jospin. Dans ce texte, PA désigne l'Autorité palestinienne, dirigée par Arafat, BZU Bir Zeit University, IDF, Israeli Defense Force, l'armée israélienne.

Birzeit is under siege. Since Saturday PA security forces (*amn il weeka'ee*) have been raiding homes in the day and the middle of the night, arresting scores of BZU students (and some who aren't students)-the count could be well over 100 in the last 3 days. In some cases, PA secret service police in unmarked cars have pulled up to walking students and abducted them. Others were arrested on the University campus by armed men, crossing a major red line regarding the presence of arms on campus. On Saturday evening they conducted a thorough search of the campus, office by office, and kicked in the men's bathroom door on my floor when they didn't have the key to unlock it. Many other students have been taken away at checkpoints at the University exits, while others have been arrested at impromptu checkpoints in Ramallah and Birzeit village. The campus is infiltrated with student spies working for the PA, who give lists of names of people to be arrested. In addition, the Israelis have put in place a stringent checkpoint on the birzeit-ramallah road, including an ambush site (where people who see the checkpoint ahead often get out of the taxi so as not to pass through it). The IDF has used the PA's mass arrest campaign to conduct one of its own. I understand that 15 students have been taken by the IDF in the last 2 days at the Ramallah-Birzeit checkpoint. In addition, students who protested the arrests in a march in

Ramallah on Sunday were followed afterwards by secret service people (who conivngly participated in the march themselves) and were arrested. This morning I was told by people coming from Ramallah that the manara and the road leading to birzeit is lined with riot police in full gear. They are attempting to breed a climate of fear.

What is equally absurd is that many students are facing charges of attempted murder (or manslaughter) of Lionel Jospin, and are scheduled to be tried in military court. Many reports are coming that those who have been arrested are being beaten in the Jericho prison (only the PA can turn the Garden of Eden, the City of the Moon, the softest greenest place on earth, into hell). This morning, the PA announced an indefinite ban on public protests.

What is more important is the opposition and solidarity this hyper-thyroided frenzy is generating. Every Palestinian university (including al Azhar in Gaza) is currently waiting word from the BZU student movement to hold a huge rally in Ramallah to protest the PA's actions. It will likely happen tomorrow, and it is quite likely that the PA will react with heavy force to such a direct challenge to its authority (coming only one day after the ban was issued). The BZU employee union has issued a statement today stating that classes will be suspended until every student is released. It is very likely as well that all the universities will join the boycott. The general atmosphere on campus today is that of defiance and unity in action. If there were any reservations about whether the stone-throwing against Jospin was legitimate, they have been wiped away by anger at the PA, including even the shabiba (the fateh students).

On campus, professors and students alike are incensed that the administration even invited Jospin to speak here in the first place, and in the second that the Sulta decided to intervene in University affairs with the aftermath. One resolution presented at the very hot employee union meeting was to demand that from now on, no more zionists be invited into the university, and that secondly, when big name visitors are invited to speak, that they do so from Kamal Nasser auditorium to show respect for the struggle (Jospin apparently refused to speak in the hall because it was dedicated to a martyr--Kamal Nasser was assassinated in Beirut in 1972 by an Israeli commando team, as part of "operation god's wrath", which sought to eliminate 1000 palestinians who might provide leadership to the struggle).

One professor said that "Arafat needs to be reminded who Birzeit university is, and what the stones of Birzeit mean, and on which children's backs he rode into this land." There was a strong sentiment that the PA is even worse than the IDF. One example mentioned: the stoning of the US ambassador who tried to visit the University in 1985; his car did not even make it into the main gate before it had to turn back. At the time the IDF's response did not come close to the PA's.

Many professors were sickened by Hanna Nasser's apology to Jospin; particularly that he distanced the University from the "outsider trouble makers." One said "how dare he? Instead of taking a position to whiten our faces in front of the french, we should embrace the actions of the students. These are our students, our sons and daughters, and it would have been surprising had they received this zionist in any other way. Toz @la France!" Did he forget what is Birzeit University? On this question, people seem in tune. BZU has a sacredness to them, a place that the nation holds dear, that

people better pay respect to when they come visit. Jospin didn't, 'and that arrogant man deserved what he got.' Its not hard to understand; with Palestine shrunk into tinier and tinier fragments with less space to breath and speak, BZU is held up as maybe the main place for us to be free, that no one is allowed to mess with, not even the PA, and definitely not some zionist french boy. So reaction is strong, hot, dug-in. "If this place falls then what is left?" As far as the PA's reaction, I think the main point is that the stoning (and even the protest) of Jospin, an official PA guest, was seen as not only embarrassing but also as a direct challenge to the Authority. Jospin was accompanied by Nabil Shaath and other big cheeses on Saturday. The stones could easily have been for them as well. Because the PA is mainly run by gangsters, the tools they know are force and fear (not sophisticated mind control as in the US), and they acted accordingly. Of course, Palestinians, being who they are, don't respond very amenably to these tactics; if anything, its like pouring gasoline on a fire. (and based on what I heard today, many people are hoping that this fire will finally consume the PA once and for all -- and many are talking about "the coming war"). The second point about the PA is that it has been struggling for a long time to gain control of the University, and this incident is the perfect excuse. It has already proposed (on Monday) to station security forces at the University from now on.

So I think that is enough writing for now; there is much more to say. I want to go outside to see what is happening. If you want to do something to help the students who have been threatened by the University with expulsion, fax BZU at +972-2-281-0656 or email <pr@admin.birzeit.edu>. Because the high ups tend to have colonized minds, they are slaves to servicing the university's public image. I'm not sure how susceptible the PA is to outside pressure, but you can try if you want. In any case, the action is on the ground, and it will be Palestinians living here that will ultimately determine what happens next. One more thing, the students are floating on the messages of solidarity they've received from the Arab world.

Allah Yustor,
Alan Shihadeh

LE PÔLE SUD PARLE AUX FRANÇAIS

Le contrôle d'Internet occupe beaucoup d'esprits. Dans la pénombre des palais nationaux, il se concocte d'ubuesques contructions législatives qui ne sont pas à piquer des hannetons. Les socialistes qui mènent le jeu (majorité parlementaire, rapporteurs, ministres) cherchent, non pas à prendre le pouvoir sur Internet, mais à le donner aux ligueurs, aux sectes et aux lobbies, gratuitement et sans contre-partie. Voici le commentaire qu'en fait le 20 mars 2000 l'association IRIS :

"Le député [Bloche, du PS] , suivi par la Commission des Affaires culturelles, propose en effet d'étendre ses amendements, de sorte que la responsabilité des fournisseurs soit engagée si, "ayant été destinataires d'une mise en demeure d'un tiers estimant que le contenu qu'elles hébergent de manière directe et permanente est illicite et lui cause un préjudice, elles n'ont pas procédé aux diligences appropriées, l'autorité judiciaire demeurant seule juge du caractère illicite du contenu en cause". [Ces "diligences appropriées" sont délicieuses!]

Malgré des précautions toutes rhétoriques (« l'autorité judiciaire demeurant seule juge du caractère illicite du contenu en cause »), la nouvelle rédaction proposée par Patrick Bloche met bel et bien tout contenu critique ou déplaisant à la merci de la première mise en demeure adressée à un fournisseur d'hébergement. La notion de "diligences appropriées" restant à l'appréciation de tribunaux dont les décisions sont pour le moins variables [4], le fournisseur d'hébergement aura vite fait de se plier à n'importe quelle mise en demeure par simple lettre recommandée ou par voie d'huissier, pour supprimer tout contenu litigieux sans aucune possibilité de procédure contradictoire: il est plus que probable en effet que, dans de nombreux cas, l'autorité judiciaire ne sera même pas saisie, l'auteur de la mise en demeure ayant obtenu satisfaction par le "nettoyage" ainsi diligemment effectué." La note [4] renvoie à un communiqué du 16 décembre.

Vous trouverez tous les documents afférents à cette sinistre entreprise sur le site d'IRIS:

- Responsabilité des intermédiaires techniques: le député Patrick Bloche renie ses propres amendements. Communiqué de presse Iris, 20 mars 2000.
<<http://www.iris.sgdg.org/info-debat/comm-caf-an0300.html>>
- Tableau comparatif des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en première et en deuxième lecture.
<<http://www.iris.sgdg.org/actions/loi-comm/iris-tableau-an2.html>>
- Suivi des travaux parlementaires sur loi sur la liberté de communication. Dossier complet d'Iris, régulièrement mis à jour.
<<http://www.iris.sgdg.org/actions/loi-comm>>.
- Campagne de protestation et contact:
Meryem Marzouki (Meryem.Marzouki@iris.sgdg.org) - Tél : 0144749239.

Ces gens-là, tout en se réclamant de la liberté d'expression, ne verraient certainement aucun inconvénient à ce qu'on supprime la nôtre. Cette informaticienne tunisienne avait participé à la fondation de l'AUI en 96, -- un truc qui devait déjà défendre la liberté sur Internet -- mais elle avait rejeté les demandes d'adhésions de révisionnistes notoires. Cette Marzouki démontrait ainsi que des gens qui s'engagent dans la bataille pour la liberté d'expression commencent aussitôt, pour se donner une sorte de respectabilité, par la dénier aux révisionnistes. C'est pour leur chapelle qu'ils se battent. Nous n'avons donc pas d'illusions, mais cela ne nous empêche pas de reconnaître que ces censeurs aux petits pieds font un excellent travail. Nos lecteurs, internautes par vocation, et même, nous pouvons le dire, Aaarghonautes par dilection, peuvent consulter, sur le site IRIS, tous les documents législatifs, y compris les compte rendu analytiques des débats à l'Assemblée nationale: c'est la cuisine du pouvoir et les chaudrons fumants où ces bonnes âmes de cannibales socialistes espèrent nous mettre à mijoter.

Pour nous la situation est simple: notre rédaction, entièrement composée d'étrangers de tous poils, de tous acabits et de toutes couleurs s'est délocalisée au Pôle Sud; de là, nous rayonnons dans l'éther. Nous sommes légers comme l'ozone et si on nous ferme la porte, nous entrerons par la fenêtre.

EXCUSES PUBLIQUES

I Would Like to Apologize
by Patricia Neill

First, of all, I'm sorry about the Holocaust. Really, really sorry about that. I'd also like to apologize for the fall of the Roman Empire, for Napoleon's effectiveness, for China's brutality and for Jimmy Carter.

I want to apologize for the Irish potato famine, and for the Irish in general. Shame on me for inflicting the world with a race of poets, scholars, monks, and cops, not to mention Brendan Brehan. I'm sorry for the Hutus using their machetes on the Tutsis. Very sorry.

I am hugely remorseful for Rasputin.

I apologize for anti-semitism, racism, homophobia, sexism, ageism, lookism, heightism, smartism, cuteism, artism, jazzism, and no doubt I've left something out there--for which, I apologize. I'm really quite sorry about the Spanish Inquisition, indulgences, corporal punishment, the British Empire, and the Roman Catholic Church. I'm very sorry about the Crusades, especially that silly Children's Crusade, which was really a big mistake on my part.

I'm really, really, really sorry for Death, Destruction, Plato, Sesame Street, and mosquitoes.

Oh. And the Holocaust. The Holocaust was a very bad thing, and I beg everyone's pardon.

Please forgive me for fast food, rap music, and disco. How horrible I've been. I'm really sorry.

I'm very, very contrite that the Clintons were elected twice, and I am sorry for all their lies. I'm sorry for the poor quality of wood that makes up Al Gore's head. I could have used teak, and didn't. Please forgive me. I'm remorseful about all the endangered species, even, in my better moments, for the Great Spotted Suck Toad. I am miserable about all the beached whales, creamy-breasted bed thrashers, and red-tailed goots.

I'm sorry for black slavery in America, and I'm sorry for the welfare state. I apologize for public education, the Industrial Revolution, and Windows 95. I'm really sorry about the Rape of Nanking, Pearl Harbor, the desert in sub-Saharan Africa, and the French.

I apologize for any modern invention that has ever inconvenienced anyone, like when your car won't start on a cold morning, and I'm sorry about all the landmines, bombs, and boring speeches of politicians. I'm sorry about Hillary Clinton's hairdos.

I repent the bombing of the Chinese Embassy in Belgrade, the eruption of Mt. St. Helens, and of course, the Holocaust.

I apologize to my cats for them not having been born dogs. I'm real sorry about the invention of the television, and for the devolution of the human race.

I apologize for the Moon, Winter, and the color mauve.

However -- and get this straight -- I am NOT sorry about the clarinet. I had nothing to do with the damn thing.

AMAZONE FLEUVE TRANQUILLE

Ce qui nous est présenté comme étant le plus gros marchand de livres sur le Net, Amazon.com, est l'objet de campagnes régulières des Zolos pour que la boîte retire

certain livres de la vente. Par exemple, *Mein Kampf*, d'un petit politicien autrichien nommé Adolf Haidler (nom réel de son grand-père). A ces excités du bocal, Amazon envoie une réponse-type:

"Thank you for writing to us about this matter. We have great respect for your concerns; one of our goals as a retailer, however, is to offer our customers access to every item in print, as well as a complete catalog of music. With several million items in our catalog, it is unfortunate but inevitable that a few titles may offend some of our customers. We hope you will understand that our goal of universal access makes it impossible for us to remove items from our catalog -- including of course any items which we as individuals dislike."

Commentaire également *tupisch* d'une Zolo:

"Showing their disrespect for their Jewish customers, I must tell you this is a form letter reply. I received the same one verbatim. One wonders if Mr Bezos [le patron d'Amazon.com] has seen any of our letters, and if he has, one wonders why he feels making *The Protocols* available on his site (and thereby giving it more legitimacy than if it were just on the usual neo-Nazi and other hate sites) , is an example of freedom of speech. I find it understatement to dismiss our concerns as just some titles might offend some of our customers. What intelligent human being would not be offended by a spurious forgery that preaches hatred of the Jews and has been responsible for encouraging pogroms... has American business no ethics at all anymore?"

Donna Halper

QUI INVENTERA AUSCHWITZ?

Tempête dans le Landerneau judéo-parisien. Jean Kahn, qui est couvert de prestiges divers, président du consistoire central, ne peut pas pifer Moïse Cohen, président du consistoire de Paris. C'est un schéma classique. Kahn a dit à Cohen: "Si Auschwitz n'avait pas existé, il y a de fortes chances que vous l'auriez créé." *Le Monde* (31 mars 2000, p. 12) appelle ça un "dérapage". Le milieu se tétanise à mort. Le *gefилte fisch* se convulse en pleine poêle. Une délégation de *kohanim* est venue prier Kahn de bien vouloir démissionner. Le vieux se rebiffe et se recampe. Il insiste, il maintient. Y a du rififi. Les shofar vont chauffer.

Nous, quand on les voit se jeter Auschwitz à la gueule, on se marre doucement, on comprend bien qu'ils sont timbrés, que le ciboulot est sérieusement atteint, qu'il faudrait tous les fourrer à Sainte-Anne, et on se pose des questions: En quoi consiste donc le consistoire?

Actualités de mai

AFFAIRE BERGER

J.-L. Berger a été condamné, le 15 mai 2000, à dix mois de prison avec sursis, peine à laquelle s'ajoutent des dommages-intérêts pour un montant de près de 80.000F. Nous avons [un article du Monde du 17 mai 2000](#). Nous avons rendu [un compte détaillé de cette affaire en février](#).

AFFAIRE GRAF et AFFAIRE BERCLAZ

Le tribunal fédéral suisse a confirmé la condamnation de Jürgen Graf, l'auteur de *L'Holocauste au scanner* à quinze mois de prison ferme pour "discrimination raciale". (arrêté du 22 mars 2000). Sans commentaire. Les lecteurs pourront juger eux-mêmes en se reportant [au livre de Graf, texte intégral sur le site](#).

Par ailleurs, Berclaz, président de l'association "Vérité et justice", dont la condamnation pour avoir diffusé le rapport Rudolf, avait été confirmée en novembre 1999, C'est la raison pour laquelle J.-L. Berclaz a, par lettre du 28 mars 2000 adressée au ministère public de la Confédération, déposé une plainte pour "abus d'autorité" à l'encontre des cinq juges fédéraux qui l'ont condamné: l'intention délictueuse des juges est évidente, écrit Berclaz: "en refusant d'examiner le rapport Rudolf sur le fond, et en refusant *a priori* d'en admettre les conclusions, à savoir l'impossibilité technique et scientifique des chambres à gaz homicides sous le Troisième Reich, les juges dénoncés se font les complices d'un groupe de personnes spéculant sur une légende cruelle".

Berclaz et Graf sont membres fondateurs de "Vérité et justice".

LE METIER DES MENTEURS EST DE MENTIR

Le *Boston Globe* du 3 avril 2000, sous la signature d'un Jeff Jacoby parle des mémoires que rédige Elie [Wiesel](#), baratineur de choc, dont *And the Sea is Never Full* est paru aux Etst-Unis. Il y prétend qu'il ne parle jamais de leurs parents avec ses soeurs, Bea et Hilda!!!

Il raconte aussi que le soir de la remise du prix Nobel à Oslo en 1986, il y avait une parade avec des gens, venus de toute la Norvège, portant des torches allumées, pour lui rendre hommage. Il a entendu un journaliste dire: "Depuis Schweitzer, il n'avait rien eu de tel".

Le premier inconvénient de cette histoire est qu'elle contredit une autre version du même événement, qu'il avait confiée au *Courrier Picard*, le 9 février 1996, alors qu'il était venu collecter un de ses **deux cents** doctorats *honoris causa* à l'université de Picardie. Là, il avait dit qu'il y avait dans la rue d'Oslo des centaines de révisionnistes qui manifestaient contre lui.

Faurisson a déjà relevé ce mensonge: les révisionnistes étaient trois, dont Faurisson; ils ont distribué des tracts; ils se sont assurés que ces tracts arrivaient jusqu'à Wiesel et à Danièle Mitterrand qui était là pour lui cirer les pompes. (RF: "Elie Wiesel: un mensonge de plus", 9 février 1996, *Ecrits révisionnistes*, p. 1750).

Dans les mémoires de Wiesel, la sarabande des révisionnistes a disparu. Elle fait place à une joyeuse parade des porteurs de torches. Le second inconvénient est que cette version est tout aussi fausse que l'autre. Il n'y avait pas de parade, pas de torches, personne dans la rue pour admirer le mythomane, juste quelques passants affairés et trois révisionnistes qui se fendaient la pipe. Ils sont au moins trois à en témoigner.

Même à un âge avancé, avec son très confortable compte en banque, il ne peut pas s'empêcher de fabuler. Cette mythomanie compulsive relève de la psychiatrie de secteur.

Ce bouffon est venu devant la commission des affaires étrangères du Sénat américain pour dire que "la haine monte et qu'il n'aurait pas cru qu'elle allait monter si vite" (Associated Press, 5 avril) "Les néo-nazis sont partout, je ne sais pas qui les finance, mais ils sont actifs, ils s'expriment, et on les trouve partout". C'est le délire paranoïaque!

LES PLAIDEURS

The Age, Saturday 1 April 2000.

Attorneys representing the Tribe of Abraham filed suit against God in New York's Southern District Court on Monday, citing 117 specific instances of breach of covenant.

The Israelites are seeking \$4.2 trillion in punitive and compensatory damages. "My client, the Children of Israel, entered into this covenant with the Defendant in good faith," said Marvin Sachs, the Manhattan lawyer bringing the suit on behalf of the Israelites. "They were assured, in writing, that in exchange for their exclusive worship of Him, they would be designated His chosen people and, as such, would enjoy His divine protection and guidance for eternity. Yet, practically from the moment this covenant was signed, the Defendant has exhibited a blatant and wilful disregard for its terms." According to Sachs, the Israelites have not received the protection they were promised in the covenant. "Despite the presence of numerous 'chosen people' clauses throughout this covenant, my client has suffered countless tragedies over the past 5000 years, from the destruction of the Holy Temple in Jerusalem to the Spanish Inquisition to the Holocaust. Does that sound like

protection to you? Clearly, the Creator had no intention of honoring His legal and binding agreement with us from the start."

Continued Sachs: "The covenant also states that the plaintiff is be entitled to all the lands of the Earth. This, too, has not occurred.

Furthermore, it states that the plaintiff will become more numerous than the dust thereof. This has not occurred, either, assuming, of course, that the world contains more than 14 million particles of dust."

Sachs then produced a Torah scroll and said: "I was raised to believe that this is more than just a piece of paper. What about Him?"

Court officers visited the Defendant atop Mount Sinai early this morning, serving Him with papers and setting the legal machinery in motion. Though He has declined comment, lawyers in His employ have already cited multiple points of contention with the Israelite argument, questioning the authenticity of the 1000-year-old hand-inscribed documents and taking issue with the selection of New York, "a city of Israelites", as the trial site.

Kevin Harrigan, chief legal counsel for the Lord, called a press conference on Tuesday to read a personal statement from his Client: "Where was Marvin Sachs when I created the Heavens and the Earth? Where was Marvin Sachs when I laid the cornerstone of creation, and all the morning stars sang together? Can Marvin Sachs bind the influences of the Pleiades and loose the bands of Orion? Can Marvin Sachs call forth the snow or the small rain or the great storm? He should not be so quick to sit in judgment, he who knows not the ordinances of Heaven nor their dominion of the Earth."

Added Harrigan: "We'll agree to minor malfeasance. The Creator pays you a token \$15,000 settlement, plus your filing fees, and we go easy on you."

Despite the Lord's confidence, the Israelites say they have a case. "For 5760 years, the plaintiffs have honored their side of the contract, worshipping the Defendant with total devotion," Sachs said. "But in return they have gotten nothing. "They trusted Him to protect them, and He threw them to everyone from the Egyptians to the Cossacks to the Nazis to the Palestinians. I'd have a hard time believing that anyone even remotely familiar with the plaintiff's history would argue that they're not victims of detrimental reliance."

Harrigan responded that God's case is clear under the provisions of New York's commercial code. "We have yet to determine whether the Jews are arguing for the Covenant of Abraham, which covers homeland and birthright issues, the Davidic Covenant, under which they say they were guaranteed a Messiah, or some combination of the two. But one thing is clear: standard assumptions for any legal contract in this district specifically state that the Defendant is not responsible for acts of God."

Harrigan said: "I must also point out that the plaintiff has been given a homeland and offered at least one viable Messiah. If the plaintiff chooses not to accept them for whatever reason, it demonstrates that no meeting of the minds was truly possible and that they acted in bad faith, and the covenant is therefore rendered null and void."

Harrigan went on to note that the Lord has not ruled out filing a breach-of-covenant countersuit against the Israelites, claiming they "have failed to worship the Lord in an acceptably faithful manner". Among the evidence cited: a 70 per cent rise in interfaith marriage among Jews since 1900 and last year's turnout of just 36 per cent at worldwide Yom Kippur services.

At press time, the Israelites were moving forward with their case, undaunted by the fact that the Supreme Deity has never lost a trial. "My client has been searching for answers for a long time," Sachs said. "And they will continue to seek the truth -- no matter what the cost in legal fees." <end>

CHANDELLE VERTE

Le professeur Dariusz Ratajczak avait été condamné pour la forme après avoir publié à son compte un petit livre, *Thèmes dangereux*, contenant un bref exposé du point de vue révisionniste. L'auteur, qui ne se dit pas lui-même révisionniste, affirme qu'il entend seulement présenter plusieurs points de vue qui existent réellement. En mars 1999, il avait tiré 320 exemplaires, surtout destinés aux étudiants en histoire de l'université d'Opole où il enseigne.

En septembre, il en a fait une seconde édition, chez un petit éditeur de Varsovie. Le tirage est de 30.000. Des extraits paraissent dans la presse: pas de plan d'extermination, le chiffre de six millions est à diviser par deux, etc. Les phrases les plus percutantes sont été mises en note par l'éditeur.

Début avril, l'université l'a flanqué à la porte, avec interdiction d'enseigner pendant trois ans. Il est l'objet de diverses attaques dans le milieu universitaire. Néanmoins, certains prennent sa défense, comme Ryszard Bender (professeur à l'université catholique de Lublin) sur les ondes de la radio la plus écoutée en Pologne, Radio-Maryja qui a deux à trois millions d'auditeurs.

Ensuite, la justice s'est remise en branle. Le 14 avril, la cour d'appel d'Opole a cassé le premier jugement et a déféré le professeur devant un autre tribunal. Ce qui prouve que la Pologne n'est plus nulle part: elle est dans cette Europe, rêvée par Hitler et réalisée par les sociaux-démocrates.

MAIS QUE FAIT DONC LA POLICE?

Heureusement, le site Amnistia est là pour désigner à la vindicte publique les criminels contre *L'Humanité*. Ce mois-ci, ce sont Gilles Perrault et Serge Thion qui sont mis sur la sellette.

Le goût de la préface par Didier Daeninckx, écrivain

Quand notre ami Gilles Perrault, l'enquêteur minutieux, préface l'ami de Jörg Haider, l'ami de Maurice Papon, et les amis des négationnistes français et tunisiens.

Vendredi 25 février 2000

Tout juste dévêtu de son uniforme de parachutiste colonial engagé dans les sinistres combats contre les indépendantistes algériens, Gilles Perrault ne rechignait pas, dans son livre *Les Parachutistes*, en 1961, à justifier le recours à la torture pour une armée confrontée à la guérilla. Oublieux de ce passé, il publiait il y a dix ans *Notre ami le Roi* un livre sur le Maroc d'Hassan II dans lequel il dénonçait le principe qui avait autrefois son approbation. Il vient de préfacer *Notre ami Ben Ali*, un livre nécessaire contre les exactions commises par le régime du dictateur tunisien. Un autre ouvrage sur le même sujet, toujours préfacé par l'infatigable défenseur des nobles causes, n'a pas bénéficié du même écho, et nous avons à coeur de réparer cette injustice.

Il s'agit de *Supplice tunisien, le jardin secret du général Ben Ali*, paru aux éditions de La Découverte. L'auteur, Ahmed Manaï, occupa de très hautes fonctions officielles sous le règne de Bourguiba et pendant les premiers temps de celui de son successeur. La rupture fut consommée en 1989, quand Ahmed Manaï décide de se présenter aux élections générales. Il connaîtra bientôt le calvaire des opposants tunisiens. Le problème est que Gilles Perrault ne sourcille pas quand, dès les premières pages du livre dont il veut qu'il soit "largement lu chez nous", Ahmed Manaï présente ainsi le premier homme sur lequel il s'appuie pour constituer sa liste:

"Mon premier colistier était Abdel Hamid Bedioui, un professeur de français, originaire de Monastir, la quarantaine passée. Il avait une expérience du terrain, acquise lors de sa participation aux élections partielles de janvier 1988. Il s'était forgé à cette occasion une réputation de battant et de fin tacticien".

Gilles Perrault qui en 1988 figurait dans la liste des parrains de la revue antifasciste *Article 31* ne pouvait ignorer qui était Abdel Hamid Bédioui (également orthographié Bdioui), d'autant que les informations furent reprises par l'hebdomadaire *Politis* dont Gilles Perrault est aussi parrain. Que disaient ces articles? Tout simplement que Abdel Hamid Bdioui, grâce à des complicités d'extrême-droite dans l'université lyonnaise avait pu obtenir un diplôme de doctorat d'état pour une thèse antisémite dans laquelle il s'appuie sur "Les Protocoles des Sages de Sion", traite le MRAP de mouvement "judéo-bolchévique" et la LICRA d'organisation "judéo-capitaliste"!

La liste Manaï-Bdioui de 1989 obtint le ralliement du parti islamiste Ennahdha, et le mouvement fondé par Ahmed Manaï n'hésita pas à apporter son soutien à Roger Garaudy.

Gilles Perrault nous avait déjà habitué à préfacer de curieux personnages comme son ami de trente-cinq ans, l'ancien parachutiste d'Algérie Jean-François Steiner, auteur de *Treblinka*, témoin de Papon à Bordeaux, et récent organisateur de sa tentative de fuite en Suisse. (Voir l'enquête "De Treblinka à Bordeaux").

On se souvient également de sa préface à "Naître coupable, naître victime" de Peter Sichrovsky, une figure de l'extrême-gauche autrichienne passée avec armes et bagages au service de Jörg Haider, et qui siège aujourd'hui au parlement européen pour le parti néo-fasciste au pouvoir à Vienne. (Voir l'enquête "De Treblinka à Bordeaux").

On n'a pas oublié non plus sa préface au livre des fourriers d'ultra-gauche de Robert Faurisson, *Libertaires et ultra-gauche contre le négationnisme* dans lequel Elie Wiesel est traité de "témoin douteux" et où, dans la première version vite retirée des presses, l'un des principaux rédacteurs de textes négationnistes de la grande époque n'hésitait pas à maintenir que les chambres

à gaz étaient "un gigantesque détail de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale". (Voir l'enquête "Négation des camps et promotion de la pédophilie").

Grand concours: à la recherche de la préface perdue

A ce jour, Gilles Perrault a écrit environ deux cents préfaces! La plupart nous sont inconnues, et elles doivent réserver de nombreuses surprises. A vos greniers! Les dix premiers lecteurs d'Amnistia à nous en faire parvenir de nouvelles recevront un exemplaire dédicacé par l'auteur de "Le goût de la vérité".

A vous de jouer!

www.amnistia.net, journal quotidien illustré, contact: redaction@amnistia.net

Toutes ces amusantes informations sont à mettre au crédit de l'ahuri des poubelles, bien évidemment. Mais il y a mieux. Quand on soulève précautionneusement le couvercle de la poubelle où vit ce scribouillard, on est surpris par le remugle. En analysant le bouquet qui s'en échappe, on le sent dominé par le fiel de la noire jalousie. Qu'on en juge:

Le négationniste habite au CNRS
Serge Thion, la taupe antisémite de la maison des sciences de l'homme...
Didier Denainxxx

Jeudi 13 avril 2000

Le 17 juin 1999, le syndicat Force Ouvrière des chercheurs du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) demande aux électeurs de ne pas voter pour la liste qu'il présente à la commission paritaire! On vient de s'apercevoir qu'un des candidats, Serge Thion, est un des plus actifs militants négationnistes français. Si la démarche du syndicat est louable, on peut s'étonner du retard mis à prendre conscience de l'activité principale de Serge Thion depuis vingt ans et cela au coeur même de la recherche: la propagande négationniste, la réhabilitation de l'antisémitisme.

Né en 1942, Serge Thion est d'abord connu pour ses travaux de sociologie et d'analyse politique sur l'Afrique (*Le pouvoir pâle ou le racisme sud-africain*, Le Seuil 1969) le sud-est asiatique (*Des courtisanes aux partisans*, Gallimard 1971).

Dès qu'éclate l'affaire Faurisson, avec la parution d'un article dans *Le Monde* en décembre 1979, il fait partie de cette frange de l'ultra-gauche déjantée qui, autour de La Vieille Taupe, décide de soutenir le professeur de littérature lyonnais. Dans les mois qui suivent, il publie un livre "*Vérité historique, vérité politique*" et se porte en justice aux côtés de Faurisson en mettant en avant sa qualité de chercheur au CNRS. Dans la foulée, les éditions Edern Hallier lui offrent une tribune, "*Khmers Rouges*", un ouvrage dans lequel il nie, au temps présent cette fois, le génocide commis par les troupes de Pol Pot. Ergotant sur les chiffres, malmenant la démographie, il conclut concernant le génocide: "Le mythe est lancé, rien sans doute ne l'arrêtera. on en connaît d'autres exemples qui ont aussi la vie dure. Si les mots ont un sens, il n'y a

certainement pas eu de génocide au Cambodge".

En 1980, il parvient à faire passer un article dans *Les Temps Modernes* (n°404), s'attirant cette pique de Jean-Paul Sartre:

"Nous avons appris que Thion défendait les thèses du sinistre Faurisson qui nie, on le sait, la réalité de l'extermination et l'existence des chambres à gaz. Ceci nous amène évidemment à demander à nos lecteurs d'accueillir avec réserves les informations communiquées par Thion sur l'Indochine".

C'est Serge Thion qui négocie avec Noam Chomsky, autre négateur du génocide khmer rouge, une préface du linguiste américain au "*Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire*" de Robert Faurisson publié par la Vieille Taupe. Il se déplace aux États-Unis pour interviewer Chomsky, en compagnie de Pierre Guillaume. Le voyage à Boston, en juin 1981, de ceux qui se présentent encore comme d'intransigeants révolutionnaires sera financé par le patron du *Figaro-Magazine*, Louis Pauwels, qui accueille à cette époque tous les seconds couteaux de la Nouvelle Droite dans les colonnes de son hebdomadaire.

En 1985, Serge Thion, de retour d'un autre voyage, en Éthiopie, travaille avec le néo-nazi pédophile Michel Caignet (voir l'enquête "Négation des camps et promotion de la pédophilie") à la mise au point de la traduction d'un classique du négationnisme, "*Le Mythe d'Auschwitz*" de Wilhelm Stäglich pour le compte de la Vieille Taupe. Il ne se passe plus un an sans que Thion ne relance les thèses des négateurs. Articles dans "*Les Annales d'histoire révisionniste*", création d'une revue, "*Maintenant le communisme*" où Serge Thion figure en compagnie d'un militant bordelais d'extrême-droite, Jean-Christophe Alexandridis, responsable d'une revue néo-nazie *Le Tonnerre* et de *Perspectives euro-arabes* qui soutient Saddam Hussein. Serge Thion publie ensuite la "*Gazette du Golfe et des banlieues*" au moment du conflit avec l'Irak. La guerre contre Saddam Hussein le verra créer un comité de soutien à un vieil ami de Normandie, Gilles Perrault, qui vient d'appeler les soldats français à la "désertion" et "au sabotage de la machine de guerre".

Dès les débuts d'Internet, Serge Thion utilise le réseau mondial pour diffuser la propagande négationniste. Tout d'abord à l'aide d'un bulletin photocopié "Global Patelin", rédigé en piochant dans les sites américains. Cette lettre est directement liée au CNRS puisque l'adresse pour la correspondance est celle du bureau parisien de Serge Thion: "thion@msh-paris.fr" (voir aussi l'article "L'internationale négationniste sur le Net").

Aucune réaction de l'institution, alors qu'on ne compte déjà plus, à ce moment, le nombre de salariés sanctionnés par leur employeur pour avoir utilisé le matériel informatique de l'entreprise à des fins privées. En 1996, probablement encouragé par cette impunité, le chercheur passe à une phase supérieure: la fourniture de nombreux textes au site Aaargh, un cri de bande dessinée dont les initiales, là, signifient "Association des anciens amateurs de récits de guerre et d'holocauste". Le site est hébergé par le fondamentaliste marocain Ahmed Rami, de Radio Islam, et pour tenter d'échapper aux lois françaises, ils émettent depuis un serveur américain d'Atlanta (Georgie). Cette base de données véritablement nazie propose pêle-mêle "*Les Protocoles des Sages de Sion*", les archives Thion, celles de Faurisson, de Pierre Guillaume, de Roger Garaudy, les textes interdits de Céline, ainsi que de véritables appels au meurtre comme celui qui visait le secrétaire national du Mrap, Mouloud Aounit, traité de "marionnette juive" à laquelle on promettait le sort des

moutons, à l'Aïd!

Le 17 septembre 1998, les membres de la commission des droits de l'Homme et Questions Éthiques du laboratoire de Physique se réunissaient pour protester contre la diffusion, à l'adresse personnelle de 39 chercheurs de l'Académie des Sciences, de tracts figurant par la suite sur le site Aaargh de Serge Thion.

Ils attiraient l'attention du Comité d'Éthique du Cnrs sur l'activisme négationniste de ce chercheur en sociologie et soulignaient l'utilisation des moyens de l'institution pour diffuser ses thèses.

Dix-huit mois plus tard, le 27 février 2000, Serge Thion se félicitait en ces termes de voir le premier ministre, Lionel Jospin, agressé par des jets de pierres lors de son voyage au Moyen-Orient:

"L'irrépressible besoin des socialistes de se mettre à plat ventre devant tout ce qui pourrait avoir l'air juif..." et parlait ainsi du premier ministre israélien Ehud Barak: "Il (Jospin) s'enflamme pour de si parfaites répliques de l'élite nazie".

Cela fait donc vingt longues années que ceux qui ont en charge la recherche française tolèrent l'expression du racisme le plus violent, la publicité insistante des assassins de la mémoire, qu'ils acceptent, par leur silence, que les moyens mis à disposition par la République soient détournés de leur usage, que les titres de "chercheur au Cnrs" servent à impressionner les juges lors des procès, les lecteurs qui font confiance à ce sigle quand ils le voient au bas d'un article, d'une pétition.

Les protections dont bénéficie Serge Thion n'ont que trop duré!

L'assassin de la mémoire doit quitter le Cnrs.

©amnistia! www.amnistia.net

L'association du petit délateur de banlieue avec les membres d'une organisation d'assassins italiens, manipulés par les services secrets italiens (d'ascendance nettement fasciste) ne peut manquer de prêter à sourire.

PERSE ET POLICE

D'après une officine panoptique de l'université de Tel-Aviv, l'Institut Stephen Roth (13 mars 2000), Radio Iran est devenu un forum pour la négation de l'Holocauste. Radio Iran a interviewé des gens comme Ahmed Rami, Ernst Zündel, Roger Garaudy, David Irving, Ingrid Rimland et Fredrick Toben. D'après Ernst Zündel, un congrès international de négationnistologie doit se tenir au printemps 2000 en Iran. (Sources: "Archiv-Notizen," February 2000; Zundelsite, March 1999, February 2000; "Journal of Historical Review," July/August 1999.)

Le *Teheran Times* du 12 avril a pris résolument fait et cause pour David Irving au lendemain de son échec devant les tribunaux. Il a cité des auteurs qui ont prouvé que l'Holocauste n'avait pas existé et que c'était une fraude perpétrée par les sionistes pour faire chanter l'Occident. Comment peut-on être persan?

L'Institut Stephen Roth sait aussi que Roger Garaudy a été vigoureusement défendu par une femme écrivain turque, Gulay Gokturk dans les colonnes d'un grand journal turc, publié en anglais, nommé *Sabah* ("Le Matin") les 23 et 24 décembre 1998.

Cette officine, décidément très utile, nous apprenait, le 27 juillet 1998, à nous qui ne sortons pas assez, qu'il circulait des cassettes vidéo négationnistes en Hongrie, et qu'elles y faisaient un tabac. Il s'agit de la vidéo où le petit David Cole interviewe Piper du musée d'Auschwitz. La firme "Turul Video," le présente comme "the most amazing documentary film of all time," et "the whole legend of 'the gas chambers' - facts and lies."

Le 18 août, un journaliste qui s'occupait de la diffusion, Gabor Bencsik, a dû démissionner de l'association des journalistes. Le chef de la communauté juive de Hongrie a demandé qu'on fasse une loi pour interdire le révisionnisme.

L'institut cherche des dénonciateurs, professionnels ou amateurs. Refilez l'adresse à Denainxxx, il y a peut-être un peu de pâtée à lamper.

E-mail: anti@post.tau.ac.il, or Fax: 972-3-6408383, or Wiener Library, Tel Aviv University, POB 39040, Ramat Aviv, Tel Aviv 69978, Israel.

SÉGRÉGATION

Au camp de Natzweiler Struthof, il y a une cérémonie pour les anciens déportés français et communistes, en juin, et une autre pour les anciens déportés étrangers et français-pas-communistes en septembre.

PANACÉE

A month or so ago, Israel Charny, a well-known genocide researcher, gave a presentation at the University of Toronto. His topic was "Standing Up to Holocaust Denial." The talk was very interesting although in my naivette I had hoped that Dr. Charny would offer some advice how to stand up to Holocaust denials in real life. Unfortunately, there was nothing of sort though I do not blame Dr. Charny for skipping the issue. Perhaps there is no universal panacea for this infection.

Alexander Prusin <aprusin@chass.utoronto.ca>
Department of History, University of Toronto

NAZE BRIC-A-BRAC

L'Union des étudiants juifs de France poursuit en justice Multimania

PARIS, 11 avr (AFP) - L'Union des étudiants juifs de France (UEJF) a assigné en justice pour le 19 avril, devant le tribunal de Nanterre, la société Multimania, premier site internet français de communauté, pour avoir hébergé un site néo-nazi, a indiqué mardi à l'AFP l'avocat de l'UEJF. Me Stéphane Lilti, représentant l'UEJF, accuse Multimania de négligences, demande un

franc de dommages et intérêts ainsi que l'application de mesures destinées à prévenir l'ouverture de sites du même type par des clients anonymes. Par ailleurs et concernant le même site, l'Union des étudiants juifs de France a déposé plainte contre X à Paris pour "incitation à la haine raciale, apologie de crimes contre l'humanité et appels aux meurtres". Selon Me Lilti, une enquête préliminaire vient d'être confiée par le parquet de Paris à la police. La personne ayant créé le site serait, selon lui, une personne résidant dans le nord de la France. Multimania aurait hébergé le site à son insu et ne connaissait pas l'identité du créateur. Les sites de communauté, en plus de fournir l'accès à d'autres sites, permettent aux internautes de créer leurs propres pages, de dialoguer, d'envoyer des cartes de vœux, et de visiter les pages des autres. Me Lilti a également précisé que l'UEJF s'associait à la démarche de la LICRA qui a assigné Yahoo en justice, le 15 mai à Paris, pour protester contre la vente aux enchères sur son site d'objets nazis.

Vente d'objets nazis sur l'internet: la LICRA poursuit Yahoo en justice

PARIS, 11 avr (AFP) - La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) a indiqué mardi avoir assigné devant la justice française la société Yahoo, 2ème réseau de sites le plus visité sur l'internet, pour protester contre la vente sur son site d'objets nazis. Dans un communiqué transmis à l'AFP, la LICRA indique qu'elle assigne en référé la société Yahoo. Inc, domiciliée en Californie, à comparaître le 15 mai devant le Tribunal de grand instance de Paris. Cette action en justice doit permettre, selon l'organisation, de "prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'exhibition et la vente sur le site de Yahoo d'objets nazis dans tout le territoire national et ce sous astreinte définitive de 100.000 euros par jour de retard à compter de l'ordonnance à intervenir".

Selon la LICRA, le site Yahoo.com Auctions "met aux enchères quotidiennement de 500 à plus de 1.000 objets ou trophées nazis ou néo-nazis décrits comme n'importe quel objet marchand (uniformes, drapeaux frappés de la croix gammée, film sur la thème des tortures nazies ou une boîte de Zyklon B).

"Chacun d'entre eux est très précisément décrit et, pour en promouvoir la vente, Yahoo Auctions met en évidence, au début de chaque page les clichés des objets les plus marquants", souligne la LICRA. Le 19 février, la LICRA avait appelé au boycott des sites Yahoo, estimant "intolérable" que des "objets du culte" du nazisme soient en vente libre sur l'internet. Elle en avait appelé "aux dirigeants de plusieurs pays" et "à la conscience de tous les démocrates", afin que des dispositions soient prises pour interdire ce commerce "ignoble". Yahoo est le deuxième réseau de sites le plus visité sur Internet après Éditions Online (AOL). En décembre, Yahoo recevait 120 millions de visiteurs par jour en moyenne pour 465 millions de pages.

VAUDOU VAUDOIS

Nous disposons de quelques articles, tirés surtout de la presse suisse, qui parlent du procès de M. Amaudruz, qualifié par *Le Monde* de "vétéran du négationnisme suisse".

Nous ne connaissons M. Amaudruz que de nom. Les quelques pages de son bulletin que nous avons vues confirment qu'il se situe dans l'héritage raciste qui n'est pas le nôtre. Nous ne partageons donc aucune des idées politiques de M. Amaudruz et nous les désapprouvons. Mais tant qu'il n'incite à tuer personne, nous n'avons aucun scrupule à défendre son droit de vivre. Il a écrit en 1949 un petit livre dont le titre dit tout: *Ubu justicier au premier procès de Nuremberg*, Charles de Jonquière, Paris, 181 p. Nous acceptons comme précurseurs tous ceux qui, de quelques points de vue qu'ils se soient placés, ont critiqué ce monstre juridique que fut le Tribunal de Nuremberg. La parenté avec Ubu nous semble extrêmement judicieuse.

Vétéran, il l'est. Il a soutenu un point de vue favorable au nazisme depuis 1946, dans une Suisse qui était neutre et où les sympathies pour l'Allemagne nazie étaient couvertes par la liberté d'expression des citoyens de la Confédération. Tout cela a changé. La Suisse a voulu se débarrasser de sa principale tare qui était, justement, d'être helvétique. Maintenant, grâce à des lois ad hoc, la Suisse est un sous-bled paumé, en voie de sous-développement, où les indigènes sont sous la coupe des mafias financières qui se sont déjà imposées dans les grands pays. Guillaume Tell est inscrit au chômage. On peut enfin condamner un vieillard qui a trois cents lecteurs tous les mois. Si les Suisses croient échapper au racket de cette façon-là, ils se gourent.

Affaire Garaudy

Le Temps, Samedi 15 avril 2000

Affaire Garaudy: un libraire genevois est acquitté
Sylvie Arsever

Le responsable de la librairie Al Diwan, à Genève ne s'est pas rendu coupable de discrimination raciale en vendant une dizaine d'exemplaires du livre de Roger Garaudy *Les mythes fondateurs de la politique israélienne*. Condamné par le Tribunal de police genevois à une amende de 1000 francs, le libraire a été acquitté en appel par la Cour de justice. Les juges ont estimé qu'il n'avait pas agi publiquement, une condition pour que la diffusion de propos racistes ou négationnistes tombe sous le coup de la loi pénale.

Le libraire avait commandé une dizaine d'exemplaires du livre sans connaître son contenu, puis les avait retirés des rayons après avoir appris qu'il était négationniste. Il a toutefois continué à le remettre à ceux qui le lui demandaient jusqu'à épuisement de son stock. Ce comportement, estiment les juges, ne constitue pas une diffusion publique.

La Cour genevoise a également pris position sur l'un des points les plus controversés de la nouvelle norme antiraciste: celle de savoir qui peut se constituer partie civile contre un négationniste. Les juges adoptent une position très restrictive. Pour eux, seule peut être admise comme partie civile une personne qui est directement visée par une injure raciste ou un acte discriminatoire. Par nature, le racisme comporte certes une forme d'injure collective. Mais admettre comme plaignants tous les membres de la communauté touchée irait trop loin. La diffusion de thèses négationnistes n'est pas dirigée contre une personne précise et elle lèse, avant tout, la paix publique.

Ce raisonnement amène les juges à écarter tous les plaignants, soit aussi bien

un rescapé d'Auschwitz, Otto Klein et Gerhard Riegner, dont une partie de la famille a disparu dans les camps, que la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA).

Pour l'avocat du libraire, Me Jean-Pierre Garbade, cette décision montre que la norme antiraciste n'est pas une muselière, contrairement à ce que clame l'extrême droite, et qu'elle peut se concilier avec le droit des citoyens de s'informer. Pour Me Philippe Grumbach, qui représentait les parties civiles, leur mise à l'écart est choquante surtout pour Otto Klein qui a souffert dans sa chair de la Shoah. «Il est indispensable à une bonne application de la loi que les associations puissent agir en justice, estime-t-il. Il faudrait introduire cette possibilité dans la loi.»

LES NOUVEAUX BIZUTHS

Il faut bien leur trouver un nom. On voit apparaître dans tous les médias une nouvelle couche de gens, disons entre 20 et 35 ans, qui écrivent, parlent, commentent et qui semblent avoir plusieurs traits communs qui pourraient les définir comme une génération. Ces anciens cocoonés sont de gauche, naturellement, puisque la gauche, c'est le confort du pouvoir, depuis vingt ans et peut-être pour encore longtemps, une gauche conservatrice, de droit divin, une gauche plutôt caviar, qui ne sent pas sous les bras, qui fréquente le Club Med, la quiquette frileuse à cause du Sida, qui juge la société américaine en avance sur nous, une gauche qui ne supporte pas les critiques, qui trouve que l'euro et la bourse c'est vraiment formidable, que réparation est due aux juifs pour les siècles à venir, qu'Israël est un petit peuple courageux qui mérite tout notre soutien, qui juge que l'Afrique est un passé douloureux, que la Russie est en train de devenir démocratique et que le marché chinois est plein d'attraits.

Mais ce qui caractérise aussi cette génération, c'est que les mots, les idées et mêmes les sentiments de ce qu'il est convenu d'appeler "la politique" ne sont rien, ne valent rien et doivent être impitoyablement éliminés au profit d'une nouvelle pensée inoxydable, celle de la morale et des droits de l'homme. Tous ces jeunes gens et jeunes femmes, qui n'ont jamais rien fait d'autre dans leur vie que de lire quelques journaux et regarder la télé, se croient en mesure de juger de la politique, de la vie et de l'action de ceux qui se sont crus appelés à parvenir dans des postes où l'on prend des décisions -- ou des apparences de décisions. On pourrait dire beaucoup de mal des politiques, et on ne s'en prive pas ici. Mais il faut choisir: ou le gouvernement des *pragmatiques*, des réalistes plus ou moins véreux et plus ou moins combinards, qui essaient d'arranger les choses et de faire avancer les problèmes, ou celui des *moralistes*, des puritains qui vont appliquer des grilles d'interprétation abstraites et régulariser les problèmes en coupant les têtes de tout ce qui dépasse. Ces jeunes idéologues excités, qui ne comprennent pas grand chose aux mécanismes réels de la société, sont très exactement de petits Pol Pot: ils savent ce qui est bien et, le cas échéant, l'appliqueront, les yeux fermés.

Certes, nous ne sommes pas menacés car ces zozos ne sauront pas prendre le pouvoir (quoique Jospin présente avec eux certaines analogies). Mais ils prennent le pouvoir dans le monde culturel.

Le cas de la Yougoslavie est ainsi très révélateur: pour les vieux routiers, la politique balkanique est tout sauf une affaire de morale; on sait que tous les protagonistes, issus de la décomposition de la fédération yougoslave, avaient à peu près tous le même programme: constituer ou reconstituer des entités nationales sur des corps sociaux

informes par le moyen d'antagonismes fondateurs. Qui diable, au cours de l'histoire, aurait entendu parler d'une identité aussi saugrenue que celle de "Bosnie"? D'autre part, un oeil exercé ne pouvait manquer de voir à l'oeuvre, dans les nouvelles convulsions balkaniques (fort semblables à celles des années 1860-1914) la main des étrangers, non seulement européens, comme autrefois, mais venant aussi de plus loin, Amérique, Iran, sans compter les meneurs traditionnels, Russes et Turcs. Bref, toutes les géopolitiques étaient convoquées au festin.

Et on a vu surgir de jeunes puceaux de la politique qui ont quitté leur lycée pour s'engager dans des affaires médiatiques ou humanitaires (manipulées, évidemment, mais ils ne pouvaient pas le voir) et qui ont eu la révélation manichéenne: il y a des bons (nous, l'Occident, les démocraties, Mitterrand, l'OTAN, etc.) et les mauvais (principalement les Serbes, mais aussi les Russes, les islamistes, etc.). Frappés par cette révélation, et armés de leurs idées simplistes, ces gens envahissent les médias et donnent des leçons. C'est pourquoi, en référence à leur virginité d'âme, on peut les appeler **les nouveaux bizuths**. Des incultes qui ont les signes extérieurs, les références convenues, la faconde de l'intellectuel, qui n'ont jamais rien **fait** de leur vie facile, se voient octroyer par un monde de débiles -- celui de la presse -- le droit de morigéner et de donner des leçons.

On a ainsi, dans *Libération* du 14 avril, une page entière écrite par une de ces larves bizuthiques qui s'intitule: "Kosovo: l'imposture Noam Chomsky". Le propos est effarant: dépeindre Chomsky en flic stalinien pour nous revendre en douce la politique de l'OTAN comme expression de la morale universelle! Ce bonhomme, Yves Laplace, est un inconnu qui a pondé deux livres inconnus sur la Yougoslavie, l'un chez Finkelkraut, qui est le précurseur et le père putatif de ces bizuths, l'autre au Seuil, qui est le temple du politiquement correct. Mais ces bizuths sont partout, dans les émissions culturelles de la radio et de la télévision: ils sont "jeunes" et le jeunisme ambiant les porte au pinacle.

Ils est à craindre qu'il nous cassent les pieds pendant une longue période à venir. Il est peut-être temps de relire Josué et de considérer l'extermination des bizuths.

Conférence révisionniste

Après des années de procès pour des histoires de gros sous, l'Institut for Historical Review de Californie reprend ses activités et annonce sa treizième conférence qui aura lieu le 27 et le 28 mai. Elle se place sous les auspices de David Irving et de son procès en dépit du refus d'Irving d'être associé aux révisionnistes et du remarquable silence des participants pendant le procès. On annonce la présence de Butz, Raven, Faurisson, Graf, Rudolf...

Actualités de juin

TETES DE L'ART

Un certain Hector Feliciano a écrit en 1995 un livre intitulé "The Lost Museum: The Nazi Conspiracy to Steal the World's Greatest Works of Art" sur le pillage des oeuvres d'art par certains groupes nazis à l'époque de la deuxième guerre mondiale. Il faisait référence en passant à certains marchands d'art, juifs, installés à Paris, qui avaient fait ce commerce avec les nazis et qui s'en étaient plutôt bien portés. Il faisait référence en particulier à Georges Wildenstein, qui était resté à Paris jusqu'en 1941. Les héritiers ont fait un procès en diffamation. Ils demandaient 850.000 dollars. Ils viennent de perdre en appel à Paris. La cour a même dit que le livre était "nuancé". Ce sont ces mêmes gens qui veulent maintenant se faire rembourser par l'Etat... A tous les coups, l'on gagne!

<http://www.newsday.com/ap/international/ap960.htm>

PERE PEINARD

Le principal danger, pour la mémoire des survivants, ne vient pas des élucubrations des révisionnistes mais des gardiens du temple eux-mêmes. C'est du moins ce que soutient Norman Finkelstein dans son dernier livre, "L'industrie de l'holocauste, le tort porté aux victimes juives" qui vient de sortir. C'est, paraît-il, un livre "iconoclaste" dû à la plume d'un professeur juif gauchiste new-yorkais qui a l'habitude de faire beaucoup de peine aux profiteurs professionnels de l'Holocauste. On se souvient de sa critique sans charité du livre de l'âne monumental, Goldhagen, qui se trouve, en anglais, sur ce site.

Norman Finkelstein's New Book: "The Holocaust Industry: The Abuse of Jewish Victims"

In an iconoclastic and controversial new study Norman G. Finkelstein interrogates the conventional accounts of the place the Holocaust has come to occupy in American culture. It was not until the Arab-Israeli War of 1967, when Israel's evident strength brought it into line with US foreign policy, that memory of the Holocaust began to acquire the exceptional prominence it enjoys today. Leaders of America's Jewish community were delighted that Israel was now deemed a major strategic asset and, Finkelstein contends, exploited the Holocaust to enhance this new-found status. Their subsequent interpretations of the tragedy are often at variance with actual historical events and are employed to deflect any criticism of Israel and its supporters. Recalling Holocaust fraudsters such as Jerzy Kosinski and Binyamin Wilkomirski, as well as the demagogic constructions of writers like Daniel Goldhagen, Finkelstein contends that the main danger posed to the memory of Nazism's victims comes not from the rubbish of Holocaust deniers but from prominent, self-proclaimed guardians of Holocaust memory.

Scrupulously researched and closely argued, *The Holocaust Industry* is all the more disturbing and powerful because the issues it deals with are so rarely discussed.

For ordering please see:
http://www.versobooks.com/books/cdef/finkelstein_holocaust.shtml

OTAGES O DESESPOIRES

La cour suprême israélienne vient de prendre encore une décision que la mafia politique qui gouverne ce pseudo-Etat juge consternante. Elle a dit qu'on ne pouvait pas se servir de prisonniers détenus administrativement (donc sans jugement) comme otages pour obtenir la libération de prisonniers israéliens dans les pays voisins. Il y a de tels prisonniers qui sont en prison depuis plus de 15 ans... Barak, assassin et travailliste, entend bien faire un loi spéciale pour conserver ses otages.
Arutz18 avril

EN ISRAEL: NAZISME, SADISME OU RACISME ? AU CHOIX

The Ostrovsky Files | A Message From Hell

By Victor Ostrovsky

Occasionally an article appears that is so disturbing in nature that one wants to cry out to the world in anger and frustration, "stop!" The Tel Aviv daily Ha'aretz carried just such an article, by Aviv Lavi, on Dec. 23 [1999].

For the most part Ha'aretz translates its articles -- or somewhat sanitized versions -- into English and makes them available on its Web site at www.haaretz.co.il/english. But others, like the one described below, remain untranslated for reasons that will become obvious.

It is the story of Haim Peretz, a seemingly ordinary Israeli who grew up in the small town of Ofakim -- not a place overflowing with left-wing activists. Nevertheless, in clearing him for obligatory military service, Israeli officials overlooked a character flaw. This ordinary young man from an ordinary town had, unnoticed by the authorities, developed a conscience. It apparently went unnoticed while Haim Peretz spent almost three years working on F-16 aircraft as an Israeli air force technician. However, with only two weeks left to complete his three years of obligatory service, this first sergeant with a clean record was sent for a two-week stint as a security guard at the holding facility at the Erez crossing between Israel and the Gaza Strip. It is not at all unusual that soldiers reaching the end of their service are volunteered by their units to bolster manpower in under-staffed units to which no one wants to be assigned. Peretz had no intention of making waves at that facility. He just wanted to finish his two weeks and return to civilian life.

The holding facility is on the Israeli side of the Erez checkpoint and it is designed to incarcerate Palestinians arrested while trying to enter Israel without the proper documentation. The majority of the prisoners are people who were apprehended while trying to get into Israel to find work. They are arrested and brought to the facility where they await trial. The wait can extend from a week to three months.

Usually the facility holds about 60 inmates and is run by a regular crew of IDF soldiers, bolstered by temporary help sent in from various units, as was Haim Peretz. He arrived at the facility in March of 1999. After he was released from the military and was a civilian again, he came forward and described his experiences at Erez to Ha'aretz. Below are some excerpts:

Peretz spent his last two weeks of military service at the Erez crossing's holding

facility.

"From the first day I started to understand what was going on there. Six to seven prisoners are housed in every three-by-three meters (about nine-by-nine feet) cell. There are no beds. The prisoners (men of all ages, from teenagers to old men) sleep on blankets on the (concrete) floor.

"The cell is windowless except for two small barred ventilation slots. There is no toilet in the cell: the prisoners are given access to a toilet once a day when they are taken out in the morning for their daily walk. The rest of the time they use a large bucket that is placed in the center of their cell. By the way, this practice prevents them from praying (as their religion requires them to do five times daily) because the bucket turns the cell into a washroom, an environment in which Muslims are not allowed to pray.

"Regulations specify that the prisoners have the right to a full hour's walk every day. But an hour is a flexible thing: Sometimes the sergeant (a reference to whomever is responsible for the prisoners, usually a corporal or even a private) decides that it will be only a half hour, or even 15 minutes. Letting the prisoners outside their cells for the daily walk is a hassle for him, and in most cases he does not want to bother.

"At this time all of the prisoners are supposed to go to the toilet, using two stalls for 20 people, since 20 are taken for their walk at a time. Often there is no toilet paper. When they ask for it, sometimes they are told yes, sometimes no, sometimes maybe.

"On the sabbath there is no walk. After all, the sergeant has to get his sabbath rest. So the prisoners are locked in for a full 48 hours, from Friday morning to Sunday morning.

"Everyone is entitled to two cigarettes a day, but the guards use the cigarettes as a bargaining chip, taking the prisoners through seven stages of hell before they receive their smokes. Sometimes the guards don't give the prisoners any cigarettes, just because they don't feel like doing it.

"The prisoners are taken out for a shower once a week, on Wednesday. It's a horrible sight: the prisoners are pushed in a large group into two showers, with one cake of soap for the entire group. Meanwhile the guards hold a stopwatch, shouting at the prisoners to hurry.

"Some of the prisoners just forego the humiliation and stand aside. There were some in the prison who did not take a shower for weeks. There is no reason for letting them take only one shower a week except that to provide more showers would be a bother for the sergeant. Even after taking a shower the prisoners have to get back into their own dirty clothing. They are not given any clean clothing or even a towel. Sometimes they sit for months in the same dirty clothes.

"There are 12- and 13-year-old kids there. When I was there (in March), there was one kid who arrived barefoot. That was the way he stayed. He walked around that way and was brought in front of the judge that way.

"They have no contact with their families. The day they are arrested they are allowed one telephone call, and if there is no one at home, that's their problem. Whoever is brought to trial is entitled to a conference with a lawyer, but that doesn't happen often because the trials themselves appear to be an aberration.

"The lawyer promises that if he is hired he will get the prisoner off with a 1,500-shekel fine. That from people who tried to infiltrate Israel to work for 50 shekels a day.

"I would escort the prisoners to trial as a security guard. The trials took place in a small room in an adjacent facility. These are assembly line trials. They are worthless. The lady judge and the lady prosecutor have lunch together before the hearings and

are themselves bored by the routine. They call each other by their first names. They hand out sentences of several months or a fine, and because most of the prisoners do not have any money to pay a fine, they remain in jail.

"One 15- or 16-year-old kid was fined 300 shekels. I took him aside and gave him 200 shekels that I had on me. The officer saw the exchange from the corner of his eye and yelled at me for wanting to bail out an Arab. I saw the kid a week later still in jail, just because he did not have all of the money to pay the fine.

"They get three meals a day. In the morning a large plate is placed in the cell on which the guards throw a loaf of bread, a small container of white cheese, and some vegetables. The single small container of cheese is supposed to be enough for seven people. At lunch there are rice and one or two hotdogs per prisoner. How many depends on how much the prisoner sucks up to the soldiers.

"When there was a visit from Amnesty International to the facility the inspectors were taken to the cell where the collaborators were housed. The collaborators told the visitors the food was great. In the evening the prisoners get the same thing as in the morning. Most of the time they are hungry. If someone happens to be out for a trial during lunch, or if he has been taken away for any other reason, he will not be given his lunch. When I tried to change that, I was told to shut up. Even as it is, I was told, the upkeep of the prisoners is costing the country too much and "These leeches are ruining our lives."

"Once a week, on Tuesday or Wednesday, the prisoners are given a hot drink. One week when I was in the facility they did not get a hot drink. It is pitiful to see people who have been looking forward for a full week to a hot cup of tea begging when they do not get it. (This was winter and there was no heating in the cells.) The only reason the tea was not made was that the cooks didn't want to bother."

It is a rarity that an Israeli breaks ranks and tells the public the minute details of what is really going on inside such government installations. It is not an easy thing to do, and Haim is still trying to understand why he felt it was up to him to come forward and tell his story.

"Maybe it's because I myself have come from a place where affluence was not the norm, and I saw people enduring hard times. I couldn't stand seeing people so mistreated. For God's sake, we were not dealing with terrorists here, or people who wanted to harm anyone. All these poor people wanted to do was work so they could feed their families.

"When I was in high school I worked in a textile factory where most of the workers were Arabs. I had a great relationship with them. I learned a few words of Arabic before I went into the army. I also had the opportunity to take a couple of courses in Arabic and Islam in the open university. That is probably the reason that I, unlike most other soldiers, did not regard every Palestinian as a terrorist and I didn't look down on them."

Liaison Between Guards and Prisoners

Due to his partial knowledge of Arabic Haim became a liaison between the guards and the prisoners. He escorted them to trial or to the nurse or the doctor. There a prisoner might have expected to find an island of compassion, someone who, in compliance with the Hippocratic oath he or she had taken, would relieve some of the prisoner's suffering. But the reality was different.

"The medical treatment they get is a story in itself. When they arrive they are given a medical check-up to verify that they are healthy enough to be held in prison. That checkup is meant to provide the facility with a cover of legitimacy.

"In fact, the doctor did not touch or check the prisoners. He just asked them if they

were all right. He did not speak one word of Arabic and couldn't understand what they answered -- not that there was much chance that they would complain anyway.

"The doctors are rotating reservists. When I was there, the doctor did not let the prisoners sit or lie on the bed when he checked them. He didn't want to get it dirty, so he told them to lie on the floor. During one of the visits, when a prisoner complained of some pain the doctor said in my presence: "They should die, these Arabs, they should get one bullet each and be done with them. Who needs to treat them?" Later he said he was only joking, but I know he was not.

>From the beginning he treated them like garbage. He only pulled them or pushed them, barked at them and cursed them. "What is your name, dirty Arab?" he would say. On a good day he would give them Acamole [an Israeli version of aspirin], which was not much help.

"One day one of the prisoners swallowed several pills and lost consciousness. He lay there for over an hour, but the doctor was in no hurry. "Let him wait, no one told him to commit suicide," the doctor explained. "One fewer Arab will be better."

"One of the prisoners had a bad rash, which he got from the military blankets. The prisoner was accused of arriving from Gaza that way. But I know he was well when he came. He was 16 and had been caught the day before when he and his brother tried to infiltrate Israel. The doctor said that he should be placed in isolation.

"When the prisoner was placed in isolation, still suffering from an extremely itchy rash, he was crying and yelling for help. He stayed like that for a long time, freezing in a small cell with very little to eat. I begged the officer to let me explain to him why he was isolated and try to calm him down. I was not allowed to do so.

"The doctor said that the prisoner needed to have a shower every day. And even if he had a shower, it probably wouldn't help as he would have to get back into his old clothing afterward.

"Most soldiers regarded the Palestinians as animals. I saw soldiers who would, for the fun of it, spit into the plates of the prisoners. When the prisoners arrive they already have been beaten up by the borderpatrol that caught them.

"On one of the first days I saw a border patrol soldier beating up a kid right there in the facility. I asked him to stop. "Shut up, you Arab-loving lefty," he said to me. At the time I still didn't want to get involved, so I backed off.

"The sergeants beat up the prisoners all the time. It appears the soldiers expect the prisoners to speak fluent Hebrew, and every word a prisoner speaks in Arabic sounds to the guards like a curse word. If a prisoner who did not know better complained, he would be beaten up.

"During a roll call one of the prisoners said something and the guard thought he was talking back so he twisted the prisoner's hand behind his back and threw him against the wall. The guard then placed him in isolation in a tiny cell. The prisoner was moaning in pain for several days before I was asked to take him to the doctor, who diagnosed a broken arm. When I told the doctor what had happened, he wrote in his report that it was the result of the prisoner tripping. When I insisted that it was a beating, one of the male nurses made it clear to me that if I opened my mouth they would 'blow my head off.'"

After Haim went public he was harassed and regarded by many of his friends as a traitor. The military said it would look into his revelations and an official investigation was promised. The commander of the facility was removed from office. It must be remembered, however, that there are many more facilities like this one in Israel, and there are many prisoners who are simply unaccounted for. In addition, one should not forget the hostages Israel has kidnapped from Lebanon and who are held as

pawns for future exchanges with the Hezbollah. Five such Lebanese hostages were released recently. One was 31 years old and had been in captivity -- without trial and without committing a crime "since he was 16" 15 years ago.

Haim's exposé made very few ripples in Israel. Is it possible that the well of Israeli compassion has totally run dry? The most worrisome element of this story is the uncalled for and unnecessary cruelty displayed by what one can only regard as "regular Israelis." It appears to vindicate the many predictions made by psychologists that the prolonged Israeli occupation of the territories might rob the Israelis of their souls. When and if peace is achieved, and hopefully that day is near, where will "the new Israeli" release all his stored up cruelty, hatred and violence? Already the rates of violence by Israelis against Israelis, starting with their own families, may be the final revenge of Israel's hundreds of thousands of innocent victims. <end>

Former Mossad case officer Victor Ostrovsky is the author of *By Way of Deception* and *The Other Side of Deception*, both of which are available on audiotape through the AET Book Club.

Washington Report on Middle East Affairs, March 2000

<http://www.washington-report.org/backissues/0300/0003035.html>

MAUX CROISÉS

Un sondage effectué par un membre de l'Université américaine de Beyrouth, Hilal Khashan, portait sur 1600 personnes. On leur demandait si elles éprouvaient de la sympathie pour la "souffrance juive". 82% ont répondu non, 53 % ont dit que l'holocauste n'avait pas existé. 32% ont dit que les juifs avaient comploté contre l'Allemagne.

Dans les mots croisés d'un numéro récent de *Al-Hayat Al-Jadida*, le journal de l'Autorité palestinienne, à la définition "centre d'éternalisation du mensonge holocaustique", la réponse était "Yad Vashem".

Jacoby, *Boston Globe*, 17 avril 2000

ALL BLACK DE PEUR

En 1993, un étudiant juif, nommé Joel Hayward a écrit et soutenu une *master's thesis* qui exposait avec une relative honnêteté comment les révisionnistes traitaient de certaines questions liées à ce que certains appellent l'Holocauste. ("The Fate of Jews in German Hands: An Historical Enquiry into the Growth and Impact of Holocaust Revisionism" (Master of Arts thesis in History: University of Canterbury, 1993). Assez bizarrement, les étudiants qui souhaitaient lire la thèse en bibliothèque ne pouvaient le faire qu'avec l'autorisation écrite de l'auteur. Néanmoins, certains exemplaires avaient circulé. La thèse a même été mise un moment sur le Net, par un inconnu et Hayward a fait des pieds et des mains pour obtenir du serveur qu'il supprime le texte on-line. La grande chocotte avait commencé.

Il écrivait à G. Raven de l'Institut révisionniste californien:

Dear Greg,

Thank you for notifying me about this ratbag's attempt to post my old MA thesis on the internet. I appreciate your kindness. Truly.

I succeeded in having the server company delete my thesis after this mysterious person posted it last time, and I will try this method again.

To me it's simply a matter of intellectual property. He has stolen mine, and thereby robbed me of my decision-making power over my own ideas and words, and I want

him to stop it." (15 décembre 1999).

Ce qui n'était une réponse vraiment honnête. Quand, faisant face à des accusations devant le justice australienne, Frederick Toben a cité les conclusions du travail de Hayward, celui-ci s'est précipité pour présenter ses excuses à la "communauté juive de Nouvelle-Zélande" et aux autorités australienne en dénonçant Toben.

Mais les groupes juifs demandent maintenant qu'on lui retire son titre et sans doute aussi qu'on le chasse de l'université Massey où il enseigne, prudemment, l'histoire militaire.

NEGA-THION

La campagne continue.

Communiqués du MRAP:

"Pas de négationniste au CNRS !

Un article paru ce week-end dans *l'Humanité* nous rappelle que la négation de la Shoah est au cour du discours antisémite et largement diffusé dans le cadre des activités de Serge Thion, chercheur au CNRS.

Le MRAP est révolté devant le silence du CNRS qui vaut acceptation.

Le 17 septembre 1998, les membres de la Commission des droits de l'homme et questions éthiques du Laboratoire de physique attiraient l'attention du Comité d'éthique du CNRS sur l'activité négationniste de Serge Thion, chercheur en sociologie, réputé spécialiste de l'Asie du Sud-Est, et soulignaient l'utilisation des moyens de l'institution pour diffuser ses thèses.

Car le scandale est là : Serge Thion utilise le CNRS comme un outil de travail pour diffuser ses idées racistes et négationnistes. Ainsi l'envoi de messages électroniques prosélytes à partir du Laboratoire, celle de courriers. C'est toute la légitimité de la recherche française qui est détournée au profit du mensonge historique, vers l'antisémitisme.

Serge Thion est connu depuis plus de 20 ans comme négationniste. Dès 1979, il participe, autour de la maison d'édition La Vieille Taupe, dirigée par Pierre Guillaume, au soutien des thèses de Robert Faurisson. Il se porte à ses côtés en justice, en mettant déjà en avant sa qualité de chercheur au CNRS.

Plus généralement, ce détournement de légitimité apparaît comme une constante de la tentative négationniste en France, qu'il s'agisse des affaires Roques (soutenance de thèse à Nantes), Notin (article dans *Economie & Société*), Plantin (animateur de la revue négationniste *Akribia* et auteur de mémoires historiques négationnistes soutenus au sein de l'université lyonnaise), du titre de professeur dont continue de se parer Robert Faurisson (malgré sa mise en disponibilité de l'institution scolaire). Le CNRS ne peut continuer d'accepter dans ses rangs une personne qui a soutenu et diffusé des messages à caractère négationniste, un des vecteurs les plus puissants de l'antisémitisme aujourd'hui, et dont les propagateurs forment un réseau du Japon aux Etats-Unis, de la Scandinavie à l'Italie.

Il est bon de rappeler que le titre de "chercheur au CNRS" est une référence dans tous les domaines qu'il s'agisse de justice, de soutien dans une démarche ou de la signature d'un article.

C'est la raison pour laquelle le MRAP demande avec force au CNRS de prendre toutes les dispositions afin qu'une telle situation cesse.

Paris, le mercredi 3 mai 2000

Curieusement, ce texte ne se finit pas par la formule sacramentelle: "le MRAP se réserve d'engager des poursuites. Pourquoi en effet le MRAP n'a jamais poursuivi? Serait-ce parce que Thion a figuré sur la liste des auteurs invités à signer leurs livres aux fêtes annuelles du MRAP ????

Isabelle Saint-Saens <iss@ras.eu.org> écrit dans la liste de la LDH (4 mai 2000):

Deux sites particulièrement représentatifs, et qui donnent des liens sur leurs petits camarades

AAARGH (Association des Éternel Amateurs de Récits de Guerre et d'Holocauste)
<http://www.abbc.com/aaargh/index.html>
en réalité le serveur de la Vieille Taupe (Pierre Guillaume et Serge Thion) A ne pas confondre avec la Vieille Taupe des années 70, fondée par Socialisme ou Barbarie (Lefort, Castoriadis, Lyotard). Jacques Baynac et la plupart des membres de la VT ont rompu avec Pierre Guillaume et Gilles Dauvé dès 69, après la publication de textes révisionnistes bordighistes voir *Parcours du ressentiment*, de Nadine Fresco (*Lignes* n°2, février 88)
<http://www.anti-rev.org/textes/Fresco88a/>
[Si elle tire toutes ses infos de la mère Fresco, elle n'ira pas loin]

Radio Islam

<http://www.abbc.com/islam/>
site d'Ahmed Rami, ancien officier de l'armée marocaine réfugié en Suède. Ces deux sites font l'apologie de Garaudy, dont il faudrait quand même rappeler qu'avant de publier une somme négationniste il devint un partisan de l'islam le plus rétrograde, après avoir commencé sa carrière comme grand inquisiteur des intellectuels du PCF aux temps les plus sombres du stalinisme thorézien (et avoir écrit une thèse sur l'oeuvre philosophique de Staline)
Sur Garaudy et le PCF "Entre mythe et politique" de Jean-Pierre Vernant, et "Mémoires d'un autodidacte" de Victor Leduc (Vernant et Leduc firent tous deux partie de l'opposition interne du PCF de la libération à 68)
Edward Saïd et Elias Sanbar, rédacteur de la Revue d'Etudes Palestiniennes, se sont élevés contre l'accueil qui a été fait à Garaudy dans les pays arabes
Serge Thion avait été temporairement privé de son mail professionnel en 96, après s'en être servi pour poster dans un newsgroup italien une apologie du livre de Garaudy et des thèses négationnistes
Isabelle

HELVÉTIGRES

Communiqué de l'Association Vérité et Justice (Case postale 355, CH-1618, Châtel-Saint-Denis, Suisse)

DEFI PUBLIC AU TRIBUNAL FEDERAL SUISSE

Dans un arrêt du 22 mars 2000 (6 S. 719/1999), qui n'a été communiqué que récemment, le Tribunal fédéral suisse a confirmé la condamnation à 15 mois d'emprisonnement sans sursis de l'historien révisionniste Jürgen Graf pour "discrimination raciale" (article 261 bis du Code pénal suisse). "Vérité et Justice"

prend acte, sans surprise, de la confirmation d'une condamnation inique frappant Jürgen Graf, président de notre Association. En fait de "discrimination raciale", Jürgen Graf a expliqué dans ses ouvrages pourquoi il met en doute l'existence de chambres à gaz homicides, le plan d'extermination des juifs, ainsi que le nombre de victimes juives sous le Troisième Reich.

Selon cet arrêt, *** "Il est prouvé que sous le régime national-socialiste plusieurs millions de juifs ont été tués, dont une partie importante par gazage." ***

"Vérité et Justice" considère que la publication des preuves détenues par le Tribunal fédéral suisse est une nécessité impérieuse pour que l'opinion publique puisse comprendre le sens des lourdes sanctions pénales infligées à des citoyens épris de Justice et de Vérité.

Par conséquent, "Vérité et Justice" défie publiquement le Tribunal fédéral suisse de publier de telles preuves et reste dans l'attente de cette communication.

Châtel-Saint-Denis, le 28 avril 2000.

Ph. Brennenstuhl, vice-président

R.-L. Berclaz, secrétaire général

En avril 1997, Jean-Louis Berclaz, secrétaire général de l'association suisse "Vérité et Justice", avait été poursuivi pour avoir diffusé le rapport Rudolf.

Le juge d'instruction chargé de cette affaire, Jean-Pierre Schroeter, avait alors demandé "un simple préavis à deux personnes éminentes qui (lui) paraissaient particulièrement compétentes pour apporter un éclairage sur cette affaire" (lettre du 21 octobre 1997 du juge à M. Berclaz). Il s'était donc adressé notamment à un chimiste renommé, le professeur Ramuz, "qui a enseigné la chimie durant de nombreuses années à l'université de Fribourg"; ce dernier, toujours selon les mots mêmes du juge d'instruction, "n'a pas contesté les analyses scientifiques de Germar Rudolf. Cet avis rejoint ceux qui ont déjà été exprimés à ce sujet".

Le procès eut pourtant lieu et aboutit, en appel, à la condamnation de J.-L. Berclaz à 4 mois de prison avec sursis, condamnation confirmée par le Tribunal fédéral suisse le 3 novembre 1999. Mais, par un tour de passe-passe, et afin de pouvoir évacuer l'examen du document objet du litige, à savoir le rapport Rudolf, le motif d'inculpation s'était retrouvé transformé et M. Berclaz était en réalité condamné, non pas pour avoir diffusé le rapport, mais pour en avoir fait la publicité.

C'est la raison pour laquelle J.-L. Berclaz a, par lettre du 28 mars 2000 adressée au ministère public de la Confédération, déposé une plainte pour "abus d'autorité" à l'encontre des cinq juges fédéraux qui l'ont condamné:

l'intention délictueuse des juges est évidente, écrit M. Berclaz: "en refusant d'examiner le rapport Rudolf sur le fond, et en refusant *a priori* d'en admettre les conclusions, à savoir l'impossibilité technique et scientifique des chambres à gaz homicides sous le Troisième Reich, les juges dénoncés se font les complices d'un groupe de personnes spéculant sur une légende cruelle".

LE VIRUS IHATEYOU

Il existe des écrivains à la fois inconnus et très connus. Prenez par exemple un certain Renaud Camus; Vous aurez beau chercher autour de vous, vous ne trouverez personne qui ait lu une ligne de ce Camus bis, ou même qui en ait entendu parler. Tout soudain les journaux nous disent qu'il a publié des dizaines de livres et qu'il se présente à l'Académie française. C'est peut-être pour ça qu'on l'a jamais lu.

D'après *Le Monde* (21 avril, 27 avril, 4 mai, 18 mai, 21-22 mai 2000), il a publié un

volume de journal où il a quelques ligne sur une émission de France Culture, aujourd'hui disparue, mais qui a duré près de 30 ans, *Panorama*, qui commençait à midi. D'après le journal son péché essentiel réside dans le passage suivant: "Il m'agace et il m'attriste de voir et d'entendre cette expérience [française], cette culture et cette civilisation avoir pour principaux porte-parole et organes d'expression, dans de très nombreux cas, une majorité de juifs, Français de première ou de seconde génération bien souvent, qui ne participent pas directement de cette expérience." Auparavant, il avait noté à propos de cette émission: "Cinq participants, et quelle proportion de non-juifs parmi eux?"

Ces questions sont évidemment pertinentes; A *Panorama*, il y avait toujours le goy de service, pris souvent à droite (Dominique Jamet, Alain de Benoist, Jean-Marie Paupert, Jean-Maurice de Montrémy, parmi les réguliers) qui servait de tête de turc à un groupe compact de juifs de gauche, prétendant toujours tout savoir et avoir tout lu, aboyeurs, du genre Antoine Spire, Roger Dadoun, Salgas, et autres infernaux baratineurs.

A-t-on simplement le droit de s'émerveiller d'entendre des intellectuels accomplis, par exemple un Badinter, dont les parents et tous les ancêtres étaient fourreurs à Odessa, se présenter comme les héritiers directs de la tradition culturelle, politique, intellectuelle du peuple français, ou de ce qui en tient lieu? Par quel miracle s'est fait cette translation? L'école seulement? Pourquoi pas? Dans ce cas, la puissance d'assimilation qu'elle manifeste ici ne fonctionne plus guère. Nul ne songerait à disputer le caractère français d'un Badinter, mais on se rappelle qu'il a avoué qu'il ne prenait pas de décision importante sans en parler avec des rabbins, ce qui n'est guère "français", on en conviendra.

Les propos de ce néo-camus semblent donc relever du simple bon sens. Mais ils heurtent directement le tabou majeur de notre époque, ce qu'il est impossible, non pas même de savoir, mais d'abord de cerner, de comprendre, tout simplement d'évoquer: le rôle des juifs, ou plutôt de certains juifs, dans les mécanismes de direction de la vie culturelle, de la vie politique de ce pays. Quiconque se prépare à poser cette question doit être détruit, si possible avant même que la question ait été posée.

Aussitôt la condamnation est prononcée par un invisible tribunal, un secret sanhédrin, qui excommunie Camus sans appel. La meute est lâchée, les journalistes en tête, qui hurlent à la mort. Par exemple, cette nouille idolâtre de Kéchichian: "[Camus] ne perçoit visiblement pas l'enjeu [de la polémique]. Les arguments qu'il avance pour sa défense le prouvent: isolé au milieu de la vindicte, seul contre tous ou presque, il ne trouve rien à retrancher, regretter ou corriger (sauf peut-être le mot "race") dans ce qu'il a écrit". "Isolé au milieu de la vindicte", l'expression est parfaite: elle démontre la volonté et la méthode de la démonisation. Ce type est foutu; il ne s'en sortira plus jamais.

La suite le démontre. Son livre est retiré de la vente, sans même qu'aucune plainte ait été déposée. Une pétition est lancée par des proches, d'orientation un peu mitterrandienne. Mais aucun juif ne la signe (18 mai). Le couple Sallenave-Finkielkraut prend la défense de Camus mais recule devant l'apposition de leurs signatures. La ville bruit de mille rumeurs, tout l'entourage de l'écrivain passe par la meule à broyer les réputations; peu résistent. Claude Durand, le directeur de Fayard, fait une défense courageuse mais embrouillée parce que le plus urgent à faire pour les défenseurs de Camus, et dans ce cas de la liberté d'expression, c'est de se dissocier des propos incriminés. Toute la vie et les écrits de cet obscur plumitif sont à réinterpréter à la lumière de ces quelques phrases qui dévoilent une "nature" d'antisémite. Et toutes ses protestations d'anti-antisémitisme et même de franc philosémitisme seront

réinterprétées comme des preuves supplémentaires de cette "nature". Tout ce qu'il dira sera retenu à charge. Il est mort, cuit, fini, foutu, il n'est même pas sûr qu'un aussi répugnant reptile sera autorisé à s'inscrire à l'ANPE.

CONFABULATOIRES

Le rapport de la commission Mattei sur la spoliation des juifs en France pendant la guerre vient d'être rendu public. Il est accessible à <www.ladocfrancaise.gouv.fr> Plusieurs observations s'imposent. D'abord, à toute spoliation réparation est due. Il n'a existé aucun fondement justifiable du dommage qui a été fait par les autorités publiques à ceux qu'elles considéraient ou qui se considéraient comme juifs, français ou étrangers, même si la légalité en était parfaitement constituée. Les lois, quand elles sont iniques, doivent être méprisées, en tout lieu et en toute circonstance.

On remarquera, en second lieu, que les réparations de l'Etat sont hautement sujettes à des variations d'origine politique. Les victimes de guerre (des deux guerres) ont reçu, sous différentes formes, des réparations dont on pourrait discuter. Les spoliations massives, énormes, dues aux colonisations n'ont jamais donné lieu à la moindre réparation, sauf celles qui furent données aux colons qui en avaient bénéficié et qui s'en trouvèrent dépossédés au moment de la décolonisation.

En ce qui concerne les dommages infligés à des individus (accidents, maladies professionnelles, prisons abusives, erreurs médicales et judiciaires), les réparations se font au cas par cas, de manière parcimonieuse et inégale, dans ce qu'il faut bien appeler une grande injustice.

Troisième point notable: les réparations dues aux juifs victimes sous le régime de Vichy ont déjà été versées, et depuis longtemps. S'il faut en juger par la presse (des 17 et 18 avril 2000) 90 à 95% des dommages ont été réparés, en très grande partie au lendemain même de la guerre. C'est la même chose avec ce que l'on appelle tantôt "l'or juif" tantôt "l'or nazi" que les Alliés n'ont pas hésité à extorquer de la Suisse neutre entre 1945 et 1948. Ces temps sont oubliés et tout ce raffut est du dernier grotesque. Une nouvelle génération peut affecter de croire que l'injustice commise autrefois n'attendait que la survenue des chevaliers blancs mais il n'en reste pas moins que faire pleurer aujourd'hui sur le sort actuel des orphelins de guerre relève de la fantaisie.

On notera aussi que la presse est très discrète sur le montant et la répartition des compensations déjà payées, depuis 30 à 40 ans, par l'Allemagne, à titre individuel, à des juifs spoliés ou déportés en France. Il s'agit là, à en juger par les cas venus à notre connaissance, de sommes considérables.

On ne jugera pas le rapport de la commission sans l'avoir lu mais, s'il faut en croire *Le Monde* (18 avril, p. 8) elle a repris le canard inventé par les Roumanoïdes Associés sur le nombre des survivants de la déportation des juifs. On se souvient que Klarsfeld, qui n'a eu que le mal de publier les listes de déportés qui se trouvaient stockées au CDJC, a eu le culot d'écrire qu'étaient survivants ceux qui avaient été s'inscrire dans un ministère parisien dans les semaines qui suivirent leur retour. Il arrive ainsi, par un tour de passe-passe, au chiffre absurde de 2500 survivants, brandi à nouveau par la commission Mattéoli. Cette concession à la bouffonnerie augure mal du sérieux de ses travaux et l'on ne comprends pas qu'elle se soit épargné la peine d'établir elle-même, enfin, pour la première fois, le chiffre réel, ou au moins un chiffre plausible, de beaucoup supérieur à 2500, de ceux qui sont parvenus à revenir. De tous ceux que nous avons interrogés, aucun ne s'est jamais inscrit sur aucune liste. Ils avaient, en rentrant, bien d'autres choses à faire.

Il semble bien, si 95% des spoliations ont été réparées au fil des ans, qu'il reste le cas

des disparus sans ayant droits. Il s'agirait d'une somme de 1,4 milliard de francs que l'on verserait à une institution de confabulation et de consolidation des mythes nés de cette tragédie. Autrement dit, ils vont verser cet argent sur le plateau d'une balance pendant que nous poserons nos minces fifrelins sur l'autre. On se prépare du bon temps.

DES PAPONS PAR MILLIERS

Le journaliste britannique Auberon Waugh fait remarquer que les instances alliées s'étaient longtemps satisfaites de considérer le crime de Katyn comme une atrocité allemande. Pendant près de 60 ans, ce fut ainsi la doctrine officielle de la Grande-Bretagne. Les responsables de cet atroce mensonge officiel prennent probablement une retraite dorée à Saint Tropez ou en Floride fait-il remarquer. Il ne leur souhaite, comme punition, qu'une chose: qu'on écrive un livre sur eux.

A Lost Generation

Auberon Waugh

The London Daily Telegraph <dtletters@telegraph.co.uk>

April 21, 2000

THE 60th anniversary of the Katyn massacre has provided a good opportunity for President Putin to demonstrate his government's repudiation of its Communist past. At Katyn, in western Russia, it will be remembered, Stalin set his paramilitary secret police, the NKVD, to murder a large part of the Polish officer and professional class. His intention was to set up a workers' state in Poland after the war.

To that end, more than 4,000 Polish officers were shot in the back of the head and buried at Katyn alone. The bodies of at least 4,000 more who disappeared at this time, including professors, judges, engineers and artists, as the Polish prime minister pointed out last week, have never been found.

For many years it was official Soviet policy to claim that the murders had been committed by the German army, who first found the mass graves and exposed them to the world. The Poles, who knew perfectly well what had happened, were not much impressed by this. Poles wishing to collaborate with the Soviet occupiers had to pay lip service to this obvious lie, which may have reduced the appeal of idealistic socialism for a generation or two.

But the oddest manifestation of this historical falsehood was in Britain. For very nearly all of these 60 years, it has been Foreign Office policy to assert that the Germans were, indeed, responsible for the Katyn massacres, and for the attempt to destroy the greater part of Poland's traditional ruling class, the cream of Polish society.

This was understandable enough for the duration of the war, when there was little to be gained by antagonising a major ally. But the British pretence continued long afterwards.

I made this discovery nearly 40 years ago as a very junior reporter on The Daily Telegraph, and have confirmed it on two or three occasions since. Perhaps it continues to this day -- I do not know. Never mind that Mikhail Gorbachev acknowledged the Soviet Union's responsibility 10 years ago. If the same Foreign Office mandarins are still around on the scene they might overlook President Putin's

apologies.

For 30 or 40 years, these people have controlled the Foreign Office. I sometimes used to wonder how many of my contemporaries among them were merely socialist sympathisers, how many were actually Soviet agents.

We will never know now. They are all retired, and living happily in places like St Tropez or Florida. But I wish someone would write a book about them.

Actualités de juillet

Sortie du livre de Finkelstein, *The Holocaust Industry*

En juillet 2000, un dossier sur le livre de Norman Finkelstein, *The Holocaust Industry*, sorti en juillet en Angleterre et aux Etats-Unis; ce livre, qui soulève un bon vrai tollé dans la nomenclature sioniste, affirme que la construction idéologique autour de l'extermination des juifs par les nazis date de la guerre des six jours, qu'elle a pour but de légitimer le terrorisme israélien et qu'elle est la source d'un profit immoral pour les organisations sionistes, tandis que les victimes, au nom desquelles l'extorsion de fonds est diligentée, ne reçoivent rien. Ne manquez pas cette querelle.

A QUELLE SAUCE MANGER INTERNET?

Les dernières nouvelles rassemblée par IRIS (Meryem Marzouki):

"Vous trouverez ci-dessous un point de la situation concernant la responsabilité des intermédiaires techniques et la corégulation, notre réaction à un jugement récent, et quelques annonces de séminaires et nouveaux sites à consulter.

Sommaire complet de cette lettre:

1. Loi sur la liberté de communication au Sénat le 27 mai
2. Mission Christian Paul sur la corégulation achevée le 11 mai
3. Directive européenne sur le commerce électronique votée le 4 mai
4. Affaire Yahoo, jugement du 22 mai : « Cachez cette svastika que je ne saurais voir »
5. Ouverture du site DELIS (Droits et libertés face à l'informatisation de la société)
6. Mardis Acrimed : ACTION-CRitique-MEDias le 6 juin
7. Séminaire Jussieu : Informatique, Réseaux et Société le 14 juin

Adresse de cette lettre sur le web :

<http://www.iris.sgdg.org/les-iris/lbi/lbi-230500.html>

Vous pouvez retrouver le dossier complet d'Iris, régulièrement mis à jour, à : <http://www.iris.sgdg.org/actions/loi-comm>

Vous y trouverez en particulier un tableau montrant l'évolution de la loi depuis la première lecture à l'Assemblée nationale :

<http://www.iris.sgdg.org/actions/loi-comm/iris-tab-evol.html>

Apport d'Iris sur la corégulation disponible à :

<http://www.iris.sgdg.org/documents/rapport-coreg>

Affaire Yahoo, jugement du 22 mai : « Cachez cette svastika que je ne saurais voir »

Le tribunal correctionnel de Paris, sous la présidence de Jean-Jacques Gomez, a rendu son jugement le 22 mai 2000: la société américaine Yahoo Inc., assignée en référé par la LICRA et l'UEJF pour vente aux enchères d'objets nazis sur son site, devra mettre en place d'ici au 24 juillet 2000 les moyens techniques nécessaires pour empêcher l'accès à ces ventes à partir de la France.

La LICRA et l'UEJF sont satisfaites. Marc Knobel, pour la LICRA, a ainsi déclaré à ZDNet que « si la solution technique est impossible à trouver, Yahoo sera obligé de retirer les ventes litigieuses ».

Ben voyons ! Si la solution technique est impossible à trouver (et c'est bien le cas), Yahoo Inc. va plutôt faire valoir non seulement cet état de fait, mais aussi que le premier amendement de la Constitution américaine lui garantit le droit de continuer cette activité. La bataille juridique s'annonce longue, fastidieuse et infructueuse. La solution technique est évidemment impossible à trouver : tout d'abord, ce n'est pas le site consulté (ici, yahoo.com) qui peut empêcher l'accès, mais le fournisseur d'accès de la personne qui veut consulter le site. Ensuite, il s'agit d'empêcher l'accès des Français, ou à partir du territoire français (puisque c'est une loi française que l'on applique). On attend de la LICRA, de l'UEJF, et du tribunal correctionnel de Paris qu'ils nous définissent le territoire français sur Internet... Une fois que ce sera fait, on attend des mêmes qu'ils nous expliquent comment empêcher l'accès des Français ou à partir du territoire français à un contenu quelconque est compatible avec la liberté d'information des Français et des personnes résidant sur le territoire Français.

Un jugement absurde suite à une assignation tout aussi absurde. Le même Marc Knobel, conscient de l'absurdité de la demande, déclarait le 12 avril 2000, toujours à ZDNet : « j'aimerais bien, un jour, pouvoir obtenir une réponse morale à une question morale... ».

LA FIN DE L'INTERNET FRANCAIS?

Paris, 16 juin (AFP) -- L'Assemblée nationale a précisé jeudi soir la responsabilité civile et pénale des hébergeurs de services internet, en adoptant un amendement au projet de loi sur la réforme de l'audiovisuel, examiné en nouvelle lecture dans la soirée au palais Bourbon. L'amendement, déposé à l'initiative du PS Patrick Bloche, stipule qu'un hébergeur de services internet, agissant "à titre gratuit ou onéreux", n'est "pénalement ou civilement responsable du fait du contenu de ces services" que s'il "n'a pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu" après avoir été saisi par une autorité judiciaire. Il est aussi tenu responsable s'il n'a "pas procédé aux diligences appropriées" après avoir été "saisi par un tiers estimant que le contenu qu'il héberge est illicite ou lui cause un préjudice".

L'amendement de M. Bloche ne traite pas de la responsabilité des fournisseurs d'accès au réseau internet, estimant que celle-ci était déjà "bien délimitée par le droit en vigueur". Il stipule toutefois que les fournisseurs d'accès sont tenus d'informer leurs abonnés de l'existence de logiciels de filtrage, et de leur proposer "au moins un de ces logiciels".

PLANTIN PLANTÉ

Jean Plantin, éditeur d'*Akribeia*, a été condamné en appel par deux arrêts: le premier pour avoir nommé des ouvrages révisionnistes, interdits par le ministre de l'Intérieur, de vente aux mineurs, d'exposition et de publicité (loi de 1949 sur les écrits dangereux pour la jeunesse) ; le second pour contestation du génocide des juifs (loi Gayssot de 1990 sur la liberté de la presse).

J. Plantin est deux fois condamné à six mois de prison avec sursis. Ses deux ordinateurs, qui avaient été saisis chez lui par la police, lui sont définitivement confisqués. En outre, il lui faudra verser plus de 140.000 F. Cette somme, exorbitante pour un éditeur sans ressources, comprend, en plus des amendes (40.000 F), les dommages-intérêts obtenus par le B'nai B'rith, richissime organisation juive, ainsi que par la LICRA et SOS-Racisme. S'y ajoutent les frais d'avocats de ces associations et les droits fixes de procédure. Ce total ne comprend pas les sommes que J. Plantin a dû verser pour sa défense et celles que lui réclameront les huissiers de justice.

Enfin, J. Plantin se voit interdire pour trois ans son activité d'éditeur (interdiction professionnelle calquée sur le *Berufsverbot* allemand).

On peut joindre J. Plantin à l'adresse suivante: 45/3, Route de Vourles, 69230 SAINT GENIS LAVAL, 0478563648.

ACTION REPORT

David Irving (on work in progress): "I am currently working on a 32 pp fully illustrated Action Report on the trial, legal size, which will go to the printer next week; that occupies a lot of my time. People on my list will get it sent anyway, anybody else should send me \$10 for it incl. shipping. Feel free to mention this fact in your next circular letter. It contains my entire trial diary, and many of the key documents illustrated. Next: the transcripts themselves."

FOCAL PUBLICATIONS, PO Box 1707, Key West, FL 33041-1707, USA.

Ou: 81 Duke Street, London, W1M 5DJ, Royaume uni, ou:

info@fpp.co.uk.

TO BE GAYSSOT OR NOT TO BE

<http://jta.virtualjerusalem.com/index.exe?0006224>

Les Anglais refusent de voter une loi contre le révisionnisme:

Don't try to legislate against Holocaust denial, lawyers say

By Richard Allen Greene

LONDON, June 22 (JTA) -- Passing a new law outlawing Holocaust denial is not the best way to combat the problem, says a panel of British lawyers. The recommendation came about two months after British Holocaust denier David Irving lost a multimillion-dollar libel case against American historian Deborah Lipstadt in London.

Holocaust denial is "fanciful, inconsequential stuff," said Anthony Julius, who chaired the panel of experts and led Lipstadt's legal defense.

"The present risk that Holocaust deniers pose can best be dealt with by education," he added.

The Institute for Jewish Policy Research delivered the report to British Home Secretary Jack Straw earlier this month -- on the same day London's Imperial War Museum opened a new permanent exhibition on the Holocaust. Straw welcomed the report, calling it "very helpful" and promised to look carefully at its recommendations, which include a call for a "drive to raise public awareness of the Holocaust." The report, the result of 18 months of work, argues that outlawing Holocaust denial "could be seen as an illegitimate infringement on the right to freedom of expression."

It also points to the problem of adequately defining Holocaust denial and observes that there is no evidence that legal prohibitions in countries that outlaw denial have had an impact on the problem.

"Notwithstanding the harms inflicted by hate speech, freedom of expression is a primary right in a democratic society and applies especially to speech that is offensive, disturbing or shocking," the report says.

The report recognizes that Holocaust denial is "not offensive solely to Jews," but "to all who are informed about the facts of the Holocaust," and that "Holocaust denial has an implicit intent to engender hatred."

At the same time, the authors of the report say Holocaust denial is not a significant problem in Britain, despite the publicity surrounding the Irving trial.

On the contrary, "there may have been a slight decrease in the distribution of Holocaust-denial material in the United Kingdom in the 1990s," according to the report.

British law prohibits inciting racial hatred, but "no one has been prosecuted specifically for producing or disseminating Holocaust-denial literature," according to the report.

The report argues that "current legislation is inadequate for countering the harms caused by those who deny the Holocaust."

But, the report continues, "The prosecution of cases under Holocaust-denial legislation would bring its own risks. The most obvious of these is probably the danger that cases would provide valuable publicity for the Holocaust deniers."

The six lawyers who wrote the report solicited testimony from experts on Holocaust denial, freedom of speech and Jewish law, as well as from Holocaust survivors. Holocaust denial is a crime in Austria, Belgium, France, Germany, Spain and Switzerland, as well as in Israel.
(The report, *Combating Holocaust Denial through Law in the United Kingdom*, is available at:
<http://www.jpr.org.uk/publications/reports/>)

SWEET DADAIS

L'incompressible Poirot-Delpech, chroniqueur judiciaire du *Monde* sous Mérovée, chroniqueur théâtral sous Henri II, mis à la retraite sous Louis XVIII, continue à déposer tous les mois sur les pages du *Monde* les petits sacs de mots qu'il confectionne sur le banc de son asile de vieux. Dernièrement (24 mai), il a fait une excursion à Jérusalem avec le club troisième âge du quartier. Le prétexte en était que le cardinal Decourtray, officiant au temple du dieu Lug, aurait "renoué l'amitié judéo-chrétienne". Le verbe "renouer" laisse rêveur. Quant à l'amitié, elle ressemble à celle de la couleuvre pour les oeufs du poulailler.

Cette vieille andouille croit par exemple qu'il y a dans le coin "trois monothéismes". Sans compter les divisions parmi les chrétiens et les autres, il y a, toujours dans le coin, d'autres candidats à cette croyance bizarre, plus incroyable que le premier animisme venu, par exemples, les druzes, les baha'i, les sabéens, et beaucoup d'autres...

L'amitié judéo-chrétienne, vue par cette nouille idolâtre et radsoc, est personnifiée par la conjonction néotrinitaire de Théo Klein, panjudaïste naïf, Shimon Peres, israélien nucléaire, et Mgr Lustiger, juif catholique et surtout cathodique. Quand le fameux "renouement" de l'amitié judéo-chrétienne se passe entre trois Ashkénazes, dont les ancêtres viennent probablement du même village galicien, on voit tout de suite de quoi il s'agit.

Cette "nouvelle alliance" (entre les fils de Lévy) va permettre de "ne pas laisser l'oubli recouvrir les tombes vides de la Shoah: l'oubli lié au temps qui passe, mais aussi les falsificateurs volontaires du négationnisme, qu'on dirait enhardis par la disparition prochaine des témoins". Totor-Delpech, de l'Académie française, va empêcher le temps de passer, ce qui va embêter les négationnistes qui attendent justement que tout passe, tout lasse et tout casse. Il est heureusement secondé par le fourmillement des chercheurs français au Proche-Orient, qu'on a subtilement choisi de faire diriger par un germaniste (*Ausweis bitte!*), qui sont là pour "laver le concept de laboratoire et le CNRS des soupçons qu'ils suscitent dans les salons parisiens", allusion fine à la campagne de calomnies qui circule dans ces salons contre Serge Thion, auteur de l'inoubliable formule de la "nouille idolâtre" qui colle à Poirot et à quelques séides. On voit que l'Académichien français ne manque pas de régler ses vieux comptes et de se servir à la curée. Il en rajoute d'ailleurs une louche: "C'est grâce à de tels foyers d'intelligence (merci pour le CNRS) que le cosmopolitisme a des chances de vaincre la mystique attardée et sanglante de la terre nationale."

Comment ce malheureux égaré peut-il écrire une telle phrase en ce lieu sans voir qu'elle s'emboîte aussi parfaitement au plus attardé et au plus sanglant de tous les nationalismes, celui qui promet au "peuple juif" une terre qu'il fait arracher, arpent par arpent, jour par jour, à ses légitimes propriétaires palestiniens, sans que l'encre se coagule dans son stylo?

On ignorait jusqu'à lui que la recherche française avait pour but de promouvoir le cosmopolitisme. On ne saisit pas clairement les origines de la haine de Poirot pour ceux qui aiment leur terre natale. Mais on voit bien l'idéologie percer sous le badinage: "[A Yad Vashem, lieu de commémoration], les photos d'Auschwitz récapitulent celles du monde entier". Tout est dit, tout est avoué. L'axe du monde passe par ces deux sommets, Jérusalem, le Bien inaugural, et Auschwitz, le Mal terminal. Entre les deux, le reste est palinodie. Ceci a, en outre l'avantage, d'expliquer pourquoi ce sont les juifs polonais qui dominent le sionisme.

Poirot a des élans de style. Il écrit: "Le Christ souffre et meurt dans des dédales de bazars... des intersections improbables... L'apaisement des cénotaphes... morveux d'avoir continué leur petit bonhomme de chemin..."

C'est du Flaubert du *Dictionnaire*, le grand style Fenouillard, la nullité académique dans sa nudité. Quelqu'un voudra-t-il refermer le cercueil?

CNRS CRS

Dans le même numéro du *Monde* (24 mai), on peut lire la prose d'un chercheur du CNRS qui semble parfaitement conforme aux vœux de Poirot, en tant qu'inspecteur des idées reçues. Ce Sébastien Roché expose l'idée qu'en matière de "sécurité", l'Etat est "ringard", qu'il faut laisser ce souci au secteur privé et que les riches, ayant plus de soucis que les pauvres, paieront le degré de sécurité qu'ils jugeront conforme à leur besoin. Il propose donc que l'Etat ne fasse plus obstacle au développement des polices, milices et armées privées. (Il ne parle pas d'armée, mais l'idée y est.) Voici donc un "foyer d'intelligence" qui nous propose d'abolir mille ans de construction de l'Etat et de la loi, et le retour à une sorte de Moyen-Age électronique. De tels chercheurs, transmués en Robocop, lavent évidemment de tout soupçon. Le MRAP peut se rassurer. Une nouvelle génération de chercheurs-flics est en train de monter. La police partout et d'abord dans la pensée: nous sommes extrêmement bien placés pour voir qu'elle s'installe peu à peu, à la demande instante de tous ceux qui ont déjà accaparé une once de pouvoir.

INTOX

On nous signale qu'on joue à Moscou, au Théâtre moscovite pour la jeunesse, le *Journal d'Anne Frank*. La traduction est due à G. Albers et Victor Louis. Ce V. Louis était (il est mort récemment) une vieille fripouille de journaliste, juif, que le KGB

employait de temps à autres, et depuis longtemps, pour intoxiquer les correspondants de la presse occidentale à Moscou. Doit-on s'étonner de voir le nom de ce spécialiste de l'intoxe associé à la production du *Journal* au théâtre?

MONTÉE

Quel que soit le domaine où l'esprit exerce ses activités, on constate une forte montée de l'intolérance. Si ce phénomène est facile à repérer, il est plus difficile à expliquer: le niveau et la violence des conflits internationaux ont subi de nettes diminutions.

On pourrait y voir un effet secondaire de la grande unification mondialiste en cours: dans les pays catholiques européens, le catholicisme a subi d'immenses reculades en l'espace de deux à trois générations. La sensibilité catholique avec son système de confession et de rémission des péchés est alors peu à peu remplacée par une sorte de mixture protestante-juive, beaucoup plus rigide et rigoriste, qui ne connaît à peu près plus le pardon. Dans ce contexte, on se pardonne à soi même, mais pas aux autres. Voir la "culture" mixte d'un individu comme Bill Clinton, par exemple. Les pays les plus décatholisés, comme la France, sont les plus atteints. Ceux qui se sont débarrassés du catholicisme plus tard, comme les Italiens, ou les Polonais, sont nettement moins atteints, et donc moins culpabilisables par les manipulateurs patentés de l'intolérance, qui est toujours un système à sens unique.

NEGEA-THION

La campagne continue:

Le Monde:

Le CNRS engage une action contre le chercheur négationniste Serge Thion

Il lui est notamment reproché d'avoir diffusé ses idées sur Internet

La directrice générale du CNRS, Catherine Bréchnignac, a décidé d'engager une action contre Serge Thion, chercheur en sociologie et figure centrale du négationnisme français. Dans l'édition du 2 juin de *Libération*, elle déclare s'être résolue à agir "pour des raisons d'éthique". Alertée à l'automne 1998 par les instances d'évaluation du CNRS sur l'activité du chercheur, elle a, d'une part, mis en place une commission d'enquête interne à l'organisme et s'apprête, d'autre part, à "avertir le procureur de la République".

Né en 1942, Serge Thion, illustre, de façon caricaturale, les dérives idéologiques d'un chercheur au départ plutôt proche de "l'ultra-gauche". Il s'est d'abord fait connaître par des travaux de sociologie et d'analyse politique dénonçant l'apartheid en Afrique (*Le Pouvoir pâle ou le racisme sud-africain*, 1969) ou livrant des analyses percutantes sur le Sud-Est asiatique (*Des Courtisans aux partisans*, 1971).

En 1979, lorsqu'éclate l'affaire Faurisson, il prend le parti du négateur de l'existence des chambres à gaz. Dès lors, il devient l'un des porte-parole les

plus actifs du négationnisme. Il persuade le linguiste américain Noam Chomsky de signer une préface au *Mémoire contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire* de Robert Faurisson, publié par La Vieille Taupe. Il nie également le génocide commis par le régime des Khmers rouges dirigés par Pol Pot.

"OUTIL DE TRAVAIL"

L'avènement d'Internet lui ouvre un nouveau terrain de propagande. Et c'est ce qui décide la direction du CNRS à s'intéresser à ses agissements. Il lui est reproché, notamment, par le MRAP, "d'utiliser le CNRS comme un outil de travail pour diffuser ses idées racistes et négationnistes". Ses détracteurs, qui ont réalisé un dossier détaillé sur le sujet (www.amnistia.net), l'accusent en particulier d'alimenter un site baptisé Aaargh (Association des anciens amateurs de récits de guerre et d'holocauste). Après le récent voyage au Proche-Orient de Lionel Jospin, on pouvait y lire une diatribe contre "l'irrépressible besoin des socilaistes de se mettre à plat ventre devant tout ce qui pourrait avoir l'air juif". Serge Thion se défend de tout lien avec ce site Internet. L'historien François Bédarida, chargé par la direction du CNRS de la commission d'enquête interne, assure pourtant disposer de "la preuve formelle que les textes négationnistes signés de Serge Thion sur Internet ont bien été déposés par lui". Pour les instances du CNRS, la limite de la "liberté de la recherche" paraît donc avoir été franchie.

Catherine Bréchnignac laisse à la justice le soin de décider si les activités privées -- hors du temps de travail -- de Serge Thion tombent sous le coup de la loi. De son côté, l'instance d'évaluation scientifique du CNRS, qui a examiné, au mois de mars, le travail du chercheur, a conclu, à l'unanimité moins une voix, à "une insuffisance professionnelle pour les deux dernières années". Le CNRS envisage donc de demander au nouveau ministre de la recherche, Roger-Gérard Scharzenberg, qui a été saisi du dossier, une sanction pouvant aller jusqu'à la révocation.

Pierre Le Hir

(*Le Monde*, samedi 3 juin 2000, p. 36).

On voit donc que le journaliste du *Monde* a comme source la lecture de *Libération*. Les journalistes ont l'habitude de reproduire leur ignorance par ces procédés incestueux.

Libération

Le CNRS finit par dire non au négationniste

Le chercheur Serge Thion fait l'objet d'une enquête interne.

Par SYLVESTRE HUET

Le vendredi 2 juin 2000

Catherine Bréchnignac, directrice générale du CNRS, a décidé de rendre publique -- lire l'interview ci-contre -- l'action qu'elle mène depuis plus de deux ans contre Serge Thion, chercheur au CNRS depuis 1971, l'un des piliers

du négationnisme français. Et si la physicienne rompt avec la discrétion jusqu'alors de mise, c'est qu'elle est outrée qu'on puisse la soupçonner de la moindre indulgence vis-à-vis de Serge Thion, l'un des 11 000 chercheurs de l'organisme qu'elle dirige.

Il est vrai que le CNRS ne peut guère se féliciter de compter Serge Thion dans ses effectifs. Caractéristiques du personnage, ces phrases signées de lui que l'on peut trouver sur l'Internet (1), à propos de la récente visite de Lionel Jospin en Israël: «L'irrépressible besoin des socialistes de se mettre à plat ventre devant tout ce qui pourrait avoir l'air juif est également bien connu [...] Jospin mouille quand il serre sur son c_ur ce genre de meurtrier (Ehud Barak, ndlr) [...] alors ils lui ont caillassé la gueule à Bir Zeit [...] et ce crétin liberticide de Gayssot en a pris plein la gueule aussi. Merci à nos camarades palestiniens.»

Dérive.

Né en 1942, Serge Thion est une figure centrale et prolifique du négationnisme français. Dès 1979, il prend fait et cause, jusque devant la justice, pour Robert Faurisson qui nie l'existence des chambres à gaz dans les camps et l'extermination des juifs par les nazis. Une défense menée au nom de la «liberté du chercheur» et abondamment détaillée par Thion dans son pamphlet *Vérité historique ou vérité politique?* Une prise de position alors surprenante, de la part d'un chercheur qui s'était fait connaître par des ouvrages sur l'apartheid (*le Pouvoir pâle*) ou l'Asie du Sud-Est revendiqués comme marxistes et anticolonialistes.

Sa dérive intellectuelle conduira ce «révolutionnaire», animateur du groupe la Vieille Taupe (une expression de Marx pour signifier la révolution et désignant dans ce cas une librairie du Quartier latin), de l'ultragauche à la propagande négationniste et révisionniste. Son plus beau coup étant, en 1981, d'obtenir de Noam Chomsky, le linguiste américain, la signature d'une pétition en faveur de la «liberté académique» de Faurisson. Serge Thion tentera aussi de nier le caractère génocidaire du régime cambodgien de Pol Pot, essentiellement pour faire le parallèle avec un autre génocide -- la Shoah -- et les envelopper du même «doute scientifique».

Ménage.

Avec l'arrivée de l'Internet, considéré comme «une chance inestimable pour les travaux révisionnistes», peut-on lire sur un site alimenté par Serge Thion, ces textes ont trouvé une nouvelle diffusion. Et soulevé une vive réaction de la directrice générale du CNRS qui manifeste sa volonté de faire le ménage, malgré les difficultés administratives et juridiques que Serge Thion, protégé par son statut de fonctionnaire, ne manquera pas d'utiliser comme il le fait depuis vingt ans.

Responsable de la commission d'enquête diligentée par Catherine Bréchnac, l'historien François Bédarida annonce que son rapport est pour «très bientôt». Et qu'il contient la «preuve formelle que les textes négationnistes signés de Serge Thion sur Internet ont bien été déposés par lui». Pour l'historien, le CNRS doit «se poser le problème majeur des limites de la liberté de la recherche. Le CNRS n'a pas d'orthodoxie historique mais ne peut admettre les transgressions de la méthode scientifique. De plus, Serge Thion a réussi pendant longtemps à dresser une cloison étanche entre son activité scientifique et son militantisme négationniste. Toute action à son encontre exige du discernement, car si les sanctions sont moralement justifiées elles ne peuvent

être juridiquement arbitraires.».

(1) Sur le site de l'Association des anciens amateurs de récits de guerre et d'holocauste. Une information complète sur le sujet peut être trouvée sur www.amnistia.net

[Il est assez révélateur que le journaliste de *Libération*, qui ne connaît rien au problème qu'il traite, présente comme de "l'information" le tissu de calomnie et de mensonge que l'on trouve sur le site amnistia. C'est un coup à se voir retirer sa carte professionnelle.]

Catherine Bréchignac, directrice générale du CNRS

«J'ai décidé d'agir pour des raisons d'éthique»

Recueilli par SYLVESTRE HUET

«S'il est prouvé que les activités à titre privé de Serge Thion tombent sous le coup de la loi, c'est à la justice d'intervenir. J'espère qu'elle le fera.»

THIERRY DUDOIT

Avertie en 1998 des activités de Serge Thion, Catherine Bréchignac a aussitôt demandé une enquête et s'est retournée vers la justice.

Directrice générale du CNRS, Catherine Bréchignac rend publique son action à l'encontre de Serge Thion, chargé de recherche au CNRS.

Qu'allez-vous faire de Serge Thion?

La loi Gayssot interdit la négation des crimes contre l'humanité, si Serge Thion y contrevient, il doit subir les conséquences prévues par cette loi. Si vous connaissez une personne qui bafoue la loi, vous devez en avertir le procureur de la République, ce que je suis en train de faire. Cette action ne date pas d'aujourd'hui. Les instances d'évaluation du CNRS en charge de ce chercheur m'ont alertée à l'automne 1998 sur l'activité de Serge Thion. Dès le 18 novembre 1998, j'ai donc, sur avis du comité d'éthique du CNRS, mis en place une commission destinée à enquêter sur un site web. En particulier de déterminer si les textes répréhensibles répertoriés sur ce site l'avaient été via des moyens de communication provenant d'un agent du CNRS. Dans le passé, Serge Thion avait déjà utilisé le site de la Maison des sciences de l'homme, institution qui ne relève pas du CNRS, pour diffuser des textes non scientifiques.

D'autre part, à ma demande et à celle du département sciences de l'homme et de la société, la section du comité national dont il dépend l'a évalué en mars dernier et a conclu, à l'unanimité moins une voix, à une insuffisance professionnelle pour les deux dernières années. J'envisage donc de donner suite à cette procédure et de convoquer une commission administrative paritaire qui devra recommander une suite, une sanction éventuellement, à cette évaluation.

De quelles sanctions Thion est-il menacé?

Je n'accuse pas Serge Thion, je souhaite demander à la justice de déterminer s'il a, en tant que chercheur CNRS, publié des textes négationnistes. Si l'enquête interne démontre qu'il utilise son temps de travail pour d'autres

activités que sa recherche, il doit être sanctionné à ce titre comme n'importe quel chercheur du CNRS qui ne justifierait pas son salaire. Si ces activités ressortissent du négationnisme, j'entends bien faire respecter la loi. Je demanderai au ministre de prendre une sanction qui peut aller jusqu'à la révocation. En outre, s'il est prouvé que ses activités à titre privé, en dehors de son temps de travail, tombent sous le coup de la loi, c'est à la justice d'intervenir. J'espère qu'elle le fera.

Comment expliquer que Serge Thion soit toujours au CNRS?

Je dirige le CNRS depuis l'automne 1997. J'ai découvert cette affaire, il faut l'avouer très éloignée de mes préoccupations de physicienne, à l'automne 1998. J'ai agi aussitôt. Je suis le premier directeur général à l'avoir fait, en accord avec la direction du département des sciences de l'homme et de la société. Je ne protège aucun négationniste et j'imagine mal que mes prédécesseurs aient pu le faire.

Où travaille Serge Thion?

En 1994, Serge Thion a été affecté au centre d'anthropologie de la Chine du Sud et de la péninsule indochinoise. Cette unité a été fermée fin 1999 pour cause de production scientifique insuffisante. Serge Thion a proposé d'être affecté à une nouvelle unité travaillant sur la péninsule indochinoise, la section 36 lui a donné un avis favorable mais, compte tenu de la procédure en cours, cette affectation n'a pas été prononcée.

Avez-vous des consignes ministérielles?

Je n'ai pas de consigne particulière du ministère. Serge Thion a 58 ans, il est donc proche de la retraite et j'aurais pu décider de laisser le temps faire son oeuvre, j'ai décidé d'agir pour des raisons d'éthique, une éthique indispensable à l'activité de recherche scientifique.

Libération, 2 juin 2000.

Ces pseudo-informations ont été reprises ensuite, bien entendu, par les mêmes procédés de copie et de recopie incestueuses par le *Canard enchaîné* du 14 juin.

BONHEUR SUISSE

Editorial de (24) heures, quotidien sis à Lausanne, 33 av. de la Gare.

UN PROCÈS UTILE POUR LA DÉMYSTIFICATION

On peut à bon droit, comme l'a fait le procureur général du canton de Vaud hier, se demander si le procès intenté à Gaston-Armand Amaudruz n'est pas contre-productif. En ce sens qu'il offre à ce négationniste notoire une tribune inespérée et une auréole de martyr propre à étendre encore son audience. Et c'est vrai que, ce lundi, l'accusé a pu exposer en long, en large et en travers ses ahurissantes théories.

Tel qu'il a été envisagé et mené par tous les acteurs, ce procès a néanmoins tout son sens, même si la camarilla qui entoure le vieil homme obstiné y voit l'émergence d'un système "stalinien" (!). Il l'a moins, à vrai dire, par le strict examen de l'ordonnance de renvoi, au ras de laquelle s'est confiné le défenseur, que par la mise en perspective qu'il permet du négationnisme et de

ses adeptes, par la mise en évidence de ses effets pervers effectifs ou potentiels, qui n'apparaissent pas toujours à l'évidence de prime abord. Car loin de se résorber de lui-même, de succomber à la répétition sempiternelle des mêmes vieilles lunes, le mouvement incarné par Amaudruz - qu'il en soit un grand leader ou un tout petit chef -- perdure. On note même, comme l'a relevé à l'audience la vice-présidente de la commission fédérale contre le racisme Boël Sambuc, une résurgence de l'intolérance, tant à l'égard des juifs que d'autres catégories d'étrangers. Le discours négationniste s'instille dans de jeunes esprits.

Il convient donc d'en démonter les ressorts, d'en analyser et réanalyser les tenants et aboutissants. Rien là-dedans ne participe du souci de la vérité historique. Tout concourt au contraire à banaliser les crimes du régime nazi pour mieux faire l'apologie de son idéologie autoritaire, totalitaire et raciste au suprême degré. Il y a hélas encore du pain sur la planche pour démystifier l'imposture négationniste. Le procès de Lausanne y aura contribué.

Michel Perrin

(24) heures, Jeudi 6 avril 2000, p. 2.

Cependant, *L'Express- feuille d'avis de Neuchatel*, du samedi 15 avril 2000, nous avise que le libraire genevois qui avait mis en vente l'ouvrage de Garaudy, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, a été acquitté par la Cour de justice. La LICRA locale a été condamnée à payer la moitié des frais de justice et à une indemnité de 4000 F (suisses, soit environ 16.000 FF) au libraire à titre de dépens. La Cour genevoise a dénié à la LICRA et à deux "survivants" la qualité de partie civile (p. 15).

Comme tous ces petits événements ne faisaient pas une bonne impression sur l'esprit de ceux qui ont décidé de saigner la Suisse à blanc en la faisant cracher au bassinet éternel, ils ont décidé de lui faire, à cette Suisse semi-réticente, le coup classique du sondage. La recette est simple. Vous prenez une population, vous la secouez bien, et vous échantillonnez; sur cette échantillon, vous posez quelques questions idiotes mais astucieusement formulées. Vous secouez une nouvelle fois et vous tirez la conclusion quand la situation est bien chaude: cette population est d'une ignorance crasse à l'égard du génocide des juifs et il convient de la rééduquer entièrement. Voyez *L'Express- feuille d'avis de Neuchatel* du 16 mars 2000. 57% des sondés pensent, paraît-il, que l'antisémitisme est un problème grave mais 32% seulement savent ce qu'est la "Shoah". Et tout est de la même eau. Conclusion de la conclusion: 81% des sondés réclament à cor et à cris que l'on enseigne l'"holocauste" dans les écoles cantonales. *Quod erat demonstrandum*. Cette façon de prendre toujours les gens pour des cons est signée American Jewish Committee de New York, qui a financé ce sondage-bidon.

BOURREURS DE MOU

On annonce la tenue d'une université d'été sur l'enseignement de l'histoire de la Shoah pour les professeurs de lycées, "toutes disciplines confondues", du 9 au 13 juillet, "avec des intervenants de différents pays" (devinez lesquels). Avec le soutien de l'APHG (Ass. des prof d'hist.-géo.), de la Fondation Jacob Buchman et de la région Ile-de-France. Vous ne saviez pas à quoi servent vos impôts?

Renseignements et inscriptions: Centre de documentation juive contemporaine: 01-42--77-44-72.

MORTEL PROCÈS

On apprend que le professeur Werner Pfeifenberger, enseignant dans une école professionnelle de Münster, en Westphalie, s'est suicidé à Vienne le 13 mai. Il avait publié un article en 1995 dans une revue du parti libéral autrichien, intitulé "Ennemis perpétuels -- nationalisme et internationalisme". Il y exprimait des vues inorthodoxes sur les origines de la deuxième guerre mondiale, qui, dans un premier temps, lui avaient valu un non lieu de la part du procureur de Vienne. Ensuite, ayant perdu un procès en diffamation contre un journaliste, il s'est retrouvé accusé à nouveau. Il semble que la perspective d'un procès injuste, pouvant déboucher sur 5 ans de prison pour "réhabilitation" l'a poussé vers ce geste fatal. (Voir *Münstersche Zeitung* et le *Bild* de Stuttgart du 23 mai 2000).

LES BEAUTÉS DU NOUVEAU MONDE

Central Park Wilding: It's About Race, Stupid!

by Nicholas Stix

Toogood Reports, June 22, 2000. URL:

<http://www.frontpagemag.com/archives/racerelations/stix06-27-00p.htm>

Race is the 800-pound gorilla no one wants to talk about, in New York City's Central Park wilding spree. But all the tiptoeing around it merely underscores its ubiquity.

Every single one of the 33 suspects is black or Hispanic. A decisive majority is black. Though police refuse to divulge the racial breakdown of the victims, it appears that the victims of the most serious attacks were overwhelmingly white (though the media keep running videos of smiling black and Hispanic girls being splashed with water, as if that was what the wilding was all about). The story is that the men went on a wilding spree from about 2 pm until 6:30 or so, in broad daylight, in a park full of tens of thousands of visitors, with a thousand or so police officers within shouting distance. The perpetrators sprayed women with water, before proceeding to rob them, rip their clothes off, grope their genitalia, and in several cases, manually rape them (forcing their fingers into unwilling women's vaginas).

In the case of a French couple visiting the city, the mob held down the husband, who could see half-a-dozen members strip his wife naked, and then take turns jamming their fingers into her.

Feminist organizations were quick to protest. NOW, in particular, organized a protest on Sunday, June 18, in which its supporters attacked the police!

The problem for NOW is that none - as in zero - of the perpetrators were white. No "privileged, white, heterosexual males" had had the decency to accommodate feminists by attacking at least one white female. As recent history has shown, a black man could rape, murder and dismember a white woman and no feminist

organization would decry black racism.

Feminists see themselves in alliance with black and Hispanic groups, an

alliance that has been profitable in terms of power, propaganda, lucrative lawsuits, set-aside programs and discriminatory policies favoring women. However, it has also exacted a terrible price. For while white women have stuck to the bargain, blacks -- who have profited as much from it as the white women have -- have not.

And so, blacks (especially black women) routinely stab feminists in the back, by celebrating black violence against white women, whether in supporting O.J. Simpson, and cheering his 1996 acquittal of killing his wife, Nicole; by turning the black men who gang-raped and beat almost to death a young woman in the 1989 Central Park Jogger case into folk heroes, and then engaging in a year-long campaign of public vilification against the victim; and finally in refraining from any criticism of the men who attacked white women on June 11, while roundly condemning the majority-white police force. Every time such an assault takes place, white feminists are forced to eat crow by blacks' -- especially black women's -- embrace of the attackers. And white feminists have proved yet again -- as they did through their unflinching support of serial sexual abuser Bill Clinton -- that there is no depth to which they will not sink, to avoid criticizing those whom they perceive to be their political allies.

NOW President Patricia Ireland released a statement arguing, "Congress must pass the Local Law Enforcement Enhancement Act to extend hate crimes protection to women and pass the reauthorization and expansion of the Violence Against Women Act" which, "would fund training for police and other law enforcement and court personnel, among other things "

Since blacks and Hispanics are in practice routinely exempted from prosecution under hate crimes statutes, Ireland's demands would have had no effect on the Central Park attackers.

The only point I can see in Ireland's proposal is as a source for soft, federal patronage jobs for middle-class women -- "training." I sought to broach these issues with the folks at NOW. Val Henning of NOW's press office called back, asking "what constituency does Toogood Reports serve?" I answered, "I really wouldn't know," thinking to myself that I had always written for an "audience" of everyone who could read the language.

That was the last I heard from NOW.

Hearing me speak constantly of white female victims, you may be asking, But what about the two black victims? To which I say, "What black victims?"

In less than 48 hours, Ashanna Cover and Josina Lawrence, of Somerset, New Jersey, were able to round up a high-priced attorney, get the most high-profile "civil rights" leader in the nation on their side, file a multimillion-dollar lawsuit, and hold a press conference. But somehow, they never found the time to cooperate with the police.

At their press conference, Cover and Lawrence were accompanied by the Rev. Al Sharpton. Having Al Sharpton as one's spokesman automatically brings with it a credibility problem. When the NYPD brass sought to interview the women, and have them look through mug shots of all the officers on duty in the area where the women said the first two cops they encountered brushed them off, the women refused to cooperate.

None of the other victims or witnesses has identified Cover or Lawrence.

Neither Cover nor Lawrence has identified any attackers who assaulted them, nor any of the police officers whom they insist refused to help them. Can you

say, "Quick, sealed, tax-free, cash settlement"?

In January, 1991, I was attacked on a Brooklyn-bound subway by a gang of three blacks and two Hispanics. A white, NYPD detective I spoke with at the transit bureau that night in January, 1991, acknowledged that the attack was obviously racially motivated, a "bias" crime," but "there are some things you can't say," due to the political climate. The detective also reported that such racially motivated attacks by blacks against whites occur every single day in New York City.

The media and the city's PR machine notwithstanding, the climate has gotten considerably stormier in the intervening nine-and-a-half years. Just imagine, if no one had bothered to tape the events in Central Park on June 11.

© Copyright 2000 by Toogood Reports

Posted on FrontPagemag.com 6/27/00

LA FATIGUE DE LA CULPABILITÉ

Reimagining Hitler

Putting a positive spin on Nazi history means some Germans are closing the book on their past, says Erna Paris

By Erna Paris

It was a long time coming but, since the 1970s, the government of the former Federal Republic of Germany has made a determined attempt to teach German children about the Nazi era. Students are not spared the details of what their parents' or grandparents' generation did, or witnessed as bystanders. Before their school days are finished, almost all of them will have visited a concentration camp -- a policy that has created a large minority of vigilant people who watch nervously for any change in social attitudes that might signal a revival of fascism.

The shift on the educational front followed earlier structural changes to the constitution: In the immediate postwar period, a new "basic law" was enacted stressing unconditional individual rights and curtailing the possibility of overly centralized power. Major memorials to the victims of Nazism have been created. Holocaust denial has been criminalized.

Yet a trace of the old poison persists. Call it guilt fatigue or shame overload -- whatever its name, some prominent people are giving Nazi history a positive spin, and they seem to have plenty of public support.

Chief among the revisionists is historian Ernst Nolte, the man who created the maelstrom called the "historians' debate," which seized German intellectual circles in the mid-1980s. Mr. Nolte claimed then that every major nation has had its Hitler era and suggested that Stalin's gulags were "more original" than Hitler's designs for racial extermination (in that "class murder" on the part of the Bolsheviks preceded Nazi death camps). And he wrote that the Jews were, in a sense, indebted to Hitler for showing the need for the creation of an

independent Jewish state.

Underlying this revisionist agenda was the burden of German guilt. Mr. Nolte wondered at the time whether all the talk about "the guilt of the Germans" deliberately overlooked the Nazi talk about "the guilt of the Jews" -- as though the continuing national discussion over history and memory might be compared with confabulated Nazi propaganda.

Fifteen years later, he is at it again -- and his ideas seem to have become dangerously more mainstream in the interim. Earlier this month, Mr. Nolte was awarded the prestigious Konrad Adenauer Prize for literature, an honour reserved for works that will "contribute to a better future."

The Munich-based Deutschland Foundation that administers the award is no extremist fringe group. That's what is so disturbing. It is connected to the right wing of the centrist Christian Democratic Party that used to be headed by Helmut Kohl. Among Germany's postwar leaders, Mr. Kohl did the most to establish a climate of repentance and make amends, but, now that he is gone, those close to the party are promoting a quite different message about their country's history.

I travelled extensively through Germany not too long ago as part of my research for a book on the way people remember, or choose not to remember, difficult periods in their national history. I found continued suffering -- and anger -- over the Holocaust. A few older individuals still denied the past in the way of the immediate postwar period: One person told me that all the Jews of her community moved to Israel in 1941 when the Gestapo made the town Judenrein (free of Jews); another said the Jews were now "living in the countryside." On the other hand, a great many people among the ever-vigilant minority had committed their lives to making amends and teaching young people about what had taken place in their country. Many of them were openly ashamed and still grieving.

This widespread culture of shame has angered Mr. Nolte. He and millions of others now think it is time for Germany to become what they call a "normal" country.

In accepting his prize, Mr. Nolte daringly claimed that Hitler's anti-Semitism had a "rational core." Nazism was anti-Bolshevik, he said, and the Jews "supported Bolshevism." His generalization about the political proclivities of Jews was a scandal in itself, but the deeper outrage was his attempt to publicly rehabilitate Hitler by returning to, and praising, his racist propaganda. Equally disturbing, Mr. Nolte was immediately supported by another well-known historian, Horst Moller, the director of the Institute for Contemporary History. Mr. Nolte's boldness may represent merely the most visible indication of a growing guilt fatigue, because there are other signs. In 1994, the American Jewish Committee published a study, *Current German Attitudes Toward Jews and Other Minorities*, in which 1,434 respondents were interviewed from western and eastern Germany. Although there are few Jews in the country, 20 per cent of the respondents thought Jews had "too much influence" in German society, and 40 per cent believed that "the Holocaust is not relevant today." These attitudes existed despite high levels of factual knowledge: Eighty-seven per cent could accurately define the Holocaust and 92 per cent knew that Auschwitz, Dachau and Treblinka were concentration camps. True, 60 per cent of those polled did want to preserve the memory of the Holocaust, but the numbers were disturbingly high in a country with an attempted genocide in its

contemporary history.

I suspect they would be even higher today. In 1998, the renowned writer Martin Walser was presented with the annual Peace Prize by the German Association of Publishers and Booksellers at the Frankfurt Book Fair. Then in his 70s, Mr. Walser had started his career by pleading for a recognition of collective responsibility for the Hitler era; but, in his acceptance speech, he lamented (like Mr. Nolte) that German guilt was a "moral stick" used to beat the German people and that Auschwitz had been instrumentalized as "a permanent exhibition of our shame." He received a standing ovation from the German publishers and writers at the fair -- not a constituency that marches about in jackboots.

Within the context of German Second World War memory, the powerful revisionism of Mr. Nolte is profoundly unsettling. As his ideas filter from the margins of the extreme right toward the conventional centre, the rest of us stand forewarned. <end>

Toronto author Erna Paris has won seven awards for her books, feature writing and radio documentaries. Her next book, *Long Shadows: Truth, Lies and History*, will be published in September by Knopf.

The Globe and Mail, Tuesday, June 27, 2000

PUBLICATIONS

- Signalons, le numéro 6 et dernier de la revue *Akribeia*. Au sommaire: Chronologie succincte de l'affaire Plantin (suite). Nouveaux arrêtés d'interdiction. La Commission de surveillance et de contrôle de la vérité historique. Le mythe des flammes qui jaillissent des cheminées et des crématoires. Georges Marchais, gardien de la vérité historique. Le mythe du savon fabriqué à partir de la graisse humaine. Des analyses de Jean-Marie Boisdefeu, De Gaulle, Churchill, Auschwitz et, surtout, Ernest Nolte et le révisionnisme. Enfin, les traditionnelles et toujours très utiles "Notes de lecture". La revue annonce "une pause", le développement des activités des éditions *Akribeia*, et le lancement d'un "Cercle antitotalitaire", de nature privée, qui aura probablement un bulletin intérieur. Renseignements: *Akribeia*, 45/3 route de Vourles, 69230 Saint-Genis-Laval. (ISSN: 1285-0942)
- ***Les victoires intellectuelles du révisionnisme***, petit livre (160 p.), publié par VHO, BP 60, B-2600 Berchem 2, Belgique, en mai 2000. Au sommaire: Robert Faurisson: "Procès Papon: le professeur Michel Bergès découvre, soudain, la réalité de la vie des juifs de France sous l'occupation", p. 1-13, daté du 15 mars 2000. Vincent Reynouard et Carlos Porter, "Procès Papon et cécité intellectuelle", p. 15-23. Compte-rendu du livre de H. de Beaufort, *Affaire Papon, la contre-enquête*. Vincent Reynouard, "les révisionnistes dans la tempête", p. 25-50, qui porte essentiellement sur les affaires de répression pénale en Suisse.

Herbert Verbeke, "Procès Jean-Louis Berger", p. 51-160. On a là un compte-rendu détaillé de l'audience, par un témoin, qui insère de nombreuses digressions documentaires en contre-point de certaines affirmations étonnantes des parties civiles. Il détaille aussi les témoignages des experts appelés à la barre, comme Alain Bihl, un traine-savate qui a réussi l'exploit de s'associer, quasi en même temps, à la bande des quadruppanistes chapeautée par Gilles Perrault, et à Didier Denainxxx, pourfendeur de la même bande. Il a fait étalage d'une ignorance assez vulgaire. Le clou, si l'on peut dire, a été la déposition d'un universitaire connu, Pierre Ayçoberry, spécialiste de l'Allemagne, mais qui a montré que toute cette histoire de camps et d'extermination était, dans son esprit, quelque chose d'aussi vague et brumeux que certain et incontestable. Que de pareilles loques intellectuelles soient professeurs d'université vous donne une furieuse envie de devenir pâtre dans les Hautes-Alpes. On nous dira qu'on exagère. Voici un exemple, concernant un reproche fait à M. Berger, celui d'avoir commenté une photo représentant des cadavres de prisonniers du camp de Nordhausen bombardé par les Alliés. "Les déportés, -- dit Ayçoberry -- étaient des mourants [ce qui est parfaitement faux, par ailleurs] . Donc les Alliés ont tué des mourants. En omettant ce fait, J.-L. Berger a dit une demi-vérité, donc un demi-mensonge, donc un mensonge." Berger est condamné et Ayçoberry peut aller continuer à sucrer ses fraises.

Maître Nisand, avocat de la LICRA a, pour sa part, déclaré:

"Si cette thèse (la thèse révisionniste) était un tant soit peu avérée, toute notre histoire de l'après-guerre serait bouleversée. Il n'y aurait plus de raison de critiquer Hitler. Si les juifs s'étaient rendus coupables d'une telle abomination (la propagation du mythe de la Shoah), il faudrait refaire la Solution finale, car ce peuple qui est à l'origine du procès de Nuremberg et de l'Union européenne devrait être tué" (p.133).

- On reçoit, avec le retard traditionnel, les derniers numéros de *The Journal of Historical Review* (18, 5/6, Sept.-Dec. 1999) avec des textes de Faurisson et Garaudy en anglais et un compte rendu par Greg Raven du film sur Fred Leuchter, *Mr. Death*. Dans le numéro suivant (19/1) daté de jan.-févr. 2000, la traduction anglaise de l'introduction de R. Faurisson à *Écrits révisionnistes* (1999), et des textes tournant autour du procès Irving. PO BOx 2739, Newport Beach, CA 92659, USA.
- Egalement avec quelque retard, dû à une replongée dans la clandestinité de son directeur Germar Rudolf, parution du dernier numéro de *Vierteljahreshefte für freie Geschichtsforschung* (4/1, juin 2000), 120 grandes pages denses, en allemand, portant en partie sur le procès Irving, avec un article de Mattogno qui met en pièce le livre de van Pelt et D. Dwork sur *Auschwitz, de 1270 à nos jours*, et une démolition du témoignage du même van Pelt par Germar Rudolf, qui avait circulé sur le Net pendant le procès. D'autres textes de Mattogno, Jürgen Graf, Michael Hoffman II, sur l'Angleterre et Churchill, sur la tempête anti-révisionniste au Danemark, des notes de lecture et d'actualité. C'est toujours une somme et le point des recherches de pointes menées à travers le monde.

Castle Hill Publishers, PO Box 118, Hastings TN 34 3ZQ, Royaume Uni. Voir <http://www.vho.org/VffG.html>. Email: VffG@vho.org.

Dépitées de ne pas avoir mis la main sur Germar, les autorités allemandes se sont vengées symboliquement. A la suite d'une décision d'un tribunal, une forte escouade de police s'est présentée le 19 avril 2000 au siège des éditions Grabert, à Tübingen, pour y saisir le premier livre de Germar Rudolf, *Vorlesungen über Zeitgeschichte*, paru en 1993 et qui s'était tranquillement épuisé depuis lors. Le livre, sept ans, après, est condamné, semble-t-il, pour "incitation", le fourre-tout de ces feignants de juristes allemands. Il y a longtemps qu'il a disparu des librairies pour réapparaître sur le site VHO.ORG. En outre, Germar annonce la parution en anglais d'une version corrigée des *Grundlagen* et une dernière version corrigée également de son Rapport en allemand. Les pendores allemands ont encore beaucoup de marche à pied devant eux.

CANULAR

Histoire de rire un brin, des révisionnistes inconnus (ils auront leur stèle un jour) avaient envoyé un brochure de VHO à plusieurs établissement scolaires avec une lettre, présentant la brochure comme destinée à la formation pédagogique, avec en-tête d'une farfelue "Fondation Mémoire et Vérité sur la Déportation". Dans les "régions", comme on dit maintenant, on sait parfois s'amuser.

Chevènement, à peine sorti du coma, avait interdit la brochure! Ils ont déclenché une avalanche, sous la forme d'un article de 2 pages dans *Le Nouvel Observateur*, du 25 mai, titrées: "Quand les négationnistes attaquent l'école" d'une Anne Fohr. Pas de jeux de mots, s'il vous plaît.

Elle décrit la panique de profs qui s'aperçoivent que leurs élèves peuvent se documenter tout seuls sur Internet; ça leur fout les foies, à ces profs, qui eux-mêmes ne connaissent pas grand chose à la question. "Voilà dix ans que l'école s'interroge sur la "juste" façon d'enseigner tout cela en une paire d'heures annuelles"... note, accablée, la mère Fohr. Elle a donc interrogé un type nommé Dominique Borne, "doyen du groupe histoire et géo de l'inspection générale", qui avait fait partie des bagages de Jospin à Stockholm, pour la conférence sur l'holocauste pour tous. Il dit, le type: **"L'enseignement de cette période est très difficile et mériterait sans doute une trêve de la critique ambiante.** Aucune autre question n'agite et ne mobilise autant nos professeurs. Mais quoi qu'ils fassent, ce n'est jamais bien ou assez. -- Pourquoi? demande l'éberluée. -- Parce que la société attend de l'école qu'elle remplisse un devoir de mémoire, **qu'elle sacralise l'extermination**, en disant aux élèves: 'Nous faisons de vous les témoins de cette période, vous devez passer le flambeau...' Or son rôle est d'abord un devoir d'histoire: 'Voilà ce que l'on sait, ce qu'on peut dire sur cet événement, que peut-il nous apprendre?' Pour armer les élèves d'une compréhension de cette période, un enseignant doit ainsi éviter la fascination devant l'horreur, la complaisance dans l'émotion, la **pseudo-leçon de morale**, donner leur **juste place** aux témoins, restituer les erreurs historiques, ne pas faire de l'histoire en noir et blanc. Sortir du cléricalisme, laïciser cet enseignement est la meilleure façon de combattre le

négationnisme en classe." Ce type propose donc d'appliquer intégralement le programme révisionniste, sans le dire. Nous comprenons qu'il aura beaucoup de mal à "laïciser", ce qui, en bon français, veut dire "dé-judaïser". Rien de plus éloigné du laïc, n'est-ce pas, qu'une vision juive, ou catholique, ou etc.

LA LIGNE GÉNÉRALE

Jean-François Kahn, histrion bien connu, se permet des sorties que sa situation sociale garantit sans danger. Il sait jusqu'où il peut aller et ne dépasse jamais la ligne.

Dans un récent numéro de *Marianne*, il dénonce l'intolérance montante de ce qu'il appelle "les nouveaux staliniens". Il commence donc avec un baratin sur les procès de Moscou et l'idée qu'il y avait alors une "ligne" dont il ne fallait pas dévier.

Il dit que cela s'applique aujourd'hui: il cite le cas de l'écrivain Pascal Bruckner qui dit que la critique de la politique américaine cache un antisémitisme larvé.

"Or, ces dernières semaines, poursuit-il, cette perversion de la controverse démocratique a pris une nouvelle dimension". On s'aperçoit (!!!) dans la presse qu'il y a une grande différence entre ce qui s'est réellement passé de sanglant au Kosovo et ce qu'en disait la presse de l'époque, ce qui déclenche chez les "nouveaux staliniens" des réflexes purgatifs:

"Jacques Julliard, dans *le Nouvel Observateur*, avait écrit en substance: 'Loin de moi l'idée de vous comparer à Faurisson!' L'idée, en fait, n'était pas si loin. Une tribune publiée dans *Le Monde*, une autre plus absconse dans *libération*, une chronique dans *Le Point*, franchirent allègrement la ligne. Constaté la vérité officielle à propos du Kosovo, opposer les écrits d'hier à la réalité d'aujourd'hui, recouper les chiffres, pointer soit la légèreté médiatique soit le bourrage de crâne étaient totalement assimilés à ce "révisionnisme" qui consiste à contester l'existence des chambres à gaz, à minimiser ou à nier l'horreur de la Shoah. Une telle attitude était, par conséquent, criminelle. Quelques jours plus tard, Nicole Duroy écrivait en passant dans *Télérama*: "l'article 'révisionniste' d'Elisabeth Lévy..."

[...] Au fond, de quoi s'agit-il? Tout simplement de tuer dans l'oeuf la contestation, d'étouffer d'emblée la discussion, de protéger le discours "unique" contre toute remise en cause. Rien ne doit pouvoir se mettre en travers de la "pensée juste". Donc, toute "déviation" doit être diabolisée. Les campagnes médiatiques sont faites pour cela.

[...]

Marianne, p. 18-19, 22-28 mai 2000.

Pour notre part, nous n'avons pas eu à attendre un an pour voir la pyramide de mensonges qui s'entassait dans la presse au moment de l'offensive de l'OTAN. Il est d'autant plus amusant de voir les collaborateurs bien propres sur eux de *Marianne*, comme ce Benoît Duteurtre, qui se fait qualifier de "Faurisson de la critique musicale" parce qu'il émet des critiques sur la bande à Boulez. Et d'autres encore. Mais peut-on qualifier un Faurisson de "faurisson" ?

ÉCRITS VAINS

L'une des plus récentes victimes de ces censeurs est l'écrivain Renaud Camus, qui vient d'ouvrir un site: <http://perso.wanadoo.fr/renaud.camus/affaire.html>.

Il regroupe une trentaine d'articles qui montrent les entrailles de l'intelligentsia parisienne: attention, ce spectacle est à la fois fascinant et répugnant; il est interdit aux moins de 35 ans.

Un autre cas est celui d'un rocker tourné écrivain, genre prolo de banlieue. Nommé Maurice Dantec, il est venu à la littérature par un pion de sa boîte, Jean-Bernard Pouy, créateur de la maison Poulpe-Denainxxx et autres imbéciles. Ce dantec a écrit des poars furieux et selance maintenant l'observation politico-métaphysique où il entreprend d'exploiter l'énorme fonds de son vaste ignorance. Voir *Le Théâtre des opérations*, dont le 1er chapitre est visible sur www.chapitre.com. [Font partie des salauds qui vous obligent à accepter leurs cookies de merde.] Cette littérature d'autodidacte qui régurgite avant la digestion nous paraît totalement illisible. Voici ce qu'on trouve dans ce premier chapitre:

"Je suis pour ma part persuadé que les empires « précolombiens » étaient les dépositaires et, plus que cela encore, les héritiers, donc les acteurs vivants d'un élan civilisationnel multimillénaire remontant aux plus lointains confins de l'histoire, qui s'était brisé en Europe avec le nihilisme chrétien devenu pouvoir temporel, et qui avait entre-temps édifié en Amérique centrale, au Chili et au Pérou une civilisation scientifique et religieuse d'une très haute et très rare complexité". On ne poursuivra pas la lecture de cette très haute ânerie, garantie par Gallimardeux.

Il déclare au journal *Le Monde* (1er juin 2000, p. 15) qu'il n'y a plus que sur Internet "que la liberté d'expression est garantie. Il se battrait même pour que les négationnistes aient le droit de s'exprimer [ce que ne ferait certainement pas la bande des poulpeux], comme Chomsky l'a fait avant lui. Lequel Chomsky à ses yeux n'est qu'un autre négationniste lui-même, puisqu'il ne reconnaît pas le génocide cambodgien, qu'il définit comme une simple répression. On voit qu'il reste encore très loin derrière Chomsky. Alors on attend qu'il se batte pour nous, au lieu d'annoncer à son de trompe qu'ils le ferait. C'est le bon moment. Momo, au boulot!

Actualités d'août

ALLONS A LONDON

Il s'est tenu une sorte de grand raout antirévisionniste entre Londres et Oxford du 16 au 23 juillet. Une cinquantaine de films, presque autant de réalisateurs, des écrivains et des universitaires, un ex-nazi de bazar (Ingo Hasselbach) pour décorer, et, en prime Lipstad et son mentor, qui s'est soigneusement abstenu de paraître dans le procès Irving, Yehuda Bauer. Le clou a été la venue de Finkelstein et de son livre sur l'industrie de l'Holocauste, programmé pour sortir au milieu de cette joyeuse sarabande [cf actualités de juillet]. Lanzmann, qui devait présenter une des sous-crottes tirée de ses stocks d'invendus shoaniques [à ce sujet, cf actualités de juin 1999] (il en a au moins 350 heures, ce qui promet pas mal d'autres sous-crottes) s'est barré en claquant la porte, selon son habituelle muflerie, parce qu'il ne supporte pas la présence de Finkelstein, qui nous plaît beaucoup, à nous. Voir le programme des réjouissances.

GROSSE COMMISSION

Il existe aux Etats-Unis une commission qui est chargée de "déclassifier", ce qui veut dire en français, mettre à la disposition du public, des documents dits secrets de la seconde guerre mondiale. Il y a même une loi qui fait obligation aux administrations de déclassifier tout document qu'elles détiendraient et qui aurait un rapport quelconque avec les crimes nazis (Nazi War Crimes Disclosure Act). Ces crimes ont pris une très grande actualité: les formules de dispense de visa, pour les Européens, demandent explicitement si l'impétrant s'est rendu coupable de crimes nazis!!!

Les Archives américaines (National Archives and Records Administration, NARA) ont commencé le 26 juin à sortir des documents de l'OSS, le précurseur de la CIA, 400.000 pages. On peut consulter les documents aux Archives, à College Park, dans le Maryland. Pour l'instant, trois historiens ont eu accès, les professeurs Richard Breitman and Timothy Naftali, consultants auprès du Nazi War Crimes Disclosure Act Working Group and Greg Bradsher, archiviste au NARA, qui a rédigé un papier intitulé "A Description of Selected Portions of Boxes 440-446, Boston Series Reports and Related Records". Un millier de documents remis à Alan Dulles à Berne par Fritz Kolbe, une source américaine implantée dans le ministère allemand des affaires étrangères.

Et toujours pas de nouvelles des chambres à gaz. Heureusement, il reste encore plusieurs millions de pages à déclassifier. L'ASSAG y trouvera peut-être sa pitance.

LA RÉSURRECTION DE ROGER GARAUDY

Les médias nous faisaient croire que Roger Garaudy n'était qu'un vieux mythe des années soixante-dix, enterré dans le fatras du stalinisme périmé. Pour ceux qui ne l'auraient pas totalement oublié, signalons que des livres -- nés de la dernière averse -- le mentionnent dans les listes des plus ténébreux suppôts de l'extrême-droite

européenne, histoire d'éloigner par le "relent" tous les naïfs qui pourraient avoir de la curiosité pour ce personnage de 86 ans, auteur de plus de cinquante volumes dont certains dépassèrent des tirages de 100.000 exemplaires, et qui représente depuis plus de vingt ans la pointe de la réflexion musulmane en Occident.

C'est à ce titre, reconnu par tout le sud de la Méditerranée à partir de l'Andalousie, que les Editions L'Harmattan, spécialisées dans la pensée anticolonialiste et non européenne, avaient publié son ouvrage *Islam d'Occident. Cordoue, une capitale de l'esprit* (1987). Or, depuis son livre *Palestine, terre des promesses divines* (1982), les éditeurs français le boycottaient, selon l'usage qu'ils respectent de s'aplatir devant toute pression faisant état de possibles interprétations "antisémites" à propos des textes les plus variés. Les éditions L'Harmattan donnent une nouvelle preuve de leur indépendance en faisant paraître ces jours-ci l'ouvrage collectif auquel Roger Garaudy apporte la principale contribution :

Le XXIème siècle, suicide planétaire ou résurrection ?

On y trouve les réflexions de Yehudi Menuhin et du rabbin Elmer Berger, qui ont été tous deux des antisionistes véhéments, celles de Michel Lelong, Leonardo Boff, Helder Camara et Ramon Pannikar, pour ce qui est des religieux chrétiens représentant une rénovation dans le catholicisme, par leur insistance sur la justice sociale à l'échelle mondiale et l'abandon de l'ethnocentrisme en matière de théologie. La convergence des auteurs est soulignée par deux textes de Garaudy, qui prouve une fois de plus son sens de la formule lapidaire: "La foi est une raison sans frontières", "Ce qui importe, ce n'est pas ce qu'un homme dit de sa foi, c'est ce que cette foi fait de lui", ou encore "Le sacré, c'est la plénitude du réel". Il rappelle aussi que "l'essentiel est de se souvenir que le mythe est une nécessaire métaphore, et de ne pas le confondre avec l'histoire".

L'ouvrage propose des solutions audacieuses aux problèmes concrets de l'oecuménisme et du dialogue entre croyances et dogmes peu compatibles. Tous les auteurs insistent en outre sur les hypocrisies dont se servent tant les politiques que les religieux pour ne pas affronter les problèmes de la justice élémentaire. C'est sur ce plan militant que s'est tenue la conférence de presse offerte par Michel Lelong et Roger Garaudy à l'occasion de la signature du livre, le mardi 13 juin 2000.

Michel Lelong a rappelé que toutes les religions s'accordent sur un principe: Dieu n'accepte pas les prières de ceux qui ne pratiquent pas la justice. Logiquement, il fait état de son intention de continuer à soutenir les revendications du peuple palestinien et à résister à la diabolisation de Roger Garaudy; en 1982, tous deux avaient gagné, en première instance, en appel et en cassation, le procès que leur intentait la LICRA, malgré le fait que dès cette époque, les autorités ecclésiastiques avaient mandaté un témoin à charge, c'est-à-dire à la botte de la LICRA; en 1996, lors du procès intenté à Roger Garaudy pour son livre *Les mythes fondateurs de la politique israélienne*, le journal *La Croix* avait contribué au lynchage médiatique de l'abbé Pierre et de l'auteur. Contre les progrès du totalitarisme dans les sociétés dites démocratiques, le père Lelong défend le concept de liberté de pensée et d'expression, et dénonce la chasse aux sorcières qui se pratique dans la société française comme au sein de l'Eglise. Il a salué la présence du président de la République aux obsèques du président syrien, le premier à avoir "appris aux autres que l'on peut se maintenir debout face à Israël". Les Arabes, comme tous les peuples, et contrairement à ce que voudraient nous faire croire les médias français, ne se contenteront jamais des miettes de la société de consommation à laquelle veut les faire rêver l'Occident, tout en aggravant leur martyre bien réel par des choix économiques et militaires concrets. Le père Lelong tient à l'action à l'intérieur des institutions, qui sont décisives pour former

l'opinion publique; aussi, un autre de ses terrains de combat est celui de l'école laïque, qui installe actuellement des lacunes graves dans la culture commune à la jeunesse, en refusant de leur faire connaître les différentes spiritualités qui ont soutenu chaque peuple à travers les vicissitudes de son histoire; en outre un déficit d'éducation morale s'instaure, qui n'est nullement compensé par la démagogie de l'instruction dite civique. La salle est intervenue pour signaler tous les cas récents où les nouveaux nazis, se prétendant bien-pensants, ont essayé d'empêcher Michel Lelong et Roger Garaudy de s'exprimer en public, universités et cercles religieux, en France, en Belgique, en Espagne, au Maroc. Les auteurs ont renchéri sur certains commentaires soulignant l'escroquerie que constitue l'action du MRAP, qui, comme les autres organes se prétendant anti-racistes, ne contribue jamais à la réconciliation de communautés ou d'individus chez qui le ressentiment ou les phobies s'expriment de façon aberrante par la violence irrationnelle, mais se bornent à tout mettre en oeuvre pour coller l'étiquette de racistes sur les ennemis qu'ils souhaitent abattre, et contribuent donc à propager et à renforcer le racisme.

Roger Garaudy a repris des thèmes qui lui sont chers, et qui visent à une "mondialistaion à visage humain" dont les développements sont à lire dans la revue A Contre-nuit, puis il a signalé qu'on venait de lui refuser un droit de réponse dans la presse -- pour la douzième fois ! -- et qu'il présentait un recours en cassation à l'encontre du procureur responsable de sa condamnation de 1998, qui a fait oeuvre de falsificateur en invoquant de façon inexacte des citations de Martin Broszat contenues dans son livre pour l'incriminer, et en raisonnant de façon parfaitement raciste comme si les morts non juifs ne pesaient pas dans la balance des massacres d'innocents [ce recours a été rejeté sous prétexte que le faux du procureur ne constituait qu'une "erreur matérielle d'un subalterne"... "Selon que vous serez puissant ou misérable"...] Il a montré que le procédé de falsification, assorti de discrimination a priori, rappelle ceux qui avaient couvert de honte la justice française lors de l'affaire Dreyfus. A ce propos, on a rappelé aussi qu'il y avait une répression particulière sur certains sujets, au delà de la connivence quasi générale avec l'étouffement de la pensée; ainsi tous les présents se sont réjouis de ce que M. Alain Finkielkraut puisse, ces jours-ci, se permettre de défendre le droit de M. Renaud Camus à l'expression, ce que d'autres n'osent pas faire pour ne pas risquer de passer pour des antisémites, et de critiquer le "Shoah Business"; mais il ne faudrait pas oublier qu'il avait cru bon de crier avec les loups en 1996, avec tous les ignorants prétentieux qui, ne voulant pas lâcher leur Zyklon B, ont été bien d'accord pour asphyxier Roger Garaudy, par exemple... Il était venu "témoigner" contre son ancien maître, qu'il traitait de "marcioniste" au grand effacement du président.

On peut s'étonner que, contrairement à ce qui s'est passé dans toutes les librairies ayant accepté de vendre *Les mythes fondateurs de la politique israélienne*, et qui ont été victimes d'agressions impunies, aucun groupuscule musclé ne soit apparu pour empêcher cette conférence de presse de se tenir: en fait trois voitures de police bien visibles avaient été mandatées... Il nous est agréable de constater que la police a donc concrètement contribué à la défense des libertés publiques, non seulement pour ce qui est de la protection des biens matériels et de la propriété privée, mais aussi dans un domaine où l'on peut regretter que la loi Gayssot soit souvent invoquée pour protéger des malfaiteurs.

Le XXIème siècle, suicide planétaire ou résurrection ? 130 p, Librairie l'Harmattan, 16 rue des écoles , Paris 75005. Prix public : 75 F.

On peut commander à l'Association pour le Dialogue des Cultures, 69, rue de Sucy,

94430, Chennevières sur Marne.

LES CAMUSARDS

Informé de ce que nous avons dit le mois dernier de son affaire, Renaud Camus a prudemment omis d'ajouter nos commentaires à la collection déjà grassouillette qu'il a rassemblée sur son site *ad hoc*. Nous ne nous en formaliserons pas car nous recommandons nous-mêmes cette prudence, mère de toutes les sûretés. Signalons l'existence d'un site des lecteurs de Camus.

Le livre, *Campagne de France*, hâtivement retiré des librairies par Fayard, y revient orné de blancs dus à ce que *Le Canard enchaîné* avait coutume, quand il cancanait à gauche, d'appeler les "ciseaux d'Anastasie". Il est également décoré d'une préface de Claude Durand, un éditeur qui mériterait bien de s'appeler Durandal. Cette préface introduit une sorte de petite sociologie portable des réseaux parisiens, qui a fait frémir la Bovary du *Monde*, la mère Savigneau. Raison de plus pour recommander ce texte dont nous avons copie. Il contient notamment un récit de l'affaire.

PPDA II

Pendant qu'il fait une campagne effrénée contre Serge Thion, accusé à tort et à travers de tous les maux qui affligent les censeurs, Didier Denainks...ks...ks, connu aussi comme **le Pol Pot d'Aubervilliers (PPDA)**, à cause de ses liens avec un communisme extrêmement primaire, a été pris la main dans le sac. Toujours désireux de capitaliser sur le dos des victimes juives de la guerre, il s'est acoquiné avec un dessinateur israélien, Assaf Hanouka, pour publier un volume de bandes dessinées, qui raconte les aventures d'un footballeur, juif tunisien, qui aurait participé aux compétitions en 1938. Arrêté, évidemment, par la police française, il est interné à Drancy, bien sûr, et déporté à Auschwitz, comme de bien entendu. (*Carton jaune*, éditions du Masque). Le seul inconvénient est que l'ami Dédé Bellepou s'est tellement inspiré d'un manuscrit, à lui soumis, d'un certain André Nahum, ancien maire-adjoint de Sarcelles, que celui-ci hurle au plagiat et assigne l'écrivain d'Aubervilliers en justice.

La source de cette délicieuse info? *Actualité juive*, 652, 6 avril 2000. On comprend qu'après cette forfaiture, il éprouve le besoin de se reblanchir en attaquant des révisionnistes sur le site amnistia.net.

LA DILIGENCE POUR INTERNET CORRAL

Communiqué de presse d'IRIS, suite au vote définitif de la loi "liberté de communication". Ce communiqué est accompagné d'une analyse plus complète et d'un bilan, disponible à: <http://www.iris.sgdg.org/actions/loi-comm/bilan>.

Adresse de ce communiqué sur le web : <http://www.iris.sgdg.org/info-debat/comm-anfinal0700.html>

Communiqué de presse d'IRIS - 2 juillet 2000

Le vote définitif de la loi sur la liberté de communication, intervenu le 28 juin 2000, a complètement dénaturé l'amendement Bloche. Plus d'un an après son vote en première lecture à l'Assemblée nationale, celui-ci a été successivement modifié au fil des modifications successives et au gré des pressions corporatistes et des transactions politiciennes.

Une mauvaise loi, à dénoncer et à combattre

Les «diligences appropriées» demandent toujours à être précisées dans la loi, conformément à l'article 34 de la Constitution. Les paroles d'une ministre ou

d'un député lors des débats législatifs ne peuvent déterminer ni l'action d'un fournisseur, ni l'interprétation des juges.

Les ministres et les parlementaires passent, seule la loi écrite demeure.

L'identification préalable reste toujours aussi hypocrite et liberticide. Elle n'apporte rien par rapport à la conservation des données de connexion, si ce n'est d'immenses dangers potentiels.

La seule avancée obtenue est l'introduction du secret des données de connexion, en référence aux atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements informatiques.

IRIS tient à saluer les efforts du groupe Communiste, Républicain et Citoyen du Sénat pour éviter ce texte liberticide et espère que le Conseil constitutionnel, saisi par des parlementaires de l'opposition, rappellera que toute disposition pouvant affecter les libertés publiques doit être précisée dans la loi.

Mobilisation pour la révision de l'amendement Bloche

Le vote de la loi liberté de communication ne doit pas freiner le mouvement d'opposition à ces mesures. IRIS appelle à la mobilisation la plus large, en France et à l'étranger, afin que l'amendement Bloche soit réexaminé dans son intégralité lors de la discussion sur la loi société de l'information.

IRIS appelle tous les collectifs et toutes les personnes à ajouter leur signature à la «Déclaration des acteurs d'Internet», initiative conjointe lancée par IRIS et le R@S pour demander la révision de l'intégralité de l'amendement Bloche.

Les signatures sont recueillies et affichées à l'adresse :

<http://www.iris.sgdg.org/actions/loi-comm/declaration.html>.

D'autre part, IRIS recommande de montrer l'inutilité et l'hypocrisie de l'identification préalable en appelant tous les utilisateurs non professionnels d'Internet à indiquer aux fournisseurs d'hébergement les coordonnées suivantes: Nom: Tartuffe, Prénom: Amendement, Adresse: Assemblée nationale.

IRIS rappelle que les fournisseurs n'ont pas obligation de vérifier cette identité, et qu'aucune sanction n'est prévue pour la fourniture d'une fausse identité. La recherche de l'identité réelle d'un utilisateur, pour les nécessités d'une éventuelle enquête, est assurée par la conservation des données de connexion.

Pour plus d'information :

-- Bilan et analyse de la loi : <http://www.iris.sgdg.org/actions/loi-comm/bilan.html>

-- Dossier d'IRIS sur la loi : <http://www.iris.sgdg.org/actions/loi-comm>

Extrait d'IRIS

Arrêtons le ping-pong jurisprudentiel et législatif !

IRIS - 26 mai 2000

Or que fait le législateur français ?

Le législateur français a adopté, le 27 mai 1999 en première lecture à l'Assemblée nationale, un texte en faveur de la démocratie et des libertés

marquant un tournant dans l'histoire de l'Internet français, et même international. Ce texte, équilibrant les libertés et les responsabilités de chacun, était soutenu par le gouvernement, et il a été salué par la majorité des acteurs. Il ne restait qu'à l'étendre à la responsabilité pénale.

Mais certains intérêts particuliers se sont ensuite fait entendre. Certains groupes de pression se sont exprimés publiquement, d'autres moins publiquement, en allant jusqu'à suggérer à des conseillers ministériels que les **données de consultation de sites négationnistes** soient retenues comme significatives d'une adhésion à ces thèses, ou encore jusqu'à proposer des amendements permettant à des associations ayant capacité à se porter partie civile d'imposer aux intermédiaires techniques la suppression de contenus qu'ils hébergeraient.

Fort heureusement, ces groupes de pression n'ont pas été suivis sur ces folles exigences: comment en effet **identifier et dévoiler les négationnistes** pour lutter contre eux, par exemple en participant à des actions pédagogiques ou encore en les empêchant d'infiltrer certaines associations afin de les détourner de leurs objectifs, **sans prendre connaissance des sites** sur lesquels ils s'expriment ? Comment donner à des associations, aussi légitimes soient-elles, les pouvoirs d'un juge sans instaurer **une justice privée** dans notre pays?

En revanche, ces groupes de pression ont réussi à se faire entendre avec un résultat plus pernicieux, et, depuis, les articles de la loi sur la liberté de communication portant sur la responsabilité des intermédiaires techniques ne cessent d'être modifiés, que ce soit sous l'impulsion du gouvernement, des sénateurs ou des députés. Sur la question de la responsabilité des intermédiaires, l'examen de la loi ballote à présent tout autant que la jurisprudence.

LA GRIFFE DU SARTREUX

Extraordinaire numéro de Lanzmann, attaquant dans *Le Monde* du 1er juillet 2000, Alain Finkelkraut qui s'est lancé dans la défense de l'écrivain inconnu nommé Renaud Camus. Ecrire presque une page entière du journal! On sait bien que ce pauvre type en est incapable. Il a déjà du mal à lire. Mais aux *Temps Modernes*, on a l'habitude des substituts. C'est Lanzmann qui écrivait ou faisait écrire les derniers billets de Sartre et qui les signait "Sartre" pendant que celui-ci agonisait. Dans ce dernier texte, on reconnaît aisément la plume du fidèle mamelouck Redeker, dit Raide-Equerre, prof de philo au Bon-Marché. Lanzmann a donné son imprimatur, à moins qu'il soit déjà, lui aussi, à l'agonie. Le texte s'appelle "Ils sont partout" et témoigne du fait que les politiquement corrects commencent à sentir qu'il y a une sourde résistance à leurs arrogances. Nous en acceptons l'augure, mais il reste un long chemin à faire pour se débarrasser de ceux qui veulent instaurer quelque chose que l'on pourrait appeler une "judéocratie intellectuelle" dont Lanzmann est un des plus grotesques représentants. Signalons la fin de l'article, hennissement paranoïaque sur l'incomparable grandeur lanzmannienne qui a donné au monde l'incomparable film Catastrophe, incomparable succès des nuits passées dans l'avion à attendre qu'il tombe.

Il a fait aussi donner sa brigade légère pour attaquer, dans *Le Monde*, le malheureux Bensoussan, directeur de la *Revue d'histoire de la Shoah* et successeur du bienheureux Wellers, qui avait eu le malheur d'"historiciser la Shoah", se mettant ainsi à la traîne de personnages aussi douteux que Martin Broszat et Ernst Nolte -- des Boches, il faut bien le dire -- qui auraient essayé de cantonner la Shoah dans le cadre étroit des

événement historiques. (*Le Monde*, 7 juillet 2000) Ce qui est un truc scandaleux à ne faire sous aucun prétexte. Quand Lanzmann ne sera plus là, on aura moins d'occasions de rigoler.

Histoire d'avoir le beurre et l'argent du beurre, cet égaré de Bensoussan écrit, par exemple: "Oui, la Shoah est un fait d'histoire et d'histoire seulement. Pas une catastrophe métaphyrique, pas une survenue mystique, mais un événement-césure, une rupture de fond dans l'histoire humaine." Ce qui revient au même. La prise de Bagdad par les Mongols n'est-elle pas une "événement-césure"? Nous empêche-t-il de dormir ? Mais ce qui lui vaut condamnation *ex cathedra*, c'est la phrase suivante: "La sacralisation de la Shoah et le vocabulaire quasi mystique dont use Lanzmann sont le plus sûr chemin de la relativisation qui menace cette catastrophe". On voit que ces deux chauves se disputent le peigne de l'unicité absolue de la Shose.

Dans leur réponse, "La Shoah face à l'Histoire" (avec les majuscules), Lilian Kandel (zoziologue), Robert Redeker (filozof) et Gérard Wajcman (psukanalist) essaient de rebecqueter Lanzmann grâce à l'inoxidable Superdupont de l'anti-révisionnisme, Sa Grandeur légionnaire Pierre Vidal-Naquet soi-même qui, ainsi convoqué, répond au tribunal de l'histoire: "la seule grande oeuvre historique française [payée par les contribuables israéliens] sur le massacre (...) n'est pas un livre mais un film, *Shoa*." Fermez le ban. Nous reproduirons ces âneries, quand nous aurons le temps.

SOUS LA PEAU DU PATRIOTE

Le film "The Patriot" a soulevé une intéressante discussion en Amérique parmi les tenants des réparations éternelles.

Ils ont dit qu'attribuer à l'armée anglaise de la fin du XVIIIe siècle des atrocités qu'elle n'avait certainement pas commises pouvait être une façon cachée de rendre les atrocités nazies de notre temps plus acceptables. Ce film serait donc une entreprise révisionniste. D'ailleurs ce film utilise une "imagerie Blut und Boden" (Le Sang et la Terre); il fait appel aux films de la propagande antibritannique des nazis. Une analyse détaillée montre que l'histoire centrale des atrocités correspondrait terme à terme avec les activités de la division SS "Das Reich" à Oradour. Ce film, par conséquent, réhabilite implicitement les nazis en les comparant avec les Anglais dépeints comme les pires monstres de l'histoire.

Eh oui ! C'est comme ça qu'on raisonne chez les "spécialistes de l'Holocauste"; ça bouillonne sous la kipa.

NEGA-THION CONTINUE

Le fait du jour - lundi 12 juin 2000

Antisémitisme

Un universitaire négationniste mis à l'index

Catherine Bréchnignac, directrice générale du CNRS, a pris une mesure rarissime: l'ouverture d'une procédure interne à l'encontre d'un chercheur en sociologie, Serge Thion. Cette figure centrale du négationnisme français avait diffusé ses "idées" sur la Toile.

Catherine Bréchnignac a décidé d'agir "pour des raisons éthiques", indique-t-elle. Elle a été alertée dès l'automne 1998 par les instances d'évaluation du CNRS. Après enquête et réflexion, elle est convaincue que Serge Thion ne

peut continuer à exercer ses fonctions comme par le passé. Une procédure interne a été engagée. Parallèlement, le procureur de la République a été saisi. Le chercheur est accusé d'avoir sciemment utilisé les outils informatiques dont il dispose dans le cadre de ses activités professionnelles pour élaborer et diffuser des sites web négationnistes. Interrogée par Libération, Catherine Bréchignac a été particulièrement ferme: "Si l'enquête démontre que Thion utilise son temps de travail pour autre chose que la recherche, il doit être sanctionné comme tout chercheur qui ne justifierait pas son salaire. Si ces activités relèvent du négationnisme, j'entends bien faire respecter la loi. Je demanderai au ministre de prendre une sanction qui peut aller jusqu'à la révocation. En outre, s'il est prouvé que ses activités, à titre privé, tombent sous le coup de la loi, c'est à la justice d'intervenir. J'espère qu'elle le fera." Serge Thion est né en 1942. Son parcours est symptomatique des dérives haineuses d'une certaine gauche tiers-mondiste. Marxiste, auteur de plusieurs ouvrages sur le colonialisme et "l'impérialisme" américain, il a animé la tristement célèbre librairie parisienne La Vieille Taupe, spécialisée dans la propagande antisioniste et négationniste. Il n'a cessé de militer en faveur du chef de file du "révisionnisme" à la française, Robert Faurisson. Serge Thion doute aussi de la réalité du génocide cambodgien perpétré par Pol Pot et ses complices.

Alliant l'infamie à la lâcheté, il a utilisé jusqu'à présent deux méthodes pour conserver sa place douillette de chercheur au CNRS: son statut très protégé de fonctionnaire, et l'anonymat de ses textes sur Internet. Mais toutes les preuves semblent aujourd'hui réunies contre lui, s'agissant des sites qu'il a créés sur la Toile. En surfant sur l'un d'entre eux, on pouvait lire récemment, à propos du voyage de Lionel Jospin au Proche-Orient, une diatribe contre "l'irrépressible besoin des socialistes de se mettre à plat ventre devant tout ce qui pourrait avoir l'air juif".

C'est à Roger-Gérard Schwartzenberg, ministre de la Recherche, qu'il incombe d'ordonner, au final, sa révocation. Le plus tôt sera le mieux.
M.L.

[C'est du pompage de journaux et de PPDA II]

Actualités Loisirs Vacances 2000 en Israël: Colonies, Séminaires ...

Actualités Jeunes Rejoignez Planet-Shalom pour créer une dynamique à votre image. proposez, échangez et informez

Guide pratique des Cérémonies Prières Rituels Liste de cadeaux Carnet d'adresses

Des Guides pratiques, des Encyclopédies et de nombreuses rubriques utiles s'ouvriront au fil des prochaines semaines.

Planet-Shalom et Planet Kosher sont présents toute la semaine sur les ondes Écoutez la fréquence juive FM 94.8

Source: http://www.planet-shalom.net/Portail/editoriaux/000612_antisemitisme.htm

PUBLICATIONS

Affaire Irving

On trouve sur son site son dernier bulletin d'information (*Action report*) et le texte du jugement du jude Gray en format PDF.

You can read the latest comprehensive summary documented by David Irving of his most recent outreach work (and struggle to defend his honour as a world-class historian), if you go to this link: <http://www.fpp.co.uk/trial/diary>

Vous pouvez trouver aussi la traduction anglaise (avec une sorte de mise à jour) de l'important livre édité il y a plusieurs années par GERMAR RUDOLF sous le titre de *Grundlagen*. Sous le titre *Dissecting the Holocaust, The Growing Critique of "Truth" and Memory*, 608 p. (grandes pages), 140 illustrations, par l'éditeur américain Theses and Dissertations Press, PO Box 64, Capshaw, AL 35412, USA. Le prix semble être 55 \$, ajouter-en dix pour le port. La sortie du livre est prévue pour cet été.

Sur Internet: <http://www.tadp.org/>. On y trouvera des explications sur cette nouvelle entreprise où semblent se conjuguer les talents de Robert Countess et Germar Rudolf. (Voir "about us").

Signalons un nouvel ouvrage du révisionniste américain Michael Hoffmann II sur le Talmud dans le texte: JUDAISM'S STRANGE GODS. 6 x 9 quality softcover. 144 pages. First edition. Special, pre-publication sale price: \$8.50 plus only \$1.50 shipping in the US. U.S. patrons send \$10.00 total.

Foreign patrons remit \$15.00 total in US funds from a US bank. Or pay by VISA or Master Card by faxing your acct. number, expiration date and authorized name and address as they appear in your credit card details, to: 208-777-2612.

JOYEUX DRILLE

EDWARD SAID PARTICIPATES IN LEBANESE INTIFADA

Rocks continue to fly from Lebanon into Israel, at the Fatma Gate in Metullah. An Israeli soldier is hospitalized in moderate condition after being hit by a rock, and another soldier was lightly injured. The French News Agency AFP circulated a photograph, taken two days ago, of American-Arab scholar Edward Said throwing a stone at Israeli soldiers across the Lebanese-Israeli border.

Arutz Sheva 06 07 00

LETTRE D'AMÉRIQUE

Ce week-end ce sont des ateliers d'activistes offerts gracieusement en préparation des manifestations et autres actions engagées que l'on s'attend à voir poindre à l'occasion de la convention républicaine qui doit se tenir à la fin du mois de juillet en notre bonne ville de Philadelphie. Des gens qui organisèrent les actions de Seattle autour de la réunion de l'Organisation Mondiale du Travail et Washington autour de la réunion du F.M.I. sont venus

pour organiser ou plutôt canaliser les énergies à Philadelphie. Le même genre d'ateliers expliquant comment tenir des actions non-violentes-directes, les droits du protestataire, comment s'adresser aux médias, les soins d'urgence, comment organiser des actions à long ou court terme, et plein d'autres sujets corollaires sont aussi organisés à Los Angeles en préparation de la convention démocrate.

La journée s'est terminée avec un très beau spectacle offert par des artistes engagés. La qualité et la diversité de ces artistes était formidable. C'est aussi une occasion de rencontrer des gens, en majorité jeunes, mais de tous âges, qui sont intéressés par un progrès social. Les points communs qui rassemblent ces gens sont suffisamment forts pour permettre une certaine cohésion quoique nous nous rendons tous bien compte que nos buts sont tous très différents. C'est un peu comme en 1968 en France. Un sentiment non-conformiste diffus semble traverser et unir les gens qui étaient là, bien plus qu'une théorie politique ou une autre. Pour les USA c'est complètement nouveau. Les anciens de l'activisme me disent en confidence qu'ils n'ont pas eu ce genre de "sang nouveau" de participation et d'intérêt depuis plus de vingt ans! 1968 était une révolte contre la guerre au Vietnam faite surtout autour de la résistance et de la peur d'être enrôlé. En France c'était "une autre façon de vivre" que les gens voulaient. C'est exactement ce qui se passe ici.

CABINETS NOIRS

8 juillet 2000

<http://www.zdnet.fr/actu/soci/a0015049.html?nl>

Source ZNet France

Le FBI contrôle les tuyaux des FAI

[FAI: fournisseur d'accès internet]

NTT, l'équivalent de France Télécom au Japon, a annoncé son intention de racheter le fournisseur d'accès américain Verio pour près de 40 milliards de francs. Verio a quelques 200 points d'accès sur le territoire américain, héberge près de 400 000 sites, mais surtout dispose d'un backbone, autrement dit d'un énorme tuyau d'acheminement des données numériques. Et c'est bien ce qui gêne le FBI.

Les policiers fédéraux se sont donc émus auprès du Département du Trésor américain à propos de «préoccupations relatives à la sécurité nationale», d'après le *Wall Street Journal*. Le Federal Bureau of Investigation a-t-il le droit d'intercepter des e-mails sur le backbone d'un FAI japonais, fût-il sur le territoire américain ?

Le FBI pratique déjà ce genre d'écoute électronique en plaçant des dispositifs d'interception sur les backbones des fournisseurs d'accès. Si celui de Verio «tombe aux mains» de NTT, il faudra certainement demander l'autorisation au propriétaire pour pratiquer ce genre d'écoutes. Autrement dit, le FBI devra demander l'autorisation du gouvernement japonais, détenteur de 53 % de NTT, pour continuer à pratiquer des écoutes sur son propre sol.

Un porte-parole de NTT a assuré au gouvernement américain que sa société ferait tout pour satisfaire les États-Unis. Le sommet annuel du G8 à Okinawa, le 21 juillet, devrait donner l'occasion aux Japonais et aux Américains de

débattre du problème.

La mondialisation inquiète le FBI

Le FBI s'inquiète, d'une manière générale, des répercussions de la mondialisation dans les rachats d'entreprises nationales par des sociétés étrangères. Pour les rachats de sociétés de télécoms, le FBI a pour habitude d'exiger que les employés s'occupant des "bretelles" (les systèmes d'interception) soient des citoyens américains et que le siège social ne soit pas délocalisé dans un centre offshore (l'obtention de mandats d'écoute est impossible dans ce cas).

Il est à noter que la semaine dernière, les policiers américains étaient sur le point de déclencher la sonnette d'alarme quand Deutsche Telekom était pressenti pour racheter Sprint, avant de se rabattre sur l'anglais Qwest.

Par Sylvain Simoneau

<http://www.zdnet.fr/actu/soci/a0015049.html?nl>

Source ZNet France

13 juillet 2000

Téléflicage : le FBI devient saignant

Après les boîtes noires greffées d'office sur les fournisseurs d'accès internet (FAI) en Russie, ceux qui s'apprêtent à l'être au Royaume-Uni, voici révélé le "sniffer" Carnivore, qui serait déjà utilisé par la police fédérale américaine pour placer les fournisseurs d'accès plus facilement sur écoute.

Une éponge à absorber l'info

Révélé par l'édition en ligne du *Wall Street Journal* du 11 juillet, Carnivore serait un système de recherche sophistiqué -- un module à la fois matériel et logiciel -- à installer sur une machine reliée aux fournisseurs d'accès. Une véritable éponge à capter les paquets IP pour reconstituer les messages échangés (courriers, mais aussi les sites visités, adresses IP, etc.). Le journal affirme que Carnivore est en vigueur depuis début 1999 (un secret bien gardé, donc) et qu'il a été utilisé dans 100 cas d'enquêtes criminelles.

Né dans les laboratoires scientifiques du FBI à Quantico (Virginie), Carnivore est là pour attraper "the meat" (la viande), substantifique moëlle de l'information. Le FBI fait dans la poésie : la version antérieure du dispositif, capable d'aspirer (seulement) 6 Go de données toutes les heures, était dénommé "Omnivore".

Doute et suspicion

Selon le *Wall Street Journal*, le pot aux roses a été dévoilé par des officiers fédéraux il y a deux semaines dans la capitale américaine "devant un parterre d'industriels médusés", le FBI voulant accélérer les discussions en vue de normaliser les procédures d'écoutes. Jusqu'ici, seule la Russie a reconnu utiliser, dans le cadre de son dispositif Sorm (Sorm-2 est en vigueur actuellement), un dispositif obligatoire pour rester à l'écoute des FAI. Le projet Rip Bill défendu par le gouvernement Blair s'en rapprocherait, mais il est décrié (lire notre actualité du 12 juillet). Et rappelons que l'European Telecommunications Standard Institute (ETSI) travaille au nom de tous les opérateurs pour adapter les matériels télécoms aux procédures d'écoutes légales.

Malgré l'assurance du FBI de travailler dans l'esprit de la loi sur les interceptions, un vent de doute et de suspicion plane aux États-Unis, selon les témoignages apportés le 12 juillet par le *Wall Street Journal* suite à ses révélations.
Par Jerome Thorel

Ne reculant devant aucun frais, nous fournissons l'article du *Wall Street Journal*:

ISPs bite back at Carnivore

ISPs and privacy advocates are furious at the FBI's planned surveillance scheme -- some say they won't cooperate.

By Nick Wingfield and Don Clark, WSJ Interactive Edition, July 12, 2000
6:52 AM PT

Internet-service providers and privacy advocates are concerned about the implications of a new electronic surveillance system devised by the Federal Bureau of Investigation, with some providers vowing to resist if they are asked to install it on their networks.

The FBI system, a sophisticated combination of hardware and software the agency has dubbed Carnivore, must be connected directly to an ISP's network. Once it is connected, Carnivore has the potential to keep tabs on all of the communications on the network. The FBI has said it will use the system only with valid court orders and that Carnivore will allow it to narrowly target its investigations.

However, ISPs, industry representatives and privacy advocates, responding to a report in *The Wall Street Journal* about the FBI system, criticized the potential for excessive monitoring of online communications. "We have some deep concerns as we look at this harder," said Jeff Richards, executive director of the Internet Alliance, a trade association for Internet providers that counts America Online Inc., Earthlink Inc. and WorldCom Inc.'s UUNET division among its members.

The Carnivore system is believed to be able to single out all sorts of electronic traffic of a person being investigated. Besides e-mail, that includes instant-messaging systems, visits to Web sites and Internet relay chat sessions, a form of communication favored by hackers trying to mask their identities.

It isn't clear, however, whether Carnivore can overcome some of the sophisticated scrambling systems that have been developed for the Internet.

Scrambling data to make it hard to read is an obvious response for people worried about their messages being caught up in the FBI vacuum cleaner. Such data-scrambling wouldn't necessarily prevent the FBI from knowing the message's destination, security experts said.

To better protect their cyber-trails, users would have to seek services designed to protect anonymity on the Internet. For example, Zero-Knowledge Systems, Montreal, sells users online pseudonyms for use when conducting business online.

Little control over the system Critics of the FBI system fear Internet-service providers will have little guarantee that Carnivore is doing only what the FBI says it is doing. Because the FBI seems to need little assistance in running the system, technicians for the ISPs can't do much to monitor whether FBI agents

are limiting their investigations to an individual named in a court order. "The FBI takes the position of, 'Trust us, we're the government. Open your entire network to us,' " says Barry Steinhardt, associate director for the American Civil Liberties Union, which sent a critical letter about Carnivore to members of Congress. "There's no way for an ISP to know what they're doing."

One ISP that hadn't been contacted by the FBI about Carnivore said it normally complies with court orders from law-enforcement agencies for the communications of specific individuals. But the ISP said it wouldn't comply with an order to install Carnivore on its network. "I would have to say we would fight such a court order," said Ehud Gavron, the chief technology officer of RMI.Net Inc., an ISP based in Denver with 110,000 subscribers. "We would not want the privacy of all users to be compromised on the basis of witch hunts for one user."

The FBI argues that state and federal judges closely scrutinize its wire-tapping activities and that the product of any telephone or Internet intercept must be open to outside audit. The bureau says that it developed the Carnivore system precisely to address the same privacy concerns that many Internet providers have. FBI technicians also have tried in recent weeks to explain to industry specialists how Carnivore works, partly to allay fears that the system might be open to abuse.

Still, there is a drive afoot in the Internet industry to create a more open solution that could replace Carnivore. Industry experts argue that creating their own device would lessen suspicions and allow for quicker modifications as Internet protocols change. The FBI says that a small number of Internet providers already have built-in capacities to meet federal wiretap requests. Carnivore is required for those that don't have the ability to do the wiretaps themselves.

-- Neil King Jr. contributed to this article.

LES EMBELLISSEURS

Date: Mon, 10 Jul 2000 16:12:27 -0500

Reply-To: H-NET List for History of the Holocaust

One of the sad parts (of the many sad parts) of the holocaust is the attempt by some to either embellish their own role or (and even worse and sometime by embellishing their own inevitable) to denigrate the role of others. This is a tendency which all humans have but which somehow (and unjustly, I think) one finds particularly offensive in comrades who have escaped from the jaws of horror and destruction together or by joint effort. There is, I think, an expectation that those who survived the holocaust are somehow "better" or "purified" when the truth may, in fact (and as Primo Levi has pointed out) the very opposite. Somehow we expect Jews or the State of Israel to be better than others and often we tend to find excuses for evil that they bring about merely because they happen to be Jewish people or states -- a form of reverse anti-Semitism no prettier than its original kind.

Dr. Erich H. Loewy <ehloewy@ucdavis.edu>

SIDA ET RÉVISIONNISME

Les récentes déclarations du président sud-africain Thabo Mbeki sur le SIDA ont provoqué une sorte de scandale, amplifié par la 13e Conférence internationale sur le SIDA qui se tenait à Durban, pour la première fois en Afrique, là où la maladie fait les ravages les plus grands.

Que disait l'excellent Thabo? Que le lien entre la présence du virus HIV dans l'organisme et l'ensemble de symptômes qu'on appelle le SIDA n'est pas établi. En d'autres termes, on ne sait pas quelles sont les conséquences de la présence du virus HIV (un antivirus, pour être plus exact), et la maladie appelée SIDA -- ou plutôt les maladies opportunistes qui s'installent à la suite de l'effondrement du système immunitaire pourraient avoir des causes différentes, liées au mode de vie, et en particulier à l'usage des drogues.

Thabo faisait référence aux idées développées depuis une dizaine d'années par un groupe hétéroclite de chercheurs américains, dont les plus connus sont Peter Duesberg et David Rasnick. Lorsqu'ils ont rendu publics les résultats de leurs travaux et de leurs réflexions, ces chercheurs ont été immédiatement stigmatisés, traînés dans la boue, mis en quarantaine, privés de crédits et expulsés de la communauté des chercheurs du monde médical.

Les révisionnistes ont été intéressés par le cas de ces chercheurs. Selon toutes les apparences, les procédés de diabolisation qui sont utilisés contre les révisionnistes pour les empêcher de s'exprimer et de convaincre ont été employés aussi contre ces chercheurs sortis de l'orthodoxie qui, seule, rapporte crédits, gloire médiatique et carrières. Les parallèles allaient très loin. Il nous a donc semblé naturel de ressentir une solidarité avec des chercheurs qui se heurtaient aux mêmes procédés déloyaux qui sont utilisés constamment contre nous.

Bien qu'elle ne trouve aucune expression matérielle, cette solidarité est toujours là. Mais en même temps, il nous a paru nécessaire de réfléchir au fond de l'affaire. Nous avons recueilli l'aveu, dans des études sur cette question par des esprits assez ouverts, comme par exemple, un très long article paru il y a quelques années dans la *New York Review of Books*, que les scientifiques sont effectivement dans l'impossibilité, aujourd'hui, de démontrer qu'il existe un lien de cause à effet direct entre la présence du virus HIV et le déclenchement de la maladie appelée SIDA. Deux aspects du problème soulignent la pertinence de cette remarque: aujourd'hui, personne n'est capable d'expliquer complètement le fonctionnement de ce virus quand il est présent dans l'organisme. Si on le pouvait, on pourrait sans doute l'empêcher et même le détruire, on pourrait guérir le SIDA. Après plus de quinze ans d'efforts et de crédits énormes, on ne le peut toujours pas. Deuxièmement, on connaît des cas où la présence du virus n'entraîne pas la maladie. Ou ne l'entraîne pas encore. Certains porteurs, dits séropositifs, le sont depuis dix ou quinze ans, et il est possible de penser qu'ils seront porteurs encore très longtemps, sans irruption de la maladie.

Par conséquent, le point de départ de Peter Duesberg et de ses partisans est une réalité que l'immense majorité de ceux qui sont engagés dans la recherche connaissent mais ils préfèrent n'en tirer aucune conséquence. En revanche, les considérations sur le fait

que le genre de vie pourrait bien être la cause ultime du SIDA ne sont pas accompagnées, dans les écrits que certains qualifient de "révisionnistes" de Duesberg et compagnie, de preuves qui emporteraient l'adhésion. Beaucoup de ce qu'ils disent paraît tout-à-fait acceptable et doit jouer dans certains cas. Mais ce qui provoque l'hostilité, c'est que les conclusions qu'il conviendrait de tirer de leurs démonstrations, si on les acceptait, devraient amener à rejeter notre mode de vie consumériste, le régime de la liberté sexuelle et l'usage des stupéfiants, c'est-à-dire tout ce qui fait l'Amérique d'aujourd'hui, sa société merdique, ses obèses, ses dealers, ses taulards, ses flics, son obsession des adjuvants médicamenteux, son rêve apollinien de jeunesse physique éternelle, tout ce qu'on appelle *sick* en Amérique, c'est-à-dire ce qui est à la fois fou et maladif. Duesberg et les autres fournissent ainsi, sans aucunement le vouloir, une base théorique, scientifique, à une sorte de critique radicale et néo-puritaine de l'*American Way of Life*, qui est une sorte de dogme aux USA et d'idéal social dans une bonne partie du monde. On comprend que le **rejet** de la thèse de Duesberg est de nature plus idéologique que scientifique.

Pourtant, après avoir examiné, non pas les réalités scientifiques qui apparaissent au fond des cornues, mais les arguments de cette controverse, qui a agité beaucoup de bons esprits aux Etats-Unis, et pas du tout en France, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il valait mieux accepter l'hypothèse d'un lien, encore à démontrer, entre la présence du HIV et le SIDA. Nous croyons plus sage de postuler que la nature de ce lien est de cause à effet. Mais il est totalement scandaleux et il pourrait même être criminel d'ostraciser et de priver de crédits de recherche ceux qui insistent sur le fait que ce lien n'est pas démontré et qui veulent chercher ailleurs les causes du SIDA. Il est manifeste que les recherches menées jusqu'à présent n'ont pas débouché sur une compréhension complète. Les déboires du professeur Montagner, obligé de s'exiler à New York pour travailler, montrent l'existence d'un inquiétante et stupide orthodoxie plus ou moins consensuelle et alignée sur les fournisseurs de crédits de recherche. Ces recherches ont eu des effets extraordinairement bénéfiques dans d'autres domaines, en particulier dans les techniques de dépistages divers, et on ne peut jamais savoir ce que seront les effets secondaires des recherches scientifiques. La diabolisation, dans ces domaines, est toujours révélatrice de la crispation des autorités qui contrôlent la distribution des richesses et du pouvoir.

Nous comprenons la tentation, pour un leader africain comme Thabo, de résister à toutes les insinuations qui accompagnent la thèse couramment distribuée d'une origine "africaine" du SIDA (accident de la vaccination contre la polyomélite avec des cellules de chimpanzé, par exemple). Cette thèse, qui n'est pas improbable, porte en elle des effets de culpabilisation des Africains, qui sont par ailleurs les victimes les plus nombreuses de l'épidémie. On conçoit qu'ils s'en défendent.

Ce qui est donc semblable dans le cas des "révisionnistes" du SIDA et de ceux de l'"Holocauste", c'est l'épais brouillard idéologique qui suit leur éjection des positions légitimantes dans le débat scientifique. C'est que les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Sans dogmatisme et sans exclusion, nous nous rangeons néanmoins dans l'école de pensée qui occupe aujourd'hui la position dominante.

Le SIDA est en passe de devenir une catastrophe majeure dans les sociétés du Tiers-Monde. Le lien avec les sexualités débridées ne semble pas faire de doute. Tous les éléments de cette controverse peuvent se trouver sur Internet. (Se rappeler que SIDA en anglais se dit AIDS).

Il reste quelques points à souligner. Il faut qualifier sans hésiter de criminelles les organisations comme Act Up qui refusent l'identification des malades du SIDA. Les tests devraient être obligatoires dans toutes les circonstances où il y a pratique médicale et vie collective. Les résultats devraient être communiqués aux patients et à leurs proches. Refuser ce savoir, c'est aider à la propagation du mal. Act Up et ses clones sont composés d'imbéciles dangereux.

Il existe des médicaments qui freinent le développement de la maladie ou la transmission entre la mère et son enfant. Ces médicaments coûtent extrêmement cher (plus de 1500 F par mois). Ils ne sont efficaces que sous une surveillance médicale rapprochée, impossible dans une société pauvre. Par conséquent, on ne soigne pas les 80 ou 90% de malades qui vivent dans le tiers-monde. On voit se démenier tout un tas d'organisation de l'ONU ou des ONG, mais ces gens-là font un peu de prévention et beaucoup de blabla. Aucun soin. En général, les hôpitaux renvoient les malades crever chez eux. C'est tout.

Il existe des conventions internationales qui permettent aux Etats de fabriquer des médicaments en cas d'urgence, sans avoir l'agrément des détenteurs de licence. Autrement dit, sur le plan juridique, la piste est libre. L'état d'urgence est avéré et incontestable. Les Etats ont le droit de recopier des médicaments et de les vendre à très bas prix à leurs ressortissants. A part le Brésil qui a commencé à le faire, les autres Etats ne le font pas. Pourquoi? Parce que les Américains, grands défenseurs du droit de propriété, et en particulier de la propriété intellectuelle, ont menacé tous les Etats du tiers-monde qui se lanceraient dans ces fabrications des pires rétorsions. Toutes les licences sont américaines, on s'en doute.

Le gouvernement américain a donc, une fois de plus, montré son visage bestial d'ennemi de l'humanité souffrante, son rôle de gardien féroce des tas d'or qu'il utilise pour sa jouissance exclusive. Le libéralisme montre, une fois de plus, qu'il est l'ennemi juré du genre humain.

UN FRIC FOU

Le premier ministre Jospin a annoncé le 10 juillet un nouveau plan d'action pour accélérer le passage de la France à Internet. Il a prévu un petit pactole de quatre milliards de Francs. On va créer des écoles d'Internet, on obligera les chômeurs à se brancher, on va mettre 7000 bécanes à la disposition du public, bref, le fric va couler à flot. Et pour quel résultat? Pour augmenter encore le nombre de lecteurs de l'AAARGH. Ils sont maintenant environ cinq mille par jour. Grâce à Jospin, toutes les écoles vont être branchées et tous ces jeunes à qui on demandera de rédiger un topo sur les horreurs de la déportation se retrouveront en train de pomper Rassinier et Faurisson. La vie des profs va devenir infernale. Jospin révizo, le peuple aura ta peau.

BADABOUM

En juillet nous avons signalé la publication du livre de Finkelstein, *The Holocaust Industry*. Nous avons ouvert un dossier sur la question. Voici un nouvel élément:

The Holocaust Industry, Reflections on the Exploitation of Jewish Suffering, is published by Verso, London.

The Holocaust Industry:

Reflections on the Exploitation of Jewish Suffering

by Victor Sebestyen

Doctor Norman Finkelstein, a humanities professor at Columbia University in New York, claims some Jewish leaders are exploiting the Holocaust and peddling deliberate lies about Nazi atrocities.

He argues that the pursuit of reparations from Swiss banks and German industrialists for survivors of the death camps is "an outright extortion racket" which will result in an increase of anti-semitism in Europe and America; that the majority of people who claim to have survived the concentration camps are fakes, and that it is time to call a halt to building new Holocaust memorials and museums, such as the exhibition opened by the Queen at the Imperial War Museum last month.

But his most controversial challenge to world Jewry is an attack on the article of faith held by Jews and gentiles throughout the West -- that the Holocaust was a unique event that cannot be compared with anything else in history. This belief, argues Finkelstein, which few people dare to challenge, is ruthlessly being used by Jews to justify Israel's appalling human rights record and create an environment of fear where nobody, either in academia or politics, can discuss the Holocaust honestly and rationally.

Only a Jew could have written this book and found a reputable publisher for it. Only a Jew could have been brave enough to call it *The Holocaust Industry*, a title which in itself will cause offence. If David Irving had made these claims, he might have found himself once again appearing in the Royal Courts of Justice; the leader of US Muslims Louis Farrakhan would have been placed by American public opinion even further beyond the pale and if Jörg Haider had spoken like this, he would have ensured yet harsher EU sanctions against Austria.

Yet it is hard to level against Finkelstein one of the vilest charges that can be made against anybody in a liberal democracy: Holocaust denial. His father and mother were survivors of the Warsaw ghetto and Nazi death camps and all the rest of their family were exterminated at Treblinka. He is a product of the Holocaust, which, he claims, is why he is battling against its use "not to remember Jewish martyrdom, but for the purposes of Jewish aggrandizement". Finkelstein's tone is often angry and scathing. Sometimes he over-states his case or uses language so far removed from normal academic discourse that some might be tempted to doubt his credentials. But he deserves to be heard,

and not only because of his background. He is making some profound points that many younger and more thoughtful Jews have quietly been attempting to debate, but whose voices have been stilled by the establishment, particularly in the US.

History Lessons

The Holocaust, he argues, was barely mentioned in America, or anywhere outside the Jewish State, for the first two decades after the war, when memories were freshest. "I do not remember the Nazi Holocaust ever intruding on my childhood. The main reason for this was that no one outside my family seemed to care about what happened," he says.

It was only after the Six-Day War in 1967 that the Holocaust "industry" began to boom. "I sometimes think that the worst thing that ever happened to the Nazi Holocaust was that American Jewry discovered it."

This "discovery", insists Finkelstein, had nothing to do with fear for the survival of Israel, which after all had spectacularly smashed its enemies in under a week and occupied land along its borders seven times its own size. The Holocaust was "reinvented" mainly to underpin US strategic interests. Israel became America's surrogate in the Middle-East and the Holocaust was used to justify the alliance and, later, Israel's policy towards its Arab neighbours.

"The Holocaust has proven to be an indispensable ideological weapon.

Through its deployment, one of the world's most formidable powers, with a horrendous human rights record, has cast itself as a 'victim state' and the most influential 'ethnic group' in the US has likewise acquired victim status.

"Considerable dividends accrue from this specious victimhood -- in particular immunity to criticism, however justified. Those enjoying this immunity have not escaped the moral corruptions that typically attend it."

Holocaust ideology

It was the US Jewish elite which turned the Nazi holocaust into the Holocaust. Here Finkelstein enters his most controversial waters and treads on the most tender sensibilities. Jewish leaders, led by people such as Simon Wiesenthal, above left, and Elie Wiesel, argue that the Nazi extermination of the Jews was a unique event -- and uniquely irrational. Wiesel, for example, has maintained that it is a "religious mystery " unknowable and inexplicable. That, Finkelstein claims viciously, doesn't stop Wiesel charging a standard \$25,000 plus a chauffeur-driven car on the lecture circuit in an attempt to explain it.

So entrenched is the belief in the uniqueness of Hitler's crimes against the Jews that even to challenge it, according to some powerful academics such as Deborah Lipstadt, right, -- victor over David Irving in the libel courts -- amounts to Holocaust denial. Yet the conviction is itself irrational, argues Finkelstein. No historical event is unique. And, dangerously, it leads to myth-making and distortion.

The uniqueness claim also gives Jews an undeserved "sovereignty over suffering" and Hitler a place in demonology categorically different from Stalin, Mao Tse Tung or Pol Pot. This political correctness has become so extreme on some campuses that to compare the Nazi death camps with an atrocity such as the slaughter of 10 million Africans in the Congo as a result of the Belgian ivory and rubber trade, is met with accusations of Holocaust denial.

The "industry" has built dozens of Holocaust memorials and museums

throughout the world, yet there isn't one to the handicapped victims of Nazism. A higher proportion of Europe's gypsies than Jews were slaughtered claims Finkelstein, and there's no memorial to them. Washington DC has a big Holocaust museum, but nothing for victims of the slave trade or of the genocide against American Indians.

Holocaust Fraud

Among the reams of schlock (Finkelstein's word) in Holocaust literature, there are lies -- most notoriously Benjamin Wilkomirski's book *Partings*, written in the Seventies, which became a huge best-seller and a vital text in the "industry". Wilkomirski claimed to have been a child survivor of Auschwitz, when in fact he isn't Jewish and spent the war growing up quietly in Switzerland.

Thousands of others falsely claim to be survivors of death camps, claims Finkelstein. There were, he says, about 100,000 when war ended, and about a quarter died within two months. Yet the "industry" has claimed that since the early Nineties, 10,000 have been dying a month. "It would mean there were eight million in 1945, but there were only seven million Jews in German-occupied Europe before the war."

Blood Money

Finkelstein is most scathing about the business end of the industry. "The current campaign...to extort money from Europe in the name of 'needy Holocaust victims' has shrunk the moral stature of their martyrdom to that of a Monte Carlo casino," he writes. Switzerland and Germany were the target of a "shakedown". After a 15-year battle, the Swiss banks last year agreed to pay more than \$200 million in compensation for "blood money" allegedly looted from Jewish Holocaust victims before and during the last war. The figure, he argues, was far less than the \$7 billion to \$20 billion victims had claimed in a series of court actions and probably five times higher than was actually due. Finkelstein says little of the money will ever be seen by victims; like much of the \$12 billion compensation paid by Germany over the past 50 years, Jewish organisations will use it to open more museums and set up more departments of Holocaust studies at universities.

In the US, maintains Finkelstein, the Holocaust is "taught" at schools and colleges in far greater depth than the Civil War, the defining moment of US history. The pursuit now of compensation from former Eastern bloc countries such as Poland shows the "industry" has "gone berserk". It could fuel antisemitism that already shows dangerous signs of increasing.

Finkelstein concludes: "The challenge today is to restore the Holocaust as a rational subject of inquiry. Only then can we really learn from it. The abnormality of the Nazi Holocaust springs not from the event itself but from the exploitative industry that has grown around it. The noblest gesture for those who perished is to preserve their memory, learn from their suffering and let them, finally, rest in peace."

It's a stirring call. But peace is the last thing that will break out among Jewry with the publication of this book.

Source : *London Evening Standard*, Tuesday, July 11, 2000.

Reproduit sur le site d'Irving:

<http://www.fpp.co.uk/docs/trial3/EvStd110700.html>

[Voir nos informations.](#)

The battle for the Holocaust legacy

Anne Applebaum

In the travelling over the past fifteen years or so, I reckon I have visited several dozen memorials to Hitler's destruction of the Jews. I have been to Yad Vashem, the Holocaust museum in Jerusalem; to the Polish museums and memorials commemorating Auschwitz, Treblinka, and the Warsaw ghetto; to uncounted monuments and plaques, wrecked synagogues and wrecked Jewish cemeteries in other parts of Eastern Europe, Germany and the former Soviet Union, all testifying to the terrifying absence of a nation which once was a major part of European culture.

But although my family lives in Washington, DC and I go there frequently, I have never been to visit that city's Holocaust museum. I know where it is: on the Mall, not far from the Capitol, the Lincoln Memorial, the Jefferson Memorial. I also know, from having read about it, that its exhibits are professionally presented, that its curators are first-rate.

Nevertheless, I've always thought it highly inappropriate for such a museum to be erected in such a place. The Holocaust was an Israeli tragedy, a German tragedy, a Polish tragedy. The Holocaust was not an American tragedy. Americans knew little about it while it was happening, did little to stop it at the time, felt little about it in the immediate aftermath.

And now it turns out that I am not the only one who has been quietly irritated by the museum's existence. Norman Finkelstein, a professor at Columbia University in New York, has just published a book whose title reflects something a bit more robust than quiet irritation: *The Holocaust Industry: Reflections on the Exploitation of Jewish Suffering*.

In it, Finkelstein argues not only that the Washington Holocaust museum is inappropriate, but that the majority of people who now claim to be Holocaust survivors are fakes; that the American Jewish institutions dedicated to squeezing compensation from European governments and industries are keeping most of the money for themselves; that David Irving is a nauseating man but a good historian; that the insistence on the Holocaust's uniqueness has suppressed rational discussion of the history of the events themselves.

Nor is Finkelstein's book the first to broach this subject. Peter Novick, another American academic, has also recently published a less abrasive book-- *The Holocaust in American Life* -- arguing that the legacy of the Holocaust has been deliberately manipulated in America and used for political ends, largely by American Jewish organisations.

And there are others: it turns out, in fact, that a growing number of people have been bothered not only by the air of self-righteousness and silence surrounding the memorialisation of the Holocaust, but by the crass commercialisation too. Not only can you contribute to Steven Spielberg's bank account by going to see Schindler's List, for the full experience you can now go on the Schindler's List tour of Krakow -- or a cookbook of recipes left by the women of the Terezin concentration camp; or, to put on your bedside table, a railway spike from Treblinka embedded in lucite.

But judging from the generally positive reviews and excerpts, it is

Finkelstein's book which is going to start the debate about this subject in Britain, which is unfortunate. Although many of his charges are well-founded -- he is right that the spectacle of American lawyers soaking the German and Swiss governments in recent years has been particularly egregious - Finkelstein's tone borders on the hysterical and he is unnecessarily insulting: not everyone who has dedicated their life to preserving the memory of the Holocaust is motivated by personal interest and greed. Worse, he pins most of the blame on the Jewish community -- the "Holocaust Industry" -- virtually guaranteeing an angry, unthinking response; whereas I think the problem is, in fact, far more widespread.

The Holocaust is now not only the most important event in American Jewish memory, it is becoming the only significant foreign event that anyone in America can remember at all. Hollywood is obsessed, the shelves in most major bookstores groan with Holocaust books, the subject of "Holocaust studies" has its own separate department in many American universities. The only sure way to garner attention in America for any other tragedy, historical or contemporary, is to compare it to the Holocaust: this is how the war in Kosovo was justified, and this is how, in the grand battle for superior victim status, other ethnic groups draw attention to themselves too.

Why? My guess is that popular interest in the Holocaust reflects the fact that it is viewed as the most extreme example of racism. Condemning it is not only morally easy, the very act of condemning it also helps, in an extremely undemanding way, to justify, and to glorify, America's multi-cultural society: "It could never happen here," we say, patting ourselves on the back, forgetting that plenty of other unpleasant things do happen here.

The anti-apartheid movement caught on in America for precisely the same reasons: it is far easier to denounce racism far away than it is to confront the modern reality of the American ghettos, or the history of the slave trade, or the destruction of the native Indians. Neither of those two genuinely American tragedies, I would note (as does Finkelstein), yet have a museum of their own in Washington, near the Lincoln Memorial on the Mall.

In the way that these things have of floating across the Atlantic, in recent years Britain has picked up some of the same disease. Britain now has, for example, an official Holocaust Day. Why not a day dedicated, say, to the (British) destruction of the natives of Tasmania? Is it because that subject is a bit more ambiguous, a bit harder to digest? Peculiarly, the legal definition of "war crime" in Britain is limited to those committed by Nazis. What about former Stalinist, or Rwandan, or Serbian war criminals resident in Britain? Is it that we were not always quite on the side of the angels when Stalinist, Rwandan, or Serbian massacres were taking place?

The real tragedy, it seems to me, is that in our search for unambiguous "evil" to denounce, heroes to praise and villains to despise, our understanding of what actually happened in wartime Europe has slowly become distorted. To immerse yourself in any way in the history itself is to understand that while the morality of the Final Solution was not ambiguous, the societies constructed in Nazi-occupied Europe were among the most morally confusing ever to come into being. It is neither satisfying nor simple to contemplate the behaviour of the anti-Semitic Polish nun who considered it her duty to save Jewish children; or the Jewish policemen who organised the trains to Treblinka from the Warsaw ghetto; or the German officer who, having served

Hitler loyally, then brought food and blankets to a Jew whom he accidentally discovered in hiding at the end of the war. In real life, even the sainted Oskar Schindler was motivated largely by the desire to make profits out of cheap Jewish labour.

By turning the memory of the Holocaust into an almost religious fetish, by refusing to debate its history or to compare it intelligently with other mass murders, by assigning blame to entire nations, we turn both the victims and the perpetrators into symbols, robbing them of their humanity. We also rob ourselves of the only real justification for the museums and memorials and university courses: the ability to understand how it actually happened, and how it could happen again. <end>

Source: *Sunday Telegraph*, 16 juillet 2000.

<http://www.dailylegaph.co.uk/dt?ac=003116181210505&rtmo=VPZ55xxx&atmo=mSpaHaQR&pg=/00/7/16/do04.html>

CAUSERIES AU COIN DU FEU

On a reçu la liste des interventions à la conférence de l'Institute of Historical Review tenue en mai 2000 en Californie. Avec l'équipement adéquat, on peut même entendre des fichiers-son sur le site de l'IHR (www.ihr.org)

Samedi 27 mai

Greg Raven, Welcome and Opening Remarks

Mark Weber, Keynote Address: Challenges in a New Century

Arthur Butz, Historical Past vs. Political Present

Dimanche 28 mai

Fredrick Toben, My Political Imprisonment in Germany

Jürgen Graf, The Fate of Unregistered Auschwitz Inmates

Ernst Zündel, My Struggle In Canada

Theodore O'Keefe, A Skeptical Look at 'Schindler's List'

John Bennett, On the Front Lines

David Irving, My London Trial

Pete McCloskey, Machinations of the Anti-Defamation League

Lundi 29 mai

Charles Provan, The Unknown Dr. Nyiszli: Auschwitz Witness

Robert Faurisson, My Revisionist Method

Germar Rudolf, Life and Work as a Political Refugee

John Sack, Blacklisting My Book, An Eye for An Eye

Glenn Whitney, Changing Views on Race and Society

Raven and Weber, Closing Remarks and Adjournment

CAILLASSAGES EN CONTINU

ROCKS SPARK IDF COMPLAINT

The Israeli Defense Force has lodged a complaint with the United Nations on the situation on Israel's northern border since the May withdrawal. The petition presented today lists 43 incidents of stone-throwing at soldiers and

residents of Israel from the Lebanese side of the border fence, plus attempts to cut and penetrate the fence. A number of IDF soldiers have been hurt recently by rocks hurled at them near the Fatma Gate outside Metullah. IDF sources added that the attacks make daily life for northern residents difficult, and especially hamper their ability to tend their fields and orchards along the border.

TOUR D'HORIZON ZONZON

Internet, communication politique et action citoyenne

[...]

L'internationale négationniste sur le Net

Le réseau internet est le médium le plus utilisé par les groupuscules négationnistes car, d'un coût modeste, il offre l'avantage de l'internationalité, de la rapidité et surtout d'une absence apparente de législation.

Les activistes "révisionnistes", après avoir créé des forums de discussions thématiques (news group) tels que alt.revisionism, où leurs arguments étaient systématiquement contrés par des cybernautes **vigilants**, se sont installés de préférence sur des pages web ne nécessitant pas de débats.

Ces principales pages web sont parmi d'autres, l'Institute for Historical Review pour la "révision historique" de Greg Raven (Californie); le Zundelsite (site de la réfutation de l'Holocauste), géré par Ernst Zundel, un germano-canadien dont le logo est une croix gammée "épurée", noire sur fond rouge et blanc. Ceux-ci diffusent les articles de la *Revue d'histoire révisionniste* française où l'on retrouve les trop connus Henri Roques, André Martin, Serge Thion, David Irving, J.-F. Beaulieu, etc.

Les négationnistes européens rattrapent leur retard; récemment ont été créés le Wilhem Tell Revisionismus en Suisse, Graphos en Italie et Sleipnir en Allemagne.

Bien entendu tous ces sites révisionnistes sont interconnectés et se font mutuellement de la publicité.

La stratégie et le discours obsessionnel des négationnistes sur le web ne diffèrent guère de ceux de leurs publications papier. Leurs constantes sont la recherche d'une légitimité scientifique, la tentative d'infiltration des milieux universitaires, un antisémitisme virulent déguisé sous un antisionisme militant, le mythe d'un complot judéo-politico-journalistique, une alliance "rouges-bruns" et la proclamation frénétique de la liberté d'expression.

Tous ces serveurs web ont la caractéristique de revendiquer la liberté d'expression et de se réclamer du premier amendement de la Constitution des Etats-Unis. Ils arborent le blue ribbon, le ruban bleu en faveur de la liberté absolue d'expression sur internet.

C'est le cas du site FAEM ("Machine à exercer le premier amendement") de David McCalden. Ce Californien se réfère au premier amendement de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique prônant la "liberté d'expression" et favorise la diffusion des textes révisionnistes.

Contre-offensive sur le Net

Face à ces sites révisionnistes, on trouve un certain nombre de serveurs actifs argumentant systématiquement les affirmations, amalgames et autres

désinformations pseudo-scientifiques mêlant idéologies d'extrême droite et tiers-mondisme ultragauchiste."

[Extrait de "L'internationale négationniste sur le Net" par Gérard Panczer:
<http://www.amnistia.net/news/articles/plusnews/dossnega.htm>]

Sites antinegationnistes

Le Centre Simon Wiesenthal 12 (Californie) et ses "Réponses aux révisionnistes historiques"

<http://www.wiesenthal.com/resource/revision.htm>

Le site de Daniel Keren avec ses "Réponses aux négateurs de l'Holocauste" (Holocaust Denial and the Big Lie)

gopher://israel.nysernet.org:71/00/holocaust/Answers

Le site de Hilary Ostrov

<http://haven.uniserve.com/~hostrov/denial.html>

Le site Shamash :

<http://www.shamash.org/holocaust/>

Le projet Nizkor ("Nous nous souviendrons!" en hébreu) de Ken McVay met en connexion les sites négationnistes et ceux réfutant leurs arguments.

http://lycos-tmp2.psc.edu/text/reviews/12_10027.htm

Le CHR (Coalition pour la dignité humaine, Portland, Etats-Unis) rapporte régulièrement les faits et gestes des organisations négationnistes.

<http://www.publiceye.org/pramagazine/holodeni.html>

Communauté On-Line et Michel Fingerhut dans ses excellentes "Ressources documentaires sur le génocide nazi et sa négation" mettent régulièrement à jour les articles et ouvrages traitant du négationnisme

<http://www.ircam.fr/~fingerhu/anti-rev/>

Gilles Karmasyn analyse la pratique de l'histoire et les dévoiements négationnistes

<http://myweb.worldnet.fr/~gilkarm/index.html>

Les sites racistes et révisionnistes sont répertoriés dans :

Haine sur le net: le côté obscur du net

<http://www.vir.com/Shalom/hatred.html>

Un regard sur la haine

<http://www.hatewatch.org/revision.html>

Lire aussi Exploiting the World Wide web

<http://www.adl.org/sih/SIH-holocaust.html#E>

Sur Amnistia : les chroniques extrêmement documentées de Didier Daeninx :

Négationnistes: les Eichmann de papier - le dossier

<http://www.amnistia.net/news/articles/plusnews/dossnega.htm>

Source:

<http://www.temps-reels.org/dossiers/iac/extdroite.htm>

NEGATIF

Dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 2 juillet, on voit, paraît-il, le général Bigeard devant la plaque d'une rue portant son nom, à lui donnée par un village alsacien. Dans une interview, il dit que la torture était nécessaire en ajoutant: "Ça ne fait pas mal (...) C'était une façon technique, et le plus propre possible, voilà!". La torture qui ne fait pas mal, c'est une invention vraiment récente!

Cette torture utilisée de manière routinière par l'armée française pendant la guerre d'Algérie (les autres d'avant, aussi, mais on a oublié) a fait l'objet de toutes les

dénégations. Le premier ministre, les ministres, les chefs militaires, les politiciens, toute la clique dirigeante niait, tous les jours en et toutes occasions. Les journaux qui en parlaient étaient saisis, le matin, à l'heure du laitier. Ceux qui écrivaient étaient inquiétés, parfois traduits devant des tribunaux militaires pour "atteinte au moral de l'armée". On en vint à torturer jusque dans les commissariats de police de quartier, à Paris et en banlieue. C'était une gangrène et ce nom atroce a été donné à un petit livre, publié par les Editions de Minuit, qui en donnait des exemples avérés. Livre interdit à son tour, bien sûr.

On peut dire que la IV^e République en est morte. Car la révélation de l'usage systématique de la torture, révélation étendue aux six coins de l'hexagone par son interdiction même, créait une sorte de passerelle d'équivalence entre son système parlementaire tremblotant et vain et l'Allemagne nazie occupante quand elle nous tenait sous sa botte. Tout ce qui exaltait la résistance, y compris la lutte armée contre l'occupant devait fatalement, si nous avions bien reçu la leçon, se retourner contre cette suite de paltoquets gémissants qui s'appelaient en ronflant "présidents du conseil". Succédant aux panzers, la bagnole cahotante de la IV^e eut tôt fait de rendre l'âme dans les mains de ceux qui l'avaient instaurée.

La V^e ne fit pas mieux. La torture, elle s'en accommoda. Malraux, qui la dénonçait la veille, la glissa sous le tapis le lendemain. Ceux qui manoeuvrait la gégène avaient reçu des ordres socialistes, ils reçurent des ordres gaullistes. La guerre se finit parce que la torture n'est pas le moyen de la gagner.

Aujourd'hui, les tortionnaires peuvent plastronner. Ils ont été couverts d'honneurs, promus ministres ou autres choses, ils peuvent même en parler négligemment, comme on évoque de bons souvenirs de jeunesse. Quelques universitaire strasbourgeois s'en affolent (*Le Monde*, 14 juillet, p. 13). Saisis d'effroi, voici ce qu'ils en disent: "Est-il besoin de rappeler qu'à l'instar des discours négationnistes, les propos tenus par le général Bigeard ne peuvent en aucun cas être regardés comme une opinion? Justifier la torture n'est pas une opinion, mais une offense faite à la conscience universelle et un délit passible des tribunaux. En tant qu'acte barbare et négateur de la dignité humaine, la torture a été définie comme un rime contre l'humanité. La justifier à quelque titre que ce soit, c'est légitimer de tels crimes."

On voit bien que ce sont d'imberbes naïfs. Ils font cette confusion puérile entre la chose et le mot qui désigne la chose. Ils nous ressortent leur article de bazar: "la torture a été définie comme un crime contre l'humanité". Par qui? comment? Cette ânerie juridique, on s'en fout. La torture est un crime. Point. Le plus élémentaire des codes pénaux le sait, au Kamtchatka comme en Patagonie. Et ces mêmes vertueux sont les premiers à dire qu'une opinion n'est pas une opinion mais un crime, "passible des tribunaux". Ils détruisent la mince branche sur laquelle ils sont perchés. En refusant de voir qu'un chat est un chat, ils se rangent, de ce fait, parmi ceux qui nient le droit, ou son rôle protecteur, et ils se glissent du côté de celui qui en tire des conséquences pratiques en collant le patient dans une baignoire. Leur protestation vertueuse a autant de justification que le type qui actionne la gégène en disant que c'est pour protéger sa femme et ses enfants.

On peut découper le droit en morceaux mais si les propos de Bigeard sont intolérables, croient-ils que leurs propos, négateurs de la liberté d'opinion, le soient moins?

Bigeard peut parler comme il le fait parce qu'il a été amnistié. Par le régime de la Ve république, le nôtre, sur l'initiative de de Gaulle , reprise plus tard par Mitterrand. Cette amnistie avait un sens politique. Bouteflika vient de rappeler, en France, que la guerre d'Algérie a eu lieu. On attend, de tous les Grands Célébrateurs du Souvenir et de la Mémoire de la Deuxième Guerre et de la Shose Holocaustuquée qu'ils viennent aussi célébrer les massacres de villages algériens, le napalm, les commandos aéroportés, les "nettoyages de mechtas", les baignoires de la Villa Susini, et les harkis, qui ne seraient pas des collaborateurs, comme vient de le répéter celui qui, justement, est le président de la Ve République, héritier, comme les socialistes, de cette guerre, qu'ils ont faite, fifty fifty, dans le sang éclaboussant. Les harkis -- qui n'étaient pas tous volontaires -- ont été des collaborateurs d'une armée tortionnaire. Qu'ils se débrouillent avec leur passé.

Les vertueux d'aujourd'hui, toujours entre deux thalassos, nous font marrer, quand ils ne donnent pas le vomi.

MORT D'UN FAUX-TÉMOIN

Jan Karski est mort le 13 juillet 2000 à Washington. De tous les soi-disant témoins convoqués devant les caméras de Lanzmann, Karski était le moins mauvais, le plus convaincant peut-être: il avait "vu" le ghetto de Varsovie, de l'intérieur. Ensuite, il avait pénétré, sous un déguisement, dans un camp d'extermination.

Il a fallu longtemps pour comprendre que tout ça était bidon, qu'il n'avait fait que rapporter ce que les groupes juifs lui avaient demandé de rapporter au gouvernement polonais en exil, qu'il était très exactement ce que son titre de l'époque disait de lui: c'était un courrier. Comme Michel Strogoff. Il n'avait pas à y mettre son grain de sel. Des petits malins, révisionnistes de surcroît, se sont donc intéressés à son histoire. ils ont déterré son premier rapport au gouvernement polonais en exil sur l'état de la question juive en Pologne occupée. Ce n'est pas exactement ce à quoi on aurait pu s'attendre.

Son intervention la plus décisive a porté sur le témoignage qu'il a donné sur le camp de Belzec. Il en parle dans *Shoah*. Malheureusement, il a été obligé de reconnaître, devant ses biographes E. Thomas Wood et Stanislaw Jankowski, dans *Karski: How One Man Tried to Stop the Holocaust* (New York: John Wiley & Sons, 1994) que, en fait, son voyage d'enquête s'était terminé à Izbica Lubelska, à une cinquantaine de kilomètres de Belzec. Témoin oculaire à 50 bornes de distance. Voilà comment on se fout de la gueule des gens. Les demeures du *Monde* ne sont pas au courant: dans la notice hagiographique du 19 juillet, Jacques Isnard écrit qu'il a infiltré "un camp de la mort polonais". Pur baratin. Mais quelle belle carrière!!! On vous fait grâce des litanies sur ce Juste des Justes, honoré par Israël. A rendre jaloux l'affreux Wiesel.

Nous avons le dossier.

TUNGSTÈNE QUI TUE

The World Jewish Congress announced that Spain will likewise contribute \$1.5 million to a Holocaust Survivor fund

Spain's decision to contribute to the fund reflected its sense of responsibility for its role in the Second World War, because Spain provided the Nazis with tungsten used in armor-piercing shells, the WJC said.

Elan Steinberg, WJC executive director, had good things to say about Spain. "They (Spain) were absolutely objective and identified the moral issue here. This is not a question of whether it was legal or not. It is a shining example to other countries," he said.

Est-ce que les juifs étaient exécutés avec des obus au tungstène? Ça expliquerait bien des lacunes de la documentation.

LES RELENTS DE PIERRE LOTI

Les amateurs d'exotisme, d'ésotérisme et de secrets d'initiés sont nombreux. Peut-être moins nombreux, proportionnellement, chez les révisionnistes, mais l'esprit qui cherche à se délasser peut parfois céder aux attraits du mystère.

Il faut donc saluer l'apparition sur le Net des Domneh. Ils descendent en droit ligne des partisans de celui qui se présenta, non sans un certain succès, comme le Messie aux communautés juives de la Méditerranée, vers le milieu du XVIIe siècle, Sabbatai Zevi. Obligés de se convertir à l'islam, Sabbatai et ses disciples inaugurèrent une sorte de judaïsme caché, cabbaliste, qui en fit des marranes de l'islam. Selon certaines rumeurs, ils existeraient encore. On a même dit qu'Atatürk était d'origine domneh. Mais que ne dit-on pas? En tout cas, il y a une filiation entre Sabbatai et les Frankistes, autres mystiques juifs d'Europe orientale, à ne pas confondre avec l'obédience trozkyste du même nom...

Les amateurs qui ne veulent pas bronzer idiots liront le superbe livre de Gershom Sholem, *Sabbataï Tsevi, le messie mystique*, Verdier, 1983, 972 pages.

Voici le bout de la piste sur le Net:

<http://www.kheper.auz.com/topics/Kabbalah/Donmeh.htm>

To this day, pockets of radical Kabbalists throughout the world, but particularly in Asia Minor, covertly worship Sabbatai as the Promised Messiah and an incarnation of the Godhead. However, to my knowledge, and in my experience of Sabbatianism (which spans over 40 years), DONMEH-L is the only collective of Sabbatian/Frankist "fellow travellers" West of Turkey, and certainly the only one on the Internet.

Voir aussi <http://members.xoom.com/XOOM/domneh/index.htm>

STALINE MADE IN USA

The West Prefers Its Dictators Red

by Robert Harris

Here are two little tales of modern history that tell us a lot about the world we live in and which, by chance, happened to surface together last week.

The first concerns the historian Vladimir Brovkin, whose story is described in a fascinating article in the current issue of the American magazine *The New Republic*. Brovkin's specialist field is Soviet history (he is "perhaps the West's finest scholar of that period", according to Robert Conquest) and last year he was invited to submit a proposal for a study of the Gulag system.

The academic work was to be published by Yale University Press as part of its *Annals of Communism* series -- a prestigious project designed to make newly released Soviet documents more widely available to scholars.

Brovkin's idea was to produce several volumes which would, he wrote, "explain how and why a monstrous system of mass terror came into being, developed, and ultimately was phased out". The editor of the Yale series was enthusiastic ("I strongly support your work and your point of view"), but on August 19 he wrote to Brovkin to tell him that he couldn't do the books after all.

The reason, it now emerges, was that Brovkin's academic peers on the Yale advisory panel thought he was too hostile to the Soviet Union. When the editor circulated Brovkin's proposal for consideration he was admonished by one colleague for "its excessively anti-Bolshevik tone...I have no doubt that the system was repressive and that millions suffered and died at its hands. But do you really want to publish three volumes of documents that do nothing else but beat this fact into the reader's consciousness?" It would, he said, "piss off a lot of people". Another shocked Sovietologist insisted that the Gulag prisoners were in any case only sent there "in accordance with the laws of the land".

As *The New Republic* points out, this is not an isolated incident of "historical correctness". Brovkin has been unable to find a full-time teaching post anywhere in America, while historians who are more sympathetic to the old Soviet Union are everywhere ascendant: historians like Robert W Thurston, who argues that "Stalin was not guilty of mass first-degree murder from 1934 to 1941"; Professor J Arch Getty of the University of California, who numbers the victims of Stalin's purges in "thousands" rather than the widely accepted millions; Mark von Hagen of Columbia, who described the Gulag as containing "the kinds of criminals who are incarcerated in every viable state"; Donald J Raleigh, who bemoans recent attempts "to demonise Vladimir Lenin"; and Sheila Fitzpatrick of the University of Chicago, who applauds the "high social mobility" of the Stalin era.

The point about all this is not so much that these historians are wrong (although I think they are) or that they are entitled to their views. It is that they all, in their various ways, offer apologies for, or seek to excuse, aspects of a murderous system that killed more people than Hitler's. And ***they do so, moreover, in a way which -- were they to apply similar arguments to the Third Reich -- would certainly lose them their jobs and would possibly land them in prison.***

Which brings us to the week's second tale from history. On Tuesday the European parliament decided, by 420 votes to 20, to suspend the legal immunity of one of its members, Jean-Marie Le Pen, the leader of the French National Front. This clears the way for Le Pen to be tried in Bavaria for remarks that he made there last December. "I have said and I repeat, at the risk

of being sacrilegious, that the gas chambers are a detail of the history of the second world war," he said.

"If you take a 1,000-page book on (the war) the concentration camps take up only two pages and the gas chambers 10 to 15 lines. This is what one calls a detail."

Now, it is not the function of this column to defend the views of French fascists, or any other kinds of fascist for that matter. But I cannot for the life of me, having puzzled over it for several days, see **how Le Pen's behaviour is essentially much different from that of the American Sovietologists**. One side dismisses an overemphasis on the Gulag as "anti-Bolshevik", the other calls the Holocaust "a detail". Both invite us to consider the Nazi and communist regimes in a wider context. Indeed, it is arguable that Le Pen is less offensive than the Americans because his Bavarian speech did not (as far as I know) get into the revisionist game of questioning the numbers killed, which revisionist Sovietologists do all the time. It would be tempting to dismiss all this as another classic example of **the left's capacity for Orwellian double-think** -- millions killed by fascism equals evil, millions killed by communism equals justified by the necessities of history -- but that is too easy. Look at that vote in the European parliament: such a majority must mean that almost the entire centre-right also voted for the suspension of Le Pen's immunity. Similarly, it is right-wing politicians, traditionally, who have been most willing to turn a blind eye to the crimes of communist mass-murderers: one thinks of Churchill's letter of "sympathy and regret" on the death of Josef Stalin, or the warm embraces Richard Nixon and Edward Heath bestowed upon Mao Tse-tung.

No. Regretfully, there is only one conclusion to be drawn: that the whole of western political morality is founded on **the most gross hypocrisy**. The 840-page *Black Book of Communism* - -compiled by six French academics and published in Paris nearly a year ago but still not available here -- estimates that communism has killed four times as many people as Nazism: roughly 100m to Hitler's 25m.

Yet it is only the Nazis we seem to bother about. They are the "warning from history", the useful totem of evil before which we can make our routine gestures of loathing and disgust. Why is this? Is it because Stalin's cause was somehow nobler than Hitler's? (Possibly so: one can, I suppose, name some noble men and women who used to be communists; it is hard to think of any decent ex-fascists.) But the fundamental reason is surely simpler and less palatable. It is that communism defeated fascism. If the war had turned out the other way, I suspect we would now live in a mirror world, in which western statesmen would visit Albert Speer's Berlin, proclaiming their belief in detente and trade.

Of course, they might raise matters of human rights as well, as Tony Blair did in China last week (whose death toll from communism, incidentally, is 65m so far) but you can be confident that it would always be off-camera, behind closed doors, as it was with the British in Beijing a few days ago.

So the lesson of the week is to **choose your dictator wisely. What you say about Hitler in chilly Bavaria may put you in a prison cell. But say the same thing about Stalin in sunny California and your reward, my boy, will be a comfortable tenure in Soviet studies.**

Source: *Sunday Times* (London), 11 Octobre 1998 (Our emphasis)
<http://www.frontpagemag.com/archives/leftism/harris07-20-00p.htm>
Posted on www.frontpagemag.com, le 20 juillet 2000

Related Stories:

Robert Conquest, "'Dispassion' About Stalinism Distorts Its Horrors," *Wall Street Journal*, March 4, 1999

Jacob Heilbrunn, "Historical Correctness," *The New Republic*, October 12, 1998

Richard Grenier, "Academics Rewrite Soviet History," *Washington Times*, October 7, 1998

MENTEUSE DÉMASQUÉE

Les zolocaustiques jettent du lest avant l'arrivée des révizos

Popular Holocaust Survivor Doubted

Thursday June 22 10:21 AM ET BALTIMORE (AP) - A Jewish group has removed a popular Holocaust survivor from its list of recommended speakers after experts said they found inaccuracies in her wartime accounts.

"This is an attempt at getting to the truth, at making sure we give **no ammunition to the deniers of the Holocaust**, and making sure that children are given the historical truth," said Arthur Abramson, executive director of the Baltimore Jewish Council, the community relations and political arm of The Associated Jewish Community Federation of Baltimore.

An expert review cast doubt on the harrowing descriptions of concentration camp life by Deli Strummer, 78, who has become known throughout Maryland for her spellbinding tales.

Strummer acknowledged during an interview with *The (Baltimore) Sun* that she made "innocent errors" and getting dates wrong, but remained adamant about the truthfulness of her accounts.

The experts who reviewed Strummer's story and historical records say she probably was a captive of the Nazis. Strummer says her name was Adele Aufrichtig in the 1940s, and there are records of a woman by that name born in 1922 in to a Jewish father and Christian mother and deported from Vienna in 1943.

Records are unclear on what happened to Aufrichtig after that, but Lawrence L. Langer, an expert in Holocaust testimony, said, "My hunch is 95 percent that (Strummer) is Adele Aufrichtig."

But Strummer has said she spent nine months in Auschwitz, while records suggest that if she was there, it was for no longer than eight days. Strummer has since said she was probably in Auschwitz for about three weeks.

Langer also said Strummer's claim that she saw Nazi guards at Auschwitz line up children and shoot them for target practice in front of their mothers was "highly unlikely."

Historian Raul Hilberg said Strummer's claim of seeing bones in a gas chamber is "invented," since research shows it would have been impossible for her to see bones in a shower or even a gas chamber. **[Un argument typiquement révisionniste...]**

Langer said Strummer's dramatic account of her liberation from a gas chamber

at Mauthausen on May 5, 1945, also is inaccurate. Records show that the last gassing there took place April 28.
 Strummer said she's "disgusted" at the scrutiny she's fallen under.
 ``I didn't think about timing," she said. ``All I wanted was to tell the world, 'Please don't let this happen again.'"
 For more than 12 years, the Baltimore Jewish Council has supported Strummer's speaking activities. She was featured in two documentaries and on video presentations for two Holocaust libraries.
 <<http://www.associated.org>> Associated Press

LETTRE D'UN LECTEUR DE PHÉNIX

In A. Gene Kelso's letter (July 6), references were made to the "Jewish Holocaust." In his letter, Mr. Kelso opines that it was caused by "evil in the hearts of evil people who twisted reason with Hitler's 'big lies.'"
 The "big lie" in this instance is that the so-called "Holocaust" ever took place at all.
 If by "Holocaust" one means the alleged systematic attempt by the Germans to annihilate the Jews of Europe, principally by means of lethal gas chambers, the fact is that there is not a shred of credible evidence to support such a claim. There is no verifiable physical evidence to prove the existence of even one "gas chamber" in any of the concentration camps operated by the Germans in World War II. There is no medical postmortem evidence that even one person, much less millions, was "gassed" in any of those camps.
 Each of the camps had small delousing facilities that were used for fumigating clothing, bedding, and other materials that might possibly harbor deadly typhus bearing lice. Typhus was the big killer in all of the camps and Zyklon-B was the insecticide used in the effort to control it. No serious claim is made that the delousing facilities were used to "gas" prisoners. Wartime conditions, with critical shortages of food, medical supplies, and sanitation materials (Including Zyklon-B), had resulted in catastrophic spread of typhus and other deadly diseases.
 It was typhus that ended the life of Anne Frank at the Bergen-Belsen camp. Anne had previously been interned at Auschwitz and, when the advancing Soviet forces were approaching that camp, she was, along with many others, relocated to Bergen-Belsen. Had Auschwitz been an "extermination camp", it hardly needs to be said that Anne would not have survived her experience there.
 Typhus was out of control at Bergen-Belsen then and when it was taken over by the British soon after.
 Promoters of the "Holocaust" legend have been forced to acknowledge that the number of victims at Auschwitz was much less than had been previously claimed. Stone or concrete tablets at the site had proclaimed some four million victims. The tablets have since been scraped clean and the present number is now maintained to be around one million. Interestingly, that concession has not at all affected the total number of six million which seems to be ensconced as some kind of religious dogma.
 George Orwell once wrote, "At any given moment there is an orthodoxy, a body of ideas which it is assumed all right-thinking people will accept without question. It is not exactly forbidden to say this or that or the other, but it is 'not

done.' ...Any one who challenges the prevailing orthodoxy finds himself silenced with surprising effectiveness. A genuinely unfashionable opinion is almost never given a fair hearing, either in the popular press or in the highbrow periodicals." I'm hoping that the *Phoenix New Times* is an exception to the rule.

Jack Martin
Scottsdale

Phoenix New Times <phoenixnewtimes.com> Letters, July 20, 2000

DISPARITION

Il semble qu'un exemplaire des *Écrits révisionnistes* de R. Faurisson ait atteint le château de Vincennes. Le célèbre SHAT, service historique de l'armée de terre, aurait refusé d'en prendre livraison. Réaction:

Monsieur le Chef du Service historique de l'armée de terre

BP 107 00481 Armées

Votre 22.03.2000*003319

Mon général,

Il paraît qu'un ouvrage portant sur le révisionnisme, c'est-à-dire sur la question de ce qui s'est passé dans les camps allemands pendant la seconde guerre mondiale "ne concerne pas [vos] fonds".

Certains prétendent qu'à cette époque-là l'armée française avait totalement disparu. Votre lettre le confirme.

Veuillez agréer, mon Général, l'expression, de nos sentiments affligés

Pour le chef du service historique de l'AAARGH

et par délégation

ACHTUNG

Udo Walendy, le fameux révisionniste allemand, est retourné en prison. Il a longtemps dirigé une très intéressante revue mensuelle, *Historischen Tatsachen* (Faits historiques) et a écrit un livre qui, depuis plus de quinze ans, a beaucoup circulé, en particulier devant divers tribunaux, *Wahrheit für Deutschland*, "Vérité pour l'Allemagne", où il examine l'épineuse question de la culpabilité.

Les services secrets, dit "de protection de la Constitution" (une nouvelle déesse allemande, beaucoup moins rigolote que l'antique Freya) publient chaque année un rapport. F. Töben, dans son journal de voyage (w.adelaideinstitute.org) cite l'extrait concernant ce livre:

"Es gibt kein Buch ueber die Kriegsschuldfrage das mit so vielen Details zu sammengesetzt ist wie das von Walendy, wobei die Details alle richtig sind. Es beduerfte eine Historikerkommission die ein Buch zusammenstellen, mit

den vielen Auslassungen (?) von Walendy, und das die Details erleutert. Da es ein solches Buch nicht gibt, ist das Buch so gefaehrlich, denn ein jugendlicher, der ein zweites oder drittes Buch zur Kriegsschuldfrage in der Hand nimmt, koennte dem Walendy hoechstens widersprechen, ihn aber nicht widerlegen. Die Bundespruefstelle ist der Auffassung, wie Professor Wolfgang Benz vom Antisemitismus Institute in Berlin, der in seinen Buch, *Die Auschwitzleugner*, geschrieben hat, das es eine neue Masche der Rechtsradikalen sei mit solch einer Fuelle von Fussnoten und Quellennachweise zu arbeiten, angesichts ihrer Fuelle der Jugendlichen alles garnicht mehr nachpruefen koennen. Deshalb muss das Buch erneut of den Index."

"Le livre de Walendy est le seul qui traite de la question de la "faute de guerre" à l'aide de beaucoup de détails, qui sont tous exacts. Il faudrait qu'une commission d'historiens fasse un livre qui rassemble les nombreuses omissions de Walendy et qui explique tous les détails. Puisqu'un tel livre n'existe pas, celui de Walendy est dangereux. Les jeunes qui lisent un deuxième ou un troisième ouvrage portant sur la question de la "faute de guerre" peuvent au mieux contredire Walendy mais ne sont pas en mesure de le réfuter. Notre service est d'accord avec le professeur Benz, de l'Institut de l'Antisémitisme de Berlin, qui a écrit dans son livre *Die Auschwitzleugner*, "Les négateurs d'Auschwitz", que l'extrême-droite a inventé une nouvelle supercherie qui consiste à employer beaucoup de notes de bas de page et de références bibliographiques que les jeunes, débordés, ne peuvent plus vérifier. C'est pourquoi ce livre doit être replacé sur la liste des livres interdits à la jeunesse."

C'est vrai. C'est ignoble de mettre des notes en bas de page. C'est un truc réactionnaire. Si vous ne voulez pas être interdits en Allemagne (*indiziert*), faites comme les éditeurs français, supprimez les notes de bas de page. Comme ça, les jeunes, les cons et les services secrets pourront vous lire sans avoir à vérifier tout le temps.

STADE TERMINALE

La chaîne Arte est le lieu d'expression de tous les aigris, aigrefins et aigricoles qui peuplent la sous-classe de l'intelligentsia parisienne, avec une dose d'injection rhénane percutanée. Il est par conséquent normal de voir se multiplier tout soudain les "témoins" des chambres à gaz, à toute heure du jour et de la nuit. Il est également fatal de passer un film qui a fait un bide il y a deux ans, *Terminale*, qui appelle au meurtre des professeurs révisionnistes. Nous avons déjà décrété que l'incertain Girod, auteur de cette lente et laborieuse concoction serait tenu responsable si d'aventure d'imbéciles spectateurs croyaient utile de passer aux actes, protégés par l'impunité que leur promet, dans le film, la police. Il vaut la peine de souligner que l'auteur du scénario de cette triste pantalonnade est un intellectuel aussi patenté qu'avide gloire merdienne, Gérard Miller, clown triste à la télé le soir, et triste psychanalyste à la ville le jour. Son amateurisme vulgaire est le plus sûr garant que personne ne verra ce navet à vocation criminelle.

CES LOBBYS EXISTENT-ILS ?

Les municipales approchent. A Paris, Tibéri tremble dans son fauteuil. Il a besoins d'alliés. La Mairie a donc procédé à des opérations de création de noms de rues, ou de

fragments de rue, de croisements baptisés "place", par exemple "Allée des Justes de France" (une partie de la rue Grenier sur l'Eau), une place Capitaine Alfred Dreyfus dans le 15e; elle a donné de solides subventions à des travaux dans la synagogue de la rue des Victoires. On ne sait pas s'il y a un lobby, mais Tibéri, lui, le croit. La gauche ne peut pas être en reste. Le rocardophile Jean-Paul Huchon, président du conseil régional de l'Ile-de-France, a présenté en avril, devant cette auguste assemblée, un rapport (CP 00.68) visant la "Sensibilisation des lycéens à l'histoire de la Shoah -- Convention avec l'Association "Le mémorial du martyr juif inconnu". Ce projet de bourrage des crânes se réclame de "l'esprit de tolérance", on connaît la chanson dont la musique est écrite par le centre Wiesenthal de Los Angeles, appelé, incroyablement, "musée de la tolérance". Il s'agirait de fabriquer un "mur" avec les noms des 76.000 juifs déportés comptés par Klarsfeld, qui ne coûterait que cent millions de Francs, payés à 50% par l'Etat, 40% par la Ville de Paris et le reste par la région. Ensuite, il faut recruter dans soixante lycées de la région parisienne des groupes de 40 élèves qui sont cornaqués et abreuvés de bonnes paroles par des professionnels du baratin. Les plus motivés des élèves, sur examen de leurs lettres de motivation, gagneront un voyage à Auschwitz (pour les 160 premiers inscrits), encadrés par d'anciens déportés (on suppose que ce seront d'anciens kapos). Ils pourront toujours essayer de faire comme les lycéens israéliens qui, l'an dernier, ont loué les services de plusieurs stripteaseuses polonaises.

Greluchon ajoute: Le coût prévisionnel du programme ainsi estimé se monte à 844.500 Francs. La participation financière de la Région prendra la forme d'une subvention à l'association de 565.750 Francs, imputée sur le chapitre 943-2 "Etablissements scolaires", rubrique 656 "Action de soutien à la vie lycéenne".

La Convention, en page 1, parlant d'Auschwitz: "génocide spécifique et unique", note que **"certaines voix s'attachent à relativiser ou nier cet événement"**. Le point 2.8 note que l'Association "mémorial..." s'engage à indiquer dans toute opération de promotion et d'information que "cette action est réalisée avec le concours financier de la Région Ile-de-France" et à y apposer le logo de la Région." L'art. 4 prévoit que le versement se fera à la banque Rotschild et Cie. Le signataire de la convention, au nom du Mémorial, est Eric de Rotschild. Le ministère de l'Education nationale, lui, n'est mentionné nulle part.

RÉVISIONNISME TOUS AZIMUTS?

Rivarol va bientôt atteindre son numéro 2500. Nous ne partageons généralement pas les idées de la rédaction mais nous apprécions, outre le style, le fait que ce journal soit l'un des rares à soutenir les révisionnistes. Nous n'oublions pas que Rassinier a écrit, sous un pseudonyme transparent, dans *Rivarol*. Le journal vient d'ouvrir un site web (www.rivarol.com) où l'on trouve cette présentation:

2500 semaines de combat national -- Révisionnisme tous azimuts

Lancé en janvier 51 par l'équipe fondatrice de la revue *Ecrits de Paris* à laquelle s'étaient joints les jeunes loups Antoine Blondin, Julien Guernec (François Brigneau) et Maurice Gait (condisciple de Bardèche et de Pompidou à l'Ecole normale supérieure), RIVAROL publiera en octobre prochain son n° 2500.

2500 semaines de combat incessant contre l'imposture, la désinformation, les puissances établies et pour la sauvegarde de notre mémoire, 2500 semaines de révisionnisme tous azimuts qui n'ont pas émoussé les griffes et les dents d'une équipe (aujourd'hui dirigée par Camille Galic) toujours renouvelée. Et toujours redoutable aux yeux de l'anti-France comme en témoigne la douzaine de procès intentés ces dernières années par le Mrap, la Licra, la Ligue des Droits de l'homme et autres lobbies, dans le but proclamé de ruiner ce journal trop attaché à la survie du monde occidental, et de le faire disparaître.

Quinquagénaire mais toujours jeune, RIVAROL tient toujours le coup, avec les dessins de Chard, les plus percutants (et les plus poursuivis) de la presse européenne, les éditoriaux et les chroniques d'A.D.G., d'Angelelli, de Moudenc, de Belestia, de Petrus Agricola ou du mystérieux Souriceau, qui vous montrent avec une ironie dévastatrice le dessous des cartes.

(Re)découvrez-le vite, dans les kiosques chaque vendredi, ou par abonnement. Bienvenue au club des mal-pensants et fiers de l'être!

Mais on n'écrit pas <Roger GARAUDY : *Le procès du scionnisme israélien*>. Et il n'y a rien à gagner à essayer de faire croire que les tortures pratiquées pendant la guerre d'Algérie relèvent de l'Anti-France. C'est la France qui ne devait pas le faire.

AUX CHIOTTES LA MÉMOIRE

Eyal Sivan, cinéaste israélien, qui a récemment présenté un film colorisé sur le procès Eichmann, *Un spécialiste*, avec un m'as-tu-vu nommé Rony Brauman, a raconté, à la radio, début juillet, comment il avait "découvert" les pellicules du fameux procès de 1961. On se souvient que, pour la première fois, un procès était intégralement filmé. (Pour Nuremberg, il n'existe que quelques brèves séquences). Les cinéastes avaient accès, en Israël, à quelques dizaines d'heures, pour les besoins des "documentaires" et autres rituels. Sivan, s'étant demandé où se trouvait la totalité des enregistrements de ce magnifique "objet de mémoire" ne trouvait pas de réponse. Il fallut une longue et rocambolesque enquête pour découvrir un amas de bandes dans des chiottes désaffectées, dans les caves de l'Université hébraïque. Ces bandes, tournées en vidéo des années 60, étaient illisibles. Il fallait de l'argent pour les retranscrire. La riche Fondation Spielberg sauta sur l'occasion. Et acheta les bandes pour les faire retranscrire. Mais les droits demeuraient la propriété de l'Université. Finalement, avec beaucoup de dollars made in USA on put sauver cette **mémoire** dont ils nous bassinent les oreilles tous les jours.

On sait enfin où se trouve le fameux "memory hole" où tombent tant de choses dans l'oubli: c'est dans la cave de l'université hébraïque; il n'y a plus qu'à tirer la chaîne.

L'ALLEMAGNE SE DÉGONFLE

D'après la Jewish Telegraphic Agency, du 25 juillet 2000, l'Allemagne renonce à empêcher ses citoyens de se connecter à des sites "néo-nazis" sur Internet. C'est le ministre adjoint à l'Intérieur, Brigitte Zypries, chargée des questions d'Internet, qui vient de le dire.

Il y a quelques zozos, de ce côté-ci du Rhin, qui feraient mieux de méditer cette piteuse retraite des néo-totalitaires allemands.

Denying History: Who Says the Holocaust Never Happened and Why Do They Say It?

By Michael Shermer and Alex Grobman, University of California Press, 312 p., \$42.50

You will not find a more straightforward Holocaust book than *Denying History: Who Says the Holocaust Never Happened and Why Do They Say It*. The authors' basic argument is this: The extermination of six million Jews during the Second World War is a historical fact. Those who deny it are wrong.

It's hardly a provocative thesis. But ask yourself this: Would you be able to refute a Holocaust denier? The fact of the Holocaust is like the spherical Earth: Every reasonable person accepts it, but few can prove it. That is why *Skeptic* magazine publisher Michael Shermer teamed up with historian Alex Grobman to write *Denying History*. They believe thinking people have a duty to fight Holocaust denial head on; and they want them to come to the battle armed with historical facts.

When the eyes of the public are upon them -- such as during the 1985 trial of Canadian Holocaust denier Ernst Zündel, or the famous 1994 Donahue episode that pitted two Holocaust deniers against Shermer and an Auschwitz survivor -- deniers often get the best of staged confrontations. The most prominent deniers know a lot about the Holocaust, especially arcane subjects like the chemistry of Zyklon-B gas and the architecture of gas chambers. Many of the sound bites they spit out are quite true. It is a fact, for instance, that the Nazis never manufactured soap from Jewish bodies on a mass scale -- contrary to urban legend. Deniers are also correct when they claim that there is no known Holocaust order bearing Hitler's signature. David Irving, the on-again off-again denier who recently lost a defamation suit in Britain, has never had to make good on his \$1,000 challenge to any historian who could produce such a document.

But, as *Denying History* makes clear, there is still a mountain of evidence proving the nature and scale of the Holocaust. The Nazis' use of gas chambers has been established by, among countless other sources, the 1946 Nuremberg confession of Auschwitz commandant Rudolf Höss, as well as the 250-page autobiographical manuscript he wrote while awaiting execution. The estimate of six million killed is supported by a spate of historical studies, and also by Nazi physician Wilhelm Hoettel, who testified at Nuremberg that: "In the various concentration camps approximately four million Jews had been killed, while about two million were killed in other ways."

None of this evidence convinces the true denier, of course. He is, by necessity, a conspiracy theorist. To him, every confession was coerced, every photograph faked. As the authors of *Denying History* demonstrate in psychological profiles of today's most prominent deniers, they see the "holohoax" as a plot by Jews (or, "the traditional enemies of truth" as they are commonly referred to in denier circles) to discredit the Nazi regime and the German people. "There are certain aspects of the Third Reich that are very admirable [such as its eugenics and euthanasia programs] and I want to call

people's attention to these," Zündel told Shermer and Grobman in an interview. What the Holocaust has done, he argues, is to "bar so many thinkers from re-looking at the options that National Socialism German-style offers." It is tempting to mock these confused men (there is a great essay to be written on why there does not exist a single preeminent female denier). But *Denying History* betrays no contempt for its subjects. The authors believe everyone has a right to be heard; and they treat Holocaust deniers with clinical detachment. This attitude reflects the authors' position of intellectual strength. Hatred for Holocaust deniers is compounded by the helpless fear that the pseudo-historians' specious lies may spread. When one is armed with concrete knowledge, however, that fear is lessened and hatred gives way to pity. SOURCE : *National Post*, July 22, 2000, p. B8.

COUPABLE

Un certain Jerry Oppenheimer publie un livre sur le couple Clinton (*State of a Union: inside the complex marriage of Bill and Hillary Clinton*, Harper and Collins). Il veut démontrer que Hillary est antisémite. Il découvre que la grand-mère paternelle de Hillary manifestait une violente antipathie envers les juifs et les catholiques. Donc, le père d'Hillary a pu entendre des propos antisémites dans sa jeunesse. Donc, la fille... CQFD. C'est l'Amérique.

GULLIVER

Retour des chasseurs de Yahoo! M. Yang, cofondateur de Yahoo avait pourtant dit que "nous n'allons pas changer le contenu de nos sites aux Etats-Unis parce que quelqu'un en France nous le demande." Knobel, professionnel multicarte du politiquement korrekt (wiesenthal, licra et sûrement beaucoup d'autres) a eu cette phrase magnifique de naïve connerie: "L'Internet doit-il devenir un déversoir immonde en prise directe avec le monde et un espace de liberté tous azimuts fonctionnant sous le diktat du premier amendement américain?" (*Libération*, 24 juillet 2000) Pouvait-il mieux avouer son dépit, son refus du monde réel et de cette liberté précaire qu'assure le premier amendement aux seuls Américains? On sait assez que la principale force qui cherche à abroger cet amendement est le lobby juif américain, qui paie le salaire de ce Knobel, probablement en détournant l'argent allemand.

Ces gens-là veulent interdire que l'on vende aux Etats-Unis des objets nazis, que l'on trouve d'ailleurs en vente libre au Marché aux Puces à Saint Ouen, et ailleurs en France. Le MRAP, monté sur ses ergots, cocorique pour un "boycott mondial" de Yahoo! Rien de moins! En vérité, ils cherchent un moyen judiciaire de prendre le contrôle d'Internet. Bonne chance, les gars!

LES ARISTOS

Dans son *Autobiographie 1914-1941*, paru chez Stock, lord Bertrand Russell, grand homme et fondateur du Tribunal qui a porté son nom, avec Sartre et sa bande, reprend des lettres qu'il écrivait en 1920, en sortant d'un voyage en URSS. Il écrivait ceci:

"En partie à cause de sa maladie (Allen), en partie parce que j'ai détesté les Bolcheviks, ce temps passé en Russie m'a été infiniment pénible, mais cela restera une des expériences les plus intéressantes de ma vie. Le bolchevisme est une bureaucratie étroitement tyrannique, avec un système d'espionnage

plus élaboré et plus terrible que celui des tsars, et une aristocratie aussi insolente et insensible, composée de juifs américanisés." (p. 140).

On a oublié, hors de la Russie, cette qualification des dirigeants du parti bolchevik: juifs américanisés. Il s'explique plus loin dans la même lettre: "C'est une nation [les Russes] d'artistes du haut en bas jusqu'au plus simple paysan; le dessein des Bolcheviks est d'en faire des industriels, et aussi yankees que possible". Ce rêve est aujourd'hui celui des libéraux et du congrès juif mondial qui voudraient bien gouverner la Russie par fantoches interposés.

DÉLATION ACADÉMIQUE

Il y avait, parmi les sujets du bac, en philo, un piège à révisionnistes: "La mémoire suffit-elle à l'historien?" Dans l'académie de Nîmes, les correcteurs des copies ont reçu pour instruction académique de "transmettre toute copie à caractère révisionniste ou raciste à l'Inspecteur pédagogique régional qui se réserve le droit de poursuites judiciaires". Bientôt on fera passer les élèves de maternelle par un QCM et un détecteur de mensonge. Il faut épurer les couches jeunes. D'ailleurs on se demande s'il vaut mieux que les policiers surveillent les jurys du bac ou si les Inspecteurs pédagogiques ne devraient pas entrer dans la police, à la sous-direction de la police de la pensée. A quand les certificats de non-révisionnisme?

CATA LENTS

Le 31 juillet 2000, la principale cour d'appel de Catalogne, l'Audiencia Provincial 3, a infirmé le verdict prononcé contre Pedro Varela le 16 novembre 1998, le condamnant à cinq ans de prison pour "négarion de l'holocauste". Présidée par doña Ana Indelmo, la cour a estimé que la loi sur "la négarion de l'holocauste" (art. 607 du code pénal) viole la liberté d'expression garantie par la constitution espagnole.

Maintenant, c'est la cour suprême qui est saisie.

Quel beau pays!

COMMENT OPÈRE LA POLICE DE LA PENSÉE

(premier stade: repérage)

Upstream (upstream-list@cycad.com) is a conservative list with many contributors -- some of them sometimes critical of Israel and the American support it receives. Lately, one contributor, Marge O'Brien (mobrien@xtdl.com) has been posting a lot of material to which she gives a decidedly anti-Jewish spin -- usually to the effect that Jews have far too much power in American government and corporate life. Recently she posted, through Upstream, a book by David Duke. I have e-mailed both her and Upstream trying to get into some dialogue but my contributions have not been posted on the Upstream list and O'Brien has e-mailed privately (after ignoring two prior messages from me) to say only that, if I choose, I can argue with her on the Upstream list. Since Upstream has neither posted nor privately repounded to queries I sent directly to them I am somewhat confounded. **Can**

anyone enlighten me as to who these people are and how one ought to assess their purposes? Ms. O'Brien is easier to figure out than is Upstream as a large undertaking.

Milton Rosenberg <Extension720@tribune.com>

EN SUPPLÉMENT

"Le tribunal correctionnel de Grenoble a ordonné, jeudi, 27 juillet, une supplément d'information dans une affaire de négationnisme mettant en cause Georges Theil, un conseiller régional (FN) de Rhône-Alpes. M. Theil avait comparu, le 6 juillet, devant le tribunal correctionnel de Grenoble pour "contestation de l'existence de crimes contre l'humanité" (*Le Monde* du 8 juillet). Dans un e-mail diffusé sur Internet en janvier, l'élu qualifiait les chambres à gaz de "rumeur" et de "fantasme" ". (*Le Monde*, 29 juillet 2000).

Ce vieux gamin avait cru qu'il pouvait faire des facéties sur une liste de discussion en utilisant un pseudonyme. Son fournisseur d'accès a eu tôt fait de le dénoncer à la kommandantur. On est en France, faudrait pas oublier!

ILS SONT PARTOUT

La justice iranienne a rendu son verdict dans l'affaires des "dix juifs iraniens" accusés d'espionnage. Toute la campagne sioniste tend à vider de son sens et à disqualifier la procédure iranienne. On connaît le mode d'emploi. *Le Monde* du 4 juillet ajoute: "Il y eut des éditoriaux-lapidation de la presse conservatrice, condamnant les prévenus avant qu'ils aient été jugés, [on sait que *Le Monde* n'oserait pas faire ça, par exemple, à des personnes soupçonnées de révisionnisme] **et remettant en question la Shoah.**" Comment peut-on être persan?

Actualités de septembre

SITUATION INTERIEURE FRANÇAISE

L'AAARGH ne pouvait rester silencieuse en ces temps de grondements sociaux. Nous n'avons aucune idée de ce qui pourrait se passer en France, aujourd'hui, pour mettre fin à l'atmosphère épouvantable qui règne sur le pays depuis quelques années mais nous ne pouvons nous empêcher d'attendre LA REVOLUTION. Et, en attendant, la sagesse chinoise nous a inspiré ce texte sur la clique qui nous mène à la baguette: voleuse, menteuse, servile et contente d'elle-même ("Je refuse de négocier", disent-ils depuis vingt ans, ces ministres qui ne sont élus par personne et qui prétendent tirer de cette vacuité une légitimité sans pareille, un pouvoir personnel qui ne parle qu'à la première personne du singulier). A rapprocher de nos commentaires sur le livre de Finkelstein, dont nous donnons la traduction française.

SAINTE ANNE

Le Vatican accueille une exposition consacrée à Anne Frank, avec des photos et toutes les éditions du *Journal* parues dans tous les pays. Passionnant. Selon certaines sources poches de la Curie, cette exposition viserait à embêter le professeur Faurisson qui est un athée déclaré, en carte.

Source: *Jewish Telegraphic Agency*, 2 août 2000

L'ART DE COMPUTER

Yad Vashem is currently involved in a massive computerization project of all the names that are held in our archives-both on Pages of Testimony and on lists. In addition to the 2 million names on Pages of Testimony, and one million names on lists collected from various sources,

Ceci est l'aveu que Yad Vashem, qui travaille depuis 50 ans, possède 3 millions de noms de victimes de l'Holocauste dans ses archives.

there are at least 10,000 more lists (deportation lists, property lists...) stored in Yad Vashem's archives, containing millions of names.

On voit immédiatement que ces listes supplémentaires vont faire double emploi. si elles comportaient des noms qui n'étaient pas inclus dans la compilation des 3 millions, on le saurait, après 50 ans...

Yad Vashem intends to eventually computerize these lists in order to create the Jewish people's central database of Holocaust victims.

Nous attendons ce moment depuis longtemps. Yehuda Bauer, en poste depuis 1966, après le court triomphe de sa créature Lipstadt devant le tribunal de Londres, commence à prendre sa retraite. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau directeur

de l'institut de recherche sur l'Holocauste de Yad Vashem, qui présente d'excellentes lettres de créance. Qu'on en juge:

Professor David Bankier, the Solomon and Victoria Cohen Professor at the Hebrew University, Head of the university's Antisemitism and the Holocaust Studies Section, and visiting Professor at universities in London, the US, South Africa and South America, has been named Head of Yad Vashem's International Institute for Holocaust Research as of August 1st 2000. Bankier, born in Germany in 1947, takes over from predecessor Professor Yehuda Bauer, who will continue his active role at the International Institute in an advisory capacity. Involved in the development of Jewish studies centers in Latin America, and the promotion of academic publications in Spanish, in recent years Bankier's research has focussed on relations between Jews and non-Jews in occupied Europe, the interaction between propaganda and political mobilization during the war, the emigration of Jews from Germany and the rehabilitation of their community life in Latin America, and the position taken by German anti-Nazi exiles on the "Jewish question".

Il nous semble que le domaine de "l'interaction entre la propagande et la mobilisation politique pendant la guerre" est un excellent sujet, propre à montrer le dessous des cartes. Nous nous y intéresserons aussi.

The aim of the International Institute for Holocaust Research, established in 1993 as an independent academic unit of Yad Vashem, is the expansion of the scope of research work on the Holocaust and the promotion of advanced research projects.

Rappelons les principaux sites des gardiens du Temple:

The Conference on Jewish Material Claims Against Germany

Massuah-The Institute for the Study of the Holocaust

Beit Theresienstadt

Beit Hatefutzoth-The Israel Diaspora Museum

American Society for Yad Vashem

United States Holocaust Memorial Museum

The Simon Wiesenthal Center

Survivors of the Holocaust Visual History Foundation

YIVO Institute of Jewish Research

JewishGen:The Official Home of Jewish Genealogy

Amcha-Israeli Centers for Holocaust Survivors and Second Generation

LA GROSSE MADELEINE

Les États-Unis semblent parfois un vaste terrain homogénéisé duquel la critique est absente; il s'y passe néanmoins des événements qui rappellent que le contraire y existe aussi. Ainsi, la semaine passée à l'université de Californie à Berkeley, un geste de contestation a fini par ébranler l'establishment états-unien jusqu'aux plus hauts rangs du gouvernement. Doyenne du célèbre système universitaire de l'État, l'école de Berkeley, autrefois le centre d'une véhémence opposition contre la guerre du Vietnam, semble reprendre son ancien rôle. Pour marquer la fin de l'année académique, les organisateurs du *Dies Academicus* ne lésinent généralement pas sur les moyens. Des prix d'un grand prestige sont en effet décernés à des étudiants particulièrement brillants. En outre, le discours d'honneur principal est prononcé par un personnage de renommée mondiale.

Pour la cuvée 2000, la tâche est revenue à Madeleine Albright, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Une intervention qui doit normalement faire suite au discours d'accueil d'une étudiante. Un honneur dévolu cette année à Fadia Rafeedie, immigrée palestinienne, qui, en plus d'avoir récolté la médaille d'honneur suprême de l'Université, a fini première de sa classe. Soucieuse du contenu d'un discours qu'elle retravaille sans cesse, Mme Rafeedie a été pressée par des autorités universitaires désireuses de connaître la teneur de son texte, afin de le transmettre à Mme Albright. Cette dernière prétextait vouloir parler de l'étudiante dans son propre discours et faire un enchaînement convenable. Craignant la censure et apportant en outre des retouches à son texte jusqu'à la dernière minute, Fadia Rafeedie ne signale rien au rectorat. Pour leur part, les autorités, tant gouvernementales qu'universitaires, craignent des propos désobligeants de la part d'une immigrée peu susceptible d'être correctement assimilée, donc en mesure d'apprécier les dirigeants de ce merveilleux pays où elle a eu la chance de pouvoir s'installer. Au début de la cérémonie, on annonce que Madeleine Albright parlera en premier, puis partira, horaire chargé oblige. Mme Rafeedie aurait l'outrecuidance d'énoncer un seul mot malencontreux que la secrétaire d'État ne l'entendra de toute façon point.

Mais... c'est compter sans les étudiants.

A peine installée sur le podium, Mme Albright voit le devant de l'immense *aula* [Note de l'AAARGH: pour faire croire à leur légitimité intellectuelle, et parce qu'ils pensent sincèrement que les universités sont une invention grecque (!), les Américains adorent employer des mots latins pour parler de leurs écoles] envahi par des jeunes qui déroulent une bannière sur laquelle est inscrite: «Madeleine Albright est une criminelle de guerre ». De plus, un tonnerre de huées empêche l'oratrice de commencer. Les forces de sécurité procèdent vite à une évacuation. Le discours commence. Mais, à mi-phrase, la voix de l'oratrice, pourtant relayée par haut-parleur, reste noyée par un public qui scande: «Mettez immédiatement fin aux sanctions en Irak !» Nouvelles bannières, nouveaux agents de sécurité, nouvelle salve de quolibets, et nouveaux étudiants brusquement traînés hors de la salle; puis nouvelle minute de calme et, brusquement, tout recommence. Et ça semble s'éterniser!

Son discours enfin terminé, la secrétaire d'État se dirige précipitamment vers une sortie d'urgence pour atteindre sa voiture. Mais, dehors, elle se trouve face

au « Comité de non-accueil », à des banderoles, à une foule en colère et à un rugissement d'injures. Elle finit à plat ventre sur le siège arrière de sa voiture, s'efforçant de se cacher par crainte de devenir la cible de projectiles de toutes sortes.

A l'intérieur, Fadia Rafeedie oublie son discours, si soigneusement travaillé, et se met à dénoncer celle qui «commet des abominations». Une personnalité que l'université venait de qualifier «de plus illustre femme de notre époque» (Américains toujours modestes et sympathiques). Et l'étudiante palestinienne de rappeler au public une allocution de Madeleine Albright, dans laquelle elle déclarait que la politique étrangère des États-Unis valait bien la mort de 5000 enfants irakiens chaque mois. Un chiffre qui coïncide avec le nombre de personnes réunies dans l'aula pour la cérémonie, a relevé l'étudiante. Si son discours improvisé fut peut-être moins élégant que celui initialement prévu, il n'en resta pas moins éloquent, à en croire le public. A la fin du plaidoyer, ce dernier, debout, inonde l'immense salle de ses applaudissements. Une journée que Madeleine Albright n'est pas près d'oublier. ([Note de l'AAARGH: les hommes cultivés reconnaissent là la pratique universitaire du *quolibet*, *quod libet* en latin médiéval, qui désigne un débat entre maîtres et étudiants dans les universités médiévales (et chacun sait que l'université est une invention du moyen âge et non de la Grèce!)

Robert James Parsons

Finalités, Juin-Juillet 2000, Numéro 256, p. 5-7, édité par le Centre de documentation civique, Case postale 335, CH-1001, Lausanne.

Un lien plus complet en anglais : "They Dignified Our University:" - Anti-Sanctions Protesters Rock Berkeley's Commencement, by Nadine Naber and Fadia Rafeedie .

MAUVAIS BERGER

Un professeur de français jugé en appel pour négationnisme

Il avait tenu ces propos en cours

METZ de notre envoyé spécial

Pour beaucoup de ses élèves, Jean-Louis Berger est assurément un bon professeur de français. Sa voix est, certes, " un peu monotone", mais, sur le fond, rien ne peut lui être reproché. Pourtant, le 30 mars 1999, il a fait l'unanimité contre lui dans les classes de 3eB et 3eD du collège La Paraison de Lemberg (Moselle). Avant d'examiner le programme du jour, consacré aux subtilités de l'argumentation, M. Berger aurait tenu, pendant près d'une heure, des propos révisionnistes.

Prétexte à ce déballage nauséabond: une pièce de théâtre qui, quelques jours plus tôt, avait été donnée dans l'enceinte de l'établissement. Tirée du roman de Hans Peter Richter, la pièce, *Mon Ami Frédéric*, évoque les persécutions subies par un enfant juif dans l'Allemagne nazie d'avant-guerre. Selon le témoignage des élèves, Jean-Louis Berger aurait admis que les comédiens avaient été excellents mais que, sur le fond, la pièce omettait d'évoquer le

contexte économique et politique de l'Allemagne de l'entre-deux-guerres. Et le professeur d'argumenter plus avant: la déclaration de guerre " était le fait des Alliés", Hitler en étant la " victime"; les vrais responsables du déclenchement du conflit étaient les juifs qui auraient " mis le feu au Reichstag", le Parlement allemand; les camps de concentration n'étaient " que des camps de travail", alors que, dans les fours crématoires, ne brûlaient que les " déchets"; les chambres à gaz " servaient à la désinfection pour éviter la propagation des maladies"; le nombre de morts dans les camps étaient bien moins important que celui donné par l' "histoire officielle".

Des élèves interpellent M. Berger, lui rappellent que leurs professeurs d'histoire tiennent un tout autre discours sur la question. " Ils sont tenus d'enseigner la version officielle", aurait rétorqué le professeur de français. L'explication n'a pas convaincu le jeune Samuel qui, rentré chez lui, alerte ses parents. Choqués, ceux-ci font part de leur indignation au principal du collège, qui ordonne une enquête administrative avant de saisir le procureur de la République.

Poursuivi pour " négationnisme", Jean-Louis Berger a été condamné, le 15 mai, par le tribunal correctionnel de Sarreguemines, à dix mois d'emprisonnement avec sursis et à payer 10.000 francs de dommages et intérêts à chacune des sept parties civiles: les parents du jeune élève, deux associations de déportés, la FSU, la LICRA, le MRAP et la Ligue des droits de l'homme (*Le Monde* du 17 mai). Ayant interjeté appel de ce jugement, M. Berger s'est retrouvé, mercredi 9 août, devant la cour d'appel de Metz pour être de nouveau jugé.

Agé de cinquante-quatre ans, le professeur de français, suspendu de ses fonctions depuis les faits, est un homme maigre, vêtu sobrement d'une chemise blanche au col déjà bien élimé et portant une cravate d'un bleu marine aussi strict que celui de son pantalon. " Un père de famille honnête et pacifique", jure-t-il, qui revendique le droit de parler de ce qu'il qualifie de " tabou". Se disant " victime de l'animadversion" du principal du collège, il "réclame justice". " J'ai cherché à développer l'esprit critique de mes élèves, j'ai mené cette action par respect pour eux", soutient-il. Chacune de ses interventions suscite de vives réactions **dans la salle, composée presque exclusivement d'anciens déportés venus en nombre.**

" Il est de notoriété publique que je suis membre du Front national, poursuit M. Berger. Pendant la pièce, j'ai constaté que mes élèves se retournaient vers moi pour épier mes réactions. C'est pour cela que j'ai éprouvé le besoin d'en parler en classe. Ce spectacle, monté par mes collègues, avait pour but de montrer que ce qui s'est passé en Allemagne dans un régime nationaliste pouvait se reproduire en France si les nationalistes arrivaient au pouvoir. C'est moi l'offensé, moi l'agressé."

La présidente de la cour, Florence Staechele, intervient: " Veuillez changer de ton!" M. Berger insiste: " Mettez-vous à ma place.""Certainement pas", lance la présidente avant d'entrer dans le vif du sujet. "L'incendie du Reichstag par les juifs?" Les élèves n'ont pas compris ce que j'ai expliqué." La version officielle enseignée par les professeurs d'histoire? " On peut ne pas dire la vérité en cachant certaines choses, on appelle ça le mensonge par omission. Je voulais expliquer à mes élèves qu'on ne leur disait pas tout." Les Alliés qui seraient à l'origine du conflit?

" C'est une vérité historique: la Grande-Bretagne a déclaré la guerre à

l'Allemagne, suivie de la France." " Vous jouez sur les mots, coupe la présidente. Vous accusez les autres de manipulation, mais c'est vous qui manipulez."

Pour l'essentiel, l'enseignant reprend l'argumentation développée dans d'autres prétoires par les tenants du révisionnisme. Pour donner du poids à son propos, il brandit des articles de presse ou des textes de chercheurs du CNRS prouvant, selon lui, que le régime nazi a fait moins de morts que le chiffre généralement admis. Le procédé est classique et M. Berger a beau faire, il ne convainc pas l'auditoire de sa bonne foi. Il nie ce qu'on lui reproche, mais Mme Staechle lui rappelle qu'une publication révisionniste belge l'a largement soutenu depuis sa mise en cause. De la même manière, l'avocat général, Pierre Chevalier, qui requiert douze mois d'emprisonnement avec sursis, précise que M. Berger a participé à un colloque révisionniste. Refusant d'entrer dans le débat sur le négationnisme, l'avocat de Jean-Louis Berger, Me Eric Delcroix, a soutenu, comme il l'avait fait en première instance, que l'affaire était prescrite. " La phobie monomaniaque [des juifs] de Hitler est perpétuée par des gens qui, sous couvert de liberté d'expression, d'esprit critique, veulent obtenir le droit de remettre le couvert", a plaidé, pour sa part, Me Raphaël Nisand, avocat des sept parties civiles. " M. Berger est en quelque sorte un nazi sans les bottes, qui distille son venin à ses élèves."

La cour rendra son arrêt le 27 septembre.

Acacio Pereira

Le Monde, 11 août 2000

Rappelons les positions syndicales

Communiqué de presse du 22 mars

PROCÈS DU PROFESSEUR ACCUSE DE RÉVISIONNISME

La FSU se félicite de la fermeté du réquisitoire du procureur de la République. Le procès de J.L. BERGER (professeur de lettres au collège de Lemberg en Moselle) a eu lieu au tribunal de Sarreguemines.

La FSU, qui s'était portée partie civile au côté des associations anti-racistes, était représentée par Hubert DUCHSCHER au titre de la direction nationale, J. F. QUANTIN (FSU Moselle), René CASSUER (SNES Moselle), Angèle BECKRICH (SNUIPP Moselle).

Le réquisitoire, ainsi que les témoignages, étaient accablants pour l'accusé qui, non seulement n'a exprimé aucun regret, mais a justifié son attitude et ses déclarations. La FSU se félicite du travail rigoureux de J. M. FISCHER (Principal du collège au moment des événements) qui a permis d'établir les faits de façon impartiale et irréfutable.

C'est la première fois que l'application de la loi GAYSSOT est requise contre un enseignant de collège qui abuse de l'autorité morale que lui confère son statut pour manipuler des adolescents et inculquer des thèmes négationnistes, contraires à la réalité historique. C'est l'image de la profession enseignante qui est ternie et c'est aussi pour cela que la FSU demande réparation en se portant partie civile.

En pleine semaine nationale d'Education contre le racisme, cette triste affaire nous rappelle l'importance de l'engagement de la communauté éducative contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme et toutes autres formes de discriminations et négationnisme. En ce sens, la FSU et ses syndicats concernés resteront vigilants, en particulier pour que l'Education Nationale tire toutes les conclusions du jugement qui aura lieu le 15 mai 2000.

<http://www.fsu.fr/actu/2000/mars/000322cp.htm>

LA VENTE CONTINUE PENDANT LE PILLAGE

AFP: "Israël: la construction dans les colonies de peuplement juives sur les territoires palestiniens a connu un essor impressionnant au premier trimestre 2000, selon une étude publiée mardi 22 août [2000] par le mouvement anti-annexionniste israélien La Paix Maintenant. Un millier de maisons ont été mises en chantier entre janvier et fin mars, contre 750 au premier trimestre 1999. Comparée au dernier trimestre 1999, la hausse est encore plus spectaculaire et atteint 81%. Elle est marquée par une hausse de 141% des mises en chantier de constructions privées "(*Le Monde*, 24 août 2000).

Commentaire: On remarque que toute en essayant de nous bourrer le mou avec des histoires de "paix", le gouvernement Barak continue d'étendre ce qui est une arme de guerre, l'implantation des colons. Signalons au passage que c'est la totalité de la Palestine qui est un territoire palestinien et que les immigrants juifs, quels qu'ils soient, n'ont aucun droit sur cette terre. Il ne peuvent s'approprier cette terre que par la force ou des manoeuvres frauduleuses.

Le fric qui permet ces constructions vient de l'étranger, soit qu'il ait été donné, soit qu'il ait été extorqué, comme on l'a vu en Suisse, en "réparation" du prétendu "génocide des juifs". La communauté internationale se fait donc complice d'un frime contre l'humanité: celui qui consiste à chasser un peuple tout entier de chez lui. C'est le dur travail qu'imposent les sionistes aux juifs morts victimes du nazisme: ils doivent croître et se multiplier pour rapporter toujours plus de sous. Les gens qui font ainsi travailler les cadavres viennent en outre nous donner des leçons de morale.

DISCUTER LA DISCUSSION

Certains universitaires américains semblent croire qu'il y a un débat. Ils se réfèrent à la déposition de de l'un d'entre eux, le professeur McDonald, au procès de David Irving, en février 2000, à Londres. Voici un avis posté par un collègue de McDonald:

Albert F. Gunns, Professor
Department of History
California State University, Long Beach
History 290A
Spring Semester 2000

Study Documents on the Holocaust Debate

Even though more than half a century has passed since the end of World War II, the subject of the mistreatment of Jews (and other groups) at the hands of the Nazi regime in Germany is still an acutely sensitive one. Perhaps because the enormity of the Holocaust is beyond the ability of any one person to comprehend fully, there are those who would deny that it existed at all or, at least, that it was as extensive as is commonly believed. The record of those who perished--possibly millions--is not as complete as many would wish. The tongues of those who survived to bear witness are being silenced by time. The shock and outrage of the Holocaust have touched the collective conscience as few other twentieth century events have done. For some it is a demonstration of the horrifying depths to which human evil can plunge, a testament that present and future generations must never be allowed to forget. To a smaller number of others it is an overheated fantasy that distorts the reality (albeit, possibly still grim) of documentable historical events.

The debate's volume was turned up a bit recently when a well-known British historian, David Irving, brought a libel suit in an English court against another historian, Deborah Lipstadt, and her publisher for identifying him in print as being among the "Holocaust deniers." The case generated a lot of attention internationally, and Irving lost the suit.

Among those who testified in Irving's behalf was a member of the CSULB faculty. His testimony and writings have generated attention and argument (surprise!) in the campus community. The controversy does not necessarily center on Holocaust denial, but it does go to the very heart of academic freedom and the pursuit of truth. Much of this discussion has been through the medium of widely distributed campus e-mail, some of which is reproduced in the documents linked below. Check back for updates.

Document 1 (Sievers)

Document 2 (Fiebert)

Document 3 (MacDonald)

Document 4 (Schwartz)

Document 5 (MacDonald 2)

Document 6 (Fleck)

Document 7 (Fiebert 2 -- 5/8)

Document 8 (George -- 5/8)

Document 9 (Richmond -- 5/8)

Document 10 (Noble -- 5/8)

Document 11 (Richmond 2 -- 5/8)

Document 12 (MacDonald 3 -- 5/9)

Document 13 (George 2 -- 5/9)

Document 14 (Weinstein -- 5/9)

Document 15 (MacDonald 4 -- 5/10)

Document 16 (Smith -- 5/10)

Document 17 (Fiebert 3 -- 5/10)

Document 18 (George 3 -- 5/11)

Document 19 (MacDonald 5 -- 5/11)

Students in History 290A are urged to read these exchanges carefully and pursue the Web links referred to therein. PLEASE DO NOT CONTACT ANY OF THESE CORRESPONDENTS DIRECTLY. If you have comments to make (as you should), **please send them to the instructor**

(agunns@csulb.edu). They will be posted on this site with your e-mail address if you wish to have replies from others (assumed unless you state otherwise).

Kevin McDonald répond: To view my reply to the newtimes l. a. article and replies to my colleagues in the college of liberal arts at california state university-long beach, click here.

HISTOIRE SANS FIN

Günter Deckert, prof de langues, est en prison depuis plus de 5 ans, en Allemagne, pour avoir traduit en public (un public privé!) une conférence de Fred Leuchter en 1991. C'est l'Allemagne.

Il existe un livre sur son cas, avec beaucoup de documents. Il est édité par Gunther Anntohn et Henri Roques, *Der Fall Günter Deckert. Märtyrer für Forschungs-, Meinungs- und Redefreiheit im Spannungsverhältnis von Geschichte/"Zeitgeschichte", Justiz und Politik*, publié par DAGD/Germania Verlag, Weinheim, ISBN 3-9803070-1-8. le livre est peut-être disponible chez VHO.
Nous en avons trouvé quelques éléments sur le Net.

GRANDE GIDOUILLE

C'est avec un malheureux retard que nous sommes informés de cette grande nouvelle: le professeur Vidal-Naquet, haute Conscience de Notre Epoque, réfuté de partout, grenouilleur honoraire dans les couloirs de l'EHESS, Grand Inquisiteur de la république des Lettres, invité du Quai d'Orsay à parcourir le monde avec une seule et unique conférence de dénonciation des révisionnistes, trompeur répété et offreur d'excuses à répétition, préfaceur acharné et postfaceur régulier, signataire de tout, engagé par tous les bouts, a reçu le grade d'officier de la Légion d'Honneur, grâce à son dévouement total à la cause antirévisionniste.

Nous savons maintenant, grâce à lui, pourquoi il nous poursuit de son amère vindicte. Il a écrit ses mémoires dans lesquels il s'offre avec une insoutenable grossièreté à l'admiration des foules. Ce type se croit parfaitement admirable. Et il passe aux aveux: il n'aimait pas tellement son père, qui le tenait pour mou et lâche. Et donc, quand son père, après avoir fait le jobard avec les Allemands, s'est trouvé arrêté et déporté, le jeune Pierre s'est beaucoup réjoui. Il pouvait enfin mener une vie de jeune homme. C'est beaucoup plus tard, qu'il a commencé à développer un sens de la culpabilité, en premier lieu celle de ne pas avoir éprouvé de sentiment de peine et de tristesse quand son père a été arrêté. Il se cramponne donc à une image qu'il a dû se forger avec ses lectures de gare, sur la façon dont son père est mort en Allemagne ou en Pologne. Cette mort ne fait pas de doute, mais PVN n'a jamais su et ne saura jamais ce qui s'est passé exactement. Donc ceux qui veulent chercher ce qui s'est exactement passé viennent réveiller chez ce gros bouffi d'orgueil un sentiment de honte et de faute indélébile. Sa froideur, son égoïsme, étalé avec cette insoutenable suffisance tout au long de ses deux volumes de mémoires, il nous les fait payer du poids du seul sentiment qu'il connaisse et qui l'a charpenté, la haine. Et maintenant, elle lui vaut des décorations. C'est génial.

STARMANIA

L'un des gérants du site aministia, qui nous chie dans les bottes depuis pas mal de temps, est un certain Oreste Scalzone, ancien petit chef à Potere Operio, et ensuite à Autonomia operaia, aux alentours de 1968 en Italie. Il fut ensuite mêlé aux sombres histoires des années de plomb. Arrêté en 1979, élargi pour raisons de santé, il s'est réfugié à Paris en 1980. Après divers procès, il a été condamné définitivement en 1987 à 9 ans de prison, pour subversion et bande armée.

Il est maintenant associé à l'entreprise kagébiste de Denainkx, le Pol Pot d'Aubervilliers. Scalzone vient de faire faire un film sur sa complaisante personne qu'il a présenté au festival de Locarno, "Addio Lugano bella". Le narcissisme inhérent à ce genre d'ânerie ne lui a pas fait pousser l'audace jusqu'à se rendre lui-même à Locarno, en Suisse. Encore un qui n'a pas confiance dans les services secrets de son pays. Il ferait mieux de continuer à se filmer le nombril. Du léninisme à l'amielisme, beau parcours. Mais là, au moins, il ne tue personne et il n'emmerde personne.

NAZISME SANS CONSCIENCE

Le parti socialiste autrichien, qui est une sorte d'homologue de notre auguste parti socialiste-héritier-de-la-SFIO et des grandes traditions de la lutte ouvrière, a appelé les autres partis autrichiens à regretter en chœur d'avoir recruté des anciens nazis. Et le parti a cru bon de faire son auto-critique: "Les sociaux-démocrates reconnaissent leur part de responsabilité pour des erreurs et des omissions [...] et appellent à un ré-examen du passé" a déclaré Alfred Gusenbauer, président du SPÖ.

Dans les années 60-70, et en particulier sous la direction de Bruno Kreisky, juif antisioniste, plusieurs anciens nazis ont été ministres, vingt ou trente ans avant Haider; ça la fout mal. On comprend les vertueuses indignations d'un journal comme *Le Monde*, qui avait pourtant recruté, lui, quelques anciens vichystes (La Reynière) et quelques anciens SS (Niedergang), qui n'étaient pas plus mauvais bougres que les autres.

POLICE CYBÉRIENNE

Samedi 5 août, l'agence officielle Chine nouvelle a annoncé la mise en place d'unités de police spéciales pour surveiller les réseaux informatiques.

Destinées à «administrer et maintenir l'ordre», selon l'agence Reuters, ces sections devraient davantage s'intéresser aux cas de fraude et de criminalité sur l'internet qu'à la surveillance du contenu proprement dit.

Une vingtaine de villes et de provinces seront bientôt équipées d'agents de police spécialisés dans la sécurité du réseau; elles suivront l'exemple de la province orientale de Anhui déjà pourvue d'une force de police internet.

[...] Ces mesures visent à prévenir les risques de fraude et de crimes commis sur l'internet et accrus par l'augmentation des internautes, car selon une enquête du China Internet Network Information Center, ceux-ci ont atteint les 17 millions au mois de juillet.

Cette fois, avec ses nouvelles unités de police des réseaux, plus rien ne devrait permettre aux internautes chinois de sortir du droit chemin.
Par Marjorie Sylvain

On se demande ce qu'attendent les autorités françaises pour suivre cet exemple qui les brûle d'envie.

INTERFLIC OU INTERNET ?

Combattre le racisme sur Internet grâce à la coopération

Selon Antonio Vitorino, commissaire européen chargé de la justice et des affaires intérieures, il faut prendre des mesures juridiques contre la cybercriminalité et ce à un niveau international, car Internet dépasse les frontières nationales.

Le commissaire a déclaré aux représentants, lors de la conférence intitulée "The Internet and the changing face of hate " (Internet et le nouveau visage de la haine), que beaucoup d'organisations internationales prennent au sérieux la menace mondiale que représente la criminalité électronique. "Nous avons déjà entrepris une action au niveau international, a-t-il expliqué. En 1997, les pays du G8 ont adopté un plan d'action en 10 points visant à lutter contre la criminalité liée aux high-tech, auquel la Commission participe. Le Conseil et le Parlement européens ont adopté en 1999 un plan d'action pour un Internet plus sûr grâce à la lutte contre le contenu illégal ou préjudiciable sur les réseaux mondiaux. Ce plan d'action prévoit **une aide financière pour différentes initiatives communautaires visant à résoudre les problèmes des contenus " indésirables " sur Internet**. Un plan budgétaire a déjà été mis en place jusqu'à l'année 2002, sous la direction de la Commission européenne.

Antonio Vitorino a promis que la commission préparerait cette année les grandes lignes d'une politique globale de lutte contre la pornographie infantile, le racisme et la xénophobie sur Internet, en s'appuyant sur des principes de reconnaissance mutuelle, en dispensant une formation au personnel chargé de l'application des lois, en établissant des liens entre les fournisseurs de services Internet et les opérateurs de télécommunications et en ayant recours à **la police scientifique pour effectuer des recherches sur les ordinateurs et analyser les données**.

L'Europe, c'est vraiment le pied.
D'après le communiqué de presse Cordis focus, 17.07.2000.

COOL RAOUL

Raul Hilberg, interrogé par le journaliste brésilien Carlos Haag à propos du livre de Norman Finkelstein, *The Holocaust Industry*:

Aujourd'hui, il est plutôt impopulaire et son livre ne sera certainement pas un succès d'édition mais ce qu'il dit est vrai pour l'essentiel, bien que ce soit incomplet. Il s'agit plus d'un compte rendu de journaliste que d'une étude approfondie du sujet, qui serait nécessairement beaucoup plus longue. Il n'est pas nouveau du tout de dire que l'holocauste a été utilisé pour assurer la Palestine aux juifs et nous savons quelle a été son importance pour la création d'Israël. Néanmoins, ce sera un rappel utile pour la communauté [juive]. Il a raison également quand il dit qu'aujourd'hui personne ne parle de ce sujet aux Etats-Unis: en 1968, une encyclopédie locale bien connue m'a demandé d'écrire un article sur l'holocauste et ils voulaient que je ne parle que de Dachau et de Buchenwald parce qu'Auschwitz ne les intéressait pas; ces sujets étaient censurés. Je suis d'accord quand il dit qu'on surestime le nombre de survivants et que le concept est mal défini (il ne désigne pas seulement les victimes des camps) et il est vrai qu'un nombre exagéré de demandes d'indemnités est fait. Il y a quelque chose de radicalement mauvais dans cette exploitation parce que c'est un domaine qui ne devrait pas servir à gagner de l'argent et je dois confesser que j'ai trouvé toute l'affaire avec les banques suisses troublante. La communauté juive américaine est très prospère et il n'y a aucune raison pour eux de demander de l'argent aux Suisses. Cela me semble obscène. (Valor, Brésil, 4 août 2000)

Today he is rather unpopular and his book will certainly not become a best seller, but what it says is basically true even though incomplete. It is more a journalistic account than an in depth study on the topic, which would need to be much longer. To say that the Holocaust has been used in order to secure Palestine for the Jews is nothing new and we know how important it was in the creation of Israel. Nevertheless it will be a bitter yet necessary reminder to the community. He is also right when he argues that nobody talked about this topic in the USA: in 1968 a well known local encyclopedia asked me to write an article on the Holocaust and they only wanted me to talk about Dachau and Buchenwald because they were not interested in Auschwitz; these topics were censored. I agree with him that people overestimated the number of survivors and that the concept is ill-defined - it includes not only the victims of the camps - and it is true that there an exaggerated number of compensation requests are made. There is something radically wrong in this exploitation because it is an issue that should not be used to make money and I must confess that I found the whole affair with the Swiss banks disturbing. The Jewish-American community is very prosperous and there is no reason for them to ask the Swiss for money. That seems obscene to me. Valor (Brazil), 4. August 2000.

Source: <http://www.normanfinkelstein.com/>

LÉGENDES URBAINES

Il y a des gens qui veulent s'attaquer aux canulars (en anglais: hoax) et aux rumeurs (en anglais: légendes urbaines). Ils font donc un site pour traquer les âneries qui circulent sur le Net, et dieu sait qu'il y en a (c'est un site français, mais c'est tellement plus "jeuuuune" de le dire en anglais, la langue de la liberté). Voici leur petit édit:

"Des milliers d'e-mails relatant de fausses informations circulent sur le réseau. La plupart du temps alarmants, ces messages ne sont en fait que des hoax (canulars). Avec votre aide nous allons nous efforcer de rétablir la vérité et de lutter contre ces mensonges électroniques. Participez à cette action en rejoignant l'équipe de HoaxBuster, écrivez nous à: <mailto:redaction@hoaxbuster.com>"

ICONOCLASTE

La question de la représentation de l'élément divin est au coeur des conflits théologiques. Certaines religions l'interdisent, et interdisent la représentation du vivant comme émanation divine. D'autres se sont divisées. On se souvient de la querelle qui divisa Byzance pendant des siècles. Les protestants, eux aussi, furent animés de la fureur iconoclaste.

C'est certainement sur ce fonds théologique qu'il faut placer la délicate question de la représentation de la chambre à gaz. On a les iconoclastes dans le genre Lanzmann. On a les iconodules, concepteurs staliniens d'Auschwitz, proches de Walt Disney. Mais le premier, peut-être, à avoir attiré l'attention sur la question de la **représentation** pourrait être Albert Paraz, écrivain joyeux vivant, interlocuteur de Céline et de Rassinier.

Dans un roman publié en 1949 par Les Horizons littéraires (9 rue Clairaut, Paris, 17e), intitulé *Remous*, il écrit cette phrase stupéfiante, et qui tombe un peu comme un cheveu sur la soupe, qu'il met dans la bouche de l'héroïne du roman: "Il est vrai que ces abominables supplices dont toutes les polices de ce monde damné se rendent coupables, je ne les vois pas, pas plus que je ne peux me représenter une chambre à gaz". (page 537).

Cette impossibilité iconoclaste que Paraz constate pour lui même en 1949 est encore celle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. R. Faurisson a ensuite demandé à cor et à cris une telle représentation graphique. Il ne savait peut-être pas que Paraz, le futur préfacier de Rassinier (*Le Mensonge d'Ulysse*) l'avait précédé dans cette quête, comme le Petit Prince qui demandait, avec la même obstination, qu'on lui dessinât un mouton.

ILS SONT PARTOUT

Les révisionnistes sont partout. *Le Monde* du 14 juin 2000, faisant une page sur la guerre de Corée (1950-1953) s'est senti obligé de mettre en bas de page un article de Philippe Pons, intitulé "Les communistes ne furent pas les seuls à commettre des atrocités". Merci à Chomsky et aux révisionnistes. Il dresse une liste de massacres commis par les troupes américaines et sud-coréennes qu'il n'était pas possible, jusqu'à une date récente, d'évoquer "sous peine de faire preuve de sympathies communistes". C'est ce même sempiternel argument qu'on nous ressert tout le temps: vouloir tenir un compte exact de ce qui s'est passé dans les camps nazis reviendrait à "faire preuve de sympathies nazies". Cet argument grotesque continue à prévaloir dans la presse. Mais en Corée, on a le culte des ancêtres. On n'oublie pas comment certains ont été tués. C'est de la mémoire, de la vraie, pas du produit industriel trafiqué qu'on fait prendre à nos contemporains pour ce qui se mijote dans les cuisines familiales.

T'Y PAS MORT?

La presse passe avec une certaine discrétion sur la malheureuse absence de génocide à Timor. On sait que l'imminence dudit génocide avait enclenché une opération des Nations Unies, menée par les Australiens, pour soustraire ce territoire mal acquis des griffes de l'armée indonésienne. Le génocide avait bien eu lieu, vers 1974-1976, mais à l'époque les Nations Unies étaient aux abonnés absents.

Comme, malgré l'existence bien réelle d'exactions meurtrières, il n'y a pas eu, en 1998-1999, de génocide, les parasites de plus en plus nombreux qui vivent de la dénonciation des "génocide", voient leur tartine, pourtant préalablement beurrée, leur passer sous le nez. Ainsi Sydney Jones, une dame qui est directrice du "Bureau des droits de l'homme" de l'appareil onusien qui administre (provisoirement) Timor, "craint chaque jour un peu plus que la justice soit victime des impératifs de la réconciliation entre Timorais [...]" (*Timor Information*, juin 2000). Ce genre de salopards, payés entre 5 et 10.000 \$ par mois, ose se plaindre du fait qu'on trouve une solution politique à un conflit. Les justiciers droitsdel'hommesques préfèrent le sang qui coule, ils s'en nourrissent, avec une belle conscience nickelée. Bienfaisants génocides!

LES PÈRES SÉCUTÉS

L'antisémitisme continue à rapporter gros. Mais pourquoi fallait-il que ce soit un propagandiste zolo, Henry R. Huttenbach, directeur et rédacteur de *The Genocide Forum* (New York, juillet-août 2000) qui attire l'attention sur le fait que les principaux persécutés, à notre époque, sont les chrétiens. Il cite les violentes persécutions pratiquées par les communistes chinois, les massacres opérés en Egypte au détriment des Coptes, les massacres en Indonésie, surtout à Amboine, le génocide qui enserre les populations, largement chrétiennes, du Sud-Soudan, les violences au Nigéria en en Inde. Il dit que 164.000 chrétiens, de toutes les obédiences, ont été tués en 1999, en une seule année donc. Laissons-lui ce chiffre. "Ils ont été tués simplement parce qu'ils professaient la foi chrétienne". Curieusement, Huttenbach omet sur sa liste le gouvernement israélien et sa façon de maltraiter les minorités chrétiennes ou la véritable terreur qui s'abat sur les quelques juifs qui désirent se convertir. [On sait que Vanunu, qui a dénoncé ce qui se fabrique dans l'usine atomique de Dimona, et qui, après kidnapping à Rome, purge dix-huit ans de prison, dont dix passé en isolement, a choisi, pour ne pas être solidaire de sa société d'oppression, de se convertir au protestantisme.]

Huttenbach note que tous les gouvernements tournent prudemment la tête, que le Vatican et Cantorbury ne font pas tellement de raffut, que les organisations *juives* spécialisées dans la défense des minorités persécutées, ferment entièrement leur gueule.

Il a raison, ce type-là. Imaginons, qu'on massacre 164.000 juifs par an. Vous voyez?

REJET

Une décision qui va dans le bon sens

IRIS a pris connaissance avec satisfaction du rejet par le Conseil constitutionnel des formulations ambiguës du troisième alinéa du nouvel article 43-8 de la loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

Cet alinéa, tel qu'il était rédigé, suspendait une épée de Damoclès sur la tête des hébergeurs en laissant la porte ouverte aux plaintes les plus abusives et aux jugements les plus contradictoires. Le Conseil a déclaré contraires à la Constitution tant l'absence de précisions quant à la forme de la saisine par un tiers que l'absence de détermination des fautes qui pourraient être imputables à l'hébergeur (le vague de la fameuse formule des "diligences appropriées").

IRIS se félicite d'avoir pris toute sa part dans la mobilisation pour la défense de la liberté d'expression.

Elle rappelle cependant que le Conseil constitutionnel considère "qu'il est loisible au législateur [...] d'instaurer, lorsque sont stockés des contenus illicites, un régime spécifique de responsabilité pénale des 'hébergeurs' distinct de celui applicable aux auteurs et aux éditeurs de messages". Elle appelle donc tous ceux qui se sentent concernés par la libre expression des citoyens à rester particulièrement vigilants. <http://www.iris.sgdg.org/>

8 août 2000

ESPIONS

Les "espions juifs" ont été condamnée en Iran, de façon assez légère. Toute la presse a hurlé. Nous avons dit que nous ne savions rien de ces gens-là mais que le Mossad avait une vieille implantation en Iran. On connaît les habitudes, maintes fois décrites, par Vincent Monteil et Victor Ostrovsky, par exemple, de recruter des collaborateurs bénévoles parmi les communautés juives locales. Si, ensuite, les communautés juives sont soupçonnées de participer à des opérations d'espionnage, il suffit de s'en prendre au Mossad et autres services israéliens qui en sont responsables.

Un journal israélien a croqué le morceau: au cours de conversations diplomatiques secrètes les Israéliens ont reconnu que ces gens, en Iran, travaillaient pour eux et ils ont présenté des excuses aux Iraniens. Toute cette campagne pour "sauver les 13 juifs iraniens" était donc, encore une fois, du pur pipeau, de la manipulation de crétins signataires et gentils. Nous y sommes habitués.

Jerusalem Post, August 9 2000

Report: Israel admitted Iranian Jews were spies

By Douglas Davis

LONDON (August 9) - Israel has privately admitted to Iran that the 10 Jews convicted of espionage by a court in Shiraz last month were spying for Israel, diplomatic sources told the London-based monthly newsletter *Ad-Diplomasi*. The admission was reportedly made during secret meetings between Israeli and Iranian officials at a Cairo hotel on July 31 and August 1, in the presence

of US Ambassador to Egypt Daniel Kurtzer and Israeli Ambassador to Egypt Zvi Mazel.

A Foreign Ministry spokesman said last night that the report was "nonsense." The Iranian Revolutionary Court in Shiraz last month sentenced 10 of the 13 Jews initially charged to between four and 13 years in jail. The remaining three were acquitted.

The Iranians reportedly accepted Israel's apology for the affair and promised to commute the sentences after Israel admitted other failed operations by the Mossad, such as the bungled wire-tap attempt in the Swiss capital of Berne in February 1998.

According to the diplomatic sources, contacts between Israel and Iran were initiated through third parties, but assumed a more direct nature after the 13 Iranian Jews were accused of spying for Israel.

The sources said contacts between Israel and Iran were also held in the weeks preceding Israel's May 24 withdrawal from South Lebanon.

As a result of the contacts, the two sides reached an undeclared understanding designed to "facilitate" the IDF pullback and to refrain from taking any steps that might jeopardize security on Israel's northern border.

The sources say the Iranians promised that neither they nor Hizbullah would do anything to obstruct the IDF withdrawal, nor would they jeopardize the peace after Israel's withdrawal.

(Herb Keinon contributed to this report.)

C'est curieux: la presse française n'a rien dit...

<http://www.jpost.com/Editions/2000/08/09/News/News.10697.html>

TRANSES ALPINES

Le 17 juin, le judéocentrisme-en-chef au journal *Le Monde*, Nicolas Weill annonce qu'un historien "révisionniste" vient d'être applaudi à Paris. Il met des guillemets à "révisionniste". Il s'agit d'Ernst Nolte, bien connu de nous, qui a participé du 7 au 9 juin à un colloque organisé par un laboratoire du CNRS appelé "Géode" et dirigé par Stéphane Courtois, ancien disciple d'Annie Kriegel et coordinateur d'un ouvrage totalement merdique intitulé le *Livre noir du communisme*, qui fait un tabac dans toutes les maisons d'édition de l'extrême-droite européenne. On sait que Nolte et Furet ont publié une partie de leur correspondance, que R. Faurisson, dans ses *Écrits révisionnistes*, fait état des lettres qu'il a adressées au professeur de Berlin. Weill est obligé de nous fournir ce succulent morceau: "Si l'on s'étonne dès lors de le voir néanmoins, dans *La Guerre civile européenne*, parler des négationnistes en termes de "personnes aux motivations variées mais souvent honorables", avec lesquelles il conviendrait de polémiquer "objectivement", il répond: 'Qui a tort intellectuellement n'est pas forcément un homme mauvais'".

Il avait d'ailleurs bien fallu rendre compte de ce livre et c'est un sous-fifre, Laurent Douzou, ancien plongeur de combat à l'Institut du temps présent, qui s'y était collé (*Le Monde*, 9 juin 2000). Tout cela devait amener une réponse de Nolte, sobrement intitulée "Je ne suis pas révisionniste" (*Le Monde*, 16-17 juillet 2000). Il y glisse cette petite phrase: "La 'compréhension historique' doit être à la base de toute critique rationnelle, aussi compréhensible soit l'outrage moral". Nous ne disons pas autre chose.

On traduit un livre d'un autre historien qui sent le fagot, sur un sujet ultra-sensible, *Les Interprétations du fascisme* de Renzo De Felice (Ed. des Syrtes). C'est un homme qui a renouvelé la compréhension de la période, surtout par une monumentale biographie du Duce. "De là à faire de Renzo De Felice, un 'révisionniste', il n'y a qu'un pas. Certains de ses collègues le franchirent..." dit Daniel Vernet, qui est gros tas international au journal *Le Monde* (2 juin 2000). En fait, dans le contexte et dans la presse de l'Italie, on qualifie De Felice de "révisionniste", sans penser à mal. Il révisé, donc il est révisionniste. Le mot n'est pas tabou. Mais passé les Alpes, il faut retirer le mot qui ostraciserait définitivement. De Felice et Nolte ont d'ailleurs pas mal de choses en commun. Ici, si quelqu'un s'avisait de réviser un peu l'histoire dogmatisée du fascisme, il devrait le faire en douce, en exhibant sa médaille de la résistance à chaque page, ou sa carte du Parti. Dans notre petit hexagone, si vous avez des idées et si vous n'êtes pas communiste, ou socialiste, ou juif, ou franc mac, ou homo, ou plusieurs de ces choses à la fois, vous devez vous contenter d'écrire sur les déboires de l'agriculture andine.

Toujours à propos de Nolte, voir l'article de Jean-François Revel, papa de moine, dans *Le Point*.

PAPOUS PAS À POUX

Congrès papou pour "rectifier l'histoire"

JAYAPURA (Indonésie), 29 mai 2000 (AFP) - Le congrès national sur l'avenir de la Papouasie occidentale, dont les organisateurs ne cachent pas qu'il doit paver la voie à l'indépendance, s'est ouvert mercredi dans l'enthousiasme populaire à Jayapura, la capitale de la province indonésienne d'Irian Jaya. Les travaux doivent durer jusqu'à samedi. Le discours le plus court, -- et le seul qui ait été hué -- a été celui du gouverneur par intérim de la province, le vice-amiral Musiran Darmosuwito qui, le visage fermé, a rappelé que si dans l'Indonésie de l'après-Suharto "il était possible d'exprimer ses idées il ne fallait pas déborder du cadre fixé".

Auparavant le gouverneur avait précisé aux journalistes occidentaux que le congrès devait suivre son ordre du jour officiel qui est de **"rectifier l'histoire de la Papouasie occidentale"** et qu'il "ne s'agissait pas de discuter de l'indépendance".

Prenant la parole juste après, Theys Eluay qui est avec Tom Beanal le dirigeant papou le plus influent, n'a pas craint de déclarer qu'il "était faux de dire que la Papouasie c'est l'Indonésie" et de rappeler que "de nombreux Papous ont été tués par les Indonésiens".

"Nous avons été vendus par les Néerlandais et intégrés de force à l'Indonésie, et l'Indonésie doit le reconnaître car c'est un fait", a ajouté le dirigeant sous les acclamations de la salle.

La popularité d'un tel discours inquiète certains représentants de la communauté papoue, notamment parmi les organisations non-gouvernementales qui craignent des "dérapages", voire des "provocations". Elle pourrait, craignent-ils, donner l'occasion aux autorités indonésiennes de déclencher une répression qui liquiderait la société civile qui commence à peine à émerger dans cette région qui compte encore des tribus qui vivent à l'âge de pierre.

L'impatience des politiciens jouant sur l'attente d'une population ignorante excédée par la répression de l'armée et encouragée par le relâchement du contrôle de Djakarta pourrait créer une situation dangereuse y compris dans ces milieux où l'on n'hésite pas à juger la situation "potentiellement explosive".

Il est absolument vrai que la communauté internationale a fait un tour de passe-passe formel, en 1969, pour donner à l'Indonésie un territoire où aucun Indonésien n'avait jamais mis les pieds. Le révisionnisme papou a de beaux jours devant lui.

MALADIE SHOANIQUEMENT TRANSMISSIBLE

« Quand l'expérience devient histoire »

« Et tu raconteras la Shoah à tes enfants », l'exposition présentée dans le hall de la Manufacture jusqu'au 31 mai a été inaugurée lundi soir devant un parterre d'invités au terme d'une visite guidée par l'historienne Fabienne Regard. Olivier Katz, le président de la communauté israélite de Colmar, organisatrice de cette exposition avec le B'rnai B'rith présidé par Jean-Yves Metzger, avec le soutien de la Ville de Colmar, a rappelé dans son allocution la dimension de cet épisode dramatique : « La Shoah ne doit pas rester une parenthèse de l'histoire. Cet épisode doit servir d'enseignement pour que les limites de la barbarie franchies à cette occasion deviennent des garde-fous pour l'ensemble des nations » a dit l'intervenant. « Les derniers déportés ne sont plus qu'une poignée et nous vivons une période charnière où l'expérience devient histoire », a ajouté Olivier Katz en rappelant la motivation de cette manifestation : « Les élèves d'aujourd'hui sont les témoins des témoins et leur mission consiste à garder la mémoire. Cette exposition élimine des charges émotionnelles trop lourdes, il nous a semblé important de définir **d'autres modes de transmission de la mémoire de la Shoah.** » En présence du président du consistoire israélite du Haut-Rhin, Pierre Dreyfus, du grand rabbin Jacky Dreyfus, de Mme Frédérique Dubois, l'épouse du préfet du Haut-Rhin, le député-maire Gilbert Meyer, entouré de nombreux élus, a rappelé « la portée de ce rendez-vous avec l'histoire qui invite à la tolérance et à la compréhension ».

André Ortlieb
L'Alsace, 24 mai 2000

MAISONS DE

Vous avez dit tolérance?
[par Claude Rochet]

"Intolérable intolérance", tel est le titre très mode de l'ouvrage publié (en 1981) par Gaby Cohn-Bendit aux... éditions de la Vieille Taupe. Rassurez-vous: il ne s'agit pas de défendre le libre exercice de la pensée contre les ayatollahs de la pensée zéro. Non, il s'agit de défendre le bon docteur Faurisson et ses thèses révisionnistes sur l'inexistence des chambres à gaz,

victime de l'agression des historiens "exterminationnistes". L'enjeu: montrer que la démocratie (surtout la française) est pourrie, et que ça vaut pas mieux que le nazisme.

On voit l'enchaînement: le nihilisme s'est toujours nourri de la désillusion devant l'imperfection du monde, et de la tentation d'en bâtir un autre, de procéder à un "reengineering" de l'humanité pour fabriquer un homme acceptable et sans contradictions. Plus profondément, cela permet de comprendre le lien entre l'idéologie des frères Cohn-Bendit et l'hystérie anti-républicaine actuelle. La joyeuse bande qui anime La Vieille Taupe vient de l'extrême-gauche la plus radicale, celle de "Socialisme et Barbarie", et plus précisément d'une secte communiste des années 60 les "bordiguistes" (disciple d'un communiste italien, Amadeo Bordiga). Ces communistes sont restés fidèles à la vieille ligne du Komintern du début des années 30, où, selon l'expression de Manouïlsky, il n'était pas question de "prendre d'étranges lunettes pour chercher une quelconque différence entre démocratie bourgeoise et fascisme".

On retrouve dans la bande Pierre Guillaume, Noam Chomsky et l'incontournable Jean-Gabriel Cohn-Bendit. Pierre Guillaume ne manque pas, à l'occasion des élections européennes, de rendre hommage à son vieux camarade: "Quelle sera la place des révisionnistes dans les élections européennes? C'est un mystère que la censure engendre car, des révisionnistes, il y en a partout. Mais l'attention se portera plus particulièrement sur la phratrie Cohn-Bendit dont on sait qu'elle a été très liée à divers éléments qui sont présents dans le révisionnisme contemporain. Non certes que l'on puisse dire que les Cohn-Bendit seraient eux-mêmes révisionnistes; mais enfin, ils ont prêté la main, à certaines époques, et devant l'impatience du public, il faut bien produire le dossier." "Selon les propos de Pierre Guillaume, « le révisionnisme historique n'est ni de droite ni de gauche ». En réalité, il est d'extrême gauche et l'allié objectif de l'extrême droite. Les éditions de La Vieille Taupe se situent dans la mouvance du gauchisme (« groupe informel qui s'inscrit dans la tradition critique du mouvement révolutionnaire », dit Pierre Guillaume), avec la participation de certains libertaires. Ainsi se définit Jean-Gabriel Cohn-Bendit, frère de Daniel, camarade de Pierre Guillaume, dans une lettre adressée au Monde et que celui-ci ne publia pas: « Juif d'extrême gauche, libertaire pour tout dire, [...] il est long le chemin qui, du jeune communiste, opposant en 1956, m'a mené, ma dose de scepticisme augmentant à chaque étape, à des idées libertaires en passant par le trotskisme, l'ultra-gauche. » Cette ultra-gauche, Pierre Guillaume la revendique. Mais, dans la suite de l'interview non publiée citée plus haut, il dit: «Après les appels au lynchage et au meurtre du professeur qui osait nier la réalité des chambres à gaz homicides et l'authenticité du journal d'Anne Frank (*Libération*, *Le Matin de Paris*), une tentative de réflexion se manifeste (article de Serge July, dans *Libération*, qui ouvre ses colonnes à Cohn-Bendit puis à moi-même, et son courrier des lecteurs à des défenseurs de Faurisson qui sont tous antifascistes et d'extrême gauche). » (Pierre Bridonneau: *Oui, il faut parler des négationnistes*)

Liens: L'ouvrage de Cohn-Bendit (avec Serge Thion) en soutien à Faurisson: "Vérité historique ou vérité politique?" -- Le soutien de Cohn-Bendit à

Faurisson -- Ressources documentaires sur le régime nazi et sa négation --
Après le Front national, les kmèrs verts.

Vous trouverez [les liens à la page où nous avons trouvé ce texte étonnant.](#)

SERS T'EN

Il existe un site avec quelques textes révisionnistes en portugais. Ce [site brésilien](#), il faut bien le dire, est à 90% nazbroque. Voilà ce qui se passe, quand c'est pas nous qui prenons les choses en main...

RECHERCHE

Résultats du moteur de recherche Google.com: 26,900 pour **revisionism**. La recherche a pris 0.37 secondes.

Résultats du moteur de recherche Google.com: 1,610 pour **révisionnisme**. La recherche a pris 0.29 secondes.

Et encore! Google nous épure complètement. Donc tout ça, ce n'est pas nous!

PAUVRE CHOUTE SUISSE

DACHAU, Étude et impressions du camp de concentration
Par **Eugénie Meyer**, classe de M. Le Comte, Carouge (Suisse)

Révisionnisme

Alors que je recherchais des documents en français relatifs à Dachau et à l'Holocauste sur Internet, j'ai remarqué que de nombreux sites, je dirais même la majorité des sites indexés en français, étaient « révisionnistes ».

Ce sont des gens qui essaient de refaire l'histoire pour nous faire croire que l'Holocauste n'a pas existé ou, du moins, qu'il n'était pas si important que ça.

Voici quelques phrases tirées d'un de leurs sites : Radio Islam :

Déjà le titre veut tout dire : « La genèse du mythe d'Auschwitz ». Le camp d'Auschwitz n'est plus une réalité, mais devient pour eux une « légende ».

« comment ce massacre a été prouvé par la suite grâce à des documents falsifiés. » Par cette phrase, ils essaient de nous faire croire qu'il n'y a aucune preuve valable sur la véracité des massacres.

[...] « Celui qui n'a pas lu lui-même les documents de Nuremberg ne peut pas concevoir le caractère abracadabrant des accusations que les vainqueurs ont portées contre les vaincus. » Etc., etc.

Heureusement, ce genre de textes est interdit en Suisse et des libraires, à Genève, ont reçu des amendes pour en avoir vendu. Alors, pour être lus, les révisionnistes se sont installés sur Internet, car c'est un espace d'expression qui ne peut pas être contrôlé et où tout le monde peut écrire ce qu'il veut, même les pires atrocités.

<http://www.quebec.tel.qc.ca/eldorado/culture/culmus12.htm>

HISTOIRE DU NEGATIONNISME

Entre "négaionnisme" et "révisionnisme" la distinction n'est pas toujours claire

Le mot "négaionnisme", très peu employé, existe pourtant officiellement dans la langue française. Appelé à tort "révisionnisme", le "négaionnisme" désigne une position idéologique condamnable, celle de nier ou minimiser la réalité du génocide des Juifs par les nazis durant la seconde Guerre Mondiale. Deux termes à priori synonymes. Pourtant, la distinction entre ces deux mots est aussi fondamentale que subtile.

Usurpation de terme

Le mot "révisionnisme" apparaît au début du XXe siècle. A cette époque, le "révisionnisme" désignait la tendance des partisans d'une révision du marxisme. Tendance remettant en cause certains principes fondamentaux, pour adapter le marxisme au monde contemporain.

Mais, à la fin de la seconde Guerre Mondiale, la définition de ce terme a perdu son sens premier Inspiré du nom "révision" (action de revoir un sujet en vue d'un examen), le terme "révisionnisme" a été adopté par les détracteurs de l'Holocauste. Car si, pour la plupart des gens, le mot "révisionnisme" a une connotation péjorative, pour les auteurs de thèses niant la politique hitlérienne d'extermination des Juifs, il devient un terme qui leur permet de répondre aux attaques qui leur sont proférées en plaçant une pseudo étude historique. **[LE FRANÇAIS EST APPROXIMATIF, MAIS LA PENSÉE AUSSI.**

AAARGH] Les révisionnistes, comme ils s'autoproclament fièrement, imaginent convaincre en prétextant "une révision des faits sérieuse, en vue d'un examen" Une révision qui, en fait, n'est rien d'autre qu'une propagande antisémite à peine dissimulée.

Malheureusement, malgré les lois qui sanctionnent les actions négationnistes, **leurs arguments ne sont pas toujours démantelés.**

L'Histoire, en effet, se fonde sur la libre recherche et la révision permanente des acquis. Il n'y a pas d'Histoire immuable. Tout bouge, évolue, et chaque découverte historique est un pas en avant. Nous vivons en démocratie, et la Liberté d'expression fait partie intégrante de notre société. C'est justement là que le bât blesse: **l'article 19** des Droits de l'Homme (relatif à la liberté d'expression) a **fait le nid des négationnistes.** Le sigle de cette liberté fondamentale, un ruban bleu, ainsi que son texte de loi, sont malheureusement devenus **l'emblème des sites Internet et des ouvrages négationnistes.** Un emblème faussé et dénaturé. Un emblème "bouclier" devenu **falsificateur de vérité.** L'article 19 des Droits de l'Homme, de la plume et de la bouche des négationnistes, est transformé en un crachat odieux. "Nous avons le droit de penser autrement et d'exprimer notre point de vue. Même si ce n'est pas politiquement correct." Mais là où une liberté entrave une autre, celle du respect des morts, **elle n'a plus lieu d'être.** **[TRÈS BEL AVEU, QUE NOUS N'AVONS PAS SOLlicitÉ]** Pourtant ces détracteurs -et, parmi eux, les antisémites et les néonazis qui s'y dissimulent- persistent. Ils continuent de se protéger derrière des arguments, aussi vides que viles.

Véritable identité

Ils souhaitent être appelés révisionnistes, il faut les nommer négationnistes. Un mot qui s'inspire du nom "négaion", soit l'action de nier, dépourvue

d'éléments constructifs. Il va de soi en effet que nier des faits historiques pour en extirper la réalité qui la défigure n'est pas le fruit d'études rigoureuses. Ce n'est ni plus ni moins une méthode perverse qui a pour cause de perpétuer une idéologie nazie tout en donnant du crédit à l'extrême droite.

Condamnés par les lois de certains pays, les négationnistes sont contraints de diffuser leurs propos par un vecteur encore mal réglementé : Internet. Leurs sites expriment très clairement la négation de faits **établis par plusieurs sources concordantes**: des photos et des films pris par les alliés lors de la libération des camps, les aveux des nazis eux-mêmes ainsi que les témoignages des survivants. Les théories d'un personnage comme Robert Faurisson (spécialiste de littérature française, docteur d'Etat, critique, maître de conférence et fer de lance des négationnistes) sont diffusées à grande échelle grâce à Internet. En 1981, Robert Faurisson avait été condamné à Paris pour diffamation. Il avait prononcé, sur les ondes de la station de radio Europe 1, une phrase qui, dit-il, résume toute sa pensée:

"Les prétendues chambres à gaz et le prétendu génocide contre les Juifs forment un seul et même mensonge historique qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière, dont les principaux bénéficiaires sont l'Etat d'Israël et le sionisme international, et dont les principales victimes sont le peuple allemand -- mais non pas ses dirigeants et le peuple palestinien tout entier."(cf. "Le génocide nazi et les négationnistes" par Bernard Comte)

Deux écoles

Les négationnistes, en prétendant rétablir la vérité, cherchent en fait à accréditer l'idée qu'il y a deux écoles historiques de la Shoah. La leur, "le révisionnisme" (ou "négationnisme"), et celle de leurs adversaires qu'ils nomment "l'exterminisme". Selon eux, ce sont ces derniers qui seraient les falsificateurs.

En réalité, les négationnistes recherchent méticuleusement, et **c'est là qu'ils deviennent dangereux**, la "preuve" décisive qui permet de disqualifier tous les témoignages et les documents gênants. Ils interprètent ces mêmes documents et témoignages de façons détournées. **Ils détiennent une argumentation technique subtile. Autant d'arguments que de détracteurs. Et ils sont nombreux.**

REDACTION CONTRE L'OUBLI

<http://www.multimania.com/contreloubli/negationnismehistoire.html>

ROBOT

L'Alsace

Mercredi 03 Mai 2000

CONFÉRENCE: L'avenir du révisionnisme

A l'occasion du 55e anniversaire de la libération des camps de concentration, une conférence-débat sur "L'avenir du révisionnisme" se tiendra à Mulhouse. Son auteur, Alain Bihr, est maître de conférence à l'Université de Haute-Alsace et chercheur au Laboratoire d'intelligence des organisations.

Y ALLER A 20 h, à la communauté israélite de Mulhouse (**2, rue des Rabbins**).

QUESTION: *Le laboratoire d'intelligence des organisations désigne-t-il une sorte de labo d'espionnage ou une officine où l'intelligence du chercheur serait supprimée au profit de celle d'une organisation? Ce Bihr est en tout cas un spécialiste de la crétinerie, une sorte de rantanplan de l'anti-révisionnisme qui suit le premier venu, Dalton ou Pol Pot d'Aubervilliers. Penser que "l'avenir du révisionnisme" passerait par une pareille "intelligence" fait froid dans le dos.*

RAPPEL

Il n'est peut-être pas inutile, vu l'air du temps, de rappeler le jugement d'un procès pour "mise sur Internet", jugement qui n'a pas fait l'objet d'un appel et encore moins d'une demande de révision, et qui tient donc comme un môle sur le chemin cahotique des jurisprudences concernant Internet.

13/11/1998, TGI Paris, ch. correctionnelle, aff. Proc. Rep, UNADIF, FNDIR et autres c/ Robert Faurisson

Suite à une dénonciation portant sur le caractère révisionniste d'un site Internet, une enquête a été diligentée et a aboutie à la constatation que le site "Aaargh" présente un contenu, et notamment un texte de M. Robert Faurisson, méprisant la mémoire protégée il s'agissait de propos révisionnistes.

Le tribunal relaxera le prévenu faute de preuve dans l'imputabilité des faits. En effet, les juges ont considéré qu'ils ne disposaient pas d'éléments suffisants permettant de prouver à qui appartenait le site mais, surtout, si M. Robert Faurisson était bien le véritable auteur du texte incriminé.

Cette affaire, sauf erreur, est une première pénale dans la lutte contre la cybercriminalité. Abstraction faite du résultat, on constate que le juge, sur le fondement de l'article 113-2 du Code pénal, a pu considérer que la consultation depuis la France d'un texte mis en ligne à l'étranger suffit à rendre ce dernier compétent.

Autrement dit, le tribunal qualifie la mise en ligne sur Internet à de la publication écrite et/ou radiodiffusée afin de se déclarer compétent.

Aussi, comme le souligne Me Lipskier, avocat dans cette affaire, " il y a donc sur ce point une compétence sans frontière universelle ".

Le texte du jugement correctionnel est disponible sur Legalis.net :

<http://www.legalis.net/jnet/decisions/illicite_divers/correc_paris_1198.htm>.

Pour une rétrospective des affaires relatives à Internet et des problèmes posés par la législation actuelle, voir sur l'article de Lionel Thoumyre, "Le droit à l'épreuve du réseau", Netsurf, n° 36, mars 1999, disponible sur Juriscom.net :

<<http://www.juriscom.net/espace1/epreuve.htm>>.

Affaire résumée par **Alexandre Menais**

<http://www.juriscom.net/jurisfr/contillicite.htm>

Voir aussi

A propos de la responsabilité des outils de recherche, Par Maître Valérie Sédallian
Avocate à la Cour de Paris (www.internet-juridique.net)
à <http://www.juriscom.net/chronique/2/fr0219.htm>

TONTONS FLINGUEURS

Lundi 7 août en Corse: assassinat de l'ancien directeur de *U Ribombu* (l'écho), Jean-Michel Rossi. Il avait soutenu les révisionnistes dans son canard, en pleine affaire Garaudy-Abbé Pierre. Nous le saluons.

Les assassinats politiques, les tentatives d'assassinat et les lynchages médiatiques, nous connaissons.

LIVRE NOIR

C'est un gros livre qui décrit les relations de la France avec l'Afrique. C'est du révisionnisme à chaud: génocides, massacres, famines, pillages, vols à grande échelle, corruption, tous ces crimes de masse étant organisés, orchestrés, par les autorités françaises les plus hautes. Chirac mouillé jusqu'au cou, Pasqua coincé, le spectacle est répugnant. Jospin, qui n'en profite guère, laisse faire: c'est Védrine, son ministre des affaires étrangères, ancien de la mitterrandie, qui co-gère toutes ces saloperies avec la bande à Chirac. Il y a de quoi mettre la moitié de l'élite politique française en taule. Il faut lire, en se pinçant fortement le nez, *Noir silence* de François-Xavier Verschave, paru aux éditions Les arènes, 33 rue Linné, 75005; Fax 01 43 31 77 97. Voir le site <http://www.arenas.fr/>. Le livre, qui donne des noms, des dates, des témoignages, a un index.

PUBLICATIONS

Nous avons trouvé le site d'une publication des Paschoud, *Le pamphlet*. On se souvient que Mariette Paschoud a été au centre d'une affaire de révisionnisme en Suisse, au début des années 80 (avant la loi -muselière suisse) et qu'elle a perdu son poste de professeur. Voici comment se présente cette publication:
"Lancé à Lausanne en décembre 1970 par quelques étudiants en Lettres et en Droit, en réaction contre la déliquescence intellectuelle issue des événements de mai 68, *Le Pamphlet* a été accueilli avec un certain scepticisme, au départ, quant à ses chances de survie à long terme.

"Qualifié successivement par ses confrères de la presse quotidienne de «feuille d'extrême droite», puis de «périodique de droite» enfin de «périodique paraissant à Lausanne», *Le Pamphlet* a su, au fil des années, forcer l'attention par la qualité de sa réflexion et l'originalité de ses commentaires.

"Son orientation résolument fédéraliste, son indépendance totale à l'égard tant des partis politiques que des groupes de pression économiques, ses prises de position sur les plans pédagogique, militaire ou civique confèrent au *Pamphlet*, dans le paysage médiatique, une place originale depuis plus d'un quart de siècle.

Le Pamphlet ne se vend plus en kiosque. On peut s'y abonner pour 35 fr. (suisse!) par an par un versement au CCP 10-259 25-4 à Lausanne.

Des extraits se trouvent sur le Net.

Dictionnaire de Céline en ligne.

HAINE

La haine de Paul Rassinier. Elle suinte, chez Karmazyn, à la page Rassinier.

Puisqu'on parle d'interdire un parti en Allemagne, voir l'analyse **hyper politish korrekt**

TOUJOURS PLUS

Toujours plus de sites web zolos, des floppées de CD-ROM, des photos, des témoignages en vrac:

<http://www.socialstudies.com/c/@8IZs73mCimOjU/Pages/holo.html>

Vous saurez tout sur le Holocaust and Days of remembrance Kit. Comment faire de l'Holocauste un jeu de rôle absolument poilant pour vos crétins d'enfants qui s'ennuient à l'école...

Thought-provoking (though not graphic) images and stirring songs will engage younger learners, while all students will be challenged by **simulations based on the real experiences of children and teens during the Holocaust** with this **resource kit**. Students learn about living in hiding, forced relocation to ghettos, and different faces of resistance by participating in songs, watching videotaped interviews with survivors, and viewing photographs. A short film tells the story of the brave men and women who fought during the Warsaw Ghetto Uprising to stop the transports to Nazi death camps, and innovative activities illustrate the risks and moral dilemmas connected with resistance. A complete teacher's guide includes background information, transcripts of the interviews, activities, and suggestions for observing the Days of Remembrance. Grades 4-12. Ghetto Fighters' House.

<http://www.socialstudies.com/c/@8IZs73mCimOjU/Pages/product.html?record@TF30974>

C'est pas une plaisanterie.

MAUVAIS RÉVISIONNISME

C'est celui qui se manifeste aux Antilles et que nous ne partageons pas. Voir les explications d'Edouard de Lépine.

AYATOLLESSES

On est tombé sur une revue, *ProChoix*, qui vaut son pesant de hannetons frits. Quelques sommaires:

#3 (20 FF) Révisionnisme "pro-vie"

Dossier : Lancés dans une **course aux chiffres indécente** faisant rivaliser le nombre de victimes du nazisme avec celui de l'avortement, les "pro-vie" en viennent à penser l'avortement comme le "**plus grand génocide de tous les temps**". ProChoix a débusqué un site internet dans lequel des pro-life juge on line les partisans de l'avortement en prévision du jour où ils pourront les attaquer dans un "vrai" tribunal pour "crime contre l'humanité" ! Enfin, plusieurs mois avant de faire parler d'eux dans la presse, "l'âge ingrat des Survivants" dresse le portrait de la relève "pro-vie" ou comment en s'auto-designant "survivants", les jeunes recrues de la Trêve de Dieu sont devenues un instrument politique de la lutte contre l'IVG **et de la banalisation du génocide nazi**.

Et aussi : Michel Delebarre épinglé. ProChoix raconte comment le président de la région Nord-Pas-de-Calais avait accepté d'être membre d'honneur d'un congrès sur la famille "pro-vie" en 1990... Retrouvez aussi un article sur la campagne de boycott menée par les Relais pour la vie contre L'école des loisirs.

<http://prochoix.eu.org/frame3.html>

Au sommaire du n° 9 Le groupe des Historiens indépendants
Le groupe qui inonde les parlementaires de courriers révisionnistes

#8 (30FF) **Les féministes et la question juive**

Dossier : Où en est la vigilance féministe par rapport à la menace d'antisémitisme? Comment traite-t-on de la question juive dans les milieux féministes.. Le bilan n'est pas brillant. Exemple d'un forum de discussion tournant au pugilat contre ces **ayatolabs-de-juifs-qui-rendent-antisémites** sur internet. Exemple aussi d'un texte d'Andréa Dworkin (parlant des femmes israéliennes comme des victimes d'une "nuit de cristal en permanence" de la part des hommes israéliens) paru sans aucune présentation critique dans *Nouvelles Questions féministes* et qui aujourd'hui encore est sujet de polémique. Liliane Kandel qui vient de publier les actes du colloque **Féminisme et nazisme** nous livre ses impressions.

C'est à pisser par terre.

RÉVISER LES RÉVISEURS

Attention ! Cet ouvrage au tirage limité est vendu hors commerce. Vous ne le trouverez ni en librairie ni en bibliothèque. Au sommaire de cet ouvrage, la rumeur du passage des troupes russes en Grande-Bretagne, l'infirmière mutilée, le bébé sans mains, le Canadien crucifié, l'usine de transformation de cadavres, et une foule d'autres rumeurs, fausses nouvelles et légendes de la Première guerre mondiale qu'il reste encore à étudier plus en détail.

Je regardai le titre, et l'auteur, et décidai de commander. Quand l'ouvrage me parvint, je me souvins des raisons qui m'avaient poussé à sauter sur l'occasion. Je me rappelai en fait que *Mensonges et rumeurs en temps de guerre*, titre de l'ouvrage en question, rédigé par Arthur Ponsonby en 1928, et que j'avais entre

les mains, avait été très souvent cité dans le cadre des recherches sur la rumeur.

En particulier, les incontournables psychosociologues Allport & Postman y trouvèrent un exemple si beau qu'ils en firent, dans leur livre-phare de 1947, *La psychologie de la rumeur*, l'illustration-type d'un mécanisme qu'ils pensaient définitif: le phénomène "boule de neige". Ils croyaient en effet avoir trouvé que toute rumeur grandit et s'augmente de bouche en bouche, au fur et à mesure de sa progression. En fait, on n'a jamais pu en apporter la preuve empirique mais l'exemple -- extrêmement fort -- est resté gravé dans toutes les mémoires et largement repris dans les recherches ultérieures.

Sous la tête de chapitre "Comment on fabrique une nouvelle", on y lit l'histoire horrible de "La chute d'Anvers. Novembre 1914" en cinq dépêches.

[1.] A l'annonce de la chute d'Anvers, on a fait sonner les cloches [en Allemagne].

La Kölnische Zeitung

[2.] Selon la *Kölnische Zeitung*, le clergé d'Anvers a été contraint de sonner les cloches lorsque la forteresse a été prise.

Le Matin

[3.] Selon des informations que *Le Matin* tient de Cologne, les prêtres belges qui ont refusé de sonner les cloches à la prise d'Anvers ont été écartés de leur fonctions.

Le Times

[4.] Selon le *Times*, citant des informations de Cologne, via Paris, les malheureux prêtres qui ont refusé de sonner les cloches à la prise d'Anvers ont été condamnés aux travaux forcés.

Le Corriere della Sera

[5.] Selon une information du *Corriere della Sera*, via Cologne et Londres, il se confirme que les barbares conquérants d'Anvers ont puni les malheureux prêtres belges de leur refus héroïque de sonner les cloches en les pendant à celles-ci la tête en bas, comme des battants vivants.

Le Matin

Repris par les uns et les autres, l'exemple semble représenter fidèlement le processus de la rumeur, aussifabulatrice qu'inventive, aussi perverse que mécanique. Les commentaires vont bon train.

Pour les uns, la rumeur s'est formée, en se nourrissant de toutes les craintes que pouvaient éprouver des populations victimes de la guerre et en se nourrissant aussi, au passage, de stéréotypes moraux. Il y a lieu d'ailleurs de remarquer que, si l'écart entre le fait initial et la version finale est immense, au contraire le passage d'une version à la version suivante ne dépasse guère les limites du vraisemblable.

Pour les autres, il n'y a donc aucune distorsion dans le message, dont la cohérence est au contraire de plus en plus forte. [...] La chaîne qui nous est donnée à lire apparaît en effet comme un tout: on part du *Matin* et on revient au *Matin*. Les informations données par le *Times* et le *Corriere* ne sont pas perçues comme des récits, mais comme des commentaires: elles ne sont que les parties d'un tout, ce qui explique que seul le communiqué final ait une perfection que n'ont pas les étapes intermédiaires.

D'aucuns enfin y voient un exemple fascinant de progression en "boule de

neige", un cas typique de rumeurs de guerre", de projection complémentante" et "d'assimilation" à des affects préexistants:

Le noyau de vérité originale est le fait simple et vérifiable que les cloches d'Anvers ont été sonnées en Allemagne pour célébrer la prise d'Anvers. Mais le noyau se perd du fait de l'assimilation à une haine préexistante et l'appréhension que les Huns [sic] vont commettre des atrocités en toute circonstance.

Las ! toutes ces remarques sont réduites à néant par une observation nouvelle, aussi stupéfiante que radicale. Les cinq dépêches de Ponsonby, c'est du pipeau. Du canular en barre. Oui, Ponsonby (qui sera pourtant député, et même chef de cabinet du premier ministre!) a commis un faux. Un très beau faux, même, car l'histoire est digne d'un romancier. D'abord, les 5 dépêches sont totalement fictives. Ensuite, Ponsonby ne les a même pas inventées: il les a recopiées et traduites. De qui? Retournement de l'Histoire, d'un journaliste allemand, qui voulait montrer la malignité des services de propagande ennemis. Ponsonby l'a pompé sans ambages, sans citation de source, ou de date. Il n'était pas étonnant alors que l'exemple connaisse une telle postérité, s'il avait été construit de manière à montrer la perversité des services d'information de guerre. La révélation de la supercherie est déjà propre à gonfler le chapitre d'une critique du concept de rumeur.

Mais elle n'est cependant pas mon fait. La paternité va au préfacier, traducteur et rédacteur des notes de l'édition de Ponsonby que j'avais reçue par souscription. Son nom, Jean Plantin. Cela ne m'a rien évoqué, évidemment, à peine me suis-je souvenu que j'avais fait le chèque à son nom. Bon. Et alors ?

..... voir la suite **dans notre DOCUMENT**

<http://www.chez.com/pascalfroissart/academic/paf98.html>

Source : Froissart, Pascal, 1998: pp. 71-86. "La rumeur te nie...". In Desgoutte, J.-P., Froissart, P. & al., *La figure du sujet en sciences humaines*, Paris, 1998, L'Harmattan, 95 pages.

LE JUGE ET LE GORILLE

"Juger les responsables de la purification ethnique et rendre justice aux victimes, prévenir la récidive et travailler pour qu'**un jour un révisionnisme aveugle ne vienne réécrire l'Histoire**: telle était, et telle est toujours, la tâche immense confiée en novembre 1993 aux onze juges des cinq continents élus par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Allocution de S. E. Monsieur Claude Jorda, président du tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, devant le Conseil de Sécurité, New York, 20 juin 2000
<http://www.un.org/icty/pressreal/p512-f.htm>

Il y en a qui ont la trouille d'avance de voir les révizos venir semer leurs doutes et leur désordre!!! Cette précaution nous paraît très saine.

REPÉRER LES REPAIRES

[Extrait]

Extrait d'un article paru dans *L'Echo* le 16 septembre 1999, "La presse électronique: quel cadre juridique?" par Maître **Thibault Verbiest**, avocat au Barreau de Bruxelles, email : thibaut.verbiest@skynet.be, et publié sur www.juriscom

Les délits résultant d'actes de racisme ou de propos révisionnistes

Rappelons que les délits inspirés par le racisme et la xénophobie, et commis par voie de presse (y compris par voie de tracts), relèvent désormais des tribunaux correctionnels.

Le réseau Internet est souvent cité comme étant le repère [il devrait demander à son compatriote Grévisse de lui fournir une explication posthume sur la différence entre "repère" et "repaire"...] des racistes et des révisionnistes. Il ne peut être reproché à Internet d'être la cause d'un tel phénomène. Par contre, sa nature mondiale crée un nouveau défi pour les autorités. La diffusion est plus large et les coupables sont souvent hors d'atteinte ou impossibles à identifier. Ainsi, le 13 novembre 1998, le tribunal de grande instance de Paris a estimé nécessaire d'acquitter le professeur Faurisson, tristement célèbre pour ses écrits révisionnistes, poursuivi pour avoir mis en ligne un texte intitulé "Les visions cornues de l'holocauste", en violation de la loi française condamnant le racisme et le révisionnisme.

En effet, bien que les écrits litigieux étaient "signés" de son nom [Note de l'AAARGH: décidément le pauvre mec sait tout sur l'identité entre les racistes et les révisionnistes, les repères et les repaires mais ignore les règles élémentaires de la grammaire], le prévenu contestait en être l'auteur et les avoir mis en ligne. De plus, le tribunal dut constater qu'aucune preuve formelle n'avait pu être rapportée par le ministère public quant l'imputabilité des écrits révisionnistes au Professeur Faurisson, et qu'en particulier n'importe qui aurait pu se faire passer pour lui. Le jugement eut également à se prononcer sur sa compétence, déniée par le prévenu, invoquant le fait que le site litigieux était hébergé par un serveur américain. Le tribunal retint toutefois sa compétence au motif qu'"en matière de presse, il est constant que le délit est réputé commis partout où l'écrit a été diffusé, l'émission entendue ou vue. En l'espèce, dès lors que le texte incriminé, diffusé depuis un site étranger, a été reçu et vu dans le ressort territorial du Tribunal de Paris, ainsi qu'il ressort de l'enquête, celui-ci est compétent pour connaître de la poursuite."

Le même principe est de rigueur en Belgique de sorte qu'il ne fait pas de doute que les tribunaux belges seraient compétents au cas où les responsables d'un site, émettant depuis l'étranger, y prôneraient le révisionnisme ou y inciteraient à la haine raciale. **L'affaire Faurisson ne doit pas laisser penser que tous les délits en cette matière restent impunis.** Ainsi, le 30 août 1999, une personne a été condamnée en France pour avoir exprimé des propos racistes dans un forum de discussion. Cette personne put être identifiée, à la requête des autorités, par le fournisseur d'accès en l'espèce responsable du forum. Il est vrai toutefois que tous les acteurs de cette affaire étaient français.

Enfin, il n'est pas inutile de dire un mot sur ces sites marchands en plein développement qui vendent des ouvrages en ligne, que ce soit depuis la Belgique ou depuis un autre pays. Il est devenu de notoriété publique que

certaines d'entre eux offrent en vente des ouvrages incitant à la haine raciale ou révisionnistes. Il nous semble que les responsables de ces sites, dès lors qu'ils ont la conscience de vendre des ouvrages "racistes" ou "révisionnistes" à un large public, pourraient être poursuivis du chef d'incitation à la haine raciale (loi du 30 juillet 1981) ou du chef d'"approbation" de thèses révisionnistes (loi du 23 mars 1995). Une telle conscience ne devrait pas être difficile à établir lorsque l'ouvrage est par exemple intitulé "*Mein Kampf*" ou a comme auteur un certain Professeur Faurisson

POPPÉRIEN DE RIEN

Religiologiques, 13 (printemps 1996) Question d'éthique en science des religions
Forme symbolique des objets de connaissance et éthique de la distanciation par
Gilbert Vincent (1)

Parmi les phénomènes récents qui nous contraignent de résister à l'assimilation scientiste entre probité et probation, à la réduction de l'éthique à des considérations épistémologiques, **on évoquera le "révisionnisme"**, dont on connaît l'usage qu'il fait de la prescription déontologique de rester critique à l'égard de toute preuve. **Le révisionnisme n'hésite pas à se livrer à une surenchère déontologique.** Il se pare des vertus de l'hyper-correction épistémologique. Il sait se montrer poppérien et user du critère de falsifiabilité : si rien ne doit être tenu pour définitivement démontré - sous peine de contrevenir à l'impératif même de la recherche -, tout ne peut-il pas, voire ne doit-il pas, être remis en cause, y compris ce que la quasi totalité des historiens, après les témoins, ont dit et écrit des génocides perpétrés par les nazis? Mais il y a plus; car le révisionnisme, comme n'importe quelle opération d'idéologisation du travail et des données scientifiques, peut se prévaloir des recherches de sociologie de la connaissance portant sur le rôle indispensable des minorités déviantes dans l'exploration de nouvelles hypothèses. D'un point de vue strictement déontologique, on voit donc mal ce qu'on pourrait objecter à un tenant de la socio-biologie qui saurait donner le change et dissimuler la portée raciste de ses propos en recourant au ton du discours savant et en revendiquant le droit de proposer des analogies nouvelles.

Il s'agit ici de cas où, pour parler comme Kant, le "tribunal de la raison pure" s'avère incompétent. Faut-il le déplorer? il n'existe pas dans la communauté scientifique d'équivalent du délit d'abus de procédure. **A considérer les excès auxquels se livrent les partisans du "politically correct", on se prend à penser qu'il n'y a pas à le regretter tant le remède peut parfois s'avérer aussi grave que le mal.**

(1) Gilbert Vincent est professeur-chercheur au Centre de Sociologie des Religions de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg

Source:

<http://www.unites.uqam.ca/religiologiques/no13/13a03v.html>

GAUCHE CAVIAR ET SARTRISME GÂTEUX

**Les soirées philosophiques« L'Esprit et la Lettre » (août 99)
au château de Castries**

Mardi 10 août, «L'esprit et la lettre », avec Benny Lévy et Jean-Claude Milner.
Mercredi 11 août, « L'esprit et la lettre, d'Épicure à Baudelaire », avec Claude Imbert, Benny Lévy et Jean-Claude Milner.

Jeudi 12 août, « L'esprit et la lettre. Le Matérialisme », avec Guy Lardreau et Jean-Claude Milner.

Vendredi 13 août, « L'esprit et la lettre. Au risque de l'image », avec Gérard Wajcman et Claude Lanzmann.

À 22 heures. Participation : 30 F.

Les rencontres du château

Chaque jour à 16 heures puis à 18 heures, une rencontre-débat ou une conférence met le public en présence d'un écrivain, d'un artiste ou d'un chercheur, autour d'un thème choisi

Avec Pierre Bergounioux, Yves Charnet, Michèle Desbordes, Paul Fabiani, Jean-Louis Fournel, Jean-Pierre Gérault, Jean-Baptiste Harang, Jean-Yves Masson, Rémy Pech, Olivier Rolin, Monique Tapie-Pech, Antoine Volodine, Jean-Claude Zancarini, Gérard Zuc

Chateau de Castries dans le Languedoc

LE DERNIER SHOA

Claire Auzias, *Samudaripen, le Génocide des Tsiganes*, L'esprit Frappeur, n° 71, 1999, 205 p.

4ème de couverture : "Ce livre relate l'histoire d'un génocide perpétuellement nié. Entre 1938 et 1945, des centaines de milliers de Tsiganes ont été exterminés par les nazis et leurs alliés. En France, ils ont pu disposer du fichage initié bien avant la guerre par la Troisième République, et de la collaboration active du régime de Vichy. Pourtant, si la France a admis sa responsabilité dans la shoah, elle continue de l'éluder en ce qui concerne le samudaripen, le génocide des Tsiganes. Pour combattre cette amnésie criminelle, Claire Auzias, spécialiste reconnue des Tsiganes, jette ici une lumière crue sur l'extermination dont ce peuple a été victime en Europe."

Ce que nous en disons: On remarque que les mêmes causes produisent les mêmes syndromes. Les Tsiganes, ou Rom, ou quels que soient les noms sous lequel on les désigne, ceux que dans mon jeune âge on appelait avec douceur les "Bohémiens" n'ont pas plus fait l'objet d'un ordre d'extermination que les autres. Mais plusieurs milliers ont été déportés (considérés par les autorités de l'époque, et peut-être aussi, dans une certaine mesure, par celles d'aujourd'hui) comme des "asociaux". Et beaucoup de ces déportés sont morts en déportation. Ce qui est un crime abominable et qui est dépourvu de la moindre justification. Les palinodies de Nazis sur le "classement racial" des Tsiganes sont à pleurer. Car, au départ, il faut bien dire que les Tsiganes, descendants de groupes de musiciens qui ont quitté l'Inde au Moyen-Âge,

répondaient à tous les critères pour être classés "Aryens", n'étaient leur peau parfois basanée et leurs habitudes de nomades. C'est une longue histoire dans laquelle les révisionnistes ne sont guère entrés pour le moment. La vérité historique ne gagnera rien à l'inflation des chiffres, à la construction d'un objet délirant appelé "génocide" ou, pour imiter les juifs qui ont fabriqué le terme de *shoah*, à la sortie de ce "*samudaripen*"; les Tsiganes devraient se méfier des tentatives d'instrumentalisation et de manipulations venant des **gadjé** plus ou moins intéressés par le fric qui va aux commémorations et aux "réparations". Pour vivre comme ils l'ont fait depuis des siècles, dans des conditions si difficiles, il faut être ami de la vérité.

LA PURIFICATION, ÊT' NIQUE

Au rayon négationnisme d'amazon.com

La librairie en ligne laisse s'exprimer l'antisémitisme.

par Edouard Launet

Les visiteurs du site amazon.com, premier libraire américain en ligne, ont beaucoup aimé *le Canular du XXe siècle: la prétendue extermination des juifs européens*, d'Arthur Butz. «Le livre le plus intéressant que j'aie jamais lu», écrit l'un. «Un ouvrage rafraîchissant», note un autre. Ensemble, ils gratifient cet ouvrage négationniste d'une moyenne de 4 étoiles (sur 5 étoiles maximum). Même note pour *Nuremberg, la dernière bataille*, de David Irving, leader du négationnisme anglais. Un recueil «qui remet enfin en cause le dogme des six millions de victimes du régime nazi», se félicite un lecteur autrichien.

Avertissement

Ces scores flatteurs sont les principales appréciations proposées aux clients de la «plus grande librairie du monde» afin de les guider dans leur choix. Car Amazon se garde de tout commentaire personnel sur la marchandise qu'il vend. Seule exception à la règle: le site a récemment posté un avertissement sur les pages consacrées aux «Protocoles des sages de Sion». «Ce livre est un des plus infâmes et des plus tragiquement influents exemples de propagande raciste jamais écrits», prévient le libraire. Qui n'en continue pas moins à vendre l'ouvrage antisémite. Les critiques amateurs du site lui accordent une moyenne de trois étoiles.

C'est ainsi qu'un nombre non négligeable des pages affichées par amazon.com, un des sites web les plus fréquentés, sont transformées en **forums du révisionnisme**, du négationnisme et de l'antisémitisme. Mesurée à cette aune, la procédure de l'UEJF à l'encontre de l'hébergeur Multmania **paraît presque dérisoire**. Les pages néonazies hébergées brièvement sur ses ordinateurs ont été supprimées par Multmania, qui plaide la bonne foi: difficile de tout contrôler. Tandis que le libraire américain, lui, persiste et signe: «En tant que libraire, expliquent ses responsables, amazon.com croit fermement que fournir un accès ouvert à la parole écrite, aussi horrible et haineuse soit-elle, est une de nos missions les plus importantes.»

«Autres produits»

Les responsables d'Amazon ajoutent : «Parce que nous pensons que la réponse

appropriée aux discours répugnants n'est pas la censure mais plus d'expression libre, nous continuerons à autoriser les lecteurs, auteurs et éditeurs à exprimer leurs points de vue sur les livres et les autres produits que nous offrons sur notre site.» Au chapitre des «autres produits» proposés (au rayon des enchères en ligne): des drapeaux nazis, des répliques de couteaux des jeunesses hitlériennes et une centaine d'objets du même acabit. Ces ventes se font de particulier (ou magasin) à particulier, mais le «libraire» touche des droits sur les transaction. Amazon n'est d'ailleurs pas le seul à abriter de telles enchères: mi-avril, la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) a assigné en justice Yahoo pour empêcher la mise à l'encan, sur son site, d'objets nazis. L'affaire sera plaidée le 15 mai à Paris.

Amendement

Dans le cadre de la loi sur l'audiovisuel vient d'être adopté un amendement visant à responsabiliser les hébergeurs de sites (*Libération* du 6 avril). En cas de contestation par un tiers d'un site qu'elles accueillent, ces sociétés devront vite vérifier le contenu du site et éventuellement le fermer, avant même que la justice ne s'en mêle. Facile dans le cas d'un site néonazi. Moins évident dans d'autres cas. Mais les hébergeurs, échaudés par les procédures en cours, ont décidé de ne plus prendre aucun risque. Au risque d'entraver la liberté d'expression. [Note de l'AAARGH: pour le sort déplorable de ce projet de loi assassin, cf supra.]

Libération, jeudi 20 avril 2000

ARBEITEN

"L'opinion, ça se travaille..." Les médias, l'OTAN & la guerre du Kosovo, Serge Halimi et Dominique Vidal, collection "Contre-feux", ISBN 2-910846-37-7, 96 pages, 35 F.

Revue de presse

Dernier né de la collection "Contre-feux", *L'opinion, ça se travaille Les médias, l'Otan et la guerre du Kosovo* de Serge Halimi et Dominique Vidal. A la base, des articles publiés dans *Le Monde diplomatique*, sérieusement étoffé par une vaste enquête, des articles étrangers en version intégrale et complété par une importante iconographie. Avec Dominique Vidal, spécialisé en politique étrangère, Serge Halimi poursuit l'exercice des *Nouveaux chiens de garde*: mettre en évidence le traitement de la guerre du Kosovo par des médias consensuels. Ainsi, l'ouvrage explique comment l'essentiel des (fausses) informations diffusées provenaient exclusivement de l'Otan qui, elle-même, les puisaient essentiellement dans Kosova Press, organe de l'UCK; comment le nombre de morts attribué aux Serbes connut un emballement incroyable pour atteindre des centaines de milliers alors que, vérifications faites aujourd'hui, les experts internationaux ne s'avancent plus que sur un peu plus de 2000. Mais c'est plus qu'une querelle de chiffres. Non seulement parce qu'il s'agit d'êtres humains, mais parce que la justification première de l'intervention reposait sur ce "génocide": "Massacre oui, génocide, non", répondent les auteurs. Et de rappeler quelques articles de droit international (Tribunal pénal international, convention de Genève) pour mettre en lumière les manquements

de l'OTAN et de **montrer que les crimes de guerre, pris dans leur définition la plus exacte, ne se trouvent pas forcément là où on les attend.**

Entretien avec l'éditeur, Thierry Discepolo.

Propos recueillis par Angélique Schaller

-- *Le livre que vous éditez propose une masse incroyable d'informations.*

Comment un lecteur de presse, même vigilant, aurait-il pu avoir accès aux sources lui permettant de nourrir une opinion critique sur le sujet?

C'était impossible et c'est précisément la raison de cette édition. Sur ce sujet, le plus militant des lecteurs décidé à trouver la matière d'une réflexion critique aurait non seulement dû être un professionnel de la documentation mais être au moins quadrilingue! Nous dépendons tous de ceux qui diffusent ce type d'information, en l'occurrence, les journalistes. Or, quelle était l'information critique disponible pendant et après la guerre du Kosovo? Nulle -- ou presque. Les lecteurs moyens -- il faudrait même dire les téléspectateurs moyens, pour parler du plus grand nombre --, n'ont eu droit qu'à du "pathos", à des images de gens qui souffrent. Pour les aider à oublier de penser.

-- *Cet ouvrage est-il une critique de la profession?*

Davantage qu'une critique, c'est l'analyse de **la manière dont se dissout un appareil critique**. Ici, le premier accusé est la télévision qui fournit le modèle dominant. Mais il ne faut pas oublier que l'ouvrage s'appuie sur de nombreux articles: preuve que certains journalistes ont fait leur travail, ont cherché, vérifié, critiqué... Mais ce n'est pas leur travail qui était alors largement diffusé. On pouvait certes trouver une "contre-information" dans *Le Monde diplomatique*, *Marianne* et dans quelques revues anarchistes comme la revue *Echanges* (à condition de faire parti des 600 abonnés...)

Depuis, à l'étranger, de grands quotidiens comme *El Pais* ou *Spiegel*, ont fait, au moins plus tard, ce travail là. Ici, *Le Monde*, qui passe pour notre journal de référence, a pris officiellement parti pour l'intervention de l'OTAN et, comme ses responsables l'ont déclaré, à l'instar de l'ensemble de la presse française [...]. En fait, s'il y a mise à l'index, elle ne concerne que quelques têtes d'affiche, les "cumulards" du journalisme, ceux que l'on voit, lit, entend partout.

Pourquoi, par exemple, **ne pas avoir été plus prudent avec l'usage de termes comme celui de "génocide"**, qui constituait la justification principale de l'intervention des puissances occidentales? Car, que découvre-t-on aujourd'hui? qu'il n'y a pas eu les centaines de milliers de victimes annoncés ou même 10.000 mais 2000. C'est encore beaucoup. C'est toujours trop. Mais si cela avait suffi à justifier l'attaque de l'OTAN, *pourquoi avoir menti?* Ce seul fait **met en doute toute la légitimité** de toute l'opération.

-- *Cette remise en cause du terme de "génocide" provoque quelques remue-ménage...*

Effectivement. A la date anniversaire de l'intervention au, des journaux ont réalisé des dossiers. Le premier à mettre en doute la façon dont avait été traitée l'événement et à mettre à jour les chiffres fut *Le Monde diplomatique*. Il a été suivi par un article d'Elisabeth Levy dans *Le Débat* et enfin par un dossier de *Marianne*, allant dans le même sens sous une forme différente. **Cela a provoqué un flot de critiques ayant comme seul cadre le révisionnisme. La**

référence aux remises en cause de la Shoa devient l'outil principal du discrédit, dernier moyen inventé par les dominants pour museler les critiques.

-- Les références au quotidien *Le Monde* sont nombreuses dans l'ouvrage.

N'est-ce pas difficile pour des journalistes du *Monde diplomatique*?

Ce livre est indépendant du mensuel. Les auteurs se permettent une mise en avant des positions du *Monde* qui était effectivement absente des articles publiés dans le *Diplo* et qui constituent la base du livre.

Une absence que l'on trouvait également dans le premier ouvrage de Serge Halimi, *Les Nouveaux Chiens de garde*. Mais devant le déni qu'a subi ce livre (pas une ligne de compte rendu mais des colonnes largement ouvertes aux détracteurs...) l'auteur a dû évoluer. Mais l'enjeu semble rester majeur... Ainsi, Edwy Pleyne, via sa secrétaire, nous a demandé les épreuves de l'ouvrage! Que nous avons évidemment refusé de lui fournir -- comme nous avons d'ailleurs refusé tout service de presse.

-- Si le sujet du livre sont [sic] les médias, le titre reste *L'opinion*, ça se travaille. N'y a-t-il pas en filigrane quelques explications sur les raisons de ce consensus et sur le lien entre le travail de la presse et la société?

Il me semble en effet que ce consensus sur la guerre ne soit pas un hasard. Je pense à l'électorat naturel du PS, marqué par l'idéologie des années 70, où le pacifisme avait une place si importante... Ceux-là ont du se sentir enfin du "bon" côté, trouvant enfin une armée qui se battait pour leurs idées. Ce qui est assez inquiétant quant à la faiblesse de leurs convictions et de l'esprit critique. *La Marseillaise*, vendredi 12 mai 2000

Note de l'aargh: nous avons dû corriger un énorme tas de fautes d'orthographe. On voit surtout que ces deux plumitifs sont de naïfs imbéciles qui ne se sont toujours pas rendu compte que seule la déconstruction du fantasme "révisionniste" leur permettrait de pratiquer la révision à chaud, et non pas un an plus tard. Il est particulièrement affligeant de les voir prétendre qu'on ne pouvait pas s'informer sur le moment (que ce soit dans la guerre du Golfe ou celle du Kosovo). Ils ne sont pas quadrilingues? Ils n'ont qu'à apprendre. Ce sont de lamentables carabiniers, toujours en retard, parce qu'ils ont toujours le cul entre deux chaises: comment dire la vérité et la dire dans les journaux de l'establishment "de gôche" qui les paient grassement? Mission impossible.

LES MAUX POUR LE DIRE

Charte de nommage de la zone .fr

Liste des termes fondamentaux

La liste des termes fondamentaux regroupe trois grandes catégories: les termes liés à l'ordre public et aux bonnes moeurs, les termes liés au fonctionnement de l'Internet et les noms des organisations internationales signataires de la Convention de Paris.

Aucun des termes de la liste ci-après ne sera attribué dans toute la zone

".fr" (directement sous ".fr", sous ".com.fr", sous ".asso.fr" etc). Les noms synonymes ou ayant une racine étymologique commune à ces termes seront également refusés;

Nous rappelons que cette liste des termes fondamentaux est susceptible d'évoluer sur décision du CA. Selon la charte de nommage, tout nom "fondamental", peut subir, a posteriori, un droit de préemption ou de reprise par l'AFNIC, sans dédommagement, assorti d'un délai suffisant pour assurer la migration.

Exemple de termes liés à l'ordre public et aux bonnes moeurs :

1. les termes constituant l'intitulé d'une infraction pénale

Ex.: assassinat, diffamation, escroquerie, manoeuvre, pillage, polygamie, recel, trafic, ...,

2. les termes évoquant des crimes de guerre ou contre l'humanité, des crimes et délits de collaboration avec l'ennemi

Ex. : hitler, nazisme, **révisionnisme**, atrocité, bombe, extermination, guerre, mafia ...,

3. les termes évoquant la discrimination, la haine, la violence raciale et religieuse

Ex.: satan, secte, xenophobe...

4. les termes évoquant des crimes et délits portant atteinte à la nation, à l'Etat et à la paix publique

Ex. : attentat, espionnage, insurrection, sabotage, terrorisme...,

5.les termes évoquant des infractions portant atteinte à la confiance publique, à la santé publique

6.les termes contraires aux valeurs fondamentales liées au respect de la dignité humaine, de l'intégrité de la personne, du principe d'égalité entre les êtres humains

7.les termes qui sont l'intitulé d'une liberté publique (liberté de culte, liberté syndicale, liberté de conscience, liberté de l'enseignement, le droit à l'emploi, à la santé...

8.les termes liés à un registre publicEx : loi, parlement, politique, république, sarl, filiale, siren, armee, drapeau, prefet, ..., ONU, OCDE, UNESCO, FMI...etc. etc.

Z'ont pas l'air con...

Source: <http://www.nic.fr/enregistrement/fondamentaux.html>

AVEU DU CENSEUR

11 mars 2000

Yahoo.com ne respecte toujours pas sa charte antiraciste

Malgré l'intervention de Yahoo France, alerté par la Licra, Yahoo Inc.continue d'accueillir sur son site d'enchères hébergé aux États-Unis des objets nostalgiques de la période nazi. [...]

Yahoo.fr filtre les sites révisionnistes

«Nous avons déjà travaillé avec la Licra l'an dernier, et je suis prêt à recommencer», répond Guillaumont. Il rappelle ainsi avoir obtenu de la société américaine Inkton une

faveur qu'elle aurait pu refuser: filtrer certaines recherches pour que les résultats s'affichant sur Yahoo.fr ne renvoient pas sur des sites révisionnistes. (Yahoo.fr est un annuaire qui référence des sites contrôlés et éventuellement renvoie sur le moteur Inktomi qui lui parcourt "tout le web" de manière automatique). Rappelons que cette bête censure s'exerce sur <yahoo.fr> et non sur <yahoo.com>. **Source:** <http://www.zdnet.fr/actu/inte/a0013375.html>

IN SAECULA SAECULORUM

Le Nouvel Obs Quotidien appelle au boycott de Yahoo! et affirme qu'accepter la thèse de Jerry Yang dans ce dossier, c'est, par inadvertance, faire reculer d'au moins **un ou deux siècles l'évolution de l'idée démocratique** (lire sur le site de l'Observateur un texte de Laurent Joffrin). Le site vous propose:

"Si vous êtes d'accord avec son texte, cliquez sur le mot Boycott."

Et ajoute:

"P.S.-Certains internautes nous ont exprimé leur désaccord avec l'appel de Laurent Joffrin. Ils peuvent s'exprimer de différentes manières: en participant au sondage présent ci-contre à gauche; en participant à "Contribuez au débat" (ci-contre à droite, sous Obs Quotidien); en écrivant à Laurent Joffrin.

Notre suggestion: déversez trois tonnes de fumier sur son paillason.

FLAMBANT NEUF

Lyon brûle-t-il ?

Après la bibliothèque, c'est au tour du Palais de Justice d'être la proie des flammes...

Par Didier Daeninckx

Newsport, jeudi 10 août 2000

Il y a un peu plus d'un an, la bibliothèque interuniversitaire de Lyon était détruite par un incendie d'origine criminelle. 400.000 livres, dont des dizaines de milliers de manuscrits et d'originaux, disparaissaient dans le sinistre. Aujourd'hui, c'est au tour d'une des salles les plus secrètes du nouveau Palais de Justice de subir le même sort. La presse nationale s'est montrée d'une discrétion exemplaire sur le feu qui, le 31 juillet dernier, s'est déclaré dans la pièce blindée du sous-sol où sont classées les pièces à conviction des procès en cours et les archives des scellés concernant les procès des dix dernières années. Les sapeurs pompiers, rapidement rendus sur les lieux, n'ont pu sauver les milliers de scellés: en effet ce secteur du bâtiment était protégé par une porte blindée dont le mécanisme d'ouverture avait été mis hors d'usage par la chaleur. Une nouvelle version du mystère de la chambre close! Le temps de découper la porte au chalumeau, tout ce qui était entreposé dans les 300 mètres carrés de la réserve était réduit en cendres.

On peut donc supposer que les ordinateurs saisis chez le négationniste lyonnais Jean Plantin (voir notre enquête "le bébé éprouvette du négationnisme") ne livreront plus leurs secrets, et que les tracts et dossiers néo-nazis récemment adressés par les amis de Robert Faurisson aux magistrats lyonnais se sont également envolés en fumée. Dans une de ces lettres, qu'ils

n'hésitaient pas à signer des universités Lyon 2 et Lyon 3, les membres de la secte des négateurs rendaient hommage, entre autres gloires, à Pierre Zind, Jean-Paul Allard, Jean Haudry, Bernard Lugan, François Robert, ou Jean Brière qui auraient "témoigné d'une volonté de résistance aux mensonges de la machine à décerveler"... Et, à la manière classique des pyromanes, ils accusaient "le lobby juif d'avoir mis le feu à la bibliothèque interuniversitaire"! (voir le document)

Le procureur adjoint du Palais de Justice de Lyon tient à préciser, dans *Le Progrès* du 2 août, que "Dans la mesure où l'on a d'autres éléments de preuves, la destruction de certains scellés et pièces à conviction ne sera pas forcément préjudiciable".

En tout état de cause, nous tenons à sa disposition la totalité des documents envoyés par les émules de Faurisson à ses collègues magistrats, ainsi qu'aux professeurs de l'École Normale Supérieure, un bâtiment flambant neuf qui doit être inauguré, à Lyon, dans quelques semaines.

Remarque: La police saura-t-elle apprécier à son juste prix cette offre de collaboration du Pol Pot d'Aubervilliers, plagiaire à ses heures? Rappelons que nous avons signalé le rapport évident entre l'incendie de la bibliothèque et les révisionnistes, racistes, antisémites et autres criminels contre l'humanité. <http://www.amnistia.net/news/articles/fascdoss/inclyon/inclyon.htm>.

Dans ses dernières déjections visibles sur le site [amnistia.org](http://www.amnistia.org), l'infortuné PPDA II s'attaque à toutes sortes de journaux.

On dit des gourmands qu'ils creusent leur tombe avec leurs dents. Il les a longues, les dents, le Pol Pot d'Aubervilliers. Lui aussi il creuse avec ses dents.

HARRY POTTER AVEC NOUS

Top historian in Harry Potter jibe
by Joel Wolchover

The American academic who has claimed that Jewish leaders have exploited the Holocaust, has launched a vitriolic attack on one of Britain's most respected historians.

Professor Norman Finkelstein described Sir Martin Gilbert as "the JK Rowling of Holocaust literature" and compared his contribution to the Imperial War Museum's new exhibition on the Nazi atrocities to a Harry Potter adventure.

Sir Martin, the official biographer of Sir Winston Churchill, is one of the most distinguished Second World War historians.

His new book, *Never Again*, was produced to accompany the Holocaust exhibition, to which he has been an adviser from its inception. But Professor Finkelstein dismissed it as a "mixture of science fiction and hollow schmaltz".

The professor, who is in Britain to promote his own book, *The Holocaust Industry*, accused Sir Martin of exaggerating Jewish resistance to the Nazis and playing down the suffering of other groups, notably the gypsies.

Speaking to a largely Jewish audience during a debate at the ICA in London,

Professor Finkelstein said: "Martin Gilbert's preposterous rendering of what Jews endured during the Second World War reads like Rambo meets Auschwitz. Is that how you want your history to be remembered?" Sir Martin was not present for the debate, which was organised by the Jewish educational charity, the Spiro Ark, but members of the audience took issue with the professor's remarks, calling them "cowardly". [...] However, ICA director Philip Dodd, said: "I don't think that people who really get off on racism need Professor Finkelstein's support."

A handful of Anti-Nazi League activists turned out to distribute leaflets to members of the audience as they went in to hear the debate.

National organiser Julie Waterson said: **"We are here to listen to a debate which, unfortunately, I believe gives support to Holocaust deniers. I think it is dangerous and misplaced."**

La traduction française de l'introduction au livre de Finkelstein ainsi qu'un commentaire sur sa genèse, se trouvent sur ce site.

Unthinkable in Paris !!

http://www.thisislondon.co.uk/dynamic/news/bottom_story.html?in_review_id=301376

L'AMÈRE LOI

La loi Gayssot excite les imaginations. Toute une floppée de Fouquier-Tinville d'occasion fleurit, aussi bien sur les bords des marigots tropicaux que dans les beaux quartiers, ce qui prouve que le goût d'envoyer en prison les déviationnistes est également partagé entre les classes sociales et les climats.

Deux exemples récents de proposition de loi peuvent être relevés. Le premier est le fait d'une députée de la Guyane qui voudrait faire de la traite et de l'esclavage des "crimes contre l'humanité". Si l'on doit évidemment regarder ces horreurs comme portant atteinte à l'idée que l'on doit se faire de nos frères humains, créer une loi qui serait en quelque sorte rétroactive est un crime contre le droit. Autant les considérations historiques nous semblent justes, autant les façons de flatter basement ce qu'on appelle la "mémoire", c'est-à-dire des "souvenirs" qui n'en sont pas puisqu'il faut les "apprendre", nous paraît motivé par des considérations politiques plus ou moins avouables. Bref, certains, voyant le gigantesque profit que retirent ceux qui se prétendent être "les juifs", d'autres malins se disent qu'ils devraient bien eux-aussi installer une énorme pompe à phynance et s'installer sous le robinet (il faut lire, à ce sujet, les remarques et les renseignements que donne Finkelstein dans le troisième chapitre de son livre *The Holocaust Industry*, dont nous vous avons donné déjà l'introduction.

Mais pour consolider ladite pompe, il faut l'entourer de cactus, c'est-à-dire créer une extension de la loi Gayssot. C'est là que les choses se gâtent. Voici comment, finalement, ce projet a avorté:

Les articles 6 et 7 de la proposition de loi prévoient d'étendre ces dispositions à la remise en cause du crime contre l'humanité que constituent la traite et l'esclavage.

L'article 6 insère dans la loi de 1881 un article 24 ter qui punit d'un an d'emprisonnement et de 300.000 F d'amende **toute personne contestant l'existence de la traite négrière transatlantique et de l'esclavage** ; l'article 7 ouvre la possibilité aux associations de défense des intérêts moraux, de la mémoire des esclaves et de l'honneur de leurs descendants d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas de contestation de l'existence d'un tel crime. **Un examen juridique approfondi des dispositions de la loi " Gayssot " fait apparaître que leur extension n'est opportune pour plusieurs raisons.** Probablement du fait, mais aussi parce que les enjeux sont d'une autre nature, tous les protagonistes directs ayant disparu, la négation des atrocités de l'esclavage n'a pas atteint la même ampleur que le révisionnisme nazi. **Dès lors, dans le double souci de veiller à ce que les dispositions législatives soient adaptées à la réalité du risque et que soient préservés les espaces nécessaires à la liberté d'expression des chercheurs et des historiens dans les débats que susciteront leurs travaux sur cette période encore relativement mal connue, l'extension de la loi " Gayssot " ne semble pas le meilleur choix.**

Les articles 24, 32 et 33 de loi du 29 juillet 1881, répriment respectivement la provocation à la discrimination et à la haine raciale, la diffamation et l'injure, permettent d'ores et déjà de sanctionner la majorité des propos qui pourraient remettre en cause la réalité de l'esclavage.

Par ailleurs, le dispositif proposé pour l'article 24 ter risque de poser des problèmes constitutionnels. En effet, pour éviter toute critique de cet ordre, la loi " Gayssot " prenait bien soin de spécifier qu'il ne pouvait y avoir infraction de révisionnisme que si le crime contesté avait été commis par une organisation déclarée criminelle ou par une personne reconnue coupable de ce crime par une juridiction.

Or l'article 24 ter ne peut faire référence à aucune juridiction et renvoie à la définition du crime d'esclavage donnée par le législateur à l'article premier de la proposition de loi. **Il pourrait donc être jugé contraire à la liberté d'expression garantie par les articles 10 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et de convention européenne des droits de l'homme.**

En revanche, il est peut-être utile de donner la possibilité aux associations se proposant, par leurs statuts, de défendre la mémoire des esclaves, de se constituer partie civile en cas de provocation à la discrimination et à la haine raciales, de diffamation ou d'injure qui concourent à la remise en cause des atrocités de l'esclavage.

La commission a donc adopté un amendement du rapporteur proposant une nouvelle rédaction de l'article 6 afin de donner la possibilité aux associations de défense de la mémoire des esclaves de se constituer partie en cas de provocation à la discrimination et à la haine raciales, de diffamation ou d'injure, ainsi qu'un amendement de conséquence du même auteur supprimant l'article 7."

Nous donnons le document entier de cette proposition de loi de Mme Christiane Taubira-Delannon, députée de Guyane.

Mais d'autres salopiots veulent purement et simplement aggraver la loi Gayssot, qu'ils

trouvent beaucoup trop bonne à leur goût. Rappelez-vous, il y a toujours eu des gens pour venir tremper leur mouchoir dans le sang des décapités. Ils font des "propositions de loi". Du génocide à ne plus savoir qu'en foutre. C'est à raver.

AL GORET

Le révisionnisme d'Internet (et non le révisionnisme sur internet) On sait qu'Al Gore a prétendu avoir "inventé" Internet.

RÉVISIONNISME HISTORIQUE D'INTERNET

NDLR: Le texte qui suit est la traduction d'un article de John S. Quarterman (jsq@mids.org) paru en anglais dans «Matrix News» sous le titre «Revisionist Internet History» (Quarterman 1999a). Nous vous le présentons en français avec l'aimable permission de l'auteur.

Traduction signée Christiane Cadrin.

Allez à: <http://nouvelles.cidif.org/avantgo/palmpilot/no18/historique.htm>

BEAUCOUP PAS DIRE

Paul Virilio (le corniaud le plus rapide au sud de la rivière Seine) Propos recueillis par Olivier Morel, *republique-des-lettres.com* Nov. 1996.

<http://www.republique-des-lettres.com/virilio.html>

*Vous parlez de "négativité", de "totalitarisme" - ou de "globalitarisme" - vous parlez aussi d'une possible mort de l'homme et de la propagande. Ce sont autant de questions et de concepts qui nous portent au coeur du débat sur la notion d'histoire et d'événement. Il y aurait beaucoup à dire, de ce point de vue, sur les querelles des historiens qui agitent l'Allemagne ou la France, qui mettent en scène les questions de la trace et de l'archive. **Le révisionnisme est là une interrogation permanente.** La nouvelle conception de l'histoire liée à cette globalisation technologique, qui supprime l'objet traditionnel de l'histoire -- de l'archive au témoignage -- n'est-elle pas aussi en jeu dans le travail d'analyse et de décodage que vous tentez de mettre en oeuvre?*

C'est central. Je vous rappelle l'exergue de *La machine de vision*: "Le contenu de la mémoire est fonction de la vitesse de l'oubli" dit Norman Speer. Quand on travaille sur la vitesse on travaille sur l'oubli. **Or le révisionnisme lié à la négation de la Shoah est le centre de gravité de ce qui est devenu depuis l'industrialisation de l'oubli.** Ce qui commence par un détournement de vérité devient une **industrie de la négation**, et cette industrie est parfois mise en oeuvre par des gens qui ne sont pas révisionnistes et ne sont pas apparemment négationnistes. Les technologies du temps réel, les technologies de la mondialisation du temps dont on parlait au tout début, portent en elles-mêmes une puissance d'oubli, d'évacuation de la réalité, de toutes les réalités -- pas seulement celle des camps. C'est une des menaces de l'avenir. La perte des traces: l'instantanéité et l'immédiateté, c'est la perte des traces et la perte de la mémoire. **Au point qu'on peut se demander si le négationisme n'a pas été le commencement de la fin** -- fin de la vérité historique -- et si aujourd'hui

nous ne vivons pas la fin de ce commencement comme disait Churchill à propos de la guerre. **Au delà du négationisme de la Shoah se développe un négationisme d'une toute autre ampleur qui concerne la réalité des faits.** Je l'ai dit dans *L'art du moteur*, aujourd'hui ce qui menace c'est la défaite des faits, où la virtualité des événements plus ou moins manipulés risque d'annuler la réalité des faits. **Cette "défaite des faits" est un négationisme à la puissance X** puisqu'il concernerait non seulement un événement monstrueux **et central** -- Auschwitz et Hiroshima, les deux catastrophes majeures de mon histoire vécue -- mais aussi les systèmes de l'information qui sont en puissance des systèmes de l'élimination de l'histoire, de la trace historique, de la vérification historique dont Timisoara a été un exemple. On peut en imaginer d'autres. Le négationisme de Timisoara n'est pas seulement un arrangement de vérité, c'est une potentialité. Un journaliste très connu -- prix Albert Londres -- m'a rapporté l'aventure d'un envoyé spécial à Timisoara: constatant le bruit qui se propage autour des causes de la mort des cadavres du fameux charnier, il téléphone à sa rédaction et fait part de sa perplexité après les avoir vu[s]. Ces personnes, on le sait, n'avaient pas été torturées, mais étaient décédées dans des hôpitaux. Le patron de presse lui répondit que son avis importait peu alors que toutes les chaînes relayaient cette information et qu'il était hors de question de montrer une autre version. C'est un exemple qui n'est que médiatique, alors on peut imaginer ce que ça pourrait devenir dans un monde multimédiatique.

FALSIFICATIONNISTES

La falsification de l'histoire

Organisée par la commission du Mrap " lutte contre l'antisémitisme et le néonazisme ", cette rencontre qui a rassemblé le 5 février dernier cent vingt personnes portait sur la **falsification de l'Histoire par les négationnistes**. Bref compte-rendu avant la publication d'une brochure. [QU'ON ATTEND AVEC IMPATIENCE!]

C'est Pierre Krausz, membre du bureau national, qui a introduit le sujet en soulignant que les récents événements en Autriche montrent l'actualité de l'antisémitisme. Jörg Haider n'a-t-il pas déclaré qu'il n'y avait pas eu de camps de concentration mais des camps de correction ? "Au sortir du dernier conflit mondial, on a pensé que la hiérarchisation des groupes humains qui avait engendré une violence terrifiante serait anéantie. Naïveté! Si, dans les années cinquante et soixante, l'antisémitisme était discrédité dans l'opinion, dans l'espoir de viser un large public, l'extrême droite d'abord, d'autres ensuite, se sont attachés à minimiser, voire à nier les effroyables forfaits du nazisme, en faisant porter aux victimes en général, aux juifs en particulier, une part de responsabilité dans le déroulement de la Seconde guerre mondiale. **Les négationnistes sont avant tout des falsificateurs**. Ils visent à reléguer des faits historiques au rang de thèses qui pourraient être confrontés à d'autres hypothèses."

Une **histoire du négationnisme, rapide mais circonstanciée**, a été présentée par Nadine Fresco, historienne (???), qui a rappelé que les négationnistes

s'autoproclament "révisionnistes" dans le but de se rattacher à un courant d'historiens né dans le sillage de l'Affaire Dreyfus. [QUELLE BLAGUE] Fondamentalement motivés par l'antisémitisme, ils ne nient pas l'extermination des Tsiganes. [BIEN SÛR QUE SI] Si les précurseurs tels Paul Rassinier et Maurice Bardèche ont eu peu d'échos dans l'immédiat après-guerre, leurs premiers livres avaient deux objectifs : réhabiliter la Collaboration et dénoncer " l'injustice " du procès de Nuremberg. **La dénégarion est le principe même du négationnisme.** Ainsi, alors qu'il collabore avec d'anciens nazis et effectue une tournée en Allemagne et en Autriche sous la conduite d'un ancien SS, Rassinier fait un procès à la LICA, dont le journal *Le droit de vivre*, affirme qu'il appartient à l'internationale nazie. Comme le préciseront par la suite d'autres intervenants, le ralliement aux thèses négationnistes de personnages venus de l'extrême gauche, comme Pierre Guillaume et Serge Thion, leur fut d'un grand apport.

Enseignant à l'université Lyon II, Claude Burgelin estime que le négationnisme a trouvé dans cette ville un terreau qui lui a permis de prospérer depuis vingt ans. Lorsque Faurisson est nommé dans cette ville en 1973, il n'attire aucunement l'attention : le personnage est considéré comme un " hurluberlu ". Puis, les scandales se succèdent Faurisson, Roques, Notin, Plantin Un fait éclairant est présenté par l'enseignant : la droite dure est à l'origine de la création de l'université Lyon III, une sorte de Vincennes de droite et d'extrême droite. Son président crée une nébuleuse d'associations-passerelles entre la droite et l'extrême droite.

Didier Daeninckx note pour sa part que l'influence négationniste s'exprime dans d'autres universités : Caen, Nantes, Bordeaux etc. L'écrivain précise que dans une "maîtrise consacrée à Paul Rassinier, Jean Plantin reprend les affirmations de son modèle selon lesquelles "le nombre de juifs morts pendant la guerre se situe entre 1 million et 1,5 million au maximum" et qu'il suffirait de faire un recensement en Israël et aux Etats-Unis pour retrouver les millions d'individus portés disparus! Jean Plantin n'a jamais caché son activité négationniste. Dès 1987, son nom apparaissait en bonne place lors de l'offensive menée par La Vieille Taupe (maison d'édition créé par Pierre Guillaume, Ndlr), à Lyon, au moment du procès de Klaus Barbie." Malgré la gravité du sujet, François de Fontette, a, avec **humour et émotion**, passé en revue les différentes formes du rejet du juif : de son expression païenne au négationnisme, en passant par l'antijudaïsme chrétien et l'antisémitisme nazi.

Alain Lévy s'est intéressé en tant qu'avocat de parties civiles au procès de Maurice Papon aux conséquences de ce procès. Le bilan est **contrasté**: en condamnant Papon à dix ans de prison, la Cour a retenu la complicité de crime contre l'humanité mais l'a acquitté du chef de complicité d'assassinat. Il a donc été reconnu coupable de l'arrestation et de la séquestration de 57 personnes (alors que 1560 juifs ont été déportés sous sa responsabilité de juin 42 à mai 44) **mais pas de leur mort.** Comme si sa responsabilité s'arrêtait aux portes des camps. Parmi les aspects positifs, maître Lévy a retenu en particulier le fait qu'un ancien ministre, pourtant protégé par les institutions de la République, ait malgré tout été jugé après dix-sept ans de procédure et que ce procès a donné lieu à une réflexion sur les notions de "crime de bureau" et de "désobéissance".

Gilles Karmasyn a clos l'après-midi avec une intervention consacrée à

l'expression de l'antisémitisme et **du négationnisme sur Internet**. Il constate que le négationnisme est multiple: le premier site visait le génocide des Arméniens. Il existe 600 à 800 sites antisémites sur la Toile et **une cinquantaine de sites négationnistes**. M. Karmasyn a notamment expliqué que les falsifications sont démontables mais que cela demande un **travail approfondi** et des moyens. Aujourd'hui, si un internaute saisit l'expression "chambre à gaz", il a 80 % de probabilités d'être conduit sur un site négationniste! En somme, un travail civique et d'éducation est à réaliser de façon plus conséquente sur Internet.
Chérifa Benabdessadok

[C'EST UNE HABITUDE MAINTENANT AU MRAP D'AVOIR DES
SERVITEURS ARABES OU KABYLES. ÇA VOUS POSE DANS LE MONDE.]
<http://www.mrap.asso.fr/nega1.htm>

RATIOCINATION

" Révisionnisme et négationnisme", réalité et enjeux d'une controverse

Quels sont les révisionnismes ? Qui sont les révisionnistes ?

par l'Union rationaliste, section de Loire Atlantique

Il y a plusieurs origines (essentiellement deux) à ce que, commodément, j'appellerai les "courants révisionnistes". On constatera néanmoins que, tant par l'isolement qui est leur et la difficulté d'être publiés que par une convergence de facto sur l'antisionisme, des passerelles nombreuses existent entre eux

Il ne surprendra personne que le premier de ces courants, mais pas le plus important, provient de l'extrême droite d'inspiration "hitlérienne" du type Maurice BARDECHE (la tradition française de l'extrême droite antisémite "maurassienne" se distinguant quant à elle le plus souvent par un prosionisme affiché). Pour ces individus la destruction des Juifs en Europe est une pure invention de l'Internationale Juive au service de sa volonté de domination mondiale à partir notamment de l'état d'Israël. Le discours n'étonne pas, il est dans la droite ligne des écrits du début du siècle. C'est plutôt sous l'influence de ce courant que se trouvent les quelques individualités qui émergent épisodiquement dans les courants de l'extrême droite ou de la nouvelle droite française. Néanmoins, même si les oreilles complaisantes aux propos révisionnistes se retrouvent le plus souvent auprès des sympathisants de l'extrême droite, ce n'est pas l'extrême droite qui est, en France, le moteur du révisionnisme.

Les principaux promoteurs du révisionnisme dans notre pays proviennent de l'ultragauche et c'est plutôt sous l'influence de cette mouvance que se situent les quelques individualités isolées **qui, dans nos rangs (Union Rationaliste, Libre Pensée, Union des Athées), ont suscité la nécessité d'éclaircir la question**. Il importe donc de préciser le cheminement politique qui a conduit certains groupuscules sur la voie de la négation de la réalité de la destruction des Juifs en Europe, ainsi que quelques personnalités dont la plus marquante,

dans cet univers, est sans contestation possible Paul RASSINIER sur lequel nous nous arrêterons également quelques instants.

Sur le fond, en essayant de la formuler de façon simple sans néanmoins la trahir, la démarche d'une fraction de l'ultragauche se fondait sur la volonté d'aboutir à une explication logique, "matérialiste", des événements de la seconde guerre mondiale. Les principaux protagonistes de ce conflit représentent tous, à leurs yeux, des acteurs de la domination capitaliste sur le monde, y compris l'Union Soviétique, et ce quel que soit l'habit que ces acteurs choisissent d'endosser: démocratie bourgeoise, social-démocratie, capitalisme d'état à la mode stalinienne, fascisme, nazisme, etc. : il n'y a pas de différence fondamentale entre les deux camps. D'autre part les capitalistes sont des acteurs rationnels pour lesquels seule la rentabilité prime et une explication logique des événements, jusqu'à la négation des événements qui résistent à cette tentative, doit nécessairement pouvoir être dégagée : en clair, les camps de concentration ne pouvaient être que des camps d'exploitation, au sens économique du mot, et, par conséquent, les camps d'extermination ne peuvent avoir existé puisque, en bonne logique, ils ne doivent pas avoir existé. Ils partent donc à la recherche de la vérité, et, comme pour toute entreprise rituelle de "vérification" et ainsi que le journal la Vieille Taupe le reproduit sur toutes ses publications: "Ce qu'il y a de plus terrible quand on cherche la vérité, c'est qu'on la trouve.". Sans commentaire.

L'honnêteté intellectuelle amène à préciser que rien ne permet de préjuger d'un antisémitisme quelconque à la base de cette démarche. De même tout un processus, comme nous allons le voir, qui a amené à la "négation" pure et simple, "négation" qui ne faisait pas partie des prémisses de départ.

La première brochure significative consacrée à ce thème a été repérée en 1960 sous le biais d'un article anonyme dans *Programme Communiste*, organe du groupuscule fondé par l'italien Amadeo BORDIGA. Cette brochure était introduite en France en 1970 par un autre groupuscule autour de la librairie devenue maison d'édition La Vieille Taupe.

Cette librairie a été fondée en 1965 par Pierre GUILLAUME, ancien de Socialisme ou Barbarie (SOB, lui même issu du PCI en 1949 sous l'impulsion de Cornelius CASTORIADIS, qui vient de décéder, et de Claude LEFORT) et passé en 1963 à Pouvoir Ouvrier avant de se "structurer" dans le groupe informel "La Vieille Taupe" en 1970. La conversion de la Vieille Taupe au révisionnisme est datée de 1970 et est signée par la publication de la brochure bordiguiste.

Cette brochure s'intitule "AUSCHWITZ ou le Grand Alibi". Le plus simple est ici de citer le résumé ainsi que les citations qu'en donne notre ami Pierre VIDAL-NAQUET (Un Eichmann de papier, 1980) :

"Le "grand alibi" de l'antifasciste, c'est l'extermination des Juifs par HITLER. A lui seul ce crime creuse la distance qui sépare le démocrate du fasciste. Mais, pensent les bordiguistes, il n'en est rien. Il faut donner de l'antisémitisme de l'époque impérialiste l'explication économique-sociale qui s'impose. "Du fait de leur histoire antérieure, les Juifs se retrouvent aujourd'hui essentiellement dans la moyenne et petite bourgeoisie. Or cette classe est condamnée par l'avance irrésistible de la concentration du capital" A cette condamnation la petite bourgeoisie réagit en "sacrifiant une de ses parties, espérant ainsi sauver et assurer l'existence des autres". La petite bourgeoisie allemande "a donc jeté

les Juifs aux loups pour alléger son traîneau et se sauver". Le grand capital, lui, "était ravi de l'aubaine : il pouvait liquider une partie de la petite bourgeoisie avec l'accord de la petite bourgeoisie". () Mais, "le capitalisme ne peut exécuter un homme qu'il a condamné, s'il ne retire pas un profit de cette mise à mort elle-même". Le profit sera donc recherché par l'épuisement des travailleurs, tandis que ceux qui ne peuvent travailler seront massacrés directement. () Les Juifs ont été détruits "non parce que Juifs, mais parce que rejetés du processus de production, inutiles à la production".

Notre objectif ici n'est pas de retracer toute l'histoire de la doctrine révisionniste mais il fallait montrer l'origine du raisonnement qui, sous la pression des vices logiques, a conduit ceux qui étaient dans cette mouvance sur le chemin du négationnisme pur et simple et à rejoindre dès 1970 les thèses de Paul RASSINIER, ainsi que Pierre GUILLAUME le dit lui-même.

Qui est donc Paul RASSINIER ?

Nadine FRESCO lui consacre un article dans son dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français (les éditions de l'atelier / les éditions ouvrières 1991) dont ces quelques éléments sont issus.

Paul RASSINIER est né le 18 mars 1906 à Bermont (territoire de Belfort) et mort le 28 juillet 1967 à Asnières (Seine). Instituteur pacifiste, il sera successivement membre du PCF (exclu en 1932), de la SFIO (dont il sera député quelques mois en 1946), de la Fédération Anarchiste (dès sa reconstitution en 1954 jusqu'à sa rupture définitive en 1964 lorsque celle-ci s'aperçut qu'il collaborait sous un pseudonyme avec la revue RIVAROL). Signalons que durant la guerre, violemment anticommuniste et pacifiste intégral, RASSINIER fut arrêté en novembre 1943 alors qu'il était membre du groupe belfortain de Libération Nord (il y manifesta constamment son refus déterminé de toute action violente et de toute action armée), qu'il fut déporté en Allemagne où il passa quatorze mois au camp de Dora (mars 1944 - avril 1945). Rentré malade, il ne put reprendre son métier d'instituteur.

Le cheminement de RASSINIER dans l'univers que nous explorons semble daté de 1950 avec la publication du livre "Le Mensonge d'Ulysse" qui dénonçait les détenus communistes comme ayant été, bien plus que les SS, responsables des exactions commises dans les camps (ce qui lui a valu d'être attaqué devant les tribunaux, condamné en appel en 1951, puis relaxé en 1955 en même temps que d'être exclu de la SFIO en 1951); c'est dans ce même livre, nous apprend Nadine FRESCO, que RASSINIER mit en doute pour la première fois l'existence des chambres à gaz dans les camps hitlériens. Dès lors, publié principalement par les éditeurs d'extrême droite, RASSINIER s'enfermait dans son isolement en publiant notamment le véritable procès EICHMANN (1962) dans lequel on apprenait que la destruction des Juifs en Europe était "un mensonge historique : la plus tragique et la plus macabre imposture de tous les temps" , et le Drame des juifs européens (1964) dans lequel on trouvait que ce drame était, selon lui, "non pas que six millions d'entre eux ont été exterminés comme ils le prétendent mais seulement dans le fait qu'ils l'ont prétendu". Le relais était alors pris par Robert FAURISSON, qui le rencontrait un an avant sa mort, et surtout, comme nous l'avons vu, par Pierre GUILLAUME et sa maison d'édition La Vieille Taupe.

Ainsi que nous l'avons vu, **l'antisémitisme n'est pas, là aussi ni explicitement ni même probablement implicitement, un fondement** des démarches révisionnistes conduites par RASSINIER et ses disciples - sur ce

plan - anarcho-bordiguistes de l'ultra gauche mais l'opposition bien naturellement beaucoup plus exacerbée de la part de ceux qui sont d'origine juive a conduit les "révisionnistes de gauche" à un discours en réponse qui pour le moins ne manque pas d'ambiguïté, ainsi que nous le constatons dans le discours des quelques personnalités isolées que nous abritons encore dans nos associations.

<http://www.multimania.com/urnantes/REVISO2.html>

UN RAPPEL

Bien qu'un peu daté, et trop convaincu, à notre avis, de la pérennité de la présence juive en Palestine, il est bon de rappeler un certain nombre de vérités contenues dans ce texte de Maxime Rodinson, numérisé et mis sur le web par les ploucs demeurés de l'Union rationaliste de la Loire Atlantique (voir plus haut).

Antisémitisme éternel ou judéophobies multiples
par Maxime Rodinson

A la mémoire de Waël Zu'ayter

[ancien chef du bureau romain de l'OLP, assassiné le 16 octobre 1972 par le
MOSSAD]

J'ai connu assez Waël pour être sûr qu'il adhérerait à mes conclusions et surtout qu'il les appliquerait tout aussi bien à ses compatriotes palestiniens et arabes, même si la lutte très dure où ils étaient engagés pouvait lui interdire de s'en désolidariser à tout moment.

Il faut poursuivre un travail acharné de démythification qui est une lutte. Les Juifs - j'ai écrit la même chose des musulmans - sont spécifiques, mais leur destinée a été forgée par l'action de facteurs qui ne sont nullement exceptionnels. Ils ont été persécutés comme beaucoup d'autres pour des raisons qui n'ont rien de métaphysique, mais qui se rattachent aux tristes ressorts sociaux de l'histoire humaine. C'est à ceux-ci que se rapporte l'hostilité qu'ils ont rencontrée sous ses formes les plus variées, des plus bénignes aux plus atroces. Ils ont réagi comme les autres individus et groupes avec les mêmes perceptions partiellement déformées et mythifiées qu'impose le type de conscience idéologique à tout homme et à toute communauté humaine. Ils peuvent commettre comme les autres de fautes ou des crimes, ils ne sauraient être toujours et partout innocents. Leurs qualités comme leurs défauts doivent être justiciables des mêmes règles de raisonnement (quant à leur analyse) et de jugement moral que les autres. On doit louer leurs qualités, leurs oeuvres intéressantes ou bénéfiques, on doit les défendre contre le dénigrement, les tracasseries, les persécutions. On doit critiquer leurs défauts, condamner les fautes et les crimes que certains d'entre eux peuvent commettre. Comme je l'ai déjà noté, ces critiques, ces condamnations, les luttes qu'elles sont susceptibles d'entraîner peuvent avoir pour résultat, étant donné la déplorable tendance des idéologies humaines à une vision essentialiste, de

développer aussi des effets néfastes. De la critique d'un Juif ou d'un groupe juif, certains peuvent tirer la conclusion à nouveau que l'essence du Juif est malfaisante. Mais si ce fait impose la prudence, l'honnêteté, des précautions constantes pour ne pas donner prise à la généralisation, il en est ainsi pour toutes les communautés. La critique des actes d'un Arabe ou d'un groupe d'Arabes peut entraîner (et a en fait entraîné) à un anti-arabisme total et sans nuances. L'ironie ou l'indignation à l'égard du maréchal Idi Amin Dada ou de l'empereur Bokassa Ier peuvent développer des complexes de dénigrement à l'égard de la masse des ethnies mélanodermes. Elles apportent une certaine aide à l'entreprise sud-africaine d'humiliation, d'assujettissement, d'oppression, de persécution des Noirs. Est-ce une raison pour s'abstenir, pour construire un tabou autour de tout un peuple, un groupe, un ensemble d'hommes, au risque - très grand lui aussi - de développer chez lui un complexe de supériorité dont l'expérience historique a montré (et montre tous les jours) le caractère terriblement malfaisant ?

Il faudrait renoncer à l'idée profondément enracinée dans la conscience idéologique des militants que toute action (et les jugements sont des actions) est univoque, ne peut aboutir qu'à une même catégorie de résultats, bons ou mauvais. Une action utile et nécessaire a, le plus souvent, aussi certaines conséquences nocives. L'inverse est également vrai. Cela devrait - en principe - être facile à comprendre pour les disciples de la pensée marxiste qui, à la suite de Hegel, mettaient la contradiction au coeur de l'Etre. Mais, encore une fois en ce cas, les idéologies spontanément engendrées par les situations concrètes, par les nécessités de la lutte prévalent sur les principes théoriques auxquels on a adhéré idéalement. Argument de plus pour la sociologie marxiste d'ailleurs !

Il faut pourtant agir et la parole est une action. Ne pas agir aussi. Se taire, approuver, critique ou laisser critiquer, se joindre à des critiques, tout cela a également des conséquences. Une pause dans la critique des idéologies juives et judéophiles s'imposait lorsque se déchaînaient la propagande, puis les brimades, puis les persécutions et les massacres judéophobes. Actuellement, le danger semble moindre que ceux qu'encourage l'absence de critique, pour les Juifs sans doute en priorité. Ces idéologies ont entraîné ceux-ci sur les chemins de la déraison, dans une vision totalement fausse et nocive pour eux-mêmes des problèmes du Proche-Orient et souvent du monde en général, vers l'approbation moutonnaire d'actes absurdes ou criminels, comme l'assassinat de Waël Zu'ayter par des terroristes d'Etat, vers un narcissisme ethnocentrique intense. Les conséquences d'un tel état d'esprit ont toujours été fatales aux peuples qui s'y sont complu. Il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement dans ce cas-là.

Il faut revenir à quelque modestie, à quelque humilité, à quelque compréhension des autres, bref à la raison. Il est indispensable maintenant de dénoncer toute la pensée essentialiste apologétique juive. Il est facile d'en montrer le caractère fallacieux, comme il a été facile de démontrer rationnellement la vanité des essentialismes dénigrants judéophobes - ce qui ne les a pas découragés. Je ne veux pas nier le caractère très particulier de l'histoire juive, les qualités des penseurs et idéologues juifs de l'Antiquité qui, aidées immensément par les circonstances concrètes comme ne l'ont pas été celles des penseurs de Moab, d'Ammon, d'Edom ou de Dedan, ont acquis à leurs idées un succès aussi immense. On ne peut pas nier non plus les qualités

de pensée de beaucoup de ceux qui leur ont succédé dans le judaïsme. Il faut admettre assurément que des Hébreux et des Juifs ont souvent atteint (à côté de bien d'autres) certains sommets de la pensée humaine, que leurs thèses étaient ou sont restées d'une certaine manière spécifiques et, en ce sens, uniques.

Mais la pensée juive antique et médiévale n'est pas tout entière située du côté de ce que nous avons appris à considérer comme le Bien. Des courants de pensée non moins hébraïques et juifs ont été étroits, barbares, fanatiques, d'un ethnocentrisme farouche. Si les Juifs ont été plus souvent persécutés que persécuteurs, cela ne vient pas de leurs qualités supérieures (thèse dont on ne voit pas en quoi elle diffère des thèses habituellement appelées racistes) mais du fait qu'ils ont été, pendant la plus grande partie de leur histoire, sans pouvoir. Les Etats juifs de l'Antiquité ont traité leurs voisins avec cette même barbarie (commune à l'époque) dont ceux-ci en usaient avec eux. Quand de rares Etats juifs ont surgi plus tard, ils ont repris des pratiques semblables. L'Etat juif d'Arabie du Sud sous Dhou Nowâs au VI^e siècle a commis contre les chrétiens des atrocités qui firent une impression d'horreur sur les contemporains. Ne parlons pas de l'Etat d'Israël d'aujourd'hui. Quelque excuse qu'on veuille lui accorder, il faut une forte dose d'aveuglement idéologique pour ne pas reconnaître au strict minimum que sa conduite vis-à-vis des Palestiniens n'a pas été exemplaire.

Or toutes les théories dont il vient d'être question aboutissent pratiquement à déclarer les Juifs incapables de faire subir aux autres les maux dont ils ont été victimes. Encore un exemple entre mille. Une explication un moment à la mode de la judéophobie (de l' " antisémitisme ") a été que les antisémites appartenaient à un type caractérologique défini comme " personnalité autoritaire ". On supposait en même temps implicitement que les Juifs eux-mêmes ne pouvaient être des " personnalités autoritaires ".

Si sophistiquées que puissent être les théories en question, elles reposent sur la même base sentimentale, la même perception diffuse, la même sensibilité dont on comprend fort bien qu'elle soit exacerbée. Les Juifs, dénoncés pendant longtemps comme une vermine malfaisante par nature, massacrés par millions, ne peuvent souffrir qu'on vienne reprocher à certains d'entre eux quelque chose. Les judéophiles, émus par leurs souffrances, se sentant collectivement coupables d'y avoir contribué (au moins par la passivité massive des groupes auxquels ils appartenaient en Europe), ne peuvent supporter des critiques à ce peuple qui a beaucoup souffert. Derrière chaque critique, ils subodorent (et parfois à juste titre) les relents des judéophobies d'autrefois ou les germes de judéophobies nouvelles. Il serait rationnel d'examiner chaque critique pour sa valeur propre et de refuser toute généralisation essentialiste de type judéophobe. Mais c'est bien là qu'apparemment une attitude dont l'humanité dans sa masse est incapable. Au mythe de la culpabilité totale, elle ne sait opposer que le mythe de l'innocence totale.

Il est tout à fait nécessaire de remarquer que le même processus, très exactement, se fait jour chez les Arabes, les Palestiniens, les arabophiles et palestinophiles (entre autres). Non pas chez tous assurément (et certainement pas chez Waël Zu'ayter), mais chez beaucoup. Les souffrances des Palestiniens, la culpabilité à cet égard de Juifs sionistes ont entraîné certains à ne plus supporter qu'on parle des fautes, erreurs, crimes de certains Palestiniens ou Arabes non plus que des souffrances juives. Celles-ci,

difficiles à mettre en doute absolument, ont été minimisées au maximum. De façon ridicule et odieuse, on discute le nombre de Juifs assassinés. On le réduit d'un million, de deux millions, de quelques millions! Comme si cette arithmétique macabre excusait l'énormité du crime !

On me permettra une anecdote personnelle. Sur le bruit de mon activité antisioniste, une jeune Autrichienne m'écrivit un jour une lettre me demandant de la documentation pour prouver que le nombre des victimes (parmi lesquelles se trouvaient des êtres qui m'étaient des plus chers) n'avait pas été si grand. Je lui répondis de la façon la plus sévère. Quelque temps après, elle m'envoya une seconde lettre quelque peu hystérique. Ainsi, me disait-elle, vous niez les crimes des sionistes à l'égard des Arabes et des Palestiniens, vous vous rangez avec eux. Et d'énumérer ces atrocités, ces crimes, ces fautes dont elle ignorait apparemment que j'avais moi-même dressé le tableau, quoique avec plus d'esprit critique et de mesure, au point de m'attirer une solide réputation d'antisémite juif. Découragé par cette incapacité (fort répandue) à comprendre que ceux qui infligeaient des torts aux autres pouvaient eux-mêmes en avoir subi, et de plus graves, je m'abstiens de répondre. Comment ne pas désespérer des capacités de lucidité de l'esprit humain quand de telles passions sont en jeu !

Il faut lutter pourtant, car les chances de la raison, si elles sont réduites normalement, peuvent se développer elles aussi à la faveur de circonstances prévisibles ou non. Il faut lutter car les conséquences des idéologies dénoncées ici s'avèrent chaque jour plus maléfiques.

Notons seulement la plus nocive actuellement : l'aveuglement largement répandu chez les Juifs devant les conséquences du projet sioniste et de sa réalisation. Le sionisme a été un choix historique, inscrit depuis longtemps dans les faits, et il n'est plus question de remettre en cause le résultat auquel il est arrivé, la nation israélienne, même si ses fruits amers peuvent permettre de douter pour le moins de la sagesse dudit choix. Mais le refus obstiné de comprendre et de reconnaître que ses conséquences ont apporté à d'autres - les Palestiniens au premier chef - un désastre immotivé (comme le reconnaît maintenant le monde entier) est une erreur fatale.

Ce refus enfonce la masse des Juifs du monde dans une attitude d'isolement au milieu de la communauté internationale et des communautés nationales au sein desquelles ils sont insérés. Il les conduit à des alignements politiques contre nature à côté des forces les plus rétrogrades. Cela ne peut que scier les branches sur lesquelles ils sont assis, entraîner les conséquences pour eux-mêmes les plus fatales.

Au Proche-Orient même, ce refus a bloqué toutes les chances de dialogue avec les Palestiniens et les Arabes. Comme je l'ai écrit depuis longtemps, provoquant un déluge d'insultes et de menaces, on peut parler de tout avec les Arabes et même des conditions de la perpétuation dans la Palestine historique d'une ethnie nouvelle (israélienne de souche juive), dotée d'une structure politique propre, mais à condition de commencer par reconnaître le tort qui leur a été porté.

C'est ce refus, cette conviction du droit total, éternel, exclusif des Juifs à la terre de Palestine qui animent les comportements les plus suicidaires des dirigeants israéliens et d'une grande partie de la population qu'ils encadrent. Ainsi la fondation continuelle de nouvelles colonies juives sur les terres palestiniennes conquises en 1967, ce qui ne peut que provoquer l'inquiétude, le

désespoir, des difficultés supplémentaires apportées aux négociations nécessaires. Ainsi le refus de négocier avec l'Organisation de libération de la Palestine, seule organisation capable d'entraîner l'acquiescement de la plus grande partie des Palestiniens à un compromis sur les revendications spontanées de ce peuple. Et cela sous le prétexte que cette organisation a été impliquée, partiellement, dans des opérations terroristes, alors qu'Israël n'a conquis son indépendance à l'égard du mandat britannique que par une série d'opérations de même nature !

Que l'esprit de Waël nous guide sur cette voie difficile ! Si difficile que beaucoup peuvent légitimement hésiter à s'y engager. Mais, encore une fois, si ce n'est nous, qui donc ? Et si ce n'est maintenant, quand donc ? Après le nouveau Massada que préparent avec obstination, par des chemins peut-être encore une fois temporairement et mortellement victorieux, les chefs que s'est donnés Israël ?

[in *Peuple juif ou problème juif ?*, 1979, repris aux Editions La découverte/Poche, numéro 23; récupéré sur <http://www.multimania.com/urnantes/RODINSON.html>]

LES CLIQUES ET LE CLIC

Lionel Thoumyre, chercheur en droit public (université de Montréal) «
Sommes-nous prêts à accepter les conséquences de la mondialisation de
l'information ? »

« La procédure judiciaire engagée à l'encontre de Yahoo! pose clairement la question de la responsabilité des prestataires de l'Internet. Quelle est votre position sur ce problème ?

-- Le prestataire technique ne doit pas, selon moi, être tenu pour responsable des sites qu'il héberge ou auquel il donne accès, à moins d'avoir participé à la création de ce contenu ou encore de ne rien faire pour en bloquer l'accès sur demande d'une autorité judiciaire. Il n'est certes pas inutile d'exiger de sa part un minimum d'obligations tendant à prévenir des infractions ou la réalisation de dommages civils, au travers de l'utilisation de ces services. Mais la charge de ces obligations ne doit pas pousser le prestataire à opérer une surveillance de contenus, pour éradiquer toute page »suspecte«, ou à procéder à la collecte de données nominatives privées auprès de ses clients sans leur consentement, afin de les identifier.» Les amendements à la loi sur la liberté de communication - **-dont l'article 43-8 alinéa 3 vient d'être censuré par une décision du Conseil constitutionnel du 27 juillet 2000** -- stabilisent maintenant la situation du prestataire. Dorénavant, sa responsabilité civile ou pénale ne peut être engagée que si, ayant été saisi par une autorité judiciaire, il n'agit pas promptement pour empêcher l'accès au contenu litigieux disponibles au travers de ses services.

-- *En expliquant qu'elle n'est pas en mesure techniquement d'interdire l'accès à certains des sites qu'elle héberge, la société Yahoo! ne se met-elle pas en porte-à-faux avec cette loi ?*

-- La société Yahoo! se mettrait en porte-à-faux, tant vis-à-vis de la nouvelle loi que de l'ordonnance prononcée contre elle, si elle persistait, après l'échéance fixée, à ne mettre en oeuvre aucun moyen susceptible de bloquer

l'accès aux sites mentionnés par le juge. Il faut préciser que l'on demande à la société d'«agir» pour bloquer l'accès à ces sites et non d'«empêcher» l'accès purement et simplement. La loi exige une «action» adéquate, non un «résultat». Peu importe donc que les systèmes envisagés ne soient pas fiables à 100 %. Il s'agit de mettre en oeuvre les meilleurs moyens possibles, dans les limites du raisonnable bien entendu. Je ne pense pas, comme l'a indiqué l'avocat de Yahoo! à l'audience du 24 juillet, que l'on puisse considérer comme raisonnable le fait d'embaucher 3 000 personnes pour jouer le rôle de censeurs préalables.

-- *Les prestataires n'ont-ils pas une responsabilité éthique ?*

-- Certainement. Les prestataires se munissent souvent de chartes et autres codes déontologiques. A charge pour la profession d'en respecter les termes sans qu'il soit besoin de saisir la justice. Mais faut-il croire dans les vertus de l'autorégulation ? Je laisse la question en suspens.

-- *L'affaire Yahoo! révèle également les différences de comportement entre pays. Ainsi, ce qui est interdit en France est autorisé aux Etats-Unis. Comment sortir de cette difficulté ?*

-- La notion de frontière n'est plus la même sur le Réseau. ***Et la tendance actuelle, qui consiste à privilégier systématiquement le droit français, lorsqu'un contenu peut être accessible sur le territoire de la République, n'est pas toujours des plus pertinentes.*** De par la nature acentrique d'Internet, il est difficilement envisageable de bloquer l'accès à du contenu pour une partie déterminée du public sans devoir l'éradiquer entièrement du "cyberespace". Or, nous ne pouvons raisonnablement pas imposer cela aux Américains. On ne peut pas exiger d'une société américaine, dont le contenu s'adresse à un public pour lequel la liberté d'expression est une valeur fondamentale, garantie par la Constitution de son pays, de respecter une loi qui limite la liberté d'expression ! Les valeurs américaines sont certes différentes mais tout aussi respectables que les nôtres.

Il s'agit donc de composer, de rechercher un critère plus souple et mieux adapté au Réseau pour déterminer la loi applicable et la juridiction compétente. L'on pense notamment au critère du public visé, qui peut être défini en fonction de plusieurs facteurs. Explicites: il arrive que l'auteur d'un site Web s'adresse explicitement à tel groupe de personnes de telle nationalité. Implicites: la langue utilisée, les références culturelles, la publicité affichée, etc. Evidemment, le public est potentiellement international et ce critère ne peut se limiter, dans son application, qu'à des situations qui ne menacent pas directement l'ordre public d'un Etat.

Ainsi, si le public visé est français, la juridiction compétente sera française. Si le public est américain, la juridiction compétente est américaine. Reste à affiner le critère dans sa mise en oeuvre. Seulement, il faudrait pouvoir accepter sur le Réseau l'existence de sites illégaux, au regard de notre droit, mais dont le contenu s'adresse au public d'une autre juridiction. La véritable question qui se pose en France est donc la suivante : sommes-nous prêts à assumer les conséquences de la mondialisation de l'information et, notamment, à tolérer les valeurs de libertés des pays situés à un seul clic de distance ?

Propos recueillis par Acacio Pereira
Le Monde, dimanche 13 août 2000.

DÉNONCIATION ON LINE

Sur la liste H-HOLOCAUST

The German police will investigate and prosecute disseminators of neo-Nazi and antisemitic material (declarations, expressions, symbols, slogans etc.) found on the Internet if it originates in Germany. You can forward the information to the German police forces at the following address:

Hessisches Landeskriminalamt

Hoelderlinstrasse 5, 65187 Wiesbaden, Germany

tel. ++49- 611 /83-0, fax++49- 611 /83 2135 or 85 05 512

homepage: www.polizei.hessen.de; general mail: info@polizei.hessen.de

or kdd.hlka@t-online.de; mail re neo-Nazi materials:

HLKA_Hinweise_rechts@T-online.de

You can find out what type of material is regarded by German law as neo-Nazi and investigated by the German police at:

<http://www.polizei.hessen.de/hlka/abteilung5/infoblattR.html>

Bonne soirée, les délateurs.

COMMENT L'EUROPE VEUT NOUS BOUFFER

Compte rendu du séminaire du 02/12/1998 animé par Emanuela Fronza:

Notre commentaire: On voit que la tentative de créer une loi Gayssot à l'échelle européenne (Cf. note 8) n'a pas encore abouti, mais le tripatouillage des valeurs essentielles de respect de la liberté d'opinion et d'expression est déjà bien avancé, ainsi qu'en témoigne ce document. Les bouchers du droit sont au travail. Nous n'ajouterons qu'une seule note ironique: celle de voir citer en note 7 le professeur François Rigaux: cet excellent chrétien belge se trouve avoir été le seul universitaire européen à faire une visite dans le Cambodge de Pol Pot et à faire un rapport dithyrambique à son retour, méritant ainsi de voir son nom corrigé en François Nigaud. Voir des types aussi lamentables donner ensuite des leçons de "droits de l'homme", c'est à se les mordre.

Source: <http://sos-net.eu.org/red&s/dhdi/rapports/rap5-98.htm>

Négationisme et droits de l'homme

Etaient présents: Carvajal Liliam (IHEAL), Eberhard Christoph (LAJP), Fronza Emanuela (Université de Bologne), Innak Rose (LAJP), Konan Christiane (LAJP), Liwerant Sara (Paris X - CDPC), Lollini Andrea (EHES), Madjri Loïc (LAJP) et Saraya Aliaa (IEP de Paris).

L'entreprise révisionniste a désormais pris une dimension et une ampleur inquiétantes. Durant ces dernières années les phénomènes négationnistes et révisionnistes, qui mettent en doute, allant parfois jusqu'à nier, l'existence des camps de concentrations pendant la deuxième guerre mondiale, n'ont pas seulement augmenté, mais ont aussi pris des formes subtiles et raffinées.

Depuis les années 1980 les tribunaux des plusieurs pays européens ont dû se confronter au négationisme, conséquence grave du racisme.

Justement face à l'augmentation des phénomènes négationnistes dans la majorité des pays européens le législateur est intervenu pour réprimer pénalement ces affirmations. Le négationisme est donc un phénomène diffus et dangereux et les nombreux réponses normatives (pénales) en sont le témoignage.

Du terme au concept -

La tentative d'isoler le sens scientifique du terme négationisme par rapport au sens commun et au concept auquel il est souvent associé, le révisionnisme.

Au sens large l'expression "révisionisme" signifie la tendance historiographique à revoir les opinions historiques, sur la base de nouvelles acquisitions, en donnant une nouvelle interprétation et en opérant donc une réécriture de l'histoire. Revenir sur les reconstructions est inévitable pour un historien comme pour n'importe quel savant.

Le révisionnisme part de la Shoah et tente une redistribution des culpabilités, attribuant à Hitler des responsabilités limitées. Le négationisme, au contraire du précédent, nie simplement l'existence même de l'holocauste, sans prendre en compte les règles historiographiques et sans se confronter au problème du rapport entre le génocide et la réalité historique.

Les négationnistes, les plus radicaux nient simplement l'existence des chambres à gaz hitlériennes et l'extermination des juifs, des tziganes, des malades mentaux et des individus appartenant aux peuples considérés inférieurs. Selon cette doctrine, donc, le génocide pratiqué par l'Allemagne nazie n'a pas existé. Il relève du mythe, de la fabulation, de l'escroquerie. Il n'existe pas un paradigme négationniste unique: la seule donnée méthodologique commune, est la négation, le refus de l'histoire. Leur but est de lutter contre "le mensonge d'Auschwitz" et de s'opposer à la vérité officielle en matière de génocide juif.

Négationisme et droit

Face à l'augmentation alarmante de ce phénomène plusieurs pays, dont la France, l'Allemagne et la Belgique, ont introduit dispositions spéciales pour réprimer les affirmations révisionnistes et négationnistes (1).

La réflexion sur la légitimité et l'opportunité de l'incrimination des phénomènes négationnistes implique la confrontation avec de thématiques générales, qui relèvent du débat sur les droits fondamentaux, comme la liberté d'expression, la discrimination raciale et la dignité humaine.

Dans l'hypothèse du négationisme la difficulté se situe dans la conciliation de la liberté d'expression avec autres biens juridiques garantis (la non discrimination, l'ordre public, l'honneur), qui se traduisent en "limites problématiques" à ce droit essentiel (2). La répression du négationisme nous amène à renouveler la réflexion sur les délits d'opinion et sur l'anticipation de la protection, en utilisant, pour ces infractions la structure des délits obstacles. Cette formulation est source de doutes, compte-tenu aussi du fait que c'est le droit fondamental à la liberté d'expression qui est limité. Liberté d'expression,

non-discrimination, abus de la libre manifestation de pensée: ce thème exprime toutes les ambiguïtés de ce droit considéré comme essentiel dans une société démocratique.

En passant à l'analyse des législations nous noterons un droit pénal différent dans chaque Etat: le délit de négationisme est en fait décrit de manière différente dans les systèmes européens.

En matière de lutte "contre" le racisme et pour la protection de la liberté d'expression il existe au niveau international désormais un très grand nombre d'instruments contraignants ou non.

Le droit international contient simultanément des normes qui affirment la liberté d'expression et qui de l'autre côté interdisent la discrimination raciale, en permettant de limiter le droit à la libre manifestation de la pensée. Les textes, ainsi que la jurisprudence qui en dérive, représentent des références fondamentales pour les solutions des cas de négationisme au niveau national (3).

Le système international, en outre, dans le but rendre effective la norme internationale, interdisant la discrimination raciale, prévoit à l'égard des Etats des obligations d'incriminer certains comportements (art. 4 Convention du 1965), en donnant de nouvelles lignes de politique criminelle.

Au niveau régional la CEDH avec ses normes et sa jurisprudence apporte des nombreux éléments à la réflexion sur le négationisme.

La liberté d'expression est prévue comme droit fondamental et essentiel dans une société démocratique, mais elle est pas protégée d'une manière absolue (4). La Commission (c'est elle, en effet, qui s'est le plus souvent prononcée sur le négationisme) admet des limites à ce droit (5). Mais on retrouve la même solution dans un arrêt récent de la Cour Européenne (6), dans lequel la Cour affirme que les manifestations négationnistes ou révisionnistes sur catégories de faits historiques clairement établis - comme l'Holocauste - ne sont pas garantis par l'art. 10 CEDH, en vertu de l'art. 17 de la même convention (7). L'Union Européenne a aussi adopté une action commune (8), dans laquelle le négationisme est décrit de façon détaillée et inséré parmi les comportements que les Etats doivent eux-mêmes réprimer au niveau interne. Le Conseil européen, après avoir rappelé le fondement juridique de l'action (art. K3 TUE), en constatant l'augmentation des phénomènes racistes et l'importance de la coopération judiciaire effective face à des délits à dimension internationale, demande aux Etats d'introduire des infractions pénales pour réprimer les comportements: parmi eux l'incitation publique à la discrimination (let. a)), l'apologie publique de crimes contre l'humanité (b)), la diffusion d'écrits contenant des manifestations xénophobes (let. d)). A la lettre c) le Conseil demande aux Etats de réprimer la négation publique des crimes définis à l'art. 6 du Statut du Tribunal international de Nuremberg dans la mesure où ils incluent un comportement de mépris ou dégradant envers un groupe de personnes et en considération de leur couleur, de leur race, de leur religion ou de leur origine nationale ou ethnique.

Tous les Etats n'ont pas décidé de créer une infraction spéciale (c'est le cas de l'Italie) et ceux qui ont opté pour l'introduction d'une disposition spéciale l'ont formulée différemment.

Le négationisme est puni expressément en Allemagne, en France, en Autriche, en Belgique, en Espagne et en Suisse.

Le négationisme, là où il a été introduit, devient une figure autonome, séparée

des infractions d'apologie ou d'incitation à la discrimination raciale. Est requise, selon le système national auquel on se réfère, la négation, la minimisation, la justification, l'approbation ou la contestation du génocide juif ou d'autres crimes contre l'humanité.

A travers une étude terminologique des verbes pour la plupart utilisés dans les dispositions (nier, justifier, minimiser), nous observons qu'il est possible de punir non seulement l'action de nier, mais aussi celle de justifier ou d'approuver, ceci comprenant le risque d'une répression de ceux qui re-interprètent ou débattent sur ces événements historiques, opérations tout à fait nécessaires et essentielles dans le travail scientifique de l'historien, sans oublier la législation française employant la notion encore plus large de contestation.

L'objet du négationisme est réduit dans la plupart de ces dispositions à la Shoah -- et pas à tous les cas de génocide et encore moins à tous les autres crimes contre l'humanité (sauf en Espagne ou en Suisse) -- avec la conséquence que la négation d'autres génocides ou crimes contre l'humanité ne pourraient pas être punis.

Un autre élément essentiel, comme pour les autres délits contre l'ordre public, est la publicité des leur conduites. Les affirmations doivent donc être faites en public. Cet élément constitutif, qui devient central pour l'infraction, est défini dans le Code pénal (par exemple dans le Code pénal allemand) ou dans les Lois spéciales concernées (Loi sur la liberté de la presse française).

Les systèmes enfin, s'agissant des limites à la liberté d'expression, cherchent à limiter le champ d'application de ces dispositions en se référant, selon les cas, à l'élément du trouble susceptible d'être porté à la paix publique (c.p. allemand) ou à la définition "stricte" des crimes contre l'humanité, comme définis par l'art. 6 du Statut du Tribunal du Nuremberg et à leur jugement par un tribunal français, et non étranger, ou international (art. 24 bis Loi Gayssot). Face au négationisme, toutefois, il apparaît difficile de produire des lois pénales ou de rechercher la vérité historique à travers la vérité légale. Il s'agit plutôt de contraster ces affirmations par des moyens intellectuels plus profonds, mais il s'agit aussi de re-penser l'histoire à la lumière de la nouvelle situation de nos civilisations, ce qui permet de reconnaître le génocide comme crime propre à notre époque, et d'être donc disposés à payer les coûts qui dérivent de la volonté de ne pas oublier et d'accueillir le principe de la tolérance idéologique parmi les principes de l'état démocratique. Face donc à la mise en crise des valeurs il faudra répondre de façon convenable et non pas confirmer cette crise en recourant à la voie institutionnelle, à la voie brève de la délégation au droit pénal.

NOTES

(1) En particulier l'Allemagne avec l'art. §130, c. 3 StGB, la France avec l'art. 24 bis la Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, l'Autriche qui utilise le § 3h de la Loi constitutionnelle du 8 mai 1945 sur l'interdiction du Parti national-socialiste, modifiée le 26 février 1992, la Suisse, avec l'art. 261 bis c. 4 du Code pénal, le Belgique, avec la Loi du 23 mars 1995 pour réprimer la contestation, la mise en discussion et la négation ou l'apologie de crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

(2) DONINI, M., *Teoria del reato. Una introduzione*, Padova, 1996, p. 131.

(3) Cf. l'intéressante communication du Comité pour les droits de l'homme sur

l'affaire Faurisson c. France du 8 novembre 1996, COHEN JONATHAN, G., Négationisme et droits de l'homme, *Revue trimestrielle de droits de l'homme*, 1997, p. 571 ss., dans laquelle le Comité déclare légitimes les restrictions à la liberté d'expression, en tant que visant à protéger la réputation autrui, et affirme que les phénomènes négationnistes constituent un des principaux vecteurs de l'antisémitisme.

(4) Sur le système du Conseil de l'Europe et sur les droits fondamentaux comme logique non standard, cf. DELMAS MARTY, M., *Raisonner la raison d'Etat*, Puf, ID. *Trois défis pour un droit mondial*, Seuil, 1998, p. 123 ss..

(5) Cf. Remer c. Allemagne du 6 septembre 1995 (n. 25096/94, D.R., 82-a, p. 117); Pierre Marais c. France (n. 31159/96, D.R., 86-A, p. 184); DI c. Allemagne du 26 juin 1996; Nationaldemokratische Partei Deutschlands du 29 nov. 1995 (n. 25992/94, D.R., 84-A, p. 149).

(6) Cour Européenne des Droits de l'homme, Lehideux c. France, 23 septembre 1998, § 43.

(7) Cf. RIGAUX, F., La liberté d'expression et ses limites, in *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 1995, p. 401 ss.

(8) Action commune du 15 juillet 1996, adoptée par le Conseil sur la base de l'art. K3 du Traité sur l'Union Européenne, concernant l'action contre le racisme et la xénophobie, *Journal officiel de la Communauté européenne*, 24 juillet 1996, volume, L 185, p. 5.

=====

Le groupe de travail Droits de l'Homme et Dialogue Interculturel (DHDI) a pour but de créer un espace de rencontre, de dialogue et de recherche sur des problématiques relatives aux Droits de l'Homme et au Dialogue Interculturel. Il est hébergé au Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Centre Malher, 9, rue Malher, F-75181 Paris Cédex 04 Soyez les bienvenus et n'hésitez pas à nous communiquer vos réflexions. Pour toute information, adressez vous à Christoph Eberhard: c.eberhard@free.fr

=====

SANGLOTS LONGS

Mort d'un antisioniste.

Il est un révisionnisme honteux qu'il faut ici dénoncer, c'est le révisionnisme par abstention auquel la presse se livre volontiers sur des sujets qui l'embarrassent. Ainsi, elle n'est que louange, hommage et dithyrambe à l'occasion de la mort du prodigieux violoniste **Yehudi Menuhin**. Les qualités de l'homme et du musicien sont évidemment dignes des plus vifs éloges. Mais on constate que la totalité de ces éloges passent sous silence le fait pourtant connu de son hostilité complète et radicale à tout ce qui touche de près le sionisme et l'Etat d'Israël. Son père s'était déjà signalé, dès avant la guerre, par des écrits critiquant très fermement le projet sioniste. Yehudi (son prénom veut dire " le juif ") ne se faisait pas prier pour dénoncer l'inhumanité profonde que suppose le sionisme dans la pratique. Alors faute de pouvoir critiquer ou rejeter un homme entouré d'un charme et d'un prestige irrésistible, les

journalistes font le silence sur les " opinions " qu'il entretient à propos des lobbies qui les emploient. Ils " révisent " à leur façon. Sans vouloir dire qu'il était révisionniste, on peut remarquer qu' il approuvait leur entreprise puisqu'il a cru bon d'envoyer une lettre de soutien à Roger Garaudy après que son " affaire " ait gagné la place publique. Il avait autorisé l'usage de sa lettre devant les tribunaux. Dans le contexte actuel, les révisionnistes auraient donc le droit de dire que le deuil qui les frappe prive certes l'humanité d'un véritable humaniste mais les prive eux, du soutien d'un grand artiste qui les comprenait et qui était d'accord pour que l'on révise nombre d'idées reçues.

<http://www.unite-radicale.com/R8/mort.htm>

(*Résistance !* No 8, mai-juin 1998, pp 6-7: piqué sur un site faf; ça n'empêche pas que, là, ils ont raison)

PÂTÉS

C'est un type qu'on connaît pas, une sorte de chèvrechoutiste qui fait le malin. Il fait ses pâtés de sable naquetoïdes dans son coin. Mais ça vibre dans le manche

L'affaire Garaudy

Maintenant, tout le monde connaît Roger Garaudy, cet homme qui a si souvent changé de foi au cours de sa vie ... En fait, personne (ou presque) ne le connaissait avant l'irruption de "l'affaire Garaudy" ... De quoi s'agit-il exactement ? Eh bien, cet homme s'est rendu coupable d'avoir écrit un ouvrage "révisionniste" et s'est fait cloué au pilori des média. Pour parler crûment, il s'agit d'un lynchage médiatique, ni plus, ni moins. Ce qui m'a frappé dans les divers comptes-rendus de cet ouvrage, c'est le fait que presque aucun journaliste ne s'est manifestement donné la peine de le lire (depuis quand les journalistes vérifient-ils leurs sources ?). Crier au loup avec le reste de la meute n'est pas mon fort, ça me dégoûte même, et je me suis pris par la main pour lire le bouquin incriminé et me faire une opinion par moi même. Ce que devrait faire tout un chacun. Evidemment ce n'est pas une mince affaire : le livre a été mis à l'index, et le seul moyen de se procurer l'ouvrage est d'aller fouiner dans les quelques librairies d'extrême-droite de Paris ou de la région PACA. Ce qui n'est guère ragoûtant. J'ai fini par le dégoter sur un site Web particulièrement antisémite (1). et je l'ai téléchargé. Et je l'ai lu (horreur!). Disons d'emblée que seulement un tiers du livre est explicitement révisionniste (2). En fait, le propos de Garaudy est plutôt l'anti-sionisme. En gros le bouquin se divise en 3 parties.

1. D'abord il s'attaque aux justifications bibliques de l'état d'Israël et entre dans des considérations théologiques assez pointues, qui sont à mon avis inutiles: Un état qui se présente comme étant "occidental" ne peut pas avoir un livre religieux comme fondation. Que dans notre beau pays, des "intellectuels" soi-disant héritiers des Lumières défendent coûte que coûte un état théocratique et colonialiste me dépassera toujours. Il met aussi le doigt sur l'instrumentalisation du génocide par l'état d'Israël pour faire accepter à peu près n'importe laquelle de ses exactions. Pas besoin d'être révisionniste pour

faire cela. Le Torquemada de l'anti-révisionisme, Pierre Vidal-Naquet (son livre sur -- ou plutôt contre -- le révisionnisme se trouve ici : <http://www.anti-rev.org/textes/VidalNaquet87a/> et il est indispensable ...) reconnaît aussi le procédé comme assez obscène et ne pratique pas l'argument massue du discours ambiant : anti-sionisme=antisémitisme(3)..

2. La dernière partie (assez pénible) est consacré aux méfaits du lobby sioniste, en particulier aux USA. Garaudy, comme beaucoup trop de gens, a une vision policière de l'histoire qui se résume, dans son cas, aux agissements d'une poignée d'individus dissimulés dans les coulisses (pour d'autres, c'est le KGB ou la CIA...). Ce mode de pensée est assez fréquent (voire omniprésent) dans les rangs de l'extrême-droite, mais pas seulement là, loin s'en faut ... Qu'il y ait un lobby sioniste, personne n'en doute ; que tout doive lui être imputé, c'est une autre paire de manches ...

3. Enfin, la partie qui nous préoccupe : celle de la révision du génocide. Garaudy emploie toutes les ficelles assez usées du révisionnisme (4)... Son "habileté", comme celle de ses congénères les plus rusés consiste à pointer les pieux mensonges des vainqueurs de 45, les inexactitudes, les points obscurs. Il souligne -- et re-souligne -- qu'il n'y a jamais eu de chambre à gaz à Dachau (celle qu'on montrait jusque récemment aux touristes était une mystification); il démontre certaines anomalies flagrantes du procès de Nuremberg, et surtout met en avant l'absence de preuves écrites ou de témoins directs fiables (à son sens). Mais comme le disait P. Vidal-Naquet, les seules preuves qu'accepterait un révisionniste seraient celles que pourrait apporter quelqu'un qui est passé par la chambre à gaz et le crématoire. Et encore... Garaudy se contredit parfois: il démontre (suivant les dires d'un "expert") par exemple que les fours crématoires n'ont pu pratiquement consumer tous les cadavres qu'on leur attribue, mais plus loin admet l'hécatombe d'Auschwitz (pour cause de typhus...); il a pourtant bien fallu brûler tous ces cadavres dans des fours incapables de le faire... Il joue aussi sur les chiffres de manière assez dérisoire. Pour mettre les choses au clair, le bilan est actuellement le suivant (voir par ex. "La destruction des juifs d'Europe", de Raul Hilberg et d'autres, peu suspects de révisionisme): environ 5 millions de juifs ont été tués par les nazis et la ventilation en est grosso-modo celle ci: 1 million victimes des "Einsatzgruppen" sur le front de l'est (ex: Babi Yar), 500.000 dans les ghettos et durant les transits et 3,5 dans les camps dont 1 à Auschwitz. Ces faits sont connus et reconnus depuis longtemps, contrairement à ce que pense Garaudy qui ironise lourdement et longuement sur les 4 millions dont Auschwitz fut crédité dans l'immédiat après guerre (et particulièrement à Nuremberg). Ceci étant dit, il faut répéter ce qui a été dit au début: Garaudy ne donne dans le révisionnisme que pour combattre le sionisme: puisque l'état d'Israël n'existe que du fait d'Auschwitz et de son incommensurabilité (5), il lui faut s'attaquer au récit de l'Holocauste et ce qui lui donne son caractère unique: les chambres à gaz. Sans chambres à gaz, le massacre des juifs d'Europe se retrouve sur le même plan que tous les autres massacres du 20ème siècle (Goulag, Timor oriental, ...) et dans ces conditions le sionisme se retrouve privé de sa légitimité. Il faut noter que cette remise en cause du caractère unique d'Auschwitz n'est pas uniquement le fait des révisionnistes ou de quelconques nervis néo-nazis (voir le très bon livre de Alain Brossat, "L'épreuve du désastre", dont les réflexions se nourrissent de celles de Hannah Arendt et de Michel Foucault, tous deux fascistes notoires, comme chacun sait ...).

Ceci étant dit, "l'affaire Garaudy" soulève quelques problèmes: D'abord une pensée extrêmement inquiétante: pour des gens qui ne connaissent rien du génocide ou par ce que leur en dit la culture fast-food, **un livre comme celui de Garaudy (ou de n'importe lequel des révisionnistes) est aussi convaincant, à priori, que celui d'un Vidal-Naquet.** C'est probablement ce qui a inspiré les lois qui répriment la pensée révisionniste. Des lois qui réinventent le délit d'opinion, soit dit en passant ... Plus grave encore: pour quelqu'un qui connaît un peu le sujet (comme c'est mon cas, soyons immodestes [Note de l'AAARGH: franchement, dire qu'on connaît le sujet quand on croit qu'incinérer quatre millions de cadavres ou neuf cent mille (ou Dieu sait ce qu'ils admettent aujourd'hui comme chiffre "établi") est la même chose qu'en incinérer soixante-quinze mille, c'est faire preuve de quelque chose de beaucoup plus grave que de l'immodestie-- terme qui, en bon français, désigne un manque de pudeur et non l'absence de modestie! Pauvre petit bonhomme! Tout le monde ne peut pas être agrégé ou docteur ou les deux... comme ce Garaudy que "personne ne connaissait avant "l'affaire Garaudy"]), se pose le problème de qui croire et de la légitimité de la parole. Sur certains points, comme par exemple le fameux rapport Gerstein, nous sommes "obligés" de croire un Vidal-Naquet: sa démonstration n'en n'est pas une, à proprement parler. Car il y a une chose qu'il faut bien dire et répéter: **s'il y avait des preuves irréfutables du Génocide (traces écrites, photos, films, choses dont les nazis semblent avoir été très friands), il n'y aurait pas de révisionnisme.** Celui-ci se nourrit des trous dans le récit, des imprécisions, de certaines aberrations, voire de pieux mensonges. A la limite, pour pouvoir satisfaire sa probité intellectuelle, le lecteur devrait se muer en historien et aller puiser directement aux sources pour se forger une vision raisonnablement exacte de la vérité. Personnellement, **je crois** ce que raconte un Vidal-Naquet; mais je me rends bien compte qu'il s'agit de ma part d'**un calcul non rationnel.** Pourquoi ne croirais-je pas un Garaudy, qui, a priori, ne semble ni un néo-nazi, ni un antisémite? Un exemple: suivant les historiens, les chambres à gaz auraient fonctionné environ deux ans et demi à Auschwitz; le nombre des victimes se montent à 1 million pour ce camp. En y réfléchissant, avait-on vraiment besoin du Zyklon B pour éliminer autant de personnes durant ce laps de temps? Quand on voit qu'au Rwanda, le bilan est de 500.000 victimes pour quelques mois avec des moyens des plus "artisansaux", il est permis d'en douter. De même, dans les camps staliniens, on arrivait à des taux de mortalité aussi élevés par la simple combinaison du froid, du travail hallucinant, de la malnutrition et des mauvais traitements... Finalement, je crois P. Vidal-Naquet, mais je sais aussi qu'à partir d'un certain point, je le crois sur parole...

Qu'on ait mis sur certains sites des petits rubans bleus pour défendre la liberté d'opinion, c'est très bien. Mais dans ce cas, il faut être conséquent vis à vis de son rapport à la censure: **Le révisionnisme n'a pas, a priori, à être mis au pilori.** Une censure sélective reste une censure ou alors il faut réfléchir un peu plus loin que le bout de son nez sur la notion de censure. La censure ne doit pas simplement être considérée comme une entrave pour la défonce du consommateur, comme c'est trop souvent le cas (ce qui est une des nombreuses apories de la pensée libérale). La censure peut être justifiée si elle défend certaines valeurs ; mais dans ce cas, il faut déterminer lesquelles (et essayer de voir si la notion de valeur peut encore exister dans un monde

dominé par le paradigme de la marchandise).

Enfin, une dernière chose. Qu'un P. Vidal-Naquet s'attaque aux révisionnistes, c'est son droit, il sait de quoi il parle, il sait qu'il a affaire à des faussaires, et il peut (dans une certaine mesure) le prouver. Qu'un pigiste du "Canard enchaîné" qui ne connaît rien à l'histoire du Génocide se permette de fusiller Garaudy de quelques phrases sèches (et qui se veulent drôles), voilà qui est anormal. Au bout du compte, à quoi arrive-t-on : un homme, ni nazi, ni antisémite, se retrouve du fait d'une campagne médiatique au ban de la société et doit se faire publier par des officines néo-nazis. D'ici quelques années, Garaudy sera probablement devenu effectivement nazi et/ou antisémite ; ce sera une grande réussite. Il pourra se présenter comme une victime du lobby franc-maçonno-judéo-cosmopolite, un martyr de plus. Il est vrai qu'à ce moment là, ce ne sera plus très grave car le FN aura pris le pouvoir grâce à la gabegie du milieu médiatico-politique ...

Notes

1. Je ne citerai pas ce site explicitement (pas d'URL). Ce n'est pas à mettre entre toutes les mains et ce n'est pas la peine de faire de la pub à ces gens là. Ceux qui y tiennent vraiment pourront faire mumuse avec les divers moteurs de recherche. Disons tout de suite qu'il faut y mettre le temps et que les censeurs peuvent dormir tranquilles : nos chères têtes blondes n'ont qu'une chance infinitésimale de tomber dessus au hasard du web-surfing. Ajoutons aussi, pour bien situer le contexte, que ce site est maintenu par un antisémite notoire, en cheville avec la quasi-totalité des groupuscules d'extrême-droite dans le monde. Il s'agit de Ahmed Rami, ex-officier de l'armée marocaine, et auteur (avec d'autres) d'un attentat manqué contre Hassan 2. Il vit en exil en Suède et a monté, avant son site web, une radio, "Radio-Islam", antisémite (sous couvert d'antisionisme). Pour plus de renseignements, se référer au numéro spécial de la revue "Reflex" : "L'Europe en chemise brune". Les gens de "Reflex" ont aussi un site web dont voici l'URL.: <http://www.anet.fr/~aris/>
2. Il faudrait d'ailleurs donner une définition plus précise du révisionnisme. Entre un Garaudy qui nie les chambres à gaz, mais pas le massacre (ou qui en atténue la portée) et quelques hallucinés qui transforment Auschwitz en une succursale du Club Med', il y a une marge ... De plus il faudrait rappeler que le revisionisme n'est pas à l'origine une émanation de l'extrême-droite, mais bien de l'ultra-gauche (Librairie "La Vieille Taupe"). L'initiateur de ce mouvement, Paul Rassinier, était militant SFIO (ancêtre du P.S.), et ex-déporté de Dora.
3. Contrairement à Léon Poliakov, qui par ailleurs dans le tome 2 de son "Bréviaire de la haine" explique l'actuel antisémitisme en pays musulmans à l'aide d'un subtil racisme anti-arabe (ces gens là sont des obscurantistes, etc ...).
4. Voir l'indispensable "Les assassins de la mémoire", suivi d' "un Eichman de papier" de P. Vidal-Naquet. On y voit comment réfuter la plupart des propositions des révisionnistes. Il faut toutefois noter que P. Vidal-Naquet a une position maximaliste, puisque selon lui, toute discussion sur la réalité du génocide est ontologiquement à bannir ... De quoi faire des émules dans l'autre camp, qui passeront pour autant de martyrs.
5. Il est évident que si la Palestine (alors sous mandat britannique) avait été une colonie de peuplement comme l'était alors l'Algérie pour la France, l'état d'Israël n'aurait jamais vu le jour. Les prétentions territoriales à base biblique

n'auraient pas eu la moindre chance de s'imposer sans le Génocide...
[C'est nous qui avons souligné]

Source: <http://perso.magic.fr/jcv-vidal/vrac/garaudy.htm>

BOUFFER DE L'ARABE

Antisémitisme et déni de la Shoah dans les médias et les programmes scolaires des pays arabes

«Les caricatures publiées dans la presse arabe sont aussi épouvantables que celles du *Der Struerm* de triste mémoire», a déclaré cette semaine le député [israélien] Yossef (Tommy) Lapid au cours d'une journée d'étude consacrée à l'antisémitisme et au révisionnisme dans les médias arabes.

Cette journée d'étude a été précédée par des débats à la Commission à l'éducation de la **Knesset** sur le thème de l'antisémitisme et du **révisionnisme** dans les programmes scolaires de l'Autorité palestinienne, de Jordanie et de Syrie. D'après une enquête menée par le Centre de suivi sur les incidences de la paix, **les manuels scolaires sont truffés d'expressions antisémites et révisionnistes**, de haine des Juifs et de provocations anti-sionistes. Les Juifs, décrits comme profondément racistes, dangereux pour les Arabes, n'ont pas de passé, pas d'avenir et pas le droit de vivre dans ce pays.

L'initiative de ce séminaire revient à Limor Livnat, députée du Likoud. Pour elle, il est impensable qu'Israël se mobilise contre Haider et le racisme en Autriche et ne se préoccupe pas des expressions de haine en provenance des médias et des manuels arabes, manifestes dans l'Autorité palestinienne en particulier.

Autres intervenants à ces débats: le président de la Knesset, Avraham Burg (travailliste); le député Avshalom Vilan du parti Meretz; le président de la Commission parlementaire aux finances Eli Goldstein (travailliste); le président de la Commission parlementaire à l'éducation, le député Zevulun Orlev du Parti national religieux; Dan Schueftan de l'Université de Haïfa dont l'exposé était focalisé sur la portée politique de l'antisémitisme arabe; Esti Webman du Centre Dayan de l'Université de Tel-Aviv, qui a parlé de la poursuite et de l'évolution du discours antisémite dans les pays arabes; enfin Itamar Markus qui a présenté des exemples de haine antijuive et **d'interprétation de la Shoah** par les médias arabes.

Orateur invité à cette journée d'étude: le Dr Muhana Hadad de l'Université Yarmouk de Jordanie, qui a investigué l'image du Juif dans la littérature arabe. Soulignons que cette journée d'étude s'est déroulée **en l'absence des députés arabes** à la Knesset, qui avaient pourtant été invités à y participer.

A l'extérieur de la salle des débats, une exposition présentait une rétrospective des expressions de haine antijuive dans les médias et les manuels scolaires arabes. Des propos acerbes ont été échangés par les députés Zevulun Orlev et Ahmed Tibi. Ce dernier a exprimé son dissentiment à l'égard de cette exposition à la Knesset.

Source: *Global Jewish Agenda* No 19 - 28 mai 2000
<http://www.jafi.org.il/agenda/french/index19.asp>

NOUVEAUX TERRITOIRES

Election du grand-rabbin de Kiev

Le rabbin de la synagogue Brodski de Kiev, Moshé Reuven Azman, a été récemment élu grand-rabbin de Kiev et des localités périphériques. Avi Katzman, délégué de l'Agence Juive à Kiev, souligne que c'est la première fois qu'un rabbin a été démocratiquement élu en Ukraine. Jusqu'alors, il était nommé par des organisations juives de l'étranger.

Les 18 dirigeants communautaires des villes de la province de Kiev et les six dirigeants des organisations juives locales ont soutenu à l'unanimité la candidature du rabbin Azman. Le président du Congrès Juif ukrainien, Ephraïm Smilanski, précise que les Juifs de Kiev ont attendu deux ans cette élection.

Le rav Azman représente le mouvement Habad, qui gère la principale synagogue de Kiev, la synagogue Brodsky. Quant au grand-rabbin d'Ukraine, le rav Bleich, il appartient au mouvement religieux de Karlin qui possède une autre synagogue à Kiev.

Selon les estimations de l'Agence Juive, la ville et les environs de Kiev recensent à l'heure actuelle quelque 105 000 Juifs, dont 70 000 vivent dans la capitale. Le district de Kiev s'étend sur plus de 29 000 km², soit un tiers de plus que la superficie totale de l'État d'Israël. Depuis le début de l'année 2000, 5500 Juifs d'Ukraine ont immigré en Israël, dont 350 de Kiev.

Même source que plus haut.

INFOS ET TICS

INFO-ETHIQUE: Quels acteurs face à quelles responsabilités?

[Extrait]

Prenons l'exemple des infractions commises sur Internet. Comment concilier la volonté de libéraliser les échanges et celle de pouvoir appréhender les auteurs d'infractions ? Toutes les infractions (la diffamation, la provocation au crime ou **le révisionnisme**, l'incitation à la haine sociale, par exemple) peuvent être jugés par un juge français si l'information transmise sur Internet est reçue en France. (Je rappelle que le juge pénal français est compétent si la victime ou l'auteur de l'infraction est de nationalité française ou bien si une partie de l'infraction a été commise en France). Le juge français a donc la possibilité de faire respecter l'ordre public national en constatant l'infraction et en en réprimant l'auteur. **Encore faut-il l'appréhender**. En effet, il peut être introuvable ou encore se trouver dans un pays où son acte n'est pas reconnu comme étant une infraction (**cas du révisionnisme**). D'ailleurs, qui est responsable au-delà de celui qui a produit l'information délictueuse? Le fournisseur d'accès, le fournisseur d'hébergement, l'éditeur? Il me semble que la Cour suprême des Etats-Unis a considéré que le fournisseur d'accès ne peut pas être tenu pour responsable dans sa fonction de transmetteur d'informations. En France, à la suite d'une décision du Conseil constitutionnel de 1996, la

même solution a été retenue par les tribunaux. Ceux-ci estiment qu'en principe, le fournisseur d'accès n'a pas la responsabilité du contenu de l'information transmise sur les réseaux. Mais ils prennent en compte les engagements pris par lui, aux termes des contrats qu'il passe, de ne pas maintenir l'accès au web s'il découvre qu'une infraction est commise par un client. C'est un élément nouveau dans notre culture juridique, davantage étatisée et réglementaire que contractuelle. Par exemple, il y a deux ans, l'Union des étudiants juifs de France a intenté une action contre neuf fournisseurs d'accès qui avaient permis la réception en France de propos antisémites et **révisionnistes** provenant de sites américains. Le juge des référés qui intervient le plus souvent dans le domaine de l'Internet statuant en urgence a rendu une ordonnance dans laquelle il se borne à prendre acte de l'engagement pris par les fournisseurs d'accès. De fait, ceux-ci ont indiqué qu'ayant eu connaissance de l'infraction, ils avaient interrompu les abonnements et mettaient pour l'avenir au point des contrats demandant à l'abonné de respecter l'ordre public français, en se réservant la faculté de résilier unilatéralement les contrats en question sans indemnités. Ce mécanisme d'autodiscipline et d'autorégulation avalisé par le juge est suffisamment nouveau en France pour qu'il soit ici mis en exergue.

Noëlle LENOIR, Présidente du Comité européen d'éthique, Membre du Conseil constitutionnel,
COLLOQUE 25 Janvier 1999, Palais du Luxembourg
<http://www.pacte.net/texte13.html>

L'HELVÈTE EST TÊTU

Index des cons... 4 décembre 1997

Cette semaine, on s'apprête à envoyer un libraire romand croupir pour trois mois dans les geôles vaudoises. Dans un quart de colonne de Une, j'ai entr'aperçu un petit texte laconique qui annonçait la probable condamnation du libraire pour révisionnisme. J'ai pensé qu'on avait affaire à un zélé militant aux thèses puristes, ancien disciple du banquier Genoud, utilisant son honorable officine pour la propagation de tracts aussi extrémistes que débiles. Mais, ô surprise, le pourvoyeur de bouquins n'est accusé que d'avoir vendu quelques dizaines d'exemplaires du très controversé livre de Roger Garaudy, (Les mythes fondateurs de la politique israélienne). Alors là, j'en suis resté pantelant.

Et extrêmement mal à l'aise

Je ne vais pas m'engager ici dans un débat sur le révisionnisme, l'extrémisme, le totalitarisme de pensée ou encore le bien-fondé d'une réalité historique. Démocrate je suis, humaniste increvable je reste, tolérant j'essaie de l'être. Non, je vais simplement m'attacher à développer une certaine idée de la liberté d'expression, juste pour le principe. Et la question est simple : Faut-il interdire toute idée, publication ou forme d'expression, dès le moment où elle atteint et dépasse la limite du consensuellement admis ? En d'autre terme, est-ce en

interdisant « Mein Kampf », « le petit livre rouge » ou d'autres ouvrages moins extrêmes que l'on parviendra à faire oublier les atrocités nazies et la révolution culturelle ? Sous prétexte que le communisme est un échec social, économique, ayant « effacé » quelque millions d'individus, faut-il déclarer le manifeste du parti communiste dangereux ? Sans parler des ouvrages d'analyse historique (contestataires ou non).

Personnellement, je n'ai pas eu le temps d'acheter et par conséquent, de lire le livre de Garaudy avant son interdiction. Je ne sais donc pas ce qu'il contient et je ne vois donc pas ce que je pourrais en dire. Et pourtant, « on » essaie de me convaincre, par le biais de la presse notamment, que cet ouvrage est un tissu d'horreurs révisionnistes, véritable incitation à la haine et à l'antisémitisme. De plus, l'ouvrage en question est soutenu par ce dangereux terroriste d'Abbé Pierre, dont on sait toute la violence et l'intolérance. Je connais une multitude de gens qui crachent sur le livre sans en avoir lu la première ligne...

Alors, vous m'excuserez, mais j'ai quelques doutes. En d'autres termes, j'aimerais pouvoir me faire une idée par moi-même. Et cette liberté, je ne l'ai plus, vu que le livre est interdit ! Et ça m'énerve.

Parce qu'il ne peut y avoir de véritable démocratie dans n'importe quelle forme de censure, aussi minime soit elle. Je me méfie de la pensée unique d'où qu'elle vienne. « On » attend de nous d'être des citoyens responsables, mais « on » nous prend pour des imbéciles incapables de trier le bon grain de l'ivraie. Et cela est inadmissible. Qu'on ne compte pas sur moi pour crier au lynchage d'un écrivain et d'un curé sans plus d'explication que celle du politiquement correct. Je veux lire ce putain de bouquin avant d'entendre qui que ce soit me dire ce que je dois en penser ! ! !

Et je ne transigerai pas avec ça !

On oublie trop rapidement que ce livre de Garaudy est le troisième d'une série commencée avec l'Islam et la Chrétienté. Ces deux premiers ont aussi fait l'objet de critiques et contestations, au moins ont-ils permis le débat et posés quelques problèmes. A aucun moment il n'a été question de les interdire, sous prétexte qu'ils exploraient des chemins différents sous un regard différent. Mais depuis quelques années, il y a un sujet tabou, dès le moment où l'on se veut un tant soit peu critique, c'est le peuple juif et Israël. Traiter un Suisse, un Français, un Anglais ou un Russe de con ne pose pas de problème, tant que le con n'est pas également de religion juive. Dès le moment où il l'est, il n'est plus un citoyen suisse de religion juive, mais devient Juif. S'il est en plus natif d'Israël, le traiter de con, même si c'est peut-être amplement mérité, revient à remettre en cause Auschwitz ou Treblinka.

Rappeler que les résolutions ONU à l'encontre d'Israël concernant les territoires occupés n'ont toujours pas été appliquées est immédiatement considéré comme de l'antisémitisme primaire. Bref on en est arrivé au point où tout ce qui porte de le sceau de l'Etoile de David, est protégé comme une réserve indienne, non pas en vertu d'une logique de tolérance ou de bon sens, mais par le simple fait de la « marque », du signe de ralliement racial et religieux. Et ça, c'est grave.

Parce que je mets ma main à couper que l'antisémitisme va à nouveau flamber dans les années qui viennent. Parce qu'on ne peut imposer le respect de l'autre qu'à travers l'éducation socioculturelle, pas par la contrainte légale. Israël peut imposer ses frontières par la force et le droit, il ne pourra jamais contraindre un militant du GIA ou un nazillon post 3ème Reich à le respecter avec les

même moyens.

Beaucoup de gens ici et ailleurs sont devenus anti-sionistes, au vu de la politique d'agressivité que mène Israël ces dernières années, et devant son irrespect provocateur de résolutions onusiennes que l'on s'empresse de faire appliquer en d'autres lieux et circonstances.

Quand bien même il me semble que la nuance est sensible, on a complètement confondu les deux notions d'antisémitisme et d'anti-sionisme. Autant l'antisémitisme est idéologique, racial et souvent émotionnel, autant l'anti-sionisme est politique et se rapporte à des faits. Vouloir condamner l'anti-sionisme revient à condamner la décolonisation, par exemple. On peut très bien être francophile et vomir la politique colonialiste de ce pays à une certaine époque. On peut donc parfaitement avoir des amis juifs israéliens, mais condamner fermement la politique expansionniste du gouvernement Nathanyaou.

Il me semble urgent de rétablir une certaine réalité, de procéder à des distinctions claires. Sinon, à terme, ce sont les mêmes qu'il y a cinquante ans qui risquent d'en refaire les frais. Et ça ce serait aussi terrible qu'inacceptable. Il était facile d'interdire le livre de Garaudy, il aurait fallu le laisser en librairie et le contrer point par point si nécessaire. En faire un sujet de réflexion et d'étude critique ouvert à tous. Au lieu de cela, on a diabolisé sans nuance et on a empêché le lecteur potentiel d'émettre son propre jugement.

Selon le vieil adage qui veut que seuls les imbéciles de changent pas d'avis, la seule arme autorisée est le pouvoir de conviction par la démonstration de faits vérifiés et/ou vérifiables. A mon avis, celui qui détient une parcelle de réalité (je n'aime pas le terme vérité) a le droit de la défendre, mais doit s'attendre à une éventuelle contestation, laquelle ne saurait être l'interdiction ou le lynchage médiatique.

Personnellement, je suis convaincu que c'est en lisant et analysant le terrible «Mein Kampf» d'Hitler qu'on a les meilleures armes pour expliquer et condamner le nazisme et ses exactions. Ce n'est pas en brûlant ce genre de livre sur la place publique qu'on empêchera les nostalgiques de croire à ces idéologies nauséuses et surtout de les propager à leur sauce, occultant les passages « sensibles » ou « pouvant choquer ». Combien de fois ai-je entendu ces pseudo-nazillons décérébrés affirmer que la « bible » hitlérienne ne contenait pas de propos antisémites, alors que la « solution finale » y est expliquée en toutes lettres. Et bien si le militant néo-nazi est convaincant et sincère alors que son interlocuteur est crédule, nul doute que ce dernier pourra affirmer par la suite que les propos attribués à Hitler sont exagérés, etc, etc. Et il en sera convaincu sans avoir pu vérifier sa source, faute de pouvoir se procurer le livre incriminé.

Et bien c'est comme ça que commence la distorsion historique. Un autre exemple? Il n'y a qu'à voir ce qui se passe en Suisse à propos de l'or nazi. On entend de tout et de rien, on ne sait plus à quel saint se vouer et le citoyen moyen n'a aucune possibilité de se faire une opinion claire, que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Parce que les documents restent secrets, qu'on ne les publie qu'au compte-gouttes, que le désir de sauver des apparences est plus fort que celui d'établir la réalité des faits. Il ne faut pas se faire d'illusion, personne n'aura jamais le fin mot de l'histoire. Le quidam moyen que nous sommes devra toujours se contenter du politiquement correct pour assouvir sa soif de savoir. Faute de transparence et d'ouverture.

Et puis j'ai un doute Je me demande combien vous serez à penser que je suis un antisémite qui s'ignore Voilà pour terminer, la dernière nouveauté de la « political correctness ». Quand votre interlocuteur politiquement correct n'a plus d'arguments sensés à faire valoir, il vous déclare ignorant de vos déviances sociales et politiques.

« Quoi, Monsieur ?, la chute de rein de Mlle Stone vous met en émoi ? Le regard mélancolique de Patricia Kaas vous chavire ? Mais enfin Monsieur ! Vous savez que vous êtes pervers ? »

« Euh ben non, je crois pas »

« Ah Monsieur ! Mais vous êtes un pervers qui s'ignore ! »

A bientôt pour d'autres nouvelles sur le front de la connerie ambiante et institutionnalisée.

Oli_vert

[On sait que le libraire genevois a finalement été acquitté en appel.]

http://www.mygale.org/ptombal/Archicon/con_censure.htm

SHIKSE

Looking around: Mocking Jewish motherhood

by Barbara Sofer

[...]

Lest you think this is entirely a Diaspora phenomenon, several weeks ago, *Ma'ariv* ran a sensational story about Jewish Israeli men seeking mail-order brides. Where? In Ukraine. Why? First of all - and here's a familiar cant -- in contrast to Jewish women, Ukrainian women are beautiful, blond and blue-eyed. Second, Ukrainian women are poverty-stricken, so they will be appropriately grateful and consequently servile to their Israeli husbands; making his coffee before her own was the most common example of proper attitude. And last -- are you sitting? -- several of those interviewed claimed that the non-Jewish women were devoted to home and family, unlike Jewish women!

Jerusalem Post, August 10, 2000.

SUR LE PONT D'AVIGNON

An die Musik

pièce de Rudy ENGELANDER

Mise en scène : Pip SIMMONS, Musique : Chris Jordan, Lumière : Chahine

Yavroyan, Avec : Gica Andrusca, Monica Broos, Radu Captari, Mihaita

Valentin Calota, Cristina Cioran, Cristina Delia Ciorasteanu, Octavian

Mardari, Razvan Popa, Constantin Virgil

Genre : Théâtre

En ce moment : Salle Benoît XII

La première partie est une extraordinaire opérette dans laquelle la compagnie mime le "Rêve d'Anne Frank". Une réception obscène donnée pour des mendiants illustre la persécution grandissante des juifs, en une série d'images magnifiques et terrifiantes, teintées d'humour et d'amertume. Puis, comme un électrochoc, les personnages du rêve deviennent une file de Juifs débraillés et dégradés, soumis aux habitudes barbares et aux jeux sadiques du gardien d'un camp de concentration. La musique est de plus en plus cruelle, de plus en plus ironique. Et sans un remord, le spectacle continue. Sans tenter d'analyser politiquement une extermination de six millions d'âmes. Sans laisser une seule chance à l'indifférence. **Le théâtre et d'autres formes d'art avaient jusqu'alors essayé de conjuguer la sentimentalité avec une réalité historique inimaginable.** *An die Musik* est né du refus de cette constatation, du refus d'une impuissance des arts à faire *quoi que ce soit de significatif sur l'Holocauste*.

http://www.passion-theatre.asso.fr/spectacles/pagesspectacles/FICHE_4097.html

MIROIR

On a trouvé ce site qui comprend beaucoup de reproductions d'ouvrages révisionnistes en anglais. Nous sommes favorables à la reproduction et à la dissémination des textes. Un site peut disparaître du jour au lendemain. Vive la copie.

Introduction to Revisionism

- What is Holocaust Denial?
- The Case for Open Debate
- The World War Two Revisionist FAQ
- The 'Holocaust' Put in Perspective
- The Holocaust: History or Dogma?
- The Holocaust as Sacred Cow
- A Short Introduction to Revisionism
- Context & Perspective in the 'Holocaust' Controversy
- Revisionism in a Nutshell
- Why the Holocaust Must Remain a Dogma
- The Importance of Holocaust Revisionism
- The New Blasphemy
- A Summary of Basic Revisionist Work
- The Holocaust Debate
- Revisionism and the Legacy of George Orwell
- New Studies Cast Doubt on Holocaust Claims
- Psychology & Epistemology of 'Holocaust' Newspeak
- The International "Holocaust" Controversy

- Online Books
- Did Six Million Really Die?
- Holocaust or Hoax?
- Debunking the Genocide Myth
- Ecrits Re'visionnistes
- Dealing in Hate

- Holocaust 101
- 66 Questions and Answers on the Holocaust
- 46 Important Unanswered Questions

- Holocaust 102
- The Auschwitz Gas Chamber
- The "Final Solution" Canard
- Nazi "Confessions" Via Torture
- No Justice at Nuremberg
- Jewish "Eyewitnesses"
- On the Liberation of the Camps
- Soap and Lampshades
- The Myth of "Crystal Night"

- Miscellaneous
- Defense Department Targets Revisionism
- Dresden: The Worst Massacre in History
- Elie Wiesel: False Witness
- The Simon Wiesenthal Center
- The Holocaust Memorial Museum
- The Holocaust Shakedown
- Holocaust Poodles
- The Holocaust Enforcers
- The Vilification of Germany
- The Amazing, Rapidly Shrinking "Holocaust"
- The Holocaust on Trial

<http://www.jeffsarchive.com/index.htm#Anchor-57221>

FAURISSON

Nous avons trouvé sur <http://www1.umn.edu/humanrts/undocs/html/VWS55058.htm> les Views of the Human Rights Committee under article 5, paragraph 4, of the Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights -- Fifty-eighth session -- concerning * Communication No. 550/1993 * ** Submitted by: Robert Faurisson

The Human Rights Committee, established under article 28 of the International Covenant on Civil and Political Rights, Meeting on 8 November 1996.

Ce que le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies à Genève a eu à dire pour renvoyer les révisionnistes se faire pendre ailleurs. Pour l'instant, nous n'avons que la version anglaise.

DÉRIVEUR

Voyage dans les folies Internet (7)

Le jour où j'ai dérivé dans l'enfer des parias

PAR DANIEL SCHNEIDERMAN

Je le jure : je n'ai pas fait exprès de me retrouver chez les parias. Je cherchais simplement à suivre le procès José Bové sur Internet. Donc je déambulais dans les rues ensoleillées -- virtuelles -- de Millau, entre frites et roquefort. Tout d'un coup, au détour d'un forum de discussion de *Midi libre* consacré à l'affaire, je bute sur un message très hostile à José. Le mouvement Unité radicale, qui s'affirme national-révolutionnaire, s'en prend à « l'épais silence des médias du système » à propos de sa propre action anti-Bové. Bien en a pris à Unité radicale. Le lendemain, un autre intervenant du forum, quoique « ne partageant pas toutes les thèses d'Unité radicale », raconte « être allé faire un tour » sur leur site. « J'y ai appris pas mal de choses sur celui qui se fait passer pour un résistant au mondialisme », relate l'intervenant. Et ce visiteur occasionnel donne l'adresse du site en question. Que fait l'explorateur consciencieux? Il s'y rend illico. Sans le savoir, j'étais passé chez les parias. Unité radicale est un « site des résistants au nouvel ordre mondial ». Comme José Bové, les militants d'Unité radicale se proposent de boycotter les McDo, et préfèrent « la restauration rapide française (moins chère, plus équilibrée, de meilleure qualité) », mais eux, à la différence de Bové, prennent d'assaut le McDo par la face droite, et même par l'extrême face droite. José Bové, pour eux, est un « vrai collabo du système qu'il feint de combattre ». D'ailleurs, il « a passé son enfance en Californie ». Mais Unité radicale n'est pas toute seule. Les anti-McDo anti-Bové appartiennent à un ring. Un ring est une bande, une ligue, un petit groupe de sites qui, l'union faisant la force, se sont tous enchaînés les uns aux autres, pour résister à l'indifférence, à la noyade et, dans le cas précis, à la répression de « l'Ordre mondial ». Tous solidaires pour se renvoyer le chaland, par paquets de cinq. Bon. Puisqu'on m'invite à faire le tour du ring d'Unité radicale, allons-y.

Logiquement (après un passage vers un site américain de nationaux-bolcheviques, qui voue manifestement un culte à Che Guevara, ce qui brouille légèrement les pistes [Note de l'AAARGH: sûr qu'une telle liberté de pensée, pour un employé de la pensée consensuelle, ça fait frémir!]), Unité radicale me renvoie par exemple directement chez les « jeunes étudiants nationalistes » qui tiennent boutique à l'enseigne d'Occident. Dans la liste des liens proposés sur un des sites du ring, un intitulé énigmatique, sous le nom d'une interjection de bande dessinée. Allons-y. **Et stupeur : sous ce nom -- je ne vous le donnerai pas, évidemment ; cherchez vous-même, si le cœur vous en dit, il n'est pas si difficile à trouver -- se dissimule le site central, bien rangé, bien structuré, officiel, des révisionnistes.** 6 500 connexions par jour. L'adresse ? Une boîte postale à Chicago. Des kilomètres et des kilomètres de textes, soigneusement classés, au moyen d'index extrêmement précis, par thèmes et par auteurs. **L'exploration complète prendrait des heures. Le site est vivant.** La dernière mise à jour date d'une semaine. En ce moment même peut-être des dizaines, des centaines de chercheurs en révisionnisme sont-ils attablés en même temps que moi dans cette grande bibliothèque virtuelle, penchés sur un des innombrables manuscrits en ligne. Au hasard, en voici un, consacré au massacre d'Oradour-sur-Glane. Menée par un « collectif de libres chercheurs », l'étude a été publiée en Belgique, mais interdite en France par le ministre de l'intérieur, explique le site. Oradour! Alors, Oradour aussi! **On voudrait ne pas lire,** mais on lit tout de même, on parcourt, on sait qu'on devrait s'arrêter mais les chapitres défilent les uns derrière les autres, on croit

comprendre que l'affaire Oradour, ce massacre de tout un village par les SS de la division Das Reich en 1944, l'affaire Oradour ne serait pas aussi claire que veut bien le dire le système: il n'y aurait qu'un seul témoin, une femme, qui serait, nous assure le sommaire: petit un, un témoin providentiel, petit deux, un témoin suborné, petit trois, un témoin fragile et embrouillé. Bref, les Allemands n'auraient pas fait exprès, certainement, ils ont tiré par erreur, et voilà, 642 morts. On parcourt les centaines de pages. A chaque paragraphe de ce dossier d'instruction paranoïaque les témoignages sont tirés, étirés, toujours dans le même sens : faire naître le doute, l'entretenir, l'entretenir sans fin. On touche du doigt, exactement ici, **le caractère démoniaque, imparable, d'Internet**. Ces pages sur Oradour, combien d'explorateurs, comme moi, les ont lues fortuitement, certains d'atteindre des vérités interdites? Combien de lycéens, tapant Oradour sur un moteur de recherche pour les besoins d'un exposé, ont pris cette étude pour ce qu'elle n'est pas, une étude sérieuse, faisant autorité? Combien auront fait l'effort d'aller aussi consulter les sites, nombreux, qui fournissent l'antidote? Très bien d'interdire le livre, monsieur le ministre, très beau, parfait, vous avez certainement la conscience en paix, et vous avez raison. **Mais il est là, le livre, dans cet entre-deux, interdit mais consultable, tranquillement consultable chez moi** gratuitement si j'accepte de me déchirer les yeux sur l'insoutenable fond d'écran rose, et ainsi hors d'atteinte de toute réfutation. **Je ne dis certes pas qu'il ne fallait pas l'interdire! Mais sachez-le, il est là.** Je suis un bien piètre explorateur: je suis passé au large. Pas envie de lire cela, de cracher sur ces morts-là, les morts d'Oradour.

D'autant que mon surf n'en finissait pas de dériver. Car le fameux ring d'Unité radicale, mon point de départ, ne m'a pas seulement entraîné vers tous ces sites porteurs de vieilles obsessions poussiéreuses. Il m'a aussi emmené vers des endroits plus modernes, plus en prise sur l'air du temps. Occident m'envoie ainsi vers un site bizarre -- « excellent site politiquement incorrect », selon le guide touristique d'Occident -- qui s'appelle *Le Grain de sable*. Chez *Le Grain de sable*, comme ailleurs, on lutte contre la désinformation. Les deux rubriques reines qui accueillent le voyageur s'appellent « Informations passées inaperçues » et « Quelques exemples de désinformation ».

Je suis épuisé. L'étape à Oradour m'a démoralisé. Pourtant, par acquit de conscience, je clique sur désinformation. Ici, la victime de la semaine de la désinformation est un éditeur breton, calomnié par on-ne-sait-qui: je lirai une autre fois, j'en ai déjà plein les pieds de ce voyage chez les parias, plein d'ampoules, et pas de sparadrap, et il pleut, et le paysage est lugubre. Le paria est logorrhéique. Il vous tire par la manche, trop heureux de trouver une oreille, il ne sait pas expliquer simplement son histoire. Tiens, un lien vers le site des lecteurs de Renaud Camus, l'homme qui trouve qu'il y a trop de juifs à France-Culture. « Pour signer la pétition en faveur de Renaud Camus, allez sur le site des lecteurs de Renaud Camus », nous intime M. *Grain de sable*. Faut-il vraiment s'étonner de le retrouver ici? Plein les pieds, et les repères se brouillent. Tant qu'on était chez l'extrême droite pure et dure, c'était clair. Mais les frontières sont poreuses. Le lien est une invention diabolique. Le lien, ce vent irrationnel et imprévisible, qui fait dériver le surfeur. Un lien entre deux sites ne présuppose pas que les sites soient... liés par consentement mutuel. Vous pouvez très bien vous lier à un site qui n'en peut mais. Attention aux amalgames. N'empêche qu'il est désormais tentant, pour le surfeur, d'établir

un... lien entre les deux sites ainsi liés. Donc, un lien m'envoie vers Renaud Camus. Partant d'Occident, j'arrive chez Renaud Camus. Evidemment, il ne faut pas en déduire davantage que cela, ça ne veut rien dire. Mais le lien est comme un instrument à lire de l'inconscient, un glissement de sens. Par exemple, de chez Renaud Camus, on m'enverra dans un forum torride consacré à son collègue Michel Houellebecq. Heureux hasard, le maître est présent en personne, dialoguant magnanime avec une forumiste: « J'aime bien faire l'amour et je veux bien essayer avec vous, Catherine. Mais il faut au moins laisser une adresse Internet ou quelque chose. Sinon, une fois de plus, ça n'aura pas lieu. » Mais s'agit-il seulement du vrai Michel Houellebecq ? Internet renouvelle la mythologie de la lettre manuscrite.

L'internaumane paria est grand amateur de liens. Il a le lien facile et généreux. Il n'hésite pas à offrir des dizaines de liens vers les autres parias, tout heureux de faire à ses frères en infortune la publicté dont il est assoiffé pour lui-même. Il a d'ailleurs raison. Plus grave encore: le paria, qui n'a plus rien à perdre, n'hésite pas non plus à offrir de nombreux liens vers ses adversaires, voyez comme j'aime la liberté d'expression, moi au moins, suivez mon regard! **Ainsi le site révisionniste me renvoie-t-il** vers le Centre Simon-Wiesenthal et vers le musée -- en polonais -- d'Auschwitz-Birkenau, ce qui est fort intéressant, mais accroît la durée du voyage. Il faut à cet instant prévenir le lecteur. Pas facile de savoir ici, dans ces pages, sur quel ton évoquer les parias. Car dans le système persécuteur, le paria inclut les médias. Et parmi ces médias, eh bien oui, au premier rang, *Le Monde*.

Alors me voilà, flâneur salarié du *Monde*, penché sur les victimes du *Monde*. Bigre! Surveille-toi, explorateur. Le moindre ricanement ne te serait pas pardonné par les parias. D'un autre côté, **les prendre au sérieux serait donner tort au *Monde*** de les traiter en parias, et surtout les priver de leur condition de parias. Bigre, bigre.

Et Renaud Camus, à propos? Justement! Dans quel guêpier me suis-je fourré! Oradour n'est rien à côté de l'affaire Camus. Au jour de cette visite (le 12 juillet) dans l'affaire virtuelle Camus, je découvris abasourdi, merci Internet, que la guerre faisait rage entre l'honorable journal *Le Monde* et l'honorable maison d'édition Fayard, éditeur de Camus, et qui devait publier à l'automne le récit augmenté de ce voyage.

Pif, paf, prends-ci, prends-ça! A l'heure où ces lignes seront lues, peut-être les canons se seront-ils tus. Mais j'ai entendu, en direct, siffler les boulets! Ah, fatidique visite à Millau !

Le site où m'expédia *Le Grain de sable* avait pourtant toutes les apparences d'un paisible salon de thé littéraire de province, où l'on communiait entre deux gorgées de darjeeling dans l'amour d'un auteur précieux et rare. Le site n'est pas tenu par l'écrivain en personne, mais par une fan, Jacqueline Voillat, qui cherche à « faire mieux connaître, et si possible apprécier Renaud Camus ». Ce site, définit-elle sur la page de garde, « pourrait être un acte d'amour envers une écriture particulière, la réflexion sans cesse bousculée, défaite et renaissant cependant, toujours plus profonde, plus fine et acérée ». Fort bien. Mme Voillat aime l'écrivain Camus, ce qui est évidemment son droit. Elle maintient sur Internet le pavillon d'une écriture recherchée et raffinée, ce qui est à sa gloire. La webmaster-hôtesse raconte qu'elle demande systématiquement à sa librairie favorite « qu'on [lui] envoie tous les livres de Renaud Camus dès leur parution. J'ai donc le plaisir et le privilège de posséder

une version complète de *La Campagne de France*. Je mets volontiers à votre disposition tous les extraits que vous souhaitez ». Voilà pour la littérature. Mais la quiétude du salon de thé est trompeuse. Fort courtoisement, vous reprendrez bien un toast, Mme Voillat me propose de consulter le dossier de presse de « l'affaire Camus ». Ah, c'est Beyrouth! C'est Sarajevo! Tout y est! Aussi bien chez Mme Voillat que sur le site propre de Renaud Camus sur lequel elle me balance, voilà tous les articles consacrés à « l'Affaire ». Les publiés, les non-publiés, les semi-publiés, avec texte intégral en italiques - évidemment, *Le Monde* a refusé un article de Renaud Camus, cliquez ici. Voilà la chronologie d'une interminable guérilla entre un écrivain-graphomane-internaute et les médias du système. Guérilla dans laquelle Internet est à la fois acteur et média. Sur le site de Renaud Camus, on peut ainsi suivre en léger différé l'échange de correspondance entre l'auteur et Jean Daniel, directeur du *Nouvel Observateur*. Vous avez raté ça? Premier épisode: dans un éditorial rédigé sur l'édition électronique du *Nouvel Observateur*, Jean Daniel propose une tribune libre à Renaud Camus. Lequel -- deuxième épisode -- répond en demandant le nombre de signes exigés. « 2 500 signes », rétorque le journal. Camus envoie son texte, 2 500 signes, pas un de plus. Et le texte paraît tronqué, notamment d'un passage où Camus se plaint que 2 500 signes, c'est trop court. Chacune de ces étapes donne lieu à une balise dans son site, cliquez ici. Dérisoires péripéties sans doute, déversoir peut-être mais comment dire?

Déversoir nécessaire. Pour les citoyens intéressés et qui ont le temps, il est salubre d'avoir ainsi accès aux coulisses, à l'intégralité des mille textes, cris, appels, découvertes, hypothèses, refoulés par le système, ne serait-ce que pour se convaincre qu'ils le sont le plus souvent parce que dénués d'intérêt ou de fondement. Là oui, Internet peut jouer un rôle irremplaçable.

Faut-il réglementer Parialand, ou bien laisser les parias pousser, tout leur saoul, de longs cris anonymes? Je repense au dossier Oradour, cette longue chose visqueuse que je n'ai pas voulu lire, postée depuis une boîte postale de Chicago! Je repense à Renaud Camus. Autoriser? Interdire? Faut-il continuer de persécuter les parias, jusque dans leur refuge virtuel? Dire quelque chose sur Internet, est-ce le dire en public? Maudit Internet, qui nous oblige à tout redéfinir : la liberté, les droits de l'homme, et le reste!

Daniel Schneidermann

Le Monde, mardi 29 août 2000, p. 11.

Note de l'aaargh: M. Pifpaf semble croire qu'il serait possible, à lui et à ses impudents congénères, de "réglementer" Internet. Il ferait mieux de se concentrer sur "la liberté, les droits de l'homme, et le reste!". Lui, il en cause en dilettante. Nous, on les pratique chaque jour, à notre corps défendant.

On remarquera que, salarié par *Le Monde* pour "explorer" le web, M. Pifpaf a trouvé qu'il faudrait "des heures" pour explorer l'AAARGH; il a choisi de ne pas faire son travail parce que c'était trop long pour lui. M. Pifpaf n'est pas un "explorateur consciencieux", c'est un rigolo.

Nous n'avions, évidemment, pas sollicité cette publicité. Nous savons que *Le Monde*, ou tout autre journal français est dans l'incapacité absolue de simplement dire ce qui se trouve sur un site comme l'AAARGH, puisqu'ils ne peuvent même pas le nommer! Sans parler de leurs jugements, dont nous nous fichons éperdument. Mais **les faits**: ils

ne peuvent pas les regarder en face. Qu'on nous montre un journaliste qui échapperait un tant soit peu à cette alternative: lâche ou couillon? M. Pifpaf fait partie des premiers: il ne peut pas lire, il ne veut pas lire, il ne sais pas quoi dire, il ne sait pas s'il faut persécuter ou non, il ne sait rien, il n'a rien dans le ventre, il est creux et vide, sans moëlle, ectoplasmique, comme ces épouvantails déplumés, abandonnés après la récolte, aux vents froids et capricieux de l'hiver.

Actualités de novembre

GUERRE

Nous ne sommes pas sanguinaires. C'est pourquoi nous éprouvons un certain chagrin quand nous voyons commencer une guerre, une guerre entièrement nouvelles dans cette Palestine meurtrie par 52 ans de féroce occupation sioniste: c'est **la première guerre** entre Israël et la Palestine. Les autres guerres ont été des guerres avec les Etats arabes. Ils ne sont plus dans le coup, ils sont à la niche. Il reste la tension extraordinaire de la volonté de tout un peuple de se libérer du joug écrasant et de rejeter les oppresseurs à la mer.

Il y a exactement 600 ans, Saladin reprenait Jérusalem, après un siècle d'emprise des croisés. On a fêté cet anniversaire sur les bords du Tigre. Où seront les Israéliens dans six cents ans? Quelques grains de poussière, soulevés par les vents du désert, permettront-ils de discerner les ruines presque'effacées de cette misérable entreprise?

Les dépossédés

La presse française manifeste un odieux mépris pour le point de vue palestinien. Nous allons donc voir ailleurs ce qu'on y dit et en Russie, comme en Angleterre, nous avons trouvé des textes intéressants. Le texte russe vient de l'hebdomadaire *Zavtra* (*Demain*), communiste; c'est une métaphore douloureuse sur la Palestine et la Russie; le texte anglais vient de *The Observer*, édition dominicale du *Guardian*, journal de gauche; c'est une analyse politique sans sentiments [version française; version anglaise]. Nous les avons traduits. Une bouffée d'air pur... Leurs points de vue sont différents dans les détails, communs à la source: pour le Russe, Arafat est un guide contre la mondialisation, pour l'Anglais, il n'est que le repoussoir hérité d'une "civilisation médiévale" [sic] mais pour les deux, son combat est incontestablement juste et c'est lui qu'il importe aujourd'hui de soutenir. Nous avons aussi un article didactique fort utile de S. Thion, qui rappelle la "vérité historique" sur la Palestine.

RATONNADES

A Tel-Aviv, deux mille juifs ont attaqué un restaurant où dînaient des Arabes qu'ils ont essayé ensuite de brûler vifs... Evidemment, ça ne se compare pas en horreur à des débuts d'incendies dans des synagogues juives... et encore moins à vous savez quoi, là, y'a cinquante-cinq ans. Mais les pauvres juifs, nous dit l'auteur, on doit leur pardonner: figurez-vous qu'ils ont peur des Arabes qui lancent des pierres sur leurs chars et leurs mitrailleuses.

Wednesday October 11 2000

Mob drives Arabs from Tel Aviv restaurant

from **Sam Kiley** in Hatikva, Tel Aviv

Shortly after the end of Yom Kippur, the Jewish Day of Atonement, on Monday night the roar of a crowd echoed down Etsel Street as a mob of about **2,000 Jews wanted blood** -- Arab blood.

They stormed into the Yehuva Avazi, one of Israel's most famous restaurants, dragged out the clients, locked in the ethnic Arab Israelis who worked there and **tried to burn them alive**. As rocks crashed through the windows and the waiters cowered, watching the flames lick up the curtains, the framed photographs of Simon Le Bon, the pop star, as well as Yitzhak Rabin, Ehud Barak, the Prime Minister, and other celebrities smiled down from the walls. Owned by a partnership of Jews, the Yehuda Avazi, a kosher restaurant employing Arab staff, was a place of pilgrimage for international food fanatics keen to try dishes such as udder and turkey testicles. Now it has become a symbol, and a victim, of Jewish paranoia. The 20 Arab workers escaped the blaze by hiding in a fume-filled back room, protected by the police. Estelle Korim, who worked in a kebab shop across the street, said that all the ethnic Arabs who worked in the bustling street of shops and eateries, had fled. "I'm glad they have gone. I am afraid they want to kill us all and **take over the country**. They have all gone because if they stay, the Jews will kill them," she said.

For the past decade, led by the late Mr Rabin, Israelis have been inching timorously towards a feeling that peace by negotiation with the Arab world was, perhaps, possible.

Their textbooks have recently been changed to try to show that there is an alternative view to the few against the many perception of Israelis. However, two weeks into the al-Aqsa intifada, Israel's hopes of ending the culture of obsessisve self-defence lie smashed amid the broken glass at the Yehuda Avazi restaurant. And in the ashes of two Jewish banks, a Burger King and a Jewish clothes shop, which were destroyed by Israeli Arabs in Nazareth.

"I sometimes get the impression we are moving apart from each other, breaking up into ethnic and other groups who define themselves in terms of hostility or enmity to he who is different," Mr Barak said at a memorial ceremony in Jerusalem for the dead of the 1973 Yom Kippur war. Then, in a warning that had the chill of prophesy, he added: "This process is more dangerous to us than any enemy or any external war."

Most of the dead from two weeks of clashes between Palestinians and Israeli soldiers have been Palestinians. The next largest group, 11 dead, are ethnic Israeli Arabs. But the level of rage that has driven the Arabs of their country to hurl themselves at policemen armed with automatic weapons **has terrified Israel's Jewish population**, who now see the whole of the Arab world, including the one million Arabs who are Israeli citizens, as the enemy. Mordechai Gilat, the Israeli commentator, summed it up: "The mobs remind us of Bosnia and Kosovo."

La trouille est le début de la sagesse.

ATHMOSPHERE

Palestinian Television continued over the weekend to re-broadcast excerpts from a Friday sermon in the Zayed bin Sultan Aal Nahyan mosque in Gaza. Translation supplied by The Middle East Media Research Institute (MEMRI): "The Jews are Jews, whether Labor or Likud... They do not have any moderates or any advocates of peace. They are all liars... O brother believers, the criminals, the terrorists are the Jews, who have butchered our children, orphaned them, widowed our women and desecrated our holy places and sacred sites. They are the terrorists. They are the ones who must be butchered and killed, as Allah the Almighty said: 'Fight them: Allah will torture them at your hands, and will humiliate them and will help you to overcome them, and will relieve the minds of the believers... The cost and the dowry of this bride, the dowry of this paradise, is that we fight in the path of Allah, and kill and be killed. Allah has purchased from the believers their persons and their property in return for the promise that they shall have paradise, for they fight in the cause of Allah, and they slay the enemy and are slain. This is a promise that He [Allah] has made incumbent upon Himself, as set out in the Torah, the Gospel, and the Koran! The Jews are the allies of the Christians, and the Christians are the allies of the Jews, despite the enmity that exists between them. The enmity between the Jews and the Christians is deep, but all of them are in agreement against the monotheists against those who say, 'There is no God but Allah and Muhammad is his messenger,' that is they are against you, O Muslims! Even if an agreement of Gaza is signed -- we shall not forget Haifa, and Acre, and the Galilee, and Jaffa, and the Triangle and the Negev, and the rest of our cities and villages. It is only a matter of time... Have no mercy on the Jews, no matter where they are, in any country. Fight them, wherever you are. Wherever you meet them, kill them. Wherever you are, kill those Jews and those Americans who are like them!"

Tout un programme...

Arutz 7, 15 octobre 2000.

IMAGES

Voici les adresses où l'on peut trouver des photos de quelques récents crimes commis contre les Palestiniens par les Israéliens:

Meurtre de Rami Al-Dura, 12 ans, à Gaza.

Une vidéo de l'assassinat de cet enfant a été tournée par une équipe de France 2, qui en a ensuite fait cadeau à toutes les chaînes de télévision du monde, manifestant ainsi une indépendance vis-à-vis d'Israël rarissime dans la presse française.

La webcam du mur des lamentations.

La télé allemande ZDF a commencé à passer un nouveau documentaire en six épisodes appelé, avec originalité, *Holokaust*. Elle a une webpage sur le sujet. On trouve, parmi les "conseillers scientifiques" les vieilles fripouilles qui exploitent leur petit business: Christopher Browning, Yehuda Bauer, Ian Kershaw, Eberhard Jaeckel et quelques autres. Voir aussi <http://www.holokaust.de/zukunft/>.

Le pithécantrophe cinématographique, Claude Lanzmann, qui s'était enfui d'un colloque de Londres cet été à cause de la présence de Finkelstein, se faufile au Canada pour vendre son dernier film, dans une grande manif judéocentriste à Toronto, avec la

belle Deborah Lipstadt, à la 20e semaine d'Education de l'Holocauste, tenue du 28 octobre au 9 novembre. Voir <<http://www.jewishtoronto.net/>> On se demande ce que donnerait le croisement prodigieux du quadrumane et de la pauvre Debbie avec sa mâchoire d'acier. Nous prenons les paris: L'obsédé Lanzmann réussira-t-il à se faire la Lipstadt?

Nous avons récupéré une liste de LIENS sur le ou les génocides.

IL A RI CLINTON

Elle n'est pas révisionniste. Elle veut que les subsides soient données à l'Autorité palestinienne si elle accepte de censurer ses manuels scolaire *more judaico*.

Hillary Clinton: Link PA aid to end to antisemitism

By Marilyn Henry

NEW YORK (September 26) - Hillary Rodham Clinton said yesterday that American aid to the Palestinian Authority should be contingent on eradicating antisemitism and inflammatory language from Palestinian textbooks, which "have been deliberately infused with incendiary ideas and images" that deny the legitimacy of Israel", she said in an address at Hunter College, where she also received the endorsement of Nobel laureate Elie Wiesel.

The Jerusalem Post, September 26, 2000

Elle déblatère au Hunter Collège, à Manhattan: c'est là où enseigne Finkelstein. Et elle se fait peloter dans le dos par Elie Wiesel, que Finkelstein traite de profiteuse et de pantin. Quel pataquès!

<http://www.jpost.com/Editions/2000/09/26/News/News.12861.html>

MAHOUSSE POGNON

Israel garnered slightly more than **one billion dollars** in venture capital during 1999, ranking it the **tenth** in the world for investment. Business correspondent Seth Vogelmann reports that some 80% of the investments in Israel originated **from outside the country**, predominantly from institutional investors. Israel ranked sixth in investment growth over the past five years, with an increase of 54%.

[Israël a réuni plus d'un milliard de dollars en investissements en 1999, ce qui lui donne le dixième rang mondial pour les investissements. Notre correspondant spécialisé Seth Vogelmann rapporte que 80% environ des investissements en Israël viennent de l'étranger, et principalement d'institutions. Israël occupe le sixième rang mondial pour la croissance des investissements durant les cinq dernières années, avec un taux global de 54% d'augmentation.]

Cela veut dire qu'Israël est soutenu à bout de bras par des "investisseurs institutionnels". Lesquels? Ceux qui veulent élire la mère Clinton?

SIMPLET

Le film d'Errol Morris, *Mr Death, the Rise and Fall of Fred Leuchter, Jr*, est arrivé à Paris. Il est projeté dans un seul cinéma, le Reflet Médicis, rue Champollion. Pour les happy few. (Attention typo: pas d'erreur ici!!)

Ce film n'est qu'à moitié honnête. Beaucoup de spectateurs, même parmi les plus avertis ne saisissent pas comment est dosé le mélange d'images authentiques de Leuchter effectuant ses prélèvements dans les *Leichenkeller* d'Auschwitz I et II, et les images de comédiens, tournées dans les mêmes lieux par Morris. Il s'est même vanté dans des interviews en Amérique d'avoir eu de si bons rapports avec Leuchter que celui-ci lui a prêté la casquette et la casaque qu'il portait lors de ce voyage à Auschwitz, qu'il a fait endosser à ses comédiens qui "jouent" Leuchter. Tout ça est dans la confusion. Et il n'insiste pas sur le fait que, s'il a des images de Leuchter à Auschwitz, c'est parce que Zündel les lui a vendues. Ce film est dans, dans une très grande mesure, une collaboration entre Morris, Leuchter et Zündel, ou si l'on veut généraliser un peu, un travail judéo-révisionniste. Les adversaires du révisionnisme en sont contents, parce qu'ils trouvent dans ce film les réfutations auxquelles ils croient comme les âmes simples croient à Sainte Rita, et les partisans du révisionnisme, qui rigolent énormément quand surgissent les réfuteurs et les persécutrices, trouvent que les arguments révisionnistes sont exposés en gros, et de façon à peu près compréhensible, malgré le magma du montage.

Dans le contexte de répression générale, ce film est incontestablement un exposé de l'objection révisionniste à la théorie de la chambre à gaz industrielle d'Auschwitz. Le point de vue révisionniste se situe donc au centre de ce qu'il faut bien appeler une controverse. Le célèbre veto de Vidal-Caquet est complètement fissuré. Le plus étonnant, peut-être, c'est qu'après toutes les tribulations que les ignobles salopards, du genre de ces femmes qu'on voit à l'écran, ont fait subir à Leuchter, ruiné, divorcé, chassé de son coin, dépouillé de ses relations professionnelles, Leuchter garde intactes les convictions qu'il a acquises dans son travail d'expert, son point de vue d'ingénieur, de technicien des entreprises d'exécution: il réaffirme que les chambres à gaz de la vulgate n'auraient jamais pu fonctionner.

En face, on trouve principalement deux "experts". Passons rapidement sur le chef du laboratoire qui a analysé les échantillons rapportés par Leuchter: il affirme une imbécillité totale: s'il y avait eu des traces de Zyklon B, elle n'auraient pas dépassé l'épaisseur d'un micron et il aurait fallu les chercher en surface, donc les échantillons n'étaient pas appropriés. Ce type n'y connaît rien: il ne sait pas que dans les chambres de désinfection, les composés cyanhydriques ont perfusé et traversé les murs en brique. Si ce James Roth a un diplôme de chimie, il serait temps de le lui retirer.

L'autre "expert" est beaucoup plus hilarant: c'est le non-architecte hollandais qui a témoigné au procès Irving, le rondouillard van Pelt. Il nous explique que les chambres sont le "saint des saints" et que Leuchter n'avait pas le droit de violer le saint des saints. Cette andouille qui a un vague diplôme de "civilisation" ignore sans doute que dans le Temple, à Jérusalem, le saint des saints était une niche vide, fermée par une tenture, et dans laquelle le Grand Prêtre ne s'aventurait qu'une fois par an. Pour ne pas avoir l'air con, il ne disait pas ce qu'il y avait vu, et pour cause. Van Pelt s'adresse donc ici, comme il doit le faire régulièrement, à des assemblées de juifs crédules, croyants, prêts à vénérer tout objet sacré qui aurait subi un stade d'holocaustation.

C'est parce qu'ils prennent leur public pour des débiles mentaux que les arguments brandis par les anti-révisionnistes professionnels sont si faibles.

David Irving, qui apparaît brièvement, dit une chose très juste sur Leuchter: il dit que c'est un *simpleton*, un simplet. Leuchter se meut dans l'univers étroit des prisons, où travaillait son père. Auschwitz était une autre prison, et Leuchter sait beaucoup mieux ce qu'est une prison que ses détracteurs. Il croit qu'on doit d'abord réfléchir et dire ensuite ce qu'on pense: c'est ça être simplet. Il fait penser à ces personnages de films américains récents, *Mr Chance* ou *Forrest Gump*, qui paraissent prodigieux ou renversants parce qu'ils disent des choses simples et claires. Il n'a aucune ruse et ne soupçonne pas l'abîme de méchanceté perverse qu'il y a dans les gens comme Shelley Shapiro qui ont facilement pu le persécuter, d'autant plus facilement qu'ils étaient grassement rétribués par la famille Klarsfeld, qui n'apparaît jamais dans le film de Morris. On voit bien à ce détail qu'il n'est pas complètement honnête. Mais Morris a fait parler Leuchter, il lui a laissé la possibilité de s'exprimer et, dans le fond, l'honnêteté simplette est plus forte que la fourberie des Morris, Roth, Shapiro et autres judéomaniaques qui ne connaissent évidemment rien du tout aux problèmes soulevés par Leuchter, pourtant accusés par eux d'incompétence. Ils ne sont mus que par le désir impératif de s'associer aux juifs morts du fait des nazis pendant la guerre. Ils se les représentent par des moyens encore beaucoup plus fantastiques que la seule cinématographie. Ces nécrophiles se croient investis par les morts d'une mission consistant à persécuter les vivants qui ne leur lèchent pas les bottes. A côté de ces pervers, dont plusieurs en jupon, la fraîcheur de Leuchter est une fontaine de jouvence.

Et finalement, la question que l'on se pose à chaque instant pendant le film, naïve, élémentaire, ne reçoit pas de réponse: mais pourquoi diable, si les démonstrations et les prélèvements faits par Leuchter n'ont pas de sens, s'il est incompétent, pourquoi donc des gens compétents, des experts, n'ont-ils pas refait les analyses incriminées? Pourquoi diable n'applique-t-on pas à Auschwitz les méthodes de la police scientifique ou de l'archéologie? Si ce crime a eu lieu, comme n'importe quel autre, il a forcément laissé des traces... Ou alors, c'est ça l'unicité unique de la catastrophe juive, le crime horrible qui n'a laissé aucune trace?

On va sûrement nous refaire le coup des photos aériennes d'Auschwitz: ces photos ne montrant aucune activité criminelle ou simplement suspecte ont circulé comme étant **une preuve** de ces activités criminelles. C'est le coup du saint des saints: il n'y a rien dedans et c'est justement pour ça que c'est absolument sacré et donc vrai.

Donc les "zorganisations" de la "kommunauté" vont certainement faire circuler ce film. On a eu un avant-goût des préparatifs rhétoriques avec la séance qui s'est tenue au cinéma le lundi 23 octobre, sous le pontificat de Tarnéro, une sorte de vieille sangsue que nous traînons depuis 20 ans, et qui a négligé de dire à l'assemblée, qui le savait sans doute, qu'il a préparé un film anti-révisionniste appelé joliment "autopsie d'un mensonge", ce qui suppose -- c'est l'histoire de l'ours -- que le mensonge est mort.

On avait là une centaine de personnes, dont certaines appartiennent à "Mémoire 2000", un groupe fondé par Bernard Jouanneau, un avocat qui n'a jamais réussi à briser Faurisson, malgré les efforts titanesques qu'il a déployés au début de l'affaire. Il

est sorti laminé, la queue très basse, accablé de sa propre incompetence. Il est le principal rédacteur des quelques lignes qui forment la loi Gayssot. C'est donc, sous des dehors affables, un personnage qui exécute les libertés publiques comme on épluche une carotte. Jouanneau a bien voulu reconnaître que Leuchter était victime d'une véritable persécution, mais ce sont des persécutions qui n'empêchent pas notre avocat de dormir. Tarnéro, lui, a fait de Leuchter la victime des révisionnistes qui se seraient odieusement servi de lui. Il y a une chose certaine, c'est que personne ne se servira de Tarnéro. D'autres se sont plaint que le film mettait sur le même pied le savoir (du genre Roth-van Pelt) et l'ignorance (genre Leuchter) parce que, disent ces experts qui n'y sont jamais allés, les archives de Moscou **donnent les preuves**. Ces pauvres nazis ignorent qu'aux archives de Moscou, on voit dix révisionnistes pour un qui ne l'est pas. Par exemple, ce mois-ci, c'est Jürgen Graf qui s'y trouve. Et puis ça a dégénéré: un aigri a dénoncé Bruno Mazure qui aurait dit que Sharon avait mis le feu aux poudres, ce qui prouve bien que les médias sont sous le contrôle des Palestiniens... Rideau.

Les amateurs et ceux qui veulent en savoir plus seront contents de s'apprendre qu'il existe, dans le commerce, au moins cinq vidéos de Fred Leuchter produites par la "maison Zündel" (Samisdat, 206 Carlton Street, Toronto, ON, Canada M5A 2L1): *Fred Leuchter: Blockade breaker* (115 mn, 30 \$US), *Fred Leuchter and Ernst Zündel* (54 mn, 30\$), *Leuchter in Poland* (dont on a vu des extraits dans le film de Morris, 110 mn, 55\$), *Gas Chambers* (dans la chambre à gaz du Mississippi, 29 mn, 20\$), *The Second Leuchter Report* (à Dachau et Mauthausen, totalement passé sous silence par Morris, 59 mn, 30\$), soit plus de six heures de Leuchter pour seulement 1250 F. Un véritable affaire à saisir d'urgence. Recommandé pour vos retraites à Auschwitz, vos journées porte ouverte de la Choa, vos bar-mitzvah et toutes les soirées de sabbat ou vous n'avez rien à foutre.

Voir les articles du *Monde* sur la sortie du film. Leurs auteurs, et l'auteur du film, d'ailleurs, d'après ce qu'il dit, n'ont, curieusement, pas vu la même chose que nous: ils croient que le film prouve que les révisionnistes sont des fous immoraux, débils, dont les arguments sont aisément renversés par l'argumentation du documentaire. Or nous n'y voyons, en conclusion, que l'absence incompréhensible de recherches archéologiques sur les camps, absence qui rend niaise toute prétention à la certitude sur ce qui s'y est passé, et amène inévitablement à se demander *pourquoi* cette recherche (ou enquête policière) n'a jamais été faite et pourquoi les Van Pelt ou Morris ne la prônent pas.

UN MODÈLE ENVIABLE

Il s'est formé au Cambodge une petite clique, mise en place avec les fonds du département d'Etat américain qui veut faire fructifier la mémoire, une excellente vache à lait, susceptible de nourrir quelques familles d'intellectuels nécessiteux.

Déjà le "musée du génocide" avait fait l'objet, dès les premiers mois qui ont suivi la chute des Khmers rouges en janvier 1979, d'un travail de remaniement qui avait été confié à des experts vietnamiens, qui avaient déjà mis en place, à Saigon, après le

départ inglorieux des Américains en 1975, divers "musées" de la Révolution, des "Crimes impérialistes" et autres galeries des horreurs. Ces "experts" avaient fait un séjour en Pologne, pour pouvoir s'inspirer d'Auschwitz, dont la scénographie avait été écrite dans les années 50 par d'autres experts chevronnés, soviétiques ceux-là.

Dans le lieu nommé Tuol Sleng, où avait officié la police politique khmère rouge, les experts des pays frères avaient inventé une superbe carte du pays réalisé avec des crânes humains. Pour ajouter un élément du plus bel effet, ils avaient, comme à Auschwitz, fabriqué une montagne de vêtements. Divers remaniements sont intervenus depuis et les Américains sont tout disposés à hériter de Tuol Sleng comme ils ont avalé Auschwitz et ses reconstructions stalinienne: on retrouve là un aspect de ce qui est si extraordinairement commun entre le capitalisme américain, et ses aspects collectivistes, et le développement d'un monde industriel "socialiste" moderne et populiste avec les mêmes loisirs de masse, parcs d'amusement, qui aboutissent, par une progression parallèle, à Disneyland et Auschwitz.

Le Khméro-Américain Youk Chhang travaille ainsi à transformer Tuol Sleng en un ensemble de représentations qui soit plus facilement consommable pour le touriste bovinement yankee et, pour ce faire, il a trouvé le modèle le plus récent de ces fantasmagories mémorales, l'institut Yad Vashem, de nous bien connu. Il lui manque simplement 3 ou 4 millions de dollars. Mais l'oncle Sam subventionne grassement toutes sortes de "musées mémoriaux". Alors il n'y a pas de raison de ne pas se servir à la louche.

Voir *Khmer Rouge genocide museum wants to model itself on Yad Vashem*, Tibor Krausz, 14 février 2000, The jerusalem report.com

LE COMLOT DES INDUSTRIELS

Allez voir les réactions au livre de Finkelstein sur son site.

Nous en avons gardé quelques-unes qui valent leur pesant de hannetons. La suivante vaut d'être rapportée intégralement.

PROPOS INDUSTRIELS

Voici le texte dans lequel Hilberg confirme son soutien global aux positions défendues par Finkelstein sur la propagande autour de l'extermination des juifs pendant la seconde guerre mondiale.

Datum: 04.09.2000 Ressort: Feuilleton Autor: Eva Schweitzer

Rücksicht auf die Verbündeten

Ein Gespräch mit Raul Hilberg über Norman Finkelsteins Buch "The

***Holocaust Industry*"**

Der amerikanische Politologe Raul Hilberg, Autor des dreibändigen Werks "Die Vernichtung der europäischen Juden", ist einer der bedeutendsten Köpfe der Holocaust-Forschung. Hilberg, der als Junge mit seinen Eltern aus Österreich flüchten musste, lebt heute in Vermont.

Herr Hilberg, Norman Finkelstein wirft den jüdischen Organisationen der USA, insbesondere der Jewish Claims Conference vor, sie erpressten Geld unter Berufung auf bedürftige Holocaust-Überlebende. Wird diese Kritik geteilt? Finkelstein kritisiert die jüdischen Organisationen als Outsider. Es gibt aber auch konservative Juden, die sich gegen Entschädigungszahlungen wenden, und es wird auch kritisiert, dass das Geld nicht zuerst an Überlebende verteilt wird, wie etwa in "Commentary", der Zeitschrift des American Jewish Committee. In der neuesten Ausgabe nennt Gabriel Schoenfeld die heutige Lage der Reparationen einen "wachsenden Skandal". Aber Finkelstein selbst gilt in den USA als Unperson. Ja, denn es wird ihm vorgeworfen, dass er das Schicksal der Juden mit dem der Palästinenser, die von den Israelis vertrieben wurden, vergleicht -- das können die amerikanischen Juden nicht ertragen. Zum anderen hat Finkelstein -- zusammen mit Ruth Bettina Birn -- das Buch "A Nation on Trial" verfasst, das Daniel Goldhagens Buch "Hitlers Willing Executioners" kritisiert. Goldhagen ist sehr populär in den USA, obwohl er sich, wissenschaftlich gesehen, auf dem Stand von 1946 befindet. Aber Goldhagen hat einem unterdrückten Ärger der amerikanischen Juden Ausdruck verliehen, der sich heutzutage gegen alle möglichen Staaten und Organisationen in Europa richtet.

Aber die Situation der amerikanischen Juden heute ist doch mit der damaligen in Europa gar nicht zu vergleichen.

Das stimmt. Die Jewish Community in den USA ist die erfolgreichste und wohlhabendste der Welt. Es gab schon vor etwa zehn Jahren 18 amerikanische Milliardäre, die Juden waren und jetzt sind es weit mehr. Dazu gehört Edgar Bronfman, der Präsident des World Jewish Congress und einer der Hauptaktionäre des Seagram-Konzerns. Diese Leute könnten die Armut unter Holocaust-Überlebenden innerhalb einer Woche beseitigen.

Welche Bedeutung hat der Holocaust in den USA heute?

Es gibt in den USA viele Intellektuelle, die den Holocaust nutzen, um an Stellen in Museen oder Universitäten zu kommen. Es gab schon vor Jahrzehnten eine "German Studies Association", eine Vereinigung amerikanischer Forscher, die sich mit der deutschen Kultur beschäftigte. Aber die Studenten interessierten sich nicht für Nachkriegsdeutschland. Erst als der Holocaust als Studienobjekt entdeckt wurde -- und das ist erst 15, 20 Jahre her --, blühte diese Association auf. Heute gibt es Hunderte von Holocaust-Kursen in den USA. Und wenn diese Forscher einen Lehrauftrag erhalten oder ein Buch verkaufen wollen, dann geht das am besten, wenn es um den Holocaust geht.

Auch bei der Kampagne gegen die Schweizer Banken ginge es darum, Geld in US-Kassen zu schaufeln, meint Finkelstein.

Das Vorgehen des World Jewish Congress gegen die Schweiz war eigentlich ein Zusammenprall der amerikanischen Kultur mit der europäischen. Diese Class-Action-Suits, die Sammelklagen, mit denen der Schweiz gedroht wurde, gibt es in Europa nicht. Aber in den USA sind sie gang und gäbe, beispielsweise gegen die Zigarettenindustrie. Der World Jewish Congress und

die Anwälte haben den Schweizer Bankern gesagt: Ihr könnt keine Geschäfte mehr in den USA machen, wenn ihr nicht 20 Milliarden Dollar zahlt. In den USA weiß man, dass das nur eine Einstiegsdrohung ist, aber die Schweizer waren geschockt.

Aber es gab doch tatsächlich Gelder auf eingefrorenen Konten, die Holocaust-Opfern gehört haben?

Aber keine 20 Milliarden Dollar. Die Juden in den 30er-Jahren waren arm. Unsere Familie gehörte zur Mittelschicht, aber wir hatten noch nicht einmal ein Konto in Österreich, geschweige denn eines in der Schweiz. Auf den meisten herrenlosen Konten lagerten höchstens einige tausend Franken. Denn die wirklich wohlhabenden Juden konnten sich entweder ins Ausland retten oder ihre Erben haben die Gelder schon lange reklamiert.

Zu welchen Ergebnissen ist denn die so genannte Volcker-Kommission gekommen, die zur Klärung eingesetzt wurde? Der Wert der Konten in heutiger Kaufkraft liegt weit unter 1,25 Milliarden Dollar, die die Banken zahlen. Dabei hat allein die Untersuchung mindestens 250 Millionen Dollar gekostet -- da haben Buchhalter und Anwälte sehr viel verdient. Aber nachdem der Bericht der Volcker-Kommission veröffentlicht war, wäre es den Schweizern peinlich gewesen zu sagen, sie hätten zu viel bezahlt. Aber der Hauptvorwurf von Finkelstein ist, das Geld sei bis heute nicht an die Kontoinhaber ausgezahlt worden, nicht einmal der Notfallfonds von 200 Millionen Dollar. Es dauert eben lange, bis der Richter einen Beschluss über die Verteilung der Gelder fassen kann. Das Geld soll zum einen an die Kontoinhaber beziehungsweise deren Erben gehen, ein weiterer Teil an Zwangsarbeiter, die bei Firmen beschäftigt waren, die Konten in der Schweiz hatten, und der vierte Teil an Flüchtlinge, die an der Grenze zurückgewiesen wurden.

Warum gab es kein solches Vorgehen gegen amerikanische Banken, wo ebenfalls Gelder von Holocaust-Opfern lagern?

Das fängt jetzt erst an. Auch gegen israelische Banken wird geklagt. Aber in der Summe liegt dort vermutlich genauso wenig Geld wie bei den Schweizer Banken.

Warum werden diese Forderungen -- auch die nach Zwangsarbeiter-Entschädigung -- erst so spät gestellt?

Während des Kalten Krieges mussten die USA Rücksicht auf ihre Verbündeten nehmen. Deshalb wird etwa auch bis heute nicht die Frage aufgeworfen, wie weit die Türkei mit den Nazis kollaboriert hat, weil das wichtige Alliierte der USA und Israels sind. Aber in Europa können die jüdischen Organisationen jetzt Geld einsammeln, ohne die Sicherheit der USA zu gefährden. Was ich interessant finde, ist, warum der World Jewish Congress bisher kaum Druck auf Österreich macht, obwohl führende Nazis und SS-Leute Österreicher waren, bis hin zu Hitler.

Und warum denn nicht?

Unmittelbar nach dem Krieg wollten die USA, dass die Russen aus Österreich abzogen und die Russen wollten Österreich neutral halten, daher gab es ein gemeinsames Interesse, Österreich den Opferstatus zuzuerkennen. Und später konnte sich Österreich damit herausreden, dass es arm sei - dabei ist das Pro-Kopf-Einkommen dort genauso hoch wie in Deutschland. Aber vor allem funktioniert deren PR-Maschine besser. Österreich hat den Opernball, die Hofburg, Mozartkugeln, das mögen Amerikaner. Und sie investieren und

verkaufen verhältnismäßig wenig in den USA und sind daher nicht erpressbar. Inzwischen gibt es in Österreich eine Kommission, die den Verbleib jüdischen Vermögens untersuchen soll. Viktor Klima, der frühere Kanzler, hat mich gebeten, der beizutreten. Mein Vater hat im Ersten Weltkrieg in der österreichischen Armee gekämpft und wurde 1939 aus Österreich hinausgeworfen. Nach dem Krieg wurde ihm eine Entschädigung von zehn Dollar im Monat angeboten. Deshalb habe ich dem Klima gesagt, nein danke, davon würde mir übel.

Sie haben einmal gesagt, in der Holocaust-Debatte gibt es keine Qualitätskontrolle.

Das stimmt, insbesondere an mehreren der US-Elite-Universitäten. Nur so konnte Goldhagen einen Doktor in politischer Wissenschaft in Harvard machen, obwohl es niemanden in diesem Fachbereich gab, der seine Arbeit hatte überprüfen können.

Das Gespräch führte Eva Schweitzer.
Berliner Zeitung, 4 septembre 2000.

FUSILS À GAZ

Michael Honey avait 14 ans à la fin d'Auschwitz, il était *Laufer* (courrier) à l'hôpital et a survécu. C'est un des rares critiques de Vrba, à part nous. Il a publié divers appréciations acides de la validité et de l'honnêteté de Vrba. Dans un envoi récent à la liste H-HOL, on trouve le passage suivant:

(From: Michael Honey <100421.142@compuserve.com>)

"After the 8th March, 1944 gassing of the Sept. transport people it was assumed by us the December transport that we would suffer the same fate 6 months after our arrival in Auschwitz. But after the six months on 20th June 1944 a car came to fetch both Miriam Edelstein, and her son Arye together with her mother Mrs Jetti Olliner. They were told that they were to be reunited with Edelstein, instead they were taken to the cellar of crematorium 3. There was a *Hinrichtungsraum* (Slaughter Room) there and it is there that they met Jakob Edelstein. It is said that Miriam her mother and Arye were shot first in front of Edelstein and then he too was executed. (p.442 Ruth Bondy, Elder of the Jews-Jakob Edelstein of Theresienstadt also Ota Kraus/Erich Schön p.161/162 *Tovarna na Smrt* (Death Factory) Czech edition, 1946)." (Posté le 1er octobre 2000)

Edelstein était un dirigeant juif de Theresienstadt. Mais le point intéressant est la mention d'une "chambre d'exécution" (*Hinrichtungsraum*) dans les "caves" (en all.: *Keller*) du kréma III, c'est-à-dire précisément l'endroit où était censé exister une chambre à gaz. Or là, d'après lui, **on fusillait**.

LA DD DE PPDA

(La Dernière Déjection du Pol Pot d'Aubervilliers)

Après Garaudy, un chercheur au CNRS, soutien de Faurisson en 1981,
accueilli par l'Harmattan

Paris, mercredi 4 octobre 2000

En juin dernier, les éditions l'Harmattan publiaient un ouvrage *XXIe siècle, suicide planétaire ou résurrection*, en "oubliant" de porter le nom de son auteur principal sur la couverture (voir notre édition du 18.09.2000). Il s'agissait de Roger Garaudy dont la Cour de Cassation vient, le 12 septembre 2000, de confirmer la condamnation pour contestation de crimes contre l'humanité et provocation à la haine raciale après la parution de son précédent livre (orné de son nom en page de couverture) chez les activistes négationnistes de La Vieille Taupe.

Au printemps dernier, de manière toute aussi discrète, les éditions de l'Harmattan inscrivaient à leur catalogue un autre ouvrage sur le troisième millénaire, *Postcommunisme fin de siècle, essai sur l'Europe du XXIe siècle* dans leur collection *Aujourd'hui l'Europe*. L'auteur, Claude Karnoouh, n'est pas un inconnu pour qui s'intéresse à l'offensive menée depuis plus de vingt ans par les négateurs de l'histoire. Il fut même, au début des années 80, au premier rang de ceux qui permirent à Robert Faurisson de forcer la porte des médias en mettant leur réputation, leurs titres, au service du discours antisémite.

Le 17 décembre 1980, Robert Faurisson déclarait au micro d'Europe 1: "Le génocide des juifs, un mensonge! Les chambres à gaz, une escroquerie politico-financière", ce qui lui valait d'être traîné en justice par le Mrap, la Licra et l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Silésie. Le 25 juin 1981, c'est avec stupeur que le public présent dans la salle d'audience de la dix-septième chambre correctionnelle entendit Claude Karnoouh, témoin de Robert Faurisson décliner son titre de chercheur au CNRS et déclarer: "Je crois qu'effectivement les chambres à gaz n'ont pas existé; un certain nombre de vérités de l'histoire officielle ont fini par être révisées. Je ne connais que les pays totalitaires où on dise qu'une vérité historique est éternelle".

Par la suite, Claude Karnoouh signera *Intolérable Intolérance* à la Vieille Taupe en collaboration avec l'avocat d'extrême-droite Eric Delcroix, candidat du Front National aux législatives et défenseur régulier des négationnistes français. On retrouvera régulièrement sa signature dans *Krisis*, la revue de la Nouvelle-Droite d'Alain de Benoist, et il donnera une copieuse interview à Charles Champetier pour le numéro 83 d'octobre 1995 du mensuel néo-fasciste *Éléments*.

Robert Faurisson ne manquera pas de souligner, dans le numéro 7 des *Annales d'histoire révisionniste*, ce qu'il doit à des gens comme Claude Karnoouh, Serge Thion, Gabor Tamas Rittersporn (tous trois chercheurs au CNRS), sans lesquels il aurait été, selon ses propres termes, "écrasé".

A quand une collection "Vieille Taupe" à l'Harmattan?

Réactions des auteurs de l'Harmattan (ça fait du monde!)

DÉGOÛTS DES GOÛTS D'ÉGOÛTS

LETTRE OUVERTE AUX EDITIONS L'HARMATTAN
au sujet des mises en cause de Didier Daenincks

A Monsieur le Directeur des éditions L'Harmattan

A Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs de collection

Participant depuis le début de leur existence aux soirées poétiques organisées par la Collection *Poètes des Cinq Continents* et le CICEP dans les locaux des éditions de l'Harmattan, je dois vous dire ma stupéfaction, ma colère et mon dégoût devant les attaques odieuses des éditions l'Harmattan et de Geneviève Clancy dans un article intitulé "*Sciences inhumaines à l'Harmattan*" publié le 18 septembre 2000 sur le site www.amnistia.net sous la signature de Didier Daenincks. [Voir plus haut]

Ces accusations porteraient à sourire si les torrents de boue déversés dans son appel à "l'épuration" des éditions l'Harmattan pouvaient ne pas laisser de trace. Nous savons hélas que la calomnie ne s'évapore pas comme la rosée au premier rayon de soleil.

Un mauvais procès

Sur quoi sont fondées les accusations de Didier Daenincks, auto-érigé en procureur de la Sainte Inquisition antifasciste, antipétainiste, antirévissionniste et anti-antisémite? Uniquement sur des procédés douteux. Qu'on en juge:

Concernant les éditions l'Harmattan

1. Les éditions l'Harmattan publient un livre sur *L'Islam en Occident* de Roger Garaudy.

[L'auteur se trompe. Le livre auquel il fait allusion ensuite s'appelle Les Mythes fondateurs de la politique israélienne. Il n'a pas été publié par l'Harmattan. NdR]

2. Or celui-ci a été condamné en première instance pour "contestation de crime contre l'humanité." C'est exact mais le fait que la procédure ne soit pas terminée -- le procès en appel n'ait pas encore eu lieu -- n'a aucune importance pour notre procureur.

[L'auteur n'est pas informé du fait que Garaudy a perdu en appel et, en juin dernier, en cassation. NdR]

3. Roger Garaudy serait devenu par décision d'un tribunal un "émule de Faurisson" et partant, tous ceux ses écrits, [sic] toutes ses pensées sont supposées porter la souillure de cette accusation infâmante. Avec de tels raisonnements, il faudrait brûler toute l'oeuvre de Céline pour son attitude antisémite. Ne nous arrêtons pas là: brûlons aussi celle de Renan pour sa mise en hiérarchie des races humaines et ses tirades antisémites englobant tous les peuples sémitiques, les Arabes en premier lieu. Lamartine et Hugo pour avoir magnifié le colonialisme, Montaigne pour avoir acquiescé à la Saint Barthélémy, Voltaire pour avoir tiré ressources de l'esclavage. Il est vrai que Didier Daenincks se garde de tomber dans ce travers, lui qui affiche s'être guéri de toute nostalgie de l'anticolonialisme, une cause que l'on devine chez lui désormais sans objet et qui n'aurait plus aujourd'hui à se mettre [2] sous la dent "qu'un ressentiment contre l'Etat d'Israël [...] rapidement mué en antisémitisme"...

4. Roger Garaudy étant atteint par la maladie négationniste, tous ceux qui ont eu un contact avec lui ont été contaminés et sont devenus des négationnistes comme le Père Michel Lelong...

5. Donc l'Harmattan trempe dans la confusion négationniste et se voit menacé d'être emporté par la maladie révisionniste.

La simple mise en lumière des articulations du discours suffirait, me semble-t-il, à le tourner en ridicule. Et comme le raisonnement est le même avec Moumen Diouri, je me dispense donc de le recommencer.

Je note maintenant que, dans sa grande magnanimité, le procureur Daenincks est disposé à laisser tomber les terribles accusations qui pèsent sur les éditions de l'Harmattan à condition qu'elles se débarrassent du vecteur supputé de cette contagion: Geneviève Clancy. Mais le type de réquisitoire qui la condamne est de la même eau.

Concernant Geneviève Clancy

1. Geneviève Clancy a lu le manuscrit de Roger Garaudy. Que le manuscrit incriminé ait ou non un rapport avec la faute dont on accuse Roger Garaudy n'est pas de nature à ébranler la conviction de notre accusateur public: si elle a trouvé le livre intéressant, elle doit être punie car, quel que soit le sujet qu'il a traité, il a été écrit par un homme marqué au sceau de l'opprobre.

2. Geneviève Clancy aurait "accepté le manuscrit". Qu'elle ne soit nullement responsable de l'édition de cet ouvrage et que seul son avis ait été en l'occurrence sollicité n'a aucune importance pour notre accusateur public: elle est coupable!

3. Or elle est présentée comme directrice de la collection *Poètes des Cinq Continents*. Notre procureur ne s'est pas embarrassé d'aller vérifier ce qu'il avance et peut-être balaierait-il d'un revers de manche le fait qu'elle ne s'en présente pas comme la responsable mais seulement comme l'une des quatre personnes ayant le titre de lecteur ou lectrice. Et voici que cette collection reçoit dans une de ses soirées une certaine Maria Poumier. Que cela soit à titre de traductrice de poésie hispano-américaine et que jamais la moindre allusion à ce dont on l'accuse n'ait pu être soupçonnée [sic] dans la soirée incriminée -- j'en tombe moi-même sur mon séant! -- n'a pas à entrer en ligne de compte pour notre Zélateur de la Vertu antirévisionniste: cette dame, aurait, selon l'accusation, des contacts avec Roger Garaudy dans le cadre de l'Université où elle exerce. Toutes ses actions sont donc souillées par cette tache indélébile et partant tous ceux qui ont commerce avec elle.

4. Sur les seuls faits connus par notre Grand Inquisiteur, à savoir, que Geneviève Clancy s'est permis de pas jeter au panier un manuscrit de Roger Garaudy et qu'elle participe à l'animation des soirées poétiques, elle est implicitement montrée du doigt comme figure de proue d'un groupe "qui s'est sciemment installé dans les rouages de l'Harmattan, par l'étroite porte de la collection poésie". Conclusion: les éditions l'Harmattan doivent, pour leur santé morale, se séparer des membres pourris.

Devant n'importe quelle juridiction répressive, un procureur peut à bon droit dire sur l'accusé ce qui lui chante: selon l'adage, **la parole est libre**.

N'oublions pas cependant que selon le même adage: **l'écriture est serve**: le procureur doit avancer ce qu'il prouve [3] dans ses réquisitoires. Et gageons qu'aucun juge ne pourrait accepter les arguments du procureur Danenincks.

Didier Daenincks confond fiction et investigation

Didier Daenincks est présenté comme ayant participé à diverses publications. Je ne conteste pas une affirmation que je n'ai pas vérifiée mais elle m'inspire une réflexion. Si Didier Daenincks avait présenté l'article par lui sur publié le

net aux publications auxquelles il a collaboré [sic], je ne puis dire comment son travail aurait été reçu. Je peux seulement ici témoigner de ma propre expérience. J'ai personnellement publié des enquêtes dans plusieurs publications: je songe particulièrement aux *Cahiers de l'Orient* dont je suis un des collaborateurs et qui n'assume pourtant pas les propos auteurs des articles qu'il publie [sic], ou à *Témoignage Chrétien* et ce sur des sujets chauds comme la situation de l'immigration, ou encore au *Monde Diplomatique*, tout particulièrement sur l'utilisation de l'uranium appauvri pendant la guerre du Golfe. Eh bien je puis vous assurer que j'ai toujours dû avancer, et ceci sans aucune réticence de ma part, la preuve de la plus infime de mes assertions. Je suis donc navré de dire à ce sujet que, s'agissant d'investigation, Didier Daenincks a oublié ici le B.A BA du métier de journaliste.

[Où l'on voit que l'auteur 1/ ignore à peu près tout de la langue française, ce qui lui permet 2/ de faire le journaliste de gauche et donc 3/ d'écrire sur des sujets dont il ignore tout, ce qui est le propre des journalistes. C'est donc bien un journaliste de gauche parfaitement normal et ordinaire. Et ce journaliste normal et ordinaire trouve que Daenincks ne sait pas faire ce travail, qui ne demande pourtant aucune qualité particulière. -- NdR]

Considérons maintenant ce passage de son article sur le net: "Le deuxième manuscrit de l'émule de Faurisson est parvenu le 25 novembre 1999 au siège parisien de l'Harmattan, rue des Ecoles, en provenance du domicile privé de Garaudy. Il n'a été lu que par une seule personne, un professeur d'esthétique à la Sorbonne, Geneviève Clancy, qui l'a accepté, dans la journée!" Je ne reviens pas sur les contrevérités et les amalgames contenus dans cette phrase qui, il faut en convenir contient d'édifiantes révélations du type: "Le manuscrit est sorti du domicile privé de son auteur"... Convenons-en: du fait que, dans ce récit, l'exposition des données réelles s'inscrit sur une trame imaginée, il relève davantage de la manière habituelle des fictions policières que des enquêtes en bonne et due forme. Je n'ai aucune raison de douter des talents de Didier Daeninks comme auteur de roman policier. **[Nous en doutons au contraire: il a lui même avoué que ses premiers romans étaient si absolument nuls qu'il avait dû les réécrire entièrement dix ans plus tard; on ne voit pas bien comment une telle profondeur de bêtise pourrait s'améliorer.. NdR]** je n'ai aucune gêne à dire que sa littérature se lit avec plaisir et qu'il possède dans ce domaine une efficacité certaine et un talent reconnu: ayant éprouvé en son temps la difficulté à parler du 17 octobre 1961, j'ai apprécié l'intelligence avec laquelle il était parvenu à briser, avec *Meurtres pour mémoire*, Gallimard, 1984, les barrages successifs de la bonne et de la mauvaise conscience coloniale par le biais de l'évocation littéraire. **[Il est inutile d'ajouter que cette percée est due à des auteurs qui se refusèrent à toute fiction: Péju, Vidal-Naquet, Einaudi, Lévine et d'autres et non à de vulgaires polars. NdR]**

Mais les dégâts sont considérables dès qu'on accepte dans l'enquête journalistique ou dans la lutte politique et citoyennes les méthodes de la fiction littéraire policière

Assez de bassesses !

Faites n'importe quelle recherche sur le net: vous trouverez à boire et à manger. Tout y est dit: le meilleur comme le pire, plus souvent même le pire que le meilleur. Un exemple: un des principaux forums politiques comme *fr.soc.politique* est largement squatté par la mouvance d'extrême droite. Faut-il

interdire pour cela le net ou le soumettre à la censure? Je ne crois pas. J'estime qu'il faut accepter le défi de la bataille publique, pensant que chacun [4] d'entre nous était capable de se comporter comme citoyen et apte à faire le tri dans les mots, les idées, les odeurs parfois nauséabondes et aussi les parfums que portent les vents sociaux.

Didier Daenincks s'avère un piètre procureur. Permettez-moi d'émettre les doutes les plus sérieux sur ses qualités d'enquêteur. A la vérité il pervertit son talent d'écrivain par des arguments dignes des procès que l'on qualifiait naguère de stalinien. Les procédés de Didier Daenincks sont l'exagération et le mensonge, l'accusation sans fondement, l'insinuation et l'amalgame, le jeu d'ombres chinoises des fausses perspectives, et reposent surtout sur un présupposé que l'on pourrait appeler la "**théorie de la contamination**": Untel a touché Untel qui a vu Untel qui a parlé avec Untel qui a été vu avec Untel, etc... Tous procédés qui furent les armes favorites de toutes les chasses aux sorcières de l'Histoire.

Est-il abusif d'évoquer ceci à propos des méthodes de Didier Daenincks? C'est pourtant ce qui fit le 25 juin 1995 Maurice Rajsfus qui, mis en cause par le même Didier Daeninckx, se vit obligé de répondre à ses attaques ignobles par un texte intitulé "Chasse aux sorcières, ça suffit!". Dans un pamphlet intitulé *Le Goût de la vérité*, Ed. Verdier, notre Grand Inquisiteur venait d'accuser un certain nombre de personnalités, pourtant insoupçonnables sur ce terrain, de révisionnisme voir d'antisémitisme: il y assassinait notamment Gilles Perrault et Maurice Rajsfus. Ceci au point que ses amis et en particulier l'écrivain Gérard Delteil lui demandèrent instamment "d'arrêter les frais" (voir *Daeninckx en un combat douteux* dans *libération* du 11/11/97) [**Voir plus bas**] Il suffit de demander "Didier Daenincks" sur un moteur de recherche du net pour se rendre immédiatement compte à quel point le Front national peut se délecter de telles accusations (voir l'article "Ras l'Front, Ras le bol", par Gabriel Lindon, *National Hebdo*, n° 695, 13-19 nov. 1997, repris par le site aaarghinternational@hotmail.com). Je ne peux pas ne pas me souvenir à ce propos d'une époque où Jean-Marie Le Pen traînait devant les tribunaux plusieurs radios libres dont celle où Geneviève Clancy et moi-même nous nous côtoyions comme animateurs, pour l'avoir traité de "fasciste" et de "raciste"... [**Quel héroïsme!!!**] Venant de cet endroit, les coups ne sont pas pour surprendre: nous y sommes habitués. Mais je suis outré que l'on puisse verser en si peu de mots que ne le fait [sic] Didier Daenincks dans son article ordurier, autant de fiel sur Geneviève Clancy et autant de purin sur autant de monde à la fois.

Qu'on me permette également de dire le malaise que procure d'ailleurs l'utilisation, de tous les bords politiques aujourd'hui, d'arguments bas, sans envergure qui ne prouvent, chez ceux qui les utilisent, que leur propre faiblesses et donc aujourd'hui une réelle difficulté de notre société à faire face à ses propres tâches.

Je voudrais aussi dire que si les calomnies engagent ceux qui les profèrent et donnent une idée de leur valeur, elles n'ont de force que par ceux qui, pouvant leur faire barrage, négligent de les contrer.

Soyez assurés, Mesdames, Messieurs, de mon profond respect.

Paris le 1er octobre 2000

Roland Lafitte

142 avenue Jean-Jaurès 75019 Paris

tél/fax 01 42 00 61 67
e.mail: lafitte@cybercable.fr

Nous avons en archive l'article de Delteil dont parle Lafitte:

Lettre ouverte à celui qui assassine ses anciens amis de l'ultragauche

Daeninckx en un combat douteux

Par Gérard Delteil

(L'auteur est écrivain. Dernier ouvrage paru: *La peau des autres*)

Une atmosphère particulièrement désagréable règne actuellement, non seulement dans le petit milieu des auteurs de polars parisiens, mais dans celui, plus large, des amateurs de cette littérature et du «peuple de gauche» des bibliothèques, des comités d'entreprise et des associations. On ne parle plus que de la «polémique» qui oppose Didier Daeninckx à quelques anciens de l'ultragauche qu'il accuse de révisionnisme, voire d'antisémitisme, et à ceux qui ne partagent pas son interprétation des faits et des textes. La dernière étape de ce combat douteux est le pamphlet que Didier Daeninckx vient de publier (*le Goût de la vérité*, éd. Verdier) et dont David Dufresne a fort bien rendu compte dans Libération. Dans ce brûlot, Daeninckx assassine non seulement Gilles Perrault, pour avoir pris la défense des accusés, mais un certain nombre de ses anciens amis. C'est sans ménagement, sans nuances, qu'il procède à ces exécutions en règle, et aussi sans mémoire. Comme s'il était frappé d'amnésie, au point d'oublier tout ce qui le rapprochait, hier, de ceux qu'il dénonce aujourd'hui. Le seul fait de ne pas avoir accepté de le suivre dans sa croisade semble suffisant à ses yeux pour prononcer la condamnation.

Nous avons été un certain nombre à croire que les liens d'amitié et d'estime qui nous unissaient à Didier Daeninckx seraient de nature à le faire hésiter et nous avons fraternellement essayé de le dissuader de poursuivre cette aventure. Nous pensions, avec une certaine naïveté, que les prises de position de personnages aussi peu suspects de révisionnisme que Vidal-Naquet, Maurice Rajsfus, Jean-François Vilar, Thierry Jonquet et bien d'autres le conduiraient à remettre ses certitudes en cause et sa prose incendiaire dans son tiroir. Il n'en a rien été, et nous sommes aujourd'hui encore plus nombreux à être consternés par la lecture d'un texte où Didier Daeninckx s'en prend pêle-mêle à des positions politiques jugées par lui incorrectes et à des individus. Le ton même de certaines de ces attaques et de ces insinuations laisse pantois. A Untel, il est reproché d'avoir travaillé dans une entreprise dont le patron a collaboré avec l'occupant nazi, à tel autre d'occuper un local qui a servi de chambre de torture sous l'Occupation. Quand, emporté par son élan polémique, Daeninckx reproche à Gilles Perrault, entre mille autres accusations, d'avoir fréquenté un certain écrivain russe (plus ou moins agent du KGB et qui ne s'en cachait pas), faut-il avoir la cruauté de rappeler qu'il rêvait lui-même -- tout haut et suffisamment fort pour que nous soyons nombreux à nous en souvenir -- de voir ses oeuvres diffusées grâce à lui à des millions d'exemplaires dans l'URSS gorbatchévienne? Quand il se lance dans une douteuse psychanalyse de Perrault et passe au crible la sexualité de l'un de

ses personnages de roman, doit-on lui demander ce qu'il penserait d'un tel procédé employé par tout autre que lui? On a sincèrement du mal à croire que l'auteur de *Meurtre pour mémoire* est le même que celui du *Goût de la vérité*. La sagesse commanderait de demeurer à l'écart de ce déballage, en se disant que mieux vaut après tout ne se fâcher avec personne, si l'honneur d'hommes que nous côtoyons n'était pas en cause. Peut-on sans réagir laisser mettre ainsi au ban d'infamie des amis ou de simples relations, même si l'on est loin de partager leurs positions passées ou actuelles?

Au risque de se brouiller avec un ami, il faut donc bien dire à Didier Daeninckx les choses comme elles sont. Tu es en train de marquer des buts contre ton propre camp, Didier. Et les authentiques révisionnistes, ceux que tu prétends combattre, se tiennent les côtes devant le spectacle ridicule que tu donnes [*C'est vrai! C'est vrai! -- aaargh! aaargh!*], et que nous donnons tous hélas! puisque cette triste affaire empoisonne tout un milieu. Ta réaction initiale, refuser de voir un de tes livres figurer dans une collection qui aurait abrité un suppôt de Faurisson, est à ton honneur. Mais il aurait fallu t'assurer que tu ne commettais pas une erreur d'interprétation avant de foncer bille en tête. Les gens ont tout de même le droit de changer dans le bon sens, et la nature du crime que tu leur imputes est discutable et discutée. Les rodомontades et les provocations littéraires de l'ultragauche, même sous leurs aspects les plus déplaisants, comme les phrases issues de publications **vieilles de dix ou quinze ans** que tu ressasses ou la lamentable collection lancée par Quadruppani, ne peuvent pas être confondues avec des écrits négationnistes et antisémites. Une étude sérieuse de l'histoire de ces courants aurait dû t'en convaincre. L'escalade de la polémique et le refus d'envisager, ne serait-ce qu'une seconde, la possibilité d'avoir tort t'ont conduit dans l'impasse où tu te trouves. A livrer une bataille absurde, tu gaspilles le capital de confiance et de sympathie gagné par des livres et des positions courageuses, alors qu'il y a tant d'autres chats à fouetter, tant de véritables scandales à dénoncer, tant de personnages qui mériteraient que tu t'attardes sur leur passé et surtout sur leur présent, au lieu de t'en prendre à ceux de tes anciens compagnons. Certes, nous dis-tu, la crainte de «désespérer Billancourt» ne te détournera pas de ta mission purificatrice. On se renforce en s'épurant. Air connu. Mais, pour le moment, tu ne désespères que tes amis. Et je crois me faire l'interprète de nombre d'entre eux en te demandant instamment d'arrêter les frais.

[Nous on trouverait plutôt dégradant d'avoir comme amis des gens de cette espèce...]

Libération, 11 novembre 1997. "Rebonds"

Nous, auteurs de la collection *Poètes des Cinq Continents* des éditions l'Harmattan, sommes scandalisés par l'insulte qui nous est faite par Monsieur Daeninckx au nom d'un prétendu soutien au discours antisémite auquel notre amie Geneviève Clancy donnerait accès par la collection *Poètes des Cinq Continents*.

Monsieur Daeninckx manifeste une xénophobie évidente en accusant les auteurs de la collection qu'il sait en majorité étrangers, d'être proches des dictateurs tels que Khomeyni, Saddam Hussein, Hafez el Assad et Kadhafi.

Les auteurs iraniens, irakiens, syriens et libyens visés sauront lui répondre à leur manière. Quant à nous autres poètes et écrivains de l'Harmattan et tous ceux qui s'y associent, nous exigeons qu'il présente des excuses poubliques à toutes les personnes calomniées.

Collectif

Jean-Pierre FAYE, poète, philosophe.
Mithridad POURMIR, poète.
Kamal BEN ALIMEDA, poète.
Philippe TANCELIN, poète, philosophe.
Salah AL HAMADANI, poète et homme de théâtre.
Muniam ALFAKER, poète.
Isabelle POURMIR, écrivain.
Stéphanette VANDEVILLE, traductrice, femme de théâtre.
Geneviève CLANCY, poète, philosophe.
Roland LAFITTE, écrivains, historien.
Michel CASSIR, poète.
Yves BERGERET, poète, écrivain.
M. S. AL SAGGAR, poète, calligraphe.
Falih MAHDI, écrivain, juriste.
Marc JIMENEZ, écrivain, philosophe.
Jean-Julien MARTIN, peintre, écrivain.
Marianne AURICOSTE, poète, écrivain.
Jean-Claude MONTEL, écrivain, philosophe.
Françoise ROBERT AUBRAL, écrivain.
Hosham DAWOD, anthropologue.
Costin MIEREANU, écrivain, compositeur.
François LE PERLIER, écrivain, philosophe.
George SEBBAG, écrivain.
Chekib ABDESSALAM, poète.
Emmanuelle MOYSAN, codirectrice de la collection
Djamila ABITIAR, poète.

Voir les autres manifestations de protestations contre les saloperies à la Daeninckx sur [le site de l'Harmattan](#):

Le plus cocasse est de trouver dans les pourfendeurs de l'ahuri des poubelles le dénommé Jean-Pierre Faye qui a toujours fait tout ce qu'il a pu, c'est-à-dire pas grand chose, pour nous frénétiquer à sa façon. Il a tenté en vain, par exemple, de manipuler Chomsky. Se retrouver du même côté de la barricade que lui nous fait un drôle d'effet. Poulet au foie jaune comme il est, il va surement changer d'avis.

Pour reprendre des éléments de Lafitte, on peut se reporter au livre du Pol Pot d'Aubervilliers intitulé *Le goût de la vérité* publié chez un éditeur juif spécialisé dans les talmuderies, Verdier.

A la page 38, il reproduit des propos de Maurice Rajsfus, rapportés dans *National-Hebdo* du 18 juillet 1996:

"on voit se monter cet habituel amalgame du complot en sorcellerie que les staliniens savent bien faire. On montre un certain nombre de gens du doigt. On fouille leur passé, on leur demande pourquoi ils n'ont pas dit ce qu'ils faisaient tel jour à telle date il y a vingt-cinq ans. On s'intéresse à leurs amis. Les uns sont traités de flics. C'est une habitude dans les rangs du PCF. Quand quelqu'un était opposé, on disait que c'était un flic et on ajoutait: c'est bien connu, nous en avons les preuves. Moi j'ai appris hier soir que j'avais été à *La Guerre Sociale*. Ce qui est une pure calomnie et une saloperie. Si Daeninckx était là, il ne sortirait pas en état de cette salle."

Et deux pages plus loin, un certain Thierry Jonquet évoque la "flamboyante sagacité" du Génie d'Aubervilliers, Le Canal de l'Ourcq de la Pensée.

La culture générale et le contexte historique de ce livre du Génie d'Aubervilliers est strictement limité à l'emploi des "Que sais-je?". On a le droit d'être inculte. On ne reproche pas forcément à un inculte d'être inculte. Mais l'inculte qui essaie de nous bluffer, de faire étalage d'une grotesque science de bazar, on peut le renvoyer à sa niche. On prendra, par exemple, à la page 130, cette ahurissante information: le mot *vik* -- qui entre dans la composition de beaucoup de noms de lieux -- est, selon le Génie d'Aubervilliers, "un mot viking signifiant village". C'est forcé! *vik*, *viking*... c'est la preuve. Sauf que le mot est présent dans toutes les langues européennes, comme dans le latin *vicus*, qui a donné "voisin", le grec *oikos* d'où vient le mot "économie", l'allemand *witz* et le polonais *wicz* qui servent à faire des noms de lieu comme Auschwitz (en polonais *Oświęcim*), etc. Et *viking* veut dire "villageois". Seulement, pour un primaire du genre Daeninckx, ce qui compte, c'est le slogan qui est reproduit sur la bande annonce de chez Verdier:

Qualifier -- Dénoncer -- Combattre

Tout un programme.

A notre avis, DD se la joue. Entre son grand père fonctionnaire du PCF et son autre grand-père anar déserteur de la Grande guerre, il a toujours vécu dans le phantasme et l'imagination de la vie des autres. La littérature fournit l'héroïsme que ses grand pères avaient et qui lui manque à lui, dans sa vie de petit bourgeois rassis plein de bière dans son pavillon de banlieue. Il est le fonctionnaire qui jalouse les anars. Ses combats à lui se passent dans les bistrots d'Aubervilliers. Donc il exploite les fonctionnaires du renseignement et de la fiche documentaire -- qui pullulent sur le marché tant sont nombreuses les vocations -- et il se fabrique une existence aventureuse en recopiant ses fiches sur sa table de cuisine. Pourquoi ce type poursuit-il tant de gens avec tant de haine? La réponse est simple: il se shoote avec ça, pour avoir, fictivement, l'impression d'exister, comme ses "grands" ancêtres disparus. En fait, il relève d'une psychopathologie légère, qui pourrait se soigner avec une pincée de lithium, ou de serpolet.

TANT T'ACCULES

Nous avons reçu ce poulpet:

La pieuvre se prend une fois de plus les tentacules dans le tapis

En essayant de lancer un boycott contre les éditions l'Harmattan, DD la pieuvre s'est encore emmêlé les pinceaux. Avec du vrai boulot de sale flic, assaisonné de vrais mensonges pour déstabiliser ceux qu'il croit avoir coincés, il nous fait découvrir des tas de choses qui font plaisir:

- a) une bonne partie de la gauche, qui ne connaissait rien au «spectre qui hante le monde», s'est aperçue qu'on exerce sur elle un chantage permanent, sur fond de zyklon B, et commence à réagir... pas étonnant que la pieuvre s'inquiète pour son fromage
- b) ce qui explique l'intérêt des lecteurs pour un volume où l'on découvre Roger Garaudy associé à des théologiens de la libération, et à des juifs antisionistes prestigieux, aux antipodes de l'extrême puanteur à laquelle on voudrait le réduire
- c) aux lecteurs de L'Harmattan qui, s'ils se divisaient jusqu'à une date récente en antisionistes sans illusions et naïfs dans la lune, vont maintenant basculer un peu plus dans la résistance à la mauvaise foi et à la terreur idéologique, une fois qu'ils auront compris qu'on essaie de les prendre en otage
- d) en France il n'y a pas que des éditeurs vendus ou d'extrême-droite ou clandestins ou énervés
- e) les agents du Mossad, comme toutes les charognes, sont très bons pour réveiller les braves gens, et les convaincre qu'ils sont bien capables de tous les tripatouillages immondes, au point de les faire douter (on rougit, mais c'est ce que tout le monde dit, tout bas) des chambres à gaz et de tout ce qui va avec
- f) la poésie retrouve enfin sa vieille copine la vérité, le vent se lève et les bons poètes vont bientôt gueuler très haut, par exemple aux éditions l'Harmattan
- g) Falbala pas morte, repoussera les sionards au delà du Tigre et de l'Euphrate!
- h) De Paris I à Paris VIII en passant par la rue des Ecoles, ça en fait, des complices du négationnisme! On croyait qu'il fallait aller jusqu'à Lyon pour voir de près ces patibulaires ennemis du peuple déguisés en soi-disant profs de fac

LE TORCHON D'UN ORDRE NOUVEAU

Le site amnistia, animé par des repris de justice italiens, communique:

Amnistia.net est une rédaction qui s'est évadée. Évadée du "modèle économique" dominant, sponsorisé par les annonceurs publicitaires. Ces nouveaux employeurs qui sont devenus la principale, si non la seule, source de revenus des journalistes. Nous nous sommes évadés de l'emprise de leur censure et, surtout, de la tentation de l'autocensure qui prolifère comme un nouveau virus dans les bureaux d'aluminium des rédactions. Sur quoi repose la crédibilité de ceux qui ont choisi comme métier celui d'informer? Sur leur indépendance d'esprit et sur leur indépendance financière. Pour être indépendante, une rédaction doit être financée, au moins majoritairement, par ses lecteurs. Voilà la condition incontournable qui assure à une société de presse l'autonomie vis-à-vis des marchands de pub ainsi que des pouvoirs politiques. Seule une rédaction rémunérée directement par ses lecteurs, qui en payent le travail, peut se définir comme authentiquement libre. Les spéculateurs publicitaires, les nouveaux empereurs des médias, peuvent

décider à tout moment de fermer les robinets à une rédaction dont la ligne éditoriale pourrait se révéler dérangeante. À l'inverse, les lecteurs, en achetant librement un titre par l'intérêt de son contenu, sont la principale garantie de protection des journalistes face à toute ingérence des pouvoirs.

À la recherche de nos lecteurs, nous nous sommes évadés, il y a maintenant deux ans, sur le web. Depuis Amnistia, une île imaginaire, notre communauté de destin, bien réelle, a donné vie à une nouvelle source d'information.

Entièrement gratuite et autofinancée. Il a suffi de deux vieux ordinateurs, un modem, un accès à internet et un grand investissement humain. Personne n'a été rémunéré à amnistia.net. Faute de sources de financement nous avons investi notre temps. À chacun de se débrouiller par ailleurs pour ses besoins financiers. Voici le prix de notre liberté. Les connections sur notre site se sont multipliées au fil des jours (nous en comptons 60 000 par mois) et la presse traditionnelle a repris certaines des nos enquêtes, jusque là "interdites". La production française de Zyklon-B pendant la guerre, le dossier corse, l'envers du décor de l'univers des médias, les réseaux négationnistes qui se nichent dans des institutions prestigieuses. Autant d'enquêtes que nous vous proposons aujourd'hui sur notre revue trimestrielle ainsi que sur notre journal hebdomadaire. Avec des dossiers exclusifs que vous découvrirez en avant première.

Maintenant tout dépend uniquement de vous, fidèles lecteurs. Notre indépendance est garantie par l'intérêt que vous portez à notre projet. De votre adhésion dépend notre liberté.

HITLER PAS BON

Los Angeles (Zap2It.com) - Kenneth Branagh and Stanley Tucci are heading to HBO for "**Conspiracy**," which is expected to begin shooting in Europe this fall according to *Hollywood Reporter*. The made-for-television movie deals with a secret meeting Adolf Hitler held in 1943 of the Third Reich at **Wannsee**.

At the meeting, Hitler, along with his senior advisors, drew up plans for Final Solution for the extermination of Jews. (21 septembre 2000)

[*Los Angeles (Zap2It.com)*]. D'après le *Hollywood Reporter*, Kenneth Branagh et Stanley Tucci s'adressent à HBO pour *Conspiracy*, qu'ils espèrent commencer à tourner en Europe cet automne. La dramatique télévisée raconte une rencontre secrète du IIIe Reich, tenue par Adolf Hitler à Wannsee en 1943. Pendant la réunion, Hitler et ses principaux conseillers dressèrent les plans de la solution finale pour l'extermination des juifs (21 septembre 2000)

De plus en plus fort: la télé va nous montrer Hitler en personne participant à la conférence de Wannsee, qui plus est, en 1943! Elle est déjà l'objet d'une mise en scène du plus haut grotesque au "Museum of Tolerance", le barnum des rabbins qui achètent son nom à Simon Wiesenthal, à Los Angelès. Encore un petit effort et on verra Hitler assassiner six millions de juifs lui-même...

ACCRO

aaargh est évidemment cité dans maintes circonstances, dans la littérature mondiale. Le riz Uncle Ben's l'affiche partout. Un jeune lecteur nous signale que l'expression apparaît souvent dans les aventures de Harry Potter, dont on connaît le succès

mondial, plus de 30 millions d'exemplaires vendus à ce jour. Dans le volume 3, à la p. 287 de la traduction française, précise notre correspondant, on trouve l'élément suivant:

AAAAAAAAAAAAARRRRRRRRRRRRRRRRRRGGGGHHHHHHHHHHHHHHHHHH
HHH !

Celui de nos lecteur qui voudra bien nous fournir le développement complet de cet acronyme gagnera une édition complète des oeuvres de Vidal Crochet sur peau de banane.

PARUTIONS

Signalons la dernière brochure de l'équipe Reynouard, *L'enfer de Big brother dans lequel nous entrons*, 48 p., 13 octobre 2000, chez VHO, BP 60, B-2600 Berchem 2, Belgique. Pas de prix indiqué.

Analyse d'un article mensonger paru dans *Historia* -- La dérive totalitaire s'accélère -- Nouvelles brèves: la déportation des homosexuels en France, un mythe; Bergen-Belsen 1945? Non, Elvas 1809; Les Juifs souhaitent-ils se sentir persécutés?; les Juifs eux-mêmes confirment les "clichés antisémites; Big Brother tire profit de ses échecs en Belgique et impose son pouvoir en Serbie.

Il faut surtout signaler la très importante parution de la version anglaise du plus important ouvrage révisionniste actuellement disponible, paru en Allemagne sous le nom de *Grundlagen zur Zeitgeschichte*, paru en 1994 sous le direction de Ernst Gauss, alias Germar RUDOLF. On connaît son fameux *Rapport* dont les petits michetons du film d'Errol Morris ne pipent pas mot.

Certains des articles ont été mis à jour. Il est accessible on-line sur le site <<http://www.vho.org/>> mais l'édition sur papier est particulièrement soignée, illustrée et son prix de 55 dollars est tout-à-fait justifié.

Dissecting the Holocaust -- The Growing Critique of 'Truth' and 'Memory', traduit par Victor Diodon, Theses and Dissertations Press, PO Box 64, Capshaw, Alabama 35742, USA.

DE L'ÂNERIE COMME UN DES BEAUX-ARTS

Sans commentaires sinon cette remarque d'ordre générale: si vous n'êtes pas capable d'être historien, descendez deux ou trois échelons et plongez dans le marécage de la "mémoire"; cultivez le souvenir, faute de pouvoir penser le passé!

Assistante-mémoire, un nouveau métier

«Au départ, je voulais être journaliste. Lorsque j'ai voulu passer le concours de Sciences-Po, je suis tombée malade. Je me suis retrouvée finalement en histoire. Après la licence, j'ai continué, mais j'ai senti que la recherche, ça n'était pas mon truc» raconte Cécile Lonjon, 26 ans, originaire du Vaucluse. (...) elle tombe sur une annonce passée par la Direction départementale de l'office national des anciens combattants demandant une personne avec des connaissances en histoire. (...) Cécile Lonjon débute donc en tant qu'**assistante-mémoire** en février dernier. Un travail qui la passionne

réellement, elle explique pourquoi: «Je suis chargée de mettre en relation des associations d'anciens combattants, l'administration et les professeurs, en leur proposant des activités de mémoire. Je retrouve dans ce métier à la fois le côté pédagogique, lorsque je vais faire des interventions dans les classes avec des anciens combattants et la transmission de l'histoire. En plus, c'est un emploi tout neuf, où tout est à faire. C'est un vrai défi et c'est très motivant». Pas de tout repos non plus, car loin de rester dans son bureau du matin au soir, Cécile Lonjon est amenée à se déplacer très souvent. Elle a récemment participé au festival mémoire et citoyenneté à Schirmeck, et doit accompagner une classe prochainement au **Struthof**. Tout à fait convaincue de sa mission, elle estime que «**nous devons tous rester vigilants**», parce que nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle guerre. «**Mémoire et solidarité**, telle est la devise, ici, raconte-t-elle encore. Les jeunes manquent aujourd'hui de repères. Nous sommes là pour leur faire comprendre que des gens se sont battus dans le passé pour retrouver la paix. Et qu'eux doivent, maintenant, tout faire pour la conserver.»

Viviane Prost

Dernières Nouvelles d'Alsace, 10 Octobre 2000.

VIE D'ANGE

Tous les lecteurs de la presse socialo-gluante savent qu'à la demande expresse du Pol Pot d'Aubervilliers, le chercheur ultra-gauchiste Serge Thion, engagé dans le révisionnisme depuis le début de l'affaire Faurisson, au grand dam de la gauche molle, a été révoqué du CNRS, et ce vingt ans après la parution de son livre *Vérité historique ou vérité politique?* Entre la parution de ce livre et sa révocation, un événement difficilement justifiable du point de vue des révocateurs d'aujourd'hui, était intervenu, en 1984: il avait été titularisé dans les fonctions qu'il occupait au CNRS depuis 1971 et était donc devenu fonctionnaire... après être devenu le champion de la liberté de pensée. Si quelqu'un pouvait nous expliquer cette situation extrêmement paradoxale, nous lui attriburions le prix de la vérité historique qui n'est pas politique. Voici l'arrêté de révocation qu'il fait circuler depuis une dizaine de jours :

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La Directrice Générale du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,

Vu le décret n° 84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire

concernant les fonctionnaires de l'Etat,
 Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
 Vu L'avis du conseil de discipline compétent pour le corps des chargés de recherche, en date du 4 juillet 2000
 Considérant que Monsieur Serge THION a manqué à l'obligation de réserve par la remise en cause de l'existence des crimes commis contre l'humanité et a ainsi porté atteinte à la dignité des fonctions qu'il occupe, à la considération du corps auquel il appartient ainsi qu'à la réputation du CNRS:
DECIDE
 Article unique:
 Monsieur Serge THION, chargé de recherche de première classe, agent N° 46756, est révoqué à compter du 1er novembre 2000.
 Fait à Paris, le 04 OCT 2000
 [signé] La Directrice Générale

Nous avons aussi un article du *Monde* se réjouissant de la révocation de S. Thion et portant contre lui des accusations contre lesquelles, c'est bien entendu, il n'a pas le droit de se défendre: les révisionnistes ne sont pas des hommes, ils ne jouissent donc pas des droits desdits; mais comme ce ne sont pas non plus des animaux répertoriés dans la classification des espèces, aucune vedette de la télé ne vient à leur secours...

Le chercheur négationniste Serge Thion révoqué par le CNRS

L'une des principales figures des milieux négationnistes français, Serge Thion, chargé de recherche au CNRS, a été révoqué, à compter du 1er novembre, par la directrice générale de l'organisme, Geneviève Berger. Cette décision exemplaire, datée du 4 octobre, précise que le chercheur "a manqué à l'obligation de réserve par la remise en cause de l'existence des crimes commis contre l'humanité et a ainsi porté atteinte à la dignité des fonctions qu'il occupe, à la considération du corps auquel il appartient, ainsi qu'à la réputation du CNRS".

Mme Berger, nommée le 30 août, n'aura pas tardé à clore un dossier qui entachait depuis longtemps l'image de l'établissement. Serge Thion, entré au CNRS au début des années 70, était considéré, ces derniers temps, par l'administration comme sans affectation. Il était auparavant rattaché au Centre d'anthropologie de la Chine du Sud et de la péninsule indochinoise (une équipe du département des sciences de l'homme et de la société installée à Paris et officiellement en restructuration).

Dès son entrée au CNRS, il incarne les dérives idéologiques d'une frange de l'ultra-gauche. Après avoir livré des analyses percutantes sur l'apartheid en Afrique ("Le Pouvoir pâle ou le racisme sud-africain", Le Seuil, 1969) et sur le Sud-Est asiatique ("Des courtisanes aux partisans", Gallimard, 1971), il rejoint, en 1979, le camp des défenseurs du négateur de l'existence des chambres à gaz Robert Faurisson, regroupés autour de la maison d'édition La Vieille Taupe.

Une commission d'enquête interne

Il met alors en avant, devant la justice, sa qualité de chercheur au CNRS. Et il réussit un coup d'éclat, en obtenant du linguiste américain Noam Chomsky une préface au "Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire", de Faurisson. Dans la foulée, il prend la défense du

régime de Pol Pot et soutient que, "si les mots ont un sens, il n'y a certainement pas eu de génocide au Cambodge". Dans les années qui suivent, il publie encore de nombreux articles à caractère négationniste, en particulier dans les "Annales d'histoire révisionniste".

L'avènement d'Internet offrira alors au chercheur une tribune privilégiée. Il lui est notamment reproché - bien qu'il s'en défende - d'alimenter en textes antisémites le site d'une Association des anciens amateurs de récits de guerre et d'holocauste (Aaargh). Au mois de mai dernier, le MRAP s'élève, auprès du ministre de la recherche, du "grave détournement que constitue l'utilisation du matériel et de l'image de marque du CNRS à des fins négationnistes".

La direction du CNRS prend alors l'affaire au sérieux. Jugeant que les limites de la liberté de la recherche ont été franchies, elle met en place une commission d'enquête interne, présidée par l'historien François Bédarida, dont les conclusions n'ont pas été rendues publiques. Le 4 juillet, la commission technique paritaire du CNRS, formée de représentants de l'administration et du personnel, se prononce à l'unanimité en faveur de la révocation du chercheur. Il ne restait plus à la direction du CNRS qu'à entériner ce vote.

Pierre Le Hir

Le Monde, 27 octobre 2000, page 38

UN TRACT QUE LA CGT NE VEUT PAS DIFFUSER

Nous nous sommes procurés, avec la plus grande difficulté, un tract qu'un syndicaliste diffusait le 4 juillet 2000, au moment où se réunissait la commission disciplinaire du CNRS qui allait demander la révocation de Serge Thion, le tract suivant. On le trouve dans les documents de la CGT avec la mention: "(Pour archives; A NE PAS DIFFUSER)"

SNRTS-CGT SNTRS-CGT SNTRS-CGT

Commission Administrative Paritaire des Chargés de Recherche

NON AU DÉVOIEMENT DU STATUT DES CHERCHEURS

Le 4 juillet 2000 deux dossiers très différents sont examinés par la Commission Administrative Paritaire (CAP) des chargés de Recherches du CNRS: un refus de titularisation et l'activité d'un chercheur connu comme négationniste. La direction du CNRS projette de licencier les deux chercheurs. Dans les deux cas, qui n'ont aucun rapport, la direction du CNRS bafoue ou dévoie le statut des Chercheurs.

D'abord, le SNTRS-CGT dénonce le refus de la direction du CNRS de titulariser la chargée de recherches de 2ème classe concernée, malgré l'avis positif de la CAP en 1999. La Commission Scientifique de la section 23 avait reconnu positivement l'activité scientifique du chercheur. La Commission Scientifique avait refusé la titularisation sur la base d'un avis de son encadrement avec lequel elle était entrée en conflit. Les notables du milieu n'avaient sans doute pas apprécié qu'un jeune chercheur montre une

indépendance intellectuelle qui le conduit à remettre en cause des projets importants. Contester la non pathogénivité pour les mammifères d'une bactérie qu'on veut utiliser dans la lutte contre les insectes bouscule sans doute beaucoup d'intérêts scientifiques, voire économiques. La répression n'est pas acceptable et ne peut être admise pour régler un débat scientifique. Un stagiaire dont l'activité professionnelle est reconnue doit être titularisé. Il pourra ensuite intégrer une autre équipe. Dans le cas présent, la titularisation a été différée en attendant que le chercheur trouve un nouveau labo. C'est une démarche plutôt hypocrite puisque, dans le contexte actuel, la plupart des "patrons" de labos ne voudront pas prendre le risque d'accueillir un stagiaire "à problèmes" qui peut être licencié à court terme. En 2000, la Commission 23 a refusé une nouvelle fois la titularisation et la CAP est à nouveau convoquée. Ce stagiaire doit être titularisé.

En ce qui concerne le cas du chercheur connu comme négationniste, nous pensons que la direction du CNRS n'a pas une attitude "saine" à l'égard de la CAP. En premier lieu, le SNTRS-CGT considère que le négationnisme doit être combattu activement mais clairement. Il n'est donc pas admissible que deux semaines avant la tenue de la CAP, aucun élément incriminant l'activité de ce chercheur ne figurait dans son dossier. Aujourd'hui, il y a bien un rapport mais les reproches d'ordre professionnel sont faibles et pourrait [sic] donner lieu à de dangereux précédents pour la défense des chercheurs: nombre de publications 1999-2000, utilisation de son adresse e-mail professionnelle pour d'autres activités, faire figurer sa qualité de chercheur dans les listes de participants à des réunions négationnistes. En fait, il nous semble que c'est un piège pour les syndicats qui ont des représentants à la CAP. Sur ces bases, un vote de révocation par la CAP risque d'être annulé par le Tribunal Administratif et permettrait de faire passer le négationniste pour un martyr. La direction du CNRS veut faire jouer à la CAP un rôle qui n'est pas le sien. L'activité extraprofessionnelle négationniste de ce chercheur relève de la Justice. Si la direction du CNRS est vraiment décidée à lutter contre le négationnisme, c'est sur le terrain judiciaire qu'elle doit intervenir contre ce chercheur.

Villejuif le 3 juillet 2000.

Remarque: La rédaction de ce tract a été décidée par le Bureau National du syndicat le 3 juillet. Il a été distribué au siège du CNRS le 4 juillet, jour de la tenue de la commission de discipline (CAP) par M. Pierre, Secrétaire Général Adjoint du syndicat. Il a été désavoué le 10 sur demande de la Confédération. Depuis, ça ébullitionne dans les chaumières de la CGT.

HOMO MAGHREBINICUS

Voici quelques réactions édifiantes à la diffusion sur une liste intitulée "droits de l'homme" de l'avis de révocation de S. Thion:

Exp.: Zoubir SAMI, INTERNET:Zoubir.Sami@liafa.jussieu.fr
CC: liste@maghreb-ddh.sgdg.org [Droits de l'homme au Maghreb]
Date:18/10/00 23:15
RE: Re: Intifada au CNRS - ATTENTION dérapage !

Cher(e)s ami(e)s,

Un texte de l'antisémite Serge Thion a été diffusé sur notre liste.

Ce sinistre individu est, pour ceux qui ne le connaissent pas, un négationniste notoire (aussi bien du génocide commis par Pol Pot que des crimes nazis d'ailleurs), co-fondateur de la librairie révisionniste La Vieille Taupe.

Il est également connu pour ses relations avec les milieux néo-nazis et d'extrême droite (il collabore avec le fasciste marocain Ahmed Rami par exemple).

Les textes de cet individu ne sont pas les bienvenus sur notre liste. Le peuple palestinien n'a que faire de son pseudo-soutien et nous de ses inepties aux relents nauséabonds.

"Les ennemis de nos ennemis ne sont pas forcément nos amis", ils doivent même, en l'occurrence, être combattus avec la plus grande vigueur ! Aucun autre dérapage de ce type ne sera accepté sur la liste. A bon entendeur...

Cordialement.

Zoubir SAMI Gestionnaire de la liste

D'autres messages de la même eau allaient suivre. Comme celui de ce bizarre "Mespoulet":

INTERNET:vincent.mespoulet@worldonline.fr

A: [inconnu], INTERNET:liste@maghreb-ddh.sgdg.org

Date: 24/10/00 00:02

RE: [maghreb-ddh] Intifada au CNRS

Bonjour à tous,

Je suis très heureux d'avoir lu les fermes points de vue de Zoubir Sami et de Larbi Maaninou sur un sujet qui me tient à coeur, la diffusion du négationisme auprès des intellectuels du monde arabo-musulman, via Garaudy et Thion, au nom d'un anticolonialisme dévoyé où l'antisionisme s'est transformé en antisémitisme. Je ne suis ni juif, ni musulman, ni chrétien. Je ne suis ni Palestinien, ni Israélien, ni maghrébin. Je soutiens le peuple palestinien dans sa juste cause, mais je refuse d'utiliser les armes de l'intolérance, du racisme et du négationisme, cette falsification de l'histoire. Je voudrais dire à Mondher Sfar qu'il fait vraiment fausse route: Serge Thion est effectivement la honte de la recherche publique française et le présenter comme une victime est incongru. Ahmed Rami est effectivement un fasciste, à qui je ne vois pas au nom de quoi on pourrait justifier sa haine antijuive.

Je suis ouvert d'esprit, je peux même avoir du respect avec des intellectuels iraniens islamistes qui ont lu en détail la philosophie politique européenne depuis l'époque des Lumières. Mais on ne peut absolument rien tirer des négationnistes. Comme le dit le grand historien Pierre Vidal-Naquet, on ne discute pas AVEC les négationnistes mais SUR les négationnismes, car le

racisme est par essence irrationnel, inaccessible à la raison et à la démarche scientifique. Zoubir a bien fait de rappeler les propos d'Edward Saïd.

Je mentionnerai pour ma part deux autres références:

1. l'article de Gilles Karmasyn sur le négationnisme et l'internet, dans la *revue d'Histoire de la Shoah* (octobre 2000). J'ai bien un exemplaire électronique de cet article, mais Gilles m'a fait promettre de ne pas le diffuser en ligne. Vous y lirez comment ces salopards (Faurisson, Thion, Renouard...) nient être les responsables de la diffusion de leurs écrits négationnistes tombant sous le coup de la loi française: Gilles, au fil d'un enquête informatique serrée, a prouvé le contraire, ce qui n'est pas sans rapport avec la déchéance de Thion de son poste au Cnrs, qu'il annonce d'ailleurs dans le torchon diffusé par Mondher Sfar.

2. Un message que j'ai écrit après avoir vu en avant-première le documentaire réalisé par Jacques Tarnéro "*Autopsie d'un mensonge*", que je n'ai pas apprécié, sauf justement quand Saïd prend la parole.
<http://ecjs.citeweb.net/supports/autopsie.htm>

On se demande bien pourquoi la liste "droits de l'Homme au Maghreb" est entre les mains de tels parangons de vertu, sionistes jusqu'aux ongles. Karmasyn, c'est du sionard à 100%. Ce qui les intéresse, ce sont les droits des juifs au Maghreb. Et ces droits sont infinis, comme ils le manifestent chaque jour.

Ce Poulet est un prof d'hist et géo, "formateur d'IUFM"; Sûr, il fait dans le formatage des crânes. C'est le type même de l'institute ignare monté sur ses ergots. Il vient d'avoir une "discussion" avec un alter ego qui nous égaye depuis longtemps, un lanzmannoïde dissocié, Robert Raie-d'équerre: on en apprend de belles sur le film de Tarnéro qui cherche, paraît-il, à s'expliquer le succès du révisionnisme et trouve finalement que c'est à cause de Mai 68 et de la permissivité. Rigolons un brin. Il a mis en scène notre ami Gaby Cohn-Bendit qui se contrit encore une fois sur l'énorme erreur patati, patala... Et un hurluberlu qui essaie de raconter qui était Rassinier, mais pour Mespoulet c'est très confus. Ce salmigondis a l'air d'être encore une joyeuse galéjade. Il paraît même qu'il montre Lanzmann se prononçant doctement sur Internet. Mieux que les peintures d'Ali Boron... Voici la "contribution" de cet inénarrable:

A propos du documentaire "*Autopsie d'un mensonge*"

Robert Redeker écrivait sur la liste ECJS:

Je te trouve, Vincent, bien sévère sur le très bon film de Tarnéro. Pourrais-tu t'expliquer?

Certainement. A ce sujet, je serais d'ailleurs très curieux de connaître ta position sur ce documentaire que tu sembles avoir vu toi aussi. Si nos propos se révélaient contradictoires, il serait très intéressant de publier nos avis divergents sur le site de la liste ECJS, si tu en es d'accord. et si tu es prêt à dépasser la louange pure et simple.

D'abord, le contexte. J'ai assisté à une projection privée du documentaire de Jacques Tarnéro en juillet dernier, au milieu d'une assistance de profs de philo, lettres, histoire-géo essentiellement. Tarnéro était lui-même parmi nous, ainsi

que Valérie Igounet qui avait été invitée par Georges Benssoussan. Pour les nouveaux venus sur la liste, sachez que nous avons déjà eu l'occasion de dire tout le bien que nous pensions du livre de Valérie Igounet, jeune historienne dont la thèse *Histoire du négationnisme en France*, a été publiée au début de l'année chez Seuil. Un débat a suivi entre l'assistance et le réalisateur. Voici les points du documentaire sur lesquels reposent mes réserves.

1. Aucune évocation de la loi Gayssot

J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans un précédent message, aussi je ne vais pas m'étendre, c'est la grande faiblesse du documentaire de n'évoquer ni mettre en débat la loi Gayssot. C'est peut-être la chose la plus étonnante sur un tel sujet. Quand j'ai posé la question à Jacques Tarnéro, il a répondu que c'était pour une question de format, et que ce qu'il avait filmé sur la loi Gayssot (sans préciser quoi) avait sauté au montage. Or, il faut savoir que le réalisateur disposait d'une marge de manoeuvre confortable, d'environ 90 minutes, ce qui amoindrit très fortement l'explication qu'il a donnée. On constate aussi qu'il s'attarde longuement sur des aspects du sujet qui ne sont pas essentiels (voir plus bas dans ce message). Plus prosaïquement; je pense tout simplement que la mise en question de la loi Gayssot a sauté parce qu'elle ne cadrerait pas avec le propos du réalisateur...

2. Un découpage partiel, partial et univoque

Le documentaire donne l'impression que son auteur ne maîtrise pas le sujet, ou plutôt qu'il a été débordé par sa complexité. Du coup; je mets sérieusement en doute la capacité d'un spectateur non averti, au vu de ce film, à se faire une idée claire des enjeux posés par l'épanouissement du négationnisme. J'ai bien senti aux réactions de l'assistance que Tarnéro avait raté son but. Pourquoi? Parce qu'à mon avis il est parti d'un présupposé un peu court: ce qui l'intéresse en effet, c'est la séduction exercée par le négationnisme sur l'ultra-gauche, à laquelle il consacre la plus grosse partie de son documentaire. Son credo: tout est de la faute de... Mai 68 et de la permissivité afférente: "on peut tout dire, tout contester, même la shoah". On comprend mieux alors pourquoi il était important pour lui de s'entretenir avec Gabriel Cohn-Bendit, posé dans le film en icône de la ringardise maoïste. Or, au risque de me répéter, Gaby a TOUT DE SUITE reconnu honnêtement et publiquement qu'il avait commis une lourde erreur, ce qu'il répète tout contrit dans le docu, d'ailleurs. Pourquoi Tarnéro n'a pas plutôt interviewé un gars de la Vieille Taupe, comme Guillaume, qui eux ne se sont jamais rétractés? Ce qui intéressait Tarnéro en fait, c'est que Gaby est le frère de Dany, et, qu'il lui fallait un nom-symbole qui frapperait l'esprit des spectateurs pour appuyer sa démonstration. C'est un syndrome classique qui touche les gens de gauche de la génération de Tarnéro, il convient de brûler ce que l'on a adoré, d'interpréter le vide idéologique actuel à la lumière des errements d'une partie de la gauche 68.

Comme l'idée est courte, Tarnéro tourne autour pendant toute la durée de son film. En amont de 68, on voit bien, mais de façon très marginale un sympathique anarchiste essayer d'expliquer qui était Rassinier, mais quelqu'un qui ne connaît pas n'y comprendra rien, et rien ne vient rebondir sur ses propos, renforçant l'impression générale de confusion qui se dégage de ce documentaire.

Par contre, à aucun moment, et j'y reviendrai plus bas, n'est ouverte une piste plus prometteuse que l'idée fumeuse de permissivité de l'esprit 68: il faut envisager l'attraction du négationnisme sur l'ultra-gauche non par l'angle d'un

gauchisme dévoyé, mais plutôt d'un certain anticolonialisme transmuté en antisionisme, puis en antisémitisme qu'un Thion représente bien, et qui est autrement plus dangereux que le dérapage d'un Gaby.

3. Les abus de sensationnalisme

Dans ce documentaire, Jacques Tarnéro a une seconde cible de choix évidente: l'internet, outil moderne de circulation des thèses négationnistes. C'est la suite logique de son idée de départ de permissivité, puisque l'internet, avec ses deux versants, libéral et libertaire, constitue la menace immédiate. Aussi, Tarnéro filme longuement (et là visiblement, vu les longueurs, il ne connaît pas de problèmes de format...) des écrans d'ordinateurs où défilent, pour faire frémir le chaland, croix gammées et sigles néo-nazis. Bien sûr ça fait mouche sur l'assistance. J'ai entendu des "oh!" et des "ah!" d'effarouchement: la diabolisation fonctionne parfaitement. Pour renforcer l'effet, Lanzmann (tiens, tiens, est-ce là la raison des louanges de Robert sur ce film?) est convoqué et donne son avis. Ce grand spécialiste de l'internet démontre en deux-trois coups de cuillère à pot que l'internet est "les égoûts du monde". Mais il y a beaucoup plus grave. J'en arrive à une des scènes qui m'a le plus choqué et qui montre à mon avis l'irresponsabilité de l'auteur et de ses suiveurs. Parmi les écrans informatiques dévoilés à la curiosité malsaine du public, Tarnéro filme en gros plan la page d'entrée du site négationniste Radio-Islam, celle où apparaît le titre du site, SANS AUCUNE EXPLICATION NI COMMENTAIRES EN VOIX-OFF (on ne peut rien voir d'autre que le titre). Le spectateur ne saura pas qui est Ahmed Rahbi. [*Mespoulet non plus, apparemment*] Il se dira peut-être, étant donné le caractère générique du titre du site, qu'il s'agit d'un organe officiel de la communauté musulmane. Rien ne vient démentir cette très possible erreur d'appréciation. **On imagine les dégâts** causés sur des spectateurs non avertis... De quoi alimenter à moindre frais **un racisme anti-arabe**. A la fin du débat, je suis allé voir Tarnéro pour lui faire part de mes sentiments sur cette énorme maladresse (mais en était-ce une?): **il m'a envoyé paître**.

4. La confusion entre sionisme et israélisme.

Tarnéro présente le sionisme comme un "processus colonial". Là aussi, on ne peut être que stupéfait d'un tel **anachronisme** ou du moins d'un tel manque de rigueur d'analyse. Evidemment, comme tout phénomène historique, les choses n'ont rien à gagner à être simplifiées: la réalité est autrement plus complexe... C'est faire fi des racines du mouvement sioniste au XIXème qui était alors un nationalisme à un moment d'ailleurs où naissait dans des conditions parallèles finalement un autre nationalisme: le panarabisme. Interpréter le sionisme à l'aune des désastres de la Seconde Guerre Mondiale et des conditions de la création de l'Etat d'Israël avec l'expulsion massive des Palestiniens est encore une grave maladresse. On ne peut s'intéresser aux idées politiques sans en connaître à fond la substance première. Si ce travail n'est pas fait, autant assimiler le stalinisme au marxisme dans ces conditions! Le seul moment à sauver de ce documentaire, c'est justement lorsque le Palestinien Edward Saïd s'exprime sur ce sujet. Voilà un intellectuel courageux, mais très isolé, qui a bien pris la mesure du danger de l'impact de Garaudy sur une partie des élites arabes, auxquelles Saïd enjoint de reconnaître le caractère irréfutable de la destruction des juifs d'Europe.

Vincent Mespoulet

Avec des idiots pareils, on est bien lotis.

LE PRIX DE L'APPEL EST EN HAUSSE

J.-L. Berger a été condamné à nouveau en appel. La spécialiste de la pédagogie de *Libération* (nous ne vous dirons pas d'où lui viennent ses compétences...) nous explique gravement pourquoi.

Le négationniste ne nie pas ses propos

Le professeur de lettres a été condamné, en appel, à un an avec sursis

Par Nicole Gauthier

Le professeur tente une explication: il aurait voulu encourager «l'esprit critique» de ses élèves et ceux-ci ne l'auraient «pas compris».

Strasbourg de notre correspondante:

Jean-Louis Berger, 53 ans, professeur certifié de lettres classiques au collège de Lemberg (Moselle), a été condamné hier par la cour d'appel de Metz à un an de prison avec sursis pour avoir tenu, en avril 1999, des propos négationnistes devant 39 élèves de troisième. L'enseignant avait été condamné le 15 mai dernier à dix mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Sarreguemines (*Libération* du 21 mars et du 16 mai 2000). Il avait fait appel. Hier, les magistrats messins ont alourdi la peine, conformément aux réquisitions du ministère public.

C'est l'une des toutes premières fois qu'en France un enseignant est condamné en vertu de la «loi Gayssot», qui réprime les propos racistes, antisémites ou négationnistes. Jean-Louis Berger, candidat du Front national lors des élections législatives de 1997, risque la radiation définitive de l'Education nationale. Suspendu de toute fonction d'enseignement depuis le 31 mai 1999, il a continué néanmoins à percevoir son salaire dans l'attente de la décision de la justice.

L'affaire commence le 30 mars 1999. Les collégiens de Lemberg assistent à la représentation d'une pièce de théâtre, *Mon ami Frédéric*, tirée d'un roman de Richter: dans l'Allemagne de l'entre-deux-guerres, un enfant juif est persécuté à cause de ses origines. Quelques jours plus tard, leur professeur de français entreprend de «rectifier» le contenu de la pièce. Il assure, entre autres choses, que «les chambres à gaz servaient à ôter les poux sur les vêtements», que «tous les morts [de la guerre] n'étaient pas des juifs», et que «les professeurs d'histoire étaient dans l'erreur». Alertés par leurs enfants, des parents protestent auprès de l'administration du collège, qui, après enquête, alerte les autorités académiques. Deux mois plus tard, Jean-Louis Berger est suspendu. En mars dernier, devant le tribunal correctionnel de Sarreguemines, le professeur de français tente une explication: il aurait voulu encourager «l'esprit critique» de ses jeunes élèves dans le droit fil d'un cours sur «l'argumentation», et ceux-ci ne l'auraient «pas compris». Mais Jean-Louis

Berger ne dément rien. A la barre, il égrène la rituelle rhétorique négationniste: «Il n'y a pas eu 5 millions de morts à Auschwitz, il y avait des chambres à gaz qui servaient à la désinfection», et rappelle que le camp de Nordhausen a été «bombardé par les Américains». Au soir de sa condamnation en première instance, le certifié de lettres classiques persiste et signe, dans un communiqué: «Je n'ai fait qu'énoncer des vérités officiellement reconnues.» La cour d'appel de Metz a ordonné la publication de la condamnation dans deux journaux régionaux et deux nationaux. Jean-Louis Berger devra verser une amende de 40 000 francs (contre 10 000 en première instance). Enfin, trois des sept parties civiles (la Licra et les représentants des déportés) vont recevoir chacune 20 000 francs de dommages et intérêts.

Libération, 4 octobre 2000

DANS D'AUTRES COURS

Pierre Guillaume passait en jugement pour la troisième fois pour un même texte, le tract sur Brigitte Bardot. Voici le compte rendu de l'AFP:

PARIS - Le Tribunal correctionnel de Paris a condamné mercredi le dirigeant du site internet "Radio Islam", Ahmed Rami, 54 ans, à la "peine exemplaire" de 300.000 francs d'amende pour la diffusion d'un tract à caractère antisémite. Cette condamnation est en effet très inhabituelle en matière de presse ou de provocation raciale, le tribunal prononçant régulièrement des peines d'amende qui dépassent rarement 50.000 francs.

Radio Islam diffuse depuis plusieurs années, selon le jugement, un tract de plusieurs pages intitulé "Une guerre totale", qui est "une longue accusation portée contre les juifs qui sont présentés comme déicides, haïssant les musulmans et prêts à tout pour les détruire", explique le jugement. Selon le jugement cette accusation est "destinée à provoquer la peur et la haine des juifs et constitue un appel aux musulmans pour qu'ils les combattent et les tuent".

Le MRAP, la LICRA et l'Union des étudiants juifs de France, qui s'étaient constitués partie civile, ont obtenu un franc chacun. Ces plaignants poursuivaient également Pierre Guillaume, l'éditeur du révisionniste Robert Faurisson, pour avoir participé à Paris à la diffusion, sous forme de tract, d'une partie de ce texte au début de l'année 1997. Mais M. Guillaume a été mis hors de cause puisque le tribunal, présidé par M. Jean-Yves Monfort, a constaté que l'affaire était **prescrite** à son égard.

M. Guillaume était poursuivi parce que son tract était un texte de soutien à Brigitte Bardot alors qu'elle était poursuivie pour avoir critiqué dans la presse l'immigration des musulmans en France. Mme Bardot a été condamnée pour cela à trois reprises, les 9 juin 1997, 28 octobre 1998 et 15 juin 2000.

M. Rami, né au Maroc mais domicilié en Suède, n'avait pas comparu devant le juge d'instruction ni à l'audience du 20 septembre, et il était jugé **par défaut**. La 17e chambre du Tribunal observe que son texte déclarant la "guerre totale au sionisme international et à ses agents", était également diffamatoire envers la communauté juive, "accusée d'asservir les musulmans dans des conditions identiques à celles de l'Holocauste".

AFP 18/10/2000 15h03

Un jugement par défaut est automatiquement maximal. Si le prévenu se présente devant les juges, on refera le procès. On croit savoir d'autre part que Rami, s'il est le porte parole du site "Radio-Islam" n'en est pas le "dirigeant" ou le "propriétaire" qui est un Américain vivant en Amérique. On notera la remarque très inquiétante de la fin: c'est diffamer la "communauté juive" que de condamner les exactions israéliennes contre elles... Le 29 octobre 2000, lors d'une émission de variétés, un psychanalyste d'opérette (mais si, certains sont sérieux; par exemple ceux qui pensent, comme Freud, que la mémoire est une poubelle et que le psychanalyste doit aider les malades à se libérer de sa dictature) protestait contre la venue en France de Putin, parce que la Russie menait, d'après lui, une guerre attentatoire aux droits de l'homme en Tchétchénie et empêchait les associations charitables d'y travailler librement. Oui, vous avez bien entendu, il parlait de la Tchétchénie, une région de la Russie où s'affrontent deux armées et où les associations charitables ont le droit de travailler... Les progrès du discours sioniste sont sans doute à mettre en rapport avec la chute vertigineuse de "l'industrie de lolocoste" dans l'opinion publique.

Dépêches

Justice: le directeur du magazine *L'Histoire*, Stéphane Khemis, a été condamné, jeudi 12 octobre, par le tribunal correctionnel de Paris pour avoir publié sous forme réduite un texte envoyé par Robert Faurisson en réponse à un article paru en décembre 1999 intitulé "Le cas Faurisson, itinéraire d'un négationniste". La 17e chambre a estimé qu'un directeur de publication qui reçoit notification d'un droit de réponse n'a "aucun pouvoir pour apprécier son opportunité ou son utilité, l'auteur de la réponse restant maître de son texte qui est indivisible". En conséquence, M. Khemis a été condamné à publier le texte en cause, à payer 15.000 francs d'amende et à verser 10.000 francs de dommages et intérêts à M. Faurisson.
Le Monde, 14 octobre 2000, p. 16.

Nous avons évoqué cette affaire: la lettre tronquée est reproduite dans les Actualités de mars 2000. Les directeurs de journaux avaient fini par croire qu'ils pouvaient tronquer ou mettre à la corbeille les droits de réponse des révisionnistes. Une jurisprudence en voie de solidification leur faisait croire que leurs manquement à l'obligation de publier ces droits de réponse s'exemptaient par un simple appel à la "bonne foi". Or, soudainement, un tribunal décide d'appliquer la loi. A une magazine lu par les étudiants en histoire. La chose est plaisante. Décidément, cette Igounette coûte cher à ceux qui l'édition. On attend avec curiosité de voir ce que ces emplâtrés vont faire. (dernière minute: ils ont fait appel).

PRÉSENTEZ!!!! EXCUSES!!!

Des attaques virulentes sont dirigées contre un site révisionniste, australien celui-là. Il s'agit du site de l'Institut d'Adélaïde, dont le directeur, Frédéric Töben, a fait en 1998 dix mois de prison en Allemagne: il avait demandé à rencontrer les juges d'instruction allemands qui sévissent contre les révisionnistes et, à la fin de sa visite, avait été saisi et jeté en prison (cf notre dossier sur l'affaire). En Australie, il n'y a pas de loi contre le révisionnisme ou les révisionnistes, en revanche les vigilants sont là, aussi puissants qu'ailleurs. La "commission des droits de l'homme et de l'égalité des chances" [sic],

payée par le gouvernement australien, a exigé la fermeture du site; comme elle est dépourvue de pouvoirs de sanction, si Töben n'obéit pas, il sera poursuivi et emprisonné (disent les observateurs australiens) pour "mépris de la commission" (délit équivalent approximativement à l'insulte à magistrat). Voici un récit circonstancié par le correspondant d'une agence de presse américaine en Australie.

Regional Web Site Must Stop Holocaust Denial

by Mike Corder Associated Press Writer SYDNEY, Australia (AP)

-- A **government-funded commission** ordered a Web site in Australia on Tuesday to stop publishing material questioning whether the Holocaust occurred. A prominent Jewish group welcomed the decision, but the site's owner said he would defy it.

The Human Rights and Equal Opportunities Commission outlawed the material and ordered Frederick Toben to remove it from the Web site of a private group called the Adelaide Institute. Toben is the institute's director. The ruling marked **the first time** the commission ordered material removed from the Net.

Although the commission has **no enforcement powers**, if Toben refuses to comply he could be **prosecuted and jailed** for contempt.

In its ruling, the commission branded as "bullying, insulting and offensive" claims on the Web site that the Holocaust amounted to nothing more than allegations and assertions by Jews. Millions of Jews died in Nazi death camps during World War II.

The Adelaide Institute claims to examine "the truth about historical events, especially those connected with World War II and the Holocaust." Its Web site questions if there ever were gas chambers at Auschwitz, one of the main Nazi camps.

Kathleen McEvoy, the head of the Human Rights and Equal Opportunities Commission, ordered the institute to remove the material on grounds that its main purpose was to humiliate and denigrate Jewish people. "In public discourse there is a need to balance rights and responsibilities," she said. **"It is never appropriate to victimize people of a certain race in the name of freedom of speech."**

[Ce qui équivaut donc à une affirmation selon laquelle il existe une "race juive"... L'Australie est donc dans la continuité des lois de Nuremberg...]

Toben was also **ordered to apologize** to Australia's Jewish community.

In a telephone interview, he told The Associated Press that he would not remove the material from his Web site and was prepared to go to jail if found guilty of contempt of court.

"I find the procedure was immoral," he said.

Hundreds of extremist sites exist on the Internet today, ranging from neo-Nazi alliances, the Ku Klux Klan, groups that hate gays and lesbians, conspiracy theorists and Holocaust denial sites.

The online posting of Holocaust denials and other material considered to incite racial and ethnic hatred is illegal in a number of countries, including Germany and France. But because the Internet is global and borderless, such laws are easily circumvented.

QUOI LÀ?

Cyberhate: Bigotry and Prejudice on the Internet

A Conference sponsored by the ANU's Freilich Foundation
and the Australia/Israel & Jewish Affairs Council (AIJAC)

Sydney, Sunday November 5 and Monday November 6, 2000

Has the Internet granted the purveyors of bigotry a new, efficient and unregulated conduit for their ideas?
Has the change in technology engendered a change in politics or is the Internet being used as simply the latest tool of established hate groups?
How should sites devoted to disseminating hate be regulated?
Is regulation the greater evil?
How can bigotry on the Internet be countered?

Keynote speakers include:

David Goldman - Hatewatch (<<http://www.hatewatch.org/>>)

Ken McVay - The Nizkor Holocaust Education Project (<<http://www.nizkor.org/>>)

Michael Whine - author of *The Far Right on the Internet, The Governance of Cyberspace: Racism on the Internet and Cyberspace : A New Medium for Communication, Command and Control by Extremists*

See this link for registration details:

<http://www.anu.edu.au/hrc/freilich/activities/conferences_2000/cyberhate_regform.html>
tml>www.anu.edu.au/hrc/freilich/activities/conferences_2000/cyberhate_regform.html
l>

TRAQUER LES FANTOMES BALTES

Nous avons évoqué le cas de Kalejs en janvier dernier. Nous vous avons notamment donné un article du *Guardian* [[en français](#) et [en anglais](#)] qui s'élevait contre le principe du jugement d'un homme cinquante ans après. Las! Une fois de plus le fanatisme l'emporte sur le droit et les pays désoviétisés se signalent par un mépris absolu des droits de la défense. On voit que pour arriver à leurs fins, les "chasseurs de [vieillards] nazis" (un joli métier) n'ont pas honte de faire changer les lois et d'en fabriquer de nouvelles *ad hoc*, rétroactive et quasiment inhumaines. Ces gens là n'y gagneront que le mépris universel. En attendant, ils préparent la demande d'extradition de K. Kalejs, citoyen australien.

Judge Orders Nazi Trial To Continue

By Liudas Dapkus, Associated Press Writer

Friday, Oct. 13, 2000

VILNIUS, Lithuania -- A judge on Friday ordered that a 93-year-old man be tried in absentia on genocide charges, even though he suffers from Alzheimer's and other debilitating illnesses.

Kazys Gimzauskas is accused of sending scores of Jews to their deaths when he was an officer in the Vilnius security police during the 1941-44 German occupation of Lithuania in World War II.

"The court will try Gimzauskas in absentia and determine if he is guilty," court spokeswoman Lina Baltrukonyte said. The trial is set to begin Nov. 13.

Lithuania's in-absentia law, **as revised last February**, allows a lawyer to represent a mentally incapacitated war crimes suspect at trial. If convicted, Gimzauskas wouldn't have to serve any sentence.

The ruling comes a month after another alleged Nazi war criminal, Aleksandras Lileikis, who was Gimzauskas' boss in the security police, died of a heart attack in Vilnius before a court could pass judgment. He also was 93. Gimzauskas has denied charges he took part in the Holocaust. He emigrated to the United States in 1956 and lived in St. Petersburg, Fla. He returned to Lithuania in 1994 after a U.S. court moved to strip him of his citizenship for lying about his wartime record. Lithuanian prosecutors charged him several years later.

His regular trial began in 1998, but was repeatedly delayed and then suspended on health grounds.

After regaining independence from Moscow in 1991, upon the collapse of the Soviet Union, Lithuania promised to pursue those who participated in the massacre of some 240,000 Lithuanian Jews during Nazi rule. So far, no one has been convicted.

http://www.washingtonpost.com/wp-srv/aponline/20001013/aponline170055_000.htm

Latvian court approves arrest of war crimes suspect

Reuters News Agency

A Latvian court said Monday it would allow prosecutors to order the arrest of an elderly Nazi-era war crimes and genocide suspect who at one time lived in Canada and now resides in Australia.

Prosecutors said this meant they could now move to secure the extradition of 87-year-old Konrads Kalejs in hopes of having him sent back to stand trial in his native Latvia. Mr. Kalejs holds Australian citizenship and lives in Melbourne.

He has twice returned to Australia after being deported from the United States in 1994 and Canada in 1997 because of his suspected war crimes.

"Our next step will be to translate the court's decision (into English), to prepare all of the necessary documents and to send them to the Australian side," a spokeswoman for the prosecutor general's office told Reuters.

"In this way the extradition procedure will be started." (...)

Prosecutors announced Sept. 28 that they had filed charges against Latvian-born Mr. Kalejs stemming from his time as an alleged commander of

a concentration camp guard during the Nazi occupation of Latvia in the Second World War.

Mr. Kalejs has previously denied **Nazi hunters'** charges that he aided the wartime slaughter of Jews. Mr. Kalejs's lawyers have seven days to appeal the decision.

Latvia has no extradition treaty with Australia, but **parliament is expected to approve one** by the year's end.

If extradited, Mr. Kalejs would be the first Latvian Nazi-era war crimes suspect to be brought to trial since the country regained its independence from the Soviet Union in 1991.

An amendment to Australian laws last year means foreign governments requesting extradition of war crimes suspects no longer need to establish a clear case of guilt to support their case, just produce sufficient evidence to warrant a trial.

Australian officials have also said that although the extradition treaty needed ratifying, a separate measure taken several months ago meant Latvia could apply for extradition **without the final stamps of approval** on the treaty.

Mr. Kalejs can appeal against extradition.

During the World War II occupation, 95 per cent of Latvia's 70,000-strong Jewish population died.

Mr. Kalejs has admitted that he was a member of the Nazi-backed Arajs hit squad which was responsible for 30,000 murders in the Baltic country but denied all war crimes, saying he was at university when the killings took place in 1941.

Toronto Globe and Mail, 24 October 2000.

CINCINNATI

Le programme des réjouissances organisées à Cincinnati par David Irving:

Friday, September 22, 2000

8 p.m. Before dinner David Irving talks on The Entebbe Raid: Idi Amin's Court of Inquiry, the Transcripts.

After dinner David Irving talks on "Scratchings-out". Documents which he has discovered to have been tampered with, and the historic significance of these excisions: Rommel, Pearl Harbor, and British assassination plots.

Saturday, September 23

10 a.m. Don Heddesheimer lectures on The First Holocaust Fund-raising Drives -- those between the two World Wars. Selected campaigns by major Jewish advocacy groups during the first part of the twentieth century. The propaganda techniques and lobbying activities used then are a small piece of the revisionist puzzle.

12 p.m. Kimberley Cornish lectures on "The Man Who Was Esther." Cornish (author, "The Jew of Linz") has flown in specially from Australia to deliver an hour-long talk on Adolf Hitler and the brilliant Jewish philosopher Wittgenstein, and explain why his thesis endangers the unity between secular and religious Jews over the causes of the Holocaust. The speaker promises "nothing controversial, except Wittgenstein's involvement in the passing of the British intelligence crown jewels to Stalin and consequent collapse of the

British Empire."

2 p.m. Alan Heath a new (and neutral) speaker, Mr Heath is a British publisher who has lived in Poland permanently since 1992 and has visited all the Nazi sites there regularly. He speaks Polish fluently. He has actively sought out older local people who were witnesses to what went on there during WW2, and conducted many interviews. We anticipate a lively discussion. He has visited the largest former ghettos: Warsaw -- he actually lived on the site -- Lodz, Krakow, Bialystok, and Lublin. "It is difficult to be impartial", says Heath, "but I have constantly sought the truth and have no particular axe to grind." A dangerous man, in other words.

3:30 p.m. Mark Antonacci's book, *The Resurrection of the Shroud*, will be released this summer, and the conference will be occurring during a rare two-month public exhibit of the Shroud from August 12 - October 22; so his talk has a timely topic and will contain the latest scientific evidence and testing on the cloth's authenticity. FILM: The British Channel Four television film, *'Holocaust on Trial'*, which is currently scheduled to be aired in the United States on October 21 on PBS. Using well-known British television actors, the film portrays actual scenes from the dramatic High Court action brought by David Irving against American scholar Deborah Lipstadt.

After this showing, David Irving gives a confidential briefing and answers questions on this historic lawsuit which he is fighting single-handedly through the British law courts against the global enemies of Real History

p.m. dinner. After this John Sack (*"Eye for an Eye"*) delivers by popular request a witty keynote speech about sciosophy, the science of documented poppycock. "Everyone," he says, "can decide for himself whether the Exterminationists or the Revisionists are guilty of what Giordano Bruno described as 'the most delightful science there is' - the science of ignorance."

He offers examples from the Republic of the Congo, *Through the Looking Glass*, UFOs, Angels in America, President Eisenhower, and especially Shakespeare, runs thirty minutes. 10 p.m. LATE NIGHT FILM: *Mr Death*, the film made by award-winning American documentary film-maker Errol Morris about the life and living-death of execution consultant Fred Leuchter, his revisionist discoveries and the reasons for his misery.

Sunday, September 24, 2000

10 a.m. Lawyer Don Bustion investigates the theme of Winston Churchill vs. the Red Cross in a talk entitled "Starving Britain's Allies."

11:15 - 12 p.m. Brian Renk will demolish the evidence given by the "world's leading Auschwitz expert," the Canadian pseudo-architect Professor Robert van Pelt.

12 - 1 p.m. Jordan Hoffmann is to talk on Sir Neville Henderson, Britain's sorely tested ambassador in pre-war Berlin

2 p.m. Germar Rudolf "Hunting Germar Rudolf." The chemicals-expert who became Germany's "Most Wanted" talks about the frightening experience of finding himself the target of an orchestrated European manhunt, and about some revisionist achievements he has made nonetheless. Rudolf has been forced into exile and harrowing personal difficulties because of his refusal to budge from his scientific beliefs as a former associate of the prestigious Max Planck institute in Germany. We are happy to provide the opportunity for him to state his case here.

3 p.m. (approx.) end of conference. Thanks from David Irving on behalf of Real History.

ANTIFASCISTE DE STYLE S.A.

Number 268, September 2000

CHICAGO ANTI-FASCISTS DISRUPT APPEARANCE BY DAVID IRVING

On Tuesday, September 19, [2000] the internationally despised Holocaust denier and historical revisionist David Irving was scheduled to speak at a secret meeting in Chicago regarding "Truth in History."

The topic of Irving's scheduled appearance is ironic, given that his reputation as a historian was thoroughly shredded by a judgement placed against him in a British high court earlier this year. In this case, where David Irving's beliefs and "evidence" were placed on trial, the judge found that "Irving has for his own ideological reasons persistently and deliberately misrepresented and manipulated historical evidence; that for the same reasons he has portrayed Hitler in an unwarrantedly favourable light, principally in relation to his attitude towards, and responsibility for, the treatment of the Jews."

For the past 15 years, David Irving has pushed doctored historical evidence exonerating the Nazis from the extermination of Jews during World War II. He has peddled his ideas to the extreme right, consistently making appearances and speeches on behalf of fascist and right-wing groups in a number of countries, including the US, Canada and Germany. According to the British courts:

"The content of his speeches and interviews often displays a distinctly pro-Nazi and anti-Jewish bias."

There is no question that David Irving is an apologist and proponent of fascism. A short time before David Irving was scheduled to speak in Chicago, the **progressive right-wing monitoring group the Center for New Community** (CNC) learned of the event and put out a call to anti-fascists around Chicago to respond and protest. Over 70 people turned out on only a day's notice, including a sizable contingent pulled together by Anti-Racist Action (ARA) as well as student activists from Depaul University. The activists gathered at DePaul University, only a few blocks away from Stefani's, the **bourgeois** restaurant hosting Irving's event. The anti-fascists then marched to the restaurant and staged a spirited protest out front. This rowdy protest was blocked from getting in the front door, but the highly visible and loud presence drew crowds of onlookers from the surrounding neighborhood, restaurants and workplaces.

At the same time, a group of **masked anti-fascists stormed** into the restaurant through the rear kitchen entrance. This militant action further disrupted Irving's presentation, as tables were knocked over, food was thrown and Irving's literature ripped and scattered. Irving himself **was struck** with a chair! The antifas withdrew from the restaurant before police arrived, and no arrests were taken.

The protest outside the restaurant continued for 45 minutes, before it left the

area in the face of a growing police presence and escalated police threats. The entire night was undoubtedly a victory, as it showed that anti-fascists could organize on extremely short notice to disrupt a clandestine fascist affair and hand them a lesson they won't soon forget.

The anti-fascists themselves were a diverse bunch, including religious activists, Jewish students, Latino punks, white anarchists and class war skinheads.

The action was also successful because it incorporated space both for activists who merely wished to make a presence and expose the affair as well as militants who wished to take direct action and attempt to shut it down. Both played their part, and delivered a message that fascists will not be allowed to secretly spread their lies and organize without being directly confronted and opposed.

PLACE DE LA JUIVERIE

C'est là, sur l'ancienne Judenplatz, où il y a eu autrefois une synagogue emportée par un mystérieux "pogrom" (la radio *dixit*) qu'on inaugure, le 25 octobre 2000, un monument aux victimes de la Shoah, en plein centre de Vienne, capitale des Habsbourg et de l'Autriche, du beau Danube bleu, ancrée puis divisée par les Alliés, avec des années de mainmise soviétique... Cette Autriche mise au ban, voilà qu'elle commémore dans le sens qu'il faut. Nous on croyait que c'était un pays néonazi, fâché et tout, et voilà qu'ils lèchent les pieds des Hommes de Néowiesenthal... Et on n'était pas au courant...

CHINE TOQUE

A tous ceux qui s'inquiètent de l'espionnage généralisé qui a cours, avec Echelon et ses succédanés, cette nouvelle réconfortante: les Amerloques s'inquiétaient énormément de voir tous leurs petits secrets militaires sur leurs petits bijoux de missiles (qui ne marchent pas tellement, il faut bien dire) fichés le camp chez les Chinois. Ils ont soupçonné des savants chinois ou sinoïdes de leur piquer leurs secrets. Alors qu'en réalité c'est Israël qui les pique dans les labos américains et qui les revend aux Chinois au prix fort. Les Américains ont disposé d'un traître chinois qui leur a livré 13.000 pages de documents militaires secrets en 1995. Mais pour se faire une idée de ce qu'il y avait dedans, il a fallu **quatre ans**, le temps qu'on traduise tout ce fatras.

Moralité: si vous voulez faire des coups pendables, enregistrez vos archives en chinois.

GAUCHE CAVIAR

Bercy a récemment abaissé la TVA à 5,5% sur les produits "oeufs et productions avicoles". Or, justement, comme le caviar est fait avec des oeufs, la TVA sur le caviar, si nécessaire à la capacité reproductive de nos élites socialistes, a considérablement diminué. Merci Fabius (*Le Pli*, 10 octobre 2000)

BOURRAGE DE MOU

Une université parisienne va se pencher du colonialisme, mais pas sur celui d'Israël, sur celui de Vichy...

Pour ses trente ans, l'Université Paris-VII-Denis Diderot organise, sous les présidences d'honneur du recteur Michel Alliot, Président de l'université Paris-VII à sa fondation, et du président de l'université Paris-VII-Denis Diderot Michel Delamar un colloque international sur le thème:

"Transmission des savoirs et responsabilités des Universités. Nazisme, Vichy, conflits coloniaux et ethniques"

les 27/28 octobre 2000, Amphi 24 - campus Jussieu - métro Jussieu

Ce colloque, qui traite de l'université comme lieu d'élaboration et de diffusion des savoirs, se propose, à partir d'un certain nombre de cas qui ont marqué le XXème siècle, de réfléchir sur les responsabilités qui incombent à l'Université dans cette mission.

Le colloque s'articule autour de quatre grands axes :

-- Sciences de gouvernement :

-- Présidente de séance Catherine Quiminal, **[Catherine Quiminal est l'immortelle autrice d'un des très rares livres publiés en France à la plus grande gloire des Khmers rouges... *Le Kampuchea*, Anthropos, 1982].**
commentatrice : Veronique de Rudder.

intervenants : Herve Le Bras, Sandrine Bertaux, Christian Grataloup, Jochen Hoock.

--- Guerres de mémoires et Histoire :

- Présidente de séance et commentatrice : Rita Thalmann **[historienne holocaustique bidon, spécialiste de la pire histoire officielle]**

Intervenants : Valerie Igounet **["historienne" style Sciences-Po, spécialisée dans la diffamation]**, Marie-Claire Hoock-Demarle, Odile Krakovitch/Caroline Piketty.

- Présidente de séance : Catherine Coquery-Vidrovich **[Historienne de la colonisation en Afrique, elle a accepté un dialogue avec Serge Thion qui s'est tenu à Paris VII. Les autres historiens de Paris VII qui l'avait réclamé se sont prudemment défilés]**, commentateur : Daniel Hemery.

Intervenants : Claude Liauzu, Florence Gauthier, Elise Marienstras, Carole Reynaud-Paligot.

(...)

Entrée libre

Pour toute information, contacter :

Claude Liauzu / Gilles Pidart (GHSS) 01 44 27 78 26

M.C. Hoock-Demarle (EILA/ Vice-présidence LSH) 01 44 27 82 20 / e-mail: hodemar@ccr.jussieu.fr

Actualités de décembre

Quand ils auront fermé Internet, il nous restera un sahara intellectuel. Ils pourront hurler dans le vent qui déplace les dunes.

ARROSEUR ARROSÉ

La puissante cabale des censeurs s'était éjouie bruyamment lorsque la Cour d'appel de Paris, le 15 décembre 1999 avait statué sur un "litige" opposant l'UEJF et la LICRA à l'artiste crétinoïde Jean-Louis Costes. La Cour d'appel avait affirmé qu'en choisissant de maintenir ses textes sur son site, l'auteur avait chaque jour renouvelé sa volonté de les diffuser. Elle en avait conclu que toute publication sur le Net est "continue" et peut donc faire l'objet de poursuites judiciaires sans date de prescription. On avait dansé sous les mézouzahs.

Arguant de cette décision, voilà-ti-pas que Carl Lang, numéro 2 du Front national, remet en cause le principe de la prescription abrégée. On sait que les procédures en diffamation ne peuvent être engagées au-delà de trois mois après la date de publication d'un article ou d'un livre. Ce délai a même été réduit à huit jours en ce qui concerne les émissions de radio et de télévision.

Carl Lang vient d'engager des poursuites en diffamation contre le Réseau Voltaire. Il conteste la présence dans le site d'archives de l'association d'une notice biographique qu'elle avait publié le 24 juin 1999. Il ne conteste pas l'article lui-même, qui est protégé par la prescription, mais sa mise en ligne dans une bibliothèque électronique (<http://www.reseauvoltaire.net/>).

Du côté du Réseau Voltaire, son président, Thierry Meyssan, fait valoir que la mise en ligne des anciens numéros des publications de l'association ne constitue pas une nouvelle publication, et *a fortiori* encore moins une "publication continue", mais un archivage sur un support nouveau. **Il rappelle que la copie sur microfilm de journaux anciens et leur mise à disposition dans des bibliothèques ne peuvent être considérées comme une nouvelle publication.** Il souligne que si la doctrine juridique de la "publication continue" était confirmée, il deviendrait impossible de continuer à exploiter des archives sur le Net. [C'est exactement le travail de l'AAARGH.]

Ces salonnards trouvaient très bien qu'on applique cette décision inique à des gens qui ne leur plaisent pas. Mais s'il s'agit de leur administrer la même médecine, ils se rebiffent et hurlent à la lune.

Voir notre document associé sur la liberté de la presse. Cette analyse, due à un certain Arno, montre **le rôle délétère de la Ligue des Droits de l'Homme** (Quel Homme?): "Grâce à la tenacité de la LDH, c'est désormais l'extrême-droite qui fait des procès aux antifascistes. Belle victoire !"

Le procureur de la République n'a pas requis, estimant qu'il appartenait au tribunal de trancher la question du statut juridique des archives sur le Net. Le jugement a été mis en délibéré au 6 décembre 2000. (Voir aussi *Libération*, du 9 novembre 2000,

"En ligne, la diffamation à perpet ?" par Marie-Joëlle Gros

ZDNet, "Le n°2 du FN tente de museler la presse sur le Net", par Jérôme Thorel

L'article incriminé par Carl Lang.

TON NOM N'EST PAS ÉCRIT

Le 11 juillet dernier, un certain Nicolas Tenzer écrivait dans *Le Monde* un article intitulé "Qu'est-ce qu'une politique de gauche?" La question se pose en effet.

On a remarqué le paragraphe suivant:

"Reste une quatrième valeur: la liberté, la plus difficile à définir et à mettre en pratique. D'un côté, il s'agit d'une valeur de gauche de par son origine -- le combat pour la liberté, qui remonte au moins au XVI^e siècle -- et de par sa destination -- la liberté est le corollaire du projet d'émancipation, de la vérité et de l'égalité elle-même. De l'autre, la liberté défie la conception d'un ordre social réglé, recrée potentiellement inégalités et oppressions, refait surgir la force et l'irrationalité. **La gauche ne conçoit donc souvent la liberté que limitée, voire très circonscrite**".

Ce type écrit dans la dentelle.

SANS PRENDRE DE GAND

En gros titre, sur six colonnes, dans la *Gazet von Antwerpen* (la Gazette d'Anvers) du 20 septembre 2000 ce titre:

"Schaf de straffen af voor wie de holocaust ontkent" (**Supprimer les peines pour ceux qui nient l'holocauste**).

Sous-titre: "Le professeur Koen Raes veut combattre les idées par les idées).

Quelques extraits traduits du néerlandais:

Gand. - "Le mieux est de supprimer la loi sur le négationnisme. L'on doit combattre les idées par les idées et non par la répression." Telle est l'opinion du professeur Koen Raes (de l'université de Gand), expert réputé en science éthique et rédacteur en chef de l'organe **socialiste** *Samenleving en Politiek*. (...) "Une loi négationniste n'est pas nécessaire. En plus, cette loi rend difficile toute recherche historique. La loi suggère que la vérité historique au sujet du génocide commis par les nazis est un fait établi. Il n'en est pas ainsi. Il y a encore de nombreuses sources inexplorées, entre autres dans l'ex-Union soviétique. Constamment de nouvelles données se font jour qui doivent pouvoir être étudiées." (...) L'expert estime qu'il n'appartient pas à l'Etat de protéger une autre vérité. "Quand une vérité est imposée sous la contrainte, alors surgit l'impression que cette vérité n'est que fort peu convaincante. C'est apporter de l'eau au moulin de ceux qui la nient." (...) Raes pense que les instances supérieures ne doivent intervenir que si certaines opinions provoquent un dommage public par le fait qu'elles incitent à l'intolérance.

Cependant, en France, un Gayssot, fort satisfait de sa petite personne, explique doctement aux journalistes de France Cul (26 nov.) accourus dans son appartement de Béziers, loué pour les élections municipales, que ce qu'il aime par dessus tout, c'est la liberté. Ce type a vécu 15 ans dans l'ombre de Marchais. C'est un clone jovial. Qui ne fait pas rire du tout.

COLLUSION

Un détail nous avait échappé, heureusement récupéré sur le site du Réseau Voltaire. Il s'agit de leur dépêche 97/0443 du 29 septembre 1997. Elle dit ceci: "Une pétition circule actuellement qualifiant de "calomnieuse" l'assertion selon laquelle le philosophe d'ultra-gauche Serge Quadrupani serait "négationniste". Cette initiative semble répondre à la publication du *Jeune poulpe et la vieille taupe*, de Didier Daeninckx (cf. RV 97/0418). En tête de la pétition figure la signature de l'historien Pierre Vidal-Naquet. Or, dans un courrier, **adressé à Didier Daeninck et rendu public par lui**, Pierre Vidal-Naquet renvoie dos à dos les polémistes et dément avoir signé cette pétition."

Autrement dit, Vidal-Croquet passe la main dans le dos de l'ahuri des poubelles. Il lui montre qu'ils ont des objectifs communs et que les autres nouilles quadrupanesques ne comptent pas.

PLANTINGRADES

Lyon-II renie enfin le DEA négationniste

L'université veut annuler le diplôme obtenu en 1991 par Jean Plantin.

Par Olivier Bertrand

L'université Lyon-II va tenter de reprendre au négationniste Jean Plantin le DEA qu'elle lui a accordé en 1991. Le procès de l'ancien étudiant, devenu éditeur d'une revue négationniste, avait permis de découvrir, en 1999, que ses diplômes étaient entachés d'irrégularités. Le conseil d'administration de Lyon II avait rapidement voté une demande d'annulation que le président de l'université n'avait pas honorée. Vendredi, le conseil s'est à nouveau prononcé, à une très large majorité (39 pour, 2 contre, 1 abstention), pour l'annulation du diplôme. Ses membres ont découvert à l'occasion de cette séance que le DEA de Plantin n'était pas encore définitif. L'ex-étudiant n'est en effet jamais venu retirer son attestation. **[Cette affirmation est totalement fausse. Ed.]** Le délai de prescription n'est donc pas entamé.

Le négationniste avait d'abord obtenu une maîtrise à Lyon III, en 1991. Mais son directeur de recherche lui avait permis de changer sa conclusion après la soutenance, ce qui est interdit. Malgré de nombreuses références aux *Annales d'histoire révisionniste*, revue à laquelle Plantin collaborait dès 1987, il avait obtenu une mention "très bien". **[nous avons le texte complet du mémoire]** L'année suivante, à Lyon II, Plantin présente pour son DEA un mémoire intitulé: "Les épidémies de typhus exanthématique dans les camps de concentration nazis", thème classique chez les négationnistes. Le procès-verbal porte la signature de trois professeurs, mais l'un d'entre eux reconnaîtra n'avoir pas assisté à cette soutenance. Une nouvelle faute, sur laquelle va s'appuyer la procédure d'annulation.

Requête sans suite

Après ces révélations, le conseil d'administration de Lyon II vote, le 22 mai 1999, une première demande d'annulation (30 voix pour, 8 abstentions). Mais le président de Lyon II, Bruno Gelas, choisit de ne pas donner suite. **Il explique aujourd'hui que la direction des services juridiques du ministère de l'Education nationale l'a découragé à engager une procédure.** SOS-Racisme lui écrit cependant, en janvier 2000, pour lui demander de respecter la délibération. Et six mois plus tard, faute de réponse, l'association attaque devant le tribunal administratif la "décision implicite de rejet" de sa requête.

Bruno Gelas choisit alors de nier les dysfonctionnements. Dans le mémoire expédié en septembre au tribunal administratif, en réponse à SOS-Racisme, Gelas couvre son université. Rien ne prouve, écrit-il, que le mémoire de Plantin reprenait des thèses négationnistes, puisqu'il n'a pas été conservé par l'université. Quant à la soutenance, elle s'est déroulée normalement, puisque le procès-verbal "comporte bien la signature des 3 membres du jury". Impossible, dès lors, d'annuler le diplôme (*Libération* du 2 octobre). Depuis, Bruno Gelas a légèrement infléchi son discours. Il reconnaît "avoir sous-estimé l'aspect symbolique de cette affaire". Le 3 octobre, dans une longue lettre aux personnels de l'université, il a déploré "l'acharnement contre Lyon II" des organisations antiracistes, mais révélé qu'un des signataires du procès-verbal de soutenance du DEA de Plantin lui avait "confirmé par écrit qu'il était absent de Lyon le jour de la soutenance". Il a promis de consulter à nouveau son conseil d'administration.

Souveraineté

Devant celui-ci, vendredi, le président a répété ses arguments. Il craint que l'annulation du diplôme de Plantin , "sous la pression de la presse et des associations", ne remette en cause la souveraineté de l'université. Marie-Thérèse Geffroy, élue RPR et **représentante à Lyon II du conseil régional**, lui a répondu que la société civile faisait justement confiance à l'université, tant que celle-ci restait capable de reconnaître elle-même ses erreurs.

[Admirons cette ébauche de Sainte Alliance, entre le RPR et les trois fantômes qui se nomment SOS-Racisme] Une position partagée par l'un des vice-présidents, pour qui "l'université sortira grandie" de la procédure d'annulation. Reste que la démarche n'est pas sûre d'aboutir. L'université peut "rapporter le diplôme" tant que Plantin n'a pas retiré son attestation définitive. Elle peut ensuite annuler l'épreuve de soutenance. Mais l'ancien étudiant pourra déposer un recours. Les erreurs commises du fait de l'université profitent plutôt aux étudiants. Vendredi, **le président craignait qu'un recours victorieux ne renforce la légitimité de Plantin**. Pour Isabelle Dumestre, secrétaire générale de l'Unef-ID à Lyon, "il existe un risque encore plus important. Que Plantin reste le seul négationniste pouvant se prévaloir en France d'un diplôme d'histoire, sans réaction de l'université".

Libération, 6 novembre 2000

L'université Lyon-II envisage l'annulation du DEA d'un révisionniste

Le conseil d'administration de l'université Lyon-II a demandé, vendredi 3 novembre, l'annulation de la soutenance du mémoire de DEA de Jean Plantin consacré au typhus dans les camps de concentration nazis. Sans revenir sur le contenu du document, les administrateurs invoquent une irrégularité **formelle**.

Après plusieurs mois d'atermoiements ou de silences, l'université Lumière-Lyon-II a examiné, vendredi 3 novembre, un sujet qui, depuis plusieurs années, est venu entacher sa réputation. A l'issue d'une déclaration du président de l'université, Bruno Gelas, le conseil d'administration lui a demandé de "procéder à l'annulation de l'épreuve de soutenance du mémoire de diplôme de DEA de Jean Plantin". Condamné à deux reprises, en 1999, pour ses écrits révisionnistes, ce dernier avait obtenu un DEA d'histoire dans des conditions que les administrateurs de l'université jugent contestables, invoquant "une irrégularité constatée, affectant la soutenance, au regard des textes en vigueur (absence d'un des membres du jury)". Cette proposition d'annulation a recueilli 39 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Une telle initiative était attendue depuis le mois de mai 1999 par diverses organisations -- au premier rang desquelles figurait l'UNEF-ID --, indignées

que Jean Plantin puisse se prévaloir, à l'avenir, de ses titres universitaires lyonnais pour publier une revue révisionniste intitulée "Akribeïa" (qui signifie "exactitude" en grec). **[Affirmation idiote. Plantin n'avait pas besoin de "se prévaloir" de quoi que ce soit pour publier une revue!]** En 1990, l'université Lyon-III lui avait en effet décerné la mention "très bien" après la soutenance de son mémoire de maîtrise, consacré à l'un des pionniers du négationnisme en France, Paul Rassinier. Un an plus tard, à Lyon-II, le même M. Plantin avait obtenu un DEA pour son étude relative aux "épidémies de typhus exanthématiques dans les camps de concentration nazis" entre 1933 et 1945. Au mois d'avril 1999, alors que leur ancien étudiant était poursuivi devant la justice, les enseignants qui l'avaient suivi durant sa maîtrise et son DEA, Régis Ladous, professeur à Lyon-III, et Yves Lequin, directeur du DEA d'histoire moderne et contemporaine de Lyon-II, avaient remis leur démission. **[Démissions de leurs positions de directeurs de ceci-cela, et non pas du tout de leurs positions d'enseignants universitaires. Leur lâcheté est rétribuée comme il faut.]**

Vendredi, l'intervention du président Gelas a été jugée "symboliquement forte" par l'UNEF-ID. Elle positionne désormais clairement l'université Lyon-II par rapport aux critiques qui lui ont souvent été adressées, ces dernières années, d'"abriter" en son sein des défenseurs des thèses négationnistes. Car le cas de Jean Plantin est loin d'être le seul qui, sur cette période historique, ait permis de prendre en défaut les universités lyonnaises.

Une décision politique

Le chef de file du courant révisionniste français, Robert Faurisson, a été maître de conférences à Lyon-II, à la fin des années 70; c'est à Lyon-III que l'un de ses disciples nantais, Henri Roques, avait obtenu la mention "très bien" pour une thèse contestant explicitement l'existence des chambres à gaz **[Cette thèse portait sur l'étude des "Confessions" du SS Kurt Gerstein et a été soutenue à Nantes; texte complet sur le site.]**; Bernard Notin, autre figure du mouvement négationniste, fut, lui aussi, maître de conférences dans cette université; enfin, en 1998, l'Institut d'études indo-européennes, rattaché à Lyon-III, avait été dissous après avoir subi de nombreuses critiques, dont celles d'un collectif d'étudiants qui le présentaient comme un "laboratoire idéologique de l'extrême droite universitaire".

Aussi solennelle soit-elle, la procédure qui va maintenant s'engager pour annuler l'épreuve de soutenance de M. Plantin pourrait toutefois ne pas changer grand-chose à son statut scientifique et universitaire. "Un diplôme universitaire ne peut être annulé que dans les deux mois qui suivent sa délivrance, qu'il s'agisse d'une fraude constatée dans l'inscription ou d'une irrégularité survenue dans les modalités de passation des épreuves", rappelle un spécialiste du droit administratif. **[Ce droit n'a pas été appliqué au cas de Roques]** "En aucun cas il ne peut l'être en raison du contenu des travaux évalués, son appréciation étant laissée à la discrétion du jury."

Lauréat contesté, M. Plantin pourrait donc porter le contentieux devant le tribunal administratif. Au cours des deux heures de débats qui ont précédé le

vote, les risques de voir l'affaire prendre une telle tournure ont d'ailleurs été soupesés. En définitive, le conseil d'administration de l'université a estimé que "le jeu en valait la chandelle", ainsi que l'a rapporté un de ses membres à l'issue de la séance. Le président de Lyon-II doit désormais informer M. Plantin de cette décision. Théoriquement, il devrait convoquer de nouveau un jury. Une telle hypothèse est toutefois peu probable, d'autant que le mémoire incriminé n'est plus consultable aujourd'hui: l'université comme les enseignants affirment ne plus l'avoir en leur possession.

La décision du conseil d'administration de Lyon-II semble donc revêtir un caractère **plus politique que juridique**. *[Merci pour cet aveu.]* "L'université en sortira grandie", ont commenté certains des administrateurs. De son côté, la communauté universitaire de Lyon-III, qui doit se réunir en conseil d'administration au début du mois de décembre, n'a pas encore reçu d'ordre du jour où figurerait une démarche identique à celle de Lyon-II.

Stéphane Le Bars

Le Monde, 5-6 novembre 2000, p. 9

Après la Pologne, Ubu est devenu roi de Lyon. Il faut signaler à ces sourcilleux cerbères que Plantin a probablement passé son bac et qu'on ne voit pas très bien comment un type soupçonné de révisionnisme aurait eu le droit de passer son bac. A force d'annuler la réalité par des arrêtés totalement surréels, ils en arriveront à annuler son extrait de naissance et alors là tout sera clair: Jean Plantin n'aura pas existé et il ne risquera donc pas d'avoir contesté des choses qui elles-mêmes n'auront existé que sur le mode de la non-existence de Plantin. Et l'on fera grâce au lecteur des développements qu'il nous serait loisible de faire si l'on faisait entrer Plantin et son DEA dans la catégorie, promise à un sulfureux avenir, de l'existence virtuelle dont l'existence même est soumise au même régime des annulations potentielles et du surgissement des inexistentielles virtuelles. Ouf!

A peine démarrée, la procédure est entrée dans le mur. L'université a informé Plantin de l'annulation de son diplôme, et, quelques jours plus tard, elle a précipitamment annulé son annulation parce qu'elle avait découvert, par miracle, que Plantin avait le droit de discuter cette annulation.

On remarque que, dans cette affaire absolument exorbitante qui révèle l'étendue de la servilité qui règne dans le corps enseignant universitaire, il semble que personne n'ait osé s'insurger publiquement devant ce déni de toutes les traditions académiques et des libertés du même nom. SOS-Racisme, voyez-vous, a jugé le travail du jury d'universitaire et, sans motiver sa décision (prérogative exorbitante de puissance publique) l'a condamné sans appel! SOS-Racisme, vous savez l'association qui tient ses assemblées générales dans des cabines téléphoniques... On savait que Lyon était un cloaque où bouillonnent les remugles terroristes du politiquement correct, mais l'absence du moindre sursaut de dignité chez les universitaires lyonnais montre qu'ils n'ont que ce qu'ils méritent. Honni soit qui Lyon y pense.

DISNEY À DACHAU

Le CODOH après avoir examiné les photos aériennes présentées par le centre Simon Wiesenthal de Los Angeles, a constaté qu'elles avaient été transformées pour faire croire à la présence de fours crématoires en activité. Mais comme ça se passe aux Etats-Unis, on a le droit de raconter ce qu'on veut et il ne faudrait pas croire qu'on va en parler à la TV: finalement, la liberté de dire ce qu'on veut quand on n'a pas l'argent nécessaire pour faire une campagne de publicité, à quoi ça sert?

Revisionist Ad Challenges the Integrity of the Simon Wiesenthal Center On Major US Campus

The Committee for Open Debate on the Holocaust (CODOH) has placed a controversial advertisement in the Temple University student newspaper, *The Temple News*. The ad, **challenging the integrity of the Simon Wiesenthal Center**, is the latest in a series that CODOH has used to help create an open debate on college campuses with regard to the Holocaust question.

The advertisement hinges on a clear cut case of fraud perpetrated by the Simon Wiesenthal Center of Los Angeles, a leading voice of the Holocaust Industry, and one that is especially dependent on Holocaust Industry income. Rabbi Marvin Hier, for example, head of the SWC, has both his wife and son on the payroll. Together they drew a cool \$520,000 in 1995 (*Holocaust Industry*, Norman G. Finkelstein, London, 2000, p. 92). Who says you can't make money off of Jewish suffering?

The advertisement makes it clear why the Simon Wiesenthal Center has a "Dachau meets Disneyland" reputation to uphold. The ad focuses on a comparison of two photos, one the original published in 1981, the other the copy and caption long portrayed on the SWC Website-until exposed by revisionists!

The fraudulent version of the photo features smoke that has been added in the background to make it appear that thousands of persons were being cremated. The problem: the artist has the painted-in smoke emerging, not from a crematorium chimney, but from a fence post!

The ad reads in part:

Proof of "gas chambers?"

Original photo published in *The Auschwitz Album* (New York: Random House, 1981), p. 126 (photo 183). It shows Hungarian Jews shortly after their arrival at Auschwitz. They appear to be relaxed.

Falsified Photo. In 1997 the Simon Wiesenthal Center [SWC] posted the same photo on its Website captioned: "As these prisoners were being processed for slave labor, many of their friends and families were being gassed and burned in the ovens in the crematoria. The smoke can be seen in the background." It is dated "June 0, [sic] 1944."

The smoke is faked. It's been airbrushed in. There is no smoke to be seen in any Allied photo taken of Auschwitz and Birkenau during 1944. It is well known that crematoria do not emit such smoke. In this ludicrous and fraudulent artwork the "smoke" appears to be coming from a fence post.

After this fakery was exposed on the World Wide Web, the SWC cut the ONE LINE in its caption referring to "smoke," and the altered photo was replaced with the original. [see

<http://motlc.wiesenthal.com/gallery/pg22/pg0/pg22035.html>].

The SWC left the altered photo in another location, however, to exploit the all too vivid imaginations of students and journalists. [see

<http://motlc.wiesenthal.org/albums/palbum/p00/a0007p2.html>]

Do a browser Search or Find for "Hungarian arrivals" after to reach the photo, about 2/3 of the way down the page in the left column.

This is one among scores of instances [see <http://www.codoh.org/>] where those representing the Holocaust Industry have used faked photos, faked captions, and faked sources for photos to "prove" the unique monstrosity of Germans. Why does the outrageously profitable Holocaust Industry continually falsify World War II incidents to supposedly "prove" that for which it claims to have "tons" of evidence?

The world awaits proof (real proof) that during World War II the Germans gassed ONE human being as part of a program of ethnic genocide. For a fresh insight to these issues, see David Irving's brilliant and courageous closing statement to the British High Court at: www.codoh.com.

Ignore the Thought Police. Read the evidence. Judge for yourself.

06 November 2000

CODOH, O Box 439016, San Diego CA 92143, USA

On the Web: (www.codoh.com)

THE POOR OLD DEBBIE SHOW

Avec tout le fric qu'elle a récolté, mais avec l'aide de l'American Jewish Committee, l'infortunée Lipstad vient de se payer un site web tout neuf pour exploiter son nouveau fonds de commerce. Les amateurs que nous sommes ne manqueront pas de profiter des longues soirées d'hiver pour y faire un tour:

<<http://www.holocaustdenialontrial.org/>>

Comme il faut battre le fer quand il est chaud, la télévision publique américaine (PBS, présente presque partout aux Etats-Unis) a réalisé un film sur le procès Irving-Lipstadt, c'est-à-dire un film joué par des acteurs qui incarnent les protagonistes de l'affrontement qui a eu lieu au début de l'année 2000! C'est ce que les techniciens appellent un docudrame, par opposition à un documentaire. L'insertion dans ce contexte de "re-crédation" de films "réels", c'est-à-dire tournés sur le vif (tel ou tel meeting, par exemple, où David Irving a fait une apparition) rend les limites du genre difficile à cerner pour ceux qui ne connaissent pas le dossier. On peut en dire autant du film de Morris sur Leuchter. Tout cela alimente un courant de discussions plus ou moins polémiques entre ceux qui exigent des documents authentiques et ceux qui se contentent du brouet aux ingrédients plus ou moins frelatés que le monde du showbiz nous distille tous les jours à haute dose. Il est à parier que cette émission de PBS arrivera un jour jusqu'à nos côtes.

ON EST PARTOUT

Les films, les journaux, et maintenant la radio...

Une émission en cinq parties sur le "négationnisme" a été diffusée sur France Cult de 8h30 à 9h., du 6 au 10 novembre 2000, titrée *Le négationnisme ou l'abus d'oubli*. On y retrouvait tous les vieux chevaux de retour de l'anti-révisionnisme, qui n'est pas encore passible d'une future et éventuelle loi néo-Gayssot. Surtout, comme d'habitude, les fanatiques n'ont pas donné la parole à un quelconque partisan du révisionnisme. C'est pour ça que leurs palinodies n'ont jamais aucune portée. Ils s'empêchent eux-mêmes de réduire leurs adversaires, c'est-à-dire nous, les révizers, à néant puisqu'ils ne les laissent pas exposer leurs arguments. Ils croient donc nécessaire de se lamenter, d'insulter, de déformer ("Le négationnisme trouve ses racines dans le nazisme") sans jamais convaincre d'autres personnes que les fanatiques de leur clan.

Ils obtiennent le silence, ils étouffent les voix, et, dans ce vide sidéral et sidérant, ils s'agitent comme des marionnettes inaudibles.

Sans cesse, ils doivent revenir sur le sujet et enfoncer toujours davantage de portes ouvertes. Voici le programme de cet intéressant et éclairant exercice sans style:

Le Négationnisme ou l'abus d'oubli, par Jean-Marc Turine, réalisation Bruno Sourcis. Semaine du 6 Novembre 2000

"Le révisionnisme, écrit Pierre Vidal-Naquet, est la doctrine selon laquelle le génocide par l'Allemagne nazie des Juifs et des Tziganes n'a pas existé mais relève du mythe, de l'affabulation, de l'escroquerie.

Le négationniste Faurisson, se fondant sur une interprétation des documents historiques, les trafiquant, les manipulant, déclarait le 17 décembre 1980 que "les prétendues chambres gaz hitlériennes et le prétendu génocide forment un seul et même mensonge historique qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière dont les principaux bénéficiaires sont l'Etat d'Israël et le sionisme international, et les principales victimes le peuple allemand -- non ses dirigeants -- et le peuple palestinien tout entier".

Lundi : Généalogie d'un mensonge avec Maxime Steinberg et Valérie Igounet, historiens et le témoignage de Simone Lagrange, ancienne déportée

Mardi : Le négationnisme, de l'extrême-droite à l'ultra-gauche avec Pierre Vidal-Naquet, Valérie Igounet, historiens et Jacques Tarnéro, sociologue et le témoignage d'anciens déportés

Mercredi : Les années quatre-vingt, années charnière avec Jacques Tarnéro, Pierre Vidal-Naquet, Valérie Igounet et Maxime Steinberg et le témoignage de Simone Lagrange

Jeudi : Les preuves nazies du génocide avec Maxime Steinberg et Pierre Vidal-Naquet et le témoignage d'anciens déportés

Vendredi : Faut-il en parler ? avec Jacques Tarnéro, Pierre Vidal-Naquet, Valérie Igounet et Maxime Steinberg et le témoignage d'anciens déportés

Heureusement qu'il ne se posent la question qu'à la fin. On a entendu Tatanero partir en guerre contre ce qu'il appelle les "resucées" des *Protocoles des sages de Sion*, un

texte qui turlupine Turine. Il a cette magnifique envolée: "C'est bien plus grave de dire que les juifs ne sont pas morts que de dire <mort aux juifs>". En outre, nous sommes extrêmement perfides et pervers. Vidal-Casquet a dit que la série *Holocaust* avait été un "horrible transfert de la réalité en marchandise". *shoah-business!!!* Il en est bien d'accord. Et puis on a entendu Valérie Igounet, gamine simplette, qui s'exprime comme une collégienne de 14 ans; elle commence toutes ses phrases par "ce que je veux dire..." et les achève par un "quoi" traînard et alangui. Au milieu, on trouve "i'dit", "c'est clair que", "on va dire", "ch'crois que" et les inévitables "pseudo dérapages qui sont pas des dérapages". Cette même est archi-nulle et parle un franco-banlieusard qui fait florès aujourd'hui dans les classes de sixième. Et Garaudy? "Quelle est cette déviance chez lui?". Tatanero a eu le terrible mot de la fin: "Si Israël est fondé sur une imposture, il n'y a plus l'ombre d'un espoir de dialogue". Effectivement. Matraqueurs, abandonnez ici tout espoir...

BARBIE BARBANT

Ils passent le procès du citoyen bolivien Klaus Altmann, vendu par les Boliviens, acheté par les Français, que le minable Klarsfeld a eu la trouille d'assassiner (il a dû penser que les prisons boliviennes manqueraient de caviar). Ce procès résume les plus formidables distorsions que le droit français ait connu depuis Vichy. Napoléon, quand il voulait tuer le duc d'Enghien, le faisait cravater, ramener à Paris dare-dare et fusiller séance tenante dans les fossés du château de Vincennes. Il ne tripotait pas le Code. Les organisations juives ont eu leur procès en fabriquant un crime qui n'existait pas dans le droit français, en réputant des faits passibles de ce crime inexistant afin de proclamer, au mépris de toutes les traditions juridiques, que ces crimes étaient tout d'un coup devenus imprescriptibles, etc, etc. C'est cette horreur judiciaire qu'on veut montrer aux enfants pour les édifier. Il semble imprudent d'apprendre aux enfants qu'on peut se moquer des principes de cette façon. Devenus grands, ils pourraient s'emparer de ceux qui se disent responsables des événements d'aujourd'hui et te les coller au poteau pour toutes sortes de crimes et de délits qu'ils inventeront à ce moment là et qui seront rétroactivement, barbiquement, applicables à ces bellâtres qui n'en pourront mais.

Pour camoufler tout ce salmigondis, la télé (chaîne Histoire) et la Justice (ou son apparence) ont convenu d'encadrer soigneusement la momie et les pleureuses du procès, grâce aux commentaires savantissimes de la stultissime charcutière de la télé et du Web, la femme à Strauss-Kahn, la copine à Jean-Pierre Faye, la sangsue lascive de Michel Field, la Sinclair en personne et en saindoux. Et en prime, dans le film, on verra la tronche de Truche la Triche.

Le procès de Barbie sur <http://www.histoire.fr/>

<http://www.histoire.fr/jaune/html/fevenement.htm>

PERRACHE

On a reçu ce tract qui semble donner la température de certains milieux de Lyon. Il est le quatrième d'une série dont nous n'avons pas les 3 premiers. On sent que ceux qui en veulent toujours plus sont en train de se mettre à dos ceux qui en ont plus qu'assez.

Lyon, capitale de la Résistance et du Révisionnisme (4)

Affaire Ladous, affaire Lequin, Affaire Comte, affaire Gelas. Affaire Lewkowicz, affaire Berger, affaire Thion. Affaire de Palestine.

Au sein des universités lyonnaises et en dehors d'elles, la répression hébraïque s'aggrave et la résistance révisionniste s'affirme.

En apparence l'occupant continue de dicter sa loi, mais les occupés, se rendant compte que toute concession à Israël provoque toujours plus d'exigences de sa part, refusent plus que jamais de s'incliner.

Après Régis Ladous, Yves Lequin et Bernard Comte, la dernière victime en date sur le plan local n'est autre que notre collègue Bruno Gelas. Le président de Lyon 2, qui n'en pense pas un mot, avait cru habile de dénoncer en paroles la résistance révisionniste. Immanquablement, l'occupant a réclamé des gages concrets et, pour commencer, l'annulation du DEA de Jean Plantin. B. Gelas a expliqué que c'était impossible et, dans une longue lettre que beaucoup d'entre nous ont reçue, il a clairement donné ses raisons.

Mais l'occupant a frappé du poing sur la table, et, avec lui, ses milices (SOS-Racisme, l'Union des étudiants juifs de France, le cercle Marc Bloch...).

Bruno Gelas a pris peur. Il a fini par s'incliner. Aussi vient-il d'entamer la procédure d'annulation du DEA de J. Plantin! Là encore il se trouve obligé de dire le contraire de ce qu'il pense et de faire le contraire de ce qu'il voulait.

On ne lui jettera pas la pierre. C'est à l'occupant et à ses milices qu'il convient de réserver les pierres de notre Intifada.

Les deux candidats à sa succession, prévue en mars 2001, vont à leur tour, devoir affronter les maîtres-chanteurs.

Jusqu'à présent, Didier Daeninckx, dit "Didier Dénonce", feignait de croire que l'incendie criminel de notre bibliothèque était dû aux résistants révisionnistes. Il savait pourtant que les incendiaires ne pouvaient être que des "Vengeurs" désireux de châtier Lyon 2 et Lyon 3 coupables, à leur yeux, de recéler dans la bibliothèque interuniversitaire des ouvrages ou des thèses révisionnistes. Aujourd'hui il jette le masque et reconnaît implicitement que le crime venait de ses amis.

En effet, le voici qui dirige maintenant ses attaques contre des universitaires toulousains (dont Jean de Quissac) en les avertissant que leur bibliothèque universitaire, à son tour, POURRAIT BIEN ÊTRE, ELLE AUSSI, DÉTRUITE PAR UN INCENDIE (voir, sur son site «<http://www.amnistia.net>», le texte intitulé: "*Les réécritures de l'histoire à la fac de Toulouse*").

En dehors de Lyon, l'indignation contre les procédés de l'occupant ne fait que croître. A Paris, le 8 septembre, le révisionniste Henri Lewkowicz a été condamné à subir une expertise psychiatrique avec possibilité d'internement psychiatrique pour avoir, en tant que petit-fils de déportés juifs disparus à Auschwitz, proclamé que les chambres à gaz nazies sont un «bobard». A Metz, le 27 septembre, Jean-Louis Berger, enseignant le français et le latin dans un collège, a été condamné à un an de prison avec sursis et à verser 200.000 F pour avoir révélé à ses élèves que le moyen utilisé contre lui par la cabale anti-

révisionniste était un faux: une photographie censée montrer des cadavres de déportés juifs d'un camp de concentration allemand montrait en réalité les victimes d'un bombardement américain sur la caserne de Nordhausen, en avril 1945. Il va être radié de l'enseignement. A Paris, le 4 octobre, l'Israélienne Geneviève Berger, récemment promue par Lionel Jospin directrice du CNRS, a obtenu la révocation à vie, pour révisionnisme, du sociologue et historien Serge Thion. Ce dernier est un authentique militant antiraciste. En 1969, il avait publié *Le Pouvoir pâle* contre la politique d'apartheid et de bantoustans alors menée en Afrique du Sud par les Blancs contre les non-Blancs. Aujourd'hui une politique identique est menée par les Juifs contre les non-Juifs en terre de Palestine avec les résultats que l'on sait. En France comme en Palestine, le mensonge, l'arrogance et les crimes contre la liberté conduisent à la révolte.
Université Lumière (Lyon 2)
Université Jean Moulin (Lyon 3)

BOUCHERIES

Y'a du souci à s'faire !

"Le loloocauste a été une période obscène de l'histoire de notre nation. J'entends, dans l'histoire de ce siècle. Mais nous "vivons tous dans ce siècle. Je ne vivais pas dans ce siècle." G. W. Bush, gouverneur du Texas, 15 sept. 1995
"Nous sommes prêts à n'importe quel événement imprévu qui pourrait ou ne pourrait pas arriver." Id., 22 sept. 1997
"The Holocaust was an obscene period in our nation's history. I mean in this century's history. But we all lived in this century. I didn't live in this century." Governor George W. Bush, Jr., 15 Sept. 1995
"We are ready for any unforeseen event that may or may not occur." Governor George W. Bush, Jr., 22 Sept. 1997

DU CRIME CONTRE L'HUMANITÉ, TOUT FRAIS, TOUS LES JOURS

Ce qui se passe en Palestine est monstrueux. Il faut comprendre quelle est la pratique des Israéliens quand ils essaient de mater la rébellion que leur politique dite "de paix" a provoquée. Ils essaient d'éviter de faire des morts. Les morts, ce n'est pas beau à voir et ça s'infilte dans la presse internationale; ça fait sale. On a donc entraîné des bataillons spéciaux de l'armée à éviter les morts et à multiplier le nombre de blessés. Pour ce faire, on utilise des projectiles plus ou moins enrobés de caoutchouc. Et on donne aux soldats des fusils à lunette: ils visent les membres **mais surtout les yeux**. Les hôpitaux palestiniens ont subi une prodigieuse augmentation de **blessés aux yeux**.

Si l'on avait des tribunaux internationaux réels, il serait facile de démontrer que les pratiques répressives des Israéliens sont, en fait, des actes de torture, aux séquelles souvent irréversibles. Israël est le seul Etat au monde à pratiquer toutes sortes de tortures, sur un fondement de politique raciste. Les Accords d'Oslo ont abouti à la

fabrication de plus d'une centaines de petits bantoustans. Rappelons que le gouvernement israélien a toujours entretenu les rapports les plus étroits avec l'Afrique du Sud du temps où elle pratiquait l'apartheid. Les hommes politiques de l'apartheid était chaleureusement reçus à Tel-Aviv et il existait une intense collaboration des deux industries d'armement, y compris dans le domaine nucléaire.

Aujourd'hui, nous avons plusieurs récits et analyses sur la politique des tireurs israéliens (snipers) et sur les tortures qui étaient pratiquées sur les enfants à Khiam, prison israélienne installée au Sud Liban, et récemment libérée.

Quelques nouveaux sites web qui font la propagande de l'Etat du Crime contre l'Humanité, Israël::

<<http://www.honestreporting.net/join.htm>>

<<http://www.iwitnessisrael.com/>>

<<http://www.helpingisrael.com/>>

<<http://www.rotter.net/israel/>>

<<http://www.israelbehindthenews.com/>>

MON GÉNOCIDE EST PLUS GROS QUE LE TIEN (2)

Le Sénat français a voté, le 8 novembre, la "reconnaissance du génocide arménien". Cette formule est absolument stupide. On ne voit pas que les chenus notables agricoles de la République française aurait la moindre compétence pour se prononcer sur des questions d'histoire, en l'occurrence ce qui s'est passé vers 1915-16 dans la Turquie encore ottomane. Ces pauvres types réagissent à des pressions politiques diverses. Rappelons que l'avocat des assassins de l'ASALA, dans les années 80, était un certain Patrick Devedjian, aujourd'hui porte parole du RPR et donneur de leçons pas chères.

N'entrons pas ici, pour le moment, dans la question proprement historique. Remarquons seulement qu'il s'agit encore d'une entourloupe rétroactive. Le terme de génocide a été inventé par un obscur juif polonais en 1944, et le mot a perflué très lentement dans les années 50-60. L'appliquer aux années 1915-16 ne peut être une opération juridique. C'est donc de l'idéologie.

En fait, c'est un autre pas en avant pour faire avancer les revendications territoriales des Arméniens sur des territoires actuellement turcs. C'est donc un acte de guerre que la Turquie a déjà traité par des moyens militaires en 1895, 1915 et identiquement à l'avenir. Est-ce que les Arméniens aiment se faire dérouiller par les Turcs (ou les Kurdes)? Ils ont choisi le plus sûr chemin pour y arriver.

On sait, d'après les pratiques des gouvernements turcs (de droite comme de gauche) envers les revendications kurdes, qu'ils sont parfaitement capables des pires atrocités,

y compris le meurtre de masse. Dans une bonne partie du pays, il règne encore la terreur, la torture généralisée, les déplacements forcés de population et autres horreurs connexes. Qu'est-ce que cherchent les leaders arméniens, dans leur confortable exil, en excitant ainsi Ankara et les militaires turcs? A verser le sang des autres (en Arménie et en Turquie) pour toucher des dividendes politiques? Le cas du Haut-Karabagh n'est-il donc pas une leçon? **Huit cent mille réfugiés** turcs azéris ne démontrent-ils pas la vraie nature de l'humanisme politique des nationalistes arméniens? Qu'est que les sénateurs français ont à faire dans ce cercle de craie caucasien bouillonnant de haine et de meurtres collectifs? Faut-il encore les exciter? Ces infortunés vieillards ne devraient-ils pas retourner à leurs perfs et à leurs roupillons?

VERSIONS À THÈME

Interview de Bernard Lewis, juif anglais devenu américain, décrit par certains comme un "grand orientaliste" (cf dans Finkelstein le récit de ses relations avec le massacre des Arméniens).

-- Pourquoi les Turcs refusent-ils toujours de reconnaître le génocide arménien?
-- Vous voulez dire reconnaître la version arménienne de cette histoire?"
(*Le Monde*, 16 novembre 1993, p. 2)

PETIT CACA NOËL

Une pétition circule actuellement à Strasbourg, demandant à la municipalité de renoncer à associer la ville de Bethléem (Territoires palestiniens) à l'opération "Strasbourg capitale de Noël".

Ce texte qu'on peut trouver notamment sur le forum du site internet du judaïsme alsacien (www.sdv.fr/judaïsme)

"Attention dérapage!"

[...] "dans le contexte actuel, associer la ville de Bethléem à "Strasbourg, capitale de Noël" serait une **opération politique incompatible avec l'esprit de Noël**". "Nous voulons faire savoir d'urgence au maire de Strasbourg que nous refusons que cette opération, qui attire plus de 2 millions de visiteurs, ne devienne une plate-forme politique pro-palestinienne", commente le mot d'accompagnement.

Echange de délégations

Bethléem avait été associé l'an dernier à "Strasbourg, capitale de Noël". Le marché de Noël avait fait une part importante aux artisans de la petite ville palestinienne. Au cours d'un concert à la cathédrale, Roland Ries, alors maire de Strasbourg, avait remis symboliquement le titre de "Capitale de Noël" à Jihan Anastas, jeune adjointe au maire de Bethléem. Celle-ci doit revenir à Strasbourg cette année à la tête d'une délégation pour l'inauguration du marché

de Noël, "une visite culturelle et religieuse, pas politique", précisait-elle hier soir au téléphone. Par ailleurs, une délégation strasbourgeoise devrait prochainement aller à Bethléem inaugurer les dix-sept piliers sculptés l'an dernier en Alsace dans de la pierre palestinienne et installés dans les rues de la petite ville.

A BAS LES SAPINS DE NOËL

D'après *La Sentinelle d'Orlando*, journal de Floride, du 11 novembre 2000, le maire de Saint Pétersbourg (!) en Floride a interdit les décorations de fêtes et les célébrations de Noël parce qu'un sergent a déposé plainte contre les expositions de Noël.

Il n'y aura donc ni arbre de Noël, ni père Noël, ni vitrine ayant une quelconque religieuse connotation. "Je veux être certain que nous respectons les croyances religieuses de chacun, de façon à n'insulter personne", a déclaré le chef de la police, Golias David.

Le sergent Greg. Tutz, un sous-officier de 25 ans, a déposé sa plainte pour discrimination religieuse devant la Commission pour l'égalité de l'emploi [sic] au mois d'octobre. Tutz, qui est juif, s'était déjà plaint que les manifestations de Noël soient trop ostentatoires.

According to the *Orlando Sentinel*, November 11, 2000, the St. Petersburg, Florida Police Department has banned holiday decorations and [Christmas] celebrations this year after a sergeant filed a religious discrimination complaint over Christian displays.

This means no Christmas tree, no Santa Claus, no displays of any kind with a religious connotation. "I want to make sure we're sensitive to everybody's religious beliefs, so we don't offend anybody," Police Chief Goliath Davis III said.

Sgt. Greg Tutz, a 25-year veteran officer, filed a religious discrimination complaint with the Equal Employment Opportunity Commission in mid-October. Tutz, who is Jewish, has complained in the past about overtly Christian displays.

Est-ce que la Floride est le cinquante-deuxième Etat d'Israël? Pourvu que Liebermann, soit coélu, la totalité des états des Etats-Unis sera enfin libérée de la charogne chrétienne.

LA CHAMBRE À GAZ EST AU CATALOGUE

Extrait des minutes du procès de Nuremberg:

Le fabricant de machines à laver, de cafetières Krupp et des chambres à gaz nazies,, a employé comme esclaves plus de soixante-dix mille personnes dans des usines qui fabriquaient des armes pour les nazis. L'entreprise avait même une usine à l'intérieur de l'infâme camp de concentration d'Auschwitz où l'on fabriquait des obus, et une autre à Ravensbruck.

Krupp- Makers of washing machines, coffee makers, **and the Nazi gas chambers**. Krupp used over 70,000 people as slave labor in factories making armaments for the Nazis. It even operated a plant inside the infamous Auschwitz concentration camp which manufactured fuses, and another at the Ravensbreuck camp.

Quotes from the war crimes tribunal transcripts:* "<<http://www.holocaust-history.org/works/imt/01/htm/t136.htm>>

FAURISSON PARADE

Dans le *Journal du dimanche* du 3 novembre 2000 un assez long article signé Marc Desvignes et intitulé "A Nancy, les néo-nazis paradent".

Un seul intertitre, en gros caractères:

Il y a une semaine, la jeunesse d'extrême droite défilait en plein centre-ville aux cris de "Immigration invasion" et "Faurisson"! Un signe supplémentaire de l'augmentation des actes antisémites et révisionnistes dans la région.

Faudrait raser Nancy.

AU TROU DANS LA GRUYÈRE

"La Gruyère" (Suisse), n° 123, 24 octobre 2000

Révisionnisme à Châtel

Perquisition chez Berclaz

Par une "information aux médias", le révisionniste René-Louis Berclaz à Châtel-St-Denis a fait savoir que la "police de la pensée du canton de Fribourg" allait procéder une nouvelle fois à une perquisition à son domicile, siège de l'Association Vérité & Justice, dont il est le secrétaire. Lundi matin, deux inspecteurs de la Sûreté ont perquisitionné chez lui sur mandat officiel du juge d'instruction Michel Favre. "Ces messieurs ont été des plus corrects, je tiens à le relever", dit René-Louis Berclaz en précisant qu'ils ont saisi "un

exemplaire en français et deux en allemand" de la brochure éditée par l'association Le Procès Amaudruz, une parodie de justice, **[PROCHAINEMENT SUR NOS ÉCRANS]** qui a notamment été envoyée au Centre islamique de Genève. Il s'agit de la seconde perquisition opérée cette année. La première a eu lieu en juin. "Une dizaine d'exemplaires" du "Contre-Rapport Bergier", brochure qui avait été envoyée en mai aux parlementaires fédéraux par l'association, ont été séquestrés, dit Berclaz. C'est le conseiller national et ancien rédacteur en chef du *Courrier*, Patrice Mugny, qui a enclenché la machine judiciaire en déposant plainte contre l'association. René-Louis Berclaz a été condamné en septembre 1998 par le Tribunal de la Veveyse à quatre mois d'emprisonnement avec sursis de trois ans pour violation de l'article 261bis du Code pénal sur la discrimination raciale. Il a fait recours: la Cour de cassation l'a partiellement admis, en libérant Berclaz d'un des chefs d'accusation, mais en confirmant la condamnation. Dans cette affaire, René-Louis Berclaz avait été inculpé pour diffusion d'un prospectus publicitaire grâce auquel on pouvait commander le *Rapport Rudolf*. Cette brochure se targue de prouver, par l'analyse chimique, que les chambres à gaz n'ont jamais existé à Auschwitz: les Juifs entassés dans ce camp d'extermination auraient succombé au typhus et à la pénurie de nourriture engendrée par le blocus...

Constitution et Code pénal

Dans la nouvelle affaire révélée hier, René-Louis Berclaz brandit la Constitution fédérale et ses "droits fondamentaux". "Toute personne a droit d'exprimer et de répandre librement son opinion, de recevoir des informations, de se les procurer aux sources accessibles et de les diffuser", clame-t-il. Dans le même ordre de "droits", il revendique "la liberté de la recherche scientifique qui, en principe, englobe l'histoire", ainsi que la "liberté d'association". "Il y a, argue-t-il, un problème d'incompatibilité entre les droits fondamentaux et le Code pénal." On verra ce qu'en disent les juges et les avocats... "Il faut que les gens sachent que les Juifs sont partout. C'est une question de proportion." Antisémitisme, Berclaz? "Non, mais on peut se déclarer antisioniste", nuance-t-il.

"Victime" en quelque sorte

Pour Vérité & Justice, il revendique le statut "d'association à but humanitaire": "On essaie de défendre les personnes qui tombent sous le coup de l'antiracisme." Cette association a pour vice-président Philippe Brennenstuhl, d'Orbe, et pour président le Bâlois Jürgen Graf, dont l'ouvrage *L'Holocauste au scanner*, interdit en France, a été répandu en 300.000 exemplaires dans sa version russe, la Russie n'étant pas, paraît-il, muselée par une "police de la pensée". Selon ses propres termes, l'ouvrage saisi hier "dénonce, preuves à l'appui, l'inquiétante dérive totalitaire de notre Etat de droit au profit d'un lobby terroriste qui se croit tout permis, en Palestine comme en Suisse: l'entité sioniste". A Châtel-St-Denis depuis cinq ans, René-Louis Berclaz est sans activité professionnelle: "Je vis de l'aide sociale, tout simplement parce que je ne peux plus travailler", la faute, dit-il, à sa condamnation et aux nouvelles affaires qui pèsent sur lui: "La présomption d'innocence ne compte pas!" Berclaz se considère-t-il comme une "victime" du système? "Je vous laisse apprécier! Beaucoup de personnes seraient ravies que j'aie me faire voir ailleurs. Mais j'entends bien rester ici, à Châtel-St-Denis!" conclut-il.

Marie-Paule Angel

Note de l'aaargh: M. Berclaz reprend le chiffre de 300.000 exemplaires d'une version russe d'*Holocauste au scanner* qui serait diffusés en Russie. Nous avons déjà remarqué l'apparition de cette étonnante affirmation. Nous nous sommes informés à bonne source, c'est-à-dire auprès de ceux qui ont édité la brochure de Graf qui est actuellement disponible en Russie. Nous devons à l'exactitude de dire que cette brochure de 116 pages, intitulée *Mif o kholokoste* a été publiée en 2000 par la maison d'édition Vitiaz, à Moscou, 19 rue Kliazminskaya (tél. 486 80 82), ISBN 5-86503-055-7. Traduit par O. A. Platonov. Selon une vieille habitude héritée de l'époque soviétique, le tirage est indiqué: 10.000 exemplaires. Et il en reste encore beaucoup dans les stocks de l'éditeur.

L'origine de ces "300.000" exemplaires inexistantes reste mystérieuse.

DANS LE LAC (LÉMAN)

Tribunal cantonal. Recours partiellement admis

AMAUDRUZ OBTIENT UNE DRASTIQUE REDUCTION DE PEINE

Gaston-Armand Amaudruz n'était pas présent hier à la Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal. Dommage pour lui, car il aurait pu du petit lait à l'écoute des trois juges et surtout du président Paul-Eugène Rochat, Juges qui ont largement admis son recours contre sa condamnation à un an de prison ferme infligée en avril dernier par le Tribunal du district de Lausanne. Et qui ont réduit drastiquement la peine à trois mois, sans sursis certes, mais il s'en est fallu de peu. Les indemnités pour tort moral allouées en première instance, de même que les dépens destinés à indemniser les avocats des parties civiles ont été sévèrement réduits.

Ce n'est pas la première fois que dans des affaires impliquant les dispositions réprimant la discrimination raciale la Cour de cassation joue en mineur. Elle l'a fait à tel point hier que le juge rapporteur lui-même s'est inscrit en faux contre l'avis de ses collègues selon lequel les propos d'Amaudruz ne sont que "rabâchage d'arguments usés qui ne convaincront que ceux qui sont déjà convaincus". Selon Raymond Grec, pareille conception revient à minimiser le comportement d'Amaudruz et l'influence de ses idées.

Cela constitue un encouragement et une incitation pour ceux qui seraient tentés de rejoindre les mouvements racistes et antisémites qui font souvent la une de l'actualité.

"Si Amaudruz est une figure centrale de l'extrême droite, alors l'extrême droite ne représente pas grand chose", rétorque Laurent de Mestral, le plus enclin à la mansuétude. Seuls sont retenus à charge, en définitive, trois articles écrits dans *Le Courrier du continent* Car Amaudruz "n'a pas à être puni pour quarante ans d'activité" et tout ce qu'il a pu dire ou écrire avant l'entrée en vigueur des dispositions contre le racisme. Il peut penser ce qu'il veut et le dire à des amis. Ce qu'il n'a pas le droit de faire, c'est d'exprimer publiquement, comme il l'a fait, ses convictions racistes (la loi sanctionne un "délict d'expression, non d'opinion").

La Cour estime que, pour obtenir le sursis, "le justiciable n'a pas à changer d'avis". Si Amaudruz n'en a pas bénéficié hier, c'est à cause du pied de nez qu'il avait fait au tribunal de district en diffusant un tract dans lequel il disait "je persiste et signe". Et celui qui, ainsi, proclame son intention de violer la loi ne peut être admis au bénéfice d'un pronostic favorable. Amaudruz, au demeurant, a parfaitement compris le sens de cette loi qu'il conteste. "En feignant de ne pas nous en apercevoir, nous serions ridicules", a dit le président Rochat. Ajoutant qu'en infligeant une peine excessive, c'est plus la norme pénale que l'accusé que l'on met en danger. Les associations parties civiles, dont la LICRA, n'obtiennent finalement qu'un franc symbolique d'indemnité pour tort moral. Et leurs avocats qui ont été "autant de procureurs lors du procès" voient leurs dépens ramenés globalement de 53.000 à 6.500 francs. Philippe Grumbach, conseiller de la Fédération des fils et filles de déportés juifs de France, se disait **très choqué** par ce qu'il avait entendu à l'audience. Un recours des associations apparaît cependant problématique. C'est de facto au procureur général qu'il appartiendra de décider si l'on en reste là ou pas.

Michel Perrin

24 Heures, Suisse, 21 novembre 2000

IL TOURNE CASAQUE

"Le prix Nobel de la paix Elie Wiesel a beau prêcher sur les antennes françaises les joies du cosmopolitisme et du multiculturalisme, le discours qu'il a tenu dimanche à Chicago devant l'Assemblée générale des communautés juives unies, exaltait un communautarisme que certains de ses amis jugeraient "étriqué". Devant les dirigeants d'associations et de riches donateurs -- **800 millions de dollars ont été récoltés en 1999** par cette Assemblée pour les causes qui leur sont chères -- M. Wiesel a déclaré: "Les juifs en Israël ont besoin de nous, ils ont besoin d'aide, ils ont besoin d'espoir", "nous ne formons qu'une communauté". L'homme de gauche s'est employé à exalter le sentiment communautaire, émaillant son discours de références bibliques sur la nécessité de l'union des enfants d'Israël. "En des temps reculés nous ne formions qu'une seule communauté [É], je me sens plus proche d'un juif du Kazakhstan ou du Yémen que de certaines personnes qui habitent ma rue".

Nous n'en sommes pas surpris. C'est réciproque. Le banquet, auquel assistait Ehoud Barak, aurait rapporté, cette année, **deux milliards de dollars**. Juste pour les fusils à lunette et les faux frais.

SANGSUES

Le Conseil exécutif de la juiverie australienne a demandé que Frédéric Töben, directeur de l'Institut d'Adélaïde, et son assistante Olga Scully, soient traduits

devant la Cour fédérale australienne à cause de leur refus de retirer des documents "antisémites" du site internet de l'Institut.

The Executive Council of Australian Jewry has applied to take Adelaide Institute Director, Dr Fredrick Toben, and Associate Olga Scully, before Australian Federal Court in view of their refusal to remove "anti-Semitic" material from the Adelaide Institute website at <http://www.adelaideinstitute.org/>.

Le Conseil juif d'Australie croit qu'il fait la loi. En cas de réticence, comme celle de l'Institut d'Adelaïde, le Conseil juif en appelle à la justice. Toujours la persécution par la prosécution. Ruiner les gens. Shakespeare en parlait déjà.

RIEN À FAIRE

Y-at-il des limites à l'imbécillité? On peut répondre qu'elles reculent sans cesse. Un plumitif inconnu, un certain Paul Dreyfus, se fend brusquement d'une sorte de biographie de Pol Pot: *Pol Pot, le bourreau du Cambodge*, héroïquement publié par la maison Stock. Passons sur le zillion d'erreurs de toutes sortes. Il mentionne, p. 179, une coutume aussi charmante qu'ancienne qui consiste à manger le foie de ses ennemis. Il explique que "Pol Pot n'y était pour rien. Il allait commettre assez d'horreurs pour qu'il ne soit pas besoin d'en rajouter en l'accusant d'anthropologie".

Ce Dreyfus n'est pas une affaire.

SONDERCIRCUIT

On se souvient peut-être d'une lettre ouverte envoyée vers 1995 par Serge Thion au premier ministre britannique de l'époque, un oublié nommé John Major, pour lui donner un précieux conseil: devant l'énorme quantité de vaches folles à sacrifier, il fallait faire appel au spécialiste incontesté de l'incinération, le pharmacien Jean-Claude Pressac.

Les Anglais n'écoutèrent pas ce sage conseil. Ils ont donc subi une épidémie ravageuse.

Les Français font face à une situation qui s'aggrave d'autant plus que des tests rapides décèlent des cas d'encéphalopathie spongiforme bovine en nombre croissant, sans avoir à attendre que la maladie se déclare. Un article du *Monde* du 14 novembre évoquait le problème de l'incinération: "Les cimenteries brûlent déjà 200.000 tonnes de farines par an". Or, indique le journal, l'interdiction des farines animales pourrait créer le besoin d'incinérer 250.000 tonnes **de plus**. Le journal ne se demande pas pourquoi il faudrait d'abord réduire les carcasses en farine avant de les brûler. Un encadré précise qu'il faudrait détruire un million de tonnes de farines et de graisse chaque année: il manque la capacité de brûler 350.000 tonnes et les capacités de stockage supplémentaire se montent seulement à 200.000 tonnes. Par conséquent, on va mettre 150.000 dans la nature... Pressac sera le sauveur suprême.

Mais l'article se termine par une interrogation:

"Aujourd'hui, un mystère demeure: où et comment sont détruites les farines provenant d'animaux atteints d'encéphalite spongiforme bovine (ESB) ou de bovins qu'il a fallu abattre parce qu'ils ont fréquenté la même prairie ou la même étable que la vache pestiférée? Les cimentiers répondent évasivement: **"Nous ne savons rien de ce circuit spécial..."**

Effectivement, on a vu, à la télévision, des opérations menées de nuit, des camions qui s'éloignent entourés de gendarmes... C'est du *Sonderbehandlung*, incontestablement. Ce coup-ci, il faut demander à Vidal-Codet de décoder.

SPIRITES

Ceux qui auraient pu développer un scepticisme devant les exemples donnés par nous ici le mois dernier de la croyance rabbinique en la métempsychose pourraient utilement méditer sur la rubrique "conférences" du journal *Le Monde* du 10 novembre 2000:

"A l'invitation du Bné Brit Ben-Gourion, le professeur Maurice-Ruben Hayoun traitera du thème suivant: **La symbolique de l'âme et la vie dans l'au-delà dans la kabale. La transmigration des âmes (Gilgoul) et leur évocation (yskor).**

Le jeudi 16 novembre 2000, à 20 h 15, mairie du 16e arrondissement, 71 avenue Henri-Martin, Paris-16e. Renseignements et inscriptions, tél.: 01 40 82 26 02. E-mail: mrh@consistoire.org

Où l'on voit donc que les juifs rabbiniques ne sont en fait que des disciples d'Alan Kardec, à moins que ce soit l'inverse. Où l'on voit aussi le long chemin qui sépare ces juifs rabbiniques de ce qu'on appelle généralement la Bible et des emprunts qu'ils ont dû faire à la gnôse et à certains courants chrétiens.

Le conférencier va-t-il évoquer les âmes en public? Il *peut* le faire. Combien de prétendus juifs sont-ils familiers de ces élucubrations? Très peu, sans doute. Alors que croient les autres?

LE JUSTE PRIX

Annette Wieviorka vient de recevoir le prix "Mémoire de la Shoah" pour, tenez-vous bien, "l'ensemble de son oeuvre". Il est vrai que la pauvre chérie se démène et court partout où on pourrait parler de son "oeuvre". Mais enfin, sans être jaloux, on pourrait faire observer que nous méritons ce prix beaucoup plus que la lugubre. En effet, l'ensemble de notre oeuvre est particulièrement favorable à une réhabilitation et un nettoyage de façade de cette vieille chose qu'ils appellent "shoah" et qui subit les outrages, non seulement du temps, mais aussi des déformateurs, antinégateurs, correcteurs, et autres klarsfeldeurs de métier.

SHOAH BUSINESS AND JOBS

Une anonyme institution de recherche et d'enseignement sur l'histoire de la Shoah (loi 1901) recherche LE RESPONSABLE DE SA BIBLIOTHÈQUE (H/F, EN CDI)

Votre profil:

-- Bibliothécaire de formation, disposant de bonnes connaissances sur la SHOAH.

-- Francophone, Anglais et Allemand indispensables, Hébreu et/ou Yiddish souhaité.

Postes basés (au pluriel) à Paris centre. Ecrire au Monde publicité sous réf. 135.

Le Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC), qui ne veut pas dire son nom, a maintenant récupéré tellement de pognon, donné par Jospin et sa bande, qu'ils ne savent plus quoi en faire. Ils en sont à recruter par les petites annonces. On va raser quelques immeubles, à deux pas de l'Hôtel de Ville, pour leur faire de la place. Pharaonique!

Deux membres de l'AAARGH ont immédiatement posé leur candidature. Ils (ou elles) ont évidemment les connaissances requises. Le yiddish n'est pas terrible mais le ladino est bon...

FILMS

D'après la section "Films" de l'Institut Yad Vashem, on a tourné, entre 1985 et 1995 **plus de mille films sur l'Holocauste**, exactement 1194. Ce qui fait une moyenne de 119 films par an. Soit environ 1 tous les trois jours. Imaginons ce qui pourrait se passer si on se décidait, enfin, à parler vraiment de la Shoah...

DÉSOPILE OU FACE?

Le film *Autopsie d'un mensonge*, la 3472ème machine à détruire les révisionnistes, doit sortir en salle le 17 janvier 2001. L'avant-première se fera à l'Assemblée nationale. Pour être "partenaire officiel" de cette sauterie sur moquette saumon, il en coûtera 250.000 F, ce qui permettrait d'avoir son logo sur le carton d'invitation. Après quelques réflexions, l'AAARGH a décidé de ne pas faire partie de ces "partenaires officiels", en dépit de la possibilité d'avoir 50 de nos invités dans un carré VIP. Grâce à ce film d'une très belle venue, et due à un bredouilleur nommé Tatarnero, le Noir Tatar, on admirera les bobines de plusieurs personnalités hautement compétentes et représentatives comme Alain Finkelkraut, antimarcioniste de toujours, Tahar Ben Jelloun, serveur de thé à la menthe dans le *mellah* de Paris, Claude Lanzmann, pithécanthrope au zoo de Vincennes, Annette Wieviorka, toujours aussi lugubre, Elias Sanbar, danseur mondain, Pierre-André Taguieff, révisionniste marrane, etc. etc. Encore une soirée désopilante.

HIS NAME IS BOND

Soit un auteur de pièces de théâtre, anglais, nommé Edward Bond. Il écrit une pièce en 1995, pour les jeunes, *Auprès de la mer intérieure*. Logiquement, il détermine que le meilleur endroit pour situer une action destinée à éduquer les jeunes est le seuil d'une chambre à gaz. Subventions garanties. Un Amerloque vient mettre ce chef d'oeuvre en scène à Gennevilliers, un ville connue pour son **usine à gaz**, mais pas de chambres.

Cet Amerloque a peur de commettre un impair et demande à l'auteur s'il faut représenter les portes de la chambre à gaz. Question classique de l'iconographie de la religion nouvelle. Le Bond ne fait qu'un bond: il répond en évoquant et en invoquant un fameux tableau de Manet, qui s'appelle "La Gare du Nord", assez bleuté, matinal, hivernal, où se développe, en arrière plan, la fumée des locos qu'on ne voit pas. C'est ça que veut dire l'auteur: il faut montrer la fumée mais cacher la machine. Ces artistes sont absolument trouducutants, comme dirait un autre grand artiste.

HOLOKAUST ÜBER ALLES

Les six parties qui constituent le documentaire télévisé allemand *Holokaust* se trouvent maintenant en ligne à l'adresse: <http://www.amgot.org/hist/>
Ce site contient d'autres documentaires, en français et en anglais, sur le thème du lolocauste.

All six parts of the German 'Holokaust' TV documentary are now on line at <http://www.amgot.org/hist/> along with the 'Abschlussdiskussion'.

This site includes other Holocaust-related TV documentaries in French and English.

On remarquera la délicatesse du choix du nom du site **Amgot** (American military government of occupied territories), c'était le gouvernement militaire de la France prévu en 1944 par nos chers alliés yanquis. Les pires ennemis de de Gaulle lui reconnaîtront au moins de nous avoir évité ça et d'avoir limité la casse anglo-américaine à la destruction totale de nombreuses villes, certaines fort belles, toutes innocentes. Mais il y a des nostalgiques de l'Amgot... un certain Roger Wiesenbach qui aurait certainement préféré une solide kommandantur made in USA... L'Amgot aurait pu s'installer Hôtel Lutétia, par exmple...

GESHEFT

Dans les journaux, cette annonce:

Survivants de l'holocauste ! annonce importante!

Les survivants de l'Holocauste ayant séjourné en camps de concentration ou dans un ghetto sont invités à s'inscrire afin de recevoir des indemnités du Fonds Allemand pour le Travail Forcé.

Yaffa Golan Investments & Finances Ltd

4 Ha Negev Str., PO BOx 37154 Tel Aviv 66186 Israël.

<http://www.holocaustclaims.com>

Et ce vilain Finkelstein qui dit que le fric est détourné...

HOLOCAUSTE ANTIPODISTE

Enorme tohu bohu en Nouvelle-Zélande. Un ministre, Sandra Lee, a utilisé le terme "holocauste" pour désigner le sort dramatique qui a frappé les Maoris, habitants polynésiens de l'archipel, installés là dix ou quinze siècles avant l'arrivée des Européens. Un ensemble de guerres coloniales, et intertribales du XIXe siècle, alimentées par la Grande-Bretagne, a abouti à une terrible chute de la démographie, chute aggravée par les maladies introduites par les Blancs, à partir du contact qui eut lieu vers la fin du XVIIIe siècle.

L'émotion a pris de l'ampleur quand le premier ministre, Helen Clark, a **purement et simplement interdit à ses ministres d'utiliser le terme en relation avec l'histoire locale**. Le mot de génocide a connu à peu près les mêmes vicissitudes. Les protestations contre cette censure bizarre se sont multipliées. Les représentants de la population maorie, aujourd'hui très minoritaire, mais habitée depuis quelques décennies d'un désir de renouveau et de reconnaissance, ont jeté les hauts cris. "Le mot est très approprié" a dit Peter Love, président de la Ngati Te Whiti Hapu Society. Certains ont aussitôt précisé que ces guerres avaient fait un nombre limité de morts, que la raison de la dépopulation sont à chercher dans les conditions de santé, et que la fin de la vie autonome des Maoris doit être cherchée dans la politique de confiscation des terres. Bref, la polémique historique bat son plein aux antipodes, avec des révisionnistes patentés et tout ce qu'ils faut d'arrière-plans politiques, dûs, en grande partie, à une sorte de renaissance politique des Maoris, parallèle à celle des Aborigènes australiens dont les téléspectateurs ont pu se faire une courte idée en regardant les Jeux Olympiques de Sydney.

Passons sur le grotesque des prétentions du premier ministre, qui a l'air aussi stupide d'un côté de la Terre que de l'autre. On voit que les mots sont hautement symboliques et on comprend pourquoi de puissantes forces politiques sont prêtes à toutes les extrémités pour s'en assurer le contrôle. Nous, ici, on dépolitise les mots, on les passe à la machine et on les ressort tout propres, comme neufs, prêts à resservir. C'est comme une laverie qui élimine la crasse idéologique avec les enzymes gloutons de la critique dévoreuse. Et on est pas cher, avec ça!

Canterbury News (plusieurs numéros de novembre 2000)

<http://www.stuff.co.nz>

PARUTION

Un type nommé Adrien Le Bihan, qui n'avait pas grand chose à faire et qui se demandait comment exploiter les filons de l'actualité a eu l'idée bizarre de faire un

livre sur les livre d'or du musée d'Auschwitz pour voir ce que les grands du monde avaient pu écrire comme conneries lors des visites obligées qu'il doivent rendre à ces lieux, qui leur permettent de faire financer leurs campagnes électorales. Ce Le Bihan n'a pas pu échapper à une préface de Vidal-Plouquet qui est rendue obligatoire pour tous les ouvrages traitant des camps en vertu, sans doute, d'une annexe secrète à la loi Gayssot. Enfin, c'est ce qu'on nous a dit.

Le Bihan se fout de la gueule des pauvres chefs d'Etat et autres célébrités parce qu'il est, lui, un connard inconnu. Vidal-Criquet dit qu'il "disqualifie" les signataires et qu'il "a raison". Autrement dit, ce livre, *Auschwitz graffiti*, 128 p., Libro, était totalement inutile, ce dont on se doutait auparavant.

Mais l'olibrius a poussé le zèle jusqu'à s'inquiéter de gens qui n'ont pas signé le livre d'or, comme Robert Faurisson. Il mène une enquête loufoque, retrouvant des "témoins" du séjour de Faurisson en 1976 à Cracovie et Auschwitz. Voici le style : Un "soir, le chauffeur de taxi surprie Faurisson dans sa chambre dans une curieuse posture. Il avait éteint la lumière électrique et allumé des bougies. A quelle sorte de messe noire se livrait le professeur de littérature? Quelle sorte de papiers consultait-il à la lueur des bougies? C'est resté un mystère."

Prodigieux, non?

Dans la catégorie des âneries monumentales qui servent surtout à exploiter le filon de la chochoah et promouvoir les carrières de types très ordinaires, il faut ranger Philippe Mesnard, sous-assistant de littérature à Marne-la-Vallées (quel destin!) avec *Consciences de la Shoah -- critique des discours et des représentations*, aux éditions Kimé, 423 p., dont une centaine de pages consacrées à toutes sortes de gloses sur le révisionnisme, qui ne dépassent pas le niveau moyen observable dans des exégèses qui n'ont jamais le souci de commencer par décrire et expliciter l'objet qu'il vont détruire du feu roulant de leur critique. Ils sont dix mille, à Paris, à tortiller de la sorte autour du pot. Ce Mesnard n'est pas plus toxique que les autres. Une seule citation suffira à donner la mesure de sa vaste inconsistance: "On sait (on ne doit plus l'ignorer) que le régime de la preuve se prête au négationnisme" (p. 286). Mais qui aura le temps d'avalier toute cette effrayante médiocrité?

Enfin, un guide pour identifier les faux et les faussaires zolo. Un Amer Loque vient de publier un petit livre intitulé *Counterfeiting The Holocaust : A Historical and Archival Examination of Holocaust Artifacts*, by Alec Tulkoff (88 pages, Schiffer Publishing, ; ISBN: 0764311093). Voyez à ma zone. On pourrait traduire le titre par: "Contrefaçons de l'Holocauste: examen historique et archivistique des objets de l'Holocauste". En effet, il y a un marché où l'on vend toutes les misérables guenilles que les survivants ont oubliées dans leurs greniers, les morceaux de savon rapportés outre-Atlantique par des soldats américains, et autres memorabilia, sous-produits des pillages effectués par les GIs, chaussures, wagons, poêles de fonte, vieilles briques verdies, barbelés rouillés, brouettes en bois, dont raffolent les centaines de musées zolo qui poussent dans la Prairie comme champignons après l'ondée légère. Seulement, ces choses sont si prisées qu'il y a des contrefacteurs, qui, ceux-la, ne seront pas punis par les articles 442-1 et 442-2 qui prévoient 30 ans de prison.

Maintenant, voudra-t-on trier toute cette quincaille ridicule? Les prix montent. Le faux, dans le fond, ça gêne qui?

AÏE! HITLER!

24 novembre 2000, Daniel Olbrychcki, un grand acteur polonais, est entré au musée de Zacheta, grand musée de Varsovie, où se tient une exposition intitulée "Nazis" et qui proposent une série de photographies d'acteurs célèbres, tirées de films sur la Seconde guerre mondiale, représentant des nazis en uniforme.

Olbrychcki a sorti un sabre et s'est mis à déchirer les photos qui le représentaient lui-même, ainsi que Stanislas Mikulski, Jan Englert, Boguslas Lind et Jean-Paul Belmondo. Il était accompagné d'une équipe de télévision qui a filmé toute la scène.

Le motif est que les organisateurs de l'exposition n'avait pas sollicité ou reçu la permission de ces acteurs pour utiliser leurs portraits. De plus, le titre de l'exposition était ambigu et sous-entendait que les artistes représentés avaient de fait des sympathies nazies.

L'exposition a été montée par Piotr Uklanski. Son but, qui n'était pas mentionné dans le programme, était de montrer comment les moyens de communication peuvent créer de faux héros. L'exposition, qui avait déjà suscité de nombreuses controverses, n'a pas rouvert après cet incident.

Last Friday, November 24, Daniel Olbrychcki (a celebrated Polish actor) walked into an exhibition at Zacheta, a major museum in Warsaw. The exhibition, titled "Nazis", consists of a series of photographs of famous actors portraying Nazis in uniforms from WWII movies.

Olbrychcki suddenly pulled a saber and proceeded to slash the photographs of himself, Stanislaw Mikulski, Jan Englert, Boguslaw Lind and Jean-Paul Belmondo. Olbrychcki had a TV crew on hand to film the whole incident.

The motive: The organizers of the exhibition did not seek nor did they receive a permission from the actors to use their portraits. Also, the title of the exhibition could be taken to imply that the featured artists in fact were sympathetic of the Nazis.

The exhibition was created by Piotr Uklanski. The purpose (**not stated in the program**) was to depict how public media can create false heroes. The exhibition created much controversy before the incident. It remains closed in the aftermath of the incident.

Pawel Chadzynski

HANNAH À TOUTES LES SAUCES

Il n'est jamais trop tard pour se plonger avec délices dans un grand bain de bêtise contemporaine. On ne vous avait pas parlé, en janvier dernier, d'une querelle d'Allemands qui se passe à Dresde où a été créé un Institut Hannah-Arendt de recherche sur le Totalitarismus. Le directeur, ancien de l'équipe qui épluche les archives de la Stasi, et qui est donc probablement une sorte de flic, a eu la

malencontreuse idée d'étendre ses recherches vers la période anté-communiste, à savoir la période nazie. La Dresdner Bank a donné son accord pour financer des recherches sur ses activités passées. L'Institut a recruté un historien, Uwe Backes, décrit comme proche de la nouvelle école historique allemande, dite "révisionniste" -- "ce qui ne veut pas dire négationniste" ajoute Daniel Vernet, gros tas international au journal *Le Monde*, qui rend compte de cette affaire (14 janvier 2000). Ce Backes a appuyé un historien qui a voulu "appliquer à la résistance anti-nazie une typologie morale élaborée pour l'étude du comportement sous la dictature communiste". Halte-là! Le torchon s'est mis à brûler. Backes s'est vu mis en accusation pour "révisionnisme historique"; on lui a reproché d'avoir une "attitude douteuse vis-vis de la Shoah et de poursuivre des objectifs allant au delà de la délégitimation de la résistance au nazisme", résistance qui est aujourd'hui le maigrichon shibboleth suprême, on s'en doute. Le plus cocasse, c'est que le directeur de l'Office de protection de la Constitution (c'est la Gestapo moderne qui fait la police de la pensée outre-Rhin) a téléphoné au directeur de l'Institut pour lui affirmer que Backes n'était ni "révisionniste" ni "négationniste". Blanchissage en gros. Tous ces gens ont dû, finalement, quitter cet Institut qui n'est plus du tout Totalisant.

LA BAISSÉ EST EN HAUSSE

L'antisémitisme est-il une "valeur" en hausse, se demande Olivier Guland, journaliste à *Tribune juive*, dans les colonnes du *Monde* (28 mars 2000). Selon un sondage, dit-il, "31% des Français pensent que "les juifs ont trop de pouvoir" dans notre pays. C'est 7% de plus que l'année précédente. Ce chiffre est d'autant plus inquiétant que l'antisémitisme était globalement en baisse depuis plusieurs décennies".

C'est bien la première fois qu'un gars de cette mouvance nous dit que l'antisémitisme était en baisse. Tous les choffars qui nous chauffaient les oreilles nous disaient très exactement le contraire, que ça montait, et dangereusement. Donc, ce pied tendre, pour nous dire que ça monte est obligé de nous dire que ça descendait. Quelle bande de rigolos!

Et puis, il y a l'endroit où l'oreille poilue perce sous la coiffe en dentelles:

"A force de faire croire à l'existence d'une *World Company* qui se moquerait de la volonté des peuples, on suggère que la mondialisation serait le fruit d'une volonté délibérée, d'une manipulation ourdie par un petit groupe d'hommes et de femmes, dont l'influence serait aussi prodigieuse qu'insaisissable".

Volià: il n'est ni le premier ni le seul à nous insinuer que dénoncer le capitalisme, c'est faire de l'antisémitisme. Pourtant, on donne assez de prix Nobel bien grasouilleux à des "économistes" pour nous prouver que l'économie est une science qui obéit à des lois et qu'à ce titre, elle ne dépend en rien de la volonté humaine...

Où l'on voit que l'antisémitisme a de beaux jours devant lui.

LES ASSASSINS DU SITE "AMNISTIA" S'OCCUPENT DE PURIFICATION IDÉOLOGIQUE

Extrait de leur site:

A Venise, manifestation de deux mille étudiants contre un prof négationniste

Mercredi 25 octobre deux mille étudiants des lycées de Venise et Mestre sont descendus dans la rue pour demander la révocation de Francesco Damiani, professeur d'histoire et de lettres à l'institut technique pour le tourisme de Mestre.

Francesco Damiani, qui enseigne dans cet institut depuis dix ans, n'a jamais caché ses idées fascistes. En effet ce professeur avait pour habitude de "documenter" ses cours en amenant des affiches de l'époque mussolinienne qui incitaient à poursuivre les partisans et à s'enrôler dans les chemises noires, et, il n'était pas rare qu'il rentre en classe en faisant le salut fasciste. Quant à sa conception de l'histoire, il avait soutenu devant ses étudiants, à maintes reprises, que "**Auschwitz n'était qu'une invention des Américains pour légitimer la guerre**".

Suite à de nombreuses protestations l'académie régionale avait déjà ouvert une enquête... qui devait cependant conclure que le professeur Damiani n'avait rien fait de très grave car il "avait simplement effectué une comparaison, à des fins didactiques, de l'écriture de l'histoire traditionnelle avec celle révisionniste". [...] Exacerbés par l'absence de réactions de la part des institutions, les étudiants ont ainsi décrété une journée de grève en défilant dans les rues de Mestre au cri de "Damiani raciste!". Une pétition a été remise au principal du lycée technique "Gritti" où ils demandent au ministre de l'éducation nationale, Tullio de Mauro, de révoquer ce professeur fasciste et antisémite qui est soutenu publiquement par Alleanza Nazionale: la nouvelle version du parti des nostalgiques du Duce dont le leader est Gianfranco Fini et l'allié Silvio Berlusconi, le magnat de la presse et ancien "frère" de la loge P2. [...]

LIVRE PAS BON POUR NOUS

Histoire n'est pas mémoire, disait Foucault (cité par un catalogue des éditions de Minuit en 1982; aujourd'hui, l'éditeur se garderait bien d'introduire une telle distinction, sans même parler de l'attribuer à Foucault, dont il faudrait alors dénoncer l'antisémitisme ! Vous parlez d'une affaire dans les écoles américaines !)

Une commission du Parlement israélien recommande l'interdiction

La commission du parlement israélien pour l'Education a demandé hier que l'on interdise l'usage d'un manuel d'histoire de la classe de neuvième, intitulé *Un Monde de changement*. Le président de la commission Zébulon l'Aiglon (Zevulun Orlev), a déclaré à *Arutz-7* que cette décision, prise à l'unanimité, aurait valeur de précédent, puisque c'était la première fois que la Commission prenait une telle initiative: "Nous pensons que le livre n'atteint en rien son but qui est de remplir les buts éducatif et moraux du pays [*sic*]. On note l'absence complète de certaines parties sur le sionisme, les juifs dispersés, la totalité de l'histoire des juifs soviétiques, aucune allusion à l'immigration des juifs

éthiopiens, à la lutte contre les Britanniques avant la guerre d'indépendance, au contexte de la guerre des Six jours; et même le loloocauste était présenté de façon distordue." Le livre ne contient pas de portrait de Ben Gourion, le premier premier ministre israélien, ni aucune mention des autres meneurs sionistes, du ghetto de Varsovie ou des nombreuses attaques terroristes qu'Israël a subies au fil du temps.

La décision de la commission n'a qu'une valeur consultative puisqu'aucune loi n'a été adoptée dans ce domaine, mais L'Aiglon (Orlev) dit: "La décision a une valeur morale et il me semble impossible pour le ministre de l'Education de passer outre. Dès hier soir, j'ai entendu dire que le ministre avait nommé une commission pour examiner le livre..." A la question de savoir comment ce livre avait pu être adopté alors que l'Aiglon Orlev était directeur général au ministère de l'Education, ce dernier répond: "Oui, la question mérite d'être posée, en effet. Il se trouve que les livres écrits par des auteurs extérieurs sont examinés avec le plus grand soin, mais comme ce livre avait été commandé directement par le ministère et rédigé sous son autorité, à ce titre, il n'avait pas subi les vérifications nécessaires. Cette affaire nous a permis de découvrir l'existence d'un défaut du système."

Knesset committee recommends book ban

The Knesset Education Committee recommended yesterday that a 9th-grade history textbook, entitled "World of Changes," be disqualified from use. Committee Chairman Zevulun Orlev (NRP) told *Arutz-7* that the unanimous decision was precedent-setting, in that it was the first time the Committee had taken such action on its own: "We felt that the book simply did not attain the goal of fulfilling the country's educational and values goals. **It is missing entire sections on Zionism, Diaspora Jewry, the entire story of Soviet Jewry**, no mention of Ethiopian Jewry's aliyah [immigration], the struggle with the British before the War of Independence, the background to the Six-Day War -- **even the Holocaust was presented in a distorted way.**" The book has no picture of David Ben-Gurion, Israel's first Prime Minister, nor any mention of other Zionist leaders, the Warsaw Ghetto, or the many terrorist attacks that Israel suffered over the years.

The Committee's recommendation is not binding, as no legislation was passed on the matter, but, Orlev said, "It has moral authority, and I can't imagine the Education Ministry ignoring it. Already last night I heard that the Ministry had established a committee to review the book..." When asked how the book had been approved in the first place, given the fact that Orlev himself was Director-General of the Education Ministry at the time, he responded, "Yes, this is a good question. It turns out that books that are written by outside authors are reviewed very carefully, but this particular book was originally commissioned by the Ministry and was written on its behalf, and as such did not undergo the required checks. It was this book that helped us discover this flaw in the system."

Arutz 7, 21 nov 2000

PASSEPORT, SIOUPLAIT!

Communiqué de presse d'IRIS - 21 novembre 2000

Le tribunal de grande instance de Paris a rendu son ordonnance le 20 novembre 2000 sur la demande d'interdiction sélective d'accès à des pages présentes sur le site de vente aux enchères de la société américaine Yahoo! Inc. Le juge a ordonné à la société américaine de vérifier la nationalité des visiteurs de son site en utilisant des moyens techniques fondés sur leurs adresses Internet et en leur demandant **une déclaration sur l'honneur de nationalité. Un système de filtrage par mots-clés devrait alors empêcher les Français de consulter certaines pages du site.**

Une non-réponse technique infantilisante et inopérante

Loin d'obliger la société commerciale américaine à se conformer à une "exigence éthique et morale que partagent toutes les sociétés démocratiques" [Note de l'AAARGH: on a bien sûr interrogé toutes ces sociétés en vu du jugement !], selon les propos du juge Jean-Jacques Gomez cité par une dépêche de l'agence Reuters, ce jugement ne fait que renforcer l'hypocrisie d'une société qui refuse de penser les fondements d'une communauté universelle, et préfère des réponses superficielles inopérantes. Loin de pénaliser la société commerciale Yahoo! Inc., qui sait si bien se plier aux diktats des pays les plus répressifs afin d'y commercer en paix, ce jugement outrepassa la loi française qui réprime l'exhibition et la vente publiques d'objets nazis mais non le regard qui se pose sur l'objet interdit. La simple utilisation d'outils de consultation anonyme de sites web comme ceux proposés gratuitement sur le site www.anonymizer.com démontre son inanité. Ce jugement dénie aux utilisateurs d'Internet **leurs droits les plus élémentaires de citoyens**, en les obligeant à déclarer leur nationalité ou en la faisant établir sur la foi d'un numéro de machine. Il les réduit à la condition de **mineurs irresponsables** soumis à un système de filtrage logiciel sur mots-clés. Ce jugement prive surtout des êtres humains de leur bien le plus précieux : leur capacité de citoyens à penser une communauté universelle refusant le racisme par d'autres moyens qu'un ensemble de filtres techniques.

Un tribunal ne fait pas l'Histoire

Iris n'a jamais fait preuve d'aucune complaisance vis-à-vis des racistes et des négationnistes, et sait au contraire lutter contre eux, dans le respect des libertés et des droits fondamentaux. [Note de l'AAARGH: C'est absolument faux puisqu'IRIS refuse de constater que les droits fondamentaux des révisionnistes sont bafoués en France.] L'association a toujours affirmé son rejet d'une prétendue liberté d'expression qui ferait fi de la responsabilité de chacun dans la communauté universelle. [Note de l'AAARGH: En clair, ça veut dire que chacun est libre et responsable d'appliquer des mesures de censure contre les dissidents, quels qu'ils soient.] C'est pourquoi Iris ne se laissera jamais prendre aux intimidations des extrémistes ni aux prétextes fallacieux visant à réduire les droits des citoyens : on ne lutte pas contre l'indignité des racistes et des négationnistes en utilisant leurs méthodes. [Note de l'AAARGH: Quelles méthodes? Demandons-nous autre chose que la simple possibilité de discuter en échangeant des arguments? Alors peut-être, quand ils parlent de négationnistes, ces gens ne pensent-ils pas du tout à nous, qui nous contentons d'appliquer banalement les méthodes des sciences humaines ?]

On retiendra en effet de cette affaire l'acharnement **borné** de la LICRA et de l'UEJF qui, depuis 1996, n'ont cessé que **d'infantiliser et d'humilier les citoyens**, dans le but de les mettre sous tutelle, en instrumentalisant une presse avide de sensationnel, en exerçant une pression toujours plus forte sur les politiques comme sur les intermédiaires techniques, et en jouant sur l'émotion suscitée dans la population. Iris regrette vivement que le MRAP ait rejoint la LICRA et l'UEJF sur l'affaire Yahoo! Inc., tout en notant que le MRAP a une position plus contrastée et s'est déjà attelé à promouvoir d'autres réponses au racisme et au négationnisme. [Note de l'AAARGH: On aimerait savoir lesquelles, à part l'abolement de loin...] Contrairement à l'absurdité d'une réponse superficielle et médiatique à un problème de fond, ces réponses sont mieux à même de forger la dignité de l'appartenance à une communauté universelle de citoyens. **[Blablaba]**

Opposée à cette injure faite à tous les citoyens de ce pays, et à cette justification offerte par le prétendu pays des droits de l'homme à toutes les censures à venir, Iris continue son travail de réflexion et de sensibilisation pour que des réponses autres que techniques soient opposées à l'incitation à la haine sous toutes ses formes.

C'est aussi l'objectif du débat, co-organisé avec le MRAP, qui réunira des associations antiracistes lors des troisièmes Assises de l'Internet non marchand et solidaire (<http://www.assises.sgdg.org/>).

Meryem.Marzouki@iris.sgdg.org

La reproduction de la minute de l'ordonnance du juge Gomez est disponible sur Juriscom.net (PDF) :

<http://www.juriscom.net/txt/jurisfr/cti/tgiparis20001120.htm>

Les Américains commencent à s'émouvoir de cette tentative d'interférence.

L'Information Technology Association of America (ITAA, qui regroupe vingt-six mille entreprises du secteur a publié le commentaire suivant: "Ce jugement ignore à la fois la liberté d'expression et la nature planétaire d'Internet. [...] En cherchant à contrôler l'accès à Internet, **ce tribunal essaie en fait de contrôler la pensée** des internautes en France, ainsi que l'action des prestataires aux Etats-Unis et ailleurs." (<http://www.itaa.org/>) La chose se complique si l'on sait qu'il existe des dizaines de sites de ventes aux enchères, qui tous, sont susceptibles de vendre des "objets nazis" (si tant est qu'on puisse définir la chose) et qu'ils sont interconnectés par des "méta-serveurs" comme Bidxs ou Metaiq. Ces connards de juges ont le choix entre foncer dans le mur ou donner des coups d'épée dans l'eau. (Voir plus loin DU RIFIFI DANS LA SHUL , dix questions à l'UEJF).

IMPERIUM

On voit en Allemagne, depuis plusieurs mois, se dessiner une manoeuvre très simple, qui consiste à interdire un parti politique d'extrême-droite, juste pour la raison qu'il est d'extrême-droite. On nous bassine énormément sur les "attentats racistes" supposément commis par cette extrême droite. A la télévision, surtout en Allemagne, affluent soudain de très bizarres "repentis" qui nous débitent leur petite histoire. Si

certaines actes peuvent effectivement être attribués à des skinheads, l'équation skinhead = extrême droite est un trucage assez révélateur. Le principal attentat, celui qui a fait plusieurs morts chez des réfugiés ex-soviétiques, juifs nous dit-on, à Düsseldorf, est resté environné de mystère. On n'en connaît pas les auteurs, mais comme le dit généralement la presse, ça n'a pas d'importance. Les bizarreries de cette affaire, qui sert de locomotive au mouvement de suppression de la démocratie formelle, nous donnent à penser que c'est une provocation et que les services secrets doivent être au parfum. D'ailleurs, en Allemagne, les attentats racistes ne visent pas les gens venus de Russie, mais plutôt des Africains ou d'autres "basanés" venus du Tiers Monde. Tuer des juifs, c'est une innovation récente et plus que suspecte.

On a vu ensuite les forces politiques, Schröder en tête, défiler dans la rue pour demander l'interdiction de ce parti NPD.

Nous nous fichons du NPD comme d'une guigne, comme d'ailleurs de tous les partis allemands et de tous les partis politiques en général, qui nous paraissent des officines où se trame le malheur des peuples. Mais cette rage qui prend l'Allemagne officielle d'interdire un parti politique régulièrement constitué, après que deux partis, déjà, aient été interdits par la Bundesrepublik, montre que le virus de l'autoritarisme est encore actif sous les couches de vernis américain (ça fait un tout assez dégueu, passez-moi l'expression). L'existence du NPD ne menace même pas, comme Le Pen a pu un instant le faire en France, les sinécures établies. Ce parti n'est qu'une crotte de pigeon sur l'océan de leur merdocratie. C'est le pouvoir qui leur monte à la tête. Ils sont démanchés par le faste impérial: régner sur un univers où le soleil ne se couche pas. Pauvres tarés!

PARUTION

Ils se grattent où ça les démange: on nous signale la parution d'une étude de Götz Nordbruch, *Die arabische Rezeption des National-Sozialismus im Spiegel der Reaktionen auf Les Mythes fondateurs de la Politique Israélienne von Roger Garaudy*, publié à Berlin par l'Institut für Sozialwissenschaften, Humboldt-Universität, Philosophische Fakultät III, 2000, 109 p. Soit, "La réception arabe du national-socialisme à la lumière des réactions au livre de Garaudy..." Encore un qui a tout verstanden...

Signalons d'Esther Benbassa, qui a écrit récemment un article iconoclaste dans *Libération* (**reproduit dans les actualités d'octobre 2000**) une *Histoire des Juifs de France*, aux Editions du Seuil, 2000, 396 p.

POT

Denis Peschanski vous invite à la soutenance de sa thèse pour l'obtention du titre de docteur d'Etat

Les camps français d'internement 1938-1946

le mercredi 29 novembre 2000 à 9h15, salle Liard (Sorbonne), 17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris

Jury : Antoine Prost (directeur de thèse, spécialiste de... l'éducation en France), Jean-Pierre Azéma (récent orphelin d'un collabo sérieux) , François Bedarida (spécialiste de l'Angleterre), Robert Frank, José Gotovitch, Pierre Laborie (Ce doit être la fine équipe qui a publié Pressac aux CNRS Editions... Belle réussite!!!)

--

Denis Peschanski

Centre d'histoire sociale du XXe siècle (CNRS - Université Paris 1)

Home: 32 rue Jean Mermoz, 92340 Bourg-la-Reine

tél. et fax : 33 (0)1 46 64 04 27 mobile : 33 (0)6 85 66 20 87

ATTENTION ! Nouvelle adresse: peschan@univ-paris1.fr

LES PIEDS NICKELÉS

L'effarante, obtenée, maladive, consternante envie de tout censurer, de tout supprimer, de tout effacer qui ne serait pas à la gloire immaculée des sectateurs du Nom imprononçable! Ces types veulent baillonner tout le monde sauf eux! La preuve? lisez leur texte. C'est écrit dedans, noir sur blanc, à toutes les pages.

"Les textes négationnistes francophones sont apparus [sur le Net] à partir de l'été 1995, précédés par une série de blagues antisémites et racistes émises à partir de la Belgique dans un forum francophone consacré à l'humour. " (p. 18)

Un joyeuse bande de lascars s'attaque au sujet tabou par excellence: "Le négationnisme sur Internet -- Genèse, stratégies, antidotes". pour ce faire, ils occupent 60 pages de la *Revue de l'histoire de la Shoah*, un rhabillage tardif de cet excellent *Monde Juif* qui, sous la direction de l'impayable Wellers, nous faisait si souvent rire. Sur les trois, deux sont des Israéliens, ingénieurs, anciens militaires, en mission en France, dans des conditions obscures. Il s'agit de Ribouldingue Panczer et Filochard Fingerhut. Le troisième, Croquignol Karmasyn, est peut-être français mais il parle hébreu. (Il a laissé des traces sur Internet, entre autres une demande de traitement de texte en freeware pour Mac en hébreu, en mars 1996...) Il est spécialisé dans les "systèmes d'information" à la Bibliothèque nationale. Panczer utilise le matériel de son labo de minéralogie et Fingerhut a accès à l'informatique de l'IRCAM. Tous ces gens travaillent donc avec le matériel de l'Etat. Ils passent la moitié de leur vie à traquer le révizio sur le Net, à enregistrer tout ce qui bouge, à constituer des archives monumentales et à faire du lobbying pour obtenir les moyens de nous faire disparaître de la surface de la planète virtuelle Internet. La spécialité de Croquignol Karmasyn est de s'infiltrer dans tous les forums de discussion et par tous les moyens, tantôt mielleux, tantôt brutaux, d'obtenir que les gens qui auraient éprouvé un instant l'envie d'exprimer une idée plus ou moins révisionniste, rentrent dans leur trou et n'osent plus sortir une oreille, se sachant repérés par la police de la pensée. On a ainsi retrouvé un exemple de ces attaques insidieuses:

J'avais découvert sur votre page (rocbo/silver/Galactus/ga_sites.htm) des liens vers des sites négationnistes.

Je suis personnellement très hostile au fait de donner des liens vers de tels sites. Mais vous faites ce que vous voulez.
Néanmoins, il pourrait être plus sain de les accompagner, si vous tenez à tout prix à conserver les références à ces ignominies, de sites "antidotes".
Je vous propose:
<http://www.phdn.org/>
<http://www.anti-rev.org/>
<http://www.nizkor.org/>
<http://www.holocaust-history.org/>
Bien évidemment, vous ferez ce que vous voudrez. Mais comme j'ai longtemps été un aficionado des héros Marvel, je ne pouvais pas laisser passer ça...
Cordialement, Gilles Karmasyn
Responsable de PHDN: <http://www.phdn.org/> (comme pas hasard...)

L'article que les trois Pieds Nickelés viennent de commettre a essentiellement pour but de faire pleurer la bonne Communauté, qui est en train de ramasser un paquet de pognon des Français et des Suisses, afin de monter une petite industrie anti-révisionniste, avec bureaux, employés, voiture, téléphone et costards trois pièces, dont les Pieds Nickelés seraient évidemment les plus pharamineux représentants. Ce n'est pas en publiant dans cette revue, qui doit avoir quatre cents lecteurs par trimestre, à tout casser, qu'ils atteindront les masses. Mais c'est une bonne carte de visite pour collecter des fonds. Toute la conclusion du papier a la forme d'une sébille.

On ne cherchera pas ici à signaler le fourmillement d'erreurs et d'inexactitudes que produisent avec vigueur nos intrépides Pieds Nickelés. Nous voulons seulement mentionner le diagnostic de la situation du révisionnisme sur Internet, telle qu'elle est perçue par ces trois spécialistes de l'anti-révisionnisme militant: elle est catastrophique -- pour eux (p. 53). A la même page, il admettent que les révisionnistes, à force de travail, ont "submergé" le Web, "pour ce qui est de la langue française". Ils passent ensuite en revue les divers moyens "de lutte" contre nos modestes personnes: a) le droit. Ils se plaignent du manque de "volonté politique" pour appliquer une répression plus rigoureuse... b) la technique: "Les solutions techniques existent et leur mise en place ne relève que d'une volonté politique et d'un effort d'information" (p. 57). c) L'éducation. Une politique de "préparation des élèves" (euphémisme pour "lavage de cerveaux") doit être élaborée à un niveau national.

Enfin, ils sont obligés de passer Vidal-Chiclet par pertes et profits, avec tous les égards dûs à sa valeur préhistorique, mais ils constatent qu'il faut discuter ce que disent les révisionnistes: "il ne faut pas se voiler la face: aujourd'hui, le grand public peut être exposé, *est exposé* aux affabulations négationnistes. Lorsque la législation suffisait à contenir le discours négationniste, la posture du silence suffisait, de par la seule existence des études de Pierre Vidal-Naquet, Nadine Fresco et Alain Finkelkraut. Ce n'est plus le cas." (p. 61-2). Il faut apporter une réponse. "Qui a lu Hilberg?" demandent-ils, soudain pathétiques.

"Mais, ajoutent-ils, il faut être réaliste: **démonter "l'argumentaire" est un travail considérable**. Une falsification négationniste s'énonce en une phrase. Elle se réfute et

se démonte en vingt. C'est la raison même pour laquelle un débat est impossible. Néanmoins, il est aujourd'hui nécessaire d'effectuer ce travail" (p. 63). "En français, hélas, pleurnichent-ils, l'entreprise de démontage des menssonges négationnistes n'est entamée, sur l'Internet, que sur un seul site, et de façon modeste". (Croquignol Karmasyn parle de lui-même.) Dans la conclusion, on arrive à ces phrases proprement ahurissantes: "Quel est l'impact de l'existence, voire de la domination des sites web négationnistes sur le public? Aujourd'hui, on ne le mesure pas. Mais on peut être sûr qu'il sera de plus en plus important, à mesure que le nombre d'utilisateurs augmentera et que son utilisation deviendra familière" (p. 64). Les journaux, ces jours-ci, parlent de 300 millions d'internautes aujourd'hui, et d'**un milliard** dans cinq ans. Les trois fins limiers terminent sur un cri d'angoisse: "On peut agir. Il le faut. Il faut s'en donner les moyens. Rapidement". Yaka, yaka, yaka. Yaka avoir une volonté politique. Ils déplorent son **absence**.

Tant que l'affaire est dans les mains de ces Pieds Nickelés, on pourra dormir sur sur nos quarante-six oreilles.

LES PERLES ROULENT LENTEMENT

Elles roulent lentement, mais elles nous arrivent. Nous avons raté la livraison de janvier-février 2000 d'une importante publication appelée *Le journal de la résistance* - *France d'abord*, n° 1108-1109, 78 rue Saint-Blaise à Paris dans le 20e.

Elle qualifie les supposés négationnistes de "traîtres à leur pays et à l'humanité". Ils rêvent de nous fusiller dans le dos, ces charmants égrotesques.

Ils rapportent les paroles d'un recteur Joulard qui a parlé lors d'un "colloque". Voici les propos que lui prête cet admirable canard:

"Un jour, un journaliste m'a interrogé à Besançon: «En tant que Recteur, Chancelier des Universités, que feriez-vous si vous appreniez que vous avez dans votre Académie un professeur qui nie la solution finale?»
J'ai répondu: Avant de raisonner du point de vue moral ou juridique, je raisonnerais du point de vue scientifique. Je pense qu'un mathématicien qui dirait que deux ou deux font cinq ou huit [sic] ferait une faute professionnelle. Ce ne serait pas un mathématicien.
Je ne mésestime pas du tout la nécessité d'une position morale, mais il faut d'abord lutter sur le plan scientifique, les gens qui falsifient l'histoire ne sont pas des historiens, et c'est en tant que tels qu'**il faut leur interdire l'enseignement**. Cela ne diminue en rien la condamnation morale d'une telle attitude. Le devoir d'historien est d'abord un devoir de rigueur scientifique."

Il y a des coups de pieds à l'académie qui se perdent. Alors maintenant, à l'agrégation d'histoire, il va falloir rajouter une épreuve: interrogatoire musclé dans les locaux du Bnai Brith, durée de la préparation douze heures, durée de l'exposé trente minutes, durée de l'interrogatoire deux heures. Ça va rajouter aux frais d'organisation du concours...

L'ESPION QUI VENAIT DU FROID SUISSE

Encore des histoires d'espions israéliens incompetents...

Mossad's Tannenbaum "bungles" again

On 18 October, Israeli officials have acknowledged that the Hezbollah leader, Sheikh Hassan Nasrallah, may be telling the truth when he says an Israeli businessman and reserve officer was lured to Lebanon and captured there. Israel initially said that Elhanan Tannenbaum, 56, a reserve colonel, had gone missing in Switzerland and been kidnapped in Europe, branding it a flagrant violation of international law.

Mr. Tannenbaum has been at the center of an international incident before. He was arrested by the Swiss in 1998 during a failed attempt to bug the phone of Abdallah el-Zein, a Swiss citizen of Lebanese origin whom Mossad believed had links with Hezbollah. Then operating under the pseudonym of "Matti Goldberg", the retired artillery colonel was one of five Mossad agents picked up after a neighbor spotted two of them kissing and cuddling in a car during the early hours of the morning. The team had mistakenly thought that such behavior would distract attention from what the others were doing, thoroughly misunderstanding Switzerland's Calvinist tradition. The police descended upon them, but four, including Tannenbaum, were released once it became clear they had broken into the wrong building. El-Zein had moved three years before, another dubious "feather in the cap" of Mossad for good operational intelligence. Indeed, the Israeli press called the affair, which ignited an international storm, "Bunglegate". Danny Yatom was forced to resign as head of the Mossad, and was replaced by Sir Isiah Berlin's nephew, the former diplomat, Ephraim Halevy.

Tannenbaum, who was living at Liebefeld, near Berne, was withdrawn and assigned to the Mossad training school at Herzelia on the outskirts of Tel Aviv, undoubtedly to pass on his doubtful "skills". Earlier this year, the fifth member of the squad was convicted of political espionage and using false papers, and was given a one-year suspended sentence by the Swiss Supreme Court. In the meantime, Danny Yatom, appointed Prime Minister Ehud Barak's security adviser, had recalled Tannenbaum to active service and further exploits. He was given cover as a "consultant" to Rafael, one of Israel's leading arms manufacturers. Ten days ago Tannenbaum telephoned the Mossad station in the heavily-guarded El Al complex at Amsterdam's Schipol Airport, which controls the agency's European operations, to tell them he had developed what he claimed were "important contacts". That call, which was made from Lausanne, Switzerland, was the last the Israelis had from him.

On Sunday, 15 October, Hezbollah leader Nasrallah appeared on television across the Arab world to gleefully announce the 56-year old reserve officer's capture. Tannenbaum, he said, had been lured to Beirut from Brussels by a Hezbollah agent who promised to supply him with intelligence. Israeli Cabinet minister, Binyamin Ben-Eliezer, dismissed Nasrallah's claim as a "fantastical story", saying "there is no connection between reality and the figment of imagination described here ... This is a private businessman whose trip was

made in part for personal reasons, and there is no reason to go into those details", Ben-Eliezer told Israel's Channel 2.

But in the 16 October edition of the Israeli daily, "Ha'aretz", it emerged that Shin Bet, the Israeli internal security service, have won a court injunction which bypasses the normal military censorship to prevent reporting of the case. Israeli security officials told Associated Press that the kidnapping took place in Switzerland. They told a story of a Swiss police "mole", angered by the light sentence handed out to Tannenbaum's fellow "Bunglegate" conspirator, who might have betrayed him to the Muslim faction fighters. Swiss federal police spokesman, Rolf Debrunner, said he could not confirm the reports that the abduction took place on Swiss territory.

What's certain is that Yatom will once again have to face hard questions, not the least of them being why he chose to send an agent whose cover had been thoroughly blown back into harm's way. Hezbollah are not in the business of handing down suspended sentences, and the chances of Tannebaum's ever seeing his wife and family again do not look good.

Intelligence, n° 373, 23 October 2000, p. 1

CHASSE AU SNARK

Sur la liste H-Holocaust, un bibliothécaire fait part de la découverte d'une de ses lectrices, une artiste qui étudie l'oeuvre de Marcel Duchamp. Elle prétend y avoir découvert des propos et des images antisémites. Le bibliothécaire voudrait savoir si d'autres personnes sont au courant, si Duchamp était un antisémite connu ou un sympathisant nazi. Ils ont regardé des biographies, qui ne confirment rien. Ils s'affolent

Any suggestions would be welcome!

Lesley Williams, Evanston Public Library

l-williams@evanston.lib.il.us

COURRIER

Voici une lettre d'un lecteur aux demandes duquel, malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de répondre. L'AAARGH est un site de documentation, qui met à la disposition des hommes de bonne volonté des textes introuvables, interdits ou censurés de diverse manière. Nous avons bien entendu des opinions, mais il y a à l'AAARGH autant d'opinions que de personnes; ces opinions sont privées parce que nous sommes contraints par la législation qui existent dans plusieurs pays à un anonymat strict. Nous ne pouvons nous prévaloir de titres et de compétences que nous serions bien en peine de démontrer. Que nos lecteurs nous considèrent comme une bibliothèque (astucieusement conçue, nous l'espérons) et rien de plus. Merci en tout cas à ce lecteur pour son intérêt.

de <alex1831@yahoo.com> To: aaarghinternational@hotmail.com

Bonjour,

je me pose des questions sur le révisionnisme, principalement parce que le tabou autour de la question me semble dissimuler des choses. Je viens notamment de voir le film "Mr Death" sur Fred Leuchter, et la mise en scène... est justement une bonne mise en scène, manipulatrice à souhait. A part cela, je n'avais jamais trouvé d'arguments valable pour contrer ce que j'avais lu entre autres dans le livre de Garaudy, "les mythes fondateurs..."

Or ce soir je viens de trouver ce document sur ce site:

<http://www.phdn.org/negation/leuchfaq.html> ***[C'est justement Croquignol Karmasyn qui traduit un truc piqué sur le site Nizkor, un site animé par les rabbins de Vancouver.]***

Et cela remet pas mal en cause ce que je pouvais penser.

Pourriez vous le commenter ? ***[Non, on ne peut pas faire ça pour tous les lecteurs. On fournit le matériel et c'est vous, lecteurs, qui commentez.]***

Je ne suis pas pour ma part un partisan de l'un ou de l'autre bord. Je trouve l'action de certains financiers et profiteurs juifs délétère et néfaste pour notre pays, j'ai lu bcp de choses sur rothschild & compagnie, et je sais tout ce qui se passe avec les groupes qui complotent pour un gouvernement mondial.

En revanche, si le révisionnisme se base sur des faits justifiables, cela peut être un bon moyen de démontrer les intérêts des lobbys juifs. Mais si de l'autre côté ce n'est pas si justifié, et qu'il y a eu des enquêtes un peu légères comme le rapport Leuchter, cela peut porter préjudice à l'action menée contre ces financiers juifs, en ridiculisant le combat mené contre eux, même si cela ne rend pas ce combat non moins légitime.

Que répondez vous à cela ? Trouvez vous des failles dans les arguments avancés sur ce site dont je vous ai parlé ? Je n'ai rien trouvé de tel sur votre site. ***[On s'occupera de répondre à ces gens-là quand on aura un petit moment de libre. Mais le mieux, c'est que les lecteurs comparent par eux-mêmes.]***

Je joins en attachement à la fois une copie de la page, et d'autres documents sur les groupes mondialistes, groupes que vous connaissez sans doute, mais que vous pourrez diffuser si vous le souhaitez. J'ai fait une petite synthèse des données que j'avais sur eux, et de ce qu'ils présentent sur leur site officiel.

[Pour dire vrai, la question du "mondialisme" ne nous préoccupe pas directement.]

Cordialement.

ps : en revanche, même si je remets un peu en question certains points du révisionnisme, cela ne change en rien le fait que certains profitent de l'argent juteux de "l'holocauste", et qu'il y ait eu des falsifications de documents de la part de wiesenthal sur son site internet, comme j'ai pu le constater grâce à David Irving. C'est cela que je trouve nécessaire dans le révisionnisme : un vrai débat ! Je remets un peu en doute ce que vous dites, tout comme vous remettez en doute l'histoire officielle. J'espère que vous aurez plus d'arguments que l'histoire officielle, et que vous vous accepterez le dialogue !

C'est comme cela que l'on fait avancer les choses. Ce n'est pas la peine de s'entêter dans des trucs faux de toute manière, cela ne change rien au reste du contexte.

Un exemple de ce que je trouve réfutable dans le document de vos adversaires, bien que cela ne veuille rien dire en soit, cela prouve qu'ils peuvent donner des arguments [les pommeaux de douche] dans le but de montrer le soi disant

"machiavelisme" allemand, qui sont spécieux :

"Certains des orifices de ventilations sont encore visibles dans les ruines des chambres à gaz. Les plans incluent même les pommeaux de douches qui étaient placés dans les chambres à gaz afin de tromper les victimes"

puis :

"Une chambre à gaz, d'environ 210 mètres carrés [ou 236,78 m², selon les sources] de surface pouvaient facilement contenir quelques centaines de personnes, qui y étaient introduites jusqu'aux limites de sa contenance."

"La méthode pour tuer était simple; les gens étaient entassés dans les chambres à gaz, et les gaz d'échappement de moteurs puissants y étaient dirigés."

->> en ce cas comment peut-on "tromper" des victimes s'ils étaient tassés dans les pièces, ils étaient évident que ce n'était pas pour une douche puisqu'il n'y avait pas de place pour se doucher ? La raison d'être des pommeaux de douche n'existe plus dans ce cas. Pourquoi en avoir parlé, si ce n'est pour ajouter au côté larmoyant ??

Sinon :

"En fait, il y a eu une étude sur le sujet, dont les résultats sont consignés dans « The Toxicity of Fumes from a Diesel Engine Under Four Different Running Conditions », Pattle et al., British Journal of Industrial Medicine, 1957, Vol 14, p. 47-55. (« La toxicité des fumées d'un moteur diesel dans quatre conditions de fonctionnement différentes »). Ces chercheurs firent un certain nombre d'expériences durant lesquelles des animaux d'espèces différentes furent exposés aux fumées de moteur diesel, et ils en étudièrent les résultats. Lors des expériences, le tuyau d'échappement d'un petit moteur diesel (568 cc, 6 BHP) était relié à une chambre de 10 mètres cube de volume dans laquelle les animaux étaient introduits. Dans étouffé les cas les animaux sont morts"

->> visiblement il n'y a pas que les nazis qui s'amusent à étudier la souffrance des êtres vivants...

"Le volume des chambres d'extermination de Treblinka entre bien sûr en ligne de compte. Ce volume était de 60 mètres cube, soit 6 fois celui des expériences britanniques, mais la différence de taille entre les moteurs est bien plus élevée qu'un facteur 6. "

->> cela ne me paraît pas bien scientifique ce genre de relation... en plus avant ils ont fait un discours sur le fait que l'on ne pouvait comparer l'extermination des poux et des humains, et là ils utilisent des animaux, sans des pièces de tailles différentes et avec des véhicules différents pour injecter le gaz.

Mais tout ne semble pas aussi léger dans leurs affirmations, et il serait bon que vous vous penchiez sur la question.

Par contre je vois aussi que dans les 11 millions de juifs d'Europe (encore vivants !), ils comptent : URSS 5 000 000 . Y a t il eu des déportations de juifs d'URSS ? Je n'en ai jamais entendu parler. Cela ramène si on ne les compte pas le nombre de juifs à justement 6 millions... ce qui prouve qu'il ne peut pas avoir 6 millions de morts, puisqu'il reste encore des "survivants" autre que d'origine russe en Europe, sans compter tous ceux partis en Israël et USA.

Ils comptent aussi : Autriche 43 700 (avant la déportation je pense, ou alors je me trompe mais leurs explications ne sont pas claires, ils disent en fait "Dans le cadre de cette solution finale du Problème

Juif Européen, sont concernés environ 11 millions de juifs. Ils sont répartis entre les différents pays comme suit:/.../") Et plus loin : Nombre de juifs disparus /.../ Autriche - 53 000

Soit plus de disparus que de juifs concernés par la solution finale !!!

Leurs tableaux sont bizarres tout de même.

ps 2 : savez vous où on peut trouver en France le livre : *The Hoax of the 20th century* de Arthur Butz ? Existe t il une traduction française de cet ouvrage ?

[La traduction française n'est pas encore disponible. On peut commander le livre en anglais à l'IHR en Californie et en allemand à VHO, BP 60, Berchem-2, Belgique.]

SORTIE DE TAULE

Rechtsextremist Deckert aus Gefängnis entlassen Bruchsal

(dpa) - Der Rechtsextremist Günter Deckert ist nach Verbüßung einer fünfjährigen Freiheitsstrafe aus der Justizvollzugsanstalt Bruchsal entlassen worden.

Das teilte die JVA auf Anfrage mit. Aus Sicherheitsgründen sei die Freilassung einen Tag vorverlegt worden, hieß es. Der ehemalige Gymnasiallehrer Deckert steht nach seiner Entlassung jedoch noch unter Führungsaufsicht. Der Ex-Vorsitzende der NPD saß seit 1995 wegen Volksverhetzung, Beleidigung und anderer Delikte hinter Gitter.

Le révisionniste allemand Günter Deckert, ancien professeur de lettres, ancien président du parti NPD, a été relâché après 5 ans de prison. Il avait été d'abord condamné à deux ans pour avoir traduit en public une conférence donnée par Fred Leuchter. Divers artifices avaient ensuite permis à ce qu'il faut bien appeler les chiens de magistrats allemands d'ajouter des peines dont le total a fini par faire cinq ans. Deckert n'avait commis aucun délit qui aurait été punissable dans aucun autre pays. (nos renseignements sur l'affaire.)

LA VENGEANCE DE JOSPIN DES PRÉS

Serge Thion: Jospins Rache (Zum Rausschmiß Serge Thions aus dem CNRS)
Nach Peter Töpfer nun ein weiterer europäischer Anarchist von Berufsverbot betroffen

<<http://www.nationale->

[Anarchie.de/AAARGH/A_Frankreich/ThiJospinsRache/thijospinsrache.html](http://www.nationale-anarchie.de/AAARGH/A_Frankreich/ThiJospinsRache/thijospinsrache.html)>

deutsche AAARGH: Das nA-Flugblatt zum Toben-Skandal

Frederick Toben, in Australien vivant, a été en Allemagne dans la prison pour ses
<<http://www.adelaideinstitute.org/>> Adelaide Institute Site.
(Voyez également les divers commentaires sur
<<http://www.freespeech.org/sleipnir>> Sleipnir et
<<http://vho.org/VffG/2000/1/Gruender97-100.html>> Der Procès contre Dr.
Frederick Toben de www.vho.org.)
<http://www.nationale-anarchie.de/AAARGH/A_Deutschland/TobenFlugi/tobenflugi.html>

Et tout le reste sur **www.nationale-anarchie.de**

Adresses juridiques très bonnes à consulter

<http://www.article11.net/tex/index.php3>

<http://www.canevet.com/accueil/index.htm>

PANIQUE À BORD

Où l'on se plaint de Kershaw (un historien anglais très prudent) mais de façon un peu obscure:

Néanmoins, dans la quatrième édition du livre de Kershaw, publiée cette année, qui est un instrument de travail sur le III^e Reich pour les étudiants d'histoire, on trouve cette affirmation (et d'autres de la même veine): "Hitler lui-même n'a pris qu'une part relativement modeste dans la formulation publique de cette politique, que ce soit durant les années 1930 ou pendant la solution finale elle-même... Les variations de la politique antijuive avant la guerre et jusqu'en 1941, d'où est sortie la solution finale, contredisent l'idée d'un plan ou d'un programme."

Il est impossible, même au prix d'un grand effort d'imagination, de concilier cette affirmation avec l'ensemble du livre de Kershaw publié récemment (*Hitler/2*) et la façon dont il rend compte de Hitler et de la question judéo-bolchévique (entre autres). Pour les étudiants aussi bien que pour les chercheurs, en particulier, il faut lire les deux livres en même temps de façon à jouir d'une vision plus globale non seulement de la personne de Hitler mais aussi de l'historien Kershaw.

Ces prises de position contradictoires de Kershaw dans deux livres publiés la même année méritent d'être signalées et expliquées aux étudiants qui pourraient ne pas comprendre les problèmes très sérieux que cela pose à l'interprétation historique et les positions prises par les historiens.

Je suis peut-être démodé mais il me semble absolument inadmissible qu'un historien cherche à être dans deux écoles d'interprétation opposées et dans un domaine de l'histoire contemporaine essentiel, et publie deux affirmations aussi contradictoires la même année.

Le problème, c'est qu'il ne cite que l'une de ces affirmations!

[...] "However, in the fourth edition of Kershaw's "The Nazi Dictatorship: Problems and Perspectives of Interpretation" published this year and a key reference work for university students of the Nazi Third Reich, we find the following statement (and others in a similar vein): 'Hitler himself took relatively little part in the overt formulation of that policy, either during the 1930s or even the genesis of the Final Solution itself....The vagaries of anti-Jewish policy both before the war and in the period 1939-41, out of which the Final Solution evolved, belie any notion of plan or programme.

By no stretch of the imagination does that statement collate with the thrust of Kershaw's present volume [= *Hitler/2*] and its treatment of Hitler and the Jewish-Bolshevik question (among other questions). For students and researchers in particular, then, both volumes (this, and "The Nazi Dictatorship") should be read in conjunction with one another in order to gain a wider perspective, not only of Hitler the man but also of Kershaw the historian".

This quite contradictory position of Kershaw's in two publications published in the very same year needs to be pointed out and explained to students who might not otherwise be aware of the serious issues it raises in terms of historical interpretation and the positions adopted by historians.

Perhaps I am slightly old-fashioned, but it seems to me completely unacceptable that an historian tries to keep his feet firmly in such opposing camps of interpretation on such a key subject in modern history -- and actually publishes such contradictory statements in the very same year!

Dr John P Fox

School of History at the University of Kent at Canterbury (England), *The Independent on Sunday*, London, 29 October 2000.

NOUVELLES DES TROUS

From: Harry Mazal <hmazal@txdirect.net>

I am presently in London doing some research before departing for another couple of weeks in Auschwitz and, time allowing, in Sobibor as well.

While in Auschwitz I will make some final observations regarding the holes on the roof of the gas chamber of Krema II. During an earlier visit this year my colleagues and I identified three of these holes. The purpose of this visit will be to locate the last one of the Zyklon introduction holes. The prospects of this happening are good due to the unique metrological method that we are employing.

On another matter...

During my visit here I have been told that David Irving has moved all of his archives to the United States with the possible intent of taking up residence there. It appears that he has not filed an appeal with the higher court in his suit against Prof. Lipstadt and Penguin books.

Sic transit...

Harry W. Mazal OBE

ETOUFFOIR

Schroeder éteint accidentellement la flamme commémorant la Shoah

mardi 31 octobre - 19h47

JERUSALEM (AFP) - Le chancelier allemand Gerhard Schroeder a éteint accidentellement mardi la flamme du Mémorial de l'Holocauste qui brûle à la mémoire des six millions de juifs exterminés par les nazis, a constaté un correspondant de l'AFP.

Le chancelier allemand, qui effectue une tournée au Proche-Orient, a actionné du mauvais côté la manette qui contrôle l'intensité de la flamme dans le Hall du Souvenir à Yad Vashem à Jérusalem, a-t-on expliqué de même source.

Le Premier ministre israélien Ehud Barak a essayé en vain de rallumer la flamme, qui brûle près d'une crypte contenant les cendres de victimes de l'Holocauste, et ce n'est qu'après quelques minutes qu'elle a été rallumée par un employé de Yad Vashem avec un briquet.

On voit que les Allemands, quand il s'agit des juifs, font tout de travers.

LA TORTURE ET JOSPIN DES PRÉS

Justement, puisqu'on causait des tortures pratiquées à Khiam et ailleurs par les excellent amis de Jospin, Barak et autres chefs militaires israéliens qu'il admire tant, on pourrait dire un mot de la molle polémique qui a surgi en France à propos de l'usage de la torture par l'armée française durant la guerre d'Algérie.

Remarquons d'abord qu'il s'agit encore une fois d'enfoncer des portes ouvertes. La torture pratiquée par nos vaillantes troupes d'élite est un fait qui a entré la conscience des Français en 1958, au moment où le récit d'Henri Alleg, *La Question*, a été interdit par le gouvernement. Publié par les Editions de Minuit, il a connu une énorme diffusion "sous le manteau". Par la suite, la question de la torture n'a jamais plus quitté l'actualité, sous une forme ou sous une autre. Les noms de beaucoup d'officiers tortionnaires ont été connus.

L'usage systématique de la torture a été ordonné par le gouvernement, qui était principalement socialiste. L'implication de Mitterrand, ministre de l'Intérieur en 1954, à une époque où il ne prétendait pas encore s'être converti au "socialisme" reste à étudier.

Il est donc totalement absurde d'entendre dire que l'on "découvre" le problème de la torture. Ce qui est nouveau, c'est qu'après quelques témoignages récents d'Algériens et d'Algériennes, et les propos tenus par Bouteflika, président algérien, lors de son voyage en France disant que les Algériens, eux aussi, avaient une mémoire, quelques officiers supérieurs français ont parlé et ont reconnu les faits qu'ils étaient bien les seuls et les derniers à ne pas avoir reconnus. Ceci ne nous remplit pas d'admiration pour le "courageux aveu" qu'ils font aujourd'hui. Ils se sont conduits comme des sauvages et ils restent, à nos yeux, des sauvages. Ils passent des aveux d'autant plus gratuits qu'ils sont couverts, depuis 35 ans, par une loi d'amnistie en béton armé. Ils ne risquent absolument rien. Les communistes, qui ont voté les pleins pouvoirs à Guy Mollet, président du conseil, en 1956, feraient mieux de fermer leur gueule. Leur

complicité politique avec Mollet est un fait patent. Quand le livre d'Alleg est sorti, ils regardaient de l'autre côté. Alleg était pourtant un militant communiste, membre du PC algérien, qui était une sous-crotte du PCF.

Le plus ahurissant de tous ces guignols a encore été ce pauvre Jospin. Il n'en rate pas une. Il a expliqué qu'il ne fallait surtout pas créer une commission d'enquête parlementaire -- histoire de ne pas mettre en cause le parti socialiste -- mais qu'il fallait laisser cette question d'histoire aux historiens. Pourtant, les historiens sont fermement priés par les socialistes, français et européens, de ne pas se pencher de trop près sur les histoires d'Holocauste, sinon il leur en cuira. La loi Gayssot, dont les paragraphes antirévissionnistes ont été rédigés par des avocats socialistes, est quand même passée sous un gouvernement socialiste; elle est signée Mitterrand, Rocard, Fabius et toute la bande. Après avoir baillonné les historiens, les avoir jeté dans des culs-de-basse fosse, il faudrait maintenant leur faire confiance. C'est vrai qu'il s'agirait d'attaquer des militaires qui sont vraisemblablement des gens de droite... Cette manoeuvre est écoeurante. Si l'on veut vraiment se pencher sur cette question, il faut identifier les hauts responsables socialistes. Par exemple, l'intègre Pierre Joxe. Que faisait-il pendant son temps de service en Algérie? Il était à la Sécurité Militaire. Et les autres? Bonnes questions pour les historiens. Mais l'idiot Jospin ne sort pas sans laisse et il avait été bien préparé par ses maîtres-chiens: on l'a entendu aux informations prononcer une phrase d'une bêtise hallucinante, qui expliquait qu'il n'était pas question ici de devoir de repentance mais simplement de vérité et de faits: ce qu'il fallait découvrir, c'est si tout ça était vrai. Ce qui nous amène à conclure que quand les choses ne sont pas vraies, c'est-à-dire lorsqu'elles n'ont pas eu lieu, alors ceux qui ne les ont pas commises doivent se repentir. Joli, non?

Isnard, dans le *Monde*, dit qu'il n'y a pas ou peu d'archives photographiques au Service historique de l'armée, mais qu'il y en peut-être au Service cinématographique des armées. Nous sommes en mesure de le confirmer. Chaque jour, pendant toute la guerre, le Service dépêchait auprès des unités sur le terrain des cinéastes qui filmaient. Ils rapportaient chaque soir des kilomètres de pellicule. Beaucoup de cinéastes français ont fait leurs premières armes ainsi. Si on veut bien chercher dans ces archives, on retrouvera tout, noir sur blanc, filmé, en clair. Il n'y aura besoin d'aucun baratin, d'aucune jospinerie; il n'y aura qu'à regarder.

RIFIFI DANS LA SHUL

10 questions à l'UEJF (orthographe d'origine)

Ecrit par Laurent Martinez le 02 Août, 2000 à 10:32:55:

Pour info, voici un message envoyé sur le forum de l'UEJF (Union des étudiants juifs de France) où même les membres commencent à se poser des questions sur les intentions réelles de ses jeunes et ambitieux responsables (cf les fils "Le silence coupable du BEN" et "Ce qu'est vraiment l'UEJF", tous deux initiés par des membres de l'UEJF) !

D a t e : 01/08/2000 - 10:32:45 (Heure de Paris) S u j e t : Le silence coupable du BEN A u t e u r : Laurent Martinez

Voici la liste de mémoire (non exhaustive donc) des questions que j'ai posé à l'UEJF ces derniers mois et qui sont restées sans réponse! Je précise: je ne dis pas que l'UEJF ne m'a pas répondu que j'étais un "facho", ou qu'elle ne m'a pas RECITE toujours les mêmes arguments que je contrecarrais déjà dans mes questions. J'insiste, **ces questions n'ont jamais reçu de VRAIS réponses directes !!**

1) Pourquoi l'UEJF attaque Multimanía en Justice (hébergeur qui a retiré 2 fois le site raciste en 24 heures) avec l'argument que l'anonymat sur Internet est à combattre alors qu'une simple plainte contre X a permis de retrouver l'auteur du site très facilement?

L'identification est la base du protocole Internet et le mythe de l'anonymat facile qui sert d'argument à l'UEJF est de la pure désinformation!

2) Pourquoi l'UEJF crie à une "négligence sans borne" (je cite PK, le vice président de l'UEJF, c'est également le motif de l'accusation en justice) de la gestion du site Multimanía qui n'a prévu aucun système d'identification quand sur le site même de l'UEJF, le forum permet encore moins d'identification?

3) **Pourquoi l'UEJF qui prétend se battre contre le racisme n'adresse en fait que les problèmes d'antisémitismes?**

4) Pourquoi l'UEJF utilise-t-elle comme une base de son argumentation le mythe "Internet est espace de non droit" quand les législateurs et les experts en droit s'accordent tous à dire que Internet n'est pas un espace de non droit ?

Je cite, par exemple, Christian Paul, député chargé de la mission de la corégulation de l'Internet : "L'Internet n'est pas un espace hors du droit. [...]"

5) Comment l'UEJF prétend-elle RESOUDRE le racisme latent qui pourrait naître des enchères américaines (YAHOO France respecte la Loi française dans ses enchères) HEBERGEES par Yahoo.COM (qui n'est pas vendeur) quand la solution qu'elle propose n'empêchera absolument pas cette vente, ni même ne la réduira, mais simplement la cachera aux yeux de certains internautes débutants et malchanceux?

6) Comment se fait-il que l'UEJF dénonce le manque de bonne volonté de Yahoo.com dans ce système de filtrage quand les 4 solutions proposées par Yahoo au procès sont plus complètes et plus efficaces (bien qu'incomplètes et inefficaces) que la solution pointée par la LICRA : Infosplit (www.infosplit.com) ?

Pour info, j'ai testé personnellement la solution InfoSplit qui a échoué pour moi dans 40% des cas me localisant alors à Milan ou à New-York !?! Sachant qu'avec la volonté de détourner le système, on peut le faire facilement dans 100% des cas (www.anonymiser.com).

7) **Comment défendre une logique qui voudrait que Yahoo.com, société américaine, respecte la Loi française sachant qu'en prolongeant cette logique on arriverait à une situation absurde ou TOUS les sites Internet devrait respecter les lois de TOUS les pays !?!?**

8) Comment défendre une logique qui rendrait illégal que Yahoo.fr pointe sur Yahoo.com sans avertissement lorsqu'on sait que directement ou indirectement TOUS les sites pointés sur Yahoo.com puisque le Web est un réseau fortement maillé basé sur les liens hypertextes?

Là encore c'est combattre la nature même d'Internet que de s'attaquer DE CETTE FACON au racisme. Chaque lien Internet mène potentiellement vers des contenus illicites, c'est absurde d'envisager vouloir mettre en garde les Internauts à chaque lien! Mieux vaut apprendre les nouvelles règles de

prudence et d'esprit critique qu'il est bon de suivre sur Internet! Mieux vaut faire appel au sens de la responsabilité des gens plutôt que les considérer comme des enfants et décider à leur place de ce qui est bien et mal! Ce dernier argument vaut aussi pour la question précédente (7)! Pour info, c'est la voie que vient de choisir l'Allemagne, le pays où les lois anti-racistes sont les plus rigoureuses au monde!

9) Pourquoi l'UEJF a-t-elle censuré le message de Gilles Karmasyn, l'auteur d'un site contre le révisionnisme **qui faisait de la pub** pour les deux sites suivants : <http://www.phdn.org> et <http://www.anti-rev.org> ?? Pourquoi l'UEJF ne s'associe-t-elle pas à ces combats contre le racisme qui utilisent la communication comme "arme" ?

Que l'UEJF veuille aussi utiliser d'autres méthodes, pourquoi pas, mais qu'elle censure cette méthode reste absolument incompréhensible pour moi et m'empêche de voir toute volonté et motivations sincères derrière les actions de l'UEJF!!

Initialement, j'avais cru à une méconnaissance d'Internet de la part de l'UEJF qui la conduisait à mener des actions qui si elle n'avait pas la moindre chance de combattre le racisme étant donné la nature d'Internet, avait toute les chances de freiner Internet en France! Cela fait de nombreux mois maintenant que j'ai pu expliquer Internet à certains membres du BEN. Il ne peut donc plus maintenant s'agir de méconnaissance mais bien d'une volonté destructrice d'Internet appuyée par la phrase de PK, vice président de l'UEJF "La république est off line". Internet représentant la liberté d'expression, il est compréhensible qu'il déplaie à des gens extrémistes qui ne supportent pas qu'une autre opinion que la leur survive (on est loin de l'anti-racisme et même de l'antisémitisme). Les censures sauvages qui abondent sur ce forum nous poussent à avoir sincèrement cette opinion de l'UEJF !

Le manque total d'efficacité contre le racisme des actions de l'UEJF me conduit à penser qu'en fait, les intentions de l'UEJF sont ailleurs ! Les cibles de l'UEJF (Multimania, Yahoo) alors qu'il y a tant de travail à faire contre les vrais expressions nazis sur Internet qui ELLES représentent un vrai danger (comme le soulignait Gilles Karmasyn) me conduit à penser que la célébrité seule de l'association et par la même occasion de leurs responsables motive l'UEJF !

Enfermé dans ces motivations malsincères, l'UEJF ne réalise pas qu'elle fait le jeu des expressions racistes sur Internet. Effectivement, la nature même d'internet a été conçu pour résister à des attaques physiques du réseau, il est donc impossible de le brider ! C'est un fait !! Ainsi, les expressions racistes auront d'autant plus de facilité à s'y propager que la liberté d'expression anti-raciste aura de la difficulté à s'exprimer ! Cette difficulté s'exprimera en conséquences des actions de l'UEJF qui indirectement empêche l'existence d'hébergeur non commerciaux et de moteurs de recherche comme Yahoo ! Lorsque la France n'aura plus que des hébergeurs dont les contenus seront "propres" mais à but seulement lucratif, lorsque Yahoo sera inaccessible pour les français, comment utiliser Internet pour lutter contre ceux qui l'utilisent pour propager la haine raciale ? Ceux-ci sont de toute façon hors la Loi et les barrières ridicules que tente d'opposer l'UEJF n'aura donc aucun effet ! STRICTEMENT AUCUN ! Si l'UEJF imagine une barrière concrètement efficace, qu'elle m'explique. Tiens j'en fais ma 10ème question : 10) Quelles

sont les barrières _concrètes_ que l'UEJF pense pouvoir mettre en place sur Internet contre les expressions racistes ?

Heureusement, je le repette, cette situation extrémiste d'un Internet bridé, si elle est le prolongement virtuel des actions de l'UEJF, ne pourra pas exister sur Internet puisqu'il est impossible de le brider ! Simplement, j'aimerais que le futur d'Internet ne soit pas un endroit où il faut être expert ou non-français pour pouvoir s'y exprimer ! J'aimerais que l'IMMENSE capacité de communication offerte par Internet reste entière !

Les "salauds" utiliseront ce moyen également, c'est inévitable, mais contrairement à ce que désinforme l'UEJF c'est beaucoup plus facile de tracer un raciste ou un pédophile sur Internet que n'importe où ailleurs ! Loin d'être un danger, C'EST UNE CHANCE ! De nombreux réseaux pédophiles sont tombés GRACE à Internet. Il serait tellement facile de faire tomber également de nombreux réseaux racistes. Mais pour ça il faut UTILISER Internet et pas se battre contre ! A bon entendeur

<http://www.mmedium.com/forum/mmedium/messages/292.html>

SPIRALE FATALE

Il fallait voir le match Renaud Camus/Antoine Spire dans l'émission de Thierry Ardisson sur *Paris Première* le 27 novembre. Camus vient de publier, en rafale, trois livres, dont deux sur "l'affaire" qui a ému le borborygme parisien au printemps. **(Voir nos actualités)**. L'un des trois s'appelle *Corbeaux*. Antoine Spire, ancien permanent du PCF, et pendant vingt ans chien courant à l'émission Panorama de France-Cul a, lui aussi, écrit un livre, interpellé, qu'il dit, par le fait que Camus l'a rangé parmi les "juifs" qui surabondaient dans ladite émission, ce qui est un fait que nul, on l'espère, ne voudra contredire. Il fallait voir la gueule du personnage, sa tronche de valet fourbe, figée par un sourire faussement servile. En face, Camus, avec sa gueule de Lyautey regardant la ligne bleuse de l'Atlas marocain, costard impeccable, voix douce et oeil de faïence de Mogador.

Spire a écrit un livre sur les "origines" pour dire qu'un homme n'est pas entièrement contenu dans ses origines, une pensée qui n'est évidemment pas celle de Camus. Il faut dire que le Spire n'a pas eu la tâche facile avec un père d'origine rabbinique qui s'est converti au catholicisme. Ce petit péteux a même été élevé comme thala. Ses frères et lui se sont empressés de se convertir au stalinisme. Comme quoi, les origines...

Selon une habitude rôdée depuis plus de vingt ans, qui lui a valu, finalement de se faire jeter de France Cul, Spire ne cesse pas d'aboyer, de couper ses interlocuteurs et de les engluier dans une logorrhée qui finit par faire taire n'importe de qui, de dégoût. Le malheureux Camus battit de l'aile et sombra. Il avait eu le temps de dire que **toutes** les citations de lui que faisait Spire étaient fausses, controuvées, réécrites. Spire eut le front de se justifier en disant que ses formules étaient "équivalentes" à ce qu'écrivait Camus!!! Autrement dit, qu'il écrivait mieux que Camus ce que Camus pensait. Faut le faire! Ardisson, toujours faux derche, penchait du côté parisien, c'est-à-dire du côté spirale. Lui qui a de bonnes fiches, il négligea de rappeler au téléspectateur que Spire

avait été exclu de l'Université, à Bordeaux, pour plagiat et fabrication de faux. C'est ça aussi, les origines.

HOLOCAMERICA

Frankfurter Allgemeine Zeitung

The Americanization of the Holocaust

By Detlef Junker

Those who travel through the United States in search of the American culture of remembrance (*Erinnerungskultur*) would be well-advised to carry along Friedrich Nietzsche's famous 1872 essay "On the Advantage and Disadvantage of History for Life." Therein he warned Germans against exaggerating the usefulness of an academic history that strives for supposed objectivity. He argued that only a "pre-academic" history, one that arises from present necessities, can help in establishing national identity, as it would be called today. As an anti-Enlightenment philosopher, Nietzsche recommended that nations acquire history foremost in a monumental and heroic, then in a critical and, finally, in an antiquarian manner. In the first, peoples and individuals enshrine their own great past as an inspiration for the future. In the second, they condemn the past and criticize its deficiencies, again as a way of gaining the impulse for new action. In the third, they preserve and conserve the past as a reminder of their roots. Nietzsche's view may provide the key for explaining one of the most fascinating phenomena of the present culture of remembrance in the United States: the omnipresence of the Holocaust in American politics and culture, that is, the Americanization of the Holocaust. During the past 30 years the Holocaust has moved from the periphery to the center of American culture. Foreign visitors encounter almost everywhere Holocaust-related products of research and education, as institutionalized in museums, memorials, research centers, universities and schools. In the process, however, the Shoah has been politicized, trivialized and commercialized. Above all, the Holocaust has become the center of Jewish identity in the United States. In a poll published in 1999 by the American Jewish Committee, 98 percent of American Jews said they consider the Holocaust to be an important or very important part of their identity, whereas only 15 percent stated that they observe Jewish religious obligations and traditions. In large part due to this shift in the self-perception of what has in many ways been, since 1945, America's most successful minority, **the Holocaust has gained a totally new meaning in American society.** It was predictable that the tension between the Americanization of the Holocaust and its meaning to the identity of American Jews at some point would initiate a new wave of reflection and criticism. Exactly this reaction now seems to be developing among American intellectuals. In the past, individual Jewish authors began objecting that the Americanization of the Holocaust amounted to a "dejudaization" of the mass annihilation and that the term "Holocaust" was being used to describe any evil visited upon anyone, anywhere. In recent years, works by Tim Cole, Hilene

Flanzbaum, Edward Linenthal, Peter Novick, Jeffrey Alan Shandler and James E. Young have presented an empirical basis for this criticism. Norman Finkelstein's book, *The Holocaust Industry* [traduction française], recently garnered headlines by exaggerating certain dimensions of this very complex process. A few examples should serve to illustrate the many aspects of the Americanization of the Holocaust.

Inaugurated in 1993, the United States Holocaust Memorial Museum in Washington, D.C. has become one of the most successful museums in American history. It now draws more than two million visitors each year. Initiated in a gesture of appeasement to American Jews in 1978 by Jimmy Carter, who hoped to make amends domestically after supplying Saudi Arabia with F-15 military aircraft, the museum has become a national shrine. It shows Americans what it means to be American by drastically demonstrating what it means not to be an American. At the outset, critics doubted whether it made sense for a museum in the U.S. capital to document the worst crime ever committed by a foreign nation on a foreign continent. The advisory board responsible for detailing the museum's mission replied: "This museum belongs at the center of American life because America, as a democratic civilization, is the enemy of racism and its ultimate expression, genocide. As an event of universal significance, the Holocaust has special importance for Americans: In act and word the Nazis denied the deepest tenets of the American people." [Note de l'AAARGH: surtout les Amérindiens ou plut\$ôpt ceux qui ne sont pas morts de faim après la destruction de millions de bisons par l'armée yankee.] Today there are **more than 100 Holocaust museums and research centers nationwide**, and a Holocaust monument in nearly every major U.S. city, including New York, Boston, Detroit, Los Angeles, Tampa Bay, Houston and Dallas. **The trend seems to be growing.** Americans seem to have in a sense taken trusteeship of one of the worst crimes, many believe the worst crime, in European history. The omnipresence of the Holocaust is evident in the coverage devoted to the subject in the two most politically influential U.S. newspapers, the *New York Times* and the *Washington Post*. In 1996, for example, the *New York Times* published more than 500 Holocaust-related articles, the *Washington Post* more than 300. Here, too, the trend seems to be growing. Of course, the influence of the written word is far surpassed by that of the visual media: cinema, television, comics and the Internet. The most outstanding example of recent years is Steven Spielberg's 1993 film *Schindler's List*, which won seven Academy Awards and was, during its U.S. network broadcast in 1997, accompanied by a disclaimer stating that there would be no commercial breaks -- an exceptional event for the United States. Several other major Holocaust projects are being prepared, including a Spielberg film about Anne Frank.

The Holocaust has become an integral part of American infotainment and political soap operas. Survivors of the Holocaust tell their stories on the trashy Jerry Springer show. Members of the pro-life movement draw parallels between aborted fetuses and those murdered in Auschwitz. Even a cookbook of recipes from a concentration camp has found a public. The present focus on the Holocaust in the United States presents a radical contrast to the situation from World War II, when the genocide was actually taking place, through the 1960s, the peak of the Cold War. Although Franklin D. Roosevelt spoke often to the American people about the menace unfolding around the globe in the

years from 1937 to 1941, **he never once publicly referred to the threat** confronting the Jews in Europe and in the Third Reich. He was convinced he could not afford to do so, in part because of the anti-Semitism then widespread in the United States. This was also one of the reasons why immigration quotas were never raised to allow Jewish refugees into the United States. Nowadays it is often overlooked that during World War II American attention was drawn primarily to the global conflict being fought on five continents and seven oceans, a conflict that cost 50 to 60 million lives. The concept of the Holocaust as a unique event had not yet entered the American consciousness. In May 1945, a majority of Americans estimated that a total of only one million people, Jews and non-Jews, had been murdered in the Nazi concentration camps. By the early 1950s, approximately 100,000 Jewish survivors of the genocide had moved to the United States. Yet they remained practically invisible. In a culture of victors, war heroes and faith in progress, no one was interested in their stories of suffering. The majority of American Jews did not want to be regarded as victims. Their main goal was to be accepted as equal American citizens. In the late 1940s, the leading Jewish organizations rejected a proposal to build a Holocaust memorial in New York, arguing that it was not in the Jewish interest to be eternally depicted as a weak and defenseless people. The emergence of the Cold War did not make Holocaust memories more opportune. The theory of totalitarianism posited Nazism and communism as a common front against the democratic West. In the course of U.S. Senator Joseph McCarthy's witch-hunt against communists in America, it transpired that quite a few of the country's fellow travelers were Jewish. Especially in the Southern states, "commies, niggers and Jews" were often denounced in the same breath. During this time, the genocide against the Jews was seldom mentioned in political debate. The Cold War, moreover, made West Germany into an important American ally. Although, from 1945 to the present, the memory of the Third Reich has always played an outstanding role in American policy toward Germany, the U.S. government felt compelled to suspend its initial policy of de-Nazification in light of the growing East-West conflict. Between 1949 and 1955, Allied policymakers gradually ceded control over the way German politics dealt with the past, preferring instead to control the politics of the present. The more pressing issue, in the Allied view, was to oversee the rearmament of West Germany and its integration into the West. Starting in the early 1960s, a series of events and developments served to reverse this situation and initiate what can now be called "the Americanization of the Holocaust." In the beginning was the picture. If it had not been for television, such a transformation would not have been possible. A turning point came with the 1961 trial of Adolf Eichmann in Jerusalem, which received heavy coverage on American television. For the first time Americans were exposed to the devastating accounts of survivors and became aware of the full dimensions of the genocide. Presumably just as important were the threats to Israel's survival during the Six-Day War of 1967 and the Yom Kippur War of 1973. The Arab-Israeli conflict served to more closely associate the two until-then largely separate pillars of the Jewish-American "civil religion": Israel and the Holocaust. The fear of a new disaster for the Jewish people reinforced their resolution to never again remain silent, to never again stand by and watch. For many Jewish communities, that fear provided a new *raison d'être*. The Holocaust became an ecumenical movement -- a source

of unity within the great diversity of the Jewish-American people. In practical terms, the newly aroused interest in the Holocaust proved to be very useful in raising donations for Israel, in increasing membership in Jewish organizations and demonstrating the necessity of their programs. In the words of a spokesman for the Simon Wiesenthal Center in California: "The Holocaust works every time." Many people today argue that the decisive breakthrough in the Americanization of the Holocaust came with the broadcast in 1978 of the four-part miniseries "Holocaust," which was watched by nearly 100 million Americans. Jewish organizations financed advertising for the series, much to the dismay of Elie Wiesel, perhaps the best-known Holocaust survivor, who condemned this as a "trivialization" of the Holocaust and an insult to its survivors. Still, all this might have never led to the present form of the Holocaust's treatment in America if not for the cultural revolution that occurred in the United States during the 1960s. That, in any case, is one of Peter Novick's most stimulating theses. The content of this revolution involved a shift from a dominant culture of winners and heroes to a culture that also gave voice to losers and victims. As a result of the Vietnam War, the civil rights movement, and the revolutionary changes in U.S. immigration policy, the Nietzschean critical approach to history began to gain ground against the heroic-patriotic version. This more critical view of the American past has been used ever since as a moral weapon by minorities and women in the political fight for social recognition, privileges and rights. Novick sees in all this a competition for the "gold medal in the Victimization Olympics," a contest in which American Jews can maintain an insurmountable lead, as long as they can convince Americans of the unique and incommensurable quality of the Holocaust. All other crimes, including those in American history, become secondary. A number of African-American leaders are indignant at the extent to which Jews have succeeded in anchoring the Holocaust in U.S. public awareness. Even John Hope Franklin, an extraordinarily respected African-American historian and adviser to U.S. President Bill Clinton on racial issues, describes slavery as "America's own Holocaust." Other minorities also want a greater acknowledgement of America's "other side." The murderous consequences of the European conquest of the Western hemisphere were recently termed the "American Holocaust" by a U.S. researcher who is also a native of Hawaii. Equally problematic are the slaughter and dispossession of the Native Americans, slavery and the apartheid system that reigned in the American South until just a generation ago, and the long history of anti-Asian immigration policies. Novick argues that this new victim culture has contributed substantially to the Americanization of the Holocaust. The transformation has enabled survivors of the mass murder to open up and share their memories with the public. After the war, they practically hid themselves; now, they are in universal demand as speakers and witnesses to history. The term "survivor" has become an honorary title. Hadassah Liebermann, the wife of the Democratic vice-presidential candidate, gains a special aura of dignity and respect by introducing herself to voters as a "child of Holocaust survivors." While the cultural revolution of the 1960s fortified the critical approach to history and the acceptance of a victim culture, the most important reason for the popularity of the Holocaust among the 98 percent of Americans who are not Jewish seems to be that it enables the United States to reconfirm its old role as the world's savior [Note de l'AAARGH: mais zut, on croyait que

c'étaient les Soviétiques qu'avaient repoussé l'armée allemande envahi l'Allemagne et libéré Auschwitz?]. Recalling the atrocities of a foreign nation, of Germany, helps to externalize evil and confirm one's own heroic-patriotic perception of history. The reason for the Americanization of the Holocaust can primarily be traced to the fact that the genocide of European Jews simultaneously offers Americans both a critical and heroic perspective on history. Despite the new victim culture and the increased popularity of critical historical theory, the overwhelming majority of Americans still view their history in triumphal terms. According to recent polls, 70 percent of Americans regard themselves as "patriotic" or "very patriotic." While still critical of some aspects of U.S. history, this majority celebrates its past with robust self-confidence, as the progressive development of freedom and a call to future generations to fulfill the American mission. American history is encapsulated in this ideology of mission. To use Nietzsche's term, the country's past is enveloped in a "shrouded atmosphere" that protects it against serious criticism and bestows upon it the ability to contribute to the American national identity and secure this identity from the "other" or "outsider" and all that is alien to America. The Americanization of the Holocaust, the constant struggle against absolute evil, gives the American nation the perpetual opportunity to revalidate the necessity of its liberal-democratic mission. The two million visitors to the Holocaust museum in Washington, D.C. experience this dialectic at close range. After confronting overwhelming scenes of inhumanity in the museum, they reemerge in the commemorative center of the nation's capital, amid the monuments of the American mission. The author is the Curt Engelhorn Foundation Professor of American History at the University of Heidelberg.
Oct. 20. *Frankfurter Allgemeine Zeitung*.

DERNIÈRE MINUTE

Le Monde publie une lettre de Serge Thion en droit de réponse. Ce genre de chose n'était pas arrivé depuis longtemps. Voici la lettre, parue dans le numéro du 29 novembre, en page 28, dans la rubrique "aujourd'hui", tout en bas:

Une lettre de Serge Thion

Les passages coupés par *Le Monde* sont entre crochets. Les mots rajoutés sont en italique. Les suppressions de fins de paragraphe sont signalées par [-->].

Vous dites que mon dossier "entachait depuis longtemps l'image" du CNRS. [En réalité,] mes activités de chercheur spécialisé dans les questions indo-chinoises ont mérité le satisfecit de tous les rapporteurs qui ont eu à rendre compte de mon travail, depuis 30 ans, à la commission de sociologie. Ce que j'écris en dehors du laboratoire relève, éventuellement, de la justice. Or, je n'ai jamais été poursuivi. [-->] Vous dites que j'étais considéré "ces derniers temps, par l'administration comme sans affectation". En réalité, l'administration a dissous, [deux ans avant la date normale,] *prématurément* le laboratoire où je travaillais et qui ne voulait pas m'exclure, et a refusé

d'entériner mon accueil dans un autre laboratoire, accueil pourtant accepté par la commission [36] dont je dépendais. [Ceci montre sa préméditation.] [Vous affirmez que "dès son entrée au CNRS, il incarne les dérives idéologiques d'une frange de l'ultra-gauche". Or] je suis entré au CNRS en 1971. Mes positions politiques étaient connues. [Mes positions politiques] Elles sont demeurées constantes. L'idée de ["dérive"] *dérives idéologiques* est sans fondement. [-->] Vous dites: "Il met en avant, devant la justice, sa qualité de chercheur au CNRS". C'est inexact. Le président du tribunal, en 1981, m'a demandé de décliner, en tant que témoin, mon identité et ma profession. Vous dites: "il prend la défense du régime Pol Pot". C'est très exactement le contraire de la vérité. J'ai été l'un des premiers à qualifier ce régime de "barbare". J'ai dû vaincre une énorme résistance dans la rédaction [du journal] *de Libération*, pour parvenir à publier un compte rendu du livre du père Ponchaud, le 7 mars 1977. [Qui dit mieux?] [-->] Je continue néanmoins à penser que le terme de "génocide" ne s'applique pas aux massacres de masse qui ont eu lieu au Cambodge. [J'avais commencé ma phrase par ceci: "Si les mots ont un sens..."] [-->] L'affirmation selon laquelle j'aurais "alimenté" un site Internet "en textes antisémites" est une calomnie [pure]. Je n'ai évidemment jamais écrit de tels textes.

Vous citez [une phrase d']un communiqué du MRAP qui me reproche "l'utilisation de matériel " du CNRS. Le CNRS ne m'a jamais fourni le moindre matériel. J'ajoute que si le MRAP avait des preuves de tout ce qu'il avance, il aurait dû me poursuivre devant les tribunaux, ce qu'il s'est abstenu de faire.

Vous mentionnez la commission d'enquête dirigée par M. Bédarida sans dire que cette commission ne m'a jamais entendu. [Vous remarquez que les] Ses conclusions n'ont pas été rendues publiques. [Je dois donc vous dire que] je les ai rendues publiques moi-même, en y ajoutant les commentaires qui me semblent s'imposer, sur un site Internet créé à cet effet, <<http://perso.wanadoo.fr/cnrsvsst>> [L'ensemble du dossier de ma révocation s'y trouve et vous pouvez le consulter.]

Les méchants diront que *Le Monde* a peur: il y a quelques semaines, *L'Histoire* a été condamnée pour avoir publié en le tronquant un droit de réponse de Faurisson.

The Konrad Kalejs Affair.....	375
Lettre d'Henri Lewkowicz à l'ambassadeur d'Allemagne	388
L'affaire Plantin: suite	391
PROPOSITION DE LOI POUR UNE EXTENSION DE LA GAYSSOTINE	394
Procès Berger.....	398
Le Professeur Berger condamné.....	400
Procès Amaudruz.....	401
L'affaire "Golias"	413
My genocide is bigger than yours: Links about Genocide.....	419
AVANT-PROPOS ASSORTI DE QUELQUES MATÉRIAUX ET RÉFLEXIONS	
.....	424
POUR UNE ÉTUDE SOCIO-MÉDIOLOGIQUE DE L'"AFFAIRE CAMUS"	424
Étripage Lanzmann-Finkelkraut	443
ALEXANDER SOLZHENITSYN IN A RARE INTERVIEW	449
L'HISTOIRE D'UNE PAUVRE MALHEUREUSE.....	453
Création d'une nouvelle infraction en cas de contestation du crime d'esclavage.	459
Création d'une nouvelle infraction en cas de contestation du crime d'esclavage.	466
Robert Faurisson v. France.....	469
LE DOSSIER D'UN FAUX-TÉMOIN : JAN KARSKI.....	492
<i>Mirrors of Destruction: A Review by M. Marrus</i>	496
Quelques commentaires bien-pensants sur le film <i>Mr. Death</i>	499
Nouvelles obligations pour les acteurs de l'Internet	507
PAS DE PRESCRIPTION POUR INTERNET: QUAND LA LDH TIRE CONTRE	
SON CAMP	509
The Holocaust July Event in Great-Britain !!.....	516
Entretien avec le professeur Polacco de Ménasce mené par Paul Viéfouant.....	522
Révisionnisme antillais	557
Révisionnisme et rumeurs	565
Notes	573
Gilgul Neshamot - Reincarnation of Souls.....	576
Jakob le menteur	581
Affaire Berclaz: le jugement.....	584
La tragédie palestinienne: légitimer ses propres oppresseurs.....	592
LA REVANCHE DE JOSPIN.....	596

The Konrad Kalejs Affair

Coverage in *The Times* and *The Guardian*

Contents

[New evidence shows record of war crimes suspect was not investigated, Vikram Dodd](#) | [In pursuit of old men., Michael White Wednesday January 5, 2000](#) | [War crimes suspect goes to ground, Ian Traynor in Moscow and Christopher Zinn in Melbourne](#) | [Mr. Kalejs says goodbye, A bungle, but mainly Australia's bungle](#) | [Have you seen these men?, Nick Hopkins](#) | [War crime suspect flies to Australia, Vikram Dodd](#) | [Pressure on war criminal intensified, By Gillian Harris, Scotland correspondent](#) |

The Guardian, (Thursday January 6, 2000)

New evidence shows record of war crimes suspect was not investigated

Vikram Dodd

The suspected Nazi war criminal Konrad Kalejs has not been properly investigated, according to the former head of Australia's war crimes unit, Robert Greenwood.

Scotland Yard's investigation, which concluded there was insufficient evidence to prosecute him, was partly based on Australian files.

The Guardian has also established that when British police interviewed Kalejs, 86, an Australian national, they did not question him about his alleged involvement in mass murder while second in command of a Latvian death squad during the second world war. Questions were restricted to confirming his identity and when he planned to leave Britain.

Dr Efraim Zuroff, of the Simon [Wiesenthal](#) centre in Jerusalem, said: "I think it is outrageous. It is a classic example of a police force that has no desire to bring a mass murderer to trial.

"If you have allegations that someone served in a murder squad, it is common logic to ask elementary questions about his activities in world war two."

Comments by Mr Greenwood added to pressure for Kalejs to be stopped from leaving Britain - possibly as soon as today - which Nazi hunters fear will lead to him escaping justice.

Mr Greenwood said no "responsible investigative body" in Australia had scrutinised the Kalejs case with a view to bringing a prosecution.

He said his unit had monitored US and Canadian investigations into Kalejs during the late 1980s and 1990s. But by the time Kalejs came to Australia after being deported from the US in 1994, the war crimes unit had been disbanded.

Kalejs denies allegations that he is implicated in the death of 30,000 people, mainly Jews, while a member of the Arajs Kommando unit which collaborated with the Nazis.

Lord Janner, chairman of the *Holocaust educational trust*, said Mr Greenwood's claim was an "extraordinary development". Robin Corbett, chairman of the *Commons home affairs select committee*, said Kalejs should be held in Britain while a full investigation was carried out to see if a prosecution was possible.

However, Scotland Yard said the Australian investigation, which was carried out when Kalejs moved there, was "by far the most in depth and extensive" into his past and included interviews with witnesses in Latvia in the early 1990s.

Speculation also intensified yesterday on where Kalejs may go if he chooses to leave Britain before being deported. The Mexican government responded to a *Guardian* report that he was believed to be heading there by announcing that he would be denied entry to the country.

A Scotland Yard spokeswoman, responding to questions about the scope of the interview with Kalejs, said: "We are not prepared to discuss who we may or may not have interviewed during the course of an inquiry."

The Guardian (Saturday January 8, 2000)

War crimes suspect goes to ground

Ian Traynor in Moscow and Christopher Zinn in Melbourne

Latvia asks Scotland Yard for help investigating Konrad Kalejs as accused Nazi collaborator dodges demonstrators on return to Australia

Latvia yesterday asked Scotland Yard for help with a criminal investigation into the wartime activities of Konrad Kalejs as the alleged Nazi collaborator and war criminal spent his first night in hiding in Australia after fleeing Britain.

Several years after being given access to US justice department files on Kalejs, the Latvian prosecutor general's office sent a request to officers from the Metropolitan

police organised crimes group, asking for "legal assistance" and British-held information on the wartime acts of the 86-year-old Australian citizen who is a native of Latvia.

Mr Kalejs, alleged to have participated in the mass murder of some 30,000 people, mainly Jews, while serving as an officer in a pro-Nazi militia in Latvia during the war, left Britain on Thursday after the home secretary ruled there was insufficient evidence to mount a prosecution against him. He had previously been deported from the US and Canada.

Using the citizenship he was granted after the war, he returned yesterday to Australia where the federal government said it would need new evidence before reopening an investigation into his past.

In a cat and mouse game, Kalejs was whisked off Singapore Airlines flight SQ217 by officials soon after touchdown following his 24-hour flight from London, slipping past Jewish demonstrators and the media at Melbourne airport with the help of federal police.

He was kept out of sight for 90 minutes before being taken out of the airport through the valet parking exit. Police prevented reporters and photographers from following his vehicle.

His whereabouts are not known, but he is thought to be staying with friends. The Latvian retirement home in Melbourne where he spent two years before suddenly leaving the country in June 1998 said he would not be returning there.

The Latvian authorities began gathering information on the Kalejs case last year from archives at home, in Australia, Canada and the US.

Dzintra Subrovskā of the prosecutor general's office said the government was also asking Israel and the Nazi-hunting Simon Wiesenthal Centre for help with its investigation.

The Latvian consul general in Australia, Emīls Delins, said yesterday the foreign affairs department in Riga had asked his office to examine the Australian files on Kalejs to see if there were grounds for having him extradited for crimes committed on Latvian soil.

The new investigation has been prompted by the flurry of publicity over the Kalejs case in Britain in the past fortnight. "We want to know on what information these publications were based and what the crimes supposedly committed by Kalejs were," Ms Subrovskā said.

The move followed a visit to Riga by Tom Lantos, the US Democratic congressman and Holocaust survivor who is a leading lobbyist on war crimes issues.

"I have every expectation, having talked to the [Latvian] president, the prime minister, the foreign minister and others, that the Latvian government will proceed with full speed and determination," Mr Lantos, a native Hungarian, told the BBC.

According to documents lodged with the US appeals court seen by the Guardian, Mr Kalejs was an officer in the Latvian mobile death squad, known as the Arajs Kommando, which participated in the slaughter of tens of thousands.

The Guardian, Friday January 7, 2000

Mr Kalejs says goodbye

A bungle, but mainly Australia's bungle

The intense fury of campaigners over Konrad Kalejs' departure yesterday is understandable. They argue that we have allowed to slip between our fingers a man whom they alleged to be one of the last big Nazi war criminals yet to be prosecuted.

Mr Kalejs, it is claimed, was that rare prize, a commander who organised and gave orders in a Latvian unit which killed thousands of Jews. What adds bitterness to their exasperation is that this case is very likely to be the last reckoning in this country of the last century's great horror, the Holocaust. After the conviction of Anthony Savoniuk last year, there are no more war crime cases pending, the Scotland Yard War Crimes Unit has closed: it is the end of this story of frustrated justice.

That is the emotionally charged context for the fierce criticism of Jack Straw's decision not to detain Mr Kalejs, not to attempt to prosecute him in Britain, but to deport him. But it is hard to see what else Mr Straw could have done.

Firstly, even his fiercest critics admit it would have meant "stretching" the law to detain the 86-year-old long enough to decide whether a prosecution was possible. Comparisons with General Pinochet are completely spurious (and opportunistic on the part of his allies), since no one has requested Mr Kalejs' extradition. Secondly, the 1991 war crimes act applies to British citizens, while Mr Kalejs became an Australian in 1957.

Mr Kalejs' case exposes the inadequacy of the whole international effort over the last two decades to close the loop on Nazi war criminals who fled eastern Europe. Australia, the US and Canada have played an elaborate game of pass the parcel and now Mr Straw has joined in. But in the order of shame, Australia comes top. He has been deported back there twice, yet no prosecution was initiated. The political will in Canberra to pursue war criminals has sadly long since run out.

The disappointing irony is that this was the country which was held out as a model of second world war crime investigations. While this has led to an unrivalled archive on the killing teams of Nazi-occupied Europe and investigation skills which have been copied in Bosnia, it has been singularly unsuccessful in achieving convictions. The ball is now back in Australia's court. Its only way out is if Latvia decides putting Mr Kalejs on trial in Riga might earn it a few brownie points for its application for European community membership.

The Guardian, Friday January 7, 2000

War crime suspect flies to Australia

Vikram Dodd

Straw admits Kalejs should have been on suspects' index barring entry

Home secretary Jack Straw branded Konrad Kalejs a war criminal yesterday as the alleged death squad lieutenant left Britain and dashed hopes that he would be prosecuted here.

Kalejs, 86, made a pre-dawn escape from the Leicestershire residential home where he had been staying. He left Britain voluntarily after the home secretary issued a notice that he intended to deport him.

Kalejs was accompanied to Heathrow by police and immigration officials. Just after 10.30am he left British soil en route to Australia aboard a Singapore airlines jet.

It is believed he will be greeted by protests in Melbourne today, which will renew pressure on the Australian government to prosecute him. Latvia stressed last night that it was investigating him.

Nazi-hunters wanted Kalejs, an Australian citizen, charged in Britain for involvement in the murder of 30,000 people, mainly Jews, while joint second in command of a Latvian mobile killing squad, the Arajs Kommando, that collaborated with the Nazi occupiers of Latvia during the second world war.

In London, the home secretary intensified his offensive against critics of Britain's decision that there was insufficient evidence to prosecute Kalejs which let him leave the country as a free man.

The US and Canada had both considered the evidence of Kalejs's involvement in war crimes strong enough to deport him.

Mr Straw admitted that "with hindsight" Kalejs should have been on the suspects' index, which would have led to him being denied entry into Britain.

His name has now been added to the list of 500,000 to be refused entry.

The home secretary also hinted that even if there had been strong evidence, the war crimes act may not have covered Kalejs. He said Scotland Yard "considered it legally questionable whether Kalejs could be regarded as resident in the United Kingdom as would be required if he were to be tried under the war crimes act 1991".

He stressed that his decision that Kalejs should be deported required a lower standard of proof than a criminal prosecution: "My decision that reasonable grounds existed to

believe that Kalejs was complicit in war crimes was, of course, reached where necessary on the balance of probabilities."

Mr Straw said nothing more could have been done, but sidestepped questions about the rigour of the police investigation into Kalejs, who was never questioned by officers about any of the war crimes allegations against him.

Kalejs entered Britain at Birmingham airport on September 27 1997, from Frankfurt and as an Australian national had permission to stay for six months.

He had a passport which had been renewed in February 1999 which did not contain stamps which could have alerted immigration officers to the fact that he had been deported from the US in 1994 and Canada in 1997.

Britain's refusal to prosecute Kalejs was condemned by one of his alleged victims Alfred Winter, 81, who lives in the US. Mr Winter told the Guardian he was guarded by Kalejs's unit at the Salaspils camp where he was held from December 1941 to July 1942 and saw executions, beatings and death from starvation: "It's a very bad feeling that he has escaped justice again."

Lord Janner, who campaigns for war criminals to be brought to justice, said: "I am deeply disappointed, frustrated and sad that this evil man was allowed to leave Britain before he was sent to jail for the rest of his days. It is now up to the Australian authorities. We are going to try to get them to investigate fully."

Shadow home secretary Ann Widdecombe expressed dismay that Kalejs had departed without facing criminal action in the UK.

In Australia, ministers have also promised to reinvestigate Kalejs if new evidence comes to light, having dropped a prosecution for lack of evidence.

The Latvian government said yesterday that criminal proceedings had been started against Kalejs in that country and called for international help gathering information which might provide evidence against him.

The Guardian, Friday January 7, 2000

Have you seen these men?

Nick Hopkins

As Konrad Kalejs, an 86-year-old accused of Nazi war crimes, flees to Australia, Nick Hopkins looks at the fugitives topping the world's most-wanted lists.

Konrad Kalejs will probably be fetching his bags from one of the carousels at Melbourne airport this morning while the home secretary, Jack Straw, tucks into breakfast. The 86-year-old accused of Nazi war crimes will be chased by the media as

he returns to his suburban house but, before long, he will probably sink back into relative obscurity.

The decision to chase Kalejs out of the UK with empty threats of deportation (he was never likely to hang around) is another blow to investigators at the Simon Wiesenthal Centre. They have uncovered the whereabouts of numerous alleged war criminals, and watched governments, with notable exceptions, proscratinate over what to do with them.

Kalejs was not the first to be let off the hook; he will not be the last. If truth be told, Kalejs was not even on their most wanted list, **and he certainly does not feature on the books of either Interpol or the FBI**, which compile their own. But many alleged war criminals are - both from the second world war and from recent conflicts in the Balkans.

The FBI top 10 has been biased in the past towards terrorists who have targeted US citizens, drug traffickers and murderers while Interpol's is necessarily biased towards criminals in Europe. Some detectives doubt their worth, saying they are a PR exercise.

Most terrorists are out of police jurisdiction, holed up in countries friendly to them, which would never consider handing them over. But agencies increasingly believe they can be a useful tool. Although they run the risk of being called by hoaxers, there is always the possibility that a criminal will be recognised and a vital lead provided. Investigators who support the use of lists remember the occasion in 1985 when Abu Nidal visited the police station at Paddington Green to report that his briefcase had been stolen. If his picture and details were as widely known then as they are now, he may have been caught.

No definitive list of the world's most wanted men is ever likely to be agreed. Here, we have 10 men currently wanted for heinous crimes. The names and details of the accused have come from different organisations and there is no attempt to put them in any order. The only strand connecting them is that the men are all accused of horrific crimes - and they are all at large...

Antanas Gudelis

Antanas Gudelis, 88, a Lithuanian living in Adelaide, Australia, is a prime target for Nazi hunters. He has been charged with genocide by the prosecutor general's office in Lithuania, but there is little likelihood he will ever be deported, let alone stand trial.

Gudelis was a lieutenant in Lithuania's Third Auxilliary Police Batallion during the second world war. The force, controlled by the Nazis, was instrumental in the persecution of Jews in the Kovno ghetto, and was responsible for the slaughter of 9,200 men, women and children on a single day in October, 1941: the worst mass murder in Lithuanian history.

Gudelis was investigated by the Australian war crimes tribunal but he was not brought to trial. However, the Simon Wiesenthal Centre uncovered additional evidence which, three years ago, led to him being charged by the Lithuanians over the deaths of more than 10,000 Jews. The extra evidence was presented to the Australian authorities but

seems to have been ignored. Gudelis's son, Edward, said recently that the Australian police investigated his father seven years ago and "did not find damaging evidence". Gudelis has denied any involvement in war atrocities.

Aleksandras Leleikis

Aleksandras Leleikis, 92, is another Lithuanian who has evaded prosecution, even though he was stripped of US citizenship, forced to return to Vilnius, and charged with genocide. Leleikis, a law graduate, lived in the US for 41 years. Suspicions that he was involved in war crimes were confirmed in 1990 when Lithuania declared its independence and opened its state archives.

The special investigations office of the US justice department has alleged Leleikis was district security chief of the Lithuanian police in Vilnius. The force, which was subordinate to the Gestapo, was responsible for the murder of 50,000 Jews between June 1941 and July 1944. Mike Macqueen, from the OSI, discovered documents for the arrest, detention and transfer for execution of hundreds of Jews signed by Leleikis.

In hearings to strip him of his American citizenship, Leleikis said he was only carrying out orders. In June 1996, he boarded a plane to Vilnius and two years later was charged over the deaths of 74 Jews by the Lithuanian authorities. The trial was halted because of his alleged poor health. America and Israel believe he is faking. "This is the latest episode in the tragic story of the Lithuanian government's consistent failure to achieve justice in cases of Nazi crimes against humanity," said Eli Rosenbaum, head of the OSI.

Alois Brunner

The arrest and conviction of Alois Brunner remains the top priority of war investigators. He was private secretary to Adolph Eichmann, who oversaw Hitler's "final solution". Brunner has been blamed for the murder of 128,500 Jews from Austria, Greece, France, Romania and Hungary. Several countries have issued arrest warrants for him and there is evidence he is currently living in Syria under the name Georg Fisher, though this has never been properly verified.

He joined the Austrian Nazi Party in 1931, aged 19, and the SS in 1932, where he was promoted because of his rabid anti-semitism. He was responsible for deporting 44,000 Jews in sealed wagons from Salonika, Greece, to concentration camps in six weeks. As head of the Drancy concentration camp, near Paris, he sent more than 23,500 Jews to their deaths. Claiming Jewish children were "future terrorists", he ordered 250 children onto a cattle wagon bound for Auschwitz in July 1944. More than 200 were murdered, mostly by gas, some from medical experimentation. Camp survivors referred to him as "the dark nightmare" and a "mad sadist". At the end of the war, he escaped from Europe with false papers and helped set up Syria's intelligence services.

Abu Nidal

Abu Nidal, which means "father of the struggle", has been one of the world's most wanted terrorists for the past 20 years. He is wanted by Italy, the US and the UK for

attacks which have killed 250 people. Nidal, a Palestinian whose real name is Sabri al-Banna, is currently thought to be living in Libya.

In 1973, he formed the Fatah Revolutionary Council, described by the US as the "world's most dangerous terrorist group". At the time, Nidal was ambassador for the PLO in Sudan and Iraq, but he defected because he did not agree with Yasser Arafat's conciliatory attitude. Nidal was responsible for the attacks on Rome and Vienna airports in 1985, which killed 17, and the 1986 synagogue bombing in Istanbul, in which 21 people perished. He was also behind the attempted assassination in London 18 years ago of Shlomo Argov, the Israeli ambassador. In 1987, he shot 150 of his own agents to ward off traitors within his 800-strong organisation.

Osama Bin Laden

Osama Bin Laden is currently the FBI's most wanted man. It has offered a \$5m reward for information leading to his capture. Investigators believe he is in Afghanistan, protected by 300 bodyguards, and do not believe he will ever be brought to justice. Bin Laden, also known as "the prince" and "the director", is head of the terrorist organisation, Al-Qaeda, which was responsible for the bombings of the US embassies in Dar es Salaam, Tanzania, and Nairobi, Kenya, in August 1998. More than 200 people were killed in the blasts.

Bin Laden is the mastermind of most Islamic terrorism, and has an estimated fortune of \$200m. He is thought to have been responsible for the 1993 bombing of the World Trade Centre in New York, and attacks on US soldiers in his native Saudi Arabia.

Eric Robert Rudolph

Also on the FBI top 10 list, Rudolph was charged two years ago with bombing the Centennial Olympic Park during the 1996 Atlanta Olympics. The blast killed one woman and injured hundreds of others. He is also thought to have bombed two abortion clinics and a lesbian nightclub in 1997 and 1998.

The FBI first heard about him the day after the explosion at the clinic in Birmingham, Alabama, on January 30, 1998. A witness noticed the registration number of his pick-up truck and when officers searched his house they found bomb-making material.

Rudolph, 34, has been on the run ever since. An army veteran and specialist in survival techniques, he is thought to be hiding somewhere in the Great Smoky Mountains Range, which divides North Carolina and Tennessee. The FBI has offered \$1m for information leading to his arrest.

Antonio Angeles Martins

One of Interpol's most wanted men, the poster with his name and details describes him as "dangerous, violent, infectious and addicted to drugs". Born in Brazil, Martins, 34, has been charged in Spain with the kidnap, rape, torture and murder of three teenage girls in November 1992. The girls, who came from a village near Valencia, were hitchhiking to a disco when Martins and an accomplice abducted them. Their bodies were found 65 days later, buried in shrubland near Tous. Post mortems

confirmed the girls had been shot and subjected to horrific torture. Martins, who has Spanish citizenship, has been on the run ever since. There have been unconfirmed sightings of him in Lisbon and Brazil.

Ramon Eduardo Arellano-Felix

Leader of the notorious Mexican drug syndicate, the Tijuana Cartel. The FBI believes the 34-year-old, a former policeman, is one of the world's biggest cocaine smugglers. Thomas Constantine, former head of the US drug enforcement administration, said the Tijuana Cartel, and its rival the Juarez Cartel, are more powerful than the Mexican government. He described Arellano-Felix as one of the new breed of "narco-juniors" who are better educated, more sophisticated and more entrepreneurial than their predecessors. He is on the FBI's current top 10 wanted list.

Radovan Karadzic

Wanted for genocide by the UN war crimes tribunal in the Hague, the leader of the Bosnian Serbs has been specifically charged with responsibility for killing up to 6,000 Muslims at Srebrenica in July 1995 "in order to kill, terrorise and demoralize the Bosnian Muslim and Bosnian Croat population". He was also charged over the shelling of Sarajevo, and the use of 284 UN peacekeepers as human shields in May and June 1995. Karadzic, a poet and one-time petty criminal, lives under armed guard just outside Pale.

Slobodan Milosevic

The Yugoslav president has also been indicted by the UN war crimes tribunal "for crimes against humanity and violations of the customs of war" - that is rapes, killings, forced deportations and illegal detentions.

The Guardian, Wednesday January 5, 2000

In pursuit of old men

Michael White

Nothing is to be gained by trying to prosecute suspected war criminals of half a century ago

If Konrad Kalejs committed one 10th of the crimes he is said to have been involved in at the Salaspils concentration camp, he was and remains a monster who will, if there is any justice, die a lonely and painful death. Not before time either.

But should an 86-year-old be prosecuted, in Britain, 55 years after the second world war ended, for what he did long ago in his native Latvia? Even if the evidence against him (and identification evidence is always tricky) were rock-solid, the answer should be "no", just as it was when the ill-fated war crimes act was pushed through parliament in 1991.

It is not that the Holocaust was not the darkest moment of modern European history. An uncle of mine was present when British troops liberated the camp at Belsen ("Tough soldiers from the slums of Glasgow wept," he said). I have known about it almost all my life and, if anything, the sheer horror gets worse with the passage of time.

Of that other great stain on Europe's recent past, the Atlantic slave trade, it can at least be said that instrumental rationality underpinned it; that, however brutal and morally repugnant it was and is, there was a point to it: economic exploitation of the weak by the strong.

The Holocaust was a costly and bureaucratic form of industrialised murder with no point at all and we are right to remember it as something special, a warning to us for ever. But there are objections, both practical and principled, to the pursuit of old men, understandable though the obsession is among many Jewish survivors. It is only human to feel guilty to have survived at all.

But for the rest of us, no. The practical obstacles are serious and few late prosecutions around the world have succeeded - just one in Britain, where last April Anthony Sawoniuk, a 78-year-old retired railway ticket inspector, was sentenced to life imprisonment by Mr Justice Potts after an eight-week trial at the Old Bailey, for murdering 18 Jews in a remote area of Nazi-occupied Belarus.

Even at Nuremburg, before the victors decided to draw what Churchill called "a sponge across the horrors of the past," the acquittal rate was one in three.

The theoretical problems are as vivid as they were when the House of Lords, full of old soldiers and lawyers who knew the score, rejected the first war crimes bill by 207 votes to 74 in April 1990. Retrospective legislation to prosecute offences outside British jurisdiction, let alone so long ago, was a bad idea, their lordships opined. Terrible things were done on all sides, time to move on.

Many Tory ministers felt the same. But Margaret Thatcher had been determined (she had recently visited the massacre site at Babi Yar), so her successor dutifully pushed it through under the parliament acts.

The average age of MPs sitting in that parliament had been six in 1939, one peer had noted. The disparity of experience is far greater now. Sir Edward Heath (83) is the Commons's sole surviving serious combatant from the second world war. For most of us it is book learning and selective hindsight.

Lady Thatcher (who did not volunteer when she reached 18 in 1943) is a good case in point. She was happy to see the dregs of Hitler's genocide pursued, the corporals and the Kalejses, less keen on the prosecution of General Pinochet, whose alleged crimes and responsibility were more easily documented.

Pro-Pinochet forces argued that this was Chile's issue, not ours. A good point, not least in Spain where a far bloodier past has been swept under history's carpet in the interests of what South Africans call truth and reconciliation, if not the whole truth

and reconciliation. Imagine our feeling if Gerry Adams had been arrested in New York last year ?

Yes, there is a declared determination by the international community to hold domestic tyrants to greater account, in Serbia or Iraq, currently in that Scottish Lockerbie court in Holland. As with Latvian camp capos, we seem to pick on easy targets, pariah states, just as we picked on the Germans (but not the Austrians) for war guilt in 1945, while taking care to exempt their rocket scientists.

All states have their dark secrets, too painful to behold, ours in Ireland, the Swiss in their bank vaults, France's - perhaps the most interesting case in post-war Europe - in uncovering what really happened to at least 200 Algerian demonstrators in Paris, said to have been murdered by police and secretly buried outside the city in 1961.

On those allegations the European parliament is eloquently silent. The same selective indignation applies, does it not, to the post-Holocaust state of Israel, whose determination to ensure that (as their soldiers say) "Masada shall not fall again", has frequently taken it well beyond justifiable conduct at home and abroad. That calculation is part of the current Latvian uproar too, a useful distraction from current realities.

Do not take my word for it. Here is a Jewish Holocaust refugee, quoted in the 1991 debate: "Retribution is both evil and futile. This is England. We do not indulge in show trials, however fairly conducted."

The times, January 10 2000

Pressure on war criminal intensified

By Gillian Harris, Scotland correspondent

NAZI-HUNTERS are renewing pressure on the Government to investigate the case of a war criminal who runs a guest house in Edinburgh.

The Simon Wiesenthal Centre for Holocaust Studies has called on the Home Office to strip Anton Gecas of his British citizenship and deport him to Lithuania to stand trial for the murder of Jews during the Second World War.

Mr Gecas, 84, was branded a war criminal by Lord Milligan in a civil case at the High Court in Edinburgh in 1992. A former mining engineer from Lithuania, Mr Gecas had sued Scottish Television after it broadcast a documentary implicating him in the murder of 32,000 Jews in concentration camps in occupied Eastern Europe.

He lost the case and Lord Milligan said: "I am clearly satisfied on the evidence as a whole that Gecas participated in many operations involving the killing of innocent Soviet citizens, including Jews in particular, in the last three months of 1941."

At the time there were calls for a criminal prosecution, but the Crown Office in Scotland claimed that there was not enough evidence.

The case has now been taken up by a group of cross-party MSPs, who plan to raise the issue in Parliament in Edinburgh this week.

Mike Russell, the SNP's business manager, said: "I'm entirely in favour of pursuing alleged war criminals as long as they remain alive. If the law as it stands doesn't allow for that, the Scottish Parliament must look at strengthening the War Crimes Act."

Gecas, who is married to a Sri Lankan nurse, Astrid, and has three adult children, moved to Britain in 1947. He was granted citizenship after claiming to have fought in the Polish Army.

During the war he was a Lithuanian Air Force cadet and later became a member of a police battalion that killed thousands of Jews. He was awarded the Iron Cross by the German Army for bravery.

Lettre d'Henri Lewkowicz à l'ambassadeur d'Allemagne

Henri LEWKOWICZ
16270 Roumazières-Loubert

Le 25 novembre 1993

à Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne

Monsieur l'Ambassadeur,

Votre pays est responsable de la mort de trois personnes de la famille de mon père.

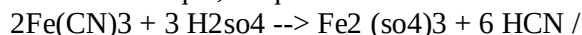
Voici les faits.

A Paris, en juillet 1942, des Français ont arrêté le père, la mère et la grande soeur de mon père parce qu'ils étaient juifs polonais. Après leur arrestation, ils furent internés au camp de Drancy, puis déportés: ils ne sont pas revenus. Je n'accuse pas votre pays d'avoir déporté mes grand-parents et ma tante paternelle afin de leur ôter la vie, mais les conditions de transfert et les conditions de vie dans les camps de concentration étaient telles qu'il y eut de très nombreux morts, parmi lesquels figurent ces trois personnes de la famille de mon père -- votre pays est responsable de leur mort.

Mais aujourd'hui, beaucoup de gens, parmi lesquels bon nombre de vos compatriotes, accusent votre pays d'avoir tué plusieurs millions de juifs au moyen d'acide cyanhydrique dans des bâtiments spécialement aménagés appelés chambres à gaz.

J'affirme que cette accusation est fausse, et ce pour trois raisons:

- 1) il n'y a aucun témoin
- 2) il n'y a aucune preuve
- 3) des expertises chimiques confirment les deux raisons précédentes: en effet, une des propriétés spécifiques de l'acide cyanhydrique est d'adhérer aux surfaces et de s'y imprégner; s'il y a eu des gazages au moyen d'acide cyanhydrique dans les locaux que l'on désigne comme chambres à gaz homicides, on doit forcément en retrouver dans les murs, non pas à l'état pur, mais combiné à l'oxyde de fer qui se trouve dans les matériaux de construction, le résultat de cette combinaison chimique étant le ferrocyanure. L'analyse chimique pour détecter l'acide cyanhydrique consiste tout simplement à prélever des petits morceaux de murs et à les plonger dans de l'acide sulfurique, ce qui donne la réaction chimique suivante:

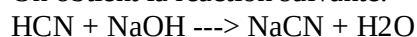


Le but de cette première opération est de libérer l'acide cyanhydrique HCN qui s'est incrusté dans les murs.

La deuxième opération consiste à doser l'acide cyanhydrique ainsi libéré.

On envoie un courant d'air chaud qui entraîne l'acide cyanhydrique dans un récipient contenant de la soude.

On obtient la réaction suivante:



On obtient une solution de cyanure de sodium.

Le cyanure de sodium a la propriété suivante: il arrête la lumière, et plus il est concentré, plus il arrête la lumière.

On fait passer un rayon lumineux à travers la solution de cyanure de sodium.

On mesure l'intensité de ce rayon lumineux avant et après le passage à travers le récipient contenant la solution de cyanure de sodium: la différence d'intensité lumineuse indique la concentration de cyanure de sodium.

Plus la différence d'intensité lumineuse est grande, plus la concentration de cyanure de sodium est forte.

Mais, si la différence d'intensité lumineuse est nulle, cela signifie:

-- qu'il n'y a pas de cyanure de sodium dans le récipient;

-- qu'il n'y ait pas rentré d'acide cyanhydrique;

-- qu'il ne s'est pas dégagé d'acide cyanhydrique lors de l'immersion des petits morceaux de murs dans l'acide sulfurique;

-- qu'il n'y avait donc pas de ferrocyanure dans ces petits morceaux de murs;

-- que jamais de l'acide cyanhydrique ne s'est imprégné dans les murs où ont été prélevés ces petits morceaux; qu'il n'y a donc jamais eu d'acide cyanhydrique dans les locaux que l'on désigne comme chambres à gaz homicides;

-- que le crime n'a donc pas eu lieu.

C'est à ce résultat qu'ont abouti 4 expertises chimiques effectuées dans 4 pays différents:

-- la première eut lieu aux Etats-Unis,

-- la 2e en Pologne, à Cracovie,

-- la 3e en Autriche,

-- la 4e dans votre pays.

Les petits morceaux de murs ayant servi pour l'expertise américaine furent prélevés par l'ingénieur Fred LEUCHTER.

Aujourd'hui, chose à peine croyable et absolument incompréhensible, l'ingénieur américain Fred LEUCHTER est emprisonné dans votre pays, à la prison de Mannheim, pour avoir participé à une réunion privée dans une auberge de Weinheim en 1991. Au cours de cette réunion privée, l'ingénieur LEUCHTER a expliqué le résultat de ses recherches sur le terrain, et le résultat de l'analyse chimique des petits morceaux de murs qu'il avait prélevés et confiés à un laboratoire américain, et il a conclu son exposé en disant que votre pays est accusé d'un crime qu'il n'a pas commis.

C'est vraiment incompréhensible: les Allemands sont accusés d'avoir commis un crime épouvantable, et la police allemande met en prison quelqu'un qui proclame, preuves scientifiques à l'appui, que ce crime épouvantable n'a pas eu lieu.

Je me permets de vous poser une question: est-ce que vous-mêmes vous accusez les Allemands d'un crime qu'ils n'ont pas commis, et qu'ils n'ont pas pu commettre? car l'ingénieur Leuchter a fait plus qu'innocenter les Allemands, il a démontré qu'on les accuse d'un crime irréalisable.

En effet, l'ingénieur Leuchter a travaillé aux Etats-Unis dans des chambres à gaz d'exécution de condamnés à mort prévues pour tuer une seule personne à

la fois, il en connaît toutes les difficultés de construction et de fonctionnement. Nul ne sait mieux que lui que la construction de chambres à gaz conçues pour tuer plusieurs centaines de personnes à la fois est rigoureusement impossible. Le respect n'est pas un dû, il se mérite. Si vous salissez la mémoire de votre pays en l'accusant d'un crime qu'il n'a pas commis, ne vous étonnez pas si, dans un proche avenir, vos enfants et vos petits-enfants ne vous respectent plus. Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de mes sincères salutations.

signé: H. Lewkowicz

PS. En France, plusieurs personnes ont affirmé dans la presse écrite que les Allemands n'ont jamais construit de chambres à gaz homicides et qu'ils n'ont jamais gazé personne pendant la deuxième guerre mondiale. On ne les a pas mis en prison, comme on l'a fait pour l'ingénieur Leuchter dans votre pays, mais on les a poursuivis en justice. J'ai personnellement assisté aux audiences des procès suivants:
-- 10 avril 1992, 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris; procès de M. Robert Faurisson;
-- 21 et 28 octobre 1992, 11e chambre de la cour d'appel de Paris; procès de M. Robert Faurisson;
-- 18 novembre 1992, tribunal correctionnel d'Amiens; procès de M. Pierre Guillaume;
-- 13 mai 1993, 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris; procès de M. Pierre Marais;
-- 14 juin 1993, 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris; procès de M. Robert Faurisson;
-- 4 octobre 1993, 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris; procès de M. Vincent Reynouard;
28 octobre 1993, 11e chambre de la cour d'appel du tribunal de Paris; procès de M. Pierre Marais.

J'étais présent à toutes les audiences de ces procès, et, je vous prie de me croire: il n'est venu aucun témoin à la barre, et aucun procureur, ni aucun avocat des parties civiles n'a fourni aucun document, aucune preuve, ce qui est très grave. En effet, devant les tribunaux français, des procureurs et des avocats, revêtus de leur robe noire, dans l'exercice de leurs fonctions, ont accusé votre pays de l'assassinat de plusieurs millions de personnes sans fournir la moindre preuve, et, ce qui est encore plus grave, des juges français leur ont donné raison quand ils sont rendu leurs jugements.

L'affaire Plantin: suite

Article de *Lyon Figaro*, 10 février 2000, rendant compte de l'audience d'appel, suivi de nos brefs commentaires.

Justice Révisionnisme

La présence muette de Plantin

par Gérard Schmitt

Procès bref, en appel de Jean Plantin épinglé à deux reprises par le tribunal pour le contenu négationniste de sa revue Akribéia. L'avocat général a requis confirmation des premiers jugements. Soit des peines de dix mois d'emprisonnement avec sursis plus des amendes. Physiquement présent, le prévenu a refusé de répondre aux questions.

=====

-- Je n'ai pas l'intention de participer à ce procès en sorcellerie.
-- C'est vous qui avez fait appel...
-- Mon avocat répondra. Il est là pour ça...

Comparaissant hier devant la cour d'appel de Lyon, Jean Plantin s'est refusé à aller plus avant dans un dialogue avec ses juges. Présent -- ce qui constituait un progrès par rapport à ses procès précédents -- il est resté quasiment muet. "Je n'ai rien à vous dire", a précisé pour ceux qui ne l'avaient pas encore compris l'ancien étudiant de Lyon II-Lyon III avant de retourner s'asseoir sur le banc des prévenus. Un banc sur lequel pendant toute l'audience il se maintiendra assis, un peu voûté, prenant des notes sur du papier-écolier. A peine plus attentif aux propos de l'avocat général Viout dénonçant dans son réquisitoire "le paradoxe" du comportement d'un homme qui revendique la liberté de critique, le dos tourné au débat."

Directeur de *Akribéia* (exactitude en Grec), Jean Plantin avait été condamné à deux reprises par le tribunal de Lyon pour avoir publié dans sa revue des fiches de lecture consacrées à des ouvrages révisionnistes, *le rapport Rudolf*, le livre *Oradour, un demi-siècle de mise en scène*, *les Annales révisionnistes*, *Révision*, etc. La première fois c'était en mars 1999. Cité par le parquet, Jean Plantin avait écopé de six mois avec sursis et 10.000 francs d'amende au regard de la législation de 1949 réprimant la publicité faite à des publications dangereuses pour la jeunesse. Visé la deuxième fois par une citation directe de SOS-Racisme pour le 4e numéro de *Akribéia*, il s'était vu infliger six mois avec sursis et 30.000 francs d'amende pour contestation de crime contre l'humanité sur le fondement de la loi de 1990, dite loi Gayssot.

Les deux dossiers avant été regroupés devant la cour d'appel, la discussion hier -- sans Plantin -- a pris une tournure très juridique. Assurant la défense du

jeune historien, maître Delcroix a tout d'abord rejeté l'application dans ce dossier d'une législation qui accorde à l'administration -- à savoir le ministère de l'intérieur, lequel on le sait arrête les publications dangereuses pour les mineurs -- le pouvoir "exorbitant" de fixer le champ d'application de la loi pénale.

Pas de confusion pour l'avocat général Viout. La loi interdit de faire de la publicité à des publications déclarées dangereuses et dont les listes sont établies par le ministère de l'Intérieur en application d'un pouvoir qui n'a rien d'extravagant. C'est vrai pour les revues pornographiques comme pour des écrits révisionnistes. Aux yeux du représentant du ministère public, les fiches de lecture publiées par Plantin n'ont pas été inspirées par un souci de rigueur scientifique, mais par une volonté de faire de la pub à des textes interdits.

"C'est de la retape", conclura même l'avocat général. [On remarquera que les motivations généreusement prêtées à l'accusé témoignent d'une inordinaire bassesse morale chez ce magistrat debout. -- aaargh]

Figure imposée des procès de négationnistes: la dénonciation de la loi Gayssot, liberticide et gardienne d'une histoire officielle. Haro sur Gayssot. Devant les magistrats lyonnais, maître Delcroix a respecté la règle du genre. Parlant de "voie de fait". Soulevant "l'exception de tyrannie". S'indignant de "la renaissance d'un esprit religieux dans un système théocratique qui s'oppose à l'esprit positiviste qui veut comme Voltaire constater et contester toute chose". Citant enfin la phrase de Michel Tournier: "La loi Gayssot, c'est le retour du blasphème".

On sait que le jugement du tribunal international de Nuremberg est la référence que rejettent les défenseurs des révisionnistes. L'avocat général a répondu par une mise au point où se retrouvait la conviction du magistrat qui, bras droit du procureur général Truche, eut un rôle essentiel dans le déroulement du procès de Klaus Barbie, en 1987 dans ce même palais aux vingt-quatre colonnes. [On s'étonne peu d'apprendre que cette crapule morale a été le "bras droit" d'un homme, Truche, qui a détruit l'un des principaux fondements du droit français, en introduisant la notion inhumaine et scandaleuse par rapport à nos traditions d'"imprescriptibilité" de crimes dits contre l'humanité qui n'étaient pas définis au moment où ils ont été supposément commis (rétroactivité). C'est une forfaiture énorme qui, dans un Etat réellement policé, devrait leur coûter vingt ans, incompressibles, dans les mines de sel. -- aaargh]

Pour Jean-Olivier Viout, le corpus du jugement de Nuremberg est la mise en oeuvre de la Solution finale dans les camps de concentration. "C'est un ensemble -- la mise en application de la solution finale -- que des hommes comme Plantin veulent contester..."

[Il n'est que trop évident que ce moule à gaufre n'a pas lu un seul des 42 volumes de Nuremberg. Il fait le perroquet -- aaargh.]

"Le jugement de Nuremberg fait partie intégrante du patrimoine historique de ce siècle. Il est entré dans notre mémoire collective", dira encore le représentant du ministère public [qui ne recule devant aucune ânerie du moment qu'elle est de nature démagogique. Y-a-t'il un Français sur un million qui sache exactement ce qu'est cette "partie intégrante" du patrimoine "historique"? Lui-même, s'il en avait lu, ne serait-ce que dix pages, préférerait cacher cette caricature du droit. -- aaargh], poursuivant par un plaidoyer en faveur de la loi de 1990. Puis il demandera à la cour de confirmer les peines

infligées en première instance à l'éditeur de la revue *Akribéia*, ajoutant: "Vous ne condamnerez pas Galilée ou Voltaire. Vous ne pourfendrez pas la liberté d'expression" [Évidemment, puis qu'elle est abolie *ipso facto*.]

Il laissera ensuite la parole aux parties civiles -- maîtres Frery pour SOS-Racisme [une officine créée et financée par Mitterrand pour saouler la jeunesse] et Jakubowicz pour la Licra [une de ces ligues de vertu qui vivent des pintes de sang qu'elles prélèvent à gauche et à droite.]

La cour rendra son arrêt après délibéré.

Elle devra aussi se prononcer sur le cas de l'imprimeur de la revue, défendu par maître Jeantet. Le gérant de l'imprimerie avait été déclaré coupable de complicité mais dispensé de peine par le tribunal. L'avocat général a requis confirmation de cette décision.

Lyon Figaro, 10 février 2000, p. 3.

Même tabac d'un certain Yves Allègre, dans *Le Progrès* (même date) qui rajoute cette fioriture, à propos de la cour d'appel: "Un décor encore hanté par l'ombre tutélaire d'un certain Roger Faurisson..."

Il apporte une précision. Après avoir dit "Vous ne condamnerez pas Galilée...", le bêcheur a ajouté: "Je vous demande de condamner Jean Plantin au nom du devoir de mémoire". Mais il a oublié de donner l'article du code...

Il dit aussi que les parties civiles se sont données le frisson en parlant de l'internationale négationniste et des sites Internet qui relaient *Akribéia*. De qui qu'y causent ? Chers lecteurs des parties civiles et de la magistrature, profitez-en, votre nom est à l'écran. C'est pas tous les jours...

PROPOSITION DE LOI POUR UNE EXTENSION DE LA GAYSSOTINE

(mars 2000)

N° 2281

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 28 mars 2000.

PROPOSITION DE LOI

tendant à renforcer la lutte contre le révisionnisme et à permettre les poursuites à l'encontre des négateurs des génocides reconnus par la France ou une organisation internationale dont la France est membre.

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par M. Roland BLUM, Député.

Droits de l'homme et libertés publiques.

EXPOSÉ DE MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Inventé par le professeur Lemkin en 1943, le concept de génocide étend à des groupes entiers d'humains l'homicide d'un individu isolé.

Ce crime a été défini au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et concerne la mise en exécution d'un programme d'extermination d'un groupe humain par un Etat souverain.

Ainsi, avant 1945, la qualification pénale de génocide n'existait pas, ce qui a sans doute accru les difficultés de reconnaissance de ce type de crime dont notamment le génocide arménien de 1915.

De même, le terme de génocide ne figure pas dans l'article 6c de la Charte du tribunal militaire international dite statut de Nuremberg, annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945, qui énumère les crimes contre l'humanité.

La notion de génocide est employée pour la première fois le 18 octobre 1945 dans l'acte d'accusation contre les grands criminels de guerre allemands traduits devant le tribunal de Nuremberg.

Le terme est ensuite juridiquement repris par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1948.

Selon cette convention, le génocide est un acte " commis dans l'intention de détruire, en tout ou partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ".

Il importe peu que les actes soient commis en temps de paix ou de guerre et l'Etat sur le territoire duquel a été commis le génocide doit punir ses auteurs et réparer les préjudices qui en résultent.

Enfin, la communauté internationale a volontairement affiché sa volonté de réprimer ces crimes contre l'humanité et le génocide par l'adoption, le 26 novembre 1968, de la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Qu'en est-il en droit positif français ?

La loi française distingue quatre infractions : le génocide, les crimes contre l'humanité innommés, les crimes de guerre aggravés, l'entente en vue de commettre ces crimes. Selon l'article 211-1 du code pénal, le génocide est caractérisé par l'accomplissement d'un ou plusieurs actes énumérés par le texte : atteinte volontaire à la vie, atteinte grave à l'intégrité physique ou psychique, soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe, mesures visant à entraver les naissances, cette énumération reprend d'ailleurs celle figurant à l'article 2 de la convention de 1948.

Une seconde caractéristique propre au génocide réside dans les objectifs du plan concerté que de tels actes exécutent.

Enfin, la nature du groupe victime constitue une troisième caractéristique de l'incrimination. Il peut s'agir d'un " groupe nation, ethnique, racial ou religieux " ou d'un groupe " déterminé à partir de tout autre critère arbitraire ".

Ainsi, le législateur français a eu le soin de définir le génocide sur la base de données objectives en écartant toute référence à l'idéologie ayant inspiré ses auteurs.

L'exigence d'un plan concerté d'extermination établit le caractère prémédité du crime.

Sur la base des définitions ci-dessus exposées, la communauté internationale a reconnu le génocide juif perpétré durant la Seconde Guerre mondiale.

Malgré cela, quelques théoriciens ont cru devoir élaborer des thèses révisionnistes contestant la réalité des horreurs accomplies.

En outre, d'autres génocides, pourtant incontestables au regard de l'Histoire et des faits accomplis, **sont niés** par certains historiens.

Il en est ainsi du génocide arménien de 1915, pourtant reconnu le 16 avril 1984 par le tribunal permanent des peuples, puis par la Commission des droits de l'homme de l'ONU le 19 août 1985, par le Parlement européen le 18 juin 1987, par une déclaration écrite de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 14 avril 1998 et enfin par l'Assemblée nationale à l'unanimité le 29 mai 1998.

Mais quelle que soit la reconnaissance d'un génocide, elle est insuffisante à en assurer le souvenir de façon impérissable.

En effet, **l'attitude de certains historiens doit être combattue** car elle consiste à nier l'évidence en semant le trouble dans les esprits et, à terme, c'est la mémoire même du peuple martyr qui est menacée.

De ce point de vue, **la loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 constitue un incontestable progrès dans la lutte contre les thèses révisionnistes** en permettant la poursuite de leurs auteurs devant la juridiction pénale.

Ainsi, ceux qui contestent publiquement et par quelque moyen que ce soit l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut de Nuremberg, annexé à l'Accord de Londres du 8 août 1945, peuvent être poursuivis pénalement.

Mais à l'évidence, cette loi a une **portée trop restrictive** puisqu'elle se limite aux actes accomplis durant la Seconde Guerre mondiale.

La démonstration en a été faite lorsque l'historien Bernard Lewis qualifiant le

génocide arménien de 1915 de " version arménienne de cette histoire " avait été cité devant la juridiction pénale en même temps que le journal *le Monde* par le Comité de défense de la cause arménienne et par trois survivants de ce génocide sur le fondement des articles 24 bis et 48-2 de la loi du 29 juillet 1881 modifiée par la loi du 13 juillet 1990.

Le tribunal correctionnel de Paris, dans son jugement du 14 octobre 1994, a déclaré cette action irrecevable en raison du caractère limitatif de l'incrimination. **En effet, seule la négation du génocide juif peut être sanctionnée.**

Cette position législative et jurisprudentielle pose donc problème. Ce qu'il en est aujourd'hui avec cette décision de la juridiction pénale sur le génocide arménien pourrait demain se reproduire encore pour ce même génocide ou pour ceux commis au Rwanda, en Bosnie et sans doute, **demain**, en Tchétchénie.

Il ne peut y avoir deux catégories de génocide et tous doivent être condamnés et leur négation doit être combattue de la même manière.

C'est dans cet esprit que la loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 devra être modifiée en complétant le nouveau dispositif qu'elle introduisait avec l'adjonction d'un article 24 bis à la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

Il sera ainsi proposé de compléter ce dispositif en se référant à tout autre génocide.

De même, il sera proposé de permettre aux victimes et aux associations qui les représentent d'assurer **la défense de tout génocide** et cela en complétant l'article 48-2 de la loi du 29 juillet 1881.

La France, **patrie des Droits de l'homme**, s'honorerait en **renforçant sa lutte contre le révisionnisme** car la négation d'un génocide constitue un assassinat de la mémoire des peuples martyrisés.

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

L'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est complété par un alinéa ainsi rédigé :

" Seront punis des mêmes peines ceux qui auront contesté, dans les mêmes conditions, tout autre génocide au sens de l'article 211-1 du code pénal, dès lors que celui-ci aura été reconnu par la France ou une organisation internationale dont la France est membre ou une décision rendue par les tribunaux internationaux engageant la France."

Article 2

L'article 48-2 de la loi du 29 juillet 1881 précitée est ainsi rédigée :

" Art. 48-2. - Toute association régulièrement déclarée depuis au moins trois ans à la date des faits qui se propose, par ses statuts, de défendre les intérêts moraux, la mémoire des victimes de crimes contre l'humanité, de l'honneur de la Résistance ou des déportés ou toutes autres victimes, et notamment de génocide au sens de l'article 211-1 du code pénal, peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne l'apologie des crimes ou délits de collaboration avec l'ennemi et en ce qui concerne l'infraction prévue par l'article 24 bis. "

Source: <http://www.assemblee-nationale.fr/2/propositions/pion2281.htm>

Procès Berger

Ouverture du procès d'un enseignant lorrain accusé de négationnisme

par Thérèse JAUFFRET (AFP)

SARREGUEMINES (Moselle), 20 mars 2000 (AFP) - Le procès d'un enseignant lorrain accusé de négationnisme de crimes contre l'humanité s'est ouvert lundi dans une salle comble du tribunal correctionnel de Sarreguemines, après une manifestation d'une centaine de militants juifs et des droits de l'Homme. Il s'agit du premier procès pour révisionnisme intenté en France contre un professeur du second degré qui encourt pour ces faits une peine maximale d'un an de prison avec sursis, 300.000 F (45.734 EUR) d'amende et la révocation définitive de l'Education nationale.

[Affirmation entièrement dénuée de fondement, il y a eu d'autres procès de professeurs] Jean-Louis Berger, 53 ans, professeur de Lettres au collège de Lemberg, comparaît pour avoir notamment affirmé à une classe d'élèves de 3e que les chambres à gaz servaient à la désinfection et à l'élimination des poux et que les fours crématoires étaient de "purs produits de l'imagination", conçus pour brûler les déchets et les habits. **[C'est totalement faux.]** "Tout l'enjeu du procès est de savoir si cet enseignant va pouvoir continuer à distiller son venin auprès d'adolescents", selon Me Raphaël Nisand, avocat des parties civiles. Ses propos avaient suscité une immense émotion non seulement parmi ses élèves et leurs parents, mais auprès de l'Education nationale qui l'a suspendu de ses fonctions fin mai 1999, ainsi qu'au sein d'associations de lutte contre l'antisémitisme, telles la Ligue des droits de l'Homme (LDH), le MRAP (Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme) et la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), d'associations de déportés, d'organisations juives, de syndicats enseignants, ou de partis politiques. "Développer le sens critique de ces adolescents" Pas moins de sept organisations se sont portées parties civiles. Elles réclament chacune 50.000 F (7.622 EUR) de dommages et intérêt. **[C'est un rackett pour des organisations en faillite]** Une centaine de personnes ont manifesté devant le tribunal correctionnel de Sarreguemines à l'appel de plusieurs organisations juives, d'anciens déportés ou de défense des droits de l'Homme comme la LICRA (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme), le MRAP (Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme), la Ligue des droits de l'homme, la FSU, SOS Racisme, le CRIF ou le Parti communiste. La salle d'audience ne pouvait contenir lundi soir tous ceux qui souhaitaient assister au procès. La LDH espère que la justice sanctionnera "équitablement" des faits "d'autant plus graves qu'ils ne s'accompagnent d'aucun regret". M. Berger, ex-candidat du Front National, avait aussi déclaré, selon ses élèves, que les juifs, qui avaient selon lui allumé l'incendie du Reichstag, étaient les vrais responsables du conflit et qu'Hitler était une victime de la déclaration de guerre des Alliés. Son avocat, Me Eric Delcroix, ex-défenseur du chef de file des révisionnistes français, l'universitaire Robert Faurisson, va soutenir notamment, a-t-il dit à l'AFP, que les poursuites engagées contre l'enseignant sont

nulles car trop tardives, "bien au delà du délai légal de trois mois". En outre, les propos reprochés à l'enseignant ont été tenus dans un "lieu privé", une salle de classe, et ne peuvent être poursuivis comme des propos publics, selon l'avocat. L'enseignant a nié une partie des propos qui lui ont été attribués, mais il a reconnu qu'il avait voulu développer le sens critique des adolescents et leur démontrer comment une argumentation pouvait être tronquée. **[C'est en soi un crime affreux.]**

Le Professeur Berger condamné

Le Monde daté du mercredi 17 mai 2000

Un professeur condamné pour des propos négationnistes
Jean-Louis This

Jean-Louis Berger, cinquante-trois ans, professeur de lettres au collège de Lemberg (Moselle) et ancien candidat du Front national lors des législatives de 1997, a été condamné, lundi 15 mai, par le tribunal correctionnel de Sarreguemines, à dix mois de prison avec sursis et à payer 10.000 francs à chacune des sept parties civiles pour avoir tenu des propos négationnistes devant ses élèves. Lors de l'audience, le 20 mars, le procureur avait requis un an de prison ferme. L'enseignant, suspendu de ses fonctions, a annoncé son intention de faire appel du jugement.

Les faits remontent à fin mars 1999. Tous les élèves du collège de Lemberg assistent à une représentation d'une pièce tirée d'un roman de Hans Peter Richter, *Mon ami Frédéric*, qui raconte l'histoire d'un enfant juif persécuté entre les deux guerres mondiales. Quelques jours plus tard, durant un cours de français, M. Berger revient sur la représentation devant deux classes de troisième. Les témoignages des collégiens sont sans équivoque. « *Les camps de concentration étaient en réalité des camps de travail*, disent-ils, en rapportant les propos de l'enseignant. *Les chambres à gaz ne servaient qu'à éliminer les poux. Il n'y a pas eu six millions de morts dans les camps mais un million, les cinq autres [millions] sont bien vivants...* »

Dès le lendemain matin, une mère d'élève fait part au principal de son indignation. Son fils, choqué, « *ne comprend pas qu'un professeur puisse mettre en doute des faits avérés* », explique-t-elle. Le chef d'établissement demande alors aux élèves d'écrire ce qu'ils ont entendu. Les récits des trente-neuf collégiens sont concordants.

« *ANTISÉMITISME FORCENÉ* »

Lors de l'audience, le 20 mars, M. Berger a affirmé avoir « *agi en homme libre* ». L'enseignant jugeant « *très fantaisistes* » les accusations dont il est l'objet, le procureur l'a interrogé sur sa présence, en novembre 1999, à un colloque révisionniste à Paris au cours duquel il a pris la parole. « *Je n'ai fait qu'énoncer des vérités officiellement reconnues* », écrit M. Berger, dans un communiqué diffusé lundi 15 mai, à l'issue du rendu du jugement auquel il n'a pas assisté. « *Il confirme ses opinions d'extrême droite et son antisémitisme forcené* », a commenté maître Raphaël Nisand, avocat des sept parties civiles (deux parents d'élève, la Licra, le MRAP, la Ligue des droits de l'homme, des associations de déportés et la FSU). Le principal du collège de Lemberg a, pour sa part, salué cette condamnation et souhaité que l'enseignant ne soit plus jamais en contact avec des enfants.

Procès Amaudruz

Le procès d'un Suisse accusé de révisionnisme comptes rendus de la presse (suisse et française)

***Le Temps*, Lundi 3 avril 2000**

Procès Amaudruz : avant l'ouverture

Amaudruz, mais pas amoindri
François Gross

Lundi 3 avril 2000

"On a un bien joli canton" chantait Jean Villard Gilles dans La Venoge. Le Pays de Vaud ne fait pas mentir le poète. Il regorge de beauté. Les gens y sont pétris d'une bonhomie malicieuse qui enrobe de moelleux tout ce qui est anguleux. Le plus acharné des négationnistes y porte un nom du cru et l'on serait enclin à dire de lui qu'il n'est pas un mauvais bougre bien qu'il ait des idées "un peu spéciales" sur lesquelles on n'aime pas se prononcer. "Et puis, il ne faut pas exagérer, sa feuille, personne ne la lit!"

Le procès qui s'ouvre aujourd'hui devant le Tribunal de district de Lausanne n'a pourtant rien d'une bagatelle. S'il est un cas où une norme controversée du Code pénal suisse justifie son existence et son application, c'est celui de ce Gaston-Armand Amaudruz. Octogénaire maintenant, celui dont Jacques Chessex a dressé le portrait sous le nom de Mollendruz dans *L'Ogre* voue à Adolf Hitler un culte fanatique, professe l'antisémitisme le plus crasse et nie le plus catégoriquement du monde l'existence des chambres à gaz. Il trempe, depuis la Deuxième Guerre mondiale, dans tous les cloaques du néonazisme. Il hante les coulisses de mouvements et de partis où il cherche des connivences et développe des réseaux. Il doit se réjouir que des crânes rasés se réclamant ouvertement de la croix gammée perturbent régulièrement des fêtes et des manifestations en Suisse alémanique.

Que l'on ne se méprenne pas! Gaston Armand Amaudruz, sous ses airs patelins de pasteur en rupture de foi, est un maillon d'une chaîne européenne infatigablement engagée contre "l'enjuivement" des Etats, des médias, des arts et des affaires et niant qu'il y ait pu y avoir une "solution finale". Son cheminement est constant. Aucune peine infligée par la justice ne l'en fera dévier. Les juges ni le procureur n'attendent sans doute de lui une conversion tardive.

Il importe cependant que ce procès se déroule et qu'il connaisse un certain retentissement. Le danger d'une résurgence d'un avatar de l'idéologie nazie existe. Celles et ceux qui le disent et l'écrivent sont taxés d'alarmistes attardés à combattre de

vieilles lunes. Ils clament dans le désert, les élites dirigeantes n'ayant d'autre horizon que le Nasdaq. Or, précisément, les effets de la dictature de l'actionnariat sont de nature à fournir des troupes aux croisés de l'Ordre nouveau. Une classe moyenne aigrie, des jeunes sans autre perspective qu'un suave asservissement aux caprices du capital sont autant de recrues possibles pour les franges les plus radicales du national-populisme. Si l'on ne veut pas que vienne un jour où Christoph Blocher et son âme damnée de Mürgerli passeront pour des tièdes, il faut avoir maintenant conscience que la bête immonde guette dans les bas-fonds l'occasion de remonter à la surface. Le vieil homme qui comparaît devant les juges vaudois incarne non pas une nostalgie mais une menace. Son âge inspire la mansuétude. Ses obsessions n'ont pas une ride. Leur banalisation serait leur consécration.

Le Temps, 4 avril 2000

Procès Amaudruz : premier jour

VAUD. Au premier jour de son procès devant le Tribunal correctionnel, Gaston-Armand Amaudruz expose ses convictions, alternant provocations et dérobades. Le procureur lui reproche trois articles parus dans son périodique sous les titres «La question juive», «Je ne crois pas aux chambres à gaz» et «Vive le révisionnisme».

Voyage judiciaire dans les fantasmes nauséabonds d'un vieux raciste

Sylvie Arsever

Mardi 4 avril 2000

Ni fasciste ni nazi mais «raciste selon la définition du Larousse de 1947». C'est ainsi que Gaston-Armand Amaudruz, 80 ans dont une cinquantaine passés à promouvoir un «Nouvel ordre européen» dans lequel nous serions nombreux à ne pas avoir de place, définit ses convictions pour le bénéfice du président du Tribunal correctionnel lausannois, devant lequel il comparaît pour incitation à la haine raciale et négationnisme en raison de deux articles intitulés respectivement «La question juive» et «Je ne crois pas aux chambres à gaz». Ces deux textes ont paru sous sa signature dans *Le Courrier du continent*, une feuille entièrement réalisée sur ronéo qu'il diffuse à quelque 300 exemplaires depuis son appartement lausannois.

Une doctrine revendiquée

Le célèbre dictionnaire, au lendemain de la guerre, définissait prudemment le racisme comme «la théorie de ceux qui veulent défendre l'unité de la race dans la nation». Un pays, un peuple, en somme: cet aspect-là au moins de la doctrine hitlérienne, Gaston-Armand Amaudruz le revendique. Et un Führer? On saura seulement que la démocratie parlementaire est à ses yeux «le système le plus déplorable» parce qu'il promeut l'égoïsme et le parasitisme.

Quant aux aspects du racisme qui, au cours de ce siècle, ont davantage marqué les esprits que sa définition dans le Larousse de 1947, l'accusé louvoie obstinément. Il ne

revendique pas la suprématie de la race blanche. Toutes ont leurs qualités pourvu qu'elles restent chez elles. Il a certes diffusé -- c'est un des points de l'acte d'accusation -- un ouvrage intitulé *Théorie du racisme* d'un certain René Binet, ancien membre français des Waffen SS. Il y est question, entre autres aménités, de «juifs et de mulâtres» qui veulent imposer leur force de décomposition à la race blanche et qu'il faudrait «renvoyer au nomadisme». Interrogé sur ces fortes pensées, il précise benoîtement qu'il «n'est pas d'accord sur tout» avec l'auteur. Personnellement, il se contente de réclamer des lois contre les mariages mixtes et des mesures «médicalement et biologiquement fondées» pour l'amélioration de la race. Est-il antisémite? Pas le moins du monde, même s'il reste pour le moins vague sur la place qu'aurait au sein de son Europe racialement pure une «race» qui s'en est selon lui éloignée par ses accointances asiatiques et qui est tombée sous la domination de son «déchet biologique». Pourquoi alors s'est-il associé avec une telle fougue au combat négationniste, proposant aux lecteurs de sa feuille une bonne quarantaine d'articles et d'ouvrages niant la Shoah? Sur ce point, il est d'une désarmante candeur. Lorsqu'il défendait ses vigoureuses conceptions, on finissait toujours par lui objecter les millions de victimes de Hitler. Alors, il contourne l'obstacle et réclame une «preuve» de l'existence des chambres à gaz, tout en annonçant d'avance qu'il n'est pas près de croire les témoins directs qu'on pourrait lui présenter...

Mais Gaston-Armand Amaudruz ne fait pas qu'alterner fantasmes faisandés et dérobades plus ou moins adroites. Il sent son public et manie habilement l'allusion populiste -- sur les carences du Conseil fédéral, l'omniprésence de l'argent, la drogue, etc. Dans la salle, un solide groupe d'admirateurs savoure.

Fallait-il vraiment lui offrir cette tribune? Pour la Fédération suisse des communautés israélites, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme et la Fédération des fils et filles de déportés juifs de France qui se sont portés partie civile aux côtés d'un survivant des camps, le négationnisme est un ennemi qu'il vaut la peine d'affronter judiciairement. Pour défendre la mémoire et la dignité humaine des victimes du nazisme. La participation au procès de ces associations a été remise en cause par la défense mais confirmée au début de l'audience.

Accusation élargie

Le Tribunal a également accepté, à la demande du procureur Jean-Marc Schwenter, d'élargir l'accusation aux toutes dernières divagations de l'accusé: un article paru dans le numéro d'avril du *Courrier du continent* et intitulé «Vive le révisionnisme!» On y lit notamment que l'article 261 bis du Code pénal, qui réprime la discrimination raciale, «pousse au génocide par métissage de la race blanche» et que le révisionnisme «joue un rôle décisif: il protège la race blanche du métissage et s'oppose au chantage des organisations extrémistes juives». Au président qui lui demande s'il n'entre pas un peu de provocation dans cette publication, l'accusé répond: «Je l'ai écrite à votre intention.» Ce qui a dû faire plaisir aux juges: il y est également question de l'«ânerie du tribunal suprême (le Tribunal fédéral) qui va obliger les juges suisses à braire à l'unisson».

L'ASIN et Christoph Blocher: «Trop timorés»

Gaston-Armand Amaudruz a été exclu de l'Association pour une Suisse indépendante et neutre. Les raisons diffèrent.

Gaston-Armand Amaudruz a été membre de l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) que préside Christoph Blocher jusqu'en mai 1995, date à laquelle il en fut exclu. Pour quels motifs? Dans *L'Hebdo* du 26 août 1999,

Christoph Blocher dit ceci: «L'ASIN a attiré quelques individus peu recommandables, comme cet Amaudruz dont je sais qu'il a des opinions nazies. Nous l'avons exclu.» Le rapport de cause à effet que suggère le conseiller national zurichois n'est pas du tout aussi clair dans les faits. *Le Journal de Genève*, relatant une assemblée générale de l'ASIN à Lausanne, notait le 29 mai 1995 que «le néonazi vaudois Gaston-Armand Amaudruz, ne payant plus ses cotisations depuis trois mois, n'en fait *ipso facto* plus partie», et signalait au passage les regrets d'un membre romand pour qui le mouvement «est ouvert à tous ceux qui partagent nos idées sur la place de la Suisse en Europe, qu'ils soient communistes ou fascistes, du moment qu'ils ne tirent pas profit de notre nom pour promouvoir leurs propres idéologies». Jean-Dominique Cipolla, un des trois vice-présidents en exercice de l'ASIN, va plus loin. Le procès Amaudruz? Il ne voit pas très bien de quoi il s'agit. Mais quand on lui précise les chefs d'accusation -- racisme et négationnisme -- le notaire valaisan réagit aussitôt: «Ah, c'est une question de liberté d'opinion.»

La réalité des camps nazis et de l'Holocauste relève-t-elle donc de la «liberté d'opinion»? Jean-Dominique Cipolla avance d'un pas: «Que savez-vous des camps, vous les médias: ce que les Américains en ont montré à la fin de la guerre. On sait depuis Hérodote que l'Histoire a été écrite par les vainqueurs. Quant aux camps, il y en a eu avant et après les nazis...» Le vice-président de l'ASIN, qui se dit favorable à une «liberté d'expression totale», aurait-il lui-même des doutes sur la réalité de l'extermination nazie? A cette dernière question, il ne répond pas, se souvenant soudain qu'il a pas mal de travail à faire, et ajoute que l'ASIN ne peut répondre de ce que dit et pense chacun de ses 40 000 membres.

Quant à Gaston-Armand Amaudruz, interrogé lundi en marge de son procès, il confirme avoir été exclu de l'ASIN, qu'il juge trop timorée, comme son président Christoph Blocher.

Le Temps, 5 avril 2000

Procès Amaudruz : deuxième journée

VAUD. Devant le Tribunal correctionnel de Lausanne, la deuxième journée du procès du révisionniste vaudois a vu défiler des rescapés des camps de la mort. Plusieurs témoins de la partie civile ont été réfutés ou ne se sont pas présentés .

Le noyau dur des négationnistes entoure Gaston-Armand Amaudruz

Frédéric Koller

Mercredi 5 avril 2000

A l'extérieur de la salle d'audience du Tribunal correctionnel de Lausanne, Jürgen Graf s'agite au milieu de ses sympathisants. Le pape du négationnisme suisse -- condamné en 1998 à quinze mois d'emprisonnement ferme pour avoir nié l'existence des chambres à gaz -- savoure le décompte des troupes: lundi ils étaient vingt-cinq, mardi à peine moins, à venir apporter leur soutien à Gaston-Armand Amaudruz accusé d'incitation à la haine raciale et de révisionnisme.

Le plus vieux fasciste de Suisse a son fan-club: des amis et des lecteurs du *Courrier du Continent* -- sa revue ronéotypée qu'il diffuse depuis 1946 --, trois, quatre vieilles

dames aux cheveux blancs tirés en arrière, un Iranien résidant à Lausanne et un Français qui refuse de décliner son identité. Il peut surtout compter sur sa garde rapprochée, les membres de l'association **Vérité et justice**, principal club négationniste de Suisse romande. A côté de Jürgen Graf, le président, on retrouve René-Louis Berclaz, son secrétaire au flegme aristocratique, dont la condamnation à quatre mois de prison avec sursis pour propagation raciste a été confirmée le 9 mars par le Tribunal fédéral, et Philippe Brennenstuhl, le trésorier aux allures de garde du corps.

Ressortissant d'Orbe, Philippe Brennenstuhl a également créé en février 1998 la Fondation Aequitas qui a son siège à Genève et dont les statuts affirment défendre la liberté d'expression. Selon le journaliste et spécialiste de l'extrême droite Hans Stutz, son but est d'apporter un soutien aux négationnistes. Son cofondateur, le Genevois Patrick Richard, n'est autre... que l'avocat de Gaston-Armand Amaudruz. L'avocat explique qu'il a quitté l'association courant 1998 et dément avoir des sympathies pour les thèses négationnistes.

Dans un pamphlet distribué hier à Lausanne, **Vérité et justice** dénonce une procédure «stalinienne» et «totalitaire». «C'est un procès politique, affirme, péremptoire, Jürgen Graf. Le président du tribunal ne connaît rien du tout au révisionnisme. Il ne sait même pas qui est Zündel (ancien SS et célèbre auteur négationniste retiré au Canada, n.d.l.r.)!» L'«ami français» éclate de rire. Ce dernier raconte que «pas mal» de Français s'intéressent à Amaudruz, même si les médias de l'Hexagone ont fait le «black-out» sur le procès.

Procès diffusé dans le milieu

Jürgen Graf explique qu'il vient à Lausanne pour se documenter. Ses comptes rendus seront diffusés par les principales revues révisionnistes du monde, en Allemagne et aux Etats-Unis, et bien sûr par **Vérité et justice**. Dans son dernier bulletin, l'association a publié une conférence donnée le 10 mars à Sion par le révisionniste bâlois. Son thème? Le rapport Bergier, qualifié, dans une postface de Philippe Brennenstuhl, d'entreprise issue des milieux «sionistes et maçonniques». Lors de cette soirée valaisanne, qui a réuni une cinquantaine de personnes, le service d'ordre était assuré par des skinheads neuchâtelois.

Avant de regagner la salle d'audience, Jürgen Graf rappelle le credo révisionniste: il n'y a pas eu de plan d'extermination nazi, il n'y a pas eu de chambres à gaz et il n'y a pas eu six millions de morts juifs. Une jeune fille venue assister au procès intervient: «Et que faites-vous des témoignages des survivants?

-- Ils ne valent rien.»

Un jeune homme renchérit: «Et les confirmations apportées par les nazis eux-mêmes?

-- Extorquées sous la torture des vainqueurs.»

L'échange tourne rapidement au dialogue de sourds. Obsédé par des détails techniques relatifs à l'Holocauste, le négationniste bâlois s'emporte: «C'est toujours comme cela avec les juifs. Ils ne répondent jamais à nos questions!»

Note de l'aargh: on voit, à la note de la rédaction du journal suisse sur Zündel l'étendue océanique de son ignorance.

Trois survivants témoignent, l'accusé se dérobe

Au «Canada» d'Auschwitz, on entrain en masse et personne ne sortait.

Sylvie Arsever

Le procès de Gaston-Armand Amaudruz ne devait pas être celui de l'histoire, tout le monde l'a répété. Mais il n'a pas pu être celui de l'extrême droite, le Tribunal ayant dû renoncer à entendre deux spécialistes du sujet. Et, face aux sophismes par lesquels l'accusé tente de faire passer son refus de reconnaître les crimes nazis pour l'exercice d'un légitime scepticisme scientifique, un peu d'histoire était bienvenue. La leçon a été donnée par trois survivants des camps.

Les singeries de l'accusé avaient parfois suscité l'hilarité d'un public en partie acquis à sa cause, ces témoins ont déposé dans un silence de plomb. Deux d'entre eux, Sigmund Toman et Otto Klein, ont été détenus à Auschwitz. Le premier, qui est partie civile au procès, a raconté les convois de juifs de Hongrie et de Roumanie qui arrivaient en masse durant le printemps de 1944, des déportés qui n'apparaissaient jamais dans le camp tandis que la lueur des fours crématoires montait plus haut dans le ciel. «On ne voulait pas y croire et, pendant dix ans, je n'ai pas pu en parler, commente-t-il. Aujourd'hui, j'estime que c'est mon devoir de veiller sur cette mémoire.» Otto Klein a été détenu avec son frère jumeau dans les quartiers du docteur Mengele, en face du «Canada» -- le surnom donné au bloc qui abritait chambres à gaz et four crématoire. **[Note de l'aaargh: cette affirmation fantaisiste dénonce son auteur: il a lu des livres et il mélange tout. C'est un faux témoin typique. Le Canada servait de magasin de vêtement et n'était nullement à proximité des crématoires.]** Il avait 12 ans. «J'ai vu des milliers de gens y entrer, personne n'en ressortait jamais.» Et, juste avant l'évacuation du camp, il a été chargé de vider une pièce, dans le «Canada». «Il y avait des lunettes, des montres, des vêtements, d'enfants surtout», se rappelle-t-il. Comme Sigmund Toman, Léon Reich n'a d'abord pas pu parler de ce qu'il avait vu dans les camps qu'il a traversés. Aujourd'hui, il fait des conférences dans les écoles «pour que ça ne recommence pas». «A la fin de la guerre, les survivants étaient surtout des jeunes gens. On avait aussi déporté des enfants et des vieillards. Où sont-ils passés?» demande-t-il. L'accusé n'a qu'une réponse: qu'on lui remette une version écrite des témoignages, il les soumettra à son «historien» de référence, le célèbre négationniste Faurisson...

Bâle rejugera une affaire similaire

Le Tribunal fédéral a partiellement accepté le recours du révisionniste bâlois Ernst Indlekofer.

La justice bâloise devra revoir la peine infligée à Ernst Indlekofer.

Responsable de la revue *Recht +Freiheit*, ce sexagénaire avait été condamné en septembre 1997 à trois mois de prison avec sursis par la Cour pénale de Bâle-Ville. Dans un arrêt diffusé mardi, le Tribunal fédéral (TF) a accepté partiellement le recours du condamné. Ingénieur en informatique, ce dernier a écrit et publié des textes qui minimisent, voire qui remettent en question la réalité du génocide du peuple juif. Sur plusieurs points, le TF juge qu'une correction du jugement rendu par la justice bâloise s'impose. Ainsi, les propos d'Ernst Indlekofer, qui dénonçaient l'«hystérie de l'Holocauste», ne tombent pas sous la norme antiraciste.

Si l'on examine le contexte de ces propos, selon l'opinion du lecteur moyen, l'accusé n'a pas voulu par là minimiser la Shoah, souligne le TF. Il a voulu vitupérer la manière à son goût hystérique de thématiser aujourd'hui l'Holocauste.

Mon-Repos juge par ailleurs que la maxime dite d'accusation n'a pas été respectée en première instance, devant la Cour pénale de Bâle-Ville. Sur la plupart des autres points, en revanche, le TF rejette le recours du condamné. Il ne fait pas de doute que

les propos tenus par Ernst Indlekofer, notamment relatifs à la «prétendue élimination du peuple juif», tombent sous le coup de la norme antiraciste. ATS Arrêts 6P.132/1999 et 6S.488 du 3 mars 2000.

Le Temps, 6 avril 2000

Procès Amaudruz : troisième journée

VAUD. Les parties civiles ont vu dans le négationniste «un petit idéologue de la haine, au centre d'une internationale brune».

Le Ministère public requiert 15 mois ferme contre Gaston-Armand Amaudruz

Jeudi 6 avril 2000

Il ne faut faire de Gaston-Armand Amaudruz ni un exemple ni un martyr. Le procureur vaudois Jean-Marc Schwenter a requis mercredi 15 mois ferme contre le révisionniste pour discrimination raciale -- soit la même peine que celle qui a été infligée en 1999 au révisionniste bâlois Jürgen Graf. Le sursis est impossible pour l'octogénaire, dont «c'est le métier de discriminer», a déclaré Jean-Marc Schwenter. La défense a en revanche plaidé en faveur d'une amende ou d'une peine de courte durée. Le jugement est attendu lundi prochain.

«Amaudruz incarne l'insulte. Il en est la logorrhée. Il puise dans le terreau du négationnisme pour se répandre dans les plates-bandes du racisme. Il sème insidieusement la graine de la haine et c'est le ferment possible de malheurs ultérieurs», a lancé le représentant du Ministère public dans son réquisitoire. «Son discours est insoutenable et ne peut être toléré dans un Etat de droit.»

«Le procès du négationnisme»

De leur côté, les organisations parties civiles ont stigmatisé ce «petit idéologue de la haine, qui est au centre d'une internationale brune et s'y complaît», selon l'avocat de la LICRA Philippe Nordmann. «Ce procès est celui du négationnisme, qui est la forme moderne de l'antisémitisme. Nous avons la responsabilité de le stopper», a clamé Me Philippe Grumbach, l'avocat des fils et filles de déportés juifs de France.

Pour son avocat, Me Patrick Richard, Gaston-Armand Amaudruz ne mérite pas d'être placé sur le même pied que Jürgen Graf, qui a vendu plus de 1000 ouvrages et diffusé de la publicité et des écrits par Internet. La distribution du *Courrier du continent* était limitée (entre 400 et 500 exemplaires), et se faisait sans publicité. Il n'a par ailleurs pas été établi que l'accusé a vendu des livres depuis l'entrée en vigueur de la norme pénale sur le racisme en 1995. De plus, le fait de les mettre à disposition n'est pas constitutif de l'infraction, selon le défenseur. Enfin, Gaston-Armand Amaudruz, pour son avocat, n'est plus reconnu comme un leader de l'extrême droite et son influence sur ces milieux est désormais plus que limitée.

LT/AP

Le négationnisme, sinistre écho du nazisme, peut-il être éradiqué par voie judiciaire? Tandis que s'annonce la fin du procès de Gaston-Armand Amaudruz à Lausanne, la réponse à cette question semble plus que jamais incertaine.

Le Temps, Samedi 8 avril 2000

Les négationnistes n'ont pas peur de la justice: ils la détournent à leur profit

Sylvie Arsever

Samedi 8 avril 2000

Dans la terre près du crématoire II d'Auschwitz, rapporte l'ancien déporté Hermann Langbein", des détenus du «commando spécial» qui avait la charge de vider les chambres à gaz après usage ont enfoui des notes dont des fragments ont été retrouvés dix-sept ans après la libération du camp. L'un d'eux, Zelmun Lewenthal, avait laissé ces mots: «La façon dont les choses se sont passées, aucun être humain ne pourra se l'imaginer parce qu'il est inimaginable que nous puissions en rendre un compte exact.» Zelmun Lewenthal savait qu'il ne survivrait pas, les membres du commando étant régulièrement assassinés avec le secret qu'on leur avait imposé. Il avait peu de raisons d'espérer que son message serait jamais retrouvé. Il a quand même témoigné.

Survivre pour témoigner, c'était l'objectif par lequel de nombreux déportés tentaient de conserver quelques lambeaux de sens dans une souffrance insensée. Mais seraient-ils crus? Dès le début, certains survivants racontent avoir connu cette angoisse. Et c'est elle que réveillent chez eux les écrits, même marginaux, de ceux qui prétendent «réviser» l'histoire alors que leur but est plus précisément de la nier. A cet égard comme à beaucoup d'autres, le négationnisme se construit en écho de l'entreprise d'extermination nazie. Le crime était inimaginable, ils soutiennent qu'il était impossible: le temps pour ventiler les chambres à gaz aurait manqué, les fours crématoires n'auraient jamais pu brûler tous les corps, etc. Les SS exécutaient la Shoah au moyen de circulaires codées et d'un langage à double sens, les négationnistes prétendent prendre ces mots de passe sinistres au pied de la lettre: la «solution finale du problème juif» aurait résidé, contre toute vraisemblance, dans l'émigration, on n'aurait gazé à Auschwitz et ailleurs que des poux -- l'un des termes utilisés par la propagande nazie pour évoquer le «péril juif». Le régime hitlérien, enfin, attribuait aux juifs qu'il exterminait le pouvoir terrifiant d'anéantir, par contamination, la «race» allemande, les négationnistes expliquent la reconnaissance universelle de la Shoah par un mensonge juif, organisé pour bénéficier d'avantages financiers -- les réparations -- moraux -- la condamnation de l'antisémitisme -- et politiques -- la reconnaissance de l'Etat d'Israël. Le «mensonge d'Auschwitz» est la version actualisée du «complot juif international», l'un des clichés antisémites qui ont créé le terrain où la Shoah a vu le jour.

Le négationnisme n'est pas simplement une vision ultra minoritaire de l'histoire ou une théorie aberrante de plus dans un monde où elles ne manquent pas. C'est la forme contemporaine de l'antisémitisme politique. Il y avait donc une certaine logique à ce qu'il fasse partie des comportements interdits par l'article 261 bis du Code pénal, qui réprime la discrimination raciale et l'incitation à la haine raciale. Les tentatives entreprises dans les années septante d'argumenter contre le négationnisme, d'étaler les preuves des crimes nazis, avaient pu donner l'impression qu'il existait réellement un

débat historique sur la réalité et l'étendue de ces crimes. Sa mise hors la loi a rendu ses défenseurs infréquentables, ce qui est certainement une bonne chose. Mais elle entraîne également de solides effets pervers. On a pu le constater mieux que jamais durant le procès de Gaston-Armand Amaudruz, qui verra sa conclusion lundi devant le Tribunal correctionnel de Lausanne.

Le plus perceptible de ces effets est la visibilité que la poursuite pénale confère au peu ragoûtant microcosme qui gravite autour des Amaudruz, des Jürgen Graf et autres René-Louis Berclaz. Pour ces gourous au petit pied, qui peuvent se prévaloir à tout casser de quelques dizaines de zélotes, l'aubaine de faire la «une» des médias vaut bien quelques mois de prison, pas toujours ferme.

Surtout que juger un discours, même tenu de parfaite mauvaise foi, implique, en démocratie, de l'écouter. Les personnes accusées en Suisse de négationnisme n'ont certes pas la possibilité de transformer leur procès en procès de l'histoire. Dès avant l'entrée en vigueur de l'article 261 bis, le Tribunal fédéral a précisé, à propos d'une plainte en diffamation déposée par Mariette Paschoud, que l'existence des chambres à gaz et d'un plan nazi d'extermination de juifs d'Europe pouvait être considérée, sur le plan juridique, comme des faits de notoriété publique qu'il n'est pas nécessaire de prouver dans le cadre d'une procédure pénale. **[Note de l'aargh: c'est beaucoup plus facile comme ça!!!]** Mais il n'en faut pas moins établir que le discours taxé d'infraction a été tenu, qu'il tombe bien sous le coup de la loi et donner à l'accusé l'occasion d'expliquer ses motivations. Les négationnistes utilisent doublement le créneau que leur laisse ainsi la loi. Ils se retranchent derrière la «muselière» et l'impossibilité dans laquelle on les met de tenter d'établir la véracité de leurs thèses pour se dispenser de toute argumentation logique et assumer la pose du prophète injustement bâillonné. Mais ils n'en propagent pas moins leur discours puisque, pour les comprendre avant de les juger, il faut bien s'intéresser à leurs convictions. Ils parlent donc du «lobby» qui travaille à affaiblir les valeurs nationales et met les pouvoirs d'Occident à sa botte. Des «parasites» qui s'enrichissent grâce à la spéculation, des délinquants étrangers qui viennent en Suisse vendre de la drogue et que les intellectuels au service du «lobby» veulent protéger. Ils font leurs choux gras de l'affaire des fonds en déshérence: il leur suffit de la mentionner, à titre d'exemple de ce qu'ils comprennent par «lobby», pour être entendus bien au-delà de leur cercle d'affiliés. Bref, ils distillent avec délectation les clichés racistes qui forment le noyau dur de leur univers mental. En apparence, on est resté à la périphérie du débat puisque le centre en est, en théorie, la négation des chambres à gaz. Mais en réalité, on est en plein coeur: dans la haine sournoise, la diffamation et l'incitation à l'exclusion.

Tous ces effets pervers, nous fera-t-on remarquer, ne le sont que par l'écho que leur donnent les médias. Certes. Mais il serait illogique -- et dangereux -- d'appliquer dans le secret une norme dont le but est de discipliner le discours.

Et grand ou petit, cet écho sera toujours plus important que celui obtenu par une feuille comme *le Courrier du continent*, par laquelle le plus célèbre des révisionnistes romands atteint au maximum 300 à 500 personnes. La question se pose donc de savoir si l'arme ne tire pas parfois plus large que la cible et la réponse dépend en bonne partie de l'appréciation qu'on fait de la capacité de nuisance des néo-nazis laissés à leurs propres moyens. Présent avec constance sur la scène d'extrême droite en Suisse, Amaudruz ne fréquente pas des cercles très nombreux. Mais il n'est pas rassurant de voir ses vieilles lunes se faire une nouvelle jeunesse dans les milieux skin. **Et qui peut évaluer l'écho que sont susceptibles d'avoir les nombreux sites négationnistes d'Internet auprès des esprits non initiés?** *[Nous soulignons, avec une certaine gratitude...]* Difficile, donc, de trancher. Une chose est sûre: la mise hors

la loi du négationnisme n'est pas la panacée qu'elle a semblé être au début et l'arme judiciaire gagne, dans ce domaine comme dans d'autres, à être utilisée avec parcimonie et en tout dernier ressort.

Hermann Langbein: *Hommes et femmes à Auschwitz*, Fayard 1975, paru en poche dans la collection 10/18. [Livre d'un militant très politique]

GENÈVE. Le député vert Patrice Mugny dénonce l'association «Vérité et Justice»

Plainte déposée contre des auteurs négationnistes

Pierre Hazan

Mardi 11 avril 2000

C'est une brochure qui suinte de partout la haine, l'antisémitisme et le négationnisme. Intitulée *Le contre rapport Bergier*, la poignée de pseudo-historiens connus pour leurs idées révisionnistes qui a fabriqué cet opuscule l'a envoyé à tous les parlementaires. Profondément choqué par la haine qui s'en dégage à sa lecture, le député vert Patrice Mugny a décidé de porter plainte. Il vient d'adresser une plainte pénale au procureur genevois Bernard Bertossa à l'encontre de l'association **Vérité et Justice** (*sic!*) et des auteurs, Bernhard Schaub, René-Louis Berclaz, Jürgen Graf et Philippe Brennenstuhl pour négationnisme du génocide des Juifs et des Tziganes (article 261 bis). Tous se situent dans la mouvance du révisionniste Gaston-Armand Amaudruz condamné lundi. Jürgen Graf est considéré comme la tête de file des négationnistes en Suisse et a déjà été condamné en première instance à 15 mois de prison ferme pour s'être livré à la propagande raciste et antisémite.

La brochure traîne dans la boue la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, la tenant en substance «pour une traître à la patrie». Réactualisant le thème éculé d'un complot juif mondial à la lumière de l'affaire des fonds en déshérence, les auteurs affirment que «le gouvernement suisse se considère dorénavant comme le «vassal d'un lobby judéo-américain». Ils s'en prennent aussi à Simone Veil, se gaussant de cette survivante des camps, l'appelant «la gazée» et considérant que la légalisation de l'avortement à laquelle elle a participé est «une forme de génocide». Derrière un scientisme de pacotille, les auteurs réaffirment la négation du génocide auquel se sont livrés les nazis, écrivant: «Quant aux gazages homicides ayant eu lieu à Auschwitz (et dans d'autres camps), il n'existe pas l'ombre d'une preuve matérielle et documentaire». Fait inquiétant, jusqu'ici ces négationnistes hésitaient à répandre leur propagande de haine et de mensonge. Comme le note Brigitte Sion du Centre intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD), «ils ont jugé le moment favorable pour avancer leurs pions devant la montée de l'UDC et l'incompréhension d'une partie de la génération de la Mob à l'égard du rapport Bergier».

Le Temps, Mardi 11 avril 2000

Le vétéran du négationnisme suisse est condamné à de la prison ferme

Jean-Claude Buhrer

Lausanne, de notre correspondant

Reconnu coupable de discrimination raciale, le négationniste vaudois Gaston-Armand Amaudruz, vétéran obstiné de l'extrême droite en Suisse romande, a été condamné, lundi 10 avril, à un an de prison ferme par le tribunal correctionnel de Lausanne. La cour l'a également condamné aux frais de justice et à une indemnité de 1000 francs suisses (4.000 francs français) à verser à chacun des quatre plaignants: un ancien déporté, la Fédération suisse des communautés israélites, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) et l'Association des fils et filles des déportés juifs de France.

Il aura fallu l'introduction en 1995, dans le code pénal helvétique, d'un article réprimant la discrimination raciale pour que Gaston-Armand Amaudruz rende enfin des comptes à la justice de son pays. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ce nostalgique du III^e Reich, ancien professeur d'allemand et aujourd'hui octogénaire, n'a cessé de propager impunément des théories racistes et de déverser son fiel contre les juifs, niant la Shoah et l'existence des chambres à gaz dans les camps d'extermination. A la veille même de son procès, il a poussé la provocation jusqu'à réaffirmer ses thèses négationnistes dans le *Courrier du continent*, un bulletin qu'il édite depuis 1946 et distribue à quelque cinq-cents exemplaires dans plusieurs pays, notamment en France.

L'interrogatoire du prévenu avait permis de rappeler son itinéraire dans la mouvance d'une nébuleuse négationniste antisémite et raciste. Comme son acolyte également lausannois, le défunt banquier François Genoud, Gaston-Armand Amaudruz ne s'est jamais départi de ses sympathies de jeunesse. Au lendemain de la guerre, il se rapproche de l'internationale néonazie de Malmö, puis s'en détache en 1951 pour fonder avec René Binet, ancien membre français des Waffen-SS, un mouvement encore plus radical, le Nouvel Ordre européen. Le NOE ne sera jamais plus qu'un groupuscule, mais le Vaudois Amaudruz ne manquera pas une occasion de signaler sa présence chaque fois que l'extrême droite cherche à se manifester quelque part

Dans son réquisitoire, le procureur, qui avait réclamé quinze mois de prison, avait pris soin d'éviter d'en «faire un martyr», tout en soulignant que «son discours est insoutenable et ne peut être toléré dans un Etat de droit». De son côté, Me Philippe Grumbach, avocat des Fils et filles des déportés juifs de France, a présenté ce procès comme «celui du négationnisme, forme moderne de l'antisémitisme»: «Il est de notre responsabilité de le stopper, on assassine une deuxième fois les juifs en portant atteinte à leur mémoire.» Evoquant les liens étroits entretenus par Gaston-Armand Amaudruz avec les principaux ténors du négationnisme et se référant aux thèses développées par lui-même dans certains de ses libelles, la cour a considéré qu'il a démontré «une constance sans faille dans son activité raciste et son antisémitisme».

Les juges ont également relevé qu'après avoir entendu les témoignages de trois survivants des camps « il n'a, à aucun moment, manifesté des regrets ni modifié son discours sur la Shoah ». [**Note de l'aaargh: c'est-y un tribunal ou un guignol?**]

La décision des juges de Lausanne ne deviendra exécutoire qu'après avoir été confirmée par le tribunal cantonal, au terme d'un très probable recours.

Le Monde, 12 avril 2000, première page.

L'affaire "Goliath"

par Gérard Leclerc

Il y a quelques semaines, l'épiscopat français mettait en cause le caractère "catholique" de la revue *Goliath*. Cette intervention ne pouvait que retenir notre attention, tant ce bimensuel se distingue par la virulence de ses attaques constantes contre l'Église, le Pape, les évêques. Au-delà de l'institution, c'est bien la foi qui se trouve en point de mire, avec un harcèlement contre les positions doctrinales, au non d'une modernité censée faire éclater le bloc des certitudes traditionnelles.

Goliath se veut beaucoup plus qu'un *Canard enchaîné* interne à la communauté chrétienne. La revue a des prétentions intellectuelles suffisamment assurées pour contester radicalement tous les documents les plus importants du magistère catholique actuel. Elle accueille les analyses et les dénonciations les plus radicales de ceux-ci, accompagnées souvent des insinuations les plus blessantes à l'égard des personnes. C'est ainsi que dans le numéro de janvier/février, le pasteur Michel Leplay reprend avec complaisance la formule plus que douteuse d'André Comte-Sponville: "Si c'est la vérité qui commande, comme le croient Platon, Staline et Jean-Paul II, il n'est d'autre vertu que de s'y soumettre". Ce genre d'amabilités ne relève pas seulement de l'esprit de polémique, il s'inscrit dans un esprit de système, éventuellement méchant mais surtout résolument hostile. Amère ironie. Dans le même numéro de *Goliath*, deux articles se suivent. L'un dénonce la gestion financière du diocèse de Vannes, l'autre s'indigne contre les poursuites engagées par l'épiscopat contre la firme Volkswagen à propos du détournement publicitaire de la Cène de Léonard de Vinci. En finale de ce deuxième article, une formule au vitriol contre les évêques: "Par prudence, faudra-t-il maintenant placarder à la porte des églises: attention, chien méchant?" Mais cette formule même ne pourrait-elle pas être imprimée sur la couverture de *Goliath*? Et ne s'applique-t-elle pas particulièrement à la dénonciation de la gestion financière du diocèse de Vannes, présentée comme une "enquête dans les eaux troubles d'un grand argentier de Dieu". Il ne faut pas se moquer du monde. En matière de dénonciations méchantes, les rédacteurs de *Goliath* sont orfèvres. Depuis des années ils s'érigent en tribunal où les juges instruisent toujours à charge. Avant même d'esquisser une discussion sur les positions de fond de la revue, ce parti pris constitue en lui-même un sujet d'interrogation, tout comme la méthode qui consiste à classer les évêques selon les critères très particuliers d'un trombinoscope où la recherche du détail croustillant le dispute à la détestation, sans beaucoup de limites, de ceux que l'on cloue au pilori. Comment ne pas discerner en tout cela les rancoeurs accumulées d'une équipe pressée de régler ses comptes et surtout d'introduire des méthodes de guerre civile à l'intérieur d'une institution dont on recherche, à tout prix, la déstabilisation? Nous ne sommes pas, dans ce journal, contre le débat d'idées ou la libre confrontation à l'intérieur de l'Eglise. Mais l'appartenance à cette Eglise implique une attitude qui, alors même qu'elle se veut critique, ne brise pas la communion qui la définit dans son essence. Juger un évêque en quatre ou six lignes pour le classer parmi les "socio-novateurs" (autant dire les branchés) ou parmi les conservateurs (autant dire les ringards) participe d'une mentalité qui est peut-être journalistique, mais qui rompt, qu'on le

veuille ou non, les normes d'une Eglise-communion. Les intéressés répondraient sans doute que ces normes sont autant de prétextes à étouffer leur franc parler. Ce n'est pas notre avis. Un fidèle baptisé peut avoir parfois de violents désaccords avec son évêque. Il se doit de le respecter et même de l'aimer comme successeur des apôtres. Il se doit de tout faire, s'il estime avoir de justes griefs, pour que ceux-ci soient exposés dans un cadre et selon des modalités qui ne blessent pas l'unité et l'amitié ecclésiales. Est-ce là une position idéaliste? Peut-être. Mais alors il s'agirait de savoir quelle est la nature de cette institution, ce qui la rend différente, dans son intention de correspondre à la volonté de son Fondateur et aux motions de l'Esprit Saint. Nous ne récusons aucune discussion de fond et l'appellerions plutôt de nos vœux parce qu'elle est souvent nécessaire pour dénouer des difficultés intellectuelles, éclairer un chemin de foi. Mais cette discussion ne saurait tourner au déni de la communion. Et bien sûr de la communion de foi. Mais évoquer ce domaine, c'est faire un pas de plus dans la problématique de *Golias*. Au-delà de cette sorte de guerre civile sans cesse alimentée, et peut-être même en deçà, le ton de révolte de cette publication s'explique sans doute par une sorte de mal-être dans la foi catholique. La récusation de l'Institution n'est si forte que parce qu'elle se nourrit d'un désaccord fondamental et d'un refus. Cela demande des explications sérieuses. Le mal-être propre à l'équipe de *Golias* se manifeste par une récusation globale de l'Eglise catholique dans l'épaisseur de son histoire et la cohérence de son enseignement. Un événement, certes important, comme la repentance de Drancy est présenté comme le début d'une récusation de l'institution sinon par elle-même, du moins par les siens. Comme il est manifeste que depuis la Réforme, le catholicisme s'est engagé dans une autodéfense crispée d'un ordre médiéval obsolète, ce n'est pas un modeste *aggiornamento* qui pourrait l'arracher à une faute originaire qui semble lui coller à la peau. Toute la construction métaphysico-théologique qui le constitue tel qu'il est, comme une forteresse sourde aux appels de la pensée critique et de la modernité, est appelée, toujours selon *Golias*, à s'effondrer quelque jour. Le plus tôt sera le mieux. Et l'équipe est mobilisée pour y aider de toutes ses forces. D'ailleurs qu'est-ce qu'un catholique pour *Golias*? Fondamentalement quelqu'un qui s'attache à une institution aveuglément, sans être convaincu dans sa conscience profonde, de la vérité d'un enseignement qui lui tombe de haut. A l'attitude catholique, on oppose constamment l'attitude protestante qui, elle, serait éclairée, personnelle, intelligente, critique, etc. Mieux vaut citer directement l'éditorial de G. Guillaume dans ce même numéro: "Sur le plan de la foi chrétienne, il faut souligner ce qui caractérise la démarche protestante à l'origine que nous osons rapprocher de celle du libre arbitre, le refus de se laisser imposer d'en haut une vérité à laquelle le fidèle n'a qu'à se soumettre passivement, sans que le plus profond de lui-même, sa personnalité intelligente, critique puisse être partie prenante. La naissance du protestantisme nous fait assister au coeur même de la foi à l'émergence de ce qui, jaillissant en quelque sorte d'en bas la constitue essentiellement comme réponse au don de Dieu: l'adhésion intime du croyant. Ne peut-on dire que l'Eglise catholique ne répondait plus à l'aspiration de ses adeptes? La Contre-Réforme, en introduisant la peur, en accentuant la culpabilité, a-t-elle apporté une réponse satisfaisante à ceux qui sont en quête de Dieu ?" Curieuse autoanalyse! Comme si les rédacteurs de *Golias* ne pouvaient concevoir de conscience catholique heureuse dans la foi! Comme si le catholique était nécessairement en contradiction avec son propre esprit critique, comme si sa théologie consistait en discours étrangers à sa sensibilité profonde et aux exigences de la rationalité... Ce n'est pas là pur mouvement d'humeur, écart de langage momentané. L'obsession de la Revue consiste à priver de toute légitimité

"charismatique" (au sens que le grand philosophe polonais Kolakowski donne à ce mot qui renvoie à la grâce et à un type spécifique d'autorité) l'Eglise catholique.

Pour ce faire, elle s'emploie avec constance à une sorte de déconstruction de sa doctrine, en voulant "démontrer que le grand échafaudage dogmatique dont cette Eglise serait si fière, est d'une fragilité telle qu'il est en voie d'effondrement. C'était l'objet d'un long article publié, par exemple, dans le numéro de mars-avril 1997, sous le titre "La nouvelle crise de foi de Joseph Ratzinger". Cette brève citation donnera le ton et le sens de cette étude, manifestement écrite par un de ces théologiens en crise dont *Golias* étale à longueur de colonnes les états d'âme: "La hiérarchie de l'Eglise et ses épigones continuent à défendre contre vents et marées un système, une "tradition", qui prend l'eau de toutes parts et elle donne l'illusion de s'appuyer sur des bases très fermes (cf. le livre du cardinal Ratzinger, *Le sel de la terre*) ; en même temps, la majorité des gens dans leur pratique, et les intellectuels dans leur recherche, sont déjà aux antipodes de cette survie forcenée". Le ton est péremptoire. On ne peut que le souligner, en remarquant qu'il y a tout de même une certaine mauvaise foi à traiter une personnalité comme le cardinal Ratzinger comme quelqu'un qui serait "en dehors du coup", loin des débats contemporains, et en décalage forcené avec toute intelligence des rapports entre une démarche de foi et les requêtes de "la modernité". Avant même d'assumer les hautes fonctions qui sont les siennes, Joseph Ratzinger a composé une des oeuvres majeures de la théologie moderne. Sa vaste culture intègre les courants les plus contemporains. Il continue d'ailleurs à publier des ouvrages qui témoignent de son appréhension aigüe des problèmes actuels. Placer la démarche intellectuelle d'un théologien de pareille qualité sous le registre "de casuistiques stériles et dépassées" relève d'un procédé peu digne d'une controverse sérieuse. Mais ne s'agit-il pas de disqualifier a priori "l'adversaire", en le mettant d'emblée hors jeu? Le travail de disqualification se poursuit avec la caricature qui est faite de la Tradition catholique comme "un ensemble cohérent, très charpenté, qui a réponse à tout" où "les vérités dogmatiques et morales s'empilent les unes sur les autres et s'approfondissent au long des siècles, dans une sorte de mouvement ascendant, par définition positif, excluant toute possibilité de déviance et de contradiction interne". Voilà une question capitale, qu'on ne saurait résoudre à coup de formules toutes faites. Il est singulier qu'un nom n'apparaisse pas, alors qu'il fait référence sur ce sujet qu'il a étudié avec une profondeur remarquable. Celui du cardinal Newman. Pourtant, qui mieux que lui a mis en évidence le rapport de la tradition chrétienne au temps, qui a autant que lui appris aux théologiens à travailler dans une perspective historique? L'oubli significatif du grand homme d'Eglise qui sut justement aller à l'encontre de certaines rationalisations excessives, en rendant leur valeur à la diversité des enracinements, des lieux, des occasions sans jamais transiger sur une continuité de fond qui définit le charisme propre à l'Eglise catholique, donne en fait la clef de la déconstruction opérée par *Golias*. Là où Newman montre l'articulation entre les contingences et le nécessaire, *Golias* ne veut reconnaître que des contingences dans le but de délégitimer l'Eglise catholique. Ce qui conduisait précisément Newman à adhérer à cette Eglise est pour les gens de *Golias* motif à sonner la charge contre cette même Eglise. A partir de là, on ne peut suivre la lecture qui nous est proposée de l'histoire du dogme. Celle-ci consiste dans le constat de discontinuités et de malentendus insurmontables. Le théologien qui a rédigé cet article prend, au passage, ses lecteurs pour des naïfs. Comme si le chrétien, un peu cultivé, méconnaissait les difficultés de compréhension mutuelle qui ont toujours existé entre l'orient et l'occident, entre les Grecs et les Latins... Est-ce pour autant, que l'essentiel de la théologie trinitaire ne leur est pas

commun, même au travers des polémiques sur le *filioque* qui atteste d'une même culture de fond? Le leitmotiv de l'argumentation tient dans les fractures culturelles qui rendraient les différentes époques étrangères les unes aux autres. C'est oublier que s'il y a des ruptures, celles-ci ne vont jamais sans des essais continuels de ressourcement, qui, très souvent, sont à la source des renouveau; et même des progrès de la pensée théologique. Par ailleurs, il est abusif d'affirmer que dans l'Eglise catholique, la dimension historique n'ait pas été intégrée dans les décennies précédentes. Prétendre qu'"on se base sur une lecture anhistorique des réponses d'hier pour refuser les questions et les approches d'aujourd'hui" relève d'une étonnante myopie. De même qu'asséner cette contre-vérité flagrante: "l'on dénie toute valeur aux recherches actuelles les plus sérieuses et les plus profondes dès qu'elles sortent des cadres officiels d'autrefois". Mais surtout, le caractère idéologique de toutes ces affirmations ressort clairement lorsque *Goliath* brandit des contre-exemples qui attesteraient l'inintelligence des responsables catholiques de l'Eglise aujourd'hui: "C'est ce qui rend suspect tout ce qui sort des données sociologiques ou psychanalytiques non revues et corrigées par l'Eglise, ce qui fait le rejet aussi bien des "théologies de la libération" de Hans Küng ou d'Eugen Drewermann et plus récemment encore du Sri Lankais Tissa Balasuriya". C'est alors qu'éclate vraiment la faiblesse d'une argumentation. Pour le coup, c'est vraiment la montagne qui accouche d'une souris! Toute cette déconstruction de la Tradition catholique pour en arriver là... Drewermann, j'en ai suffisamment parlé moi-même (1) pour insister sur la régression prébiblique que constitue un itinéraire intellectuel qui retrouve tous les motifs du vieux paganisme. Autant parler de progrès à reculons vertigineux. Hans Küng, c'est un tout autre problème que nous n'examinerons pas aujourd'hui, sauf pour se féliciter qu'à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, il ait manifesté le désir de se rapprocher de Rome, honnie par *Goliath*. Quant au Sri Lankais Tissa Balasuriya, il s'agit sans doute d'un religieux estimable, mais dont l'apport à l'immense question de l'inculturation est des plus minces. En ce qui concerne les théologies de la libération, il faudrait tout de même rappeler que les remarques de Rome ne concernaient que l'enracinement marxisant de certaines d'entre elles. Au total, on peut noter comment les références intellectuelles que *Goliath* oppose à la Tradition qu'il entend déconstruire sont aléatoires et en définitive peu sérieuses. Il nous est permis de leur opposer la somme impressionnante des travaux des grands théologiens contemporains qui ont puisé dans toutes les strates de cette Tradition non sans participer de la façon la plus pertinente aux meilleurs apports modernes. Nous ne pouvons ici les citer tous. Mais pourquoi ne pas nommer Congar et son retour à la profondeur de l'ecclésiologie, de Lubac et sa recherche de la consistance du surnaturel dans l'homme, Balthasar et son étonnante quête dans l'épaisseur de la culture depuis les fondements classiques jusqu'aux plus modernes philosophes, Bouyer et sa remarquable perspicacité dans sa manière de refaire une synthèse théologique pour aujourd'hui... et tant d'autres, lancés, par exemple, avec audace et fidélité sur toutes les routes de l'exégèse... Comment définir ce dont nous leur sommes redevables, de toute notre gratitude? Justement d'avoir su nous restituer tout le trésor de la Tradition, en l'actualisant pour aujourd'hui, de telle façon que ces apports des siècles nous soient livrés avec une fraîcheur qui nous permet de vivre, de respirer, de méditer, de prier à la lumière du grand mystère révélé par le Christ et transmis par l'Esprit dans la continuité des temps. J'ajouterai que s'il y a un nom qu'il convient d'inscrire dans cette liste, c'est bien celui de notre pape Jean-Paul II. Car, si le Pape actuel est d'abord investi de sa responsabilité d'enseigner l'Eglise dont il a la charge, en union avec tous les évêques, il le fait aussi avec sa dimension propre d'humaniste, de philosophe, de théologien, de spirituel et de

pasteur, préparée par toute une vie exposée de face à l'histoire de ce siècle. Il n'y a pas tout à fait deux ans que je publiais un livre (2) pour rappeler cela à tous ceux qui semblaient l'avoir oublié. Cet homme marqué par les poètes les plus prophétiques de sa culture originelle, par une réflexion philosophique inspirée par la grande école de la phénoménologie, par sa théologie au carrefour de l'humanisme et de ses maîtres contemporains ainsi que par les affrontements les plus tragiques de l'Europe, est bien tout le contraire de ce personnage anhistorique, rétrograde, sourd aux appels de son temps qu'on voudrait nous fourguer. Chers amis de *Golias*, vous ne nous avez donc pas convaincus. Et vous nous avez même persuadés de bien autre chose: votre prétention à la modernité était tout aussi usurpée que votre déqualification de l'Eglise était infirme. Ceci n'est d'ailleurs qu'un début, car nous sommes prêts à vous répondre dans un dialogue loyal sur tous les points de votre offensive qui ne cesse de se poursuivre. Nous pensons que vous vous trompez fondamentalement sur les vertus d'une Tradition toujours prête à rebondir, ne serait-ce que dans la grande aventure de la nouvelle évangélisation. Vous avez d'autres arguments à faire valoir? Sans aucun doute. Le débat à poursuivre est sans aucun doute utile. Puisse-t-il se faire dans la charité d'une communion ecclésiale.

(1) Pourquoi veut-on tuer l'Eglise, Fayard, 450 page - 130 F + 25 F de port, à l'ordre de Socéval, BP 25 - 78117 Châteaufort.

(2) Jean-Paul II le résistant, Bartillat, 250 pages, 110 F + 25 F de port, à l'ordre de Socéval, BP 25 78117 Châteaufort. Les deux livres ensemble : port forfaitaire : 30 F.

Source: *France catholique*, No 2642 du 24 avril 1998.

MONSIEUR GOLIAS

D'un livre de François David, dont nous n'avions en son temps pas avalisé toute les piques, mais fort bien fait tout de même (*Les réseaux de l'anticléricalisme en France*, éd. Bartillat), nous extrayons ce petit portrait de Christian Terras : "Monsieur Golias" : "Il est né le 28 août 1951, à Aubenas (Ardèche), et travaille à Lyon, dans un centre de formation qui dépend de l'Éducation nationale. *Golias* est en partie le fruit de son expérience personnelle. Christian Terras a fait ses classes à la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) au contact d'un philosophe qu'il considère comme son maître, Marcel Légaut: "J'ai compris avec lui que le christianisme trouvait son origine dans quelque chose de beaucoup plus libérateur et radical que ce que les clercs en disaient". Christian Terras a effectué sa coopération au Niger au terme d'études de droit à Montpellier. Pendant deux ans, il a vécu au rythme d'une Eglise "en recherche": l'évêque de Bobo Dioulasso, raconte-il, organisait des "conciles locaux". Rentré en France en 1974, il lança à Saint-Vallier, d'où sa famille est originaire, une sorte de communauté de base dans une chapelle désaffectée appartenant aux Soeurs de Saint-Joseph. objectif ? "Accueillir ceux qui ne viennent pas dans les paroisses". Conjointement, il a suivi une formation théologique à la catho de Lyon, au contact de prêtres tels que le théologien Henri Bourgeois, l'ancien vicaire général de Lyon, Henri Denis, ou le père Georges Duperray. De ces années, il a retiré une conception de l'Eglise très particulière. De là est né *Golias*: "J'ai compris le statut schizoïde du catho.

Il est adulte dans sa vie profane et toujours enfant de chœur dans sa vie religieuse. Cette dichotomie est intenable".

Golias - Magazine L'aventure chrétienne autrement Périodicité : bimestrielle Création : 1985 Nos parus : 57 Directeur de la rédaction : Christian Terras Rédaction : 74, cours de la République F-69100 Villeurbanne Téléphone : 04 78 03 87 47 Télécopie : 04 78 84 42 03 Administration : Boîte postale 3045 F-69615 Villeurbanne cedex Téléphone : 04 78 03 87 47 Télécopie : 04 78 84 42 03 e-mail : lt.golias@aol.com Format : 21 x 29,7 cm Tirage : 10 000 exemplaires Nombre moyen de pages : 90 Prix au n° : 50 F Abonnement : 195 F Diffusion / Distribution / Gestion des abonnements : Golias Presse ISSN : 1247-3669

Golias est un magazine d'investigation au carrefour du politique et du religieux. A sa création, *Golias magazine* est édité par une association : "les Goliards réunis". Le tirage est de 150 exemplaires photocopiés. Pendant cinq ans, la revue est surtout diffusée en Rhône-Alpes et accroît peu à peu le nombre de ses abonnés. En 1990, le succès rencontré par la publication du premier "trombinoscope des évêques" (10.000 exemplaires vendus) lui donne une notoriété nationale. Progressivement, le travail d'investigation réalisé par *Golias* en fait une revue de référence. En 1994, se mettent en place les éditions Golias. La vente des livres se fait d'abord en direction des abonnés : faute d'un réseau de diffusion. A partir de mars 1997, cette nouvelle société d'éditions s'est attachée à développer une politique commerciale offensive sur deux axes : l'augmentation des abonnés à la revue *Golias* et l'élargissement de son offre éditoriale. Un contrat a été signé depuis avec le diffuseur Vilo. En 1997, une société de presse est créée : Golias SARL. Depuis 1998, les efforts ont porté sur le développement de la vente de la revue *Golias* en kiosque et sur la recherche de nouvelles orientations éditoriales.

Note de l'Aaargh : Les catholiques sont bien gentils de traiter Golias comme des brebis égarées. Il s'agit d'un groupe de gens très déterminés à liquider l'église catholique et qui se vendent aux lobbys qui ont besoin de spadassins épisodiques. L'un des derniers numéros traitent des affaires immobilières dans les Hauts de Seine. Les plumes mercenaires trouvent toujours des commanditaires. Mais qui à intérêt aujourd'hui à détruire l'église catholique ? Ceux qui résoudront cette énigme sauront ipso facto qui paie et agite les marionnettes de *Golias*.

My genocide is bigger than yours: Links about Genocide

Armenian National Institute
<http://www.armenian-genocide.org/>

Armenian Genocide
www.genocide.am/

The Armenian Genocide
www-scf.usc.edu/~khachato/genocide/

The Armenian Genocide
www.calpoly.edu/~pkiziria/pub-files/genocide.html

Amnesty International
<http://www.amnesty.org/>

The Austrian Encounter
www.buy-something.com/tae.htm

Cambodian Genocide Program
www.yale.edu/cgp

Campaign to End Genocide
www.endgenocide.org/coalition/

The Canadian Museum of Genocide
www.ukemonde.com/museum-serbyn-i.htm

Center For Holocaust, Genocide & Peace Studies
www.unr.edu/chgps/blank.htm

China News Digest (CND)- Nanjing Massacre
www.cnd.org/njmassacre

Cilicia.com - Armenia
<http://www.cilicia.com/>

Coalition for International Justice
<http://www.cij.org/>

Crying for Justice - Rwanda
www.chron.com/content/interactive/special/humanrights/rwanda/college.html

The Cybrary of the Holocaust
<http://www.remember.org/>

Dark Forest In The Mountains
Armenian Film
<http://www.archfilm.net/>

Derechos
<http://www.derechos.org/>

Directory of /Rebedrosian
www.virtualscape.com/rbedrosian

Dith Pran Holocaust Awareness Project
<http://www.dithpran.org/>

dmoz Open Directory Project
[www.dmoz.org/Regional/Asia/Armenia/Society and Culture/Genocide/](http://www.dmoz.org/Regional/Asia/Armenia/Society_and_Culture/Genocide/)

Documentation Center of Cambodia (DC-Cam)
www.bigpond.com.kh/users/dccam.genocide

East Timor Action Network
<http://www.etan.org/>

East Timor International Support Center
<http://www.easttimor.com/>

Eleventh Hour Collection Project
www.yadvashem.org.il/remembrance/eleventhhour/index.html

Encyclopedia of Genocide
www.abc-clio.com/products/product.EGENC.html

Genocide: Resources for Teaching and Research
www.people.memphis.edu/~genocide

Genocide Studies Program
Yale University
www.yale.edu/gsp

Genocide Virtual Memorial
www.gen-net.org/

Global Youth Connect
<http://www.globalyouthconnect.org/>

The Gomidas Institute
<http://www.gomidas.org/>

HateWatch

<http://hatewatch.org/>

Holocaust and Genocide Studies

www.webster.edu/~woolfilm/holocaust.html

Home Page of Armenia

www.euroway.com/hyetoan/

Hoover Institution

<http://www.hoover.org/>

Human Rights Internet

<http://www.hri.ca/>

Human Rights Program

Harvard Law School

www.law.harvard.edu/programs/HRP/Home.html

Human Rights Watch

<http://www.hrw.org/>

The Hunger Site

Donate Free Food!

<http://www.thehungersite.com/>

Institute for War and Peace Reporting

<http://www.iwpr.net/>

The International Criminal Court (ICC)

www.un.org/icc/

International Criminal Tribunal for Rwanda (ICTR)

<http://www.icttr.org/>

International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia (ICTY)

www.un.org/icty/

International Monitor Institute

<http://www.imisite.org/>

International Rescue Committee

<http://www.intrescom.org/>

The Jacob Blaustein Institute

<http://www.ajc.org/>

Karen Human Rights Group

www.metalab.unc.edu/freeburma/humanrights/khrg/archive/index.html

Kosova Crisis Center (KCC) News Network
<http://www.alb-net.com/>

Law, Civil and Human Rights
www.library.ubc.ca/poli/law.html

Media Watch Ukraine
www.mwukr.ca/famine1.htm

Medecins Sans Frontieres
(Doctors Without Borders)
<http://www.msf.org/>

The Montreal Institute for Genocide and
Human Rights Studies (MIGS)
<http://www.migs.org/>

NAACP
<http://www.naACP.org/>

Nanjing Remembrance Memorial
www.centurychina.com/wiihist

Native American Rights Fund
<http://www.narf.org/>

Official Home Page for the Persecuted Copts
<http://www.copts.com/>

Oneworld Guide To Genocide
www.oneworld.org/guides/genocide/index.html

Physicians for Human Rights
<http://www.phrusa.org/>

Prevent Genocide International
www.preventgenocide.org/

Refugees International
<http://www.refintl.org/>

R.J. Rummel's Democide Pages
www2.hawaii.edu/~rummel/

Rosewood Heritage Foundation
www.displaysforschools.com/rosewood.html#forum

Rudy Brueggemanns-- Rwanda Image Gallery
www.oz.net/~rudybrue/RwandaPage.html

The Shoah Foundation
<http://www.vhf.org/>

Simon Wiesenthal Center
<http://www.wiesenthal.com/>

Timor Today
<http://www.easttimor.com/>

To Reflect and Trust
Holocaust Survivors
www.buy-something.com/trt.htm

Tribunal for Khmer Rouge Leaders
www.camnet.com.kh/ngoforum/aboutcambodia/Resource_Files/Tribunal/default.htm

The Truth About Pinochet
<http://www.lakota.clara.net/>

Ukrainian Canadian Research and Documentation Centre
www.interlog.com/~ucrdc/

Ukrainian Canadian Civil Liberties Association (UCCLA)
<http://www.infoukes.com/>

UNHCR - United Nations High Commissioner for Refugees
<http://www.unhcr.ch/>

U.S. Committee for Refugees
<http://www.refugees.org/>

U.S. Department of State
Human Rights Page
www.usia.gov/topical/rights/hrpage/

United States Holocaust Memorial Museum
<http://www.ushmm.org/>

University of Minnesota Human Rights Library
www1.umn.edu/humanrts/

Virtual ANI
www.virtualani.freemove.co.uk/

War Criminal Watch
<http://www.wcw.org/>

Web Genocide Documentation Centre
<http://www.ess.uwe.ac.uk/genocide.htm>

AVANT-PROPOS ASSORTI DE QUELQUES MATÉRIAUX ET RÉFLEXIONS POUR UNE ÉTUDE SOCIO-MÉDIOLOGIQUE DE L'"AFFAIRE CAMUS"

Par Claude Durand

Je faisais subitement cette découverte affligeante : il y a des vérités puissantes, révoltantes, mais qui ne peuvent malheureusement produire d'effet sur le public car, l'exposé en étant trop touffu, l'abondance d'arguments leur ôte tout pouvoir de persuasion...

ISMAIL KADARÉ, *Clair de lune*

Le boom moral nous permet la culbute : l'opposition au nom de l'ordre établi ; [...] la persécution de nos ennemis intimes, mais pour le compte officiel des persécutés.

RÉGIS DEBRAY, *L'Emprise*

Ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'"affaire Camus", dont, malgré les efforts démesurés de quelques-uns, les échos n'ont pas ébranlé beaucoup plus que quelques arrondissements parisiens et un ou deux campus américains, méritera sans doute une étude de cas par les spécialistes de cette nouvelle discipline qu'est la médiologie - ou d'une de ses annexes, la sociologie des moyens de communication, science de l'air du temps s'il en est -, puisque le point de départ de l'affaire et son point d'arrivée concernent à tous égards les médias. Point de départ : à tort ou à raison, un écrivain déclare "un peu exagéré" certain manquement à la neutralité et au pluralisme par surreprésentation d'un point de vue dans une émission donnée, remontant à six ans, d'une radio de service public, sur des thèmes qui eussent requis par définition, à son avis, des approches multiples et divergentes. Plusieurs semaines après la publication de l'ouvrage, la nouvelle responsable de ladite station de radio, qui, à l'occasion d'une réforme de la grille des programmes, a supprimé un an auparavant l'émission en question, prend la défense de journalistes qu'elle a congédiés et de l'honneur de la station dont elle a la charge en dénonçant sans autre forme de procès le caractère xénophobe, raciste et antisémite du livre de Renaud Camus, *La Campagne de France*, en menaçant de poursuites l'auteur et l'éditeur et en appelant le ban et l'arrière-ban de ses relations nombreuses à se joindre à son action. Le médiologue étudiera à partir de là les connexions de réseaux qui se sont opérées pour faire d'un événement somme toute minuscule (visant quelques pages d'un ouvrage qui en compte cinq cents, d'un auteur dont la diffusion habituelle oscille entre mille et trois mille exemplaires) une "affaire" couvrant des dizaines de pages de quotidiens et magazines nationaux (une part notable des grands périodiques ont su en l'occurrence, quant à eux, raison et sens des proportions garder).

Il ne m'appartient pas de mener à bien cette enquête approfondie. Je me permettrai seulement, en revanche, dans les paragraphes qui suivent, chaque fois qu'il sera question d'un protagoniste permanent ou épisodique de l'affaire, de lui accoler un "badge", comme on fait dans les colloques, forums et congrès, spécifiant les médias avec qui il entretient des relations permanentes ou irrégulières (salarié ou auteur de telle maison d'édition, responsable, collaborateur régulier ou intermittent d'un journal, d'une station de radio, d'un périodique, etc.). Non que ce type d'"appartenance" détermine forcément une position individuelle dans une affaire de ce genre, mais la fréquence de certains badges intéressera le spécialiste des réseaux d'influence dont la sociologie et la politologie modernes commencent à mieux jauger l'importance et l'efficacité dans l'économie de la communication.

Alors que "l'incendie est encore loin d'être éteint" - comme le pronostique *Le Monde* du 1er juin qui, en l'occurrence, semble mieux informé que ses confrères sur l'identité et les projets des pyromanes ou des souffleurs de braises -, il est impossible d'écrire à froid, c'est le cas de le dire, sur les conditions de la suspension de commercialisation puis de la remise en vente du livre de Renaud Camus. S'agissant d'un "journal" d'écrivain, on me permettra d'en reprendre à mon compte la forme, non comme une chronique quotidienne - je suppose que Renaud Camus, fidèle à son projet d'ensemble, l'a tenue et la publiera, avec ses points de vue partiels et partiels, ses visions pénétrantes et ses angles morts, les obsessions et les déformations que peuvent susciter chez l'individu le plus équilibré et résistant les pressions directes ou anonymes, les lâchetés, les coups bas, les questions biaisées et répétitives, le sentiment d'abandon et les griefs injustes qu'il secrète, la tentation vertigineuse de coller à l'image que l'on forge de lui et qu'on lui renvoie... -, mais plutôt comme une série non exhaustive de commentaires et de messages personnels que j'ai eu envie, à un moment ou à un autre, d'adresser à tel ou tel participant ou témoin de l'affaire, et que je fourre ici en vrac dans l'enveloppe de cet avant-propos afin que - pour l'édification du lecteur : c'est le but de toutes pages liminaires - le moins de questions possible restent sans réponse, mais que quelques autres, trop souvent tuées jusqu'ici, viennent à être posées.

Edwy Plenel [*Le Monde*, Stock] anime sur LCI une émission du type "pour et contre". Il me convie sur l'affaire Camus à un face-à-face avec Philippe Sollers [Gallimard, *Le Monde*, *Le Journal du dimanche*, etc.] ; sans illusions sur mon acceptation - je lui explique que, dans ce genre d'affaire dont la presse écrite a déjà tant de mal à donner une vision objective et équitable, l'outil qu'est la télévision me paraît le moins propre à en traiter, sauf à se complaire dans des matches verbaux stériles où la pose des uns le dispute à la gesticulation des autres -, il m'indique qu'il va me chercher un remplaçant parmi les pétitionnaires favorables à la remise en vente de *La Campagne de France*. Après défections, je suppose, son choix se porte sur Bernard-Henri Lévy [Grasset, *Le Point*, etc.], qui n'est pas pétitionnaire mais, à l'instar de Laure Adler [ex-Grasset, France-Culture] dans le magazine *Elle* (insolite tribune pour ce type de déclaration), se déclare favorable à la publication intégrale de l'ouvrage parce qu'antisémite (selon ce qu'il postule) et parce qu'il faut ainsi le juger (et si possible le faire juger) et condamner (faire condamner) sur pièces. En somme, dans l'émission "pour et contre" d'Edwy Plenel, l'arbitre est de ceux qui ont l'intuition que (ou qui sont bien placés pour savoir que) l'"incendie n'est pas près de s'éteindre"

(curieux comme on a ici tendance à parler de feu quand il est question de livres), le procureur (Sollers) est pour la décapitation (l'interdiction pure et simple) et le défenseur pour la lapidation (on livre à la vindicte publique et, en nommant le "crime", on en appelle aux tribunaux, sans oublier les diverses ligues dont c'est la raison d'être de recevoir ces dénonciations et de leur donner une suite).

Au cours de cette émission "équilibrée" (passé Brest-Litovsk et le Bug, on désignait par le mot *troïka*, jadis, ce type de tribunaux expéditifs), présidée par un des princes du journalisme d'investigation, BHL insiste pour que, précisément, il soit enquêté sur les conditions dans lesquelles un éditeur comme Fayard a pu publier ce livre condamné à l'unanimité par la *troïka*. Camus étant déjà exécuté, ou tout comme, l'écrivain éditeur exhorte les limiers de la presse écrite, qui n'ont sans doute rien de mieux à faire, à aller débusquer chez un voisin confrère des secrets probablement inavouables et qui devraient peut-être faire l'objet, eux aussi, un jour, d'une mise en procès devant la *troïka*.

Certains êtres sont ainsi faits que lorsqu'on leur promet de donner spontanément quelque chose, c'est alors qu'ils se mettent à l'exiger. J'ai toujours annoncé qu'à l'occasion de la réédition de *La Campagne de France*, je m'expliquerais dans un avant-propos sur les circonstances de sa publication. Ce que je fais ci-après en m'excusant par avance d'épargner ainsi leur peine aux traqueurs de mystères et à leurs commanditaires.

Renaud Camus vient, à l'automne 1999, me faire lire le manuscrit de son *Répertoire des délicatesses du français contemporain*, puis me proposer *La Campagne de France* et la suite de son journal. Il ne fait pas mystère que son éditeur habituel, Paul Otchakovsky-Laurens, a refusé de publier le second ouvrage. Ou plutôt, me précise-t-il, un assistant de POL aurait protesté que jamais il ne prêterait la main à la mise en fabrication de ce livre, et Paul, mû par une sorte de lassitude, aurait renoncé. Et Camus me signale que, dans les cinq cents pages de ce volume, quelques passages peuvent faire question si on les isole de leur contexte, mais qu'il est tout disposé à revoir certaines formulations (ce qu'il fera à sa guise entre la préparation du manuscrit et le bon à tirer).

Ici une parenthèse comique (avec le recul) : parce que mon plus proche collaborateur déclare à la presse qu'il n'a personnellement pas lu l'ouvrage avant parution (ce qui est absolument vrai), on a çà et là écrit en ricanant que, chez Fayard, on publie sans lire. Or, s'il est une maison réputée pour le soin apporté à la lecture et à la mise au point des manuscrits, c'est bien la nôtre, et tout le monde le sait. Alors, pourquoi cette question lancinante ? La réponse est simple : pour m'amener à parler avant que j'aie décidé de le faire (silence, réserve et retrait : vieille tactique pour voir tous les loups sortir du bois), et à reconnaître (à "avouer") que j'ai pris personnellement la décision de publier *La Campagne de France*, ce que j'ai fait fort naturellement dans une lettre adressée au *Monde* le 18 mai et publiée le samedi après-midi 21 en bas de page 24 (mais c'est souvent dans les parages des informations météo ou des mots croisés que l'attention des lecteurs se reconcentre):

« 1. Un dirigeant de maison d'édition se doit à mon avis d'assumer la responsabilité de tout ce qu'il publie, qu'il en ait le contrôle lui-même le contenu ou qu'il s'agisse d'un ouvrage suivi par un de ses collaborateurs, qu'il épouse les vues de tel ou tel auteur ou qu'elles soient diamétralement opposées à ses propres convictions. J'assume donc pleinement la publication du livre de Renaud Camus, *La Campagne de France*, y compris dans mon désaccord complet avec certaines de ses formulations.

Je n'ai demandé à personne, chez Fayard, de partager cette responsabilité, et toute déclaration ou indication tendant à souligner la non-implication d'un de mes collaborateurs ne constitue donc pas une information. Les vrais professionnels de l'imprimé savent que c'est un métier où il ne convient pas de se soucier en permanence de faire valoir la blancheur de ses paumes ou la délicatesse de son odorat, sauf à ne s'occuper que de bonne presse (il en est de toutes paroisses) ou de romans à l'eau de rose.

« 2. La décision prise par la direction de Fayard à la suite de la campagne déclenchée par Laure Adler contre *La Campagne de France* a été celle d'une suspension de commercialisation. Elle n'a pas résulté, comme vous l'écrivez, du "ralliement" d'un dirigeant aux arguments d'un autre, mais du fait que des arguments différents et à certains égards divergents ont débouché sur cette décision commune et provisoire. Dès qu'elle a été prise, j'en ai avisé Renaud Camus et nous sommes convenus d'étudier dès son retour des Etats-Unis, soit dans les prochains jours, les conditions d'une réédition éventuelle, telles que suggérées par lui, comportant notamment les quelque 500 pages non controversées de l'ouvrage, ainsi que ses explications - par exemple celles rejetées récemment par *Le Monde* - ou tous autres éléments permettant aux lecteurs d'exercer leur liberté de jugement hors du climat qui a prévalu jusqu'ici.

« 3. Il est commode et généralement flatteur pour sa propre image de se battre pour la liberté d'expression de celui qui pense comme soi. Qui ne voudrait plus de liberté de la presse en Tunisie (mais en Libye aussi), de liberté d'édition au Maroc (mais en Algérie aussi), et qui n'est pas scandalisé par la création d'un délit d'"abus de la liberté de parole" dans la Russie de M. Poutine (délict jamais jugé ni réprimé en France, dirait-on). Mais combien plus rares, y compris parmi les intéressés, gens de presse ou du livre, sont ceux qui s'obstinent à réclamer cette liberté pour leurs adversaires, et plus généralement à accorder le bénéfice de la bonne foi, voire l'hospitalité aux mal-pensants, aux mal-parlants et autres "déviant" de l'écrit. C'est encore pour quelque temps, j'espère, une singularité de l'édition par rapport à d'autres médias qui ont la prétention, les moyens et la pratique plus ou moins débonnaire, justicière ou policière de tout pouvoir, et, par leurs excès, la violence qu'ils exercent involontairement ou sciemment, donnent raison à Eschyle pour qui "un abus de justice finit par mettre le droit du côté du coupable". »

J'ai donc lu en son entier le manuscrit de *La Campagne de France* et me suis tenu le langage suivant : Voilà l'auteur d'une quarantaine de livres qui divorce partiellement d'avec son éditeur de toujours. Il vend peu, est endetté jusqu'au cou, a donc des besoins d'argent, et POL lui garde assez d'estime pour souhaiter publier le reste de son

oeuvre (hors le *Journal*) : par conséquent, rien d'assimilable à ces "bons coups", ces "raps" d'auteurs à succès que des éditeurs avides, cupides et paresseux fauchent à leurs confrères en échange d'engagements mirobolants, de promesse de chèques, d'articles, d'émissions, de lauriers, etc. (Une attachée de presse expérimentée résume : «C'est chez nous qu'on tapine le mieux. ») BHL et les autres membres de la *troïka* connaissent d'assez près le milieu où ces pratiques ont cours pour ne pas se méprendre à ce sujet.

Je me dis encore : Voilà un auteur confidentiel mais reconnu. Il fut même une époque où il était de très bon ton de dire le plus grand bien de Renaud Camus ; mais il en est de certains critiques comme de la folle avoine qui dodeline au vent des engouements, des craintes et des influences. Personnellement, cette prose de haute-contre ne me laisse pas impassible. Il y a chez ce type d'auteurs hautains, puristes, affrontés plus qu'effrontés, une flamme qui me séduit plus encore qu'elle ne m'exaspère, et que je préfère de beaucoup au cynique à tout crin, au "prenez-moi comme je suis", au "revenu de tout", y compris le revenu au sens culinaire, avec ses ingrédients mi-cuits mi-crus dans une huile bon marché et qui fricassent en crachotant sur tout ce qui n'est pas leur auteur. Ce qui peut défriser, exaspérer, passer pour la gourme d'une noblesse désargentée ou un autisme d'esthète, je le préfère aux réflexions roublardes et à la satisfaction repue de certains parvenus dans leur prétendue ouverture au monde et aux autres qui n'est le plus souvent qu'un sentiment de mise à disposition. M'impressionne aussi chez Camus l'effort imposé pour faire coïncider vie et littérature à chaque heure de chacune de ses journées, donc sans aucune place pour ce qui constitue chez d'autres l'essentiel : l'image, la promotion, l'après-vente, la carrière (sauf pour une candidature malheureuse à l'Académie française, mais par amour de la langue et haine des indécidables qu'on lui fait subir). Bref, un écrivain dont je ne sache pas que la critique patentée l'ait jusqu'ici trouvé "moyen", "très moyen" ou "moins que moyen" (appréciations portées lors de l'émission de LCI évoquée ci-dessus).

A propos de critique "patentée", il faudrait peut-être oser dire "patenteuse" puisque, en définitive, par ses avis et surtout par ses silences, elle contribue notablement à la délivrance des permis d'exercer (non d'écrire, certes, mais de publier). A la lecture de son manuscrit, je suis frappé par l'absence de précautions, la hauteur, voire l'insolence, en tout cas la liberté de ton de Renaud Camus à son endroit : «Les critiques littéraires ont la peau sensible [...]. Le moindre petit reproche à leur égard, ils en parlent encore dix ans après. Eux sont moins délicats quand il s'agit de porter des coups [...].» Ou encore, p. 236 : «Comment peut-on ne pas haïr les journalistes, quand on est confronté jour après jour à leur morgue, à leur mépris, à leur parole hideusement dévaluée, cette immonde pistrouille ("J vous passe un papier jeudi, promis juré" (reste à savoir quel jeudi ...) ? Et quand on doit s'accommoder, par force, de cette hideuse façon qu'ils ont de vous faire sentir à chacun de leurs mots la vérité, à savoir que sans eux vous n'êtes rien, ni ne pouvez rien faire ?» Je me remémore des lignes du *Répertoire des délicatesses du français contemporain* épinglant les fautes de syntaxe ou les impropriétés commises sur les ondes de France-Culture et dans les colonnes du *Monde*. J'ai beau me dire que Camus en relèverait moins s'il n'écoutait pas cette radio et ne lisait pas ce journal, et qu'il y a là de ces menus châtiments réservés à ceux qu'on aime bien, je doute qu'on le lui pardonne de sitôt, mais cette liberté et ce courage-là ne sont pas pour me déplaire. En voilà un, me dis-je, qui, en tout cas, ne sera jamais édité par ceux - probablement minoritaires dans notre métier, Dieu merci! - qui pensent que même la critique s'achète, que ce soit par flagorneries,

renvois d'ascenseurs, abonnements à déjeuner, placement dans des rédactions amies ou des jurys, commandes de livres jamais écrits ou de préfaces surpayées, etc. (J'y reviendrai, mais sans doute plus tard : la place ici me ferait défaut et les membres de la troïka connaissent cela aussi bien que moi.) De la part de la quasi-totalité des autres éditeurs, il y a gros à parier que la prudence ou le rejet sincère l'emporteront.

En ce qui concerne les passages controversés (oui, j'y viens !), j'éprouve, je l'avoue, des sentiments mêlés : j'y relève des accents que l'on trouve dans pas mal de classiques français du XXe siècle en vente libre, et non des moindres (de Barrès à Bernanos, de Gide à Montherlant, de Chardonne à Morand, etc.) ; du côté des vivants, y compris dans la tradition opposée à celle d'un Jacques Laurent [Grasset], d'un Michel Déon [Gallimard, La Table ronde], d'un Félicien Marceau [Gallimard], d'un Michel Mohrt [Gallimard], on en trouverait beaucoup pour acquiescer à l'esprit, voire à la lettre de tel ou tel passage ; l'expression d'un respect (et même d'un amour) de la différence chez l'étranger, par opposition aux cantilènes sur la "culture métisse" dont on a sans doute exagéré les sortilèges depuis les années 80, m'intéresse comme peut être à la fois piqué et révolté un lecteur qui sent sa propre sensibilité prise à rebrousse-poil. En particulier, l'enseignant que j'ai été s'insurge par-dessus tout de lire que les "Français de souche" seraient nécessairement les mieux placés pour assimiler, évoquer, restituer la culture française, alors que ce qui frappe n'importe quel pédagogue, c'est l'exceptionnelle célérité avec laquelle certains enfants d'immigrés récents (le cas est particulièrement fréquent parmi les réfugiés du Sud-Est asiatique) en viennent à s'imprégner de nos "classiques" et de nos traditions ; mais à peine ai-je le temps d'entrer en fureur que Camus la fait retomber en s'offrant à la partager : non, décidément, les profondeurs de ce qu'on appelle la "France profonde" préparent encore moins bien à se pénétrer de cette culture-là, et ce ne sont assurément pas les troupes de Jean-Marie Le Pen qui défilent demain dans le faubourg Saint-Germain en scandant : "Lisez Proust ! Lisez Bergson !" Dans l'apostrophe visant l'émission de France-Culture d'il y a six ans, je note que ce que Camus lui reproche, à tort ou à raison, et sous une forme que l'on peut certes critiquer, c'est de manquer à la neutralité ou au pluralisme de rigueur dans un service public : si l'on tient à ce que les convictions personnelles se donnent libre cours, il faut que les "plateaux" et les programmes soient tant soit peu équilibrés. Rien de plus difficile, assurément. Mais, au terme de quatre décennies d'observation, je sens et je sais qu'une sourde indignation, qui risque un jour de se transformer en exaspération, gronde et se lève à entendre et voir, sur les plus puissants médias, par l'effet de jeux de connivences, X... ou Y... , auteurs et penseurs pour la galerie, monopoliser cent fois plus l'attention des rédactions qu'un Gracq [Corti], un Michon [Verdier], un Ricœur [Seuil] ou un Derrida [Galilée] (pour ne pas parler d'un petit peuple d'excellents écrivains qui jugent déontologiquement incompatible le cumul des places d'auteur et de critique, et, du coup, se voient souvent réduire par les médias à la condition d'intouchables de la littérature).

Lisant ces passages en une période donnée, dans un climat donné, ils me heurtent, mais si j'y vois de quoi fouetter un chat, je n'y vois pas de quoi mobiliser des juridictions. Ou il faudrait alors demander l'interdiction d'un nombre substantiel d'oeuvres en circulation - et il faudrait avoir le courage de la réclamer ici et maintenant, dans la foulée de l'affaire, et par conséquent de multiplier les troïkas et de dresser des listes.

Je me dis in fine : au bout de quelque quarante ans de bons et loyaux services dans l'édition, me voilà en vue de la ligne d'arrivée (en fait, du départ) ; depuis la publication des dissidents russes jusqu'à celle du petit traité de guérilla urbaine du révolutionnaire brésilien Carlos Marignane (interdit par le ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin par application d'une loi de la fin des années 30 destinée à empêcher l'importation de la propagande nazie, et réédité alors par 23 éditeurs : quelle époque ! Mais le même livre eût-il été publié et réédité après les campagnes terroristes dont la France fut victime au début des années 80 ? J'en doute), des mémoires de Walesa exfiltrés de la Pologne en état d'exception aux archives de Kadaré exfiltrées du bunker stalinien d'Albanie, j'ai eu la chance de pouvoir combiner les bonnes actions avec la belle image. Sur la question des droits de l'homme, sur celle du devoir de mémoire, j'ai délibérément édité une part notable des livres de référence, de Raul Hilberg à Claude Lanzmann, de Robert Badinter à Serge Klarsfeld, etc. (Sur certains, très gros et très chers à éditer, mes confrères très réservés sur le livre de Camus ne se ruaiement pas non plus.) Mais publier conformément à ses convictions profondes, est-ce témoigner d'un si grand courage ? On dit trop vite, à cet âge et avec ce bilan, qu'on n'a plus rien à prouver. Et si c'était justement le contraire ?

Je me suis senti dans la situation d'un avocat ayant pignon sur rue, à la tête d'un cabinet réputé, à qui le plus mauvais innocent qui soit (n'a-t-il pas, par défi et amertume, annoncé littéralement ce qui l'attendait, tout en sous-estimant grandement l'ampleur et la virulence ?) vient demander d'assurer sa défense.

Douteux, le cas Camus ? Toujours la liberté d'expression doit pouvoir être défendue à l'excès et au bénéfice du doute.

En quelques secondes ou une nuit - mais je crois bien que ce fut en quelques secondes -, j'ai accepté d'aider Renaud Camus à bénéficier de cette liberté-là, dont beaucoup de gens - journalistes, écrivains, avocats... - font singulièrement litige, ces temps-ci.

Malgré ces explications sincères, peut-être désarmantes et en tout cas désarmées, je suis sûr et certain de ne pas être compris par les procureurs - et par les investigateurs enquêtant sur commission rogatoire délivrée par eux -, car, aux yeux de certaines de nos nouvelles élites, fascinées par la notoriété, l'influence, l'argent et les commodités du pouvoir, la simple générosité est une faute, la gratuité une marque d'imbécillité, la défense d'un ennemi une trahison plus grave encore que ce qui peut être reproché directement à ce dernier.

Dans l'affaire, un certain nombre d'articles (y compris dans *Le Monde*, qui a rectifié) ont prétendu que Denis Roche [Seuil], directeur littéraire, jadis admirable traducteur du poète fasciste et antisémite Ezra Pound, avait refusé avec dégoût *La Campagne de France*. Vérification faite, il s'agissait d'un autre ouvrage, il y a plusieurs années, rejeté toujours avec dégoût, mais une nausée que le temps ne paraît pas avoir dissipée, ou bien qui s'est réveillée plus forte que jamais pour donner à l'affaire des antécédents (précieux, ça, pour les troïkas !). Mais, à cette occasion, les mêmes plumes se sont étonnées d'un ton désapprobateur : pourquoi donc Claude Durand n'a-t-il pas imité Denis Roche, n'a-t-il pas appelé Paul Otchakovsky-Laurens pour s'enquérir des raisons qui l'avaient conduit, lui, à refuser ce *Journal* ?

La première réponse est simple : parce que Renaud Camus m'avait franchement exposé ces raisons-là.

La seconde est tout aussi évidente : parce qu'ayant lu le manuscrit, j'étais parfaitement édifié sur les difficultés posées par cette publication, surtout pour un éditeur moins protégé que moi par l'"immunité" de l'âge.

La troisième est plus délicate à exposer, et, ici encore, je crains qu'elle ne soit pas comprise de nos nouveaux barbares à visage humaniste. Paul, excellent éditeur, digne d'admiration pour sa fidélité à sa "ligne" et celle qu'il a su susciter chez "ses" auteurs (il a fondé sa maison, l'a transportée sur son dos comme un vaillant gastéropode de groupe en groupe, jusqu'à acquérir au mérite autonomie et prospérité relatives), a lui-même déclaré, après coup, s'être trompé - avoir éprouvé, à un certain degré, cette sorte d'hallucination qui fait parfois prendre ce qu'on redoute de lire (ou, au contraire, espère bien lire) pour ce qui est donné à lire. (Le phénomène, chez les procureurs de parti pris, revêt une autre dimension : pour être assurés qu'on lira ce qu'ils ont l'intention de dénoncer, ils créent de toutes pièces l'hallucination en tronquant ou déformant.) C'est d'ailleurs bien ce que j'avais cru comprendre : le refus de Paul, intervenant après tant et tant d'années de relations confiantes et persévérantes, n'était pas forcément ou uniquement un refus "de conviction", mais un mouvement de lassitude à la perspective de devoir assurer une défense peut-être difficile, coûteuse, y compris en termes d'"image de marque" (toutes remarques que je me suis faites et que seul un certain sentiment d'impunité - au sens non juridique du terme ! - qui vient avec l'âge, sans doute, m'a fait écarter, car pour prendre de tels risques il ne faut pas être à mi-parcours, mais débiter ou être un pré-prétraité comme moi).

Devinant et ressentant tout cela, l'attitude la plus confraternelle et la plus délicate devait-elle consister à appeler Paul pour lui dire qu'on osait faire ce pas que lui-même, tout en le regrettant, n'avait pas cru devoir franchir, puis peut-être à faxer un communiqué à l'AFP, ou à tenir une conférence de presse?

Non, décidément, dans le monde du tout-image et du tout-pour-soi, le silence, la discrétion, la politesse du coeur ne sont plus même des défauts, mais des causes de stupéfaction.

Deux questions n'ont pas été posées, et j'y réponds donc un peu plus succinctement :

1) Pourquoi, s'il n'y avait pas lieu, à mes yeux, de prendre des précautions spéciales au moment de l'acceptation du manuscrit, avoir suspendu la commercialisation dès les premières attaques?

Réponse : Si le petit bois de l'incendie a été fourni par Renaud Camus, l'allumette a été craquée par Marc Weitzmann [Stock, *Les Inrockuptibles*], le premier à dénoncer l'ouvrage, et le feu mis par Laure Adler . Dans les vingt-quatre heures, on affirme qu'un référé du MRAP (ou de la Licra, ou des deux) est en cours de rédaction. Dans le même temps, alors que Laure Adler annonce qu'une plainte sera déposée , une ministre en exercice, ancienne présidente de la Commission des Lois à l'Assemblée, prononce une sentence habituellement du ressort d'un autre pouvoir que l'exécutif, en

fondant par surcroît ce rejet d'appel en ces termes qui resteront dans les annales : affirmer qu'on n'est pas antisémite, c'est faire «comme bien des propagateurs de thèses racistes» ; en somme, ce sont les antisémites qui se défendent d'être antisémites . Je crois que j'ai toutes les raisons de me défendre d'être antisémite, et je sais que si un ministre en déduisait que je l'étais malgré tout, je me verrais contraint de le déférer devant la Cour de Justice.

Abasourdi par la virulence de la double réaction de Mmes Adler et Tasca, voici que, par-dessus le marché, en cette journée fertile en coups de théâtre, Renaud Camus m'annonce qu'il doit s'envoler le lendemain pour trois semaines à destination des États-Unis où l'appelle un cycle de conférences et de débats autour de son oeuvre, depuis longtemps programmé et qu'il lui est absolument impossible d'annuler. Encourir un référé sur un livre dont l'auteur est à huit mille kilomètres du Palais de Justice ? Impossible. La décision de retrait est inévitable.

2) Pourquoi avoir attendu si longtemps pour envisager la réédition avec quelques coupures?

Réponse : Durant les trois semaines au cours desquelles Renaud Camus est allé d'un campus à l'autre, les communications ont été rares et difficiles. Nous sommes convenus qu'il nous ferait part de ses suggestions de coupes à son retour et que nous consulterions alors notre conseil. Mais, dès la suspension de commercialisation, ainsi que *Le Monde* daté du 21 avril l'annonçait, «Fayard [était] prêt à republier le *Journal* sans ces extraits ». La question de la réédition a donc toujours été à l'ordre du jour.

J'ai mis à profit ce laps de temps de trois semaines pour parler le moins possible. D'abord afin de tenter de dissuader les protagonistes visibles ou invisibles de continuer à amplifier une affaire aussi disproportionnée par rapport à son prétexte, sachant trop bien à quels retournements d'opinion ce harcèlement médiatique risquait de conduire. (Mais on se demande parfois si ce n'est pas le but recherché : faire en sorte que le débat se dégrade, dégénère, qu'il entraîne ainsi des conséquences qu'on fera passer, grâce à un astucieux brouillage chronologique, pour ce qui a motivé dès l'origine l'attitude de ceux qui, en créant l'événement de toutes pièces, ont vu loin !) Je me suis tu aussi, je l'avoue, afin de mieux entendre les cris des uns, les messes basses des autres, les silences de toutes nuances - amicaux, respectueux, hostiles, indifférents... Jusqu'à ce que, la mesure ayant été comble, les bouches aient commencé à s'ouvrir, comme on disait autrefois au "Parti"...

Gageons qu'à partir de cette " affaire ", il va devenir difficile de les refermer, notamment sur d'autres sujets connexes touchant à l'édition et aux médias.

A la mi-mai, une pétition intitulée "Un livre a disparu", signée de plus d'une centaine d'écrivains et d'artistes, soutient l'auteur de *La Campagne de France* et constate qu'il «est aujourd'hui dans l'impossibilité de se défendre alors même que le retrait de son livre des librairies prive les lecteurs de la liberté de juger par eux-mêmes». C'est que, durant cette première phrase, les rectificatifs ou les ripostes adressées par Renaud Camus à la presse sont rejetées sous prétexte qu'il y reproduit ses "thèses" (pour avoir le droit de se défendre, il faudrait donc commencer par acquiescer au réquisitoire des

procureurs). A la rigueur accepte-t-on de publier des plaidoyers plus amicaux et effusifs qu'argumentés, qui ne font évidemment pas le poids face à la canonnade adverse. Un tournant se dessine cependant du jour où paraît une contre-pétition s'opposant à toute "expression publique" de la "pensée criminelle" de Renaud Camus, texte si représentatif des "terreurs intellectuelles" du passé qu'il se retourne contre ses instigateurs et sert plutôt la cause de celui qu'il visait à liquider. A partir de là, en effet, les articles de condamnation ne sont plus que dans un rapport de trois à un avec les textes de soutien direct ou indirect.

C'est entre ces deux phases que je rédige une réplique aux signataires de la contre-pétition réclamant l'interdiction complète et définitive de *La Campagne de France*. Sauf à l'agrémenter de quelques notes, je n'ai rien à changer à ces lignes obligeamment publiées par *Libération* daté du 30 mai 2000 et que voici :

« Une contre-pétition publiée par le journal *Le Monde* dans son numéro daté du 25 mai et partiellement reproduite dans le numéro de *Libération* du même jour en appelle véhémentement à l'interdiction définitive de l'ouvrage de Renaud Camus, y compris dans une version "expurgée" ».

Ce texte appelle de l'éditeur concerné les quelques commentaires suivants :

1) En France, jusqu'à plus ample informé, ni les pétitions, ni les contre-pétitions, ni plus généralement les campagnes ouvertes ou feutrées contre ou pour un ouvrage ne déterminent les décisions d'un éditeur indépendant de l'Etat comme de tout groupe de pression.

2) Le lecteur désinformé doit savoir que toutes les citations contenues dans la contre-pétition sont tronquées de manière à leur faire dire sinon l'exact opposé, du moins autre chose que ce qu'elles disent. En voici un exemple, dans lequel les passages en italiques et entre crochets ont été délibérément amputés pour ne laisser subsister qu'un concentré de xénophobie :

«[Les lois que personnellement j'aurais voulu voir appliquer aux groupes et surtout aux] individus d'autres cultures et d'autres races qui se présentaient chez nous [ce sont *les lois de l'hospitalité*. Il est trop tard désormais. Elles impliquaient que l'on sût de part et d'autre qui était l'hôte, et qui l'hôte. A chacun ses devoirs, ses responsabilités, ses privilèges. Mais] les hôtes furent trop nombreux dans la maison. Peut-être aussi restèrent-ils trop longtemps. Ils cessèrent de se considérer comme des hôtes, et, encouragés sans doute par la curieuse amphibologie qui affecte le mot dans notre langue, ils commencèrent à se considérer eux-mêmes comme des hôtes, c'est-à-dire comme étant chez eux. [L'idéologie dominante antiraciste leur a donné raison. Il n'est plus temps de réagir, sauf à céder à des violences qui ne sont pas dans notre nature, et en tout cas pas dans la mienne. Je n'oublie pas notre ancien rôle d'amphitryons, toutefois, même si nous ne l'avons pas toujours très bien tenu, et si] nous ne sommes plus désormais que des commensaux ordinaires parmi nos anciens invités...»

Cette position est grosso modo celle de la Suisse actuelle : hospitalité mesurée sans intégration, sauf pour les plus fortunés . J'imagine que ce peut être celle de l'Europe de

Schengen aux yeux d'un jeune Marocain ou Congolais désireux d'émigrer et refoulé à nos frontières.

On peut ne pas partager du tout cette approche du problème des immigrations successives, et c'est mon cas, même si je le dis avec une certaine humilité, n'étant pas, comme la plupart des signataires de la contre-pétition, je suppose, un habitant des cités de banlieue où les problèmes d'intégration peuvent poser plus de difficultés que dans les arrondissements du centre de Paris. Mais il faut reconnaître que le paragraphe complet tel qu'il figure dans le livre de Renaud Camus ne dit pas la même chose que le "montage" soumis à la signature des contre-pétitionnaires.

On ne peut donc qu'être étonné que de grands universitaires aient été conduits à avaliser de telles manipulations.

3) Le signataire de bonne foi doit savoir en outre qu'entre la date où la contre-pétition a été mise en circulation et sa publication dans *Le Monde*, des membres de phrases y ont été ajoutés, qui figurent ci-dessous en italique :

«... Défendre, publier, republier son livre [celui de Renaud Camus] au nom de la liberté d'expression ou pour toute autre raison, c'est, qu'on le veuille ou non, défendre et publier des opinions criminelles et condamnables. Il faut le savoir. Cela ne s'expurge pas.»

Même les censeurs les plus endurcis des totalitarismes du XXe siècle n'avaient pas inventé la formule qui vient ici d'éclorre à l'aube du siècle nouveau : dans un texte donné, l'interdiction des blancs.

Dans un magazine, il est vrai, un intellectuel toujours en vue souhaite la rediffusion de l'ouvrage dans son texte intégral, tout en le décrétant lui aussi antisémite à cent pour cent : compte tenu de l'existence de la loi Gayssot, il s'en remet donc aux tribunaux de transformer ses attendus succincts en verdict tranchant.

Dans l'économie de la censure, ces deux attitudes composent ensemble ce qu'on appelle un effet de ciseaux.

4) Puisque la contre-pétition a ramassé une forte proportion de signatures lacaniennes, on se permettra de rappeler qu'à l'âge de Renaud Camus, si l'on en croit la biographie de référence (mais non autorisée) qui lui fut consacrée, Jacques Lacan, durant les années noires, "continua à mener une vie intellectuelle et mondaine qui prolongeait celle de son univers parisien de l'avant-guerre" ; en somme, bien qu'il n'ait pas publié une ligne à cette époque, il fit montre d'une certaine expectative ou, à tout le moins, comme le dit l'expression consacrée, il se voua principalement à ses travaux.

5) Enfin, et pour clore ces considérations sur un sourire affligé, je ferai remarquer aux contre-pétitionnaires que l'un d'eux, responsable d'une publication, a publié par le passé, sans ciller et de manière plutôt louangeuse, un auteur appelé Marc-Edouard Nabe, plus excessivement célinien que modérément barrésien, il est vrai, ce qui constitue sans doute à ses yeux une circonstance atténuante. Je suggérerais néanmoins que, pour la peine, ses cosignataires interdisent le coupable de pétition publique pour au moins quinze jours .

Dans *L'Effacement de l'avenir* [Galilée], Pierre-André Taguieff décrit lumineusement la dérive du débat public qui se profile (après avoir caractérisé depuis trois décennies la vague de *political correctness* au sein de la gauche culturelle américaine):

«En France, la dérive du débat public a été, depuis le début des années 1980, favorisée à la fois par l'extension illimitée de la "démocratie médiatique" (facteur d'élargissement du consensus et d'accélération du conformisme), par la délégitimation du communisme (les orphelins de la Révolution pouvant se reconverter dans le néo-antifascisme) et par la banalisation de l'esprit d'inquisition qu'a provoquée l'impuissance des élites du militantisme de gauche et d'extrême gauche face au Front national. Une légitime inquiétude a ainsi débouché, mue par un insupportable sentiment d'impuissance, sur la chasse aux sorcières, dans un climat de suspicion généralisée. [...]

L'argument sophistique de la "pente glissante" ou "savonneuse" est au centre de cette rhétorique de la délation : on dénonce des problématiques, des analyses ou des recherches en cours pour ce qu'elles "feraient le jeu de", "prépareraient le terrain à", "conduiraient insensiblement à", "ouvriraient la porte à" (au "fascisme" ou à l'"extrême droite", dit-on ordinairement), ou encore, plus explicitement, "rendraient acceptable" le programme du Front national, ou rendraient "pensables les thèmes de l'extrême droite". [...]

«Des règlements de comptes fondés sur la logique de la concurrence, mus par l'esprit de revanche, de vengeance ou d'épuration, s'habillent d'invocations de sublimes idéaux. L'esprit de croisade persiste dans notre civilisation chrétienne et déchristianisée.

«La machine à fabriquer des suspects et des coupables imaginaires est ainsi remise en route. La nécessaire vigilance des citoyens face aux menaces pesant sur la démocratie pluraliste, cette vigilance est trop souvent détournée de ses usages légitimes, elle est instrumentalisée, désimpliquée de toute prudence, mise au service de fins tout autres que la défense du pluralisme démocratique et de l'Etat de droit. La vigilance de tradition "antifasciste" change dès lors de sens : elle se transforme en méthode de persécution.

[...] Le moralisme de gauche, pratiqué surtout par la nouvelle extrême gauche ("radicale"), est un maximalisme : il exige toujours plus de marques et de preuves de conformité idéologique, de pureté antifasciste, de radicalité antiraciste. D'où son style propre : celui d'un moralisme d'accusation et de dénonciation, voire de délation. La haine manichéenne est insatiable. Son axiome pourrait être ainsi formulé : "Tout antifasciste apparent est un fasciste qui s'ignore et qu'on ignore." Cette dernière vague de dénonciation pseudo-antifasciste a pour effet d'interdire la discussion publique sur de multiples thèmes, par une "purification" préalable de l'espace public. Les "suspects" sont tenus à distance par une activité permanente de délation à laquelle se prêtent tout particulièrement - outre les publications spécialisées - certains organes de presse .»

*

Fin mai, on peut d'ores et déjà porter sur la campagne le diagnostic suivant :

1) On essaie de faire passer un crime de lèse-journalisme pour l'oeuvre d'un antisémite, raciste et xénophobe invétéré. On escompte que l'ensemble de la profession sera mobilisée. L'offensive n'est qu'un demi-succès : ses proportions démesurées suscitent bien des interrogations parmi ceux-là mêmes qu'elle était censée rameuter et dont la rigueur professionnelle a tôt fait de reprendre le dessus;

2) L'éditeur n'ayant pas cédé aux pressions, c'est lui qui va peu à peu devenir la cible d'une campagne de déstabilisation rarement vue dans l'histoire récente de la profession et si bien orchestrée qu'on en vient à se demander si elle n'a été qu'une conséquence de l'"affaire Camus", ou si celle-ci n'a pas simplement été la "bonne occasion" depuis longtemps attendue pour la déclencher.

Au moment où la presse quotidienne ne retentit que de l'"affaire", Jean Daniel [Grasset, *Le Nouvel Observateur*], dans son éditorial hebdomadaire, évoque, comme il lui arrive souvent, Albert Camus. La semaine suivante, se rendant compte qu'il a eu l'esprit de l'escalier, et comme dans une manière de rectificatif - mais qui aurait songé à se méprendre? -, il avalise à son tour le diagnostic d'infamie frappant *La Campagne de France* et, pour que nul ne se trompe sur le mépris dont il l'accable, il appelle "M. Renaud" celui qui, puni par où il est censé avoir péché, se retrouve en patriotard xénophobe privé de patronyme.

Contre l'idée que la pensée ou l'opinion serait "originée" de quelque manière, comme le prétend (avec des nuances) "M. Renaud", il brandit l'exemple du seul à pouvoir prétendre à ses yeux au patronyme Camus... et ne pouvait pas plus mal tomber ! Car s'il est un intellectuel lucide, engagé, républicain, qui, à un moment crucial de sa vie et du destin de sa terre natale, a fait prévaloir "sa mère" - l'Algérie - sur sa raison et ses engagements habituels, n'a-t-il pas nom Albert Camus? La position du jeune prix Nobel sur le drame de sa patrie n'a-t-elle pas été déterminée ici, dans ce cas précis, par ses origines (et on se garde bien de lui reprocher ce choix bouleversant !)?

Pour l'information de Jean Daniel, son "M. Renaud" a écrit par exemple (lettre au périodique suisse *Le Temps* du 2 mai) sur ce thème :

«Rien n'est plus éloigné de ma pensée que de vouloir "réduire les êtres à leur origine". Je crois que l'origine est un élément important d'une personnalité et de l'élaboration du sens ; et qu'il y a de l'obscurantisme à vouloir l'écarter, comme à éliminer quoi que ce soit qui puisse aider à la compréhension du monde, des groupes et des individus ; mais qu'elle n'est qu'un élément parmi de nombreux autres, bien entendu.

«J'ajouterai que l'origine, pour moi, toute origine sans exception, est toujours une raison d'aimer. Si un monde désoriginé m'inspire peu d'envie, c'est parce que l'origine est à mes yeux l'une des plus précieuses saveurs des êtres, et des pensées, et des phrases, dont j'aime qu'elles charrient un peu de leur terre, et de leurs ciels, et de leur histoire... Que l'origine des êtres et des idées soit perceptible, c'est un motif pour les aimer davantage, jamais pour les aimer moins.»

Mais comme ce débat, comme ces notions doivent paraître surannés à certaines nouvelles élites à l'heure où les seules valeurs qui comptent sont celles cotées en Bourse et où la seule spéculation qui vaille requiert un nomadisme sans entraves des capitaux! Dès lors, dans ce monde-là, si une opinion ou une absence d'opinion est "enracinée", c'est bien souvent pour cause de villégiature ou de résidence secondaire, quand ce n'est pas avant tout pour la clémence d'un climat fiscal : l'être campe sur ses positions et ses avoirs dorment ailleurs.

Bien entendu, Antoine Spire, dans son article de *L'Arche* (mai 2000) d'une fermeté extrême, sans complaisance vis-à-vis de Laure Adler et de la manière dont elle mit fin au "Panorama" de France-Culture, s'en prend à l'éditeur qui, ayant laissé paraître l'ouvrage de Renaud Camus, laisse "réhabiliter la ségrégation", tout en évitant de rappeler que cet éditeur, diabolisé par omission, est celui de Nelson Mandela, entre vingt autres champions de la fraternité entre les hommes. A aucun moment ne l'effleure la moindre remise en cause : peu importe, selon lui, que des "plateaux" d'émissions aient été composés de manière presque homogène, puisque les participants ne pensaient pas à l'identique, répond-il, que «l'émission était contradictoire, animée, souvent polémique», qu'«aucune convergence d'intérêt ou de discours ne s'établissait entre les participants». Ne sent-il pas qu'une certaine absence de diversité dans les thèmes de débats pourrait être mal ressentie par certains auditeurs, que ceux-ci pourraient y voir à tort ou à raison comme une manière de ségrégation à rebours dont ils seraient les victimes?

Je le demande sans détours à Spire, que j'estime : l'impression ne l'a-t-elle jamais effleuré, en regardant hier certaines émissions, en lisant encore aujourd'hui certains périodiques, que des animateurs(trices) ou des critiques inclinent à exercer une préférence communautaire indépendante de la qualité des oeuvres ou du talent des personnes? Si c'est un défaut, pourquoi ne pas autoriser les autres à en parler, et, si ce n'en est pas un, pourquoi le nier?

Dans son article, Antoine Spire accuse Renaud Camus de réveiller l'idée qu'il y aurait un "lobby juif". Or Camus n'a jamais rien dit de tel. En revanche, Spire et les ligues de vigilance devraient, à l'approche des élections présidentielles américaines, redoubler d'attention vis-à-vis des analystes politiques, des éditorialistes de tous les médias qui, rituellement, parlent de "vote juif" aux États-Unis (mais aussi de "vote noir" et de "vote gay"), des efforts des candidats pour se concilier ce vote en infléchissant leur attitude vis-à-vis d'Israël ou en annonçant des aides financières à l'Etat hébreu. Est-il besoin de faire des recherches approfondies en bibliothèques pour retrouver ce genre de citations, y compris même en ce qui concerne la France et dans les journaux les plus "corrects", quand, après des événements aussi dramatiques que l'attentat de la rue Copernic (automne 1980) et les réactions respectives de Raymond Barre et de François Mitterrand, la presse épiloga sur le "vote juif" à quelques mois des présidentielles de 1981?

A moins que l'idée (fallacieuse) qu'une communauté tende à s'homogénéiser pour penser et voter presque "comme un seul homme" devienne licite lorsqu'il s'agit pour elle de peser politiquement, lorsqu'on veut faire accroire qu'une minorité pourrait décider d'un vote à la majorité?

Alain Salles est l'investigateur sagace et opiniâtre à qui sa direction a donné mission de suivre l'"affaire Camus" pour *Le Monde*. Quand il vous interroge d'une voix monocorde, placide et insistante à la fois, il ne vous demande pas tant de répondre que d'illustrer son propre raisonnement en comblant par vos mots les réponses qu'il vous a préparées, un peu comme ces "exercices à trous" qu'on nous faisait faire jadis à l'école. Toutes ses questions (sauf, bien sûr, la première) commencent par "Oui, mais...", comme s'il tenait en permanence à vous ramener dans le droit chemin, celui dont vous vous écartez en suivant votre propre pensée, celui de la vérité a priori telle qu'il pense la livrer (ou telle qu'on lui a demandé de la livrer) à ses lecteurs et que vos paroles ne sauraient vraiment infléchir (en revanche, elles l'accréditeront). Voilà peut-être le prototype brillant du "nouveau journaliste" : il sait mieux que vous ce que vous avez dans le ventre et sur le bout de la langue. Il ne vous demande que d'authentifier par un brin de causette ce qu'il pense de vous et de ce que vous faites. Quand vous l'interrompez par une question déplacée, il ne se laisse pas démonter. Par exemple :

MOI : Vous avez lu le *Journal* de Nabe ? Ça ne vous paraît pas singulier, ce raffut autour de Camus et le silence radio (si je puis dire) autour de l'antisémitisme déclaré de Nabe?

LUI : Nabe, c'est tellement excessif que ça a moins d'importance.

MOI (un peu interloqué) : Ah?

LUI : Oui. Ce qui est dangereux chez Camus, c'est son antisémitisme insidieux.

Je me suis laissé dire que quelqu'un d'autre avait formulé à propos de l'auteur de *La Campagne de France* le grief d'antisémitisme inconscient!

Le lecteur attentif du *Monde* que je suis n'aura pas été sans remarquer (ce n'est pas étranger au petit dialogue ci-dessus) que ce journal a fait la manchette d'un de ses numéros de la fin mai sur une enquête d'une brûlante actualité, à moins qu'elle n'ait paru d'une singulière opportunité, tendant à démontrer que si l'extrême droite tendait à s'effondrer en France sur le plan électoral, c'était malgré le fait que (ou parce que - fallait-il sous-entendre) les Français, dans leur grande majorité, banalisaient certaines idées xénophobes (trop d'immigrés) et se déculpabilisaient ("se décomplexaient", dit *Le Monde* en langage jeune) d'y adhérer. Pain bénit que cette enquête glissée entre deux rebondissements de l'affaire Camus comme pour justifier a posteriori une "émotion légitime" vérifiée par sondage!

Domage que, lors du lancement de la contre-pétition réclamant l'interdiction totale de *La Campagne de France*, *Le Monde* n'ait pas fait procéder à une enquête d'opinion sur le thème suivant : «Pensez-vous, plus de dix ans après la chute du Mur de Berlin, que, dans l'intelligentsia prise au sens large, les ex-stalinistes, ex-maoïstes et même ex-trotskistes n'aient pas gardé dans leur cerveau repeint un peu de leurs anciennes manières de voir et de faire? Après les cent millions de morts des goulags russes et chinois, s'agit-il à votre avis d'une attitude licite ou criminelle? Pensez-vous qu'il faille leur reconnaître le droit d'expression publique de ces opinions?»

Mais revenons au très remarquable investigateur qu'est Alain Salles. Ce garçon affable -- il s'excuse toujours de vous déranger chez vous le soir, ce qui n'est pas rien, même si l'on préférerait ne pas être dérangé du tout et si l'on n'est pas soi-même du genre à déranger les journalistes chez eux -- a fait ses débuts au "littéraire", puis il semble qu'il ait reçu mission de se consacrer dans les pages "Culture" à l'"Affaire" dont l'ampleur et le retentissement (non pas un bruit *sui generis*, mais un de ces tapages qui faisaient dire jadis aux vieux patrons de presse : «Allez, faites-moi monter la mayonnaise ! ») débordait manifestement la place réservée aux "échos de l'édition" dans le supplément hebdomadaire consacré aux livres.

C'est cet éloignement du supplément littéraire et de ses compétences qui explique probablement que, parmi les passages du livre de Renaud Camus considérés comme "racistes", *Le Monde* ait retenu quelques lignes sur des dragues homosexuelles en Tunisie, lignes dans lesquelles l'auteur, tournant en dérision sa distance "culturelle" avec la société arabe, ironise sur la façon dont cette distance s'est trouvée comblée, si l'on peut dire, "sur le terrain". Il est certain que cette bégueulerie de chaisière n'aurait pas trouvé à se manifester dans les colonnes du "supplément" où l'on a lu Gide, Genet, Burroughs, Guyotat, Goytisolo, etc., et où l'on n'a jamais songé à réclamer l'interdiction de la littérature des grands "touristes" des médinas et plages maghrébines.

J'ignore si Alain Salles est l'auteur de ce relevé, mais, si c'est le cas, il faudra qu'il s'y fasse : la littérature est souvent très choquante, mal élevée, peu présentable pour des garçons comme lui. A moins que ces mines scandalisées -- de même que la métamorphose d'une polémique visant moins d'un pour cent d'un livre en scandale national atteignant les proportions d'un gros rebondissement de l'affaire Elf -- ne préfigurent un autre défi : accélérer une mise au pas "politiquement correcte" de la critique et, par suite, de son objet même, la littérature?

Même les lecteurs de la presse people sont supposés entendre parler de l'"affaire Camus" ! Pour inaugurer bien explicitement le nouveau feuilleton littéraire qu'Alain Genestar [Grasset, *Paris-Match*] lui a accordé, Gilles Martin-Chauffier [Grasset, *Paris-Match*] a choisi de parler d'un roman publié par son propre éditeur, ce qui ne surprend plus personne, mais aussi, fait bien plus remarquable, de revenir à deux reprises, sur le ton du sarcasme, sur la "chasse aux Juifs" de France-Culture à laquelle se serait livré d'après lui (ou d'après les on-dit qu'il a captés dans certains couloirs) Renaud Camus. L'observateur superficiel aurait volontiers prêté à Gilles Martin-Chauffier certains traits que Hugo Marsan [Le Rocher, Verdier, Mercure de France, Zulma, Maren Sell, *Le Monde*] attribue à Renaud Camus (plutôt réactionnaire, plutôt «nostalgique de l'élite qu'incarnait la bourgeoisie cultivée») ; de fait, on ne lui connaissait pas cette vigilance, et rien ne laissait naguère imaginer qu'il fût si proche des préoccupations de SOS Racisme ou de la Licra. Si la publication du livre de Renaud Camus a eu le mérite de susciter chez lui un pareil engagement, on ne peut que s'en féliciter : Gilles Martin-Chauffier renouera ainsi avec le journalisme engagé d'un autre Martin-Chauffier, grand résistant et patriote progressiste. **[Note de l'AAARGH: il suffit de lire les premiers écrits de Rassinier pour voir que Martin-Chauffier était une fieffée crapule.]**

Nul doute, ce faisant, qu'il veillera à éviter les bigarrures de l'esprit : chez les jeunes,

elles passent pour ce qu'elles sont : passagères ; avec l'âge, les grands écarts sont moins commodes et c'est vous, dans l'écossais de vos opinions, qui risquez de passer pour un beauf-mode.

*

A la question que pose en substance Camus (y a-t-il parmi les composantes d'une société des groupes qui, en raison des attaques ou des abominations qu'ils ont subis par le passé, ne sauraient en aucun cas faire l'objet de la moindre critique ou d'un mouvement d'humeur, fût-ce sans généralisation, sur des cas très particuliers et des sujets très secondaires -- ainsi "exagérer un peu" de par la composition monothématique de programmes radiophoniques), et à celle que je lui pose (mais les valeurs républicaines, la neutralité, la pluralité, l'égalité devant la loi, la tolérance ?), cette amie -- intelligence splendide, affection et confiance qui m'émeuvent -- me répond :

-- Ne cherchez pas à raisonner, tout là-dedans est irrationnel. Vous n'y pouvez rien.

Un autre, l'un de nos plus grands universitaires :

-- Vous avez raison, mais laissez tomber. Vous avez affaire à trop forte partie.

Ce que Régis Debray, après ses propres mécomptes, résume bien en concluant à la fin de *L'Emprise* :

«En son for intérieur, chacun a loisir de connaître un culte sans le reconnaître, ou de reconnaître la religion en place sans la pratiquer. C'est un peu lâche et égoïste, mais évite les ennuis. Montaigne avait fait de cette prudence une règle de vie : "Il me semble [...] que le sage doit au-dedans retirer son âme de la presse et la tenir en liberté et puissance de juger librement les choses ; mais quant au-dehors, qu'il doit suivre entièrement les façons et formes reçues." [Essais, I, XXIII.]

« Refuser sa créance, mais acquiescer poliment. Tenir les saintes feuilles en révérence, mais à l'écart de son privé ; entrouvrir ses lucarnes ; endurer sans broncher ; décliner la querelle. Et passer son chemin, en souriant. »

Je ne suis pas sûr que Régis tienne bien longtemps ces "sages" résolutions.

Quant à moi, je crains qu'il ne soit trop tard. Les cerveaux républicains ne sont pas spécialement souples ni accommodants. Ça ne s'arrange pas avec les années. Leur cas semble à tous égards désespéré, même si cela n'a jamais été une raison pour abdiquer.

D'autant que des voix rappellent opportunément l'essentiel. Sylviane Agacinski, dans *Le Monde* du 10 juin : «Vers quelle oppression culturelle irait-on, vers quelle société moralisante ou politiquement correcte, si l'on remplaçait la critique par la censure ? De quels sentiments "condamnables" faudra-t-il demain interdire l'expression ? [...] Police du style ou police des opinions? De grâce, ni l'une ni l'autre !» Et Dominique Jamet, dans *Marianne* du 12 au 18 juin, de terminer un article odieusement titré ("L'homme qui n'aimait pas les Juifs") par une impeccable conclusion :

«Peut-on empêcher quelqu'un de penser ce qu'il pense? Même par contrainte, on ne le peut pas. Faut-il, pour être publié, écrire ce que l'on ne pense pas, ou cacher une partie de ce que l'on pense? Peut-on empêcher quelqu'un de dire, ou d'écrire, ou de publier ce qu'il pense? On le peut, mais seulement par la contrainte. Qu'en résultera-t-il? On n'aura pas supprimé la pensée, on n'aura empêché que son expression. Oui, dira-t-on, mais cette pensée, ou cette opinion, est un délit. La loi peut qualifier une pensée ou une opinion de "délit" ou de "crime", ces crimes ou ces délits n'en resteront pas moins des opinions, et la démocratie cesse d'être là où s'arrête la liberté d'exprimer son opinion. Même si c'est au nom de la liberté que l'on bâillonne la parole, comme ailleurs on le fait au nom de Dieu, du communisme ou de la force, même si l'on ne tue pas celui qui s'est rendu coupable de délit ou de crime d'opinion, une fatwa reste une fatwa. La force des lois qui répriment la libre expression exprime aussi, toujours et partout, un rapport de forces. La liberté navigue toujours entre deux écueils : l'excès de faiblesse, par où elle périt, et l'abus de la force, où il arrive qu'elle se fracasse.

«Si ce qu'écrit Renaud Camus est insignifiant et sans conséquences, il fallait le négliger. Si ce qu'il écrit est condamnable et dangereux, est-il au-delà des forces de ses censeurs de le réfuter? Comme le disait déjà, interdit de publication mais encore en sursis pour quelques semaines, Camille Desmoulins à l'Incorruptible (et Dieu sait si ce temps voit proliférer, au nom de la liberté et même de la tolérance, les Robespierre de micro et les Saint-Just de papier), "brûler n'est pas répondre". »

Au terme de cet avant-propos, j'ai envie de remercier de leur soutien silencieux ou explicite tous les amis, auteurs et membres du personnel des éditions Fayard, alors même qu'ils ne disposaient pas de tous les éléments permettant de se faire un jugement complet sur les événements en cours. Je les remercie d'avoir, même en désaccord, pensé que si l'on s'en prenait avec une insistance aussi virulente à notre maison et à celui qui l'a conduite depuis deux décennies, il y avait de fortes présomptions que ce ne fût pas pour le seul motif (ou prétexte) allégué.

Je crois bien qu'en donnant l'hospitalité à un hôte indésirable partout ailleurs, j'ai attiré sur lui plus d'ennuis qu'il n'en eût essayés autre part. Que Renaud Camus ne m'en veuille pas trop.

D'aucuns (et c'est un témoignage auquel je suis sensible) s'identifient parfois à une maison au point d'attendre d'elle qu'elle épouse toutes leurs préférences et toutes leurs répugnances ; les réactions passionnelles demandent alors à être refroidies par quelques rappels de principes : ce que j'ai tenté de faire çà et là dans ces lignes.

Il est probable que si le livre de Renaud Camus avait été publié par exemple à L'Age d'Homme (autrement dit "chez les Serbes", diraient d'aucuns) ou aux éditions du Rocher (l'éditeur actuel de Marc-Edouard Nabe), on n'aurait sans doute pas assisté au même tohu-bohu ni à la même curée. C'est la preuve que ce qu'est devenue la Librairie Arthème Fayard suscite des flambées de passion. Beaucoup d'autres maisons ne sont pas dans ce cas, et nous n'en envions aucune. Si, par surcroît, l'agitation extérieure débouche parfois sur l'intérieur, mieux vaut y voir une preuve de vitalité, et

en sourire plutôt qu'en gémir : là où les contradictions n'ont plus cours, c'est le repos éternel. "L'ennui, dit Maine de Biran, est la preuve que nous sommes faits pour un autre monde." A cette aune, comme nous sommes faits pour celui-ci!

Les coupes et quelques corrections apportées au texte de *La Campagne de France*, représentant une petite dizaine de pages sur cinq cents, ont été opérées par Renaud Camus d'après ses propres suggestions et certaines recommandations de notre conseil.

Ces quelques passages ayant été abondamment cités par la presse, tantôt de façon tronquée et déformée, tantôt intégralement mais hors de leur contexte, beaucoup plus rarement avec scrupule et probité, il eût été envisageable de les laisser subsister. Mais d'aucuns étant allés jusqu'à réclamer, sur le ton des tricoteuses de 93, l'interdiction des blancs («Cela ne s'expurge pas»), on les conservera comme les cicatrices des blessures infligées à la liberté d'expression par une étrange coalition d'intolérances, inspirées chez les uns par une indignation de bonne foi, chez d'autres par des rancœurs sédimentées, chez les troisièmes par des réflexes conditionnés et le souci de garder le monopole de l'invective ou la préséance dans la protestation, chez d'autres enfin, hélas, par le souci criminel d'allumer des feux qui justifient qu'on entende leurs clameurs et appelle leurs secours une fois leurs prédictions vérifiées par les phénomènes pervers qu'ils ont eux-mêmes suscités.

Claude Durand
Juin 2000.

Étripage Lanzmann-Finkelkraut

Ils sont partout !

Par Claude Lanzmann

Philippe Meirieu a été attaqué ici même avec démesure, cruauté, bassesse. On l'a laissé seul. Aujourd'hui, cet homme est à terre et atteint, profondément. Les désaccords qu'on pouvait avoir avec ses positions ne justifiaient en rien l'insulte *ad hominem* («*La révolution cuculturelle à l'école*», *Le Monde* du 19 mai) et la fureur outrancière qui ont conduit Alain Finkelkraut, par ailleurs chantre de la «nuance», à accuser Meirieu de «placer l'universel sous la juridiction exclusive de la rationalité instrumentale: celle-là même qui a été mobilisée pour les usines de la mort et qui a conféré aux crimes administratifs du XXe siècle leur atypique banalité et leur monstruosité sans pareille». (*Une voix vient de l'autre rive*, p. 84) Diable! Aucune voix, parmi les écrivains et les maîtres, ne s'est élevée pour protester contre cette ineptie et condamner de pareils amalgames. La haine régnait. Pourquoi faut-il, dans ce pays, que les prétendus champions du débat intellectuel se changent en procureurs écumants et utilisent les mots comme des armes meurtrières? Étrangement, ce sont les mêmes qui, devant des déclarations, à l'évidence antisémites, allèguent que, dans la France apaisée, les mots ont perdu leur pouvoir, leur charge de sens ou de mort et que tout peut se dire innocemment au nom de la liberté d'opinion. Tout. Même le pire.

Nous avons revu il y a peu - à l'occasion d'un hommage que lui rendait l'université Paris-VII - le film déchirant de Bernard Cuau, consacré aux procès de Prague dans les années 50, et si justement intitulé *Les Mots et la Mort*. Sous nos yeux, procès après procès, accusé après accusé, le sinistre Urvalek, procureur d'Etat, requérait sans faiblir la peine capitale: ses mimiques et gesticulations, ses hennissements manichéens, sa rhétorique grandiloquente dévoilaient tout à la fois le mensonge absolu des dossiers d'accusation et la servilité de celui qui avait la charge de la soutenir.

Il y a un style procureur ou avocat général de faux procès truqués --procès dont les verdicts sont connus à l'avance et inexorablement prononcés--, celui d'Urvalek, mais aussi bien celui de Freisler, l'accusateur public du Troisième Reich, qui accablait et humiliait les conjurés du 20 juillet avant de les livrer le soir même au bourreau de la prison de Moabit, à Berlin. Les Freisler et les Urvalek, ces combattants du Bien, sont hantés et habités de vide, qu'ils tentent de masquer ou combler par la démesure et l'emphase. Comme l'antisémite dont nous parlait Sartre, ils veulent ainsi se faire «roc impitoyable, torrent furieux, foudre dévastatrice».

Lancé dans une ardente campagne promotionnelle de sa dernière diatribe, Alain Finkelkraut multiplie les apparitions, ferraille tous azimuts, frappant d'estoc et de taille, pratiquant sans état d'âme l'inversion des signes et l'échange des rôles. De

procureur, le voici devenu défenseur, bientôt victime peut-être, emploi où il excelle tout autant et où il peut faire montre d'une merveilleuse liberté et originalité d'esprit. Si, contre le troupeau bêlant de la «*France grégaire*» (Le Monde du 7 juin), il embrasse la cause de Renaud Camus, c'est parce que celui-ci, avant d'être un antisémite, est d'abord et surtout un anticonformiste. Mieux encore, son antisémitisme délicat, raffiné, pondéré est, par les temps qui courent, le signe même du courage et de la liberté d'esprit. Benoîtement, Finkielkraut consent à quelques concessions de pure forme - car il est tout de même difficile de nier ce qui a été écrit: «*Il est certes choquant... On peut avoir de l'hospitalité une conception moins vieux jeu, moins collet monté, moins restrictive... Il y a notamment la navrante tristesse...*» Et cette perle: «*Blessé par les accents de mélancolie barrésienne...*», ou celle-ci encore: «*Désolé par l'égarement d'un écrivain singulier et rare.*» Mais le cœur n'y est pas: ces regrets et cette désolation sont forcés, corrigés et annulés à peine formulés par de grosses ficelles rhétoriques, qui permettent à notre procureur de retrouver sa veine originaire et de tonner contre l'ennemi principal. Renaud Camus en vérité n'aura été pour Finkielkraut qu'un filon latéral, une pépite de hasard sur laquelle il s'est voracement jeté parce qu'elle allait lui permettre de marteler clairement ce qu'il retenait encore et, au nom de la défense, d'oublier les prudences, de s'oublier lui-même, tant est devenue incontrôlable l'inavouable passion qui l'anime.

Les pistes, déjà, sont tracées dans l'article du *Monde* auquel j'ai fait référence. Son armure ordinaire lévinasso-arendtienne ne le garantissant pas assez, il appelle Claude Lévi-Strauss à la rescousse de Renaud Camus et conclut une longue citation du premier (qui exalte les particularismes) par ces mots: «*C'est faire du Renaud Camus avant Renaud Camus. Au travail, vigilants! Ils sont partout* (sic). *La Campagne de France* (titre de l'ouvrage de Renaud Camus) n'est que la partie émergée d'un immense iceberg.» L'inversion maligne joue ici à plein: «*Ils sont partout*» est le leitmotiv des antisémites. «*Ils sont partout*», c'est ce que répétait, numéro après numéro, le torchon *Je suis partout* et c'est ce que dit précisément Renaud Camus à propos des Juifs du *Panorama* de France-Culture. Ici bien sûr ce sont les antisémites - et non les Juifs -- qui sont désignés par le «*Ils*» finkielkrautesque. Seule une poignée d'anachroniques illuminés -- les vigilants -- perçoit et débusque partout la grouillante vermine antisémite! Lourdeur de souliers à clous. Lapsus ou bon mot? L'un et l'autre, l'un ou l'autre, sont atroces. Mais la toupie de l'inversion maligne n'arrête pas là son vertigineux tournis: la victime désignée, l'insulté, le rejeté, le censuré, l'objet du pogrom et de la terreur intellectuelle, le nouveau Paria, c'est Renaud Camus. Les vingt-cinq signataires de la «*Déclaration des hôtes trop nombreux de la France de souche*» appellent à la «*curée*» (sic) terminale -- finale peut-être -- et sont dénoncés -- sur quel ton de menace et de délation! -- comme les «*maîtres de l'heure*». Philippe Sollers a bien raison de demander: «*Quelle sera la prochaine?*». La nôtre, nul doute. Notre dernière heure: elle viendra, elle est venue, elle a sonné ou sonnera bientôt. Nous, les «*maîtres de l'heure*», avons, c'est certain, du plomb dans l'aile, le pouvoir nous échappe, nous condamne peut-être: Renaud Camus et Finkielkraut ont reçu il y a peu ici même un surprenant, puissant et attristant renfort.

La nouvelle correction politique, la nouvelle bien-pensance, qui revendique hautement et de très haut le droit de mal penser, pourra se délecter de ces lignes - jusqu'alors passées inaperçues puisque seuls quelques *happy few* connaissaient l'existence d'un «*écrivain singulier et rare*» - le récidiviste et «*vieux Français*» Renaud Camus. Page 467 de son Journal de 1991, on peut lire ceci: «*Quel rapport de l'équipe*

de France avec la France si la moitié des joueurs ne sont pas français, sinon par naturalisation précipitée?» C'est une question en effet!

Mais il faut ce qu'il faut. Tout à sa croisade, animé par le désir d'en découdre et d'en finir, notre philosophe est peu regardant sur ses lieux de parole. Quelques privilégiés ont pu le voir récemment dans l'émission clownesque d'une chaîne cryptée en compagnie d'un Renaud Camus, incrédule d'abord, puis médusé par la fougue du preux qui le défendait, lui soufflait ses arguments, enfin totalement réduit au silence, ignoré, néantisé par un Finkielkraut déchaîné, occupant tout l'écran, baudelairienne pythie trépignant sur son trépied de fer, dans un extraordinaire numéro d'appropriation et d'identification.

La scène, supposée conviviale, se passe dans un appartement bourgeois très laid, style antre chaleureux - «L'appartement» est d'ailleurs le nom de l'émission. Nos deux compères sont reçus, comme chez des amis, par un couple de jeunes gens, garçon et fille, culottés et intimidés, qui posent des questions naïves sans jamais insister. Pour montrer que tout cela -questions et réponses- reste dérisoire, un clown grimaçant et grossièrement grimé traverse régulièrement le plateau et a avec l'intervieweur des apartés grinçants et rigolards.

Renaud Camus donc arrive le premier, droit dans ses bottes, détendu, guilleret, sifflotant. Il désamorce d'emblée: *«Il ne faut pas crier au loup quand il n'y a pas de loup.»* Ce n'est rien du tout, il aurait dit la même chose «pour des journalistes bretons ou auvergnats». On a envie de lui répondre par la célèbre blague: *«Il a été décidé de tuer tous les Juifs et tous les coiffeurs»* - *«Pourquoi les coiffeurs?»* - Pourquoi les Arvernes? Légère interrogation sur le petit mot «Juif». Est-il innocent? Mérite-t-il un statut particulier et éternel? *«Ne peut-on faire à un Juif le plus léger reproche?»* Mais plutôt sympathique, Renaud Camus, bon antisémite, propos *«dépourvus de toute incitation à la haine ou au mépris»*, comme l'a écrit récemment la ralliée de fraîche date au mal-penser que j'évoquais plus haut. Soudain survient notre philosophe, - *«professeur à l'École polytechnique»* -, qui s'excuse du dérangement par lui provoqué, et les affaires sérieuses commencent. Tout y passe: la curée donc, l'anticonformisme du cher Renaud, puis des propositions étranges, inquiétantes. Je cite: *«Je devrais être content que les Juifs soient à la mode (sic), mais ça n'est pas comme ça qu'on résoudra le problème, ni le rapport de la France avec son passé!»* Ou encore: *«L'identité française est détestée parce que la France doit disparaître pour que fleurissent toutes les identités.»* Renaud Camus, souverainiste de choc, est victime de son *«amour démesuré pour la France»*. Et ceci (la cassette de l'émission fait foi): *«Il y a des emplois (sic) juifs depuis des années et je comprends tout à fait qu'on le critique et que ça énerve!»*

Exaltation, frémissement, et brutalement, le Professeur pivote vers Renaud Camus, l'apostrophe et l'exhorte. Le ton monte: *«Vous ne voulez pas lâcher. Vous avez raison. Il n'y a pas à s'incliner devant le politiquement correct»...* *«Aller plus loin, il faut aller plus loin dans la mauvaise pensée elle-même!»* La transe se conclut par une considération menaçante, annonciatrice et mystérieuse, qui, si on cherche à l'interpréter littéralement, conduit à des contradictions sans fin. La voici: *«On ne marche pas sur des oeufs avec des Pataugas.»* (sic). Est-ce une version postmoderne de l'antique *«On ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs?»* Nul ne sait. Il faut

pourtant observer que, ce jour-là, Alain Finkielkraut était chaussé de Pataugas blancs qui juraient avec son austère tenue professorale, mais étaient fort visibles à l'écran.

Poursuivons. *«Le slogan des temps nouveaux, c'est la fraternité de tous dans le mélange universel...Les mots clefs sont le mélange, le métissage, les différences... Dans cet univers totalement factice, l'être humain lui-même serait persona non grata »* (sic). On ne s'étonne pas, lisant cela, que Finkielkraut juge Le Pen *«fatigué»* (*Le Monde* du 6 juin). La relève, ne craignons rien, est assurée, les forces fraîches sont là. Puis, devant Renaud Camus, silencieux mais esquissant un fugace haussement de sourcils, expression de doute et de désaccord: *«L'antisémitisme pétainiste, tout cela est derrière nous. L'antisémitisme n'est plus une passion européenne, ne risque plus de l'être.»*

Le jeune hôte de l'appartement ose une objection: *«Haider»*. Le Maître la balaye d'un mot: *«Haider n'est pas Hitler parce qu'il ne fait rien de mal.»* Sauf penser bien sûr: Haider pense mal (Bernard-Henry Lévy l'avait stigmatisé avec force à Vienne même), il mal-pense, lui aussi. On comprend que Finkielkraut et Renaud Camus soient prêts à le coopter dans leur *«Club des mal-pensants et vieux Français de souche»*.

Nous en arrivons maintenant au foyer d'incandescence, au noyau central, à *l'ultima ratio* de cette frénésie et de ce basculement vers l'irréparable: la Shoah. Elle pèse sur les épaules de Finkielkraut comme un encombrant et indigeste patrimoine. À l'instar de ces Enées dont parlait Sartre, fatigués de porter sur le dos leurs Anchises, il rêve, avec quelques autres, de s'en débarrasser, de la remettre à sa place -juste et congrue si possible. Écoutons-le prophétiser: *«Je vois s'installer une nouvelle religion. La religion de la Shoah m'inquiète. Qui dit religion dit catéchisme. Le catéchisme agace et énerve les élèves. Il faut enseigner l'hitlérisme dans le seul cadre des cours d'histoire.»* Pas de traitement spécial donc. Observons qu'à cet instant de l'émission il prend sur lui de remplacer le mot *«Shoah»* par celui d' *«hitlérisme»*. Dans le factum dont il s'efforce d'assurer la promotion, filant sans frein comme à son habitude d'insupportables métaphores, négligeant les médiations, la temporalité, la vie même, il écrit: *«L'histoire, depuis lors, s'est réconciliée avec le malheur juif, comme l'atteste la carrière mondiale du mot Shoah.»* Qu'est-ce que la *«carrière mondiale»* d'un mot? Il faut, pour comprendre ce qui étouffe et obsède notre auteur, lire tout simplement *«la carrière mondiale du film Shoah»*. C'est le film qui a donné le nom, effectuant ainsi un acte inaugural de nomination. Comme l'a écrit justement Michel Deguy: *«Le film Shoah fut un événement tel que l'Événement, longtemps appelé Holocauste, a changé de nom dans ses mentions innombrables: le nom propre est devenu Shoah. »* Mais Finkielkraut n'en reste pas là. La métaphore se poursuit et passe toute limite: *«La Shoah est omniprésente. Ses morts ne connaissent jamais le repos. Constamment sur la brèche, sollicités en permanence, ils n'ont pas une minute à eux.»* (sic). Ou bien: *«D'encombrant, le crime d'Auschwitz est devenu obsédant.»* Là encore, l'inversion maligne donne la clef: ceux qui voient partout l'obsession sont les obsédés - Finkielkraut, livre après livre, ne parle que de cela, c'est son sujet central-, ceux qui dénoncent la prétendue religion ou sacralisation de la Shoah (on a même pu lire des énormités comme *«Il faut laïciser la Shoah»*!) n'ont pas, soyons-en sûrs, la République pour souci principal. Comment s'en débarrasser est leur grande question. Leur réponse: tournons la page du siècle. Dans la France apaisée, rendons Renaud Camus à la littérature et la Shoah à l'histoire!

Claude Lanzmann

(L'AAARGH pense que le texte a d'abord écrit par Robert Redeker).

+++++

Réponse

"J'avoue tout"

par Alain Finkielkraut

Percé à jour par Philippe Sollers («Les nouveaux bien-pensants», *Le Monde* du 17 juin), confondu par Claude Lanzmann («Ils sont partout !», *Le Monde* du 1er juillet), dépouillé par l'un et l'autre de tous mes alibis et de tous mes faux-semblants, je suis acculé, je n'ai plus le choix, je ne peux plus continuer à bluffer ni à feindre. L'heure a sonné pour moi de passer aux aveux et de révéler le fond de mon âme. Longtemps mon patronyme a fait illusion ou diversion, mais le voile se déchire, l'insoutenable vérité apparaît en pleine lumière: je suis antisémite. L'antisémitisme est mon choix originel et la clé de tous mes engagements.

Avec une clairvoyance phénoménale, Lanzmann a tapé dans le mille : j'exècre le monde dont je viens. Moi dont la famille a été presque entièrement anéantie dans les camps et les ghettos de Pologne, je n'ai qu'une idée en tête : effacer Auschwitz, débarrasser l'humanité de l'encombrant souvenir de la Shoah, oublier toute cette histoire, changer de sujet, repartir de zéro, tourner la page.

C'est pour mieux camoufler ma négationniste volonté d'en finir que j'ai consacré en 1982 un essai à l'affaire Faurisson et - Lanzmann, magistral herméneute, l'a démontré de manière irréfutable - c'est pour dire «bouclez-la!» aux voix venues de l'autre rive que j'ai écrit mon dernier livre.

En dénonçant tout récemment la pétition contre un écrivain signée par les plus hautes personnalités de la vigilance et où le mot «criminel» revient quatre fois, j'ai agi en digne émule des procureurs staliniens et de l'accusateur public du IIIe Reich. En décidant de lire attentivement les écrits de l'inculpé pour juger par moi-même loin de la foule déchaînée, j'ai joué à l'impartial et j'ai dissimulé sous le manteau du scrupule ma complète absence d'émotion, mon coeur froid comme de la glace.

Ce n'est pas la probité qui m'anime, c'est la cupidité et c'est la complaisance. Ce n'est pas la carrière du vrai qui m'intéresse, c'est la mienne. Comme l'a bien vu Lanzmann, je me suis jeté, tête baissée, dans le paradoxe pour assurer ma promotion - ce créneau est très porteur - et pour prendre, avec Renaud Camus, la relève de Le Pen qui commence à accuser la fatigue. Assez finassé, en effet: l'auteur de *La Campagne de France* est mon camarade de combat, nous sommes de mèche, moi et ce littéraire médiocre, ce plumitif hitlérien qui pousse l'outrecuidance jusqu'à se parer d'un nom admirable: pourquoi pas Renaud Sartre, pendant qu'il y est?

Si l'étrange objet de ma sollicitude se dit «Français par l'appel du 18 Juin», et s'il confesse son «immense admiration pour l'attitude britannique pendant la seconde

guerre mondiale» ainsi que sa «grande humiliation de l'attitude française» (la défaite, la collaboration, les dénonciations), ne vous y fiez pas: il cache son jeu, il donne le change.

La France qui renaît en lui, c'est -le sagace Lanzmann, là encore, ne s'y est pas trompé - la France que j'aime, celle qui a organisé la déportation de mon père et le voyage sans retour de mes grands-parents : la France rafleuse, fanatique et veule de *Je suis partout*.

C'est parce que l'anticonformisme de Jörg Haider me subjugue absolument que je suis resté insensible à l'appel au boycottage du Festival de Salzbourg lancé par la Résistance européenne et que j'ai même fondé, pour tous les Autrichiens désireux de s'inscrire, «un club des mal-pensants et des Français de souche».

C'est parce qu'au lieu de regarder *Shoah* en boucle, je lis et relis, entre autres, *La Trêve* ou *Si c'est un homme*, que j'ai pu reprocher à Philippe Meirieu de s'appuyer abusivement sur l'oeuvre de Primo Levi pour destituer la parole des professeurs. Or, j'en prends conscience trop tard et le rouge au front, je n'aurais jamais dû me laisser détourner de *Shoah*. Car Shoah, c'est la Shoah. L'oeuvre, c'est la chose. Le monument, c'est l'événement. L'anamnèse de la douleur se confond avec le destin de l'auteur. Négliger celui-ci, c'est insulter celle-là. Honorer les morts, à l'inverse, c'est encenser Lanzmann. Le devoir de mémoire est un devoir d'adulation.

Le deuil de l'humanité s'atteste, depuis le film, dans le panégyrique interminable de celui qui l'a fait. Il faut vraiment que je sois le plus monstrueux des hommes pour trouver ce culte bizarre et pour refuser toutes ces identifications. Je porte, par surcroît, d'horribles chaussures blanches. Mort à moi!

Alain Finkielkraut

Le Monde, 1er juillet 2000, (Lanzmann) et 7 juillet (Finkielkraut).

RUSSIA'S DARKEST NIGHT OF THE SOUL

ALEXANDER SOLZHENITSYN IN A RARE INTERVIEW LAMENTS HIS COUNTRY'S TURBULENT HISTORY AND, WITH ELECTIONS LOOMING, GIVES A DAMNING VERDICT ON ITS POLITICIANS

Alexander Isayevich, when you were exiled from Russia in 1974, the order came from the top ranks of the Communist party. But in reality, it was from the KGB. Now an officer of this same secret police force [Vladimir Putin] is leading the new Russia. Could you have imagined this when you returned in 1994?

I didn't consider it impossible. We experienced neither reform nor democracy under Gorbachev or in the entire Yeltsin era. The West lived with the myth that democracy had been introduced to Russia under Boris Yeltsin, and market-economy reforms put in place. When Yeltsin stepped down, President Clinton called him the father of Russian democracy. That deserves only the most biting scorn.

Yet, Mikhail Gorbachev began the transition from communism with 'glasnost', freedom of expression and transparency in public life.

That was his only service to Russia. He experimented with half-steps and half-hearted measures; he was a completely indecisive politician. He dismantled the economic system that, in the Soviet time, got more things wrong than right, but he didn't know what to put in its place. He spoke of a socialist market economy which is simply unthinkable. When Yeltsin took over, he wanted to do something as quickly as possible and he said it didn't much matter what. He hastily threw together a team of bright young men who had no idea how to go about this. Suddenly the fate of Russia was on their shoulders. There was never a reform plan.

With privatisation of the state economy, every citizen was supposed to receive coupons giving him a share in the people's wealth.

That was the purest of lies. The state's goods ended up in private hands those of a few scoundrels and frauds. Entire industrial giants were plundered, sometimes for only a half or 1% of their actual value. Within two years, production dropped by 50%. Our reforms were a catastrophe. We lost 15 years. It is a tragedy. Late in the Stone Age people realised that the Earth can feed us. That's what we've come to today. More than half our people were plunged into poverty and live not by wages but from their own small patches of ground. And Gorbachevian glasnost is gone without trace.

After your return from America, you spoke with thousands of Russians in many regions. What do the people think?

Our people cannot believe, even today, that what Yeltsin did was a mistake or an error of judgment. The people are convinced that it all served only one objective: to destroy Russia, or damage her as seriously as possible. The myth that we now have a democracy has been so tirelessly repeated that it finally took root.

But you do have multi-party elections...

Our state Duma is not a collection of people's representatives. Under the communists, we had only one party and were happy with that. Now, a couple of guys who get together in their kitchen and found a party can take part in the Duma elections. Half the deputies enter the Duma with that sort of party list, and they dominate the other half the people who were really directly elected.

At least the parliament debates and votes on laws.

The Duma performs like a provincial theatre. They don't want to pass the truly necessary laws.

Which ones?

Most importantly, on the self- administration of communities and districts. That's where democracy must begin...

Governors would be elected directly?

That's a lie, too. For a governor to be validly elected requires voter participation of only 25%. So whoever can get 13% of the people behind him the votes of one-eighth of qualified voters is considered to have been elected by the entire people.

And the prime minister?

Yeltsin tried out several prime ministers as possible successors and judged them all from only one viewpoint: who would best protect his clan. In the end, he picked Putin.

Can Putin turn the country around?

I distinguish between Putin's platform and Putin's personality. The Putin platform comes from Yeltsin and his entourage, the corrupt bureaucrats, the financial magnates. They are united by one great fear: that people will take from them everything they have stolen, that their crimes will be investigated and that they will be sent to jail.

Why did they choose Putin?

They assume that he guarantees their booty cannot be touched. Putin's first official act as interim president was a decree that Yeltsin and his family could never be brought to trial. Unbelievable! In many countries, even ruling presidents are tried for their crimes. In ours, the ex-president is untouchable. And that's about the extent of Putin's disastrous platform.

What about Putin's personality?

He is in many ways a puzzle. We don't know how he will act as president. He stands at a crossroads. Either he can give in to his sponsors, and lead the country inevitably to its ruin and him with it or he can break with clan loyalty and pursue his own

policies.

What should he do first?

I hope that, as a man of undeniable dynamism, he will not settle for a puppet's role. Instead of assuring everyone that the ex-president will never be punished, justice must prevail. That is what the people are waiting for.

Putin says he will strengthen state power. That seems inevitable. The creative strengths of the people, which were repressed under the communists and still are today, could get everything moving. Millions of Russians are blocked by a wall of administrative and bureaucratic arbitrariness. They have no one to complain to; no court protects their rights. Every path toward Russia's rescue has been blocked. In some regions, the country is falling slowly apart.

Do you see local self-government as an answer?

A strong central government is needed to keep the state from falling apart. In parallel, a growing, equally powerful pillar of self-government will spring from the communities upwards. These two power structures must control each other. The central government has to enforce strict compliance with the laws, while self-governing councils must control the openness and responsiveness of state decisions on every level in the villages, the regions, the provincial government. Otherwise, our country with its vast distances, its countless peoples and its many religious groups cannot survive.

Wouldn't these two poles of power, from above and from below, eventually come into conflict?

They must complement each other, just as in the short existence of the Rus people in Moscow in the 14th century. The tsar could not force his will upon their representatives, he had to marshal powerful arguments to sway their opinion. [Note of the AAARGH: There was no tsar in Moscow in the fourteenth century, just a prince who was at war with other princes to get the leadership of the Russian land, still under by the Tatar yoke.]

Would it be possible, in today's world, to develop a self-organised economy in Russia's regions?

A democracy requires that people be independent as citizens and as economic subjects. If the exercise of power does not flow from below to above, then we will remain in the hands of bureaucrats and a few oligarchs. The last 15 years show that clearly.

What do you see as the national mission of Russia?

Quite simply, to save the Russian people. We must not permit the death of Russia as a nation. Our decline has lasted through 70 years under the Communists and 10 years after that. A rebirth is always far more difficult it will take at least 100 years. The demographic trends in our country are frightening. The nation loses nearly a million people a year, so greatly does the death rate exceed the birth rate. A nation experiences losses like that only in wartime.

What are the geographical borders of Russia in your mind?

Since 1990 I've considered Central Asia to be a region that should develop independently of Russia. The trans-Caucasian area must also be given this possibility. I consider it a mistake of imperial Russia that the response to calls for help from the Georgians and Armenians, who wanted protection from the Turks, was to absorb these peoples into the Russian state. The Baltic peoples, too, should be allowed to go their own way. I view the separation of Belarus, on the other hand, as a painful blow. Now Belarus again wants union with Russia. The question, however, is the independence of Ukraine.

That, too, pains me. I am fully ready to recognise the right of Ukrainians to develop their own language and culture. But we are bound together by the fates of millions of people: 63% of the inhabitants now call Russian their mother tongue. The way I feel about the division between Russia and the Ukraine is the same sort of pain as was felt over the division of the German people.

What should be done about Chechnya?

I made my opinion clear to Yeltsin at the beginning of 1992. At that time I told him: let the Chechens have their independence. If they want it, they should try it. They'll come back of their own volition. Instead we had a shameful war that ended with a shameful capitulation. The Chechens could have been building up their state. Instead, foreign Muslim fighters gathered in a network of training camps with foreign weapons, better than those of the Russian army. Chechnya grew into a world problem. And now an independent Chechnya would not be able to exist without Russia. We will have to pump money in there, station regiments there, and face constant attacks.

You once wrote that in the Gulag, the Chechen prisoners were the most determined of all.

They are courageous fighters, a proud, unbowing people; the tough soviet regime had such difficult problems with them that it sought to deport the whole population. With the end of Communism, these problems have not been resolved. People thought that in a country newly freed from its Communist chains, there would be a great outburst of intellectual productivity. Are we wrong that this has not taken place? You're not wrong. There was an explosion of criminality. The remains of morality were devalued or denied. Many young novelists threw their spiritual values overboard, and did not feel responsible for their country or for their work. Yet, the road to democracy takes time and patience and that applies to both intellectuals and politicians. An automobile cannot come down from a high mountain by driving off a cliff it needs to take the long series of switchbacks. People wanted a democratic Russia overnight, without a period of transition, of learning and of growing accustomed to it. Now we're paying the price of having tried the great leap of driving off the cliff.

L'HISTOIRE D'UNE PAUVRE MALHEUREUSE

Par Serge Thion

VALÉRIE IGOUNET, *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Le Seuil, 2000, 700 p.

Dans l'ensemble, ce livre est intellectuellement consternant. C'est un engin de guerre, qui vise à capturer tout le terrain occupé par les révisionnistes depuis cinquante ans, et à le marquer de petites pancartes sottes sur lesquelles serait écrit le mot "négationniste", comme si ce mot, dont cette malheureuse Igounet ne sait même pas comment il a été inventé, résumait tout à lui tout seul. Exorcisme? Danse rituelle? Parlant de Rassinier ou de Faurisson, elle dit "le négationniste", comme si une telle catégorie avait le moindre sens, comme si elle disait l'alpha et l'oméga du monstre ainsi désigné.

Lorsque George Fox, chef d'une dissidence de l'église anglicane, tint un discours fameux en disant que le croyant devait "trembler" devant son dieu, il se gagna, pour lui et ses adeptes, le surnom de "trembleurs" = *quakers*. Depuis, on les appelle "trembleurs" (Quakers) alors qu'eux-mêmes continuent de s'appeler "Société des Amis". Ça ne les gêne pas qu'on les appelle "quakers" mais ce nom n'appartient pas à leur vocabulaire. Cette situation dure depuis plus de trois cents ans.

Que les régisseurs de l'opinion publique aient décidé de nous appeler "négationnistes" depuis dix ou quinze ans, peu nous chaut. C'est à eux de payer le prix -- en éléments de compréhension -- de l'erreur évitable qui consiste à ne pas appeler les choses par leur nom. Car, comme le dit Michel Zaoui, "mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur des hommes" (*L'Humanité*, 10 décembre 1998). Mais l'emploi hypnotique qu'en fait cette malheureuse Igounet obscurcit son jugement. Elle confond sa hâte de coller des étiquettes avec le besoin de construire un argument. Elle n'argumente donc à peu près jamais.

Elle ne se donne pas les moyens d'évaluer la réalité des choses. Elle donne autant d'importance à un mouvement politique qui a des millions d'électeurs qu'à une mouvance idéologique qui regroupe quinze personnes. Il n'y a pas de réalité sociale: il y a des textes qu'elle paraphrase sans grâce et qu'elle colle les uns à côté des autres. Cet énorme pavé, 700 pages, est uniquement composé de paraphrases et de digressions au sujet des paraphrases. Pas un fait; pas une date (au sens historique du terme); pas un portrait de protagoniste; pas une situation; pas une époque; pas un enchaînement de causes et d'effets; pas de contexte; pas d'analyse du contenu des affirmations des uns ou des autres; pas d'échelle de jugement; pas de différence entre les mouvements politiques selon leurs finalités; pas d'histoire globale; pas d'histoire à

l'étranger, à part de brèves allusions, bref, ce n'est pas un livre d'histoire et cette bonne femme n'a rien d'une historienne. C'est de l'idéologie bas-de-gamme, du ressassement ras-le-front, de l'harlem-désir pour petits-bourges de province. Ce pensum lui a rapporté un doctorat d'histoire, semble-t-il, décerné par des gens qui ne sont pas non plus de véritables historiens, puisque tout ça s'est passé dans un cadre "sciences po" avec au jury, en particulier, un baril de suffisance et d'incompétence démontrée, un réfuté de partout, l'icône des mrapistes, Pierre Vidal-Naquet, l'homme qui ne peut pas répondre aux critiques qu'on lui adresse parce qu'il s'est engagé à ne pas répondre à ses détracteurs, ce qui est bien la situation la plus mollement commode qui soit dans la république des lettres.

Dans ce livre, nous avons, pour notre part, trouvé vingt-cinq pages à peu près intéressantes, donnant quelques éléments nouveaux sur la dernière partie de la vie de Rassinier, lorsqu'il fréquentait les anars et qu'il publiait dans certaines de leurs feuilles. Rassinier lui-même n'était pas anarchiste, il venait de la filière des communistes passés chez les socialistes. Il ne s'entendait pas très bien avec beaucoup d'anars et il eut assez vite l'impression qu'il y avait, dans ce milieu, au moins dans certaines organisations, comme la Fédération anarchiste, une forte coalescence de francs-maçons qui s'opposait à ses points de vue. La malheureuse Igounet est tombée sur une archive assez riche, qu'elle ne dévoile d'ailleurs pas entièrement, et elle en tire des échanges et des discussions entre Rassinier et divers acteurs de la scène anar qui ne sont pas sans intérêt. Ils avèrent d'ailleurs, dans l'état où nous les percevons par ce qu'en dit cette pauvre malheureuse, que Rassinier était totalement dépourvu de ce que toute cette bande de sangsues conformistes répète à satiété, à savoir qu'il aurait été antisémitisme. Il suffit de LIRE Rassinier pour voir que les juifs, pour lui, n'existent pas comme problème. Il s'en fiche comme de ses premiers sabots. Et ni Brayard, ni Fresco, ni cette malheureuse Igounet n'ont pu trouver un discours de Rassinier qui aurait dit le contraire. Ils se contentent de bouts de phrases qu'ils déforment, tronquent, inversent, badigeonnent et revomissent après un long transit dans leurs cervelles torturées et avides de gloire pas chère, avec un petit boulot pépère à la clé. Rassinier fréquentait des gens avec qui il n'était pas d'accord parce qu'ils étaient d'accord, pour leurs raisons propres, pour le publier, pour publier ce qu'il pensait -- indépendamment des gens qui le publiaient. Il n'a jamais varié sur ce point et donc il s'est fait publier en même temps par des fascistes et par des anarchistes. Seuls les idiots croiront que les fascistes penchaient pour l'anarchie ou que les anarchistes avaient des attirances pour le fascisme. Rassinier, impavide, poursuivait sa quête des causes de la deuxième guerre mondiale. C'était, à ses yeux, le travail le plus important que sa génération n'avait pas su faire, comme l'avait plus ou moins fait celle qui avait vécu la guerre de 14. C'est cela qui a attiré sur lui l'attention des révisionnistes américains, comme Elmer Barnes, et qui a valu à Rassinier l'étiquette de père du révisionnisme français, un terme qu'il n'a jamais utilisé lui-même. Dans cette affaire, pour lui, les juifs (c'est-à-dire les organisations juives) n'ont joué aucun rôle en tant que tels. Après la guerre, il les voit comme des bêtas qui se laissent utiliser par les communistes. À son avis, ils n'ont rien compris. C'est un avis que le temps qui passe pousse à partager toujours davantage.

A part ces quelques pages (p. 78-115, pour être précis) qui auraient pu faire un petit article dans une bonne revue, si on les avait bien mises en valeur, le reste de l'ouvrage est d'un ennui considérable. Elle a collé des exercices scolaires de paraphrases de textes et de livres qui ont eu leur heure de célébrité ou d'importance dans la vie

politique des cinquante dernières années, les uns à la suite des autres, entrecoupés de généralités sur le "négationnisme" qui fait ci ou qui fait ça, comme s'il existait quelque chose qui s'appelle le négationnisme, un supposé mouvement, avec des militants, des leaders, des doctrines, etc., ce qui est soit une pure illusion, soit un pur mensonge. Nous ne sommes pas là pour faire son travail et pour dire ce qu'est ou ce que n'est pas le révisionnisme, mais qu'on veuille bien nous croire si nous disons que c'est une simple vue de l'esprit. Il y a des textes. C'est tout. Elle confond mouvement d'idées et organisation politique. Le révisionnisme, ou ce que cette malheureuse préfère appeler le négationnisme, ce sont des textes. Compliqués, difficiles, on peut le reconnaître. Ces textes sont produits, depuis cinquante ans, par une trentaine d'auteurs (et quelques vulgarisateurs), on n'a pas fait le compte, dispersés de par le monde. Que ces textes circulent, qu'ils exercent une certaine influence dans certains milieux, de façon ouverte ou souterraine, c'est autre chose. Une historienne pourrait se pencher sur ces milieux, les décrire, les analyser, les replacer dans le contexte des luttes politiques de leur temps, etc. Non, la malheureuse trouverait ça trop compliqué. Elle se borne, de manière très orientée, à paraphraser DES textes. Non pas tous les textes. Sa bibliographie est étiq. Elle choisit sans autre règle que sa fantaisie, ou les besoins de son idéologie particulière. On peut dire que la majorité des textes révisionnistes sont totalement absents de son pensum. Elle sélectionne sévère. Nombre d'auteurs sont totalement ignorés, ou mentionnés en passant.

Saura-t-on au moins ce que contiennent les textes qu'elle a sélectionnés? Nenni. Elle sélectionne l'intérieur pour le besoin de sa paraphrase. Je n'ose pas dire de sa démonstration parce que manifestement l'effort de logique que réclamerait une démonstration outrepasserait de loin les capacités de cette malheureuse.

Pour ne pas donner à cette recension une allure pachydermique, je me bornerai à quelques erreurs typiques.

Elle ne procède à aucune évaluation du rapport Leuchter, dont tout le monde s'accordera à dire qu'il a été un moment crucial de l'"histoire du négationnisme en France", pour reprendre le titre du pensum. Mais elle croit que Leuchter est "le concepteur du système des chambres à gaz américaines" (p. 360, n.50) A se demander si elle pourrait passer son BEPC.

Lors d'un entretien avec Garaudy, elle note qu'il mentionne un jeune homme qui, à la suite de Leuchter, a été à Auschwitz, enquêter sur place. Elle transcrit le nom: Rudolph Vermar. Elle ignore visiblement qui est Germar Rudolf que nous n'aurons pas besoin de présenter aux lecteurs. Néanmoins, cette petite bourde en dit long: elle n'a même pas lu l'ensemble des textes "négationnistes" dont elle est supposée raconter l'histoire. Pour qui est familier de ces textes, ses lacunes sont criantes et désignent son souci essentiel: faire croire que tout, dans le révisionnisme, procéderait de l'antisémitisme. Ce réductionnisme bête se manifeste presque à chaque page. Nous n'en ferons pas la liste. Il avait fallu attendre la p. 163 pour recueillir cet aveu: "C'est à travers l'histoire du Front national que l'évolution de la thématique négationniste va être étudiée." Il y a donc tromperie sur la marchandise, et d'autant plus qu'elle n'entreprend pas non plus d'étudier historiquement le Front national. D'autres le font, sans doute, ou le feront, et mieux. Elle se contente de plagier, dans ce domaine, comme dans d'autres. Mais ça occupe plus de la moitié du livre. Elle inverse la relation de cause à effet: elle ne voit pas que l'origine du révisionnisme est totalement

étrangère à des considérations qu'elle appelle antisémites alors même que les antisémites ont fini, non sans réticences, par accepter le révisionnisme, comme d'ailleurs beaucoup d'autres qui n'ont rien à voir avec l'antisémitisme. Auparavant, quand les antisémites, ou ce qu'elle nomme tels, ignoraient le révisionnisme, ils étaient sionistes, dans l'idée que le sionisme était ce qui faisait partir les juifs. C'est pourquoi, tout ce qui compose aujourd'hui le Front national s'est précipité, en 1967, au moment de la Guerre des Six jours, pour s'engager aux côtés de l'armée israélienne. Ça, elle ne le trouve pas condamnable, sans doute.

En fait, dès qu'elle a besoin d'un renseignement, d'une biographie, elle se tourne vers des officines bien connues, animées par les Camus, Monzat, Maricourt, qui font un travail de policier, financé on ne sait comment, et qui sont en rapport avec des réseaux policiers. Pour un ou une universitaire, il est déshonorant d'aller pêcher ses informations dans les poubelles de ces gens-là, sans les confronter à d'autres sources, ce qu'elle ne fait jamais. L'historien travaille certes avec de l'ordure, s'il le faut, comme le disait Marrou, mais il doit le dire, c'est le moins qu'il puisse faire. Cette malheureuse ignore le b.a.ba de la déontologie et ce n'est pas Vidal-Naquet qui aurait pu la lui enseigner.

Ceci fait que ses dénonciations se retournent parfois de façon curieuse. Elle reprend les affirmations du magazine allemand *Stern* (p. 521, n.91) qui prétend avoir vu M. Yvan Blot, du FN, à une "réunion négationniste" à Munich en 1990. On le verrait sur une photo "en compagnie d'Elwald Althans". Or le milieu révisionniste tout entier est au courant de ce congrès raté de Munich et du fait qu'Althans, un des organisateurs, s'est révélé par la suite être un indicateur de la police bavaroise. Ce que cette malheureuse ignore totalement parce que ses propres sources policières françaises lui ont caché la vérité. *Sic transit*.

Elle passe cinq pages sur le texte bordiguiste *Auschwitz ou le grand alibi*, qui n'en fait guère plus, et elle y revient deux ou trois fois avec fureur, comme si ce texte avait eu le moindre rôle réel dans cette histoire. Mais comme ce texte est dogmatique, il permet toutes les facilités de l'interprétation paranoïaque qui en fait un fondement du "négationnisme" d'extrême-gauche!

Elle passe aussi un temps fou sur ce qu'elle appelle le "post-révisionnisme", élucubration d'un certain Olivier Mathieu, qui a fait ses tournées de pitre entre 1988 et 1990 et a totalement disparu depuis. Elle essaie aussi de se servir de Guionnet. Ce sont tous les deux des handicapés mentaux qui n'ont jamais exercé la moindre influence, mais ils sont utiles à son étiquetage intensif. Tout est sélectionné avec rigueur.

Elle ne connaît même pas les documents qu'elle cite, il lui suffit que le titre soit emblématique de ses obsessions. Ainsi, p. 584, elle écrit cette phrase: "Au cours de ces années, Robert Faurisson est présenté comme un "espion venu de l'extrême-droite". Elle ajoute en note qu'il s'agit d'un film d'Annette Lévy-Willard, diffusé le 26 avril 1984 sur Antenne 2". Il est probable qu'en 1984 cette malheureuse était encore dans son youpala. Mais il y a les articles de journaux, les deux comptes qu'en ont faits deux révisionnistes différents. Elle n'a rien lu, elle ne connaît rien, elle voit le mot "extrême-droite" et elle salive comme une pauvre bête de Pavlov. Car le titre du film ne désignait nullement Faurisson, mais un quelconque indic, nommé Hill, infiltré par

la police anglaise dans les milieux de l'extrême-droite anglaise. Des flics, il y a en a beaucoup dans cette histoire, comme dans le PC américain, qui était composé à 60% d'agents du FBI. D'ailleurs, trois pages plus loin, elle rend compte d'une "réunion privée" tenue à Haguenau les 11 et 12 décembre 1989, avec D. Irving, Zündel, Walendy, Faurisson et deux cents autres. Elle cite. Sans source. Pas de paraphrase, des phrases. D'où viennent-elles? Il n'y a jamais eu de compte rendu publié de cette réunion. À notre avis, ses citations proviennent tout droit des Renseignements généraux via les officines "de gauche". Elle n'ose pas les citer, on la comprend. On voit bien de quel iceberg la malheureuse est la partie émergée.

Ce livre a fait l'objet d'une thèse soutenue en 1998, dit-on. Il a été rédigé en 1995 et à peu près terminé en 1996 d'après les faits qu'il cite. Quelques phrases ont été rajoutées de ci de là pour l'édition en livre. C'est donc peu dire qu'à sa sortie ce livre est déjà ancien, dépassé, qu'il y manque des chapitres entiers. Que sous chaque phrase de la fin, nous avons des dizaines de pages de documents variés, inconnus de cette pauvre malheureuse.

Elle fait partie de la même entreprise que cette autre égarée, Poor Old Debbie Lipstadt, des pseudo-universitaires qui sont nourris par des réseaux policiers, des réseaux d'influences qui entendent maintenir par tous les moyens leur orthodoxie holocaustique et les immenses sources de revenus qu'elle leur procurent. Évidemment, ces gens-là peuvent faire annuler la thèse de Roques, sous les prétextes les plus minuscules, et faire valider par leurs satellites, genre Milza, Vidal-Naquet et autres chiens de garde, des dissertations aussi lamentables que celle-ci. Le niveau général des thèses ne semble pas en hausse, on le sait. Mais il faut bien se rendre à l'évidence: Igounet est une pauvre simplette, qui a bien le droit de ne pas aimer le Front national, ou la droite, ou les yahoo, mais nous étions accoutumés de voir ce genre de travail couronné de lauriers à l'Université Lumumba de Moscou, et non pas à Nanterre-la-Folie. C'est encore une fois Vidal-Naquet qui se charge de cautionner et de lancer une médiocre stalinânerie.

Il faut signaler en annexe le texte de Pressac. Il a tenu à le rédiger lui-même, conscient que cette pauvre malheureuse n'avait pas les capacités intellectuelles voulues pour suivre cette sombre histoire de recherches sur l'histoire technique des crémas d'Auschwitz. Mais elle lui a joué un tour de cochon: elle n'a pas corrigé les innombrables fautes de frappe du texte, qui est donc un véritable torchon. Un torchon intéressant parce que nous y retrouvons notre Pressac bifrons, à la fois humble et arrogant, impavide aux critiques, dressant de lui le portrait d'un homme décidé, énergique, à l'esprit et au verbe clairs, c'est-à-dire tout le contraire de ce que nous le savons être. Il étrille Vidal-Naquet de la belle manière, ce qui explique le coup de pied en vache que lui décoche celui-ci dans son article du *Monde*. Mais avec ses défauts et ses palinodies, ce texte qui date de 1995, et qui annonce monts et merveilles, est peut-être ce qu'il y a de plus intéressant dans le livre. Quant aux monts et merveilles, nous les attendons. Nous notons aussi que Pressac, comme Vidal-Naquet, ne répond pas aux critiques détaillées, point par point, qui lui sont faites. Il les ignore ou les repousse du pied. Il est pourtant l'homme le plus réfuté de tout le champ révisionniste. Il fait semblant de ne pas s'en apercevoir.

ST

070400

Création d'une nouvelle infraction en cas de contestation du crime d'esclavage.

PROPOSITION DE LOI:

TRAITE ET ESCLAVAGE, CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

Présentée par

Mme Christiane TAUBIRA-DELANNON (Députée de Guyanne)

EXAMEN DES ARTICLES

Article premier

La traite négrière et l'esclavage reconnus
comme crime contre l'humanité

Cet article fait de la traite négrière transatlantique et de l'esclavage, perpétrés à partir du XV^{ème} siècle par les puissances européennes contre les populations africaines déportées en Europe, aux Amériques et dans l'océan Indien un crime contre l'humanité.

- La définition des crimes contre l'humanité

A l'origine, l'expression " crime contre l'humanité " est née du besoin de trouver un terme générique pour regrouper sous une qualification juridique unique les actes monstrueux commis par les nazis et qui ne pouvaient être considérés ni comme des crimes de guerre, ni comme des violations du droit international au sens strict.

Aux termes " politique d'atrocité et de persécutions contre les populations civiles " proposés par le gouvernement français, la Conférence de Londres préféra l'expression de " crimes contre l'humanité " suggérée pour les Etats-Unis par le juge Jackson.

L'article 6 c) du statut du tribunal militaire international (T.M.I.) de Nuremberg annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 définit les crimes contre l'humanité comme :

" l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitués ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du tribunal, ou en liaison avec ce crime.

La communauté internationale a cherché sans succès à élargir cette définition des crimes contre l'humanité, très restrictive puisque directement liée à la seconde guerre mondiale. On a vu ainsi que la convention sur la répression du crime d'apartheid, dont l'article premier déclare l'apartheid crime contre l'humanité, n'a pas été signée par la majeure partie des pays occidentaux. En revanche, le crime de génocide, catégories particulière des crimes contre l'humanité, a fait l'objet d'une définition consensuelle qui figure dans la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948.

Cela n'a pas empêché la France, avec le nouveau code entré en vigueur en 1994, de donner une définition large des crimes contre l'humanité.

Le livre du code pénal consacré aux crimes et délits contre les personnes s'ouvre sur un titre premier relatif aux crimes contre l'humanité.

Une place particulière est faite au génocide (article 211-1), qui est défini comme le fait de commettre un certain nombre d'actes (atteintes volontaires à la vie, soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction du groupe..) en exécution d'un plan concerté tendant à la destruction d'un groupe.

L'article 212-1 définit les autres crimes contre l'humanité comme " *la déportation, La réduction en esclavage ou la pratique massive et systématique d'exécution sommaires, d'enlèvements de personnes suivis de leur disparition, de la torture ou d'actes inhumains, inspirés par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisés en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile* ".

La reconnaissance par la République française de la traite négrière transatlantique et de l'esclavage comme crime contre l'humanité, proposée par l'article premier, s'inscrit dans le droit fil de cette nouvelle définition, plus complète que celle donnée par le statut du T.M.I. de Nuremberg.

Ce commerce odieux d'hommes pratiqué pendant des siècles répond parfaitement à la conception du crime contre l'humanité du Président Pierre Truche, pour qui " *le crime contre l'humanité est la négation de l'humanité chez des membres d'un d'hommes en application d'une doctrine. Ce n'est pas un crime commis d'homme à homme, mais la mise à exécution d'un plan concerté pour écarter des hommes de la communauté des hommes* ".

Rappelons en outre que cette reconnaissance ne fait qu'anticiper le débat qui aura lieu prochainement aux Nations Unies lors de l'examen du projet de résolution de la commission des droits de l'homme tendant à faire reconnaître l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves comme crime contre l'humanité.

- *Les faits visés par la qualification de crime contre l'humanité*

La qualification de crime contre l'humanité est très ciblée, à la fois dans l'espace et dans le temps. L'article premier vise la traite négrière transatlantique et l'esclavage perpétrés à partir du XVème siècle par les puissances européenne contre les populations africaines déportées en Europe, aux Amériques et dans l'océan indien.

La proposition n 1302 est, elle, à la fois plus restrictive et plus large : elle ne fait commencer la traite qu'au XVIème siècle, mais ne se limite pas aux populations africaines, englobant également les populations malgaches et indiennes.

Or la traite des noirs a commencé dès la fin XVème siècle, avec la découverte du nouveau monde et l'installation des premiers colons. En revanche, il est vrai que si les populations indiennes ont été relativement peu touchées par ce phénomène, les habitants de Madagascar ont fait l'objet d'une traite importante, principalement en direction de la Réunion.

A partir de 1948, soit après l'abolition officielle de l'esclavage, ces populations ont, en outre, été le vivier des " engagés ", c'est à dire de personnes ayant souscrit librement un contrat d'engagement, d'une durée variant de un à cinq ans, pour aller travailler dans les colonies et remplacer ainsi la main d'oeuvre gratuite qui venait de disparaître.

De 1849 à 1959, le recrutement concerna essentiellement les populations africaines et malgaches : à partir de 1859, les Indes furent principalement concernées. La Réunion fut la première destination de cette nouvelle main d'oeuvre : d'après les statistiques officielles, cette île a ainsi accueilli près de 118.000 indiens provenant notamment des comptoirs français.

Si un certain nombre d'indiens regagnèrent leurs pays à l'issue de leurs contrats, la plupart s'établirent durablement dans les colonies françaises, notamment à La Réunion.

Il est certain qu'a considérer les conditions de surexploitation infligées à ces " engagés ", leur mode de recrutement et de travail faisait peser des contraintes extrêmement lourdes sur ces travailleurs asservis.

La commission a *adopté* un amendement du rapporteur supprimant la référence aux puissances européennes. M. Claude Hoarau a souhaité que soit introduite dans l'article premier la mention de la déportation des populations indiennes et malgaches. Après avoir considéré qu'il n'était pas nécessaire de citer les nations impliquées dans la traite, M. Louis Mermaz a souligné que le problème de l'esclavage des Indiens était très différent de celui de la traite négrière. Rappelant l'existence du comptoir de Zanzibar, M. Claude Goasguen a évoqué la dimension arabe de la traite. Tout en se déclarant favorable à l'article premier, M. Richard Cazenave a estimé que l'on devait s'en tenir là et ne pas adopter les autres articles de la proposition de loi, rappelant que le texte reconnaissant le génocide arménien ne comportait qu'un seul article.

La commission a *adopté* l'article premier ainsi rédigé.

Article 2

Développement de l'enseignement et de la recherche sur la traite négrière et l'esclavage

Si l'on excepte les manifestations organisées à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'abolition, la traite et l'esclavage sont très peu enseignés à l'école et font l'objet d'un nombre insuffisant de publications scientifiques.

L'article 2 du décret du 23 novembre 1983, pris en application de la loi du 30 juin 1983 relatif à la commémoration dans les départements d'Outre-mer et la collectivité territoriale de Mayotte de l'abolition de l'esclavage, dispose que le 27 avril de chaque année, ou, à défaut, le jour le plus proche, une heure devra être consacrée dans toutes les écoles primaires, les collèges et les lycées à une réflexion sur l'abolition de l'esclavage.

Cette "heure de réflexion" paraît bien courte pour étudier une période de l'histoire qui s'étale sur plusieurs siècles et a impliqué des millions d'hommes, avec des conséquences économiques et sociales qu'il est bien difficile, aujourd'hui encore, de mesurer.

Selon Serge Mam Lam Fouck dans son ouvrage " L'esclavage en Guyane ", " *un habitant de la Guyane peut parfaitement accomplir une scolarité normale jusqu'à la classe de terminale, sans avoir eu connaissance, de manière significative, de son environnement social, et ainsi n'avoir jamais entendu parler, en classe, de l'esclavage en Guyane* ".

Afin de remédier à la pauvreté de l'enseignement dans cette matière, l'article 2 dispose que les manuels scolaires et les programmes de recherche en histoire devront accorder à la traite négrière et à l'esclavage l'important que ces sujets méritent.

Il invite également à renforcer la coopération afin de confronter les archives écrites disponibles en Europe et les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, aux Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage.

Certains ne manqueront pas de faire remarquer que ces dispositions ne relèvent pas du domaine de la loi. Il est arrivé, en d'autres circonstances, que le législateur adopte des dispositions d'ordres réglementaire. On observera, en l'occurrence, que l'importance du sujet et son lien étroit avec la philosophie qui sous-tend l'article premier justifient leur inscription dans un texte de loi.

Après que son auteur eut indiqué à M. Bernard Birsinger que le terme de déportation figurait déjà à l'article premier, la Commission a adopté un amendement rédactionnel du rapporteur supprimant précisément dans cet article une nouvelle référence à la déportation des esclaves.

Un débat s'est ensuite engagé sur l'amendement de M. André Gerin précisant que les manuels scolaires et les programmes de recherche devront mettre en lumière la place occupée par la France dans le système esclavagiste. M. Louis Mermaz a fait valoir que l'ensemble des pays européens avaient été impliqués dans la traite négrière, la

France se lançant dans ce commerce après l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre. M. Jean-Luc Warsmann s'est opposé à cet amendement, estimant que, s'il était choquant que l'histoire de l'esclavage soit si peu présente des manuels scolaires, il ne fallait pas pour autant refaire l'histoire par l'intermédiaire d'un texte de loi. M. Robert Pandraud a jugé qu'il ne fallait pas déformer l'histoire, la France esclavagiste n'étant pas celle d'aujourd'hui. Répondant à une question de M. Jean-Luc Warsmann, le rapporteur a indiqué qu'elle était prête à retirer l'article 2 de la proposition de loi, si le Gouvernement s'engageait clairement sur la place accordée de l'esclavage dans l'enseignement. La Commission a alors *rejeté* l'amendement de M. André Gerin.

Elle a *adopté* l'article 2 ainsi rédigé.

Articles 3 et 4

Reconnaissance internationale de la traite négrière
et de l'esclavage comme crime contre l'humanité
et instauration d'une journée commémorative

L'article 3 prévoit l'introduction auprès de l'Union européenne, des organisations internationales et de l'organisation des Nations Unies d'une requête en reconnaissance de la traite négrière transatlantique et de l'esclavage comme crime contre l'humanité.

En effet, si, comme on l'a vu, la commission des droits de l'homme de l'O.N.U. a adopté un projet de résolution déclarant l'esclavage et la traite des esclaves crime contre l'humanité, ce projet n'est pas encore inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale de cette organisation. En outre, l'Europe ne s'est jamais prononcée sur ce sujet.

La France a donc un rôle particulier à jouer dans cette reconnaissance internationale, comme le lui propose l'article 3, en raison à la fois de son passé esclavagiste et de sa qualité de patrie des droits de l'homme.

La Commission a *adopté* l'article 3 dans le texte de la proposition n 1297.

L'article 4 participe du même esprit, puisque qu'il fixe une date de commémoration de l'esclavage et incite le gouvernement français à la faire adopter par l'ensemble de la communauté internationale.

La date proposée est le 8 février, par référence au 8 février 1815, date à laquelle le Congrès de Vienne condamna la traite négrière transatlantique, qualifiée de "*répugnant au principe d'humanité et de morale universelle*". Il s'agit en effet, comme on l'a vu, de la première condamnation internationale de système esclavagiste.

Il semble malgré tout délicat de choisir en amont une date susceptible d'être acceptée par l'ensemble de la communauté internationale. Les difficultés auxquelles ont donné lieu les tentatives de choix d'une date de commémoration de l'abolition de l'esclavage dans les départements d'outre-mer en témoignent.

Cette date est en effet différente pour chacune des collectivités concernées, afin de tenir compte des spécificités de leur histoire : la Guadeloupe commémore cet

événement le 27 mai, la Guyane le 10 juin, la Martinique le 22 mai, la Réunion le 20 décembre et Mayotte le 27 avril.

D'ailleurs, la proposition n 792 se contente de poser le principe d'une commémoration annuelle en France métropolitaine, sans avancer de date précise.

C'est pourquoi il semble préférable de laisser à la communauté internationale le soin de fixer cette date de manière consensuelle.

L'U.N.E.S.C.O., dans une résolution du 12 novembre 1997, a proclamé le 23 août "journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition", invitant *" les États membres à donner toute l'ampleur voulue à cette journée et à mobiliser l'ensemble des communautés éducatives, scientifiques, artistiques, culturelles, la jeunesse et, d'une manière générale, la société civile "* (résolution 29C/40).

La première journée de commémoration, le 23 août dernier, n'a pas eu le retentissement souhaité ni en France, ni dans d'autres pays européens au moins aussi largement concernés, tels que l'Angleterre ou l'Espagne. La date, supposée commémorer la nuit du 22 au 23 août 1791 au cours de laquelle a commencé, dans l'île de Saint-Domingue, l'insurrection qui devait jouer un rôle déterminant dans l'abolition de la traite négrière, et annoncer l'indépendance d'Haïti, pose des difficultés pratiques dans la mesure où elle se situe au plus fort des vacances scolaires.

C'est pourquoi il paraît souhaitable de poursuivre la réflexion sur ce sujet, afin de trouver une date symbolique acceptée par l'ensemble de la communauté internationale et qui puisse donner lieu à des manifestations commémoratives à la hauteur de l'événement.

La Commission a *adopté* un amendement du rapporteur prévoyant que la France saisisse, non l'Union européenne, mais le Conseil de l'Europe, en vue de la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité.

Un débat s'est engagé sur un amendement du rapporteur précisant que la requête en reconnaissance aura également pour objet la recherche d'une date commune pour commémorer l'abolition de la traite négrière et de l'esclavage. M. Bernard Birsinger a estimé qu'il serait souhaitable de prévoir d'abord une date de commémoration nationale, comme le propose l'amendement de M. André Gerin à l'article 4. M. Louis Mermaz a fait valoir que l'objectif de l'amendement du rapporteur était différent, puisqu'il s'agissait d'obtenir une date commune au niveau international; il a ajouté que cette commémoration internationale pourrait avoir un effet pédagogique sur le pays qui tolèrent aujourd'hui encore l'esclavage. Le rapporteur a indiqué que le 27 avril de chaque année, une heure devait être consacrée dans les écoles à une réflexion sur l'esclavage. Elle a par ailleurs rappelé que l'UNESCO avait proposé le 23 août comme date de commémoration internationale, ce qui risque de poser quelques difficultés pratiques. Elle a néanmoins reconnu l'utilité d'une éventuelle date de commémoration nationale et suggéré que cette possibilité soit examinée lors de la réunion que la commission tiendra au titre de l'article 88 du Règlement. La Commission a alors *adopté* son amendement.

Elle a ensuite *adopté* un amendement du rapporteur supprimant, par coordination, l'article 4. L'amendement de M. André Gerin proposant une nouvelle rédaction de l'article 4 afin de prévoir la fixation d'une date de commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage est ainsi devenu sans objet.

Article 5 Réparation morale de l'esclavage

Outre une modification des programmes d'enseignement et de recherche et l'instauration d'une commune de commémoration, la reconnaissance par la France de son passé négrier passe par l'érection de *lieux de mémoire* permettant aux actuels descendants des victimes de la traite négrière d'intégrer le passé pour mieux construire l'avenir.

Quelques démarches ponctuelles ont déjà été entreprises : ainsi, la ville de La Rochelle a ouvert un musée consacré au Nouveau Monde ; Nantes, capitale française de la traite, a érigé un monument à la mémoire de victimes de l'esclavage, malheureusement régulièrement l'objet d'actes de vandalisme. L'Afrique et Caraïbes participent également à cette entreprise de mémoire collective à travers le projet " la route de l'esclave " piloté par l'U.N.E.S.C.O. Par ailleurs, beaucoup de sites de traite sur les côtes africaines sont devenus des monuments de la mémoire : *la Maison des esclaves* de Gorée fut suivie par les réalisations de Ouidah, l'un des comptoirs les plus florissants de la traite négrière.

Tel est le sens de l'article 5, qui prévoit l'instauration d'un comité de personnalités qualifiées chargées de déterminer le préjudice subi et d'examiner les conditions de la réparation du crime d'esclavage : il ne s'agit en aucun cas d'envisager des indemnités financières, mais simplement de poursuivre et d'amplifier ce mouvement de développement des lieux de mémoire, permettant ainsi aux descendants des victimes de la traite négrière d'affronter plus sereinement leur passé.

C'est pourquoi le rapporteur a proposé à la Commission, qui l'a *adopté*, un amendement précisant que le rôle du comité de personnalités qualifiées est de proposer des lieux et des actions de mémoire afin de garantir le souvenir de l'esclavage à travers les générations.

La proposition de n 1050, qui demande la création d'un mémorial de l'esclavage, réalisé par des artistes d'outre-mer, d'Afrique et de France métropolitaine afin de symboliser les pays concernés par cette histoire, et prévoit un musée de l'esclavage, s'inscrit parfaitement dans cette quête des lieux de mémoire.

La commission a été saisie d'un amendement de M. André Gerin prévoyant la présence de représentants d'associations se battant pour la mémoire des esclaves dans le comité des personnalités qualifiées. M. Jean-Luc Warsmann a estimé suffisant d'interroger le Gouvernement sur la composition de ce comité, considérant que cette composition, comme d'ailleurs l'existence même de ce comité, relevait du pouvoir réglementaire. M. Louis Mermaz a fait valoir que, même en l'absence de dispositions expresses en ce sens, le Gouvernement nommerait au sein de comité des représentants de ce type d'association. MM. Claude Hoarau et Bernard Birsinger ont insisté sur l'importance de la représentation de ces associations au sein de ce comité. Après que

le rapporteur eut suggéré que cette proposition soit reprise sous forme d'amendement au texte adopté par la commission, l'amendement a été *retiré*.

La commission a *adopté* l'article 5 ainsi rédigé.

Articles 6 et 7
(art. 24 ter et 48-2-1 [nouveaux] de la loi du 29 juillet 1881
sur la liberté de la presse)

Création d'une nouvelle infraction en cas de contestation du crime d'esclavage.
Possibilité pour les associations de défense de la mémoire des esclaves de se
constituer partie civile

Partant du constat qu'un certain nombre de propos révisionnistes échappaient à toute sanction pénale, le Parlement a adopté en juillet 1990, à l'initiative de M. Jean-Claude Gayssot, une proposition de loi qui crée une nouvelle infraction, la négation du crime contre l'humanité que constitue la Shoah.

L'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse punit en effet d'un an d'emprisonnement et de 300.000 F. d'amende toute personne ayant contesté l'existence de crimes contre l'humanité définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 et qui ont été commis soit par des membres d'une organisation déclarée criminelle en application de l'article 9 de ce statut, soit par une personne reconnue coupable d'un tel crime par une juridiction française ou internationale.

Par ailleurs, l'article 48-2 de la même loi donne la possibilité à toute association, déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits et dont les statuts prévoient la défense de l'honneur de la Résistance ou des déportés, d'exercer les droits reconnus à la partie civile pour l'apologie des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des crimes de collaboration ou en cas de révisionnisme.

Les articles 6 et 7 de la proposition de loi prévoient d'étendre ces dispositions à la remise en cause du crime contre l'humanité que constituent la traite et l'esclavage.

L'article 6 insère dans la loi de 1881 un article 24 ter qui punit d'un an d'emprisonnement et de 300.000 F d'amende toute personne contestant l'existence de la traite négrière transatlantique et de l'esclavage ; l'article 7 ouvre la possibilité aux associations de défense des intérêts moraux, de la mémoire des esclaves et de l'honneur de leurs descendants d'exercer les droits reconnus à la partie civile en cas de contestation de l'existence d'un tel crime.

Un examen juridique approfondi des dispositions de la loi " Gayssot " fait apparaître que leur extension n'est opportune pour plusieurs raisons.

Probablement du fait, mais aussi parce que les enjeux sont d'une autre nature, tous les protagonistes directs ayant disparu, la négation des atrocités de l'esclavage n'a pas atteint la même ampleur que le révisionnisme nazi. Dès lors, dans le double souci de veiller à ce que les dispositions législatives soient adaptées à la réalité du risque et que soient préservés les espaces nécessaires à la liberté d'expression des chercheurs et des

historiens dans les débats que susciteront leurs travaux sur cette période encore relativement mal connue, l'extension de la loi " Gayssot " ne semble pas le meilleur choix.

Les articles 24, 32 et 33 de loi du 29 juillet 1881, répriment respectivement la provocation à la discrimination et à la haine raciale, la diffamation et l'injure, permettent d'ores et déjà de sanctionner la majorité des propos qui pourraient remettre en cause la réalité de l'esclavage.

Par ailleurs, le dispositif proposé pour l'article 24 *ter* risque de poser des problèmes constitutionnels. En effet, pour éviter toute critique de cet ordre, la loi " Gayssot " prenait bien soin de spécifier qu'il ne pouvait y avoir infraction de révisionnisme que si le crime contesté avait été commis par une organisation déclarée criminelle ou par une personne reconnue coupable de ce crime par une juridiction.

Or l'article 24 *ter* ne peut faire référence à aucune juridiction et renvoie à la définition du crime d'esclavage donnée par le législateur à l'article premier de la proposition de loi. Il pourrait donc être jugé contraire à la liberté d'expression garantie par les articles 10 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et de convention européenne des droits de l'homme.

En revanche, il est peut-être utile de donner la possibilité aux associations se proposant, par leurs statuts, de défendre la mémoire des esclaves, de se constituer partie civile en cas de provocation à la discrimination et à la haine raciales, de diffamation ou d'injure qui concourent à la remise en cause des atrocités de l'esclavage.

La commission a donc *adopté* un amendement du rapporteur proposant une nouvelle rédaction de l'article 6 afin de donner la possibilité aux associations de défense de la mémoire des esclaves de se constituer partie en cas de provocation à la discrimination et à la haine raciales, de diffamation ou d'injure, ainsi qu'un amendement de conséquence du même auteur supprimant l'article 7.

Après l'article 7

La commission a *rejeté* un amendement de M. André Gerin prévoyant la création d'un mémorial et d'un musée de l'esclavage, après que le rapporteur eut souligné que l'article 5 adopté par la Commission permettait de répondre au souci de son auteur.

La Commission a alors adopté le texte de la proposition de loi ainsi rédigé.

En conséquence, la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République vous demande d'adopter la proposition de loi dont la teneur suit.

TEXTE ADOPTE PAR LA COMMISSION

PROPOSITION DE LOI

TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

Article premier

La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique et l'esclavage, perpétrés à partir du XVe siècle contre les populations africaines déportées en Europe, aux Amériques et dans l'océan Indien, constituent un crime contre l'humanité.

Article 2

Les manuels scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée.

Article 3

Une requête en reconnaissance de la traite négrière transatlantique et de l'esclavage comme crime contre l'humanité sera introduite auprès du Conseil de l'Europe, des organisations internationales et de l'Organisation des Nations unies. Cette requête visera également la recherche d'une date commune au plan international pour commémorer l'abolition de la traite négrière et de l'esclavage.

Article 4

Il est instauré un comité de personnalités qualifiées chargées de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions de mémoire qui garantiront la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations. Les compétences et les missions de ce comité seront fixées par décret en Conseil d'Etat.

Article 5

A l'article 48-1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, après les mots : " par ses statuts, de ", sont insérés les mots : " défendre la mémoire des esclaves et l'honneur de leurs descendant, ".

Source: <http://www.oultremer44.org/loi.htm>

Robert Faurisson v. France

Communication No. 550/1993, U.N. Doc.
CCPR/C/58/D/550/1993(1996).

ANNEX

Views of the Human Rights Committee under article 5,
paragraph 4, of the Optional Protocol to the
International Covenant on Civil and Political Rights
- Fifty-eighth session -
concerning
Communication No. 550/1993 * * **

Submitted by: Robert Faurisson

Victim: The author

State party: France

Date of communication: 2 January 1993 (initial submission)

Date of decision on admissibility: 19 July 1995

The Human Rights Committee, established under article 28 of the International
Covenant on Civil and Political Rights,

Meeting on 8 November 1996,

Having concluded its consideration of communication No. 550/1993 submitted to the
Human Rights Committee by Mr. Robert Faurisson under the Optional Protocol to the
International Covenant on Civil and Political Rights,

Having taken into account all written information made available to it by the author of
the communication and the State party,

Adopts the following:

Views under article 5, paragraph 4, of the Optional Protocol

1. The author of the communication, dated 2 January 1993, is Robert Faurisson, born in the United Kingdom in 1929 and with dual French/British citizenship, currently residing in Vichy, France. He claims to be a victim of violations of his human rights by France. The author does not invoke specific provisions of the Covenant.

The facts as submitted by the author

2.1 The author was a professor of literature at the Sorbonne University in Paris until 1973 and at the University of Lyon until 1991, when he was removed from his chair. Aware of the historical significance of the Holocaust, he has sought proof of the methods of killings, in particular by gas asphyxiation. While he does not contest the use of gas for purposes of disinfection, he doubts the existence of gas chambers for extermination purposes ("chambres à gaz homicides") at Auschwitz and in other Nazi concentration camps.

2.2 The author submits that his opinions have been rejected in numerous academic journals and ridiculed in the daily press, notably in France; nonetheless, he continues to question the existence of extermination gas chambers. As a result of public discussion of his opinions and the polemics accompanying these debates, he states that, since 1978, he has become the target of death threats and that on eight occasions he has been physically assaulted. On one occasion in 1989, he claims to have suffered serious injuries, including a broken jaw, for which he was hospitalized. He contends that although these attacks were brought to the attention of the competent judicial authorities, they were not seriously investigated and none of those responsible for the assaults has been arrested or prosecuted. On 23 November 1992, the Court of Appeal of Riom followed the request of the prosecutor of the Tribunal de Grande Instance of Cusset and decreed the closure of the proceedings (ordonnance de non-lieu) which the authorities had initiated against X.

2.3 On 13 July 1990, the French legislature passed the so-called "Gayssot Act", which amends the law on the Freedom of the Press of 1881 by adding an article 24 bis; the latter makes it an offence to contest the existence of the category of crimes against humanity as defined in the London Charter of 8 August 1945, on the basis of which Nazi leaders were tried and convicted by the International Military Tribunal at Nuremberg in 1945-1946. The author submits that, in essence, the "Gayssot Act" promotes the Nuremberg trial and judgment to the status of dogma, by imposing criminal sanctions on those who dare to challenge its findings and premises. Mr. Faurisson contends that he has ample reason to believe that the records of the Nuremberg trial can indeed be challenged and that the evidence used against Nazi leaders is open to question, as is, according to him, the evidence about the number of victims exterminated at Auschwitz.

2.4 In substantiation of the claim that the Nuremberg records cannot be taken as infallible, he cites, by way of example, the indictment which charged the Germans with the Katyn massacre, and refers to the introduction by the Soviet prosecutor of documents purporting to show that the Germans had killed the Polish prisoners of war at Katyn (Nuremberg document USSR-054). The Soviet authorship of this crime, he points out, is now established beyond doubt. The author further notes that, among the members of the Soviet Katyn (Lyssenko) Commission, which had adduced proof of the purported German responsibility for the Katyn massacre, were Professors Burdenko and Nicolas, who also testified that the Germans had used gas chambers at Auschwitz for the extermination of four million persons (Document USSR-006). Subsequently, he asserts, the estimated number of victims at Auschwitz has been revised downward to approximately one million.

2.5 Shortly after the enactment of the "Gayssot Act", Mr. Faurisson was interviewed by the French monthly magazine Le Choc du Mois, which published the interview in its Number 32 issue of September 1990. Besides expressing his concern that the new law constituted a threat to freedom of research and freedom of expression, the author reiterated his personal conviction that there were no homicidal gas chambers for the extermination of Jews in Nazi concentration camps. Following the publication of this interview, eleven associations of French resistance fighters and of deportees to German concentration camps filed a private criminal action against Mr. Faurisson and Patrice Boizeau, the editor of the magazine Le Choc du Mois. By judgment of 18 April 1991, the 17th Chambre Correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris convicted Messrs. Faurisson and Boizeau of having committed the crime of "contestation de crimes contre l'humanité" and imposed on them fines and costs amounting to FF 326,832.

2.6 The conviction was based, inter alia, on the following Faurisson statements:

"... No one will have me admit that two plus two make five, that the earth is flat, or that the Nuremberg Tribunal was infallible. I have excellent reasons not to believe in this policy of extermination of Jews or in the magic gas chamber ..."

"I would wish to see that 100 per cent of all French citizens realize that the myth of the gas chambers is a dishonest fabrication ('est une gredinerie'), endorsed by the victorious powers of Nuremberg in 1945-46 and officialized on 14 July 1990 by the current French Government, with the approval of the 'court historians'".

2.7 The author and Mr. Boizeau appealed their conviction to the Court of Appeal of Paris (Eleventh Chamber). On 9 December 1992, the Eleventh Chamber, under the Presidency of Mrs. Françoise Simon, upheld the conviction and fined Messrs. Faurisson and Boizeau a total of FF 374,045.50. This sum included compensation for immaterial damage to the eleven plaintiff associations. The Court of Appeal did, inter alia, examine the facts in the light of articles 6 and 10 of the European Convention of Human Rights and Fundamental Freedoms and concluded that the court of first instance had evaluated them correctly. The author adds that, in addition to this penalty, he incurred considerable additional expenses, including attorney's fees for his defence and hospitalization costs as a result of injuries sustained when he was assaulted by members of Bétar and Tagar on the first day of the trial.

2.8 The author observes that the "Gayssot Act" has come under attack even in the French National Assembly. Thus, in June 1991, Mr. Jacques Toubon, a member of Parliament for the Rassemblement pour la République (RPR) and currently the French Minister of Justice, called for the abrogation of the Act. Mr. Faurisson also refers to the criticism of the Gayssot Act by Mrs. Simone Veil, herself an Auschwitz survivor, and by one of the leading legal representatives of a Jewish association. In this context, the author associates himself with a suggestion put forward by Mr. Philippe Costa, another French citizen tried under article 24 bis and acquitted by the Court of Appeal of Paris on 18 February 1993, to the effect that the Gayssot Act be replaced by legislation specifically protecting all those who might become victims of incitement to racial hatred and in particular to anti-semitism, without obstructing historical research and discussion.

2.9 Mr. Faurisson acknowledges that it would still be open to him to appeal to the Court of Cassation; he claims, however, that he does not have the FF 20,000 of lawyers' fees which such an appeal would require, and that in any event, given the climate in which the trial at first instance and the appeal took place, a further appeal to the Court of Cassation would be futile. He assumes that even if the Court of Cassation were to quash the judgments of the lower instances, it would undoubtedly order a re-trial, which would produce the same results as the initial trial in 1991.

The complaint

3.1 The author contends that the "Gayssot Act" curtails his right to freedom of expression and academic freedom in general, and considers that the law targets him personally ("lex Faurissonia"). He complains that the incriminated provision constitutes unacceptable censorship, obstructing and penalizing historical research.

3.2 In respect of the judicial proceedings, Mr. Faurisson questions, in particular, the impartiality of the Court of Appeal (Eleventh Chamber). Thus, he contends that the President of the Chamber turned her face away from him throughout his testimony and did not allow him to read any document in court, not even excerpts from the Nuremberg verdict, which he submits was of importance for his defence.

3.3 The author states that, on the basis of separate private criminal actions filed by different organizations, both he and Mr. Boizeau are being prosecuted for the same interview of September 1990 in two other judicial instances which, at the time of submission of the communication, were scheduled to be heard in June 1993. This he considers to be a clear violation of the principle ne bis in idem.

3.4 Finally, the author submits that he continues to be subjected to threats and physical aggressions to such an extent that his life is in danger. Thus, he claims to have been assaulted by French citizens on 22 May 1993 in Stockholm, and again on 30 May 1993 in Paris.

State party's submission on the question of admissibility and author's comments thereon

4.1 In its submission under rule 91, the State party provides a chronological overview of the facts of the case and explains the ratio legis of the law of 13 July 1990. In this latter context, it observes that the law in question fills a gap in the panoply of criminal sanctions, by criminalizing the acts of those who question the genocide of the Jews and the existence of gas chambers. In the latter context, it adds that the so-called "revisionist" theses had previously escaped any criminal qualification, in that they could not be subsumed under the prohibition of (racial) discrimination, of incitement to racial hatred, or glorification of war crimes or crimes against humanity.

4.2 The State party further observes that in order to avoid making it an offence to manifest an opinion ("délit d'opinion"), the legislature chose to determine precisely the material element of the offence, by criminalizing only the negation ("contestation"), by one of the means enumerated in article 23 of the law on the Freedom of the Press of 1881, of one or several of the crimes against humanity in the sense of article 6 of the Statute of the International Military Tribunal. The role of the

judge seized of allegations of facts that might be subsumed under the new law is not to intervene in an academic or an historical debate, but to ascertain whether the contested publications of words negate the existence of crimes against humanity recognized by international judicial instances. The State party points out that the law of 13 July 1990 was noted with appreciation by the Committee on the Elimination of Racial Discrimination in March 1994.

4.3 The State party submits that the communication is inadmissible on the basis of non-exhaustion of domestic remedies in so far as the alleged violation of Mr. Faurisson's freedom of expression is concerned, as he did not appeal his case to the Court of Cassation. It recalls the Committee's jurisprudence that mere doubts about the effectiveness of available remedies do not absolve an author from availing himself of them. Furthermore, it contends that there is no basis for the author's doubt that recourse to the Court of Cassation could not provide him with judicial redress.

4.4 In this context, the State party notes that while the Court of Cassation indeed does not examine facts and evidence in a case, it does ascertain whether the law was applied correctly to the facts, and can determine that there was a violation of the law, of which the Covenant is an integral part (art. 55 of the French Constitution of 4 June 1958). Article 55 stipulates that international treaties take precedence over domestic laws, and according to a judgment of the Court of Cassation of 24 May 1975, domestic laws contrary to an international treaty shall not be applied, even if the internal law was adopted after the conclusion of the treaty. Thus, the author remained free to invoke the Covenant before the Court of Cassation, as the Covenant takes precedence over the law of 13 July 1990.

4.5 As to the costs of an appeal to the Court of Cassation, the State party notes that pursuant to articles 584 and 585 of the Code of Criminal Procedure, it is not mandatory for a convicted person to be represented by counsel before the Court of Cassation. Furthermore, it observes that legal aid would be available to the author, upon sufficiently motivated request, in accordance with the provisions of Law 91-647 of 10 July 1991 (especially para. 10 thereof). The author did not file any such request, and in the absence of information about his financial resources, the State party contends that nothing would allow the conclusion that an application for legal aid, had it been filed, would not have been granted.

4.6 Concerning the alleged violation of article 14, paragraph 7, the State party underlines that the principle of "ne bis in idem" is firmly anchored in French law, which has been confirmed by the Court of Cassation in numerous judgments (see in particular article 6 of the Code of Criminal Procedure).

4.7 Thus, if new complaints and criminal actions against the author were entertained by the courts, for facts already judged by the Court of Appeal of Paris on 9 December 1992, then, the State party affirms, the prosecutor and the court would have to invoke, ex officio, the principle of "non bis in idem" and thereby annul the new proceedings.

4.8 The State party dismisses the author's allegation that he was a target of other criminal procedures based on the same facts as manifestly abusive, in the sense that the sole existence of the judgment of 9 December 1992 is sufficient to preclude

further prosecution. In any event, the State party argues that Mr. Faurisson failed to produce any proof of such prosecution.

5.1 In his comments on the State party's submission, the author argues that the editor-in-chief of the magazine Le Choc, which published the disputed interview in September 1990, did appeal to the Court of Cassation; on 20 December 1994, the Criminal Chamber of the Court of Cassation dismissed the appeal. The author was informed of this decision by registered letter of 21 February 1995 from the Registry of the Court of Appeal of Paris.

5.2 Mr. Faurisson reiterates that assistance of legal counsel in proceedings before the Court of Cassation is, if not necessarily required by law, indispensable in practice: if the Court may only determine whether the law was applied correctly to the facts of a case, the accused must have specialized legal knowledge himself so as to follow the hearing. On the question of legal aid, the author simply notes that such aid is generally not granted to individuals with the salary of a university professor, even if this salary is, in his own situation, severely reduced by an avalanche of fines, punitive damages and other legal fees.

5.3 The author observes that he invokes less a violation of the right to freedom of expression, which does admit of some restrictions, but of his right to freedom of opinion and to doubt, as well as freedom of academic research. The latter, he contends, may not, by its very nature, be subjected to limitations. However, the Law of 13 July 1990, unlike comparable legislation in Germany, Belgium, Switzerland or Austria, does limit the freedom to doubt and to carry out historical research in strict terms. Thus, it elevates to the rank of infallible dogma the proceedings and the verdict of the International Military Tribunal sitting at Nuremberg. The author notes that the proceedings of the Tribunal, its way of collecting and evaluating evidence, and the personalities of the judges themselves have been subjected to trenchant criticism over the years, to such an extent that one could call the proceedings a "mascarade" (... "la sinistre et déshonorante mascarade judiciaire de Nuremberg").

5.4 The author dismisses as absurd and illogical the ratio legis adduced by the State party, in that it even prohibits historians from proving, rather than negating, the existence of the Shoah or the mass extermination of Jews in the gas chambers. He contends that in the way it was drafted and is applied, the law endorses the orthodox Jewish version of the history of the Second World War once and for all.

5.5 As to the alleged violation of article 14, paragraph 7, the author reaffirms that one and the same interview published in one and the same publication resulted in three (distinct) proceedings before the

XVIIth Criminal Chamber of the Tribunal de Grande Instance of Paris. These cases were registered under the following registry codes: (1) P. 90 302 0325/0; (2) P. 90 302 0324/1; and (3) P. 90 271 0780/1. On 10 April 1992, the Tribunal decided to suspend the proceedings in as much as the author was concerned for the last two cases, pending a decision on the author's appeal against the judgment in the first case. The proceedings remained suspended after the judgment of the Court of Appeal, until the dismissal of the appeal filed by the journal Le Choc du Mois by the Court of Cassation on 20 December 1994. Since then, the procedure in the last two cases has

resumed, and hearings took place on 27 January and 19 May 1995. Another hearing was scheduled for 17 October 1995.

The Committee's admissibility decision

6.1 During its fifty-fourth session, the Committee considered the admissibility of the communication. It noted that, at the time of the submission of the communication on 2 January 1993, the author had not appealed the judgment of the Court of Appeal of Paris (Eleventh Chamber) of 9 December 1992 to the Court of Cassation. The author argued that he did not have the means to secure legal representation for that purpose and that such an appeal would, at any rate, be futile. As to the first argument, the Committee noted that it was open to the author to seek legal aid, which he did not. As to the latter argument the Committee referred to its constant jurisprudence that mere doubts about the effectiveness of a remedy do not absolve an author from resorting to it. At the time of submission, therefore, the communication did not meet the requirement of exhaustion of domestic remedies set out in article 5, paragraph 2 (b), of the Optional Protocol. In the meantime, however, the author's co-accused, the Editor-in-Chief of the magazine Le Choc, which published the disputed interview in September 1990, had appealed to the Court of Cassation, which, on 20 December 1994, dismissed the appeal. The judgment delivered by the Criminal Chamber of the Court of Cassation reveals that the court concluded that the law was applied correctly to the facts, that the law was constitutional and that its application was not inconsistent with the French Republic's obligations under international human rights treaties, with specific reference to the provisions of article 10 of the European Convention on Human Rights, which provisions protect the right to freedom of opinion and expression in terms which are similar to the terms used in article 19 of the International Covenant on Civil and Political Rights for the same purpose. In the circumstances, the Committee held that it would not be reasonable to require the author to have recourse to the Court of Cassation on the same matter. That remedy could no longer be seen as an effective remedy within the meaning of article 5, paragraph 2 (b), of the Optional Protocol, i.e. a remedy that would provide the author with a reasonable prospect of judicial redress. The communication, therefore, no longer suffered from the initial bar of non-exhaustion of domestic remedies, in so far as it appeared to raise issues under article 19 of the Covenant.

6.2 The Committee considered that the author had sufficiently substantiated, for purposes of admissibility, his complaint about alleged violations of his right to freedom of expression, opinion and of academic research. These allegations should, accordingly, be considered on their merits.

6.3 On the other hand, the Committee found that the author had failed, for purposes of admissibility, to substantiate his claim that his right not to be tried twice for the same offence had been violated. The facts of the case did not reveal that he had invoked that right in the proceedings that were pending against him. The Committee noted the State party's submission that the prosecutor and the court would be obliged to apply the principle of "non bis in idem" if invoked and to annul the new proceedings if they related to the same facts as those judged by the Court of Appeal of Paris on 9 December 1992. The author, therefore, had no claim in this respect under article 2 of the Optional Protocol.

6.4 Similarly, the Committee found that the author had failed, for purposes of admissibility, to substantiate his claims related to the alleged partiality of judges on the Eleventh Chamber of the Court of Appeal of Paris and the alleged reluctance of the judicial authorities to investigate aggressions to which he claims to have been subjected. In this respect, also, the author had no claim under article 2 of the Optional Protocol.

6.5 On 19 July 1995, therefore, the Human Rights Committee declared the communication admissible in as much as it appeared to raise issues under article 19 of the Covenant.

State party's observations on the merits and author's comments thereon

7.1 In its submission under article 4, paragraph 2, of the Optional Protocol, the State party considers that the author's claim should be dismissed as incompatible ratione materiae with the provisions of the Covenant, and subsidiarily as manifestly ill-founded.

7.2 The State party once again explains the legislative history of the "Gayssot Act". It notes, in this context, that anti-racism legislation adopted by France during the 1980s was considered insufficient to prosecute and punish, inter alia, the trivialization of Nazi crimes committed during the Second World War. The Law adopted on 13 July 1990 responded to the preoccupations of the French legislator vis-à-vis the development, for several years, of "revisionism", mostly through individuals who justified their writings by their (perceived) status as historians, and who challenged the existence of the Shoah. To the Government, these revisionist theses constitute "a subtle form of contemporary anti-semitism" ("... constituent une forme subtile de l'antisémitisme contemporain") which, prior to 13 July 1990, could not be prosecuted under any of the existing provisions of French criminal legislation.

7.3 The legislator thus sought to fill a legal vacuum, while attempting to define the new provisions against revisionism in as precise a manner as possible. The former Minister of Justice, Mr. Arpaillange, had aptly summarized the position of the then Government by stating that it was impossible not to devote oneself fully to the fight against racism, adding that racism did not constitute an opinion but an aggression, and that every time racism was allowed to express itself publicly, the public order was immediately and severely threatened. It was exactly because Mr. Faurisson expressed his anti-semitism through the publication of his revisionist theses in journals and magazines and thereby tarnished the memory of the victims of Nazism, that he was convicted in application of the Law of 13 July 1990.

7.4 The State party recalls that article 5, paragraph 1, of the Covenant allows a State party to deny any group or individual any right to engage in activities aimed at the destruction of any of the rights and freedoms recognized in the Covenant; similar wording is found in article 17 of the European Convention on Human Rights and Fundamental Freedoms. The State party refers to a case examined by the European Commission of Human Rights 1.Cases Nos. 8348/78 and 8406/78 (Glimmerveen and Hagenbeek v. The Netherlands), declared inadmissible on 11 October 1979, which in its opinion presents many similarities with the present case and whose ratio decidendi could be used for the determination of Mr. Faurisson's case. In this case, the European

Commission observed that article 17 of the European Convention concerned essentially those rights which would enable those invoking them to exercise activities which effectively aim at the destruction of the rights recognized by the Convention ("... vise essentiellement les droits qui permettraient, si on les invoquait, d'essayer d'en tirer le droit de se livrer effectivement à des activités visant à la destruction des droits ou libertés reconnus dans la Convention"). It held that the authors, who were prosecuted for possession of pamphlets whose content incited to racial hatred and who had invoked their right to freedom of expression, could not invoke article 10 of the European Convention (the equivalent of article 19 of the Covenant), as they were claiming this right in order to exercise activities contrary to the letter and the spirit of the Convention.

7.5 Applying these arguments to the case of Mr. Faurisson, the State party notes that the tenor of the interview with the author which was published in Le Choc (in September 1990) was correctly qualified by the Court of Appeal of Paris as falling under the scope of application of article 24 bis of the Law of 29 July 1881, as modified by the Law of 13 July 1990. By challenging the reality of the extermination of Jews during the Second World War, the author incites his readers to anti-semitic behaviour ("... conduit ses lecteurs sur la voie de comportements antisémites") contrary to the Covenant and other international conventions ratified by France.

7.6 To the State party, the author's judgment on the ratio legis of the Law of 13 July 1990, as contained in his submission of 14 June 1995 to the Committee, i.e. that the law casts in concrete the orthodox Jewish version of the history of the Second World War, clearly reveals the demarche adopted by the author: under the guise of historical research, he seeks to accuse the Jewish people of having falsified and distorted the facts of the Second World War and thereby having created the myth of the extermination of the Jews. That Mr. Faurisson designated a former Chief Rabbi (Grand rabbin) as the author of the law of 13 July 1990, whereas the law is of parliamentary origin, is another illustration of the author's methods to fuel anti-semitic propaganda.

7.7 On the basis of the above, the State party concludes that the author's "activities", within the meaning of article 5 of the Covenant, clearly contain elements of racial discrimination, which is prohibited under the Covenant and other international human rights instruments. The State party invokes article 26 and in particular article 20, paragraph 2, of the Covenant, which stipulates that "any advocacy of national, racial or religious hatred that constitutes incitement to discrimination, hostility or violence shall be prohibited by law". Furthermore, the State party recalls that it is a party to the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination; under article 4 of this Convention, States parties "shall declare an offence punishable by law all dissemination of ideas based on racial superiority or hatred" (para. 4 (a)). The Committee on the Elimination of Racial Discrimination specifically welcomed the adoption of the Law of 13 July 1990 during the examination of the periodic report of France in 1994. In the light of the above, the State party concludes that it merely complied with its international obligations by making the (public) denial of crimes against humanity a criminal offence.

7.8 The State party further recalls the decision of the Human Rights Committee in case No. 104/1981, 2. Communication No. 104/1981 (J.R.T. and the W.G. Party v.

Canada), declared inadmissible 6 April 1983, para. 8 (b). where the Committee had held that "the opinions which Mr. T. seeks to disseminate through the telephone system clearly constitute the advocacy of racial or religious hatred which Canada has an obligation under article 20 (2) of the Covenant to prohibit", and that the claim of the author based on article 19 was inadmissible as incompatible with the provisions of the Covenant. This reasoning, the State party submits, should be applied to the case of Mr. Faurisson.

7.9 On a subsidiary basis, the State party contends that the author's claim under article 19 is manifestly without merits. It notes that the right to freedom of expression laid down in article 19 of the Covenant is not without limits (cf. art. 19, para. 3), and that French legislation regulating the exercise of this right is perfectly consonant with the principles laid down in article 19; this has been confirmed by a decision of the French Constitutional Court of 10 and 11 October 1984. 3. No. 84-181 D.C. of 10 and 11 October 1984, Rec. p. 78. In the instant case, the limitations on Mr. Faurisson's right to freedom of expression flow from the Law of 13 July 1990.

7.10 The State party emphasizes that the text of the Law of 13 July 1990 reveals that the offence of which the author was convicted is defined in precise terms and is based on objective criteria, so as to avoid the creation of a category of offences linked merely to expression of opinions ("délit d'opinion"). The committal of the offence necessitates (a) the denial of crimes against humanity, as defined and recognized internationally, and (b) that these crimes against humanity have been adjudicated by judicial instances. In other words, the Law of 13 July 1990 does not punish the expression of an opinion, but the denial of a historical reality universally recognized. The adoption of the provision was necessary in the State party's opinion, not only to protect the rights and the reputation of others, but also to protect public order and morals.

7.11 In this context, the State party recalls once more the virulent terms in which the author, in his submission of 14 June 1995 to the Committee, had criticized the judgment of the International Tribunal of Nuremberg, dismissing it as a sinister and dishonouring judicial sham ("... la sinistre et déshonorante mascarade judiciaire de Nuremberg"). In so doing, he not only challenged the validity of the judgment of the Nuremberg Tribunal, but also unlawfully attacked the reputation and the memory of the victims of Nazism.

7.12 In support of its arguments, the State party refers to decisions of the European Commission of Human Rights addressing the interpretation of article 10 of the European Convention (the equivalent of para. 19 of the Covenant). In a case decided on 16 July 1982,

4. Case No. 9235/81 (X. v. Federal Republic of Germany), declared inadmissible 16 July 1982. which concerned the prohibition, by judicial decision, of display and sale of brochures arguing that the assassination of millions of Jews during the Second World War was a Zionist fabrication, the Commission held that "it was neither arbitrary nor unreasonable to consider the pamphlets displayed by the applicant as a defamatory attack against the Jewish community and against each individual member of this community. By describing the historical fact of the assassination of millions of Jews, a fact which was even admitted by the applicant himself, as a lie and Zionist

swindle, the pamphlets in question not only gave a distorted picture of the relevant historical facts but also contained an attack on the reputation of all those ... described as liars and swindlers ...". The Commission further justified the restrictions on the applicant's freedom of expression, arguing that the "restriction was ... not only covered by a legitimate purpose recognized by the Convention (namely the protection of the reputation of others), but could also be considered as necessary in a democratic society. Such a society rests on the principles of tolerance and broad-mindedness which the pamphlets in question clearly failed to observe. The protection of these principles may be especially indicated vis-à-vis groups which have historically suffered from discrimination ...".

7.13 The State party notes that identical considerations transpire from the judgment of the Court of Appeal of Paris of 9 December 1992, which confirmed the conviction of Mr. Faurisson, by reference, inter alia, to article 10 of the European Convention and to the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination. It concludes that the author's conviction was fully justified, not only by the necessity of securing respect for the judgment of the International Military Tribunal at Nuremberg, and through it the memory of the survivors and the descendants of the victims of Nazism, but also by the necessity of maintaining social cohesion and public order.

8.1 In his comments, the author asserts that the State party's observations are based on a misunderstanding: he concedes that the freedoms of opinion and of expression indeed have some limits, but that he invokes less these freedoms than the freedom to doubt and the freedom of research which, to his mind, do not permit any restrictions. The latter freedoms are violated by the Law of 13 July 1990 which elevates to the level of only and unchallengeable truth what a group of individuals, judges of an international military tribunal, had decreed in advance as being authentic. Mr. Faurisson notes that the Spanish and United Kingdom Governments have recently recognized that anti-revisionist legislation of the French model is a step backward both for the law and for history.

8.2 The author reiterates that the desire to fight anti-semitism cannot justify any limitations on the freedom of research on a subject which is of obvious interest to Jewish organizations: the author qualifies as "exorbitant" the "privilege of censorship" from which the representatives of the Jewish community in France benefit. He observes that no other subject he is aware of has ever become a virtual taboo for research, following a request by another political or religious community. To him, no law should be allowed to prohibit the publication of studies on any subject, under the pretext that there is nothing to research on it.

8.3 Mr. Faurisson asserts that the State party has failed to provide the slightest element of proof that his own writings and theses constitute a "subtle form of contemporary anti-semitism" (see para. 7.2 above) or incite the public to anti-semitic behaviour (see para. 7.5 above). He accuses the State party of hubris in dismissing his research and writings as "pseudo-scientific" ("prétendument scientifique"), and adds that he does not deny anything but merely challenges what the State party refers to as a "universally recognized reality" ("une réalité universellement reconnue"). The author further observes that the revisionist school has, over the past two decades, been

able to dismiss as doubtful or wrong so many elements of the "universally recognized reality" that the impugned law becomes all the more unjustifiable.

8.4 The author denies that there is any valid legislation which would prevent him from challenging the verdict and the judgment of the International Tribunal at Nuremberg. He challenges the State party's argument that the basis for such prohibition precisely is the Law of 13 July 1990 as pure tautology and petitio principis. He further notes that even French jurisdictions have admitted that the procedures before and decisions of the International Tribunal could justifiably be criticized. 5. Cf. Seventeenth Criminal Chamber, Tribunal Correctionnel de Paris, 18 April 1991.

8.5 The author observes that on the occasion of a recent revisionist affair (case of Roger Garaudy), the vast majority of French intellectuals as well as representatives of the French League for Human Rights have publicly voiced their opposition to the maintenance of the Law of 13 July 1990.

8.6 As to the violations of his right to freedom of expression and opinion, the author notes that this freedom remains severely limited: thus, he is denied the right of reply in the major media, and judicial procedures in his case are tending to become closed proceedings ("... mes procès tendent à devenir des procès à huis-clos"). Precisely because of the applicability of the Law of 13 July 1990, it has become an offence to provide column space to the author or to report the nature of his defence arguments during his trials. Mr. Faurisson notes that he sued the newspaper Libération for having refused to grant him a right of reply; he was convicted in first instance and on appeal and ordered to pay a fine to the newspaper's director. Mr. Faurisson concludes that he is, in his own country, "buried alive".

8.7 Mr. Faurisson argues that it would be wrong to examine his case and his situation purely in the light of legal concepts. He suggests that his case should be examined in a larger context: by way of example, he invokes the case of Galileo, whose discoveries were true, and any law, which would have enabled his conviction, would have been by its very nature wrong or absurd. Mr. Faurisson contends that the Law of 13 July 1990 was hastily drafted and put together by three individuals and that the draft law did not pass muster in the National Assembly when introduced in early May 1990. He submits that it was only after the profanation of the Jewish cemetery at Carpentras (Vaucluse) on 10 May 1990 and the alleged "shameless exploitation" ("exploitation nauséabonde") of this event by the then Minister of the Interior, P. Joxe, and the President of the National Assembly, L. Fabius, that the law passed. If adopted under such circumstances, the author concludes, it cannot but follow that it must one day disappear, just as the "myth" of the gas chambers at Auschwitz.

8.8 In a further submission dated 3 July 1996 the State party explains the purposes pursued by the Act of 13 July 1990. It points out that the introduction of the Act was in fact intended to serve the struggle against anti-semitism. In this context the State party refers to a statement made

by the then Minister of Justice, Mr. Arpaillange, before the Senate characterizing the denial of the existence of the Holocaust as the contemporary expression of racism and anti-semitism.

8.9 In his comments of 11 July 1996 made on the State party's submission the author reiterates his earlier arguments; inter alia he again challenges the "accepted" version of the extermination of the Jews, because of its lack of evidence. In this context he refers for example to the fact that a decree ordering the extermination has never been found, and it has never been proven how it was technically possible to kill so many people by gas-asphyxiation. He further recalls that visitors to Auschwitz have been made to believe that the gas chamber they see there is authentic, whereas the authorities know that it is a reconstruction, built on a different spot than the original is said to have been. He concludes that as a historian, interested in the facts, he is not willing to accept the traditional version of events and has no choice but to contest it.

Examination of the merits

9.1 The Human Rights Committee has considered the present communication in the light of all the information made available to it by the parties, as it is required to do under article 5, paragraph 1, of the Optional Protocol.

9.2 The Committee takes note of public debates in France, including negative comments made by French parliamentarians on the Gayssot Act, as well as of arguments put forward in other, mainly European, countries which support and oppose the introduction of similar legislations.

9.3 Although it does not contest that the application of the terms of the Gayssot Act, which, in their effect, make it a criminal offence to challenge the conclusions and the verdict of the International Military Tribunal at Nuremberg, may lead, under different conditions than the facts of the instant case, to decisions or measures incompatible with the Covenant, the Committee is not called upon to criticize in the abstract laws enacted by States parties. The task of the Committee under the Optional Protocol is to ascertain whether the conditions of the restrictions imposed on the right to freedom of expression are met in the communications which are brought before it.

9.4 Any restriction on the right to freedom of expression must cumulatively meet the following conditions: it must be provided by law, it must address one of the aims set out in paragraph 3 (a) and (b) of article 19, and must be necessary to achieve a legitimate purpose.

9.5 The restriction on the author's freedom of expression was indeed provided by law i.e. the Act of 13 July 1990. It is the constant jurisprudence of the Committee that the restrictive law itself must be in compliance with the provisions of the Covenant. In this regard the Committee concludes, on the basis of the reading of the judgment of the 17th Chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Paris that the finding of the author's guilt was based on his following two statements: "... I have excellent reasons not to believe in the policy of extermination of Jews or in the magic gas chambers ... I wish to see that 100 per cent of the French citizens realize that the myth of the gas chambers is a dishonest fabrication". His conviction therefore did not encroach upon his right to hold and express an opinion in general, rather the court convicted Mr. Faurisson for having violated the rights and reputation of others. For these reasons the Committee is satisfied that the Gayssot Act, as read, interpreted and applied to the author's case by the French courts, is in compliance with the provisions of the Covenant.

9.6 To assess whether the restrictions placed on the author's freedom of expression by his criminal conviction were applied for the purposes provided for by the Covenant, the Committee begins by noting, as it did in its General Comment 10 that the rights for the protection of which restrictions on the freedom of expression are permitted by article 19, paragraph 3, may relate to the interests of other persons or to those of the community as a whole. Since the statements made by the author, read in their full context, were of a nature as to raise or strengthen anti-semitic feelings, the restriction served the respect of the Jewish community to live free from fear of an atmosphere of anti-semitism. The Committee therefore concludes that the restriction of the author's freedom of expression was permissible under article 19, paragraph 3 (a), of the Covenant.

9.7 Lastly the Committee needs to consider whether the restriction of the author's freedom of expression was necessary. The Committee noted the State party's argument contending that the introduction of the Gayssot Act was intended to serve the struggle against racism and anti-semitism. It also noted the statement of a member of the French Government, the then Minister of Justice, which characterized the denial of the existence of the Holocaust as the principal vehicle for anti-semitism. In the absence in the material before it of any argument undermining the validity of the State party's position as to the necessity of the restriction, the Committee is satisfied that the restriction of Mr. Faurisson's freedom of expression was necessary within the meaning of article 19, paragraph 3, of the Covenant.

10. The Human Rights Committee, acting under article 5, paragraph 4, of the Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights, is of the view that the facts as found by the Committee do not reveal a violation by France of article 19, paragraph 3, of the Covenant.

[Adopted in English, French and Spanish, the English text being the original version. Subsequently to be issued also in Arabic, Chinese and Russian as part of the Committee's annual report to the General Assembly.]

A. Statement by Mr. Thomas Buergenthal

As a survivor of the concentration camps of Auschwitz and Sachsenhausen whose father, maternal grandparents and many other family members were killed in the Nazi Holocaust, I have no choice but to recuse myself from participating in the decision of this case.

Thomas Buergenthal [signed]

[Original: English]

B. Individual opinion by Nisuke Ando (concurring)

While I do not oppose the adoption of the Views by the Human Rights Committee in the present case, I would like to express my concern about the danger that the French legislation in question, the Gayssot Act, might entail. As I understand it, the Act criminalises the negation ("contestation" in French), by one of the means enumerated in article 23 of the Law on the Freedom of the Press of 1881, of one or several of the

crimes against humanity in the sense of article 6 of the Statute of the International Military Tribunal of Nuremberg (see para. 4.2). In my view the term "negation" ("contestation"), if loosely interpreted, could comprise various forms of expression of opinions and thus has a possibility of threatening or encroaching the right to freedom of expression, which constitutes an indispensable prerequisite for the proper functioning of a democratic society. In order to eliminate this possibility it would probably be better to replace the Act with a specific legislation prohibiting well-defined acts of anti-semitism or with a provision of the criminal code protecting the rights or reputations of others in general.

Nisuke Ando [signed]

[Original: English]

C. Individual opinion by Elizabeth Evatt and David Kretzmer.

co-signed by Eckart Klein (concurring)

1. While we concur in the view of the Committee that in the particular circumstances of this case the right to freedom of expression of the author was not violated, given the importance of the issues involved we have decided to append our separate, concurring, opinion.

2. Any restriction on the right to freedom of expression must cumulatively meet the following conditions: it must be provided by law, it must address one of the aims set out in paragraph 3 (a) and (b) of article 19, and it must be necessary to achieve that aim. In this case we are concerned with the restriction on the author's freedom of expression arising from his conviction for his statements in the interview published in Le Choc du Mois. As this conviction was based on the prohibition laid down in the Gayssot Act, it was indeed a restriction provided by law. The main issue is whether the restriction has been shown by the State party to be necessary, in terms of article 19, paragraph 3 (a), for respect of the rights or reputations of others.

3. The State party has argued that the author's conviction was justified "by the necessity of securing respect for the judgment of the International Military Tribunal at Nuremberg, and through it the memory of the survivors and the descendants of the victims of Nazism." While we entertain no doubt whatsoever that the author's statements are highly offensive both to Holocaust survivors and to descendants of Holocaust victims (as well as to many others), the question under the Covenant is whether a restriction on freedom of expression in order to achieve this purpose may be regarded as a restriction necessary for the respect of the rights of others.

4. Every individual has the right to be free not only from discrimination on grounds of race, religion and national origins, but also from incitement to such discrimination. This is stated expressly in article 7 of the Universal Declaration of Human Rights. It is implicit in the obligation placed on States parties under article 20, paragraph 2, of the Covenant to prohibit by law any advocacy of national, racial or religious hatred that constitutes incitement to discrimination, hostility or violence. The crime for which the author was convicted under the Gayssot Act does not expressly include the element of incitement, nor do the statements which served as the basis for the conviction fall

clearly within the boundaries of incitement, which the State party was bound to prohibit, in accordance with article 20, paragraph 2. However, there may be circumstances in which the right of a person to be free from incitement to discrimination on grounds of race, religion or national origins cannot be fully protected by a narrow, explicit law on incitement that falls precisely within the boundaries of article 20, paragraph 2. This is the case where, in a particular social and historical context, statements that do not meet the strict legal criteria of incitement can be shown to constitute part of a pattern of incitement against a given racial, religious or national group, or where those interested in spreading hostility and hatred adopt sophisticated forms of speech that are not punishable under the law against racial incitement, even though their effect may be as pernicious as explicit incitement, if not more so.

5. In the discussion in the French Senate on the Gayssot Act the then Minister of Justice, Mr. Arpaillange, explained that the said law, which, inter alia, prohibits denial of the Holocaust, was needed since Holocaust denial is a contemporary expression of racism and anti-semitism. Furthermore, the influence of the author's statements on racial or religious hatred was considered by the Paris Court of Appeal, which held that by virtue of the fact that such statements propagate ideas tending to revive Nazi doctrine and the policy of racial discrimination, they tend to disrupt the harmonious coexistence of different groups in France.

6. The notion that in the conditions of present-day France, Holocaust denial may constitute a form of incitement to anti-semitism cannot be dismissed. This is a consequence not of the mere challenge to well-documented historical facts, established both by historians of different persuasions and backgrounds as well as by international and domestic tribunals, but of the context, in which it is implied, under the guise of impartial academic research, that the victims of Nazism were guilty of dishonest fabrication, that the story of their victimization is a myth and that the gas chambers in which so many people were murdered are "magic".

7. The Committee correctly points out, as it did in its General Comment 10, that the right for the protection of which restrictions on freedom of expression are permitted by article 19, paragraph 3, may relate to the interests of a community as a whole. This is especially the case in which the right protected is the right to be free from racial, national or religious incitement. The French courts examined the statements made by the author and came to the conclusion that his statements were of a nature as to raise or strengthen anti-semitic tendencies. It appears therefore that the restriction on the author's freedom of expression served to protect the right of the Jewish community in France to live free from fear of incitement to anti-semitism. This leads us to the conclusion that the State party has shown that the aim of the restrictions on the author's freedom of expression was to respect the right of others, mentioned in article 19, paragraph 3. The more difficult question is whether imposing liability for such statements was necessary in order to protect that right.

8. The power given to States parties under article 19, paragraph 3, to place restrictions on freedom of expression, must not be interpreted as license to prohibit unpopular speech, or speech which some sections of the population find offensive. Much offensive speech may be regarded as speech that impinges on one of the values mentioned in article 19, paragraph 3 (a) or (b) (the rights or reputations of others,

national security, ordre public, public health or morals). The Covenant therefore stipulates that the purpose of protecting one of those values is not, of itself, sufficient reason to restrict expression. The restriction must be necessary to protect the given value. This requirement of necessity implies an element of proportionality. The scope of the restriction imposed on freedom of expression must be proportional to the value which the restriction serves to protect. It must not exceed that needed to protect that value. As the Committee stated in its General Comment 10, the restriction must not put the very right itself in jeopardy.

9. The Gayssot Act is phrased in the widest language and would seem to prohibit publication of bona fide research connected with matters decided by the Nuremburg Tribunal. Even if the purpose of this prohibition is to protect the right to be free from incitement to anti-semitism, the restrictions imposed do not meet the proportionality test. They do not link liability to the intent of the author, nor to the tendency of the publication to incite to anti-semitism. Furthermore, the legitimate object of the law could certainly have been achieved by a less drastic provision that would not imply that the State party had attempted to turn historical truths and experiences into legislative dogma that may not be challenged, no matter what the object behind that challenge, nor its likely consequences. In the present case we are not concerned, however, with the Gayssot Act, in abstracto, but only with the restriction placed on the freedom of expression of the author by his conviction for his statements in the interview in Le Choc du Mois. Does this restriction meet the proportionality test?

10. The French courts examined the author's statements in great detail. Their decisions, and the interview itself, refute the author's argument that he is only driven by his interest in historical research. In the interview the author demanded that historians "particularly Jewish historians" ("les historiens, en particulier juifs") who agree that some of the findings of the Nuremburg Tribunal were mistaken be prosecuted. The author referred to the "magic gas chamber" ("la magique chambre à gaz") and to "the myth of the gas chambers" ("le mythe des chambres à gaz"), that was a "dirty trick" ("une gredinerie") endorsed by the victors in Nuremburg. The author has, in these statements, singled out Jewish historians over others, and has clearly implied that the Jews, the victims of the Nazis, concocted the story of gas chambers for their own purposes. While there is every reason to maintain protection of bona fide historical research against restriction, even when it challenges accepted historical truths and by so doing offends people, anti-semitic allegations of the sort made by the author, which violate the rights of others in the way described, do not have the same claim to protection against restriction. The restrictions placed on the author did not curb the core of his right to freedom of expression, nor did they in any way affect his freedom of research; they were intimately linked to the value they were meant to protect - the right to be free from incitement to racism or anti-semitism; protecting that value could not have been achieved in the circumstances by less drastic means. It is for these reasons that we joined the Committee in concluding that, in the specific circumstances of the case, the restrictions on the author's freedom of expression met the proportionality test and were necessary in order to protect the rights of others.

Elizabeth Evatt [signed]

David Kretzmer [signed]

Eckart Klein [signed]

[Original: English]

D. Individual opinion by Cecilia Medina Quiroga (*concurring*)

1. I concur with the Committee's opinion in this case and wish to associate myself with the individual opinion formulated by Ms. Evatt and Mr. Kretzmer as being the one that most clearly expresses my own thoughts.
2. I would like to add that a determining factor for my position is the fact that, although the wording of the Gayssot Act might, in application, constitute a clear violation of article 19 of the Covenant, the French court which tried Mr. Faurisson interpreted and applied that Act in the light of the provisions of the Covenant, thereby adapting the Act to France's international obligations with regard to freedom of expression.

Cecilia Medina Quiroga [signed]

[Original: Spanish]

E. Individual opinion by Rajsoomer Lallah (*concurring*)

1. I have reservations on the approach adopted by the Committee in arriving at its conclusions. I also reach the same conclusions for different reasons.
2. It is perhaps necessary to identify, in the first place, what restrictions or prohibitions a State party may legitimately impose, by law, on the right to freedom of expression or opinion, whether under article 19, paragraph 3, or 20, paragraph 2, of the Covenant; and, secondly, where the non-observance of such restrictions or prohibitions is criminalized by law, what are the elements of the offence that the law must, in its formulation, provide for so that an individual may know what these elements are and so that he may be able to defend himself, in respect of those elements, by virtue of the fundamental right to a fair trial by a Court conferred upon him under article 14 of the Covenant.
3. The Committee, and indeed my colleagues Evatt and Kretzmer whose separate opinion I have had the advantage of reading, have properly analyzed the purposes for which restrictions may legitimately be imposed under article 19, paragraph 3, of the Covenant. They have also properly underlined the requirement that the restrictions must be necessary to achieve those purposes. I need not add anything further on this particular aspect of the matter.
4. In so far as restrictions or prohibitions in pursuance of article 20, paragraph 2, are concerned, the element of necessity is merged with the very nature of the expression which may legitimately be prohibited by law, that is to say, the expression must amount to advocacy of national, racial or religious hatred that constitutes incitement to discrimination, hostility or violence.

5. The second question as to what the law must provide for, in its formulation, is a more difficult one. I would see no great difficulty in the formulation of a law which prohibits, in the very terms of article 20, paragraph 2, the advocacy of national, racial or religious hatred that constitutes incitement to discrimination, hostility or violence. The formulation becomes more problematic for the purposes of article 19, paragraph 3. Because, here, it is not, as is the case under article 20, paragraph 2, the particular expression that may be restricted but rather the adverse effect that the expression must necessarily have on the specified objects or interests which paragraphs (a) and (b) are designed to protect. It is the prejudice to these objects or interests which becomes the material element of the restriction or prohibition and, consequently, of the offence.

6. As my colleagues Evatt and Kretzmer have noted, the Gayssot Act is formulated in the widest terms and would seem to prohibit publication of bona fide research connected with principles and matters decided by the Nuremberg Tribunal. It creates an absolute liability in respect of which no defence appears to be possible. It does not link liability either to the intent of the author nor to the prejudice that it causes to respect for the rights or reputations of others as required under article 19, paragraph 3 (a), or to the protection of national security or of public order or of public health or morals as required under article 19, paragraph 3 (b).

7. What is significant in the Gayssot Act is that it appears to criminalize, in substance, any challenge to the conclusions and the verdict of the Nuremberg Tribunal. In its effects, the Act criminalizes the bare denial of historical facts. The assumption, in the provisions of the Act, that the denial is necessarily anti-semitic or incites anti-semitism is a Parliamentary or legislative judgment and is not a matter left to adjudication or judgment by the Courts. For this reason, the Act would appear, in principle, to put in jeopardy the right of any person accused of a breach of the Act to be tried by an independent Court.

8. I am conscious, however, that the Act must not be read in abstracto but in its application to the author. In this regard, the next question to be examined is whether any deficiencies in the Act, in its application to the author, were or were not remedied by the Courts.

9. It would appear, as also noted by my colleagues Evatt and Kretzmer that the author's statements on racial or religious hatred were considered by the French Courts. Those Courts came to the conclusion that the statements propagated ideas tending to revive Nazi doctrine and the policy of racial discrimination. The statements were also found to have been of such a nature as to raise or strengthen anti-semitic tendencies. It is beyond doubt that, on the basis of the findings of the French Courts, the statements of the author amounted to the advocacy of racial or religious hatred constituting incitement, at the very least, to hostility and discrimination towards people of the Jewish faith which France was entitled under article 20, paragraph 2, of the Covenant to proscribe. In this regard, in considering this aspect of the matter and reaching the conclusions which they did, the French Courts would appear to have, quite properly, arrogated back to themselves the power to decide a question which the Legislature had purported to decide by a legislative judgement.

10. Whatever deficiencies, therefore, which the Act contained were, in the case of the author, remedied by the Courts. When considering a communication under the

Optional Protocol what must be considered is the action of the State as such, irrespective of whether the State had acted through its legislative arm or its judicial arm or through both.

11. I conclude, therefore, that the creation of the offence provided for in the Gayssot Act, as it has been applied by the Courts to the author's case, falls more appropriately, in my view, within the powers of France under article 20, paragraph 2, of the Covenant. The result is that there has, for this reason, been no violation by France under the Covenant.

12. I am aware that the communication of the author was declared admissible only with regard to article 19. I note, however, that no particular article was specified by the author when submitting his communication. And, in the course of the exchange of observations by both the author and the State party, the substance of matters relevant to article 20, paragraph 2, were also mooted or brought in issue. I would see no substantive or procedural difficulty in invoking article 20, paragraph 2.

13. Recourse to restrictions that are, in principle, permissible under article 19, paragraph 3, bristles with difficulties, tending to destroy the very existence of the right sought to be restricted. The right to freedom of opinion and expression is a most valuable right and may turn out to be too fragile for survival in the face of the too frequently professed necessity for its restriction in the wide range of areas envisaged under paragraphs (a) and (b) of article 19, paragraph 3.

Rajsoomer Lallah [signed]

[Original: English]

F. Individual opinion by Prafullachandra Bhagwati (*concurring*)

The facts giving rise to this communication have been set out in detail in the majority opinion of the Committee and it would be an idle exercise for me to reiterate the same over again. I will, instead, proceed straight away to deal with the question of law raised by the author of the communication. The question is whether the conviction of the author under the Gayssot Act was violative of article 19, paragraph 2, of the International Covenant on Civil and Political Rights.

Article 19, paragraph 2, declares that everyone shall have the right to freedom of expression which includes freedom to impart information and ideas of all kinds through any media, but restrictions can be imposed on this freedom under article 19, paragraph 3, provided such restrictions cumulatively meet the following conditions: (1) they must be provided for by law, (2) they must address one of the aims enumerated in paragraph 3 (a) and 3 (b) of article 19 and (3) they must be necessary to achieve a legitimate purpose, this last requirement introducing the principle of proportionality.

The Gayssot Act was passed by the French Legislature on 13 July 1990 amending the law on the Freedom of the Press by adding an article 24 bis which made it an offence to contest the existence of the category of crimes against humanity as defined in the London Charter of 8 August 1945 on the basis of which Nazi leaders were tried and

convicted by the International Military Tribunal at Nuremberg in 1945-46. The Gayssot Act thus provided restriction on freedom of expression by making it an offence to speak or write denying the existence of the Holocaust or of gas asphyxiation of Jews in gas chambers by Nazis. The author was convicted for breach of the provisions of the Gayssot Act and it was therefore breach of this restriction on which the finding of guilt recorded against him was based. The offending statements made by the author on which his conviction was based were the following:

"... No one will have me admit that two plus two make five, that the earth is flat or that the Nuremberg trial was infallible. I have excellent reasons not to believe in this policy of extermination of Jews or in the magic gas chamber ..."

"I would wish to see that 100 per cent of all French citizens realize that the myth of the gas chambers is a dishonest fabrication ('est une gredinerie'), endorsed by the victorious powers of Nuremberg in 1945-46 and officialized on 14 July 1990 by the current French Government with the approval of the Court historians."

These statements were clearly in breach of the restriction imposed by the Gayssot Act and were therefore plainly covered by the prohibition under the Gayssot Act. But the question is whether the restriction imposed by the Gayssot Act which formed the basis of the conviction of the author, satisfied the other two elements in article 19, paragraph 3, in order to pass the test of permissible restriction.

The second element in article 19, paragraph 3, requires that the restriction imposed by the Gayssot Act must address one of the aims enumerated in paragraph 3 (a) and (b) of article 19. It must be necessary (a) for respect of the rights or reputations of others or (b) for the protection of national security or of public order (*ordre public*) or of public health or morals. It would be difficult to bring the restriction under paragraph 3 (b) because it cannot be said to be necessary for any of the purposes set out in paragraph 3 (b). The only question to which it is necessary to address oneself is whether the restriction can be said to be necessary for respect of the rights and reputations of others so as to be justifiable under paragraph 3 (a).

Now if a law were merely to prohibit any criticism of the functioning of the International Military Tribunal at Nuremberg or any denial of a historical event simpliciter, on pain of penalty, such law would not be justifiable under paragraph 3 (a) of article 19 and it would clearly be inconsistent under article 19, paragraph 2. But, it is clear from the submissions made by the State party and particularly, the submission made on 3 July 1996 that the object and purpose of imposing restriction under the Gayssot Act on freedom of expression was to prohibit or prevent insidious expression of anti-semitism. According to the State party:

"the denial of the Holocaust by authors who qualify themselves as revisionists could only be qualified as an expression of racism and the principal vehicle of anti-semitism."

"the denial of the genocide of the Jews during World War Two fuels debates of a profoundly anti-semitic character, since it accuses the Jews of having fabricated themselves the myth of their extermination."

Thus, according to the State party, the necessary consequence of denial of extermination of Jews by asphyxiation in the gas chamber was fuelling of anti-semitic sentiment by the clearest suggestion that the myth of the gas chamber was a dishonest fabrication by the Jews and it was in fact so articulated by the author in his offending statement.

It is therefore clear that the restriction on freedom of expression imposed by the Gayssot Act was intended to protect the Jewish community against hostility, antagonism and ill-will which would be generated against them by statements imputing dishonest fabrication of the myth of gas chamber and extermination of Jews by asphyxiation in the gas chamber. It may be noted, as observed by the Committee in its General Comment 10, that the rights for the protection of which restrictions on the freedom of expression are permitted by article 19, paragraph 3 (a), may relate to the interests of other persons or to those of the community as a whole. Since the statement made by the author, read in the context of its necessary consequence, was calculated or was at least of such a nature as to raise or strengthen anti-semitic feelings and create or promote hatred, hostility or contempt against the Jewish community as dishonest fabricators of lies, the restriction imposed on such statement by the Gayssot Act was intended to serve the purpose of respect for the right and interest of the Jewish community to live free from fear of an atmosphere of anti-semitism, hostility or contempt. The second element required for the applicability of article 19, paragraph 3, was therefore satisfied.

That takes me to a consideration of the question whether the third element could be said to have been satisfied in the present case. Was the restriction on the author's freedom of expression imposed under the Gayssot Act necessary for respect of the rights and interests of the Jewish community? The answer must obviously be in the affirmative. If the restriction on freedom of expression in the manner provided under the Gayssot Act had not been imposed and statements denying the Holocaust and the extermination of Jews by asphyxiation in the gas chamber had not been made penal, the author and other revisionists like him could have gone on making statements similar to the one which invited the conviction of the author and the necessary consequence and fall-out of such statements would have been, in the context of the situation prevailing in Europe, promotion and strengthening of anti-semitic feelings, as emphatically pointed out by the State party in its submissions. Therefore, the imposition of restriction by the Gayssot Act was necessary for securing respect for the rights and interests of the Jewish community to live in society with full human dignity and free from an atmosphere of anti-semitism.

It is therefore clear that the restriction on freedom of expression imposed by the Gayssot Act satisfied all the three elements required for the applicability of article 19, paragraph 3, and was not inconsistent with article 19, paragraph 2, and consequently, the conviction of the author under the Gayssot Act was not violative of his freedom of expression guaranteed under article 19, paragraph 2. I have reached this conclusion under the greatest reluctance because I firmly believe that in a free democratic society, freedom of speech and expression is one of the most prized freedoms which must be defended and upheld at any cost and this should be particularly so in the land of Voltaire. It is indeed unfortunate that in the world of today, when science and technology have advanced the frontiers of knowledge and mankind is beginning to realize that human happiness can be realized only through inter-dependence and

cooperation, the threshold of tolerance should be going down. It is high time man should realize his spiritual dimension and replace bitterness and hatred by love and compassion, tolerance and forgiveness.

I have written this separate opinion because, though I agree with the majority conclusion of no violation, the process of reasoning through which I have reached this conclusion is a little different from the one which has found favour with the majority.

Prafullachandra Bhagwati [signed]

[Original: English]

Notes

* Made public by decision of the Human Rights Committee.

* Pursuant to rule 85 of the Committee's rules of procedure, Committee members Christine Chanet and Thomas Buergenthal did not participate in the consideration of the case. A statement made by Mr. Buergenthal is appended to the present document.

** The text of five individual opinions, signed by seven Committee members, is appended to the present document.

LE DOSSIER D'UN FAUX-TÉMOIN : JAN KARSKI

UN RAPPORT SECRET DE JAN KARSKI

By Theodore J. O'Keefe

Traduction de Jean-François Beaulieu

Un des plus proéminents témoignages qui a été utilisé pour justifier l'histoire de l'Holocauste est celui de l'espion et propagandiste de la deuxième guerre mondiale Jan Karski. L'ancien messenger de la résistance polonaise, né Jan Kozielski, écrivit un rapport sur son expérience au sein de la Pologne occupée, *Histoire d'un Etat Secret* (Story of a Secret State) qui fut un best-seller aux Etats-Unis il y a quarante ans. Le plus récent coup d'éclat de Karski fut son apparition dans le film *Shoah* (pour lequel il reçut beaucoup d'éloges en dépit de ses opinions fortement anti-polonaises affichées) dans lequel sa description de l'agonie du ghetto de Varsovie lui gagna des louanges supplémentaires pour son rôle de "Juste". On sait depuis longtemps dans les milieux académiques à tendances révisionnistes que le récit de Karski concernant sa prétendue visite dans un camp pour juifs situé près de Belzec lui a perdu depuis longtemps la faveur des principaux propagandistes exterminationnistes. Comme Arthur Butz l'a mentionné, "une nouvelle version aseptisée de son histoire" est apparue dans l'ouvrage de Walter Laqueur *Le Terrifiant Secret* (1). Laqueur ressentit la nécessité d'expliquer l'incapacité de Karski à voir des chambres à gaz en disant que "apparemment...celles-ci étaient cachées derrière des barrières et ne pouvaient être approchées qu'avec un permis spécial" (2). Karski ne s'est pas fait poser de questions sur sa visite à Belzec lors de son interview avec Claude Lanzmann (*Shoah*), et plus récemment Raul Hilberg a émis des doutes quand à la visite de Karski à Belzec. "Je ne mettrais pas son nom comme référence dans l'un de mes livres", déclara-t-il. (3) Comme le chercheur révisionniste Mark Weber l'a écrit plus tard, l'affirmation de Karski selon laquelle les juifs étaient à Belzec mis dans des trains et réexpédiés hors de ce camp est plus consistante avec le point de vue révisionniste qui considère ce camp comme un camp de transit pour les juifs déportés vers l'est plutôt qu'un camp d'extermination. (4) Il n'y a pas si longtemps une traduction d'un rapport secret écrit avant ces événements et soumis par Jan Karski au gouvernement polonais en exil est apparu dans un journal juif de New-York (5). Dans ce rapport, intitulé *Zagadnienie Żydowskie w kraju* (Le problème juif dans notre pays), Karski fournissait des informations sur les juifs et Polonais vivant sous l'occupation nazie et soviétique, mais aussi sur sa propension à trafiquer les faits lorsque nécessaire quand celui-ci désirait s'en servir comme arme de propagande. Le rapport de Karski, qui porte une mention manuscrite "à être utilisé", fut soumis au Gouvernement polonais en exil, alors basé à Angers, France (février 1940). Karski revenait juste de Pologne, où il fut gardé prisonnier par les envahisseurs russes, retourné aux Allemands, avant de s'évader pour rejoindre la résistance polonaise à l'automne 1939. Selon l'introduction de son rapport, qu'il composa lors de son arrivée à Angers, il ne fit pas une étude particulière de la situation des juifs alors

qu'il se trouvait dans sa patrie. (6) Néanmoins, Karski fit quelques observations prudentes. Après avoir décrit la situation des juifs dans les territoires annexés par les Allemands en 1939 et dans le Gouvernement Général, Karski décrivit le rôle des juifs dans la partie orientale (devenue soviétique) en 1939 de cette façon: "Il n'y a pas de distinctions faites ici entre les groupes ethniques et religieux. Tous peuvent trouver une possibilité de travailler et un statut égal devant la loi. Les juifs sont chez eux ici, pas seulement parce qu'ils ne subissent pas les persécutions, mais aussi parce qu'ils possèdent, grâce à leur habilité à s'adapter à toutes les nouvelles situations, un pouvoir de nature économique et politique. Ils ont infiltré la vie politique; dans bien des cas, ils ont pris les postes clef dans ce domaine. Ils jouent un rôle déterminant dans les syndicats d'usines, aux hautes études, et pratiquement dans tout le commerce. Mais en plus de cela ils sont impliqués dans les prêts usuraires et le marché noir, la contrebande, le trafic de devises, l'alcool, la spéculation et d'autres intérêts immoraux. Sur ces territoires dans la majorité des cas leur situation est meilleure économiquement et politiquement que ce qu'elle était avant la guerre. Cela s'applique premièrement à la classe des petits commerçants, les prolétaires et les personnes semi-éduquées. Les milieux plus éduqués (propriétaires d'hôtels, de terres, d'usines, de magasins, aussi bien que les avocats, médecins, ingénieurs, etc...) sont sujets en principe aux mêmes restrictions en tant que groupe, comme le sont les autres nationalités à l'intérieur du système soviétique." Karski en arriva à écrire au sujet de l'attitude des Polonais envers les juifs dans la zone d'occupation russe: "L'attitude des juifs à l'endroit des bolchéviques est regardée parmi la population polonaise comme très positive. Il est généralement considéré que les juifs ont trahi la Pologne et les Polonais, qu'ils sont en général communistes, qu'ils ont accueilli les envahisseurs avec des drapeaux déployés. Dans les faits, dans la plupart des villes les juifs ont accueilli les bolchéviques avec des roses, des déclarations conciliantes et des discours chaleureux, etc... Cependant, nous devons ici mentionner qu'il y a des distinctions à faire. Il est certain que les juifs ont adopté cette attitude quel que soit leur rang social. Les juifs prolétaires, les petits commerçants, les artisans et tous ceux dont la position s'est grandement améliorée par rapport aux vexations et excès de l'ancien régime ont eu cet élan d'enthousiasme. Leur attitude semble compréhensible. Cependant, il y a des cas peu reluisants ou des juifs dénoncent les Polonais, les étudiants nationalistes polonais et les politiciens polonais lorsque ceux-ci dirigent le travail de la police bolchévique derrière leurs bureaux ou sont membres de la police politique. Il y a clairement des tentatives de diffamation par association avec l'ancien régime. Malheureusement il est nécessaire de dire que de tels incidents sont communs, plus fréquents que les cas où réellement il y a loyauté envers les Polonais ou la Pologne." après avoir exprimé sa sympathie pour les juifs les mieux éduqués, Karski concluait à propos du sentiment des Polonais envers ceux-ci: "En principe, cependant, dans la majorité des cas les juifs ont créé ici une situation où les Polonais les regardent comme des agents bolchéviques et, nous pouvons le dire, attendent le moment propice pour prendre leur revanche contre eux. Pratiquement tous les Polonais sont enragés et désappointés à propos des juifs: les jeunes particulièrement parlent de leur faire payer dans le sang cette trahison". Karski consacre le reste de son rapport sur le problème juif en Pologne occupée aux mesures anti-juives (nullement contestées par les révisionnistes) des nazis qui réussirent à gagner le respect et la sympathie d'un nombre considérable de Polonais. Après avoir affirmé que le but des mesures allemandes vis-à-vis des juifs en Pologne étaient le pillage et les persécutions, Karski résume la situation ainsi: "Il doit être admis qu'ils réussissent à merveille dans ce cas. Les juifs payent et payent..., et les paysans polonais, les ouvriers, les gens peu

éduqués affirment: maintenant ils leur donnent enfin une leçon. Nous devrions apprendre d'eux. Les juifs sont foutus. Quoi qu'il advienne, nous devons remercier Dieu que les Allemands soient venus et aient pris en charge le problème juif, etc. Je dois le dire et en prendre la responsabilité, ces mesures sont un instrument puissant entre les mains des Allemands. Il serait erroné de penser que ces seules mesures pourraient leur accorder le soutien de la population. Cependant, même si les gens les détestent, cette question crée un fragile pont pour lequel les occupants et la nation polonaise se trouvent des points d'intérêt communs. Il est certain que les Allemands désirent renforcer ce pont. Cette situation risque de démoraliser de larges segments de la population, et cela peut créer de sérieux problèmes aux autorités qui auront à reconstruire l'Etat polonais. C'est difficile; la leçon n'est pas perdue. De plus, la présente situation crée un schisme entre les habitants de ce territoire, premièrement un schisme entre les juifs et les Polonais contre un ennemi commun, deuxièmement parmi les Polonais entre ceux qui méprisent les méthodes barbares des Allemands et ceux qui regardent ceux-ci avec curiosité et fascination.

Karski et ses supérieurs ne pouvaient pas cependant laisser les choses dans cet état. Peut-être pour éviter d'offenser les officiels britanniques et français qui pouvaient lire le rapport, mais plus probablement parce qu'il fallait utiliser celui-ci afin de garder l'appui des libéraux de l'ouest et des juifs de ces pays, Karski prépara une autre version de son rapport ou des passages furent modifiés ou ajoutés. Les nouveaux paragraphes représentaient les Polonais comme sympathiques aux juifs face à leurs malheurs, et décrivaient les efforts des Allemands pour les gagner à leur cause comme infructueux. Le passage suivant est une réécriture du passage mentionné plus haut et montre ce que Karski et le Gouvernement polonais en exil ont imaginé pour rendre plus respectable la situation aux yeux des ennemis de Hitler à l'Ouest. Il décrit l'attitude des Polonais ainsi: "il est nécessaire d'admettre qu'ils ne réussissent que très partiellement dans cet effort, alors que dans la majorité des cas ils provoquent un effet contraire à leurs attentes. Les juifs payent et payent..., mais la population polonaise de plus en plus fréquemment dit tout haut: 'C'est déjà trop. Ces Allemands ne sont pas humains. Ces crimes devront être payés un jour ou l'autre par les Allemands. La solution du problème juif par les Allemands est supposée être utilisée pour se gagner la faveur des couches de la population polonaise. Certainement, ce serait une erreur de supposer qu'ils s'attendent à ce que cette donnée seule puisse leur gagner le soutien du peuple. Ils savent que le peuple polonais les déteste royalement, mais en même temps ils pensent que ces mesures vont créer un pont fragile entre eux et certains Polonais. Ils savent de surcroît, et ils s'attendent à cela, que leurs méthodes à l'endroit des juifs menacent de démoraliser de larges segments de la population et cela nuira à la reconstruction de l'Etat polonais. Ils pensent aussi que la situation présente créera un schisme parmi les gens vivant sur ce territoire, premièrement un schisme entre juifs et Polonais dans leur combat contre un ennemi commun, et, deuxièmement, un schisme entre les Polonais, un groupe indigné par leurs méthodes barbares (conscients du danger de celles-ci) et l'autre regardant ces méthodes avec fascination et curiosité. En ce moment il est difficile de dire jusqu'à quel point les Allemands comprennent que ce groupe est petit et va même avec le temps se rapetisser." Le rapport Karski, intéressant en lui-même à cause de sa description des activités pro-soviétiques de plusieurs juifs dans la partie orientale de la Pologne, fournit d'avantage de preuves sur la propension de Karski à mentir dans un but propagandiste. En effet, le rôle de Karski en tant que propagandiste en charge de la diffusion des récits les plus horribles sur les atrocités allemandes parmi les représentants des médias britanniques et

américains était encore plus important encore que son rôle de messenger aux yeux de ses supérieurs du Gouvernement polonais en exil, en quête d'alliances et de soutien (financier ou autre). Comme son successeur Jan Nowak écrivait: La route me fut ouverte par mon prédécesseur Jan Karski. Doté d'une grande clairvoyance politique, extrêmement imaginatif, et parlant un excellent anglais, Karski fit un excellent travail d'activiste politique et de propagandiste des deux côtés de l'Atlantique. Il a parlé avec Churchill, Roosevelt, et un grand nombre de politiciens influents et des journalistes britanniques et américains. Son livre *The Story of a Secret State* fut un succès aux USA. "J'espère", déclara le ministre de l'intérieur Mikolajczyk, "que vous allez devenir un autre Karski". (note 7). A travers son activité maintenant de "témoin oculaire" de l'Holocauste, et sa défense du film anti-polonais de Claude Lanzman *Shoah*, le prétendu "Juste" Jan Karski semble avoir repris son rôle de propagandiste pour des intérêts différents.

Notes

1. Arthur Butz, "Perspective in the 'Holocaust' Controversy," JHR, Vol. 3, no. 4 (Winter 1982), p. 388. Reprinted in Butz, *The Hoax of the Twentieth Century*, IHR, 1985, p. 352.
2. Walter Laqueur, *The Terrible Secret*, New York: Penguin, 1982, p. 231.
3. Interview by Emie Meyer, *Jerusalem Post*, week ending June 28, 1986, p.9.
4. "An Open Letter to Rev. Mark Herbener," *Christian News*, April 27, 1987, p. 1.
5. David Engel, "An Early Account of Polish Jewry under Nazi and Soviet Occupation Presented to the Polish Government-in-Exile, February 1940, *Jewish Social Studies*, Vol. XLV, no. 1 (Winter 1983), p. 1.
6. Toutes les citations du rapport Karski sont prises de la traduction de l'article de Engel. Des fragments d'une traduction légèrement différente du rapport Karski apparurent plus tard dans une lettre de l'historien britannique Norman Davies, qui fut publiée dans *The New York Review of Books*, April 9, 1987 ("Poles and Jews: An Exchange")
7. Jan Nowak, *Courier from Warsaw*, Detroit: Wayne State University, 1982, p.234.

Traduit par Jean-Francois Beaulieu, article paru dans *The Journal of Historical Review*, available from: Institute for Historical Review, P.O. Box 2739, Newport Beach, California 92659, USA. Publié sur le web le 16 mai 1998 par CODOH, Box 439016/P-111 San Diego, CA 92143, USA. Email: CODOHmail@aol.com Nous avons procédé à des corrections mineures.

Mirrors of Destruction: A Review by M. Marrus

September 10, 2000

Final Solutions

A historian examines the origins and consequences of the Holocaust.

By MICHAEL R. MARRUS

MIRRORS OF DESTRUCTION

War, Genocide, and Modern Identity.

By Omer Bartov.

Illustrated. 302 pp. New York:

Oxford University Press. \$35.

What does it mean to "come to terms with the Holocaust?" One way of doing so would be to seek a satisfactory historical assessment of the event, situating it properly in the context of its time. Another would be a settling of moral accounts with the victims. And still another would be a comprehension of the event's significance from a philosophical, cultural or juridical point of view. In Omer Bartov's new book, "Mirrors of Destruction," we see an accomplished author grappling with all three approaches, moving urgently and restlessly -- and sometimes incoherently -- from one to the others.

Bartov, an Israeli historian who teaches at Brown, brings a prodigious amount of reading, intelligence and critical energy to the table. Yet it is not entirely clear what his book is actually about. Much of his material comes from Germany, understandably enough, and from France, for reasons that are less clear, and some also comes from Israeli sources. Preoccupied with the encounter of writers and intellectuals with the Holocaust, Bartov bombards the reader with ideas and issues as well as with commentary on literature and film in four long essays packed with endnotes and bibliographical references. And whenever there are loose ends -- and there are plenty -- they are concealed by powerful, sweeping generalizations.

Rather than a narrative of the Holocaust, "Mirrors of Destruction" provides an account of "the manner in which a variety of perspectives on violence have molded European views and redefined individual and collective identities in a process of emulation, mutual reflection and distortion." As if to clarify, Bartov likens his book to "a hall of mirrors wherein repeated images, seen from different angles, provide a prism through which we can distill a clearer understanding of the origins, nature and impact of the

atrocities that occurred in the heart of our civilization." What does this mean? Bartov's answer is that there are critical links between our search for individual and collective identities and the great waves of destruction that culminated in the murder of European Jews. In coming to terms with the Holocaust, we are, in fact, studying ourselves.

Once under way, Bartov plunges into these important but not easily associated themes. He begins with the First World War -- unprecedented in its destructive force, catastrophic in its creation of mythologies that portrayed war as a heroic endeavor with transformative powers for society. "World War I swiftly transformed Europe's mental landscape into a site of mourning and anxiety, loss and trauma," he writes, with characteristically gloomy authority. "First the scar of trenches stretching across the continent and then the vast, symmetrical cemeteries, which rendered a semblance of aestheticized order to the slaughter, have become embedded in Europe's collective consciousness." Reflecting on the ennobling rituals of remembrance in France and Germany after that conflict, Bartov shows how popular memory in both countries sanitized and even glorified warfare.

How, the reader might ask, does all this connect with the wartime murder of European Jews? In Bartov's view, the "sustained industrial killing of nameless soldiers" in World War I was a prelude to the "systematic industrial killing of civilians" in World War II. The ferocity of total war undermined, perhaps fatally, the capacity of European societies to live together on the basis of a shared humanity. Those who saw themselves as victims of the disaster sought to liberate themselves from "the perceived stranglehold of uncontrollable, invincible forces." Ruminating on the carnage of the war, Bartov writes, the traumatized citizens of both France and Germany invented "elusive enemies" whose nefarious activities were understood as a sinister existential threat. The Germans, but not the French, reached a consensus that the elusive enemy was the Jew. And while scapegoating and "exterminatory fantasies" form a depressingly familiar pattern in modern war, the murder of European Jews showed just how far societies could go down this road. "Auschwitz," he concludes, "is a mirror in which the history of our century is reflected." What are we to make of such dark reflections?

To his credit, Bartov rejects the mystifications that one often finds in writing on the Holocaust -- for instance, the notion that it is fundamentally inexplicable, or that only survivors can grasp its deeper significance. At the same time, he seems humbled by the enormity of the crime, confessing that "the event as a whole defies the imaginative capacities of the human mind." A searcher rather than a finder, Bartov seems perpetually dissatisfied with the banalized representations of the Holocaust in the academy and in popular culture. He levels withering criticism at those who seek to establish a moral equivalence between Soviet and Nazi crimes. He finds something "almost obscene" in the "constant rehashing" of arguments in Germany about how to commemorate the Holocaust. In his reckoning, nobody, except a few anguished survivors like the Israeli writer Ka-Tzetnik, gets it quite right.

In his conclusion, Bartov tellingly refuses to recapitulate his arguments -- that would be repetitious, and too simple, he says. (Here is an author for whom simplicity is anathema.) Instead, he explores new material, taking on new polemics and problems and offering a brilliant analysis of the strange case of Binjamin Wilkomirski, a Swiss

writer who falsely claimed to be a Holocaust survivor in his memoir, "Fragments." Whatever one thinks of Wilkomirski's fabrications, Bartov says, they represent an effort to peer into the void, to define one's identity alongside the "annihilatory force of modern violence: massive, all-encompassing, unrelenting and faceless." Near the end, he asks, "Should we face up to the truth? Can we know it? Can we bear it?"

One senses that Bartov is struggling with the problem of how to conclude. What he does is to enlist another writer who was finally defeated by his terrible subject, Primo Levi. Brooding on his days in Auschwitz, Levi wrote that "man, the human species -- we, in short -- had the potential to construct an infinite enormity of pain and that pain is the only force created from nothing, without cost and without effort. It is enough not to see, not to listen, not to act." It is a troublesome ending to a troubled book.

Michael R. Marrus is the dean of the graduate school of the University of Toronto and the author of "The Holocaust in History."

Quelques commentaires bien-pensants sur le film *Mr. Death*

LE MONDE, mercredi 11 octobre 2000, p. 32

Errol Morris, cinéaste:

C'est un conte moral sur un entrepreneur qui est allé trop loin

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

"Quand avez-vous entendu parler de Fred Leuchter pour la première fois? - En octobre 1990, sous la manchette du "New York Times", "Une exécution sans douleur". C'était deux ans et demi après le témoignage de Leuchter en faveur du néonazi Ernst Zündel, et on ne faisait pas mention de son révisionnisme. La télévision et les journaux ont souvent parlé de Leuchter, le présentant comme un expert. Leuchter n'a jamais pratiqué d'exécution, ni même assisté à une seule. Sa femme le dit dans le film: "Fred ne tue pas les gens, il met au point des engins pour les exécuter". Plusieurs organisations juives sont intervenues, en vain, auprès de la chaîne ABC pour signaler que Leuchter était révisionniste.

- Comment expliquez-vous cette attitude des médias? - Le "New York Times" décrivait simplement le travail de Leuchter, et expliquait qu'en cas de retour de la peine de mort, nos chaises électriques étaient défectueuses. Personne ne tenait à faire de son travail une affaire de morale. Son rôle dans le procès Zündel lui a valu beaucoup de problèmes, d'où le titre de mon documentaire, "Grandeur et décadence de Fred A. Leuchter Jr", qui est un conte moral sur un entrepreneur qui est allé trop loin.

- Quels ont été vos rapports avec Leuchter? - Je ne le déteste pas. Je le trouve dérangeant. Je ne lui ai jamais dit que j'étais juif. Je ne tenais pas à jouer la carte de la confrontation. Je voulais, au contraire, que Fred développe paisiblement son raisonnement absurde.

- Pensez-vous qu'il y ait un lien logique entre le métier de Leuchter et ses convictions négationnistes? - Mon film ne donne pas de réponses faciles. Il devient clair assez vite que Leuchter ne sait pas qui il est. Il ne comprend rien et vit dans sa bulle, se percevant comme un héros, un humaniste. Il se prend pour une espèce de Galilée, un scientifique qui a découvert la vérité.

- Il y a un moment précis dans le film où cette folie éclate. C'est lorsque Leuchter s'écrie que les nazis n'auraient pas pu utiliser les chambres à gaz sans s'empoisonner, ajoutant qu'il aurait été le seul capable de faire fonctionner cette machine de mort. - C'est le moment le plus fou. J'ai revu récemment "Rashomon", de Kurosawa. Ce n'est

pas un film sur la relativité de la vérité, comme on l'affirme souvent, mais un film sur la manière dont les gens refusent de regarder le monde et préfèrent le reconstruire à leur propre image. Fred Leuchter va à Auschwitz, dans une chambre à gaz, mais il s'y déplace comme dans un rêve.

- Comment a réagi Fred Leuchter lorsque vous lui avez montré votre film? - Il l'a adoré. Il était gêné sur certains points. Pas à cause de moi, mais du chimiste qui démontrait simplement que la méthode d'investigation de Leuchter pour prouver la non-existence des chambres à gaz était débile. Fred a dit que ce chimiste n'était pas honnête, sans jamais discuter le principe même de sa démonstration irréfutable."

Le Monde, mercredi 11 octobre 2000, p. 32

+++++

Fred A. Leuchter Junior, ingénieur de la mort.

Mr Death. A travers l'histoire de cet Américain qui a basculé dans le négationnisme, Errol Morris propose une réflexion sur la barbarie technocratique.

par Jacques Mandelbaum

Film documentaire américain d'Errol Morris (1h30).

Les dysfonctionnements et les incongruités de la société américaine --depuis "Gates of Heaven" (1978), prospection sur l'amour immodéré des animaux domestiques, jusqu'au "Dossier Adams" (1988), révélation d'un déni de justice -- constituent la pierre de touche de l'oeuvre d'Errol Morris. "Mr Death", son nouveau film, est un saisissant portrait de Fred A. Leuchter Junior, pseudo-ingénieur américain spécialisé dans les systèmes de mise à mort employés lors des peines capitales aux États-Unis, avant que sa conversion au négationnisme ne ruine sa carrière. Cette histoire grinçante se réduirait à une chronique excentrique si le documentariste Errol Morris n'avait l'intelligence, à travers elle, de frapper la barbarie moderne au coeur. "Mr Death" est la conjugaison cinématographique de Charles Baudelaire et de Hannah Arendt, viatiques utiles dans la traversée de l'ignominie proposée par ce film. En lever de rideau, le personnage parle tranquillement de son métier: la mort. Fred Leuchter, petit homme au front dégarni et aux grosses lunettes qui lui mangent le visage, travaille à la construction et à l'"amélioration" des chambres à gaz, chaises électriques et autres potences qui font les beaux jours des exécutions capitales aux États-Unis. C'est un homme sérieux, aux compétences reconnues, à la rationalité sans faille, qui oeuvre "par souci humanitaire". L'allure débonnaire du personnage contraste violemment avec la réalité qu'elle recouvre, décrite dans une terminologie euphémistique de sinistre mémoire: il n'est question ici que d'"efficacité maximale", de "rentabilité", de "coûts de main-d'oeuvre", tant il est vrai que "le corps humain n'est pas facile à détruire". Jusque-là, tout va bien pour Fred Leuchter, auxiliaire légal de la justice américaine. Les choses se compliquent quand il prend fait et cause, en 1998 [sic], pour le néonazi Ernst Zündel, et produit à son procès le résultat d'une recherche

"scientifique" qu'il a menée clandestinement à Auschwitz, selon laquelle les chambres à gaz n'ont pas existé. Le film, qui montre un Leuchter pathétique en train de marteler avec un piolet les murs des chambres à gaz du camp, précise en contrepoint que ses recherches ne tiennent pas debout sur le plan scientifique et qu'il n'a trouvé à Auschwitz que ce qu'il voulait y voir: un mythe. C'est ici que l'ingénieur commence son chemin de croix: déconsidéré, ruiné, quitté par sa femme et réduit au chômage, il erre aujourd'hui sur les routes américaines, persuadé de payer le prix de la vérité et de la liberté d'expression. Et voici ce qu'écrivait Hannah Arendt, en 1951, dans "La Nature du totalitarisme" (Payot, 1990): "Ce dont la domination totalitaire a besoin, en guise de principe d'action, c'est d'une préparation des individus qui les destine à remplir aussi bien la fonction de bourreau et celle de victime. Or, cette double propédeutique, succédané du principe d'action, n'est autre que l'idéologie. (...) Comme la pensée idéologique est indépendante de la réalité existante, elle considère tout ce qui est factuel comme un artefact et, par conséquent, elle ne connaît plus de critère fiable permettant de distinguer vérité et fausseté." Errant dans ce que l'auteur nomme encore "le paradis des imbéciles où tout est connu a priori", Fred Leuchter ferait presque pitié, encore qu'on puisse se demander pourquoi consacrer un film à un crétin aussi pathétique.

Ferments totalitaires

Mais "Mr Death" ne se contente pas d'être une réfutation édifiante des thèses négationnistes. Il est bien davantage que cela, pour deux raisons. La première est que ce film constitue, en filigrane, une redoutable mise en accusation de la société américaine. Alfred Leuchter Jr y est comme la soudaine révélation d'un possible trait d'union entre les ferments totalitaires de la démocratie (la peine de mort aux États-Unis) et le totalitarisme à l'état pur (le génocide nazi). Ce n'est pas au nom de l'inégalité des races que le bourreau Leuchter perfectionne ses machines de mise à mort, mais en vertu des principes d'humanisme et de pragmatisme qui gouvernent la démocratie américaine: cherchez la différence. Il y a ensuite qu'il est impossible au cinéma, sans courir aussitôt à l'échec, de se conformer à l'avis autorisé de Pierre Vidal-Naquet: "On peut et on doit discuter sur les 'révisionnistes' (...), on ne discute pas avec les 'révisionnistes' " (in "Les Assassins de la mémoire", La Découverte, 1987). Parler avec le révisionniste, Errol Morris ne fait que cela; mieux, il le laisse parler et calque la mise en scène de son film (où abondent les plans de machines et de rouages divers) sur l'univers mental de Leuchter, dont l'acuité du délire et le degré de souffrance n'apparaissent qu'avec plus d'évidence. "Mr Death" est à ce titre l'histoire de la passion de Leuchter, qui est de fait le seul personnage à être véritablement incarné, et donc sauvé, dans ce film. Les garants de la réalité que sont ses proches (sa femme, son beau-fils) ou l'historien qui réfute point par point ses thèses ne sont convoqués qu'à titre d'indices, le plus souvent en voie off. Ce qui ressort de ce dispositif, c'est l'écrasant esseulement d'un individu qui, de la même façon qu'il débarrassait la société d'éléments jugés non désirables, s'est, un beau jour, de lui-même retranché de l'humanité. "Mr Death" ne serait à ce titre qu'une mise en cause des États-Unis comme parangon du monde moderne. Hannah Arendt, en désignant cet isolement des individus comme une des sources du phénomène totalitaire, distinguait entre l'homme solitaire, chez qui se poursuit le dialogue avec la société des hommes, et l'homme esseulé, en lequel "sa propre compagnie elle-même l'a abandonné". Le film incarne exemplairement cette question de l'anéantissement de l'humanité en nous-mêmes. Fred A. Leuchter Junior, en niant l'anéantissement des juifs, dissimule à

peine qu'il combat son abyssal sentiment d'insignifiance. En faisant exister ce personnage anéanti, Errol Morris réintègre Leuchter dans la société des hommes et fait oeuvre de cinéma. En poète visionnaire de notre modernité, Charles Baudelaire avait à sa manière dressé le portrait de Leuchter, dans "L'Héautontimorouménos", le fameux "bourreau de soi-même" des "Fleurs du mal": "Je suis de mon coeur le grand vampire, un de ces grands abandonnés, au rire éternel, condamnés et qui ne peuvent plus sourire!" Réfugié en Californie, ne tenant plus qu'au fil du rejet qu'il suscite, le mot de la fin appartient à Leuchter, devenu l'ombre de lui-même: "C'est dur de se retrouver seul au milieu de nulle part."

Le Monde, mercredi 11 octobre 2000, p. 32

+++++

Website: Hors Champ

Mr. Death

De la fabrication d'une chaise électrique à la négation de l'Holocauste

Le dernier film d'Errol Morris: une incursion dans l'esprit trouble de Fred Leuchter

Nicolas Renaud, nicolas@horschamp.qc.ca

11 mars 2000

Le cinéaste américain Errol Morris a acquis une certaine réputation au fil des ans avec des films comme *The Thin Blue Line*, *Gates of Heaven* et *For a Brief History of Time*, lequel s'intéressait au scientifique et philosophe paraplégique Stephen Hawkins. Morris recherche particulièrement les événements étranges et irrésolus, les personnages contradictoires. Il définit l'approche de ses sujets par une remise en question des conventions du documentaire, une certaine déroute du spectateur dans la reconstruction subjective bien assumée mais qui souvent, manque de constance et de subtilité, apparaît un peu trop banale dans son mimétisme de la culture audiovisuelle populaire et sa facture de "spontanéité polie".

Son dernier film *Mr. Death* bien qu'inégal et déplaisant à plusieurs égards, mérite quand même l'attention, surtout pour la fascination et le mépris que suscite l'homme qu'il tente de cerner. Aussi parce qu'il parvient encore à stimuler la réflexion sur l'entrelacement dans le film des faits objectifs et de la manipulation de l'auteur (méthode à la mode, cependant toujours pertinente). Quant à cette approche et au style de Morris, s'inscrivant au coeur d'un questionnement à prime abord valide en terme d'expression cinématographique, nous reviendrons plus loin soulever des doutes sur les rapports qui y sont entretenus avec la réalité du sujet abordé.

Au cours de sa jeunesse, Fred Leuchter Jr. a travaillé avec son père dans une prison américaine. Plus tard dans sa vie, en bricoleur ingénieux complètement absorbé dans une obsession du fonctionnalisme sans faille devant offrir une mort "plus humaine" aux condamnés à la peine capitale, il décrocha divers contrats avec des prisons d'État pour renouveler leurs équipements. D'abord une chaise électrique dont tout est pensé

pour que le condamné garde sa dignité (un bassin récolte l'urine, les gances se détachent automatiquement pour éviter que la peau brûlée se décolle du squelette...) et que le personnel de la prison soit en sécurité, car comme le dit Leuchter en toute logique, d'exécuter quelqu'un n'est pas une raison pour courir soi-même le risque d'être blessé ou tué. Tel ou tel État américain lui confira ensuite la conception d'une machine de mise à mort par injection, d'une chambre à gaz et d'un échafaud pour la pendaison. Entre temps, Ernst Zündel, un Allemand résidant à Toronto, figure prédominante du mouvement "révisionniste" depuis les années 60, poursuit ses longs démêlés avec la justice canadienne. On l'accuse de diffusion d'informations biaisée et d'incitation aux tensions raciales. Les révisionnistes contestent la vérité historique de l'Holocauste et prétendent qu'il s'agit de propagande des Juifs et des Alliés contre l'Allemagne. Zündel s'est entre autre dévoué à la distribution de livres comme *Did Six Million Really Die?* et *The Hitler We Love and Why*.

C'est ainsi qu'en 1988, croyant avoir trouvé "le seul expert en matière de chambres à gaz", Ernst Zündel contacte Leuchter au Massachusetts pour solliciter ses services. Il lui demande d'aller à Auschwitz conduire une enquête scientifique. Si les résultats lui sont favorables, Leuchter pourra se rendre à Toronto comme témoin et fournir la preuve qu'il n'y a jamais eu d'exécution de masse, que les chambres à gaz capables d'une telle tâche n'ont jamais existé. Morris bénéficie alors des images d'un historien canadien, Robert Jan Van Pelt, [Note de l'AAARGH: ce Van Pelt n'est en rien historien, il est professeur de culture générale dans un lycée canadien; il s'est rericulisé au procès d'Irving en 2000 en affirmant qu'on avait "la certitude morale" que des juifs avaient été exterminés à Auschwitz. On se demande d'ailleurs pourquoi le film ne fait pas allusion à cette "certitude morale" mais seulement à "des preuves trouvées dans les archives".] qui a obtenu de faire partie de l'expédition pour tout enregistrer sur vidéo, camouflant son profond mépris pour l'entreprise. Là-bas il fait un passage au centre d'archives, ce que Leuchter n'a pas daigné faire, trop occupé à marteler en secret les murs de brique d'Auschwitz pour recueillir des échantillons. Les archives révèlent la clarté des plans de construction des camps et des communications entre Hitler et les généraux nazis, avec leur soin de ne pas employer les mots exacts ; il y est question "d'actions spéciales", de commande du "produit", du désir de disposer d'orifices sécuritaires dans les portes pour observer "le déroulement des expérimentations"... Mais Leuchter arpente le site silencieux, piétine l'histoire muette derrière la surface des pierres, il offre à la caméra un sourire de fierté, un visage emporté par l'expression du sérieux qui se tiraille avec l'excitation. Il est vraiment en "mission" au sens fabuleux et enfantin du terme. Il ne manque pas non plus de commenter sur la nourriture en Pologne, ajoutant que tout Américain qui se rend là-bas peut ensuite apprécier davantage ce que son pays lui offre.

A son retour il envoie les prélèvements à un laboratoire de chimie qui, non informé de leur provenance et du but de la recherche, retourne les résultats négatifs de quelques tests. Alors Leuchter témoigne en cour, regrette la fausseté de ce qu'on lui avait enseigné à l'école, puisque *ce qu'il n'a pas trouvé* l'a convaincu que l'Holocauste est un mythe. Zündel a reconnu son expertise et Leuchter le défend car *en tant qu'Américain*, il croit en la liberté d'expression. Zündel perdra son procès, mais Leuchter continue. Il a attiré l'attention, on l'acclame dans des conférences révisionnistes en Amérique et en Europe, o fl,nent [?] des groupes néo-nazis.

Son *Rapport Leuchter* est publié en plusieurs langues, vendu comme le document

choc qui rouvre le plus lourd chapitre de l'histoire du 20^e siècle avec le sceau sacré de la science (par ailleurs Leuchter sera froissé qu'on émette en cour des doutes sur ses compétences, parce qu'en fait il n'est pas un ingénieur certifié, même s'il se réclame du titre). La controverse le dépasse et s'ensuit sa déchéance, son divorce, on ne lui offre plus de contrat et si désormais il hait les Juifs, il nous dit que c'est parce que ces gens ont ruiné sa vie et non parce qu'il est un antisémite.

Ce résumé laisse au moins bien entrevoir l'intérêt d'un tel sujet pour Errol Morris, les multiples questions qui en émergent, les situations qui définissent le point de vue d'une personne sur la réalité, la superposition des filtres qui séparent son jugement des faits. Bref, pour un cinéaste préoccupé par la subjectivité de la médiation au cinéma, quoi de plus fascinant qu'un individu dont le regard sur le monde subit une telle déviation et que cette déviation se transmet et se perpétue à mesure qu'elle interfère avec l'histoire et les événements en cours. En fait, toute la difficulté de Mr. Death pour son auteur et le positionnement de son point de vue ne réside pas seulement dans la mise en perspective de personnes et d'événements réels, mais dans l'organisation des points de vue de ses personnages sur ces événements et sur eux-mêmes. Dans cet amas de questions qui déboulent toujours plus loin les unes sur les autres à mesure qu'on les ouvre, il semble qu'on pourrait diviser l'objet du discours en trois parties pour en tirer un commentaire juste : le film lui-même dans son ensemble, le portrait de Fred Leuchter dans le film et Fred Leuchter lui-même.

Bien que s'y pointe l'intention et la signature du réalisateur, il y a décidément quelque chose de froid et d'ennuyeux dans l'esthétique du film, une surenchère de style autant au niveau de l'image, du montage et de la musique, ce qui se veut peut-être, en calquage critique de la télévision, un contre-point ironique à l'objectivité de la représentation. S'y insèrent aussi quelques éléments métaphoriques dans l'utilisation de la matière filmique, mais de façon un peu trop littérale, comme la longue lentille au champ focal restreint qui laisse floue la plus grande partie de l'image, manière de lui enlever sa profondeur, comme cette surface qu'on a peine à pénétrer, pour le spectateur en face de Leuchter et pour celui-ci en face du monde, coincé dans un angle unique et étroit de la perspective. Cependant jamais les choix esthétiques n'arrivent-ils à transporter le sujet et y ancrer un point de vue. Tout au long du film ils restent au stade d'un cabotinage formel accessoire, déplacé ou insuffisant par rapport au poids du contenu qui s'y joue. La séquence du générique d'ouverture, habile chorégraphie de pièces mécaniques, d'électricité, d'obscurité et de lumière vive, avec la silhouette sombre de Leuchter au milieu de ces engins de mort, est une intéressante parenthèse expressive du film, mais par la suite, les cadrages systématiquement déséquilibrés en diagonale exagérée, et non induits par des situations spécifiques, ainsi que les effets d'éclairage et la musique s'accumulent à nos sens avec un grand sentiment de futilité et d'exaspération.

Leuchter n'est pas un personnage facile à représenter ; sa jovialité et son assurance mêlée de naïveté contrastent avec la nature de son travail et les conséquences de ses actions. Morris arrive assez bien à situer le personnage, à progressivement nous donner assez de pistes pour questionner la source de ses idées, de ses motivations. Il réussit habilement à ne pas construire son identité de manière trop évidente, tout en mettant sur la table toutes les pièces du casse-tête. A cet égard il comprend et assume parfaitement son rôle de cinéaste, il ouvre les bonnes portes pour qu'en sortant du film on puisse continuer de réfléchir longuement à la question : qui est Fred Leuchter Jr. ?

On voit chez Leuchter que son propre schème de rationalité le mène à l'absurdité. Il est complètement pris dans son enchaînement de déductions de cause à effet, aveugle à tout le champ du réel qui entoure ce qu'il touche lui-même en tant qu' "expert". Sa réalisation personnelle, son identité dépend de cette expertise que les autres lui reconnaissent ; l'importance de la manière dont il dit "alors ils m'ont contacté... j'étais celui qu'il leur fallait"... "Le directeur de la prison a dit : Ah ! c'est vous qui avez fait cette chaise électrique... Vous avez le contrat !" ... Alors à partir du moment où Zündel lui dit qu'il est le seul expert en la matière pouvant l'aider, on peut imaginer que Leuchter, dans sa tête, devient fermé à tout ce que cela implique, il ne voit pas plus loin, il ne trahira pas cette reconnaissance.

Il est cet espèce de faux docteur qui amputerait une jambe guérissante plutôt que de revenir sur son diagnostic. C'est comme s'il souffrait d'une intoxication de sa propre personne lui faisant perdre toute perspective valide sur la réalité. Il n'y a pas eu de chambre à gaz, parce que d'après les informations qu'il a recueillies sur place, il lui est impossible de reconstituer une telle installation dans sa tête, et face à l'adversité, il est au moins satisfait de le savoir pour lui-même, hors de tout doute. Mais pourquoi ne s'arrête-t-il pas à un certain moment, ne se demande-t-il pas s'il pouvait avoir tort, ou au moins pour réaliser sur qu'elle pente glissante il s'est engagé ? Peut-être pour l'attention qu'il reçoit, l'homme simple et seul qu'il était à les médias à sa suite en sortant du palais de justice, les gens applaudissent quand il parle au micro, dans un pays où il n'est jamais allé, de ses "découvertes" à Auschwitz.

Il pourrait y avoir un film sur Ernst Zündel aussi, avec les mêmes questions, lui qui est né en 1939 et, encore dans la petite enfance, sans doute traumatisé par les bombardements alliés qui laissent l'Allemagne en ruines. Ce qui est intéressant dans la manière dont Morris aborde de tels personnages, c'est de chercher à exposer, au moins partiellement, les motivations, les marques, les prétentions personnelles d'où le mal et le danger pour la société peuvent originer.

We will not go down in history as being a nation of genocidal maniacs. We will not. We can, with historical truth, detoxify a poisoned planet. --Ernst Zündel

On peut aussi pousser un peu plus loin et percevoir Leuchter comme un symptôme de malaises sociaux beaucoup plus étendus et sans doute doublement présents aux États-Unis : brandir le drapeau de la liberté d'expression pour dire n'importe quoi (tactiques commerciales, racisme, pornographie, le syndrome Howard Stern...), l'obsession de l'expertise, la croyance aveugle du domaine scientifique, la banalisation de la mort, le succès personnel envers et contre tous, la déification d'un passage dans les médias...

Je questionnerais toutefois la fin du film d'un point de vue éthique. Morris charge les dernières scènes d'un ton de sympathie pour Leuchter maintenant pauvre et déchu. S'agit-il d'ironie, ou d'un excès d'humanisme ? Le problème, c'est qu'après la confrontation de toutes ces opinions sur l'Holocauste et l' "innocence" apparente de Leuchter quant à la portée du discours, une pareille fin ne risque-t-elle pas de confondre et de détourner le "grand public" (en écrivant ce mot je sens peser le poids d'une très longue parenthèse qui devrait suivre : comment présumer des états d'esprit de ce "grand public", et qui est vraiment désigné par ce terme...) par rapport aux enjeux réels, d'affaiblir la possibilité de faire la part des choses ?

Dans l'ensemble, les films de Morris relancent un débat essentiel sur le cinéma documentaire, mais en y prenant une position qui laisse un peu perplexe et qui est propre à d'autres films du genre. En effet, une certaine tendance du cinéma contemporain, par son écart critique du "genre" documentaire, demande alors d'être aussi tenue à distance critique. Cette tendance peut engendrer une conception du documentaire (ou y aurait-il une nuance à faire entre "non-fiction" et documentaire) qui nourrit trop facilement la bouche des relativistes post-modernes qui coupent court au débat par un repli immédiat derrière l'idée que toute vérité soit subjective et sont hâtifs de balayer sous le tapis la tradition du cinéma direct. Car à force de retournement des questions épistémologiques, d'antagonisme à ce qu'on juge être des méthodes illusoire de transmission de la réalité, on finit par faire de ses manipulations esthétiques le vrai sujet du film, sans nécessairement faire voir la réalité mieux que par les méthodes qu'on réfute. Des cinéastes aux prises avec les mêmes questions ont pourtant bel et bien reformulé des approches en rupture avec le documentaire traditionnel (lequel eut toujours comme base solide l'assomption de l'objectivité du médium photographique, renforcée par des théoriciens comme Bazin) et nous ont vraiment offert un regard lucide et renouvelé sur le monde, qu'on pense à Jean Rouch, Werner Herzog, Abbas Kiarostami ou Robert Morin, ce dernier affirme d'ailleurs toujours faire de la fiction. Morris a tout de même quelque chose en commun avec ceux-ci et demeure un cinéaste important, d'une façon étrange, puisqu'il est plus intéressant de réfléchir sur ses films que de les regarder.

Liens :

The Leuchter Report

<http://www.ihr.org/books/leuchter/leuchter.toc.html>

Mr. Death - Lions Gate Films

<http://www.mrdeath.net/index.html>

Intéressante discussion du film: The Enemy Within, The New York Post

<http://www.fpp.co.uk/Online/99/01/Leuchterfilm.html>

Site d'Errol Morris, filmographie

<http://www.errolmorris.com/events.html>

Site d'Ernst Zündel

<http://www.lebensraum.org/ez.html>

Nouvelles obligations pour les acteurs de l'Internet

La loi du 1er août sur la liberté de communication oblige fournisseurs d'accès et hébergeurs de site à contrôler les contenus.

par Marie-Anne Frison-Roche

En matière d'Internet, les solutions judiciaires en cours d'élaboration et les dispositions législatives nouvelles se complètent. Jusqu'ici, la jurisprudence a relativement peu distingué les obligations et responsabilités des fournisseurs d'accès de celles visant les fournisseurs d'hébergement, alors que la loi du 1er août 2000 sur la liberté de communication leur impose des contraintes très différentes. Techniquement, le fournisseur d'hébergement assure le *stockage direct et permanent* des données, accueillant ainsi sur son espace des sites, alors que le fournisseur d'accès se contente d'ouvrir les voies de navigation pour atteindre ceux-ci. Certes, un même opérateur peut offrir les deux services, mais c'est bien par l'usage de ces deux fonctions différentes que le public peut éventuellement entrer en contact avec des sites contraires à la loi. Tout d'abord, la loi du 1er août 2000 oblige le fournisseur d'accès à proposer à l'internaute un moyen technique pour entraver l'accès à certains sites. Concrètement, des parents doivent pouvoir installer des logiciels de censure pour protéger leurs enfants. L'obligation du fournisseur d'accès est donc *a priori* et a pour objet d'inciter l'internaute à exprimer une volonté vertueuse d'abstention, sans entraver sa puissance de navigation.

A l'inverse, concernant le fournisseur d'hébergement d'un site au contenu illicite, si un juge lui en donne l'ordre, il doit *agir promptement pour empêcher l'accès à ce contenu*. S'il ne procède pas à ces diligences, il sera responsable civilement et pénalement. L'obligation du fournisseur d'hébergement est donc *a posteriori* et a pour objet d'interdire à l'internaute l'accès à certains sites.

Certes, le Conseil constitutionnel, par une décision du 27 juillet 2000, a adouci le régime en anéantissant la disposition qui attachait de semblables conséquences à une requête non plus d'un juge mais de toute personne estimant que le contenu du site lui porte préjudice. En effet, dans le texte voté, si le fournisseur d'hébergement ne faisait pas des *diligences appropriées*, sa responsabilité civile mais aussi pénale devait être engagée. Cette disposition violait la Constitution parce qu'une telle imprécision dans les conditions de l'incrimination est contraire au principe de la légalité des délits et des peines, qui exige une définition précise de ce qui est interdit afin que le principe de liberté soit sauvegardé. Seul l'ordre du juge peut donc contraindre l'hébergeur de site.

Quelle portée la loi nouvelle peut-elle avoir sur les litiges soumis aux juridictions ? En effet, dans l'affaire Yahoo, si le tribunal de grande instance de Paris du 11 août 2000 a suspendu la condamnation de Yahoo Inc, fournisseur américain d'hébergement, pour ordonner une expertise sur la possibilité de bloquer l'accès du site nazi aux internautes

français (*Le Monde* du 13 août 2000), cela ne remet pas en cause l'ordonnance du 22 mai 2000 par laquelle le juge a affirmé que Yahoo France, fournisseur d'accès mais non fournisseur d'hébergement, a l'obligation d'informer tout internaute des risques de sanction qu'il encourt par la consultation du site en cause. Ainsi, le juge impose au fournisseur d'accès une obligation que la loi n'a pas prévue à l'encontre de celui-ci.

RESTRICTION DE L'ANONYMAT

Il faut articuler solution légale et solution jurisprudentielle : en cas de contenu illicite d'un site, coexistent désormais une responsabilité des fournisseurs d'hébergement du fait de la loi du 1er août 2000, et une responsabilité des fournisseurs d'accès sur le fondement de la responsabilité civile générale. La différence sera donc la suivante : lorsque le contenu d'un site est contraire au droit, la responsabilité du fournisseur d'hébergement du site est automatique s'il ne réagit pas à l'ordre du juge et peut être non seulement civile mais encore pénale, alors que la responsabilité du fournisseur de son accès suppose l'établissement d'une faute et ne peut être que civile.

Mais la loi nouvelle assimile de nouveau fournisseur d'accès et fournisseur d'hébergement pour leur imposer une obligation commune d'information : ils *sont tenus de détenir et de conserver les données de nature à permettre l'identification de toute personne ayant contribué à la création d'un contenu des services dont elles sont prestataires*. Ils doivent les communiquer au besoin au juge. Cette obligation renforce le droit des victimes à être protégées et détruit le droit des éditeurs de données à l'anonymat. Le mouvement général est donc celui d'une multiplication des obligations juridiques des acteurs d'Internet.

Marie-Anne Frison-Roche
(professeur de droit à l'université Paris-Dauphine)

Le Monde, 5 septembre 2000

PAS DE PRESCRIPTION POUR INTERNET: QUAND LA LDH TIRE CONTRE SON CAMP

19 octobre 2000

par ARNO

Depuis 1881, une notion juridique nommée la " prescription abrégée " constitue l'un des piliers de la liberté d'expression en France. Jamais abrogée, même par le régime pétainiste. Qui donc pourrait souhaiter la remettre en cause ?

Inutile de s'interroger longtemps : sur l'internet, cette prescription abrégée est menacée par une jurisprudence prise en réponse au discours répressif qui entoure le réseau. Cela grâce à l'action irréflichtie d'une grande association de défense des Droits de l'Homme : la LDH.

Cette jurisprudence, qui constitue un des plus graves reculs en matière de liberté d'expression, sert aujourd'hui d'arme à l'extrême-droite pour harceler une autre association humaniste, le Réseau Voltaire.

Première étape : la liberté de la presse depuis 1881

Le XIXe siècle aura été riche en débats virulents et en retournements politiques ; de ses riches spéculations intellectuelles et de ses avancées technologiques, le siècle suivant retiendra le meilleur : le totalitarisme et l'étripage industriel. Au coeur de ses affrontements idéologiques, la place laissée aux libertés individuelles dans la construction de la société, et à la liberté de la presse en particulier.

La grande question du XIXe siècle: puisque les journalistes jouent un rôle central dans l'élaboration de la société (via ses multiples révolutions, restaurations et autres amusements publics), faut-il reconnaître cet apport social en les envoyant tous à la guillotine ou en protégeant, par la loi, leur statut et leur activité?

En France et en 1881, on peut toujours le regretter, on a décidé d'élaborer une vaste loi, qui allait protéger la liberté d'expression publique pendant plus d'un siècle.

Le texte définit des droits et des devoirs de l'expression publique (et, dans une moindre mesure, de l'expression privée), sa philosophie étant alors largement d'inspiration libérale (c'est-à-dire allant dans le sens de la liberté). On ne le répétera jamais assez : la démocratie ne se construit pas sur le choix manichéen entre une liberté absolue ou la répression totalitaire des délits, mais sur l'équilibre subtil entre les libertés de chacun. En la matière, il faut rechercher l'équilibre entre la liberté de ce qui est écrit, et la protection de ceux qui pourraient être victimes des abus de cette liberté d'expression. Or, s'agissant d'expression, il est très difficile d'apprécier l'impact réel des propos, de déterminer directement les torts causés. Le délit lié à l'expression publique (délict de presse) n'a pas d'implication directe et tangible : si un tort est causé, ses effets sont indirects. Lorsque l'on frappe quelqu'un, lorsqu'on cambrie une logement, lorsqu'on attaque une banque, il est simple d'établir le lien direct entre la

cause et ses effets. Au contraire, avec l'expression, le tort ne peut être qu'indirect. Cela ne remet pas en cause la gravité des conséquences, mais cela complique le lien entre cet acte et ses conséquences.

Comment établir un équilibre entre cette très fragile liberté et la répression de ses abus, alors même qu'au cas par cas il est difficile d'établir le lien direct entre l'abus et les torts éventuellement causés? La loi de 1881 introduit alors une notion juridique étonnante : on va soumettre l'expression et ses possibles délits à l'épreuve du temps. Si, au bout de 3 mois, personne ne s'est plaint d'une information, c'est que cette information n'a pas causé suffisamment de trouble pour être poursuivie. Passé ce délais [sic], aucun préjudice ne saurait être relié à cette expression.

Depuis la loi de 1881, tous les délits liés à l'expression publique sont prescrits au bout de trois mois (article 65 [1]). On nomme ce principe : prescription abrégée. Si, 3 mois après la première diffusion publique, personne ne s'est plaint, alors plus personne ne peut se plaindre. Tous les délits liés à l'expression (diffamation, plagiat, racisme) sont "effacés" après ce délai. (Pour information, la prescription "normale" pour les délits est de 3 ans, et de 10 ans pour les crimes.)

Il y a bien sûr une justification plus pragmatique à cette prescription abrégée. On sait, d'expérience, que l'une des actions les plus efficaces pour museler un média est le harcèlement juridique. C'est une arme redoutable, aux mains de ceux qui en ont les moyens : portez plainte, à répétition, contre un journal, jusqu'à l'épuiser financièrement (même si vous ne gagnez pas, les frais de procès suffiront à l'asphyxier). Si vous avez décidé d'avoir la peau d'un journal, reprenez toutes les coquilles et inexactitudes qu'il a pu diffuser depuis des années, et enterrez-le sous les procès. C'est la méthode qu'ont dû subir quelques journaux, tels *Charlie Hebdo*, de la part d'associations traditionalistes et d'extrême droite. Pour limiter ce risque (réel) de harcèlement juridique, la loi de 1881 a ainsi institué la prescription abrégée de 3 mois. Pour de nombreux spécialistes du droit de la presse, c'est précisément cette disposition qui a assuré, depuis un siècle, la liberté d'expression en France, en donnant aux maisons d'édition et à la presse une des armes de leur survie économique. Au cours du XXe siècle, le principe de la prescription abrégée s'est étendu à l'ensemble des médias [2].

Deuxième étape : à bas la prescription abrégée !

Depuis lors, nombreux sont ceux qui ont tenté de faire tomber la prescription de presse, souvent d'ailleurs de bonne foi, et souvent au cas par cas (pour la "bonne" cause, dans un cas précis) [3].

En juillet 1998, un rapport du Conseil d'État s'interrogeait déjà sur l'applicabilité de la prescription abrégée à l'Internet ("La vraie interrogation est celle de l'applicabilité de ce texte au monde des réseaux alors même qu'il a été conçu pour un environnement différent. "), mais évoquait le danger de " remettre en cause l'équilibre de la loi de 1881 " [4].

Mais les juges ont systématiquement refusé de remettre en cause cette disposition, qui constitue l'un des piliers de la liberté d'expression [5]. Plutôt accepter de passer l'éponge, même lorsque cette disposition est visiblement détournée dans le but de nuire (en gros : publier un torchon ignoble au fin fond du trou du cul du monde à quelques exemplaires, et attendre discrètement trois mois avant de diffuser largement en toute impunité), que d'introduire une jurisprudence dangereuse. Dans ce domaine, les juges ont plutôt suivi les recommandations libérales.

Mais nous le savons désormais, il existe un domaine où il ne fait pas bon évoquer la liberté d'expression : il s'agit de l'internet, de ses pédophiles, de ses nazis de ses

pédonazis.

Sachez-le, bande de pseudo-libertaires de l'internet : sur le réseau, la prescription abrégée n'existe plus. Sur le réseau, vous disposez officiellement de moins de liberté qu'en dehors du réseau !

Pendant la Seconde guerre mondiale, même le pétainisme n'aura pas eu la peau de cette prescription ; aujourd'hui ce sont les associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui tente de la faire disparaître. Le monde de l'internet tourne-t-il à l'envers?

Tout commence lorsqu'une association confessionnelle, l'UEJF (Union des Étudiants Juifs de France) décide de traquer le nazi en ligne, prenant de vitesse les associations laïques habituelles. La guerre au nazi du réseau est lancée : si, médiatiquement, l'accueil du discours pédonazi est une belle réussite, juridiquement les résultats ne sont guère brillants. Et pour cause : on trouve assez difficilement de bons gros sites nazis en français. Le premier procès avait visé **Faurisson**, dont l'ancienneté dans l'ignoble interdit qu'on en fasse un "cyber-négationniste" (**récemment, on a encore échoué à transformer le procès de Pierre Guillaume en procès de l'internet, tant il est impossible de faire croire que les activités de la Vieille Taupe sont spécifiques au réseau**).

A la recherche du nazi "made in cyberspace", l'UEJF découvre alors deux textes qui réunissent toutes les qualités requises : du racisme, de l'antisémitisme, de la provocation gratuite dans une ambiance glauque. L'artiste trash Jean-Louis Costes devient le symbole de l'"internet de la haine". Peu importe que Costes soit connu dans les milieux underground (et très à gauche) comme n'étant ni nazi, ni raciste, ni antisémite, ses textes de provocation au n-ième degré contreviennent explicitement à la loi. Peu importe qu'il s'agisse d'oeuvres artistiques, que Costes ne soit pas (au contraire) le nazi idéal, la lecture de ses textes au premier degré est intolérable. Donc, ce sera Costes, et il va en prendre plein la gueule.

Retentissant procès, que l'UEJF va présenter comme exemplaire dans la lutte contre l'"internet de la haine".

Manque de pot, les textes (et le site de Costes) sont très anciens (1996). Le juge constate que le délais de prescription est dépassé (constat par l'UEJF en juillet 1997). Le juge remarque de plus que le site est connu de longue date et que l'auteur n'a jamais tenté de se soustraire à ses responsabilités [6]. Prescription de la presse, point. Il fallait se réveiller plus tôt.

Pour l'avocat de l'UEJF, cet échec est intolérable. Echec qui survient après un premier procès avorté, sur une erreur de procédure de l'UEJF. De quoi s'énervé... Il s'en plaindra dans un texte publié par Legalis, dans lequel il fera allègrement l'amalgame entre Faurisson, Costes et les photos d'Estelle Hallyday sur les machines de Valentin Lacambre. Il livre une conclusion terrifiante de la part d'un avocat : " Pendant que la représentation nationale se cache derrière les juges qui eux-mêmes se retranchent derrière une conception étriquée du droit, les cyber délinquants fleurissent et gagnent leurs procès. ", ou encore " L'orthodoxie étriquée du droit prime. " (traduisez : le juge a appliqué la loi et c'est pas bien !).

C'est donc un autre procès, très procédurier, qui va suivre. Procédurier, car il ne va pas s'attaquer au fond (Costes est-il un méchant nazi ?) mais à cet obstacle juridique que constitue la prescription abrégée. Avant de pouvoir poursuivre Costes sur le fond, il faut résoudre ce point de la procédure. C'est là que tout devient extrêmement dangereux, le cas précis de Costes dérivant sur l'ensemble de l'expression sur internet.

Troisième étape : la LDH entre en guerre

C'est un point de droit nettement plus lourd et complexe qu'il convient d'aborder. Le soutien de grosses associations n'est pas de trop. Des associations, si possible, avec d'excellents avocats. En l'occurrence, la participation de la Ligue des Droits de l'Homme est décisive, Ligue à laquelle Costes avait eu le tort d'envoyer son propre dossier, espérant un conseil dans l'affaire qui l'opposait à l'UEJF. Ce qui allait revenir pour lui à se tirer une balle dans le pied. Entre la liberté d'expression sur l'internet (auquel elle ne comprend que dalle) et l'ambiance hystérique de la chasse au pédonazi savamment orchestrée, la LDH va alors choisir de se lancer dans la bataille contre la prescription abrégée sur internet.

La LDH, alors, a accumulé un retard effarant en matière d'internet. L'ancienneté de cette honorable maison, sa structure très hiérarchisée, semblent ne pas la prédisposer à comprendre le fonctionnement du réseau, encore moins à l'utiliser pour savoir ce qui s'y passe vraiment. De plus, elle est en train de se faire doubler par une minuscule association. Son réflexe est alors simple : cédant au discours pédonazi ambiant, ayant sous la main un bon gros nazi (et une médiatisation déjà bien lancée du procès), un dossier complet sur les agissements du scélérat (envoyé par lui-même), elle se lance précipitamment en guerre contre Costes. C'est là qu'il faut s'interroger : le but direct du procès n'est plus d'obtenir la condamnation d'un facho, mais d'abolir la prescription abrégée, question dont les implications sont énormes. Et plutôt que de mener une réflexion large au sein de l'association, le dossier est passé aux avocats, dont le professionnalisme exemplaire est synonyme de juridisme borné (ça n'est pas un reproche, c'est une déformation professionnelle). Ayant décidé d'obtenir à tout prix la condamnation de Costes, la LDH n'évaluera à aucun moment ce qu'elle est en train de sacrifier dans ce but.

Le 15 décembre 1999, en correctionnelle, la jurisprudence tombe : la prescription abrégée ne s'applique pas à l'internet.

L'expression, considérée depuis un siècle comme un acte ponctuel (si volonté de nuire il y a, c'est uniquement au moment où l'on s'exprime, et peu importe qu'on sache que le livre circulera encore pendant des années), devient sur le réseau un acte continu. Le juge nous sort une de ces dangereuses idioties dont seuls les hommes qui s'habillent de robes noires sont capables, la publication devient continue : " Si la mise en oeuvre de ce principe est aisément applicable à des messages périssables, voire furtifs, dès lors qu'ils ont fait l'objet d'une publication sur support papier ou audiovisuels, il n'en va pas de même lorsque le message a été publié par internet qui constitue un mode de communication dont les caractéristiques techniques spécifiques obligent à adapter les principes posés par la loi sur la presse [...]. L'acte de publication devient ainsi continu. [...] Dès lors, il y a lieu de considérer qu'en choisissant de maintenir accessible sur son site les textes en cause aux dates où il a été constaté que ceux-ci y figuraient, et en l'espèce au 10 juillet 1997, Jean-Louis Costes a procédé à une nouvelle publication ce jour-là et s'est exposé à ce que le délai de prescription de trois mois court à nouveau à compter de cette date". Costes va pouvoir être jugé sur le fond.

Cette décision est exemplaire de l'ambiance pourrie qui règne dans les prétoires autour de l'internet : des juges qui souhaitent se faire mousser en inventant une jurisprudence " innovante " (à la mode start-up), suite à un débat qui, pour cause de chasse au pédonazi, décide d'ignorer catégoriquement les fondements démocratiques des lois (en l'occurrence, on se pénètre gravement de juridisme borné -- la publication continue -- à l'exclusion de toute considération sur la liberté d'expression que les textes de 1881 voulaient protéger).

Et les implications de ce combat, justifié par l'ambiance ultra répressive qui entoure le réseau, vont concerner beaucoup de monde. Les webmestres qui s'éditent sur le réseau

sont moins protégés que leurs homologues des autres médias : faites un fanzine papier, vous êtes protégés au bout de 3 mois, mais faites un fanzine sur internet, la guillotine est perpétuellement (en continu) prête à tomber. Tous les journaux qui ont un site Web voient, par exemple, disparaître cette prescription qui assurait les conditions de leur survie depuis un siècle. Les maisons d'édition qui vont passer au " livre électronique " vont faire de la " publication continue " et vivre en permanence sous la menace des procès.

Bref, toutes les formes d'expression sur le réseau deviennent un sous-groupe officiellement à part et défavorisé par rapport à tous les autres médias.

Quatrième étape : le Réseau Voltaire en première victime

Le plus épatant dans cette affaire, c'est que la première victime de ce recul démocratique risque de ne pas être Jean-Louis Costes (le présumé nazi), mais une grande association humaniste engagée depuis des lustres dans le combat contre l'extrême droite : le Réseau Voltaire !

Avant le procès en cassation de Costes (le quatrième, si je compte bien), il y aura le procès intenté par Carl Lang, délégué général du Front national, au Réseau Voltaire. Le Réseau Voltaire diffuse sur son site des notices bibliographiques, des articles et des notes d'information, sur le fonctionnement d'une agence de presse libre, consacrée à la défense de la liberté d'expression et de la laïcité. Surveillant depuis des années les agissements de l'extrême-droite, elle livre un combat d'une très grande valeur. Elle avait ainsi consacré une note à Carl Lang, député européen Front national depuis 1996. Cette notice, publiée il y a un an, serait sur n'importe quel autre média considérée comme totalement prescrite.

Quelle arme juridique va donc bien pouvoir justifier cette poursuite? Facile: la " publication continue " et l'absence de prescription sur l'internet ! **La boîte de Pandore est ouverte**: les associations telles que le Réseau Voltaire sont désormais livrées au harcèlement juridique...

Grâce à la tenacité de la LDH, c'est désormais l'extrême-droite qui fait des procès aux antifascistes. Belle victoire !

Conclusion

Voilà ce qu'il arrive lorsqu'une grande association renonce à avoir une position concertée et réfléchie au sujet d'internet et tombe dans l'hystérie collective : on vise un pseudo facho (faute d'en trouver un vrai), on laisse le débat au juridisme borné des avocats (le juridisme borné est sans doute le pendant naturel de l'orthodoxie étriquée du droit), et in fine la première victime de cette formidable avancée antidémocratique est une autre association humaniste luttant contre l'extrême-droite.

Il fallait y penser : quand on manque de fachos, on peut toujours se flinguer entre nous.

NOTES

[1] " L'action publique et l'action civile résultant des crimes, délits et contraventions prévus par la présente loi se prescriront après trois mois révolus, à compter du jour où ils auront été commis ou du jour du dernier acte d'instruction ou de poursuite s'il en a été fait. Toutefois, avant l'engagement des poursuites, seules les réquisitions aux fins d'enquête seront interruptives de prescription. "

[2] " Il s'agit là d'une prescription particulièrement courte, que l'on interprète

traditionnellement comme une garantie essentielle de la liberté de la presse et de la liberté d'expression. En effet, le législateur avait estimé que ces libertés fondamentales ne devaient pas être exagérément limitées, y compris dans la durée pendant laquelle les victimes d'infractions par voie de presse pourraient s'en plaindre. Au fil du siècle, la jurisprudence a fait application de cette règle à tous les supports de presse, et il est considéré de façon unanime que cette courte prescription commence à courir à partir du premier acte de publication, à savoir -- généralement -- la date de publication d'un journal ou sa distribution, la date de mise à disposition du public pour un livre ou encore la date de diffusion pour une émission de télévision ou de radio. Logiquement, Internet devrait être considéré comme un support comme un autre, et la même solution devrait s'appliquer. ", Alain Hazan, " Quel délai de prescription pour la diffamation sur Internet ? ", *Le Monde*, 7 février 2000.

[3] Plus largement, les politiques n'aiment pas cette disposition : on trouve une tentative de limiter la prescription lors de la préparation du projet de loi sur la présomption d'innocence: " la prescription de trois mois instituée par l'article 65 de la loi de 1881 s'appliquera aux seuls délits commis par la presse écrite et la presse audiovisuelle, mais pas à ceux résultant de la publication de livres ni à ceux commis par des services télématiques ".

[4] " Une option écartée : remettre en cause l'architecture de la loi de 1881
Les difficultés liées notamment à la courte prescription de l'action publique prévue pour les infractions de presse par la loi du 29 juillet 1881 ont amené certains auteurs à suggérer l'établissement d'une distinction entre les infractions de presse d'ordre privé, telles que la diffamation et l'injure, qui continueraient de relever des régimes de prescription de courte durée, et les infractions dites d'"ordre public", comme le révisionnisme ou l'incitation à la haine raciale, qui bénéficieraient du régime procédural de droit commun. En effet, si toutes les infractions portent atteinte à l'ordre public, il apparaît souhaitable de tenir compte de leur gravité
Le projet de loi relatif à la lutte contre le racisme établi en 1996 prévoyait d'ailleurs de faire sortir le délit d'injure et de diffamation raciale de la loi de 1881 pour le soumettre au droit commun et notamment, au régime de prescription de droit commun de trois ans prévu en matière de délits.

Une telle approche qui risque de remettre en cause l'équilibre de la loi de 1881 par un biais un peu secondaire ne doit pas être retenue. La vraie interrogation est celle de l'applicabilité de ce texte au monde des réseaux alors même qu'il a été conçu pour un environnement différent. ", rapport du Conseil d'État, " Internet et les réseaux numériques ", étude adoptée le 2 juillet 1998.

[5] Voir la note d'information de Sébastien Canevet à ce sujet : " Les juges semblent vouloir revenir ici sur une jurisprudence ancienne et constante. En effet, la Cour de cassation a toujours considéré que les infractions commises par voie de presse sont commises dès le premier acte de publication. Date à partir de laquelle doit être calculé le délai de prescription. ".

[6] " Il n'y a pas lieu non plus de restreindre dans le fonctionnement du réseau Internet la notion de publication au seul fait de l'affichage sur un écran d'informations jusque là numérisées comme le soutient l'une des parties civiles : l'acte de publication demeure dans ce moyen de communication, comme en droit commun, l'acte de mise à disposition du public des informations que celui-ci fasse ou non le choix de les consulter et quelle que soit la forme de ces informations. Compte tenu de ces éléments, le Tribunal constate que la publication des textes incriminés a eu lieu plus de 3 mois avant le premier acte de poursuite constitué par la réquisition d'enquête du 29 septembre 1997. L'action publique est donc prescrite. "

ARNO

Webmestre indépendant: <http://www.scarabee.com/>

Arno arno@scarabee.com

<http://www.minirezo.net/>

The Holocaust July Event in Great-Britain !!

OUT of THAT DARKNESS

Do Not Miss It
All the Big Guns
New Tricks out the Hats ? Come and See!!!

OUT of THAT DARKNESS, 16-23 July, 2000, a major season of films and discussions on the Legacy of the Holocaust in an Age of Genocide. This series is part of 'Remembering for the Future 2000', an International conference on the legacy of the Holocaust, and is a joint project with The Spiro Ark and the Institute of Contemporary Arts (ICA), The Mall, London SW1.

For further information:
Spiro Ark tel 020 82017172
Tickets from ICA Box Office 020 7930 3647
By fax: 020 7873 0051
Email : tickets@ica.org.uk

This unmissable film season looks at the legacy of the Holocaust today- at Jews and other victims, at perpetrators, rescuers and bystanders. It explores issues such as denial, racism, discrimination , and the rise of the Right.

The week consists of over 50 films and 6 discussions with an outstanding assembly of film makers, historians, writers, journalists, and medical ethicists. Many directors (including Claude Lanzmann) will speak after the screening of their films.

CINEMA 1
LYING AND DENYING
SUNDAY 12:00 U in Vivant qui Passe (A Visitor from the Living)
16 July 2:00 The Specialist
3:00 *NR Discussion: Denying History
4:15 Hannah
6:30 Kapo +director
8:00 Mr Death +discussions

CINEMA 2
LYING AND DENYING

SUNDAY 16 July

4:00 Back Home To The Reich With Bubi

+short: Zyklon Portrait

6:00 Choice And Destiny

8:30 The Giraffe

CINEMA 1

MONDAY 4:30 Doors Of Memory +director

17 July +short: Zahor

6:00 *NR Discussion: Light and Fog:

Filmmaking after Auschwitz

6:30 Abraham's Gold

8:30 Aimee And Jaguar

CINEMA 2

MONDAY 17 July

6:30 Wooden Synagogues +director

8:30 Conversation In The Mountains 1 & 2 +director

CINEMA 1

EUGENICS, EUTHANASIA, UTOPIA

TUESDAY 4:30 Children Of Gaia / Liebe Perla

18 July 6:30 *NR Discussion: Designer People,

Perfect Society?

8:30 After The Truth

CINEMA 2

EUGENICS, EUTHANASIA, UTOPIA

TUESDAY 18 July

6:30 One Of Us +short: Undesirables

8:30 Healing By Killing

CINEMA 1

WEDNESDAY 4:30 Martin +director +short: Silence

19 July 6:00 Discussion: The Holocaust Industry

6:30 I Was A Slave Labourer +director

8:30 The Girl Of Your Dreams

CINEMA 2

WEDNESDAY 19 July

6:30 Lacombe, Lucien

9:00 Photographer +director

CINEMA 1

EYES RIGHT! NEO FASCISM ON THE MARCH

THURSDAY 4:30 Hitler Stole My Ideas / 100 Clocks

20 July 6:30 Rosenzweig's Freedom

+short: Haltet Sie Auf! (Stop Them!)

8:30 Lost Sons +director +discussion with

Ingo Hasselboch and Simon Kuper

CINEMA 2
EYES RIGHT! NEO?FASCISM ON THE MARCH
THURSDAY 20 July
6:30 Election Campaigners
8:30 If The Walls Could Speak +director
+short: 12 x 12

CINEMA 1
FRIDAY 4:30 Anima +short: The Final Resolution
21 July 6:30 Paragraph 175
8:30 Moloch +short: Human Remains

CINEMA 2
FRIDAY 21 July
6:30 After The Fall
8:30 Kafi's Story 1 Nuba Conversations +director
10:30 Skinflick

CINEMA 1
SATURDAY 2:30 Ceija Stojka +director
22 July +short: Pleasures Of War
4:30 The Giraffe</ I>
6:30 American Gypsy +director
8:30 Voyages

CINEMA 2
SATURDAY 22 July 4:10
Moloch +short: Human Remains
6:30 The Maelstrom +short: Echo
8:30 Uncle Chatzkel +short: The Fare Dodger

CINEMA 1
IF I AM ONLY FOR MYSELF, WHAT AM I?
SUNDAY 2:00 COMPETITION WINNERS and AWARDS
23 July 4:00 long Night's Journey Into Day
6:00 All My loved Ones +director
8:30 Closing Event: Rescuers and Rescued
'NR =3D Event in Nosh Room: see Discussions and Special Events, page 6

CINEMA 2
IF I AM ONLY FOR MYSELF, WHAT AM I? SUNDAY 23 July
4:00 White lies
6:00 Children Of Chabannes
8:30 Moloch +short: Human Remains

DISCUSSIONS AND SPECIAL EVENTS

Sunday 16 July
12pm Cinema 1
Un Vivant Qui Passe (The Passer-by)

UK Premiere of Claude Lanzmann's new film
Claude Lanzmann will be present at the screening.
3pm Nash Room

LYING AND DENYING

Denial and falsifying of history takes many forms and is one of the most insidious trends of our time. An outstanding panel of international experts will discuss different aspects of this dangerous phenomenon.

Deborah Lipstadt, Dorot Professor of Modern Jewish and Holocaust Studies; Director, Institute for Jewish Studies, Emory University, USA: Denial and the Irving Trial

Yehuda Bauer Director, The Institute of Research, Yad Vashem, Israel
Professor Emeritus of Shoah Studies, Hebrew University
A Historian's View of the Irving Trial

Philippe Sands Professor of International Law, University of London
Barrister, Matrix Chambers
International Law and Forgetting

Ursula Owen Editor-in-chief, Index on Censorship
Hate speak

8 pm Cinema 1
Discussion follows MR DEATH (see Film Listings)

Monday 17 July

6 pm Nash Room

LIGHT & FOG: FILMMAKING AFTER AUSCHWITZ

What draws filmmakers to their subject? In an age of digital dissimulation, will the filmed testimonies of survivors stand the test of time? Can dramatic representations reveal deeper truths than documentaries? As the events of the Holocaust recede in time, how will it be represented and revisited in films of the future? Join a panel of leading filmmakers to discuss these and other critical issues.

Panelists will include Jasmine Dellal, Luke Holland, Hanna Miettinen, Eyal Sivan and Orly Yadin.

8.30 pm Cinema 2

Talk precedes screening of CONVERSATION IN THE MOUNTAINS (see Film Listings)

Introduction to the work of Paul Celan

Dr Peter Stastny Director, 'Conversation in the Mountains'

Tuesday 18 July

6.30 pm Cinema 1

DESIGNER PEOPLE, PERFECT SOCIETY?

Genetic engineering is hot news. During the Nazi era, doctors advocated it in order to produce people who conformed to the Aryan ideal. Have the enormous scientific advances in genetics since then increased the dangers?

Michael Baum Prof. Emeritus of Surgery, University College, London
Professor of Medical Humanities, University College, London
Institute of Medical Humanities (Chairman)
Dr Paul Darke Outside Centre - Experimental Culture for Experimental
Lives

Film, Disability and the Holocaust
Dr Bill Albert International Committee of the British Council
of Disabled People (Chairman)
UK Human Genetic Commission (Member)
Disability, New Genetics and the Eugenics of the Marketplace

8.30pm Cinema 1
Discussion follows AFTER THE TRUTH (see Film Listings)

Wednesday 19 July
7.30pm Nash Room
THE HOLOCAUST INDUSTRY
Published today, Norman Finkelstein's explosive new book, The Holocaust
Industry: Reflections on the Exploitation of Jewish Suffering, has
already ignited fierce controversy. The debate will focus on issues
raised in his book.
Johanathan Freedland (chair)
Norman Finkelstein City University of New York
Dr Steve Paulsson Senior Historian, Holocaust Exhibition Project,
Imperial War Museum, Lecturer, Oxford Centre for Hebrew and
Jewish Studies
Organised in conjunction with the ICA

Thursday 20 July
8.30pm Cinema 2
Discussion follows LOST SONS (see Film Listings)
Neo Fascism on the march with Ned Temko (chair)
Ingo Hasselbach, infamous former Neo-Nazi and "Ex-Fuhrer" of the East,
comments on the allure of fascist and extremist movements.
Simon Kuper, sports columnist at The Observer and author, Football
against the Enemy, comments on the social implications of sport.
Organised in conjunction with Index on Censorship

Sunday 23 July
2pm Cinema 1
COMPETITION WINNERS & AWARDS PRESENTATION
OUT OF THAT DARKNESS INTERNATIONAL DOCUMENTARY
COMPETITION
First-time and established directors were asked to submit films
(completed since 1996) addressing the complex legacy of the Holocaust in
an age of genocide. They were encouraged to treat the broader issues of
discrimination and persecution in a compelling and innovative way. The
enormous number of entries exceeded our expectations, and attest to the

importance of this particular area of filmmaking, which poses a very special set of challenges. The award for first-time director is £34,000, and for the open category, £36,000. Thanks to all who entered, and congratulations to the two winners!

6pm Cinema 1

Discussion follows ALL MY LOVED ONES (see Film Listings)

With director Matej Minac, Nicholas Winton, Vera Gissing and others

8.30pm Cinema 1

If I am not for myself, what am I?

Closing Event: RESCUERS & RESCUED

In an age of continuing genocide, the individual can still make a difference, as those who risk their lives to rescue others can testify.

Both rescuers and rescued will tell their amazing personal stories. But can rescue extend beyond individuals to a whole culture? An exciting new project explores this possibility.

Lisa Appignanesi (Chair)

His Excellency Pavel Seifter, Ambassador of the Czech Republic

Karrel Reisz

Rev. Alain Blancy Eglise Reformee de France

John Erwin Director, Stories Exchange Project

Pres. & Dir., The Fund for New

Performance/Video

Trudy Brown Host to refugee children

Discussions have been arranged by the Spiro Ark and Remembering for the Future 2000 (The above is posted on behalf of the Spiro Ark. The full programme details can be obtained by email from saul@swico.demon.co.uk)

Entretien avec le professeur Polacco de Ménasce mené par Paul Viéfouant

L'hystérie mondialiste Propos à propos de quelques propos

Paul Viéfouant a interviewé le professeur Roger Dommergue Polacco de Ménasce sur sa condamnation récente aux mains du MRAP. Il a déclaré qu'il n'avait rien à cacher concernant cette condamnation qu'il juge totalement scandaleuse. Certains de ses propos, comme par exemple l'usage du mot "congénères" pour parler de ce que d'autres appelleraient ses "coreligionnaires", ou d'autres expressions pourraient assez facilement passer pour de l'antisémitisme. Si cela était le cas, l'AAARGH jugerait que les antisémites, après tout, ont aussi le droit à la parole, nonobstant les lois ad hoc qui ont supprimé ce droit. Ce qui est interdit, aux yeux des gens de l'AARGH, ce sont les actes qui portent atteinte aux personnes. L'expression de la parole est souvent une bonne antidote aux tentations de l'acte. Au demeurant, on n'empêche pas la parole.

Mais dans le cas du professeur Dommergue, il s'agit de tout autre chose: il est persuadé qu'il connaît la raison des persécutions que les juifs traînent après eux depuis des siècles, et il veut supprimer cette cause qu'il trouve dans la circoncision rituelle, effectuée le huitième jour chez les juifs pratiquants. Nous n'entrerons pas dans ses raisons. Mais il importe de comprendre que juif, l'auteur de ces propos, entend défendre, à sa façon, les autres juifs contre ce qui les menace.

Pour notre part, c'est un souci que nous n'avons pas.

Les propos du professeur en général, et en particulier ceux qui touchent à la médecine, sont sous sa seule responsabilité. Les lecteurs utiliseront leur sens critique. (aaargh)

Entretien mené par Paul Viéfouant

M. Dommergue Polacco de Ménasce a été interviewé. Bien qu'il soit très gravement malade, (arythmie chronique) il nous a reçu aimablement. Il n'a opposé aucune objection à ce que nous l'interrogiions sur son inculpation et sa condamnation: "Tout le monde a le droit de savoir pourquoi un citoyen a été pendu" nous a-t-il dit.

Nous lui avons demandé s'il était antisémite puisque ce sont ceux qu'il appelle "ses congénères" qui l'ont fait condamner.

"A aucun degré", nous a-t-il dit. "Je ne cherche qu'une chose, c'est sortir mes congénères de l'antisémitisme de tous les temps et de tous les lieux et je le peux **car je connais la cause exclusive de leur malheur**: c'est la circoncision au huitième jour, premier jour de la première puberté méconnue, et qui dure 21 jours. Je me suis

intéressé à l'endocrinologie de synthèse et j'ai passé un doctorat de morpho)psycho-endocrinologie (*Le dandysme, hyperthyroïdie physiologique*) sous l'égide du doyen de la Sorbonne, Las Vergnas, et sous les encouragements de Hans Selye qui nous a légué le mot "stress".

La malédiction juive vient de cette opération et des effets hormono-psychiques qui déterminent une mentalité spéculative exclusive et débridée. D'où Rothschild, Freud, Marx, Oppenheimer etc. (finance sans contexte de synthèse humaine, rêve à système, logique dématée, science déboussolée).

Un juif intelligent m'a dit: "Nos congénères seront les seuls à comprendre votre oeuvre, mais d'une manière diabolique".

Il est vrai que jusqu'à maintenant, hormis quelques Goyim comme Camus, Las Vergnas, Gustave Thibon, Louis Rougier, personne n'a compris cette vérité: la circoncision est le seul dénominateur commun qui puisse rendre compte d'une mentalité constante dans le temps et l'espace.

Non seulement je ne suis pas anti juif (antisémite ne signifie rien) mais j'ai une immense compassion envers ces être qui furent massacrés et expulsés de tous les pays et à toutes les époques du fait de leur mentalité. Je possède le secret de leur martyre: c'est une distorsion psychohormonale due à la circoncision au 8ème jour, 1er jour de la première puberté. **Il faut donc la supprimer.** Dominique Aubier a parfaitement raison et a parfaitement compris lorsqu'elle dit: "Qui aurait pu penser qu'un rite pût aller si loin et risquer de tout détruire à la frontière des nations"?

Quant à mon inculpation, voici les faits:

Un professeur retraité, octogénaire et cardiaque, d'une famille juive illustre, condamné en justice pour avoir écrit une lettre privée "top secret" à ses congénères du MRAP

Cette condamnation d'un juif écrivant une lettre sous le sceau du "top secret" à ses congénères du MRAP, sombre dans le chaos et le grotesque. (1) (XVIIème chambre correctionnelle, amende et frais, deux mille francs, 19 juin 2000).

En effet Schulmann, fustige ses congénères dans un article du *Spectator* dans lequel il explique que l'exploitation éhontée de l'holocauste va préparer un antisémitisme majeur au XXIème siècle.

Finkelstein dans son livre *L'industrie de l'holocauste* pousse encore plus loin la critique en dénonçant bel et bien les faits actuels de l'exploitation holocaustique et son hystérie boursofflée de compensations...

Roger Dommergue Polacco de Ménasce, professeur retraité après quarante années d'enseignement dans le secondaire et le supérieur, engagé volontaire en 1944, fut très lié à Albert Camus et au doyen Las Vergnas à la Sorbonne, qui présida son jury de

thèse.(2) Il appartient "une famille juive, de coton égyptien, de banque et qui participa avec Ferdinand de Lesseps " la construction du canal de Suez.

Il voulut intervenir auprès du MRAP qui avait suscité l'inculpation de M. Lewkowicz, dont les parents sont morts à Auschwitz, parce qu'il avait dit à la radio:" "l'holocauste n'est pas un petit détail, c'est un bobard".

M.D. Polacco de Ménasce écrivit une lettre "top secret" à ses congénères du MRAP, leur exprimant son désaccord quant à la fabrication en masse de paramètres d'antisémitisme. L'inculpation d'un homme dont les parents avaient péri en Allemagne dans un camp du IIIème Reich semblait être pour lui une erreur et une faute. Il joignit à sa lettre deux documents informatifs quant à ce qui était désormais connu de l'holocauste et qui inspiraient la plus grande prudence quant à un sujet de plus en plus scabreux .

La loi Gayssot étant elle-même la preuve par neuf d'une imposture: la vérité n'a en effet pas besoin de loi staliniennes pour se dévoiler, arguments et preuves suffisent.

Les documents joints étaient les suivants: "l'holocauste sherlockholmisé", et "négationnisme majeur":

L'holocauste sherlockholmisé: Questions fondamentales

A-t-on connaissance dans l'histoire humaine d'une seule ethnie qui ne se réjouirait pas en apprenant que dans une guerre terminée cinquante années auparavant, elle avait subi infiniment moins de pertes qu'elle ne le pensait? Celui qui le découvrirait ne serait-il pas fêté, récompensé pour une si réjouissante nouvelle? Serait-il accablé d'énormes amendes? Tenterait-on de l'assassiner"comme on a tenté d'assassiner le professeur Faurisson? Une telle réaction ne ressortit-elle pas à une patente psychopathologie?

Les squelettes vivants que l'on voit dans des films comme *Nuit et Brouillard* d'Alain Resnais, ont-ils quoi que ce soit à voir avec des à gazages? Ne sont-ils pas réduits à cet état par l'impossibilité d'approvisionnement des camps du fait des bombardements par l'aviation anglo-américaine, réduisant en cendres les villes allemandes de plus de 100.000 habitants, holocaustant des centaines de milliers de femmes et d'enfants dont on ne parle jamais?

Où se seraient trouvés les 6 millions pendant la période holocaustienne de 1943-44, alors qu'un seul camp ne pouvait contenir plus de 60.000 détenus, et que, officiellement, Claude Lanzmann affirme lui-même qu'il n'y a pas eu de à gazage au cyclon B ailleurs qu'à Auschwitz? Quant à des à gazages massifs avec d'autres gaz, il n'en a jamais été question, et il n'y a à ce sujet aucune preuve.

Que valent les "témoins" alors que tout le monde connaît la manière dont furent obtenus les témoignages au procès de Nuremberg, comme celui du commandant Hoess, dont l'absurdité est désormais légendaire, alors qu'il existe

cent témoignages de "gazages" à Dachau, où il est officiel qu'il n'y a jamais eu de chambres à gaz?

Il faut 130 kg de charbon pour passer un corps à la crémation. On nous a dit que les Allemands en brûlaient 1300 par jour. L'aviation U.S.A a pris, pendant la durée officielle de l'Holocauste, des centaines de photographies d'Auschwitz. Pourquoi n'y voit-on sur aucune photo d'immenses volutes de fumée noire, ni de gigantesques tas de charbon nécessaire?

Pourquoi radio, films, télévision presse continuent à nous infliger quotidiennement le mythe des "6-millions-chambres-à-gaz", selon la technique juive de la jérémiade, poursuivant cinquante ans après, des nonagénaires qui avaient tenté de sauver l'Allemagne de l'iniquité du traité de Versailles, de la pourriture de la république de Weimar, de l'effondrement de la jeunesse allemande, d'un chômage de 6 millions de personnes en rendant du pain au 21.500.000 personnes qui dépendaient d'eux?

Pourquoi l'*American Jewish Year Book*, à la page 666 de son numéro 43, nous informe-t-il qu'en 1941 il y avait, en Europe occupée, 3.300.000 juifs?

Comment les chambres à gaz auraient-elles pu jouxter les fours crématoires alors que le cyclon B est un gaz hyperinflammable?

Pourquoi persécute-t-on les historiens révisionnistes qui démontrent l'imposture de la Shoa, alors qu'un dialogue scientifique réclamé depuis 1980, sur un problème essentiellement arithmétique et technique, de caractère primaire, fixerait définitivement la vérité, fermant ainsi la bouche de tout le monde, comme ce fut le cas pour Katyn grâce au révisionniste Gorbatchev?

Comment le cyclon B, acide cyanhydrique, pourrait-il permettre de gazer 1000 personnes à la fois, alors que la chambre à gaz U.S.A pour un condamné à mort (maximum 2) est d'une complexité et d'un coût inouïs? Pourquoi au procès de la DEGESH en 1949 a-t-il été affirmé que de tels "gazages" étaient impossibles et impensables?

Pourquoi le rapport de M. Leuchter, qui assurait la maintenance des chambres à gaz aux U.S.A a-t-il dans une expertise affirmé l'inexistence de "gazages" à Auschwitz?

Pourquoi le rapport Rudolf qui confirme le résultat du rapport Leuchter, est-il interdit? Pourquoi ceux qui le divulguent sont condamnés en justice, sans que l'on se soucie de la qualité et de l'exactitude de ce rapport?

Pourquoi a-t-on annulé (pour la première fois dans l'Histoire) le doctorat de M. Roques sur le rapport Gerstein qui fut refusé au procès de Nuremberg, alors que le célèbre historien et ministre socialiste, Alain Decaux a déclaré dans son livre (*La guerre absolue*, 1998): "J'ai admiré la perfection du véritable travail de chartiste auquel M. Roques s'est livré [dans sa thèse de doctorat sur le rapport Gerstein]".

Pourquoi Raymond Aron et François Furet ont affirmé, à un colloque en Sorbonne où aucun révisionniste ne fut invité, (sans doute par probité intellectuelle et liberté démocratique), qu'il n'existe pas la moindre trace ni orale ni écrite quant à un ordre d'extermination des juifs?

Pourquoi ne parle-t-on jamais du projet d'extermination des Allemands, par stérilisation générale, tel que planifié dans le livre *Germany must perish* ("L'Allemagne doit périr") du juif Kaufman? Il s'agit là d'un petit détail sans doute?

Pourquoi le cyclon B, utilisé par les services d'hygiène en Allemagne depuis les années 20, aurait-il servi à autre chose qu'à l'épouillage pour éviter le typhus? Pourquoi a-t-on trouvé de grandes quantités de cyclon B dans des camps où il est officiel qu'il n'y a jamais eu de gazage?

Pourquoi nous parle-t-on toujours des "6-millions-chambres-à-gaz" et jamais des 80 millions de goys exterminés en URSS dans un régime entièrement juif dans lequel les bourreaux carcéraux et concentrationnaires se nommaient Kaganovitch, Frenkel, Jagoda, Firine, Apetter, Jejoff, Abramovici, Rappaport etc. (une cinquantaine de juifs).

Pourquoi au procès Zündel au Canada, les célèbres juifs exterminationnistes ont-ils été jusqu'à se ridiculiser en parlant de "licence poétique" et en ne se présentant pas devant le tribunal aux convocations ultérieures?

Pourquoi la loi Fabius-Gayssot? (l'homme du sang contaminé et le communiste qui traîne derrière lui deux cent millions de cadavres).

N'est-elle pas la preuve suprême de l'imposture... la preuve par neuf, nécessaire et suffisante? On n'a pas besoin de loi stalino-orwellienne, de loi instituant le délit d'opinion (le crime de la pensée de 1984), le délit de révisionnisme fait reculer le droit et affaiblit l'histoire, comme disait M. Toubon, peu de temps avant de devenir ministre de la Justice, loi antidémocratique, antidroits de l'homme, anticonstitutionnelle. Pour établir la vérité, les faits, les arguments, les preuves suffisent. Le professeur Faurisson demande avec ardeur un forum avec un nombre illimité de contradicteurs et il ne l'a jamais obtenu. L'Abbé Pierre l'a demandé; on a fait semblant de l'accepter puis on l'a immédiatement refusé. Ce forum a eu lieu à une émission de trois heures, reprogrammée, la télévision de Lugano. Personne ne le sait car les médias aux ordres du lobby juif ne bougent le petit doigt que si ce lobby mondialiste le lui permet...

Pourquoi, lorsqu'un professeur déclare que l'holocauste de 6 millions de juifs exterminés dans des chambres à gaz au cyclon B est une ineptie arithmético-technique, il est immédiatement révoqué, ce qui institue pour la première fois dans l'Histoire, le concept aberrant de dogme historico-religieux, passible, en cas de non-adoration perpétuelle, des foudres de l'inquisition laïque?

Pourquoi en Janvier 1995, *L'Express* a affirmé que la chambre à gaz montrée depuis des décennies dans le camp d'Auschwitz I était une reconstruction

d'après guerre, dans son état "original", que tout ce qui la concernait était faux? A propos, les corps des gazés étaient imbibés d'acide cyanhydrique, leurs poumons en étaient pleins. Ils auraient donc nécessairement explosé dans un four crématoire. Dans quel état serait le four crématoire après quelques crémations explosives?

Pourquoi l'historien antirévisionniste Jacques Baynac, dans deux articles du *Nouveau Quotidien* de Lausanne, des 3 et 4 septembre 1996, a-t-il affirmé qu'il était impossible de prouver l'existence des chambres à gaz?

Qui est négationniste? Celui qui refuse d'examiner les faits, les preuves, les expertises ou celui qui tient compte de toutes les objectivités? Un historien non révisionniste est tout ce qu'on veut sauf un historien. L'historien est **par définition**, révisionniste.

Conclusion? Il y a bien eu un holocauste de 60 millions de personnes dans une guerre déclarée en 1933 par mes congénères USA à Hitler. Ce dernier avait tiré 6 millions d'hommes du chômage et donné du pain aux 21.500.000 personnes qui dépendaient d'eux. Il avait rejeté la dictature du dollar, et le totalitarisme de mes congénères pollueur de l'homme et de la planète, appelé démocratie, par mystification sémantique. Il n'existe désormais que 2 partis, le mondialisme, judéopathie totalitaire, exterminatrice de l'homme et de la planète, et le nationalisme des Goys qui ne sont pas encore totalement nécrosés par l'influence capitalisto-marxiste de mes congénères.

Jean François Kahn s'en prend dans *Marianne* aux bureaucrates du Congrès juif Mondial. Il écrit à propos de la conférence sur la spoliation des biens juifs qui s'est achevée le 3.12.98 à Washington: "Ils ont réduit la Shoah à un marché financier. Ainsi la victime type de la barbarie nazie, l'objet premier du plus effroyable génocide de ce temps n'était ni l'ouvrier exploité de Cracovie, ni l'humble artisan de Lodz, ni le fonctionnaire subalterne de Kiev, ni le petit commerçant de la rue des Rosiers, ni l'artisan inconnu de Riga, mais le milliardaire cosmopolite qui collectionnait des Rembrandt et des Rubens, dormait sur un tas de lingots d'or, faisait fructifier son immense fortune en Suisse, souscrivait un peu partout de confortables polices d'assurance et envoyait ses enfants faire carrière aux U.S.A. Ce puissant lobby d'oligarques américains n'a pas honte de réduire la Shoah à une affaire de gros sous."

Si Faurisson avait dit cela il aurait eu un procès de plus infligé par l'inquisition laïque de ces oligarques, cela ne fait aucune doute.

Dans son livre sur le IIIème Reich, F. G. Dreyfus, professeur à la Sorbonne nous dit que Hitler permit à 50.000 juifs de s'installer en Palestine en y emportant 100 millions de Reichsmark et qu'il fit tout en faveur de leur émigration. Cela s'accorde-t-il avec le mythe de l'holocauste alors que l'on sait, selon la pensée politiquement correcte, qu'aucun "gazage" n'a jamais eu lieu dans des camps possédant des tonnes de Cyclon B...?

Lorsqu'éclata "l'affaire Faurisson" fin 1979, j'ai écrit à tous les grands spécialistes de l'holocauste désignés par la grande presse, tous des congénères

et des collègues (juifs, professeurs). **Aucun** ne me répondit jamais aux quatre questions fondamentales que je leur avais posées.

Négationnisme majeur

Le mythe des "6-millions-chambres-à gaz" est le plus ahurissant de l'Histoire des hommes. Il est un dogme bétonné qui mène celui qui en doute vers les foudres de la loi Fabius-Gayssot (le congénère du sang contaminé et le Communiste qui ne traîne derrière lui que 200 millions de cadavres).

Cette loi est la preuve par neuf infrangible et irréfragable de l'imposture car si l'on voulait contredire les professeurs et chercheurs divers qui nient le mythe, il serait simple de leur asséner arguments et preuves irréfutables quant à un problème primaire qui ne relève après tout que de l'arithmétique, de la technique, de la chimie et de l'architecture.

Mais il y a des méganégationnistes pour lesquels on peut attendre longtemps les inculptions rétroactives ou présentes.

LE JUGEMENT DE NUREMBERG?

Il ne comporte aucune description ni localisation des chambres à gaz homicides. (Dans tout procès criminel l'expertise de l'arme du crime est un épiscrite pénal). La seule chambre à gaz dont la photographie fut présentée aux accusés fut celle de Dachau où comme pour bien d'autres camps tous les historiens et l'association des Anciens Déportés de Dachau, déclarent qu'il n'y eut jamais le moindre à gaz homicide.

Jonah GOLDHAGEN

Dans son livre *Les bourreaux volontaires de Hitler, les Allemands ordinaires de l'holocauste*, édition du Seuil, 1997, il ne parle des chambres à gaz que pour mentionner que leur efficacité a été largement surestimée, elles ont toujours été à tort, la préoccupation dominante de l'opinion et même des historiens. C'est plutôt un épiphénomène dans l'extermination des juifs.

Si cela n'est pas du négationnisme flambant neuf , qu'est-ce que c'est?

CHURCHILL

Dans les *Mémoires de guerre* ne dit pas un seul mot sur les chambres à gaz.

EISENHOWER

Dans *Croisade en Europe* il ne dit pas un seul mot des chambres à gaz homicides.

De GAULLE

Dans ses *Mémoires de Guerre*, il ne mentionne pas une seule fois les chambres à gaz homicides.

René REMOND

Il présidait en 1974 la commission de l'histoire de la déportation au sein du Comité de l'histoire de la seconde guerre mondiale.

Dans le huitième volume de son introduction à l'histoire de notre temps (*Le XXème siècle, de 1914 à nos jours*, le Seuil, 1974), il ne dit pas un seul mot sur les chambres à gaz homicides.

Devenu président de l'Institut d'Histoire du temps présent, dans un livre de plus de 1000 pages (*Notre siècle de 1918 à 1988*, il ne parle jamais des chambres à gaz homicides.

Elie WIESEL

Dans son livre *La Nuit*, éditions de Minuit, 1958) dans lequel l'auteur relate son expérience à Auschwitz, il n'existe pas un seul mot sur les chambres à gaz.

Dans le premier volume de ses mémoires il écrit:

"Les chambres à gaz, il vaut mieux qu'elles restent fermées aux regards indiscrets et à l'imagination" (*Tous les fleuves vont à la mer*, éditions du Seuil, 1994).

Que voilà un exposé scientifique convaincant!

Jean Claude PRESSAC, "exterminationiste" qui fut patronné par les Klarsfeld, est descendu dans ses publications officielles à 700.000 victimes à Auschwitz, toutes ethnies confondues, et est dénoncé par Pierre Vidal-Naquet, l'ennemi public n° 1 du Professeur Faurisson, dans une conférence faite en Suisse le 8 juin 1999 comme "mentalement négationniste".

Le VATICAN, dont les services d'information ont une efficacité patente, surtout en Pologne, n'a jamais parlé de "chambres à gaz" ni de "six millions" mais connaissait fort bien les horreurs bolcheviques.

Quant aux "6 millions" le Directeur de l'*American Jewish Year Book*, n° 43 page 666, est responsable de nous dire que "en 1941 il y avait en Europe occupée 3.300.000 juifs." Or après cette date moi-même et ma famille juive, avec des centaines de relations et parents, sommes partis, femmes et enfants en zone libre, où j'ai passé mon baccalauréat, hommes, en Espagne vers les U.S.A ou l'Angleterre.

Cela signifie qu'à l'époque des prétendus "gazages", il ne restait pas 3.300.000 juifs en Europe occupée mais, à mon avis, la moitié de cette évaluation. D'ailleurs c'est UN million de juifs européens qu'à cette époque Hitler voulait échanger contre des camions.

C'est ainsi que la Justice se ridiculiserait devant l'Histoire pour une loi dont un futur ministre de la Justice affirmait qu'elle ne serait jamais appliquée et qu'elle instituait le "crime de la pensée" tel qu'exposé dans le livre célèbre d'Orwell, *1984*...

Donnez l'Assemblée Nationale, le Sénat, aux membres grassement payés, (environ 110.000 F par mois, pas de nuit du 4 août en perspective), la police, la Justice. Monsieur Lévy il ne sera plus grotesque et... voilà le XXème siècle?

Cette lettre étant confidentielle et adressée exclusivement à ses congénères du MRAP. Quelle ne fut sa surprise d'être convoqué par la police au sujet de cette lettre écrite au MRAP?

Il fit cette déclaration au policier chargé de le questionner:

Ma lettre au MRAP dont il est question a été adressée à mes congénères sous le sceau du secret absolu, comme cela est indiqué sur ma lettre.

La loi interdit formellement que l'on excipe d'une lettre, même sans la mention "Top secret", sans l'autorisation du scripteur.

Je n'ai jamais autorisé le MRAP à exciper de ma lettre. (elle portait le cachet "Top secret").

Je tiens à laver mon linge sale en famille et à informer mes congénères des erreurs majeures qui ne peuvent que renforcer un antisémitisme endémique et actuellement contenu artificiellement. (4)

Convoqué à nouveau par la police il fit la déclaration suivante:

mardi 8 février 2000

Ma lettre au MRAP dont il est question a été adressée à mes congénères sous le sceau du secret absolu, comme cela est indiqué sur ma lettre.

La loi interdit formellement que l'on excipe d'une lettre, même sans la mention top secret, sans l'autorisation du scripteur.

Je n'ai jamais autorisé le MRAP à exciper de ma lettre.

Je tiens à laver mon linge sale en famille et à informer mes congénères des erreurs majeures qui ne peuvent que renforcer un antisémitisme endémique et actuellement contenu artificiellement.

Je n'ai jamais cessé d'informer mes congénères, au niveau le plus élevé.

(et ceci sans le moindre problème)

Cela ne regarde personne hormis mes congénères ou quelques intellectuels d'envergure.

Seule une dictature à la Orwell pourrait empêcher une manifestation épistolaire d'ordre strictement privée. Nous n'en sommes pas encore là (5).

Je n'ai rien à rajouter.

Environ un mois plus tard, le professeur reçut par huissier la notification de son inculpation pour le motif suivant:

Contravention de diffamation non publique envers un groupe de personnes, en l'espèce la communauté juive, en raison de son appartenance ou non appartenance à une race, une ethnie, une nation, une religion à raison du passage suivant: "Il y a bien eu un holocauste de 60 millions de personnes dans une guerre déclarée en 1933 à Hitler par mes congénères. Ce dernier avait tiré 6 millions d'hommes hors du chômage et donné du pain aux 21.500.000 personnes qui dépendaient d'eux. Il avait rejeté la dictature du dollar et le totalitarisme de mes congénères, pollueurs de l'homme et de la planète, appelé par mystification sémantique "démocratie".

Il n'existe désormais que deux partis: le mondialisme, judéopathie totalitaire exterminatrice de l'homme et de la planète, et le nationalisme des Goys qui ne sont pas encore totalement nécrosés par l'influence capitalisto-marxiste de mes congénères."

Ne pouvant se déplacer du fait de son âge et de la maladie le professeur envoya un courrier au président du Tribunal, avec un certificat médical attestant de son âge et de son état de santé. (Electrochoc cardiaque sous anesthésie générale toute récente, et syndrome de Ménière)

Convocation pour le 19 juin [2000] à 9 heures 30.

Monsieur le Procureur de la République

4, 14 rue Ferrus

75014 Paris

référence: 0949 (CPS)

Monsieur le Procureur,

Je reçois votre avis de "courte prescription" et je me permets de faire la mise au point suivante:

Mon état de santé ne me permet pas de me déplacer: arythmie traité par électro-choc le mois dernier sous anesthésie générale, syndrome de Ménières depuis des dizaines d'années, âge. (Médecins: Docteur Lesage, avenue de Cluis, Docteur Daumas cardiologue, hôpital de Châteauroux).

Je n'ai pas les moyens de prendre un avocat, qui d'ailleurs ne pourrait dire autre chose que ce que je vous dis, étant retraité modeste, vivant en HLM et ayant un fils encore au lycée.

Je ne sache pas que la loi Pleven interdit à quiconque de dire ce qu'il pense A PROPOS DE SA PROPRE ETHNIE (je suis juif). Cela n'est nullement spécifié, il s'agit toujours d'un autre groupe ou ethnie (M. S. RUSHDIE, MUSULMAN, N'A PAS ETE INCULPE POUR *LES VERSETS SATANIQUES*, SUPREME INJURE FAITE A SA RACE ET A SA RELIGION...) en dehors de celui auquel on appartient. J'ai, depuis quarante années, des relations épistolaires avec des congénères situés au plus haut niveau international, (relations très critiques) SANS JAMAIS AVOIR EU LE MOINDRE PROBLEME. Cette convocation dépasse même le stalinisme et l'orwellisme, ou en tout cas l'égale...

J'ai écrit à mes congénères du MRAP pour les inciter à plus de prudence dans la conjoncture et leur montrer le ridicule qu'il y avait à faire inculper M. LEWKOWICZ, dont les parents juifs étaient morts à Auschwitz. CETTE DEMARCHE ETAIT FAITE PRECISEMENT POUR QUE, EN FONCTION DES REALITES, ILS EVITENT DE "CONCOCTER" UN ANTISEMITISME QU'ILS NE MANQUERONT PAS DE CRÉER ET CONTRE LEQUEL LA JUSTICE SERA IMPUISSANTE.

Cet antisémitisme existe déjà et si l'on n'en est peu au courant c'est que les médias et la justice sont entre leurs mains, précisément par une loi dont je rappelle la qualité par les propos de M. Toubon, Ministre de la Justice et qui jugeait qu'elle ne serait pas appliquée. ("Elle institue le délit d'opinion", disait-il aussi).

Mon intention est donc diamétralement opposée à celle que m'attribue le MRAP dans un esprit paranoïaque bien connu.

En tant que juif libre, démocratiquement, de dire ce qu'il pense à ses congénères, je demande la pure et simple relaxe pour toute amende.

Les Goyim me permettront peut-être, et les Juges en particulier, de ne pas être d'accord avec SOROS qui d'un coup de téléphone gagne cinq milliards d'anciens francs et d'un autre coup de téléphone fait sauter la banque

d'Angleterre et je ne mentionne que pour mémoire son rôle immense dans la diffusion de la drogue... Je leur rends service en les mettant en garde contre de tels abus.

J'ajoute que ce courrier au MRAP était sous le sceau du TOP SECRET, cela ne permettait en aucun cas d'en exciper. Je n'écris que pour mes congénères ou des intellectuels de grande envergure qui m'ont manifesté une compréhension parfaite de la conjoncture mondiale. Il ne saurait être question d'informer les masses zombifiées par la conjoncture et qui ne feront rien pour empêcher leur propre suicide.

Les faits secrets énoncés dans ma lettre au MRAP comme les questions posées sont à la portée de personnes qui réfléchissent encore. En tant que juif mon premier devoir était de m'informer et de ne pas jouer les zombies.

Je sollicite donc de M. Le Procureur de la République qu'une décision soit prise en mon absence. J'ai connu sous les Soviets des parents dénoncés par leurs enfants et inculpés, je ne connais pas un seul exemple d'inculpation, de contravention, sur courrier privé... Doit-on "améliorer" le système qui régnait en Bolchevie?

Les faits de mon document privé sont de notoriété publique -- tout le monde sait que mes congénères ont déclaré la guerre à l'Allemagne en 1933 (voir presse de l'époque ainsi que le livre de Kaufmann, un congénère, *L'Allemagne doit périr*. Ce n'est pas ma faute si mes congénères agissent comme ils le font et qu'il faille les inciter à un peu de sagesse POUR EVITER L'ANTISEMITISME.

La justice doit-elle se rendre complice de la marche à l'envers de l'humanité?

J'ajoute que des juifs comme moi-même, sont à mon niveau de conscience et déplorent comme moi le zombisme de la politique et de la justice. Ils pensent que tout est perdu et qu'il n'y a rien à faire. Comme je vais bientôt mourir et que je ne possède rien, je me permets d'être un peu plus courageux *in extremis*, bien que comme eux, je doute que cela serve à quoi que ce soit...

Etre critique de sa propre ethnie, de son propre groupe, de sa propre religion ressortit au droit démocratique le plus élémentaire et je défie quiconque de contredire cette vérité sinon par l'arbitraire le plus absolu. La loi Pleven n'a rien à voir avec cette réalité élémentaire.

Enfin, le capitalisme de Rothschild, Warburg, Soros, etc., est le fait de mes tristes congénères, comme Karl Marx, ainsi que tous les éléments constitutifs du Bolchevisme -- en quoi l'énoncé de ce truisme peut-il relever, même pour un Goy soumis à la loi Gayssot, de quoi que ce soit de pénal?

Puissent les juges comprendre... ce qui dépasse, hélas, l'entendement du plus grand nombre des humains...

Agréez mes sentiments déferents.

P.S. TRES IMPORTANT

Je ne peux trouver la référence d'une loi permettant d'inculper quelqu'un à partir d'une lettre privée et a fortiori TOP SECRET. (7)

Par contre il existe la possibilité juridique de déposer plainte contre celui qui a excipé d'une lettre privée sans autorisation et qui de ce fait a porté tort au scripteur, ce qui est le cas.

Professeur, 40 années dans l'enseignement public

Engagé volontaire en 1944

Officier du mérite et du dévouement français.

Père de 5 enfants

Le tort était évident puisque le fait d'exciper de sa lettre avait mené à une inculpation.

C'est à cette époque que Schulman publia l'article ci joint en Angleterre dans le *Spectator*, journal à grands tirage.

Le professeur écrivit donc cette lettre au Président du Tribunal en y joignant l'article en français:

Monsieur le Président,

Mon congénère Schulmann vient de publier en Angleterre un article que je vous joins dans un journal très important. Il y fustige le comportement de mes congénères en ce qui concerne leur politique d'extorsions holocaustiques et les prévient qu'ils préparent l'avènement majeur de l'antisémitisme du XXIème siècle... Pourquoi moi n'aurais-je pas le droit de mettre mes congénères en garde dans une lettre TOP SECRET?

Est-ce que six millions sont morts pour ça?

Sam Schulman craint que "'holocaustologie" ne crée une nouvelle forme d'antisémitisme.

Traduit du *Spectator* du 1er janvier 2000

L'holocauste domine l'imagination morale du XXème siècle. Avant l'avènement de Hitler, l'antisémitisme gravitait dans l'orbite juive. Après la guerre il a concerné tout le monde et chacun le considérait avec horreur.

La cause de l'antisémitisme est un mystère pour la plupart des juifs et des Gentils mais il n'était pas un mystère pour Isaiah Berlin. Il en voit la cause dans le Nouveau Testament. Cela n'est vrai que pour une sorte d'antisémitisme basé sur des différences historiques et doctrinales. Une autre sorte est plus subtile et n'existe que depuis un siècle ou deux. Rebecca West l'a découvert à travers ses voyages en Yougoslavie avant la guerre.

"Maintenant je comprends une autre cause de l'antisémitisme, beaucoup de peuples primitifs reçoivent des juifs leurs premières informations quant à la pensée "toxique". Ils ne connaissent que l'idée de la religion qui fortifie l'être. Ils voient dans les juifs l'effet des idées tourmentantes et désintégrant du scepticisme. Ce sentiment est partagé par ceux qui voient les juifs derrière le Bolchevisme et les mouvements progressistes de toutes formes." Une faiblesse juive supposée pour le communisme, fut observée par des antisémites géniaux tels que Gregor von Rezzori, des vilains comme Hitler et dans un nouveau livre intéressant sur la guerre du Vietnam par le très apprécié jeune libéral américain Michael Lind. Mais une nouvelle sorte d'antisémitisme peut émerger au XXIème siècle en réaction à une tentative de faire de l'holocauste l'épicentre de notre civilisation.

La prolifération des musées et mémoriaux de l'Holocauste, l'émergence d'une nouvelle discipline académique dénommée "étude de l'holocauste et du génocide" menacent de miner une compréhension convenable de la guerre nazie contre les juifs. Plus inquiétant encore est le ressentiment qui s'embrase contre ce qui semble être une pose morale et politique de la part de certains juifs. Le Musée du mémorial de l'Holocauste à Washington D.C est l'exemple parfait de ce qui arrive quand la tentative de comprendre l'holocauste brise les liens de la discipline historique et le transforme en une serre surchauffée d'orgueil à la mode, quand il devient holocaustologie.

La directrice du service Education au Musée de l'Holocauste, Joan Ringelheim, a été attaquée par Gabriel Schoenfeld dans le magazine *Commentary* pour avoir établi un rapport entre le sexisme nazi et l'exploitation immémoriale de la femme juive par l'homme juif. "Dans ce rapport même", écrit Schoenfeld, "Ringelheim a fourni une clef au puzzle qui ferait que le "courant masculin" aurait effacé l'histoire des femmes de l'holocauste".

"Après tout, écrit-il, beaucoup de gens aujourd'hui, trouvent trop difficile d'envisager la mesure dans laquelle le sexisme de l'idéologie nazie et le sexisme de la communauté juive se rencontrent en une alliance tragique et involontaire".

Dans le monde de Mme Ringelheim l'holocauste devient un moyen vers d'autres fins. Il est important pour l'holocaustologie de montrer par exemple que les Nazis étaient à la fois des sexistes et des bouchers, que l'extermination des juifs doit être placée dans un contexte historique avec d'autres

persécutions, que les personnes de couleurs et les membres de la classe ouvrière ont aussi vécu dans des conditions "auschwitziennes" avant et après l'holocauste historique. Plus récemment un autre universitaire féministe a ré-examiné le journal d'Anne Franck et découvert que si Miss Franck avait échappé au four crématoire, elle aurait pu, selon la chance, devenir lesbienne.

En Amérique les universités font de la publicité pour leurs cursus d'étude de l'holocauste et du génocide présentés comme remède spécifique pour que cela ne recommence pas.

L'université de Minnesota déclare que la base fondamentale des études holocaustiques est d'éduquer les gens à être sensibles et vigilants envers un comportement "porteur" d'un potentiel holocaustique, (comme si les génocides étaient tapis dans les petites rues sombres du centre-ville de Saint Paul).

Une enseignante du Minnesota, Lucy Smith, est activement opposée au rôle de l'histoire dans cette entreprise. Elle se demande, d'une manière un peu injuste il me semble, si d'enseigner la Saint Barthélemy en France a jamais empêché d'autres génocides.

Si notre but en enseignant est d'empêcher que de telles choses resurgissent, alors il nous faut atteindre les émotions des étudiants avant de leur enseigner les faits historiques. Pour atteindre les émotions avant de se préoccuper des faits, le site Internet du Minnesota offre des boutons électroniques sur lesquels appuyer pour obtenir une documentation éducative, visuelle etc. en forme de petits fours construits dans une cheminée en briques qui s'allument automatiquement lorsque vous pressez un bouton.

Le succès de l'Holocauste a des conséquences terribles. Il mine le souvenir de l'Holocauste. Il inflige une pression irrésistible sur d'autres groupes qui exigent une place sous le soleil de l'holocauste, les homosexuels, la classe ouvrière, les femmes, les descendants d'esclaves noirs.

Cela pousse un grand nombre d'antisémites traditionnels à nier dans un sourire que tout cela ait jamais existé, ou à affirmer que cela s'intégrait dans une guerre plus large qui se faisait contre des civils de toutes sortes.

La concentration régulière de l'attention sur l'holocauste sans ses origines historiques accessoires, donne lieu à l'émergence de tout un ensemble de nouveaux mythes, en dehors de celui qui affirme que l'holocauste n'a jamais eu lieu.

Ces mythes se sont renforcés et pas du tout affaiblis, au fur et mesure que l'holocaustologie a pris racine. Ils affirment que Churchill, Roosevelt, Pie XII ou la communauté juive américaine auraient pu faire quelque chose de concret pour arracher les juifs des griffes du nazisme, mais s'y sont délibérément refusé, que la seconde guerre mondiale fut entreprise en faveur des juifs, que la vigilance éternelle contre quelque chose appelé fascisme empêchera les futurs holocaustes (alors qu'en fait le génocide ou le massacre de classes sociales entières est une partie essentielle de l'idéologie de la guerre des

classes, et a eu lieu et aura encore lieu partout où des régimes radicaux socialistes auront le pouvoir comme en Russie, en Chine ou au Cambodge), et que rien qui ressemble à l'holocauste nazi n'est jamais arrivé aux juifs auparavant.

Pourtant il est avéré dans l'histoire juive que l'extinction quasi complète de communautés juives dans des pays plus ou moins grands, est un fait habituel. L'idée qu'aucun Dieu n'aurait pu permettre Auschwitz est réfutée par d'autres horreurs que les juifs ont subi depuis le quasi début de leur histoire, lorsqu'ils se trouvaient soumis à des régimes politiques plus puissants (dont la plupart ont disparu).

En fin de compte, les études holocaustiques aboutissent à un horrible point final. Dans une imitation involontaire des bouchers nazis, les historiens de l'holocauste s'engagent dans un examen intime des vies atroces des juifs dans les camps de la mort avant qu'ils ne soient exterminés, comme s'ils étaient des entomologistes observant des moustiques ou des mouches. S'il existe un moyen de re-déshumaniser les victimes du nazisme, c'est sûrement celui-là. Telle est la logique du professionnalisme de l'holocaustologie: périssez d'abord, puis publiez ou périssez.

Un officiel américain en Macédoine commenta la visite par Elie Wiesel d'un camp de réfugiés pendant les bombardements de l'OTAN, en disant: "On a besoin de quelqu'un comme Wiesel pour garder sa philosophie morale"

Et bien non. Wiesel n'a pas souffert et des millions de juifs ne sont pas mort seulement pour empêcher la philosophie morale de quiconque de dérailler.

Si l'holocauste est soumis à une si dérisoire finalité, alors son sens et sa réalité pourraient bien, un jour ou l'autre, être oubliés et ses victimes ridiculisées.

[Voir le texte original dans <../engl/commentaries/shulman.html>]

+++++

La Professeure compléta ces envois d'une lettre et de deux documents.

Monsieur le Président,

Il serait souhaitable d'enjoindre au MRAP de susciter une inculpation contre un racisme majeur dont vous trouverez l'essentiel dans le document joint intitulé *Le mégaracisme juif*. Ce document résume le livre de mon collègue et congénère Shahak d'Israël sur ce sujet. (référence dans le texte)

Nous sommes là à l'épicentre de la finalité du MRAP.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le mégaracisme juif

" Dire qu'un juif chante faux, c'est être antisémite " (Abbé Pierre)

Dire la vérité c'est être antisémite.

Ne pas plaire à un juif c'est être antisémite.

"Parler d'un dieu éducateur au sujet de ce peuple est une atroce plaisanterie " (Simone Weil).

Dans son "testament politique" (que Robert Faurisson croit être un faux, mais qui correspond parfaitement à la psychologie de Hitler), Hitler dit: "il est normal que chacun éprouve l'orgueil de sa race et cela n'implique aucun mépris à l'égard des autres. Je n'ai jamais pensé qu'un Chinois ou un Japonais nous fussent inférieurs. Ils appartiennent à de vieilles civilisations et j'admets même que leur passé soit supérieur au nôtre. Ils ont des raisons d'être fiers comme nous sommes fiers de la civilisation à laquelle nous appartenons. Je pense même que plus les Chinois et les Japonais demeureront fiers de leur race, plus il me sera facile de m'entendre avec eux". Ces propos sont pleins de bon sens élémentaire. Lorsque le professeur Israël Shakak nous fait connaître la véritable nature des écrits traditionnels juifs, dont il peut pénétrer l'essence, puisqu'il connaît l'hébreu, nulle part nous ne trouvons une seule phrase qui s'approche de près ou de loin de cette vue humaine et raisonnable.

Comment donc s'étonner que les Israéliens aient massacré 254 personnes, hommes, femmes, et enfants à Deir Yassin?

Ces procédés ne sont nullement exceptionnels depuis quarante ans et l'officialité entièrement juive par le pouvoir qu'elle exerce, n'a jamais accusé Israël de nazisme. Non seulement l'affaire d'Oradour sur Glane fut exceptionnelle, comme le furent les représailles qui ont suivi l'assassinat d'Heydrich, ou celui de 100 soldats en Italie, mais il y a plus de 20 ans que je sais qu'elle s'est déroulée de façon tout à fait différente de la version imposée par la propagande officielle. (Le capitaine allemand Kämpfe avait eu les yeux crevés, la langue arrachée par la Résistance, entre Limoges et Oradour...). L'église d'Oradour n'a pas été incendiée, mais une explosion inexplicable s'est produite dans le clocher...

En Israël, les paysans pauvres, les fellahs, furent chassés de leurs terres et n'avaient qu'à fuir. Colonialisme patent et cruel. Quant à ceux qui dénonçaient l'horreur on les a assassinés, comme le Comte Bernadotte et comme Lord Moyne. Les procédés utilisés pour déposséder les Palestiniens ressortissent à un impitoyable colonialisme, un racisme patent et incontournable.

La terre dont les Palestiniens sont spoliés ne peut être vendue à un non juif, ni louée à un non juif, ni travaillée par un non juif. La politique agraire d'Israël aboutit à une spoliation méthodique, systématique de la paysannerie arabe. Racisme intégral.

Des lois de spoliation systématique et implacable n'existaient pas en Allemagne nazie. Entr autre exemple, la loi sur l'acquisition des terres du 12 mars 1953 et toutes les mesures prises légalisent le vol en contraignant les Arabes à quitter leurs terres pour que s'y installent des colonies juives. L'exode massif des populations arabes sous la terreur comme à Deir Yassin ou à Kafr Kassem a libéré de vastes territoires vidés de leurs propriétaires et travailleurs arabes et sont donnés aux occupants juifs. Le Pr Israël Shahak a donné en 1975 la liste de 385 villages arabes détruits et passés au bulldozer sur 475 existant en 1948. Pour convaincre qu'avant Israël la Palestine était un désert, des centaines de villages ont été rasés au bulldozer avec leurs maisons, clôtures, cimetières, tombes... De juin 1967 à novembre 1969, plus de 20.000 maisons arabes ont été dynamitées en Israël et en Cisjordanie. La convention de Genève du 12 août 1949 stipule dans son article 49 que "la puissance occupante ne pourra procéder au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle". Hitler lui-même n'a jamais enfreint cette loi internationale. 1116 Palestiniens ont été tués depuis le début de l'intifada et parmi eux 273 enfants. L'O.N.U chiffre 80.000 le nombre de Palestiniens blessés par balles. 15.000 Palestiniens sont détenus dans les prisons Israéliennes. 20.000 sont torturés chaque année et cette torture est devenue légale depuis 1996. Tout cela s'inscrit dans la spoliation, la discrimination, l'apartheid, le RACISME.

Le malheureux Hitler qui voulait préserver son ethnie du métissage institutionnalisé que nous connaissons actuellement n'a pas inventé le racisme. Qui a conçu l'idée de réduire en esclavage les "races inférieures"? Le peuple élu qui sera châtié s'il prend pour femme une païenne, qui choisira ses esclaves parmi les Goys sans se mêler à eux. "Pour mille ans" disait Hitler, "pour l'éternité" disent les juifs.

Une seule loi, une seule race, un seul destin jusqu'à la fin des siècles. "Et Josué brûla Ai pour n'en laisser qu'un tas de cendres et il employa les vaincus à couper le bois et puiser l'eau pour la communauté". Tous, hommes, femmes, enfants, esclaves sous le joug d'Israël. Mais le plus souvent il ne restait personne à réduire en esclavage. "Et ils détruisirent tout ce qui se trouvait dans la ville -- hommes, femmes, enfants, jeunes et vieux, boeufs, moutons, mulets, par le fil de l'épée". L'odeur du sang est à chaque page de la Bible. La doctrine dit qu'un peuple doit être élu pour que son destin s'accomplisse. Aucun peuple ne peut connaître la même gloire. Une nation véritable est un mystère, un corps unique voulu par Dieu. Conquérir sa terre promise, abattre ou réduire en esclavage ceux qui se dressent sur cette voie, se proclamer éternel... que les trompettes sonnent dans Sion, que les chérubins du Tout Puissant fassent tomber le feu et la peste soit sur nos ennemis. Ils rasèrent complètement la ville et tout ce qui s'y trouvait. En Samarie parce que les Samaritains ne lisaient pas l'écriture comme eux, et parce qu'ils avaient construit leurs propres sanctuaires "en Térébinthe". Au lieu de 6 coudées ils en avaient mis 5 ou 7 ou

Dieu sait quoi. Passés au fil de l'épée, chaque homme, chaque femme, chaque enfant, le bétail. Massacres de villes pour une idée ou affaire de mots. Josué, l'oint du Seigneur extermina des dizaines de milliers d'hommes puis dansa devant l'arche! D'où Hitler a-t-il appris à choisir une race, la préserver pure et sans tache, lui offrir une terre promise? Malheur aux Amorites, aux Jésusites, aux Kénites qui ne méritent pas le nom d'hommes! Le racisme de Hitler est une minicaricature du racisme juif. Mille ans? A côté de l'éternelle Sion?

Comme ils étaient charmants les Dieux païens cachés sous les feuillages, les rochers, les sources consacrées! Ils auraient protégé la nature contre la monstrueuse pollution du matérialisme athée. Le Dieu juif est celui de la vengeance jusqu'à la trentième génération. C'est un Dieu de contrats, de marchandages dérisoires, de crédits, de pots-de-vin, de pourboires dérisoires. "Et le Seigneur accorda à Job deux fois ce qu'il possédait auparavant, un millier de mules". Qui connaît le rôle énorme que jouèrent les juifs dans le trafic des esclaves jusqu'en 1870? (article du Pr Shahak publié en 1967, avant la guerre des 6 jours).

On ne connaît des textes religieux traditionnels juifs que ce qui est traduit en langues occidentales. On ne connaît pas la réalité des textes car il faut pour cela connaître l'hébreu. Le Pr Shahak qui connaît parfaitement l'hébreu nous fait connaître ces textes dont le racisme dépasse les bornes de l'imagination (*Histoire juive, religion juive, le poids de trois millénaires*. Librairie du savoir, 5 rue Malebranche, 75005 Paris). Ainsi tout juif passant devant un cimetière doit proférer une bénédiction s'il s'agit d'un cimetière juif. Par contre s'il s'agit d'un cimetière de Gentils, il doit maudire la mère des morts. Hostilité gratuite à l'égard de tout être humain.

Examinons le racisme anti-noir de Maïmonide, célèbre philosophe juif. "Une partie des Turcs (c'est à dire les Mongols) et les nomades du Nord, les Noirs et les nomades du Sud, et ceux qui leur ressemblent sous nos climats, leur nature est semblable à celle des animaux muets et selon mon opinion, ils n'atteignent pas au rang d'êtres humains. Parmi les choses existantes ils sont inférieurs à l'homme mais supérieurs aux singes car ils possèdent dans une plus grande mesure que le singe l'image et la ressemblance de l'homme". Quand aux U.S.A si les juifs soutiennent Martin Luther King et la cause noire c'est pour obtenir un appui tactique au nom de l'intérêt juif. Il s'agit de gagner le soutien de la communauté noire à la communauté juive et à la politique d'Israël. D'ailleurs le métissage institutionnalisé partout (sauf en Israël ou ne pénétrera ni un Noir ni un Maghrébin), a deux buts: régner sur un monde de zombies indifférenciés, et avoir des communautés entières, fussent-elles homosexuelles, pour voter pour les pantins de tous les partis dont ils tirent toutes les ficelles.

En Israël le Hassidisme, avatar de la mystique juive, est un mouvement vivant qui compte des centaines de milliers d'adeptes qui ont une influence politique énorme. Or que dit la *Hatanya*, bible du mouvement: "Les non-juifs sont des créatures de Satan chez lesquelles il n'y a absolument rien de bon. La différence qualitative entre juifs et non-juifs existe dès le stade embryonnaire. La vie d'un non-juif est quelque chose d'inessentiel car le monde n'a été créé que pour le bénéfice des juifs". Le rabbin de Loubavitch et d'autres chefs

hassidiques ne cessent de publier des déclarations les plus violentes, et les exhortations les plus sanguinaires contre tous les Arabes. L'influence du philosophe Martin Buber est très importante dans la montée du chauvinisme israélien et la haine à l'égard des non-juifs. De nombreux êtres humains sont morts de leurs blessures parce que les infirmiers militaires israéliens, sous l'influence du Hassidisme, ont refusé de les soigner. Yehezkiel Kaufman, sociologue, préconisait le génocide sur le modèle du livre de Josué. Hugo Shmnel Bergman prônait l'expulsion de tous les Palestiniens en Irak. L'apologie de l'inhumanité est prêchée non seulement par les rabbins mais par des personnes qui passent pour les plus grands penseurs du Judaïsme. Les actes les plus horribles commis en Cisjordanie sont inspirés par le fanatisme religieux juif. Racisme et fanatisme juifs sont évidents à un ami de Marx, Moses Hess, bien connu et respecté comme l'un des premiers socialistes d'Allemagne, qui a fait montre d'un racisme juif extrême et ses idées sur "la pure race juive" n'ont rien à envier à "la pure race aryenne".

"Il est interdit de sauver la vie d'un Gentil parce qu'il n'est pas ton compagnon". Non seulement environ 400 villages ont été rasés, comme nous l'avons dit, mais des centaines de cimetières musulmans ont été détruits par Israël. (livre de Shahak, page 84).

Quant au Talmud il n'y va pas de main morte: "C'est un devoir religieux de soutirer le plus d'intérêts possibles quant on prête à un Gentil". Cette mentalité spéculativo-parasitaire a été la cause majeure de l'antisémitisme de tous les temps et de tous les lieux. Ni l'Eglise, ni le nazisme n'ont l'exclusivité de l'antisémitisme. Il a existé partout comme en Perse, cinq siècles avant J.-C.

L'Eglise a d'ailleurs très souvent protégé les juifs au cours de l'Histoire. Il faut dire que Noblesse et Couronne utilisèrent les juifs pour maintenir les paysans dans l'oppression. Cela est parfaitement ignoble de la part des Goys mais les juifs en profitaient pour pressurer les paysans à leur avantage à eux. En Pologne orientale, par exemple, du temps de la domination des Seigneurs, les juifs étaient les exploiters immédiats de la paysannerie et quasiment les seuls citadins. Dans "The Rise of Christian Europe", Trévor Roper (pages 173-74) établit que les juifs furent les principaux trafiquants d'esclaves entre l'Europe médiévale et le monde musulman. Voilà ce qu'écrivait le Dr Prinz: "Un état fondé sur le principe de la pureté de la nation et de la race ne peut qu'être honoré et respecté par le juif qui déclare son appartenance à son propre peuple". Comme on le voit, le métissage institutionnalisé, c'est bon pour les Goys, "cette vile semence de bétail" (Zohar). Voilà ce que dit Maïmonide traitant du meurtre: "Le juif qui tue délibérément un Gentil n'est coupable que d'un péché contre la loi du ciel, il n'est pas punissable par un tribunal". "La cause indirecte de la mort d'un Gentil n'est pas un péché du tout". "Le meilleur des Gentils, tuez le" (commentaires du *Shulhan ëArukh*).

Voici, extrait de "la pureté des armes à la lumière de la Halakhah": "Quand au cours d'une guerre ou lors d'une poursuite armée ou d'un raid, nos forces se trouvent devant des civils dont on ne peut être sûr qu'ils ne nous nuiront pas, ces civils, selon la Halakhah, peuvent et même doivent être tués... En aucun cas on ne peut faire confiance à un Arabe même s'il a l'air civilisé... En guerre

lorsque nos troupes engagent un assaut final, il leur est permis et ordonné par la Halakhah de tuer même les civils bons, c'est-à-dire les civils qui se présentent comme tels". Le Talmud dit qu'il est interdit de profaner le Sabbat pour sauver la vie d'un Gentil gravement malade, ni d'accoucher une non-juive le jour du Sabbat. Voilà ce qu'il faut lire pour le croire dans l'encyclopédie Talmudique: "Celui qui a des relations charnelles avec la femme d'un Gentil n'est pas passible de la peine de mort, car il est écrit: 'La femme de ton prochain et non la femme d'un étranger et de même que le précepte 'L'homme restera attaché à sa femme', qui est adressé aux Gentils, ne s'applique pas à un juif, de même il n'y a pas de mariage sacré pour un païen, la femme mariée d'un Gentil est interdite aux autres Gentils mais un juif n'est aucunement concerné par cet interdit".

De cette citation il ne faudrait pas conclure que cela autorise les rapports intimes entre un juif et une non-juive, bien au contraire.

Mais la peine principale est infligée à la femme. C'est elle qui doit être exécutée même si elle a été violée. "Si un juif s'unit sexuellement avec un non-juive qu'elle soit un enfant de trois ans (sic) ou une adulte, qu'elle soit mariée ou nubile, et même si lui-même est un mineur n'ayant que neuf ans et un jour, comme il a commis un coït volontaire avec elle, elle doit être tuée comme le serait une bête parce qu'à cause d'elle un juif s'est mis dans un mauvais cas". Ajoutons que les femmes de toutes les nations sont considérées comme des prostituées. La "tromperie indirecte" est permise. Le vol au dépens d'un Gentil est autorisé s'il est sous la domination juive. Ces préceptes ne sont pas suivis "s'ils portent préjudice aux juifs". On peut expliquer la dépossession violente des Palestiniens par l'allégation que les juifs auraient sur eux une supériorité écrasante. Si les juifs sont assez puissants, leur devoir religieux est d'expulser les Palestiniens. Il est évident que selon les exhortations génocidaires de la Bible et du Talmud, tous les Palestiniens doivent être exterminés. La littérature talmudique reprend avec véhémence: "Tu ne laisseras rien subsister de vivant". Les Palestiniens de Gaza sont comme les Amalécites. Les versets de la Bible exhortant au génocide des Médiannites ont été repris par un rabbin israélien pour justifier le massacre de Qubbiya. Les lois halakhistes inculquent le mépris et la haine envers le Goy. Le juif dévot rend grâce à Dieu "de ne pas l'avoir fait naître Gentil". "Que tous les Chrétiens périssent à l'instant". L'usage s'est instauré de cracher trois fois à la vue d'une église ou d'un crucifix. "Les juifs sont les meilleurs du genre humain. Ils ont été créés pour reconnaître leur créateur et l'adorer et sont dignes de posséder des esclaves pour les servir". (voir références dans le livre de Shahak).

"Nous devons faire acte de miséricorde envers les juifs mais en nous abstenant de tels actes envers le reste des hommes" (Cf. Shahak). Shahak qui vit en Israël nous dit: "Quiconque vit en Israël, sait à quel point les attitudes de haine et de cruauté envers tous les Gentils sont répandues et enracinées chez la majorité des juifs du pays. Le précepte inhumain selon lequel la servitude est le rôle naturel des Gentils ont été cités publiquement en Israël, même à la télévision, par des agriculteurs juifs exploitant de la main d'oeuvre arabe et notamment des enfants" (p. 198).

Les droits de l'homme n'ont jamais été que les droits du juif comme on le voit spectaculairement dans tout l'Occident. Les U.S.A et le Canada soutiennent de façon inconditionnelle la politique israélienne. Il n'y a pas une seule réaction lorsque celle-ci est en contradiction éclatante avec les droits de l'homme fondamentaux. Il est impossible de rentrer dans un club juif ou une obédience maçonnique comme le Bnai' Brith' mais si l'on interdit l'accès d'un juif à n'importe quoi, c'est alors le hurlement à l'antisémitisme.

Autrement dit ceux qui se réclament sans cesse des droits de l'homme sont ceux qui les violent en permanence. Et les Goys avachis opinent du bonnet... Faurisson et Garaudy n'ont pas droit à cet élémentaire droit de l'homme qui est le droit à la liberté de parole. On leur répond par des lois stalino-orwelliennes et des condamnations pour crime de la pensée.

400 villages rasés, Sabra, Chatilla, Deir Yassin, les massacres permanents de musulmans privés de leurs maisons et de leur terre, 50 musulmans en prière, tués à coups de revolver, les massacres incessants et, désormais, en Occident la peur panique d'ouvrir la bouche pour proférer une quelconque vérité -- tels sont les droits de l'homme que nous imposent les juifs. Dans son livre *Germany must perish*, T. Kaufman, juif des U.S.A, préconisait l'extermination totale des Allemands. "Petit détail" comme dirait Le Pen.

Le Judaïsme est un totalitarisme raciste écrasant. Pour terminer le professeur joignit au juge, cet essai sur *De la délinquance des maîtres à la délinquance juvénile*.

De la délinquance des maîtres à la délinquance juvénile

(extrait de *Vers la Revie -- traité synthétique de santé et médecine naturelle*.
"Il faudrait une diffusion massive de ce livre", Dr H. Pradal expert à l'O.M.S)

"Tous les fondements de la société sont à reconstruire "
(Pie XII)

La délinquance juvénile n'est en réalité que la manifestation ultime de la délinquance au sommet. Elle en est la résultante. Tout ce qui est coupé du surnaturel finit par détruire le naturel. Tout ce qui n'est pas synthèse sombrera inévitablement dans un analytisme suicidaire. Par le fait même de ces amputations répétées, tout devient criminel. Le crime s'ébauche d'abord par la disparition du sens du réel. Un aveugle ne peut indéfiniment marcher sans tomber dans la même fosse que celui qu'il prétend guider. L'être humain privé de tout sens de la réalité globale finira avec son propre consentement suicidaire, par s'avachir dans le gauchisme et le blue-jeans, cet uniforme international du zombisme. Ne plus comprendre que l'organisme humain est nécessairement empoisonné si on le nourrit d'aliments et de remèdes chimiques, est un crime consécutif à la disparition de la Spiritualité dans le mental. Cette carence fondamentale entraînera par voies de conséquences une

masse infinie d'autres crimes qui finiront par se banaliser, se normaliser. Le résultat final sera de patauger dans la putrescence que les médias étalent sous des formes infinies en nombres; c'est donc là que nous en sommes.

Ingérer de la chimie de synthèse entraîne la désintégration organique et mentale. Cette désintégration poussera l'homme de plus en plus vers des préoccupations pragmatiques, utilitaires, matérialistes et idéologiques simplistes qui lui apparaîtront comme fondamentales, et là se situe l'erreur majeure et fatale. Alors il ne comprendra plus, par exemple que si la formule chimique élaborée par notre physiologie est rigoureusement la même que celle du même corps élaboré en laboratoire, il n'en demeurera pas moins vrai que ces deux substances de formule identiques sont différentes -- l'une est vivante, et l'autre morte. La médecine naturelle qui permet à l'organisme de régénérer lui-même les substances diverses dont il a besoin est source de vie. La médecine chimique, imposée dogmatiquement à l'humanité est pathogène et tératogène -- elle est donc source de mort.

La délinquance juvénile a des causes directes que ne peuvent plus percevoir les cerveaux analytiques en place. Corps et esprit fonctionnent en symbiose et le processus est réversible -- c'est pourquoi toute vraie médecine est psychosomatique et somato-psychique. Si le corps est intoxiqué, le cerveau qui lui est intégré perdra de son intégrité et la pensée se dégradera. Le sens spirituel disparaîtra le premier, puis le sens esthétique et le sens moral. Il ne restera désormais qu'une fonction intellectuelle analytique débridée qui, se développant comme une tumeur, se lancera à corps perdu dans une myriade incontrôlée de perspectives analytiques et idéologiques pour perdre tout sens de la synthèse. Cette faculté synthétique ne peut en aucun cas subsister sans le potentiel mental spirituel, esthétique et moral. Or le corps de l'homme moderne est soumis à une nourriture de plus en plus chimique cancérogène, pathogène en général et partant dégénérative. Dans *L'Homme cet Inconnu*, le Dr Alexis Carrel nous explique que certaines vitamines sont indispensables, par exemple, à la sexualité. Or celles-ci ne sont plus ingérées quotidiennement. De plus la chlorure ajoutée à l'eau pour l'assainir, tue la vitamine E, par excellence indispensable à la sexualité. Aussi conclut-il, "Donnez du pain blanc à un pays mangeur de pain et vous en ferez en deux ou trois décennies, un pays de femmes frigides, d'hommes impuissants et d'homosexuels". Comme tous les produits nutritionnels actuellement utilisés impliquent d'énormes carences et une ignorance fondamentale des responsables, il est fatal que 72 départements français soient aujourd'hui impliqués dans une ignoble pédophilie.

Un penseur, homme politique, disait dans les années 20: "Si l'on continue à nourrir et à soigner les masses comme on le fait, l'homme ne sera plus longtemps à l'image de Dieu". Il suffit pour se convaincre de cette vérité de contempler, par exemple, le panorama humain dans le métro de Paris à l'aube de l'an 2000.

Cette idée fut d'ailleurs exprimée par Dostoïevski: "Dans un siècle il n'y aura plus que la banque et le désert", concluait-il après un exposé où il dénonçait déjà les méfaits dégénératifs de la nourriture industrielle. L'expérience connue

du Pr Leriche démontre la navrante réalité sur deux groupes de rats carencés et badigeonnés au goudron cancérigène. Seule la totalité du groupe auquel il avait fait ingérer une spécialité contenant toutes les vitamines connues, présentait un cancer. Dans le second lot, pourtant carencé par manque de nourriture, **un seul** rat fut atteint du cancer.

Il faut donc bien ajouter comme agent patent de détérioration organique et mentale la chimiothérapie et particulièrement les psychotropes qui, ingérés de façon suivie, ont un rapide effet désintégrateur. Citons, à titre symbolique (car les journaux médicaux officiels sont particulièrement loquaces sur les sujets du iatrogénisme et du tératogénisme) le Pr Baruch qui nous informait lors d'un colloque à Tours qu'un médicament banal, le Tofranil, induisait deux graves maladies: les syndromes de Wilson et de Parkinson. Un ami pharmacien à qui je rapportai le fait eut cette réplique immédiate: "Ils ont tous ce genre d'effets, et le Tofranil est un des moins dangereux". Il faut ajouter à cela les 25 ou 30 injections des produits putrides et de cellules cancéreuses de la vaccination systématique (?) qui détruisent nos systèmes immunitaires. Les homéopathes en sont conscients, de nombreux allopathes également, mais l'officialité médicale veut l'ignorer. En 1995 une vaccination antihépatite B détermina, en France seulement, l'apparition d'environ 500 cas de sclérose en plaques, maladie gravissime.

Les Anglais, depuis longtemps, refusent la vaccination antivariolique qui avait donné lieu à de graves maladies (encéphalites). Un quotidien titrait "La vaccination plus grave que la maladie". Il s'agissait d'un article signé du Pr Dick, spécialiste de cette vaccination. 300 médecins de la Ligue pour la liberté des vaccinations (4 rue Saulnier, 75009 Paris) ont pris position ouvertement en expliquant au public que la vaccination systématique, en affaiblissant maximale-ment notre système immunitaire, potentialisait l'apparition de cancers, de maladies cardio-vasculaires et mentales. Il est lourd de constater qu'en Angleterre, il existe un sous-secrétariat d'Etat chargé d'indemniser les victimes patentées des vaccinations (encéphalites, etc.). Il ne s'agit hélas pas de ceux qui auront contracté un cancer, une cardiopathie ou une maladie mentale 10 ou 20 ans plus tard. D'autre part le Pr Jamais, président du Syndicat National des gynécologues et obstétriciens français, a déclaré dans une solennelle protestation, que la pilule était la cause de blocages ovariens, arrêts de croissance, stérilité, frigidité chez les adolescentes.

Chez les adultes, les pathologies consécutives à la prise de la pilule sont innombrables: cancer, frigidité, obésité, embolie pulmonaire, déséquilibres hormonaux etc.

A cela il faut ajouter un accroissement de 2000% selon l'O.M.S, en quelques années, des maladies vénériennes sans parler de l'apparition du SIDA.

La loi sur la pilule a donc été votée sans l'avis de véritable compétences et manifeste un grossier abus de confiance des élus parlementaires. D'autre part, l'expansion pornographique comme l'activité sexuelle prématurée déséquilibrent le système hormonal de façon irréversible. La télévision contribue puissamment à désintégrer l'attention volontaire des jeunes. Les

pseudo-musiques du rock au techno sont affreusement pathogènes (somatiquement et psychiquement) et criminogènes. Elles sont l'antichambre de la drogue. Les sons d'une intensité et d'une fréquence rythmique régressives portés au delà des normes habituelles, agissent elles-mêmes comme des drogues, isolant ceux qui s'y adonnent dans un univers hypnotique et illusoire. De tels jeunes ne peuvent que s'accoupler prématurément sans assises affectives, morales, organiques, mentales, matérielles. Ils engendreront des êtres encore plus carencés qu'eux-mêmes -- les naissances d'infirmes psychiques et moteurs ne cessent de s'accroître. Aussi se sépareront-ils aussi vite qu'ils se sont unis. La dissociation des couples est aussi une cause majeure de la déchéance humaine. Le Pr Heuyer nous a révélé que la totalité des enfants passant devant les tribunaux, étaient issus de couples parentaux dissociés ou fantomatiques (divorces et travail de la mère hors du foyer). Depuis cette déclaration qui date de quelques années, la situation s'est aggravée de façon qualitative et quantitative puisque le nombre des irrécupérables s'est accru et que certains pays occidentaux voient leurs tribunaux encombrés par la pléthore de délinquants juvéniles. En quarante années d'enseignement secondaire et supérieur, j'ai pu constater chez nos malheureux enfants et jeunes, la chute verticales de leurs qualités intellectuelles, morales, esthétiques et la quasi disparition de toute spiritualité. La présence d'immigrés totalement inassimilables, l'impossibilité de toute discipline, les professeurs battus et parfois poignardés, les pneus des voitures crevés, les circulaires et directives ministérielles agençant l'abrutissement et interdisant l'effort au profit de la passivité et de la créativité ignare, rendent impossible toute solution à l'éducation nationale, dans la conjoncture présente. La vestimentarité blue-jeaneuse d'un patatisme bariolé de nos enfants souligne symboliquement l'affaissement général. Il y a là absolument tout à refaire selon une tradition humaine normale dont tout gauchisme serait exclu.

La démographie galopante, dont on nous parle souvent, est plus qu'improbable dans les populations blanches car tous les facteurs que nous avons dénoncés, sans oublier l'alcool, qui continue à engendrer des millions de tarés, finissent par déboucher sur des naissances monstrueuses (physiquement et moralement) puis, logiquement, sur la stérilité, et l'incapacité maternelle que l'on rencontre aujourd'hui à profusion.

Les grandes cités modernes, surnommées judicieusement "Poubelles à peuple" ne peuvent en aucun cas favoriser l'équilibre neuro-psychique. Les suicides d'adultes y sont fréquents, le béton défavorisant le passage des radiations cosmiques. La laideur, l'exiguïté, l'absence de bon air comme de végétations ne peuvent concourir à l'harmonie intérieure des jeunes abandonnés à eux-mêmes qui se groupent dans la chaleur artificielle des gangs, quand ils ne se suicident pas (le suicide étant hélas, la première cause de mortalité chez les jeunes de 12 à 25 ans). Le métissage institutionnalisé d'ethnies aussi différentes que Noirs, Maghrébins et Blancs ne peut déboucher que sur le racisme, les émeutes et la guerre civile. Il interdit l'éducation véritable des uns comme des autres selon leur physiologie et le génie de leur ethnie réciproque.

Enfin aussi grave que l'action cariogène du sucre blanc, pathogène du coca-cola et tant d'aliments chimiqués, doivent être cités l'absence totale

d'enseignement moral aussi bien dans la famille qu'à l'école, singulièrement renforcé par l'aboulisme freudien, son pansexualisme banalisé, le matérialisme diffus et sournois, le culte de l'avoir et de la violence, comme de l'immoralité prêchée par l'image, l'obsession de la déesse mécanique, la psychose de revendication permanente et entretenue, toutes choses qui ne peuvent que créer des déséquilibres fonctionnels accusés comme l'instabilité thyroïdienne si fréquente chez la femme et l'enfant et qui est synonyme de psychologie de révolte chronique, d'opposition, de destruction, d'anarchie, et partant d'instabilité caractérielle qui rendra éphémère l'union du couple et déterminera une profusion de naissances de caractériels -- délinquants et criminels potentiels -- et même parfois de mongoliens.

A tout cela il ne faut pas oublier de surajouter le tabac dont les effets sur le système nerveux, cardio-vasculaire et respiratoire ne sont plus à démontrer (12.000.000 de morts annuellement) et qui tue, en France, 100.000 personnes par an du cancer (Pr Mathé), de même que le café d'usage généralisé (que nerveux et hépatiques ne supportent pas) qui lèse système nerveux, coeur, reins, foie, diminue le taux de réplication des cellules et est, de ce fait, agent de vieillissement et cancérigène.

Si toutes ces causes ne peuvent pas ne pas produire dégénérescence, avec tous ses composants (criminalité, suicides, homosexualité et surtout inconscience des élites déshonorées de ce temps), il faut aller plus loin dans la recherche des causes de ces causes immédiates que nous venons de dénoncer.

"Toute la déchristianisation est venue du clergé,
tout le dépérissement du tronc, le dessèchement de la cité spirituelle
ne vient aucunement des laïcs, il vient uniquement des clercs"
(Charles Péguy)

Le Catholicisme de ces 17 ou 18 siècles derniers n'a été qu'une institution dogmatique qui devint formalisme doctrinaire. Elle a occulté toutes les règles fondamentales qui développent le mental et l'organique et peuvent unir au Transcendant. Il était donc fatal que cette religion tronquée de l'essentiel finit par livrer les peuples au matérialisme et au marxisme, sa phase suicidaire ultime.

L'Église pastorale a eu l'immense mérite de la charité et de la culture monastiques, de la splendeur de Vézelay et de Chartres, de la sainteté de M. Vincent et de François d'Assise. Mais l'Église dogmatique a fait de l'Histoire une sclérose doctrinaire où les notions redoutables d'hérésie et d'anathème que le Paganisme antique avait ignorés, ont fait couler des mers de sangs et de larmes.

Le dogme, le plus souvent un défi à l'intelligence élémentaire et au sens moral, confiture d'abscons et de contradictoire, hérita de la Synagogue au Dieu exclusif tyrannique, cruel et jaloux le Dieu justicier des théologiens qui relève d'une mentalité primitive où la justice encore tribale est fondée sur la loi du Talion et la pratique du bouc émissaire.

Il était fatal que cette religion de doctrinaires et de théophages, qui ignore depuis 20 siècles toutes les règles de la psycho-diététique, qui font l'homme et l'unissent au Transcendant, culminât dans **le judéo-cartésianisme**, c'est-à-dire le spéculationisme athée de Rothschild de la finance libérale, réduisant à toutes les formes de pollution, famines et guerres mondialistes, de Marx, bolchevisant exterminant les hommes par dizaines de millions, d'Einstein et des attaques génétiques du nucléaire, d'Oppenheimer et sa bombe atomique, de S. T. Cohen et sa bombe à neutrons, de Freud et son aboulisme pornographique, de Djérassi et sa pilule pathogène et tératogène, de Weisenbaum et ses ordinateurs qui mettent déjà les hommes en cartes, de Picasso et son art de charnier.

En 5000 ans de racisme inconnu jusqu'à eux, ceux qui pratiquent la circoncision au huitième jour (cause fondamentale d'une traumatisme hormono-psychique à la première puberté, qui rend compte de leur particularisme constant dans le temps et l'espace), ont fondé quatre religions révolutionnaires: Judaïsme, Christianisme, Islamisme et Marxisme. Cette dernière, mystique athée, est le point final suicidaire du Judéo-Cartésianisme, terminant lui-même dans les fracas le Judéo-Christianisme.

Ni le fanatisme dogmatique, ni l'hystérie mystique ne sont spiritualité. Malheureusement les humains naïfs ou incultes, au lieu de ne détruire que le formalisme et le dogmatisme sclérosés, les ont confondus avec la religion authentique qu'il eût fallu restaurer dans sa plénitude. Aussi, ce qui restait de valable, règles morales fondamentales, esprit de synthèse, s'est dilué dans l'amoralisme et le spécialisme. Ce qui restait d'essentiel fut détruit avec la foi qui seule fait jaillir cathédrales et temples et soulève les montagnes.

Cet abandon de la Grande Tradition qui subsistait peut-être dans le Christianisme primitif, ne pouvait pas éviter de glisser insensiblement vers la dégénérescence orchestrée par les logiciens dématés ou les rêveurs à système (Freud, Marx), encadrés par les financiers et les scientifiques analytico-quantitatifs (Rothschild, Soros, Einstein, etc.) qui découvrent par ailleurs que la matière n'est pas matérialiste (seul l'esprit peut le devenir), et que les ondes émises par les corps astraux influencent nos organismes de façon qualitative et quantitative, ce que l'astrologie nous clame depuis des millénaires.

Ce n'est ni par fantaisie, ni par hasard que les grandes religions de la Perse, de l'Inde, de l'Egypte, ce n'est pas non plus dans un esprit arbitraire que les Grands Initiés nous ont enseigné les règles fondamentales de l'être qui conféraient le sens du divin.

Ces règles étaient simples: elles consistaient à pratiquer le non carnivorisme, le respir (respiration contrôlée), la nutrition intelligemment dissociée. Hippocrate lui-même disaient que les mélanges d'aliments ingérés "se faisaient la guerre et induisaient la toxémie", désignation fondamentale des formes les plus diverses de la maladie selon nos natures respectives, qui finissaient par se génétiser si les trois règles d'or n'étaient pas restaurées (non carnivorisme, non mélanges aberrants, et respiration contrôlée).

De nombreux médecins et psychologues affirment sans ambiguïté que la viande accélère le processus de vieillissement de l'organisme, qu'elle rend agressif et nerveux du fait des toxines, les ptomaïnes, qu'elle libère dans les tissus. Nous connaissons désormais son rôle dans le cancer du sein chez la femme et du colon chez l'homme. Nous savons qu'elle diminue dans le cerveau le taux de sérotonine, hormone élémentaire de nos opérations mentales. Lorsque l'on est témoin des résultats thérapeutiques obtenus par l'application de ces trois règles d'or, auxquelles il faut adjoindre le jeûne, on imagine sans peine combien elles pourraient vivifier le physique et le mental de l'homme si elles étaient pour son bonheur, ré-enseignées comme bases vitales. On peut aussi comprendre aisément que ces sages prescriptions aient pu assurer pendant des millénaires la pérennité de civilisations prodigieuses alors que le matérialisme à prétention scientifique subit une honteuse et anarchique agonie en deux siècles à peine, en privant l'homme de tout ce qui faisait sa beauté, sa noblesse et sa grandeur.

Aussi longtemps que des dirigeants, entièrement privés d'esprit de synthèse, manipulés par la finance et le marxisme, n'auront à offrir aux peuples que le mythe de la production indéfinie qui porte en lui la guerre, les famines et toutes les pollutions, comme la nuée l'orage, qui mènera demain des cohortes asservies vêtues de leur uniforme-blue-jeans, symbole de leur dépersonnalisation égalitaire, vers le Marxisme, il n'y aura aucun remède dans la conjoncture matérialiste, où les trois quarts du monde meurt de faim, tandis que le dernier quart s'intoxique et se dégénère pléthoriquement. Seules les populations de couleurs vont croître exclusivement quantitativement et jamais qualitativement.

Cette situation pathologique suicidaire cessera lorsque le Spirituel et le Temporel fonctionneront en une harmonieuse symbiose. Le premier guérira le second et le préservera de toute forme de pathologie. Il est certain comme on prétend que Malraux l'a dit, que "le XXIème siècle sera religieux ou ne sera pas".

En attendant, nous pouvons nous protéger individuellement et dans nos familles ou encore dans de petites communautés, en respectant les trois règles d'or de la grande tradition. Ainsi nous mourrons l'âme vivante et libre et non soumis à la déchéance organique et mentale que nous offrent tous les aspects de l'officialité. Nous pourrions échapper à la bêtise normative, imposée depuis le plus jeune âge par l'enseignement et les médiats, aux idées aberrantes de pseudo-liberté, qui n'est qu'un débridement hystérique et anarchique, qui détruisent l'homme, la femme et l'enfant à leur épice et qui règnent dans un monde infantile et subliminalisé qui a perdu son centre de gravité.

Plus grave que la délinquance juvénile est la délinquance adulte qui l'engendre. La chimification alimentaire, la chimiothérapie, les vaccinations généralisées, la mise en oeuvre de l'énergie atomique, les bombes atomiques, à hydrogène et à neutrons, l'effrayante production massive d'armements, l'absence totale d'enseignement moral, la tolérance-imposture, destructrice de toutes les valeurs (ce dernier mot n'ayant au reste pas de "valeur" selon Saint

Marx), sont des crimes majeurs de lèse-humanité au regard desquels un crime de droit commun est rafraîchissant.

Il est tout à fait clair que le vrai criminel, celui qui déterminera tous les crimes par le fait du cercle vicieux que la conjoncture détermine, est celui qui vend seulement pour le profit sans se préoccuper, par ignorance ou absence de sens moral, du fait qu'il détruit les corps et les âmes... et aussi la planète.

Si l'argent n'est pas au service du plus grand développement spirituel de l'homme, il débouche nécessairement sur la destruction universelle. Si le seul véritable capital d'une société n'est pas avant tout le travail et non la finance, elle périra par la finance et toutes les désintégrations qu'implique son hégémonie.

Nous sommes tous témoins en l'an 2000 de cette tragédie ...

Extraits de courrier au sujet du livre ou de l'extrait ci-dessus.

"La lecture et la relecture de votre *Délinquance* m'a enchanté, il y a quelque chose d'inépuisable dans la notre juste".(Gustave Thibon)

"J'approuve la quasi totalité de votre vue dans cet essai". (Pr Louis Rougier)

"Votre message sur la délinquance si clair et si complet devrait être lu et commenté dans tous les lycées et collèges ainsi que dans les centres d'apprentissage. Mais quel ministre de l'éducation nationale s'y intéresserait?" (Elise Freinet)

"Tout ce que vous dites dans votre *Délinquance* correspond à "l'exacte réalité". Vous n'omettez rien. Lire vos écrits c'est verser du baume sur des plaies tant il est réconfortant de voir qu'il existe encore un homme dont la vue soit à ce point juste". (Esther Jortner, professeur de Bible Hébraïque)

"Le texte que vous nous proposez a retenu toute notre attention. Il ne manque pas d'intérêt d'autant que dans le même temps, le Conseil économique et social vient de publier son rapport sur la délinquance des jeunes. Nous ne pouvons pour l'instant publier votre *Libre opinion* mais nous la conservons dans l'espoir d'en faire état". (*Le Monde*)

"Je comprends parfaitement votre souci de cohésion et de synthèse". (Alain Peyrefitte)

"Votre texte sur la délinquance nous a été transmis par Me Badinter, garde des Sceaux. Il a retenu toute notre attention et je l'ai fait diffuser auprès de mes collaborateurs du premier bureau" (H.Dalle, magistrat chargé du premier bureau).

"Puissiez vous être entendu avant qu'il ne soit trop tard! Comme vous êtes lucide et comme votre diagnostic est exact! Dans peu de temps, si l'involution qui a suivi la guerre continue, l'horreur deviendra normative et toutes les valeurs seront inversées". (J. Benoist-Méchin, 1980)

Document supplémentaire: Lettre au MRAP au cours de cette affaire

M.Le secrétaire général

A mes congénères du MRAP

43 boulevard Magenta

75010 Paris

mercredi 9 février 2000

AU MRAP

Affaire: mon plaidoyer

Pour M.LEWKOVICZ.

Monsieur le secrétaire général,

J'ai été convoqué ce jour par la police à votre instigation.

Je ne comprends pas qu'un juriste du MRAP ne vous ait pas enseigné que la loi interdit à quiconque d'exciper d'une lettre privée, a fortiori, TOP SECRET, sans l'accord du scripteur.

Je serais en droit si j'en avais le temps et la santé, de porter plainte pour ce délit, mais ce serait absurde car lorsque j'écris à mes congénères, c'est pour les informer et les aider.

Je souhaiterais dévier la course vers le néant à laquelle ils s'acharnent de façon multilatérale.

Cette petite affaire grotesque démontre s'il est besoin une hystérie ne permettant même plus d'écrire ce que l'on veut dans une lettre privée... Ce ne fut même pas le cas sous Staline et Kaganovitch!!!)

Tout cela est pour nos congénères du MRAP comme de la LICRA parfaitement suicidaire.

Il faudrait à nos congénères un peu de sagesse et surtout la suppression radicale de la circoncision au huitième jour qui est la **seule** cause de notre caractérologie et de l'antisémitisme de tous les temps et lieux qui en résulte...

Je crains que nos congénères n'entendent rien, et ne nous précipitent vers un désastre planétaire et un mouvement antisémite mondial ...

Je fais ce que je peux même si je ne suis pas compris.

Evitez pourtant de vouloir faire inculper des gens sur une lettre privée car cela joue atrocement contre vous, les gens se rendant compte qu'il n'y a aucune liberté de pensée, et que vous voudriez même l'imposer, cette absence totalitaire de liberté, dans le courrier privé, ce qui est le comble de l'hyperstalinisme...

Quant à l'affaire Lewkowicz, j'affirme que votre décision, en tout état de cause, est parfaitement négative pour nos congénères.

Croyez à mes sentiments dévoués.

Cette affaire est tout à fait incroyable et marque l'hystérie générale des maîtres du monde. Si l'on commence à inculper des juifs dont la famille a construit le canal de Suez, la désintégration est proche.

D'ailleurs l'histoire bouge:

L'histoire bouge

Il ne saurait être question de "révisionnisme" mais simplement d'histoire pour la simple raison que l'historien est par définition révisionniste. L'histoire consiste à "réviser" en permanence de façon établie la vérité définitive par les faits nouveaux et les arguments probants. L'historien non révisionniste n'existe pas: à sa place gît un dérisoire propagandiste idéologique qui n'a pas le moindre souci de la vérité.

C'est sans doute pour cela que ce terme absurde est remplacé par celui de "négationnisme" encore plus absurde. On ne peut nier que ce qui n'existe pas et dans ce cas on le prouve. Lorsqu'il s'agit d'un problème concret du ressort de l'arithmétique et de la technique, les preuves jaillissent incontournables. Le "négationnisme" est donc un vocable qui ressortit à une subjectivité psychopathique. Hélas la justice aberrée excipe de lois démentielles radicalement antidémocratiques et antidroits-de-l'homme. Nous patageons donc là dans l'ubuisme pur.

Mais l'histoire bouge. tout d'abord les condamnations considérables, hors de toute logique et de toute réalité morale et démocratique, procurent aux dits "révisionnistes" une énorme publicité gratuite et internationale.

Ensuite d'importantes réactions se font jour.

Par exemple:

Le *Sonntags-Zeitung* du 5 mars 2000 cite Norman Finkelstein, un juif politologue renommé de New York qui accuse les organisations juives d'abus et d'escroquerie, et parle d'une véritable industrie de l'holocauste. Interviewé, il déclare: "L'industrie de l'holocauste a expérimenté sa stratégie sur la Suisse. On a commencé par mettre en action le sénateur Alphonse d'Amato et le gouvernement américain. Vinrent s'y ajouter les avocats avec leurs plaintes collectives... le tout était accompagné d'une hystérie médiatique. Il a fallu trois ans pour mettre la Suisse à genoux".

Voici un extrait du livre de Finkelstein, "L'industrie de l'holocauste":

"Comme l'industrie de l'holocauste joue avec les nombres afin de gonfler les revendications compensatoires, les antisémites se font une joie de se gausser des menteurs juifs qui jouent les camelots avec leurs cadavres.

En jonglant avec les nombres, l'industrie de l'holocauste, sans le faire exprès, blanchit le nazisme. Raul Hilberg, autorité majeure de l'holocauste nazi, fixe à 5,1 millions le nombre de juifs assassinés.

Cependant si 135.000 "travailleurs esclaves" sont toujours vivants aujourd'hui, quelque 600.000 ont survécu à la guerre. C'est au moins un million de plus que l'estimation officielle. Il faudrait déduire ce demi million des 5,1 millions tués. (8) Non seulement le nombre de 6 millions devient incontestablement de plus en plus indéfendable mais les chiffres de l'industrie de l'holocauste se rapprochent vite de ceux des négationnistes.

Le racket de la Suisse et de l'Allemagne ne sont qu'un prélude à la grande finale du racket de l'Europe Orientale. Avec la chute du bloc soviétique des perspectives alléchantes s'ouvrent sur l'ancien fief de la juiverie européenne. Se vêtant de l'habit sacro-saint des "victimes nécessiteuses de l'holocauste", l'industrie de l'holocauste a tenté d'extorquer des milliards de dollars à des pays déjà appauvris. En poursuivant ce but avec une désinvolture imprudente et impitoyable, l'industrie de l'holocauste est devenue le facteur fondamental de l'antisémitisme européen.

Le Congrès juif Mondial a fabriqué l'entière industrie holocaustique et est coupable de promouvoir une affreuse résurgence de l'antisémitisme en Europe."

D'autre part l'ingénieur autrichien Wolfgang Frölich demande à la Cour Suprême autrichienne de réviser la thèse des chambres à gaz qui a servi à des condamnations.

Il déclare notamment: "En conclusion de recherches sérieuses physico-chimiques et historiques on peut constater avec une absolue certitude que ni dans le camp d'Auschwitz ni dans les autres camps de concentration du IIIème Reich, les massacres allégués par des témoins au moyen de l'insecticide cyclon B n'ont eu lieu. Les témoignages dans ce sens se trouvent en totale contradiction avec les lois naturelles"

Ouest France du 21 février 2000 nous dit dans un article de Jacques Lebaillly sur la "Shoa": "Pourtant osons constater que cette loi (Gayssot), qui pour partie contredit un principe fondamental de la République (la liberté d'expression), atteint l'insensé en transférant à la puissance publique le pouvoir de dire la vérité en histoire, alors que

celle-ci ne peut relever que de la compétence des gens de savoir et du libre jugement des citoyens. Qui donc doit définir le vrai ou le faux en matière historique?"

Le protocole de Wannsee

Les historiens officiels ont renoncé à croire qu'à Berlin-Wannsee le 20 janvier 1942, les Allemands ont décidé l'extermination physique des juifs européens. Yehuda Bauer, historien de l'université hébraïque de Jérusalem, a dénoncé "l'inepte histoire de Wannsee" (*Canadian Jewish News*, 30 janvier 1992 page 8).

L'historien juif américain R. Hilberg, en 1961 dans la première édition de *La destruction des juifs européens* prétendait que Hitler avait donné deux ordres pour l'extermination des juifs. En 1983, R.Hilberg a complètement renoncé à cette assertion dans d'édition revue et définitive de son livre.

Désormais il prétend que "l'entier processus de la politique d'extermination des juifs se serait déroulé spontanément, sans ordre, sans plan, sans organisation, sans instructions et sans budget, par une incroyable rencontre des esprits, une transmission de pensée consensuelle, au sein d'une vaste bureaucratie".

Autrement dit, cette gigantesque entreprise d'extermination aurait eu pour origine les recettes de la télépathie! En effet, c'est bien là la seule manière qu'a pu trouver Hilberg pour traiter une extermination qui n'a laissé aucune trace.

La chambre à gaz d'Auschwitz?:

La plus haute autorité du musée national d'Auschwitz a reconnu que la trop fameuse chambre à gaz d'Auschwitz était une imposture.

L'historien Eric Conan, antirévissionniste, conclut: "Tout y est faux". *L'Express* (19-25 janvier 1995) confirme que "tout est faux dans cette chambre à gaz reconstruite".

Au procès Lipstadt qui s'est déroulé cette année (2000), versus l'historien anglais David Irving, et que ce dernier a perdu, le juge anglais a cependant dit: "Si je considère les dossiers que m'ont apportés les deux partis, il m'est désormais impossible de croire en la réalité des 6 millions "gazés" au cyclon B".

En guise de conclusion: lettre ouverte au procureur:

dimanche 1er octobre 2000

Monsieur le Procureur de la République
XVIIème chambre correctionnelle
Palais de Justice
75004 Paris

Monsieur le Procureur,

En date du 19 juin dernier vous m'avez fait condamner par un juge à une amende de 1500F plus frais pour une lettre privée, autocritique, portant la mention TOP SECRET adressée à mes congénères du MRAP.

Un texte faisant jurisprudence m'avait été envoyé par Me Delcroix, impliquant que la chose était impossible. (Je l'avais transmis au juge).

Mais ce n'est pas là mon argumentation.

La lettre autocritique et secrète que j'ai envoyée au MRAP était écrite dans le but d'éviter un amoncellement de causes d'antisémitisme et en particulier l'inculpation de Monsieur Lewkowicz, dont les parents, juifs, sont morts dans les camps allemands. Je leur ai joint deux documents de mise en garde sur l'état scabreux de la situation nous concernant.

J'y ai dit que NOUS avions déclaré la guerre à Hitler en 1933 comme le prouve abondamment la presse de l'époque et le livre de Kaufmann: *L'Allemagne doit périr*. J'ai dit que leur toute puissance capitalisto-marxiste polluait l'homme et la planète, ce qui est très facile d'établir par une simple nomenclature de tous les effets destructifs de notre civilisation. J'ai dit que le terme "démocratie" était une mystification et que nous étions dirigés par des congénères malades du finanço-marxisme (Steinhauer, Rockefeller, Warburg, Schiff, Rothschild, Soros, Goldschmidt, le réseau mondial de presse de Murdoch, Freud, Marx, etc. etc.).

J'ai dit qu'il ne restait que deux partis: le mondialisme malade de mes congénères et le nationalisme pour ceux qui ont encore gardé le sens de leur identité et un sens moral. En quoi ces vérités évidentes à un élève de troisième moyen constituent-elles un délit pour un Juif écrivant à d'autres Juifs???? Et cela dans une lettre TOP SECRET.

Voilà quarante ans que je suis en rapport CRITIQUE avec mes congénères au plus haut niveau, sans avoir jamais eu le moindre problème, d'autant que je m'attache à travailler secrètement.

Comment puis-je être condamné sur une lettre privée n'exprimant que des truismes alors que:

Mon congénère FINKELSTEIN vient de publier *The Holocaust Industry*, livre dans lequel il fustige mes congénères d'utiliser l'holocauste pour d'incroyables et éhontées extorsions de fonds et qu'il y a tant de victimes bénéficiaires (qui d'ailleurs dit-il, ne touchent rien du tout) qu'on se demande qui est mort dans les camps allemands...

D'autre part Sam SCHULMANN vient de publier en janvier un article dans *The Spectator* dans lequel il fait le même reproche et affirme que cette manière atroce d'extorsion allait "concocter l'antisémitisme du XXIème siècle". Finkelstein dit d'ailleurs le même chose également.

Enfin Salman Rushdie a publié *Les Versets sataniques*, suprême injure faite à sa race et à sa religion non seulement sans être inculpé, mais sans que son éditeur français le soit!

Or jamais personne n'a contrevenu davantage aux lois Pleven, Gayssot etc que vous appliquez.

J'ai envoyé tous ces renseignements à mon juge. Tout le monde sans exception, avocats et non avocats m'ont affirmé "qu'il n'y avait pas lieu". Et pourtant je suis condamné!!!

Pouvez vous réaliser ce que cela représente au niveau élémentaire de la logique, de la morale et tout simplement du bon sens?

Il est vrai que je viens d'apprendre qu'un Monsieur agressé par des Maghrébins s'est défendu en tirant un coup de revolver en l'air. Il est inculpé pour "port d'arme illégal". Application formaliste, robotisée de la loi malgré le contexte: seuls les Maghrébins

ont des armes, comme je le sais...

Comment les juges ont-ils la naïveté d'appliquer des lois **soi disant** antiracistes alors que l'application est **mega raciste** puisqu'elle implique la domination d'une seule race sur toutes les autres et la transformation rapide de notre pays en annexe du Tiers Monde???

Cet incroyable aplatissement des juges et procureurs devant MRAP et LICRA me fait, à moi juif, mal au ventre... Voilà que maintenant on condamne un juif en désaccord avec ses congénères et qui le leur dit secrètement!

Depuis 50 ans je travaille dans le secret et j'y tenais. Hélas ma condamnation étant officielle, je n'ai rien pu cacher de cette affaire à ceux qui sont venus m'interviewer. Ils savent donc, grosso modo, ce que je dis dans cette lettre.

Puisse la Justice retrouver sa marche à l'endroit!

Croyez, Monsieur le Procureur, à l'assurance de mon respect.

NOTES

(1) Le professeur retraité, gravement malade, ayant encore un fils au lycée au moment de la condamnation, et ayant une retraite de 12.000 F par mois! On comprend ce qu'il nous dit quand il parle du "vampirisme universel de ses congénères". Lesquels se sont d'ailleurs moqués des juifs d'Allemagne que Hitler a voulu leur livrer dans deux tentatives infructueuses. Pourquoi ne se moqueraient-ils pas d'un congénère qui ne gagne presque rien et qui essaie de leur insuffler un peu de sagesse: "Ils sont incorrigibles" nous a dit le professeur.

(2) *Le dandysme, hyperthyroïdie physiologique*, ("sujet de thèse nouveau et important", Doyen Las Vergnas)

(3) Ce journaliste juif ignore ou feint d'ignorer les réalités arithmético-techniques de ce pseudo-holocauste, mais ce qu'il dit n'en est pas moins courageux et exceptionnel.

(4) Le professeur ignorait qu'une loi nouvelle permettait d'inculper à partir d'un courrier privé. Le stalinisme est donc là: Pas de liberté d'expression même dans un courrier privé.

(5) Nous en sommes là: comme nous l'avons dit le professeur ignorait qu'une inculpation sur courrier privé était possible. 1984 est là.

(6) Hélas nous savons désormais qu'elle existe...

(7) Une fois encore le professeur ignorait qu'une lettre privée pouvait vous mener à une condamnation en justice. Il est vrai que cela est difficile à croire quand on connaît le droit à la liberté d'expression constitutionnelle.

(8) Cette cuisine de chiffre n'est pas très claire, mais la conclusion qui suit est évidente.

Révisionnisme antillais

Remarque: les révisionnistes de l'AAARGH ne partagent évidemment en aucune façon le "révisionnisme" qui est ici dénoncé. Nous aurions préféré que nos amis antillais usassent d'un autre terme. L'esclavage reste une marque d'infamie marquant notre histoire au fer rouge. Le tort fait aux peuples africains est absolument vertigineux. Il fait honte à ceux qui prétendent s'arroger un statut de victime unique dans l'histoire humaine.

LA SIGNIFICATION DU RÉVISIONNISME

DANS LE CONTEXTE ANTILLAIS

Conférence à l'IUFM de Pointe à Pitre, le 6 mai 1998

par Edouard de LEPINE

Il y a évidemment plusieurs commémorations possibles d'un événement comme l'abolition de l'esclavage. J'ai cru comprendre que la commémoration du cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises posait quelques problèmes à nombre d'intellectuels antillais qui estiment que cette commémoration ne peut appartenir qu'aux descendants des esclaves et qui craignent que la décision du gouvernement français d'officialiser en quelque sorte l'événement ne comporte un risque de récupération au profit de la France et spécialement au profit de Victor Schoelcher.

[...] C'est pourquoi, avant d'en venir à notre sujet proprement dit qui est l'actualité du schoelchérisme, nous nous proposons d'examiner succinctement les termes du faux débat que les Martiniquais ont réussi à imposer à l'opinion et même au gouvernement français. Ils ont amené celui-ci, sinon à tricher avec l'Histoire, du moins à s'accommoder d'une quasi-fiction ou, si l'on préfère, d'une commémoration à la carte, [...]

La critique néo-révisionniste

Face aux succès et à l'efficacité de l'abolitionnisme, le néo-révisionnisme adopte deux attitudes : le silence ou, au mieux, une indifférence à peine polie, mais plus souvent le dénigrement et la dérision. Le silence parce que, pour les révisionnistes, 'abolitionnisme est l'affaire des Français, pas la nôtre. Quoiqu'ils détestent laisser des traces écrites et se méfient comme de la peste du document, on sait qu'ils préfèrent les charmes discrets de l'oraliture, au demeurant plus conforme, disent-ils, à nos vraies traditions, aux rigueurs ingrates du témoignage écrit, (déjà pou yonn' es nèg té sa écri

? Aloss ?), on pourrait, de façon avantageuse pour eux, résumer ainsi leur pensée: "Que les Français se débrouillent avec leurs abolitionnistes, qu'ils leur rendent hommage ou qu'ils les oublient, qu'ils les honorent ou qu'ils les snobent, n'a aucun intérêt pour nous. Du moins pour le moment, ajoutent les plus conciliants. Il nous faut maintenant tordre le bâton dans l'autre sens. Pendant un siècle on nous a inculqué le culte de Schoelcher sinon des abolitionnistes français. Il nous faut commencer par oublier les autres pour commencer à nous rappeler les nôtres. Ce qui nous intéresse, ce qui doit nous intéresser, ce sont les crimes de l'esclavage et les luttes des esclaves eux-mêmes pour se débarrasser de l'esclavage. En quoi les esclaves sont-ils intéressés par les pétitions signées par des dizaines de milliers de Français? Combien d'entre eux connaissaient-ils l'action des abolitionnistes? Combien d'esclaves connaissaient-ils Schoelcher au soir du 22 mai? Oublions donc Schoelcher et les abolitionnistes pour nous intéresser au seul sujet et au seul héros de la lutte anti-esclavagiste: l'esclave lui-même".

Cette prosopopée du gardien inconnu de la foi révisionniste n'est nullement caricaturale. Au surplus, ajoutent les plus audacieux, les abolitionnistes étaient de fiefés hypocrites. L'un des derniers grands navires négriers de l'âge d'or de la Traite, ne s'appelait-il pas le "Willing Quaker", au moment même où les Quakers menaient la plus violente campagne abolitionniste qui eût jamais été engagée contre la traite ?

Pour le révisionnisme, les luttes abolitionnistes étaient un masque commode derrière lequel s'abritait l'exploitation féroce de la classe ouvrière française et anglaise dont la condition n'était pas sensiblement différente de celle des esclaves. Sur ce plan, comme sur quelques autres, le révisionnisme fait plus que des emprunts à l'idéologie esclavagiste. Celle-ci estimait le sort des esclaves enviable par rapport à celui des ouvriers des grandes fabriques européennes. Elle dénonçait ce qu'elle appelait l'hypocrisie abolitionniste qui fermait les yeux sur l'exploitation dans les usines qui prospérait sous ses yeux pour plaindre le sort des esclaves sur les plantations dont elle ne connaissait rien.

En second lieu, aux yeux des révisionnistes, l'abolitionnisme était loin d'être désintéressé. Pour eux, l'objectif premier des abolitionnistes était moins l'émancipation des esclaves que la défense des betteraviers. " Ou té ni mo cozé épi les betraviers", dit, à propos de Victor Schoelcher, une chanson écrite, il y a une vingtaine d'années, par un de nos meilleurs chansonniers, promis depuis à une belle carrière de chanteur du national-populisme mais ignorant manifestement les positions si souvent réaffirmées du grand abolitionniste sur le problème de la betterave et de la canne à sucre.

S'il est évident qu'il a existé dans les rangs abolitionnistes des hommes qui n'étaient pas tous désintéressés, il y en a au moins eux contre lequel on ne saurait retenir ce type d'argument. Eric Williams, l'un des pères d'une contre-histoire de l'esclavage d'inspiration scientifique, a suffisamment mis en lumière les contradictions qui traversaient le monde abolitionniste pour qu'on n'ait pas y revenir ici.

Je suis frappé en revanche de ce que la critique révisionniste si vigilante, si vétilleuse à l'égard des positions du jeune Schoelcher sur les mulâtres ou sur l'abolition immédiate, du Schoelcher mûr sur l'assimilation, ou du Schoelcher vieillissant sur l'Insurrection du Sud ou la Commune de Paris soit si neutre à l'égard de la haine des

esclavagistes et de leurs héritiers contre un homme qu'ils ne détesteraient pas tant s'il avait fait si peu pour les nègres.

La haine des incorrigibles

Il est vrai que la critique révisionniste ne se prive pas de puiser chez les incorrigibles certains de ses arguments et parfois d'en faire la principale source de la nouvelle histoire de l'Abolition. Il n'est même pas impossible que l'on retrouve un jour parmi les inspirateurs de la contre-histoire sinon parmi les pères de la nation martiniquaise, l'anti-assimilationniste Bissette, pour qui « la question politique n'est pas et ne saurait être la question politique de la France... la question ne peut et ne doit rester que commerciale, pacifique, économique et sociale. »

On surprendrait et on choquerait plus d'un révisionniste en faisant une critique sans complaisance de quelques unes des sources privilégiées de la nouvelle histoire du 22 Mai. La plus importante celle qu'elle utilise en contrebande, c'est le mémoire adressé au ministre des colonies par l'un des plus féroces esclavagistes de l'époque, le maire du Prêcheur, Huc, le principal responsables des incidents qui ont dégénéré en émeute puis en soulèvement et qui l'ont chassé de la Martinique, à quoi il faut ajouter le témoignage d'une autre exilée, proche de Huc, Irmissé de Lalung, qui reprend au détail près les thèses du maire du Prêcheur et de ses compagnons d'exil.

Charles-André Julien l'a noté avec raison. "On a trop négligé, écrit-il, l'action des esclavagistes par l'argent, la tribune, la presse et le livre. Si on la connaissait mieux, on aurait plus d'estime pour ceux qui osèrent s'attaquer à une bastille si fortement défendue".

Rappelons brièvement que, quelles qu'aient été les contradictions de l'abolitionnisme et des abolitionnistes, la haine que leur ont portée les maîtres ne s'est jamais démentie ni affaiblie. Si les révisionnistes d'aujourd'hui ne vont pas aussi loin que les "incorrigibles" d'hier, leur argumentation semble parfois directement inspirée de La Défense coloniale, le journal des colons les plus réactionnaires de la fin du 19^e siècle.

L'attachement des Antillais à Schoelcher est inversement proportionnel à l'ampleur de la haine que lui a vouée pendant longtemps l'oligarchie créole. Quarante ans après l'Abolition, Schoelcher était encore la bête noire des « incorrigibles ». Peu d'hommes ont été aussi abreuvés d'injures : « sinistre vieillard », « philanthrope sans cœur et sans entrailles », « insurgé déguisé en ministre », « cabotin de philanthropie », « porcelainier en rupture de ban qui tint dans ses mains la destinée de cinquante mille Français et les livra sans scrupule à des Africains en fureur ».

Mais même si le souvenir de l'abolition pesait encore lourd dans la conscience des incorrigibles un demi-siècle plus tard, leur hostilité avait une raison plus profonde, d'ordre racial sans doute mais surtout d'ordre politique. Tout en s'en défendant à l'occasion, les colons n'ont pas renoncé à leur autonomisme fondamental. Un Souquet Basiège qui renvoie dos à dos autonomistes et assimilationnistes condamne surtout

l'assimilation qui lui apparaît comme une impossibilité, comme « une folie irréalisable » et une absurdité.

« On comprendrait, écrit-il cette tendance à s'assimiler à la métropole, si nos lois, en nous faisant un régime exceptionnel, nous enlevaient les avantages accordés aux Français du continent. Mais lorsqu'une exception a pour effet, au contraire, de nous exempter d'une charge lourde et pénible, lorsqu'elle nous fait, à nous créoles, une situation plus favorable que le droit commun métropolitain, est-ce par fanatisme de l'unification, par passion de l'égalité ou par ignorance qu'on poursuit, contre l'intérêt évident du pays, la recherche d'un régime où nous échangerions des avantages, des privilèges, des immunités séculaires contre un assujettissement trop évident... M. Schoelcher qui pousse à cette innovation ne s'est jamais rebuté devant l'obstacle. Pour lui, l'idéal c'est de confondre dans une même caserne ou sur le même lit de camp le descendant des colons, le sang-mêlé, son parent, et le noir, son ancien esclave. Nous ne combattons pas l'idée mais vaut-elle bien le mal qu'on se donnerait pour la réaliser ? »

Les colons de La Défense coloniale sont moins nuancés. Pour eux, « il n'y a de véritables Français ici que nous, les blancs, entendez-le bien, vaniteux Africains, car nous le sommes de naissance, quant à vous, vous ne l'êtes que par décret.. » (2 mars 1882) L'assimilation, c'est-à-dire l'application du droit commun à la colonie, c'est la négation de la différence, c'est une insulte à la supériorité du *herrenvolk* (la race des seigneurs). D'où leur furieuse hostilité au credo assimilationniste de Schoelcher.

Pour des raisons différentes, le principal grief fait aujourd'hui au grand abolitionniste par le révisionnisme tropical, c'est cet assimilationnisme qu'il nous aurait inculqué et même imposé, la célébration du 27 avril constituant, à leurs yeux, l'une des principales manifestations de ce qui constitue, à leurs yeux, une tare.

Il n'est guère contestable que le culte de Schoelcher a joué un très grand rôle dans le succès de l'idéologie assimilationniste. Assimilationniste lui-même, en un temps où l'assimilation des colonies aux départements de la métropole signifie l'extension à ces colonies du bénéfice de tous les avantages dont jouissent les citoyens français, Schoelcher et ses héritiers politiques, c'est-à-dire toute la gauche démocratique antillaise, ont très largement contribué à développer chez les Antillais le sentiment de leur appartenance à la communauté française.

Un sentiment dont la démocratie antillaise n'a aucune raison de rougir à une époque où les principaux adversaires de l'assimilation, les partisans de la spécificité coloniale « à cause des différences extrêmes de climat, de culture, de population et d'état social » sont les principaux défenseurs de l'ordre esclavagiste.

Schoelcher, le précurseur

Que les problèmes se posent aujourd'hui en termes différents c'est l'évidence même et c'est tout à fait conforme à la nature des choses. L'étonnant serait que les Antillais réagissent aujourd'hui à la question de l'abolition aux Antilles comme réagissaient les générations précédentes, il y a un siècle ou même il y cinquante ans. Je voudrais à ce sujet faire deux observations concernant d'une part Schoelcher et le 22 mai, d'autre part Schoelcher et le destin des Antilles.

Il est injuste de rendre Schoelcher responsable de l'ignorance ou de la sous-estimation du 22 mai dans le processus qui a conduit à l'émancipation des Antilles françaises. Il est le premier abolitionniste à avoir justifié d'avance la révolte : « La liberté individuelle est antérieure à toutes les libertés humaines ; elle fait corps avec nous et aucune puissance imaginable ne peut consacrer la violation de ce principe naturel. L'Homme a le droit de reprendre par la force ce qui lui a été enlevé par la force, l'adresse ou la trahison ; et, pour l'esclave comme pour le peuple opprimé, l'insurrection est le plus sacré des devoirs » .

Tout en déplorant la « funeste journée du 22 mai », il est le premier à avoir reconnu l'importance décisive de cette journée, à avoir exalté le courage, la lucidité et la détermination des esclaves, à leur avoir rendu l'hommage qu'ils méritaient à une époque où il n'était pas facile de le faire. Quand devant l'hystérie des incorrigibles et le désespoir des familles victimes du drame du 22 mai, la démocratie martiniquaise avait tendance à culpabiliser et à vouloir jeter le voile de l'oubli sur les incidents qui ont marqué le dernier jour de l'esclavage, dans des polémiques célèbres contre Pécoul et contre Bissette, Schoelcher a largement démontré l'importance de l'intervention des esclaves.

Il y a vu la justification, a posteriori, de la hâte avec laquelle le Gouvernement Provisoire avait travaillé à l'émancipation immédiate sans attendre la solution des deux questions fondamentales pour eux que les colons voulaient renvoyer à l'Assemblée Constituante : celles de l'indemnité et de l'organisation du travail après l'abolition. « La révolte du 22 mai, à la Martinique, écrit Victor Schoelcher, n'atteste que trop la sagesse de nos prévisions. L'impatience des esclaves était si grande, toute cette population d'hommes-choses était si frémissante, depuis l'avènement de la République que le moindre accident la mit sur pied... Qui ne le sait aujourd'hui ? Les gouverneurs de la Martinique et de la Guadeloupe proclamèrent ainsi d'urgence la mort de l'esclavage ; et déjà dans ces deux îles, le drapeau tricolore n'abritait plus que des hommes libres, quand les commissaires généraux débarquèrent. »

Les Antilles aux Antillais

S'agissant enfin de l'assimilationnisme fondamental de Schoelcher, je voudrais rappeler un texte de Schoelcher de 1842, bien antérieur par conséquent à l'abolition. On a souvent présenté ce texte comme le fruit de l'imagination vagabonde d'un visionnaire sans prise sur le réel et qui en a lui même minimisé la portée en en faisant un rêve. Je veux faire à ce sujet deux brèves observations. Ce texte de 1842 me paraît infiniment plus moderniste, et en tout cas incomparablement plus généreux que la déclaration faite il y a trente ans par un incontestable expert en matière de résistance, de dignité des peuples et de décolonisation.

Il y a trente ans, le Général de Gaulle, en visite à la Martinique proclamait « qu'entre l'Europe et l'Amérique, il n'y a que des poussières et qu'on ne bâtit pas des Etats sur des poussières. »

Il y a cent cinquante six ans, Victor Schoelcher, lui, écrivait: « En examinant la position des Antilles au milieu de l'Océan, groupées toutes entre l'Europe et l'Amérique, en regardant sur a carte où on les voit presque se toucher, on est pris de la pensée qu'elles pourraient bien un jour constituer ensemble un corps social à part dans

le monde moderne, comme les îles ioniennes en formèrent un autrefois dans le monde ancien. Petites républiques indépendantes, elles seraient unies, confédérativement, par un intérêt commun et auraient une marine, une industrie des arts, une littérature qui leur seraient propres. Cela ne se fera peut-être pas dans un, dans deux, dans trois siècles ; il faudra auparavant que les haines de rivalités s'effacent pour qu'elles s'unissent et s'affranchissent toutes ensemble de leurs métropoles respectives ; mais cela se fera parce que cela est naturel. »

Ma seconde observation concerne quelques uns des plus acerbes critiques du schoelchérisme, de ses démons et de ses fantasmes. Ce ne sont pas les derniers à revendiquer la paternité de cette antillannité en germe dans Victor Schoelcher, une trentaine d'années avant que le Porto Ricain, Ramon Emérito Bétances, ne lance l'idée qui n'a pas seulement fait rêver, mais qui a fait périodiquement vibrer, depuis, plusieurs générations de militants révolutionnaires antillais, Las Antillas para los Antillanos, plus d'un siècle avant que les Antillais des petites Antilles françaises ou anglaises ne commencent à s'y intéresser, vers le milieu des années 1950.

Il ne faut pas que les tentatives, tout à fait naturelles au demeurant, de récupération des valeurs du schoelchérisme par les conservateurs, fassent oublier ce qu'il y avait et qu'il y a encore de révolutionnaire dans l'oeuvre du grand visionnaire. C'est peut-être l'un des plus importants services que puisse nous rendre Schoelcher : nous aider à nous tourner plus résolument vers nos voisins les plus proches, à mieux concilier les exigences de notre géographie et les données de notre histoire, à partir d'une connaissance toujours plus intime des réalités antillaises pour en faire un puissant levier d'intégration dans notre environnement naturel. Mais il en va de cette idée comme de toutes les autres. « Quand une idée grande cesse d'être l'apanage d'une minorité, pour devenir par le généreux effort de quelques uns, le bien de tous, elle entre du même coup dans le domaine des banalités requises dont toutes les médiocrités se repaissent. »

Un beau sujet de philosophie

J'emprunte cette citation à Clémenceau. Elle est tirée de la très longue et très belle page parue sous sa signature dans le journal *La Justice* du 7 janvier 1894, au lendemain des obsèques de Schoelcher, et qu'on a envie de citer presque in extenso :

« L'abolition de l'esclavage qui a fait couler tant de sang sur le continent américain, paraît aux réactionnaires eux-mêmes, une chose toute simple aujourd'hui. Mais si l'on faisait revivre, dans un tableau tragique, les haines féroces aiguës jusqu'à la folie, que suscita la lutte de l'homme blanc pour la possession de l'homme noir, à titre de bétail avili, on saurait ce qu'il fallut, en ces temps, de noblesse de coeur, d'implacable énergie, de mépris des clameurs, d'insouciance des périls, pour accomplir l'oeuvre de Schoelcher. Si j'en parle, c'est que j'en ai vu luire comme un dernier éclair et que le souvenir m'en est resté vivant pour jamais.

Un créole blanc, dont j'ai oublié le nom, avait écrit sur les questions coloniales, je ne sais quel livre où il avait insulté Schoelcher. Aussitôt avisé, Schoelcher me manda avec Georges Périn, et nous pria d'aller de sa part demander une réparation par les armes. Il avait 79 ans. Tout ce qu'on pouvait dire pour le détourner d'un tel projet, nous le dîmes. Peine perdue. Il s'obstinait tranquillement mais résolument. A la fin, se levant, il frappa du poing sur la table et nous dit : « c'est bien, je vais prendre deux

sous-officiers de la caserne Babylone. » Il fallut obéir.

Nous eûmes la chance de trouver devant nous deux galants hommes, MM Gaston Jollivet et Albert Roget, et l'affaire fut arrangée. Mais nous nous étions d'abord rencontrés avec l'auteur du livre, homme du monde d'une courtoisie parfaite, mais qui perdait tout son sang-froid au seul nom de Schoelcher. Les sentiments de ce créole n'étaient pas très différents de ceux qu'éprouverait un bon bourgeois d'aujourd'hui en présence de deux amis de Vaillant faisant l'apologie de leur camarade. L'effort pour se contenir devant des hommes qui avaient la qualité de témoins lui serrait la gorge. La face se congestionnait, l'oeil devenait mauvais, la parole sifflante, le ton rauque. « Messieurs, conclut-il, en se maîtrisant, vous ne savez pas ce qu'a fait Schoelcher aux colonies. Peut-être les intentions étaient-elles bonnes, je ne sais, mais je peux vous affirmer que personne n'a fait plus de mal. » Nous ne pouvions discuter. Nous nous levâmes.

En quelques minutes cet homme avait fait revivre devant nous le drame furieux des haines d'autrefois. Et nous partîmes, comparant les intentions, les actes de Schoelcher, avec les sentiments qu'il avait suscités sur sa route. C'est un beau sujet de philosophie. Les haines sont durables, les sympathies passagères. »

La responsabilité des intellectuels

Clémenceau exprimait ainsi la déception et la tristesse de ceux qui avaient accompagné Schoelcher à sa dernière demeure, à travers un Paris glacé, sous un froid coupant, très dur. « Nous étions bien trois cents au départ, pas plus de soixante au cimetière. »

Comparant l'attitude de l'Angleterre monarchique qui avait fait des funérailles grandioses à Wilberforce et élevé à sa mémoire un monument à Westminster, au comportement de la République française qui s'estimait quitte avec celui qui l'avait défendue sur les barricades, parce que le Président du Conseil s'était fait représenter aux obsèques par son chef de cabinet, il notait avec amertume : « Cela est sans inconvénient sans doute pour la mémoire de Schoelcher, et quand on n'a pas eu besoin de promesses du Paradis pour faire le bien sur la terre, l'appât d'un bel enterrement ne doit guère entrer en ligne de compte. Qu'importe où soit le cadavre de Schoelcher et comment il a été conduit. Laissons sa mort à l'histoire et retournons nous vers les vivants. Ce n'est pas aux soixante personnes présentes au cimetière qu'il aurait fallu parler, c'est aux 100.000 absents, à ceux dont se faisait le parti républicain d'autrefois, à la jeunesse sceptique et railleuse, aux faubouriens oublieux, dévoyés. Que n'a-t-on pas dit de l'ingratitude des rois ? Le peuple est roi, décidément. »

Peut-être tout simplement nul n'est-il jamais prophète en son pays. L'enterrement de Schoelcher, en janvier 1894, aux Antilles, à la Martinique ou à la Guadeloupe, aurait été suivi par des milliers et des milliers de fils et de petits fils d'esclaves et peut-être même par quelques blancs guéris de leur haine et revenus de leurs préjugés.

En irait-il de même aujourd'hui ?

Imaginons Le Pen au pouvoir en France et qu'il faille envisager un transfert, à Fort de France ou à Pointe à Pitre, des cendres de Schoelcher, du Panthéon où la République l'a momifié, aseptisé et rendu inoffensif, sans trop s'en occuper pendant 23 ans, avant que François Mitterrand ne ravive sa mémoire par le geste que l'on sait à l'occasion de son investiture en mai 1981.

Y aurait-il, à une telle manifestation, les dizaines de milliers de Martiniquais et de Guadeloupéens qu'il eût été en droit d'espérer? Il est vrai « qu'il y a des services si grands qu'on ne peut les payer que par l'ingratitude. ». Nous sommes cependant prêts à prendre le pari qu'il y aurait encore aujourd'hui -- mais pour combien de temps ? -- des milliers et des milliers de Martiniquais et de Guadeloupéens pour braver les ricanements associés des nostalgiques de la muselière et des fous de dieu du révisionnisme.

A condition que les historiens antillais et, d'une manière générale, les intellectuels antillais dont la responsabilité en la matière me paraît capitale, relèvent le défi de l'obscurantisme révisionniste et profitent de la fièvre commémorationniste pour revisiter, sans complexe ni état d'âme, l'histoire de leur pays et singulièrement l'histoire de son émancipation de l'esclavage.

Robert, avril 1998

Edouard de Lépine.

Source: <http://www.ipt.univ-paris8.fr/~aceme/delepine.html>

Révisionnisme et rumeurs

Cette communication a été présentée le 19 mars 1997 dans le cadre de l'Atelier de recherche intermédia de l'Université de Paris VIII (sous dir. POUPON-BUFFIÈRE, Martine & Jean-Paul DESGOUTTES).

De l'art de réviser les révisionnistes

par Pascal FROISSART

La rumeur est un objet d'études aussi passionnant qu'impossible à circonscrire. Or son rapport à l'intersubjectivité, et au sujet en général, est un axe de recherche peu développé, encore que riche de potentialité : la rumeur est-elle un phénomène qui place le sujet au centre de son discours ou qui l'exclut radicalement ? Pour explorer l'intersubjectivité de la rumeur et, mieux, pour tenter de « *rendre compte de la résonance de ce qui s'énonce* », thème commun à l'Atelier [1], je vais prendre l'occasion de la re-publication d'un ouvrage sur la question... et surtout sur son exploitation par un révisionnisme bon teint.

Les 5 dépêches de Ponsonby

Il y a quelques mois je reçus par la poste une enveloppe à l'en-tête de l'Université Paul-Valéry de Montpellier. À l'intérieur, un formulaire, avec pour titre un « *VIENT DE PARAÎTRE* » tonitruant. Il s'agissait d'un bon de souscription pour une oeuvre dont on précisait :

« *Attention ! Cet ouvrage au tirage limité est vendu hors commerce. Vous ne le trouverez ni en librairie ni en bibliothèque* ». Au sommaire de cet ouvrage, la rumeur du passage des troupes russes en Grande-Bretagne, l'infirmière mutilée, le bébé sans mains, le Canadien crucifié, l'usine de transformation de cadavres, et une foule d'autres rumeurs, fausses nouvelles et légendes de la Première guerre mondiale qu'il reste encore à étudier plus en détail. [2]

Je regardai le titre, et l'auteur, et décidai de commander. Quand l'ouvrage me parvint, je me souvins des raisons qui m'avaient poussé à sauter sur l'occasion. Je me rappelai en fait que *Mensonges et rumeurs en temps de guerre*, titre de l'ouvrage en question, rédigé par Arthur Ponsonby en 1928, et que j'avais entre les mains, avait été très souvent cité dans le cadre des recherches sur la rumeur.

En particulier, les incontournables psychosociologues Allport & Postman y trouvèrent un exemple si beau qu'ils en firent, dans leur livre-phare de 1947, *La psychologie de la rumeur* [3], l'illustration-type d'un mécanisme qu'ils pensaient définitif : le phénomène "boule de neige". Ils croyaient en effet avoir trouvé que toute rumeur

grandit et s'augmente de bouche en bouche, au fur et à mesure de sa progression. En fait, on n'a jamais pu en apporter la preuve empirique mais l'exemple -- extrêmement fort -- est resté gravé dans toutes les mémoires et largement repris dans les recherches ultérieures [4].

Sous la tête de chapitre « *Comment on fabrique une nouvelle* », on y lit l'histoire horrible de « *La chute d'Anvers. Novembre 1914* » en cinq dépêches.

[1.] *À l'annonce de la chute d'Anvers, on a fait sonner les cloches [en Allemagne].*

La Kölnische Zeitung

[2.] *Selon la Kölnische Zeitung, le clergé d'Anvers a été contraint de sonner les cloches lorsque la forteresse a été prise.*

Le Matin

[3.] *Selon des informations que Le Matin tient de Cologne, les prêtres belges qui ont refusé de sonner les cloches à la prise d'Anvers ont été écartés de leur fonctions.*

Le Times

[4.] *Selon le Times, citant des informations de Cologne, via Paris, les malheureux prêtres qui ont refusé de sonner les cloches à la prise d'Anvers ont été condamnés aux travaux forcés.*

Le Corriere della Sera

[5.] *Selon une information du Corriere della Sera, via Cologne et Londres, il se confirme que les barbares conquérants d'Anvers ont puni les malheureux prêtres belges de leur refus héroïque de sonner les cloches en les pendant à celles-ci la tête en bas, comme des battants vivants.*

Le Matin

Repris par les uns et les autres, l'exemple semble représenter fidèlement le processus de la rumeur, aussi fabulatrice qu'inventive, aussi perverse que mécanique. Les commentaires vont bon train.

Pour les uns,

la rumeur s'est formée, en se nourrissant de toutes les craintes que pouvaient éprouver des populations victimes de la guerre et en se nourrissant aussi, au passage, de stéréotypes moraux. Il y a lieu d'ailleurs de remarquer que, si l'écart entre le fait initial et la version finale est immense, au contraire le passage d'une version à la version suivante ne dépasse guère les limites du vraisemblable. [5]

Pour les autres,

il n'y a donc aucune distorsion dans le message, dont la cohérence est au contraire de plus en plus forte. [...] La chaîne qui nous est donnée à lire apparaît en effet comme un tout : on part du Matin et on revient au Matin . Les informations données par le Times et le Corriere ne sont pas perçues comme des récits, mais comme des commentaires : elles ne sont que les parties d'un tout, ce qui explique que seul le communiqué final ait une perfection que n'ont pas les étapes intermédiaires. [6]

D'aucuns enfin y voient un « *exemple fascinant de progression en "boule de neige"* », un cas « *typique de rumeurs de guerre* », de « *projection complémentante* » et « *d'assimilation* » à des affects préexistants :

Le noyau de vérité originale est le fait simple et vérifiable que les cloches d'Anvers ont été sonnées en Allemagne pour célébrer la prise d'Anvers. Mais le noyau se perd du fait de l'assimilation à une haine préexistante et l'appréhension que les Huns [sic] vont commettre des atrocités en toute circonstance. [7]

Las ! toutes ces remarques sont réduites à néant par une observation nouvelle, aussi stupéfiante que radicale. Les cinq dépêches de Ponsonby, c'est du pipeau. Du canular en barre. Oui, Ponsonby (qui sera pourtant député, et même chef de cabinet du Premier ministre !) a commis un faux. Un très beau faux, même, car l'histoire est digne d'un romancier. D'abord, les 5 dépêches sont totalement fictives. Ensuite, Ponsonby ne les a même pas inventées : il les a recopiées et traduites. De qui ? Retournement de l'Histoire, d'un journaliste allemand, qui voulait montrer la malignité des services de propagande ennemis [8]. Ponsonby l'a pompé sans ambages, sans citation de source, ou de date. Il n'était pas étonnant alors que l'exemple connaisse une telle postérité, s'il avait été construit *de manière* à montrer la perversité des services d'information de guerre.

La révélation de la supercherie est déjà propre à gonfler le chapitre d'une critique du concept de rumeur. Mais elle n'est cependant pas mon fait. La paternité va au préfacier, traducteur et rédacteur des notes de l'édition de Ponsonby que j'avais reçu par souscription. Son nom, Jean Plantin. Cela ne m'a rien évoqué, évidemment, à peine me suis-je souvenu que j'avais fait le chèque à son nom. Bon. Et alors ?

J'ai alors porté davantage attention au travail de ce nouveau venu dans le petit monde des chercheurs sur la rumeur. La nouvelle édition dont il est l'initiateur est bien belle (« *Couverture deux couleurs avec rabats* », ainsi qu'annoncé dans le bon de souscription) et très complète : près de cent notes de bas de page, une bibliographie de sept pages, des notices biographiques des auteurs cités, etc. Je trouvai de même que le coup des « *cinq dépêches de Ponsonby* » était bien vu, même si la découverte des sources du canular revenaient à un autre chercheur encore [9]. Beau boulot. Je ne pouvais pas m'attendre à ce que je découvrirai bientôt sur le rabat de la couverture. En capitales rouges sur le beau papier vergé, ces mots sinistres : *Cahiers d'histoire révisionniste n° 1*. Je sursautai. Puis je tressautai en me plongeant dans la bibliographie : six lignes pour Faurisson (auteur qui lança le mouvement révisionniste en France, en focalisant « *son entreprise de négation de la réalité du génocide sur les chambres à gaz, conscient qu'il est de se trouver là devant une originalité absolue du système nazi* » [10]), deux lignes pour Pressac (historien autodidacte qui fit l'exposé

objectif et glacial de la gestion des chambres à gaz), et je ne sais combien d'autres ouvrages publiés par la librairie *La vieille taupe*, où l'on trouve davantage *Rivarol* que *Luttes ouvrières*... Le tout à côté de Morin, Reumaux, Brunvand, Rouquette, Campion-Vincent, tous "mes" auteurs. Oui, à côté. « *Ça me troue !* », comme dirait l'héroïne de Brétécher.

La préface est encore plus explicite, sans équivoque aucune. Elle se termine par un « *Appel aux lecteurs* » visant à récolter les preuves que les chambres à gaz n'ont pas existé, ou en tout cas, qu'il faut en rénover « *l'image* »!

Nous nous permettons d'autre part de renouveler l'appel lancé par le professeur Faurisson en 1991 dans la revue révisionniste américaine The Journal of Historical Review. Il serait particulièrement intéressant de retrouver des articles de presse ou tout autre espèce d'information sur des gazages de Serbes par les Allemands, les Autrichiens et/ou les Bulgares au cours de la Première Guerre mondiale. Mais nous souhaiterions élargir les recherches et retrouver la trace à n'importe quelle époque et dans n'importe quel pays de gazages mythiques ou supposés réels. [...] En fonction des résultats de cette enquête, il sera peut-être alors possible à l'historien et au sociologue spécialiste des rumeurs d'apporter un nouvel éclairage susceptible de modifier l'image que nous avons aujourd'hui de la « solution finale ». [Les italiques sont miennes.]

Quoi ? m'étrangle-je. Que vient faire le « *spécialiste des rumeurs* » dans ce fatras idéologique du plus mauvais aloi ? Qu'attend-on de lui ? Qu'il prouve que les gazages ont été « *mythiques ou supposés réels* ». Mais je n'en ai rien à faire, moi. Et d'abord, le titre initial du bouquin ne parle pas de rumeur, mais de fausseté et de mensonges (le titre original est *Duplicité du temps de guerre. Incluant une collection de mensonges diffusés parmi les nations pendant la Grande guerre* [11]). Quel sombre rapport y a-t-il donc entre la volonté de "réviser" l'Histoire (et non de contribuer à son écriture, ce qui montre bien la part idéologique du projet) et l'étude des rumeurs ?

Après réflexion, le rapport entre révisionnisme et rumeur est bien plus clair qu'on ne pense. La rumeur est, je vais tenter de le montrer, un concept qui contient en germe sinon un fascisme rampant, du moins un hygiénisme social tout aussi repoussant. Et je vais tenter de montrer ici que le noyau premier permettant le rapprochement entre des thèses de fous furieux (car il faut en tenir une couche pour négotier sur le nombre exact de victimes des chambres à gaz, voire nier que ces dernières aient servi à autre chose qu'à épouiller les détenus), le noyau premier est la négation de l'intersubjectivité.

Comment inventer la rumeur ?

La rumeur est, bien qu'on l'ait affublé de caractéristiques antédiluviennes, un concept récent. Je sais, le sous-titre du bouquin de Kapferer le clame, la rumeur est le « *plus vieux média du monde* » [12]; Rosnow & Fine vont dans ce sens aussi, affirmant sans peur qu'elle est « *le sujet de toute conversation humaine depuis que l'humanité a acquis le pouvoir du verbe* » [13]; mieux encore, dans un livre paru l'année dernière, Reumaux confesse : « *en avançant dans le temps, on peut associer la rumeur à la parole humaine* » [14]. Rassurons-nous, ces assertions pseudo-historiques valent largement les représentations de sens commun, du genre à associer « *une large part*

de nos conversations ordinaires est constituée de rumeurs »[15], ainsi que le font Allport & Postman; du genre à conclure que la rumeur est « *la forme de communication la mieux partagée du monde* »[16] (Flem) ; ou même à pondre des élucubrations passéistes ou nostalgiques d'une *Gemeinschaft* idéale [17]...

[La rumeur est] *une résurgence du système d'information de l'Afrique traditionnelle, système tombé en désuétude depuis l'introduction des médias dans les sociétés africaines. La Radio-trottoir serait donc la revanche de l'ancien sur le moderne, de l'africanité sur l'eupéanité, du tam-tam sur la cloche de l'église.* [18]

Pourtant, c'est évident, on n'a jamais parlé de rumeur ailleurs que dans nos *Gesellschaften* modernes. Dans la langue latine, d'où vient le mot français, *rumor* désignait des "nouvelles" ou la "réputation". Pas ce que nous connaissons aujourd'hui. On ne trouve pas d'emploi du terme avant le XXe siècle dans le sens de "bruit qui tue", ainsi que je qualifierai grossièrement la rumeur moderne. Attention, je reprécise : le mot existait, bien sûr ; pas son acception, pas son sens moderne.

Le principe n'est pas nouveau : la "crise" par exemple, telle que nous la connaissons, n'est née qu'au XVIIIe siècle. Auparavant, là aussi, si le mot existe, il recouvre un sens qui nous apparaît restreint : un contexte individuel, une acception médicale. Ce n'est que chez Rousseau « *qu'apparaît une problématique moderne du terme crise* » [19], c'est-à-dire en un sens collectif et « *politique* », où subsistent cependant les notions nosographiques précédentes.

Comme tous les concepts des sciences humaines, celui de "rumeur" a été construit. Et il partage avec le concept de "tradition", telle que décrite par Eric Hobsbawm (dans *The Invention of Tradition* [20]), la perversité de se réclamer "hors temps": la rumeur, entendrez-vous partout, mais c'est vieux comme le monde ! Avec pour meilleure preuve, le proverbe « *Il n'y a pas de fumée sans feu* ». Comme si ça prouvait quelque chose ! Comme si, lorsque la rumeur s'autoproclame « *intemporelle* »[21], il faut la croire. Comme si, lorsque la rumeur se prétend agissante (un mensuel affichait dernièrement, à la une, corps 72, le titre : « *La rumeur qui tue* » [22]), il ne fallait pas faire un effort pour se souvenir que les actes de langages n' *agissent* point. Comme si, lorsque la "race" s'affirme concept scientifique, il ne fallait pas tenter de lui dénier toute scientificité [23].

Bref, la rumeur est un concept construit récent, dont on peut presque dater le surgissement : en 1902, sous la plume d'un psychologue allemand, William Stern [24], qui, pourchassé par les Nazis, émigrera aux États-Unis et deviendra professeur à Harvard. Là où, comme par un fait exprès, Allport & Postman enseignèrent également (ils le citèrent abondamment quand ils le purent [25]).

Comment être certain de mon fait ? Comment reconnaître la "modernité" de la rumeur et lui donner une date de naissance ? Je crois pouvoir vous en donner une mesure positive : la rumeur est devenue moderne le jour où l'on en a fait sortir le sujet. C'est-à-dire le jour où l'on a privé l'acteur "rumorant" ou "rumoré" de ses attributs ontologiques fondamentaux : son libre arbitre, sa capacité néguentropique, son identité.

Croire en la rumeur, c'est nier le sujet

La négation du sujet est tout particulièrement à l'oeuvre dans le dispositif conçu pour étudier les rumeurs. Pour nous, il est connu, voire trivial : c'est le jeu enfantin du "téléphone arabe". Et j'en connais autour de cette table qui l'ont reproduite dans leurs classes respectives, pour mieux illustrer le fameux phénomène de rumeur (moi le premier !). La manoeuvre est en effet un classique de la psychologie sociale [26], surnommée carrément « *procédure standard* » par Allport & Postman [27]. Il s'agit de présenter un dessin, une photo ou n'importe quel « *stimulus visuel* » [28] à un premier sujet, et de demander d'en donner la description la plus fidèle possible à l'un des sujets qui étaient isolés et que l'on fait alors entrer, et qui répétera à son voisin, et ainsi de suite. L'expérience est simple et bien rodée [29].

CONDUITE DE L'EXPÉRIENCE.-- [...] Tout en regardant l'image, le premier S [ujet] fait donc son récit au second S, à qui on a donné l'instruction suivante:

« Le premier S va vous décrire une scène dont il a été témoin; écoutez-le bien pour pouvoir rapporter les faits au S suivant. »

Le récit du premier S terminé, l'E [xpérimentateur] reprend la gravure et la cache. On introduit alors le troisième S, auquel on donne l'instruction suivante:

« Le second S va vous raconter une scène qu'il a lui-même entendu raconter ; écoutez-le bien pour pouvoir rapporter les faits au S suivant. »

Le second S fait son récit, mais sans se reporter à l'image, qu'il ne doit pas avoir vue. On procède de même pour les S suivants.

ANALYSE DES RÉSULTATS. -- Faire un tableau avec autant de colonnes que de S. À partir de l'enregistrement au magnétophone ou des notes des secrétaires, écrire dans la première colonne le premier récit en mettant un détail sur chaque ligne. Pour le second récit, mettre une croix en face de détails qui se retrouvent identiques. S'ils ont été transformés, mettre la nouvelle version; s'ils ont été ajoutés, les inscrire en bas de la colonne. Procéder de même pour les autres récits. [30]

L'expérience est appréciée des enseignants et de leurs étudiants, car elle est « *spectaculaire* » [31] et provoque le plus souvent de nombreux rires [32]. Mais où est passé le sujet dans cette mascarade scientifique ? En fait, il a un peu disparu. Si je voulais faire du mauvais esprit, je remarquerais tout d'abord que dans cette description de l'expérience, il est surnommé « S », comme s'il était trop long d'écrire « *Sujet* »... Dans cette veine, ça me rappelle immédiatement la mode actuelle des médias qui qualifient d'« *anonymes* » [33] tout ce qui bouge sans l'étiquette "journaliste" ou "politicien". Oui, on assiste bien là à la première "dissolution" du sujet : dans la rumeur, le sujet perd son nom. Il n'est plus que moyen et non plus fin, pour parler en termes kantien, d'une action qui le dépasse largement. Il aliène son individualité à un dispositif artificiel qui ne tient sur rien d'autre qu'une mise en scène.

La mise en scène explique les raisons pour lesquelles le sujet accepte de s'assujettir. Il n'en a pas le choix. La plupart de ces expériences de "téléphone arabe" se font en effet en public (Allport & Postman commencent la description de leur expérience par

« *Prenez une classe d'université ou dans le public d'une réunion...* » [34]). Le sujet est donc inséré dans une structure sociale fortement ritualisée : refuser de se prêter à l'expérience n'est pas seulement le refus objectif d'une alternative, mais également le symbole groupal d'une position personnelle ; le refus d'obtempérer aux consignes de l'expérimentateur (ou de l'animateur, ou même simplement d'un *leader*) convoque à l'intérieur de la dynamique du groupe un ensemble d'affects qui va bien au-delà du refus personnel. Les sujets sont mis en position, par la mise en scène, de jouer le jeu.

Mais le sujet ne perd pas seulement son libre arbitre du fait de la mise en scène. L'acceptation des règles du jeu le coupe également du sens commun. Dans la vie quotidienne, il est bien rare en effet d'écouter bouche bée les gens, sans les interrompre, pas plus qu'il n'est courant de répéter mot pour mot leurs paroles. La consigne contraignante de l'expérimentateur, limitant la communication à un binôme audition--phonation, vient de réduire le sujet au plan de la machine, incapable de création, destiné à la seule entropie informationnelle (c'est la raison pour laquelle les résultats de ces expériences sont toujours les mêmes : quels que soient les récits,

le deuxième sujet de la chaîne commet approximativement 30 % d'erreurs et d'oublis par rapport à la description du premier, et l'on relève ensuite 10 à 12 % d'erreurs supplémentaires ou d'oublis par sujet jusqu'à la cinquième transmission environ. [35]

Le libre arbitre étant passé à la trappe, voilà la libre communication qui disparaît également. Ce n'est pas tout. Le sujet subit également durement le contrecoup de la distribution des rôles. Dans le groupe ainsi constitué, tous les sujets sont au même plan face à la rumeur. Ils se retrouvent non plus en situation d'égalité (ils ne peuvent se questionner, ni même répéter) mais d'uniformité. Sauf un : l'expérimentateur. L'acceptation des rôles a donc pour corollaire l'immédiate sujétion à une figure de "chef", à ses méthodes et à ses désirs. On se trouve là dans une situation sociale de nature totalement autoritaire, où le groupe ne s'est pas autoconstitué et où la hiérarchie est imposée. Non, je n'ai pas encore employé la notion de fascisme... Pas encore.

Enfin, l'acceptation du texte initial pose également problème : admettre qu'il n'existe qu'une version de la réalité, qu'un seul texte de départ, est fort biblique mais peu réaliste. Pire, le protocole est le plus souvent conçu *de manière* à induire en erreur les sujets de l'expérience : ainsi, dans l'un des stimuli proposés par Allport & Postman remarque-t-on que l'illustrateur (il s'agit d'un dessin [36]) a dessiné une affiche vantant les mérites d'une marque de cigarettes, les « Lucky Rakes ». Je ne vois qu'un faux débat à glaiser ensuite sur le fait que, dès la première transmission, le sujet a rétabli le nom original, les « Lucky Strikes »... Si, pour le sujet, il s'agissait de rétablir une faute de frappe ou d'impression, je ne vois aucun appauvrissement, ni « *nivellement* » [37], mais au contraire un souci d'explicitation. Tout acteur construit un réel en fonction du cadre de ses expériences, de ses aspirations et de son environnement. Imposer une seule vision, sans aucune possibilité de discussion, est sinon dictatorial du moins totalement irréaliste.

Bref, je viens de faire la critique du dispositif créé de toute pièce par une série de théoriciens de bureau pour étudier un phénomène qu'ils appelèrent rumeur mais que personne n'a jamais vu avant le XXe siècle. Le dispositif recèle en son sein une série de pré-supposés réducteurs qui touchent à la notion même de sujet et ne le laisse pas indemne. Le sujet de la rumeur est, par pseudo-définition, assujéti : il ne conteste ni

les règles (qui fait de lui un répondeur enregistreur), ni le texte initial (qui fait de lui un disciple), ni les rôles (qui font de lui un mouton dans le troupeau mené par un berger), ni le théâtre (qui fait de lui un simple pion dans un jeu de dames). Ce n'est donc plus un sujet humain, empirique, mais un sujet idéal (enfin, idéal pour le dictateur qui sommeille en chacun de nous).

Croire en la rumeur, c'est adopter une série de présupposés dangereux que ne renieraient pas les intégristes historicistes avec lesquels nous avons débuté ce texte. C'est par exemple croire que la rumeur est le récit d'un quelconque événement réel, dont l'interprétation serait unique et contrôlable par une instance telle... l'État, et dont la nature serait déformée par la seule transmission. C'est croire également que l'observateur n'est pas acteur de son observation [38], que la communication se résume à une injonction behavioristo-pavlovienne, type « *Écoute ! Répète !* » sur un stimulus unique [39]. C'est croire enfin que le réel peut se résumer à une "information" (dont on se rappellera utilement qu'au sens strict elle n'est que mathématique -- excluant déjà le sujet de son champ d'application !) dont le "décodage" est automatique et obligatoire, et la validité vérifiable en tout temps, en tout lieu, par une *autorité* compétente, une police de la pensée digne de 1984.

Au total, cependant, ce *credo* ne mène à rien, et le dispositif positiviste d'Allport & Postman ne résout rien. Car vous pouvez mettre ce que vous voulez dans ce fameux moulin à rumeur, tel qu'il est présenté. N'importe quoi : une recette de cuisine, un discours de politicien, un liste de numéros de téléphone... Le résultat sera toujours le même. Une lente dépréciation de l'information, dont la courbe respectera la fameuse loi de l'entropie ($D = a \log P$, avec D la diffusion, P le nombre d'intermédiaires et a une constante « *à taux de stimulation constant par tête d'habitant* » [40] comme l'aime à dire le statisticien sans foi ni loi... de Weber-Fechner). Cela ne prouvera donc rien sur la nature de la rumeur, ni sur la nature du processus. L'expérience est une pseudo-expérience, totalement reproductible mais en rien scientifique. On ne peut tirer du dispositif aucune conclusion, aucun constat, qui ne soit applicable au genre humain -- libre par essence.

Mort de la rumeur

En conclusion, la « *procédure standard* » qui a présidé à la naissance de la rumeur est une manipulation perverse de concepts et de bonne volonté, un méli-mélo compliqué d'idées et d'idéologies. Allport & Postman ont ressorti ce beau modèle normatif des tréfonds du début du siècle. Ils espéraient nous faire croire à l'existence d'un phénomène appelé rumeur dans lequel tous les acteurs sont aliénés et assujettis. Il semble qu'ils aient réussi plus qu'à leur espérance. L'irruption nauséabonde de Jean Plantin dans la littérature sur la rumeur en est une preuve ultime. En utilisant le mot "rumeur" dès le titre, à côté du terme initial de "mensonges", le risible "réviseur" tente d'accréditer l'existence d'une information pure et dure qui serait accessible à ceux qui voudraient s'en donner la peine, et qui, en l'occurrence, serait occulté par je ne sais quel complot. En notant en bas de page chaque récurrence de récit (les chambres à gaz n'existent pas car on en parlait déjà en 1914), le "réviseur" pense trouver la preuve du complot. Il participe d'une double négation du sujet : il nie le témoignage d'autrui [or des milliers de déportés sont revenus des camps, et parmi eux, des médecins chargés de faire le tri préalable, des détenus obligés de dépecer les cadavres -- mais non, cette parole ne compte pas... Pour les "réviseurs", seuls comptent les "faits"], et il nie

l'existence d'une réalité qui ne serait pas une et indivisible. Intégriste de la vérité, exégète du fait, il a objectivement raison de se servir de la rumeur d'où tout sujet est absent. Mais ça ne sent pas bon. Pas bon du tout.

Faire croire en la rumeur, c'est faire croire en la pureté de la raison, en la pureté du fait. Or la raison n'est que doute, le fait n'est qu'hypothèses. Mais on ne récolte que ce que l'on sème. Si les "réviseurs" d'histoire fauchent à présent les plates-bandes des rumorologues, c'est que ceux-ci ont cru trop fort à la branche sur laquelle ils étaient assis. Au lieu de la couper eux-mêmes, ils ont attendu qu'elle pourrisse. On entend avec les éructations des "réviseurs" les premiers craquements. Il faudra bien un jour admettre la mort des concepts. Je commencerai par celui de rumeur.

Notes

[1] Cette communication a été présentée le 19 mars 1997 dans le cadre de l'Atelier de recherche intermédia de l'Université de Paris VIII (sous dir. POUPON-BUFFIÈRE, Martine & Jean-Paul DESGOUTTES).

[2] PLANTIN, Jean, 1996. *Bon de souscription*. Diffusion par liste privée (?).

[3] ALLPORT, Gordon Willard & Leo Joseph POSTMAN, (1947) 1965 : 214-215. *The Psychology of Rumor*. New York : Russel & Russel, 247 pages.

[4] Par exemple, KUNCZIK, Michael, 1992 : 4. « En guise d'introduction ». *La guerre et la censure -- inséparables ?* Bonn : Fondation Friedrich-Ebert, coll. « Communication manual », 31 pages. (Dans cet ouvrage à visée pédagogique, Kunczik cite les 5 dépêches, sans les commenter, puis démarre sur le rôle de la propagande en temps de guerre...)

DURANDIN, Guy, 1957 : 1-2. *Les rumeurs. Les camps de déportés. Le problème des handicapés*. Paris, Centre de documentation universitaire, coll. « Les cours de Sorbonne », pages 1-46.

REUMAUX, Françoise, 1996 : 157-161. *La veuve noire -- Message et transmission de la rumeur*. Paris, Méridiens Klincksieck, coll. « Sociétés », 1996, 188 p., bibl., index, ill.

[5] DURANDIN, Guy, 1957 : 1-2. *Op. cit.*

[6] REUMAUX, Françoise, 1996 : 161. *Op. cit.*

[7] « A fascinating instance of snowballing », « Typical of most wartime bogies », « the operation of complementary projection is obvious », « The kernel of original truth is the simple, verifiable fact that church bells were rung in Germany to celebrate the taking of Antwerp. But the kernel is lost through its assimilation to pre-existing hate and to the expectancy that the Huns will under most circumstances commit atrocities. » ALLPORT, Gordon Willard & Leo Joseph POSTMAN, (1947) 1965 : 214-215. *The Psychology of Rumor*. New York : Russel & Russel, 247 pages.

[8] --, 1915. « Was sich aus einer Nachricht machen läßt (Ce qu'on peut faire d'une nouvelle) ». *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, 4 juillet.

[9] READ, James Morgan, 1941 : 25. *Atrocity Propaganda. 1914-1919*. New Haven (Connecticut) : Yale University Press, 319 pages.

[10] FRESCO, Nadine, 1990 : 1004. « Révisionnisme -- Les "révisionnistes" négateurs de la Shoah ». *Encyclopædia Universalis*. T. 19. Paris : Encyclopædia Universalis, 1051 pages.

[11] PONSONBY, Arthur, 1928. *Falsehood in War-Time : Containing an Assortment of Lies Circulated Throughout the Nations During the Great War*. Londres : G. Allen

& Unwin.

[12] KAPFERER, Jean-Noël, 1987. *Op. cit.*

[13] « *Rumor and gossip have been the subject of human conversation since man acquired the power of speech.* » ROSNOW, Ralph L. & Gary Alan FINE, 1976 : 94. *Rumor and Gossip -- The Social Psychology of Hearsay*. New York : Elsevier, 157 pages.

[14] REUMAUX, Françoise, 1996 : 5. *Op. cit.*

[15] « *A large part of ordinary social conversation consists of rumor mongering* ». ALLPORT, Gordon W. & Leo J. POSTMAN, (1947) 1965 : VII. *Op. cit.*

[16] FLEM, Lydia, 1982 : 18. « Bouche bavarde et oreille curieuse ». *Le genre humain* (Paris, Fayard). N° 5 (automne -- La rumeur), pages 11 à 18.

[17] TöNNIES, Ferdinand, 1887. *Communauté et société*. Paris : PUF, 248 pages. La communauté (*Gemeinschaft*) y est floralemment décrite de nature affective et existentielle (*Wesenwille*), à l'opposé d'une société (*Gesellschaft*) rationnelle (*Kürwille*).

[18] EKAMBO, Duasenge Ndundu, 1985 : 30. *Radio-trottoir. Une alternative de communication en Afrique contemporaine*. Louvain-la-Neuve (Belgique) : Cabay, coll. « Questions de communication », 238 pages.

[19] Georges BENREKASSA, 1995 : 23-35. *Le langage des Lumières*. Paris : Presses universitaires de France, coll. « Écriture », 354 pages.

[20] HOBSBAWM, Eric, 1983. *The Invention of Tradition*. Cambridge : Cambridge University Press.

[21] FROISSART, Pascal, 1995. « La rumeur ou la survivance de l'intemporel dans une société d'information ». *Recherches en communication*. N° 3, pages 63 à 81.

[22] SOUDAN, François, 1997 : 12-15. « La rumeur qui tue ». *Jeune Afrique*. N° 1 889 (19-25 mars), pages 12 à 15.

[23] Cf. TAGUIEFF, Pierre-André, (1986) 1988 : 165. *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*. Paris: La découverte, coll. « Armillaire », 644 pages.

[24] STERN, L. William, 1902. *Zur Psychologie der Aussage -- Experimentelle Untersuchungen über Erinnerungstreue*. Tiré à part. Berlin : J. Guttentag, 56 pages. Apparaît aussi dans *Zeitschrift für die gesamte Strafrechtswissenschaft*. Vol. XXII, cahier 2/3, pages 315 à 370.

[25] ALLPORT, Gordon W. & Leo J. POSTMAN, (1947) 1965 : 49-54. *Op. cit.*

[26] Par exemple, cf. FRAISSE, Paul, (1956) 1967 : 315-317. « Expérience n°65 -- Les rumeurs ». In *Manuel pratique de psychologie expérimentale*. Paris : Presses universitaires de France, coll. « Bibliothèque scientifique internationale. Section psychologie », 406 pages.

[27] ALLPORT, Gordon W. & Leo J. POSTMAN, (1947) 1965 : 65-74. *Op. cit.*

[28] Ainsi que le décrivent PETERSON, Warren A. & Noel P. GIST. « Rumor and Public Opinion ». *American Journal of Sociology*. Septembre 1951, vol. 57, n° 2, pages 159 à 167. Le terme *stimulus* a son importance, évidemment, renforçant le lien entre la psychologie behaviorale et les études fonctionnalistes. Au lieu de présenter un sucre à un chien, on présente une image à des collégiens, et on poursuit le même raisonnement tout au long de la chaîne de sujets : il ne s'agit de rien d'autre que de mesurer l'influence d'un stimulus sur un objet abstrait composé de plusieurs sujets mis dans des conditions d'expérience. L'entourloupe n'a pas été découverte à ce jour.

[29] Ils reprennent en effet, sans presque en citer l'auteur, la méthodologie de KIRKPATRICK, Clifford, 1932. « A Tentative Study in Experimental Social Psychology ». *American Journal of Sociology*. Vol. 38, n° 2 (septembre), pages 194 à 206.

- [30] FRAISSE, Paul, (1956) 1967 : 316. *Op. cit.*
- [31] ROUQUETTE, Michel-Louis, 1975 : 70. *Les rumeurs*. Paris : Presses universitaires de France, coll. « Sup », 126 pages.
- [32] « *Usually amidst laughter* ». ALLPORT, Gordon W. & Leo J. POSTMAN, (1947) 1965 : 67. *Op. cit.* Pour compléter le tableau, le procédé est tellement efficace qu'il est souvent employé par les humoristes pour stigmatiser à la fois l'inventivité de leurs victimes et à la fois leur bêtise. Cf. RUQUIER, Laurent, 1997 : 11 h 40. « On prend la semaine et on recommence ». *France Inter*. Dimanche 2 & 24 mars.
- [33] Expression à la mode dans le micro-milieu du journalisme parisien, désignant les gens normaux. L'équivalent anglo-saxon *no-names* en est très proche. (Horrible remarque que je ne peux m'empêcher de faire : le seul endroit de l'Histoire où les êtres humains ont été dépouillés de leurs noms sont les camps de concentration nazis.)
- [34] « *Out of a college class or forum audience...* » ALLPORT, Gordon W. & Leo J. POSTMAN, (1947) 1965 : 65. *Op. cit.*
- [35] MARC, Pierre, 1987 : 71. *De la bouche... à l'oreille -- Psychologie sociale de la rumeur*. Cousset (Suisse) : Delval, 254 pages.
- [36] Reproduit dans ALLPORT, Gordon W. & Leo J. POSTMAN, (1947) 1965 : 71. *Op. cit.*
- [37] *Ibid.*, pp. 80-86.
- [38] Cf. Edgar MORIN, 1981. « La phénoménologie de la perception ». *Pour sortir du XX e siècle*. Paris : Fernand Nathan, 380 pages.
- [39] Toutes les études traitant de la distorsion de la rumeur (Knapp, Allport & Postman, Dodd, etc.) prennent appui sur un ouvrage classique de Frederic C. BARTLETT, psychologue behaviorale. Dans *Remembering* (Cambridge, Cambridge University Press, 1932), celui-ci décrit la transmission sérielle de l'information: dans le but de mesurer dans le temps la rétention des détails, il présente un dessin à un sujet, l'ôte et le fait dessiner après quelques secondes; puis il demande à un second sujet de prendre modèle sur le second dessin, après l'avoir ôté un court laps de temps. Bref, le hibou proposé au premier sujet se transforme soudain en chat...
- [40] STOETZEL, Jean, (1963) 1978 : 253. « Problèmes de psychologie collective ». *La psychologie sociale*. Paris : Flammarion, coll. « Nouvelle bibliothèque scientifique », 316 pages.

Source : FROISSART, Pascal, 1998: 71-86. « La rumeur te nie... ».
In DESGOUTTE, J.-P., FROISSART, P. & al., 1998.
La figure du sujet en sciences humaines. Paris: L'Harmattan, 95 pages

Repris de <http://www.chez.com/pascalfroissart/academic/paf98.html>

Gilgul Neshamot - Reincarnation of Souls

by Rav Avraham Brandwein

Dean, Yeshiva Kol Yehuda Zvi
POB 14056
Jerusalem, Israel
fax: 972-2-5823276

B"H

The subject of gilgul neshamot, the reincarnation of souls, is not mentioned explicitly in the Torah. In the Zohar, on the other hand, in Parashat Mishpatim, under the title Saba deMishpatim (the Old Man or the Grandfather of Parashat Mishpatim), the secrets of reincarnation are discussed at length. They are then further expanded upon by the Ari HaKadosh, Rabbi Yitzhak Luria, in a book dedicated to this subject, Shaar HaGilgulim, The Gate of Reincarnations.

There is a reason why we do not find any explicit mention of gilgul in the Tanach (only by insinuation and hint). God wants man to be completely free to do whatever he wants, so that he can be totally responsible for his actions. If a person were to be explicitly told that he will surely reincarnate if he fails to rectify his actions, he might remain indifferent and apathetic. He might not do all he could to accelerate his personal evolution. Thinking that he could have no influence on the course of his life, he might renounce all responsibility and leave all in the hands of "fate."

In Shaar HaGilgulim, the Ari explains that Adam had a universal soul (neshamah klalit) that included [aspects of] all creation [i.e. every individual angel and every individual animal - all were asked to give an essence part of themselves to Adam; only as a miniature reflection of the entire universe could he be connected to all creation, and either elevate it or lower it...]. His soul also included all the souls of mankind in a higher-unity. This is why even one action on his part could have such a powerful effect. After he ate from the Tree of Knowledge of Good and Evil, his soul fragmented into thousands of thousands of sparks (fragments and fragments of fragments) which subsequently became clothed/incarnated in every single human being that was ever born and is alive now. [The main job of these soul-sparks is to bring about all together the tikkun (rectification) that Adam was to do alone.]

It is important to understand the difference between one great all-inclusive universal soul being in one piece, on the one hand, and split up into many pieces (scattered into many bodies), on the other hand. There are two reasons for (differences to) this:

1) In one great all-inclusive soul, it is difficult to discern the parts (the individual souls) because they are still bound in one great unity. This is not the case when each

and every soul- spark takes on a separate body. We can then recognize the uniqueness of each and the characteristics particular to each.

In the end, all souls will return to that higher level of Unity from which they all originated, but on a higher level (i.e. returning to Unity but retaining the special individuality they worked for and acquired). [The Sages have a code-name for this type of progression: Klal U'Prat U'Klal V'Ei Atah Dan Ela K'Ein HaPrat: Klal (moving from a primeval Unity) U'Prat (to a breakdown of Unity), U'Klal (and back to a higher level of Unity), V'Ei Atah Dan Ela K'Ein HaPrat (the final stage of Oneness does not negate the individuality earned during the stage of breakdown).]

2) The second reason (or difference) is that many different souls playing a small (but significant) part in rectifying creation is "easier" than when all are together.

By way of analogy, this is like a heavy load that requires being moved from one location to another. It is easier for many people to do their share and carry what they can of the entire load than for a single person to try carrying the entire thing alone.

The same applies to Adam. When he ate from the Tree of Knowledge [before he was supposed to, instead of waiting for the first Shabbat to enter] he damaged all the souls that were part of him. His unified soul was subsequently splintered into many pieces, each destined to be born in a different body, such that each and every one would be able to fix its own small piece of the great soul of Adam of which it is a part, so they could all eventually reunite again as one.

Based on this, the Or HaChaim HaKadosh (Rabeinu Chaim ben Attar, Parashat Veyechi) explains why the initial generations (Adam's and those immediately following his) lived hundreds of years. Only as the generations diminished in spiritual stature did people's lifespans dwindle to 70 and 80 years. The reason for this is because earlier generations had very large, inclusive souls. They therefore needed more time in each lifetime to fix whatever they had to fix. When they then did not utilize their long lives for this purpose, for the purpose of tikkun (for instance, the generation of the Flood), their souls were diminished and fragmented into "smaller" people with less soul illumination, in order to make the work of tikkun "easier" for each person. This is why people's lives became shortened.

From the point of view of the whole system, all of these souls still are part of one great soul that is split up and incarnated into countless distinct bodies generation after generation.

We see from this that the soul is a divine light that enlivens the body which in turn becomes a vehicle for the soul capable of revealing its (i.e. the body's) distinct qualities. This is similar to the power of electricity that flows into a household appliance and turns it on. The electric current itself cannot be seen. We can only perceive it through the medium of the particular appliance we are using. For instance, we can plug a heater or a fan, a washing machine or a dryer into an electric socket, and see that the differences between each appliance are due to slight modifications in their mechanisms (heating vs. cooling, washing vs. drying) rather than in the electrical current that makes them run.

In the same way, we can understand that all the different bodies that ever existed were particular manifestations of one great soul. The differences between them (the souls) lie in the different bodies that they incarnated into, for no one body resembles the next (each incarnation is totally unique). This is why our bodies must presently be buried to return to the basic elements of which they are composed. The soul, on the other hand, that enlivens the body, is eternal. Thus, the bodies of each generation of souls that are born are likened to so many pairs of clothing that are taken off when a person goes up to heaven.

The Law of Energy Conservation

Modern physics has reached similar conclusions. Energy is always conserved. When a physical object burns or rots, the energy, or energy configuration, or information contained in that physical object is not destroyed. It merely passes on to another form. This is actually the same thing we said about the souls. A soul is life and energy, as the Torah states, "[God] breathed into his nostrils a nishmat chaim (living soul)." According to this, we again see that the sum total of incarnations of all the generations is really that of one great soul - Adam - that passes through many bodies. In each generation, and in each body, it takes on a different form. In the end, whatever change takes place takes place in the bodies.

Ibur Neshamot - More than one soul inhabiting a single body

There is another kind of gilgul that can take place while a person is still alive. The Ari calls this form of reincarnation, Ibur.

It is usually thought that gilgul takes place after a person passes from this world, after the death of the body, at which time or soon after the soul transmigrates into another body. Ibur does not work like this. It involves receiving a new (higher) soul sometime during one's lifetime. That is, a new soul comes into a person's heart while he is still alive. The reason this is called Ibur, gestation or pregnancy, is because this person becomes "pregnant" with this new soul while he is still alive. This phenomenon is the deeper explanation behind certain people going through drastic changes in their lives. They either undergo a change of mind about certain things or change their lifestyle, and thereby ascend to the next spiritual level. This is also included under the general heading of gilgul-incarnation because they are now hosting a new soul [or an aspect of their own soul or a higher soul of which they are a part] in order to be a vehicle for that soul's rectification. This is what occurs when a person is ready to advance in his soul evolution. This is why the soul has five names, each higher than the other, nefesh, ruach, neshamah, chayah and yechidah. [According to the Zohar, the four higher levels of the soul usually enter a person during his lifetime in Ibur: First, a person receives nefesh when he or she is born; then, when they merit it, they receive ruach; when they merit it, they receive neshamah; when they merit it, they receive chayah. The higher the level, the rarer its occurrence. Very few have ever merited to neshamah, let alone chayah. Nobody has ever received the highest level, yechidah. Adam would have received it had he not sinned.

The Names of Biblical Personalities who returned in Gilgul

In the Ari's Shaar HaGilgulim, we find many instances of transmigrated souls. Moshe, for instance, was a gilgul of Hevel (Abel) and Shet (Seth), as his name indicates (the Mem of Moshe stands for Moshe, the Shin stands for Shet, and the Heh stands for Hevel). Yaakov's father-in-law, Lavan, later reincarnated as Bilaam (during the time of Moshe) and Naval (during the time of David). Rabbi Akiva was a gilgul of Yaakov Avinu. Yoseph's ten brothers who sold him were punished by having to reincarnate into ten great tannaim, the ten martyrs who were killed by the Romans. The reality of gilgul can also help us understand why God forbid young infants die. For there are souls that must descend into the world for a short time in order to do a minimum amount of rectification. Then they are free to leave.

Gilgul in the Mineral, the Vegetable, the Animal and the Human

We have mentioned the principle that everything contains a power that enlivens it. In a human being, this power is truly godly, and is called the neshamah. Animals as well have a soul which is called nefesh ha'behemit (animal soul). [Plants and other growing things have a vegetative soul.] Inert matter also contains a portion of that power called nefesh.

A human soul can also incarnate in these lower forms as punishment for its sins. In Shaar HaGilgulim, the Ari brings numerous examples of such incarnations in which the soul of a person who has deliberately done wrong, depending on the severity of the sin, enters into various forms of inert or organic matter, or into animals. Only after a long and arduous journey can such a soul return [and be reincarnated as a human being again] and finally have become purified enough to return to its Source.

In conclusion, we were recently engaged in Sefirat HaOmer, the Counting of the Omer. It is known that we mourn during this period for the 24,000 students of Rabbi Akiva who died because they did not treat one another respectfully. When we study Parashat Balak, we see that Bilaam failed time and again to curse Israel, but rather blessed them. At the very end, before he departed, however, he gave Balak advice on how to really undermine the Jewish people by enticing them to sin with the Midianite women, and incur Hashem's wrath... Balak took Bilaam's advice and the result was a plague in which 24,000 people died. It was these same 24,000 souls who reincarnated as Rabbi Akiva's students and died from Pesach until the 32nd day of the Omer.

The total number of days that we count is 49, from the day after Pesach till the last day before Shavuot. Shavuot itself is the 50th day. The numerical value of the words Lev Tov (Good Heart) is $32 + 17 = 49$. Rabbi Akiva's students only merited to Lev (Heart), not to Tov (Good). It was only Rabbi Shimon bar Yochai who merited to Tov (Good), as the verse says, "How great is the Good that You have stored up for those who fear you" (Tehillim), concerning which the Zohar says, this Good is none other than the Hidden Light that was concealed when Hashem created the world. It was Rabbi Shimon who brought this light down into the world, in the merit of which Israel departed Egypt and received the Torah on Sinai. The hint for this in the Torah (that we left Egypt in the merit of something that happened much later in history) is in the Aramic translation of the verse, U'Bnei Yisrael Yotzim BeYad Rama - The Children of Israel left Egypt with a triumphant hand - which Onkelos translates BeResh Galia - they left with a revealed head (i.e. a very exalted level of intellect). The word BeResh

has the same letters as Rashbi, the initials of Rabbi Shimon bar Yochai (Resh-Shin-Beth-Yod).

Similarly, in Tehillim, the verse states, "You (Moshe) ascended to the heights, and took a Shevi (hostage)." The word Shevi is again the same as the initials of Shimon bar Yochai.

It is also known that Rashbi reincarnated in the Ari, who opened up the Zohar and made it accessible, and whose initials are also Yod-Beth-Shin (Yitzhak ben Shlomo = Shevi). The Baal Shem Tov's initials as well were Yod-Beth-Shin (Yisrael ben Sarah). In our generation as well, Rav Yehudah Ashlag, who authored a complete commentary on the Zohar - his initials also were Yod-Beth-Shin (Yehudah ben Simcha). In their merit, may we merit to the complete Redemption, in our days, Amen.

©Copyright 5756, Rabbi Avraham Brandwein, Jerusalem. Translation by Avraham Sutton.

Questions welcome. Please address all inquiries to: Rabbi Avraham Brandwein, P.O.B. 14056, Jerusalem Israel. fax: 972-2-582-3276

Jakob le menteur

LE CINÉMA est évidemment un formidable lieu de propagande. Nous n'allons pas voir toutes les gigantesques fadaïses qui sortent sur les écrans mais la simple lecture de deux stagiaires du *Monde*, probablement sous contrat avec la *yeshiva* voisine, est propre à donner à des gens normaux une idée de ce qui se fricote dans les salles obscures, pour la plus grande gloire de l'Holocauste et des pommes de terre frites.

***Le Monde*, 20 octobre 1999, p. 30.**

Petites histoires et grand mensonge

Jakob le menteur. La science-fiction hollywoodienne contre la vérité de l'histoire

Film américain de Peter Kassovitz. Avec Robin Williams, Alan Arkin, Armin Mueller-Stahl, Bob Balaban (1h 59).

Il y a *Jakob le menteur*, le film, il y a *Jakob le menteur*, l'affiche. On y aperçoit un homme, juif du ghetto, avec une casquette et un manteau lacéré. Sur son manteau a été collée une étoile jaune. Rien d'anormal jusque-là, sauf que cette étoile ne comporte pas six branches mais cinq. L'homme ne peut donc être juif, futur déporté, mais un clochard qui porterait le logo d'une quelconque entreprise. Puis commence le film. Sans date, mais on comprend vite qu'on est en 1944 ou en 1945, sans indication de lieu non plus, mais plusieurs détails évoquent le ghetto de Varsovie. Il s'agit donc bien d'un film sur la Shoah.

Un homme apparaît sous nos yeux. C'est Robin Williams, enfin, plutôt Jakob. On le verra, plus tard, jouer avec une radio et se livrer à un numéro semblable à celui qu'il effectuait dans *Good Morning Vietnam*, puis déridier une jeune adolescente juive qu'il cache dans le grenier de son appartement comme dans *Patch Adams*, de Tom Shadyac, où il arrachait des sourires à un groupe d'enfants. Mais ce Robin Williams-là fait aussi la moue, serre les dents, regarde le ciel. Il est Jakob et prend la situation au sérieux. Son étoile jaune porte bien six branches et son anglais teinté d'un fort accent yiddish, rappelle bien, selon des conventions établies, qu'il appartient à un monde en train de disparaître.

SIMPLEMENT MÉDIOCRE

Jakob est donc un menteur. Un mythomane sympathique dont le mensonge -- l'écoute prétendue, lors d'une visite à la Kommandantur, d'un message radio affirmant la venue imminente des troupes russes qui ne seraient plus qu'à 40 kilomètres du ghetto - va raviver l'espoir parmi ses pairs, qui se mettent tout d'un coup à croire en leur

sauvegarde imminente, puis le plonger dans un engrenage infernal, contraint d'alimenter ses camarades en fausses bonnes nouvelles supposément entendues à la radio.

Le traitement de la Shoah par le biais de la comédie n'est pas le débat le plus important suscité par ce film, par ailleurs simplement médiocre, très proche dans la réalisation d'un téléfilm. Le passage obligatoire par la caricature dans *Jakob le menteur* livre une image pénible de la culture juive d'Europe de l'Est réduite à des incantations, à des religieux à paillottes **[Ce judéomaniaque confond avec "papillotte"]** qui agitent les bras, à la carpe farcie et à la mère omnipotente. La vision de n'importe quel film yiddish réalisé avant-guerre en Pologne ou aux Etats-Unis serait aujourd'hui plus que salutaire pour prendre la mesure d'un monde qui n'a rien à voir avec la représentation qu'en donne Hollywood. **[On pourrait dire ça de n'importe quel monde!]**

Roberto Benigni affirmait avoir réalisé avec *La vie est belle* un "film de science-fiction sur la Shoah". *Jakob le menteur* contient un grand moment de science-fiction: la libération d'un train de déportés par l'armée russe qui l'empêche ainsi d'arriver à Auschwitz. Au cinéma, le juif est devenu aujourd'hui immortel. Il y a toujours un *deus ex machina* pour le détourner de son destin tragique. Faut-il s'en étonner, voire s'en indigner? Cette catharsis aberrante a déjà exclu depuis longtemps le monde juif. **[Ce maniaque découvre donc que le cinéma, c'est du cinéma!]**

Il reste de ce dernier une étoile jaune, à cinq ou six branches, qu'importe... un vieux manteau, des accents. Rien. Ceux que l'on prétend sauver sont morts depuis longtemps. **[Comme Ben Hur, Ivanhoé, les cow-boys et les Indiens...]**

Samuel Blumfeld

Le Monde, 20 octobre 1999, p. 28.

Films et Shoah, l'écriture du désastre

JAKOB LE MENTEUR, de Peter Kassovitz, qui sort le 20 octobre, a pour principaux protagonistes des juifs sauvés *in extremis* de l'extermination nazie. Il apporte une nouvelle pierre au monument cinématographique érigé par *La Liste de Schindler*, de Steven Spielberg (1993) qui, au nom du devoir de mémoire, prend le parti d'une "hollywoodisation" de la Shoah, soit la mise en scène de la destruction des juifs d'Europe selon les principes du divertissement et du *happy end*.

Il ne s'agit pas de relancer la polémique sur la légitimité qui permet de transformer en grand spectacle le précédent le plus obscène de l'histoire de l'humanité. **[Cet autre maniaque veut nous vendre sa boutique en changeant le sens des mots]**. Il s'agit plus simplement, de constater la distance accrue qui sépare, depuis quelques années, l'événement historique de sa représentation cinématographique. **[Mais Nuit et brouillard n'était-il pas précisément obscène par ses manipulations?]** Les chiffres sont à ce titre plus parlants que la philosophie: alors que deux tiers des juifs d'Europe

ont été assassinés, que le taux de mortalité était proche de 100% **[où a-t-il vu ça, ce zozo inculte?]** dans les camps, les films dédiés à ce thème aujourd'hui finissent sinon par des chansons, du moins par la représentation des survivants. A cette aune, six millions de victimes pourraient bientôt ressusciter par la grâce rétrospective au cinéma. Ce tour de force, qui fait passer l'exception pour la règle, ne va pas sans quelques rééquilibrages. Quand on ne privilégie pas explicitement le retour à la vie -- *La Mémoire est-elle soluble dans l'eau*, de Charles Najman (1995); *la Trêve*, de Francesco Rosi (1996) --, on recourt soit à l'action des Justes -- outre *La Liste de Schindler*, *Tzedek*, de Marek Halter (1994); *Wallenberg*, de Kjell Grede (1996) --, soit à la licence "poétique" -- *Korczak*, d'Andrej Wajda (1990); *La vie est belle*, de Roberto Benigni (1998). *Jakob le menteur* est un cas d'autant plus intéressant qu'il est un *remake* du film éponyme est-allemand réalisé en 1978 par Frank Beyer, lequel avait le (grand) mérite de ne pas faire stopper le convoi de déportation par l'armée rouge.

Que s'est-il passé durant les vingt années qui séparent ces deux films? Une remarque de Serge Daney **[Le plus prétentiaard des esbrouffeurs jargonneux, heureusement disparu]** au sujet du feuilleton *Holocauste* (1978) permet de repérer une première étape. Constatant que *Nuit et Brouillard*, d'Alain Resnais (1956), avait cessé alors de représenter dans la conscience collective le seul film possible sur les camps, il affirmait que "l'écriture du désastre redevenait illisible". Deux ans plus tard, le choc de *Shoah*, de Claude Lanzmann, sembla lui donner tort avant que les années 90 n'aggravent finalement son diagnostic. Le mouvement massif auquel on assiste depuis lors rend de nouveau lisible les camps (c'est d'ailleurs de cette pédagogie que se prévalent ses défenseurs), sauf que cette lecture est strictement opposée à celle du cinéma moderne. Si des films tels que *Drancy Avenir*, d'Arnaud Des Pallières (1996) ou *Voyages*, d'Emmanuel Finkiel (1999), sauvent l'honneur, de quel poids pèsent-ils au regard de cette lame de fond qui, croyant oeuvrer à sa transmission, rend le génocide méconnaissable?

Jacques Mandelbaum

Affaire Berclaz: le jugement

Jugement suisse dans l'affaire de la distribution du Rapport Rudolf

Dokumentation zu Art. 261bis StGB (Rassendiskriminierung)

René-Louis Berclaz: Vertrieb des Rudolf-Berichtes sowie Verbreitung von antisemitischen Flugblättern
Sachverhalt:

Sanktion:

Tribunal Correctionnel de l'arrondissement de la Veveyse: Coupable Art. 261 bis al. 1 et 4. 4 mois d'emprisonnement, avec sursis durant 3 ans. Nicht rechtskräftig.

Aus den Erwägungen:

René-Louis Berclaz a commandé, au prix d'achat de 20 fr., frais de port exclus, entre 30 et 40 exemplaires du rapport Rudolf, auprès de l'éditeur VHO (Vrij Historisch Onderzoek), Fondation européenne pour le libre examen historique, en Belgique. Selon ses déclarations, il en a vendu une vingtaine aux prix de 36 fr. et distribué une dizaine dans les milieux officiels, dont le Ministère public de la Confédération et le Conseil d'Etat fribourgeois. Ce document est considéré comme un instrument du révisionnisme mais cet aspect sera examiné plus avant dans le présent jugement. Il convient en effet de se demander préliminairement si le comportement décrit ci-dessus est punissable au sens de l'art. 261 bis CP ou s'il doit qualifié de délit de presse au sens de l'art. 27 CP. (...) En matière de délits commis par la voie de la presse, la tendance à régler la responsabilité par des dispositions spéciales, dérogeant à certains égards au droit commun et spécialement aux règles générales sur la culpabilité et la participation, répond aux conditions particulières dans lesquelles la presse travaille. D'une part, la production d'un imprimé tel qu'un journal, une revue, un livre, etc., met généralement en oeuvre diverses personnes: auteur, rédacteur, éditeur, imprimeur, éventuellement d'autres encore. Cela étant, il arrive souvent que l'application du droit commun, notamment en ce qui concerne la culpabilité et la procédure pénale, ne permet pas de déterminer de manière satisfaisante celui ou ceux qui doivent être punis pour un délit commis par la voie de la presse. D'autre part, la pratique de l'anonymat qui est fréquente surtout dans la presse périodique peut, elle aussi, mettre obstacle à la répression poursuivie selon les règles du droit commun. L'art. 27 CP est applicable seulement quand une infraction a été commise par la voie de la presse et si elle a été consommée par la publication elle-même. Par presse, on n'entend pas forcément le seul imprimé, soit celui produit par les installations mécaniques d'une imprimerie, mais tout écrit reproduit par un moyen mécanique permettant d'établir facilement un très grand nombre d'exemplaires. La disposition s'applique donc à tous les genres de publications telles que journaux, périodiques, livres, tracts, affiches, prospectus, catalogues, etc. Partant, il convient de se demander si l'importation et la diffusion des exemplaires du rapport Rudolf constituent des délits de presse, de sorte que René-Louis Berclaz ne serait pas punissable en application de la disposition précitée. Le

Conseil fédéral décrit la structure de l'art. 261 bis CP selon les principaux modes de commission du délit, soit: la propagande raciste au sens large du terme (1er à 3ème al.); l'atteinte à la dignité humaine (4ème al.); le refus d'un bien ou service offerts publiquement (5ème al.). Il distingue encore les véritables actions de propagande, au sens courant du terme, qui sont couvertes par le 3ème alinéa, de la propagande raciste au sens large, à savoir l'influence exercée sur un public plus ou moins nombreux dans le but d'exciter celui-ci contre certaines personnes ou certains groupes de personnes, qui, elle, est couverte par les 1er et 2ème alinéas. Selon Guyaz, la dénomination de propagande au sens large ne convient qu'à moitié pour désigner les trois premiers alinéas de l'art. 261 bis CP. En effet, alors qu'ils désignent tous un comportement de communication de nature à renforcer les sentiments et les comportements racistes au sein de la population, seuls les deux derniers visent des actes impliquant une certaine planification, dans un but de communication. Pour cet auteur, l'art. 261 bis al. 3 CP exclut l'application de l'art. 27 CP en matière de délits de presse. En réprimant à titre d'auteur direct celui qui prend part à une action de propagande raciste, l'organise ou l'encourage, la loi vise manifestement toutes les personnes qui participent à la mise sur pied d'une telle action et ne se contente pas de punir le cerveau de l'opération. Dès lors, par exemple, si un imprimeur accepte de reproduire à un grand nombre d'exemplaires les tracts nécessaires à une action de propagande, il tombe sans aucun doute sous le coup de l'art. 261 bis al. 3 CP, même si l'auteur de ce tract est également condamné. Niggli, qui s'est exprimé largement sur ce sujet, pense que les comportements punissables au sens de l'art. 261 bis al. 1 à 3 CP concernent la propagande raciste au sens large et ne peuvent, de ce fait, être qualifiés de délits de presse (art. 27 CP). Cet avis semble correspondre à la volonté de législateur. En effet, par les trois premiers alinéas de l'art. 261 bis CP, le législateur a souhaité punir l'organisation et l'encouragement d'actions de propagande raciste, ainsi que la participation à de telles actions. Par là, il a voulu indiquer clairement que toute personne qui prend part à une action de propagande raciste, sous quelque forme que ce soit, est considérée comme coauteur et non pas comme simple complice.

L'application des art. 27 CP (responsabilité exclusive de l'auteur) et 261 bis al. 1 à 3 CP (propagande au sens large) amène à des résultats contradictoires. Pour ces motifs, il convient de soutenir la thèse de Niggli qui exclut l'application de l'art. 27 CP aux actes de propagande raciste au sens large (art. 261 bis al. 1 à 3 CP). En revanche, pour les alinéas 4 et 5, le législateur n'a pas retenu la propagande raciste comme mode de commission du délit, mais l'atteinte à la dignité humaine (al. 4) et le refus d'un bien ou service offerts publiquement (al. 5). Ce faisant, il a exclu la condamnation pour la simple participation à la diffusion d'idées révisionnistes. C'est donc avec raison que Niggli relève que les manifestations de discrimination raciale entreprises hors du contexte de la propagande raciste au sens large, soit les alinéas 4 et 5, qui servent avant tout à préserver un intérêt individuel, la dignité humaine, peuvent représenter des délits de presse auxquels l'art. 27 CP s'applique. Dans le même sens, le Tribunal cantonal vaudois a annulé un jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Vevey le 8 décembre 1997, arguant qu'en application de l'art 27 CP, la seule diffusion d'un livre révisionniste n'est pas punissable. La notion de propagande employée à l'art. 261 bis CP ne diffère pas de celle consacrée à l'art. 275 bis CP. La doctrine et la jurisprudence suisses la définissent comme une attitude de communication qui peut résider dans toute action perceptible pour autrui, telle qu'un discours, le prêt ou la diffusion de textes écrits, l'exposition d'images ou de photographies, le port de certains insignes ou même de simples gestes. Ainsi, il convient de ne pas s'écarter du principe de la responsabilité exclusive de l'auteur, soit de la personne qui est à

l'origine du contenu de la publication, et par conséquent, de libérer René-Louis Berclaz pour l'importation et la diffusion des exemplaires du Rapport Rudolf. L'acquittement du prévenu sur ce point n'est dû qu'à l'application de l'art. 27 CP, ce qui a dispensé le Tribunal d'examiner, à ce stade, si le rapport tombe sous le coup des dispositions relatives à la discrimination raciale. (...) René-Louis Berclaz a déclaré ce jour avoir envoyé une cinquantaine de bulletins de commande du rapport en y joignant un document intitulé «Holocauste & Révisionnisme, 33 questions et réponses, Ce que vous aviez (peut-être) toujours désiré savoir, mais que les médias taisent unanimement.» Selon ses déclarations, ce document a été publié par VHO (Vrij Historisch Onderzoek). René-Louis Berclaz n'en connaît pas l'auteur, mais s'est passé pour tel en signant le document au nom de son officine «...». Il reconnaît d'ailleurs expressément avoir pris ce document à son compte et cautionner ce questionnaire. Il en assume donc la responsabilité en tant qu'auteur au sens de l'art. 27 CP. Partant, il convient d'analyser si par ses actes, le prévenu s'est rendu coupable du délit de l'art. 261 bis al. 4 CP. (...) Cette incrimination exige trois éléments constitutifs: a) l'auteur doit avoir nié, grossièrement minimisé ou cherché à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité. La négation d'un événement implique que l'auteur conteste fondamentalement son existence et qu'il prétende purement et simplement qu'il n'a pas eu lieu. Celui qui déclare que le régime national-socialiste n'avait aucune volonté délibérée de détruire le peuple juif nie sans aucun doute le génocide commis par ce régime. Il conteste en effet un élément essentiel de ce crime contre l'humanité et remet ainsi en cause toute l'atrocité et la barbarie de cet acte. Relevons quelques passages du document incriminé: «Personne ne conteste que de nombreux juifs sont morts pendant la seconde guerre mondiale, du fait de leur déportation en Europe de l'Est de conditions inhumaines qui régnerent en certaines périodes dans les camps de concentration. Rien ne prouve, toutefois, qu'un plan ait existé (et ait été exécuté) pour la mise à mort de qui que ce soit en raison de sa race. Ni les Juifs, ni les Tziganes n'ont été systématiquement exterminés. Tous ceux qui moururent dans les camps de concentration, des malfaiteurs de droit commun aux résistants et partisans de diverses nationalités etc., connurent le même sort tragique ... Il n'existe pas un seul ordre écrit pour l'extermination des juifs. Il est inimaginable que, dans l'Allemagne rigoureusement bureaucratique et hiérarchique de cette époque, une action d'une telle envergure ait pu être exécutée sans une chaîne d'ordres explicites, écrits, clairs et détaillés. On prétend que des mots comme «Sonderbehandlung», «Umsiedlung», «Arbeitseinsatz» et «Endlösung» étaient des mots de code pour extermination. A notre avis, c'est une spéculation sans fondement... Le camp d'Auschwitz faisait partie d'un vaste complexe industriel où l'on fabriquait notamment du caoutchouc synthétique et de l'essence à partir du charbon. Le camp des détenus servait de réservoir de main-d'oeuvre, mais aussi de camp de passage... Il aurait aussi servi de plaque tournante pour l'implantation de juifs en Biélorussie... Les causes principales de décès étaient surtout les épidémies de typhus, mais aussi les conditions de vie terribles et le traitement souvent barbare des détenus...» Il est évident que ce document nie le génocide juif. b) l'auteur doit avoir agi publiquement Pour la doctrine, ce terme a le même sens qu'à l'art. 259 CP réprimant la provocation publique au crime et à la violence. Des propos sont donc tenus publiquement s'ils s'adressent à un large cercle de personnes, dont le nombre est indéterminé et qui ne sont pas liées à l'auteur ou à la victime par des relations personnelles. Le lieu et le nombre d'interlocuteurs ne sont pas en soi déterminants, des propos étant également tenus publiquement si l'auteur doit compter avec une diffusion ultérieure sur laquelle il n'a aucune influence. Des propos haineux ou dénigrants publiés dans une revue

destinée à des personnes ayant les mêmes convictions que l'auteur sont publics. Ils le sont aussi si le tirage est très limité, le risque que des exemplaires ne sortent du petit cercle visé étant réel. En l'espèce, René-Louis Berclaz reconnaît avoir envoyé une cinquantaine d'exemplaires de ce document. Cependant, il affirme avoir uniquement visé des personnes qu'il connaît personnellement. Le prévenu a peut-être bien envoyé ces «33 questions et réponses» uniquement à des connaissances et à diverses personnes montrant de l'intérêt pour les thèses s'y trouvant soutenues. Toutefois, un risque existe que ce document soit encore multiplié par les destinataires et sortent ainsi du groupe visé à l'origine par le prévenu. Ce risque est d'autant plus grand que ces envois peuvent avoir été perçus par d'autres révisionnistes qui, à leur tour, désirent diffuser ce document plus largement encore. Ajoutons que la diffusion s'est faite un peu partout en Suisse Romande et que le document est constitué de 2 pages A4 facilement reproductibles, ce qui permet une distribution rapide et étendue dans l'espace. C'est d'ailleurs une large diffusion que visait René-Louis Berclaz puisque le document en question mentionne expressément: «Soutenez le révisionnisme en diffusant ce tract!» Il serait trop facile d'éviter la sanction de la loi, si le prévenu pouvait se prévaloir du fait d'avoir uniquement touché des connaissances et d'être ainsi resté dans le domaine privé. Dès lors, même si le tract a été diffusé à moins de cinquante exemplaires, ce qui n'est pas exclu compte tenu des déclarations faites par René-Louis Berclaz durant l'enquête, il faut admettre qu'il a agi publiquement. c) L'auteur doit avoir agi en raison de la race, de l'appartenance ethnique ou de la religion de personnes. Cette dernière exigence, qui correspond aux termes «pour la même raison» a déjà donné lieu à de nombreuses controverses. Pour une partie de la doctrine, elle ne correspond pas à un élément subjectif particulier. L'auteur est punissable même s'il agit pour des mobiles autres que racistes. Guyaz explique que l'élément subjectif apparaît mal approprié pour délimiter de façon claire et cohérente le camp d'application de l'art. 261 bis al. 4 CP qui ne réprime pas exclusivement la négation des crimes contre l'humanité perpétrés par le régime national-socialiste. Comme le fait remarquer à juste titre Stratenwerth, l'exigence d'un mobile raciste est ici trop restrictive. Il est parfaitement concevable en effet que l'auteur nie un crime contre l'humanité pour des raisons politiques, par patriotisme ou par opportunisme; il n'en demeure pas moins que son comportement porte atteinte à l'identité raciale d'autrui et constitue une menace pour la paix publique. En l'espèce, il est clair que René-Louis Berclaz a, à travers ce document, nié les chambres à gaz et l'extermination systématique des juifs par les nazis. Il tombe ainsi sous le coup de l'art. 261 bis al. 4 CP et cela même indépendamment des motifs, racistes ou non, qui l'ont poussé à agir. Il est néanmoins incontestable que c'est mu par de tels motifs qu'a agi le prévenu qui, bien qu'esquivant la question de savoir s'il était antisémite, a déclaré que, pour lui, le peuple juif demeurerait le peuple déicide. Son antisémitisme transparaît d'ailleurs dans toutes ses actions, en particulier dans celles dont il sera question ci-dessous. Pour ces motifs, le Tribunal reconnaît René-Louis Berclaz coupable de discrimination raciale au sens de l'art. 261 bis al. 4 CP. René-Louis Berclaz a signé le texte intitulé «Pour la liberté d'expression et d'information» et l'affiché, une centaine de fois, un peu partout en Suisse Romande. Dans ce document, il s'insurge contre le fait que l'article 261 bis CP réprime seulement «ceux qui osent mettre en doute l'existence de certains crimes commis contre l'humanité» et pose la question suivante: «Mais le crime en question a-t-il réellement été perpétré? C'est la question que l'on reste en droit de poser en prenant connaissance de certains documents, comme le livre de Roger Garaudy, 'Les Mythes fondateurs de la politique israélienne', ou le trop confidentiel Rapport Rudolf, de l'Institut Max Planck, des

documents que l'on cherche à interdire faute de pouvoir les réfuter.» Il est contestable que, par le nombre d'affiches et les personnes pouvant prendre connaissance de chacune d'elles, René-Louis Berclaz a diffusé publiquement ce document. Le prévenu se prévaut, tout d'abord, de son droit à critiquer la loi, ce que chacun admet, aussi longtemps qu'il agit sans violer la norme sur la discrimination raciale. Il fait ensuite valoir le fait que son texte, formulé de manière interrogative, constitue une simple mise en doute et non pas la négation du génocide au sens de l'art. 261 bis al. 4 CP. C'est donc ce dernier point qu'il convient de discuter. Le génocide commis par les nazis durant la seconde Guerre mondiale n'est ni une idée, ni une opinion. C'est une réalité incontestable et indubitable ne se prêtant, par définition, à aucune controverse historique sérieuse. Mettre en doute la réalité de ce fait constitue une remise en cause de l'atrocité du génocide et porte ainsi déjà atteinte à la dignité du peuple juif. En effet, devrait-il se sentir moins offensé par une interrogation (le crime a-t-il été perpétré?) que par une affirmation (le crime a été perpétré.)? Il existe diverses méthodes pour propager une idée, faire connaître une doctrine telle que le négationnisme. Il est bien égal que l'endoctrineur use de formes interrogatives ou affirmatives. Ce qu'il désire, c'est susciter «une prise de conscience chez le lecteur» et la gagner à son fanatisme. En l'espèce, René-Louis Berclaz a posé ses affiches au moment où la Suisse connaissait des débats de tous genres à propos des fonds juifs. Il s'est servi de ce contexte pour alimenter un antisémitisme résurgent et gagner à sa cause une population fragilisée et souvent agacée par cette révision de son passé. Il serait incompréhensible de punir seule la personne qui formule des idées de manière affirmative et de relaxer celle qui avance les mêmes propos sous la forme interrogative. Ce serait aussi créer un trop large champs de manoeuvre aux révisionnistes pour lesquels il suffirait alors d'avancer leurs idées sous la forme interrogative pour pouvoir détourner la loi. Pour tous ces motifs, il serait faux d'interpréter le verbe nier comme la seule et simple affirmation de l'inexistence d'un événement et de ce fait de ne pas retenir le document incriminé comme constitutif du délit de l'art. 261 bis al. 4 CP. Au vu de ce qui précède, le Tribunal estime que le prévenu a réalisé les éléments constitutif de l'infraction visée par l'Art. 261 bis al. 4 CP. En créant la Congrès juif mondial en 1938, Nahum Goldmann fit accréditer l'idée de l'existence d'un peuple juif. Pendant la dernière guerre mondiale, il émergea comme un des grands dirigeants du tumultueux judaïsme américain; il réunit les sionistes et ceux qui voulaient rester à l'écart du Mouvement national juif. De 1956 à 1968, il cumula la fonction de président du Congrès juif mondial avec celle de président de l'Organisation sioniste mondiale. Son livre «Le paradoxe juif» est le compte rendu d'une conversation tenue avec Léon Abramowicz. A la question «Le Congrès juif mondial a donc été longtemps un instrument antinazie. Mais qu'est-il devenu aujourd'hui?», Nahum Goldmann répond, notamment: «...en cherchant d'abord à informer, le Congrès juif mondial change une politique juive aussi traditionnelle que discutable. Depuis deux mille ans, en effet, les Juifs protestent! Tant que nous n'étions pas reconnus, que nous étions persécutés, qu'on ne nous accordait aucun droit, la seule chose à faire effectivement de protester ... Mais à la chute d'Hitler, nous sommes devenus un facteur d'importance mondiale. Nous avons un Etat reconnu par la plupart des autres pays, respecté par beaucoup, détesté par d'autres, admiré de temps en temps. Même au sein de la diaspora, nous n'avions jamais eu une aussi bonne position: après Auschwitz, les non-Juifs ressentirent une mauvaise conscience et eurent tendance de nous traiter en privilégiés. C'est pour cette raison qu'ils votèrent en faveur de l'Etat juif. Or que faisons nous de ce nouveau pouvoir? Nous continuons principalement à protester. J'exagère à peine. La vie juive est composée de deux

éléments: ramasser de l'argent et protester. Les Juifs perturbent un concert de David Oïstrakh sous prétexte qu'il est soviétique, envoient des télégrammes à tout le monde, manifestent aujourd'hui contre Brejnev, demain contre Kissinger, après-demain contre Ford ... Cela devient absurde ...» René-Louis Berclaz a confectionné et placardé une centaine d'affiches relatant la phrase suivante: «La vie juive est composée de deux éléments: Ramasser de l'argent et protester.», extraite du passage précité. Il convient de déterminer si ce faisant, le prévenu s'est rendu coupable du délit de discrimination raciale au sens de l'art. 261 bis CP. (...) Cette disposition (art. 261 bis al. 1 CP) déclare punissable «celui qui publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse.» Ce délit comprends donc les éléments suivants: a) Il doit avoir agi publiquement. En l'espèce, il est manifeste et incontesté que ce document a été créé en de nombreux exemplaires et largement diffusés partout en Suisse Romande. b) Il doit avoir agi envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse. Par ce message, René-Louis Berclaz s'en prend à tous les juifs. Or, il est incontestable que le judaïsme constitue une religion au sens de l'art. 261 bis CP ayant droit au respect et à la tolérance nécessaire à l'exercice de la liberté de croyance. c) Le message doit avoir incité à la haine ou à la discrimination. L'article premier de la Convention internationale de 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale donne une définition exhaustive de l'expression discrimination raciale, terme qui «vis toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique.» Un comportement discriminatoire est tout acte ou omission qui restreint, pour d'autres êtres humains, l'exercice de leurs droits fondamentaux ou qui a simplement cet effet. L'incitation à la haine consiste à faire adopter ou à suggérer à ses interlocuteurs un certain état d'esprit. L'incitation apparaît comme un mécanisme plus subtil et plus sournois que la simple provocation visée par les art. 259 CP (provocation publique au crime ou à la violence) et 276 al. 1 CP (provocation à la violation des devoirs militaires), bien qu'elle doive elle aussi être propre, par sa forme et son contenu, à influencer la volonté des personnes à qui elle s'adresse. La haine est une notion assez subjective. Elle apparaît comme une forme avancée d'hostilité, au-delà du simple rejet ou du mépris, précédant de peu des comportements agressifs ou des actes de violence. Il est certain que la haine ne saurait en soi constituer une infraction, et que le législateur n'a pas pour tâche d'apprendre aux citoyens à aimer leur prochain. Un tel sentiment représente un facteur important d'instabilité et de troubles sociaux, notamment lorsqu'il est dirigé contre un groupe entier de personnes. Répandre au sein de la population des sentiments de haine raciale trouble sans aucun doute la paix publique. Enfin, bien que la liberté d'expression protège également l'expression des sentiments, elle n'autorise pas pour autant la violation des droits d'autrui, tels que l'honneur et la dignité humaine. En résumé, incite à la haine ou à la discrimination raciale au sens de l'art. 261 bis al. 1 CP celui qui, en raison de l'appartenance raciale, ethnique ou religieuse d'une personne ou d'un groupe de personnes portent atteinte à leur dignité humaine, poussant ainsi le public à des actes discriminatoires et à des sentiments de haine envers ces personnes. L'incitation est consommée aussitôt qu'elle est commise publiquement, c'est-à-dire dès que la déclaration est accessible à un large cercle de personnes. N'importe quelle critique ou

la contestation objective d'une différence ne suffisent pas, le message doit atteindre la personne dans sa dignité d'être, et ceci en raison de son appartenance raciale, éthique ou religieuse. Le message doit faire apparaître les personnes qui appartiennent à une race, une ethnie ou une religion comme étant de moindre valeur du point de vue de la dignité humaine. Guyaz définit la dignité humaine, en tant que bien juridique protégé par la loi pénale, comme un droit au respect dû à chaque individu en raison de sa qualité d'être humain égal aux autres. De toute évidence, la définition des Juifs contenue dans la phrase incriminée remplit ces conditions. Il est vrai que René-Louis Berclaz a emprunté cette citation à Nahum Goldmann. Toutefois, comme on l'a vu ci-dessus, il ne s'agit pas d'une phrase isolée. Goldmann explique, auparavant, les raisons qui poussent les juifs à protester, soit la persécution et la non-reconnaissance. Le prévenu ne tient nullement compte de ces éléments. Il sort cette phrase de son contexte général, l'agrandit sur une page A3 qu'il placarde un peu partout. Ce faisant, il permet à tout profane de le percevoir et de l'interpréter en toute liberté indépendamment du contexte donné par son auteur. René-Louis Berclaz a non seulement sorti cette citation de son contexte, mais également d'une époque, pour la replacer dans une situation bien déterminée. En effet, on ne peut occulter les relents d'antisémitisme qu'a connu notre pays ces dernières années en relation avec «l'affaire des fonds juifs». Chacun a pu suivre à travers tous les types de médias, les diverses critiques formulées à l'égard de l'attitude de la Suisse durant la seconde Guerre mondiale. Une grande partie de la population s'est retrouvée fragilisée, notamment par la répétition et l'origine des accusations et a donc dû douloureusement revoir l'histoire de son pays. Il est évident que René-Louis Berclaz a voulu tirer profit de cet état de fait. Ce faisant, il ne pouvait qu'éveiller, voire renforcer un sentiment de haine ou suggérer un état d'esprit négatif des lecteurs envers les juifs. La forme employée par le prévenu peut être qualifiée de sournoise. Le fait d'emprunter la citation d'un auteur juif, artisan qui plus est de la création de l'Etat juif et, surtout, des négociations avec l'Allemagne relatives aux réparations dues au peuple juif, pour inciter des sentiments négatifs à l'égard de ce même peuple peut être considéré comme un comportement sournois et attentatoire à la dignité des Juifs. L'amalgame de l'emprunt de cette citation à un homme politique, artisan de la création d'Israël, et de sa diffusion dans un contexte d'antisémitisme latent, ne peut que qu'offenser et porter atteinte à la dignité du peuple juif. Conformément à l'art. 18 al. 1 CP, les infractions de 261 bis CP ne sont punissables que si elles sont commises intentionnellement. L'auteur doit donc savoir et vouloir, à tout le moins par dol éventuel, que sa déclaration porte atteinte à la dignité d'autrui, en ce sens qu'elle présente les membres de la communauté concernée comme inférieurs ou dangereux, et qu'elle est ainsi suffisamment violente pour influencer autrui. Pour certains auteurs, il n'est pas nécessaire que la conscience et la volonté de l'auteur portent sur le résultat de l'incitation, à savoir la commission par les personnes auxquelles il s'adresse d'actes discriminatoires ou la naissance chez elles d'un sentiment de haine à l'encontre d'un certain groupe racial, ethnique ou religieux. D'autres prétendent que l'incitation à la haine ou à la discrimination raciale n'est possible que si l'auteur désire réellement exercer une influence sur autrui. Le Conseil fédéral pense que l'auteur des infractions décrites aux alinéas 1 et 2 exerce une influence sur le public dans le but d'exciter celui-ci contre certaines personnes ou groupes de personnes. Il oppose cependant cette attitude aux actes de propagande au sens strict, qui impliquent, selon lui, l'intention de gagner des adhérents ou de fortifier leurs convictions. Selon René-Louis Berclaz, son intention était de susciter une prise de conscience, de faire connaître une information intéressante. Cependant, il connaissait les tensions suscitées par «l'affaire des fonds juifs» et ne pouvait pas

légitiment penser que le lecteur se contenterait de prendre connaissance du message, sans que cela n'éveillât chez lui un fort sentiment d'hostilité, d'agacement ou de haine. On peut même affirmer que le prévenu a agi sournoisement, lorsqu'il a décidé de tirer profit du dudit contexte. Les autres infractions retenues à sa charge et l'antisémitisme qui transparaît dans ses actes et ses paroles en sont la preuve. Pour ces motifs, le Tribunal est convaincu que le prévenu a bien agi intentionnellement, ou du moins par dol éventuel.» La confiscation du rapport Rudolf (Art. 58 al 1 CP) «Il apparaît dès lors évident que cette expertise est révisionniste, dans la mesure où elle tente, par des analyses chimiques uniquement, de nier ou, tout au moins, de relativiser un fait historique établi depuis près d'un demi-siècle. Ce qu'a d'ailleurs répété le Tribunal fédéral dans sa jurisprudence constante. Or, c'est ce genre d'ouvrages pseudo-scientifiques que vise l'art. 261 al.4 in fine. Il est bon de rappeler ici la teneur du message du Conseil fédéral (...): «Le fait de déshonorer la mémoire d'un défunt a été inclus dans la définition de l'infraction pour pouvoir s'en prendre aux falsifications d'histoire des révisionnistes qui diffusent dans leurs ouvrages pseudo-scientifiques des théories qu'on désigne sous le nom de 'Mensonge sur Auschwitz'. Il s'agit de l'affirmation selon laquelle l'Holocauste n'aurait jamais eu lieu et les chambres à gaz n'auraient pas existé. Ce ne seraient pas six millions de Juifs qu'on aurait fait mourir, mais beaucoup moins, et par ailleurs, les Juifs retireraient des avantages économiques de l'Holocauste. Cette falsification de l'histoire ne peut pas être considérée comme une simple querelle d'historiens. Elle cache souvent une tendance de propagande raciste qui se révèle particulièrement dangereuse lorsqu'elle s'adresse à des auditeurs jeunes dans le cadre de l'enseignement.» Au vu de ce qui précède, la confiscation de rapport Rudolf doit être ordonnée, quand bien même René-Louis Berclaz n'est pas punissable l'avoir diffusé.»

<http://www.gra.ch/prozesse/artach13.html>

La tragédie palestinienne: légitimer ses propres oppresseurs

Par Mondher Sfar

La vraie tragédie que connaissent les Palestiniens et les Arabes d'une façon générale, ce ne sont pas les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité dont ils continuent de souffrir depuis l'invasion des juifs en terre de Palestine jusqu'à nos jours. La vraie tragédie, et le plus grand malheur qui les frappent, c'est qu'ils ont reconnu à leurs colonisateurs et oppresseurs le droit de l'être, en leur accordant le droit de s'établir en tant que puissance politique étrangère sur leur propre terre.

Que des juifs veuillent s'établir sur la terre de Palestine, cela pourrait se faire dans un cadre pacifique de migration civile qui n'a jamais constitué un problème politique dans cette région.

Mais, là où les choses commencent à se gâter, c'est quand des juifs viennent s'établir sur une terre qui n'est pas la leur, pour y imposer une entité militaire et étatique aboutissant à l'élimination physique, culturelle et même historique de ses véritables habitants. C'est là une des formes les plus barbares du colonialisme. Et devant cette barbarie, les représentants du peuple palestinien, corrompus comme leurs confrères du monde arabe, n'ont pas hésité à commettre un crime absolu: celui de reconnaître à leur propre ennemi mortel le droit de les éliminer!

Reconnaître à Israël le droit à l'existence, c'est accorder une légitimité à la colonisation.

Aujourd'hui, les Palestiniens paient le prix de leur tragique compromission.

Il est encore temps de dénoncer le sionisme et de repartir sur des bases saines, celles de leur dignité et de leur souveraineté sur leur propre terre. Il est encore temps de demander l'abolition de l'État d'Israël et le renvoi dans leurs foyers des colonisateurs venus des quatre coins du monde.

C'est seulement en clarifiant les principes de base et les termes du conflit, qu'une lutte véritable et mobilisatrice de tous les hommes et femmes de par le monde épris de justice et de respect des autres devient possible et efficace.

Et c'est à ce moment, que l'on s'apercevra qu'Israël n'est qu'un leurre, fabriqué par les grandes puissances occidentales pour soumettre la population de toute la région à leur loi. Clinton a été clair en précisant que l'Amérique s'engage à préserver «supériorité stratégique d'Israël dans la région». Cela veut dire aide militaire, financière et politique en faveur d'Israël, et par conséquent «contre» les pays arabes. Israël est un

leurre, une machine infernale colonialiste entre les mains des Occidentaux servant à protéger leurs intérêts stratégiques. Qu'on ne s'y trompe pas: ce ne sont ni les juifs ni les soi-disant Israéliens qui sont les vrais ennemis des Arabes, mais les Occidentaux qui les arment, les financent et les soutiennent.

Le conflit palestinien est un conflit essentiellement et uniquement de nature coloniale et d'occupation territoriale servant des intérêts stratégiques des grandes puissances. Pour brouiller les cartes et pour travestir la réalité, on a cherché à le transformer en un conflit religieux et même ethnique. Beaucoup d'Arabes malheureusement ont été pris dans ce redoutable piège, et l'on a commencé à discuter chacun de textes religieux, de lieux saints, etc. Cet amalgame a énormément nui à la cause arabe.

Il faut que nous revenions à ces principes clairs qui sont à la base de la défense de notre cause: le conflit est d'ordre politique et colonial, il n'est ni religieux ou racial. Nos oppresseurs, ce sont les puissances qui arment leurs mercenaires installés sur notre terre sous couvert d'un État sans légitimité et sous prétextes de droits raciaux imaginaires.

Le jour où nous aurons identifié nos vrais ennemis, et dénoncé nos véritables oppresseurs, alors ce jour là sera le premier jour de notre libération.

Les Vrais Israël

Les Palestiniens vivent à nouveau les affres de la guerre, d'une guerre coloniale avec ses crimes les plus horribles et les plus révoltants. Ce qui vient de se produire en Palestine n'est qu'un épisode de plus de la longue série d'épreuves et de sang qui n'a cessé d'arroser le sol de Palestine depuis des dizaines d'années avant la création de l'Etat colonial d'Israël.

Mais aujourd'hui, s'ajoute à cette épreuve, celle de la mémoire, celle de l'oubli de ce qu'est l'Etat d'Israël, l'oubli des droits arabes sur la terre de Palestine et l'oubli de l'objectif de l'abolition de l'Etat colonial israélien et le retour de cette terre à ses occupants.

C'est que la lutte actuelle pour la récupération des territoires conquis depuis la guerre de Six jours en 1967 nous a fait oublier le vrai conflit qui en est à l'origine, à savoir le conflit colonial qui nous oppose depuis le début du siècle au projet sioniste de création d'un Etat en terre et en milieu arabes dans le cadre de la soumission de l'ensemble du monde arabe et de ses richesses pétrolifères à la domination occidentale.

En acceptant plus ou moins implicitement le fait accompli, l'existence au milieu de notre région et sur nos terres d'un pouvoir étranger hostile et structuré en Etat, nous aurons légitimé ses agressions passées, et nous lui aurons donné la force morale de continuer à nous agresser dans le présent et le futur. La lutte pour la récupération des seules terres arabes occupées en 1967 à l'exclusion du reste de la Palestine, lui aussi

occupé au même titre en 1948, devient absurde et vaine. Ce serait suicidaire, puisque nous aurons accepté la présence coloniale dans la région arabe, avec ce que cela implique de domination politique, économique et militaire sur toute la région. Oublier la libération de toute la Palestine, c'est accepter ce rapport de forces qui a transformé la région arabe en une zone sans souveraineté, gouvernée par des despotes soutenus par les grandes puissances et qui n'ont qu'une fonction: fermer la gueule au peuple arabe et l'habituer à la soumission, au sous-développement et à l'exploitation. Celui qui ose lever la tête est aussitôt écrasé et exterminé comme l'est actuellement le peuple irakien. On a oublié trop vite que derrière la tragédie irakienne se profile l'ombre d'Israël.

Israël n'a aucune autre justification que militaire et de domination régionale. Les Sionistes ont vainement cherché à justifier cette colonisation par le statut particulier des juifs dans le monde et leur prétendue persécution dans le monde, ou même par leur nostalgie des temps bibliques. Ce sont là des prétextes fallacieux et trompeurs. Ces arguments ne sauraient prouver la bonne foi de ces colonisateurs, car les Arabes n'ont jamais refusé l'accueil des juifs quand ils ont été persécutés, notamment en Europe au XV siècle. Mais entre venir s'installer en terre arabe de façon pacifique, c'est une chose, et venir s'y installer par les armes, en assassinant ses habitants, les déportant, et en y substituant une entité étatique pour mieux effacer le souvenir de ce peuple, c'en est une autre, et cette chose s'appelle un crime contre l'humanité punissable par des juridictions internationales appropriées.

C'est que les juifs sont venus s'établir sur une terre qui n'est pas la leur, pour y imposer une entité militaire et étatique aboutissant à l'élimination physique, culturelle et même historique de ses véritables habitants. C'est là une des formes les plus barbares du colonialisme. Et devant cette barbarie, les représentants du peuple palestinien, corrompus comme leurs confrères du monde arabe, n'ont pas hésité à commettre un crime absolu: celui de reconnaître à l'ennemi le droit de les éliminer! Et ce beau geste, on l'appelle: paix.

Reconnaître à Israël le droit à l'existence, c'est accorder une légitimité à une forme des plus barbares de la colonisation.

Il est encore temps de dénoncer le sionisme et de repartir sur des bases saines, celles de notre dignité et de notre souveraineté sur notre propre terre. Il est encore temps de redire notre revendication essentielle et première, celle du démantèlement de l'État d'Israël et le renvoi à leurs foyers des colonisateurs venus des quatre coins du monde.

C'est seulement en clarifiant les principes de base et les termes du conflit, qu'une lutte véritable et mobilisatrice de tous les hommes et femmes de par le monde épris de justice et de respect des autres devient possible et efficace.

Et c'est à ce moment, que l'on s'apercevra qu'Israël n'est qu'un leurre, fabriqué par les grandes puissances occidentales pour soumettre la population de toute la région à leur loi. Clinton a été clair en précisant que l'Amérique s'engage à préserver la "supériorité stratégique d'Israël dans la région". Cela veut dire aide militaire, financière et politique en faveur d'Israël, et par conséquent "contre" les pays arabes. Israël est un leurre, une machine infernale coloniale servant à protéger des intérêts stratégiques. Qu'on ne s'y trompe pas: ce ne sont ni les juifs ni les soi-disant "Israéliens" qui sont

les vrais ennemis des Arabes, mais ce sont les intérêts occidentaux et les Etats qui les arment, qui les financent et les soutiennent.

Cessons de nous plaindre auprès de l'Amérique, de l'Europe, comme si elles étaient des parties neutres vis-à-vis d'Israël. Bien au contraire, cessons de nous en prendre à cette entité leurre qu'est Israël, et désignons les grandes puissances qui arment, financent et soutiennent cette entité comme les vrais colonisateurs et les vrais oppresseurs. Car toute aide, tout armement fourni à Israël est un acte d'hostilité aux Palestiniens et aux Arabes qui en subissent les conséquences. Occupons nous de ceux qui arment le bras du criminel, et moins des exécutants. Ce sont eux les vrais Israël qui nous assassinent, qui nous oppriment et qui nous terrorisent sous couvert d'un leurre qu'ils ont installé en terre de Palestine. Demandons aux Américains et aux Européens des comptes sur les armes qu'ils ont déversées et qu'ils continuent de déverser en terre de Palestine pour mieux nous asservir. Tous les crimes et toutes les agressions "israéliennes" ne sont avant tout que le fait de ces grandes puissances qui agissent derrière les rideaux israéliens. Ce sont eux les véritables criminels. Dénonçons-les en tant qu'ennemis qui agissent contre nous! Démasquons-les! Exigeons d'eux qu'ils cessent toute aide et tout financement à nos agresseurs et persécuteurs. Dénonçons leurs liens avec nos bourreaux. Boycottons-les! Rompons nos relations avec eux. Organisons une résistance commune contre eux, jusqu'à l'évacuation totale des troupes étrangères de la terre de Palestine et la libération de nos peuples arabes d'une colonisation officielle qui dure depuis 1948.

Mondher Sfar

LA REVANCHE DE JOSPIN

par Serge Thion

Je crois assez connu le fait que je me suis rangé depuis longtemps parmi les défenseurs les plus radicaux de la cause palestinienne. Déjà fortement engagé dans les combats anti-colonialistes, je me suis trouvé en juin 1961 confronté au problème palestinien, sur place, à Gaza, dans les camps, alors sous sujétion égyptienne.

Depuis 40 ans, je suis donc intervenu dans les contextes les plus divers pour que l'on reconnaisse le tort absolu fait aux Palestiniens et la nécessité tout aussi absolue de démanteler le pseudo-Etat israélien.

C'est clair, net et je puis argumenter chaque mot avec tout ce que l'on voudra de références historiques, politiques, juridiques, anthropologiques, etc.

Quand donc le premier ministre français se permet de dénoncer les Palestiniens et de serrer dans ses bras Ehoud Barak, il encourt normalement la colère des jeunes Palestiniens qui le caillassent lors de son passage à Bir Zeit. Je comprends cette colère et j'approuve bruyamment. Je fais un texte le 27 février, un texte court mais très sévère. Il s'appelle "Des caillasses pour sa gueule". Je le reproduis en annexe: il a circulé sur Internet.

Ce qui étonne le plus les commentateurs de presse, c'est que je traite Barak de meurtrier et de SS. Pourtant, sa participation aux opérations d'assassinat nocturne, à Beyrouth, de chefs palestiniens surpris chez eux dans leur sommeil est un titre de gloire en Israël: Barak est le soldat le plus décoré, en particulier pour ses meurtres. Lisez la presse israélienne!

Jospin a eu l'une des peurs de sa vie. Il a été touché par des cailloux. On a vu ses lèvres s'agiter: "Maman bobo". En outre, son entourage lui a seriné qu'il avait fait une belle bourde doublée d'une belle imprudence. Et Chirac qui lui téléphone comme à un domestique.

Et puis, comme on lit beaucoup ce qui se publie sur le Net dans certains milieux, on lui montre mon petit article. Je suppose qu'il a blémi. Le caillou que je lançai avait donc, comme ceux de mes frères palestiniens, atteint son but.

D'après Daeninckx, qui est tuyauté dans ces milieux-là, Jospin a transmis le "dossier", c'est-à-dire mon article caillasseur, à celui qu'il venait de nommer Ministre de la Recherche, Roger-Gérard Schwarzenberg, huile d'un fantomatique Parti radical de gôche, casé là en prévision des élections à venir.

Ce Roger-Gérard apprend qu'il existe une sorte de procédure secrète contre moi qui est instrumentée au CNRS. L'enquête a été confiée à un historien bidonneur nommé

Bédarida que j'ai déjà traîné dans la boue pour ses contorsions ridicules. Le résultat n'est pas brillant mais la pression monte. Roger-Gérard veut bien assumer la vengeance de son chef, celui qui vient de lui refiler un petit maroquin, Jospin, que fait toujours cuire le souvenir des caillasses.

Il transmet la pression qu'il reçoit à la directrice du CNRS, priée d'activer les feux. Ce qu'elle fait à son corps défendant. La pauvre malheureuse convoque un ahuri du journal *Libération* (2 juin 2000) et vide son sac d'un seul coup: elle nous révèle tout à trac qu'il existe une enquête secrète, dont elle attend le rapport définitif, qu'elle a ouvert une procédure disciplinaire et qu'elle saisit le procureur des "activités" suspectes de Serge Thion. Elle avoue:

"-- Avez-vous des consignes ministérielles?"

"Je n'ai pas de consigne particulière du ministère. Serge Thion a 58 ans, il est donc proche de la retraite et j'aurais pu décider de laisser le temps faire son oeuvre, j'ai décidé d'agir pour des raisons d'éthique, une éthique indispensable à l'activité de recherche scientifique."

L'éthique qui se déclenche avec 20 ans de retard, qui va y croire? Elle aurait évidemment préféré de pas se salir les mains dans une opération merdique, mais elle ne pouvait pas oublier non plus que son mandat venait à renouvellement à la mi-juillet. Elle a choisi de plaire au ministre. Et lorsqu'est arrivée la réunion de la commission de discipline, le 4 juillet, et que j'ai demandé, avec mon avocat, un report parce que nous n'avions pas eu le temps de prendre connaissance du dossier, Mme Bréchnignac a refusé. Elle voulait une décision expéditive, avant la date de son renouvellement.

Mal lui en a pris. Elle n'a pas été renouvelée mais elle a été remplacée, six semaines plus tard, par une créature provenant directement des services de Roger-Gérard. Il a eu tout loisir de trouver quelqu'un à sa main pour opérer la petite vengeance du Jospinet, malade de la pierre.

Madame Geneviève Berger a donc signé le 4 octobre une décision de révoquer Serge Thion au 1er novembre 2000 "considérant que M. Serge Thion a manqué à l'obligation de réserve par la remise en cause de l'existence des crimes commis contre l'humanité". Cette formulation est bouffonne et ne repose sur aucun fait vérifiable. Si j'avais violé la loi Gayssot, que ce considérant évoque de manière fautive, j'aurais été au moins poursuivi de ce chef, ce qui n'est jamais arrivé jusqu'à aujourd'hui.

Cette revanche du caillassé n'aura pris que 8 mois. Un record. Sans précédent. On n'a jamais révoqué un chercheur dans des conditions aussi outrageusement arbitraires. Nous savons que nous vivons dans une république monarchique, mais l'usage de la lettre de cachet semblait tombé en désuétude. On voit bien que les leçons de cynisme prodiguées par le "socialiste" François Mitterrand ont porté: vous pouvez faire du pouvoir ce que vous voulez, à condition de toujours bien cacher la main. Nous n'oublions pas que Jospin a été homme à tout faire de Mitterrand, qu'il a supprimé sans justification la chaire du professeur Faurisson et qu'il ne s'enrichit pas. Il y a du Savonarole dans ces parpaillots.

J'ai frappé Jospin et Jospin m'a frappé. Match nul. Pour l'instant. On verra la suite.

16 octobre 2000

[Serge Thion est, depuis 30 ans et pour encore quelques jours, "chercheur au CNRS". Le 1er novembre, il sera: "ancien chercheur au CNRS, révoqué par l'arbitraire du gouvernement."]

ANNEXE

Des caillasses pour sa gueule

Serge Thion

On sait que nous sommes gouvernés par des imbéciles. On les choisit pour. On sait que les socialistes en général et les socialistes français ont la vieille habitude de dominer et de massacrer les peuples de l'Orient et de l'Afrique: la guerre d'Algérie, l'expédition de Suez, la fourniture gratuite de la bombe nucléaire et des avions Mirage à Israël, les bombardements au Liban, les interventions au Tchad, au Congo, l'intervention aérienne en Irak contre l'Iran, la guerre et les bombardements sur l'Irak... Lorsqu'on parle de "position équilibrée", "d'intérêts de la France au Moyen-Orient", on entend le maintien d'une position de force, économique sinon militaire, qui est l'héritage des positions coloniales françaises au Proche-Orient, depuis François Ier et Bonaparte. Cette politique impériale, puis impérialiste, a toujours été une catastrophe pour les peuples de la région. La rivalité des impérialismes a mis la région en coupe réglée, sous la garde de régimes totalement pourris.

L'irrépressible besoin des socialistes de se mettre à plat ventre devant tout ce qui pourrait avoir l'air juif est également bien connu et très documenté. Jospin en était à son sixième voyage en Israël, le premier en tant que premier ministre. Il était accueilli par un "travailliste", Barak, un ancien membre des unités d'assassinat infiltrées à Beyrouth dans les années 70. Ces gens-là se déguisaient pour assassiner les chefs palestiniens la nuit, dans leur lit. Jospin mouille quand il serre sur son coeur ce genre de meurtrier. Il est saisi d'enthousiasme. Il s'enflamme pour de si parfaites répliques de l'élite nazie. Il est prêt à tout pour aider ses amis, qui massacrent et torturent tous les jours du Palestinien et du Libanais au Liban. Ces gens-là ont le tort d'être occupés: ils méritent donc les bombes de Barak et les crachats de Jospantin.

Alors ils lui ont caillassé la gueule à Bir Zeit, le puits de l'olivier, le 26 février 2000. Et ce crétin liberticide de Gayssot en a pris plein la gueule aussi. Ils ont bien fait. Merci à nos camarades palestiniens.

Le nazisme a duré 12 ans. Le sionisme dure depuis 100 ans. La terreur israélienne dure depuis 52 ans.

Toutes les entreprises totalitaires finissent mal. Les Israéliens doivent évacuer la Palestine et retourner d'où ils viennent. Ceux qui se disent juifs devraient les y aider.

27 février 2000.